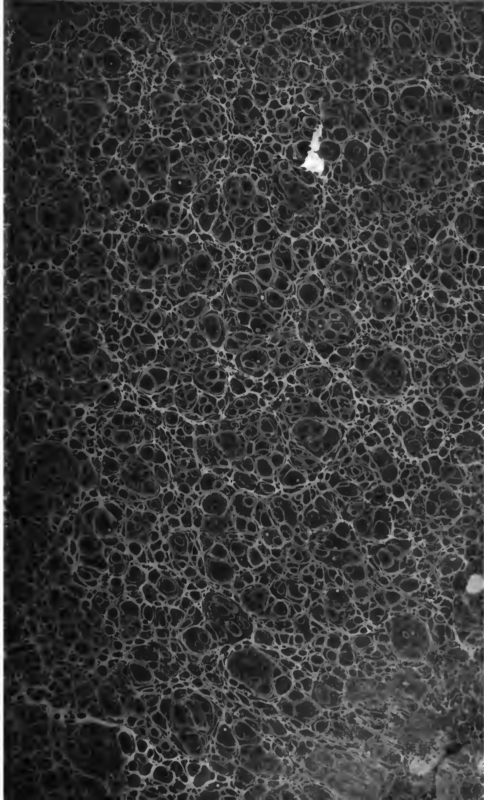




# HISTOIRE
# D'ANGLETERRE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE V$^{e}$ DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

# HISTOIRE

# D'ANGLETERRE,

PAR

**LE DOCTEUR JOHN LINGARD,**

TRADUITE

PAR M. LÉON DE WAILLY;

AVEC LA CONTINUATION JUSQU'A NOS JOURS.



TOME QUATRIÈME.

PARIS,
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
29, RUE DE SEINE.

1844.

récompenser les services de ses partisans laïques avec une partie des possessions de l'Eglise ; mais en Angleterre on pensait qu'il ne restait guère à glaner pour eux, après les spoliations des derniers règnes. Toutefois, l'adresse des conseillers d'Elisabeth découvrit une ressource jusqu'ici inaperçue, et obtint du dernier parlement deux décrets. Par le premier, toutes les propriétés ecclésiastiques rendues à l'Eglise par la reine Marie se trouvèrent réannexées à la couronne ; et par le second, la reine eut plein pouvoir à la vacance de tout évêché, de prendre possession des terres appartenant audit évêché, à l'exception du château principal et de son domaine, à la condition de donner en retour un équivalent en dîmes et presbytères convenables. Maintenant, par la destitution des prélats catholiques, tous les évêchés, un seul excepté, étaient devenus vacants, et des commissaires avaient déjà été nommés pour opérer l'échange stipulé dans l'acte. Les nouveaux prélats virent avec effroi cette tentative d'arracher de leurs siéges respectifs leurs plus riches possessions. Ils se hasardèrent à réclamer auprès de leur royale patrone ; ils en appelèrent à sa charité, à sa piété ; ils lui offrirent un présent annuel de mille livres. Mais leurs efforts furent infructueux ; elle refusa d'accepter leur hommage ou de les mettre en possession de leur temporel jusqu'à ce que l'œuvre de spoliation fût accomplie. Alors ils acceptèrent leurs évêchés dans l'état où ils se trouvaient réduits [21 mars 1560], et les terres qui leur étaient enlevées furent distribuées par la reine parmi les plus pauvres ou les plus avides de ses favoris[1].

Après la consécration des nouveaux évêques, il n'y avait rien qui pût arrêter le progrès du culte réformé. Le serment de suprématie fut proposé par eux au clergé de leurs diocèses respectifs. En général, il fut refusé par les doyens, les prébendiers, les archidiacres et les membres influents des universités, qui sacrifièrent leurs emplois et leurs émoluments, plusieurs même leur liberté personnelle aux scrupules de leur conscience. Mais, parmi le bas clergé, plusieurs jugèrent convenable de se conformer, les uns par inclination vers les nouvelles doctrines, les autres par crainte de la misère, et un certain nombre dans la persuasion que le présent état de choses serait bientôt suivi d'une nouvelle révolution religieuse. Au moyen de commissions, d'injonctions et de visites, l'Eglise fut bientôt purgée de tous ses

1. *St. of Realm*, IV, 381. Strype, I, 97.

membres non assermentés ; mais leur absence laissa un vide considérable, qui ne fut qu'imparfaitement rempli par des ministres réformés ; et il devint nécessaire d'établir pour le moment une classe d'instructeurs laïques pris parmi les ouvriers, et autorisés par licence à lire le service au peuple dans les églises, mais avec défense d'administrer le sacrement[1].

Tandis que le ministère s'occupait ainsi à l'intérieur du changement de religion, une négociation importante vint encore appeler son attention au dehors. Durant l'été dernier, les trois puissances belligérantes, l'Angleterre, la France et l'Espagne, également épuisées par la guerre, avaient envoyé leurs ambassadeurs respectifs à Cercamp ; mais les conférences avaient été interrompues par l'obstination de Philippe, qui refusait de consentir à aucun arrangement qui ne stipulerait pas la restitution de Calais à la reine d'Angleterre, et à Philibert de Savoie celle de ses états héréditaires. A la mort de Marie, le comte d'Arundel, laissant ses collègues, l'évêque d'Ely et le docteur Wotton, à la cour de Bruxelles, revint en Angleterre, et le roi de France saisit cette occasion pour entamer une correspondance secrète avec Elisabeth, par l'entremise de lord Grey, prisonnier de guerre, et de Guido Cavalcanti, gentilhomme de Florence. Son but était de détacher la reine de sa confédération avec Philippe ; mais les ministres anglais, sachant qu'en la séparant de l'Espagne ils mettraient leur maîtresse à la merci de la France, ordonnèrent à lord Howard d'Effingham de se joindre aux ambassadeurs résidents, et de suivre, conjointement avec les envoyés espagnols, les nouvelles conférences de Cateau-Cambresis. Les disputes entre l'Espagne et la France furent promptement arrangées [7 février 1559], et pour cimenter l'amitié entre les deux couronnes, on proposa de marier Philippe à la fille de Henri, et Philibert à sa sœur, proposition à laquelle le roi d'Espagne donna son consentement, après avoir fait inutilement l'offre de sa main à Elisabeth. Fidèle néanmoins à ses engagements, le monarque espagnol refusa de signer le traité jusqu'à ce que le cabinet anglais fût satisfait, et il offrit même de continuer la guerre pendant six années, pourvu qu'Elisabeth s'engageât à ne pas conclure de paix séparée durant cette période. Cecil et ses collègues se trouvèrent dans la plus grande perplexité. D'un côté, l'abandon de Calais les exposerait à la haine de la nation ; de l'autre, la pau-

1. Strype. 1, 139, 178, 240.

vreté du trésor, le peu de discipline des troupes, et surtout l'état de trouble de la religion, ne leur permettaient pas de prolonger la guerre. En définitive, les ambassadeurs reçurent ordre d'obtenir les meilleures conditions qu'il serait possible, mais de conclure la paix, quelque sacrifice qu'elle coûtât. Avec l'appui des négociateurs espagnols, ils débattirent tous les points, se rabattirent graduellement d'une demande à une autre, et souscrivirent définitivement aux conditions imposées par leurs adversaires [1]. La restitution de Calais formait l'article principal du traité [2 avril]. Il fut convenu que le roi très-chrétien en conserverait la possession pendant huit années; qu'à l'expiration de ce terme il rendrait à Elisabeth la ville et ses dépendances sous un dédit de cinq cent mille couronnes, et qu'il donnerait pour caution de cette somme quatre gentilshommes français en personne, et la garantie de huit marchands étrangers. Cet article avait pour but de mettre à couvert l'honneur de la reine, et de réduire au silence la clameur du peuple ; toute l'espérance qu'il pouvait faire naître se trouvait détruite immédiatement après par la clause provisoire que, si Henri ou le roi et la reine d'Ecosse faisaient aucune tentative à main armée, directement ou indirectement, contre le territoire ou contre les sujets d'Elisabeth, ou Elisabeth contre le territoire ou les sujets des autres parties contractantes, le premier perdrait dès ce moment tous ses droits à la retenue ; la dernière, tous ses titres à la restitution de ladite ville de Calais [2]. Il était évident qu'à l'expiration des huit années l'adresse française découvrirait aisément quelque infraction réelle ou prétendue au traité, sur laquelle le roi pût motiver son refus de rendre la place. Cette conséquence fut prévue du public, qui condamna les termes de ce traité comme préjudiciables et déshonorants, et les ministres, pour détourner l'indignation du peuple, ordonnèrent que lord Wentworth, gouverneur de Calais, et Chamberlayne et Hurlestone, capitaines du château et des côtes, fussent mis en jugement sur l'accusation de lâcheté et de trahison. Le premier fut acquitté par ses pairs [22 avril]. Les deux derniers furent trouvés

1. Quant à Calais, le duc d'Albe, le premier des commissaires espagnols, favorisait secrètement les prétentions des Français. Il fut accusé d'avoir été acheté par la France, mais se disculpa à la satisfaction de Philippe, en montrant qu'il était contraire aux intérêts communs de l'Espagne et de la Flandre que l'Angleterre possédât le commandement exclusif du détroit, ce qui devait être si elle possédait Calais aussi bien que Douvres. Rustant. *Hist. del duque de Alva*, I, 85.

2. Voyez-en tous les détails dans Forbes, *St. Pap.* I, 1-81.

coupables et condamnés [20 déc.]. Mais le procès avait atteint le but de la cour, et la sentence ne fut jamais mise à exécution [1].

Durant la négociation, il ne fut fait aucune mention d'une offense qui avait profondément pénétré dans le cœur d'Elisabeth. Dès son avénement au trône, elle avait, comme héritière de droit de ses prédécesseurs, pris le titre de reine de France. Ce titre était ridicule, puisque, par les lois fondamentales de ce royaume, aucune femme ne peut hériter de la couronne; mais il avait été précédemment adopté par Marie, et était regardé comme le meilleur expédient par lequel la reine pût transmettre cet ancien mais fort inutile jouet à ses successeurs. Henri de France ne fit aucune plainte; mais pour user de représailles, comme il le prétendit (quoiqu'il n'y ait aucun doute qu'il n'agît sérieusement) [2], il fit prendre en diverses occasions à sa belle-fille le titre de reine d'Angleterre et d'Irlande. Cette prétention non-seulement blessa l'orgueil, mais encore alarma la jalousie d'Elisabeth; elle lui prouva qu'aux yeux de Henri elle était bâtarde, et elle lui fit craindre qu'en quelque circonstance future Marie Stuart ne lui disputât ses droits à la couronne d'Angleterre. Elle eut néanmoins la prudence de cacher ce qu'elle éprouvait, conclut les traités de paix avec Marie et son époux à Cateau-Cambresis [2 avril] et à Upsetlington en Ecosse [31 mai], s'engagea à ne donner ni secours ni asile aux rebelles écossais, et jura sur l'Evangile d'observer fidèlement ces conditions [3]. Mais Cecil avait dans ce moment même un objet bien différent en vue. Il savait que les réformateurs écossais avaient pris les armes contre la reine régente, et il résolut de fomenter leur mécontentement et de soutenir leur rébellion. En leur fournissant les moyens de triompher

1. A la conclusion de la paix Feria retourna en Espagne. Quand il prit congé de la reine, elle lui dit franchement, mais en secret, touchant la religion, qu'elle désirait établir dans le royaume quelque chose de semblable à la confession d'Augsbourg; qu'elle différait peu des catholiques dans ses opinions; qu'elle croyait à la présence réelle dans le sacrement; qu'elle ne faisait d'objection qu'à deux ou trois choses dans la messe, et espérait être sauvée aussi bien que l'évêque de Rome. « Que in muy poco deferia ella de nos otros, por» que creia que Dios estaba en el sacramento de la eucharistia, e que de la misa » le discontaban solo tres o cuatro cosas; que ella pensaba salvarse tan bien » como el obispo de Roma. » Feria à Philippe, *apud* Gonzalez, 22.

2. Voyez Noailles, II, 250. « Vous savez, » dit le cardinal de Lorraine, « qu'à » cette époque nous étions en guerre avec vous, moyennant quoi nous n'épar» gnions rien pour faire toute chose qui pût vous blesser dans l'honneur ou au» trement. » Forbes, I, 340. Dans la paix qui fut conclue, il y avait un article réservant à toutes les parties leurs anciennes prétentions; d'où l'on inféra que Marie pouvait en toute justice prendre ensuite le même titre. Ibid. 339.

3. Rym. XV, 517, 521.

do l'autorité de leur souveraine, Elisabeth pourrait arracher à la reine d'Ecosse la renonciation de ses droits; l'influence française en Ecosse serait anéantie; le nouveau culte établi, et la couronne d'Ecosse probablement transférée de la tête de Marie à quelque branche protestante de la maison de Stuart. Il portait même en secret ses vues plus loin, et révélait à ses amis confidentiels l'espérance qu'il avait que, par le mariage de ce nouveau souverain avec la reine d'Angleterre, les deux états pourraient être réunis en un puissant royaume protestant [1]. Dans la poursuite de ces magnifiques projets, il serait, à la vérité, nécessaire de violer la paix, si récemment ratifiée, et d'aider des sujets rebelles contre l'autorité légitime de leur souveraine; mais, selon la croyance politique du secrétaire, la fin justifiait les moyens, et sa conduite pendant la guerre de la réforme d'Ecosse nous développera ces maximes d'état qui prévalurent dans le conseil anglais durant la majeure partie du règne d'Elisabeth. Il sera cependant nécessaire de mettre auparavant sous les yeux du lecteur l'origine de la contestation entre les lords écossais et leur souveraine.

De toutes les Eglises d'Europe, il n'y en avait peut-être pas une qui fût mieux préparée que celle d'Ecosse à recevoir la semence du nouvel Evangile. Durant une longue suite d'années, les plus hautes dignités avaient été, à peu d'exceptions près, entre les mains des bâtards royaux [2] ou des cadets des plus puissantes familles, hommes qui, sans mœurs et sans savoir par eux-mêmes, s'intéressaient peu aux mœurs ou au savoir de leurs inférieurs. L'orgueil du clergé, sa négligence à remplir ses devoirs, et la rigueur avec laquelle il percevait ses revenus, étaient devenus les sujets favoris de la censure populaire, et quand les

1. Il est évident que Cecil contemplait ces événements comme le résultat de sa politique, et que les réformateurs d'Ecosse avaient le même objet en vue, d'après de nombreux passages de leur correspondance privée dont on peut voir quelques-uns dans Sadler, *St. Pap.* I, 317, 573, 681. Forbes, 147, 435, 436. Elisabeth avance, dans ses instructions à lord Shrewsbury, qu'on a eu l'intention de priver Marie de sa couronne, mais qu'elle s'y est opposée. Cotton *Mss. Cal.* c. IX, 50.

2. Jacques V avait pourvu au sort de ses enfants naturels en les faisant abbés et prieurs de Holyrood-house, de Kelso, de Melrose, de Coldingham et de Saint-Andrew. Il est à propos d'observer que ces abbés et prieurs commendataires touchaient les revenus, mais ne se mêlaient nullement de l'économie domestique du monastère. Quoiqu'ils prissent rarement les ordres, ils étaient classés parmi les hommes d'église et contribuaient par leurs vices à attirer la haine sur le clergé. Ils se convertirent néanmoins aux nouvelles doctrines, et par ce moyen parvinrent à conserver leurs terres et leurs bénéfices, ou un équivalent pour eux et leur postérité.

nouveaux prédicateurs parurent, ils profitèrent adroitement des dispositions existantes, et assaisonnèrent leurs discours contre les doctrines d'invectives contre les vices des hommes d'église. Les prélats et le comte d'Arran, gouverneur du royaume, s'en alarmèrent. Les premiers se réunirent en convocation, et publièrent différents canons, ayant pour objet de ramener dans la règle les mœurs du clergé, de forcer les pasteurs à donner au peuple l'instruction qu'ils lui devaient, et de réprimer les abus dans la levée des droits ecclésiastiques [1]. Arran, dans deux parlements successifs, remit en vigueur les anciens statuts contre les professeurs de doctrines hérétiques, et les appuya en outre de nouvelles peines [2]. Mais la translation de la régence des mains d'Arran dans celles de la reine-mère [12 avril 1554] donna aux réformateurs le temps de respirer. Pendant la lutte, les lords qui favorisaient ces nouvelles doctrines s'étaient attachés aux intérêts de la régente, et ils attendaient maintenant de sa reconnaissance qu'elle tolérât du moins leurs amis, si elle ne les protégeait. Le nombre des missionnaires s'accrut par l'arrivée de beaucoup de prédicateurs qui fuyaient la persécution de l'Angleterre, et le retour de Jean Knox de Genève donna une nouvelle impulsion à leur zèle [1555]. L'enthousiasme de cet apôtre, la sévérité de sa tenue, son éloquence rude, mais imposante, l'élevèrent bientôt au premier rang parmi ses compagnons. A sa voix, les chefs des convertis s'assemblèrent à Mearns, et souscrivirent un pacte par lequel ils s'engagèrent à renoncer pour jamais à la communion de l'Eglise établie, et à maintenir ce qu'ils regardaient comme la vraie doctrine de l'Evangile. Mais sa hardiesse lui attira des menaces de vengeance, et, préférant le devoir de veiller sur l'Eglise naissante à la gloire du martyre, il se hâta de revenir à Genève [juillet 1556], d'où, par lettres, il donna aux néophytes ses conseils spirituels, résolvant leurs doutes, châtiant leur timidité et enflammant leur zèle. Une chose qu'il s'attachait le plus à leur inculquer, c'était la distinction entre l'obéissance civile et l'obéissance religieuse. La première était due au magistrat civil, la seconde, à Dieu seul : d'où il tirait cette importante conclusion, qu'au mépris de la législation et du souverain, il était de leur devoir d'extirper l'idolâtrie partout où ils la trouveraient, d'établir l'Evangile, et d'opposer

1. Wilkins, *Con.* IV, 46, 47, 69, 72, 78.
2. *Black Acts*, 147, 151, 152, 154.

la force à la force pour la défense de leur entreprise [1]. Cette doctrine, mère de la sédition et de la guerre civile, fut reçue avec reconnaissance et adoptée à la lettre. Les prosélytes, enflammés par les leçons de leur maître et les anathèmes prononcés par l'Ecriture contre l'idolâtrie, détruisirent partout où ils purent le culte établi par la loi, chassèrent le clergé, abolirent les monastères, et livrèrent aux flammes les ornements des églises, et souvent les églises elles-mêmes [2].

Ce fut avec peine que la régente vit ces démonstrations illégales; mais elle n'osait ni résister ni punir à une époque où le mariage prochain de sa fille avec le dauphin de France lui faisait un devoir de gagner les cœurs par la condescendance, et non de les aliéner par la sévérité. Ses efforts furent couronnés de succès; les deux partis se réunirent pour satisfaire ses désirs, et les états non-seulement consentirent au mariage, mais encore nommèrent une députation pour assister à la cérémonie [3]. Marie Stuart venait de compléter sa quinzième année. Elle fut mariée à François, prince à peu près du même âge [14 déc. 1557], dans la cathédrale de Paris. Il fut immédiatement salué par sa femme du titre de roi-dauphin, et pour cimenter l'union des deux nations, les indigènes de chaque contrée furent, par des actes législatifs [24 avril 1558], mutuellement naturalisés dans l'autre [4].

1. Strype, 119. « Laquelle chose si, après toute humble requête, vous ne pouvez obtenir, alors avec une protestation ouverte et solennelle de votre obéissance à l'autorité en toutes choses non répugnantes à Dieu, vous pourrez légalement en venir aux extrémités, afin de pourvoir (que l'autorité consente ou non) à ce que l'Evangile du Christ soit prêché véritablement, et son saint sacrement administré convenablement à vous et à vos frères les sujets de ce royaume. Et en outre vous pouvez légalement, et vous devez même par obligation, défendre vos frères de la persécution et de la tyrannie, fût-ce contre des princes ou des empereurs, de toute l'étendue de votre pouvoir. » Lettre de Knox, *apud* M'Crie, notes, p. 461.

2. Il n'est pas vrai que l'incendie des églises, etc., ait été commencé par Knox à Perth. Ces excès sont mentionnés trois fois dans les actes du conseil tenu à Edimbourg, et qui fut dissous avant l'arrivée de Knox en Ecosse. Wilk. *Con.* IV, 208, 209, 211.

3. Des huit députés, quatre moururent avant leur retour. Le fait est qu'une quantité de gens en Angleterre, en France et en Ecosse, furent enlevés cette année par une fièvre pestilentielle; mais les mécontents d'Ecosse attribuèrent la mort des députés au poison. L'un d'eux, le prieur de Saint-André, après comte de Murray, eut le bonheur d'échapper par l'adresse de ses médecins, qui, si nous en croyons Pitscottie, le pendirent par les talons pour laisser le poison s'égoutter de sa bouche. Voyez Goodall, 154.

4. Keith, 74, 75. Leslie, 492. Spottis, 95. Nous avons aussi trois documents secrets, datés du 4 avril, dans lesquels Marie, pour déjouer les machinations de certains partis en Ecosse, déclare transférer la succession de son royaume d'Ecosse, et aucun droit qu'elle pourrait avoir par la suite à celui d'Angleterre, au roi de France, en cas qu'elle meure sans enfants. Goodall dit (p. 159) que

Il était clair (et le fait n'avait pas échappé à la remarque et à la censure de Knox) que les réformateurs, en consentant à l'union de leur jeune souveraine avec l'héritier présomptif de la monarchie française, devaient donner un avantage considérable aux catholiques, et en conséquence, pour arranger cette affaire avec leur conscience, ils avaient, avant l'ouverture du parlement, formé [3 déc. 1557] une nouvelle association religieuse, dont les membres, avec les comtes d'Argyle, Morton et Glencairn à leur tête, en prenant le titre de « congrégation du Seigneur, » s'engageaient tous et un chacun à servir avec ardeur et jusqu'à la mort la cause de leur maître, à obtenir et à entretenir de fidèles ministres de l'Evangile, à les défendre de tout leur pouvoir et au péril de leur vie, à renoncer à la congrégation de Satan (l'Eglise établie), et à s'en déclarer les ennemis manifestes, ainsi que de ses abominations et de son idolâtrie [1].

Quand le but de ce covenant fut connu, il fut regardé par le parti adverse comme une déclaration de guerre. L'archevêque de Saint-Andrew, comme s'il eût cherché à éprouver la sincérité des signataires, pressa l'exécution des lois faites ou remises en vigueur sous l'administration de son frère, le dernier gouverneur, et Walter Milne, qui autrefois avait été moine, mais qui était depuis longtemps un des prédicateurs des nouvelles doctrines, expira sur le bûcher [avril 1558]. Son sort, loin d'intimider, ne fit qu'enflammer le zèle des réformateurs. Ils élevèrent leurs demandes; leurs adversaires ne furent pas moins pressants, et tous les efforts de la régente pour calmer ou concilier les deux partis furent sans aucun résultat. A sa requête, l'archevêque convoqua un concile national [6 avril 1559], qui confirma les canons récemment faits, et publia un extrait de doctrine pour expliquer les dogmes mal interprétés par les missionnaires [2].

ces écrits sont des faux; néanmoins je pense qu'il n'est pas improbable que Henri, connaissant les intrigues du cabinet anglais avec les seigneurs écossais dans le but d'unir les deux couronnes, se soit procuré ces actes dans l'intention de les tenir secrets, et de les mettre au jour plus tard si les circonstances l'exigeaient.

1. Keith, 66. Knox, 98-100.

2. Il enseigne qu'il est permis de prier les saints d'intercéder en faveur des pécheurs, et de conserver les images du Christ et de ses saints comme des représentations d'eux-mêmes qui nous engagent à imiter leurs vertus; qu'il y a un purgatoire après cette vie dans lequel on souffre le châtiment dû au péché; que dans l'eucharistie est véritablement le corps et le sang du Christ; que la communion sous les deux espèces est inutile, et que le sacrifice de la messe, établi en souvenir des souffrances du Christ, profite, par le mérite de ces souffrances, aux vivants et aux morts. Wilk. *Con.* IV, 213.

Mais les lords de la congrégation n'attendirent pas le résultat du concile. Ils établirent le nouveau service à Perth[1], et la reine-mère somma immédiatement trois des prédicateurs de comparaître devant elle et le conseil à Stirling pour répondre de cette violation de la loi. Les réformateurs se hâtèrent de venir au secours de leurs ministres. Erskine, de Dun, négocia une seconde fois entre les partis opposés, et la régente permit, selon les uns, refusa, selon les autres, d'arrêter toutes poursuites judiciaires. Le jour désigné arriva [10 mai]; les individus sommés ne comparurent pas, et, selon les formes de la jurisprudence écossaise, ils furent déclarés rebelles, avec la notification ordinaire du châtiment contre leurs fauteurs et protecteurs[2].

Knox avait depuis longtemps quitté Genève; mais il avait été retenu six semaines à Dieppe par une tentative infructueuse, pour obtenir d'Elisabeth la permission de traverser ses états. Il arriva néanmoins [22 avril] à Perth quelques jours avant que le jugement fût prononcé contre les prédicateurs. Aussitôt qu'il en reçut la nouvelle, il s'élança à la chaire [11 mai]; l'indignation qui échauffait son sein se communiqua bientôt à ses auditeurs, et la foule, exaspérée par ses invectives, arracha les ornements de l'Eglise, démolit le bâtiment magnifique de la chartreuse avec plusieurs autres couvents, et jeta dans les flammes tout ce qui avait été souillé à leurs yeux pour avoir servi au culte établi[3]. Dans le langage des « saints, » Perth fut alors déclarée « réformée. »

La régente, accompagnée du comte d'Arran, qui avait pris le titre français de duc de Chastelherault, et du comte de Huntley, s'avança vers Perth [18 mai], et les congréganistes s'assemblèrent en force pour s'opposer à son passage. Il n'y eut pas de sang

1. Il est certain que les réformateurs écossais se servirent d'abord d'une formule écrite d'adoration (Knox, *Hist.* 101); la seule question est de savoir si c'était la formule usitée par les exilés de Genève ou la liturgie d'Edouard VI. Si c'était la première, comme on le soutient souvent, ils doivent l'avoir en plusieurs circonstances changée pour la dernière, peut-être pour plaire à Elisabeth; car Cecil écrit le 9 juillet 1559 : « Ils ont reçu le service de l'Eglise anglaise selon le livre du roi Edouard. » Forbes, I, 155.

2. Knox, 127. Leslie, 505. Spottis, 121. Balfour, I, 314. Selon la plupart des écrivains réformés, la régente est accusée dans toutes ces affaires de dissimulation et de mensonge; mais on devrait se rappeler que cette accusation est portée par ceux qui la trouvaient nécessaire pour justifier leur propre violence et leur rébellion.

3. Ce n'était pas le premier tumulte excité par Knox. Cecil dit que « le premier commencement de l'innovation fut à Donfrese, où Knox et d'autres » commencèrent à prêcher, et les personnes religieuses quittèrent leurs habitations là et à Johnstowne (Perth). » Forbes, 131, 13 juin.

répandu. Toutes les fois que les armées se trouvèrent en présence, elles se séparèrent toujours par suite de suspensions temporaires d'hostilités. Des projets de pacification furent à plusieurs reprises proposés, adoptés, rompus et repris. Mais, en toutes circonstances, l'avantage resta aux congréganistes. Leur zèle refusa de se lier par aucun engagement qui pût gêner leur conscience : partout où ils arrivaient, ils recommençaient leurs travaux de mission, l'Evangile d'une main et la torche de l'autre [1]. La vénérable cathédrale de Saint-André fut démolie [29 juin], et Crail, Anstruther, Scone, Stirling, Cambuskenneth et Linlithgow, furent purgés des souillures du papisme. A leur approche, la capitale leur ouvrit ses portes ; la régente chercha un asile dans le château de Dunbar, et la cause des royalistes sembla désespérée. Mais la guerre en Ecosse était toujours marquée par des alternatives subites de revers et de succès. Les partisans des deux côtés agissaient en général indépendamment de leurs chefs; ils joignaient ou abandonnaient l'armée à leur gré, et il arrivait souvent que ceux qui, aujourd'hui, pouvaient se vanter d'une supériorité décidée, se trouvaient demain forcés de fuir avec des forces inférieures devant un plus puissant adversaire. C'est ce qui arriva dans la présente occasion. Pendant quelques jours, la guerre se continua de part et d'autre par des proclamations, dans lesquelles la reine avait l'avantage par les détails qu'elle donnait des excès de ses adversaires, qui avaient démoli les églises de la capitale, pénétré à force ouverte dans le palais de Holyrood, et enlevé les lingots de la monnaie. Insensiblement leur force numérique s'évanouit, tandis que celle de la régente s'accrut ; elle marcha rapidement sur Edimbourg ; « les saints » tremblèrent devant la congrégation de Satan. On signa une capitulation [24 juillet], et Edimbourg fut une seconde fois occupé par les royalistes [25]. Mais les réformateurs, avant de partir [26], publièrent une fausse reproduction des articles, destinée à encourager les espérances et la violence de leurs disciples, en leur assurant qu'ils seraient désormais délivrés de toute molestation de la part du gouvernement, mais leur cachant soigneusement la

1. « A la fin, » dit Knox dans une lettre à mistress Anne Locke, « ils consentent à une trève de huit jours, nous permettant dans l'intervalle toute liberté de religion. Durant ce temps, nous « réformâmes » l'abbaye de Lindores, couvent de frères noirs à douze milles de Saint-Andrew; nous renversâmes leurs autels, nous brûlâmes sous leurs yeux leurs idoles, leurs habillements d'idolâtrie et leurs livres de messe, et nous leur ordonnâmes de jeter au loin leurs habits de moines. » 23 juin 1559. *Apud* M'Crie, 545. C'était ce qu'il appelait liberté de religion !

connaissance de l'engagement qu'ils avaient pris eux-mêmes de s'abstenir également de tous les excès auxquels ils s'étaient jusqu'ici portés contre les églises et les ecclésiastiques [1].

Il y avait peut-être dans la conduite des Ecossais autant de politique mondaine que de fanatisme religieux. Tandis que Knox animait les zélateurs par les promesses d'un secours surnaturel, Cecil nourrissait les espérances des plus prudents par la perspective d'un secours de la reine d'Angleterre. Leurs premières opérations avaient répondu à son attente; mais leur retraite subséquente de la capitale et les préparatifs militaires sur les côtes de France le convainquirent qu'ils se verraient forcés de faire leur paix avec Marie, s'ils n'étaient puissamment soutenus par Elisabeth. Il la sollicita en leur faveur, et, à sa douloureuse surprise, il la trouva irrésolue. La reine haïssait les principes de Knox et le fanatisme de ses disciples [2]; elle regardait comme indigne d'une tête couronnée de fomenter la rébellion parmi les sujets d'un souverain voisin et ami, et elle respectait les serments qu'elle avait si récemment prêtés, de maintenir la paix avec la reine d'Ecosse, et de refuser un asile à tous les rebelles et traîtres de ce royaume. Mais les sophismes de Cecil tenaient une réponse prête pour chaque objection [5 août]. La reine d'Angleterre avait, soutenait-il, plus de droits à la suzeraineté de l'Ecosse que Marie n'en avait à la couronne écossaise; ce n'était pas une question entre des sujets et leur prince naturel, dans laquelle un pouvoir étranger n'avait aucun droit d'intervenir, mais entre des vassaux et leur seigneur de fief, dans laquelle le suzerain était engagé en honneur et en conscience à défendre les libertés des premiers contre la tyrannie du second. Dans la circonstance présente, néanmoins, l'intérêt de sa conservation personnelle, principe qui passait avant tout autre motif, concourait avec le devoir d'Elisabeth. Le roi de France regardait la reine comme illégitime, et

1. Knox, 153. Leslie, 510. Vers ce temps mourut, le 10 juillet, Henri, roi de France. Le lecteur peut voir dans Robertson (*Histoire d'Ecosse*) le détail élaboré des mesures conciliatrices qu'il attribue à ce monarque, mais qui, selon lui, furent abandonnées après sa mort pour d'autres d'une nature plus hostile par l'ambition des princes de Lorraine, telles que l'expédition sous Elbœuf et la tentative d'arrestation du comte d'Arran, afin, en envoyant une aussi illustre victime au bûcher, de frapper de terreur l'esprit des réformateurs. Malheureusement tout ce système est détruit par les dépêches de Throckmorton, dans lesquelles nous voyons que l'expédition fut préparée et l'arrestation tentée par les ordres de Henri lui-même, et à l'époque où Robertson représente l'influence de la maison de Guise comme abaissée au dernier degré. Forbes, 97, 101, 118, 144, 148, 149.

2. Voyez la note (D).

sa propre femme comme l'héritière de droit de la couronne d'Angleterre. Tant qu'il pourrait conserver un pied en Ecosse, Elisabeth ne jouirait d'aucune sécurité. Si, au contraire, il s'en trouvait chassé par son aide, elle attacherait les Ecossais à ses intérêts, et pourrait braver les efforts de ses ennemis [1].

Cet appel à ses craintes et à sa jalousie arracha à la reine un consentement donné à regret et sous condition. Pour tromper le public, le comte de Northumberland, sir James Sadler et sir Thomas Croft, furent nommés pour réprimer les désordres commis dans les Marches d'Ecosse. Mais la religion de Northumberland, qui était catholique, le rendait peu propre à être mis dans le secret de l'expédition, et ses collègues seuls furent instruits du but réel de la commission [8 août]. Ils reçurent pour instruction de pousser les Ecossais à la reprise des hostilités; de leur fournir de l'argent, de leur promettre toute espèce de secours qui pourraient leur être fournis sans une manifeste violation de la paix existante entre les deux reines, et de les engager, s'il était possible, à déposer Marie et à transférer la couronne à la maison de Hamilton [2]. Le duc de Chastelherault, à la vérité, le chef de cette maison, avait jusqu'ici été fidèle à la cause de sa souveraine; mais sa faiblesse, son inconstance et son ambition étaient bien connues; et il n'y avait aucun doute que son allégeance ne cédât à la tentation d'une couronne pour ses descendants. Dans cette vue, l'on résolut de

1. Quoique ce puisse être ici la première fois qu'Elisabeth fut sollicitée avec instance de soutenir les Ecossais, l'intelligence existante entre ses ministres et les insurgés était si bien connue, que, même en mai et juin, nous trouvons que Throckmorton mentionne « le service de la reine en Ecosse, » et recommande certaines personnes comme propres à servir « au but de la reine en Ecosse. » Forbes, 101, 119, 147, 148.

2. Sadlers, I, 387-411. Le plus singulier de ces documents est un écrit de Cecil intitulé : « Mémoire de certains points propres à rétablir le royaume d'E» cosse dans son ancienne prospérité.» Si Marie refuse certaines demandes qu'il spécifie, les seigneurs doivent remettre le gouvernement à l'héritier le plus proche; et si elle fait des difficultés, « comme il est probable qu'elle en fera, alors » il est clair qu'il plaît à Dieu tout-puissant de lui retirer le gouvernement du » royaume pour le bien d'icelui.» Il fait observer ensuite « que, l'Ecosse une fois » libre, on pourra trouver des moyens, avec la grâce de Dieu, d'accorder les » deux royaumes pour l'avenir. » Sadler, I, 375-377. D'après ce document, daté du 5 août, il paraît qu'il préférait les Hamilton au lord Jacques. Ceci est encore plus clairement démontré par les instructions données à Sadler : « Vous » ferez bien de sonder la vérité, pour savoir si le lord Jacques projette quel» que entreprise sur la couronne d'Ecosse; et s'il en est ainsi, et que le duc se » montre trop tiède dans sa propre cause, il n'y aura pas de mal de laisser le » lord Jacques suivre son désir à ce sujet, sans le dissuader ou le persua» der en rien. » *Apud* Chalmers, II, 410. Throckmorton avait écrit à Cecil, le 27 juillet, « qu'il y avait un parti en Ecosse pour placer ce seigneur sur le » trône d'Ecosse, et que lui-même y aspirait par tous les moyens en son pou» voir. » Forbes, I, 180.

# HISTOIRE

# D'ANGLETERRE.

## CHAPITRE PREMIER.

### ÉLISABETH.

PRINCES CONTEMPORAINS.

| *Emp. d'Allem.* | *Rois d'Écosse.* | *Rois de France.* | *Rois d'Espagne.* |
|---|---|---|---|
| Ferdinand. . 1564. | Marie. . . . 1587. | Henri II. . . 1559. | Philippe II. . 1598. |
| Maximilien. 1576. | Jacques VI. | François II. 1560. | Philippe III. |
| Rodolphe. | | Charles IX. 1574. | |
| | | Henri III. . 1589. | |
| | | Henri IV. | |

PAPES.

Paul IV, 1559. Pie IV, 1565. Pie V, 1572. Grégoire XIII, 1585. Sixte-Quint, 1590. Urbain VII, 1590. Grégoire XIV, 1591. Innocent IX, 1591. Clément VIII.

Avénement d'Elisabeth. — Abolition du culte catholique. — Paix avec la France et l'Ecosse. — Guerre de la réformation d'Ecosse. — Intrigues de Cecil avec les réformateurs. — Siége de Leith. — Traités de paix. — Retour de Marie Stuart en Ecosse. — Prétendants d'Elisabeth.

Quelque opinion que l'on eût eu de la légitimité d'Elisabeth, elle monta sur le trône sans obstacle [17 nov. 1558]. Marie avait expiré vers midi, et peu de temps après, les communes reçurent un message pour se rendre à la barre de la chambre des lords. A leur arrivée, l'importante nouvelle fut annoncée par l'archevêque Heath, lord chancelier. Dieu, dit-il, avait appelé à lui dans sa merci leur dernière souveraine, lady Marie, et leur en avait donné une autre dans la personne de sa royale sœur lady Elisabeth. Sur les droits d'Elisabeth il ne pouvait y avoir aucun doute ; ils se trouvaient établis par le statut de la trente-cinquième année du règne de Henri VIII ; et il ne restait aux deux chambres qu'à accomplir leur devoir et à reconnaître l'avénement de leur nouvelle souveraine. Elle fut immédiatement proclamée reine, d'abord à West-

minster-Hall et une seconde fois ensuite à Temple-Bar, en présence du lord maire, des aldermen et des compagnies de la Cité [1].

Du palais une députation du conseil se rendit à Hatfield, résidence de la nouvelle reine. Elle la reçut en grande cérémonie et répondit aux félicitations qui lui furent adressées par un discours cérémonieux et étudié : elle était frappée d'étonnement quand elle se considérait elle-même et la dignité à laquelle elle était appelée; ses épaules étaient trop faibles pour un tel fardeau, mais il était de son devoir de se soumettre à la volonté de Dieu, et de chercher à s'aider de conseillers sages et fidèles. A cet effet, elle nommerait sous peu de jours un nouveau conseil. C'était son intention de conserver plusieurs de ceux qui avaient été initiés aux affaires sous son père, son frère et sa sœur; et si les autres n'étaient pas employés, elle les priait de croire que ce n'était pas qu'elle doutât de leur talent, ni de leur désir de la servir, mais seulement parce qu'elle voulait éviter cette indécision et ces délais qui résultent si souvent des opinions discordantes d'une multitude de conseillers [2].

Cette réponse lui avait été suggérée par l'homme en qui elle avait déjà placé sa confiance, sir William Cecil, qui avait été secrétaire d'Edouard VI. Ayant obtenu son pardon sous le dernier règne pour sa participation à la trahison de Northumberland, il avait cherché par son feint attachement à la religion catholique à s'insinuer dans les bonnes grâces de Marie. Mais la reine, quoique le cardinal Pole se fût déclaré son ami, douta toujours de sa sincérité, et la réserve qu'elle ne cessa d'observer avec lui, jointe à ses infirmités croissantes, lui apprirent à reporter ses adorations du « soleil couchant au soleil levant ; » et Elisabeth accepta avec joie et reconnaissance les services d'un politique aussi habile et aussi expérimenté [3].

Cécil fut nommé secrétaire, et la reine, aidée de ses avis, choisit les membres de son conseil. Parmi les conseillers de Marie, elle conserva ceux qui étaient distingués par leur talent ou

1. *Journal of Commons*, 53. Camden, I, 2, 35.

2. *Nugæ antiquæ*, I, 66.

3. Philopater, 24-26. Le docteur Nares, dans ses «Mémoires de lord Burghley,» nous fournit la preuve suivante de l'attachement apparent de Cecil au culte catholique sous Marie, tirée d'un certificat de la main de son intendant et signé » de lui-même : « Livre des Pasques de Wimbledon, 1556. — Noms des paroissiens de Wimbletown qui ont été confessés et ont reçu le sacrement à l'autel. » Mon maître sir Wilyem Cecil et ma maîtresse Mildreade, sa femme, etc. » Cecil, bien que laïque, avait été nommé recteur de Wimbledon sous Édouard, et occupait le presbytère.

redoutables par leur influence ; et leur adjoignit huit autres personnes qui avaient mérité cet honneur par leur ancien attachement pour elle dans ses malheurs, ou qui le durent aux liens de parenté ou d'amitié qui les unissaient au secrétaire. On remarqua que tous les anciens conseillers se déclarèrent catholiques, et tous les nouveaux protestants ; que les premiers comptaient parmi eux plusieurs hommes qui avaient été, sous le dernier règne, les champions les plus actifs de l'ancienne croyance, et parmi les derniers, plusieurs de ceux qui avaient souffert l'emprisonnement ou l'exil pour leur fidélité aux doctrines réformées [1]. Dans un corps composé d'éléments aussi discordants, on ne pouvait s'attendre à beaucoup d'harmonie; mais ce conseil était plutôt pour la montre que pour l'usage : il y en avait un autre, un cabinet secret, composé de Cécil et de ses intimes, qui possédait l'oreille de la reine, et contrôlait par elle toutes les affaires du royaume.

Un des premiers soins du gouvernement fut de notifier aux cours étrangères la mort de Marie et l'avénement d'Elisabeth. « par droit héréditaire et du consentement de la nation. » Les instructions transmises aux ambassadeurs variaient selon les dispositions probables des cours auprès desquelles ils résidaient. L'empereur Ferdinand et le roi d'Espagne reçurent l'assurance que la reine tenait à maintenir et à resserrer l'alliance existante entre la maison d'Autriche et la couronne d'Angleterre. Le roi de Danemarck, le duc de Holstein et les princes luthériens d'Allemagne furent confidentiellement informés de son attachement à la foi réformée et de son désir de cimenter une union entre tous ceux qui la professaient [2]; et Carne, son représentant à Rome, eut ordre de faire connaître au pontife qu'elle avait succédé à sa sœur, et qu'elle était décidée à ne faire aucune violence à la conscience de ses sujets, quelle que pût être leur croyance religieuse. C'était le malheur de Paul, qui avait passé sa quatre-ving-

1. Camden, I, 26, 27. Les anciens conseillers étaient l'archevêque Heath, le marquis de Winchester, les comtes d'Arundel, de Shrewsbury, de Derby et de Pembroke, les lords Clinton et Howard d'Effingham, les chevaliers Cheney, Petre, Mason et Sackville, et le docteur en droit Boxall. Les nouveaux étaient le comte de Bedford, William Parr, qui recouvra son ancien titre de marquis de Northampton (15 janvier 1559), sir William Cecil, Ambrose Cave, Francis Knollis, Thomas Parry, Edward Rogers et Nicholas Bacon. Norris et Rogers étaient partis en exil sous le dernier règne; Cave avait toujours été un zèle partisan d'Elisabeth; Parry, qui était un parent éloigné de Cecil, avait tenu un emploi dans la maison de cette princesse, et Bacon, qui avait acquis une grande réputation dans le barreau, avait épousé la sœur de lady Cecil.

2. Camden, I, 28. Carne mourut à Rome le 11 janvier 1561.

tième année, d'adopter des opinions avec toute la crédulité, et de les soutenir ensuite avec toute l'obstination de la vieillesse. Son oreille avait été prévenue par l'ambassadeur français, qui s'était hâté de lui faire entendre qu'admettre l'avénement d'Elisabeth serait approuver le mariage prétendu de ses parents, Henri VIII et Anne Boleyn ; annuler les décisions de Clément VII et de Paul III ; préjuger les droits de l'héritière véritable et légitime, Marie, reine d'Ecosse ; et offenser le roi de France, qui était déterminé à soutenir les droits de sa belle-fille de toutes les forces de son royaume. Quand Carne s'acquitta de sa commission, Paul répliqua qu'il ne pouvait comprendre le droit héréditaire d'une personne qui n'était pas née dans le mariage; que la reine d'Ecosse réclamait la couronne comme la plus proche des descendants légitimes de Henri VII ; mais que si Elisabeth voulait soumettre cette contestation à son arbitrage, elle recevrait de lui toutes les indulgences compatibles avec la justice [1].

Le lecteur se rappellera que, sous le règne de sa sœur, Elisabeth s'était déclarée convertie à l'ancienne foi. Les catholiques étaient disposés à croire qu'elle était conformiste par conviction ; les protestants de leur côté, tout en déplorant son apostasie, se persuadaient qu'elle feignait des sentiments qu'elle n'éprouvait pas. Il est probable que dans son intérieur elle était indifférente à l'une comme à l'autre forme d'adoration ; mais à peine fut-elle montée sur le trône, qu'elle rencontra un compétiteur catholique dans Marie Stuart, qui, par l'ordre de son beau-père, prit le titre de reine d'Angleterre et mit sur son écu les armes d'Angleterre avec celles d'Ecosse et de France; et que la réponse du pontife prouva ce qui était déjà connu, que, selon les principes catholiques, « Elisabeth n'avait aucun droit héréditaire à la couronne. » Les nouveaux officiers, qui ne pouvaient fonder leurs espérances que dans un changement, pressèrent leur maîtresse de renverser une religion qui la déclarait bâtarde, et de soutenir les doctrines qui seules pouvaient donner de la stabilité à son trône. Après quelque hésitation, Elisabeth se rendit à leurs désirs : mais la prudence de Cecil contint la précipitation des zélateurs, qui condamnaient tout retard comme une nouvelle offense à Dieu ; et il fut résolu que l'on tiendrait dans le plus grand secret la mesure projetée, jusqu'à ce qu'on eût pris toutes les précautions possibles pour en assurer le succès [2].

1. Pallavicino, II, 521.

2. Nonnulli ex intimis consiliariis in aures assidue insurrarunt, dum time-

Dans cette vue on soumit à l'approbation de la reine le projet suivant : 1° De défendre toute espèce de sermon, afin que les prédicateurs ne pussent pas exciter leurs auditeurs à la résistance ; 2° d'intimider le clergé par des poursuites, en vertu des statuts de « præmunire » et d'autres lois pénales ; 3° d'avilir aux yeux du peuple tous ceux qui avait joui de quelque autorité sous le dernier règne en faisant des enquêtes rigoureuses sur leur conduite, et en les traînant, toutes les fois qu'il y aurait moyen, sous le fouet de la justice ; 4° de destituer les magistrats actuels et d'en nommer d'autres, « moins riches et plus jeunes ; » mais plus attachés aux doctrines réformées ; 5° de nommer un comité secret de théologiens pour reviser et corriger la liturgie publiée par Edouard VI ; et 6° enfin de ne communiquer ce plan à nul autre qu'à Parr, l'ancien marquis de Northampton, aux comtes de Bedford et de Pembroke et à lord Grey, jusqu'au moment où l'on aurait à le soumettre au conseil entier [1].

Jusqu'ici Elisabeth, par l'ambiguité de sa conduite, avait réussi à balancer les espérances et les craintes des deux partis. Elle continua d'assister et de communier même quelquefois à la messe ; elle inhuma sa sœur [14 déc.] avec toutes les solennités du rituel catholique ; et elle ordonna un service solennel et une messe de requiem [23] pour l'âme de l'empereur Charles V. Mais si toutes ces cérémonies concouraient à diminuer les appréhensions des catholiques, beaucoup de choses aussi devaient flatter les espérances des évangélistes. Les prisonniers pour cause de religion furent libérés sur leur simple promesse de comparaître dès qu'ils seraient appelés ; les théologiens réformés revinrent d'exil et parurent ouvertement à la cour ; et Oglethorpe, évêque de Carlisle, au moment où il se préparait à dire la messe dans la chapelle royale, le jour de Noël [25 déc.], reçut l'ordre de ne point faire l'élévation de l'hostie en présence de la reine. Il répliqua que sa vie était à la reine, mais que sa conscience n'appartenait qu'à lui seul : sur quoi Elisabeth, se levant immédiatement après l'évangile, se retira avec sa suite [2].

rent ne animus in dubio facillime impelleretur, actum de ipsa et amicis esse, si pontificiam auctoritatem, etc. Camden, 30. Regina interea, etsi aperte faveat nostræ causæ, tamen partim à suis, quorum consilio omnia geruntur, partim a legato Philippi comite Ferio, homine hispano, ne quid patiatur innovari, mirifice deterretur. Jewel à P. Martyr, 20 mars 1559. Burnet, IV, 551, oct.

1. Voyez un document publié par Burnet, II, 327, et donné plus correctement par Strype, *Ann.* I, *Rec.* 4.

2. Camden, 32, 33. Allen, réponse au juge anglais, 51. *Loseley, Mss.* 184, *Memorias*, 26. Ce fut à l'offertoire et non à l'élévation qu'elle se retira.

On laissa peu à peu transpirer le secret; les évêques virent avec surprise que White, évêque de Winchester, avait été emprisonné pour son sermon aux obsèques de la reine Marie [1]; et que Bonner, évêque de Londres, était sommé de rendre compte des différentes amendes qu'il avait reçues à son tribunal sous le dernier règne. L'archevêque Heath avait reçu le conseil ou avait jugé prudent de résigner les sceaux [22 déc.], qui, avec le titre de garde des sceaux, furent transférés à Nicholas Bacon [27]. Mais ce qui fit disparaître tous les doutes, ce fut une proclamation qui défendait au clergé de prêcher et ordonnait d'observer le culte établi « jus- » qu'à ce qu'on pût tenir une consultation en parlement entre la » reine et les trois états [2]. » Alarmés par cette clause, les évêques s'assemblèrent à Londres, et se consultèrent pour savoir s'ils pourraient en conscience officier au couronnement de la princesse, qui, il était probable, s'opposerait à quelque partie du service comme impie et superstitieuse, et qui avait certainement l'intention de violer (si même elle ne refusait pas de la prêter) cette partie du serment qui obligeait le souverain à maintenir les libertés de l'Eglise établie. La question fut posée et résolue négativement à l'unanimité.

La détermination inattendue des prélats causa un extrême embarras. Il y avait encore beaucoup d'importance attachée au rite du couronnement. On regardait comme de toute nécessité que la cérémonie fût accomplie avant que la reine convoquât le parlement, et l'on craignait que le peuple ne la considérât point comme valide si elle n'était faite par un prélat de l'Eglise établie. On proposa nombre d'expédients pour écarter ou vaincre cette difficulté; à la fin l'évêque de Carlisle se sépara de ses collègues [2 janvier 1559]. Mais si on le détermina à couronner la reine, elle, de son côté, fut forcée de prêter le serment accoutumé, de recevoir le sacrement sous une espèce, et de se conformer à tous les rites du pontifical catholique [15]. La cour et la ville n'épargnèrent aucune dépense; mais l'absence des prélats jeta du sombre sur une cérémonie ordinairement si brillante. Leur exemple fut suivi par le comte de Feria, l'ambassadeur espagnol, qui avait été invité, et qui, sous prétexte de maladie, refusa d'y assister [3].

1. On peut voir ce sermon dans *Strype's Memorials*, III, *Rec.* 278-288.

2. Wilk. *Con.* IV, 180. Elle ne permettait d'autre changement dans le service que la récitation en anglais du Pater, du Credo, des litanies, des commandements, et de l'épître et de l'évangile du jour.

3. Camden, 33. Gonzalez, 264. Pourtant le sermon du couronnement n'em-

Cecil avait maintenant terminé toutes les dispositions préparatoires pour la convocation du parlement. Cinq nouveaux pairs, d'opinion protestante, avaient été nommés à la chambre haute [1]. Dans la chambre basse on s'était assuré de la majorité en envoyant aux sheriffs la liste des candidats de la cour parmi lesquels devaient être choisis les membres [2], et le comité de théologiens réformés qui s'étaient secrètement assemblés chez sir Thomas Smith, avait donné au livre de prière commune une forme moins susceptible d'objections. Le 25 janvier, la reine assista en apparat à une grand'messe solennelle qui fut suivie d'un sermon prêché par le docteur Cox, prédicateur réformé. Le garde des sceaux ouvrit alors le parlement en sa présence. Il fit d'abord un douloureux tableau de l'état du royaume sous la reine Marie, puis il montra la pespective riante des prospérités qui lui étaient réservées sous sa nouvelle souveraine. Elle avait convoqué ensemble les deux chambres afin qu'elles se consultassent touchant un règlement uniforme de la religion; qu'elles remédiassent aux abus de toute espèce, et pourvussent à la sûreté de l'état contre les ennemis du dehors et de l'intérieur. Elles ne devaient pas toutefois supposer que leur concours fût indispensable pour ces objets; la reine eût pu les accomplir elle-même si elle l'eût voulu, de son autorité privée. Mais « elle tenait à s'assurer de leur » satisfaction par leur assentiment, et de la sécurité du royaume » par leurs avis, et ne voulait exiger de ses sujets bien-aimés » rien qu'ils ne fussent contents de lui offrir en toute liberté et » franchise [3]. »

Avant de procéder à aucune affaire importante, la chambre des communes vota une « humble mais pressante adresse à la reine » [4 fév.], afin qu'elle daignât accepter quelque alliance qui pût » donner des successeurs aux vertus comme aux états de sa ma» jesté. » Elle fut présentée par le président accompagné de trente membres. Il n'y avait peut-être aucun sujet sur lequel Elisabeth pût moins souffrir l'officieuse intervention des autres;

pêcha ni l'aliénation des biens des évêques ni le changement de religion par acte du parlement, qui suivirent dans l'espace d'une année.

1. C'étaient William Parr, à qui on avait rendu le titre de marquis de Northampton; Edouard Seymour, comte de Hertford; Thomas, second fils du feu duc de Norfolk; le vicomte Howard de Bindon, sir Oliver Saint-John, lord Bletso, et sir Henry Carey, fils de Marie Boleyn; lord Hunsdon.

2. Strype, I, 32. La cour nommait cinq candidats pour les comtés, trois pour les bourgs. *Papiers Clarendon*, 92.

3. D'Ewes, II.

mais en cette occasion la politique lui apprit à mettre un frein à son ressentiment; et elle répliqua [10 fév.] que bien quo durant le dernier règne elle eût eu plusieurs motifs puissants de se marier, elle avait néanmoins préféré et préférait encore le célibat ; qu'elle ne pouvait prévoir ce qui arriverait par la suite; que si elle prenait un époux, ce ne serait que dans le but d'assurer le bonheur de son peuple ; et que si elle ne se mariait pas, Dieu pourvoirait à la succession du trône. Que quant à elle, elle serait heureuse quo l'on pût graver sur son tombeau qu'elle avait vécu et était morte reine vierge; mais que, quoiqu'elle pensât à ce sujet, elle était satisfaite de la teneur de leur adresse, parce que, ainsi qu'il était de leur devoir, ils n'avaient pas eu la présomption de lui désigner ni l'époque ni la personne ; « il ne leur » appartenait pas de disposer de son amour à leur gré, ni de di» riger sa volonté à leur fantaisie. C'était à eux de prier, non do » prescrire; d'obéir, non de lier. » C'est pourquoi elle prendrait leur visite en bonne part, et les renverrait avec des remercîments, non pour leur pétition, mais pour leurs intentions [1].

Le lecteur se rappelle que Marie et Elisabeth, bien qu'elles eussent été déclarées illégitimes par acte du parlement, avaient ensuite été appelées au trône par le statut de la trente-cinquième année du règne du Henri VIII. Marie à son avénement au trône avait eu soin de se laver de la tache d'illégitimité, en obtenant de son premier parlement la confirmation du mariage de sa mère, en faisant rapporter tous les statuts ou jugements par lesquels il avait été attaqué. Elisabeth devait-elle imiter l'exemple de sa sœur? Ses conseillers préférèrent laisser subsister sans contradiction, sur le livre des statuts, l'acte qui déclarait le mariage de Henri avec Anne de Boleyn nul dès le commencement, ainsi que celui qui déclarait cette dernière convaincue d'inceste, d'adultère et de trahison, et eurent recours à un acte de reconnaissance qui, dans une heureuse ambiguité de langage, confondait ensemble le prétendu droit de son origine royale, et celui que lui donnait le statut ; deux choses incompatibles l'une avec l'autre, puisque le statut avait été motivé sur la supposition de l'illégitimité : co nouvel acte déclarait qu'elle était et devait être la reine légale et légitime, descendue en ligne directe et légale et issue de sang royal ; à laquelle, ainsi qu'aux héritiers légitimes à naître de sa personne, appartenaient les domaines, pouvoirs,

1. D'Ewes, 46, et *Journ. of Comm.* 54.

couronnes et dignités de reine, avec tous leurs titres et dépendances; aussi légalement qu'ils avaient jamais appartenu à son père, à son frère et à sa sœur, depuis l'acte de succession passé dans la trente-cinquième année du règne de Henri VIII. Puis il établissait que cette reconnaissance, conjointement avec la teneur de ce statut, serait loi du royaume à tout jamais, et que tout jugement ou acte qui dérogerait à l'un ou à l'autre serait nul et sans effet, et pourrait être cassé par la reine à son bon plaisir [1]; en outre on passa un acte qui, sans annuler la condamnation d'Anne Boleyn, réintégrait Elisabeth dans les droits du sang, et la rendait habile à hériter de sa mère et de tous ses ancêtres du côté de sadite mère [2].

Mais le sujet qui occupa principalement l'attention du parlement fut le changement de religion. Dans ce but, on rapporta tous les statuts passés sous le règne précédent pour le maintien de l'ancienne foi, et l'on fit revivre la plupart des actes de Henri VIII, publiés en dérogation à l'autorité du pape, et ceux d'Edouard VI en faveur du service réformé. On arrêta que le livre de prière commune, avec certaines additions et améliorations, serait seul employé par les ministres dans toutes les églises, sous peine de confiscation, de déposition et de mort; que l'autorité de tout prélat étranger dans le royaume serait à tout jamais abolie; que la juridiction nécessaire pour la correction des erreurs, des hérésies, des schismes et des abus serait annexée à la couronne, avec pouvoir de déléguer ladite juridiction à toute personne ou personnes quelconques, selon le bon plaisir de la souveraine [3]; que la pénalité de ceux qui maintiendraient l'autorité du pape s'élèverait, en cas de récidive, de la confiscation des propriétés foncières et mobilières à la prison perpétuelle, et de la prison perpétuelle à la mort, de même qu'elle était infligée pour les crimes de haute trahison; et que tout ecclé-

1. *St. of Realm*, IV, 358. Par le statut de la 35e année de Henri VIII, il avait été donné pouvoir au roi, à défaut d'issue en ligne directe, de reverser la succession à qui bon lui semblerait par son testament signé de sa main. Maintenant il était connu qu'il avait laissé de côté la branche écossaise; de sorte que par le présent acte Marie d'Ecosse, quoique la plus proche héritière, se trouvait exclue, à moins qu'elle ne pût prouver que le testament n'était pas signé de Henri.

2. *St. of Realm*, IV, 397.

3. Il était néanmoins arrêté que ces délégués n'auraient pas le pouvoir de déclarer hérésie aucune matière, qui n'aurait pas été déclarée telle par quelque concile général ou par les paroles expresses de l'Ecriture, ou ne le serait pas par la haute cour du parlement avec l'assentiment du clergé en convocation. *St.* I, *Elis.* c. I.

siastique prenant les ordres ou étant en possession d'un bénéfice, tout magistrat et officier inférieur recevant gages ou appointements de la couronne, tout laïque sollicitant sa mise en possession de ses terres ou allant prêter hommage à la reine, devraient, sous peine de destitution ou d'incapacité, prêter un serment la déclarant suprême maîtresse en toutes choses et affaires ecclésiastiques et spirituelles aussi bien que temporelles, et renonçant à toute juridiction ou autorité étrangère ecclésiasque ou spirituelle quelconque dans le royaume[1].

De la part du clergé, ces bills éprouvèrent une vigoureuse mais inutile résistance. La convocation présenta à la chambre des lords [28 févr.] une déclaration de sa croyance à la présence réelle, la transsubstantiation, le sacrifice de la messe et la suprématie du pape, avec une protestation soutenant que ce n'était à aucune assemblée de laïques, mais aux légitimes pasteurs de l'Eglise qu'il appartenait de prononcer sur la doctrine, les sacrements et la discipline[2]. Les deux universités signèrent la déclaration de la convocation [10 mars], et les évêques saisirent unanimement toutes les occasions de parler et de voter contre la mesure[3]. Pour dissoudre ou neutraliser cette opposition, on s'avisa d'un expédient ingénieux. Cinq évêques et trois docteurs d'un côté, et huit théologiens réformés de l'autre, reçurent de la reine l'ordre de discuter en public sur certains points de controverse. Bacon, le garde des sceaux, fut nommé arbitre, et les débats des deux chambres furent suspendus, afin que les membres eussent le loisir d'assister à la controverse. Il avait été ordonné que chaque jour les catholiques commenceraient, et les réformateurs répondraient. Mais, au commencement de la seconde journée, les prélats s'opposèrent à un arrangement qui donnait un avantage si palpable à leurs adversaires ; et lorsque Bacon refusa d'écouter leurs représentations, ils déclarèrent

1. Voyez la note (A). Plusieurs autres bills pour une réforme plus avancée furent successivement présentés et retirés. La reine particulièrement ne voulut pas consentir à ce que l'on remît en vigueur l'acte d'Edouard VI qui légalisait le mariage du clergé. Ils devraient être satisfaits, dit-elle, qu'elle fermât les yeux sur ce point, car elle n'y consentirait jamais. « Ceci, » s'écrie Sands dans une lettre à Parker, « n'est rien moins que la bâtardise de nos enfants. » Burnet, II, *Rec.* 332.

2. Wilk. *Con.* IV, 179.

3. Les discours de l'archevêque d'York, de l'évêque de Chester et de Feckenham, abbé de Westminster, se trouvent dans Strype, I, *Rec.* 7 et suiv. Ils étaient encouragés dans cette opposition par l'ambassadeur d'Espagne, à la disposition duquel Philippe avait mis 60,000 couronnes, pour être « économiquement » employées au soutien de la cause catholique. Gonzalez, 267.

la conférence terminée. Le conseil envoya immédiatement les évêques de Winchester et de Lincoln à la Tour [3 avril], et fit prendre aux six autres disputants l'engagement [4] de se présenter chaque jour jusqu'à ce que le jugement fût prononcé[1]. L'on prétendit qu'ils s'étaient attiré ce châtiment par leur désobéissance; mais le réel objet de cette sévérité était de réduire au silence l'opposition de la chambre des lords par l'emprisonnement des deux prélats et la crainte du châtiment qui menaçait les autres. Le bill en faveur du nouveau livre de prière commune fut alors lu pour la dernière fois et adopté à la majorité de trois voix. Neuf pairs spirituels et neuf pairs temporels votèrent contre[2].

Après ces actes, la reine eut à former une nouvelle hiérarchie pour la nouvelle Église. Elle fit d'abord venir les évêques qui se trouvaient en ce moment à Londres, et les somma de se conformer; mais ils déclarèrent que leur conscience s'y refusait, et furent congédiés avec des expressions de mépris et de ressentiment. En second lieu, on leur demanda de prêter le serment de suprématie [juillet]; sur leur refus, ils furent destitués de leurs évêchés et envoyés en prison. Le même sort était réservé à leurs collègues absents, et avant l'hiver tous les prélats de Marie furent arrachés à l'autel [sept.], à la seule exception de Kitchin, qui se soumit à prêter le serment [oct.], et à qui on laissa en conséquence le siége de Landaff[3] [nov.]. Pour remplir leurs places on avait fait un choix parmi les exilés accourus de Genève, de Bâle, de Francfort, comme aussi parmi les ecclésiastiques de l'Angleterre qui, durant le dernier règne, s'étaient distingués par leur attachement au culte réformé. A leur tête Élisabeth avait résolu de placer, comme métropolitain, tant par respect pour la mémoire de sa mère qu'en récompense de son propre mérite, le docteur Matthew Parker, qui avait été chapelain d'Anne Boleyn, et sous

1. Ils se présentèrent tous les jours, depuis le 5 avril jusqu'à la dissolution du parlement, et le '0 de mai furent condamnés, l'évêque de Lichfield à 500 marcs, celui de Carlisle à 250 livres, celui de Chester à 200 marcs, le docteur Cole à 500 marcs, le docteur Harpsfield à 40 livres, et le docteur Chedsey à 40 marcs. Strype, I, 87, *Rec.* 41. Foxe, III, 822. Burnet, II, 390, *Rec.* 333.

2. Il est extraordinaire que dans les journaux des lords il ne reste aucune trace des débats de cette semaine dans laquelle le bill fut lu trois fois et adopté, c'est-à-dire du 22 avril au 1er mai. Pourtant il paraît, d'après les citations de d'Ewes, p. 28, que les débats y furent inscrits régulièrement. Deux évêques furent empêchés de voter par leur détention à la Tour, et Feckenham se trouvait aussi absent. Les mécontents étaient le marquis de Winchester, le comte de Shrewsbury, le vicomte Montague, les lords Morley, Stafford, Dudley, Wharton, Rich et North. D'Ewes, ibid.

3. Voyez note (B).

hâter le retour en Ecosse de son fils aîné, maintenant appelé le comte d'Arran.

Arran, qui avait récemment embrassé les nouvelles doctrines, servait dans l'armée française comme colonel des gardes écossaises, et, en cette qualité, il était regardé comme une honorable caution de la fidélité de son père. Henri II l'avait commandé de service pour le mariage projeté des princesses françaises avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie; mais Arran ayant envoyé une excuse pour son absence, disparut tout à coup, d'après l'avis, à ce que l'on crut, et avec l'aide de Throckmorton, ambassadeur anglais[1]. Ce fut en vain que la police essaya de découvrir la trace du fugitif; les agents de Throckmorton l'accompagnèrent ou le suivirent jusqu'à Genève, d'où il écrivit à la reine d'Angleterre [6 juillet] pour lui témoigner sa reconnaissance[2]. De Genève, il vint en grand incognito à Londres, eut une secrète entrevue avec Elisabeth [31 août] et de nombreuses conférences avec Cecil, et poursuivit ensuite son voyage dans le même secret, sous le nom de Beaufort, jusqu'à ce qu'avec l'assistance de Sadler et de Croft, il fût arrivé au château paternel de Hamilton [10 sept.].

Avant son arrivée, les commissaires anglais avaient travaillé avec succès à ranimer le foyer de la guerre civile; ils avaient représenté aux seigneurs, membres de la congrégation, la justice de leur cause, qui avait pour objet « d'extirper l'idolâtrie et de délivrer leur pays du gouvernement de l'étranger; » l'avantage qu'ils pourraient retirer des dispositions dans lesquelles était maintenant la reine de leur prêter secours, et la folie de remettre l'entreprise à une époque où la régente aurait acquis une supériorité marquée à l'aide de ses frères et de la maison de Guise. En même temps, le bruit qu'on se proposait d'annexer l'Ecosse, comme province, à la France, fit une profonde impression sur l'esprit public;

1. Ce soupçon semble avoir été bien fondé. Throckmorton en parle souvent, mais il ne montre jamais le moindre doute de sa justesse. Forbes, I, 136. 164. Robertson dit, d'après de Thou, qu'on avait l'intention d'accuser Arran d'hérésie; mais l'ambassadeur, bien qu'il parle de la fuite et de la poursuite du comte en douze différentes occasions, ne fait jamais la moindre allusion à un tel dessein, mais bien à une accusation de trahison. 148, 217.

2. Elisabeth en montra un grand déplaisir : « Il semble fort étrange, » dit-elle, « que le comte d'Arran fasse mention dans ses lettres qu'il a lieu de nous » remercier pour les offres à lui faites par nous. Nous ne savons que penser, et » il nous déplaît fort qu'une telle occasion lui ait été donnée par aucune espèce » de message à lui envoyé. » Forbes, I, 167. La reconnaissance indiscrète du comte avait failli révéler à la reine les menées secrètes et non autorisées de son secrétaire. Mais quelles étaient ces offres? Si nous en croyons Persons (et les paroles de la reine semblent appuyer son assertion), c'était qu'en cas de succès dans la guerre contre la régente, Elisabeth épouserait Arran. Philopater, p. 90.

on obtint du duc de Chastelherault la promesse de rester neutre [8 sept.], et plusieurs seigneurs catholiques s'engagèrent à tirer le glaive pour la défense des libertés de leur pays. On résolut alors de se lever en armes, et de justifier cette mesure en accusant l'ex-régente d'avoir rompu en deux points la capitulation d'Edimbourg, 1° en faisant célébrer la messe à Holyrood, et 2° en recevant des renforts de France. En ce moment, Arran, dont l'arrivée avait été cachée jusqu'ici, se montra tout à coup. Il fut reçu avec des honneurs qu'on ne rend pas à un sujet. Sa présence inattendue, le bruit qu'il était destiné à épouser la reine d'Angleterre, et la distribution faite à propos de deux mille livres sterling avancées par Sadler, releva les espérances des seigneurs confédérés. De l'autre côté, la régente prit un ton de confiance et de supériorité; elle offrit la paix sur les bases d'une véritable liberté de conscience, et somma ses adversaires de se réunir avec la Brosse et l'évêque d'Amiens, qui avaient reçu pleins pouvoirs à cet effet[1]; mais en même temps elle les informa qu'elle avait la volonté comme le pouvoir de maintenir les droits de sa fille; fortifia la ville et le port de Leith, et fit beaucoup valoir un corps de vétérans que lui avait récemment amené Octaviano, aventurier milanais, et les forces encore plus nombreuses qu'elle attendait de France avec son frère le marquis d'Elbeuf. Son offre fut toutefois rejetée : le duc joignit ouvertement la congrégation, et les abbayes de Paislow, de Kilwinning et de Dunfermlin furent supprimées. Mais l'impatience de Sadler et de Croft voulait des hostilités ouvertes. Ils se plaignirent de la nonchalance de leurs confédérés; et Knox, pour seconder leurs efforts, fabriqua une lettre de France à lord Jacques, prieur de Saint-Andrew, dépeignant sous les plus vives couleurs les dangers d'un plus long délai[2]. A

1. Labrosse avait avec lui deux mille hommes; Pelvé était le nom de l'évêque. Ils étaient envoyés comme conseillers à la régente, qui avait ordre de suivre leurs conseils. Jusqu'ici elle avait été conseillée par d'Oyselles et Maitland. D'Aubigné, I, 121. Le but de leur mission est ainsi expliqué par le cardinal de Lorraine : « Ils (les congréganistes) s'en allaient changer la religion de leur au- » torité privée, de quoi la reine regente ayant donné avis, on envoya des » commissions pour amener l'affaire à un débat et à une décision, parce que » nous désirions arranger les choses sans rigueur. Mais non-seulement ils né- » gligèrent de se rendre à la raison, mais ils refusèrent encore d'écouter la » commission. » Forbes, I, 336. Les offres de la reine et le refus des seigneurs sont mentionnés dans Sadler, I, 501, 502.

2. Du moins Randall, l'agent anglais en Ecosse, le crut un faux document, « qui, selon moi, se sent trop de Knox pour être venu de France, bien qu'il soit » à bonne fin. » Sadler, I, 499. Le prieur de Saint-Andrew était Jacques Stewart, bâtard de Jacques V par Marguerite Erskine. Il fut un des premiers prosélytes des doctrines réformées, et fut créé comte de Murray en 1562.

la fin, les insurgés s'avancèrent sur Edimbourg avec des forces considérables, et les royalistes se retirèrent dans leurs retranchements à Leith [18 oct.]. On forma dans la capitale deux conseils, l'un, sous la présidence de Chastelherault, pour l'expédition des affaires politiques ; l'autre, sous celle de Knox, pour l'administration du spirituel. Le premier conseilla comme utile, et le second approuva comme juste et légal, d'enlever à la régente l'exercice de son autorité. On proclama sa déposition [22] à son de trompe, et on la déclara, elle aussi bien que ses fauteurs et complices, ennemis de la patrie. Ce fut là le premier pas vers l'exécution du plan combiné par Cecil; le second, si aucun revers n'eût suivi, eût été de désavouer l'autorité de la souveraine[1].

La régente était encore défendue par le comte de Huntley, lord chancelier, par les comtes Marischal et Bothwell, et par la plus grande partie des évêques. Ses forces se montaient à deux ou trois mille vétérans écossais et français, dont l'expérience et la discipline supérieure devaient nécessairement l'emporter sur la bravoure et l'enthousiasme des dix mille hommes conduits par les chefs de la congrégation, le duc de Chastelherault, lord Jacques, et les comtes d'Arran, de Glencairn, de Cassilis, de Monteith et d'Eglinton. Dans une attaque sur les retranchements à Leith, les derniers furent repoussés avec perte. Au lieu de déplorer leur malheur, Sadler et Croft se réjouirent de leur échec : « La mêlée, s'écrièrent-ils, est commencée ; la sang a coulé, et » il ne pourra s'étancher de longtemps[2] ! » Mais Knox et Cecil en conçurent avec juste raison des doutes sur le résultat. Knox demanda, dans les termes les plus pressants, le secours de deux mille soldats anglais [25 oct.], et répondant d'avance à l'objection qu'on pourrait lui faire de l'existence de la paix entre les deux couronnes, il donna à entendre qu'ils pourraient servir comme volontaires, en opposition apparente à la volonté de leur souveraine, et sous une sentence de proscription et de trahison[3]. Mais

1. Si le lecteur veut revenir à la note 2, page 24, il verra combien les insurgés avaient suivi exactement les instructions du secrétaire anglais. Il paraît, d'après Knox, qu'ils avaient l'intention de les suivre en tous points. Il écrit à Railton, un des agents du secrétaire : « Elle est privée de toute autorité et gou- » vernement parmi nous. L'autorité du roi et de la reine de France est encore » reconnue, et le sera en *paroles* jusqu'à ce qu'ils refusent nos très-justes de- » mandes; ce que, Dieu aidant, vous apprendrez sous peu. » 30 oct. Sadler, I, 68.

2. Sadler, 514.

3. Keith, *App.* 40. Cecil remarque à l'égard de cette demande et d'autres semblables de Knox : « Je n'aime certainement pas l'audace de Knox, qui était

Cecil, bien qu'il sût que « les Ecossais ne pouvaient pas escalader » de murailles[1], » n'osa pas recommander une mesure aussi hypocrite. Il servait une maîtresse qui, pour me servir de ses expressions, « si elle était aujourd'hui plus qu'un homme, serait demain moins qu'une femme[2]. » Elisabeth était impérieuse, mais inconstante; veillant à sa sûreté personnelle, mais veillant aussi à sa réputation; désirant nuire à cette reine rivale de tous les moyens en son pouvoir, mais désirant aussi ne pas paraître aux yeux du monde l'instigatrice de l'insurrection et de la trahison, et encore contre une souveraine avec laquelle elle venait de ratifier pour la seconde fois un traité d'amitié et d'assistance réciproque[3]. Jusqu'ici, à la vérité, elle avait été amenée à approuver les relations de son ministre avec les Ecossais; mais il avait fallu toute l'adresse de ce profond politique et toutes les intrigues de ses amis confidentiels pour la maintenir dans des intentions favorables à son projet. De tous ces amis secrets, le plus utile était Throckmorton, l'ambassadeur en France, qui, en lui transmettant des rapports souvent apocryphes, presque toujours exagérés, et en conseillant comme de lui-même à Cecil des mesures que ce dernier n'aurait pas osé conseiller ouvertement à la reine, était parvenu à la confirmer dans sa jalousie et à entretenir ses appréhensions. Maintenant il sollicita et obtint la permission de revenir en Angleterre [24 sept.], en apparence pour voir sa femme qui était dangereusement malade, mais en réalité pour communiquer à sa souveraine des secrets qu'il n'osait confier au papier [11 oct.]. Nous verrons plus loin quels étaient ces secrets. Le résultat de ces représentations fut que la reine, sous le prétexte « qu'il était vrai qu'aussitôt que les Français en auraient fini » avec l'Ecosse, ils commenceraient avec l'Angleterre, » autorisa Cecil à aider les lords de la congrégation d'avis et de secours en argent. Pour sa sûreté personnelle, elle lui en signa l'ordre [12 nov.], et le petit nombre de conseillers qui étaient dans le secret certifièrent sa signature[4].

» aussi bien abaissée dans votre réponse. Ses écrits ne font nul bien ici, et c'est » pourquoi je les supprime souvent; cependant je ne prétends pas dire que vous » discontinuiez de me les envoyer. » Sadler, I, 535.

1. Ibid. 514.

2. *Nugæ antiquæ*, vol. I, p. 345.

3. Rym. XV, 513. Papiers de Crawford, I, 144.

4. Les témoins étaient le comte de Pembroke, lord Clinton, lord Howard d'Effingham, Parry, Cecil, Petre, Sadler, I, 566-573, et Wotton, ibid. note. Sadler avait informé Cecil que le comte de Bothwell, sheriff du comté d'Edim-

Le courrier suivant apporta toutefois les nouvelles les plus alarmantes. Les Ecossais avaient attaqué l'ennemi [6] près de Restalrig. Ils avaient été reçus avec un courage égal et une tactique supérieure ; et après une vive escarmouche, ils s'étaient enfuis dans la ville. Quoique leur perte n'excédât pas cent hommes, quoique Knox les eût appelés à l'église pour entendre « les » promesses de Dieu, » quoique les royalistes fussent rentrés dans leurs retranchements à Leith, cependant une terreur panique se répandit dans la capitale, la chaire de l'apôtre fut abandonnée, les chefs partagèrent la consternation de leurs soldats, et avant minuit la route de Linlithgow était couverte de fuyards de toute espèce. L'obscurité ajouta à leur terreur ; ils se persuadèrent que les gendarmes français étaient à leurs trousses; et ils ne ralentirent leur course que lorsqu'ils eurent atteint Stirling [7 nov.], à une distance de trente milles. Saints et guerriers étaient accablés de honte et de désespoir ; mais Knox déploya son assurance accoutumée, et reprit le sermon qui avait été interrompu par leur fuite d'Edimbourg. « Pourquoi, demanda-t-il, l'armée de » Dieu avait-elle plié devant les Philistins incirconcis? C'était à » cause de leurs péchés, de l'ambition d'un chef, de l'avarice d'un » autre, de la luxure d'un troisième, et de la présomption et de la » pusillanimité de tous. Mais qu'elles se tournassent seulement vers » le Seigneur, qu'elles reconnussent leur corruption et leur nullité, » et les tribus d'Israël l'emporteraient encore sur les mécréants » benjamites, l'éternelle vérité du Dieu éternel triompherait des » efforts de l'idolâtrie et de la superstition. » Son éloquence ralluma le fanatisme et les espérances de ses auditeurs; et les lords qui, depuis le premier jusqu'au dernier, avaient tous ressenti la blessure mordante de son apostrophe, tolérèrent la hardiesse de l'apôtre en considération de l'influence qu'il exerçait sur leurs partisans[1].

Cette nouvelle, bien qu'elle abaissât le triomphe de Cecil, donna cependant une nouvelle vigueur à ses efforts. Après une lutte de deux jours, son influence dans le cabinet anglais l'em-

bourg, avait saisi et emporté 1,000 liv. qu'il avait envoyées aux lords de la congrégation, crime qui ne lui fut jamais pardonné par ses ennemis. Le secrétaire, qui connaissait la parcimonie de la reine, eut soin de lui cacher le fait jusqu'à ce qu'elle eût signé l'ordre. « Quoi qu'il en soit, » ajoute-t-il, « Sa Ma» jesté apprendra cette perte demain, bien que ce soit encore trop tôt. » Ibid

1. Knox, *Historie*, 194-197. Sadler, I, 554, 563. Randall se plaint beaucoup des lords : « Depuis la prise de l'argent et l'arrivée des Français aux portes » d'Edimbourg, j'ai trouvé la plus grande partie de nos nobles et des autres tels » que je ne saurais de qui dire du bien. » Ibid.

porta [14]. On pressa les Ecossais de poursuivre leur entreprise, on leur promit de l'argent pour payer leurs troupes et des officiers pour les discipliner; et on leur assura qu'on équiperait une flotte pour intercepter toute communication entre Leith et la France, et qu'une armée serait stationnée sur les frontières, prête à saisir la première occasion qui se présenterait d'épouser leur querelle. En retour, on leur prescrivit d'envoyer à Londres un agent accrédité avec une demande de secours, afin que la reine eût quelque document qu'elle pût ensuite produire pour justifier sa conduite [1]. La personne choisie pour cette mission [19] fut le second fils de Maitland de Lethington, politique d'un grand talent, qui avait été secrétaire de la régente, mais qui, récemment passé dans le camp des congréganistes, leur avait découvert tous les secrets de sa maîtresse. Maitland vint secrètement à Londres, présenta à Elisabeth une pétition qui avait été précédemment composée par Cecil et approuvée par elle-même [2]; et lorsqu'elle lui demanda une garantie de la fidélité de ceux qui l'envoyaient, il lui offrit de choisir six otages parmi douze enfants des premières familles d'Ecosse.

Il arriva qu'un jour on vit Maitland entrer de grand matin au logis de Throckmorton [20 déc.]. Cette circonstance éveilla les soupçons de Gilles de Noailles, ambassadeur de France, qui demanda immédiatement à la reine et au conseil une explication des préparatifs de guerre qui se faisaient sur la rivière et dans les comtés du nord. Elisabeth lui assura qu'elle était déterminée à observer le

1. Sadler, I, 574-578, 581, 602.

2. Sadler, I, 569, 603. Plusieurs écrivains ont fait honneur à Maitland du talent déployé dans cet écrit. ils ne savaient guère que c'était en réalité l'ouvrage de Cecil. Ce ministre, après l'avoir communiqué à la reine, l'envoya à Sadler avec la recommandation d'en cacher le véritable auteur, et d'amener « par manœuvres » les Ecossais à l'adopter comme d'eux-mêmes. Sachant néanmoins que Sadler pourrait trouver difficile de concilier les passages qui contenaient des protestations d'allégeance à Marie avec les intentions bien connues du parti de lui arracher la couronne, il fait observer : « La mention des devoirs envers la » reine est ici jugée nécessaire, et pour la satisfaction du monde et pour l'hon» neur de la majesté de la reine ; et par conséquent, quoi que les Ecossais puis» sent être forcés de faire par la suite en cette affaire, ceci paraît très-conve» nable pour le présent. » Ibid. 573. Sadler commença alors à « *manœuvrer.* » Il fit une copie et la montra à Maitland comme de sa composition, lorsque cet envoyé passa par Berwick en allant à Londres. Il avait été engagé à l'écrire, disait-il, par son désir de rendre service aux lords ; et comme il connaissait parfaitement les dispositions d'Elisabeth, il avait à la hâte rassemblé les arguments qu'il savait devoir faire impression sur son esprit. Maitland, soit qu'il soupçonnât ou non l'artifice, admira la nouvelle pétition, convint qu'elle était préférable à celle qu'il avait apportée avec lui, l'envoya aux lords pour la signature, et la présenta ensuite à la reine. Ibid. 603. Elle fit ensuite beaucoup usage de cet écrit dans sa correspondance avec le roi d'Espagne, et probablement avec d'autres puissances.

traité de Cateau-Cambresis; et comme preuve de sa sincérité, elle appela la malédiction du ciel sur la tête du prince qui le premier violerait la paix. Le conseil répondit que François et Marie, en prenant le titre et les armes des rois d'Angleterre, avaient donné ample sujet de crainte; et que, tandis que le monarque français continuait à recruter ses forces dans son royaume aussi bien qu'en Ecosse, ils manqueraient à leur devoir s'ils ne conseillaient pas à la reine de pourvoir à la défense de ses propres états. Noailles ne se laissa cependant pas abuser, et dénonça les intentions hostiles du cabinet anglais à son souverain et à la reine régente d'Ecosse [1].

Les seigneurs ligués, encouragés par les sermons de Knox et les assurances de Cecil, avaient convoqué à Stirling une assemblée générale; mais Stirling fut tout à coup pris par un détachement de la garnison de Leith. De là les royalistes pénétrèrent dans le Fifeshire [27 déc.], brûlant les maisons et ravageant les terres de leurs adversaires. Les flammes gagnèrent Kinghorn, Kirkcaldy et Dysart. Arran et le lord Jacques furent forcés de se retirer [8 janvier 1560] à l'approche d'un ennemi supérieur; et les promesses répétées de secours de l'Angleterre, en ajoutant chaque jour à leur désappointement, accroissaient encore leur détresse. A la fin, les royalistes, suivis à distance par Arran, dirigèrent leur marche vers Saint-Andrew. Ils tournaient le promontoire de Kingcraig, quand on aperçut au large une flotte s'avançant à pleines voiles vers le rivage [23]. Les deux armées firent halte immédiatement : tous les yeux se portèrent sur les vaisseaux. Les Ecossais les saluèrent comme le secours qui leur était promis d'Angleterre; leurs adversaires se flattèrent de l'arrivée d'Elbœuf, si longtemps attendu de France. En peu de temps, les vaisseaux les plus proches déployèrent les couleurs anglaises; trois petits vaisseaux appartenant à la régente furent capturés, et les canons de la flotte furent dirigés contre les royalistes. Ceux-ci revinrent immédiatement sur leurs pas; et ce qui prouve la supériorité de leur discipline, c'est que, durant une retraite de six jours à travers un pays ennemi, ils ne perdirent que fort peu de monde [2].

Nonobstant cet acte d'hostilité, Elisabeth affecta un grand désir de conserver la paix; et l'on chargea le duc de Norfolk, qui était

1. Forbes, 284. Haynes, I, 213.

2. Sadler, I, 665-671, 674-679, 682-685, 690-703.

maintenant à poste fixe sur les frontières avec le titre de lieutenant de la reine dans le nord, de justifier la conduite de l'amiral anglais Winter. Quoique ce dernier eût fait voile de la Tamise dans le but exprès d'aider les Ecossais [1] et eût pris à bord six cents arquebusiers pour être opposés aux troupes régulières des royalistes, on prétendit néanmoins qu'il n'avait d'autre objet que de convoyer une flotte de vaisseaux d'approvisionnement à Berwick ; que la violence de la tempête les avait poussés dans le Frith ; et que la jalousie ou l'erreur des commandants français qui avaient tiré sur lui des batteries de Leith, de Bruntisland et d'Inchkeith, l'avait forcé d'user de représailles pour sa propre défense. Ce conte spécieux, mais dénué de fondement, fut même inséré dans une dépêche officielle et certifiée par les signatures du duc et de son conseil [2]. Mais Noailles était trop bien informé de la vérité ; il se récria [26 janvier] contre un mensonge aussi impudent, et arracha à Cecil, après bien des délais et des évasions, une commission d'enquête sur la conduite de Winter [3]. La cour de France jugea, toutefois, plus de sa dignité de se contenter de cette apparence de justice, que de demander satisfaction sans être en mesure de l'exiger. L'enquête ne fut pas poussée plus loin ; la flotte anglaise continua de voguer triomphante dans le Frith, et le mois suivant, un traité fut conclu entre le duc de Norfolk et les lords [27 février], par lequel la reine s'engageait à fournir aux Ecossais le secours d'une armée pour l'expulsion des troupes françaises [4].

La reine avait été entraînée dans cette contestation peu à peu et contre son propre jugement et son inclination. D'abord elle

1. Pour les instructions de Winter, voyez Chalmers, 28.

2. Les signatures étaient celles de Thom. Norfolk, H. Westmoreland, W. Dacre, T. Wharton, Raff. Sadleyr et F. Lecke. Haynes, I, 231. Dans une lettre particulière, le duc reconnaît que le comte de Westmoreland et les lords Wharton et Dacre n'étaient pas dans le secret, mais supposaient que ces détails étaient véridiques. Ibid. 233.

3. Cette commission est adressée au duc de Norfolk et exprime de la part de la reine la persuasion que Winter « ne voudrait rien commettre qui fût aucune » violation de la paix. » Ibid. 258. Throckmorton, à son retour en France, agit avec la même perfidie. Lorsque le cardinal de Lorraine se plaignit de la conduite de Winter : « Je prétendis ignorance, et dis que si maître Winter avait » rien fait de contraire à l'amitié, il pouvait être assuré que c'était sans l'ordre » de Votre Majesté. » Forbes, I, 335. Cecil, dans un mémoire au roi d'Espagne, a recours à un mensonge différent. Il explique ainsi l'expédition de Winter et l'armée rassemblée sous le duc de Norfolk : « Ut verum fateamur (omnesque qui » hic sunt norant esse *verissimum*) non diu dubitatione aliqua esse occupatos, » an hæc discordia in Scotia inter Gallos et Scotos esset ficta, ut sub eo colore » haberent in armis justum exercitum, et junctis utrinque copiis, irrumperint » subito in hoc regnum, et præcipue caperent Berwicum. » Forbes, I, 405.

4. Keith, 117.

consentit à fournir seulement de l'argent, puis sa flotte fut envoyée dans le Frith, mais en apparence dans un but légitime; maintenant nous allons la voir s'abaisser à une action contre laquelle son orgueil s'était jusqu'ici révolté, et conclure un traité formel avec les sujets d'une autre souveraine. Ce qui la détermina, ce fut principalement la connaissance des projets que nourrissaient les factieux de France. A peine le corps de Henri II était-il dans la tombe, que Cecil entreprit d'exciter en ce pays des dissensions semblables à celles qu'il avait fomentées en Ecosse en armant les princes du sang et les réformateurs contre leur nouveau monarque, François II. D'après ses instructions, Throckmorton sollicita une entrevue particulière avec Antoine de Bourbon, roi titulaire de Navarre, qui était connu pour favoriser les doctrines réformées. Ils se rencontrèrent à Saint-Denis [22 août 1559], à l'heure de minuit : l'ambassadeur assura le roi, en termes généraux, « de l'estime que la reine ressentait pour » ses vertus; du désir qu'elle avait de former une alliance avec » lui pour l'honneur de Dieu et l'avancement de la religion, et » de l'espérance qu'elle nourrissait qu'en se soutenant mutuelle- » ment l'un l'autre, ils empêcheraient leurs ennemis de préva- » loir contre Dieu, ou sa cause, ou aucun d'eux, comme ses » ministres. » Quoique Antoine comprît le but de ce jargon hypocrite, il répondit avec réserve qu'il serait heureux d'avoir une aussi illustre alliée dans une cause aussi sainte; mais que pour plus de sûreté, il correspondrait directement avec la reine elle-même [1]. Peu de jours après, le jeune roi confia au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, oncles de sa femme, les premiers emplois du gouvernement; l'ambition des princes du sang fut désappointée, et Antoine de Navarre et Louis de Condé, princes de la maison de Vendôme, formèrent une association avec Coligny, amiral de France; d'Andelot, colonel d'infanterie, et le cardinal de Châtillon, les trois neveux du connétable de Montmorency. Ils pouvaient ensemble réunir sous leurs ordres environ trois mille hommes de la noblesse et tout le corps des réformateurs de France auxquels ils étaient depuis longtemps connus comme des protecteurs et des amis. C'était pour informer la reine de leurs vues et de leurs ressources que Throckmorton était venu en Angleterre; il fut suivi par la Renaudie, gentilhomme de Périgord [déc.], partisan dévoué du prince de Condé

1. Forbes, I, 174, 212.

qui, pour sauver la vie des chefs en cas de non-réussite, avait accepté le poste dangereux de paraître le premier à la tête des insurgés. Cet aventurier retourna bientôt en France avec les vœux d'Elisabeth pour le succès et des promesses de secours. Calvin envoya de Genève des émissaires et des lettres à ses disciples de France. On leva secrètement des hommes parmi ceux qui professaient les nouvelles doctrines dans toutes les provinces; et on fixa le jour où ils devaient se réunir dans le voisinage de la cour, surprendre le roi et la reine, le cardinal et le duc de Guise, et remettre le gouvernement aux mains des princes du sang [1].

Ce fut en ce moment que le duc de Norfolk reçut l'ordre de conclure un traité avec les seigneurs écossais à Berwick. Quoique les ambassadeurs français offrissent de retirer leurs troupes de l'Ecosse, à l'exception de quelques compagnies, et de remettre à l'arbitrage d'Elisabeth elle-même les points de discussion entre les insurgés et leur souveraine, le duc reçut ordre de terminer; et il fut stipulé [27 février] que la reine entretiendrait une armée anglaise en Ecosse jusqu'à ce que les Français fussent chassés de ce royaume; et que les Ecossais ne consentiraient jamais à la réunion de leur couronne avec celle de France, enverraient à Elisabeth, en cas d'invasion, un secours de quatre mille hommes, et lui donneraient des otages de leur fidélité à tenir ces engagements [2].

Peu de jours après, la conspiration de France éclata; mais elle fut déjouée à Amboise par la vigilance et l'énergie du duc de Guise. Condé et Coligny furent obligés de combattre leur propre parti pour éviter le soupçon. La Renaudie périt dans la mêlée, et la plupart des autres chefs furent pris et exécutés. A cette nouvelle, Elisabeth commença à balancer, et l'arrivée de Montluc, l'ambassadeur de France, accrut son hésitation. Mais Throckmorton la pressa de ne pas perdre l'occasion précieuse qui lui était offerte par la guerre civile qui allait éclater en France; et les lords du conseil sollicitèrent la permission de commencer les hostilités par les motifs suivants [23 mars]: Parce qu'il était juste de repousser le danger, honorable de soulager l'opprimé, néces-

1. Dans le conseil tenu à la Ferté, on délibéra pour savoir si l'on se débarrasserait tout à fait de la famille royale et des Guise; mais la majorité décida que ces assassinats discréditeraient leur parti et soulèveraient toute la France contre eux. Capefigue, II, 107. Il cite le journal de Brulart; *Vie de Coligny*, 20; de Thou, l. XXIV; Matthieu, l. IV, p. 213; le Laboureur, I, 512.

2. Haynes, 253.

saire d'empêcher la réunion de l'Ecosse à la France, et profitable de risquer une petite somme pour acquérir ce qui plus tard devrait coûter un plus grand prix [1]. Le lendemain de la présentation de ce mémoire, parut l'acte diplomatique le plus extraordinaire [24], intitulé : Déclaration de paix, mais conçu de manière à justifier la guerre. Il établissait une distinction entre le roi et la reine de France et leurs ministres; les premiers étaient les amis d'Elisabeth, qui défendaient strictement de faire aucune injure à leurs sujets; les seconds étaient ses ennemis, et c'était pour déjouer leurs vues ambitieuses qu'elle avait pris les armes, déterminée à ne pas les poser qu'elle n'eût chassé jusqu'au dernier soldat français du royaume d'Ecosse [2]. Le duc de Norfolk, qui avait rassemblé une armée sur les frontières, la confia aux soins de lord Grey [28 mars]. Les Ecossais et les Anglais se réunirent, et les forces combinées vinrent camper devant les retranchements de Leith [6 avril]. Mais les opérations du siége furent paralysées par l'humeur irrésolue et contradictoire de la reine. Elle avait dit aux généraux [29 mars] de préférer la négociation aux armes, elle rejeta de nouveau les projets d'accommodement [avril], permit à l'envoyé français de traiter avec les seigneurs écossais, ordonna de pousser le siége avec vigueur, puis reprocha à ses ministres de lui avoir arraché son consentement pour une expédition qui, elle le prévoyait, se terminerait par une honteuse défaite. Ses prédictions se vérifièrent. Les assiégeants firent leurs approches sans jugement; leurs batteries furent mal servies et mal dirigées; et quand on donna l'assaut [6 mai], un corps des assaillants perdit son chemin, l'autre trouva ses échelles trop courtes pour l'escalade. Plus de mille hommes périrent dans l'attaque et dans la retraite [3].

Cet échec mit fin à la guerre. La reine applaudit à sa pénétration; et quoique après un débat orageux avec le secrétaire elle consentît à renforcer l'armée, elle exigea néanmoins qu'il se rendît en Ecosse pour éteindre par la négociation les flammes

1. Forbes, I, 390-396.

2. Haynes, I, 268. « C'est une pauvre vengeance, » dit le cardinal de Lorraine à Throckmorton, « que celle de votre dernière proclamation en Angleterre » contre mon frère et moi; mais nous la prenons non comme du fait de la reine, » mais comme le résultat des conseils de trois ou quatre personnes qui l'entou» rent; et comme je pense qu'elle sera bientôt mieux conseillée, nous esperons » qu'avant peu elle lèvera la main pour punir ceux qui lui ont donné de tels » avis. » Forbes, I, 423. L'original de la proclamation est de la main de Cecil.

3. Voyez les lettres officielles dans Haynes, 283-388.

qu'il avait allumées. Il se soumit de mauvaise grâce; et ayant chargé ses amis de surveiller les intrigues de ses ennemis politiques durant son absence, il partit pour cette désagréable mission [30] avec Wotton pour collègue [1]. A Newcastle ils joignirent les envoyés français, Randan et Montluc, et ils signèrent à Berwick un traité préliminaire. Mais à cette époque, les royalistes éprouvèrent une perte considérable par la mort de la reine régente [14 juin], princesse distinguée par son habileté et sa modération, qui avait sacrifié sa santé et sa tranquillité à soutenir les intérêts de sa fille. Durant sa maladie, elle fut reçue au château d'Edimbourg [4 avril] par l'humanité de lord Erskine, qui tenait cette forteresse en vertu d'une commission des trois états, et qui avait promis d'observer la plus scrupuleuse neutralité durant la lutte. Sur son lit de mort, Marie fit venir les chefs des deux partis opposés [10 juin], leur recommanda la prospérité du royaume et les droits de la souveraine, et embrassant chacun des lords, et serrant la main aux membres des communes, elle pardonna publiquement toutes les offenses qu'elle avait reçues, et demanda pardon à ceux qu'elle avait offensés. Le jour suivant elle expira [11], regrettée des catholiques et des royalistes et estimée de ses adversaires eux-mêmes. Il ne se trouva que Knox seul qui osât verser le poison de la calomnie sur sa tombe [2].

Les commissaires français avaient été autorisés à accorder une amnistie aux insurgés, pourvu qu'ils rentrassent dans le devoir. Cette offre fut acceptée; mais en même temps on fit des demandes qui, tout en laissant une supériorité nominale à François et à Marie, tendaient à transférer l'exercice de l'autorité royale aux lords de la congrégation. D'abord Montluc et Randan défendirent avec fermeté les droits de la couronne; mais la nécessité les

1. Voyez les lettres de Cecil dans Forbes : « Sa Majesté la reine renouvelle » la prédiction de Cassandre : Dieu nous éprouve par de nombreuses difficultés. » Sa Majesté la reine n'a jamais aimé ces affaires d'Écosse; vous savez tout ce » qui en dépend. Les hommes faibles et les flatteurs suivront cette pente. — J'ai » eu tant de tourments en ceci avec Sa Majesté la reine, que cinq accès de fièvre » ne m'auraient pu autant abattre. — Que résultera-t-il de mon voyage? je ne » sais; mais je crains le succès, quia la reine est si mal disposée pour cette af- » faire. » Forbes, I, 451, 455, 456, 460, 500. Lord John Grey craint l'influence des philippiens pendant l'absence de Cecil. Par philippiens il entend Arundel, Parry, Petre et Mason. Haynes, 251. Mais Killygrew les déclare tous honnêtes gens, à l'exception de Mason. Pembroke et Clinton appuient Cecil. Forbes, I, 501. On les appelait philippiens, parce que Philippe avait reproché à Elisabeth sa conduite honteuse en secourant les rebelles d'un autre royaume. Forbes, I, 402. Haynes, 281.

2. Il est difficile d'expliquer comment Robertson (I, 139, édit. 1791) a pu interpréter aussimal qu'il l'a fait les expressions de Leslie dans la description de la mort de la reine. Leslie, *Hist.* 525.

força de se soumettre à des concessions qui dépassaient leurs pouvoirs; et il fut enfin arrêté [6 juillet] qu'après que les troupes françaises se seraient retirées, à l'exception d'une faible garnison à Dunbar et d'une autre à Inchkeith, les trois états seraient réunis en convention en vertu d'une commission qui devait être envoyée par le roi et la reine; que sur vingt-quatre personnes nommées par la convention, la reine en choisirait sept et les états cinq, pour leur confier le gouvernement du royaume; qu'aucun étranger ne serait admis aux grandes charges de la couronne; que le roi et la reine ne pourraient ni déclarer la guerre ni faire la paix sans le consentement des états; que ni les lords de la congrégation ni leurs partisans ne seraient inquiétés pour la part qu'ils avaient prise dans la lutte; et que les ecclésiastiques seraient protégés dans leurs personnes, biens et droits, et recevraient des compensations pour leurs pertes, selon l'évaluation qu'en feraient les états réunis en parlement. A ces conditions était annexée la demande que le nouveau culte fût établi; mais les commissaires refusèrent de céder sur ce point: Cecil lui-même condamna le fanatisme des zélateurs, et Maitland se chargea de les pacifier par la promesse qu'une députation, nommée par la convention, soumettrait cette requête à François et Marie [1].

Un autre traité se préparait en même temps entre les commissaires de France et d'Angleterre. L'évacuation de Leith et la retraite des troupes étrangères n'offrirent aucune difficulté; mais Cecil demanda la restitution de Calais comme une indemnité de l'injure faite à Elisabeth en prenant son titre, et de plus comme la ratification expresse du traité conclu récemment à Berwick entre le duc de Norfolk et les insurgés écossais. On déploya dans ces questions beaucoup de finesse diplomatique; et les conférences furent fréquemment interrompues et reprises jusqu'à ce qu'enfin des concessions mutuelles amenèrent la conclusion du traité [6 juillet]. François et Marie y promettaient, qu'attendu que les couronnes d'Angleterre et d'Irlande appartenaient de droit à Elisabeth, ils cesseraient d'en porter les armes ou de prendre le titre de monarques d'Angleterre et d'Irlande. La question de compensation était remise à l'arbitrage du roi d'Es-

1. Keith, 131-144. « Nous avons plus à faire avec les lords de l'Ecosse qu'a» vec les Français. J'en trouve qui sont si fermes dans leurs opinions religieuses, » que rien de ce qui peut y porter atteinte ne saurait les persuader. My lord de » Lidyngton (Maitland) nous aide beaucoup en ceci, autrement je vois que ce » serait folie de tout hasarder. » Haynes, I, 333. Voyez note (E).

pagne; et il était stipulé que, comme le roi et la reine de France avaient fait diverses concessions à leurs sujets d'Ecosse à la sollicitation de la reine d'Angleterre, ils s'engageaient en conséquence à ratifier ces concessions aussitôt que les Ecossais auraient eux-mêmes rempli les conditions auxquelles elles avaient été faites [1].

Ainsi se termina la guerre de religion en Ecosse, guerre qui fit peu d'honneur aux armes d'Elisabeth et encore moins au caractère de ses conseillers. Le droit d'intervention, même dans son acception la plus large, ne peut jamais autoriser un prince à intriguer clandestinement avec les sujets d'un autre, ni à les engager par des offres de secours à se révolter contre leur souverain, dans le temps même où il se trouve engagé lui-même sous serment, à vivre en parfaite amitié avec ce souverain, et à refuser toute espèce d'assistance, secrète ou ouverte, à ses ennemis [2]. Elisabeth connaissait toute la turpitude morale d'une telle politique; elle reculait devant la ligne de mensonge et de dissimulation dans laquelle on l'avait engagée; et bien qu'elle laissât pendant un temps les sophismes et les prédictions de Cecil obscurcir son jugement, elle saisit avec avidité, comme nous l'avons vu, la première occasion que lui offrit un léger revers de fortune sous les murs de Leith, pour forcer son ministre à aller lui-même sur les lieux afin d'aviser aux moyens d'amener un accommodement. Si ce ministre partit pour sa mission avec répugnance, il découvrit à son arrivée qu'il pourrait aisément obtenir par la paix ce qu'il avait désiré d'amener par la guerre. Il lui fut clairement démontré que l'enthousiasme religieux des réformateurs foulerait aux pieds tous les engagements imposés par la présence des armées étrangères. Et en effet, quand les forces de France et d'Angleterre se furent retirées de l'Ecosse, une convention des états, dans laquelle les congréganistes avaient, par la présence d'une grande partie des petits barons, une majorité irrésistible, s'assembla à Edimbourg [1er août] sans attendre la commission du souverain; et le premier objet qui fixa leur attention ne fut plus maintenant la liberté, mais bien la domination religieuse. 1° On passa un acte pour abolir l'autorité du pape en Ecosse, et pour décréter un châtiment contre quiconque oserait la reconnaître par ses actes; 2° l'administration du baptême d'après le

1. Rym. xv, 593. Haynes, I, 354.

2. Voyez le traité, art. 1, 2, 3. Rym. xv, 513.

rite catholique et la célébration de la messe en public ou en particulier furent prohibés sous peine, pour le ministre officiant comme pour les personnes présentes, de confiscation pour la première fois, de bannissement pour la seconde, et de mort pour la troisième ; 3° une profession de foi, formulée par Knox et ses associés d'après celle de Genève, fut approuvée, et toutes les lois existantes, incompatibles avec cette profession, furent rapportées ; 4° tout membre de la convention qui refusa de souscrire à la nouvelle doctrine fut instantanément expulsé : manière ingénieuse de refuser justice aux catholiques qui, aux termes du dernier traité, réclamaient des compensations pour leurs pertes durant la guerre. Après l'exclusion, les noms des plaignants furent deux fois appelés : ni eux ni leurs fondés de pouvoirs n'étaient présents pour soutenir leurs droits ; et on déclara « que les » lords et la noblesse avaient fait leur devoir conformément aux » articles du traité de paix [1]. » 5° Les comtes de Morton et de Glencairn avec le secrétaire Lethington furent commissionnés pour se rendre auprès de la reine d'Angleterre et lui proposer, au nom des états, un mariage avec le comte d'Arran, fils de l'héritier présomptif de la couronne d'Ecosse, mesure qui leur avait probablement été suggérée par Cecil, dont nous savons que c'était le projet favori, qu'il avait travaillé à accomplir par tous les artifices en son pouvoir [2].

Avec le procès-verbal de toutes ces délibérations et les noms des vingt-quatre personnes parmi lesquelles, d'après le traité, la reine d'Ecosse avait à choisir sept des douze membres du conseil, sir James Sandilands, chevalier de Malte, se rendit à la cour de France. L'envoi d'un simple chevalier à Marie, en contraste avec celui des deux comtes à Elisabeth, fut regardé comme une insulte étudiée ; et les décrets de la convention en contradiction avec les articles du traité ne pouvaient être reçus bien favorablement. Quand Throckmorton requit de Marie et de son époux de ratifier le traité, ils répliquèrent [17 nov.] que leurs sujets écossais n'avaient rempli aucune des conditions prescrites ; qu'ils avaient agi comme s'ils formaient une république indépendante du souverain ; qu'Elisabeth continuait à les soutenir dans leur désobéissance, et qu'elle avait déjà rompu l'ancien traité en ad-

1. Keith, 151, 488. Ainsi fut accomplie la prédiction de Cecil, « que la réparation serait assez légère. » Haynes, 356. Ils avaient fait leur réclamation et sollicité une réponse pendant trente-trois jours. Keith, ibid.

2. Knox, 239, 254, 255. Spottis, 150. *Art. Parl. Scot.* II, 525. *App.* 605.

mettant dans son royaume et en sa présence les députés de la convention sans le consentement préalable de leur souveraine [1].

En moins d'un mois, François II, prince faible et maladif, mourut d'un abcès dans l'oreille [5 déc.]. Cet événement rompit les liens qui unissaient la France à l'Ecosse; et, comme la tempête excitée par la jalousie de Cecil se trouvait maintenant calmée, Marie se persuada qu'elle pourrait sans entraves reprendre le gouvernement de son royaume. Telles n'étaient cependant pas les intentions du cabinet anglais. Il savait qu'elle pouvait se remarier, et qu'avec un nouvel époux ses anciennes prétentions pourraient reparaître, événement contre lequel il était de son devoir de se prémunir. Dans cet objet, on prit la résolution d'empêcher ou du moins de retarder le retour de Marie Stuart en Ecosse. Winter continua à croiser dans le Frith, et Randolph, l'agent anglais, reçut ordre de rappeler aux lords de la congrégation leurs obligations envers Elisabeth [17 mars 1561]; de leur conseiller de conclure une ligue perpétuelle avec l'Angleterre durant l'absence de la reine, et de suggérer une sorte d'association, dont le principal objet serait de la forcer à épouser un de ses propres sujets [2]. Elisabeth n'eut pas lieu de se plaindre de la tiédeur des Ecossais : Chastelherault, Argyle, Morton et Glencairn lui firent l'offre de leurs services; Maitland promit de révéler à Cecil les plans et les actions de Marie et de ses amis, et le lord Jacques, s'étant rendu en France [4 avril] pour assurer sa sœur de son attachement et de son obéissance, conseilla à Elisabeth [4 mai], à son retour en Angleterre, de l'arrêter en mer et de la garder prisonnière [3]. Il paraît que pour ces nobles seigneurs la loyauté et l'honneur n'étaient que de vains noms. L'intérêt personnel était leur seul but, et pour y atteindre ils eussent servi indifféremment leur souveraine ou son adversaire.

Marie était restée veuve à l'âge de dix-huit ans. Elle passa l'hiver en Lorraine, au milieu de ses parents maternels, et consola sa douleur en écrivant des élégies sur la mort de son époux. Mais les envoyés d'Angleterre [5 janvier], le comte de Bedford [19 février], Mewtas [13 avril] et Throckmorton [23 juin] l'impor-

1. Papiers Hardwicke, I, 126, 129. Elisabeth par Wright, I, 50-51. Voyez note (E).

2. Haynes, 366. Keith, 156. *App.* 94.

3. Camden, I, 83. Keith, 163. *App.* 91. Chalmers, d'après des lettres dans les archives, II, 288.

tunèrent sans relâche de leurs demandes de ratification du traité. Elle fit à tous la même réponse : que depuis la mort de François, ses oncles avaient refusé de lui donner aucun avis, afin qu'il ne fût pas dit qu'ils se mêlaient des affaires d'Ecosse ; que sur une question qui se rattachait si intimement aux droits de sa couronne et à ceux de ses sujets, on ne pouvait s'attendre à ce qu'elle donnât une réponse sans le secours de conseillers officiels ; mais qu'à son retour dans son royaume elle consulterait les états, et ferait ce qu'ils jugeraient à propos. Ces refus irritèrent Elisabeth ; ils confirmèrent les soupçons qui avaient déjà été soulevés par ses conseillers ; et quand d'Oyselles demanda pour Marie la permission de traverser ses états pour se rendre en Ecosse, elle refusa [juin] d'un ton de véhémence et avec des expressions de reproche qui trahirent l'exaspération de son esprit[1]. Throckmorton peu après se rendit auprès de la reine d'Ecosse [20 juillet] pour justifier la conduite de sa souveraine. Lorsque Marie le vit, elle fit retirer sa suite, « afin, » dit-elle, « qu'au moins si, comme la reine d'An- » gleterre, je ne puis maîtriser mon caractère, j'aie moins de » spectateurs de ma faiblesse. » Aux raisons qu'il donna elle répliqua : « Votre maîtresse me reproche ma jeunesse, — c'est un » défaut qui sera bientôt guéri, — mais elle pourrait me reprocher » ma folie, si, jeune comme je le suis, sans mari ni conseiller, » je prenais sur moi de ratifier le traité. Quand j'aurai consulté » les états de mon royaume, je ferai une réponse raisonnable. Je » me repens seulement d'avoir eu la faiblesse de demander à » votre souveraine une faveur dont je n'ai pas besoin. Je suis » venue ici en dépit d'Edouard VI, et je m'en retournerai en » Ecosse en dépit de sa sœur. Je ne lui demande que son ami- » tié ; si elle le veut, elle peut avoir en moi une parente affec- » tionnée et une voisine utile, car ce n'est pas mon intention » d'intriguer avec les mécontents de son royaume, comme elle » intrigue avec les mécontents du mien[2]. »

1. « Bien des raisons nous faisaient ne pas aimer son passage; mais *voici la » seule réponse* que nous fîmes : que Sa Majesté la reine s'abstiendrait de lui » faire cette faveur jusqu'à ce qu'elle eût ratifié la dernière paix conclue à Edim- » bourg. » Cecil à Sussex, 25 juillet 1561. « Tant de raisons nous ont engagé à » refuser sa demande, que je pense que notre refus sera approuvé des gens pru- » dents, et parfaitement accueilli de nos amis d'Ecosse. » Ces raisons étaient « que la seule attente de l'arrivée de la reine avait relevé Huntley, Bothwell, » Hume et ses autres amis, et que plus ses affaires resteraient dans l'incertitude, » plus elle tarderait à faire un mariage qui pût offenser la cour d'Angleterre. » 14 juillet 1561. *Hardwicke Papers*, I, 172, 173.

2. Keith, 162, 177. Cabala (édit. 1663), p. 374-379.

La résolution de la reine d'Ecosse triompha de la politique tortueuse du cabinet anglais. On avait envoyé, au nom d'Elisabeth [30 juin], des lettres aux lords de la congrégation pour les avertir du danger auquel ils seraient exposés par le retour de leur souveraine, et leur conseiller de la détourner de son projet par quelque démonstration hardie de leur haine pour le papisme, et le renouvellement de leur ligue avec l'Angleterre [1]. En même temps, pour lui donner de nouvelles causes d'inquiétude, on rassembla une escadre de vaisseaux de ligne dans les dunes, dans le but spécieux, à ce qu'on prétendait, de croiser contre les pirates dans le détroit. Marie n'ignorait pas les intrigues qui avaient lieu en Ecosse, et se doutait de l'objet réel de l'armement; néanmoins elle persista dans sa détermination de braver le danger, et, accompagnée de trois de ses oncles et d'un certain nombre de nobles français et écossais, elle fit voile de Calais [15 août] avec deux galères et quatre bâtiments de transport. Tant que les côtes restèrent en vue, elle fixa ses regards sur la terre où elle avait vécu depuis son enfance, et régné en souveraine; puis, étendant les bras, elle s'écria : « Adieu, France bien-aimée, » adieu. » Le lendemain il s'éleva un épais brouillard, circonstance qui la favorisa singulièrement; car, bien que l'amiral anglais rencontrât son escadre, qu'il capturât l'un des bâtiments de transport ayant à bord le comte d'Eglington, et qu'il en visitât deux autres chargés des malles de la reine et de ses effets, il ne put ni découvrir ni rattraper les galères [2]. Le quatrième

1. Camden, 82. La lettre de Cecil se peut voir dans la judicieuse collection de documents réunis par M. Stephenson sous le titre de « Eclaircissements du règne de la reine Marie, » p. 89. « J'ai montré, » dit Randolph, « la lettre de » Votre Honneur à lord Jacques, lord Morton, lord Lidington. Ils désirent » comme vous qu'elle puisse être retenue encore quelque temps; et, si ce n'était » leur devoir, quelques-uns ne se soucieraient guère de la voir jamais. Lidington trouve qu'il serait toujours mieux qu'elle ne vînt pas: mais, si elle vient, » qu'il faut lui faire connaître tout d'abord ce qu'elle trouvera, c'est-à-dire due » obéissance et dévouement si elle embrasse la religion du Christ et désire vivre » en paix avec ses voisins. » Robertson, *App.* vol. I, n° v. La réponse de Lidington est dans Keith, *App.* 92.

2. Nous ne connaissons pas la nature des instructions secrètes qu'il avait reçues; car celles que donne Haynes, p. 366, et qu'on a quelquefois citées, ont rapport à un autre objet et avaient été signées dans le mois de janvier précédent. Mais sa conduite hostile, jointe au désir bien connu du cabinet anglais d'empêcher Marie d'arriver en Ecosse, font supposer, comme on le croyait alors, qu'il avait très-probablement été chargé de l'intercepter sur la mer, et sous un prétexte ou un autre de l'amener en Angleterre. Cecil écrivait le 12 août au comte de Sussex qu'il y avait trois vaisseaux dans les mers du nord « pour garantir les pêcheurs des pirates. *Je crois qu'ils seront fâchés de la voir* (la » reine d'Ecosse) *passer.* » Mots évidemment destinés à le préparer au résultat attendu. Mais comme la tentative ne réussit pas, il devint nécessaire de la nier. Elisabeth écrivit à Marie qu'elle avait envoyé quelques barques en mer, « non

jour [19], Marie revit la terre de ses pères avec un mélange d'espérance et de crainte. Pour déjouer les machinations de ses ennemis, elle était arrivée quinze jours avant l'époque désignée. Nulle préparation n'avait été faite pour sa réception; mais toute la population, la noblesse, le clergé et le peuple se précipitèrent vers Leith pour témoigner leur fidélité à leur jeune et belle souveraine. Ses craintes furent dissipées. Le cœur joyeux et léger, elle monta sur son palefroi, et fit son entrée dans la capitale au milieu des acclamations et des félicitations de ses sujets. Ce fut pour elle un jour de joie et de bonheur véritable; peut-être le seul qu'elle fût destinée à avoir en Ecosse[1]. Le soir même, elle fut forcée de prêter l'oreille à plusieurs centaines de zélateurs qui s'assemblèrent pour chanter des psaumes sous ses fenêtres; et le lendemain matin, elle eut un présage plus triste encore dans la frénésie de la populace, qui faillit massacrer un de ses chapelains en le désignant du nom de prêtre de Baal. Réclamant pour elle le droit d'adorer Dieu selon sa conscience, elle établit le service catholique dans sa chapelle. Mais un dimanche ou deux après [14 sept.], « le comte d'Argyle et le lord » Jacques troublèrent tellement le chœur, que quelques-uns, tant » parmi les prêtres que parmi les clercs, quittèrent leurs places, » la tête cassée et l'oreille déchirée. » — « Ce n'était que plaisir » pour les regardants, » ajoute l'envoyé d'Angleterre[2].

Avant de terminer ce chapitre, je dois appeler l'attention du lecteur sur l'histoire privée d'Elisabeth au commencement de son règne. On ajoutait peu de foi à ses assurances répétées, qu'elle préférait le célibat au mariage. Sous sa sœur, un tel langage pouvait avoir été dicté par la politique; il pouvait lui servir maintenant à se débarrasser des poursuivants qui lui déplai-

» pour préserver les pêcheurs, » mais pour croiser après certains pirates écossais à la requête du roi d'Espagne (Keith, 181, 182. Robertson, *App.* VII); et Cecil écrivit à Throckmorton « que les vaisseaux de Sa Majesté qui étaient sur les » mers pour les purger des pirates la virent et saluèrent ses galères, et arrêtant » ses vaisseaux les avaient examinés poliment et en avaient retenu un comme » fortement soupçonné de piraterie. » Papiers Hardwicke, I, 176. Les hommes qui fabriquaient tant de mensonges pour cacher le but de l'expédition de Winter dans le Frith, pouvaient aisément en fabriquer d'autres pour excuser leur conduite discourtoise envers la reine d'Ecosse.

1. Camden, I, 82. Leslie, 585. Goodall, I, 175.

2. Brantôme, 123. Randolph dans Keith, 190. Knox exaspérait le zèle de ses disciples par ses prières pour la conversion de l'idolâtrie de la reine, et le raffermissement des cœurs et des bras des élus. Id. p. 197. « On en vint à mettre » en question si la princesse, étant une idolâtre, devait ou non être obéie en » toutes actions civiles et politiques. » Id. p. 202. « Le jour de la Toussaint la » reine fit chanter une messe : cette nuit, un de ses prêtres fut bien battu pour » sa récompense par un domestique de lord Robert. » 4 nov. Wright, *Eliz.* I, 85.

raient; mais nul ne voulait croire qu'il exprimât ses sentiments réels, et il s'en trouvait beaucoup, parmi les princes étrangers comme parmi ses propres sujets, qui, soit par vanité, soit par ambition, aspiraient à l'honneur d'épouser la reine d'Angleterre.

1° Le premier des princes étrangers était Philippe d'Espagne. Son ambassadeur, le comte de Feria, reçut l'ordre de faire la propositions deux mois après son avénement [10 janvier 1559]. La reine fut flattée, mais embarrassée. Elle se rappelait avec reconnaissance ses premières obligations envers Philippe, et sentait qu'avec lui pour époux elle n'aurait aucun sujet de craindre les efforts de la France en faveur de Marie Stuart. Mais de l'autre côté ses conseillers confidentiels lui rappelèrent combien elle avait autrefois désapprouvé le mariage de ce prince avec sa sœur Marie; ils lui représentèrent qu'il était d'un caractère méfiant et d'un zèle intolérant en faveur de la religion qu'elle se proposait d'abolir; ils maintinrent que sa puissance était plutôt nominale quo réelle, et prétendirent que, puisqu'il lui était allié au même degré d'affinité quo Henri VIII l'avait été à Catherine, elle ne pouvait l'épouser sans reconnaître que sa mère avait été la maîtresse, non l'épouse de son père. D'abord la reine avait répondu à l'ambassadeur [19 janvier 1559] que, si elle se décidait à se marier, elle préférerait Philippe à tout autro prince; mais, à sa seconde audience, elle s'excusa sur l'empêchement résultant du mariage précédent de Philippe avec sa sœur[1]. Néanmoins, les adversaires de cette union conservant encore des craintes, pressèrent au parlement l'adoption des mesures projetées pour l'abolition du culte catholique [17 février], et Philippe, qui avait fait de sa conservation une condition indispensable de son mariage, tourna ses regards vers Isabelle de France, par qui son offre fut acceptée [17 avril]. Quand la nouvelle en fut annoncée à la reine, ello se sentit ou prétendit se sentir blessée, et se plaignit à l'ambassadeur de la précipitation do son maître, qui ne pouvait attendre quatre petits mois, et prenait tout d'un coup une réponse évasive pour un refus. Mais le roi d'Espagne était amant par politique. Il préféra au résultat incertain d'une cour plus prolongée les avantages solides qu'il sut arracher du cabinet français, désireux de prévenir son union avec la reine d'Angleterre[2].

1. Dixo que pensaba estar sin casarse, per que tenia mucho escrupelo en lo de la dispensa del papa. Feria à Philippe, *Memorias*, 261, 265.

2. D'après les documents à Simancas, et Camden, I, 28, 30.

2° Philippe fut remplacé par son cousin, Charles d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand [1]. Les relations de famille de ce prince promettaient un égal soutien contre la rivalité de François et de Marie; on ne pouvait faire aucune objection sur sa personne, ses talents et ses connaissances; mais sa religion présentait, sinon dans l'opinion de la reine, du moins dans celle de ses conseillers, un obstacle insurmontable à son alliance. La vanité d'Elisabeth fut flattée de cette recherche; et elle exprima le désir de voir l'archiduc en Angleterre. On pensait généralement qu'il avait résolu de visiter sa prétendue sous un déguisement : et dans les cours étrangères on commençait à croire que le mariage était déjà conclu. Mais l'empereur regarda comme au-dessous de sa dignité d'agir avec une telle précipitation, et il entama une négociation qui lui fit perdre sa cause. Quoiqu'il eût été amené à retirer sa demande d'une église pour la célébration du service catholique à Londres; quoiqu'il eût consenti à ce que Charles, dans les grandes cérémonies, assistât avec la reine au service protestant, il persista néanmoins à demander une chapelle catholique pour l'usage particulier de son fils et des catholiques de sa maison. A cela il fut répondu que les lois du royaume ne permettaient aucune liturgie autre que celle établie par le parlement; et que la conscience de la reine lui défendait de tolérer la célébration d'un culte idolâtre. Une réponse aussi discourtoise refroidit l'ardeur du jeune prince, et quand Elisabeth ajouta qu'elle n'avait aucun désir de se marier, Charles tourna ses regards vers la jeune veuve d'Ecosse; et tout en resta là sans qu'il y eût aucune expression de mécontentement d'aucun côté [2].

3° Tandis que le prince d'Autriche poursuivait sa demande, Jean, duc de Finlande, vint en Angleterre [27 sept. 1559] demander la main de la reine pour son frère Eric, roi de Suède [3]. Il fut reçu avec de grands honneurs [5 oct.] et bercé d'espérances trompeuses. Il faisait à la reine une cour assidue, cherchait à gagner la bonne opinion des favoris par son affabilité et ses présents, et avait pour habitude, quand il se rendait à la cour, de répandre sa bourse parmi le peuple, en disant qu'il leur donnait de l'argent, mais que le roi leur donnerait de l'or. Eric étant protes-

1. Jewell à Bullinger, 22 mai 1559. Burnet, IV, 552.

2. Camden, 53. Strype, I, 150. Haynes, 216. *Memorias*, VII, 278.

3. Suecus et Carolus Ferdinandi filius mirificissime ambiunt, sed Suecus impense. Ille enim, modo impetret, montes argenteos pollicetur, sed illa fortasse *Thalamos propiores* cogitat. Jewell à P. Martyr, 2 nov. 1559. Burnet, IV, 562.

tant, on ne pouvait lui rien objecter sous le rapport de la religion : trouvant néanmoins que ses affaires faisaient peu de progrès, il devint jaloux de son frère, le rappela et confia ses intérêts aux soins d'un ambassadeur. En même temps il envoya à Elisabeth dix-huit chevaux pies et plusieurs caisses de lingots [3 oct. 1561], en lui annonçant qu'il viendrait bientôt en personne déposer son cœur à ses pieds. La reine ne fit aucune difficulté de recevoir les présents; mais, pour éviter les dépenses et les embarras d'une visite, elle le pria, dans son propre intérêt, de retarder son voyage jusqu'à ce qu'elle se fût décidée à entrer dans le mariage [1]. Sa patience se lassa à la fin, et il se consola de son désappointement en épousant [janvier] une femme qui, bien qu'au dessous d'Elisabeth par son rang, pouvait se vanter d'une beauté supérieure, et qui paya son choix du plus sincère attachement [2].

4° La jalousie du pouvoir d'Éric avait poussé le roi de Danemark à lui opposer un rival dans la personne d'Adolphe, duc de Holstein. Ce prince était jeune, beau, et (ce qui l'élevait encore plus aux yeux d'Elisabeth) soldat et conquérant [3]. A son arrivée il fut reçu avec honneur [20 mars 1560], et traité avec des égards particuliers. Il aima et fut aimé [4]. La reine le fit chevalier de la Jarretière, et elle lui accorda une pension à vie; mais encore ne put-elle se décider à le prendre pour époux.

Tandis que Charles, Eric et Adolphe se disputaient ainsi ouvertement la main, ou plutôt la couronne d'Elisabeth, ils étaient secrètement traversés par un rival dont les prétentions étaient d'autant plus formidables qu'elles avaient le double appui du secrétaire et de sa femme [5]. Ce rival était le comte d'Arran, dont le zèle pour la gloire de Dieu avait été stimulé par l'espoir d'une récompense terrestre dans la personne de la reine. Durant la guerre de la réforme il avait montré un courage et une constance

1. Suecus diuturnus procus, et valde assiduus, nuper admodum dimissus est. Jewell à P. Martyr, 7 fév. 1562. Burnet, IV, 568.

2. Sadler, I, 507. Papiers Hardwicke, I, 173, 174. Camden, I, 67. Strype, I, 192-194, 234, 236. Toute la cour fut en confusion, en septembre 1561, par la nouvelle qu'il était positivement en route. Les instructions données à ce sujet sont amusantes. Voyez-les dans Haynes, I, 370.

3. Dithmarsis nuper debellatis. Camden, I, 69.

4. A ce que je conclus d'après la lettre de Peyto à Throckmorton : « On se » dit à l'oreille que c'est un galant, et, comme on dit en italien, *molto amartellato*. Si on accorde le premier point, je ne doute nullement du second, car » c'est une conséquence forcée pour les parties, comme vous en conviendrez, » j'ose dire, avec moi. » Forbes, I, 443, 9 mai 1560.

5. Voyez les lettres de cette dernière à Maitland, Melville et Arran, dans Haynes, 359, 362, 363.

qui avaient laissé bien loin derrière lui tous ses associés, à l'exception peut-être de lord Jacques ; et aussitôt que la paix fut conclue, il osa réclamer la récompense promise à ses services [oct. 1560]. Elisabeth répondit avec son affectation accoutumée, aux députés de la convention écossaise qui présentèrent la demande, qu'elle était satisfaite de son état de fille et que Dieu ne lui avait donné aucune inclination pour le mariage. Néanmoins le départ soudain des ambassadeurs affecta profondément son orgueil. Elle se plaignit que, tandis que des rois et des princes persistaient des mois et des années dans leurs poursuites, les Ecossais n'eussent pas daigné présenter leurs demandes une seconde fois [1]. Quant à Arran, soit de désappointement, soit de quelque autre cause, il tomba dans une profonde mélancolie qui se termina par la perte de la raison.

Des princes étrangers nous reviendrons maintenant à ceux des propres sujets de la reine qui, poussés par leur ambition ou séduits par ses sourires, se flattaient de l'espoir d'obtenir son consentement. Le premier était sir William Pickering. Il ne pouvait se vanter d'une noble origine; il n'avait pas non plus exercé de charge élevée dans l'état, au delà d'une mission auprès des petits princes d'Allemagne. Mais la beauté de sa personne, l'élégance de ses manières et de son langage, et son goût dans les arts d'agrément, attirèrent les regards de la jeune reine ; et elle fut si peu réservée dans ses attentions pour ce favori impromptu, que pendant quelques semaines les courtisans le considérèrent comme son époux futur [2]. Mais Pickering fut bientôt oublié, et si la disparité d'âge eût pu se compenser par l'expérience politique et la noblesse d'extraction, le comte d'Arundel avait de meilleurs droits à la préférence royale. Quatre années durant, ce gentilhomme persévéra dans sa poursuite pour le remords de sa conscience et le délabrement de sa fortune. Il était catholique de conviction, mais pour plaire à la reine il vota en faveur de la réforme ; il possédait des domaines considérables, mais il s'encombra de dettes pour faire des présents dispendieux et donner des fêtes brillantes à sa souveraine et à sa cour. Quand enfin il

1. Keith, 154-156. Haynes, 364.

2. Vulgi suspicio inclinat in Peckerinum, hominem anglum, virum et prudentem et pium et regia corporis dignitate prœditum. Jewell à Bullinger, 22 mai 1559. Burn. IV, 552. Il était en si grande faveur auprès de la reine, que se negociaban a 20 por 100 las apuestas de que saria rey. Don Alvarade quadra, év. d'Aquila, dans une lettre à Philippe, mai 1559. Il avait été attaché à l'ambassade le 25 novembre 1558, et au rappel de Feria, le 8 mai 1559, il resta ambassadeur résident.

devint inutile à sa politique, et incapable de fournir à ses amusements, elle le congédia définitivement, et le traita ensuite non-seulement avec froideur, mais souvent encore avec sévérité [1].

L'homme qui fit l'impression la plus profonde et la plus durable sur son cœur, fut Robert Dudley, qui avait été convaincu de haute trahison avec son père, le duc de Northumberland, pour avoir tenté d'enlever la succession de la couronne à Marie aussi bien qu'à Elisabeth. Il avait toutefois été réhabilité, et souvent employé par la dernière reine. Sous la reine actuelle il eut un avancement rapide, fut nommé grand écuyer, et peu après, à la surprise du public, fut installé chevalier de la Jarretière. La reine et Dudley devinrent inséparables [déc. 1559], des bruits scandaleux circulèrent à l'oreille; et dans les cours étrangères on dit ouvertement qu'ils vivaient ensemble dans un commerce adultère. Dudley avait épousé Amy, fille et héritière de sir John Robesart; mais cette dernière n'avait pas la permission de paraître à la cour, et son seigneur et mari lui avait assigné pour résidence un château triste et solitaire, appelé Cumnor en Berkshire. Dans cette demeure retirée, elle fut attaquée, au printemps de 1559, d'une maladie de poitrine, et l'on disait ouvertement que Dudley n'attendait que sa mort pour conclure son mariage avec la reine. Amy néanmoins se rétablit au grand désappointement de Dudley, s'il est vrai qu'il entretînt de pareilles espérances; mais sa mort subite, l'année suivante [sept. 1560], fit naître le soupçon plus injurieux encore que, fatigué d'attendre, il s'était déterminé à se défaire de sa femme [2].

1. Il avait quarante-sept ans à l'avénement de la reine; d'après des documents dans Haynes (364, 365), il paraît qu'il était le grand rival de Dudley. Si nous en croyons une note conservée par Camden dans son édition corrigée de ses Annales, le comte introduisit l'usage des voitures en Angleterre. En 1565, il alla de Bath à Padoue pour se guérir de la goutte; ensuite il tomba en disgrâce pour avoir participé au projet de marier le duc de Norfolk à la reine d'Ecosse; et depuis cette époque jusqu'à sa mort (28 fév. 1580) il fut presque toujours mis aux arrêts chez lui par ordre du conseil, non, à ce qu'il paraît, pour aucune offense réelle, mais comme un homme dangereux à cause de son opposition aux projets des ministres.

2. Lever, l'un des prédicateurs, écrivit à Knollis et à Cecil de faire des recherches sur cette affaire, parce que, « ici, dans ces parages, il me semble qu'il » y a de graves et dangereux soupçons et murmures sur la mort de celle qui fut » la femme de monseigneur Robert Dudlie. » Haynes, 362. Throckmorton aussi écrit à Cecil : « Il s'est répandu ici des bruits si nombreux et si méchants tou» chant le mariage de lord Robert et la mort de sa femme, que je ne sais de » quel côté me tourner ni quelle contenance faire. » Papiers Hardwicke, I, 121. « Je vous assure, monsieur, que ces gens ne restent muets quand je parle d'un » personnage à ce qu'ils pensent beaucoup trop en faveur... Pour vous dire ce » que je pense, de même que je regarde cela comme une calomnie des plus » fausses, de même aussi je crois qu'une si jeune princesse ne saurait être trop in-

Pour réduire de tels rapports au silence, on ordonna quelques recherches judiciaires, probablement une enquête juridique (coroner's inquest [1]), et le résultat fut une déclaration que la mort de lady Dudley avait été causée par un accident. Immédiatement le bruit du mariage se répandit de nouveau; on croyait que la reine avait fait une promesse solennelle à Dudley, et on allait même jusqu'à nommer la dame d'atours qui avait été témoin de l'engagement[2]. Parry, trésorier du palais, se déclara en sa faveur, et Cecil et ses amis, bien qu'ils condamnassent cette alliance, n'eurent pas le courage d'en exprimer leur désapprobation. Comme dernière ressource, ils eurent recours à l'adresse de Throckmorton, qui entreprit cette mission délicate et dangereuse. Il ne s'ouvrit pas, à la vérité, à sa souveraine comme il l'avait fait à Cecil, mais il adopta l'expédient plus prudent d'attribuer ses propres opinions à d'autres, et prétendit les communiquer alors à Elisabeth comme un pénible devoir qui lui était imposé par sa charge. Dans cette vue le secrétaire Jones vint en Angleterre [27 nov.] et obtint la permission de détailler à la reine, dans une audience particulière, les remarques réelles ou prétendues des ambassadeurs d'Espagne et de Venise, touchant son union projetée avec Dudley, et la réputation infâme de ce gentilhomme. Elle écouta l'envoyé avec patience, tantôt éclatant de rire, tantôt se couvrant le visage de ses mains. Enfin elle lui dit qu'il était venu chargé d'un message très-inutile; qu'elle savait d'avance tout ce qu'il lui avait rapporté, et qu'elle avait des preuves convaincantes de l'innocence de son favori quant au prétendu meurtre de sa femme [3]. On ignore l'impression que cette conférence peut avoir faite sur son esprit : le mariage fut retardé pour le présent, mais ce ne fut que plusieurs années après qu'on en abandonna entièrement le projet [4].

» struite. » Chaloner à Cecil, 6 déc. 1559. Haynes, 212. Voyez aussi *Memorias*, 282, 283, 284.

1. Enquête d'un officier et de douze jurés prescrite par la loi à l'égard de toute personne décédée de mort violente ou subite. (N. DU T.)

2. Marie Stuart, détaillant les rapports de lady Shrewsbury, écrit à Elisabeth « qu'un, auquel elle disoit que vous aviez faict promesse de mariage devant » une dame de vostre chambre, avoit couché infinies foys avecques vous avec » toute la licence et privauté qui se peut user entre mari et femme. » Murdin, 558.

3. Voyez les lettres de Jones dans les Papiers Hardwicke. Quant à la mort de lady Dudley, elle dit « qu'il était alors à la cour et personne des siens chez sa » femme pendant l'attentat, et que cela tourna de manière à ce que rien ne put » atteindre ni l'honneur de Dudley ni la vertu de la reine. » Ibid. 165.

4. Six mois après cette conversation, Cecil ordonna à Throckmorton d'en-

---

## CHAPITRE DEUXIÈME.

Elisabeth aide les huguenots de France. — Actes du parlement. — Lois pénales contre les catholiques. — Trente-neuf articles. — Pacification de France. — Retraite des Anglais. — Elisabeth propose à Marie Stuart d'épouser Dudley. — Elle épouse Darnley. — Elisabeth choisit l'archiduc Charles pour son époux. — Elle le rejette. — Assassinat de Rizzio. — Naissance de Jacques. — Pétition à Elisabeth pour la prier de se marier. — Sa réponse inintelligible. — Assassinat de Darnley. — Accusation et acquittement de Bothwell. — Mariage de Marie avec Bothwell.

J'ai détaillé, dans le chapitre précédent, le commencement des relations qui, après la mort de Henri II, s'établirent entre le gouvernement anglais et les huguenots de France [1]. La défaite des conspirateurs qui avaient tenté de surprendre la cour à Amboise, avait renversé leurs projets ; il fut clairement démontré que la conspiration remontait au roi de Navarre et à son frère, le prince de Condé. Un événement imprévu non-seulement sauva les princes du châtiment, mais encore ranima et redoubla leurs espérances. François II mourut, et la reine-mère, Catherine de Médicis, étant déclarée régente [6 déc. 1560] durant la minorité de Charles IX, voulut s'aider d'eux pour neutraliser l'influence de la maison de Guise. Le prince de Condé sortit de prison pour entrer au conseil, et son frère, le roi de Navarre, obtint l'emploi de lieutenant-général du royaume. La reine chercha ensuite à pacifier, si elle ne pouvait les unir, les deux grands partis religieux qui divisaient la population de la France. Elle fut habilement secondée dans ce projet par le chancelier de Lhospital ; et l'édit de 1562 [17 janvier] suspendit l'exécution de toutes les lois pénales en matière de religion, et accorda aux calvinistes toute liberté

voyer un bijoutier français avec des aigrettes, des chaînes, des bracelets, etc., pour être achetés par la reine et ses femmes ; sur quoi il observe : « Je ne sais » ce que cela signifie, que cela ait rapport à ce que *beaucoup de gens pré- » voient*, ou bien à l'arrivée du Suède ; mais quant à moi, je ne vois dans Sa » Majesté aucune disposition arrêtée pour le mariage, ni le *principal* ici non » plus, ce qui le tourmente. » Papiers Hardwicke, I, 172.

1. On a donné plusieurs étymologies curieuses au mot huguenot ; il est maintenant généralement supposé avoir été écrit dans l'origine « eidgenossen, ou associés par serment, » nom pris par le parti calviniste à Genève durant sa lutte avec les catholiques. De Genève, les missionnaires pénétrèrent dans le sud de la France et introduisirent avec eux la dénomination de egnots ou huguenots.

pour l'exercice de leur culte. Mais les esprits étaient trop exaspérés par des injures mutuelles pour écouter la voix de la modération. L'extirpation de ce qu'ils appelaient idolâtrie pouvait seule satisfaire les fanatiques parmi les réformateurs; et par les zélateurs du parti opposé, la moindre concession faite aux nouveaux religionnaires était regardée comme une apostasie de la foi de leurs pères. Il était impossible d'empêcher ces factions d'en venir aux mains en différents endroits; la révolte, le pillage et le meutre en étaient généralement les suites; et les chefs des deux partis commençaient à se préparer pour la grande lutte qu'ils prévoyaient, par des associations à l'intérieur et des confédérations à l'extérieur du royaume. D'un côté Condé, Coligny et Dandelot, encouragés par les avis de l'ambassadeur anglais Throckmorton, qui les poussait continuellement à tirer l'épée contre leurs adversaires [1], demandèrent à Elisabeth des secours en hommes et en argent, et envoyèrent des exprès pour lever des reitres et des lansquenets parmi leurs coreligionnaires d'Allemagne. De l'autre, Montmorency, le duc de Guise et le maréchal Saint-André s'engagèrent par un pacte solennel à défendre l'ancienne croyance en extirpant les nouvelles doctrines; sollicitèrent pour cet objet la coopération du roi d'Espagne, et cherchèrent à attirer dans leur parti les princes luthériens d'Allemagne. D'abord la régente, craignant plus l'ambition du duc de Guise que celle du prince Condé, avait offert à ce dernier l'appui de l'autorité royale; mais le roi de Navarre avait été gagné à la cause catholique; Catherine et son fils furent conduits par lui de Fontainebleau à Paris [avril], et dès lors firent cause commune avec ceux au milieu desquels ils se trouvaient jetés plutôt par circonstance que par inclination. En peu de temps le flambeau de la guerre s'alluma dans toutes les provinces de France. Si le lieutenant-général s'assura de Paris pour le roi, le prince de Condé fortifia Orléans pour les insurgés. Chaque parti déploya cette ardeur féroce, cette soif de la vengeance qui caractérisent les guerres civiles et religieuses. Les deux partis exerçaient l'un contre

1. Throckmorton nous informe dans une de ses lettres que le duc l'accusa en face d'être « l'auteur de tous les troubles, » et qu'il le pria, en conséquence, « de » les aider à sortir d'embarras, comme il avait aidé à les y mettre. » Dans sa réponse, l'ambassadeur n'essaya pas de réfuter l'accusation. Forbes, II, 255, 257... « Nos divisions, lesquelles Throckmorton avoit fomentées et entretenues » longuement par la continuelle fréquentation et intelligence qu'il avoit avec » l'amiral et ceux de son parti... Il fit entrer sa maîtresse en cette partie, dont » elle m'a souvent dit depuis qu'elle s'étoit repentie, mais trop tard. » Castelnau, *Mém.* XLIV, 50.

l'autre, à titre de représailles, les rigueurs les plus injustes et les plus inutiles; et les plus atroces cruautés étaient journellement commises par des hommes qui prétendaient servir sous les bannières de la religion, et pour la plus grande gloire du Tout-Puissant[1].

Quoique les calvinistes fussent redoutables par leur union et leur enthousiasme, ils ne formaient pas la centième partie de la population de la France[2]. Le prince néanmoins conservait encore de grandes espérances de succès. Il comptait sur les ressources de son propre courage, sur le secours des protestants d'Allemagne et d'Ecosse, et sur les promesses de Throckmorton. Ses envoyés, le vidame de Chartres et Delahaye, passèrent secrètement en Angleterre [15 mars], allèrent trouver Cecil dans l'obscurité de la nuit, et sollicitèrent de la reine un renfort de dix mille hommes et un prêt de trois cent mille couronnes[3]. Comme la parcimonie de la reine reculait devant des demandes aussi imprévues, Throckmorton s'efforça d'exciter ses craintes personnelles par des lettres de la nature la plus alarmante [1er juillet]. Cecil lui soutint que la ruine de Condé serait infailliblement suivie de sa propre déposition; et, ce qui eut probablement plus de poids auprès de la reine que l'alarme donnée par l'ambassadeur ou la prédiction du secrétaire, son favori Dudley seconda leurs efforts par ses prières et ses conseils[4]. Un traité fut formellement conclu entre la reine d'Angleterre, l'alliée de

1. Les écrivains français du parti de la réforme attribuent généralement la guerre à une rixe appelée par eux le massacre de Vassy, dans laquelle environ soixante hommes furent tués par les partisans du duc de Guise. Mais, 1° il y a tout lieu de croire que cette rixe fut accidentelle et provoquée par les religionnaires eux-mêmes. Voyez Lapopelin, l. VII, 283, et la déclaration du duc sur son lit de mort conservée par Brantôme, qui était présent et à Vassy et à sa mort. 2° La rixe eut lieu le 1er mars, et les calvinistes de Nîmes commencèrent à s'armer le 19 février au son du tambour. Ils se mirent en campagne et défirent de Flassans le 6 mars. Voyez Ménard, *Hist. de Nîmes*, IV, preuves, 6.

2. Castelnau, IV, c. 2.

3. Il y a dans Forbes une lettre énigmatique au prince, dans laquelle, pour déguiser ce dont il est question, on le désigne comme le neveu, la reine comme la tante, la guerre comme un procès, un corps de mille hommes comme un document à produire en cour, etc. Forbes, II, 35.

4. Le secrétaire essaya de prouver ses assertions de la manière suivante. Si Condé était vaincu, le duc de Guise ferait une alliance avec le roi d'Espagne, et le fils de ce dernier épouserait alors la reine d'Ecosse ensuite on proclamerait Marie Stuart reine d'Angleterre, en stipulant que Philippe aurait l'Irlande pour l'indemniser des dépenses de l'armée qu'il enverrait pour soutenir les droits de la reine d'Ecosse; enfin que le concile de Trente excommunierait tous les hérétiques et disposerait de leurs biens, et que, sans aucun doute, les catholiques d'Angleterre joindraient l'armée d'invasion. Tels étaient les maux imaginaires dont il cherchait à effrayer sa souveraine. Voyez Forbes, II, 5.

Charles, et le prince de Condé, sujet de ce même souverain, armé contre son maître [20 sept.]. Mais si elle s'engagea à lui avancer une somme de cent mille couronnes et à débarquer une armée de six mille hommes sur les côtes de Normandie, elle eut soin en même temps d'exiger qu'on lui remît entre les mains la ville du Havre en garantie, non-seulement du remboursement de son argent, mais encore de la restitution de Calais [1].

Les conférences entre Cecil et le vidame de Chartres n'échappèrent pas à la vigilance de l'ambassadeur de France. Le traité de Cateau à la main, il demanda, en vertu de l'article 13, que les agents du prince lui fussent remis comme traîtres à leur souverain, et prévint la reine que, d'après l'article 10, elle perdrait, par le premier acte d'hostilité, tous ses droits à la remise de Calais à l'expiration du délai fixé. Mais on n'eut aucun égard à ses remontrances. — Une flotte fit voile pour aller croiser sur les côtes de Normandie [3 oct.], diverses flottilles transportèrent successivement six mille hommes dans les ports du Havre et de Dieppe, qui avaient été remis à la reine ; et le nouveau comte de Warwick, frère de lord Robert Dudley, fut nommé général en chef de l'armée anglaise en France [2].

Nonobstant cette intervention hostile, Elisabeth affecta de maintenir la paix entre les deux couronnes et de ressentir une affection sincère pour son bon frère le jeune roi de France. Elle avait déclaré aux habitants de la Normandie, par une proclamation [24 sept.], que son seul but était de les préserver comme elle avait dernièrement préservé les Ecossais, de la tyrannie de la maison de Guise [3], et quand l'ambassadeur de France demanda, au nom de son souverain, qu'elle retirât son armée [25], elle refusa de croire que cette demande vînt de Charles lui-même, parce

1. Forbes, 48. Thuan. II, 198, 294.

2. Forbes, 58-80. Strype, I, 328.

3. Forbes, II, 79. A ces invectives contre la maison de Guise et à d'autres semblables, le duc se contenta de faire la réponse suivante : « Monsieur l'am- » bassadeur, il paraît que la reine votre maîtresse, par la publication de toutes » ces choses qu'elle fait imprimer, rejette tout son déplaisir et toute son indi- » gnation sur moi et ma maison. Je n'alléguerai, quant à présent, rien pour » notre défense ; mais je vous prierai de dire qu'outre qu'il n'est guère habituel » aux princes de traiter ainsi les personnes de qualité et de distinction en pu- » bliant contre elles des libelles et écrits diffamatoires, nous avons eu l'honneur » de faire alliance par mariage avec la maison d'Angleterre, d'où elle est des- » cendue, et qu'ainsi elle ne peut nous déshonorer ni nous discréditer qu'elle » ne s'attaque elle-même, puisque nous sommes descendus de sa maison et elle » de la nôtre. Au demeurant, quand elle aura vécu quelques années de plus dans » ce monde, elle respectera plus qu'elle ne le fait maintenant ceux qui ont l'hon- » neur de lui être alliés. » Forbes, II, 258.

que c'était, lui dit-elle, le désir de tout monarque de protéger ses sujets contre l'oppression, et d'accepter avec reconnaissance les secours qui pouvaient lui être offerts pour cet objet.

De si pitoyables sophismes ne pouvaient couvrir l'intention véritable du cabinet anglais; et le prince commença à être regardé, même par ses propres partisans, comme traître à son pays. Le duc de Guise avait chassé les Anglais de la dernière forteresse qu'ils possédassent en France: ses adversaires les avaient rappelés dans le royaume et leur avaient donné deux ports de mer, en place de celui qu'ils avaient perdu. Enflammée de ressentiment, la noblesse de toutes les provinces de France vint joindre l'armée du roi [18 sept.], et pour animer leur zèle, Charles, la reine régente et le roi de Navarre se rendirent au camp devant Rouen [15 oct.]. Quoique ce dernier fût blessé mortellement dans la tranchée, on poussa le siége avec vigueur; l'obstination du gouverneur refusa toutes les offres de capitulation; deux cents Anglais qui avaient été envoyés à son aide périrent sur la brèche; et la ville, prise d'assaut [26], fut abandonnée pendant huit jours à la fureur d'une soldatesque victorieuse [1].

Les ministres anglais commencèrent alors à craindre le ressentiment de leur propre souveraine, et chargèrent son favori Dudley de la tâche désagréable de lui annoncer cette perte. Il tint pour un temps cette nouvelle secrète, et prépara son esprit, en lui faisant entendre qu'il courait dans la Cité des rumeurs défavorables [30], et qu'on regardait la chute de Rouen comme la conséquence probable de ses lenteurs et de sa parcimonie. La reine ne se douta nullement de l'artifice, et quand on lui découvrit la vérité, elle prit tout le blâme sur elle, et dans la ferveur de son repentir, expédia des renforts au comte de Warwick [3 nov.], commissionna le comte Oldenburgh pour lever douze mille hommes en Allemagne, et ordonna des prières publiques durant trois jours pour implorer les bénédictions du ciel sur sa cause et celle de l'Evangile [2].

1. La Noue dit seulement trois jours, ce qui veut dire, selon les lois de la guerre dans ces temps, « un jour entier pour butiner, un autre pour emporter, » et l'autre pour composer. » *Mém.* tome XLVII, p. 131.

2. Forbes, II, 133, 165, 169-188. « J'ai quelque peu préparé les voies avec elle, » dit Dudley dans une lettre à Cecil (30 oct.), « touchant cette grande perte à » Rouen, de cette manière : disant qu'il courait le bruit qu'il y avait eu récemment un terrible assaut de donné, et qu'on se doutait fort que la place était » prise. Je m'affligeai, si cela était, du peu d'argent et de soin que l'on y avait » donnés dès le commencement, quand on eût pu aisément la défendre. Je vois » en elle de grands remords de n'en avoir pas agi plus franchement, — se re-

Les forces supérieures des royalistes avaient forcé Condé à rester spectateur inactif du siége de Rouen; l'arrivée de six mille mercenaires levés dans les états protestants d'Allemagne, par les efforts réunis de Dandelot et de Moth, le commissaire anglais, le mit à même de quitter Orléans, et de marcher sur Paris [8 nov.]. Les espérances de la reine d'Angleterre se ranimèrent, quoique la promptitude avec laquelle le prince prêta l'oreille aux ouvertures du cabinet français [16] eût pu lui apprendre à mettre en doute sa fidélité. Cette négociation, néanmoins, fut interrompue par l'humeur moins traitable de Coligny [11 déc.], et à Dreux, sur les bords de la Dure, il se livra une bataille [19], plus mémorable par le sort des deux généraux adverses que par le nombre des morts. Le connétable, qui commandait les royalistes, et Condé, qui commandait les insurgés, furent réciproquement faits prisonniers, et ainsi, par le hasard de la guerre, le principal pouvoir dans un parti se trouva concentré dans le duc de Guise et ses partisans, les plus violents parmi les catholiques, tandis que dans l'autre il tomba entre les mains de l'amiral de Coligny et de ses amis, les plus bigots parmi les huguenots. Le duc gagna la victoire, et Coligny, se retirant dans ses retranchements à Orléans, conjura la reine d'Angleterre, par lettres et par messages, de lui envoyer les secours auxquels elle était engagée par le traité[1].

Il n'y eut jamais peut-être de monarque plus attaché à l'argent qu'Elisabeth. Nonobstant ses engagements avec le prince, ses remords des délais passés, ses résolutions de mieux faire, elle n'avait pas encore avancé une seule couronne. Enfin les clameurs séditieuses des auxiliaires allemands, les prières de l'amiral et les représentations de ses conseillers, lui arrachèrent [15 février] un ordre de payement[2], qu'elle ne fit toutefois qu'après avoir obtenu du parlement le vote d'un subside sur les terres, et de deux dixièmes et quinzièmes sur les biens meubles. L'argument sur lequel on fonda cette demande fut encore le vieux conte de la haine invétérée de la maison de Guise. Ils avaient originairement, disait-on, essayé de priver la

» prochant fort de l'avoir laissée manquer de secours, et prête maintenant à » leur en envoyer, car elle ne sait encore rien de cette perte. » Forbes, II, 155.

1. Forbes, II, 195-203. 209, 217, 226, 251. *Mém. de Castelnau* (Collect. Petit.), XXXIII, 241. Le duc de Guise, parce que l'autre parti appelait cette guerre « sa querelle, » ne commandait que sa compagnie de cavalerie seulement. Le résultat de cette journée fut qu'il eut le commandement de l'armée entière. 245.

2. Ibid. 247, 264, 272, 274, 297, 301, 322, 334.

reine de sa couronne, en annexant l'Ecosse à la France; ils se proposaient maintenant d'arriver au même but, en exterminant les réformateurs à l'étranger, et employant des conspirateurs en Angleterre. Le premier projet avait été déjoué par la reine à ses propres dépens; elle espérait également renverser le second si ses fidèles sujets voulaient lui en fournir les moyens. Il paraît que le vote passa aux deux chambres sans une seule opposition [1] [19 février].

La conspiration à laquelle on avait fait allusion était un projet absurde et chimérique, qu'on supposait avoir été conçu par deux frères, neveux du feu cardinal Pole. Se considérant comme descendants en ligne directe du duc de Clarence, frère d'Edouard IV, ils aspiraient à occuper dans l'état le rang auquel ils croyaient avoir droit par leur naissance. L'automne précédent, Elisabeth avait été retenue dans sa chambre plusieurs semaines par la petite vérole; il se répandit plusieurs bruits sans fondement, et entre autres une prétendue prophétie qu'elle ne vivrait pas au delà du mois de mars. Les Pole résolurent de quitter le royaume, dans l'intention, en cas de mort de la reine, de débarquer un corps de troupes dans le pays de Galles, et de proclamer Marie Stuart son successeur. Ils s'étaient imaginé que, s'ils réussissaient, leur promptitude pourrait leur valoir, de la reconnaissance de cette princesse, sa main pour l'un, et le titre de Clarence pour l'autre. Ayant communiqué leur projet aux ambassadeurs de France et d'Espagne [oct. 1562], ils se préparèrent à partir; mais leur secret avait été trahi, et tous deux furent arrêtés. Pendant quelques mois, l'on couvrit toute cette affaire d'un voile mystérieux, et le peuple fut tenu en alarme par le bruit d'une conspiration contre la vie de la reine et le culte réformé. Aussitôt que les communes eurent voté le subside demandé [26 février 1563], les deux frères furent mis en jugement, et condamnés sur la confession de Fortescue, leur associé. S'il y avait quelque chose d'illégal, il n'y avait certainement rien de bien formidable dans leur projet, et la reine leur pardonna après quelques délais [2].

1. D'Ewes, 60, 84.

2. Strype, I, 327, 333. Je penserais presque que ce n'était qu'un complot imaginaire pour entretenir l'irritation de la reine contre la maison de Guise, et son inclination en faveur des projets des protestants français. « Continuez, » dit Cecil à Throckmorton, « à ecrire pour rappeler à la reine le danger qui la menace si les Guise prospèrent. » Forbes, II, 1: « Les Pole et Fortescue, qui sont à la Tour, avaient des intelligences avec les Guise pour une tentative de trahison. » Id. p. 186.

Mais cette session du parlement, la seconde du règne d'Elisabeth, est surtout remarquable par une loi pénale de la plus grande sévérité contre ceux qui professaient l'ancienne religion. Par les lois déjà établies, aucun héritier relevant de la couronne ne pouvait solliciter l'investiture de ses terres, aucun individu ne pouvait obtenir de bénéfice dans l'Eglise, ou accepter un emploi dans le gouvernement, ou devenir membre de l'une ou de l'autre université, à moins d'avoir préalablement prêté le serment de suprématie, que l'on regardait comme équivalent à la renonciation à la foi catholique. On proposa maintenant d'étendre à d'autres l'obligation de prêter le serment, et de décréter contre le premier refus la peine de confiscation des biens et l'emprisonnement perpétuel, et contre le second la peine de mort, comme pour un crime de haute trahison. Le motif allégué pour justifier cette nouvelle sévérité était la nécessité de « réprimer et de corriger la conduite outrageante et effrontée des fauteurs de l'évêque de Rome. » Mais ce projet rencontra une vigoureuse opposition parmi les protestants eux-mêmes, dont plusieurs mirent en question sa justice et sa politique : sa justice, parce que l'offense était suffisamment punie par la perte des biens et des emplois, et sa politique, parce que, là où le nombre des non-conformistes est considérable, l'extrême rigueur dans le châtiment est plus propre à exciter la révolte qu'à assurer l'obéissance. Dans la chambre des lords, le vicomte Montague le combattit avec beaucoup d'énergie et d'éloquence. « Où était, demanda-t-il, la nécessité d'une telle loi ? Il était connu de tous que les catholiques n'avaient causé aucun trouble dans le royaume. Ils ne disputaient point ; ils ne prêchaient point ; ils ne désobéissaient point à la reine ; ils n'apportaient aucune innovation dans la doctrine ou la religion. » D'après cela, pouvait-on concevoir une plus grande tyrannie que de forcer un homme, sous peine de mort, à jurer qu'il croit vrai ce que dans sa conscience il regarde comme douteux ? Maintenant, ce qui prouvait que le droit de la reine à la suprématie ecclésiastique devait paraître douteux à beaucoup de gens, c'est que, bien que décrété par les lois anglaises, il était cependant démenti par l'usage et l'opinion de toutes les autres nations de la chrétienté, réformées ou non-réformées. La chambre haute devait réfléchir avant de mettre des hommes dans la nécessité de se parjurer ou de souffrir la mort, de peur qu'au lieu de se soumettre ils ne s'armassent pour leur propre défense, et elle ne devait pas se laisser guider dans l'exercice de son pouvoir législatif

par les passions et la rapacité de ceux « qui comptaient se rendre grands et puissants par la confiscation, les dépouilles et la ruine des plus nobles et des plus anciennes maisons [1]. »

Après une lutte prolongée, les ministres, par leurs efforts, parvinrent à faire adopter le bill [3 mars], mais avec différents amendements, exemptant les pairs temporels de ses atteintes, et protégeant contre la confiscation les héritiers des condamnés. Néanmoins, il étendit l'obligation de prêter le serment à deux classes d'hommes non comprises dans le premier acte, 1° aux membres de la chambre des communes, aux maîtres d'école, instituteurs particuliers et procureurs, et 2° à toutes personnes qui auraient exercé un emploi quelconque dans l'Église ou dans une cour ecclésiastique sous le règne actuel ou les trois derniers, ou qui désapprouveraient ouvertement le culte établi, ou qui célébreraient ou entendraient d'autres célébrer aucune messe particulière, c'est-à-dire en un mot à toute la population catholique du royaume. Quant à la première classe, on stipula en leur faveur que le serment ne pourrait leur être demandé qu'une fois, et par conséquent ils ne se trouvaient passibles que de la peine la plus faible, celle de la confiscation et de la prison perpétuelle : mais, quant à ceux de la seconde classe, on devait le leur demander deux fois, et au second refus, le coupable encourait la peine de mort comme dans le cas de haute trahison [2]. Il est manifeste que si ce barbare statut eût été strictement mis à exécution dans toutes les parties du royaume, les échafauds eussent été baignés du sang des victimes. Mais la reine fut effrayée de la perspective qui s'offrait à elle ; elle communiqua ses sentiments au métropolitain, et ce prélat, par une lettre circulaire, avertit les évêques qui avaient été désignés pour demander le serment, de procéder avec douceur et modération, et de ne jamais faire la

1. Strype, I, 259, 273.

2. *St.* 5, *El.* c. I. Cecil, dans une lettre à sir Th. Smith (27 fév.), admet l'extrême rigueur de ces lois ; mais il ajoute : « Telle est l'opinion de la chambre » des communes, qui pense qu'il n'y a rien de trop sévère contre les papistes. » Pour expliquer cette *sévérité*, M. Wright nous renvoie à un écrit dans Strype (I, 375), qui néanmoins est daté du 13 avril de l'année *suivante*, et qui déclare qu'il avait été résolu à Rome « d'accorder un pardon à quiconque attaquerait la » reine, ou à tout cuisinier, brasseur, boulanger, marchand de vin, médecin, » épicier, chirurgien, ou de tout autre état, qui causerait sa mort, avec une ré- » mission entière des péchés pour ses héritiers, et une pension à perpétuité, et » le droit d'être *du conseil privé* de tout monarque qui régnerait ensuite. » Cet écrit fut envoyé de Venise par un certain Dennum, qui avait été envoyé en Italie comme espion, et prétendit se l'être procuré en corrompant les officiers du saint-siége. L'absurdité d'un tel conte ne peut se comparer qu'à la crédulité de ceux qui y ajoutèrent foi.

secondo demande avant de l'avoir informé des circonstances et d'avoir reçu sa réponse. Ainsi l'humanité ou la politique d'Elisabeth permit aux catholiques de respirer dans leur terreur; mais le glaive resta toujours au-dessus de leur tête suspendu par un seul fil, qu'elle pouvait rompre à son gré toutes les fois qu'elle s'y trouverait poussée par les instigations de leurs ennemis ou par les désordres réels ou prétendus des membres de leur communion [1].

Selon l'ancienne coutume, la convocation s'était assemblée en même temps que le parlement [12 janvier]. Les objets soumis à ses délibérations étaient de la plus haute importance pour la nouvelle Eglise. Il s'agissait de délibérer sur un traitement suffisant à accorder aux membres du bas clergé, sur un nouveau code de discipline ecclésiastique, et sur la promulgation de la doctrine établie, modèle futur de l'orthodoxie anglaise. L'avarice et les préjugés des courtisans, qui cherchaient plutôt à affaiblir qu'à accroître les richesses et l'autorité des hommes d'Eglise, s'opposèrent aux deux premiers points; quant au troisième, comme il ne touchait ni à leurs intérêts ni à leurs plaisirs, ils n'y mirent aucun obstacle. Les doctrines autrefois publiées sous l'autorité d'Edouard VI fournirent les bases du nouveau symbole; [22 janvier 1562] plusieurs suppressions et amendements y furent faits, et les trente-neuf articles, tels qu'ils existent maintenant, reçurent les signatures des deux chambres de la convocation [2] [29 janvier 1562]. Cet important travail fut accompli en peu de jours et, à ce qu'il paraît, sans beaucoup de discussion; mais les délibérations qui suivirent nous offrent un exemple remarquable de l'inconstance dans laquelle les hommes sont souvent entraînés par le changement de situation. Nul d'entre eux ne pouvait avoir oublié les persécutions du dernier règne; beaucoup avaient souffert l'emprisonnement ou l'exil pour leur dissidence de l'Eglise établie, et maintenant, cependant, comme s'ils eussent hérité de l'infaillibilité qu'ils avaient refusée à leurs prédécesseurs, ils enlevèrent aux autres cette même liberté de choix religieux qu'ils s'étaient donnée eux-mêmes. Au lieu de considérer les trente-neuf articles simplement comme le caractère distinctif de l'Eglise récemment établie par la loi, ils travaillèrent à les implanter de force dans la conscience des autres. Ce fut un crime à leurs

1. *Strype's Parker*, 125, 126.

2. Wilkins, *Con.* IV, 232. Strype, I, 280, 290. Voyez note (F).

yeux que d'en mettre la vérité en question; et si leurs efforts eussent été couronnés de succès, tous ceux qui différaient de la nouvelle doctrine eussent été passibles des peines portées contre l'hérésie [1]. Mais leurs projets furent combattus et renversés par le conseil, qui regarda une telle mesure comme superflue quant aux catholiques, qui pouvaient à tout moment être envoyés à l'échafaud en vertu de l'acte de suprématie, et comme inopportune à l'égard des théologiens génevois, que la reine voulait gagner à elle par son indulgence, et non exaspérer par sa sévérité.

L'espérance de recouvrer Calais était un des principaux appâts dont on s'était servi pour entraîner la reine dans la guerre entre les huguenots de France et leur souverain. Ses ministres lui avaient prédit la restitution de cette place importante; le prince de Condé avait promis de soutenir sa demande de tout son pouvoir; et l'amiral, en recevant le subside, confirma les engagements contractés par ce prince [2]. Quelques semaines après, on vit combien peu l'on devait compter sur des hommes qui ne se battaient que pour leur solde. Tandis que l'amiral donnait le pillage de la Normandie à ses auxiliaires allemands, les royalistes formaient le siége d'Orléans, le plus important boulevard de leurs adversaires. Sa chute paraissait inévitable, lorsque Poltrot, déserteur de l'armée huguenote et à la solde de l'amiral, assassina le duc de Guise [18 février] [3]. La mort de ce gentilhomme fut suivie d'une révolution soudaine et inattendue. Condé aspirait dans le gouvernement au poste élevé auquel il avait droit, comme premier prince du sang; et les catholiques craignaient que les Anglais ne fissent avec l'aide de Coligny d'importantes conquêtes

1. On proposa que « quiconque prêcherait, déclarerait, écrirait ou dirait rien » qui exprimât opposition, altération ou mépris dudit livre (contenant les ar- » ticles) ou d'aucune doctrine y contenue, serait légalement condamné pour » ce fait devant l'ordinaire, serait traité comme hérétique, ou bien condamné à » une amende de 100 marcs pour la première fois, de 400 marcs pour la seconde, » et pour la troisième à la perte de ses biens meubles et immeubles et à la » prison perpétuelle. » Strype, 282. Ceci fut adopté par la chambre basse et transmis à la chambre haute, mais avec le châtiment laissé en blanc. On proposa ensuite une autre clause; ce fut « que quiconque renierait, directement » ou indirectement, publiquement ou secrètement, par écrit ou par parole, au- » cun article de doctrine contenu dans le livre, et serait légalement convaincu » du fait devant l'ordinaire, et persisterait obstinément dans la même faute, se- » rait..... » Wilkins, IV, 241. Strype, 302.

2. Forbes, II, 394. Castelnau, 250.

3. Les deux excuses de Coligny prouvent que s'il ne conseilla pas l'assassinat, il en avait d'avance connu et encouragé le projet. Voyez Collection Petitot, XXXIII, 281.

en Normandie. Les chefs des deux partis, désireux d'un accommodement, se virent, se réconcilièrent, et signèrent un traité de paix [6 mars], par lequel les religionnaires français s'engagèrent à servir le roi comme bons et loyaux sujets, et obtinrent en retour une amnistie pour le passé et l'exercice public de leur religion, pour l'avenir, dans une ville de chaque bailliage du royaume [1], à l'exception de la bonne ville de Paris. Cette pacification fut accueillie avec joie par les gentilshommes qui avaient suivi Condé; mais Dandelot, les ministres, et les plus fanatiques du parti, la blâmèrent hautement.

Élisabeth en apprit la nouvelle avec surprise et colère. Dans ses manifestes, elle avait jusqu'alors déclaré tenir la ville du Havre comme un dépôt pour le roi de France; mais maintenant, lorsqu'il la requit de retirer ses troupes [30 avril], elle répliqua qu'elle continuerait à la retenir en garantie de la restitution de Calais [7 mai] [2]. Le gouvernement français l'assura de son intention de livrer cette place à l'expiration du terme fixé, et de ses dispositions à ratifier une seconde fois le traité de Cateau; on offrit même de lui envoyer des otages additionnels, et de lui remettre entre les mains un engagement signé du roi et des princes du sang [26 juin] [3]. En outre on lui envoya Briquemont de la part du prince de Condé, et Robertot de celle du roi, pour lui offrir de lui rembourser toutes les sommes qu'elle avait avancées aux insurgés [4]. Mais elle resta inexorable jusqu'à ce qu'elle vit que les deux partis, les huguenots aussi bien que les catholiques, étaient déterminés à se réunir pour expulser les troupes anglaises du sol de France. Alors elle rabattit de ses premières prétentions, et Throckmorton fut dépêché pour présenter, conjointement avec Smith, l'ambassadeur résident, un nouveau projet de sa part. Mais il était trop tard, le siége du Havre était commencé [18 juillet]; on arrêta Throckmorton, et on le jeta en prison sous prétexte qu'il n'avait pas de permis régulier, mais en réalité pour l'empêcher de renouveler ses premières intrigues [5], et l'audience de-

1. Forbes, 339, 350-359. Castelnau, 233, 240-245.

2. Forbes, 405, 409.

3. Ibid. 411, 435, 442.

4. *Mém. de Condé*, IV, 518. Elle avait envoyé 100,000 couronnes à l'amiral pas plus tard que le 15 mars. Murdin, 754.

5. Camden, 100. Les intrigues de Throckmorton avec les calvinistes de France étaient si bien connues, qu'elles l'exposaient à des insultes fréquentes de la part des Parisiens; c'est pourquoi il avait été rappelé, sur sa demande et celle de la reine-mère (Forbes, II, 2, 8, 25). Mais pendant qu'il se rendait à Bourges

mandée par sir Th. Smith fut sans aucune cérémonie remise indéfiniment. En peu de jours deux brèches furent ouvertes dans la muraille [25 juillet]. La garnison, réduite par les ravages d'une maladie des plus violentes, n'était pas en état de soutenir un assaut, et le comte de Warwick rendit le Havre [28] au souverain légitime, à la condition d'être libre de se retirer avec son armée en Angleterre [1].

Elisabeth était maintenant destinée à subir la peine de sa mauvaise foi. Pour obtenir la liberté de Throckmorton, elle mit Foix, l'envoyé de France, aux arrêts à Eaton; mais le cabinet français refusa de reconnaître la mission de Throckmorton, et par représailles, envoya Smith au château de Melun. La libération de Foix fut suivie de celle des deux Anglais [30 août], et la reine, dissimulant son ressentiment, renouvela leurs pouvoirs et leurs instructions [26 octobre]. Mais les offres de paix qu'ils firent furent reçues avec la plus dédaigneuse indifférence; et cinq mois s'écoulèrent avant qu'ils pussent obtenir une réponse satisfaisante, lorsqu'à la fin les conférences furent ouvertes [1er avril 1564]. Quoiqu'on traitât Smith avec les égards accordés d'ordinaire aux ambassadeurs, Throckmorton ne fut jamais admis en présence du roi ni de sa mère. On ne fit aucune mention de la restitution de Calais à l'Angleterre; d'un côté on ne l'aurait pas accordée, de l'autre on n'osait la demander, parce qu'il était évident qu'aux termes du traité de Cateau, Elisabeth avait perdu tous ses droits à cette restitution en débarquant une armée ennemie en France [2]. Mais elle conservait encore entre ses mains les otages de la France et leur obligation pour la somme de cinq cent mille couronnes; et après une longue discussion, on convint que les otages seraient échangés pour Throckmorton, et que la reine se contenterait du quart de la somme qu'elle avait primitivement demandée [11 avril].

pour prendre congé, il fut, — ainsi qu'il l'avait arrangé d'avance, à ce que dit Camden (97), — fait prisonnier par le prince de Condé (1er sept. 1562), et resta avec lui comme agent confidentiel jusqu'à la bataille de Dreux (19 déc.), où il tomba entre les mains du duc de Guise, qui, après plusieurs mois de détention, lui permit enfin de retourner à Londres. Forbes, II, 37, 251, 306. Peu de jours après il revint avec 300,000 couronnes de la part d'Elisabeth pour l'amiral (18 févr. 1563). Ibid. 334.

1. Forbes, 420, 466, 477, 496. Strype, I, 329. *Mém. de Vieilleville*, c. XXVII-XXIX. Sur les opérations du siége, voyez Castelnau, XLIV, 52-57. *Mém. de Condé*, tome IV, 560. « Discours au vrai de la réduction du Havre de Grâce, » de Thou, II, 351.

2. Rymer, XV, 509.

Ce fut avec un vif sentiment de peine que l'esprit hautain d'Elisabeth se soumit à des conditions si humiliantes et si opposées à ses premières espérances[1]. Dans son entrevue avec Castelnau, elle eut la faiblesse de trahir ses sentiments, au grand amusement de cet ambassadeur et de la cour de France. Elle déclara d'abord qu'elle n'accepterait jamais une telle paix, et qu'elle éterniserait plutôt la guerre; ensuite qu'elle ferait payer de leur tête aux commissaires l'audace qu'ils avaient eue d'excéder leurs pouvoirs; après, qu'elle accepterait le traité, mais sans autre motif que son respect et son attachement pour son frère et sa sœur bien-aimés, le roi de France et la reine-mère. En définitive, elle donna sa ratification et son serment. Charles reçut d'elle l'ordre de la Jarretière; et en retour, celui de Saint-Michel fut conféré à deux gentilshommes d'Angleterre, le duc de Norfolk à la nomination d'Elisabeth, et lord Dudley à la nomination du monarque français[2].

Nous pouvons maintenant revenir aux relations entre les reines d'Angleterre et d'Ecosse. Lorsque Marie prit possession du trône de ses pères, elle savait que la France, déchirée comme elle l'était par les dissensions civiles et religieuses, ne pouvait lui donner aucun secours, et elle se décida par conséquent, d'après l'avis de ses oncles, à vaincre, s'il était possible, par des moyens conciliateurs, l'hostilité de ses anciens adversaires. Lord Jacques, son frère naturel, et Maitland, le secrétaire apostat, tous deux jouissant de la plus grande confiance parmi les congréganistes, et tous deux pensionnés de la reine d'Angleterre, furent nommés ses principaux ministres[3]. L'amitié d'Elisabeth fut recherchée par des compliments et des professions d'attachement, et une corres-

1. « Intérieurement elle me montra à moi, ainsi qu'à d'autres de ses con» seillers, beaucoup de déplaisir. » Wright, I, 172.

2. Rym. XV, 640-648. Castelnau, *Mém.* LXIV, 100-105. Elisabeth n'abandonna cependant pas ses prétentions à la restitution de Calais à l'expiration des huit années. Sir Thom. Smith se présenta en avril 1567 à la porte du côté de la mer, et demanda au son de la trompette la restitution de la place. Sur le refus du gouverneur, il se rendit à la cour. Les discours qui furent faits à cette occasion de part et d'autre sont rapportés dans Camden; mais on confirma le refus, et la reine d'Angleterre se soumit à ce second désappointement. *Strype's Smith*, 95. Camd. 144.

3. Cecil à Sussex, 7 oct. On a dit que lord Jacques était toujours prêt à trahir les secrets de sa sœur; il n'y a que trop de raisons de croire cette accusation d'après plusieurs passages dans les lettres de Randolph, particulièrement dans celle du 19 juin 1563. Keith, 241. On a aussi fait le même reproche à Maitland. Je ferai remarquer que, dans sa correspondance avec Cecil, il paraît désirer vivement la faveur de la reine d'Angleterre, mais il défend la cause de sa souveraine avec la sincérité et le talent d'un bon serviteur.

pondance épistolaire s'établit entre les deux reines, entre leurs mignons respectifs, comme on les appelait, lord Robert Dudley et lord Jacques Stuart, et entre les secrétaires des deux royaumes, Cecil et Maitland. C'était un des traits distinctifs de Marie d'oublier facilement les injures de toute nature. Si nous en croyons ceux qui ne pouvaient guère se tromper, son amitié pour Elisabeth était sincère, ou ne tarda pas à le devenir [1], tandis que la reine d'Angleterre trouva difficile de se défaire de sa jalousie et de ses préjugés contre une princesse qu'elle regardait toujours comme prétendant à sa couronne. C'est pour cela qu'elle continuait à demander que Marie ratifiât le traité de Leith, particulièrement l'article qui non-seulement reconnaissait les droits d'Elisabeth, mais encore interdisait à la reine d'Ecosse de prendre les armes d'Angleterre [1er oct. 1561]. Marie ne fit aucune objection à la première de ces demandes; mais elle maintint quo consentir à la seconde serait renoncer virtuellement aux droits de sa naissance et reconnaître les prétentions de la maison de Suffolk à la succession [2]. Cecil, pour accommoder le différend, avait ouvert l'avis que Marie reconnût que la couronne d'Angleterre appartenait de droit à Elisabeth et à ses héritiers légitimes, et qu'Elisabeth déclarât, de son côté, qu'à défaut d'enfants légitimes, la succession retournerait de droit à la reine d'Ecosse [3]. Marie se

1. Randolph craignait que « Marie ne revînt jamais à Dieu, à moins que Sa » Majesté la reine ne l'y attirât » (Keith, 207); et cependant il assure à plusieurs reprises que lui-même, lord Jacques et Maitland, croyaient à la sincérité de ses démonstrations d'amitié pour Elisabeth. Keith, 195, 196, 203, 206, 209.

2. « Vous pouvez aisément voir, par l'inspection du traité lui-même, combien » il est préjudiciable au titre et aux avantages qui nous peuvent échoir par » naissance et descendance naturelle de votre propre lignée, et avec quelle lé- » gèreté un objet d'une si grande conséquence est enveloppé dans des termes » obscurs. Nous savons de combien près nous tenons au sang d'Angleterre, et » tous les moyens qu'on a tentés pour nous y rendre pour ainsi dire etrangère. » Nous espérons qu'étant votre cousine de si près, vous répugnerez à nous » laisser recevoir un tort aussi manifeste que d'être entièrement privée de ce » titre qui pourrait par hasard nous échoir. Nous en agirons franchement avec » vous, et nous désirons que vous en agissiez amicalement avec nous. Nous ne » voulons avoir en ceci d'autre juge que vous-même de l'équité de notre de- » mande. » Haynes, 377. Keith, 213.

3. On a dit que cette proposition était le résultat d'une conspiration entre Cecil et Maitland, dans le but d'interrompre l'amitié naissante entre les deux reines. (Comparez Keith, 186, avec M. Chalmers, I, 51.) Le fait est que le projet avait été conseillé à Elisabeth avant le retour de Marie de France. Le 14 juillet, Cecil écrivit à Throckmorton : « Il y a eu une affaire secrète sur le tapis » que j'ose vous communiquer, quoique je ne veuille jamais y contribuer. » Il la rapporte alors, et ajoute : « Sa Majesté la reine la sait, et ainsi je conclus. » Papiers Hardwicke, I, 174. Quand Maitland vint en Angleterre, Cecil la lui fit connaître; celui-ci l'approuva et la communiqua à Elisabeth, qui répliqua « qu'on n'avait jamais vu demander à un prince de déclarer son héritier pré- » somptif de son vivant. » — « Cette objection, » reprit-il, « semblerait raison-

déclara satisfaite de cet arrangement; mais quand Maitland le proposa à Elisabeth, elle répliqua que le droit de succession au trône ne devrait jamais faire un sujet de discussion; qu'il engendrerait des doutes et des disputes, et que chaque individu, selon son intérêt ou sa partialité, déclarerait ce mariage-ci ou ce mariage-là valide ou non valide. En outre, comment, demandait-elle, pouvait-elle admettre les droits de Marie sans éveiller en elle-même un sentiment d'aversion pour sa sœur d'Ecosse? Etait-il possible à aucune femme d'en aimer une autre dont il était de l'intérêt de la voir morte? Puis, considérez l'inconstance des affections humaines : il s'en trouve plus pour adorer le soleil levant que le soleil couchant. Il en était ainsi du temps de sa sœur la feue reine, et il en serait encore de même si elle déclarait jamais son successeur[1]. A défaut de cet expédient, on en suggéra un autre; c'était une entrevue personnelle qui mettrait les deux reines à même d'arranger leurs différends à l'amiable. On parlait depuis longtemps de ce moyen, et il avait même récemment été conseillé par lord Jacques et Maitland, et par Cecil et Randolph, dans la supposition que Marie pourrait être amenée par là à adopter la religion réformée; maintenant, disaient-ils, son orgueil dédaignait de se rendre au zèle menaçant de Knox et des ministres; mais alors elle pourrait, sans aucune honte, se laisser persuader par la reine d'Angleterre son égale et son amie. Marie accepta la proposition sans aucun soupçon, et en attendait avec plaisir la réalisation. Le jour et le lieu avaient été fixés, et on avait même déjà signé un passe-port pour Marie et sa suite composée de mille chevaux [3 juillet]. Tout à coup Elisabeth hésita et remit enfin l'entrevue [15] à l'année suivante; peut-être, comme quelques-uns l'ont supposé, par jalousie de la beauté supérieure de la reine d'Ecosse, peut-être aussi par crainte de l'influence que sa présence pourrait avoir sur ses partisans en Angleterre[2].

» nable si la succession était restée intacte; mais comme par une limitation il-
» légale on est allé contre la providence de Dieu, mettant celui-ci dans la place
» qui appartenait à celui-là, la partie lésée ne pouvait faire moins que de de-
» mander réparation. » Ibid. 373. D'après ceci, je ne vois rien qui justifie une accusation de conspiration.

1. Spottiswood, 181. Matthieu, *Histoire des Français*, II, 231.

2. Haynes, 386, 388-393. Keith, 95, 205, 217-221. Cecil, entre autres objections contre l'entrevue projetée, appuie sur les obstacles suivants, qui surprendront le lecteur : que les pluies avaient rendu les routes impraticables; que les maisons de la reine sur la route étaient toutes en mauvais état, et que les provisions de vin et de volaille ne pourraient se faire dans un si court espace de

Vers l'automne, Elisabeth tomba dangereusement malade ; et le bruit courut que le conseil avait résolu, en cas qu'elle mourût, d'écarter la reine d'Ecosse et de choisir un successeur au trône dans la maison de Suffolk. Quand elle fut rétablie, on lui persuada de convoquer le parlement [12 janvier 1563] ; et les communes, probablement à l'instigation secrète de ses ministres, lui présentèrent une adresse, la priant de se marier afin qu'elle pût avoir des enfants pour hériter de la couronne ; comme aussi de vouloir bien fixer la ligne de succession, afin que l'on sût quel serait son héritier si elle mourait sans enfant pour lui survivre [28 janvier]. En même temps on lui rappelait les attentats des puissances étrangères pour lui susciter un compétiteur, et le danger que courrait la religion réformée si un catholique montait sur le trône. Ces remarques étaient évidemment dirigées contre Marie Stuart, qui avait déjà envoyé son secrétaire Maitland à Londres pour défendre ses droits [12 février]. Mais ils furent en cette circonstance protégés sinon par la justice, du moins par le caprice d'Elisabeth, qui s'offensa de l'intervention des communes dans une affaire qu'elle regardait comme exclusivement la sienne. Ce fut avec répugnance qu'elle consentit à recevoir leur pétition : quand ils lui demandèrent sa réponse, elle les réprimanda de leur impatience ; et à la fin de la session, elle répondit, dans un langage précieux et peu satisfaisant : « C'est parce que je veux me débarrasser de » quelques têtes à l'évent dans le cerveau desquelles les marteaux » inutiles forgent sans jugement, que je ne saurais approuver leur » pétition ; je dis, quant au sujet lui-même, qu'il y a des parties » qui me plaisent et dont je conviens très-bien ; quant aux cir- » constances, s'il s'en trouve, je ferai sur plus ample informé » plus ample réponse [10 avril] [1]. »

Peu de mois après, la jalousie ou la politique d'Elisabeth fut réveillée tout à coup par une lettre de Marie, annonçant qu'elle avait reçu une offre de mariage de l'archiduc Charles. Pour prévenir cette alliance, l'adresse de Cecil inventa deux projets qui furent immédiatement mis à exécution. Par le premier, Elisabeth

temps, c'est-à-dire du 20 juin à la fin d'août. Keith, *App.* 158. En novembre, Edimbourg fut affligé « d'une nouvelle maladie appelée *la nouvelle connois-* » *sance*, qui gagna toute la cour, n'épargnant ni lord, ni lady, ni damoysell. » C'est un mal qu'ils ont dans la tête, et une aigreur dans l'estomac avec une » grosse toux. La reine garda le lit six jours. La maladie ne paroissoit pas » dangereuse, et il n'en mourut personne, excepté quelques vieilles gens. » Stevenson, p. 105.

1. Keith, 234-237. *Nugæ antiquæ*, I, 83. D'Ewes, 81.

fut mise en avant comme rivale de Marie; et sa vanité ne lui permit pas un instant de douter que l'archiduc ne préférât ses charmes et sa couronne à ceux de sa sœur d'Ecosse. Mais qui devait faire la proposition? Il ne semblait pas convenable à la délicatesse d'une femme que la reine fût la première à s'avancer, et on ne pouvait guère s'attendre à ce que Charles, qui avait déjà été rejeté, s'exposât à un second refus. Cecil écrivit [25 août] à Mundt, l'un des pensionnaires d'Allemagne. Mundt s'adressa au duc de Wurtemberg [13 oct.], et ce prince, comme de lui-même, sollicita l'empereur [17 oct.] d'offrir une seconde fois son fils à la reine d'Angleterre. Mais Ferdinand répliqua qu'il avait été dupe une fois de la politique égoïste et trompeuse d'Elisabeth, et qu'il ne s'exposerait pas une seconde fois à un semblable traitement [1].

Le second projet fut d'engager Marie, par des menaces et des promesses, à refuser l'archiduc. Dans cette vue, Randolph revint en Ecosse ayant pour instructions de lui faire un long sermon sur le choix d'un mari. Elisabeth, lui dit-il [20 août 1563], préférait le célibat, mais elle ne désapprouvait pas que sa jeune sœur pensât au mariage. Néanmoins Marie ne devait pas oublier qu'il fallait que son époux futur réunît trois qualités; qu'il fût tel qu'il pût être aimé d'elle, approuvé de ses sujets, et destiné à conserver et accroître l'amitié existante entre les deux couronnes. Mais Charles d'Autriche était-il un tel personnage? Le fait seul qu'il avait été proposé par le cardinal de Lorraine montrait qu'on le regardait comme l'ennemi de l'Angleterre. Marie devait se bien persuader que le succès de ses prétentions au trône d'Angleterre dépendait du choix de son époux. Si elle agissait contre ses intérêts, elle ne devait blâmer qu'elle-même [2].

1. Haynes, 405, 407, 408.

2. Keith, 242. Je puis mentionner ici que Chastellet, gentilhomme français de la suite du maréchal Damville, qui accompagna Marie de France en Ecosse, revint à Edimbourg en novembre 1562, et lui présenta une lettre du maréchal avec un livre de poésies de sa composition. Marie, qui était elle-même poëte, reçut le livre avec bienveillance; elle lui donna un cheval en retour et conversait quelquefois avec lui, probablement sur leur commune étude. Vers la fin de janvier, on le découvrit un soir sous le lit de la reine, armé d'une épée et d'un poignard. Elle n'en fut instruite que le lendemain matin, et lui fit défense alors de jamais reparaître en sa présence. Mais il suivit la cour à Dunfermline, à l'île Brunt, et un soir, fort tard, il se précipita dans la chambre à coucher de la reine, qui se déshabillait assistée de deux de ses femmes (13 fév. 1563). Leurs cris attirèrent immédiatement les gardes; Chastellet fut arrêté et prétendit qu'il était venu demander pardon de sa conduite. Cet homme était évidemment fou, et la reine, quand elle fut remise de sa frayeur, était disposée à lui pardonner; mais le conseil l'envoya précipitamment à Saint-André, où il eut la tête tranchée sur la place du marché. Quoique la conduite de Chastellet ne pût inculper Marie, la calomnie ne resta pas cependant muette en cette occasion. Voyez Keith, 231. *Stevenson's Illustrations*, 102. Raumer, III, 20. Tytler, VI, 319.

L'ambiguité de ce discours presque menaçant détermina la reine d'Ecosse à demander quel était celui que sa sœur d'Angleterre voudrait lui recommander, et en quelle manière elle était disposée à favoriser ses droits à la succession. Ces questions furent transmises à Cecil, qui renvoya à son agent une nouvelle série d'instructions [17 nov.]. Il détaillerait d'abord à Marie les qualités que *ne devait pas* posséder son futur; il dirigerait ensuite son attention sur quelque seigneur anglais, sans nommer personne; puis enfin il l'informerait que les mesures que l'on devait prendre à l'égard de ses prétentions dépendraient de la satisfaction qu'elle donnerait par son mariage. Mais la reine affecta de ne pas comprendre : sa sœur d'Angleterre avait évidemment quelqu'un en vue pour elle. Qui était-ce? Randolph balbutia une excuse; mais il révéla à lord Jacques, récemment créé comte de Murray, et au secrétaire Maitland, l'important secret que le mari que l'on désirait donner à leur souveraine était lord Robert Dudley, le mignon d'Elisabeth. On le laissa transpirer peu à peu, puis enfin on le communiqua officiellement à Marie. Elle répliqua, comme il avait été convenu déjà entre elle et la reine mère de France, qu'elle croyait au-dessous de sa dignité d'épouser un sujet [30 mars 1564], et fit entendre, par l'entremise de Murray, à l'envoyé, qu'elle regardait l'offre d'une personne si chère à Elisabeth, « comme un témoignage de politesse amicale plutôt qu'une sérieuse proposition[1]. »

Cette offre devint bientôt le sujet général des conversations. Dudley lui-même l'attribua à la politique de Cecil, qui, jaloux de sa grande influence, désirait l'éloigner de la cour d'Angleterre. Mais l'opinion générale fut qu'Elisabeth comptait sur un refus. Il était trop essentiel à son bonheur ou à ses plaisirs pour qu'elle consentît à le résigner à une autre femme[2]. On soupçonna même qu'elle avait l'intention de l'épouser elle-même : s'il semblait di-

1. Keith, 245-252. Quelques-uns avaient déjà choisi le duc de Norfolk. Keith, 261.

2. Melville, 51. « Marie me demanda si je croyais que la reine avait réellement pour elle en son cœur les sentiments qu'elle émettait dans ses discours. » Je répondis franchement qu'à mon avis il n'y avait ni simplicité ni droiture dans sa conduite, ce que je voyais par l'offre qu'elle lui faisait, avec une » grande apparence de sincérité, de prendre my lord Leicester, quand je savais » en même temps *qu'elle ne pouvait le désirer.* » Ibid. 53. « Que tout homme » considère combien Sa Majesté la reine aurait de peine à se séparer de lui, et » combien il aurait lui-même de difficulté à détacher ou à éloigner son esprit » de cette riche place où il aspire. » Randolph à Cecil dans Keith, 251, et Tytler, VI, 337.

gne d'être l'époux d'une reine, il était également digne d'être l'époux de l'autre[1].

Marie, par les avis de son conseil, avait cédé en partie au bon plaisir de sa sœur d'Angleterre. Elle avait refusé tous les prétendants étrangers, l'infant d'Espagne, l'archiduc d'Autriche, le prince de Condé, et les ducs de Ferrare, d'Anjou, d'Orléans et de Nemours; mais devait-elle donc épouser Dudley? Elle avait pour lui la plus grande répugnance, et son aversion était en outre excitée par les insinuations de Murray, que l'on représente comme aspirant lui-même à la succession, et intéressé par conséquent à empêcher que sa sœur ne se mariât[2]. Peu de temps après, lord Darnley se présenta comme rival de Dudley. Durant les débats sur la succession dans le parlement anglais, tous les partis s'étaient accordés à dire que l'on devait choisir l'héritier présomptif parmi les descendants soit de Marguerite, l'aînée, soit de Marie, la plus jeune des deux sœurs de Henri VIII. La reine d'Ecosse était indubitablement le légitime représentant de Marguerite; mais il y en avait qui prétendaient la faire exclure en faveur de la comtesse de Lennox, fille de cette princesse et de son second mari le comte d'Angus; Darnley était le fils aîné de la comtesse, et on représenta à Marie qu'un mariage avec lui ne pourrait être dégradant, puisque par son père il descendait des rois d'Ecosse, et par sa mère de ceux d'Angleterre; qu'un tel choix satisferait aux demandes d'Elisabeth, puisqu'il était né dans ses états et était héritier des terres que son père tenait féodalement de la couronne d'Angleterre; et qu'elle fortifierait enfin par là ses prétentions à la succession, puisque tous les droits des descendants de Marguerite dans les deux lignes se trouveraient concentrés sur elle et son époux[3]. L'idée en avait d'abord été suggérée par la comtesse de Lennox : Marie parut y prêter l'oreille avec plaisir, et l'on en fit part immédiatement à Elisabeth [14 avril][4].

Si la conduite de la reine d'Angleterre avait été énigmatique jusqu'ici, elle devint dès lors encore plus inexplicable. A sa requête, le comte de Lennox, qui était depuis vingt années en

1. Lettre de Randolph dans Keith, 260.

2. Murray avait essayé d'obtenir la substitution de la couronne pour lui et les autres du nom de Stuart. Goodall, I, 199; II, 358. Chalmers, II, 435. Camden, I, 132.

3. Voyez la note (G).

4. « J'apprends qu'elle jettera l'ancre entre Douvres et Barwick, mais peut-» être pas dans le parage que nous désirons. » Randolph *apud* Keith, 252.

exil, avait sollicité et obtenu de la reine d'Ecosse [5 juillet] la permission de revoir sa terre natale. Tout à coup Elisabeth lui fit dire de ne pas le recevoir dans ses états ; puis elle lui donna une permission pour se rendre en Ecosse et une lettre de recommandation pour la reine [1er sept.], et se plaignit après de la réception gracieuse que lui avait valu cette même recommandation [20 octobre]. De même elle revint encore sur le projet de mariage avec Dudley, et le créa comte de Leicester, afin qu'il parût plus digne d'une royale épouse[1]. Marie avoua franchement aux ambassadeurs qu'elle suspectait la sincérité de cette offre. Elisabeth, lui disait-on, avait jeté les yeux sur Leicester pour son propre mari ; mais elle croyait de sa dignité d'attendre que quelque autre princesse lui eût auparavant fait l'offre de sa main. Elle assura néanmoins qu'elle était disposée à se laisser guider, dans une affaire de cette conséquence, par la sagesse de ses conseillers ; et une négociation fut entamée à ce sujet [18 nov.] entre Murray et Maitland d'une part, et le comte de Bedford et Randolph de l'autre. Les premiers demandèrent que les droits de Marie à la succession fussent reconnus, et désirèrent connaître quelle dignité additionnelle on conférerait à Leicester pour le rendre digne de la reine d'Ecosse : les derniers refusèrent de lier leur souveraine par aucun engagement, ou de découvrir les intentions d'Elisabeth à l'égard de Leicester avant que Marie eût positivement accepté la proposition[2]. Ainsi l'affaire resta en suspens, jusqu'à ce qu'Elisabeth, à la surprise presque générale, donna à Darnley [16 février 1565], le rival reconnu de Leicester, la permission qu'elle lui avait précédemment refusée, de se rendre à la cour d'Ecosse avec des lettres de recommandation et d'elle et de Leicester lui-même[3].

1. Merville (p. 47) décrit ainsi la création du comte de Leicester : « Cette cérémonie se fit à Westminster en grande solennité, la reine elle-même l'aidant » à revêtir son costume, et lui se tenant gravement à genoux devant elle. Mais » elle ne put s'empêcher de mettre la main sur son cou et de le chatouiller en » souriant ; l'ambassadeur de France et moi étions auprès. »

2. En décembre, Murray et Maitland écrivirent pour demander à Cecil si Elisabeth désirait réellement que leur souveraine épousât Leicester ; et au commencement de février, Randolph ayant demandé à Marie de répondre positivement si elle le voulait prendre ou non, elle répondit : « Il ne peut me déplaire » de prendre pour moi un homme que la reine votre maîtresse, ma bonne sœur, » aimerait tant à avoir elle-même pour mari s'il n'était son sujet. Vraiment, » ce que je ferai dépendra de votre maîtresse, qui me conduira et me guidera en » tout. » Keith, 269. Tytler, VI, 367.

3. Randolph, 7, 12, 23 nov. Keith, 253, 255, 259. Cecil s'était à la fin persuadé qu'Elisabeth désirait sérieusement que Leicester épousât Marie, afin qu'elle pût elle-même épouser un prince étranger (Ellis, 2. Ser. II, 294). Le

Les charmes de Mario auraient suffi, sans les attraits de la royauté, pour captiver le jeune Darnley; mais il était d'avance préparé à la demander en mariage; et, après un intervalle convenable, il fit sa proposition à la reine. Elle le reprit de sa présomption, et refusa la bague qu'il lui offrait[1]; mais ses prétentions se trouvèrent bientôt secondées par les importunités d'Elisabeth, qui revint encore à la charge sur le mariage avec Leicester [5 mars], promettant à Marie, si elle voulait y consentir, de s'occuper sérieusement de ses droits à la succession aussitôt qu'elle se serait elle-même décidée à rester ou non dans le célibat. Au reçu de ce message [17 mars], la reine d'Ecosse fondit en larmes: C'était, disait-elle, la traiter comme si elle était une enfant, et essayer de la lier irrévocablement au moyen d'une promesse illusoire. Mais elle agit bientôt avec plus de caractère; elle ne fit plus mystère de sa partialité pour Darnley : ses conseillers approuvaient le choix de leur souveraine [7 avril]; Murray, qui sentit que les rênes du gouvernement échappaient à ses mains, se retira de la cour; et Maitland, qui s'était déclaré chaud partisan du mariage, informa Elisabeth [18] que sa sœur d'Ecosse était enfin déterminée à partager avec Darnley son lit et son trône[2].

Cette nouvelle surprit et irrita la reine d'Angleterre; car les dépêches précédentes de Randolph lui avaient fait espérer un différent résultat : on tint conseil sur conseil; la comtesse de Lennox fut séquestrée dans sa chambre [23 avril], et cinq semaines après transférée à la Tour. Son mari et son fils reçurent ordre de revenir en Angleterre sous peine de confiscation. On envoya à Marie [1er mai] une lettre signée de treize conseillers, pour lui détailler les inconvénients et le danger de son mariage projeté; et le rusé Throckmorton fut envoyé avec de nouvelles instructions comme ambassadeur extraordinaire en Ecosse [7 mai]. Pour se préparer contre cette visite, Marie demanda l'approbation de la noblesse. Murray refusa, mais treize des autres signèrent [8] le document qui leur fut présenté; et Darnley fut créé comte de

comte néanmoins préférait la chance d'épouser sa propre souveraine. Ipse spe potiundæ Elisabethæ plenus, clandestinis litteris Bedfordium submonuit, ne rem urgeret, et in spem istam Darlio occulte favisse creditur. Camden, 113.

1. Melville, 56.

2. Voyez les extraits des lettres de Randolph faits par Cecil dans Keith, 158, et Stevenson, 134. Une analyse plus complète de la lettre du 20 mars a été publiée par von Raumer, III, 42; mais, pour prévenir toute fausse idée, on devrait consulter la lettre elle-même, qui se trouve dans Keith, 270-274, et dans Wright, I, 189.

Ross. Elle donna alors audience à Throckmorton [15]; mais ce fut en vain qu'il argumenta, promit et menaça : « J'aurais pu, dit » Marie, prendre un époux dans les maisons royales d'Autriche, » de France ou d'Espagne ; mais, pour plaire à votre maîtresse, » j'ai refusé ces alliances, et j'ai fait choix d'un homme qui est » non-seulement son sujet, mais encore son parent : de quoi s'of» fense-t-elle? Quoi qu'il en soit, il est maintenant trop tard pour » me rétracter; car j'ai engagé ma parole. Cependant, je ferai » encore une chose, je retarderai la cérémonie de trois mois, » avant l'expiration desquels j'espère que la répugnance de ma » sœur sera dissipée. » L'ambassadeur fut alors congédié avec un présent d'une chaîne d'or, et informa Elisabeth [19] qu'il n'y avait que la « violence» qui pût rompre le mariage projeté [1]. Son départ fut suivi de l'arrivée d'un messager plus agréable, Castelnau apportant le consentement et l'approbation du roi de France et de la reine mère [2] [3 juin].

Par « la violence, » Throckmorton faisait allusion aux desseins de Murray et de ses amis. Lorsque ce seigneur se retira de la cour, il prétendit qu'il ne pouvait en conscience rester là où l'idolâtrie était ouvertement tolérée ; son réel objet, si nous en pouvons juger par sa conduite, était de pouvoir organiser plus facilement une opposition formidable au mariage; et il avait quelques raisons de compter sur le succès. Il était assuré de la puissante protection de Cecil dans le cabinet anglais ; des services de Randolph, l'ambassadeur résident, qui se croyait le confident, tandis qu'il paraît avoir été la dupe du rusé Ecossais [3]; de la coopération de Hamilton, d'Argyle, et de tous ceux qui se croyaient lésés par la réintégration de Lennox dans son patrimoine, et qui craignaient l'agrandissement d'un seigneur rival et d'une famille ennemie ; et aussi de l'assistance (sans laquelle tout le reste eût été inutile) qu'il pourrait retirer de cet esprit de fanatique intolérance qui animait tout le corps du clergé. Pour mettre ce puis-

1. Voyez les différents documents dans Stevenson, 115-117, 134-140, et Keith, 274-276.

2. « Il ne faut pas demander, » dit Castelnau, « si je fus bien receu de ces » deux amants, puisque j'avois de quoi contenter leurs affections. » Castelnau, 295.

3. Les lettres de cet envoyé dévoilent les relations secrètes de Murray avec le cabinet anglais, lors même qu'il était premier ministre. Une seule circonstance, entre beaucoup d'autres, suffira. Randolph conseille à Cecil de ne plus décacheter aucune des lettres adressées à Marie à leur passage par l'Angleterre, mais d'envoyer toutes les lettres suspectes à Murray, « sur les services » duquel la reine d'Angleterre peut compter. » 19 juin 1563. Keith, 241.

sant auxiliaire en action, « l'Evangile » fut déclaré en danger ; on appela les protestants à se réunir en convention à Edimbourg pour la défense de leur religion ; on répandit des bruits scandaleux sur l'intimité de Marie et de Darnley : quant à lui personnellement, on dépeignit ses mœurs, son caractère, sa religion comme dignes de l'exécration publique ; pour la reine, on dit qu'elle était ensorcelée, que les noms des sorciers étaient connus, et que l'on avait découvert des gages, des bagues et des bracelets chargés de caractères mystérieux ; et que tout véritable Ecossais était appelé à sauver la souveraine de la honte, la couronne du déshonneur, et la nation d'une ruine totale. L'exaspération était telle, que l'ambassadeur anglais alla jusqu'à prédire [3 juin] l'assassinat du nouveau comte de Ross, et à assurer à sa souveraine que si elle désirait joindre l'Ecosse à ses états, les circonstances présentes offraient les chances de succès les plus engageantes[1].

Marie avait sommé la noblesse écossaise de la joindre à Perth : Murray et ses amis refusèrent d'obéir [22 juin], lui sous prétexte que la haine que lui portait le comte de Ross mettrait sa vie en danger ; eux pour assister à l'assemblée générale de l'Eglise à Edimbourg [25]. Là Randolph communiqua aux membres les plus influents de l'assemblée un écrit signé d'Elisabeth, dans lequel elle les exhortait à pourvoir à la sûreté de leur Eglise, et à la continuation de l'amitié entre les deux royaumes, et leur promettait sa puissante protection tant qu'ils borneraient leurs efforts à l'accomplissement de ces deux objets. Animé par cette assurance, le clergé présenta à Marie, sous le nom modeste de supplique, une admonition portant que la pratique de l'idolâtrie ne pouvait pas plus être tolérée dans la souveraine que dans le sujet[2]. Le lecteur peut juger de ce qu'elle éprouva à la réception d'une adresse aussi insultante ; mais son indignation fit bientôt place à une alarme d'une nature plus sérieuse, lorsqu'elle reçut l'avis secret [30] que les lords du parti des mécontents avaient l'intention de s'emparer d'elle, de Lennox et de son fils, sur le soir du lendemain, lors-

1. Keith, 282. Raumer, 52. Tytler, VI, 402. Randolph était maintenant convaincu que « son crédit à la cour d'Ecosse était entièrement détruit : » et il fait allusion à des histoires scandaleuses qu'il ne veut pas spécifier, « afin de ne pas » écrire un mensonge. » Il est plaisant d'observer le changement de style dans ses lettres. Tant que Murray avait gouverné pour sa sœur, Randolph avait chanté les louanges de Marie ; mais du moment où Murray tourne contre elle, les lettres de Randolph sont pleines de ténébreuses insinuations ou d'accusations ouvertes contre elle.

2. Randolph, 2 juillet. Keith, 285 et 541, 545.

qu'elle serait sur la route de Callendar, où elle devait assister au baptême d'un enfant de lord Livingstone ; et on remarqua, comme une preuve du complot, qu'ils occupaient en ce moment les positions les plus avantageuses pour une telle entreprise, le duc étant à Kinneil, Murray à Lochlevin, Argyle à Castle Campbell, et Ross au Parret-wall. Sa résolution fut bientôt prise : montant à cheval à cinq heures, le dimanche matin [1er juillet], et escortée d'Athole, de Ruthven et des seigneurs de sa cour, elle traversa Kinross, et se rendit à Callendar avec une telle rapidité, qu'elle était hors de danger longtemps avant l'heure à laquelle on attendait son arrivée[1].

Deux heures plus tard, Argyle et Boyd rencontrèrent Murray à Lochlevin ; mais la chance était perdue ; et après avoir délibéré entre eux, ils autorisèrent Randolph à informer sa maîtresse que la reine d'Ecosse avait été alarmée sans aucune raison, et qu'ils voyaient maintenant la nécessité de lever une armée pour le soutien de la religion, et de s'entendre avec l'Angleterre ; que les dépenses qu'ils avaient à faire les obligeaient à lui demander un secours de trois mille livres, et qu'ils feraient tous leurs efforts pour s'emparer de Lennox et de son fils, et les remettraient entre les mains de ses officiers[2]. Marie, de son côté, s'était rendue à Edimbourg [4 juillet], où, pour se tirer de l'état d'incertitude dans lequel elle vivait depuis si longtemps, elle épousa secrètement, peu de jours après [9], le jeune Stuart. Cette mesure décisive amena avec elle un inconvénient. Les hommes qui épiaient sa conduite remarquèrent bientôt une plus grande intimité entre eux deux ; leurs rapports confirmèrent les bruits qui circulaient déjà, et les zélateurs affectèrent de jeter des regards d'horreur sur la conduite impudique de leur souveraine[3].

1. Randolph, 4 juillet. Keith, 291. Le fait de cette conspiration était non-seulement connu à cette époque, mais il fut encore attesté en 1568 par trente-cinq gentilshommes, y compris Argyle, l'un des accusés. Goodall, II, 358. Le 7 juillet il fut même rapporté à Londres que l'entreprise avait réussi. Dans le journal de Cecil, on trouve : « 7 juillet. Le bruit court que la reine d'Ecosse au» rait eté prise par les lords Argyle et Murray. » Murden, 759.

2. Il est démontré, d'après leurs lettres à Randolph (Stevenson, 118), qu'ils lui communiquèrent leurs resolutions par un message special. Nous pouvons conjecturer, d'après sa lettre du 4, quelles étaient ces résolutions. Keith, 291.

3. Cecil nous dit que le mariage se fit le 9, et qu'ils « allèrent de Holyrood » coucher chez lord Seton. » Keith, 161. Stevenson, 141. Randolph, qui ne savait encore rien du mariage, remarque que « toute la journee se passa, à ce que » je pense, en quelque divine solennite, car tout était si tranquille à la cour, » qu'on ne pouvait voir personne et qu'on ne laissait entrer personne. » A huit heures la reine partit, sans autre dame de sa suite que lady Erskine, « ce sur » quoi il y eut plus d'une mauvaise histoire. » A leur retour, deux jours plus

Les deux partis commençaient maintenant à se préparer pour la lutte qui s'approchait. Les lords se réunirent à Stirling et signèrent un pacte solennel entre eux; le lendemain ils envoyèrent un exprès à Elisabeth pour lui rappeler sa promesse et pour solliciter un secours prompt et efficace; leur envoyé avait en outre ordre d'informer le peuple que la profession de l'Evangile et la vie de Murray, le principal soutien de cette profession, étaient en danger par les machinations de la cour. Pour contredire ces bruits, Lennox déclara que ni lui ni son fils n'avaient jamais cherché la mort de Murray : tous deux lui offrirent la main en témoignage d'amitié; et Lennox offrit de combattre le menteur qui oserait répéter cette accusation. Marie, de son côté, ordonna à Murray, comme son vassal, de produire ses preuves; et afin qu'il pût le faire sans crainte, elle lui envoya un sauf-conduit pour lui et quatre-vingts autres pour allée et retour [1]. En même temps elle nia par une proclamation [16] « que l'idée d'interrompre ou de » molester les autres dans l'exercice libre de leur religion ou » de leur croyance lui fût jamais entrée dans la pensée; » et appela ses fidèles sujets à venir au secours de leur souveraine [2]. On répondit à cet appel avec empressement; et le nombre de ceux qui accoururent lui offrir leurs services, l'encouragea à se débarrasser de sa première réserve et à avouer publiquement son choix. Elle fit publier les bans, créa Darnley duc d'Albany, et l'épousa en public, le 29 juillet, dans la chapelle de Holyrood. L'évêque de Brechin accomplit la cérémonie; on publia qu'Albany aurait le titre de roi durant le temps de leur mariage, et que tous les actes porteraient les noms réunis de Henri et de Marie, roi et reine

tard, « elle et my lord Darnley se promenèrent dans la ville en déguisement » jusqu'au souper. Ces échappées font parler les langues. » Stevenson, 119, 120. Il n'apprit le mariage que le 16. Voyez note (H).

1. Voyez les documents originaux dans Keith, *App.* 108-109, et Randolph, 19 juillet, dans Keith, 302. « Qu'il soit vrai ou non que lord Gray devait le » commettre (l'assassinat), c'est ce que je ne puis dire, mais c'est par lui qu'on » en a eu connaissance. » Ibid. C'était évidemment un prétexte.

2. Keith, 299. Elle ajoute : « Comme, d'autre part, nous pourrons avoir af- » faire avec nos *vieux ennemis* ou autrement, nous désirons être prochaine- » ment informée, par écrit de votre main, de ce que nous pouvons attendre do » vous. » Ibid. Par *vieux ennemis*, Marie entendait dire, sans aucun doute, les habitants des frontières anglaises, auxquels Murray s'était récemment adressé pour assistance. Randolph eut soin de représenter ces mots comme s'appliquant à Elisabeth, dont ils étaient les sujets. « Ce par quoi Votre Honneur peut voir » de quel crédit jouit ici Sa Majesté la reine notre maîtresse, quand on se sert » de ces expressions : *nos vieux ennemis*. » Toutefois il n'accuse pas positivement Marie d'avoir appelé Elisabeth elle-même une vieille ennemie, comme par quelque méprise von Raumer le lui fait faire (III, 58). Voyez la lettre originale dans Cott. *Mss. Cal. B.* fol. 318 b. Elle a été publiée par Keith, 300-303.

d'Ecosse. Il était dans sa vingtième, elle dans sa vingt-troisième année [1].

C'était maintenant le moment pour Elisabeth de remplir sa promesse. Elle avait ordonné d'envoyer une somme d'argent à Murray; elle avait renforcé la garnison de Berwick de deux mille hommes, et elle avait nommé les comtes de Shrewsbury et de Bedford, ses lieutenants dans les comtés du nord. Mais il était évident que si elle voulait tirer ses amis d'Ecosse du danger dans lequel ses promesses les avaient poussés, elle devait faire de plus puissants efforts. Elle recula cependant devant l'infamie d'être l'agresseur dans une guerre que tout le reste de l'Europe ne manquerait pas d'attribuer à une pique de femme et à un injuste ressentiment; et au lieu d'une armée, elle envoya Tamworth en Ecosse [31], porter des ordres, des plaintes et des menaces. Mais la reine d'Ecosse prit un ton énergique et déterminé, elle força l'envoyé de délivrer son message par écrit, et répondit à chaque paragraphe de la même manière [8 août], priant sa sœur d'Angleterre de se contenter du gouvernement de son royaume, et de respecter dans les autres monarques l'indépendance qu'elle réclamait pour elle-même. Quand Tamworth prit congé, il refusa les passe-ports qui lui étaient offerts [19], parce qu'ils avaient été signés de Henri aussi bien que de Marie; mais pour punir ce refus, elle ordonna à lord Home de l'arrêter sur sa route comme vagabond, et de le relâcher après une détention de deux jours [21]. Randolph se plaignit, mais elle lui répondit que s'il ne cessait d'intriguer avec les mécontents, elle le traiterait de même [2] [27 août].

Les lords associés virent maintenant qu'ils étaient abandonnés à leurs propres ressources. Incapables de résister à la supériorité des royalistes, ils se retirèrent, les uns du côté d'Ayr [29], les autres vers l'Argyleshire; mais ceux-ci, lorsque Henri et Marie quittèrent Glasgow, changèrent de route, et, par une marche forcée, gagnèrent la ville d'Edimbourg [31]. Ce succès momentané ne fit que leur découvrir l'état désespéré de leur cause. Nul de leurs anciens amis n'osa les joindre; et en deux jours le feu du château et l'approche de l'armée ennemie les forcèrent de quitter la capitale et de fuir vers Dumfries au nombre de quinze cents chevaux [2 sept.]. Un mois se passa presque entièrement employé

1. Keith, 306-307.

2. Keith, 310, *App.* 99, 162-164. Stevenson, 131.

en correspondance entre les deux partis, et en proclamations violentes l'un contre l'autre. Il s'organisa une bande de brigands qui jurèrent « de tuer Darnley ou de mourir eux-mêmes [1]. » Mais les royalistes ne furent pas plus tôt en marche sur Dumfries que les troupes rebelles se débandèrent [8 oct.], et que leurs chefs acceptèrent l'asile que le comte de Bedford leur avait préparé à Carlisle. On laissa passer Murray jusqu'à Londres. D'abord Elisabeth refusa de le voir; ensuite il fut admis en présence des ambassadeurs de France et d'Espagne, et tombant à genoux, il reconnut que la reine était étrangère à la conspiration, et ne leur avait jamais conseillé de désobéir à leur souveraine. « Maintenant, » répliqua-t-elle, « vous avez dit la vérité, sortez de ma » présence, traître que vous êtes. » Par cette bassesse il obtint d'elle une petite pension pour vivre à Berwick, bien qu'il fût encore forcé de soutenir qu'il la devait à la charité de ses amis d'Angleterre [2].

Mais tandis que la reine mettait ainsi tous les obstacles en son pouvoir au mariage de Marie Stuart, elle s'occupait activement elle-même à se chercher un mari. Sa première répugnance,

1. Keith, *App.* 164. Stevenson, 144. Murdin, 759. Il y avait certainement dans la conduite publique de Murray à cette époque de quoi expliquer l'hostilité de Marie envers lui; mais Randolph, le 17 août, donnait à entendre à Cecil qu'il soupçonnait quelque autre cause plus secrète ; et maintenant que son ami allait chercher un asile en Angleterre, il décrivait cette cause de la manière suivante : « Elle sait qu'il connaît quelque secrète affaire (que le respect dé- » fend de nommer) qui ne lui fait pas honneur, et qu'il en est si indigné, étant » son frère, qu'il ne peut se montrer comme il l'a fait, ni elle le considérer, » comme un homme qu'elle déteste à la mort. Voilà le mal, voilà la peine ; et » comment ceci peut-il être guéri ou réparé? c'est ce qui passe les conceptions » humaines. La révérence qu'il porte en toutes choses à sa souveraine est telle, » qu'il n'y a guère de personnes qui connaissent sa peine, et que pour enlever » cette tache et ce reproche je crois qu'il quitterait sa patrie pour tout le reste » de ses jours. » Je ne mentionnerai pas l'odieuse interprétation que M. von Raumer a donnée à ce passage (p. 69), parce qu'elle ne s'appuie pas sur la moindre ombre de preuve. Il n'y a pas de doute que Randolph faisait allusion au bruit d'une intimité trop grande entre Marie et Rizzio, qui avait été récemment répandu par les partisans de Murray. Mais, quoi qu'il en soit, Randolph découvrit lui-même bientôt que le mal « qui ne pouvait être ni guéri ni réparé » n'existait plus, et que l'objection au pardon de Murray ne venait pas, comme il l'avait supposé, de la reine, mais de son époux. Keith, *App.* 165. Stevenson, 151.

2. Melville, 57. Malgré la comédie jouée devant les deux ambassadeurs, il nous reste encore plusieurs lettres qui prouvent au delà de toute réfutation qu'Elisabeth était complice de cette conspiration. Je n'en citerai qu'une de Murray à Cecil, du 14 octobre : « Quant à moi et aux autres d'ici, vous com- » prenez parfaitement sans doute que ni eux ni moi n'avons entrepris cette » action sans encourir l'indignation de notre souveraine ; mais que nous y avons » été décidés par la reine votre souveraine, et par les lettres de son conseil » que nous avons reçues à ce sujet, et dont les instructions, suivies par nous, » nous ont amenés à toutes ces extrémités, comme on le prévoyait de reste. » *Apud* Chalmers, II, 330.

quelle qu'en ait été la cause, se trouvait enfin détruite par les clameurs de la nation, les remontrances de ses conseillers, et la crainte des nouveaux dangers qui pourraient survenir des prétentions de la reine d'Ecosse, si cette princesse avait des enfants, et qu'elle restât elle-même sans postérité. Mais elle trouva plus aisé de se déterminer à se marier que de se fixer sur le choix d'un époux. Si elle n'eût consulté que son affection elle eût, sans aucun doute, donné sa main à Leicester, mais elle avait à lutter contre la désapprobation de ses plus dignes conseillers, qui en appelèrent (et enfin avec succès) à son orgueil, à sa méfiance et à sa parcimonie. Cecil était certainement un trop fin courtisan pour se commettre par une opposition avouée; cette charge difficile avait été prise par le comte de Sussex, qui pouvait compter sur la coopération du duc de Norfolk et de toute la maison de Howard, du lord Hunsdon, cousin de la reine, et de sir Thomas Heneage, vice-chambellan, et qui commençait à être fort en faveur. Par leurs efforts réunis ils amenèrent enfin Elisabeth à penser sérieusement à un époux étranger et à combattre quelquefois au moins l'ascendant que Leicester prenait sur elle. Après le mariage de Marie elle lui fit sentir son mécontentement dans des billets énigmatiques; il jugea même à propos de s'absenter de la cour, soit dans un accès de jalousie, soit par ordre de la reine[1]. Mais leurs querelles se terminaient comme se terminent toujours les querelles d'amants; et à chaque réconciliation son influence en devenait plus grande. En public il affectait de favoriser le projet d'une alliance étrangère; mais en particulier il y mettait tous les obstacles possibles; et s'il ne parvint pas à obtenir la reine pour lui-même, il réussit du moins à éteindre les

1. Comparez Murdin, 760, avec Strype, 475, et Camden, 118. Cecil dans Wright, I, 209. « La faveur de my lord Leicester ne paraît plus assez grande » pour faire penser aux gens qu'elle se marie avec lui. » Tandis que Leicester était absent, on répandit le bruit que quelque autre favori remplissait sa place : « Sur ces bruits, » dit Cecil, « j'affirme que de mauvaises langues peuvent mal » parler de la reine, mais que certainement elle n'est pas blâmable et n'a pas la » moindre intention de mal faire. Dame! on peut manquer, spécialement au » milieu d'un monde si remuant, de la circonspection nécessaire en toute occasion. » Strype, 481. Elle avait aussi à cette époque une favorite étrangère : « Le marquis de Baden étant retourné chez lui, en Allemagne, a laissé ici derrière lui, à la cour, la dame Cecilia son épouse, de la société de laquelle la » reine est tellement éprise, que non-seulement elle lui accorde sur la bouche » de la cour trois plats de viande par jour pour chacune des filles de sa suite » et tout le reste de sa maison, mais que Sa Majesté en agit en outre si libéralement envers son mari, qu'il reçoit une pension annuelle de 2,000 couronnes » dont il doit jouir pendant tout le temps qu'il laissera sa femme demeurer en » Angleterre. » Allen au comte de Shrewsbury, 11 déc. 1565.

espérances de tous les autres prétendants, soit anglais, soit étrangers.

Parmi les étrangers, le seul prince vers lequel elle porta ses regards avec plaisir, était son ancien prétendant, l'archiduc Charles. Les objections de l'empereur avait été surmontées par la persévérance du duc de Wurtemberg; mais la mort de ce monarque interrompit la négociation [1], et Elisabeth attribuant l'indifférence qu'il lui avait montrée au bruit qui s'était répandu de sa familiarité avec Leicester, avait ordonné à Cecil d'écrire une lettre à Mundt [8 sept. 1564], dans laquelle, après un éloge pompeux du caractère de ce favori, il devait exprimer sa croyance que la reine l'aimait à cause de ces admirables qualités, comme une sœur aime son frère, et que dans leurs réunions particulières il ne se passait jamais rien qui pût blesser la modestie ou les bienséances [2]. Muni d'un exemplaire de cette lettre, le duc renouvela ses instances; mais Maximilien, qui avait succédé à son père, montra peu d'empressement pour ce mariage, et deux années s'écoulèrent entre la première ouverture de Cecil et l'arrivée de Swetkowytz, l'ambassadeur impérial. Il vint [mai 1565] ostensiblement pour remettre les insignes de la Jarretière, portés par Ferdinand; mais en effet pour découvrir les dispositions réelles de la reine envers l'archiduc Charles. Son indécision reparut immédiatement; un jour elle écoutait Leicester, le lendemain Sussex; et ces deux seigneurs, craignant le ressentiment l'un de l'autre, marchaient constamment armés et accompagnés de gens armés également [3]. A la fin on dit à l'ambassadeur [4 juin] que les articles du mariage de Philippe et de Marie devaient être pris pour base de tout traité futur, mais que comme Elisabeth avait fait vœu de ne jamais choisir un mari qu'elle ne l'eût vu auparavant, il était indispensable que Charles fît un voyage à la cour d'Angleterre [4]. Tant que le résultat parut douteux, l'orgueil de l'em-

1. « La reine a eu de grandes dépenses pour le deuil (*the exequies*) à l'oc-
» casion de la mort de l'empereur, qui a commencé lundi et s'est terminé hier. » Cecil à Smith, 4 oct.

2. L'histoire de cette lettre extraordinaire semble prouver que Cecil n'était pas convaincu de la vérité des assertions qu'il était forcé de faire. Il ne voulut pas qu'elle restât entre les mains de Mundt; mais, après l'avoir soumise à l'inspection de la reine, il ajouta par post-scriptum que Mundt devait la lui renvoyer, ce qui fut fait; et quand elle lui revint, il ajouta en note qu'elle avait été écrite par commandement exprès d'Elisabeth. Haynes, 420.

3. Camden, 118. Murdin, 760.

4. Haynes, 421-437.

pereur refusa de se soumettre, et la négociation fut suspendue [6 août] pendant un long intervalle.

L'ambition de Leicester ne s'était jamais découragée; la fourniture que prenaient maintenant les affaires donna une nouvelle impulsion à ses espérances et à ses efforts. Pensant que la recommandation d'un royal personnage pourrait affaiblir les objections tirées de l'infériorité de sa naissance, il sollicita l'assistance de la reine régente de France; et Catherine, qui n'avait aucun désir de voir un prince autrichien assis sur le trône d'Angleterre, consentit avec plaisir à seconder ses vues. Elle commença par offrir à sa chère sœur la main de son fils, le roi de France. Elisabeth répondit, peu de jours après, que Charles était trop grand et trop petit : trop grand, car il ne quitterait jamais son royaume de France pour vivre avec elle en Angleterre; trop petit, car il n'avait que quatorze ans, et elle en avait trente[1]; ajoutant qu'elle avait en outre lieu de craindre que ses sujets ne voulussent jamais souffrir un prince français sur le trône d'Angleterre. Cette réponse avait été prévue; et l'ambassadeur avait ordre de remarquer alors que, après avoir rejeté Charles, la reine ne lui pourrait jamais faire l'affront do choisir aucun autre prince étranger; qu'il ne pouvait y avoir aucune difficulté à son mariage avec un de ses propres sujets; et que le comte de Leicester était un seigneur dont les hautes qualités le rendaient digne de son choix. Elle répliqua que se marier serait pour elle s'arracher le cœur des entrailles, et que, si elle s'y résignait jamais, ce ne pourrait être que dans le but de servir les intérêts de son peuple[2].

Cette réponse ne découragea pas Leicester. Ayant été trouver le secrétaire, et ayant obtenu de ce rusé politique une promesse de neutralité, il redoubla d'assiduités auprès de la reine, la conjurant de se décider et de le soulager de l'anxiété qui le dévorait [nov.]. Il la supplia de lui donner une réponse décisive à Noël. Elle la lui promit pour la Chandeleur [avril 1566]. La Chandeleur arriva et passa; Elisabeth était toujours irrésolue, et Cecil lui fit entrevoir six objections importantes au mariage : 1° Leicester ne lui apporterait ni richesses, ni pouvoir, ni considération; 2° il était profondément endetté; 3° il était entouré de créatures pauvres et avides qui accapareraient tous les emplois et toutes les faveurs de la couronne; 4° il était si violent et si changeant dans

1. Castelnau, XLIV, 126, 142.
2. De Foy, *apud* Raumer, III, 35.

ses passions, jaloux un jour, indifférent le lendemain, que la reine ne pouvait espérer de vivre heureuse avec lui; 5° sa réputation était entachée par la mort tragique de sa première femme; et 6° enfin, son mariage avec sa souveraine serait pris pour la pleine confirmation des bruits scandaleux de leurs précédentes amours qui circulaient depuis si longtemps et avec tant d'impudence. On vit bien que quelques-unes de ces raisons avaient fait impression sur l'esprit d'Elisabeth. Le comte ne put cacher son désappointement [août], et la reine, pour consoler son amant, lui assura qu'il n'avait rien perdu dans son esprit; qu'elle n'était pas encore résolue à se marier; mais que, si jamais elle épousait un sujet, ce serait lui [1].

Les partisans du mariage avec un prince étranger avaient maintenant le dessus; et le comte de Sussex fut envoyé à l'empereur Maximilien pour reprendre la négociation avec l'archiduc [28 juin 1567]. Mais il emmena avec lui pour collègue lord North, qui avait été acheté par le favori, et devait lui faire connaître tous les secrets de la négociation [2]. Sussex envoya à Elisabeth la description la plus favorable de la personne, du caractère et de l'habileté de l'archiduc [3] [18 oct.], et obtint de ce prince la promesse qu'il se contenterait de la célébration secrète de la messe pour lui et ses serviteurs catholiques; et que dans les grandes cérémonies il assisterait au nouveau service avec la reine. Mais, en l'absence de Sussex, Leicester régnait sans contrôle; le conseil fut consulté, et l'on fit réponse [10 déc.] que, si l'archiduc aspirait réellement à la main d'Elisabeth, il devait abandonner sans réserve la religion de ses pères [4]. Charles, se

1. De Foy et Haynes, 444.

2. Camden, I, 418.

3. Lodge, I, 366, 367. « Si Dieu vous unit ensemble, vous aurez en lui un » époux fidèle, un tendre compagnon, un sage conseiller et un dévoué servi- » teur, et nous aurons un prince aussi vertueux qu'il en fut jamais. » Ibid. 372. Sussex néanmoins n'espérait pas l'emporter. Faisant allusion à l'opposition secrète de Leicester, il dit : « Quand je me rappelle qui travaille à cette vigne, je » ne puis guère en espérer de bon vin ; néanmoins je ferai mon devoir ici, et » laisserai le reste à Dieu. » Ibid. I, 373.

4. A cette proposition, l'archiduc s'écria : « Comment, comte, pouvez-vous » raisonnablement me conseiller d'être le premier de ma race à changer si sou- » dainement la religion que tous mes ancêtres ont si longtemps pratiquée, » quand je n'en connais pas d'autre? ou comment la reine pourrait-elle m'ai- » mer en aucune chose, si j'étais assez léger pour changer ainsi ma conscience? » C'est ma seule requête; si Sa Majesté me contente en ceci, je ne ralentirai » jamais dans mes efforts pour la servir et la satisfaire tant que je vivrai en tout » le reste. » Ibid. 372.

regardant comme la dupe de la politique et de la dissimulation de la reine, épousa Marie, fille d'Albert, duc de Bavière.

L'histoire de la reine d'Angleterre est tellement liée à celle de la reine d'Ecosse, qu'il nous faut encore revenir aux événements extraordinaires qui se passaient dans le royaume voisin. Marie, dans l'ardeur de son affection, n'avait pas remarqué les défauts du caractère de son époux. L'expérience lui prouva bientôt qu'il était capricieux dans son humeur, violent dans ses passions, implacable dans son ressentiment. Il avait déjà pris l'habitude de s'enivrer, ce qui le jetait parfois dans les plus scandaleux excès, et lui faisait oublier, même en public, le respect qu'il devait à sa femme [1]. Mais son ambition devint pour elle une source d'inquiétudes encore plus amères. Elle avait convoqué le parlement dans le double objet de condamner les plus coupables des rebelles fugitifs et d'accorder la liberté de conscience à ceux de ses sujets qui, comme elle, professaient l'ancienne foi. Mais Darnley demanda en outre que le duc de Chastelherault et ses partisans fussent compris dans le bill de conviction, et qu'il lui fût accordé à lui-même « *une couronne matrimoniale.* » Par la première de ces mesures, la maison rivale de Hamilton eût perdu tous ses droits à la succession de la couronne; par la seconde, le gouvernement lui eût été assuré pour toute la durée de sa vie. Mais Marie refusa ; elle resta sourde à ses prières, à ses plaintes et à ses menaces; et le prince mécontent tourna son ressentiment contre ceux qu'il supposait être ses conseillers, et particulièrement contre David Rizzio, l'un de ses secrétaires.

Rizzio, natif du Piémont, était venu en Ecosse à la suite de l'ambassadeur de Savoie. A la requête de cet envoyé, la reine l'avait nommé l'un des pages de la chambre, et à la retraite de Raulet, elle l'avait promu à l'emploi de secrétaire pour la langue française. Toute la correspondance avec les princes étrangers passait par ses mains ; son talent et sa fidélité lui valurent l'approbation de Marie, qui, à son mariage, le nomma trésorier de la bourse privée du roi et de la reine. Dans cette situation, il s'at-

1. « Quelques-uns disent qu'il est vicieux, ce dont trop de gens ont été té- » moins l'autre jour à Inchkeith. Je ne répéterai pas à Votre Honneur ce que » l'on affirme qu'il fit en cet endroit. » A un dîner public, Marie le pria de ne pas boire avec excès : « Il lui dit de tels mots qu'elle quitta la place tout en » larmes. » Voyez les lettres de Randolph et de Drury dans Keith, 329 *App.* 163, 165, 166. Dès le 1er septembre, Cecil écrit : « Le jeune roi est si insolent, » que son père est fatigué de son gouvernement et a quitté la cour. » Ellis, 2, sér. II, 303. Voyez aussi une lettre, 1, sér. II, 200.

tira bientôt l'inimitié du premier, en prenant le parti de sa maîtresse dans toutes leurs querelles domestiques, et peut-être en refusant de faire des avances d'argent sans son autorisation. Mais, outre Darnley, il y avait aussi beaucoup d'Ecossais qui voyaient son élévation avec mécontentement. Rizzio était étranger et catholique, deux qualités qui devaient exciter la jalousie et des courtisans et des prédicateurs[1].

Indépendamment des lords qui s'étaient réfugiés en Angleterre, il en était resté plusieurs à la cour qui avaient aussi trempé dans la conspiration, mais qui ne s'étaient trahis par aucun acte de révolte ouverte. A leur tête étaient Morton, Ruthwen, Lindsay et Maitland, qui, convaincus que leur sort était lié à celui de leurs complices, mettaient tout en œuvre pour trouver un moyen de prévenir la condamnation dont ils étaient menacés[2]. Marie [2 janvier 1566], malgré les instances de son époux, avait accordé sa grâce au duc, à la condition de passer quelques années sur le continent; et Maitland, comptant sur le mécontentement du roi, forma le projet de l'engager à faire cause commune avec les exilés. Par l'entremise de George Douglas, fils illégitime de son oncle, le dernier comte d'Angus, on lui fit entendre que Marie avait réuni ses affections sur Rizzio[3]; que le pardon des

1. Le laborieux M. Chalmers a établi, d'après les comptes du trésorier, l'avancement progressif de Rizzio, et démontré qu'il n'avait jamais été l'un des musiciens de la reine, comme on le croit généralement sur l'autorité de Melville; mais les Mémoires de Melville sont remplis d'histoires dont beaucoup sont fort douteuses, et beaucoup très-certainement fausses.

2. Pour expliquer la conduite de Morton, on nous a dit souvent, sur l'autorité fragile de Knox, que la reine lui avait retiré les sceaux pour les donner à son favori Rizzio. Cette fable est aisée à réfuter. Dès le 12 octobre, Morton et Maitland, bien que restant à la cour et faisant partie du conseil, s'étaient ligues secrètement avec Murray : « Ils n'attendent que leur temps, » dit Randolph, « et font patte de velours jusqu'au moment d'agir. » *Apud* Chalmers, II, 464. Cependant Morton était encore chancelier le 9 avril suivant, jour de l'assassinat de Rizzio. Keith, *App.* 117, 128.

3. Dans une lettre de Bedford à Randolph (Robertson, I, *App* xv), et dans une courte narration attribuée à la plume de lord Ruthwen et publiée après sa mort seulement par Cecil, on insinue que Rizzio était l'amant de la reine. On ne peut douter que ce ne soit une calomnie; son âge et son caractère rendent un tel fait improbable. Il n'est pas même mentionné par Knox, dont la charité se fût réjouie d'avancer une telle accusation contre Marie. Darnley n'y fit pas même allusion lorsque le conseil lui demanda de spécifier ses griefs contre elle, et « de ne pas la ménager. » Keith, 349. Voyez aussi Tytler, II, 4. Je puis ajouter que la lettre comme la narration, données après coup et à la demande de Cecil, sont par cela même fort peu dignes de crédit. Le 20 mars il écrivit à Randolph pour lui demander « en détail les circonstances de ces » choses qui furent faites dans le temps, et les discours entre la reine et eux. » Bedford et lui écrivirent en réponse : « Tout ce que jusqu'ici nous avons en» tendu, ayant comparé les bruits du dehors qui sont venus à notre connais» sance personnelle avec les rapports des lords Morton et Ruthwen, qui sont

Hamilton et le refus de la « couronne matrimoniale » étaient dus aux avis de ce mignon, et que le seul moyen qu'il eût d'obtenir ses justes droits était d'appeler à son aide les lords expatriés. Ce prince inexpérimenté devint la dupe de ce conseil intéressé, et se jeta dans les bras des hommes qui jusqu'ici s'étaient déclarés ses ennemis. Deux engagements furent préparés et signés, l'un par Darnley, l'autre par Argyle, Murray, Rothes, Boyd et Ochiltree. Darnley promit d'arrêter le bill de conviction, d'obtenir leur grâce, de défendre leur religion et de les soutenir dans toutes leurs justes querelles; de leur côté, ils s'engagèrent à devenir ses fidèles sujets, amis de ses amis et ennemis de ses ennemis; à obtenir pour lui la couronne matrimoniale pour toute la durée de sa vie; et dans ce but, à faire cause commune avec lui « envers » et contre tous, à la vie, à la mort; » à soutenir ses justes droits à la succession en cas du décès de Marie; à chasser ou tuer tout oppposant, et à user de leur influence auprès de la reine d'Angleterre, en faveur de sa mère et de son frère, « afin qu'on les délivrât de prison[1]. » Cet engagement fut suivi d'un autre plus atroce encore [1er mars], dans lequel Darnley déclarait sa détermination de punir diverses personnes, et particulièrement un Italien appelé David, qui abusaient de la confiance de la reine; et, s'il y avait aucune difficulté à atteindre ce but par les voies légales, « de les » prendre et de les tuer partout où cela se trouverait; s'engageant, lui et ses héritiers, à garantir de tout dommage tous » comtes, seigneurs, barons et autres qui l'aideraient dans cette » entreprise[2]. » Les autres personnes désignées dans cet écrit pour être assassinées étaient, à ce qu'on croit, les comtes de Huntley, de Bothwell et d'Athol, les lords Flemming et Livingston, et sir James Balfour[3].

On fit encore circuler le bruit que l'Evangile était en danger; que Rizzio était l'agent secret du pape, et que Marie avait signé la sainte ligue par laquelle les princes catholiques s'étaient en-

» présents, et de tous ceux qui nous ont paru le plus près de la vérité, ou » même, comme nous le pensons, la vérité elle-même, nous l'avons mis ici par » écrit. » Ils ajoutent que Morton et Ruthwen enverront bientôt un rapport eux-mêmes, terminent en priant d'excuser le langage grossier qu'ils ont attribué au roi et à la reine, et ajoutent par post-scriptum que Murray les recommande à Cecil comme ses « chers amis, et qui ont, *pour l'amour de lui*, dé- » taillé cette aventure. » Ellis, II, 218.

1. Goodall, I, 227-233.

2. Ibid. 266. Dans cet écrit, « appeler (to call) » veut dire procéder en justice.

3. Lettre de Marie dans Keith, 332. Accusation de Yair dans Arnot, *App.* 280.

gagés à exterminer les protestants par un massacre général[1]. La plupart des conspirateurs à Edimbourg étaient des membres influents de l'église d'Ecosse, et avaient fait proclamer par l'assemblée un jeûne général [3 mars], d'un dimanche à l'autre, pour la semaine dans laquelle le parlement devait s'ouvrir. Comme si l'on eût voulu préparer les esprits des saintes gens à des scènes de sang et à une révolution dans le gouvernement, le service pour chaque jour fut composé de chapitres de l'Ancien Testament qui décrivaient l'extirpation de l'idolâtrie, le châtiment des mauvais princes et les vengeances de Dieu sur son peuple toutes les fois qu'il négligeait les avertissements de ses prophètes[2]. Le jeudi du jeûne [7 mars], la reine, assistée de la noblesse, désigna les lords qui devaient être compris dans la proscription; le bill de conviction fut dressé, et le jeudi suivant fut fixé pour le jour où il devait passer à la chambre. Mais le samedi [9], entre sept et huit heures du soir, Morton, avec huit hommes armés, s'empara des portes du palais. Marie, qui était indisposée et dans le septième mois de sa grossesse, était assise à souper dans le cabinet de sa chambre à coucher, avec le commendataire de Holyrood-house et la comtesse d'Argyle, son frère et sa sœur illégitimes. Rizzio, Erskine, capitaine des gardes, et Beaton, intendant de la maison, se tenaient derrière eux[3]. Tout à coup le roi entra par un escalier dérobé, et, se plaçant à côté de la reine, il lui passa le bras autour de la taille. Il fut suivi de lord Ruthven, armé de pied en cap, du maître de Ruthven, de Douglas, de Ballentyne et de Kerr. Marie, alarmée à la vue de Ruthven, lui ordonna de quitter la chambre sous peine de trahison; mais il répliqua qu'il avait affaire à David, et l'infortuné secrétaire courut se réfugier derrière la chaise de sa maîtresse en s'écriant : « Justizia ! justi-

1. Melville, 57, 63. Randolph soupçonnait que la reine avait signé quelque ligue pour le soutien du culte catholique. Stevenson, 153-159. Elle avait certainement reçu par Clerneaux un message du pape, dans lequel il l'exhortait à la constance, recommandait à ses soins les intérêts de la foi catholique dans le royaume, et la requérait d'envoyer quelques-uns des prélats écossais au concile de Trente (Jebb, II, 25). On peut voir sa réponse dans Plat. *Con. Trid.* IV, 660. Elle-même dit au parlement qu'elle espérait « avoir fait quelque bien pour » rétablir l'ancienne religion » (Keith, 331); ce que Randolph explique par sa volonté « qu'il fût libre à quiconque le voudrait d'entendre la messe. » Cotton, *Mss. Col. B.* 9, f. 232. C'est là la seule preuve sur laquelle on s'est appuyé pour avancer que la reine d'Ecosse était entrée dans une ligue pour l'extirpation du protestantisme.

2. Goodall, I, 247-250, 273.

3. Le Ruthven de Cecil représente Rizzio comme assis à un bout de la table. Keith, *App.* 123. Marie, dans sa lettre, le compte parmi ses serviteurs qui étaient dans la chambre. Keith, 331.

» zia ! » On méprisa les prières et les gestes de la reine ; Ballentyne le menaça de sa dague, Kerr lui mit le pistolet sur la gorge, et Douglas, arrachant le poignard du roi, frappa par-dessus l'épaule de la reine, et laissa le fer enfoncé dans le dos de Rizzio. La table fut renversée dans la lutte ; et les assassins, traînant leur victime à travers la chambre à coucher, le dépêchèrent dans la pièce voisine, et le laissèrent percé de cinquante-six blessures.

Les amis de Marie, ignorant ce qui se passait dans le cabinet, étaient accourus de leurs appartements pour s'opposer à Morton et à sa bande armée. Mais après quelque résistance, ils furent forcés de se retirer : Huntley et Bothwell s'échappèrent par les fenêtres; les autres se retranchèrent dans différentes chambres, et vers deux heures du matin, on leur permit de se retirer. Le lendemain, vers midi [10], Darnley, de son autorité privée, prononça la dissolution du parlement, et avant le soir, il fut joint par les exilés de Berwick. Le 11, les chefs de la conspiration tinrent un conseil secret, et il fut résolu d'enfermer la reine dans le château de Stirling jusqu'à ce qu'elle consentît à approuver en parlement tout ce qu'ils avaient fait, à établir légalement « l'Evangile, » et à donner à son mari « la couronne matrimoniale. » Après le dîner, comptant sur les assurances de Darnley, ils se séparèrent et se retirèrent dans la ville, chacun chez eux[1].

Marie avait passé la première nuit et le jour suivant dans des attaques de nerfs et dans les larmes. Elle éprouva quelque soulagement des expressions bienveillantes de son frère, le comte de Murray, et ne fut pas plus tôt laissée seule avec son mari, qu'elle regagna tout son ascendant, et le convainquit de l'inconvenance d'une telle conduite. Le repentir de Darnley rendit inutiles les préparatifs qui avaient été faits par Huntley et Bothwell ; et la même nuit [12], le roi et la reine, accompagnés par le capitaine des gardes et deux serviteurs, quittèrent secrètement le palais, et arrivèrent en sûreté au château de Dunbar[2]. L'étendard royal fut immédiatement déployé. Avant la fin de la semaine, huit

1. Keith, 330, *App.* 119. Robertson, I, *App.* xv. Arnot, 378, 380. « De cette » manière, » dit Knox, « les seigneurs furent délivrés de leurs peines et réintégrés dans leurs places ; et aussi l'église réformée ; et tous ceux qui professaient l'Evangile dans le royaume, après avoir jeûné et prié, furent délivrés » et débarrassés des dangers apparents qui menaçaient de tomber sur eux. » Knox, *Hist.* 391.

2. Le même jour, le comte de Bedford, à Berwick, ignorant la tournure qu'avaient prise les affaires le soir, écrivit à Cecil, dans son triomphe, « que maintenant tout irait bien. » *Apud* Chalmers, I, 167.

mille fidèles sujets étaient accourus au secours de Marie; et, quand elle approcha d'Edimbourg, les assassins quittèrent la ville [18 mars], et s'enfuirent précipitamment vers Berwick. La reine d'Angleterre avait été informée du but de la conspiration; elle avait même ordonné de remettre à Murray trois cents livres sterling avant son départ de Berwick; mais, quand elle apprit le résultat, elle envoya ses compliments à sa sœur d'Ecosse, et à sa requête ordonna aux assassins de sortir d'Angleterre [7 mai]. Mais le messager avait ordre de faire observer en même temps que ce royaume était long et large, et qu'ils n'avaient rien à craindre tant qu'ils ne provoqueraient pas les informations en se faisant remarquer du public [1].

Marie, avec la facilité qui la caractérisait, affecta de croire aux excuses et aux protestations de son époux [2], accorda plein pardon à Murray et à ses compagnons, et, bien que quelques-uns des criminels les plus obscurs fussent punis de mort, elle étendit la même grâce à plusieurs des conspirateurs qui n'avaient pas pris une part active dans l'assassinat. Comme le terme de sa délivrance approchait, elle fixa sa résidence au château d'Edimbourg. Elisabeth et Murray, la nation anglaise et la nation écossaise attendaient le résultat avec impatience et anxiété. Il pouvait donner à Marie un héritier de son trône et de ses prétentions; il pouvait, considérant les scènes terribles qui s'étaient passées autour d'elle, devenir fatal à la mère et à l'enfant. Murray interdit l'entrée du château à toutes les personnes de quelque conséquence, excepté son beau-frère Argyle; et Elisabeth ordonna à Randolph, qui avait été chassé de l'Écosse pour ses relations avec les conspirateurs [3], de rester dans le voisinage de

1. Chalmers, II, 353. Leur défense devant le comte de Bedford se trouve dans Stevenson, 169. Ils protestent que, dans cet assassinat, « ils n'avaient d'autre » chose en vue que l'établissement de la religion, la conservation de l'amitié » entre les deux royaumes, et le soulagement de leurs amis. » Charles IX, dans une dépêche à Fourquevaulx, son ambassadeur en Espagne (8 avril 1566), dit que Marie avait, dans plusieurs lettres au cardinal de Lorraine, donné un compte détaillé de « cette malheureuse tragédye.... que le marché que avoient » faict les meschans qui en sont coupables n'estoit pas seulement de tuer le se» crétaire, mais elle-mesme et l'enfant dont elle est grosse, avecques promesse » de couronner son mary roy de la couronne matrimonialle, et après sa mort » héréditaire. La pauvre dame dict d'avantage qu'elle a esté traisnée, oultraigée » et emprisonnée, et estoit en telle estat, quelle s'estimoit sans royaume. » D'après une copie de la dépêche par H. Howard, Esq.

2. Il publia une déclaration de son ignorance de la conspiration. Keith, 334. Elle ne trompa personne et lui fit beaucoup perdre dans l'estime publique. Marie elle-même, quoiqu'elle eût vu l'engagement, dit qu'elle l'excusait toujours sur ce fait, et affectait de paraître n'en rien croire. Ibid. 350.

3. Marie, ayant eu la preuve qu'il avait pris une part active dans toutes les

Berwick [27 mai]. Enfin leurs espérances, s'il est vrai qu'ils en eussent eues d'aussi criminelles, furent complétement désappointées. La reine d'Ecosse mit au monde un fils [19 juin], et l'enfant vécut pour monter sur les trônes des deux royaumes. Elisabeth dansait à Greenwich lorsque Cecil lui annonça cette nouvelle à l'oreille. Elle alla immédiatement s'asseoir, inclina sa tête sur sa main, et parut quelque temps absorbée dans de profondes réflexions; le lendemain matin, elle se trouva suffisamment calme, et fit introduire le messager. Elle exprima sa satisfaction de cet heureux événement, consentit à être marraine de l'enfant, et nomma le comte de Bedford pour la représenter, en qualité d'ambassadeur, à cette cérémonie[1].

En Angleterre, la naissance du jeune prince, qui fut nommé Jacques, fut reçue avec une extrême joie par les partisans de la maison d'Ecosse : plusieurs qui jusque-là étaient restés indifférents tant que Marie n'avait pas eu d'enfant, se montrèrent maintenant prêts à défendre sa cause, et Elisabeth elle-même, jalouse du bonheur de la reine sa sœur, commença à penser sérieusement à se marier afin d'avoir aussi des descendants qui héritassent de sa couronne. Mais en même temps elle devint de plus en plus ferme dans la résolution qu'elle avait prise de laisser indécis le droit de succession, peut-être par crainte de quelque danger, mais plus probablement par l'égoïsme de son ambition, qui ne pouvait souffrir une autre si près du trône. Son obstination produisit toutefois un avantage pour la nation; elle mit fin à cette humble soumission à la volonté du souverain, qui avait caractérisé et déshonoré le parlement sous la dynastie des Tudor. Le mécontentement de la nation éclata en dépit de toutes les contraintes imposées par le gouvernement, et les motifs et les obligations de la reine furent discutés avec une liberté de langage qui alarma la cour et scandalisa les partisans du pouvoir arbitraire.

Après six prorogations, le besoin d'argent avait forcé Elisabeth

conspirations tentées contre elle, lui ordonna de quitter le royaume, et écrivit à Elisabeth, pour excuser cette mesure, que « sa conduite devait avoir été con- » traire à la volonté de sa maîtresse, et tendait à quelque autre fin ou but pour » lequel il n'avait pas reçu d'instruction d'elle. » Keith, 344. Elle se plaignait principalement de ce que Randolph avait fourni de l'argent aux rebelles, reproche dont la justesse est attestée par Randolph lui-même dans Ellis, 2, sér. III, 124. A cette époque, l'envoyé de Marie à Elisabeth était Robert Melville; et Randolph, dans une lettre confidentielle à Cecil, se plaint de ce que la reine, par sa loquacité, a laissé découvrir à ce dernier le secret de ses dépêches, ce qui lui a fait perdre tout son crédit en Ecosse, et a mis en grand danger leurs amis dans ce pays. Haynes, 447.

1. Melville, 70.

à convoquer le parlement; les lords du conseil, connaissant les sentiments de la nation, la prièrent [12 oct.] de leur faire connaître ses intentions relativement au mariage et à la succession. Elle les écouta avec impatience. Ses sujets, dit-elle, d'après leur expérience du passé, eussent pu compter sur sa sollicitude maternelle pour l'avenir. Ils n'avaient aucune raison de se plaindre de son gouvernement, à moins que ce ne fût au sujet de la guerre avec la France, dont ses conseillers pouvaient prendre le blâme sur eux-mêmes, puisqu'ils l'y avaient engagée contre son propre jugement. Quant à ce qui touchait le mariage, ils connaissaient la négociation dans laquelle elle était entrée; mais pour son opinion sur la succession elle la tiendrait renfermée en son sein. Qu'ils fissent leur devoir, et elle saurait remplir les siens [1].

Dès que la demande d'un subside fut présentée à la chambre basse [18 oct.], cette dernière motiva son refus sur ce que la reine n'avait pas encore tenu la promesse sur la foi de laquelle elle avait obtenu le précédent vote, n'ayant ni pris un mari ni désigné son successeur. Ce fut en vain que, pour vaincre l'opposition, un message royal informa la chambre qu'elle avait résolu de se marier; il fut arrêté que l'affaire du subside et celle de la succession devraient marcher ensemble [2].

La chambre haute envoya une députation de vingt membres [22 oct.] pour représenter à la reine les maux résultant de son silence. Elle répondit avec aigreur et d'un ton impérieux qu'il ne lui convenait pas qu'on creusât sa tombe de son vivant; que les communes avaient agi en rebelles, et comme on n'eût jamais osé agir envers son père; que les lords pouvaient prendre de semblables résolutions si bon leur semblait; que leurs votes n'étaient que des sons vides sans son consentement; qu'elle ne confierait jamais des intérêts si hauts et si importants à une multitude de politiques écervelés, mais qu'elle avait l'intention de choisir six conseillers graves et discrets, et que, lorsqu'elle aurait entendu leurs opinions, elle ferait connaître sa décision aux lords [3].

1. Voyez une lettre au roi de France, probablement de son ambassadeur, publiée par M. d'Israeli, *Curiosités littéraires*, III, 118.

2. D'Ewes, 124. D'Israeli, ibid.

3. *Lords' Journals*, 635. D'Israeli, 119-121. M. d'Israeli pense que l'expression de « creuser sa tombe de son vivant » se rapportait à son empêchement prétendu au mariage, ob nescio quam muliebrem impotentiam. Camden, I, 123. Il est néanmoins clair que la pétition comme la réponse ont rapport, non au mariage de la reine, mais à la succession. Elle expliqua sa pensée dans une autre occasion : « Je ne veux pas être enterrée de mon vivant, comme ma sœur

Cette réponse amena plusieurs discussions très-vives dans les deux chambres. On énonça des opinions qui, depuis des siècles, ne s'étaient pas fait entendre dans leur enceinte ; la tranquillité de la nation, disait-on, ne devait pas être hasardée pour endormir les craintes d'une femme faible et capricieuse. La reine ne possédait sa dignité que pour le bien public, et si elle négligeait son devoir, c'était aux lords et aux communes à la contraindre de le remplir. Les comtes de Pembroke et de Leicester reçurent défense de paraître devant la reine [27 oct.], et le duc de Norfolk qui, bien qu'il eût parlé avec modération, était soupçonné de diriger l'opposition, fut destiné d'avance à l'emprisonnement et à la persécution [1].

Les deux chambres se réunirent alors pour présenter une pétition commune qui fut lue à la reine [5 nov.] par le garde des sceaux, en présence d'une nombreuse députation de membres des deux corps. Sa réponse fut donnée avec beaucoup de modération, mais enveloppée, selon sa coutume, dans une obscurité de langage affecté. « Si, » dit-elle, « il en est aucun ici qui soup- » çonne que je sois par vœu ou détermination engagée à ne jamais » embrasser cette vie (le mariage), qu'il rejette cette espèce d'hé- » résie, c'est une fausse opinion. Car quoique je pense que cela » soit mieux pour une simple particulière, cependant je m'efforce » de me persuader qu'il n'en est pas de même pour une prin- » cesse ; et si je puis plier mon inclination à votre intérêt, je ne » résisterai pas à cette pensée. Quant à la succession, la grandeur » de la cause et la demande de votre pétition me forcent à dire » ce que je pense que tout homme sage peut aisément deviner, » que de même qu'un court intervalle pour un si long résultat » ne doit pas passer par routine et comme beaucoup de gens » racontent leurs histoires ; de même aussi, d'autant que la con- » versation de gens instruits m'aura démontré des faits dignes de » vous être communiqués pour votre bien, je continuerai, après » la fin de mes jours, à veiller plus ardemment à votre bonheur » que je ne le pourrais faire par mes prières durant ma vie, s'il » était moyen de prolonger le fil de mon existence [2]. » Les com-

» l'a été. Ne sais-je pas comment, durant sa vie, chacun accourut me trouver à » Hatfield? Je n'ai pas envie de voir de tels voyageurs. » D'Israeli, III, 114.

1. Camd. 124, 125. Murdin, 762. D'Israeli, 121.

2. D'Ewes, 107. J'ai inséré ce discours pour donner au lecteur un échantillon de l'éloquence de la reine. Elle semble avoir regardé comme au-dessous d'elle de parler officiellement dans le langage usuel des hommes. Dans toutes les oc-

munes ne se contentèrent pas de cette réponse énigmatique. Elisabeth leur envoya dire de passer à l'ordre du jour [9]. La chambre soutint que le message royal était une violation de ses priviléges ; la reine réitéra son ordre, auquel on obéit enfin à regret [12], mais on laissa languir sur le bureau le bill du subside qui n'avait été lu qu'une fois. La reine, après avoir attendu quinze jours, eut la prudence de céder. Elle révoqua ses premiers ordres [25], et consentit même, pour gagner la faveur du peuple, à réduire la somme qu'elle avait premièrement demandée. Après ces concessions, les affaires publiques reprirent leur cours ; et aussitôt que le vote du subside, avec un quinzième et un dixième, eurent été obtenus, le parlement fut dissous. [2 janvier 1567.] En cette occurrence, elle prit congé des deux chambres par un discours hautain et satirique dans lequel elle les avertissait de ne plus se jouer à l'avenir de la patience de leur souveraine [1].

Le parlement était à peine dissous que l'attention d'Elisabeth fut attirée vers l'Ecosse par une suite d'événements dont on trouverait difficilement un exemple dans l'histoire. Le meurtre de Rizzio avait trompé les espérances de Darnley. Au lieu d'obtenir la couronne matrimoniale, et avec elle l'autorité souveraine, il se trouva sans pouvoir ni influence, méprisé des uns et détesté des autres. Marie pouvait pardonner, mais non pas oublier l'outrage qu'on lui avait fait. Dédaignant ses avis, elle composa une nouvelle administration dans laquelle, outre Huntley, qu'elle avait nommé chancelier, et Bothwell, l'amiral héréditaire d'Ecosse, elle comprit encore son frère Murray et Argyle, qui avait épousé la sœur de Murray. Il existait bien plusieurs causes de dissension entre Murray et Bothwell [2], mais elle parvint à les réconcilier ;

casions de cette nature, elle emploie un tel précieux d'expressions et une obscurite si étudiée, qu'il est presque impossible de comprendre ce qu'elle veut dire.

1. D'Ewes, 117. *Journals of Commons*, 76, 78. Camden, 120. Elle soupçonnait tous ceux qui montraient quelque chaleur à ce sujet d'être plus les amis de Marie que les siens. « Si, » dit-elle dans un document écrit de sa main, « on » avait répondu à ces gaillards-là de la belle manière, et qu'on leur eût rendu » la monnaie de leur pièce, il ne se trouverait plus d'hypocrites parmi eux. » Voyez *Archæol.* XVIII, 242.

2. Comme le comte de Bothwell attirera souvent l'attention du lecteur dans les pages suivantes, il est à propos de dire qu'il succéda à son père Patrick en 1556. Bien que protestant, il défendit la cause de la reine durant la guerre de la congrégation, et ce fut lui qui intercepta l'argent envoyé par Elisabeth. Après le retour de Marie en Ecosse, il fut emprisonné par les ordres de Murray, puis mis en liberté à la condition de quitter le royaume. En France, il obtint l'emploi de capitaine des gardes écossaises ; mais il revint dans sa patrie quelque temps avant le mariage avec Darnley, et devint un des plus puissants seigneurs du royaume, étant commandant des Marches et grand amiral. Voyez un mémoire qu'après sa fuite d'Ecosse, en 1567, il adressa au roi de Da-

et, à leur commune intercession, elle pardonna à Maitland malgré la vive opposition de Darnley. Ce prince eut même l'imprudence, dans sa rage, de menacer de tuer Murray [2 août], et bientôt après [4] il se retira de la cour refusant de revenir jusqu'à ce que trois des principaux officiers de l'état fussent exclus des conseils de la couronne. Durant son séjour à Stirling, il forma le capricieux dessein de quitter le royaume. Lennox, son père, ne pouvant le dissuader, écrivit à la reine [22 sept.], à la demande de laquelle il consentit, quoiqu'à regret, à se rendre à Edimbourg [29]. Ayant tenté en vain de le faire changer de résolution, Marie le conduisit devant le conseil, et, le tenant par la main, elle le conjura de détailler ses plaintes et de ne pas la ménager si c'était d'elle qu'il eût à se plaindre[1]. Dans sa réponse, il la déclara exempte de tout blâme, mais, sur tous les autres points, il resta sombre et réservé. Néanmoins il retourna à Stirling, il l'informa par lettres que ses griefs se pouvaient réduire à deux points : le manque d'autorité, et le peu de respect que la noblesse avait pour lui. Elle répliqua que, quant au premier, c'était à lui seul qu'il devait s'en prendre, puisqu'il avait employé contre elle-même l'autorité qu'elle lui avait d'abord confiée ; et que, quant au second, il ne pouvait s'attendre à ce que la noblesse aimât et honorât un prince qui n'avait jamais cherché à mériter son affection ou son respect.

nemarck la veille des Rois. Il a été conservé dans la bibliothèque royale de Suède, à Drottningholm, et fut publié en 1829 à Edimbourg, dans « *Les affaires du comte de Bothwell.* » Une traduction anglaise, dont je citerai quelques passages plus tard, a été donnée dans le *New Monthly Mag.* juin 1825.

1. Keith, 345, 351. Buchanan représente la reine comme vivant à cette époque, et même depuis deux mois, dans le plus honteux adultère avec Bothwell. Mais il est impossible de concilier une telle assertion avec le témoignage de ceux qui étaient présents lorsque Marie pria Darnley d'expliquer les motifs de son mécontentement : « Sa Majesté dit qu'elle avait la conscience pure, et que » dans toute sa vie elle n'avait pas commis une action qui pût en aucune manière porter atteinte à l'honneur de lui ou d'elle-même. Néanmoins, comme » elle pouvait peut-être l'avoir offensé sans le vouloir, elle était prête à lui » donner la satisfaction qu'il pourrait désirer, et le priait, par conséquent, de » ne pas dissimuler le motif de son déplaisir s'il en avait aucun, ni de l'épargner dans la moindre chose. » Il ne voulut nullement avouer qu'il eût projeté aucun voyage ou qu'il eût aucun mécontentement, et déclara librement « que la » reine ne lui en avait donné aucun sujet. » — « Nous attestons, autant que les » choses ont pu venir à notre connaissance, qu'il n'a aucun motif de plainte, » mais qu'au contraire il a tout lieu de se regarder comme un des plus heureux princes de la chrétienté, s'il pouvait seulement connaître son bonheur. » Lords du conseil, 8 oct. Keith, 349. Maitland envoya une copie de ce document à l'archevêque de Glasgow. D'après sa lettre, il paraît que Marie pria les lords du conseil de la signer, et l'envoya au roi de France, à la reine-mère et au cardinal de Lorraine. Il est évident qu'il le donne comme un détail exact et digne de foi (Laing, II, *App.* 73), et il est confirmé par d'autres lettres de Lecroc et de Melville. Keith, 345, 350.

La reine, accompagnée des lords du conseil, se rendit à Jedburg [17 oct.] pour y tenir la cour appelée la « justice ayre[1]. » Elle y fut saisie d'une fièvre dangereuse; le septième et le huitième jour elle resta plusieurs heures dans un état complet d'insensibilité, et on avait si peu d'espoir de la sauver que les lords résolurent, au cas qu'elle mourût, de se rendre à Edimbourg pour pourvoir au gouvernement de l'état; résolution qui, si elle eût été mise à exécution, eût sans doute exclu le roi et placé la régence dans les mains de Murray. Durant les intervalles qui séparaient ses accès, Marie édifia les assistants par sa piété, son calme et sa résignation. Elle écrivit pour recommander son fils à la protection du roi de France et de la reine d'Angleterre; et, faisant venir les lords, elle les exhorta à vivre ensemble en bonne harmonie, les pria de veiller avec soin à l'éducation du jeune prince, et sollicita, comme une dernière faveur, la liberté de conscience pour leurs compatriotes qui professaient la foi catholique, foi dans laquelle elle avait été élevée et dans laquelle elle était résolue de mourir[2]. Le neuvième jour [26 oct.], néanmoins, les symptômes se montrèrent plus favorables; elle commença à se rétablir peu à peu, et le roi, qui avait été mandé dès le commencement de sa maladie, lui fit enfin une visite [28], mais il repartit le lendemain[3].

Aussitôt que la reine fut en état de monter à cheval, elle se rendit, le long des rives de la Tweed, à Berwick [20 nov.], et de là au château de Craigmillar [26], où elle fut jointe par Darnley; mais ni l'un ni l'autre ne firent aucun pas vers la réconciliation. Il était trop orgueilleux pour se soumettre, elle trop méfiante pour se livrer à lui. La délicatesse de sa santé ajouta peut-être aux tourments de son esprit, et on l'entendit souvent regretter,

1. Ceux qui représentent Marie comme amoureuse de Bothwell attachent beaucoup d'importance à une visite qu'elle lui fit de Jedburgh. Le 8 il avait été blessé à la main par un bandit, et, si nous les en croyons, son amour la poussa à entreprendre immédiatement un dangereux voyage pour le voir. Mais Chalmers a démontré qu'elle laissa passer huit jours, et que ce ne fut que le 16 qu'elle se rendit de Jedburgh au château de l'Ermitage, à la distance de vingt milles anglais (environ huit lieues de France), et qu'elle revint le même jour. Sa visite pouvait avoir un but politique, puisqu'il était lieutenant général des Marches, et qu'elle lui fit envoyer le lendemain « une masse de papiers. » Chalmers, I, 191; II, 12.

2. Voyez les lettres originales dans Keith, *App.* 133-136. Camden, 130. Maitland attribue sa fièvre aux inquiétudes que lui donnait la conduite de Darnley. Laing, II, *App.* 74.

3. Du Croc, l'ambassadeur, dit de la conduite du roi : « C'est une faute que » je ne puis excuser. » 133.

dans ses plaintes, de ne pas être morte de la fièvre à Jedburg [1]. Son état ne put échapper à la pénétration de Murray et de Maitland, ennemis de Darnley, qui avait accusé le premier d'avoir voulu l'assassiner, et avait demandé, pour prix de son retour à la cour, que l'on privât le second de sa charge de secrétaire [2]. Aussitôt que le roi fut parti [2 déc.], ils formèrent le projet suivant, au moyen duquel ils espéraient se mettre à l'abri de ses attaques et obtenir en même temps la grâce de leurs associés qui étaient restés en exil. Ils fondaient leurs espérances sur la persuasion que Marie achèterait à tout prix son divorce avec un homme qui l'avait si cruellement offensée, et que le consentement des autres seigneurs s'obtiendrait facilement à l'aide d'un acte du parlement qui leur confirmerait les nombreuses donations qu'ils avaient obtenues de l'imprévoyante libéralité de la reine. Dans cette vue, ils s'ouvrirent séparément à Huntley, à Argyle et à Bothwell, et tous les cinq se rendirent en corps auprès de Marie. Maitland, après lui avoir rappelé les injures qu'elle avait reçues de Darnley et l'opiniâtreté avec laquelle il persévérait dans sa mauvaise conduite, la conjura, au nom de toutes les personnes présentes, de donner son consentement au divorce. Elle ne montra d'abord aucune désapprobation de cette proposition, pourvu que cela pût se faire selon la loi et sans préjudice pour les intérêts de son fils. Mais bientôt elle demanda s'il ne serait pas mieux qu'elle se retirât pour quelque temps en France auprès de ses parents; peut-être Darnley, ainsi abandonné à lui-même, pourrait-il apprendre à se réformer. Maitland répliqua qu'ils pourraient trouver moyen de la débarrasser de lui sans préjudice pour les droits de son fils, et que Murray, bien qu'aussi scrupuleux pour un protestant qu'elle l'était pour une catholique, laisserait tout faire et ne dirait rien. Marie termina la conférence par ces mots : « Je ne veux » pas que vous fassiez rien qui puisse porter atteinte à mon hon» neur ni à ma conscience, c'est pourquoi je vous prie de laisser » plutôt cette affaire telle qu'elle est, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il » plaise à Dieu, dans sa bonté, d'y porter remède [3]. »

1. Keith, *Préf.* VII.

2. Ibid. 351.

3. On ne peut mettre en doute cette conversation; elle fut mise en avant par Huntley et Argyle pour prouver que Murray avait été le premier à proposer de se défaire de Darnley, et avait conséquemment alors en vue le meurtre qui fut commis ensuite. Dans sa réponse il n'en fait aucune mention, et par ce silence parut en reconnaître la vérité. C'est probablement en allusion à cette réunion à Craigmillar que l'ambassadeur d'Espagne écrit que « plusieurs ont

La réponse de la reine mit fin au projet de divorce, et les lords revinrent à un autre projet, qui avait déjà été mis en question, celui de l'assassinat. Bothwell prit sur lui l'exécution du crime, et les autres se chargèrent de le garantir des conséquences. Sir James Balfour rédigea immédiatement un pacte par lequel ils se déclarèrent déterminés à empêcher le roi, qu'ils appelaient un jeune fou et un orgueilleux tyran, de jamais obtenir l'autorité sur eux, s'engageant à se defaire de lui de manière ou d'autre, et promettant collectivement et séparément de regarder chacun « le fait comme sien, » quel qu'en pût être l'auteur [1]. Ce écrit fut signé par Huntley, Argyle, Bothwell, Maitland et Balfour. On peut douter que Murray y ait ajouté son nom. Il me paraît avoir agi avec sa duplicité ordinaire; il voulait rester neutre ; « il ne voulait ni aider ni nuire [2]. »

De Craigmillar, la reine se rendit à Stirling, où le royal enfant fut baptisé [17 déc.]. Quoique Darnley fût dans le château, il ne parut pas. Elisabeth avait défendu au comte de Bedford, son ambassadeur au baptême [3], de lui donner le titre de roi ; et du Croc, l'envoyé de France, avait ordre de ne pas lui adresser la parole qu'il ne fût réconcilié avec la reine. Quand les réjouissances furent terminées, Bedford et Castelnau, chacun au nom et par les ordres de leur souverain, demandèrent le retour de Morton [24 déc.], et furent secondés des prières de Murray, de Bothwell et des autres lords. Marie ne put tenir plus longtemps ; elle accorda son pardon au comte banni et à ses soixante-seize complices, à la condition de ne pas revenir en Ecosse avant deux années; et Darnley, soit pour montrer son déplaisir, soit qu'il craignît pour sa vie, quitta la cour le même jour, et se retira chez son père à Glasgow [4].

» cherché à l'engager dans une conspiration contre son mari, mais qu'elle s'y » est obstinément refusée. » *Memorias*, 319.

1. Confession d'Ormiston dans Laing, II, 322.

2. Il est difficile de douter de la sincérité d'Ormiston dans sa confession. Selon lui, Bothwell declara que « la totalité des lords à Craigmillar, tous ceux » qui se trouvaient là avec la reine, avaient résolu la mort de Darnley. » (Laing, II, 320.) Mais Bothwell pouvait exagérer, et Murray lui-même maintint qu'il ne signa aucun engagement (Goodall, II, 321). C'est pourquoi j'ai adopte la déposition de Paris : « Il ne veult n'ayder ne nuire. » (Laing, II, 299.) Cette déposition était evidemment faite pour décharger Murray, et elle ne l'accuse que le moins possible; cependant elle équivaut à une déclaration qu'il avait eu connaissance du complot et ne s'etait pas oppose à sa réussite.

3. Il apporta avec lui en présent un bassin d'or pour les fonts. La comtesse d'Argyle tint l'enfant pour Elisabeth. Keith, 360.

4. Ibid. VII, 429. Chalmers, 175, 342. Bothwell s'attribue le mérite d'avoir

Avant que les lords voulussent intercéder en faveur de Morton, ils avaient exigé qu'il souscrivît, ainsi que les autres exilés, l'engagement fait à Craigmillar. Peu de jours après ils sollicitèrent encore en sa faveur; et Marie consentit à ce qu'il revînt dans sa patrie, mais sous la restriction de ne pas approcher de la cour à la distance de sept milles [1]. Aussitôt qu'il arriva en Ecosse, Bothwell et Maitland se hâtèrent d'aller à sa rencontre ; ils se consultèrent ensemble à Wittingham, près des collines de Lammermuir, et délibérèrent sur l'assassinat de Darnley [20 janvier]. Quand ils se séparèrent, Morton se rendit à Saint-Andrew ; les autres retournèrent à Edimbourg, accompagnés d'Archibald Douglas, qui fut bientôt renvoyé avec le message suivant de la part de Maitland : « Faites savoir au comte Morton que la reine ne » veut pas entendre parler de l'affaire en question, » Comme il se plaignait de l'obscurité de ces paroles, on lui répondit qu'elles seraient suffisamment intelligibles pour son maître [2].

Il se trouva qu'à cette époque la petite vérole était très-répandue à Glasgow, et que Darnley en fut attaqué. Aussitôt qu'on en reçut la nouvelle à Edimbourg, Marie lui envoya son propre médecin [4 janvier], en lui annonçant qu'elle arriverait bientôt elle-même en personne [3]. Elle accomplit cette promesse [24]. Leur attachement sembla renaître, et ils se promirent mutuellement d'oublier chacun leurs griefs passés [4]. Aussitôt qu'il fut en état de voyager,

obtenu le pardon des exilés, « qui plaçaient, » dit-il, « beaucoup de confiance » en moi, en raison de la faveur dont m'honorait Sa Majesté et du libre accès » que j'avais auprès d'elle, et que je ne devais qu'à mes fidèles services tant » dans les guerres de feu sa mère que sous son propre gouvernement. » Bothwell, *Mémoire*, 526.

1. Comparez la lettre de Douglas, Robertson, II, *App.* XII, avec la confession de Morton, Laing, II, 354. Quand les lords proposèrent à Marie le divorce à Craigmillar, ils firent du retour de Morton une condition indispensable ; s'ils lui eussent proposé l'assassinat, ils eussent fait la même condition. Le retard qu'elle mit à lui accorder son pardon et les restrictions qu'elle y ajouta successivement montrent qu'il n'en était pas ainsi, autrement elle lui eût immédiatement permis de revenir à la cour.

2. Ibid. Arnot, 389, avec la lettre de Bedford du 9 janvier et celle de Drury du 23 du même mois dans Chalmers, II, 227. Goodall, I, 282. Si nous en croyons Morton, il refusa de concourir au meurtre, à moins que Bothwell ne lui en fît donner l'autorisation par la reine. On le lui promit, mais cette promesse ne fut pas réalisée. Il est toutefois certain qu'il autorisa Douglas, son ami confidentiel, à agir en son nom. Voyez sa confession dans Bannatyne, 494, Laing, II, 354, et la lettre de Douglas, Robertson, II, *App.* XII.

3. Ces détails, tirés des lettres de Drury et de Bedford, prouvent la fausseté du rapport de Buchanan. Chalmers, II, 178.

4. Il me paraît prouvé sans aucun doute qu'il y avait eu une réconciliation, au moins en apparence. Outre les témoignages recueillis par d'autres écrivains, M. Chalmers produit celui de Clernault, donné à Berwick le 12 février : « La

elle revint avec lui à Edimbourg [28], et l'établit ensuite [31], pour la salubrité de l'air, en dehors de la ville, dans une maison appartenant au prévôt de Sainte-Marie, et communément appelée « l'église du Champ, *the kirk of Field.* » Ce fut là que les conspirateurs se préparèrent à exécuter le plan qu'ils avaient discuté et probablement arrêté dans la réunion de Wittingham. Leurs agents s'introduisirent dans les caves de cette maison par une porte dans la muraille de la ville, minèrent les fondations en plusieurs endroits, et placèrent une quantité suffisante de poudre sous les angles du bâtiment [1]. La reine venait voir son mari tous les jours, lui donnait des témoignages répétés de son affection, et couchait fréquemment dans une pièce au dessous de sa chambre à coucher. Elle avait promis d'assister à un bal masqué qu'on devait donner, le 9 février, en l'honneur du mariage de Sébastiani et de Marguerite Carwood, tous deux attachés à sa maison; et la certitude de son absence cette nuit-là engagea les conspirateurs à la choisir pour l'exécution de leur complot.

Le 9, Marie se rendit comme d'ordinaire à l'église du Champ avec une suite nombreuse, resta avec Darnley depuis six heures jusqu'à près de onze heures, l'embrassa en partant, et tirant une de ses bagues, la lui passa au doigt. Elle revint ensuite, à la lumière des flambeaux, à Holyrood-house. A la fin du bal, un peu après minuit, elle se retira dans sa chambre à coucher; et vers deux heures du matin [10 février], le palais et la ville entière furent ébranlés par une explosion terrible. On acquit bientôt la certitude que la maison de l'église du Champ avait sauté; que le corps du roi et celui de son page Taylor, qui n'étaient nullement défigurés, gisaient dans le jardin; que deux hommes avaient été écrasés sous les ruines, et que trois autres avaient échappé à la mort, et n'étaient que légèrement blessés [2].

» bonne intelligence et union en quoi lad' dame et led' sr roy vivoient depuis » trois semaines. Telle malaventure est advenue au temps que sa mate et le roy » estoient au meillure mesnage que l'on pouvoit désirer. » II, 114.

1. Dans les aveux arrachés par la torture à Powrie, Hay, Hepburn et Paris, il est dit que la poudre fut placée entre dix et onze heures du soir dans la chambre à coucher de la reine, au-dessous de celle du roi, tandis qu'elle se trouvait avec sa suite auprès du roi, dans sa chambre (Laing, II, 269, 279, 284, 304). Je ne vois pas quel avantage on peut tirer de cette histoire, à laquelle toutefois il est difficile de croire. Non-seulement le temps, la distance et la manière de transporter la poudre la rendent improbable, mais le conseil dans sa lettre du 10, Marie dans la sienne du 12, et le procès de Morton, prouvent que la maison avait eté renversée dans ses fondations, tellement qu'il n'était pas resté pierre sur pierre. Par conséquent, la mine a dû être placée dans les caves. Keith, *Préf.* VIII. Laing, II, 97, 351. Chalmers, II, 445.

2. Keith, *Préf.* VIII. Laing, II, 97. Le corps du roi fut, par les ordres du con-

Ce tragique événement a donné naissance à une controverse très-animée sur la question de savoir si la roine d'Ecosse avait ou non eu connaissance du complot et donné son consentement à la mort de son mari. Peu de questions dans l'histoire ont été plus subtilement et plus obstinément discutées; mais ses partisans comme ses accusateurs abandonnent parfois la recherche de la vérité pour la poursuite de la victoire; leur ardeur les entraîne de chaque côté dans des erreurs et des méprises; et la marche de l'historien est retardée à chaque pas par les opinions contradictoires et les insidieux artifices de ses guides. Je ne vois rien dans la conduite de Marie, avant le meurtre de Darnley, qui puisse réellement entacher sa réputation. Il n'y a rien qui fasse croire qu'elle ait eu connaissance du complot, encore moins qu'elle ait été complice de l'assassinat. Mais dans sa conduite postérieure à cet événement, il se trouve plusieurs faits beaucoup plus compliqués qui, dans la supposition de sa culpabilité, peuvent être considérés comme la conséquence du crime; tandis que dans la supposition de son innocence, ils peuvent s'expliquer par la difficulté de sa position. Je relaterai simplement les faits sans aucune partialité; le lecteur en tirera lui-même ses conclusions [2].

Il est reconnu de tous que la reine agit d'abord comme l'eût fait une femme innocente. Elle gémit sur le sort de son époux avec qui elle s'était réconciliée si récemment. Elle exprima le soupçon qu'on avait voulu l'envelopper dans la même destruction; et elle annonça à plusieurs reprises sa détermination de tirer une vengeance éclatante des auteurs d'un aussi horrible crime. Sa chambre, selon l'usage observé à la mort d'un roi, fut toute tendue de noir; elle en bannit la lumière du jour; et dans l'obscurité et la solitude, elle reçut le petit nombre de ceux qui furent admis à lui présenter leurs respects et leurs condoléances. Elle adressa

seil, embaumé et enterré de nuit dans le tombeau royal, à côté du père de la reine, Jacques V, le 15 février. La coutume d'enterrer de nuit et sans aucune cérémonie s'était introduite en Ecosse depuis la réforme, et nous en voyons beaucoup d'exemples dans Balfour, II, 250-251-252, 319-320. L'assertion calomnieuse de Buchanan, qu'il avait été placé à côté de Rizzio, a été réfutée par Keith, 368.

2. Le lecteur verra que je n'ai fait aucune mention des lettres célèbres sur lesquelles repose tout le crédit dû à Buchanan pour son histoire et sa découverte, ainsi qu'à de Thou, qui s'est laissé conduire par Buchanan. J'en parlerai dans le chapitre suivant. Je remarquerai simplement ici que si Marie et Bothwell avaient résolu, dans le but de se marier, de se défaire de Darnley, le poison leur eût offert un expédient également sûr et infiniment moins dangereux. Il est étrange qu'ils aient rejeté ce qui probablement eût caché le meurtre du malade, pour adopter un moyen (l'explosion de la mine sous la maison) qui devait prouver l'assassinat au monde entier.

aux cours étrangères des lettres qui décrivaient la manière dont le meurtre avait été commis, les angoisses de son esprit et les mesures qu'elle avait décidé de prendre [10 février] [1]. On fit des enquêtes juridiques, et l'on publia une proclamation [12] qui offrait des récompenses en argent et en terres pour la découverte et l'arrestation des meurtriers, avec un plein pardon pour celui qui accuserait ses complices. Les mêmes seigneurs continuèrent à rester auprès de sa majesté; et Murray, qui, la veille de l'assassinat, avait quitté la cour pour aller voir sa femme, vint rejoindre ses collègues dans le conseil.

Chacun selon son parti politique attribua le meurtre aux chefs de l'une ou de l'autre des deux grandes fractions qui divisaient la noblesse. Peu de jours après il parut sur le Tolbooth [2] et sur les murailles divers placards attribuant le crime à Bothwell et à plusieurs de ses gens, « la reine elle-même y ayant consenti. » Une proclamation appela immédiatement l'accusateur à se présenter avec ses preuves, lui promettant l'impunité pour sa personne, outre la récompense qui avait été déjà offerte au dénonciateur. On répondit par de nouveaux placards [19], demandant comme condition préalable que l'argent fût déposé en main sûre, et que certaines gens attachés au service du palais fussent mis en prison. On acquit bientôt la certitude que l'auteur de ces placards était James Murray, partisan de la faction hostile à la cour; mais quoiqu'on fît les recherches les plus actives pour s'emparer de lui, il eut le bonheur d'échapper [3].

Alors le comte de Lennox, père de Darnley, qui s'était entendu avec Argyle, Morton, Murray et leurs amis [4], reprit l'accusation au point où elle avait été laissée par l'auteur anonyme [20]; et dans une longue correspondance avec Marie, il pria cette princesse de ne pas attendre la réunion du parlement, mais d'emprisonner immédiatement les personnes mentionnées dans les placards et de les interroger devant une assemblée de la noblesse. Elle avait déjà convoqué le parlement, et elle refusa de faire subir un emprisonnement à des gens qui n'étaient inculpés que par des écrits anonymes, mais elle lui fit dire qu'il vînt lui-même déposer

1. Keith, *Préf.* VIII. Anderson, II, 202. Laing, II, 97. Lettre de Killegrew dans Chalmers, I, 209.

2. Littéralement : *bâtiment du péage.* C'était le lieu où se tenaient ordinairement les assises, et il servait aussi de prison. (N. DU T.)

3. Cabala, 136.

4. Ibid. 137.

contre eux, et qu'elle traiterait alors les accusés avec toute la rigueur de la loi. Dans sa réponse [17 mars], au lieu d'accuser les personnes comme coupables, il les dénonça simplement comme fortement soupçonnées de l'assassinat. Lorsque cette réponse fut mise sous les yeux du conseil [24], Bothwell déclara d'un ton impérieux qu'il ne souffrirait pas que sa réputation restât entachée d'un tel soupçon, et demanda à être mis promptement en jugement. On fixa le 12 d'avril pour le jour des assises, et on en informa officiellement le comte de Lennox. Murray, avec sa prudence accoutumée, demanda la permission de voyager; et confiant ses intérêts aux soins de Bothwell, il partit d'Edimbourg pour se rendre en France [8 avril]; et Lennox, connaissant le peu de moyens qu'il avait de soutenir l'accusation, ou intimidé par le pouvoir supérieur dont jouissait l'accusé, bien qu'il fût parti de Glasgow pour se rendre au tribunal, écrivit de Stirling, la veille même des assises, pour demander un ajournement[1]. Il avait déjà sollicité les bons offices de la reine d'Angleterre; et Elisabeth expédia immédiatement [8 avril] à Marie un messager, porteur de la lettre la plus affectueuse dans laquelle elle lui donnait un conseil qui faisait également honneur et à sa tête et à son cœur. Si la reine d'Ecosse l'avait lue avant le jugement, elle aurait probablement ouvert les yeux sur l'abîme qui se creusait devant elle; mais il y a lieu de croire qu'on ne la laissa parvenir aux mains de cette princesse infortunée qu'après l'acquittement de l'accusé[2].

Le prévôt de Berwick, porteur de la lettre, était arrivé à Holyrood de grand matin [12]; mais l'objet de sa mission était déjà connu; on le traita avec impolitesse, et il ne put trouver personne pour informer Marie de son arrivée. Après un retard de plusieurs heures, Maitland prit la lettre, et rapporta pour réponse que la reine était encore au lit, et que nul n'oserait troubler son

1. Anderson, I, 36, 51; II, 111. Howell, *Procès d'état*, 907. On croit généralement que le procès fut intenté sur la dénonciation de Lennox; mais Bothwell assure qu'il lui fut accordé sur sa demande (*Mem.* 527); et ce qui le prouve, c'est que des sept personnes dénoncées par Lennox il fut le seul mis en jugement. Il est en outre évident que Lennox recula devant une procédure en forme parce qu'il n'avait pas de preuves. « Je trouve, » dit Killegrew, l'envoyé anglais, « des soupçons, mais pas de preuves. » Chalmers, I, 209. Lennox dénonça les personnes accusées dans les placards, mais on ne produisit ensuite nulle preuve contre aucune d'elles, quoique plusieurs autres fussent mises en jugement et exécutées pour l'assassinat.

2. Cette lettre est dans Robertson, I, *App.* XIX. L'archevêque Beaton écrivit également de Paris à la reine, pour l'exhorter à défendre sa réputation en faisant poursuivre les assassins. Keith, *Préf.* IX. Mais je ne crois nullement l'histoire de Melville au sujet de lord Herries (Melv. 78); car ce seigneur paraît, dans tous les écrits du temps, être le partisan de Marie et de Bothwell.

repos. Bothwell se rendit immédiatement au Tolbooth, entouré de deux cents soldats et de quatre mille gentilshommes ; Maitland était à cheval à ses côtés ; Morton l'accompagna, et défendit sa cause ; le comte d'Argyle présida en qualité de justicier héréditaire de l'Ecosse [1]. On fit la proposition de remettre le jugement à quarante jours, mais elle fut rejetée ; et comme personne ne se présenta pour soutenir l'accusation, le jury, après avoir entendu lecture de la plainte, et reçu la déposition des témoins, qui prouvait que Bothwell ne pouvait avoir été à l'église du Champ au moment de l'explosion, rendit un verdict d'acquittement. Ensuite, « selon l'usage et les lois de la guerre, » il affirma de nouveau son innocence dans des proclamations et des placards affichés sur la croix et les portes de l'église, et offrit de défendre sa cause en combat singulier contre tout Ecossais, Français ou Anglais, qui oserait l'accuser de l'assassinat [2].

Pour éloigner d'elle tout soupçon, il était indispensable que la reine livrât les véritables assassins à la justice. C'est ce que lui avait fait observer Elisabeth. Son ambassadeur à Paris l'y avait engagée dans les termes les plus expressifs ; et Marie en plus d'une occasion en avait également reconnu elle-même la nécessité. Mais, disent ses adversaires, comment s'y prit-elle? Elle refusa la demande toute raisonnable de son beau-père ; elle accorda à Bothwell un jugement collusoire, et elle persista à soutenir son innocence sur la foi d'un acquittement qui, pour tout observateur impartial, n'était qu'une nouvelle preuve de son crime. Eût-elle agi d'une manière aussi fatale à sa réputation, si elle n'avait été poussée par quelque motif puissant, tel que la conscience de sa culpabilité ou une passion effrénée pour la personne de l'assassin? En réponse, ses partisans remarquent que dans ce que nous ve-

1. Voyez la lettre de Drury du 15 avril. Chalmers, II, 245-274. M. Laing ne veut pas que Morton ait pris aucune part à cette procédure. I, 70. Pourtant je ne vois pas comment il peut écarter le temoignage de Belforest (Jebb. I, 403) ou de Camden : « Mortonio causam ejus sustinente. » I, 138. Morton avait été nommé du jury, mais il se recusa et paya l'amende, sous le prétexte qu'il était allie à Darnley. Drury, ibid.

2. Anderson, II, 107. *Mém. de Bothwell*, 528. Il maintient, comme de raison, qu'il est innocent, et accuse de cet assassinat « les traîtres, » c'est-à-dire les exilés. C'est peut-être qu'il n'était pas present lorsque le crime fut commis ; car, comme il y avait une garde de cinquante hommes à Holyrood, il est difficile qu'un homme ait pu entrer après l'explosion sans être interpele par les sentinelles, et il a été prouvé par le temoignage de Huntley que lorsqu'il se rendit avec cette nouvelle dans l'appartement de Bothwell, il le trouva couché ainsi que la comtesse; mais ceci ne prouve pas que le meurtre n'ait pas été commis à sa connaissance et par ses agents.

nons de rapporter, on a admis comme avérés bien des faits qui n'ont jamais été prouvés; mais qu'encore, en les regardant comme véridiques, on devrait se rappeler que Marie était une jeune femme sans défense, dans les mains d'une faction; qu'elle ne pouvait recevoir aucun avis, ni adopter aucune mesure que par l'intermédiaire de son conseil; et que ce conseil était composé des personnes mêmes qui passent pour avoir projeté le meurtre, ou pour en avoir dirigé l'exécution, ou pour avoir signé l'engagement de soustraire les meurtriers au châtiment; qu'il n'est donc pas étonnant que dans de telles circonstances et entourée de conseillers aussi intéressés et aussi peu scrupuleux, elle ait pu être amenée à croire que Bothwell était innocent, que l'accusation avait été suggérée par la méchanceté de ses ennemis, et que Lennox ne demandait un délai que parce qu'il se trouvait dans l'impossibilité de soutenir l'accusation.

Deux jours après le jugement, le parlement s'ouvrit, et les mesures qui y furent adoptées semblent jeter quelque jour sur le but réel de ceux qui avaient organisé l'assassinat de Darnley. Quoique Marie n'eût régné que fort peu de temps, elle avait déjà disposé, à l'instigation de ses ministres, des deux tiers des propriétés de la couronne en faveur de ces mêmes ministres et de leurs adhérents. Ils n'avaient toutefois qu'un titre précaire à la possession de ces biens; car la loi écossaise donnait au souverain le pouvoir de révoquer tous ces dons jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. On savait que le dernier roi s'était exprimé avec beaucoup de chaleur contre l'imprévoyante bonté de sa femme. Au mois d'avril précédent, Marie avait fait une révocation partielle; et comme cette année était la dernière dans laquelle elle pouvait exercer ce droit, il n'y avait aucun doute que Darnley, s'il eût vécu, ne l'eût engagée à publier un acte général de reprise. Le grand objet des lords était de faire disparaître jusqu'à la possibilité même d'une telle mesure. Dans le court espace de trois jours [15 avril], les terres confisquées sur Huntley lui furent rendues; les donations faites à Murray, Bothwell, Morton, Crawford, Caithness, Rothes, Semple, Herries, Maitland et autres, furent confirmées, et le pouvoir de révoquer enlevé à la reine et à ses successeurs. En outre, l'acte abolissant la juridiction du pape, qui avait été fait par la convention de 1560, mais qui n'avait jamais reçu la sanction royale, fut alors ratifié; seulement on y ajouta, sans doute pour réduire au silence les objections de la reine, la permission à tous les Ecossais de servir Dieu selon leur

conscience [1]. Enfin la procédure relative à Bothwell fut soumise à la chambre qui, après l'avoir révisée, déclara le verdict juste et légal [2].

Le lendemain de la dissolution du parlement [20 avril], vingt-quatre des principaux pairs, comprenant ceux qui s'étaient distingués par leur loyauté aussi bien que ceux qui avaient plusieurs fois pris les armes contre leur souveraine, se réunirent et signèrent un nouvel acte, par lequel ils affirmaient qu'ils croyaient à l'innocence de Bothwell, s'engageaient à le défendre contre tous calomniateurs, de leurs personnes, de leurs héritages et de leurs biens, et promettaient sur leur conscience, et comme ils en répondraient un jour devant l'Eternel, de faire leurs efforts pour lui faire épouser la reine, aussitôt que la loi le permettrait et qu'elle le jugerait convenable, et de s'aider en cela de leurs voix, de leurs personnes et de leurs biens, contre tout mortel, quel qu'il fût. S'ils le croyaient complice de l'assassinat, jamais plus honteuse association n'a souillé les pages de l'histoire [3].

Le lendemain, Marie se rendit à Stirling, pour visiter son jeune fils, qu'elle avait récemment confié, pour plus de sûreté, à la garde du comte de Marr. A son retour [24], elle avait atteint le Foulbrigge, à un demi-mille du château d'Edimbourg, lorsqu'elle fut rencontrée par Bothwell, à la tête de mille chevaux. La résistance eût été inutile, et la reine, ainsi que sa suite, avec le comte de Huntley, Maitland et Melville, furent conduits au château de Dunbar, où elle resta pendant dix jours prisonnière, et d'où elle ne sortit enfin qu'après avoir consenti à devenir la femme de Bothwell [4]. Ses ennemis expliquent cette affaire extraordinaire en la représentant comme une collusion entre les parties : Marie et Bothwell s'aimaient depuis longtemps; ils désiraient se marier, et pour sauver la réputation de la reine, ou

1. Keith, 378. *Act. Parl.* II, 547. Il est singulier qu'Anderson, qui a publié la confirmation faite à Bothwell, ait omis les autres. I, 117.

2. Ceci fut affirmé par Marie et par un nombre de seigneurs écossais dans leurs instructions aux agents de Marie en Angleterre. Goodall, II, 163, 342, 361. M. Laing nous dit que c'était un mensonge évident, I, 69, note. Pourtant Bothwell, sans s'être concerté ni avec elle ni avec eux, affirme le même fait dans son mémoire, p. 521. On ne peut douter du fait.

3. Keith, I, 383. Anderson, I, 107. Les signataires étaient tous les évêques qui se trouvaient au parlement, excepté un, tous les comtes moins deux, et tous les lords moins cinq. Camden rapporte que ce pacte avait été proposé par les complices de l'assassinat : « Ne Bothwellus, promissis nuptiis exclusus, eos ut » totius sceleris architectos insimularet. » Camd. I, 138.

4. *Scottish Acts*, III, 8.

eut l'air d'employer la violence[1]. Il est cependant juste d'écouter le récit qu'elle en fait elle-même. Marie nous dit qu'avant son voyage à Stirling, Bothwell avait laissé entrevoir ses prétentions, mais qu'il reçut une réponse si décisive, qu'il vit bien qu'il n'y avait que la force qui pût lui faire donner son consentement. Lorsqu'elle revenait à Edimbourg, il s'empara de sa personne, et la conduisit à Dunbar malgré elle. Là, il renouvela ses instances avec plus de force, la conjura d'attribuer cette violence à l'ardeur de son amour, et lui mit sous les yeux le pacte des lords avec leurs signatures respectives. Marie le parcourut avec étonnement et frayeur, sans cependant que sa répugnance en fût vaincue. Ce n'était pas, si nous l'en croyons, qu'elle eût aucun soupçon que le comte fût coupable de l'assassinat de Darnley. — Tous ceux qui l'entouraient lui avaient fait croire que l'accusation n'était qu'une persécution vexatoire et sans fondement; mais elle regardait cette alliance comme disproportionnée, et la proposition qui en était faite comme prématurée : elle désirait, avant de contracter un second mariage, prendre les avis de ses amis, tant en Ecosse qu'à l'étranger. Elle s'était d'abord flattée de l'espérance que le bruit d'un tel outrage assemblerait une armée de loyaux sujets, qui accourraient pour l'arracher de sa prison ; mais les journées se succédèrent : pas une épée ne fut tirée pour sa cause, pas une tentative ne fut faite en sa faveur : l'apathie des lords lui prouva que le pacte n'était que trop réel, et qu'elle était prisonnière entre les mains d'un sujet audacieux. Bothwell prit insensiblement un ton plus décisif, « et il ne cessa pas que ses instances et ses importunités accompagnées de violences ne l'eussent forcée à en finir[2]. » Elle n'explique pas le

1. A ces insinuations on peut opposer deux objections puissantes : 1° Les ennemis de Marie ne parlèrent de la collusion que plusieurs mois après. Dans leurs diverses proclamations, comme dans l'acte du parlement contre Bothwell, ils regardent sa captivité comme réelle et effectuée par une force supérieure. Anderson, I, 131, 136, 139, 142. *Act. Parl.* III, 6-8. 2° Pour prouver la collusion, ils produisent un papier qui est, dit-on, écrit ou signé d'elle, et par lequel elle autorisait les lords à souscrire le pacte du 20 avril. Maintenant, si cette autorisation était authentique, il n'y aurait eu nulle nécessité de faire un simulacre de violence, puisqu'elle aurait par cet acte déclaré à toute la noblesse d'Ecosse qu'elle voulait épouser le comte. Si elle ne l'est point, comment pouvons-nous admettre une hypothèse que ses inventeurs ont été forcés de soutenir par un acte controuvé? Bothwell, dans sa propre narration, ne dit nullement qu'il ait arrêté la reine de son consentement, mais il attribue le mariage aux conseils des signataires du pacte. 521.

2. Anderson, I, 89, 102. Dans une lettre à l'archevêque de Glasgow (27 mai), elle assure que cette relation contient « l'exacte vérité de la chose. » Il faut toutefois se rappeler qu'elle ne l'avait donnée que par la nécessité de dire quel-

sens de ces mots « accompagnées de violence; » Melville, l'un des officiers de sa maison, qui était prisonnier avec elle, nous dit que c'était le viol de sa personne[1].

Bothwell quitta alors la forteresse; mais ce fut pour conduire la reine captivé d'une prison dans une autre, du château de Dunbar à celui d'Edimbourg [3 mai]. Là, elle demanda du temps, afin d'obtenir le consentement du roi de France et de ses parents de la maison de Guise. Mais l'ambition de Bothwell était trop impatiente pour courir le risque d'un délai. Le seul obstacle qui restât était son mariage avec Janet Gordon, sœur du comte de Huntley, et il fut en peu de jours écarté. Tous deux avaient déjà demandé un divorce, elle pour cause d'adultère, à la cour consistoriale, lui pour raison de consanguinité, à la cour archiépiscopale. Ils obtinrent dans chacune un jugement favorable, et l'on espéra que les objections des protestants seraient réduites au silence par la décision d'un tribunal, et celles des catholiques par la décision de l'autre. Un mois exactement après son jugement [12 mai], Bothwell conduisit la reine à la cour d'assises, et là, en présence des juges, elle lui pardonna l'enlèvement de sa personne, et déclara qu'il lui avait rendu toute sa liberté. Le lendemain, elle le créa duc d'Orkney, et, après avoir accordé leur pardon aux lords qui avaient signé le pacte, elle fut unie à lui par un ministre réformé [15 mai], dans la grande salle de Holyrood-house[2]. Cependant, elle resta toujours prisonnière. Des gardes surveillaient constamment les passages conduisant à ses appartements; personne ne pouvait la voir qu'en présence de Bothwell, et le traitement

que chose pour sa défense. « L'événement, en vérité, est étrange, et vous ne » vous y seriez certainement pas attendus. » *Illust.* 177.

1. Melville, 80. Son témoignage se trouve corroboré par les ennemis de Marie dans leur réponse à Throckmorton (Keith, 418; Stevenson, 233), qu'elle fut contrainte, « par crainte, par force, et, comme il y a plus d'une raison de le » croire, par d'autres moyens extraordinaires et plus illégaux, à coucher avec » le mari d'une autre femme. » Dans les sonnets qu'ils attribuent à Marie, on trouve l'allusion suivante au même fait :

— « Il se fit de ce corps possesseur,
» Duquel alors il n'avait pas le cœur. »

Si les sonnets ne sont pas d'elle, ce passage est tout à fait d'accord avec la réponse à Throckmorton; s'ils sont véritablement de Marie, il dément complètement l'assertion qu'elle avait vécu précédemment en adultère avec Bothwell, et avait consenti au meurtre de son mari pour épouser ensuite son amant. Il se pourrait que par « moyens plus illégaux » ils aient voulu parler de magie.

2. Anderson, I, 87, 136. Melville, 80. Laing, I, 94. Il y a une controverse assez insignifiante sur la question de savoir si la cérémonie du mariage fut accomplie par un prêtre catholique aussi bien que par un ministre réformé.

rigoureux qu'elle recevait journellement la convainquit bientôt qu'elle s'était donné un maître cruel et impérieux. On vit souvent la malheureuse reine baignée de larmes. Mais quoique ses souffrances présentes pussent lui faire reconnaître et déplorer son imprudence passée, elle ne pouvait alors avoir aucune idée de la longue série de malheurs qui devaient en être la suite[1].

---

## CHAPITRE TROISIÈME.

**Capture, emprisonnement et abdication de Marie Stuart. — Elle cherche un asile en Angleterre. — Conférences à York et à Westminster. — Projet de mariage entre Marie et le duc de Norfolk. — Il est emprisonné. — Rébellion dans le nord. — Bulle d'excommunication et de déposition contre la reine. — Troubles dans les Pays-Bas et en France.**

Quiconque connaît quelque peu l'histoire de cette époque [1567] doit avoir observé que, dans l'opinion de la plupart des seigneurs écossais, l'intérêt personnel passait avant toute autre considération : de là leur conduite variant perpétuellement avec le cours varié des événements successifs. Chaque perspective nouvelle de profit ou d'agrandissement donnait naissance à de nouveaux projets et à de nouveaux crimes, et les engagements les plus solennels étaient contractés ou violés avec la même précipitation. Nous avons vu les mêmes individus s'engager par tout ce qu'ils devaient à l'Eternel, d'abord à empêcher le mariage de Darnley avec leur reine, ensuite à élever ce même gentilhomme sur le trône, et enfin à effectuer son assassinat. Le lecteur ne sera pas surpris de les voir maintenant former une quatrième association, pour punir l'assassin dont ils avaient promis de « regarder l'action comme leur fait propre, » et pour transférer ensuite l'autorité souveraine des mains de la reine à celle d'un régent de leur façon.

Parmi les lords qui, sans être dans le secret de l'assassinat, avaient été amenés, par crainte ou par intérêt, à souscrire l'engagement en faveur du mariage de Bothwell, plusieurs étaient

1. Anderson, I, 132, 136. Melville, 82. Stevenson, 234. Du Croc, *apud* von Raumer, II, 100.

alors même honteux de leur propre conduite. Dans une telle disposition d'esprit, ils virent l'enlèvement subséquent de la personne royale avec des sentiments de défiance et de ressentiment. On tint des assemblées; on y proposa divers projets d'opposition, et l'on chercha à s'assurer de la part que la reine d'Angleterre pourrait prendre dans la lutte qui se préparait [1]. Cette question éveilla dans ses ministres l'espérance nouvelle d'effectuer ce que la guerre de la réforme n'avait pu accomplir. Mais Elisabeth arrêta leur zèle; elle refusa d'intervenir avec la force armée, et se borna à faire savoir qu'elle consentait à ce que le comte de Bedford se rendît à Berwick pour « conforter » les lords mécontents. Cécil, néanmoins, sans oser leur donner aucune assurance formelle de secours, leur déclara que, selon lui, tous les nobles d'Ecosse, et particulièrement ceux qui avaient signé l'engagement envers Bothwell, devaient immédiatement prendre les armes, s'ils voulaient éviter l'infamie d'être considérés comme complices de son forfait [2].

Quelques écrivains ont avancé que, lorsque Morton et Maitland se joignirent à Bothwell pour comploter l'assassinat de Darnley, ils avaient en vue deux autres objets qu'ils cachèrent soigneusement à leur complice : la déposition de Marie et l'élévation subséquente de Murray à la régence. Mais les historiens philosophiques sont disposés à attribuer à la pénétration des politiques les déterminations qui, en réalité, ne sont inspirées que par les événements passagers du moment. La dissension qui régnait entre Marie et son époux avait fait naître des soupçons que son mariage précipité changea bientôt en certitude, et les partisans de Bothwell virent que s'ils ne se joignaient pas à ses adversaires, ils devaient s'attendre à partager sa honte, et peut-être même son châtiment. Les comtes de Morton, de Marr et d'Athol; les lords Home, Semple et Lindsay, les lairds de Tullibardine et de Grange, se réunirent à Stirling, et furent joints par Montrose, Glencairn, Ruthven et Sinclair. Leur projet était de surprendre Bothwell et la reine à Borthwick; mais ceux-ci s'étaient précipitamment enfuis à Dunbar [5 juin] : ils entrèrent à Edimbourg [11], et publièrent une proclamation dans laquelle ils accusaient le comte d'avoir assassiné Darnley, d'avoir traîtreusement arrêté et épousé la reine, et de chercher à s'emparer du

1. Par Kirkaldy de Grange, dans Chalmers, II, 236, note *a*.

2. Chalmers, II, 235, note *x*. Robertson, I, *App.* n° XX.

jeune prince, afin d'immoler l'héritier présomptif du trône comme il avait déjà immolé son père [1].

Quatre jours plus tard, Bothwell, à la tête de ses partisans, s'avança à la rencontre des forces plus nombreuses et mieux organisées de ses adversaires. Depuis le matin jusqu'à neuf heures du soir, les deux armées restèrent en présence sur les hauteurs de Carberry, à peu de distance d'Edimbourg [15]. En vain du Croc employa son autorité et son éloquence pour réconcilier les partis. La reine offrit une amnistie complète aux confédérés, à condition qu'ils licencieraient leurs troupes. Ils lui demandèrent de passer du côté de la noblesse, et d'abandonner Bothwell au châtiment de son crime. Celui-ci offrit le combat singulier à Morton ou à tout autre de ses accusateurs. Le cartel fut accepté, d'abord par Tullibardine, et ensuite par Lindsay; mais, par des raisons qui ne nous sont pas parvenues, aucun combat n'eut lieu [2]. Il fut à la fin convenu qu'il se retirerait sans être inquiété; que la reine retournerait à sa capitale, et que les lords confédérés lui rendraient les honneurs et devoirs qui sont dus au souverain. Elle donna la main à Kirkaldy de Grange, et fut conduite par lui vers l'armée de ses associés, au nom desquels Morton, pliant le genou, lui dit: « Madame, c'est ici le lieu où vous devez être, et nous vous honorerons, vous servirons et vous obéirons, aussi bien que la noblesse de ce royaume l'a jamais fait à l'égard de qui que ce soit

1. Anderson, I, 128-131. Il paraît, d'après la lettre de Beaton, que Bothwell s'échappa de Berwick la veille de l'arrivée des lords, vers le matin; que Marie y resta toute la journée avec une douzaine de serviteurs, et qu'à la nuit elle monta à cheval déguisée en homme, et fut reçue à peu de distance par Bothwell, qui la conduisit à Dunbar. Laing, II, 109. Ce fait prouve incontestablement que la reine ne désirait pas se séparer de Bothwell, soit par attachement, soit par la raison qu'elle en donnera plus loin.

2. Selon Bothwell lui-même, la reine et ses gentilshommes regardèrent le champion du parti opposé comme au-dessous de Bothwell pour le rang et la naissance; mais il ajoute: « Je fis valoir tant de raisons pour les persuader, » elle et eux, qu'ils consentirent enfin à ce que le combat eût lieu. Je me rendis » au champ de bataille pour attendre l'arrivée de mon antagoniste, où je restai » jusque très-tard dans la soirée; mais il ne parut point, comme je le prouverai » quand il le faudra par le témoignage de cinq cents gentilshommes, sous » peine de perdre la vie. » La reine désirait empêcher l'effusion du sang et le pria de se retirer, promettant de revenir le trouver ou de lui écrire à Dunbar. Enfin l'on conclut de vive voix et par écrit la convention rapportée dans le texte, p. 530-531. Selon du Croc, l'objection pour cause d'infériorité n'avait trait qu'à Tullibardine, et le combat avec Lindsay n'eut pas lieu parce que la reine refusa d'y consentir. Il rapporte aussi sa promesse à Bothwell. Voyez von Raumer, II, 102. Murray, dans sa proclamation au nom du roi du 14 mai 1568, dit que Bothwell « refusa le combat singulier avec un baron et lord du » parlement, bien qu'il se fût auparavant offert lui-même à cet effet par son » cartel et sa proclamation. »

de vos aïeux. » Enfin la convention fut ratifiée mutuellement, et l'armée s'en retourna vers Edimbourg [1].

Une heure ne s'était pas encore écoulée que Marie reconnut qu'elle était prisonnière entre les mains de ses plus cruels ennemis. A son entrée dans la ville, elle fut accueillie par une populace exaspérée, qui fit retentir à ses oreilles les reproches et les imprécations, et déploya devant ses yeux une bannière représentant le corps de son malheureux époux, et le prince son fils à genoux s'écriant : « Vengez ma cause, ô Seigneur ! » Elle s'attendait à se rendre au palais ; mais elle fut conduite chez le provost, et enfermée dans une chambre, avec défense que qui que ce fût eût accès auprès d'elle, pas même ses servantes [16 juin]. Pendant les vingt-deux heures qu'elle passa enfermée dans cette prison solitaire, la malheureuse reine s'abandonna à toutes les terreurs que lui inspirait sa situation. De la rue on l'aperçut plusieurs fois à la fenêtre, dans un état presque de nudité, et on l'entendit souvent faire appel aux habitants, les conjurer de prendre les armes et de délivrer leur souveraine de la cruauté des traîtres. Le lendemain au soir, vers neuf heures, elle fut conduite à Holyrood-house, et après un répit d'une heure, elle fut menée par un corps de quatre cents hommes d'armes hors de la capitale. Athol et Morton se tenaient à cheval aux deux côtés de la captive et à quelque distance; ils la remirent à la garde de Lindsay et de Ruthven, par qui elle fut conduite au château de Lochlevin, résidence de William Douglas, frère utérin de Murray et héritier présomptif de Morton [2].

Elisabeth avait été informée de cette révolution extraordinaire

1. Goodall, II, 145, 164. Laing, II, 116. Ce consentement à la fuite de Bothwell semble confirmer l'opinion que les lords confédérés avaient principalement en vue la déposition de Marie et l'établissement d'une régence. S'ils se fussent emparés de lui, quoiqu'ils n'eussent pas aussi facilement peut-être privé la reine de la couronne, ils eussent pu du moins accomplir immédiatement ce qu'ils prétendaient avoir en vue, la punition du meurtrier et la dissolution du mariage.

2. Keith, 403. « Elle vint hier à une fenêtre de sa chambre qui donne sur » la grande place et fit appel au peuple, s'écriant qu'elle était tenue en prison » et gardée par ses propres sujets, qui l'avaient trahie. Elle vint plusieurs fois » à cette fenêtre dans un état si misérable, les cheveux tombant en désordre, et » le sein et presque toute la partie supérieure du corps nus et découverts, que » nul homme ne pouvait la voir sans se sentir emu du pitié et de compassion. » Pour ma part, j'en eus assez de l'entendre dire, et je n'aurais pu supporter » cette vue. » Lettre de Beaton le 17. Laing, II, 117. Marie accusa Maitland et Kirkaldy d'être la cause de ses malheurs. Randolph leur dit ensuite : « Vous » deux vous avez été la principale cause des malheurs dans lesquels elle est » tombée, ainsi qu'elle le dit elle-même. Vous, lord de Liddington, en conseillant et persuadant de l'arrêter, de la mettre en prison, et même de lui ôter » ensuite la vie ; et vous, lord de Grange, par vos sollicitations, vos démarches

par un envoyé des insurgés, qu'elle reçut avec les plus vives expressions de mécontentement. L'outrage fait à la reine d'Écosse rejaillissait, disait-elle, sur toutes les têtes couronnées; il était le résultat des doctrines de Knox, qu'elle avait si souvent condamnées; il réclamait un châtiment sévère et immédiat, afin que les sujets apprissent à ne point porter des mains profanes sur la personne sacrée de leurs souverains. La reine exprimait ses sentiments réels; mais il y a lieu de croire que le secrétaire ne partageait pas la manière de voir de sa souveraine. Les ennemis de Marie étaient les mêmes hommes qu'il avait protégés jusqu'ici, et la révolution qu'ils venaient d'accomplir offrait le moyen le plus sûr de réaliser l'objet favori de sa politique : l'extinction du parti français et en même temps du parti catholique en Ecosse. Quatre semaines après l'emprisonnement de la reine, Throckmorton parut à Edimbourg en qualité d'ambassadeur d'Elisabeth [12 juillet]. Il avait pour instructions de demander aux lords de l'introduire immédialement auprès de la royale prisonnière, et de rendre à cette dernière le libre exercice de son autorité; à Marie, il avait à offrir la puissante protection de sa sœur d'Angleterre, qui, si la reine d'Ecosse lui avouait franchement la vérité, prendrait des mesures pour sauver son honneur, en cas que son honneur fût en danger, ou pour punir ses coupables sujets des fausses accusations qu'ils avaient portées contre elle; enfin il devait conseiller aux deux partis une réconciliation basée sur le divorce de Marie et de Bothwell, la mise en jugement de ce dernier pour la mort de Darnley, et une amnistie générale pour toutes les autres offenses. Tel était l'objet avoué de sa mission; mais elle en avait un autre beaucoup plus important, qui était de s'opposer à tout projet que l'on aurait eu d'envoyer le jeune fils de Marie en France, et d'obtenir, s'il était possible, qu'on le laissât venir en Angleterre pour y être élevé sous les yeux de la reine sa parente. Il paraît, d'après les dépêches de Throckmorton, qu'il suivit ces instructions littéralement; mais le ton de quelques-unes de ses lettres trahit son penchant vers les ennemis de Marie, et plusieurs passages semblent avoir été écrits dans le but exprès d'être mis sous les yeux d'Elisabeth par Cecil, non comme des renseignements officiels destinés à être présentés à la souveraine, mais comme des communications qui

» et vos travaux pour amener les autres à permettre et à exécuter ce que vous, » lord de Liddington, aviez devisé. » Strype, II, *App.* 20.

lui auraient été faites confidentiellement à lui-même[1]. Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur échoua sur tous les points. Les lords, dans la capitale, lui remirent un écrit détaillant les motifs de leur conduite, affirmant qu'ils n'avaient rien fait jusqu'alors, et ne feraient rien à l'avenir qui ne fût exigé par la justice et la nécessité de leur cause[2], et déclarant qu'ils ne pouvaient donner de réponse plus explicite à ses demandes avant d'avoir été rejoints par leurs associés qui se trouvaient alors dans les provinces. Mais en peu de temps, Edimbourg se trouva plein de leurs partisans convoqués pour le 18 du mois. Knox et ses ministres prouvèrent par des passages et des préceptes de l'Ecriture, que les souverains comme les autres hommes sont passibles de la justice. La populace, et particulièrement les femmes, demandaient la mort de la reine, parce qu'elle n'avait pas plus que la moindre de ses sujettes le droit de commettre le meurtre et l'adultère, et l'exaspération était telle, que Throkmorton exprima des craintes, non-seulement pour la vie de la reine, mais même pour la sienne propre, étant connu pour être venu négocier en sa faveur.

Cependant les lords, assemblés en conseil secret, avaient préparé trois actes; par le premier, Marie résignait la couronne en faveur de son jeune enfant; par le second, Murray était nommé régent durant la minorité; et par le troisième, certains gentilshommes étaient nommés conseillers et devaient remplacer Murray jusqu'à son retour de France, comme aussi s'il venait à mourir [24 juillet]. Une députation à la tête de laquelle était lord Lindsay, le gardien de Marie, le plus strict et le plus insensible des saints, fut alors envoyée à Lochlevin pour requérir la reine de signer ces actes, et la menacer en cas de refus de la mettre en jugement sous trois accusations; celle de tyrannie envers ses peuples; celle d'adultère avec Bothwell et d'autres; et celle de complicité dans le meurtre de son époux. Avec les députés vint aussi Melville, porteur de lettres de Throckmorton et de quelques lords, amis secrets, à ce qu'ils prétendaient, de la captive, qui lui conseillaient de consentir sans hésitation, parce que aucun acte exécuté dans de telles circonstances ne pouvait avoir force

1. Voyez les documents dans Robertson, I, n° XXI. Keith, 411-430. Laing, II, 124-129. Stevenson, 180-254. Von Raumer, III, 100.

2. Throckmorton demanda ce qu'ils voulaient dire par « nécessité; » alors Maitland lui répondit en hochant la tête : « Vous êtes ung renard. » Il ne reçut pas d'autre réponse.

légale. Elle venait de parcourir ces lettres [25 juillet] lorsque Lindsay entra, jeta les papiers sur la table et lui commanda de les signer ou de se préparer à mourir comme meurtrière de son époux. La malheureuse reine fondit en larmes ; puis se remettant précipitamment, elle prit la plume et apposa sa signature sans rien examiner du contenu [1].

Personne ne peut douter que Marie n'ait agi malgré elle ou par crainte de la mort. Cependant les lords rendirent lo lendemain visite à Throckmorton [26] et lui déclarèrent effrontément, par la bouche de Morton, la détermination qu'avait prise la reine captive, « de sa propre volonté ; c'est-à-dire, que se trouvant » d'une santé trop faible pour supporter les inquiétudes et les fa- » tigues du gouvernement du royaume, et reconnaissant qu'elle » n'avait pas été jusqu'à présent heureuse dans son administra- » tion, et désirant en outre voir le jeune prince son fils assis à » sa place de son vivant, elle leur avait donné par écrit l'ordre de » procéder au couronnement du prince, chose qu'elle aurait le » plus grand plaisir à voir ; » et conclurent en l'invitant à assister à la cérémonie comme représentant de sa souveraine. Il refusa. Elisabeth, dit-il, souhaitait au jeune prince autant d'honneur qu'aucun d'eux pouvait lui en souhaiter, mais elle ne consentirait jamais à ce que le fils déposât la mère [2].

Trois jours après, cet enfant (il était alors dans son treizième mois) [29 juillet] fut sacré et couronné [3], et Murray, qui avait déjà quitté la France, se rendit en toute hâte à Edimbourg [11 août]. Néanmoins, avant de prendre la régence il voulut, avec la permission des lords, rendre visite à la royale captive dans le château de Lochlevin [15 août]. A la nouvelle de son arrivée, une lueur d'espérance pénétra dans le cœur de la malheureuse reine. Murray était son frère favori. Il lui devait ses richesses, ses honneurs et son influence. Elle lui avait autrefois pardonné sa trahison et son ingratitude, et l'avait replacé à la tête de son conseil. Marie se

1. Keith, 430-434. « Ils m'ont menassé de me tuer si je ne signoys. » Anderson, IV, 31 ; part. II, 86. Quelques-uns disent que Ruthven accompagna Lindsay. Tous deux avaient été nommés gardiens de la reine ; mais Ruthven fut renvoyé (14 juillet), parce qu'on le soupçonnait de lui avoir procuré des nouvelles (Rob. n° XXI). Il fut employé à Edimbourg. Keith, 425, 426.

2. Stevenson, 250, 251.

3. Keith, 437-459. Leslie dit au sujet de ce couronnement : « Sur cent et » tant de comtes, d'évêques et de lords qui ont voix au parlement, il ne se » trouva que quatre comtes présents. Il y avait en outre six lords, de ceux qui » avaient auparavant porté leurs mains violentes sur leur reine, et deux ou trois » abbés et prieurs. » Anderson, I, 44.

hâta de venir au devant de lui; mais à sa grande surprise, elle le trouva froid, cérémonieux et réservé; pleurs, caresses, prières, tout resta sans effet; elle ne put obtenir de lui une seule parole de consolation; et lorsqu'il se séparèrent, elle ne sut si elle devait le considérer comme ami ou comme ennemi. Après souper ils se revirent, mais Murray prit un ton encore plus sévère, il accabla sa malheureuse sœur de reproches, lui dit de se repentir et de se résigner, et lui laissa même entrevoir dans l'éloignement le tribunal ou l'échafaud. Il était une heure du matin quand il la quitta, en faisant cette sinistre remarque « qu'elle n'avait rien à » espérer que de la miséricorde de Dieu, et qu'elle devait l'implorer comme son seul refuge. » Le lendemain matin il y eut une troisième entrevue dans laquelle le comte se montra un tout autre homme. Il affecta de s'apitoyer sur les malheurs de sa sœur, et témoigna le désir de la protéger contre la vengeance de ses ennemis. Marie avait passé la nuit sans sommeil, dans les angoisses et la terreur; ces manières douces et consolantes le firent paraître à ses yeux comme un ange descendu du ciel. Elle l'embrassa, le pressa contre son sein, et le conjura d'accepter la régence afin de pouvoir sauver sa vie et celle de son fils. Le seul but de sa visite avait été d'en obtenir cette prière. Il consentit après plusieurs refus; mais en partant il lui dit de se rappeler qu'il n'était qu'un homme, et qu'il serait inutile qu'il veillât à sa sûreté si elle ne se conduisait de manière à le mériter. Si elle essayait de s'échapper ou d'exciter des troubles dans le gouvernement, il ne serait plus en son pouvoir de la soustraire au châtiment[1]. Deux jours après son retour à Edimbourg il fut proclamé régent [22], et ne manqua jamais ensuite d'alléguer aux puissances, en justification de sa conduite, qu'il avait été forcé d'accepter cette charge, par les larmes et les prières de Marie dans sa prison de Lochlevin[2].

Quant à Bothwell, on l'avait laissé paisiblement se retirer de

1. Throckmorton, lettre du 20 août, dans Keith, 444-418. Nous ne savons de qui Throckmorton reçut ces détails. Il dit encore à la reine que Murray l'avait informé qu'il avait exigé de sa sœur qu'elle se désistât de son amour désordonné pour Bothwell, comme aussi de son ressentiment contre les lords. 447.

2. Voyez principalement sa proclamation du 22 août. « Par obéissance seu» lement il a reçu et accepté cette charge. » Keith, 454. Marie avait maintenu la liberté de conscience pour tous, autant que le fanatisme des prédicateurs le pouvait permettre; mais Murray, en prenant la régence, commença par prêter le serment suivant: « Et je m'efforcerai d'extirper de ce royaume et des états » de l'Ecosse tous les hérétiques et les ennemis du vrai culte de Dieu qui se» ront convaincus des dits crimes par la véritable Eglise de Dieu. » Ibid. 423.

Carberry-Hill à son château de Dunbar. Quelques jours après, laissant le château à la garde d'un partisan dévoué, il parcourut l'ouest et le nord de l'Ecosse pour se consulter avec les amis de Marie, qui décidèrent qu'au lieu d'essayer de la délivrer à force ouverte, ce qui ne ferait qu'exposer davantage sa vie à la méchanceté de ses ennemis, Bothwell se rendrait en France par le Danemarck pour demander des conseils et des secours au monarque français. Le comte se préparait à son voyage à une des îles Shetland, lorsque parut une escadre ennemie commandée par Kirkaldy et Tullibardine [août]. Il prit le large, ses ennemis le poursuivirent et le rattrappèrent; mais l'engagement fut interrompu par une tempête soudaine qui le jeta sur les côtes de la Norwége. Il fut d'abord traité comme pirate; mais, sur la découverte de certains papiers contenant la lettre-patente qui le créait duc d'Orkney, une lettre de la reine et la récente proclamation lancée contre lui, il fut envoyé à la cour de Copenhague. Frédéric refusa de le voir; et le château de Malmoe, en Schonen, lui fut donné pour résidence ou plutôt pour prison [20 déc.]. De là il écrivit au roi une lettre justificative de sa conduite [5 janv. 1568], et lui fit ensuite, comme envoyé de Marie, l'offre des Orkneys et des îles Shetland, pour être annexées à la couronne de Danemarck et de Norwége [13], en retour des secours qu'il fournirait à cette infortunée princesse. L'offre fut dédaignée et le fugitif resta prisonnier dans la forteresse [1].

Pour revenir à Marie, le lecteur doit se rappeler que l'un des objets avoués des lords confédérés était de la délivrer du joug de Bothwell; du moment qu'elle se trouva entre leurs mains, ils l'enfermèrent dans une prison, et peu de jours après lui enlevèrent la couronne. Pour justifier leur conduite ils alléguèrent qu'ils lui avaient offert de lui obéir comme à leur souveraine, à la condition qu'elle abandonnerait Bothwell et consentirait à ce qu'il fût puni comme principal meurtrier de Darnley [2]; que sur son refus, ils l'avaient tenue renfermée, dans l'espérance que la solitude et la réflexion la guériraient de la passion coupable à laquelle elle s'était si longtemps abandonnée : mais que son obstination, qui sembla s'en accroître, mît en danger la sûreté du prince, des lords et des états, et les réduisit à la pénible néces-

1. *Mémoire de Bothwell*, 532-537. Affaires du comte, *Append.*

2. « De venger le meurtre du roi, *principalement* sur my lord Bothwell. » Laing, I, 104. Cette proposition lui fut faite par Maitland, l'un des complices. Il paraîtrait qu'on devait punir Bothwell et laisser les autres s'échapper.

sité de lui retirer l'autorité souveraine pour la transmettre à son fils. Marie répliqua que ce n'étaient que des prétextes; qu'elle avait offert de convoquer les trois états pour leur soumettre les deux questions de la validité de son mariage et du châtiment des meurtriers, et de s'en rapporter à leur décision quelle qu'elle fût. Que nul être raisonnable n'eût pu rejeter une telle proposition : mais que ses adversaires lui avaient demandé de consentir aux demandes les plus injustes et les plus dénaturées; qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'une reine, dans sa position (elle se savait enceinte), désavouât son mari, et par cet acte rendît son enfant bâtard et sacrifiât son honneur au bon plaisir d'une faction armée [1].

Murray, en acceptant la régence [22 août], avait déclaré à l'ambassadeur d'Angleterre que les lords s'inquiétaient fort peu de la censure des puissances étrangères, et qu'ils ne prendraient même pas la peine de justifier leur conduite; mais quelques mois plus tard, on jugea à propos de lever le masque. Une petite cassette en argent que Marie avait reçue du legs de son premier époux, François II, et qu'elle avait, dit-on, donnée à Bothwell, était venue en la possession de Morton [20 juin]. On y trouva [2], si nous devons l'en croire, différents écrits de la main de la reine, qui prouvaient qu'elle avait été complice du crime. L'importance de cette découverte fut secrètement communiquée aux chefs du parti et à la reine d'Angleterre [3]; mais on n'en fit connaître aucun détail

1. « Elle m'a fait dire qu'elle mourra plutôt; s'appuyant sur cette raison, que, » se considérant grosse de sept semaines, en renonçant à Bothwell elle se re- » connaîtrait grosse d'un enfant bâtard et perdue dans son honneur, ce qu'elle » ne fera pas, quand elle devrait mourir. » Throckmorton, 18 juillet. Stevenson, 221. Robert. *App.* xxi.

2. Il y a quelque chose qui rend l'histoire de cette cassette fort douteuse. On a dit qu'elle avait été prise sur la personne de Dalgleish, serviteur de Bothwell, le 20 juin. Le 26 il fut interrogé devant Morton, Athol, le protecteur de Maitland, et deux autres. On ne fit aucune question à ce sujet, aucune mention de la cassette. Comment devons-nous expliquer ce silence? Ne paraît-il pas clair que Morton ignorait l'existence de cette cassette et de son contenu six jours après celui où, si nous en croyons son serment, ces objets tombèrent entre ses mains? Car indubitablement, quand on mettait un homme à la torture pour lui arracher des aveux, on lui faisait toutes les questions qui pouvaient avoir trait à l'accusation. Si l'on prétend, au contraire, qu'il fut interrogé sur cet objet, mais que l'on supprima ses réponses, une telle suppression ne prouve-t-elle pas que ces réponses eussent démenti l'histoire rapportée par Morton, au lieu de la confirmer?

3. La première mention qui soit faite de ces lettres se trouve dans Throckmorton, qui écrit le 20 juillet qu'ils se vantent d'être en mesure de prouver que la reine est coupable de l'assassinat, et par des documents écrits de sa propre main, et par des témoins irrecusables. Néanmoins ils produisirent bien ensuite des lettres à cet effet, mais jamais aucun témoin. Murray informa le 31 du

avant le mois de décembre [4], alors qu'on prit la résolution d'accuser Marie d'adultère et de meurtre; de soutenir qu'elle s'était d'abord laissé séduire par Bothwell et qu'elle avait ensuite consenti à la mort de son époux afin de pouvoir épouser son amant; et de déclarer que sa captivité et sa déposition étaient de « sa propre faute; en ce que, par différentes lettres particulières, » écrites et signées de sa main, et envoyées par elle à Jacques, » comte de Bothwell, et par la manière impie et déshonorante » avec laquelle elle avait contracté un mariage secret à l'impro- » viste immédiatement après, il était très-certain qu'elle avait été » complice d'intention et de participation dans le projet comme » dans l'exécution du meurtre du roi son légitime époux. » Cet acte du conseil fut adopté par le parlement [10 déc.], mais avec quelques changements et l'addition d'une nouvelle déclaration contre Bothwell, mentionnant parmi ses autres offenses la violence qu'il avait déloyalement employée pour forcer sa souveraine à l'épouser. Il paraît qu'il ne vint pas à l'esprit des rédacteurs de ces actes qu'ils semblaient se démentir l'un l'autre. Si les lettres de Marie étaient authentiques, si elle était « si aveuglé- » ment dévouée aux appétits secrets de ce tyran, » ni sa translation à Dunbar, ni son mariage subséquent, ne pouvaient avoir été l'effet de la contrainte, mais au contraire celui de son consentement et de sa volonté [1].

La reine d'Ecosse était toujours retenue dans la tour de Lochlevin, sous l'œil jaloux de lady Douglas, mère du régent, et ancienne maîtresse de Jacques V. Ce fut en vain que pour recouvrer sa liberté elle fit plusieurs offres à son frère et au conseil : ils avaient résolu qu'elle ne sortirait jamais vivante de sa prison; et, d'après ce qu'elle assure elle-même, ils avaient déjà prêté l'oreille à différentes propositions tendant à abréger ses jours. Mais elle possédait des ressources dont ses ennemis ne pouvaient la priver; et sa beauté, son amabilité et ses malheurs lui avaient gagné un partisan inappréciable dans la personne de Georges Dou-

même mois l'ambassadeur d'Espagne qu'ils avaient une lettre de Marie de plus de trois feuilles, qui prouvait qu'elle et Bothwell avaient déterminé de se défaire de Darnley, soit par une potion, soit, comme dernière ressource, en mettant le feu à la maison : « Dandole algun bebedizo, o en todo apuro, quemando » la casa. » Gonzalez, 75. Il est néanmoins bon de remarquer que quand la lettre fut publiée, la dernière partie, relative à l'incendie de la maison, avait disparu.

1. Voyez les deux documents dans Goodall, II, 62-69, et la note (I), à l'égard des différences entre l'acte du conseil et l'acte du parlement.

glas, frère du régent. S'étant concerté d'avance avec Beaton, serviteur dévoué de la reine, qui se tenait aux aguets dans les villages voisins, il introduisit de grand matin une blanchisseuse dans la chambre à coucher de Marie, qui changea de vêtements avec cette femme, et, emportant un panier de linge, vint s'asseoir dans le bateau [25 mars 1568]. Elle avait presque atteint la rive opposée, quand, pour assurer son capuchon contre les tentatives grossières d'un des rameurs, elle porta la main à son visage, et une voix s'écria sur-le-champ : « Ce n'est pas là la main d'une blanchisseuse. » Elle fut reconnue et reconduite à Lochlevin; Georges prit la fuite pour éviter le ressentiment de ses parents, et laissa la tâche de délivrer la reine à un associé peu suspect, un orphelin de seize ans, connu sous le nom du petit Douglas [1].

Cinq semaines se passèrent avant que le nouveau confident pût trouver une circonstance favorable à son dessein. Un soir [2 mai], tandis que lady Douglas était à souper, il lui prit adroitement les clefs qui étaient sur la table; puis ayant appelé la reine et Kennedy, l'une de ses filles d'honneur, il les conduisit hors du château, ferma la porte sur elles, et jeta les clefs dans le lac. Un bateau avait été préparé; on fit le signal convenu, et George Douglas et Beaton reçurent les fugitives sur la plage. Marie coucha cette nuit à Niddry, dans la maison de lord Seaton : le lendemain matin; elle arriva en sûreté au château de Hamilton, et révoqua la résignation de la couronne qu'elle avait faite dans sa prison à Lochlevin [2].

A cette nouvelle, les royalistes se rendirent en foule auprès de leur souveraine : neuf comtes, neuf évêques et dix-huit lords lui offrirent leurs félicitations et leurs services [8]; et la reine apprit alors, pour la première fois, selon ses défenseurs, la véritable histoire du meurtre de Darnley et du crime de Bothwell [3]. Elle fit au régent son frère, qui se trouvait en ce moment à Glasgow, l'offre répétée de remettre la décision de toutes les causes de dissensions à un parlement libre, et de livrer à la justice toutes les personnes qu'il accuserait du meurtre, pourvu qu'il en fît de même à l'égard de celles qu'elle pourrait également accuser [4].

1. Lettre de Drury, du 3 avril, dans Keith, 469.
2. Anderson, IV, part. II, 52, 87. Keith, 471. Jebb. II, 230.
3. Anderson, IV, part. II, 82.
4. Ibid. IV, 31, 32.

Morton et Maitland s'alarmèrent; ils emprisonnèrent ses messagers, et déclarèrent traîtres ses partisans. Marie se rendait au château de Dunbarton, lorsque Murray se montra [13] à la tête d'une troupe peu nombreuse, mais bien disciplinée, sur une hauteur appelée Langsyde. A cette vue, les royalistes, consultant leur loyauté plutôt que leur prudence, chargèrent confusément les rebelles; ils furent reçus avec sang-froid et intrépidité; et après un vif combat, ils tournèrent bride et prirent la fuite. La reine, désespérée, s'enfuit à cheval du champ de bataille, et se rendit le même jour à l'abbaye de Dundrennan en Galloway, à une distance de soixante milles d'Ecosse. Ses adversaires la poursuivirent dans toutes les directions; mais elle sut leur échapper; et le lendemain matin, après un léger repas, elle annonça qu'elle était déterminée à aller chercher un asile à la cour de sa bonne sœur la reine d'Angleterre. Ses meilleurs amis s'y opposèrent, et l'archevêque de Saint-André la conjura à genoux de changer de résolution; mais Marie se rendit aux avis de l'ambassadeur français et aux assurances qu'elle avait reçues; elle chargea Beaton de reporter à Elisabeth la bague en diamants que cette princesse lui avait envoyée comme gage de son affection et de son appui; et traversant le Solway-Frith dans un bateau de pêcheur, elle débarqua, avec une suite de douze personnes, dans le havre de Workington [16 mars], d'où elle se rendit à Carlisle [20] par Cockermouth[1].

En Ecosse, le lendemain de l'action de Langsyde [14], le régent publia au nom du jeune roi une proclamation longue et artificieuse, où après avoir relaté le meurtre de son père et le mariage de sa mère, on faisait dire à Jacques : « Dieu seul peut connaître » en quel état se trouvait alors notre innocente personne, notre » père ayant été récemment assassiné, et notre mère s'étant unie » avec celui qui avait été le principal auteur de cet acte de méchanceté. Mais plusieurs de nos nobles, pour nous empêcher de » tomber dans les mains impitoyables de ceux qui ont tué notre » père, pour séparer cet homme tyrannique et impie de la reine

1. Anderson, IV, 333. Keith, 477-483. Jebb, II, 268. *Memorias*, 329. Marie, dans sa lettre à Elisabeth, de Workington, dit : « Je suis en piteux estat, non » pour royne, mais pour gentillfame; car je n'ay chose du monde que ma per- » sone comme je me suis sauvée. » Ellis, II, 236. En conséquence de cette déclaration, Elisabeth lui envoya dos camisias ruines, dos pares di zapatos, y dos piezas di terciopelo negro. Dépêcho de Guzman de Silva, l'ambassadeur espagnol à Simancas. Murray fut prié d'envoyer le reste de sa garde-robe laissé à Lochlevin. Wright, 288.

» notre mère, et pour mettre notre personne en sûreté, se réunirent en bataille contre ledit comte, qui s'échappa, et notre dite » mère, refusant de quitter la compagnie impie et déshonorante » du meurtrier, et menaçant ceux qui avaient pris soin de nous » protéger, fut mise en lieu de sûreté jusqu'à nouvel ordre. Peu » après, Dieu rendit le meurtre plus manifeste; et non-seulement le rapport de différentes menaces positives et de beaucoup » d'autres choses donnèrent de fortes présomptions, mais encore » un ordre écrit (*writ*) vint témoigner de la vérité. Cependant la » reine, voyant combien tout tournait contre elle, et combien » peu ses sujets aimaient son gouvernement, se démit de la couronne en notre faveur, et nous fûmes légalement inauguré et » couronné; et notre très-cher cousin Jacques, comte de Murray, » fut admis à prêter serment comme régent du royaume jusqu'à notre dix-septième année. Et notre dit couronnement a » été, par acte d'un parlement légal, libre et sincère, déclaré dûment accompli, aussi bien que si, à l'époque de ce même couronnement, elle eût été partie de cette vie mortelle; et cependant il se trouva que tout ce que l'on fit pour prendre la reine » notre mère, le xv de juin dernier, et la retenir dans la forteresse de Lochlevin, depuis et pour l'avenir, fut fait à notre grand » regret et par sa faute... Néanmoins certains hommes s'entendirent pour lui rendre la liberté, la conduisirent à Hamilton, et » l'engagèrent à essayer de nous enlever notre couronne par la » violence; mais Dieu nous accorda la victoire avec la conservation de notre innocente personne, et la place et l'autorité qu'il » nous a confiées. Quelle pouvait être la pitié féminine de celle » qui, hélas! pensait que voir couler le sang écossais était un » spectacle agréable? Quelle grâce peut-on espérer de celle qui » excite la sédition contre son unique fils légitime? Quelle sécurité peut-il y avoir pour le bon peuple de Dieu sous le gouvernement de celle à qui l'autorité a servi à faire égorger notre » père chéri, qui était la chair de sa chair? » En conséquence, il conclut en commandant à tous ses vassaux, comme ils en répondront au Tout-Puissant, et sous les peines portées contre la trahison, de ne donner ni aide ni protection à sa dite mère, ni à aucun conspirateur agissant sous ses ordres ou en sa faveur[1].

Durant ces entrefaites, il eût été difficile à un observateur or-

1. Abrégé de l'original, « imprimé par Robert Lekprenik, imprimeur de Sa » Majesté royale. »

dinaire de démêler la politique compliquée du cabinet anglais. Elisabeth s'était avouée publiquement l'ami de la reine d'Ecosse; elle déclara aux princes étrangers qu'elle la rétablirait sur son trône; elle défendit à son ambassadeur d'assister au couronnement du prince, refusa à Murray le titre de régent, et demanda d'un ton d'autorité la libération de Marie. Mais de l'autre côté, ses ministres étaient intimement liés avec les ennemis de cette princesse : ils dissuadèrent leur souveraine d'en appeler aux armes, sous le prétexte qu'un tel appel serait l'arrêt de mort de la royale captive. Ils firent parvenir des avis et des renseignements à Murray et à son conseil, et ils lui laissèrent croire que sa conduite était en réalité approuvée de la reine d'Angleterre[1].

Mais l'arrivée inattendue de Marie en Angleterre ouvrit une nouvelle perspective à Cecil et à ses amis confidentiels dans le conseil. Ils se réjouirent de ce que la proie qu'ils poursuivaient depuis des années s'était à la fin volontairement jetée dans leurs filets; mais ils se trouvèrent embarrassés pour concilier leurs projets contre la royale fugitive avec les apparences de la décence et de la justice. Après des consultations multipliées, il fut décidé que lui permettre de se rendre dans une cour étrangère quelconque pour solliciter le secours d'aucun prince étranger serait risquer de perdre tous les avantages qui avaient été obtenus par le traité de Leith; que s'il était convenable de replacer le sceptre en ses mains, ce devait être par l'influence d'Elisabeth seule, et sous des restrictions qui ne lui laissassent qu'une autorité nominale; mais que la retenir en captivité pendant toute sa vie serait ce qu'ils pourraient faire de plus avantageux pour la sûreté de leur souveraine et les intérêts de leur religion[2]. L'accomplissement de ce dernier objet fut confié à l'esprit profond et intrigant de Cecil. On commença par assurer à Marie qu'Elisabeth vengerait la cause commune des souverains et la rétablirait dans sa première autorité, à la condition qu'elle se contenterait de l'appui de sa bonne sœur, et rejetterait celui de la France, de l'Espagne ou de tout autre pouvoir[3]. Ensuite on lui fit entendre que la reine

1. « Quoique, » dit Murray à Cecil, « Sa Majesté la reine, votre maîtresse, » paraisse extérieurement ne pas approuver ce qui se passe ici, néanmoins je ne » doute nullement que sa haine intime ne s'en accommode assez bien. J'ai déjà » eu des preuves certaines de votre bonne volonté en particulier. » Haynes, 462.

2. Anderson, IV, 34-44.

3. Le premier message envoyé à Marie fut pour obtenir d'elle la promesse de ne demander ni de recevoir aucun secours de France ; « Si elle y consent, elle » peut être assurée que nous aurons les plus grands égards à sa position, de

d'Angleterre avait décidé d'essayer l'influence de ses avis et de son autorité avant d'avoir recours aux armes et de répandre le sang; enfin on insinua que pour justifier l'intervention d'Elisabeth, il serait à désirer que la reine d'Ecosse se disculpât des crimes odieux dont elle était accusée par ses ennemis.

Marie, aussitôt après son arrivée, avait demandé la permission de rendre visite à Elisabeth, afin de lui exposer les outrages qu'elle avait soufferts, et lui expliquer les ruses, les calomnies et les crimes de ses adversaires. Mais une entrevue particulière pouvait être dangereuse, non-seulement à Murray et à son parti, mais encore à leurs amis dans le cabinet anglais. Cecil fit entendre à sa maîtresse qu'étant une « reine vierge, » elle ne pouvait décemment admettre en sa présence une femme accusée d'adultère et de meurtre; qu'elle devait d'abord demander à Marie de détruire les accusations de ses adversaires devant un conseil de commissaires anglais; qu'elle avait le droit de l'exiger, puisque l'histoire démontrait que la couronne d'Ecosse relevait de la couronne d'Angleterre, et que toutes les contestations entre le peuple et le roi ou la reine d'Ecosse devaient être décidées devant la cour de leur seigneur suzerain; qu'elle avait maintenant l'occasion d'exercer ce droit, et que ce serait se déshonorer que de ne pas le saisir[1]. Il trouva plus aisé de persuader Elisabeth que Marie. Celle-ci se refusa à tout ce qui pouvait ressembler à un jugement. Cela, dit-elle, perdrait un temps dont tous les moments lui étaient précieux; parce que tout délai ne faisait qu'affermir l'autorité usurpée du régent et à diminuer le nombre de ses partisans en trompant leurs espérances. Ensuite, de qui venait cette proposition? d'un homme qui s'était toujours montré son ennemi le plus invétéré. Qui nommerait les commissaires et dirigerait la procédure? un parti qui dès le commencement de son règne avait constamment donné des avis et des secours aux rebelles. Et qui pourrait être son juge? elle n'en saurait reconnaître aucun. Elle était reine indépendante, et ne consentirait jamais à mettre la couronne d'Ecosse aux pieds d'un pouvoir étranger. C'est pourquoi elle requérait la permission de retourner en

» manière à réduire ses sujets à reconnaître leur devoir sans répandre le sang » ni troubler son royaume; et s'ils ne veulent pas se rendre à la raison par les » moyens de la persuasion, nous lui donnerons aide et protection suffisantes » pour les y forcer. » Instructions à Leighton, Anderson, IV, 27. Marie consentit, mais elle ne put jamais obtenir le secours promis.

1. Anderson, IV, 26, 37, 103, 105.

Écosse ou de passer d'Angleterre en France. Cette demande était raisonnable, mais elle ne s'accordait pas avec les vues du conseil : on l'éluda d'abord, et ensuite on la refusa[1].

Cette politique tortueuse, qui éteignait graduellement toutes ses espérances, poussa Marie à présenter des réclamations, qu'elle écrivit avec la dignité d'une reine et le courage d'une femme innocente et outragée. Elle fit observer que si elle était venue en Angleterre, ce n'était qu'en conséquence des assurances qu'elle avait reçues durant sa captivité à Lochlevin; et que si Élisabeth se repentait maintenant de ses promesses, le moins qu'elle pouvait faire, c'était de permettre à la princesse qu'elle avait trompée d'aller chercher assistance dans d'autres cours. Que la reine d'Angleterre avait admis en sa présence le bâtard Murray, malgré tous les crimes dont il s'était rendu coupable, et que cependant elle refusait de recevoir une reine et une parente, qui avait la conscience de son innocence et qui était prête à la prouver. Ses ennemis ne devaient pas s'attendre à ce qu'elle répondît à leurs fausses accusations dans sa prison; ils étaient ses sujets et non ses égaux; elle mourrait dans la captivité plutôt que de condescendre à se mettre sur le même pied qu'eux. Mais qu'Élisabeth lui rendît la liberté, et elle prouverait son innocence en présence de sa bonne sœur comme devant son amie, mais non comme devant son juge. Qu'on fît venir Morton et Maitland, les véritables fauteurs du meurtre de son mari; elle serait heureuse de se rencontrer face à face avec eux devant la reine d'Angleterre et devant la noblesse anglaise dans Westminster-Hall. En un mot, qu'Élisabeth restât neutre; elle n'en demandait pas davantage : sa sœur pouvait, si bon lui semblait, retenir les secours qu'elle lui avait d'abord promis; mais au moins qu'elle n'en fournît pas aux rebelles qui avaient chassé leur souveraine de son trône[2].

1. Laing a fait des objections de Marie au jugement proposé autant de preuves de sa culpabilité. Sans doute, si elle était coupable, elle devait se refuser à un jugement; mais je pense que si elle était innocente, elle avait encore de nombreuses raisons de refuser une enquête telle que celle qui était proposée.

2. Voyez la correspondance dans Anderson, IV, 47-97; dans Haynes, 465, 466, 469, et dans Ellis, II, 231-251. Je remarque que dans ces lettres Marie se déclare continuellement innocente, et accuse Morton et Maitland de l'assassinat de Darnley et de le lui avoir faussement attribué. « Ils ont devisé et favorisé, » et signé et assisté à un crisme, pour le me mettre faussement à subs. » Anderson, IV, 30. « Neanmoins elle affirme que Lyddynton (Maitland) et le lord Morton étaient complices du meurtre de son mari, comme on le pouvait bien » prouver. » Ibid. 54. « Que ma bonne sœur la reine écrive que Lithington et » Morton (qui sont deux des plus savants et des plus capables parmi ceux qui

Ces remontrances produisirent peu d'effet. Après une longue consultation, il fut résolu [20 juin] que Marie ne serait pas reçue à la cour avant qu'elle n'eût pleinement établi son innocence; que sa demande de quitter le royaume ne lui serait pas accordée, et qu'elle serait transférée de Carlisle au château de Bolton, place dont il lui serait plus difficile de s'échapper [15 juillet]. Mais, demanda-t-on, sur quel principe de justice pouvait-on la retenir prisonnière? Elle n'était pas sujette d'Elisabeth : elle était venue en Angleterre sur l'invitation expresse de la reine. Depuis son arrivée elle n'avait transgressé aucune loi, n'avait commis aucune offense. L'on répondit qu'elle avait formellement affirmé son droit à la couronne; et que, si elle était mise en liberté, elle pourrait de nouveau faire valoir ce droit; qu'étant catholique elle-même, elle pouvait compter sur la coopération de tous les catholiques de l'intérieur et de l'extérieur; et que son avénement au trône, s'il avait jamais lieu, serait la ruine de la cause protestante en Angleterre et en Ecosse[1]. D'après ces motifs, ses ennemis persistaient à demander qu'on lui fît son procès, espérant trouver les moyens de la déshonorer; et elle persistait à repousser une procédure qu'elle regardait comme dérogatoire à sa dignité et injurieuse à son honneur. A la fin, la subtilité de Cecil lui suggéra un expédient [28 juillet] qui atteignit également son but : un procès, non de Marie, mais de ses ennemis, qui, s'ils pouvaient justifier leur conduite à la satisfaction de certains commissaires anglais, seraient autorisés à garder leurs domaines et leurs dignités, ou, dans le cas contraire, seraient abandonnés à la justice ou à la merci de leur souveraine. Si la reine d'Ecosse approuvait cette proposition, on pourrait négocier un traité par lequel Elisabeth s'engagerait, sous certaines conditions, à réduire ses sujets à l'obéissance et à la replacer sur le trône[2]. Marie, contrairement à

» en disent le plus contre moi) viennent ici, et que je me trouve là devant elle, » face à face avec eux, pour entendre leur accusation et pour être entendue » dans ma justification; mais je pense que Lithington répugnerait beaucoup à » une telle commission. » Ibid. 90. « Estant innocente, comme Dieu mercy je » me sents, ne me faites-vous pas tort de me tenir icy? » Ibid. 96. « Mon innocence et la fiance que j'ai en Dieu m'assurent. » Haynes, 465.

1. Anderson, IV, 102-106.

2. Anderson, IV, 109. Goodall, II, 183. Haynes, 467. L'une des conditions proposées était que Marie abolirait la messe et introduirait la réforme anglaise en Ecosse, au lieu de l'Eglise indépendante (*republican kirk*). Elle avait depuis peu assisté aux sermons et au service d'un ministre de l'Église anglicane, circonstance qui faisait concevoir à Knollis l'espérance flatteuse de sa conversion. Mais elle le désabusa bientôt, et déclara que son objet était de montrer que, si elle adhérait à l'ancienne croyance, ce n'était pas, comme ses ennemis

l'opinion de ses meilleurs conseillers, y consentit à regret. Murray n'osa refuser, et la ville d'York fut désignée pour le lieu des conférences.

Les commissaires désignés pour entendre cette cause importante étaient le duc de Norfolk, le comte de Sussex, qui favorisait en secret Marie, et sir Ralph Sadler, confident avoué de Cecil. La reine d'Ecosse était représentée par Leslie, évêque de Ross, les lords Livingstone, Boyd et Herries et trois autres. Du côté opposé, Murray comparut en personne, avec Morton, Lindsay, l'évêque d'Orkney, et l'abbé de Dumferlin, aidé de Maitland et de cinq autres conseillers [4 oct.]. On employa plusieurs jours à essayer les préliminaires. Marie insistait pour que la promesse de la reine d'Angleterre de la replacer sur le trône fût mentionnée dans les pouvoirs donnés à ses commissaires ; et Murray exigeait la confirmation de l'assurance qui lui avait déjà été donnée que si la reine était convaincue, elle ne retournerait jamais en Ecosse. Ces demandes contradictoires, qui dévoilèrent immédiatement la mauvaise foi du cabinet anglais, furent à la fin accordées[1] ; et les commissaires de la reine d'Ecosse, comme plaignants, ouvrirent les débats en accusant Murray et ses associés d'avoir pris les armes contre leur souveraine, de l'avoir traîtreusement enfermée à Lochlevin, et de l'avoir forcée par intimidation à résigner sa couronne. On s'était attendu à ce que Murray, dans sa réplique, appuierait sa justification sur la part que Marie avait, disait-on, prise dans le meurtre de Darnley. Mais il se disposait à jouer une partie plus profonde et plus sûre. Il se rendit auprès des commissaires anglais, et dit qu'il était prêt à leur communiquer, mais en secret, et comme à des individus privés, les preuves de sa culpabilité de Marie. Ils devaient se rappeler qu'il y allait de sa vie et de celle de ses associés ; qu'avant de se présenter comme

le disaient, par ignorance des nouvelles doctrines (Anderson, IV, 13. Robertson, I, *App.* XXIV). Mais, quelle que fût son opinion, elle donna un consentement conditionnel à cette proposition, en grande partie à la pressante sollicitation de lord Herries. Dans les instructions particulières qu'elle donne à ses commissaires, elle dit : « Bien que j'aie été instruite et nourrie dans cette religion qui est établie depuis longtemps dans mon royaume et appelée la vieille » religion, néanmoins je suivrai les conseils de ma très-chère sœur à l'avenir, » afin qu'avec les avis de mon parlement secondant mes efforts, le même résultat ait lieu dans tout mon royaume. » Goodall, II, 347. Seize des lords de la reine, étant consultés sur ce sujet, s'en référèrent à sa prudence. Ibid. 364.

1. Anderson, IV, part. II, 25-41. Goodall, II, 108-128. Il est évident, d'après Anderson, IV, 109, que Marie ne consentit aux conférences qu'à la condition expresse d'être rétablie sur son trône quant elles seraient terminées ; et il est également clair, d'après le même auteur, IV, part. II, 11, que Murray avait reçu une promesse toute opposée.

accusateurs publics de leur souveraine, ils avaient le droit de s'assurer si leurs preuves seraient considérées comme suffisantes pour établir l'accusation; si, cette accusation une fois prouvée, les juges prononceraient la sentence; et si l'on voudrait leur donner l'assurance qu'après cette sentence, Marie ne serait jamais replacée sur son trône. Alors il leur mit sous les yeux la traduction de huit lettres supposées écrites par Marie à Bothwell, les unes avant le meurtre de son époux, les autres avant l'enlèvement de sa personne; deux contrats de mariage, prétendus signés par eux deux, et une collection de sonnets amoureux, décrits comme ayant été composés par elle et envoyés à son amant. Nulle réponse des commissaires ne put dissiper les craintes de Murray; et à sa requête, ils écrivirent à Elisabeth pour lui demander de nouvelles instructions [1].

Afin que la cause de ce délai ne pût être soupçonnée, Murray fit alors une prétendue réponse à l'accusation [10 oct.]. Ses amis, disaient-ils, avaient pris les armes non contre la reine, mais contre Bothwell, par qui elle était dominée; qu'ils l'avaient ensuite « séquestrée, » parce qu'elle ne voulait pas séparer sa cause de la sienne; et ils avaient enfin accepté et non pas extorqué sa résignation. Les commissaires de Marie répondirent à cette défense faible et peu satisfaisante de la manière la plus victorieuse [2].

Cependant York était devenu le théâtre d'une négociation active et compliquée. Les Ecossais étaient divisés en deux partis qu'on appelait les lords du roi et les lords de la reine; à leur tête étaient le comte de Murray d'un côté, et le duc de Chastelherault, récemment revenu de France, de l'autre. Tous les deux désiraient vivement un accommodement. Murray savait que son accusation contre Marie serait repoussée par une accusation semblable contre ses associés, et que les preuves de la reine soutiendraient mieux l'examen que les siennes [3]. S'il échouait, il serait

1. Anderson, IV, 41-63. Goodall, II, 128-138. Robertson attribue ces questions à la connaissance que Murray aurait eue de l'intrigue entre Maitland et le duc de Norfolk; mais il les avait faites en juin, quatre mois auparavant, et il lui fut répondu. Goodall, II, 75, 89. Robertson, I, n° XXV.

2. Anderson, 64-70, 80-91. Goodall, 139-148, 162-170. Ils convinrent ensuite que c'était une défense fictive, parce qu'ils n'osaient pas donner leur réelle réponse. Cependant ils avaient solennellement juré « de procéder sincèrement » et droitement, et de n'avancer, par affection, haine ou respect humain, rien » que ce que leur conscience témoignerait devant Dieu être honnête, pieux, » raisonnable, juste et vrai. » Anderson, 39.

3. Un fait très-important quant à la controverse touchant l'authenticité des lettres, c'est l'assertion expresse faite par un personnage qui était à même de

abandonné sans ressource à la vengeance de sa souveraine; s'il réussissait, la santé plus que délicate du royal enfant rendait très-probable qu'en peu de temps, le duc, son ennemi mortel, monterait sur le trône. D'après cela, il était disposé à abandonner ses preuves contre Marie, à la faire déclarer innocente par acte du parlement, et à lui allouer un revenu considérable sur le trésor d'Ecosse, pourvu qu'elle consentît à confirmer son abdication, ou qu'en conservant le titre de reine, elle s'engageât à demeurer en Angleterre et à lui laisser le titre et l'autorité de régent. Le duc, héritier présomptif après le jeune Jacques, craignait, au contraire, les intrigues de Murray et les prétentions hostiles de la maison de Lennox. Il demandait que la couronne fût rendue à la reine; mais il était consentant à ce que le prince fût élevé sous les yeux d'Elisabeth, et que le gouvernement fût confié à un conseil de gentilshommes dans lequel chacun aurait la place qui conviendrait à son rang. « Ces partis, dit le comte de » Sussex, jouent entre eux la couronne et les affaires publiques » de l'Ecosse, et ne s'inquiètent de la mère ou du fils (comme je » le pense devant Dieu) que pour servir leur intérêt personnel [1].»

Pour engager Marie à accéder à ses conditions, Murray employa l'intrigant et artificieux Maitland. Cet homme d'état l'avait déjà informée en ami de l'accusation portée contre elle; il lui avait secrètement envoyé des copies des documents supposés traduits en écossais, et l'avait exhortée à adopter un accommodement comme le seul expédient qui pût préserver son honneur [2]. Il proposa au duc de Norfolk, au nom du régent, un mariage avec la reine d'Ecosse, l'assura en secret de son innocence, et donna à entendre qu'une prompte terminaison de tous les différends pouvait seule empêcher les ministres anglais de publier les docu-

juger, le comte d'Essex, qui s'exprime ainsi : « Si son adverse partie l'accuse » du meurtre en produisant ses lettres, elle leur donnera le démenti et accu- » sera la majeure partie d'entre eux d'avoir ouvertement consenti au meurtre, » ce qu'il serait difficile de nier; tellement qu'en examinant l'affaire des deux » côtés, les preuves qu'elle produira seront les meilleures en justice, à ce qu'on » croit. » Lodge, II, 1, 2.

1. Voyez sa lettre intéressante d'York, 22 oct. Lodge, II, 1, 2; aussi une autre de Knollis, Robertson, I, n° XV. Le duc de Norfolk avance aussi la même chose : « Quelques-uns ne cherchent que leur avantage particulier, lequel étant » obtenu, ils ne s'inquiètent plus de ce que devient la reine ou le roi. » Goodall, II, 157.

2. Murdin, 52, 53. Il assura à Marie qu'il ne serait pas venu à York si ce n'eût été pour lui rendre service. Ibid. Néanmoins toute sa conduite ne tendait qu'à amener ce que Sussex nous fait voir être le but de Murray; d'où je ne puis douter que ses conseils à Marie n'eussent été préconcertés avec le régent.

ments diffamatoires[1]. Enfin il essaya de persuader à l'évêque de Ross que si Marie voulait confirmer son abdication faite à Lochlevin et épouser le duc de Norfolk, la reine d'Angleterre la remettrait sur le trône[2].

Ces différentes manœuvres suggérèrent à l'esprit fertile de Cecil l'adoption d'un nouvel expédient, mais un expédient si étrange et si peu satisfaisant qu'il porta les observateurs désintéressés à soupçonner qu'on n'avait nullement l'intention de traiter avec égard, ou même avec justice, la reine d'Écosse. Maintenant qu'il était parfaitement au fait de l'état des conférences d'York, qu'il connaissait la répugnance du régent à mettre en avant l'accusation, l'insuffisance présumée de ses preuves, le projet de mariage entre Norfolk et Marie, et les intrigues multipliées de Maitland, il engagea le conseil, au lieu de renvoyer une réponse directe, à écrire [16 oct.] que les questions de Murray contenaient différents points qui ne pouvaient s'éclaircir par lettres, et à demander que deux commissaires de chaque parti se rendissent à la cour, accompagnés de sir Ralph Sadler pour donner à la reine les informations nécessaires. Marie, bien que surprise de cette demande inattendue, exprima sa satisfaction [20 oct.] de ce qu'Élisabeth allait connaître elle-même de sa cause. Murray, qui était dans le secret, donna son assentiment, et sollicita en même temps la permission d'accompagner les commissaires en personne[3].

A leur arrivée [30], on tint un conseil à Hampton-court, dans lequel il fut résolu : 1° que pour ôter aux commissaires de Marie tout prétexte de refuser de défendre leur maîtresse, la reine, dans la conversation, leur ferait déclarer, s'il était possible, toute l'étendue de leurs pouvoirs ; 2° que pour déterminer les commissaires de Murray, on leur assurerait l'impunité s'ils pouvaient prouver, à la satisfaction de la reine et de son conseil, que Marie avait été coupable du meurtre de son époux ; 3° que dans

1. Murdin, 164. Voyez aussi *Procès d'état*, I, 92, 93. 94, dans lesquels Norfolk, Murray et Ross s'accusent mutuellement de la première proposition.

2. Robertson, I, *App.* XXVI. Murdin, 53.

3. Anderson, II, 93-96. Goodall, II, 170-179. Murdin, 776. Marie donna le lendemain de nouvelles instructions à ses commissaires, dans lesquelles elle dit que si l'on met en avant aucun sujet qui ne soit pas compris dans leurs premières instructions, ils ne doivent pas répondre avant de l'avoir consultée, attendu qu'ils ne peuvent s'entendre avec elle maintenant comme ils le faisaient durant les conférences d'York. Ibid. 350. Je crois que ce fait n'est pas rapporté par Laing (I, 580) d'une manière impartiale.

la crainte que la reine d'Ecosse ne s'enfuît vers les frontières, on la transporterait de Bolton à Tutbury[1]; et 4° enfin que, vu l'importance de la cause, on ferait assister aux débats tous les conseillers privés, et en outre, les comtes de Northumberland, de Westmoreland, de Shrewsbury, de Worcester, de Sussex et de Huntingdon, afin que toute la première noblesse d'Angleterre pût être consultée. Norfolk et Suffolk furent en conséquence rappelés d'York; Murray eut la permission de les suivre à Londres; et il fut formé une nouvelle commission, comprenant, outre les trois premiers membres, le chancelier Bacon, les comtes d'Arundel et de Leicester, le lord Clinton et le secrétaire Cecil[2].

Mais cette manœuvre artificieuse, quel qu'en pût être le but, fut déjouée par la pénétration de Marie. Elle parut d'abord se flatter des plus heureux résultats; mais quand elle apprit que Murray s'était rendu à Londres, et qu'en violation de la promesse royale[3] il avait été admis en présence d'Elisabeth, ses premières inquiétudes reparurent: elle reconnut qu'un complot sombre et mystérieux était préparé pour sa ruine; et elle ordonna à ses commissaires [22 nov.] de réclamer de la reine, en présence de la noblesse et des ambassadeurs étrangers, d'être confrontée avec ses accusateurs devant eux tous; et si une requête aussi juste leur était refusée, de déclarer que leurs pouvoirs avaient cessé et de demander leurs passe-ports[4]. La suite prouva que ses soupçons étaient fondés. Murray reçut des réponses favorables aux

1. A cette époque, Elisabeth dit à Shrewsbury « qu'avant peu il verrait bien » qu'elle avait en lui une confiance peu commune. » Ce qu'il crut deviner alors fut bientôt réalisé; car le 13 décembre il écrit : « Il est maintenant certain que » la reine d'Ecosse vient à Tutbury sous ma garde. » Hallamshire, de Hunter, 64.

2. Goodall, II, 179-182, 189.

3. Ibid. 184, 215. Le 22 octobre, Sussex conseille à Cecil de « veiller à ce que » ces Ecossais, de chaque côté, ne se réconcilient entre eux de manière à dé- » gager leur maîtresse de tout blâme, la justifient ouvertement, se montrent » satisfaits de sa résidence ici, et peu après, soit par une réconciliation, soit par » la mort de l'enfant, ne se réunissent pour demander à Elisabeth de leur re- » mettre leur reine afin qu'elle gouverne son propre royaume, elle-même ayant » formé semblable demande; car alors la reine, n'ayant aucune juste cause pour » la retenir, sera en honneur forcée de la renvoyer dans son royaume, et, par » tout ce qui va se passer, s'en sera fait à jamais une mortelle ennemie. » Lodge, II, 6.

4. « Lui étant reçu et bien accueilli par elle, et nous, princesse libre, n'étant » pas admise à répondre pour nous-même, comme lui et ses complices, nous » pensons que vous ne pouvez continuer plus avant dans cette conférence; car » il peut y avoir quelque proposition cachée à laquelle vous ne pouvez répondre » vous-mêmes, à moins que nous ne soyons là en personne pour répondre aux » calomnies qui pourraient être avancées contre nous, tellement que la partia- » lité paraisse manifeste. » Goodall, II, 185.

questions qu'il avait posées à York [26], et on lui promit que le jugement serait prononcé, que la reine d'Ecosse ne serait point rétablie sur son trône, et que tout ce qu'il avait fait serait approuvé [1]. Fort de ces encouragements, il mit en avant son accusation, que Marie avait « prémédité, conseillé, organisé, persuadé » et commandé d'assassiner son époux, et qu'elle avait eu l'in-» tention de faire en sorte que le prince, pauvre innocent, suivît » son père, afin de transférer la couronne de la ligne directe à » un sanguinaire assassin et un tyran impie. » Les commissaires de Marie demandèrent immédiatement une audience de la reine [1[er] déc.), et requirent qu'attendu que Murray et ses associés avaient été admis en sa présence afin d'accuser leur souveraine, elle fût également admise en la même présence afin de prouver son innocence ; et qu'en même temps ses accusateurs fussent retenus dans le royaume pour recevoir, à la clôture de l'enquête, le châtiment qu'ils seraient reconnus avoir mérité. Elisabeth répondit froidement [3] que c'était un sujet qui demandait une longue et mutuelle délibération.

Ce fut en vain que l'évêque de Ross et ses collègues firent tous leurs efforts pour obtenir une réponse. Ils s'adressèrent au conseil, ils firent des pétitions à la reine, ils protestèrent contre la procédure ; et de l'avis du duc de Chastelherault et des ambassadeurs de France et d'Espagne, ils déclarèrent que la conférence était terminée [6] [2]. Mais Cecil ne voulut pas permettre qu'il en fût ainsi. Il avait le désir le plus ardent de se faire donner en due forme les preuves de l'accusation avant l'interruption de la conférence ; et au mépris de toutes les remontrances, il ne voulut recevoir ni leur protestation ni leur déclaration [9]. Murray employa cet intervalle à mettre sous les yeux des commissaires les lettres, les contrats et les serments, qui avaient été secrètement communiqués à York, en y joignant les dépositions de plusieurs témoins et tous les papiers qu'il jugea de nature à confirmer l'accusation [3]. Leicester, Cecil, Sadler et Bacon, déclarèrent les

1. Goodall, II, 200.

2. Goodall, II, 206, 226. Fénélon, l'ambassadeur de France, n'arriva que le 10 novembre. Il blâma les conseillers de Marie d'avoir consenti à des conférences quelles qu'elles pussent être. Ils avaient mis par là, dit-il, sa réputation, sa couronne, et sa vie peut-être, à la merci de ses ennemis, et devaient immédiatement mettre un terme à cette procédure, « par récusations ou par autres » moyens déclinatoires. » Dépêches de Fénélon, I, 23.

3. Cecil ne voulut pas recevoir la protestation des commissaires de Marie le 6, sous prétexte qu'elle reproduisait incorrectement la réponse de la reine. Tan-

preuves satisfaisantes; le dernier même alla jusqu'à dire que tant qu'on laisserait vivre la reine d'Ecosse, il ne pourrait y avoir de sécurité pour la vie d'Elisabeth. Mais les intérêts de Marie furent soutenus par Norfolk, Arundel, Sussex et Clinton [1]; et les docteurs en droit civil et en droit canon, auxquels on avait soumis plusieurs de ses demandes, déclarèrent que la réclamation qu'elle faisait d'être entendue en personne dans sa propre défense était raisonnable, et devait en bonne justice lui être accordée [2]. Enfin il fut résolu que l'on procéderait de la manière suivante. Les six comtes, non conseillers, furent mandés dans la chambre du conseil; et là, sous l'injonction du secret, on leur fit un résumé sommaire et sans doute fort partial des conférences d'York et de Westminster. Ensuite on leur donna lecture des papiers précédemment produits par Murray, et l'on déposa sur la table les originaux supposés auxquels étaient joints, pour la comparaison des caractères, des lettres autographes de Marie à la reine. Nous ne savons pas quelle fut l'impression produite sur l'esprit de ces six gentilshommes. Leur examen dura deux jours [14-15 déc.]; et en conclusion, au lieu d'être appelés à prononcer sur l'authenticité des documents et la culpabilité de l'accusée, ils furent informés que la reine avait jugé « non hors de propos » de faire la réponse suivante à la demande de Marie : que si elle n'avait pu jusqu'à présent, sans entacher son honneur, admettre Marie en sa présence, tant qu'elle restait accusée par la voix publique seulement, elle pourrait encore bien moins le faire maintenant qu'on avait produit contre elle de si fortes preuves de culpabilité. Les comtes furent renvoyés après avoir exprimé leur respectueuse approbation de cette réponse; et le lendemain matin [16], la reine fit venir les commissaires de Marie, les informa de la résolution qu'elle avait prise, et déclara en même temps que dans les circonstances présentes il était du devoir de la reine d'Ecosse de faire une défense par écrit ou par députation;

dis qu'ils la rectifièrent, Murray présenta les documents, et quand la protestation fut de nouveau présentée, Cecil insista pour qu'elle portât la date de la dernière présentation au lieu de la première. Mais ils connaissaient ses motifs et refusèrent obstinément; c'est pourquoi le document se montre maintenant revêtu des deux dates. Voyez Goodall, II, 226, 239.

1. *Memorias*, VII, 330, et dépêches à Simancas. Fénélon dit que le duc et le comte d'Arundel, outre leur défense de Marie à la conférence, représentèrent à Elisabeth « qu'en laissant opprimer cette princesse à ses subjects, elle préparoit » contre elle ung mauvais example aux siens » P. 79.

2. Le cas et la réponse se voient dans Fénélon, I, 51-54.

ou qu'autrement, son silence serait considéré comme un aveu de culpabilité [1].

Tel est le rapport officiel de cette affaire; mais ce document nous est parvenu sous une forme très-suspecte, surchargé et interligné de la main de Cecil. Il est évident qu'il avait été désappointé dans ses vues, et que les comtes avaient laissé voir quelque méfiance des preuves ou fait quelques objections sur cette manière de procéder [2]. La conférence fut immédiatement suspendue et une nouvelle intrigue mise en jeu. Maintenant que Marie savait que la publication ou la suppression des pièces si préjudiciables à son honneur dépendait entièrement du bon plaisir de la reine d'Angleterre, on espérait, à l'aide de cette connaissance, l'amener à abdiquer la couronne, ou du moins à se contenter du titre de reine et à laisser toute l'autorité au régent. Knollis reçut ordre [22 déc.] de lui proposer ce projet et d'en presser l'adoption, mais comme de lui-même et sans y être aucunement autorisé; et l'on retint les commissaires à Londres afin de les amener, par les avis de prétendus amis, à adopter les mêmes sentiments. Mais la fermeté de Marie déconcerta ses adversaires. Elle n'eut pas plus tôt connaissance du refus de l'admettre en présence d'Elisabeth [19] qu'elle ordonna à ses commissaires de déclarer à la reine et au conseil que « quand Murray » et ses complices avaient dit qu'elle avait connu, conseillé ou » commandé le meurtre de son époux, ils avaient faussement, » traîtreusement et méchamment menti, lui imputant le crime » dont ils étaient eux-mêmes les auteurs, inventeurs et fauteurs, » et quelques-uns d'entre eux les exécuteurs mêmes; » et que quand ils avançaient qu'elle avait projeté d'envoyer son propre enfant rejoindre son père, « l'affection naturelle qu'une mère » porte à son fils unique » était une preuve suffisante de leur mensonge, comme la tentative qu'ils avaient faite de le tuer dans son sein en était une de leur hypocrisie; qu'elle ne pouvait laisser passer sous silence des accusations aussi calomnieuses, et

1. Fénelon, 251-264. Une lettre contenant la même réponse fut écrite par Elisabeth, — ou plutôt pour elle par Cecil, — à Marie, et se trouve dans Anderson, IV, 183; Goodall, II, 269, et Wright, I, 302. Mais Marie avait formé sa résolution avant qu'elle fût écrite; car ses instructions à ses commissaires sont datées du 19 décembre, et la lettre d'Elisabeth du 21.

2. Selon l'ambassadeur d'Espagne dans une lettre à Philippe, ils avaient montré quelque énergie et réprimé un peu la violence avec laquelle Cecil cherchait à perdre Marie : « Dichos senores havian mostrado algun valor, y constrastado un poco la furia terribile con que el secretario Cecil queria perder » aquella senora. » Dépêche du 1er janv. 1569, *Mss.* à Simancas.

demandait que l'on donnât à ses commissaires des copies de ces pièces et que les originaux fussent soumis à son inspection; et qu'elle s'engageait sur son honneur à nommer certains individus parmi ses accusateurs et à les convaincre de l'assassinat, pourvu qu'on lui donnât accès près de la reine, et qu'on lui accordât le temps nécessaire pour recueillir ses preuves et réunir ses témoins [1].

Cette déclaration inattendue embarrassa Elisabeth et le secrétaire; mais les vacances de Noël leur donnèrent une quinzaine de répit, et ils attendirent avec impatience le résultat de sa négociation à Bolton [2]. Le 7 de janvier l'évêque de Ross sollicita une audience de la reine [1569]. Il avait reçu un nouvel ordre de sa souveraine, lui enjoignant de demander copie des documents afin qu'elle pût les réfuter en détail et prouver au monde entier que ses accusateurs étaient des « menteurs » aussi bien que des traîtres. Elisabeth répondit qu'elle prendrait le temps nécessaire pour examiner cette demande, mais qu'elle pensait qu'il serait mieux pour Marie d'abdiquer la couronne et de vivre paisiblement en Angleterre. L'évêque lui assura qu'un tel avis n'était pas admissible, que la reine l'avait autorisé à déclarer qu'elle n'y consentirait jamais à quelque condition que ce fût; mais qu'elle consentait à étendre sa clémence à ses sujets rebelles aussi loin que le pourraient permettre son honneur et l'intérêt de son royaume. On lui dit d'en conférer avec les lords, mais il persista dans son refus [3].

Le ton fier et triomphant que prit alors la reine d'Ecosse paraît avoir alarmé ses adversaires. On résolut de mettre fin aux conférences. Murray et ses associés reçurent d'abord la permission

1. Goodall, II, 274-293. Elisabeth était déjà informée que les personnes qu'elle voulait principalement accuser étaient Morton et Maitland. Goodall, II, 71. Marie, dans ses instructions à ses commissaires, déclare qu'elle n'a jamais écrit de telles lettres à aucune créature vivante; que, s'il en existe, ce sont des faux fabriqués par ses adversaires. Voyez, sur l'authenticité de ces lettres, la note (I).

2. Le 3 janvier, Cecil informe Norris que la procédure est suspendue, « parce » que, pour sauver son honneur, on a proposé de sa part de faire quelque arrangement entre elle et ses sujets. Néanmoins, en public, elle offre de prouver » son innocence, pourvu qu'on lui permette de venir devant la reine et de répondre pour elle-même; demande qu'on rend d'autant plus pressante qu'on » se croit certain d'un refus. » — Il ne peut deviner quel sera le résultat. Cab. 157. Il faut se rappeler que les avis de Cecil aux ambassadeurs ne sont pas toujours dignes de foi; ils montrent seulement le jour sous lequel il désire que les choses soient représentées aux cours étrangères.

3. Goodall, II, 297 et suiv. « Quant à la démission de ma couronne, je vous » prie de ne me plus empescher; car je suis résolvée et délibérée plutost mourir que de faire; et la dernière parole que je ferons en ma vie sera d'une » royne d'Ecosse. » Ibid. 301.

de partir [10 janvier], avec la déclaration que de même qu'on n'avait rien prouvé contre eux qui pût entacher leur honneur, de même eux non plus n'avaient rien découvert d'où Elisabeth « pût » concevoir ou prendre aucune mauvaise opinion de la reine sa » bonne sœur[1]. » Ross et ses collègues furent ensuite appelés [13] et reçurent l'assurance qu'il serait envoyé copie des pièces à Marie aussitôt qu'elle s'engagerait à y répondre d'une manière satisfaisante. Ils répliquèrent qu'un tel retard n'était pas nécessaire puisque Marie s'y était déjà engagée en deux occasions, par écrit, sous son sceau et sa signature ; que si l'on permettait à ses accusateurs de retourner en Ecosse, la même indulgence devait s'étendre à sa personne; et que si l'on avait l'intention de la retenir en Angleterre, ils saisissaient l'occasion actuelle pour protester en son nom contre la validité de tous actes qui pourraient émaner d'elle tant qu'elle resterait privée de sa liberté [2].

Durant les conférences d'York, Marie avait conservé une supériorité décidée ; on a prétendu que dans celles de Westminster elle avait cédé l'avantage à ses adversaires en refusant de plaider à moins que ce ne fût en présence de la reine. Sa demande a été représentée comme le subterfuge d'une conscience coupable, comme un misérable expédient pour éviter un jugement duquel elle ne pouvait attendre qu'une condamnation. Ce raisonnement me paraît peu concluant. La réclamation de Marie était juste et raisonnable ; elle n'était pas traitée sur le même pied que ses adversaires ; tandis qu'ils étaient présents pour produire leurs preuves, elle était renfermée à une distance de plus de deux cents milles, d'où elle avait à envoyer sa réfutation : et le rejet de sa requête devait naturellement faire soupçonner que sa sœur d'Angleterre cherchait, non à découvrir la vérité, mais à faire condamner la captive. Le triomphe de Murray fut néanmoins de courte

1. Registre de Marie dans Goodall, II, 305. Cependant, dans les instructions envoyées à Norris dans l'automne suivant, on fait dire à Elisabeth : « Les » circonstances produites pour la démontrer coupable sont telles, que nous dé- » sirerions que ses commissaires eussent été conseillés autrement, et ne fussent » pas entrés si hardiment dans la discussion de cette affaire. » Raumer, III, 165. C'est ici un échantillon assez vrai de la facilité avec laquelle Cecil pouvait donner au mensonge la couleur de la vérité. C'était lui qui avait employé tous les artifices possibles pour les engager dans cette explication, et quand il la trouva déterminée à aller jusqu'au bout, il rompit définitivement les conférences.

2. Goodall, II, 285, 288, 298, 305-315. Ross dit que du moment où Marie accusa Murray et ses associés, ils devinrent « très-pressants pour obtenir la per- » mission de retourner en Ecosse sans plus d'examen, ce qui leur fut accordé ; » mais sous quelles conditions, prétextes et projets? Il n'y a que Dieu et leur » conscience qui puissent le dire. » Anderson, III, 33.

durée, et la conduite subséquente de la reine montre que la menace d'interrompre les conférences n'avait été faite que pour engager Elisabeth à lui accorder sa demande. Le jour même où elle en reçut le refus, elle écrivit à ses commissaires qu'elle ne pouvait laisser passer les calomnies de Murray sans les relever, et ordonna à ceux-ci de reprendre les conférences, de nier l'accusation en ce qui la regardait, et de la renvoyer à ses accusateurs. De ce moment elle reprit la supériorité. Plus elle insistait pour que l'on poursuivît l'enquête, plus Murray faisait de difficultés. Enfin Elisabeth elle-même en vint à solliciter un compromis, mais il était trop tard alors. Marie ne voulut se soumettre à aucune condition que son innocence n'eût été prouvée ; et la dernière ressource de ses ennemis fut de renvoyer en Ecosse le régent avec ses originaux et de cacher les copies à l'inspection de Marie et de ses commissaires. La victoire lui resta sans aucun doute. Ses amis la réclamèrent, et il paraît qu'elle lui fut décernée par les chefs de la noblesse anglaise qui avaient suivi toute la procédure [1].

Le duc de Norfolk, à son retour des conférences d'York, avait été fort mal reçu d'Elisabeth ; connaissant la cause de cette disgrâce, il lui assura que le projet de son mariage avec Marie ne venait pas de lui, qu'il ne s'y était jamais prêté et ne s'y prêterait jamais. « Mais, dit-elle, n'épouseriez-vous pas la reine d'Ecosse si vous » saviez que cela tendît à la tranquillité du royaume et à la sûreté » de ma personne ? » « Madame, répliqua le duc, celle-là ne » sera jamais ma femme, qui a été votre compétiteur, et dont le » mari ne peut dormir en sûreté sur son oreiller. » Cette allusion sanglante flatta la haine secrète d'Elisabeth et endormit ses soupçons [2]. Mais Murray prit soin avant son départ de renouveler l'intrigue ; il envoya lord Melville vers Marie et se rendit en personne auprès du duc. Il fit à tous les deux la même observation : que le seul expédient qui pût assurer la tranquillité des deux royaumes, était le mariage de la reine d'Ecosse avec un seigneur protestant, et que nul seigneur n'était capable de réunir l'assentiment de tous

1. Ross, *apud* Anderson, I, 80 ; III, 58. Quand Cecil vit ce passage, il écrivit à Norris : « Dans ce livre, il se trouve un mensonge insigne : que tous les sei- » gneurs qui entendirent sa cause la jugèrent innocente, et en conséquence » sollicitèrent Sa Majesté de permettre qu'elle épousât my lord Norfolk. » (Cabala, 174.) La fin n'est pas avancée par Ross, mais le commencement l'est, et il ajoute qu'ils désiraient bien la voir épouser le duc. Je pense que l'évêque est exact dans son rapport, à en juger par la conduite d'Arundel, de Pembroke et de Leicester.

2. Haynes, 574. Murdin, 51, 180. Procès d'état de Howell, I, 988. Anderson, III, 36, 41.

les partis comme le duc de Norfolk. Le duc répondit qu'il ne pouvait traiter une question de cette importance sans avoir préalablement consulté la volonté de sa souveraine ; et Marie, qu'elle ne donnerait aucune réponse tant qu'elle resterait captive ; qu'on lui rendît son autorité, et qu'alors elle prêterait l'oreille à ses avis et montrerait qu'elle était toujours sa généreuse et indulgente sœur.

Il y a lieu de croire que Murray agit en cette occasion avec sa duplicité habituelle. Il savait que les amis écossais de Marie s'étaient rassemblés sur les frontières pour s'opposer à son retour ; et que les Norton, les Markenfield et d'autres familles du nord de l'Angleterre s'étaient ligués pour l'arrêter dans sa route à travers le Yorkshire. Il n'avait en réalité aucun désir de favoriser une mesure qui devait lui faire perdre la régence : mais il cherchait à éviter les piéges de ses ennemis, et par ce message il obtint de la crédulité de sa sœur [23 juin] un ordre enjoignant à ses partisans de ne lui faire aucune violence pendant ce voyage [1].

La reine d'Ecosse était déjà à Rippon, sur la route de Tutbury [2 février], et de Tutbury elle fut peu de temps après [22 avril] transportée à Wynfield, toujours sous la garde du comte de Shrewsbury. Les puissances étrangères se plaignirent de l'emprisonnement d'une tête couronnée : mais en réponse à leurs remontrances, Elisabeth se vanta de son indulgence pour Marie, en mettant fin à une enquête, et en supprimant des documents qui autrement l'eussent rendue l'exécration de ses contemporains et la honte de la postérité [2].

C'était au moyen de son influence sur l'esprit d'Elisabeth que Cécil était parvenu à triompher de la reine d'Ecosse ; cette même influence lui donna maintenant la victoire sur ses ennemis dans le conseil. Depuis longtemps le duc de Norfolk et les comtes d'Arundel et de Pembroke ne supportaient qu'avec impatience l'autorité qu'il s'arrogeait dans l'administration : mais ils n'osèrent lui résister ouvertement avant d'avoir rattaché à leur parti le favori de la reine, le comte de Leicester ; alors ils donnèrent des témoignages manifestes de leur mécontentement [février] en s'absentant sous de légers prétextes des réunions du conseil ; et lorsque Elisabeth en demanda la raison, Leicester se hasarda à lui faire connaître que l'on désapprouvait généralement la politique de Cecil, qui, en

1. Murdin, 51, 54. *Procès d'état*, I, 982.

2. Digges, 14. Raumer, III, 169.

l'engageant à soutenir les sujets rebelles d'une autre princesse, l'avait conduite à adopter des mesures injurieuses à sa réputation, dangereuses pour la couronne et préjudiciables aux intérêts de la nation. La reine entreprit sa défense avec chaleur et obstination ; mais Cecil jugea lui-même prudent de plier pour un temps sous l'orage, et chercha à désarmer l'hostilité de ses adversaires en montrant une grande déférence pour les opinions de ses collègues dans le conseil, et en se renfermant dans l'exercice de son emploi de secrétaire [1].

Cependant ils nourrissaient toujours l'espérance de lui retirer le maniement des affaires. Ils comptaient sur l'appui de l'ancienne noblesse, pour laquelle l'élévation de Cecil et de ses amis avait été considérée comme un abaissement personnel ; sur celui des catholiques, qui le regardaient comme leur plus mortel ennemi ; sur les amis de Marie Stuart, qui attribuaient à ses conseils la longue captivité de cette princesse ; et sur tout le corps des marchands, qui ressentaient vivement la perte de leurs marchandises saisies dans les entrepôts de Rouen et d'Anvers, par les rois de France et d'Espagne, qui avaient été poussés à adopter une telle mesure pour venger des insultes qu'il avait permises, et dont il était même l'instigateur. Avec une telle force ils eussent pu à la longue vaincre la répugnance de la reine s'ils ne fussent venus frapper sur un écueil fatal : le mariage de Marie avec le duc de Norfolk. C'était, à la vérité, un expédient qui, dans l'opinion d'un grand nombre, offrait le remède le plus efficace contre les maux que l'on pouvait redouter des prétentions de la reine d'Ecosse et de son union avec quelque prince étranger ; mais Elisabeth y vit presque une trahison tendant à lui arracher la couronne. L'ambitieux duc aspirait en secret à ce mariage ; mais il se rappelait sa promesse et craignait le ressentiment de sa souveraine, quand le subtil Throkmorton vint à son aide et persuada à Leicester de s'en ouvrir au duc comme d'un plan qu'il aurait conçu lui-même [2].

1. Fénélon, I, 204, 233, 235, 258, 384, 414.

2. On a supposé que Leicester avait été poussé à en agir ainsi dans l'espérance d'épouser lui-même Elisabeth si Norfolk épousait Marie. Mais il y avait maintenant plus d'une année qu'il avait renoncé à ce projet. Nous apprenons néanmoins, par une dépêche secrète de Fénélon, que peu après la rupture du mariage avec l'archiduc Charles, Norfolk dit à Leicester, en ami, que si les choses en étaient à un tel point entre lui et la reine qu'il fût sûr de l'épouser, il devait l'avouer et se conduire d'une manière convenable et décente ; auquel cas il l'aiderait de tout son pouvoir ; mais que s'il en était autrement, il devait mettre un terme à sa grande familiarité avec elle, et se contenter des hauts emplois qu'il tenait, sans aspirer à l'honneur de la couronne ni nuire à l'honneur

Norfolk sembla recevoir cette communication avec déplaisir [mai]; il proposa à sa place, d'abord Leicester lui-même, puis son propre frère, lord Henry; puis enfin il se laissa arracher son consentement. Il se tint ensuite une conférence entre l'évêque Ross, agent de Marie, et Wood, l'envoyé de Murray; et une lettre collective fut adressée à la reine d'Ecosse au nom de Norfolk, d'Arundel, de Pembroke et de Leicester. Il lui proposèrent d'être rétablie sur son trône d'Ecosse et de recevoir la confirmation de ses droits à la succession de celui d'Angleterre aux conditions suivantes : De ne jamais attaquer les droits d'Elisabeth ou de ses héritiers directs; de conclure une ligue perpétuelle offensive et défensive avec l'Angleterre ; de laisser établir en Ecosse la réforme anglaise; de recevoir en grâce ses sujets désobéissants; d'obtenir du duc d'Anjou une renonciation à tous les droits qu'elle pourrait lui avoir cédés; et enfin de consentir à un mariage avec le duc de Norfolk. Sur les cinq premiers points elle donna une réponse satisfaisante [1er juin]; quant au dernier elle répliqua qu'une terrible expérience lui avait appris à préférer le célibat; mais qu'elle était prête à sacrifier ses sentiments personnels à leur jugement supérieur; qu'elle requérait une seule chose, c'était qu'ils obtinssent premièrement le consentement d'Elisabeth, car le déplaisir qu'avait pris sa sœur d'Angleterre de son mariage avec Darnley avait été la cause de toutes ses infortunes subséquentes [1].

de sa souveraine; « et le taxa de ce qu'ayant l'entrée comme il a, dans la chambre de la royne, lorsqu'elle est au lict, il s'estoit ingéré de luy bailler la chemise au lieu de sa dame d'honneur, et de s'azarder de luy mesme de la bayser » sans y estre convyé. » Leicester le remercia de l'offre de son appui, et dit qu'Elisabeth lui avait à la vérité donné tant d'encouragements, qu'il avait quelquefois pris quelques petites libertés avec elle; mais qu'il connaîtrait bientôt sa détermination (*de la reine*), et suivrait l'avis qu'il lui donnait. Peu après, la reine lui exprima son refus formel; « du quel et d'aulcuns propos qu'elle a tenuz touchant d'aultres grandz partis, et pour une forme de vivre a quoy elle s'est adonnée, les grandz de ce royaulme tiennent pour chose résolue qu'elle ne prendra jamais mary. » Fénelon, II, 120-122.

1. Camden, I, 186. Anderson, III, 50, 52. Haynes, 535 512, 545. Wright, I, 326. Il est digne de remarque que Fénelon, dans ses dépêches, divise le conseil et la nation en deux grands partis, « les catholiques et les protestants. » Sous le nom de « catholiques, » il comprend généralement tous les adversaires de Cecil et de ses amis les « protestants ; » et de ces adversaires, non-seulement une grande partie, mais encore la plupart des chefs, Norfolk, Arundel, Pembroke, etc., étaient protestants. Par conséquent, ces noms pour lui ne désignent pas une croyance religieuse, mais des partis politiques. Il attribue même aux « catholiques, » non-seulement une constante opposition aux mesures sévères contre ceux qui professaient l'ancienne religion, conseillées par Cecil et par ses amis, mais encore le dessein formel de rétablir l'ancien culte; excepté toutefois le comte de Leicester, pour qui c'était un secret. Or, si cela pouvait être vrai quant aux véritables catholiques du parti, il n'en pouvait être de même

Quand on discuta dans le cabinet anglais la mise en liberté de la reine d'Ecosse, les quatre lords proposèrent les cinq premiers articles ; mais ils ne firent aucune mention du mariage, attendant que Maitland, qui devait découvrir ce projet à Elisabeth, fût arrivé d'Ecosse. Ce plan fut approuvé, et les lords Boyd et Wood furent expédiés [14 mai], le premier vers les royalistes écossais, le second vers le régent et ses amis, afin d'obtenir le consentement des deux partis. Norfolk ouvrit immédiatement une correspondance secrète avec Marie, par le canal de l'évêque de Ross. Il se persuadait que la reine d'Angleterre ne savait encore rien de ce qui se passait ; mais la fidélité de Leicester est fort douteuse, et quant à Wood, il est certain qu'il avait trahi le secret avant de partir [1].

Cette intrigue s'avançait rapidement vers le dénoûment. Bothwell, par un acte formel, avait envoyé de Danemarck son consentement au divorce qui serait prononcé par tout tribunal compétent ; Marie avait accepté la proposition, et le duc s'était engagé à Marie [juillet] à tel point que, pour me servir de ses propres expressions, il ne pouvait en conscience reculer, bien qu'il ne voulût pas avancer d'un pas davantage, avant que Murray n'eût fait disparaître certains empêchements qui se trouvaient sur son chemin [2]. L'approbation des rois de France et d'Espagne leur avait été demandée par le canal de leurs ambassadeurs, et l'on avait reçu des certificats attestant que Marie n'avait jamais cédé aucun de ses droits au duc d'Anjou ; Cécil, à qui Norfolk avait lui-même expliqué l'affaire, sans vouloir favoriser ses projets, s'était engagé à ne pas les entraver ; et l'on avait obtenu le consentement de la première noblesse, bien que plusieurs seigneurs eussent exprimé la crainte que le duc ne tombât victime de sa crédulité. Il ne restait plus qu'à faire approuver les articles par le régent, et à faire ouvrir le sujet à Elisabeth par Maitland. On s'attendait à beaucoup de répugnance de sa part ; mais on pensait

à l'égard de Norfolk et des autres véritables protestants. Voici, je crois, le fait : Il vint avec des ordres pour consulter l'évêque de Ross, et cet agent rusé jugea convenable de lui donner de tels renseignements, parce que c'était par son entremise qu'il espérait obtenir le consentement réclamé du roi et de la reine mère de France, et des parents de Marie de la maison de Guise au mariage de cette princesse avec le duc de Norfolk, qui était protestant. Quelques années plus tard, nous le retrouverons faisant usage de la même fourberie.

1. Anderson, III, 50-55. Papiers Hardwicke, I, 189-194.

2. Haynes, 520. Le duc confia à l'ambassadeur de France, sous le secret, qu'ils s'étaient donné un consentement mutuel (Fénélon, II, 194), mais il ne lui remit aucun contrat signé comme on l'a supposé.

pouvoir en triompher par les efforts soutenus de son conseil et de la noblesse[1].

Murray assembla le parlement écossais, et, tout en affectant de parler en faveur de la mise en liberté de Marie, il employa toute son influence pour l'empêcher. Les articles rédigés par le parti anglais furent rejetés [25], et l'on repoussa même la motion qui fut faite de nommer des juges pour examiner la validité du mariage de la reine avec Bothwell. Maitland vit la perfidie du régent; aussitôt que son plan favori se trouva renversé, il commença à craindre pour sa propre sûreté, et chercha un asile dans le clan de son ami le comte d'Athol[2].

Un envoyé muni d'un rapport des débats du parlement écossais vint trouver Elisabeth à Farnham [13 août], et immédiatement les dames de la cour se dirent à l'oreille que Marie et Norfolk étaient secrètement promis l'un à l'autre[3]. Quoique Leicester fût vivement sollicité de représenter toute l'affaire à la reine, quoiqu'il en eût donné la promesse, il retarda continuellement cette ouverture. Elisabeth invita le duc à dîner; et, comme elle se levait de table, elle lui conseilla de prendre garde sur quel oreiller il poserait la tête. Cette sinistre allusion l'alarma, ainsi que ses amis. Leicester promit encore, et différa toujours, et la cour se rendit à Titchfield, où Elisabeth apprit que son favori était malade au lit d'une indisposition soudaine et dangereuse. Elle se hâta de lui faire une visite, et, assise au chevet de son lit, reçut la confession entrecoupée de soupirs et de larmes, qu'il lui fit de son ingratitude et de sa déloyauté, pour avoir, à son insu, tenté de marier sa rivale à l'un de ses sujets[4].

Leicester reçut bientôt son pardon de la trop amoureuse reine, et il se trouva immédiatement guéri[5]. Norfolk fut sévèrement réprimandé, et on lui défendit, sous peine d'être considéré comme

1. Haynes, 549. 1. Anderson, III, 62-63. Camden, I, 187.

2. Anderson, III, 71. Cabala, 155, 156. Fénélon, II, 204. A ce sujet le duc remarqua : « Il (Murray) a un nouvel objet en vue, rien moins que le royaume : que Dieu lui fasse le sort qu'il a fait à tant d'autres qui ont suivi le même chemin. » Haynes, 522.

3. Murray informa la reine que les Ecossais ne consentiraient jamais à la restauration de Marie. Ceci déplut à Elisabeth, car elle commençait à désirer la voir hors du royaume, avec certaines conditions de sûreté. « La mariage avec Norfolk pourrait réussir si Elisabeth voulait l'approuver, dit Cecil; mais je désire n'avoir pas plus de part à la décision de cette affaire maintenant, que je n'en ai eu dans le projet. » Cabala, 169.

4. Camden, I, 188. Haynes, 546.

5. Il fut malade trois jours. Fénélon, II, 230, 14 sept.

traître, de jamais songer à ce projet. Il y consentit avec une apparence de satisfaction. Mais il s'aperçut bientôt que, toutes les fois qu'il se trouvait en présence de la reine, elle jetait sur lui des regards de colère et de dédain, que les courtisans l'évitaient, et qu'en public Leicester le traitait en ennemi[1]. Il se retira de la cour [15 sept.], ainsi que les comtes d'Arundel et de Pembroke. Le duc avait promis de revenir dans la huitaine. Il se rendit à Londres, et de Londres à Kenninghall, dans le Norfolk, d'où il écrivit à la reine [24], attribuant son absence à la douleur qu'il ressentait du déplaisir que les artifices de ses ennemis avaient excité contre lui, et à la crainte, s'il restait à Londres, d'être bien certainement jeté en prison. Cette excuse ne servit qu'à confirmer Elisabeth dans le soupçon de sa déloyauté. Elle lui envoya un ordre péremptoire de revenir sans délai. On nomma deux commissaires [28 sept.], les comtes de Huntingdon et de Shrewsbury, auxquels on attacha le vicomte de Hereford, à la tête d'un corps de troupes, afin de veiller à la garde plus sévère de la reine d'Ecosse ; on fit une perquisition minutieuse, mais inutile, dans les appartements de cette princesse, dans le but de découvrir sa correspondance ; et il fut arrêté (à ce qu'on assure) de la mettre à mort dès que le duc se hasarderait, ainsi qu'on s'y attendait, à tirer l'épée en sa faveur[2].

Les amis de Marie reprochèrent ensuite à ce seigneur infortuné d'avoir manqué de courage en cette occasion. Ils se persuadèrent que, s'il fût resté quelques jours de plus à Kenninghall, il eût été joint par toute la vieille noblesse du royaume, et qu'Elisabeth, alarmée d'une association aussi puissante, eût consenti alors à la mise en liberté de sa captive[3]. Mais si Norfolk se flatta un instant de cette idée, il l'abandonna promptement, au reçu du message royal ; et, soit qu'il eût la conscience de son innocence, ou qu'il craignît pour sa propre sûreté et celle de Marie, il résolut, contrairement aux avis de ses amis, d'obéir immédiatement. Malheureusement, sur ces entrefaites le régent d'Ecosse, Murray, après avoir vainement tenté d'amener Maitland[4], qu'il avait em-

1. Lorsque la reine parla pour la première fois à Norfolk à cette occasion, il la pria d'attendre qu'elle eût consulté son conseil : elle répondit que « sur un tel » point, elle n'avoit que faire de l'adviz de son conseil. » Id. II, 236.

2. Camden, 189. Haynes, 521. 3. 5. 7. 9. 532. Cabala, 168. Fénelon, II, 246. 248, 252. 6. 9, 269-274, 278.

3. Murdin, 97, 126. *Memorias*, 343.

4. Laing, II, 295-318. « Il m'a refusé tout net d'être en aucune manière l'ac» cusateur du duc de Norfolk. » Murray à Cecil, *apud* Chalmers, II, 483. Le

prisonné comme l'un des assassins de Darnley, à devenir l'accusateur du duc, se chargea lui-même du rôle de traître, et envoya à la reine des lettres qu'il avait reçues de lui, en protestant que le projet de mariage n'était nullement de lui, et qu'il n'y eût même jamais donné son assentiment s'il n'eût été influencé par des raisons de sûreté personnelle. Le ressentiment d'Elisabeth fut alors porté au plus haut degré. [1er oct.] Elle fit arrêter le duc, qui avait déjà gagné Burnham, village situé à trois milles de Londres, et l'envoya à la Tour [9]. Elle défendit aux comtes de Leicester, d'Arundel et de Pembroke de paraître en sa présence, et fit mettre aux arrêts l'évêque de Ross, lord Lumley, Throckmorton et un étranger nommé Rudolphi[1]. Tous furent soumis à ce rigoureux système d'interrogatoire qui était alors en pratique. On posait à chaque individu en particulier une série de questions insidieuses, en lui disant en même temps que de la sincérité de ses réponses dépendait sa seule espérance de pardon. On comparait ensuite les différentes confessions entre elles ; ce rapprochement donnait lieu à de nouvelles questions pour expliquer les contradictions, amener de nouvelles recherches et engager les prisonniers eux-mêmes dans des accusations mutuelles. C'est ainsi que l'on multipliait les interrogatoires jusqu'à ce que les instructeurs eussent éclairci toutes les circonstances douteuses et eussent acquis la conviction de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé. Il existe encore nombre des interrogatoires faits à cette occasion[2], et ils démontrent clairement que le duc et ses amis n'avaient eu aucun projet qu'on pût qualifier de traître ou de déloyal, bien que, dans leur présomption à traiter avec une princesse étrangère sur un tel sujet et dans de telles circonstances, ils eussent indubitablement blessé les sentiments et déconcerté les mesures de leur souveraine.

Mais l'attention des ministres fut bientôt appelée sur un pro-

jour du procès, ses amis s'assemblèrent en si grand nombre, que le régent remit la cause à une époque indéterminée. Laing, II, 326.

1. Rudolphi était un banquier et négociant italien établi à Londres depuis quinze ans ; il était en même temps agent secret du pape et des puissances étrangères. Camd. 224. Fénélon, I, 259. Après un mois de détention, il fut mis en liberté ; mais il paya une forte somme pour sortir de prison. Id. II, 351. *Memorias*, VII, 356.

2. Haynes, 534-536, 541. 549. Quand les commissaires informèrent la reine que Norfolk n'avait rien fait que la loi pût punir, elle répliqua : « Si la loi ne le » peut, mon autorité le fera. » « Et entra en si grand collère, qu'elle esvanouyt » et courut l'on au vinaigre, et aultres remèdes pour la faire revenir. » Fénélon, 302. Cecil n'osa se hasarder en sa présence, mais il lui donna par écrit le conseil de ne pas parler de trahison, mais d'examiner simplement les faits ; car il ne voyait pas comment le duc pouvait être accusé de trahison. 6 oct. Von Raumer, III, 179. Néanmoins Fénélon dit que Cecil « va aigrissant la matière. » p. 303.

jet beaucoup plus alarmant. La reine d'Ecosse avait beaucoup d'amis dans les comtés du nord. Dans ces cœurs ardents et généreux, le spectacle d'une princesse jeune, belle et ornée de tous les talents, attirée sur la frontière par les promesses d'une parente, et ensuite retenue prisonnière par sa jalousie, ne pouvait manquer d'exciter le plus vif intérêt. Ceux qui l'approchaient étaient séduits par l'élégance de ses manières et le charme de sa conversation, et quiconque l'avait vue restait pénétré de compassion pour ses malheurs, et disposé à servir sa cause[1]. Les défenseurs de ses droits à la succession condamnaient la politique égoïste qui cherchait à les affaiblir en diffamant son caractère ; ceux qui professaient l'ancienne croyance la regardaient comme un martyr, souffrant pour son attachement à la foi de ses pères. Durant l'été, elle avait reçu les offres de service de plusieurs hommes qui, dans un véritable esprit de chevalerie, étaient prêts à risquer leur vie et leur fortune pour arracher une reine outragée au pouvoir de ses persécuteurs. Les conseils circonspects du duc de Norfolk lui avaient fait refuser ces offres. Mais la disgrâce de ce seigneur éteignit toutes ses espérances, et la désignation de deux hommes, qu'elle regardait comme ses ennemis jurés, pour être ses gardiens, l'agita des plus terribles appréhensions pour sa vie. Elle envoya des messages secrets au comte de Westmoreland, dont la femme était sœur de Norfolk, et au comte de Northumberland, qui avait reçu plusieurs affronts du conseil, et, par l'entremise de ces derniers, à Egremont Ratcliffe, frère du comte de Sussex; à Léonard Dacres, oncle du feu lord Dacres ; aux Norton, aux Markenfield, aux Tempest, et enfin à tous ceux qui lui avaient autrefois fait l'offre de leurs services[2]. On n'a jamais connu la teneur exacte de ces messages; mais le résultat prouve qu'elle leur rappela leurs promesses, et les conjura de l'arracher au pouvoir de ses ennemis.

1. « Si je puis donner un avis, dit White à Cecil, il ne devra être permis qu'à » un très-petit nombre des sujets de ce royaume d'avoir accès auprès de cette » princesse, ou de converser avec elle; car, outre qu'elle est bien de sa per- » sonne (sans cependant être comparable à notre souveraine), elle a une grâce » engageante, un parler écossais très-agréable et un esprit pénétrant qui se ca- » che sous une grande douceur. La renommée pourrait porter quelques per- » sonnes à la secourir; et la gloire, jointe au profit, pourrait en entraîner » d'autres à hasarder beaucoup pour elle. » Haynes, 511.

2. Marie, dit ouvertement que Cecil était son ennemi, et qu'il la ferait assassiner.» Haynes, 511. Elle écrivit pour que l'on retirât d'auprès d'elle Huntingdon et Hereford : le premier était intéressé à sa mort, le second avait dit à table que le duc de Norfolk serait « coupé conrt avant qu'il fût long.» Murdin, 50. Tous deux écrivirent pour se justifier. Haynes, 532.

Durant le mois d'octobre, on remarqua une fermentation inusitée dans les comtés d'York, de Durrham et de Northumberland, et la cour fut à plusieurs reprises alarmée par des bruits de révolte, dont on ne pouvait reconnaître aucune source authentique [1]. Le comte de Sussex fit part de ces informations aux comtes de Northumberland et de Westmoreland [29 sept.], et parut satisfait de l'apparence de loyauté et de sincérité de leurs réponses. Peu de jours après, il reçut ordre de les mander à York « pour affaire de la reine, » et quand il les aurait une fois en son pouvoir, de les faire conduire à la cour. Troublés par la conscience de leur intrigue avec Marie Stuart, et avertis de leur propre danger par l'emprisonnement récent du duc de Norfolk, ils prirent la détermination de refuser [6 nov.]. Cependant, ils n'étaient nullement préparés à prendre les armes. Nuls préparatifs n'avaient été faits, nul plan de conduite n'avait été adopté. Northumberland était encore à savoir quel parti prendre, quand il fut soudainement réveillé de cette irrésolution par une alarme feinte ou réelle qu'on lui donna, en venant lui annoncer au milieu de la nuit qu'une force armée s'était mise en marche pour l'arrêter à Topcliffe [10 nov.]. Il se leva, et se rendit en hâte au château de Branspeth, où le comte de Westmoreland avait déjà appelé ses oncles et ses amis autour de lui. Northumberland était d'avis de s'abstenir de tout acte d'hostilité. La comtesse de Westmoreland, sœur de Norfolk, avec les Norton et les Markenfield, demandèrent la guerre à grands cris. Le lendemain matin, la sommation de Sussex arriva [14 nov.]. Northumberland, qui se préparait à s'en retourner au château d'Alnwick, fut retenu de vive force, et l'on déploya immédiatement la bannière de l'insurrection [2].

1. Le docteur Nicholas Morton, ancien prébendier d'York, avait visité les comtés du nord dans le printemps de cette année : il revint de Rome avec le titre de pénitencier apostolique. L'objet de sa mission paraît avoir été de transmettre aux prêtres catholiques, de la part du pape, les pouvoirs et la juridiction qu'ils ne pouvaient plus recevoir de leurs évêques en la manière régulière. Camden dit qu'il excita les gentilshommes du nord à la rébellion, et qu'il avait été envoyé pour les informer que le pontife avait déposé la reine à cause de son hérésie (Camden, 194). Mais il ne pouvait que leur annoncer qu'on préparait une bulle de déposition ; car elle ne fut signée et publiée que l'année d'après. Il n'y a toutefois nul doute qu'il s'employa activement à préparer l'insurrection. Les Norton et les Markenfield étaient ses parents : son père et celui de Markenfield avaient épousé les deux sœurs. Strype, II, 389.

2. Il paraît que les chefs assemblèrent, avant l'insurrection, plusieurs ecclésiastiques, et leur posèrent la question de savoir si l'arrestation et l'injuste emprisonnement du duc de Norfolk ne les justifieraient pas à prendre les armes pour la défense de leurs libertés et de l'ancienne noblesse du royaume. Les opinions

gion. Les calvinistes d'Ecosse avaient établi leur culte en dépit de toute opposition; les calvinistes de France avaient trois fois fait la guerre à leur souverain; les uns et les autres avaient reçu des secours en hommes et en argent de la reine d'Angleterre. Si de tels actes étaient légitimes dans les autres religionnaires, pourquoi ne tireraient-ils pas aussi l'épée pour réclamer la liberté de conscience?

Le premier acte d'hostilité fut l'occupation de la ville de Durham [14 nov.] par les deux comtes, à la tête de soixante cavaliers armés. Les habitants, par crainte ou par amitié, prêtèrent une oreille favorable à leur demande de secours. On chanta une messe dans la cathédrale devant plusieurs milliers d'assistants; on renversa la table de la communion, et l'on mit en pièces la Bible anglaise. De là ils se mirent en marche, lançant des proclamations, appelant le peuple à leur aide, et rétablissant l'ancien service à Staindrop, à Darlington, à Richmond et à Rippon. Leur étendard représentait le Sauveur le sang ruisselant de ses blessures, et était porté par Richard Norton, vieillard dont les cheveux blancs et l'air inspiré excitaient la sympathie, et commandaient le respect des assistants. Ils s'avancèrent jusqu'à Branham-Moor sans opposition; car le comte de Sussex n'osait aller à leur rencontre hors de la ville d'York, ni sir George Bowes sortir du château de Barnard pour les poursuivre. Là, ils rassemblèrent leurs forces, montant à dix-sept cents chevaux en bon ordre et bien commandés, et près de quatre mille fantassins, dont une partie était sans armes. Mais la dissension se glissa dans leurs conseils. Leurs fonds étaient déjà dépensés, et toutes leurs espérances avaient été déçues. L'ambassadeur d'Espagne, à qui ils s'étaient adressés pour des secours, les renvoya au duc d'Albe, qui voulut attendre les ordres de Philippe [1]; les gentilshommes catholiques, au lieu de répondre à leur appel, évitèrent leur approche, et dans presque toutes les circonstances accoururent sous l'étendard royal, guidé par le comte de Sussex [2], et huit cents chevaux qu'ils avaient envoyés pour enlever la reine d'Ecosse revinrent de Pontefract, avec la nouvelle qu'elle avait été transférée de Tutbury à Coventry. En outre, il circulait des

1. Fénélon, II, 423.

2. « Je trouve que les gentilshommes de ce pays, bien que la plupart d'entre » eux soient bien portés pour la cause dont les rebelles colorent leur rebellion, » se montrent néanmoins très-disposés à servir votre majesté contre eux. » Sadler, 26 nov. vol. II, 43.

rumeurs alarmantes d'une nombreuse armée rassemblée dans le midi, sous le comte de Warwick et le lord-amiral, et ils savaient que le lord Hunsdon, avec un corps de troupes levé sur la garnison de Berwick et les royalistes des frontières, se préparait à les assaillir du côté du nord. Dans ces circonstances, ils résolurent de revenir sur leurs pas, et le corps principal se replia sur le château de Raby [1], appartenant au comte de Westmoreland [22 nov.].

Leur premier soin, après leur retour, fut de dépêcher des messages dans différents comtés [27 nov.], pour solliciter des secours des seigneurs et gentilshommes distingués par leur attachement à l'ancienne croyance, ou connus pour soutenir la cause de la reine d'Ecosse. Dans leur nouveau manifeste, ils ne parlaient plus de réforme religieuse, mais de la nécessité de déterminer la succession de la couronne. C'était, disaient-ils, l'objet que l'ancienne noblesse du royaume avait eu en vue; mais il avait toujours été écarté par les pernicieux avis des conseillers confidentiels de la reine, qui cherchaient à maintenir leur pouvoir en arrachant la liberté et la vie à leurs adversaires. C'est pourquoi ils étaient résolus à repousser la force par la force, et, s'abandonnant à la merci du Tout-Puissant, ils sollicitaient instamment l'assistance de tous ceux qui avaient quelque égard pour le bien de l'état ou la conservation de l'ancienne noblesse. Mais leur retraite récente avait révélé le secret de leur faiblesse, et donné un avertissement salutaire à ceux de leurs amis qui n'étaient pas encore impliqués dans la rébellion. Le comte de Derby fut le premier qui arrêta le messager, et envoya ses lettres à la reine [29]. Son exemple fut suivi par beaucoup d'autres, et Elisabeth, touchée de la loyauté de leur conduite, remercia Dieu de lui avoir donné des sujets aussi affectionnés et aussi dévoués [2], quoiqu'il y ait lieu de croire que la loyauté d'un grand nombre d'entre eux leur était inspirée plutôt par la crainte de compromettre leur personne que par attachement pour celle qu'ils reconnaissaient comme souveraine [3].

1. Fénélon, II, 377, et son mémoire secret à la reine mère, 407.

2. Haynes, 565-565. Murdin, 38. Camden, 194. Sadler, II, 54. « Sa majesté la » reine a fait une épreuve remarquable de son royaume et de tous ses sujets dans » ces derniers temps, et elle en a reçu des services de toute espèce, sans égard » aux différences de religion. » Cecil à Norris. Cabala, 180. Il faut néanmoins observer qu'on doit lire avec beaucoup de réserve ses dépêches aux ambassadeurs. Elles contiennent des rapports que, vrais ou faux, le rusé ministre désirait faire circuler dans les cours étrangères.

3. C'était probablement le cas de lord Derby; car après la répression de la

A la première nouvelle de l'insurrection, la reine eut recours aux mesures les plus énergiques. Elle ordonna l'arrestation immédiate des personnes suspectes; elle fit intercepter et examiner les dépêches des ambassadeurs de France et d'Espagne; elle rappela de l'île de Wight un régiment de troupes bien disciplinées pour former sa garde personnelle; le comte de Bedford fut envoyé pour maintenir dans l'obéissance le peuple de Galles; on ordonna une levée d'hommes pour former l'armée du midi, et comme Cecil était ou prétendait être gravement indisposé, Elisabeth refusa la demande de Leicester, qui la suppliait de le laisser aller combattre les rebelles, et le retint auprès d'elle comme son principal conseiller[1]. A sa grande surprise, son lieutenant, le comte d'Essex, restait depuis plus d'un mois dans une inaction complète à York. Plusieurs disaient qu'il entretenait une correspondance secrète avec les deux comtes, et Elisabeth elle-même commença à douter de sa loyauté. Sir Ralph Sadler fut envoyé vers lui en qualité de trésorier de l'armée pour surveiller en secret la conduite du lieutenant [18 nov.], et un certain capitaine Styrley fut gagné pour s'introduire à Branspeth auprès du comte de Westmoreland comme un partisan et un ami. Sussex, néanmoins, agissait en officier loyal, mais prudent. La principale portion de son armée se composait de gentilshommes catholiques et de leurs tenanciers, que le devoir ou l'intérêt avait rangés sous l'étendard royal, et sans un renfort nouveau, il hésitait à hasarder une bataille qui eût pu être suivie d'un soulèvement général[2]. Son inactivité permit aux comtes d'assiéger sir George Bowes [1er déc.], chef royaliste qui commandait dans le château de Barnard, et se rendit au bout de dix jours[3] [10 déc.], et d'occu-

révolte, nous trouvons qu'il est encore regardé comme un ami sûr par les partisans de Marie. Murden, 99, 103. Sussex dit dans une lettre à Cecil (6 déc.): « Je voudrais que l'on fit parvenir quelques renseignements au gouvernement, » par lesquels il pourrait comprendre que my lord de Norfolk, my lord d'Arundell et my lord de Pembroke détestent ce qu'il fait; car ils abusent grande» ment le peuple dans leurs alentours avec ces déceptions: et hier on disait que » le comte de Worcester levait du monde en Galles, et lord d'Arundel en d'au» tres endroits. »

1. Fénelon, II, 367, 8.

2. Sadler, II, 42, 73, 78. Haynes, 553, 558, 569. Je soupçonne que l'espion, capitaine Styrley, est le même que le capitaine Shurley dans le discours de Northon à son exécution. Si cela est, il paraît que c'était un agent très-actif dans l'organisation de la révolte. Norton déclara « qu'il était la cause de sa » mort. » Howell, *State Trials*, I, 1085.

3. Ses soldats se mutinèrent « tellement, qu'en vingt-quatre heures seule» ment, deux cent vingt-six hommes sautèrent du parapet, ouvrirent les portes

par le petit port de Hartlepool, dans l'espérance trompeuse d'ouvrir des communications avec leurs amis dans les Pays-Bas; mais à l'approche du comte de Warwick, à la tête d'une armée de douze mille hommes levés dans les comtés du midi, Sussex, laissant seulement une journée de marche entre lui et ce corps de troupes, se porta rapidement sur les insurgés, dont les rangs s'éclaircissaient journellement par la désertion, et dont les espérances étaient trompées par l'apathie que montraient les catholiques et l'absence des secours qu'on attendait du duc d'Albe. A l'approche de l'armée royale, on tint conseil à Durham [16]. Le comte de Northumberland déclara qu'il n'avait pas pris les armes contre la reine, mais seulement pour échapper à l'arrestation de sa personne, et pour présenter ses remontrances à la reine contre les mauvais conseils de quelques ministres favoris; le comte de Westmoreland combattit les avis de son collègue, et le résultat de cette dissension fut la dispersion totale de leurs troupes et la renonciation à l'entreprise. Les hommes de pied se retirèrent chacun chez eux; les comtes avec cinq cents chevaux se rendirent à Hexham, d'où ils se dirigèrent sur Naworth-Castle, accompagnés d'Edward Dacres; et de Naworth-Castle ils traversèrent la frontière dans le Liddisdale [21 déc.] avec environ deux cents hommes, et escortés par trois cents cavaliers écossais du parti de Marie [1].

Ce fut en vain qu'Elisabeth demanda le renvoi des fugitifs. Murray, à force de menaces et d'argent, gagna sur Hector Armstrong de Harlow de lui livrer le comte de Northumberland; mais cependant il n'osa l'envoyer captif en Angleterre, et le retint dans le château de Lochlevin [24 déc.]. La comtesse, et le comte de Westmoreland, Ratcliffe, Norton, Markenfield, Swinburn, Tempest et les autres exilés restèrent en sûreté sous la protection des clans frontières de Hume, Scot, Carr, Maxwell et Johnstone, dont les chefs bravèrent l'autorité du régent et les menaces d'Elisabeth [2]. En Angleterre, l'œuvre de la vengeance

» et passèrent à l'ennemi, et trente-cinq d'entre eux se cassèrent le cou, les bras » ou les jambes en sautant. » Bowes à Cecil, Sharp, 100.

1. Sadler, II, 63, 64. Cabala, 170, 171. Fénélon, II, 427.

2. Cabala, 171, Hayes, 373. Lodge, II, 28. Sadler, II, 95, 101. Une lettre de Constable, l'un des espions, fait un rapport curieux sur les habitants des frontières : « A souper, j'entendis *vox populi*, disant que le lord régent, pour son » honneur et pour l'honneur de son pays, ne livrerait jamais les comtes s'il les » avait en sa possession, à moins que ce ne fût pour se faire livrer la reine, et » qu'alors s'il convenait d'un tel échange, les habitants des frontières se sou-

commença immédiatement. Ceux des insurgés qui possédaient des biens ou des terres furent réservés pour être traités selon le cours des lois, afin que les confiscations de leurs propriétés pussent fournir à la reine de quoi l'indemniser des dépenses de la campagne, et récompenser les services de ses loyaux sujets [1]; mais ceux de la classe inférieure furent abandonnés aux horreurs de la loi martiale, dont l'exécution fut laissée à la discrétion de Sussex, et soit qu'il se livrât à la dureté naturelle de son caractère, soit qu'il tînt à cœur de prouver à la reine sa loyauté, le lieutenant exerça son pouvoir sans pitié [2].

Dans le comté de Durham seul, plus de trois cents individus souffrirent la mort, et depuis Newcastle jusqu'à Wetherby, dans une étendue de soixante milles sur quarante, il n'y eut pas une ville ou un village dont quelques-uns des habitants n'expirassent sur le gibet, comme un exemple pour leurs pareils. Ceux qui échappèrent à la mort reçurent à la fin leur pardon, mais à condition de prêter, non-seulement le serment d'allégeance, mais encore celui de suprématie [3].

Lorsque son lieutenant eut tiré une ample vengeance des rebelles, on conseilla à Elisabeth de publier une proclamation ex-

» lèveraient contre lui, et lui arracheraient et la reine et les comtes; car ce se-
» rait pour l'Écosse une honte sans exemple; et qu'il se mangerait les oreilles
» plutôt que de venir une seconde fois saccager les frontières. Et l'on souhaita
» d'avoir à souper la tête de Hector de Tharlow (qui avait trahi Northumber-
» land).» Sadler, II, 118. Si nous en croyons Ross, Murray avait positivement fait offrir cet échange par deux messagers successivement. Mais Ross et les ambassadeurs étrangers l'empêchèrent par leurs remontrances. Anderson, III, 83, 84.

1. Leur nombre total, y compris ceux qui s'étaient échappés, montait à cinquante-sept, tant nobles que gentilshommes et francs tenanciers; et leurs noms se peuvent voir dans la bill de conviction. *St. of Realm*, V, 549.

2. Pour découvrir les coupables, Cecil avait conseillé d'arrêter plusieurs habitants dans chaque localité, et de les forcer, par la prison, et, « s'il le fallait, » par le besoin d'aliments, » à déclarer le nom de ceux de leurs voisins qui avaient joint les rebelles. Sharpe, 126.

3. Camden, 197. Stowe, 644. Holin. IV, 237. Sussex écrit à Cecil le 28 décembre, à l'égard des victimes qu'il doit sacrifier : « Le nombre en est encore incer-
» tain, parce que je ne connais pas le nombre des villes; mais je suppose qu'il
» n'y aura pas moins de six à sept cents d'exécutés parmi la classe commune,
» outre les prisonniers faits sur le champ de bataille.» Sharp, Mémoires, 121. Dans sa liste pour le comté de Durham, datée du 4 janvier, il ordonne d'en exécuter quatre-vingts à Durham, quarante-un à Darlington, vingt à Barnard Castle, et soixante-douze dans les autres villes et villages du comté. Ibid. p. 133. Le prévôt, sir Georges Bowes, dit qu'il n'en exécuta aucun qui n'eût été en rébellion deux jours après l'expiration du premier pardon ou qui ne se fût activement occupé à soulever ses voisins. Ibid. Tous les documents relatifs à ces exécutions ont été rassemblés et mis au jour avec beaucoup de soin dans les « Mémoires de la rébellion, » par sir Cuthbert Sharp, à l'obligeance duquel je suis redevable d'un grand nombre des détails rapportés ici.

plicative de sa conduite passée et de ses intentions actuelles. Elle y faisait observer que bien des gens avaient été entraînés dans la révolte par les fausses assertions d'hommes pervers qui lui attribuaient l'intention de persécuter le peuple pour ses opinions religieuses. Elle déclarait en conséquence qu'elle ne réclamait d'autre autorité ecclésiastique que celle qui avait été due à ses prédécesseurs ; qu'elle ne prétendait nullement avoir le droit de déterminer les articles de foi, de changer les anciennes cérémonies autrefois adoptées par l'Eglise catholique et apostolique, ou d'administrer la parole ou les sacrements de Dieu ; mais qu'elle croyait de son devoir de faire en sorte que tous les états placés sous sa loi vécussent dans la foi et l'observance de la religion chrétienne, de veiller à ce que toutes les lois publiées à cette fin fussent bien et dûment observées, et de pourvoir à ce que l'Eglise fût gouvernée et enseignée par des archevêques, des évêques et des ministres. En outre, pour faire disparaître tous les doutes qui pourraient résulter des rapports erronés, elle assurait ses sujets qu'elle ne désirait aucunement les inquiéter dans leurs opinions religieuses, pourvu qu'ils respectassent la vérité des Ecritures et de la croyance catholique et apostolique, ni dans les affaires de cérémonies religieuses, tant qu'ils se conformeraient en public aux lois du royaume, qui recommandaient d'assister au service divin dans les églises ordinaires[1].

Nul n'avait été plus ardemment engagé dans le projet de la délivrance de Marie que Léonard Dacres, chef de la noble famille des Dacres de Gillsland. Au commencement de la révolte [18 janvier 1571], il quitta la cour pour lever des hommes, ostensiblement pour le service d'Elisabeth, mais dans l'intention secrète de rejoindre les deux comtes. Leur fuite précipitée de Hexham à Neworth le convainquit que la cause était perdue. Il s'attacha à leur arrière-garde, fit nombre de prisonniers, et obtint de ses voisins des louanges sur sa remarquable loyauté[2]. Mais le conseil connaissait mieux ses réels sentiments, et le comte de Sussex reçut l'ordre de l'arrêter secrètement comme accusé de haute trahison. C'est probablement par suite de cette dernière circonstance que nous le retrouvons un mois plus tard bravant seul l'autorité de sa souveraine. A son appel, trois mille habitants des Marches anglaises s'étaient rangés sous les coquilles (*de Saint-Jacques*),

1. Haynes, 501.
2. Cabala, 171. Sadler, II, 114.

bannière bien connue de Dacres. Du château de Naworth, il envoya [20 février] un défi à lord Hunsdon, commandant de l'armée royale, qui refusa le cartel, afin d'aller rejoindre à Carlisle les troupes commandées par lord Scrope. Leonard le suivit jusque sur les bords du Chett, à quatre milles, où « son infanterie, » dit lord Hunsdon, donna sur nos mousquets la plus rude charge » que j'aie jamais vue. » Mais la valeur sauvage des habitants des frontières ne put triompher de la ferme discipline d'une troupe régulière. Ils furent défaits, et laissèrent à leurs adversaires une victoire complète, mais qui ne fut pas sans pertes. Leonard trouva un asile en Ecosse et ensuite en Flandre[1].

Il est probable que les espérances de Dacres avaient été excitées par les nouvelles reçues d'Ecosse. Le régent Murray avait été tué d'une balle dans les rues à Linlithgow [23 janvier], par Hamilton de Bothwell-haugh[2]. On dit que le désir de venger un outrage fait à sa femme avait dirigé l'arme de l'assassin : il est évident que son dessein avait été connu et approuvé par ses associés politiques, car la même nuit les seigneurs de Ferniherst et de Buccleugh passèrent la frontière en armes; le duc de Chastelherault et les comtes d'Argyle et de Huntley prirent immédiatement le gouvernement au nom de Marie, et Kirkaldy, gouverneur d'Edimbourg, les reçut dans la capitale. Les lords de la reine et les lords du roi, ainsi qu'on désignait les deux partis opposés, s'assemblèrent en différents lieux. Les premiers convoquèrent un parlement pour le 3 d'août, à l'effet de nommer un régent, les derniers envoyèrent un messager demander des conseils et des secours à Elisabeth. La supériorité qu'avaient un moment obtenue les lieutenants de Marie disparut bientôt. La défaite de Dacres permit à Elisabeth de s'occuper des affaires d'Ecosse; et, sous prétexte de punir ceux qui avaient envahi ses états et offert un asile aux rebelles, elle ordonna au lord Scrope d'entrer en Ecosse par les côtes de l'ouest, et au comte de Sussex de pénétrer par celles de l'est [18 avril]. Les clans des Johnstone, des Carr, des Scott virent leurs terres dévastées, leurs maisons et leurs forteresses livrées aux flammes; Humecastle et Falscastle, appar-

1. Sadler, II, 140. Camden, I, 197.

2. Murray a été décrit par les écrivains d'un parti comme un seigneur plein d'honneur et de patriotisme; par ceux de l'autre parti, comme un homme égoïste, artificieux et immoral au dernier degré. Je me bornerai à remarquer, comme un rapprochement curieux, que toutes les accusations faites contre lui par les partisans de Marie se trouvent confirmées par les mémoires contemporains de Bothwell, dont ils ne pouvaient connaître l'existence.

tenant au lord Hume, furent pris et reçurent garnison anglaise; et le comte de Morton, le chef des lords du roi, aidé de ses alliés étrangers, ravagea sans pitié les domaines des Hamilton, des Livingstone et des autres partisans de la reine captive[1], qui ne furent sauvés d'une ruine complète que par les instances de l'ambassadeur de France et de l'évêque de Ross. Elisabeth rappela ses troupes [24 janvier], elle parut même balancer entre le choix d'un successeur de Murray et la délivrance de Marie; mais l'évasion des rebelles anglais d'Ecosse en Flandre[2] ralluma son ressentiment. Elle fit savoir qu'elle désirait que Morton et ses amis nommassent un régent, et Lennox, le grand-père du jeune roi, fut élevé à cette dignité [10 juillet], à la recommandation de la reine d'Angleterre[3].

En rapportant les événements qui furent amenés par la détention de Marie en Angleterre, j'ai omis différents faits isolés, sur lesquels il est maintenant nécessaire d'appeler l'attention du lecteur. 1° Quand Pie IV était monté sur le trône pontifical, il avait cherché, par des lettres et des messages, à ramener Elisabeth à la communion de l'Eglise romaine, et il l'invita plus tard, ainsi que les autres princes, à envoyer des ambassadeurs au concile de Trente[4] [5 mai 1550]. Cette tentative échoua; mais quoique l'obstination d'Elisabeth provoquât son ressentiment, il eut assez de prudence pour dissimuler. Son successeur, Pie V, plus ardent

1. La comtesse de Westmoreland, bien que fortement impliquée dans la rébellion, ne suivit pas son mari en Écosse; mais elle se rendit à Howard-House; et après quelque hésitation, on la reçut à la cour. Voyez sa lettre à Cecil, dans Wright, I, 358, et Gonzales, *Memorias*, 348.

2. Pendant leur séjour en Écosse, ils combattirent avec les Ecossais contre les troupes anglaises, et firent plusieurs excursions sur le territoire anglais. On avait fait demander pour eux des secours en argent au pape et au roi d'Espagne, par l'entremise d'un frère de Rudolphi; mais il était trop tard. Pie leur envoya, le 20 février, douze mille couronnes (*Pii quinti Ep.* p. 293), dont on peut voir la distribution dans Murdin, 21, 42, 49, 125. — Philippe envoya aussi Quempe avec de l'argent et des ordres au duc d'Albe pour les assister; mais le duc pensa qu'il était alors trop tard. Comparez, *Memorias*, VII, 346, avec le *Document*, XI, p. 423.

3. Cabala, 171, 174-178. Lodge, II, 42. Anderson, III, 90-96. Holins, IV, 338. *Memorias*, 351.

4. Le premier messager était Parpalia, qu'elle connaissait (Camden, 72); le second, porteur de l'invitation, était Martinengo. Il fit demander un passe-port par l'entremise de l'ambassadeur d'Espagne. Le 1er mai 1560, on tint conseil, et le passe-port fut refusé pour les raisons suivantes: l'ouverture du concile n'avait pas été notifiée à Elisabeth; ce n'était pas un concile libre de chrétiens; ses prédécesseurs avaient toujours refusé l'entrée du royaume aux messagers pontificaux quand ils l'avaient jugé convenable: elle la lui refusait maintenant parce que sa présence pouvait causer des troubles dans le royaume. Pallavicino, II, 620. Camden, 84. Strype, I, 113.

dans son zèle, pensa qu'une telle prudence serait un relâchement de son devoir. Elisabeth s'était par sa conduite proclamée l'adversaire déterminée de la cause catholique dans toutes les parties de l'Europe; elle avait soutenu les rebelles contre les souverains catholiques dans les royaumes voisins; et, au mépris de toute justice et de toute décence, elle avait jeté en prison la reine fugitive des Ecossais, dernier espoir des catholiques de la Grande-Bretagne. Le pontife se regarda comme engagé personnellement à tenter la délivrance de la princesse captive; il représenta aux rois de France et d'Espagne que l'honneur, l'intérêt et la religion leur faisaient un devoir de sauver Marie de la prison et de la mort; et dès qu'il apprit qu'Elisabeth avait remis l'instruction de sa cause à des commissaires à York et à Westminster, il ordonna à l'auditeur Riario de commencer les procédures contre la reine d'Angleterre en cour papale. L'acte d'accusation portait qu'Elisabeth avait pris le titre de chef de l'Eglise, avait déposé et emprisonné les évêques canoniques, et établi en leurs places des prélats schismatiques; que, rejetant l'ancien culte, elle en avait favorisé un nouveau, et avait reçu le sacrement à la manière des hérétiques; et qu'elle avait choisi des hérétiques avérés pour former son conseil, et avait imposé un serment dérogatoire aux droits du saint-siége. Pour établir ces accusations, on prit les dépositions de douze Anglais exilés pour cause de religion[1]; et quelques mois après, les juges déclarèrent que, dans leur opinion, la reine avait encouru les peines canoniques de l'hérésie. On prépara ensuite une bulle [1570] dans laquelle le pape, après avoir énuméré ces offenses, la déclarait coupable d'hérésie, la dépouillait de ses «prétendus» droits à la couronne d'Angleterre, et relevait ses sujets de leur allégeance. Cependant on fit encore de très-fortes objections contre cette mesure, et Pie V hésita lui-même un moment à la confirmer par sa signature. Enfin arriva la nouvelle que l'insurrection avait échoué; elle fut suivie du détail des châtiments sévères infligés aux catholiques du nord, dont huit cents, disait-on, avaient péri de la main du bourreau. Le 25 février le pontife signa la bulle et en ordonna la publication: on en envoya des copies au duc d'Albe, en le requé-

1. Les témoins furent Goldwell, évêque destitué de Saint-Aseph; Shelley, prieur de Saint-John; Clennock, évêque élu de Bangor; Morton, prébendier d'York; Henshaw, recteur du collége de Lincoln; Daniel, doyen de Hereford; Bromborough, Lall et Kirton, docteurs en théologie, et trois autres. Becchetti, XII, 105.

rant de les faire connaître dans les ports des Pays-Bas, et le duc en transmit quelques-unes à l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre[1]. Le 15 de mai, de grand matin, on en vit une affichée dans la capitale, à la porte du palais de l'évêque de Londres. Le conseil, surpris et irrité, fit faire une rigoureuse perquisition dans les colléges de droit; et une autre copie de la bulle fut trouvée dans la chambre d'un étudiant de Lincoln's Inn, qui avoua sur la roue qu'il l'avait reçue d'une personne du nom de Felton, qui demeurait près de Southwark. Felton était un gentilhomme d'une grande fortune et fort instruit; mais dont le caractère était extrêmement violent, et qui portait jusqu'à l'enthousiasme son attachement à la foi de ses pères. Lorsqu'on l'arrêta, il avoua fièrement qu'il avait affiché la bulle; refusa même sous les tortures de révéler les noms de ses complices et instigateurs, et souffrit la mort des traîtres en se glorifiant de son action et en se déclarant martyr de la suprématie du pape [8 août]. Mais quoique sur l'échafaud il ne voulût donner à la reine d'autre titre que celui de prétendante, il lui demanda pardon s'il l'avait jamais offensée; et pour témoigner qu'il ne lui portait aucune haine, il lui envoya en présent, par le comte de Sussex, une bague en diamants, qu'il tira de son doigt, de la valeur de quatre cents livres sterling[2].

Si le pontife s'était promis quelque avantage particulier de cette mesure, le résultat dut tromper ses espérances. Le temps n'était plus où les foudres du Vatican ébranlaient les trônes des princes. Les puissances étrangères laissèrent s'éteindre la bulle dans le silence; et elle ne servit, parmi les catholiques anglais, qu'à semer les doutes, la dissension et le trouble. Les uns prétendaient qu'elle émanait d'une autorité incompétente; les autres qu'elle ne pouvait engager les indigènes avant d'avoir été positivement mise à exécution par quelque puissance étrangère : tous convenaient que c'était à leurs yeux une mesure imprudente et cruelle, qui les exposait à être soupçonnés de dé-

1. Becch. 107. On a supposé que cette bulle avait été sollicitée par Philippe. Mais dans une lettre à son ambassadeur en Angleterre (30 juin), il dit qu'il n'en a jamais entendu parler avant qu'elle lui ait été annoncée par ce ministre, et l'attribue au zèle plutôt qu'à la prudence du pontife. *Memorias*, 351.

2. Camden, 211-215. Bridgawater, 42. Dodd, II, 157. La relation officielle de son exécution porte qu'il se repentit de son action. Elle est dans les procès d'état de Howell, 1085. Sa femme, qui avait été fille d'honneur de Marie et amie d'Elisabeth, jouit jusqu'à sa mort de la permission d'avoir un prêtre pour elle et sa famille. Felton avait obtenu deux copies de la bulle du chapelain de l'ambassadeur d'Espagne, qui quitta immédiatement le royaume. Becchetti, 107.

loyauté, et qui donnait à leurs ennemis un prétexte pour les flétrir du nom de traîtres. Elisabeth, tout en affectant de rire de cette sentence, y trouva une source abondante de désagréments et d'alarmes. Elle se persuada que cet acte se rattachait à quelque projet d'invasion étrangère et de trahison domestique[1]. Elle s'en plaignit par l'organe de ses ambassadeurs, comme d'une insulte faite à la majesté des souverains ; et demanda à l'empereur Maximilien d'en obtenir la révocation. Pie répondit aux sollicitations de ce prince, en demandant [5 janvier 1571] si Elisabeth considérait la sentence comme valide ou non. Dans la première hypothèse, pourquoi ne pas chercher à se réconcilier avec le saint-siége ? Dans la seconde, pourquoi en demander la révocation ? Quant à la vengeance personnelle dont elle le menaçait, il la méprisait : il avait fait son devoir, et était prêt à répandre son sang pour cette cause[2].

2° Néanmoins, si les rois de France et d'Espagne refusaient de profiter de la bulle pontificale, ce n'était pas qu'ils manquassent de motif d'offense. Les ministres anglais persistaient dans leur ancienne politique. Afin de donner à ces puissants princes de l'occupation chez eux, ils poussaient continuellement les réformateurs de France et des Pays-Bas à prendre les armes, et secondaient leurs efforts, tantôt secrètement, par des secours en argent, tantôt plus ouvertement, par des hostilités positives. Le mécontentement dans les Pays-Bas fut d'abord commun aux catholiques comme aux protestants. Ces peuples avaient vu croître de siècle en siècle leur richesse et leur population sous le gouvernement doux et paternel des ducs de Bourgogne ; mais les droits et les franchises qu'ils réclamaient ne s'accordaient pas avec les idées

1. On découvrit, vers le même temps que Felton afficha la bulle, une conspiration dans le Norfolk ; mais il n'y a aucune apparence de rapport entre les deux événements. Trois gentilshommes furent accusés d'avoir projeté d'inviter Leicester, Cecil et Bacon, à un dîner, de s'emparer d'eux comme otages pour le duc de Norfolk, qui était encore à la Tour, et de chasser les protestants étrangers qui s'étaient récemment établis dans le comté. Ils avaient une proclamation toute préparée, déblatérant contre la licence de la cour et l'influence des hommes nouveaux (Camden, 215. Lodge, II, 46). Peu après lord Morley se retira sur le continent. On supposa qu'il se faisait scrupule de reconnaître la reine après la publication de la bulle, et le comte de Southampton désira d'avoir sur cette question l'opinion de l'évêque de Ross, qui répondit que cela ne pouvait faire aucune difficulté, de telles bulles devant, pour être obligatoires, avoir été mises à exécution ; et que cela dépendait des princes étrangers, non des individus. Murdin, 30, 40. Il paraît néanmoins que Morley quitta le royaume pour un autre motif : celui d'éviter les persécutions dont il était menacé pour avoir assisté à la messe. Haynes, 604, 605, 622.

2. Becchetti, XII, 107, 118.

de despotisme de leur souverain actuel Philippe d'Espagne ; et bientôt toutes les classes d'hommes commencèrent à réclamer : la noblesse, parce qu'elle avait perdu son importance dans l'état ; le clergé, parce que les abbayes les plus riches, possédées jusqu'ici par des indigènes, avaient été détruites pour fonder des évêchés, qui avaient été donnés à des étrangers; les réformateurs, parce qu'ils étaient victimes d'une persécution sanguinaire ; et les laïques des deux croyances, parce que leurs priviléges les plus précieux et les plus chers leur étaient arrachés par les actes illégaux d'un nouveau tribunal formé sur le modèle de l'inquisition espagnole. Pour abolir cette odieuse institution, catholiques et protestants se lièrent entre eux par les engagements les plus solennels [avril 1566]. Le compromis (tel avait été le nom qu'ils avaient donné à la ligue) alarma la duchesse de Parme, gouvernante de ces provinces ; elle commanda aux inquisiteurs de suspendre leurs procédures, et les réformateurs, regardant cette concession comme une victoire, se levèrent en armes dans le but, à ce qu'ils prétendaient, d'extirper l'idolâtrie, pillèrent les églises, égorgèrent les prêtres, et chassèrent les moines et les religieuses de leurs couvents. Quoique la duchesse, qui alliait la fermeté à la douceur, fût parvenue à arrêter cette ébullition de fanatisme populaire, Philippe la jugea incapable de soutenir l'autorité souveraine dans ces temps de trouble, et choisit pour son successeur Alvarez, duc d'Albe, que ses principes d'obéissance passive avaient recommandé à la faveur du roi, et dont la réputation militaire jeta la terreur dans le cœur des factieux.

Les hommes qui avaient été les chefs secrets, sinon ostensibles, des troubles récents, étaient Guillaume, prince d'Orange, et les comtes d'Egmont et de Horn, tous trois professant ouvertement la foi catholique, bien que le premier, s'il avait aucune religion, fût protestant dans le cœur. Le prince, redoutant la vengeance du roi, s'était esquivé [avril 1567] vers sa principauté de Nassau ; Egmont et Horn attendirent l'arrivée d'Albe. Le duc entra dans les Pays-Bas à la tête de quatorze mille hommes [août] : en présence d'une telle force, tout esprit d'opposition disparut ; les premiers édits furent confirmés par d'autres plus rigoureux encore ; on déclara passibles des peines portées contre les traîtres, tous ceux qui avaient pris part au compromis ou insulté la religion et l'autorité de leur souverain ; et les deux comtes, en conséquence d'ordres reçus de Philippe, furent arrêtés et mis en prison [8 sept.].

3° Le prince d'Orange s'était depuis longtemps entendu secrètement avec le prince de Condé et les autres chefs protestants de France, qui croyaient tous, ou affectaient de croire, que lors de l'entrevue des cours de France et d'Espagne à Bayonne, les princes catholiques avaient formé une ligue pour l'extirpation des protestants de France d'abord, et ensuite de ceux des autres pays[1]. On n'a jamais produit aucune preuve satisfaisante de l'existence de cette ligue; mais la supposition du fait atteignit le but de ceux qui en répandaient le bruit aussi bien qu'eût pu le faire la connaissance positive du fait lui-même. Considérant l'arrivée du duc d'Albe comme le premier pas vers l'exécution de leur projet, Condé convoqua une assemblée des protestants de France, dans laquelle il fut résolu que, pour prévenir leurs ennemis, ils surprendraient la cour à Monceaux. Toutefois, ce projet fut découvert [27 sept.], et le roi s'échappa avec difficulté, au milieu d'un corps d'infanterie suisse, qui, marchant en carré, repoussa les nombreuses charges des cavaliers huguenots, et le conduisit ainsi jusqu'à Paris. L'ambassadeur d'Angleterre Norris avait pris une part très-active à l'organisation de cet atroce complot, que rien n'avait en réalité provoqué : mais quoique la reine condamnât cet outrage comme souveraine, Cecil n'en recommanda pas moins à Norris [3 nov.] de « réconforter » les insurgés et de les exhorter à persévérer[2]. C'est ainsi que la guerre civile et religieuse fut de nouveau rallumée en France. Le roi se vit assiégé dans sa capitale; et si les insurgés furent défaits à la bataille de Saint-Denis [10 nov.], cet avantage fut chèrement acheté par la

1. Cette entrevue fut arrangée pour satisfaire aux désirs qu'avait Catherine, la reine mère de France, de voir Isabelle, sa fille, reine d'Espagne. Philippe ne s'y prêta qu'avec répugnance, et refusa d'y venir en personne; mais il envoya sa femme, sous la garde du duc d'Albe. Condé et ses amis répandirent immédiatement le bruit que quelque grand projet politique, relatif à la destruction du protestantisme, était caché sous le couvert de cette réunion de famille. Mais on ne produisit jamais aucune preuve de cette assertion, et la question, si jamais c'en fut une, me paraît avoir été clairement décidée par les recherches de M. Von Raumer sur les conférences de Bayonne. Les documents qu'il a publiés remplissent cent pages (I, 112-212); et cependant il n'y a pas un seul passage qui puisse faire soupçonner que les personnes présentes à l'entrevue aient jamais songé à former une telle ligue. — Sir James Mackintosh a cru découvrir la preuve d'une ligue de cette nature à une époque plus reculée, peu après le traité de Cateau-Cambresis, alors que le prince d'Orange, comme il l'affirme dans sa réponse déclamatoire aux accusations de Philippe, soutira au roi de France, dans la conversation, la révélation de leurs desseins. Mais s'il eût poussé l'examen plus loin, il eût reconnu que toute sa découverte ne se monte qu'à ceci : que Philippe ayant établi l'inquisition dans ses propres états, avait conseillé à son frère de France de faire de même. Voyez Dumont, I, v, 392.

2. Cabala, 143. Davila, 200. Castelnau, l. VI, c. 4.

mort du connétable de Montmorency. On conclut au printemps [10 mars 1568] une pacification de peu de durée [1]; mais les huguenots employèrent cet intervalle à porter les flammes de la guerre dans les Pays-Bas, et trois mille protestants français joignirent le prince d'Orange, qui avait alors embrassé ouvertement la foi réformée et entrepris de chasser les Espagnols de la Belgique. Il envoya en avant son frère Louis de Nassau, qui pénétra dans la province de Groningue. Dans le commencement, une victoire partielle [5 juin] lui donna l'espérance d'un succès plus décisif; mais Albe marcha sur lui avec rapidité, força ses retranchements, et dispersa son armée. Peu de jours après, Orange passa le Rhin avec vingt mille hommes. Mais ce fut en vain qu'il présenta la bataille à son prudent antagoniste; et qu'il campa et décampa vingt-neuf fois, le duc n'était pas homme à se laisser surprendre, et la famine, la révolte et la désertion forcèrent le prince à repasser la frontière et à licencier son armée [2].

Durant ces événements, les ministres d'Elisabeth avaient suivi leur politique habituelle : fournissant en secret des secours au prince d'Orange, et entretenant ouvertement des relations d'amitié avec le monarque espagnol [3]. Un grand nombre des troupes qui envahirent les Pays-Bas avaient été levées au dehors, à l'instigation de l'Angleterre, et avaient pour la plupart été payées avec l'argent de l'Angleterre. Mais le hasard fournit un moyen facile de faire une blessure plus profonde à la puissance espagnole en Belgique. Une escadre de cinq voiles, chargée du transport de quatre cent mille couronnes d'or destinées au payement des forces royales, avait quitté l'Espagne, et, pour éviter la rencontre d'une flotte ennemie appartenant au prince de Condé, s'était réfugiée dans les ports de l'Angleterre. Après quelque hésitation, on résolut de saisir l'argent pour le service de la reine [16 déc.], sous prétexte qu'il appartenait à certans banquiers gé-

1. Benoît, 38. Davila, 224.

2. Meteren, 79. Strada, l. VII. Bentivoglio, 86, 91.

3. Mann était alors ambassadeur à la cour d'Espagne. Au printemps de 1568, on lui interdit l'entrée de son ambassade et on l'exila dans un village appelé Baunias, à deux lieues de Madrid. On attribua ce traitement aux expressions inconvenantes dont il s'était servi en parlant du pape (Camden, 175). Mais, selon Gonzalez, il avait appelé le roi un papiste et un hypocrite, avait prédit le triomphe des insurgés dans les Pays-Bas, et avait souffert que son domestique se comportât d'une manière peu respectueuse dans une église à l'élévation de l'hostie. *Memorias*, 328. Philippe se plaignit de lui à Elisabeth (6 avril), disant que ce n'était pas un ambassadeur, mais un perturbateur de la paix. Elle le rappela en juin.

nois qui l'avaient exporté par spéculation, et qui, par conséquent, pourraient recevoir d'Elisabeth un intérêt aussi élevé et des garanties aussi solides qu'ils en auraient obtenu en d'autres pays. Le prétexte était digne de l'adresse de Cecil; mais chacun vit que le réel objet était d'entraver les opérations de l'armée espagnole, en la privant de ses ressources pécuniaires. Le duc, pour se venger, emprisonna les marchands anglais établis en Flandre, et saisit leurs marchandises [1er janvier 1569], et Elisabeth usa de représailles en Angleterre sur les marchandises et les marchands flamands [6]. Les hostilités paraissaient inévitables; mais le ressentiment de Philippe céda aux prudents avis du duc d'Albe, qui lui conseilla de ne pas attirer sur lui un ennemi aussi puissant avant d'avoir réduit les insurgés dans les Pays-Bas [23 oct.]. Il consentit même à envoyer un commissaire à Londres pour traiter cette affaire. Des conférences furent ouvertes, suspendues et reprises; tellement que durant quatre années il fut difficile de dire si les deux couronnes étaient en paix ou en guerre, Elisabeth aidant les insurgés de son argent et levant des troupes en Allemagne pour leur service, et Philippe soutenant les exilés en Flandre, et entretenant les espérances des mécontents en Angleterre et en Irlande [1].

Les princes d'Orange et de Condé avaient constamment agi de concert; et le premier ne se fut pas plus tôt retiré de la Belgique, que la guerre civile fut pour la troisième fois rallumée au cœur de la France. Chaque parti en jeta le blâme sur la perfidie du parti adverse, et le roi, comme le prince, cherchèrent tous deux à s'aider du secours des puissances étrangères. Condé, non content des promesses du prince d'Orange et des offres du duc de Deux-Ponts, expédia d'abord Châtillon, puis Cavagnes en Angleterre [17 sept. 1568]. Mais le mauvais succès de la première expédition en France avait donné à Elisabeth une utile leçon; et, pour vaincre sa répugnance à prendre part à la guerre actuelle, on lui fit observer que la cause des protestants de France était la sienne; que du moment qu'ils seraient soumis, la reine d'Ecosse serait reconnue par les puissances catholiques comme reine d'Angleterre; que Marie avait déjà transféré ses droits au duc d'Anjou; que le pape lui avait accordé l'investiture du royaume, et, ce qui devait faire disparaître toute incertitude,

1. Cabala, 158, 160. Murdin, 766. Camden, 175. Haynes, 501. Fénélon, I, 349. II, 94, 96, 107. Thuan. II, 695. Rustaut, II, 191. Voyez note (K).

qu'on avait déjà offert au prince de Condé le commandement de l'armée qui devait envahir l'Angleterre [1].

On ne sait au juste quel crédit la reine accorda à ces fables; mais elle consentit à donner au prince une somme de vingt mille livres sterling et une certaine quantité de munitions de guerre, qu'on prétendit être en payement d'un envoi de vins et de sel d'une valeur équivalente; elle ouvrit les ports de l'Angleterre aux prises faites sur les catholiques de France et de Belgique, et permit à Châtillon de les vendre comme appartenant à Condé, et d'en envoyer l'argent aux insurgés [2]. Le roi de France se plaignit de ce que l'Angleterre fournissait aux besoins de ses sujets rebelles, et de ce que Norris, l'ambassadeur, était un des principaux instigateurs des troubles de ses états. Mais l'adroit Cecil ne lui fit que des réponses évasives, et Norris reçut ordre de persévérer, au mépris des remontrances et des menaces du monarque français. La cause des insurgés éprouva néanmoins des échecs continuels : Condé périt à la bataille de Jarnac [14 mars 1569], Dandelot mourut d'une fièvre pestilentielle, et l'amiral de Coligny, le principal espoir des huguenots, fut défait par le duc d'Anjou à Moncontour. Dès ce moment, la reine d'Angleterre ne cessa d'exhorter les deux partis à remettre l'épée dans le fourreau, et un troisième édit de pacification fut publié dans le cours de l'année suivante [3] [5 août 1570].

Je ne m'arrêterai pas à considérer jusqu'à quel point cette intervention continuelle du gouvernement anglais dans les affaires intérieures des états voisins peut se justifier par l'appréhension d'un danger futur; mais Elisabeth ne pouvait avoir aucun droit de se plaindre si, après ce qui s'était passé, les rois de France et d'Espagne tournaient un jour sa politique contre elle-même. Ils avaient jusqu'ici jugé prudent de dissimuler, dans la crainte de la décider, par des hostilités ouvertes, à faire cause commune avec leurs sujets rebelles; mais ils conservèrent soigneusement le souvenir des outrages qu'ils avaient reçus, se flattant qu'un jour viendrait où ils pourraient prendre ample et juste revanche [4].

1. Haynes, 471. Non-seulement Marie, mais le roi de France et Anjou luimême attestèrent sur leur honneur et leur conscience qu'il n'avait jamais été fait de transfert de la sorte. Voyez les documents dans Fenélon, I, 431-435.

2. Thuan. II, 696.

3. Cabela, 152, 154, 155, 166. Murdin, 766.

4. Dissimulare malebat Philippus ne ludibrio esset, ira in tempus dilata. *Bompiani Pontificatus Greg.* XIII, 235. D'après les dépêches des ambassadeurs de France et d'Espagne, il paraît qu'ils firent des plaintes innombrables à la reine

---

# CHAPITRE QUATRIÈME.

Consultations touchant la reine d'Ecosse. — Lois pénales contre les catholiques. — Poursuites contre les puritains. — Découverte d'une conspiration. — Jugement et exécution du duc de Norfolk. — Guerre civile en France. — Guerre civile dans les Pays-Bas. — Le duc d'Anjou accepte la souveraineté. — Il visite la reine d'Angleterre. — Ils se promettent de s'épouser. — Son départ et sa mort. — Affaires d'Irlande.

[1570.] Plus de deux années s'étaient écoulées depuis l'arrivée de Marie en Angleterre, et elle était toujours captive, sa destinée toujours incertaine. Aux yeux des personnes indifférentes, sa détention paraissait la mesure la plus cruelle et la plus arbitraire. Les conseillers d'Elisabeth la justifiaient par le prétexte de la nécessité. Ils savaient que ses droits à la succession étaient généralement reconnus, si elle survivait à leur maîtresse; ils ne voyaient dans l'avenir que dangers pour eux-mêmes résultant de son ressentiment, et dangers pour l'église réformée résultant de son attachement à l'ancien culte. Il était de plus bien connu que, dans l'opinion d'un grand nombre, elle avait un meilleur droit que la reine Elisabeth elle-même à la possession actuelle de la couronne d'Angleterre. Pouvait-on douter que, s'il se présentait une occasion favorable, les rois de France et d'Espagne, pour venger les outrages qu'ils avaient reçus, et les catholiques d'Angleterre, pour s'affranchir de la persécution que la loi faisait peser sur eux, ne réunissent leurs efforts pour la placer sur le trône d'Angleterre? Dans leur opinion, il y allait de l'existence même du gouvernement et du culte établi[1].

L'expédient le plus court et le plus certain était de couper le mal dans la racine, et, par la mort de Marie, de renverser du

sur les secours donnés aux insurgés. Tantôt elle avait recours aux évasions, tantôt elle justifiait sa conduite en alléguant pour sa défense la prétendue ligue pour l'extirpation du protestantisme. Mais quand on lui demandait des preuves de l'existence d'une telle ligue, elle ne pouvait produire que des conjectures et des on dit. Ils lui assurèrent que c'était une fiction inventée et mise en avant pour l'alarmer, ainsi que ses sujets protestants. Voyez Fénélon, I, 229, 323. II, 5, 20, 23, 47, 106.

1. On trouve continuellement de telles craintes dans les Papiers d'état de ce règne. « Notre principal objet, dit Leicester, consiste en ces deux choses : conserver la reine en sûreté, et maintenir fermement la vraie religion. » 51.

même coup et les espérances et les projets de ses partisans. C'est ce que plusieurs membres du conseil persistaient à demander avec instances depuis plusieurs années[1]. Si Elisabeth refusait d'y consentir, sa répugnance provenait moins de motifs d'humanité que de décence. Elle désirait la mort de Marie, mais elle avait honte de tremper ses mains dans le sang d'une femme reine comme elle. De là vient qu'elle offrit de remettre sa royale captive aux mains du régent, pourvu qu'il voulût s'engager à l'en débarrasser à jamais; de là vient encore que l'on exigea du comte de Shrewsbury l'engagement de mettre Marie à mort à la première tentative faite pour l'arracher à sa garde[2].

Dans la supposition qu'on laisserait vivre la reine d'Ecosse, le mariage d'Elisabeth dans la maison royale de France avait été proposé par Cecil et était appuyé par le comte de Sussex[3]. Alors si la reine avait des enfants, Marie cesserait d'être l'héritière présomptive; si elle n'en avait pas, le roi de France aurait toujours un puissant intérêt à maintenir Elisabeth sur le trône. Leicester et Hatton, les mignons de la reine, comme on les appelait, appuyaient cette mesure en public; mais en particulier, du moins on le disait, ils exprimaient des sentiments bien différents à l'oreille de leur maîtresse[4].

Il y avait un autre parti composé de Bromley, Mildmay, Sadler et Sidney, qui riaient des dangers que redoutaient leurs collègues, et maintenaient que la reine, en persévérant dans la conduite qu'elle avait tenue jusqu'ici, pouvait continuer à régner avec autant de tranquillité que de gloire; elle n'avait qu'à contenir les mécontents à l'intérieur par la sévérité de ses lois et à occuper l'attention de ses ennemis au dehors, en entretenant l'esprit de la révolte dans leurs états, et elle serait toujours la terreur de ses sujets et l'arbitre des puissances voisines[5]. Les deux autres partis, ne pouvant ni l'un ni l'autre faire adopter leur projet favori, se réunirent à celui-ci. Mais l'expérience leur prouva bientôt qu'ils avaient affaire à une femme irrésolue et violente, sur laquelle les passions avaient autant d'empire que la raison, et qui, dans un soudain accès d'orgueil, de terreur ou

1. Voyez Digges, 203, 263, 268, 269, 276. Une partie de la lettre de Leicester, dans Murdin (231), a trait au même sujet.

2. Murdin, II, 24. Lodge, II, 96.

3. Voyez son opinion détaillée dans Lodge, II, 177-186.

4. Digges, 313. Camden, 276, 322, 329. Lodge, II, 184.

5. Murdin, 326, 327, 333, 334. Sadler, II, 563.

d'avarice, repoussait leurs conseils et renversait souvent toutes leurs mesures.

Dans l'automne de 1570, les sollicitations de Marie, les tentatives de ses amis en Angleterre[1], et les remontrances des monarques de France et d'Espagne arrachèrent à Elisabeth la promesse de fixer les conditions auxquelles sa captive pourrait enfin être rendue à la liberté. A cet effet, Cecil et Mildmay se rendirent à Chatsworth [5 oct.], où la reine d'Ecosse était enfermée depuis quatre mois[2]. Durant la négociation, qui dura quinze jours, cette princesse se montra capable de tenir tête à ces deux politiques rusés et expérimentés; mais la nécessité de sa position la força de céder, pour ainsi dire, à toutes leurs demandes, et de s'abandonner à la merci de sa sœur d'Angleterre, quant aux deux points qui attaquaient le plus cruellement ses sentiments de mère et de chrétienne. Elisabeth se déclara satisfaite; la seule chose qui restât à faire pour conclure cet accord général était d'obtenir l'assentiment des deux partis écossais appelés les lords du roi et les lords de la reine[3]. Les premiers, Morton à leur tête, lurent à la reine, en défense de leur conduite, un long discours sur le droit implicite des sujets à déposer les monarques immoraux ou violateurs des lois; doctrine assez discourtoise qu'elle écouta

1. Plusieurs personnes entreprirent de la délivrer de captivité, parmi lesquelles se trouvèrent sir Thomas Stanley et sir Edouard Stanley, les deux plus jeunes fils du comte de Derby; sir Henry Percy, frère du comte de Northumberland; sir Thomas Gerard, Rolleston, Hall, Owen, et d'autres. Camden, 216. Murdin, 20-22, 35.

2. Cecil n'aimait pas cette commission : « Je suis dans un tel embarras que je » ne sais comment échapper au danger. Sir Walter Mildmay et moi nous » sommes envoyés vers la reine d'Ecosse; que Dieu nous guide, car nous n'ai» mons ni l'un ni l'autre notre message. » Cabala, 179.

3. L'une des plus singulières propositions que l'on fit à Marie fut celle de renoncer à tous ses droits à la couronne d'Angleterre, « tant que vivraient Sa » Majesté la reine et *toute descendance* de sa personne, » de manière toutefois à ce que la reine d'Ecosse ne perdit aucun de ses droits, « si Dieu ne donnait » à Sa Majesté la reine *aucun descendant* direct de sa personne pour lui suc» céder. » Marie y consentit, mais à la condition que dans les deux passages on insérerait le mot « *légitime* » devant celui de « *descendance.* » Les commissaires refusèrent; et après un débat de quelques jours, par suite de nouvelles instructions que la reine donna de fort mauvaise humeur, il fut convenu que l'on mettrait : « aucune descendance d'un époux légitime. » Haynes, 608, 614. Il est remarquable qu'Elisabeth ne voulut jamais permettre que l'expression « les » héritiers qu'elle engendrerait légitimement, » dont on s'était servi dans les statuts de la première année de son règne, fût employée ensuite; mais elle y fit substituer celle-ci : « la descendance naturelle de sa personne; » d'autant plus qu'elle n'ignorait pas le bruit scandaleux qui avait couru qu'elle avait eu deux enfants de Leicester. Dans le mois d'août précédent, un gentilhomme nommé Marsham avait été jugé à Norfolk pour avoir dit que « my lord de Lei» cester avait fait deux enfants à la reine, et condamné à perdre les oreilles ou » à payer immédiatement 100 livres. » Lodge, II, 47.

de fort mauvaise grâce, et à laquelle elle répondit avec l'expression du mécontentement. Les seconds tenaient principalement à discuter quelles sûretés donnerait la reine d'Ecosse; discussion qui se prolongeait indéfiniment de jour en jour par l'irrésolution habituelle d'Elisabeth : d'un côté, elle craignait de rendre la couronne à une princesse qu'elle avait si profondément outragée ; de l'autre, elle regardait comme déshonorant et dangereux pour elle de sanctionner par son autorité la doctrine démocratique des lords du roi. Elle balança si longtemps entre les deux extrêmes que ses conseillers favoris ne savaient plus que conjecturer [1] ; elle fut tirée de cet état d'indécision par la politique de Cecil, qu'elle venait d'élever à la pairie, sous le titre de baron Burghley [25 février].

Le lecteur doit avoir observé qu'en général Elisabeth affectait une antipathie profonde pour l'état de mariage. Les uns attribuaient cette conduite à une résolution de ne jamais partager son autorité avec un époux ; les autres à la conviction intime de quelques vices de conformation ; et un troisième parti à la répugnance qu'elle aurait eu à se restreindre aucunement dans ses plaisirs. Quoi qu'il en soit, elle semblait maintenant prêter l'oreille avec plaisir à la proposition d'un mariage avec le duc d'Anjou ; son ambassadeur reçut l'ordre de suivre ce projet, sans cependant paraître en désirer trop ardemment la réalisation ; et plus la perspective en devenait flatteuse, plus son désir d'un accommodement avec Marie paraissait se refroidir. Ses conseillers saisirent cette occasion pour rompre les conférences. Les commissaires du jeune roi furent renvoyés sous le prétexte qu'ils étaient venus sans pouvoirs suffisants [26 mars] ; ceux de Marie furent congédiés avec la recommandation d'être prêts pour le retour de leurs adversaires. Le tout n'était qu'un artifice pour gagner du temps. Si le mariage avec le duc d'Anjou avait lieu, il n'y aurait aucun arrangement à faire avec Marie ; dans le cas contraire, le traité pourrait être repris quand il plairait à Elisabeth [2].

1. « Croyez-m'en, » dit Leicester, « quoi que vous entendiez, il n'y a pas un » homme en Angleterre qui puisse vous dire comment cela tournera. » Digges, 57. Voyez note (L).

2. Dans une lettre du 8 avril, on dit qu'Elisabeth informa Walsingham « que, » lorsqu'elle voulut mettre fin à cette affaire, elle trouva que le comte de Mor- » ton et son collègue n'avaient pas de pouvoirs suffisants ; que par conséquent » ils s'en retournent en chercher d'autres, et qu'ensuite elle espère mettre promp- » tement fin à cette controverse. » Digges, 77. Et cependant tout ceci n'est qu'un tissu de mensonges. Dès le commencement, Morton informa le conseil (19 fév.) qu'il n'avait pas de pouvoirs pour traiter de la restauration de Marie

A peine les commissaires étaient-ils partis que le parlement s'ouvrit [2 avril]. Les derniers événements, la rébellion du nord, la publication de la bulle du pape, et le départ non autorisé d'Angleterre de lord Morley et de plusieurs gentilshommes, suggérèrent aux ministres différentes lois nouvelles ayant pour principal objet de mettre un frein à la hardiesse des partisans de Marie et de couper toute communication des catholiques avec la cour de Rome. Le premier bill fut divisé en deux paragraphes. Par le premier on proposait de déclarer coupable de haute trahison quiconque prétendrait avoir droit à la couronne durant la vie de la reine; ou qui affirmerait qu'aucun autre que la reine y avait droit; ou qui publierait qu'elle était hérétique, schismatique, tyran, infidèle ou usurpatrice; ou qui nierait que la descendance et l'héritage de la couronne pouvaient être déterminés par acte du parlement; par le second, de punir d'une année d'emprisonnement, pour la première offense, et de la perte de la liberté et des biens pour la seconde, toutes personnes qui affirmeraient par écrit ou imprimé qu'aucune personne en particulier était l'héritière de la reine, à moins que ce ne fût « la descendance naturelle de sa personne [1]. » Un autre bill décrétait les peines réservées aux traîtres contre quiconque solliciterait, obtiendrait ou emploierait aucune bulle, écrit ou acte de l'évêque de Rome; ou qui absoudrait ou serait absous en vertu de telles bulles ou écrits [2]; et celles de præmunire contre leurs auteurs ou complices, et tous autres qui introduiraient ou recevraient ce que l'on nomme des agnus Dei, des croix, des images ou des chapelets bénits par l'évêque de Rome, ou par d'autres tenant leur autorité de lui. Un

(Haynes, 623); et Cecil avait dit à Walsingham le 24 mars et le 7 avril « que ce » n'était qu'un prétexte pour gagner du temps, » et que par conséquent « il de» vait faire de son mieux et trouver des raisons pour satisfaire la cour de France.» Digges, 67, 78.

1. Incredibile est quos jocos improbi verborum aucupes sibi fecerunt ex clausula illa, præter naturalem ex ipsius corpore sobolem. Camden, 241. L'année suivante elle eut des attaques de nerfs qui donnèrent lieu à des conjectures et à des bruits. « Je vous assure, » dit Leicester à Walsingham, « qu'il n'en est » pas ainsi qu'on vous l'a rapporté. Sa Majesté a bien été quelque peu tourmen» tée de douleurs qui ressemblaient assez à un commencement de grossesse, » mais il n'en est rien en vérité. Les attaques qu'elle a eues n'ont pas duré » plus d'un quart d'heure, et cependant cela a suffi pour engendrer ici les bruits » les plus étranges. » Digges, 288.

2. Aux dernières assises de Norfolk, trois gentilshommes avaient été condamnés à la prison perpétuelle et à la perte de tous leurs biens meubles et de l'usufruit de leurs terres pour s'être réconciliés » Lodge, II, 46. Un homme était dit « réconcilié » quand, après avoir assisté au nouveau service, il revenait au culte catholique et recevait l'absolution. Cette offense religieuse était déclarée par les nouveaux statuts haute trahison.

troisième forçait tout individu au-dessus d'un certain âge, non-seulement d'assister au service établi, mais aussi de recevoir la communion sous la nouvelle forme. Et un quatrième ordonnait à toute personne qui aurait quitté ou quitterait le royaume, avec ou sans autorisation, de revenir dans les six mois qui suivraient la sommation qui lui en serait faite par proclamation, sous peine de la confiscation de ses biens et meubles et du produit de ses terres sa vie durant, au profit de la reine. Ce bill jeta les catholiques dans les plus sérieuses alarmes. Il était évident que les ministres avaient en vue l'extinction totale de l'ancienne croyance. Les lords catholiques, qui formaient une portion considérable de la chambre, se réunirent et se plaignirent que si le bill passait, ils ne pourraient plus rester dans le royaume sans blesser leur conscience, ni en sortir sans faire le sacrifice de leur fortune; et ils arrêtèrent qu'ils se rendraient en corps auprès de la reine pour lui faire des représentations respectueuses mais énergiques. Ce projet fut toutefois abandonné; mais en même temps le bill relatif à la fréquentation de la communion, dont les conséquences avaient soulevé le plus de craintes, fut laissé de côté. Les trois autres passèrent aux deux chambres et reçurent la sanction royale [1].

Mais, outre les catholiques, il existait une autre classe de religionnaires qui donnait à la reine des motifs continuels d'inquiétude : c'étaient les puritains. Ils tiraient leur origine de quelques-uns des ministres exilés qui, durant le règne de Marie, s'étaient imbus des opinions de Calvin, et qui, à leur retour, pressaient la reine de pousser plus avant la réforme. Ils approuvaient une grande partie de ce qui avait été fait, mais ils se plaignaient aussi de ce que l'on avait laissé intactes beaucoup de choses avec lesquelles ils ne pouvaient réconcilier leur conscience. Ils condamnaient la supériorité des évêques et la juridiction des cours épiscopales; la récitation de la prière du Seigneur, les réponses du peuple et la lecture des passages apocryphes dans la liturgie; le signe de la croix dans l'administration du baptême, l'anneau et les paroles du contrat dans le mariage; l'observance des fêtes, le chant des psaumes et l'emploi des instruments de musique dans les cathédrales, et, par-dessus tout, le costume prescrit aux ministres durant la célébration du service et qu'ils appelaient la véritable livrée de la bête [2]. »

1. *St. of Realm*, II, 528.
2. *Les Puritains*, de Neal, c. IV, V.

Il est assez évident que la reine ne s'était pas formé des idées bien arrêtées sur la religion. La politique l'avait engagée à adopter la croyance réformée, la politique lui enseigna également à réprimer le zèle ou le fanatisme de ces ultra-réformateurs. D'une part, moins elle s'écartait des anciennes formes, plus il serait facile d'amener ses sujets catholiques à se conformer au nouveau culte; de l'autre, la conduite antérieure des puritains avait plus d'une fois blessé son orgueil et alarmé ses sentiments. Ils avaient écrit contre le gouvernement des femmes, ils maintenaient encore que l'église devait être indépendante de l'état. C'est en vain qu'ils s'efforcèrent de faire excuser ces ouvrages offensants, qu'ils prêtèrent le serment de suprématie avec l'interprétation qu'elle y avait donnée dans ses injonctions; malgré l'appui secret que leur donnaient ses ministres les plus puissants et les plus en faveur, elle conserva jusqu'à la fin une antipathie profonde pour leurs doctrines et une défiance insurmontable de toutes leurs démarches.

En prenant la suprématie, Elisabeth s'était imposé le devoir de veiller à la pureté de la doctrine, au maintien de la discipline et à la décence du culte public; et quand on demanda comment une femme pouvait remplir ces fonctions, ou exercer la juridiction ecclésiastique, la législature résolut la difficulté, et l'autorisant à s'aider des services de délégués nommés par la couronne, elle les arma des pouvoirs les plus formidables et les plus inquisitoriaux. Ils étaient autorisés à rechercher, sous le serment de la personne accusée et des temoins appelés, toutes les opinions hérétiques, erronées ou dangereuses; l'absence du service établi et la fréquentation des conventicules particuliers; les livres séditieux, les libelles contre la reine, ses magistrats et ses ministres; et les adultères, fornications et toutes autres offenses justiciables des lois ecclésiastiques, et à punir les coupables par les censures spirituelles, les amendes, la prison et la destitution [1]. Les premières victimes qui éprouvèrent la vengeance de ce tribunal, appelé la haute cour de commission, furent les catholiques; mais des catholiques les commissaires passèrent bientôt aux puritains.

1. Rymer, XVI, 291, 564. Si l'on compare les pouvoirs donnés à ce tribunal avec ceux de l'inquisition que Philippe II tenta d'établir dans les Pays-Bas, on trouvera que la principale différence entre les deux cours consiste dans leur nom : l'une était la cour de l'inquisition, l'autre la haute cour de commission. Dans les premières commissions (voyez-en une dans Strype's Grindal, *App.* 64), le pouvoir d'interroger les accusés, sur leurs serments, n'était pas mentionné; néanmoins les juges ne manquèrent jamais de l'exercer, parce qu'ils avaient or-

L'archevêque Parker, comme président de la commission, avait, avec l'aide de ses collègues, compilé certaines ordonnances concernant le costume du clergé et l'ordre du service. Il entreprit cette tâche par ordre de la reine [1564] : mais les adversaires de cette mesure lui conseillèrent d'y refuser son approbation; et les ordonnances parurent sous le titre plus modeste d'avertissement. Elle pressa néanmoins toujours les commissaires de remplir leurs devoirs. Sampson, doyen du collége de Christ Church, et Humphrey, président de celui de la Madeleine, furent emprisonnés pour leur désobéissance [26 mars 1567]; trente-sept membres du clergé de Londres furent suspendus de l'exercice de leurs fonctions, et on leur signifia qu'à moins qu'ils ne se conformassent dans le délai de trois mois, leur obstination serait punie de la destitution [1].

Cet acte de rigueur, au lieu de produire l'uniformité, conduisit à un schisme déclaré. Les puritains laïques abandonnèrent les églises et tinrent des assemblées séparées pour leurs adorations religieuses. Mais « les conventicules » tombaient sous la juridiction des délégués. Plus de cent personnes arrêtées dans une réunion, à Plumber's-Hall, furent amenées devant la haute cour de commission : ceux qui refusèrent de reconnaître leurs fautes furent envoyés en prison, et parmi ces derniers, vingt-quatre hommes et sept femmes ne recouvrèrent pas leur liberté de toute une année. Mais l'expérience des siècles a prouvé que les opinions religieuses ne s'extirpent pas par la violence. Si les puritains étaient réduits au silence dans l'église, ils avaient encore accès au sénat; et aussitôt que le parlement fut ouvert on ne présenta pas moins de sept bills nouveaux pour une réforme plus avancée [6 avril 1571]. La reine regarda cette conduite comme un acte de haute trahison contre sa suprématie, et durant les fêtes de Pâques, Strickland, qui avait présenté les bills, reçut l'ordre de se retirer et d'attendre le bon plaisir du conseil. Lorsque la chambre reprit ses séances, l'absence de Strickland fut remarquée de ses collègues [20 avril], et il fut résolu qu'il serait mandé à la barre de la chambre afin de faire connaître les raisons de son absence : ce n'était plus un simple particulier, mais le représentant de ses commettants : la défense qui lui avait été faite était un outrage envers le pays, une violation

dre de s'enquérir « par toutes les voies et tous les moyens qu'ils pouvaient imaginer. »

1. Wilk. con. IV, 246, 247. Strype's Parker, 158.

des priviléges parlementaires; si la chambre s'y soumettait lâchement, cela formerait un précédent dangereux; comme la reine n'avait pas le pouvoir de faire les lois, elle n'avait pas non plus celui de les violer; sa prérogative devait certainement lui être conservée, mais renfermée dans des limites raisonnables, et si la chambre pouvait déterminer le droit à la couronne, elle pouvait bien certainement s'occuper de motions sur les cérémonies religieuses. Un langage si fier et si inusité électrisa les membres: l'obstination des ministres fléchit devant l'énergie indomptable de leurs adversaires, et après une consultation à voix basse, le président proposa d'ajourner les débats. Le lendemain Strickland reparut à sa place et fut reçu avec de bruyantes félicitations[1].

Cette victoire fut due à cette fermeté de caractère qu'inspire toujours l'enthousiasme religieux. Elle commença une ère nouvelle dans l'histoire de la chambre des communes. Ses membres apprirent à apprécier leurs priviléges, à avoir une plus haute idée de leur importance, à résister avec plus de confiance aux prétentions arbitraires de la couronne. Et pourtant il est à remarquer que ces mêmes hommes qui, par des motifs de religion, bravaient ainsi le ressentiment de leur souveraine, ne possédaient en réalité nulle idée de liberté religieuse. Quand Aglionby, en opposition au bill qui devait forcer tous les individus à recevoir la communion, fit valoir les droits de la conscience, les uns lui répondirent « que ce n'était pas une violence faite aux consciences, mais » seulement un impôt mis sur les biens de ceux qui ne voulaient » pas s'engager à être, comme ils le devaient, hommes de bien et » bons chrétiens. » Les autres, que c'était le devoir de la chambre de faire la loi; que si les gens étaient pervers, ignorants ou obstinés, ils devaient s'attendre aux conséquences, et qu'ils n'avaient à s'en prendre qu'à eux-mêmes[2].

Toutefois la reine ne laissa pas partir ses adversaires sans une sévère réprimande. Lors de la dissolution du parlement [29 mai] le garde des sceaux les informa, par son ordre, que l'on regardait leur conduite comme contraire à leur devoir et à leur rang;

1. Journal d'Ewes, 156, 175, 176. Il fut néanmoins passé un acte pour forcer tous les ecclésiastiques de donner de vive voix et par écrit leur assentiment aux trente-neuf articles. Les juges prétendirent que cela s'appliquait à tous les articles sans exception; mais les puritains, s'en tenant à la signification claire des mots : « tous les articles de religion qui traitent de la confession de la véritable » foi chrétienne et de la doctrine des sacrements, » soutenaient qu'il ne s'agissait nullement de souscrire aux articles qui avaient rapport à la discipline. *St. of Realm*, IV, 546. Voyez Collier, II, 530. Neal, c. V.

2. Journal d'Ewes, 161, 177.

que s'ils s'étaient oubliés, d'un autre côté on ne les oublierait pas ; et que « son altesse la reine désavouait et condamnait » totalement leur folie à se mêler de ce qui ne les regardait » pas et qui était au-dessus de leur entendement[1]. »

En France on avait essayé de détourner le duc d'Anjou de son mariage projeté avec Elisabeth, en lui offrant d'épouser la reine d'Ecosse. Mais le prince savait que c'était une chose impraticable. Elisabeth présentait un but plus haut à son ambition ; et, connaissant tout le pouvoir de la flatterie sur son cœur, il eut soin de l'informer de sa conviction, « qu'elle était la plus parfaite beauté » que Dieu eût faite depuis cinq cents ans[2]. » La reine était flattée, mais irrésolue. Elle avait persuadé à ses conseillers, peut-être s'était-elle persuadée à elle-même qu'elle était décidée à se marier[3]. Quelques semaines après, son empressement avait disparu, elle préférait maintenant le célibat ; mais elle était prête néanmoins à sacrifier son bonheur aux vœux de son peuple [7 juillet]. Il y avait néanmoins un point sur lequel elle ne voulait pas céder : d'Anjou pouvait devenir son époux s'il lui plaisait, mais il fallait qu'il renonçât au culte catholique et embrassât la réforme. On ouvrit là-dessus une nouvelle discussion [sept.]; avant qu'elle ne fût terminée elle annonça sa détermination définitive de vivre et de mourir fille ; puis, rétractant ses paroles, elle ordonna à ses ambassadeurs de reprendre la négociation [6 déc.]. Les chefs des protestants de France secondaient le projet de toute leur influence : Lignerolles, le favori du duc, s'y opposa ; mais sa mort fit disparaître l'obstacle que son influence avaient causé ; et l'on commença fermement à croire que le prince allait maintenant accéder aux termes proposés. A la fin cependant il répondit que sa conscience était aussi délicate que celle de la reine, et que, dans de telles circonstances, il se voyait forcé de refuser ce qui,

1. Journal d'Ewes, 151.— Durant cette session, Mr. Norton tenta d'obtenir la sanction du parlement pour le nouveau code de loi canon composé sous le règne d'Edouard VI, que l'on publiait alors avec une préface de Foxe le martyrologue. Mais les puritains s'y opposèrent, parce qu'ils ne voulaient nullement ajouter au pouvoir des evêques, et aussi les ministres de la reine, parce qu'ils regardaient ce projet comme derogatoire à son autorité.

2. Digges, 101.

3. Burghley chercha à faire conclure ce mariage : il tira même l'horoscope de la reine, par lequel il démontra qu'elle était destinée à épouser un jeune homme étranger, qui n'aurait jamais été marié, et qui possédait de grands biens ; qu'elle aurait de lui un fils bien portant, renommé et très-fortuné dans son âge mûr ; qu'elle aurait beaucoup d'estime pour son mari, vivrait avec lui nombre d'années, et resterait veuve. Voyez-le dans Strype, II, app. n° 4. N'était-ce pas là un artifice pour la décider à épouser un prince étranger?

autrement, eût été le plus ardent de ses vœux. Elisabeth exprima son désappointement dans les termes les plus violents et les plus discourtois. Peut-être son orgueil se trouvait-il blessé, car c'était elle ici qui avait fait les avances; peut-être soupçonnait-elle que, malgré ses dénégations, il avait ajouté foi aux histoires scandaleuses de ses amours avec Leceister et Hatton [1].

Quelque pénible que fut ce contretemps pour les ministres, ils ne restaient cependant pas sans ressources. A l'ouverture des négociations ils avaient adroitement enté sur le traité de mariage un second traité d'alliance offensive et défensive entre les deux couronnes; et, pour me servir de leur propre expression, ils se cramponnèrent maintenant à celui-ci, comme à leur dernière planche de salut dans le naufrage. Une longue négociation s'ensuivit; on passa des mois entiers à décider de l'insertion ou de l'exclusion d'un seul mot; et à la fin le traité fut conclu [22 avril 1572] à la satisfaction du cabinet anglais [2].

Le grand intérêt que les ministres avaient pris à cette alliance provenait de la conviction où ils étaient que des dangers graves menaçaient et leur maîtresse et eux-mêmes. C'était une époque où, selon l'évêque de Ross, l'esprit de mécontentement et de déloyauté avait envahi la majorité de la nation. Tous ceux qui avaient rempli des emplois sous la dernière reine, depuis le fonctionnaire le plus élevé dans l'état, jusqu'au petit commissaire de village, avaient été en butte à l'animosité du gouvernement actuel. Exclus comme ils l'étaient de tous les emplois lucratifs ou honorifiques, et harcelés journellement de toutes sortes de persécutions et d'insultes, ils devaient naturellement chercher un changement, soit dans le système, soit dans le souverain : les

1. Le lecteur trouvera de nombreuses preuves de ce que nous avançons dans la correspondance privée de Leicester et de Burghley avec l'ambassadeur Walsingham. Digges, 63, 65, 71, 110, 115, 116, 133, 139, 153, 161, 166. « Le mareschal de Tavannes tourna ce mariage en gausserie. L'ambassadeur (Leicester n'étoit pas ambassadeur, mais commissaire chargé de traiter à ce sujet) couchoit avec la reyne sa maîtresse. Il dit à Monsieur : Le millort Robert veut vous faire espouser son amie; faites-lui espouser Chasteauneuf, qui est la vôtre; vous lui rendrez le pennache. » Mém. de Tavannes, tome XXVII, 210. D'Anjou jura qu'il n'ajoutait aucune foi à de tels contes. Digges, 196. Voyez note (M).

2. Camden, II, 265. La grande difficulté était qu'Elisabeth désirait faire insérer dans l'article qui engageait le roi de France à lui donner aide en cas d'invasion, ces mots : « Quand bien même l'invasion serait pour cause religieuse. » On objecta qu'une clause ausi explicite offenserait à juste titre tous les souverains catholiques; et la reine, en définitive, accepta le traité avec l'amendement suivant : « En tous cas d'invasion généralement quelconques. » Le roi donna en outre une explication par écrit, spécifiant que l'invasion pour cause de religion se trouvait comprise dans ces paroles. Digges, 155 et suiv. Murdin, 213.

jeunes gens de familles nobles, mais indigentes, trop fiers pour se soutenir par leur travail, et trop nombreux pour obtenir tous des emplois civils ou militaires de la couronne, aspiraient après une révolution, dans laquelle ils avaient peu à perdre et tout à gagner; les amis de la reine d'Ecosse, qui plaignaient ses malheurs et défendaient ses droits à la succession, demandaient de tous leurs vœux la chute d'un ministère qui était l'ennemi le plus ancien et le plus implacable de cette princesse; et bon nombre des gentilshommes catholiques qui souffraient journellement de l'intolérance des lois, pensaient qu'il valait autant hasarder leur vie et leur fortune pour la défense des droits de leur conscience, que de laisser confisquer leurs revenus et leurs biens par la reine, et de traîner ensuite une vie languissante dans une prison [1]. Il ne leur manquait à tous qu'un chef. Ils jetèrent les yeux sur le duc de Norfolk, bien qu'il fût encore prisonnier : ils cherchèrent à s'aider des puissances étrangères, et traitèrent avec l'ambassadeur d'Espagne, qui, comme les envoyés de l'Angleterre sur le continent, était tout disposé à encourager les espérances et à seconder les projets des mécontents. En avril, Bailli, serviteur de la reine d'Ecosse, fut arrêté à Douvres, à son retour de Bruxelles, comme étant porteur d'un paquet de lettres, dont quelques-unes, sur lesquelles l'adresse était mise en chiffres, avaient excité des soupçons. L'évêque de Ross parvint à substituer d'autres lettres à celles-ci avant qu'elles n'arrivassent au conseil [2]; mais Bailli luimême fut envoyé à la Tour, et avoua sur la roue [5 mai] qu'il avait écrit ses lettres sous la dictée de Rudolphi à Bruxelles, que celui-ci l'en avait ensuite chargé, et qu'elles contenaient des assurances aux personnes auxquelles elles étaient écrites, que le duc d'Albe approuvait l'invasion projetée en Angleterre. On en apprit assez pour éveiller la vigilance des ministres, mais trop peu pour conduire à la découverte des conspirateurs.

Au mois d'août suivant, un nommé Brown, de Shrewsbury [29 août], porta au conseil un sac d'argent qu'il avait reçu de Hickford, secrétaire du duc de Norfolk, avec ordre de le remettre à Bannister, intendant du duc. On y trouva des lettres qui établirent que cet argent était destiné à lord Herries, qui devait l'employer pour le service de la reine Marie. Hitkford, Barker,

1. Anderson, III, 152, 153. Murdin, 215.

2. Ross était aux aguets : à la première nouvelle de l'arrestation, il obtint les véritables lettres de lord Cobham, à qui elles avaient été remises, et en substitua d'autres très-insignifiantes à leur place. Camden. 234. Murdin, 23, 36.

autre secrétaire, Bannister et l'évêque de Ross, furent immédiatement arrêtés ; et le duc, qui depuis le mois d'août de l'année précédente avait eu la permission de choisir pour sa prison quelqu'une de ses maisons, fut renvoyé une seconde fois à la Tour [9 sept.]. Hickford répondit sans difficulté à tous les interrogatoires, et désigna de lui-même la place où il avait caché les papiers que son maître lui avait ordonné de détruire [1]. Bannister alors qu'il fut mis à la question, et Barker aussitôt qu'il en vit les préparatifs, s'empressèrent tous deux de faire toutes les communications possibles [20 sept.] [2]. D'après leurs révélations, l'on formula des questions qui furent posées au duc ; et aussitôt qu'il niait une des accusatoins portées contre lui, on lui montrait les confessions écrites de ses domestiques, en lui disant de concilier ses dénégations avec leurs dépositions. L'évêque de Ross voulut d'abord se mettre à l'abri derrière le caractère d'ambassadeur [3] ; et comme on lui refusa ce privilége, il se renferma dans des réponses évasives ; mais dès qu'il eut la conviction que tout était découvert, il confirma par ses dépositions les confessions des autres prisonniers.

De la comparaison de toutes les réponses il résultait qu'il y avait eu plusieurs plans de formés pour la délivrance de la reine d'Ecosse ; que cette dernière avait en différentes occasions demandé et reçu les avis du duc de Norfolk ; et que l'argent récemment envoyé par lui à Bannister lui avait été confié par l'ambassadeur de France pour être employé au service de Marie. Mais ce qui était le plus à sa charge, c'était la mission de Rudolphi auprès du duc d'Albe, du roi d'Espagne et du pontife romain.

1. Le duc dit d'eux dans sa lettre d'instruction à ses enfants après sa condamnation : « Certainement Bannister n'agit qu'avec honneur et vérité à mon » égard. Hickford ne m'a pas non plus attaqué sciemment dans ma conscience » et ne m'a pas non plus chargé de rien de très-grave autrement que selon la » vérité. Mais l'évêque de Ross, et spécialement Barker, m'ont accusé fausse- » ment, et ont mis leurs propres trahisons sur mon dos. Dieu leur pardonne ! » 20 janvier 1572. Tierney's Arundel, 367.

2. « Et s'ils ne vous paraissent pas confesser franchement ce qu'ils savent, » nous vous autorisons à les mettre l'un ou l'autre ou tous les deux à la torture ; » et d'abord à les engager par la crainte à répondre sans détours ; et si cela » ne réussit pas, alors vous les mettrez à la question jusqu'à ce qu'ils agissent » plus franchement, ou jusqu'à ce que vous le jugiez convenable. Donné sous » notre cachet, le xv sept. 1571. » Ellis, II, 261, 262.

3. Il avança que dans l'affaire de Randolph et de Tamworth, qui avaient été convaincus d'avoir donné de l'argent et des conseils aux sujets rebelles de Marie, cette reine, par respect pour leur qualité d'ambassadeur, s'était contentée de leur ordonner de quitter l'Ecosse ; et que par conséquent il attendait le même traitement. Mais Burghley coupa court, en lui disant qu'il fallait répondre ou qu'on le mettrait à la question. Anderson, III, 195, 196.

Les deux derniers avaient depuis longtemps fait à Marie l'offre de leurs services; mais elle attendit jusqu'à ce que l'interruption des conférences entre ses commissaires et ceux du régent eussent trompé ses espérances; et alors, renonçant à obtenir justice d'Elisabeth, elle donna à Rudolphi, comme son ambassadeur près des cours étrangères, une lettre d'introduction qu'elle soumit à l'approbation ou aux corrections du duc. La teneur n'en transpira jamais; mais on dit qu'elle y avait exposé que désespérant d'obtenir des secours de France, elle faisait appel à la compassion de Philippe; qu'en tout autre temps elle eût été heureuse d'avoir don Juan d'Autriche pour mari; mais que les circonstances l'engageaient à préférer le duc de Norfolk, à condition qu'il rétablirait le culte catholique et enverrait son fils Jacques faire son éducation en Espagne[1]. Rudolphi trouva le duc à Howard-house, toujours prisonnier, se plaignant des outrages qu'il avait soufferts, et irrité du rejet de la pétition qu'il avait faite pour qu'on lui permît d'aller reprendre sa place au parlement. Durant la session, l'Italien lui soumit deux projets; l'un d'arrêter la reine lorsqu'elle se rendrait à la chambre des lords, en joignant à ses amis un certain nombre de seigneurs et de chevaliers dont il avait une liste à la main; l'autre de s'entendre pour réunir le plus de monde qu'il pourrait, et de se joindre au duc d'Albe qui débarquerait à Harwich avec dix mille vétérans. Dans l'un comme dans l'autre cas il serait aisé d'obtenir de la reine le renvoi de ses ministres, le consentement au mariage de Norfolk avec Marie Stuart et le rappel des lois qui blessaient les droits de la conscience. Norfolk l'écouta avec patience, et, selon le rapport de ceux qui avaient pris des informations de Rudolphi, avec approbation. Mais on peut bien douter de la véracité de l'Italien, et encore plus de la candeur des dénonciateurs. Le premier était intéressé à entretenir les espérances de ceux qu'il avait engagés dans le complot; les dépositions des seconds leur furent arrachées par la promesse de la vie et de la liberté, par la crainte de la question, et en plusieurs circonstances, par l'application même de la torture. Le duc soutint lui-même jusqu'à la fin que toute sa conversation avec Rudolphi s'était bornée à certaines affaires d'argent et aux moyens de tirer de Flandre des secours pour les partisans écossais de Marie contre ses adversaires écossais. Il pouvait se croire autorisé à soutenir

1. Lodge, II, 54. Camden, 235. Thuan. III, 83.

un tel dire par le soin qu'il avait pris de ne pas se laisser aller à commettre en réalité, ou à approuver positivement, d'acte de trahison; mais il ne peut y avoir aucun doute qu'il ne fût tout à fait au courant du but principal de la mission de Rudolphi et qu'il n'essaya pas d'empêcher que l'on ne se servît de son nom et de son autorité ainsi qu'on se le proposait. Quant à avoir jamais projeté la mort ou la déposition de la reine, c'est une accusation que l'on doit entièrement rejeter; mais sa répugnance à s'opposer aux intérêts de Marie Stuart, son impatience peut-être d'un emprisonnement long et illégal, le rendirent la dupe et la victime d'hommes qui, sans considérer le danger ou le malheur des autres, n'avaient qu'un objet en vue, la délivrance de la reine d'Ecosse [1].

L'idée de la mission de Rudolphi était de l'agent de Marie, l'évêque de Ross. Si elle réussissait, il serait délivré des reproches continuels de négligence que lui faisait sa maîtresse; si elle échouait, Marie serait convaincue qu'il n'y avait pas de sa faute. Il maintenait que le pontife et le roi d'Espagne devaient tous deux être prêts à tourner l'arme favorite d'Elisabeth contre elle-même, et à entretenir la rébellion dans ses états comme elle l'avait elle-même constamment entretenue dans les états des puissances catholiques; mais pour les engager à tenter l'entreprise, il pensa qu'il était nécessaire que le messager fût muni d'autorités suffisantes et de Marie et du duc de Norfolk. Il est fort difficile de savoir si les instructions qui furent ensuite produites comme reçues de Marie provenaient effectivement d'elle, car elles ne portent pas sa signature. Il est certain que le duc résista constamment à toutes les sollicitations qui lui furent faites de mettre son nom à aucune autorisation écrite. Comme dernière ressource, néanmoins, Ross et Rudolphi, prenant Barker avec eux, se rendirent auprès de l'ambassadeur d'Espagne, Espès [20 mars], homme que l'on dépeint comme peu propre à remplir un tel emploi : zélé, crédule et imprudent; lui mirent sous les yeux certaines lettres de crédit et instructions qu'ils avaient composées eux-mêmes et que Norfolk avait refusé de signer; et lui assurèrent que bien qu'elles ne pussent maintenant être regardées comme des documents authentiques, le duc les reconnaîtrait comme siennes aussitôt qu'il pourrait le faire sans danger. Espès se déclara satisfait, et écrivit en faveur de l'envoyé à Philippe et au

1. Comparez les confessions dans Murdin (I, 164) avec le rapport de Ross lui-même (Anderson, III, 149-157). Camden (227-230, 235-240), et la défense de Norfolk dans les Procès d'Etat, I, 1009-1012.

duc d'Albe [1]. Ces particularités étaient nécessaires pour bien comprendre le reste de l'intrigue.

A son arrivée en Flandre, Rudolphi se présenta au duc d'Albe, qui le reçut fort civilement en apparence, mais intérieurement avec méfiance. D'Albe eut bientôt formé son opinion sur cet homme, qu'il décrit à ses confidents comme un « grand bavard[2]; » mais il écouta les propositions avec une apparence d'intérêt, et le renvoya ensuite avec cette réponse réservée, qu'il n'était qu'un serviteur, et ne pouvait rien faire sans les instructions de son maître. Les exilés firent à l'envoyé un meilleur accueil; ils le flattèrent de leurs promesses et de leurs espérances extravagantes; et à son départ ils lui firent donner des lettres de recommandation de la comtesse de Northumberland. Mais le messager par qui il avait envoyé en Angleterre un détail favorable de sa visite au duc d'Albe, fut arrêté, comme nous l'avons déjà vu [5 mai]; et quoique ses papiers fussent sauvés, il en transpira assez pour éveiller les soupçons du conseil. Dès ce moment toutes ses démarches furent soigneusement suivies par les émissaires de Cecil.

Comme il avait ordre de tenir toute l'intrigue secrète pour la cour de France, qui était maintenant occupée à arranger un mariage entre Elisabeth et le duc d'Anjou, il passa immédiatement de Flandre à Rome, où Pie venait de publier, deux mois auparavant, la bulle d'excommunication et de déposition contre Elisabeth. Le pape mit immédiatement une somme d'argent à sa disposition, et lui confia différentes lettres dont l'une était adressée au duc de Norfolk pour assurer ce seigneur de ses bonnes dispositions, mais pour l'informer en même temps qu'on ne lui pourrait fournir aucune aide durant l'année courante. Enfin, au commencement de juillet, il arriva à Madrid [3 juillet], et remit ses lettres de crédit au roi et des copies de ses instructions au secrétaire Zayas. Celles de la reine étaient plus diffuses et moins précises [3]. Le duc demandait, était-il dit, une force auxi-

1. Murdin, 36, 47, 100, 111, 118, 143, 162, 174.

2. «Un grand parlanchin.» *Memorias*, 359.

3. Le principal but de ces instructions semble avoir été de soustraire aux regards la promesse de Marie d'épouser le duc et de faire comprendre au pape et au roi pourquoi un seigneur qui avait donné des preuves incontestables de son attachement au protestantisme, était choisi pour être mis à la tête d'une entreprise dont le but était le rétablissement du culte catholique. La raison qu'on donnait, c'est que c'était la seule personne dans le royaume qui eût assez d'influence et de pouvoir, que plusieurs lords protestants de ses amis étaient prêts à

liaire de six mille sinon de huit mille hommes, avec un train de vingt-cinq pièces d'artillerie ; s'engageait à les joindre au débarquement avec vingt mille hommes d'infanterie et trois mille chevaux, et offrait, en cas de succès, à rembourser les frais de l'armée d'invasion, à faire rentrer le royaume dans l'obéissance du siége apostolique, et à rétablir l'ancienne religion [1]. Il y avait dans ces propositions de quoi exciter la surprise et le soupçon. Rudolphi fut appelé devant le conseil, et on lui demanda des explications plus étendues [7 juillet]. Il assura que les catholiques avaient résolu de s'emparer de la reine et de la mettre à mort ; que l'on trouverait une occasion favorable à l'accomplissement de ce dessein dans quelqu'une de ses visites à ses maisons de campagne ; que l'un de ceux qui avaient offert de frapper le coup était le marquis de Vitelli [2] ; que pour le succès de l'entreprise on comptait sur l'aide que Philippe pourrait envoyer, sans exciter de soupçons, par la flotte qui conduirait Albe de Flandre en Espagne ; qu'il était sûr de la coopération du duc de Norfolk, des comtes de Worcester et de Southampton, et des lords Montague, Windsor et Lumley, et de beaucoup d'autres ; que Bacon, Cecil, Leicester et Northampton, étaient aussi voués à la mort, et qu'il n'y avait aucune raison de craindre pour la sûreté de la

se joindre au parti qu'il embrasserait, et que d'après sa parenté avec des catholiques, et la protection qu'il leur avait toujours accordée, ses amis étaient persuadés qu'il contribuerait volontiers au rétablissement de la religion. Rudolphi devait couper court aux demandes que l'on pourrait faire, de déclaration plus positive du duc à ce sujet, en montrant la nécessité de se hâter, attendu que le moindre délai pouvait faire échouer l'entreprise ; comme aussi d'employer le duc, attendu que lui seul pouvait empêcher la mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou, qui serait très-préjudiciable à l'Espagne. A ce sujet, l'envoyé devait rapporter ce qu'il avait entendu dire au duc et à l'évêque de Ross. Il devait encore demander au pape de prendre les mesures nécessaires pour dissoudre le mariage entre Marie et Bothwell « auquel elle avait été forcée de consentir malgré elle ; — a nos constriñó a prestar nuestro consenso, aunque contra nuestra voluntad. *Memorias*, VII, 462-467.

1. Selon l'évêque de Ross, il n'y avait pas de nombre d'hommes spécifié dans les instructions envoyées au nom du duc (Murdin, 47). Si cela est vrai, Rudolphi doit avoir ajouté le nombre ensuite. La conclusion aussi, l'offre de rétablir le culte catholique, bien que le point le plus important aux yeux de Pie et de Philippe, est ajoutée à la fin et comme une pensée après coup, « asimismo » ofresce por principal de reducir aquellos reinos a la entera obediencia de su » santidad, y restablecimiento de la fé catolica. » *Memorias*, 463.

2. Vitelli était un officier distingué au service espagnol, et envoyé par d'Albe pour traiter de la restitution de l'argent d'Espagne. Il fut reçu de la manière la plus gracieuse par Elisabeth ; mais l'insurrection éclata peu après dans le nord, ce qui rendit son séjour en Angleterre suspect à Cecil. On lui fit plusieurs insultes pour le forcer à partir ; mais il resta jusqu'à la fin de décembre, et prit alors congé de la reine. Fénélon en parle souvent dans ses dépêches, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de l'année. Rien n'explique pourquoi Rudolphi le représente comme un assassin.

reine d'Ecosse durant l'insurrection, parce que ses gardes avaient été gagnés et qu'elle avait nombre de catholiques autour de sa personne [1].

Des assertions si improbables n'étaient pas de nature à dissiper les doutes du conseil. Philippe commençait même déjà à soupçonner que Rudolphi pouvait bien être un imposteur à la solde du gouvernement anglais [2]; et les lettres contradictoires du pape et d'Albe vinrent encore accroître sa perplexité. Le pape l'exhortait avec les plus vives instances à ne pas laisser échapper une occasion aussi favorable de placer l'héritière légitime sur le trône d'Angleterre, et de rétablir l'ancienne religion dans ce pays. Le duc le conjurait de ne prendre aucune part à une tentative organisée par des hommes qui n'avaient ni talents ni expérience, et dont la réussite dépendait de promesses qui ne pourraient jamais être réalisées. Après beaucoup d'hésitation, Philippe céda à l'autorité du pontife, jointe aux avis d'une partie de son conseil [4 août]: il alla même jusqu'à former un plan de l'entreprise, désigna Vitelli pour commander le corps d'invasion, et répondit par écrit aux objections présentées par le duc; mais cependant il laissa la détermination définitive à sa connaissance des lieux et à sa mûre expérience [14 sept.]. Il est très-probable qu'Albe eût à la fin sacrifié sa propre opinion au désir de son souverain exprimé d'une manière si claire et si décidée; mais il fut bientôt tiré de son embarras par la saisie faite en Angleterre de l'argent que Rudolphi faisait passer en Ecosse, et par la découverte de tout le complot en conséquence de cette saisie [3] [1er oct.].

Aussitôt que l'examen fut terminé, le conseil résolut de procéder contre les conspirateurs avec toute la rigueur des lois. Le duc de Norfolk fut le premier voué au châtiment. L'obstination avec laquelle il persévérait à rechercher la main de la reine d'Ecosse avait éveillé tout le ressentiment d'Elisabeth, et sa mort était regardée par les membres du conseil comme un avertissement terrible, mais nécessaire, à donner aux autres partisans de cette princesse. Deux mois furent employés à préparer l'esprit public à son jugement et à sa condamnation. Le détail des trahisons qu'on lui imputait fut communiqué au lord-maire, et, par

1. *Memorias*, 361.

2. El creia que era todo invencion de Isabel para por este medio tener con que colorar su danada intencion. Tiré d'une lettre de Philippe à Espès, en juillet. *Memorias*, 360.

3. *Memorias*, VII, 358, 362, 441-457.

l'entremise de ce magistrat, aux citoyens de Londres. Des pamphlets reproduisant les mêmes faits furent envoyés dans toutes les parties du royaume, et la chaire retentit des invectives les plus violentes contre lui, contre le duc d'Albe, le pape et toutes les puissances catholiques. Enfin la reine nomma le comte de Shrewsbury juge extraordinaire pour présider aux assises. Il convoqua immédiatement vingt-six pairs choisis par les ministres pour le surlendemain à Westminster-hall [1] [16 janvier 1572]. Le duc fut accusé d'avoir projeté et comploté la mort de sa souveraine : 1° en cherchant à épouser la reine d'Ecosse, quoiqu'il sût qu'elle réclamait la couronne d'Angleterre à l'exclusion d'Elisabeth ; 2° en sollicitant, par l'entremise de Rudolphi, son agent, des puissances étrangères d'envahir le royaume ; 3° en envoyant des secours en argent aux Anglais qui s'étaient révoltés, et aux Ecossais, qui étaient les ennemis de la reine. Le duc dans sa réponse maintint son innocence sur les trois chefs. 1° La reine d'Ecosse ne contestait pas la couronne d'Angleterre à sa souveraine. Du moment où elle avait été sa maîtresse, elle s'était abstenue de prendre le titre de reine d'Angleterre, et avait à plusieurs reprises offert d'y renoncer formellement si Elisabeth voulait reconnaître ses droits incontestables à la succession. 2° Il n'avait jamais parlé à Rudolphi qu'une seule fois, et il pensait alors que le seul objet de la mission de cet Italien était de procurer des secours aux sujets écossais de la reine d'Ecosse. 3° Il n'avait jamais envoyé d'argent aux rebelles d'Angleterre, et, s'il avait permis à son domestique de se charger d'une somme d'argent pour lord Herries, il ne croyait pas avoir fait aucun mal ; car Herries était le serviteur dévoué de Marie, et Marie, l'alliée reconnue d'Elisabeth. Il parla sur tous ces points avec modération, fermeté et éloquence [2].

1. Peu de jours auparavant, Berners et Mather furent arrêtés sur la déposition de Herle leur complice. D'après leurs différents interrogatoires, il paraît qu'ils étaient tous les trois des mécontents qui se plaignaient que, sous le gouvernement actuel, il n'y avait rien à obtenir que pour les « danseurs et les héros de salon, » des hommes tels que Leicester et Hatton, qui étaient admis « dans la » chambre privée de la reine. » Ils s'étaient souvent entretenus des moyens par lesquels le duc de Norfolk pourrait être mis en liberté ; de l'assassinat de son ennemi le lord Burghley, et de l'avancement que l'on pourrait avoir sous une nouvelle souveraine. Mais on ne trouva aucune apparence de complot pour l'exécution de tels projets. Mather dit que l'ambassadeur d'Espagne lui avait proposé d'assassiner Burghley. Ceci fut démenti, et il se rétracta lui-même en partie. Berners et Mather furent exécutés : Herle sauva sa vie en devenant dénonciateur ; quoique Mather lui eût dit qu'une heure plus tard il eût lui-même été dénoncer Herle et Berners. Murdin, 194-210. Digges, 165. Camden. 254.

2. Howell, Procès d'Etat, I, 957-1042. Camden, 245-254. Sadler, II, 341.

L'histoire de ce procès démontre combien il était difficile, avec la jurisprudence de cet âge, qu'aucun prisonnier poursuivi par la couronne échappât à la condamnation. Le duc de Norfolk avait été tenu au secret dans la Tour pendant dix-huit semaines, et on l'avait privé même de l'usage de ses livres. Il ne reçut l'annonce de son procès que la veille au soir du jour où il avait à comparaître ; on le tint dans l'ignorance des accusations portées contre lui jusqu'à la lecture de l'acte d'accusation ; on lui refusa le secours d'un avocat pour lui donner des avis, ou pour repousser les sophismes des procureurs royaux. Ceux-ci se présentèrent dans la cause avec tous les points de la discussion préparés et digérés, avec une masse volumineuse de papiers et avec des notes pour aider leur mémoire. Il fut interpellé de répondre sans aucune préparation sur des circonstances multipliées de personnes, de lieux, de conversations et de dates, qui s'étaient passées durant les trois dernières années. Les preuves à sa charge se composaient en partie de lettres, mais principalement de confessions arrachées aux autres prisonniers par les douleurs de la torture ou par l'espérance de la vie[1], et dont encore on ne publiait que les passages qui étaient contre le prisonnier. Tout ce qui pouvait faire naître quelque présomption en sa faveur ou discréditer en rien les témoins (et il y a dans les papiers originaux nombre de passages capables de produire de tels effets), fut supprimé avec soin. Mais le prisonnier ne savait rien de cette

1. Au tribunal, les confessions furent représentées comme ayant été faites volontairement. Cependant, le 15 septembre, la reine, de sa propre main, ordonne à Burghley de « mettre les prisonniers à la torture et de la leur faire sentir. » Et sir Thomas Smith, dans une lettre du 17 septembre, dit : « Je suppose que nous avons à présent tout ce que nous pouvons espérer d'avoir ; cependant demain, nous nous proposons d'en mettre une couple à la question, non dans la moindre espérance d'en retirer rien de digne de cette peine, ou même de la crainte qu'elle inspire, mais parce que nous avons des ordres exprès là-dessus. » Et le 20 septembre : « Nous pensons avoir tout arraché de Banister par la torture, et de Barker par l'extrême frayeur qu'il en a eue. » Ellis, II, 261. Murdin, 95, 101. Pour engager l'évêque de Ross à faire des aveux, on lui promit que ses dépositions ne serviraient contre qui que ce fût, et qu'on ne les demandait que pour satisfaire la reine dans sa conscience ; mais on ajouta que s'il refusait, il serait très-certainement exécuté. Anderson, III, 199, 200, 202. Un moment avant l'ouverture du jugement, le maître des requêtes vint, et lui demanda d'assister à la procédure ; il refusa en disant : « Je n'ai jamais parlé avec le duc moi-même sur aucun de ces sujets, mais seulement par l'entremise de ses serviteurs ; et je ne lui ai même jamais entendu prononcer un seul mot contraire à ce qu'il doit à son prince et à son pays, et si l'on me force d'être présent, je déclarerai publiquement devant toute la noblesse qu'il n'a jamais ouvert la bouche de rien de traître ou de méchant contre la reine ou le royaume. » Ibid. 229, 230. C'est pourquoi on renonça à ce dessein ; mais on fit grand usage des confessions de l'évêque, contrairement à la promesse préalable qu'on lui avait faite.

suppression, et quand il soutint qu'on ne pouvait ajouter foi aux dépositions de gens qui avaient intérêt à l'accuser, lui, pour sauver leur propre vie, on lui dit que les déposants avaient attesté sous serment la vérité de leurs réponses, et que son simple déni n'était d'aucun poids en opposition à ce qu'ils avaient juré. Il demanda alors qu'on les lui confrontât, et il en appela à la protection accordée aux prisonniers par le statut d'Edouard VI. Mais on lui répondit que ce statut « avait été trouvé trop dur et trop dan» gereux pour le prince, et qu'on l'avait en conséquence rapporté. » Comme il répétait son déni de trahison, il arriva un message de la reine, annonçant qu'un ambassadeur étranger lui avait pleinement confirmé l'accusation; mais que, comme il serait imprudent de divulguer la déclaration d'un tel personnage en public, les pairs en pourraient apprendre les détails de leurs collègues du conseil privé. Ils se retirèrent. Cette nouvelle preuve leur fut soumise en l'absence de l'accusé; on passa une heure en consultation, et on rendit à l'unanimité un verdict qui le déclarait coupable. Aussitôt que le jugement eut été prononcé, le duc répliqua d'une voix ferme et avec un maintien digne et fier : « Ceci, my lords, » c'est le jugement d'un traître; mais je mourrai aussi fidèle à la » reine qu'homme qui vive. Je ne vous demanderai pas de péti» tionner pour ma vie; vous m'avez chassé de votre compagnie, » et j'espère bientôt en trouver une meilleure dans le ciel. Je » prie seulement sa majesté la reine d'être bonne pour mes en» fants orphelins, et de prendre des mesures pour l'acquittement » de mes dettes. Dieu sait combien je suis dans mon cœur fidèle » à la reine et à mon pays, quoi qu'on ait pu avancer contre » moi en ce jour. Adieu, my lords[1]. »

Dans la Tour, le duc avoua que sa conduite avait été peu respectueuse envers la reine; mais il persista dans son déni de trahison[2]. Le samedi, Elisabeth signa l'ordre d'exécution pour le

1. Procès d'Etat, I, 1032. Camd. 246-254. M. Jardine observe très-judicieusement que le premier et le troisième chef d'accusation ne constituaient pas un cas de trahison; et que, quant au second, quoiqu'il eût de fortes raisons de le soupçonner coupable, on ne produisit aucune preuve suffisante pour établir sa culpabilité, p. 243.

2. Murdin, 166, 168. La reine le pressa d'en accuser d'autres. Mais il s'y refusa. Dans sa réponse, il fit observer que, « s'il eût été confronté avec l'Ecossais » éhonté ou l'Anglais italianisé (l'évêque de Ross et Barker), il en eût pu res» sortir quelque chose qui eût prouvé son innocence et découvert un danger » inconnu; que quant à lui, il ne se savait coupable que de ce qu'il avait déjà » avoué, et qu'il désirait que la reine ne lui commandât pas de faire ce qui ne » serait d'aucune utilité pour elle (en accuser d'autres) et le couvrirait d'infa» mie. » Murdin, 170.

lundi suivant [11 févr.]. Néanmoins, Burghley reçut, le dimanche au soir fort tard, l'ordre de se rendre auprès de la reine, et il la trouva dans une grande agitation d'esprit. Elle convint avec lui que le crime du duc était grand, qu'il méritait la mort; mais enfin c'était le chef de la noblesse anglaise; il lui était allié par le sang; elle ne pouvait se résoudre à cette exécution; sa propre tranquillité exigeait qu'il fût épargné[1]. L'ordre fut révoqué; mais les ministres continuèrent à l'assaillir de leurs descriptions exagérées des dangers que sa générosité leur laissait à craindre; les prédicateurs demandèrent vengeance au nom de la nation, que le duc voulait enchaîner; au nom de la religion, qu'il voulait renverser[2]; et plusieurs des plus intimes confidents de la reine la pressèrent, par leurs lettres, de se délivrer d'un homme qui, si elle lui pardonnait, payerait probablement sa clémence d'ingratitude. Elle hésitait toujours; elle signa l'ordre de nouveau [30 avril]; puis encore, troublée dans son sommeil, elle le révoqua à deux heures du matin[3]. Leicester se hasarda à prédire que la vie du duc serait épargnée[4].

Mais la mort du duc de Norfolk était principalement désirée comme un prélude à la mort d'une victime beaucoup plus illustre encore. On avait dit à la reine qu'il fallait « saper le mal dans sa » racine; » que, jusqu'à ce que la reine d'Ecosse descendît au tombeau, ni sa couronne ni sa vie ne seraient en sûreté. Elle écoutait ces insinuations avec défiance et malaise; pouvait-elle mettre à mort l'oiseau (telles étaient ses expressions) qui, fuyant la poursuite du vautour, était venu chercher un refuge à ses pieds? Son honneur et sa conscience le lui défendaient. Pour vaincre sa répugnance, le rusé Burghley eut recours à son dernier expédient, l'assistance du parlement; les deux chambres suivirent servilement la route qui leur était tracée par le secrétaire,

1. Digges, 165. La grand'mère de la reine et le grand-père du duc étaient enfants de Thomas Howard, second duc de Norfolk.

2. L'évêque de Lincoln rappela à la reine, dans son sermon, qu'il y avait quelquefois de la merci à punir et de la cruauté à épargner. Wright, I, 416.

3. Murdin, 177. La note qu'elle écrivit à Burghley, qui venait d'être créé lord trésorier, montre toute l'agitation de son esprit: « Les causes qui m'engagent à » faire ceci ne se peuvent exprimer, de peur qu'un acte irrévocable ne soit » commis dans l'intervalle. S'il leur faut un ordre (pour suspendre l'exécution), » qu'ils se contentent de ceci écrit en entier de ma main. » Hearne, *Sylloge*, 182. Ellis, II, 263.

4. Digges, 203. Le duc, dans ses lettres, affecte de croire Leicester et Burghley ses amis. Leicester semble l'avoir été; mais Burghley pressa son exécution. Digges, 165, 166. Murdin, 212. « Votre propre père passait pour l'instigateur de la ruine de Norfolk. » Raleigh à sir Robert Cecil, Ibid. 811.

et Elisabeth, pour apaiser leurs murmures, se résigna à leur accorder une partie de leurs demandes. Elle sacrifia le duc de Norfolk, en expiation de son irrésolution touchant la reine d'Ecosse.

Les communes, étant convaincues que la vie de ce seigneur était incompatible avec la sûreté de la reine [16 mai], communiquèrent leur opinion aux lords, et ils arrêtèrent d'un commun accord qu'ils présenteraient au trône une pétition d'un style pressant et fanatique. Mais, dans ces entrefaites, leurs mesures furent interrompues par un avis provenant d'un des ministres[1]. La reine avait été amenée à signer pour la troisième fois l'ordre fatal [31 mai]. Il ne fut pas révoqué, et, cinq mois après sa condamnation, le duc fut conduit à l'échafaud, assisté du docteur Nowell, doyen de Saint-Paul, et de Foxe le martyrologiste, qui avait été son précepteur [2 juin]. Il ne laissa voir aucun symptôme de terreur, et, dans son discours aux spectateurs, qui fut interrompu à plusieurs reprises par les officiers, il maintint qu'il n'était coupable d'aucune trahison, et qu'il professait la foi réformée. Sa tête fut abattue d'un seul coup. Le peuple se retira, déplorant son sort et doutant de sa culpabilité[2].

La mort de la reine d'Ecosse fut ensuite poursuivie avec la même opiniâtreté. Pour influencer l'esprit des membres du parlement, on avait eu soin de faire circuler parmi eux des écrits de diverses espèces, mais tous tendant à une même fin : la calomnieuse publication de Buchanan, les copies imprimées des lettres supposées, et les opinons manuscrites de théologiens qui démontraient, d'après l'Ecriture, que c'était un devoir, de docteurs en droit, qui prouvaient, d'après le code impérial, qu'il était de droit légal, et d'un casuiste inconnu, qui soutenait qu'il était non-seulement de la justice, mais encore de l'honneur et de la sûreté d'Elisabeth, d'envoyer la reine d'Ecosse à l'échafaud[3]. Les deux

1. D'Ewes, *Journaux*, 206, 214, 220.

2. Strype, ***App.*** 27. Camden, 225. « Je n'ai jamais eu de conversation qu'une » seule fois avec un nommé Randolph, et jamais contre sa majesté la reine, » comme Dieu est mon juge, quoique j'ai reçu plusieurs offres et propositions » corruptrices; car il est bien connu que j'avais affaire à lui, par la raison que » j'avais à lui payer par mon engagement une somme considérable. Procès d'Etat, I, 1032.

3. Les écrits politiques du temps étaient généralement assaisonnés de jargon religieux. D'Ewes en a conservé un échantillon dans son journal du parlement. Un écrit, que l'on suppose avoir eu beaucoup d'influence sur la chambre des communes, prouve, par cinq arguments appuyés sur des passages de l'Ecriture, qu'Elisabeth est en conscience engagée à faire périr Marie : 1° parce que la reine d'Ecosse est coupable d'adultère, de meurtre, de conspiration, de trahison

chambres résolurent de procéder contre elle par bill de conviction [19 mai] : la reine le défendit; ils désobéirent, et elle renouvela sa défense [1]. Trompés dans leur attente, les ministres adoptèrent une autre voie. Ils introduisirent un bill qui, en rendant Marie incapable de succéder, les mettait à l'abri du danger de son ressentiment si elle survivait à leur souveraine actuelle [28]. Ils rencontrèrent toutefois une puissante opposition dans la personne d'un conseiller invisible, que l'on soupçonnait fort être le comte de Leicester. La reine leur interdit tout ce qui pouvait avoir rapport à l'héritage de la couronne ; et voyant qu'en dépit de son message le bill avait passé aux deux chambres, elle prorogea le parlement [2] [25 juin]. Néanmoins, pour sa propre satisfaction, elle avait nommé deux commissaires [mai] chargés de porter ses plaintes à la reine d'Ecosse, qui répliqua que si elle avait consenti à épouser le duc, c'était sans aucune intention hostile contre sa bonne sœur; que sa correspondance avec Rudolphi s'était strictement bornée à des arrangements pécuniaires, et qu'elle n'avait jamais demandé aux puissances étrangères que des secours pour ses fidèles sujets d'Ecosse [3].

Quoi qu'Elisabeth pût penser de ces réponses, l'exécution du duc et les délibérations du parlement découragèrent les amis de Marie en Angleterre, et ses intérêts dans sa patrie décrurent aussi très-rapidement [1571]. Le régent Lennox exerçait son autorité avec vigueur, des exécutions réitérées alarmèrent les amis de la

et de blasphème ; 2° parce qu'elle est idolâtre et pousse d'autres personnes à l'idolâtrie ; 3° parce qu'elle a été livrée entre les mains d'Elisabeth par la Providence divine, à l'effet d'être châtiée ; 4° parce que les gouvernants sont tenus d'exercer la justice avec impartialité ; 5° parce qu'il est de leur devoir de maintenir la tranquillité. (D'Ewes, p. 207-212.)

1. D'Ewes, 200, 207-224. Borghley exprime ainsi son désappointemont : « Il » y a dans la personne la plus élevée une telle lenteur à prendre cette mesure de » sûreté et une telle irrésolution, qu'il semble que Dieu ne veuille pas que cette » sûreté soit prise. Je suis aussi honteux que les autres de savoir que tout le » monde verra nos folies et imputera ces délais et ces erreurs à quelques-uns » d'entre nous, qui sommes appelés conseillers intimes, quand dans le fait il » n'en est rien; et cependant il faut se résigner à être ainsi soupçonné pour » sauver l'honneur de cette très-haute personne. » 21 mai. Digges, 203.

2. Voyez les procès-verbaux des deux chambres. Il n'y est fait aucune mention du contenu du bill passé contre Marie ; mais nous apprenons par Burghley que c'était une loi pour la rendre incapable et indigne de succéder à la couronne. Il ajoute : « Quelques-uns ici ont, à ce qu'il paraît, abusé de leur in» fluence sur sa majesté, pour la rendre elle-même sa plus grande ennemie. » Dieu les amende ! Je ne vous écrirai pas, parce que vous êtes soupçonné. J'en » suis fâché pour eux ; et vous le seriez aussi vous-même, si vous croyiez que le » soupçon est fondé. » Ibid. 219.

3. Les plaintes ou accusations sont dans Murdin, 218 ; et les réponses dans Camden, 260.

reine ; et la perte inattendue de la forte place de Dumbarton, qui se laissa surprendre, les poussa au désespoir [2 avril]. Parmi les prisonniers, se trouvait Hamilton, archevêque de Saint-Andrew, que Lennox, après un simulacre de jugement, condamna à être pendu comme complice du meurtre de Darnley et de celui de Murray. Cependant Kirkaldy refusa de le recevoir dans les murs d'Edimbourg ; et, par des assauts répétés, le força, lui et ses partisans, qu'il avait convoqués en parlement dans les faubourgs, de se retirer à Stirling. Là, il ouvrit la session par une longue harangue en présence du jeune roi [1], et passa un acte de confiscation contre le duc et ses deux fils, et contre le comte de Huntley, Kirkaldy et plusieurs autres. Mais le huitième jour, de grand matin, Huntley, Claude Hamilton et Scot de Buccleugh, parurent avec quatre cents chevaux devant les portes de la ville [2 sept.] : « Souviens-toi de l'archevêque ! » était le mot donné aux soldats. En quelques minutes, tous les lords furent entre les mains des assaillants : Lennox perdit la vie ; les autres furent sauvés par l'heureuse arrivée du comte de Marr, qu'en récompense de ses services ils investirent de la régence [6 sept. 1572]. Sa prudence et son énergie en faisaient un formidable antagoniste. Elisabeth déclara ouvertement son intention de le soutenir de toute sa puissance ; et les partisans avoués de Marie se réduisirent à une poignée d'hommes braves et résolus, qui, sous Kirkaldy, conservaient encore pour elle le château d'Edimbourg, et à une bande de montagnards, commandée par sir Adam Gordon, qui défendaient dans les montagnes la cause de leur souveraine [2].

Pour ajouter aux douleurs de la reine captive, l'exécution du duc de Norfolk en Angleterre et de l'archevêque de Saint-Andrew en Ecosse, fut suivie de celle de son partisan chevaleresque et dévoué, le comte de Northumberland. Morton qui, durant son exil en Angleterre, avait reçu plusieurs faveurs du comte, prétendit être son ami : une négociation fut entamée entre la comtesse et William Douglas, le gardien du prisonnier ; à la prière de cette épouse éplorée, le pape et le roi de France mirent dix mille couronnes à sa disposition ; et sur cette somme, deux mille

1. « Durant le discours du régent aux états, le roi leva la tête, et découvrit un » trou dans la toiture de la salle, provenant du manque de quelques ardoises ; » et après que le régent eut fini sa harangue, il dit : Je pense qu'il y a un trou » dans ce parlement. » Ces mots furent ensuite pris pour une prédiction de la mort de Lennox. Balfour, I, 351.

2. Robertson, app. 2, n° IV. Bannatyne, 120, 151, 256. *Act. Parl.* III, 58. Camden, 227, 240.

livres sterling, montant du prix stipulé pour sa rançon, furent déposées à Anvers [1]. On ignore si cette rançon fut réellement payée ou non, mais Morton traitait en même temps avec le gouvernement anglais, et il consentit à le lui livrer traîtreusement pour une somme égale. Après un emprisonnement de deux années et demie, le comte fut tiré du château de Lochlevin et transféré à bord d'un vaisseau, qui devait [7 juin], lui dit-on, le conduire en Flandre. A sa grande surprise, il se trouva bientôt à Coldingham, et le même jour, le prix de son sang fut compté à Berwick. Le gouverneur, lord Hunsdon, reçut ce seigneur infortuné à Aymouth; mais ne voulant pas conduire lui-même son prisonnier à York, il donna cette pénible tâche à sir John Foster, qui possédait les domaines du comte dans le Northumberland. A York, il fut interpellé de répondre sur des interrogatoires venus de Londres, et fut ensuite décapité sans jugement en vertu du bill de conviction [22 août]. Il refusa sur l'échafaud l'assistance de l'ecclésiastique, se déclara catholique, et assura qu'il avait, dans ses réponses au conseil, prouvé la fausseté de toutes les accusations portées contre lui [2].

Le cabinet anglais, au milieu des alarmes dont il était agité continuellement, se reposait en toute confiance sur le traité récemment conclu avec la France. Pour cultiver l'amitié entre les deux couronnes, on avait conseillé à Elisabeth de prêter l'oreille à une nouvelle proposition de mariage, non pas avec son premier prétendant, le duc d'Anjou, mais avec son jeune frère le duc d'Alençon [17 janvier]. Le premier était le chef du parti catholique, le second passait pour pencher vers la doctrine du protestantisme. Il y avait à la vérité deux objections presque insurmontables : la disparité d'âge, car le duc avait vingt et un ans de moins que la reine, et le peu de charme d'un visage qui avait été cruellement maltraité par la petite vérole, et qui était en outre défiguré par un élargissement prodigieux du nez [3]. Cependant Elisabeth, avec son irrésolution ordinaire, entretint quelque temps ce projet; et ses ministres, soutenus des protestants de

1. Murdin, 186, 193. *Memorias*, 451, 457.

2. Voyez Bridgewater, *Concertatio*, 46-49. Camden, 269. Les interrogatoires sont dans Murdin, 219; et les réponses du comte, dans Sharpe, Mémoires de la Rébellion.

3. « François d'Alençon fut extrêmement défiguré par la petite vérole. Son nez bourgeonné devint hideux sur la fin de ses jours : en raison de sa grosseur, il semblait qu'il en eut deux greffés l'un sur l'autre. Ces deux nez tombèrent de

France, en pressèrent vivement l'adoption[1]. Mais leurs espérances furent tout à coup renversées par un événement qui frappa d'étonnement toutes les nations de l'Europe, et qu'on ne peut encore en ce jour contempler qu'avec horreur. Le lecteur a déjà vu que l'ambition des princes français avait régulièrement organisé en deux armées ennemies les partisans des anciennes et ceux des nouvelles doctrines. Dans la lutte qui suivit, l'influence de la haine religieuse se joignit aux autres passions qui d'ordinaire enveniment les guerres civiles[2]. Les contrats les plus solennels étaient souvent violés, les cruautés les plus révoltantes réciproquement exercées sans le moindre remords; le meurtre était vengé par le meurtre, le massacre par le massacre. Le roi, par le dernier édit de pacification, avait bien fait remettre l'épée dans le fourreau aux deux partis, mais il n'avait pu effacer le souvenir des outrages passés, éteindre la soif de vengeance qui brûlait toujours au fond de leur cœur. Ils continuaient à se regarder l'un l'autre avec méfiance et aversion, guettant l'occasion d'anticiper sur les projets qu'ils attribuaient à leurs adversaires, et prêts, à la première provocation réelle ou supposée, à se délivrer de leurs ennemis.

Le jeune roi de Navarre était le chef nominal, et l'amiral Coligny le chef réel du parti des huguenots : il régnait sur eux en souverain indépendant; et, ce qui alarmait surtout ses adversaires, il semblait gagner graduellement de l'ascendant sur l'esprit de Charles. Il était venu à Paris pour assister au mariage du roi de Navarre [22 août], et avait été blessé en deux endroits par un assassin au milieu de la rue. La voix publique attribuait cet attentat au duc de Guise, qui voulait, disait-on, venger l'assassinat de son père au siége d'Orléans. Il venait en réalité (ainsi que Coligny le soupçonnait lui-même) de Catherine, la reine-mère. Les blessures n'étaient pas dangereuses; mais les capitaines huguenots accoururent en foule à son hôtel. Leurs menaces de ven-

pourriture.» (Le Laboureur, I, 702.) Quand il alla en Flandre, on écrivit les vers suivants :

« Flamands, ne soyez étonnez
Si à François voyez deux nez;
Car par droit, raison et usage,
Faut deux nez à double visage. »

(Observat. sur les Mém. de Henri, duc de Bouillon, tome 47, p. 459.)

1. Digges, 164, 195, 220, 229, 232. Ellis, 2e ser. III, 7.

2. « Ce beau manteau de religion, qui a servi aux uns et aux autres pour exécuter leurs vengeances et nous faire entremanger. » Montluc, Mém. XXVI, 86.

geance effrayèrent la reine; et dans un conseil secret, on persuada au roi de prévenir les projets traîtres et sanguinaires attribués aux amis de l'amiral. Le lendemain matin [24], par ordre du roi, l'hôtel fut forcé; Coligny et ses principaux conseillers périrent; la populace prit part à cette œuvre de sang, et tous les huguenots vrais ou supposés tels, qui se trouvèrent sur son chemin, furent massacrés. Plusieurs jours se passèrent avant que l'ordre fût rétabli dans la capitale : dans les provinces, les gouverneurs, qui avaient reçu l'ordre de prévenir des excès semblables, n'eurent pas toujours le pouvoir ou la volonté d'arrêter la fureur du peuple, et le massacre de Paris fut imité dans plusieurs villes, et principalement dans celles où la rage des habitants était excitée par le souvenir des cruautés exercées sur eux par les huguenots dans la dernière guerre [1].

Cette sanglante tragédie avait été conçue et exécutée dans Paris avec une telle rapidité, que ses auteurs n'avaient pas même déterminé quel prétexte ils pourraient alléguer pour justifier ou pallier leur conduite. Dans les lettres écrites le même soir aux gouverneurs des provinces et aux ambassadeurs auprès des cours étrangères, on l'attribua à l'ancienne querelle et à la haine insatiable qui existait entre les princes de Lorraine et la maison de Coligny [2]. Mais comme le duc de Guise refusa de prendre sur lui l'infamie d'une telle mesure, le roi fut obligé d'avouer en plein parlement qu'il avait signé l'ordre de la mort de l'amiral, et envoya en conséquence à ses ambassadeurs des instructions nouvelles et plus détaillées. Dans une longue audience, la Motte Fénélon assura à Elisabeth que Charles n'avait pas la moindre idée d'un tel événement avant la veille au soir, lorsqu'il apprit, avec autant d'étonnement que d'effroi, que les conseillers confidentiels de l'amiral avaient formé le projet de venger la tentative faite contre sa vie en surprenant le Louvre, en s'emparant du roi et de la famille royale, et en mettant à mort le duc de Guise et les chefs des catholiques; que le complot avait été détaillé à un membre du conseil dont la conscience s'était révoltée à la pensée d'un tel crime; que sa déposition avait été confirmée dans l'esprit du roi par des expressions violentes et irrévérentes échappées

1. Voyez note (N).

2. Digges, 264. « Ceulx de la maison de Guize, et les aultres seigneurs et » gentils hommes qui leur adherent, ayant sçu certainement que les amis du » dit admiral vouloient poursuivre sur eulx la vengeance de cette blessure pour » les soupçonner, à ceste cause et occasion se sont si fort esmus ceste nuit » passé, etc. » Lettre de Joyeuse, *apud* Caveirac, XXXII.

à Coligny en sa présence; que n'ayant qu'un intervalle do peu d'heures pour délibérer, il avait à la hâte donné permission au duc de Guise et à son ami de faire justice de leurs ennemis communs; et que si, dans l'exaspération des passions de la populace, quelques innocents avaient péri avec les coupables, cela avait été bien malgré lui, et lui avait causé le plus profond chagrin. L'éloquence persuasive de Fénélon fit impression sur l'esprit d'Elisabeth: elle ordonna à son ambassadeur de remercier Charles de cette communication, disant qu'elle espérait qu'il pourrait convaincre le monde entier de la droiture de ses intentions; et recommanda à sa protection les protestants de France et leur religion. Quant à celle-ci, Catherine répondit adroitement que son fils ne pouvait suivre un meilleur exemple que celui de sa bonne sœur la reine d'Angleterre; que, comme elle, il ne ferait aucune violence à la conscience d'aucun homme; mais que comme ello aussi il prohiberait do ses états l'exercice de tout culto autre que celui qu'il pratiquait lui-même [1].

Les détails de ces scènes sanglantes, exagérés comme ils l'étaient par l'imagination des narrateurs et l'adresse des politiques, excitèrent dans toute l'Angleterre un sentiment général d'horreur. Ils servirent à confirmer dans l'esprit des protestants les bruits si adroitement répandus, qu'il existait une conspiration catholique pour leur destruction, et ils donnèrent une nouvelle force aux arguments de Burghley et des autres ennemis do la reine d'Ecosse. Ils prévinrent Elisabeth de pourvoir à sa propro sûreté; les protestants de France avaient été massacrés; sa déposition ou son assassinat suivrait bientôt. Si elle tenait à sa propre vie, au bien de son royaume, à l'intérêt de la religion, elle devait tromper la malice de ses ennemis en mettant à mort Mario Stuart, sa rivale et *leur* alliée [2]. La reine ne rejeta pas cet avis : mais pour se soustraire à l'infamie de tremper ses mains dans le sang de sa plus proche parente et de l'héritière présomptive du trône, elle fit partir Killegrew pour Edimbourg [7 sept. 1572], avec la mission ostensible d'arranger le différend entre le régent Morton, d'une part, et le comte de Huntley, de l'autre, touchant les termes d'un armistice qui venait d'être conclu entre eux : mais en réalité pour appeler l'attention des lords protestants sur les

1. Digges, 244, 246.

2. La mort de Marie fut conseillée le 5 septembre par Sandys, évêque de Londres : « D'abord couper la tête de la reine d'Ecosse, ipsa est nostri fundi » calamitas. » Ellis, 2e sér. III, 25.

massacres qui venaient d'avoir lieu en France, pour les informer que la reine craignait bien ou plutôt qu'elle était presque certaine qu'ils avaient été prémédités par suite de la ligue qu'on disait exister entre les puissances catholiques pour l'extirpation du culte réformé; pour les exhorter en conséquence à prendre bien garde à eux, à veiller à ce que nul d'entre eux ne fût corrompu par des présents, ni enlevé par le poison, ni ne se laissât persuader de transporter le jeune prince hors du royaume; et enfin pour promettre, au nom de sa maîtresse, que, si l'on faisait la moindre tentative contre eux, la reine d'Angleterre prendrait autant de peine pour la défense de l'Ecosse que si c'était son propre héritage [1]. D'après ces instructions, Killegrew pouvait conclure qu'il entrait dans son devoir d'exciter les soupçons et d'alarmer les préjugés religieux des réformateurs écossais; mais dans quel but? C'est ce qu'il ne lui était pas encore permis de savoir. Trois jours après [10 sept.] arrivèrent d'autres dépêches qui l'informaient qu'il était employé pour une affaire « d'un bien plus grand » intérêt, et dans lequel il devait agir avec tout le secret et toute » la circonspection dont il était capable. » Cette affaire c'était d'amener la mort de la reine d'Ecosse, mais par la main de ses propres sujets. Néanmoins on lui recommandait de ne pas compromettre sa souveraine en donnant la proposition comme d'elle. Il devait d'abord s'assurer des dispositions de Morton et des autres lords; gagner la confiance de ceux qu'il croirait le plus propres à ses vues; déplorer ensuite devant eux que Marie ne fût pas là où elle pourrait recevoir le juste châtiment de ses crimes; et exciter leurs espérances et leurs craintes au point de leur arracher quelque expression qui pût l'autoriser à leur mettre en pensée l'objet de sa mission, mais toujours comme une idée passagère qui lui serait venue dans le moment. S'ils y prêtaient l'oreille, il était alors autorisé à négocier un traité sur les bases suivantes : Qu'Elisabeth remettrait Marie aux mains des lords du roi « pour recevoir ce qu'elle avait mérité dans ce pays selon

1. Voyez *Arch.* xx, 326. Il est amusant d'observer avec quelle précaution ces dépêches sont rédigées. Quoique l'envoyé doive persuader aux lords écossais que le massacre était prémédité et ordonné en conséquence de la ligue pour l'extirpation de la foi réformée, on ne lui ordonne pas, mais on lui permet (vous pourrez...) de dire, 1° non que la reine le sait, mais « qu'elle le craint bien, et » *en quelque sorte* qu'elle en est persuadée; » 2° non qu'il existe actuellement une telle ligue, mais que « l'on dit » qu'il en existe une. Il est clair, d'après ce document, que le gouvernement de la reine n'avait aucune preuve de la prétendue ligue ou de la préméditation supposée, mais qu'il lui convenait d'admettre les deux faits comme avérés.

l'ordre de la justice ; » et qu'ils remettraient leurs enfants et leurs plus proches parents à Elisabeth, comme garanties « qu'il n'y » aurait plus à craindre qu'elle échappât ou qu'elle fût replacée sur » le trône : car autrement la leur remettre pour la garder, serait » par-dessus toutes choses ce qu'il y aurait de plus dangereux [1]. »

Telle était l'affaire délicate et importante confiée à la prudence et à la fidélité de Killegrew. Si nous l'en croyons, son cœur se révolta d'une telle mission, bien que la crainte d'encourir le déplaisir de la reine le forçât à l'accepter. Mais le régent Marr n'était pas d'un caractère à devenir l'instrument de la jalousie ou du ressentiment de la reine d'Angleterre. Son but était de guérir les blessures de sa malheureuse patrie, et de rallier tous les vrais Ecossais autour de l'étendard de son auguste pupille, en leur persuadant que si Marie recouvrait jamais sa liberté, la mère et le fils concilieraient aisément leurs intérêts respectifs. Dans cette vue il avait renvoyé en Angleterre Randolph, cet émissaire dont la politique était de perpétuer les dissensions en flattant à la fois les deux partis opposés, et il concluait en ce moment, avec les lords de la reine, un traité particulier pour la reddition du château d'Edimbourg. Tandis qu'on prenait des arrangements pour le publier et le faire exécuter, il alla visiter le comte de Morton à Dalkeith. Là il se sentit subitement indisposé ; il retourna immédiatement à Stirling, et expira peu de jours après [8 oct.]. Ses amis attribuèrent sa mort au poison [2].

A l'élection du nouveau régent, Killegrew employa le crédit anglais en faveur de Morton, l'ennemi le plus implacable de Marie [9 nov.] et le partisan reconnu du ministère anglais [3].

1. Voyez ses instructions secrètes dans Murdin, 224. Il est à remarquer que Killegrew fut dépêché le 7 septembre (Lodge, II, 75), et que ces secrètes instructions furent envoyées après lui, trois jours plus tard, ainsi que le marque leur date.

2. Bannatyne, 411. En octobre de cette année, la reine tomba malade : « Elle » a été très-malade cette nuit, en sorte que my lord de Leicester l'a veillée » toute la nuit. » (Smith à Burghley, 17 oct.) On reconnut bientôt que c'était la petite vérole, et lord Shrewsbury écrivit à lord Burghley qu'il ne pouvait avoir de tranquillité tant qu'il n'était pas sûr de sa guérison. Elle répondit par la main de son secrétaire (22 oct.) : « Des taches rouges ont d'abord paru sur notre » figure semblables à celles de la petite vérole ; mais, grâce à Dieu, elles se sont » bientôt évanouies. » Elle ajoute en post-scriptum, de sa main : « Mon fidèle » Shrewsbury, — qu'aucun chagrin n'afflige votre cœur par la crainte de ma » maladie ; car je vous assure, si on n'en savait pas plus qu'on en voit, il n'y » aurait personne qui pût croire en me regardant que j'aie été atteinte d'une » telle maladie.

» Vo. fidèle Ld. souveraine,

» Eliz. Reg. »

3. Curante in primis Elisabetha suffectus erat. Camd. 278. Nous ne savons

Aussitôt qu'il fut choisi [24], il suivit une politique toute différente de celle de son prédécesseur. Ayant obtenu, par l'intercession d'Elisabeth, que les Hamilton et les Gordon reconnussent son autorité, il demanda la reddition sans condition du château d'Edimbourg. Kirkaldy, Hume et Maitland, qui tenaient cette place, refusèrent de se mettre à là merci de leurs ennemis [23 février 1573], et Drury, maréchal de Berwick, arriva dans le port de Leith [25 avril], avec une armée anglaise et un train d'artillerie de siége pour les forcer à se soumettre. Ce fut en vain que les assiégés, par un messager, et Marie, par son ambassadeur, sollicitèrent des secours en hommes et en argent du monarque de France. Charles répondit que les circonstances le forçaient à refuser cette demande, parce que, s'il l'accordait, Elisabeth enverrait immédiatement une flotte au secours de la Rochelle [1].

Après un siége de trente-quatre jours, le château se rendit à Drury et à la reine d'Angleterre [9 juin], à la condition que le sort des prisonniers serait décidé par elle [2]. Peu de jours après, Maitland mourut de poison, soit qu'il lui en eût été administré par l'ordre de Morton, comme l'assura la reine d'Ecosse [3], soit qu'il en eût pris lui-même pour se soustraire à la vengeance de ses ennemis. Son brave collègue Kirkaldy subit bientôt après le supplice des traîtres [4] [3 août]. Celui-ci était regardé comme le meilleur soldat, et celui-là comme le plus habile homme d'état de l'Ecosse; mais tous deux, selon l'usage de l'époque, avaient passé et repassé d'un parti à l'autre sans égard à l'honneur ou à la fidélité, et Maitland avait été justement condamné par le parlement comme complice du meurtre de Darnley [5].

Les derniers massacres de France avaient décidé un grand nombre de protestants à passer les frontières de l'est pour se réfugier en Suisse et en Allemagne; d'autres, partant des côtes

de quelle manière Killegrew exécuta sa mission auprès de Morton; mais il paraît qu'à l'époque du 11 janvier 1573, le projet n'avait pas encore été abandonné. Dans les instructions au comte de Worcester datées de ce jour, on lui formule une réponse à faire au roi de France dans le cas où il demanderait pour elle *la vie* ou la liberté. Digges, 321.

1. Melville, 119, 120. Murdin, 244, 246-254.

2. « S'ils sont exécutés, ou même seulement leur chef, moi, pour ma part, je » crains, et je dois le dire, que cela ne nuise beaucoup aux intérêts de Sa Ma» jesté. » Killegrew à Burghley, 13 juin. Wright, I, 484.

3. Lettre de Marie dans Blackwood, *apud* Jebb, II, 268.

4. Cent personnes de la maison de Kirkaldy, pour sauver la vie de leur chef, offrirent à Morton 20,000 livres d'Ecosse, une rente de 3,000 marcs, et leurs services comme vassaux pour la vie. Camden, 282.

5. Maitland, après sa condamnation, se plaignit dans une lettre au laird de Carmichael que Morton avait fait rendre cette sentence » pour un crime dont il

de l'ouest, avaient cherché un asile en Angleterre; tandis que les habitants du Poitou et des provinces environnantes étaient accourus avec leurs ministres dans les murs de la Rochelle. Cette place, fortifiée par la nature, l'était encore par toutes les ressources de l'art. L'enthousiasme des habitants leur faisait mépriser les efforts des assiégeants sous les ordres du duc d'Anjou [25 février]. Mais leur confiance reposait principalement sur la flotte que le comte de Montgommery avait rassemblée dans les ports de Plymouth et de Falmouth, et sur les promesses de secours que ce seigneur avait reçues du cabinet anglais. Charles se flatta de pouvoir les priver de cette ressource. A sa requête, Elisabeth avait consenti, contrairement aux avis de ses ministres, à être la marraine de sa fille; elle envoya le comte de Worcester, chargé de lui offrir un vase baptismal en or, et de tenir pour elle l'enfant sur les fonts. C'était pour les réformateurs de France un véritable acte d'apostasie : poussés par leur fanatisme, ils interceptèrent l'escadre anglaise, et, dans l'engagement qui s'ensuivit, tuèrent quelques-uns des gens de l'ambassadeur, prirent un de ses vaisseaux, et mirent même sa vie en danger. La cour de France saisit cette occasion favorable pour envoyer en Angleterre le maréchal de Retz, avant que l'irritation de la reine eût eu le temps de se calmer. Il essaya de justifier la conduite de Charles dans les derniers massacres; on dit même qu'il la fit convenir que Coligny avait mérité son sort, bien qu'on n'eût pas dû le faire partager à un si grand nombre de ses partisans, et qu'il obtint d'elle la promesse de refuser un prêt d'argent aux envoyés des Rochellais, sous le prétexte qu'elle aurait déjà refusé une semblable demande au roi de France. Mais quand il vint à demander la dispersion de la flotte ennemie rassemblée à Plymouth, elle le renvoya à ses ministres, qui répondirent que les Anglais avaient le droit de trafiquer où bon leur semblait, et que, s'ils abusaient de ce droit pour d'autres objets, le prince qu'ils auraient offensé pourrait les traiter comme des pirates. Cette réponse évasive prouva du reste qu'il existait des intelligences entre le conseil et les insurgés[1].

» sait dans sa conscience que j'ai été aussi innocent que lui-même. » Morton répliqua : « Moi, je le sais dans ma conscience, aussi innocent que moi même! » C'est le contraire qui est la verité; car j'ai été et je suis innocent dudit crime, » mais je n'en saurais affirmer autant de lui, considerant ce que j'ai appris de » cette affaire par sa propre confession faite à moi-même. » Dalzell, 474-480. La vérité est qu'ils étaient tous deux coupables.

1. Camden, 275. Castelnau, tome XLVI, 55. Thuan. III, 244. *Mém. de l'estat*, II, 131, 300, 301.

Montgommery mit à la voile ; mais il fut effrayé à la vue de la flotte française, amarrée sous la protection des forts et des batteries, et, après une croisière inutile de quelques jours, il retourna en Angleterre. Cet échec fit repentir la reine de ne pas avoir accédé à la requête de Gondi ; elle fit connaître à Montgommery son mécontentement de ce qu'il s'était permis d'arborer le pavillon anglais, et lui défendit d'entrer dans aucun port d'Angleterre. L'année suivante, il fut fait prisonnier en Normandie, et exécuté à Paris comme traître [1] [26 juin 1574].

Néanmoins, la Rochelle fut sauvée par l'héroïsme de ses habitants et par l'impatience du duc d'Anjou à prendre possession du trône de Pologne, auquel il venait d'être élu par la diète nationale [30 mai 1573]. Un nouvel édit de pacification sembla promettre à la France une trêve aux guerres civiles et religieuses ; mais cette perspective se rembrunit bientôt par la formation d'une nouvelle confédération entre les chefs des huguenots et les maréchaux de Montmorency, de Cossé et de Domfront, chefs catholiques du parti dit des politiques [24 février 1574]. Ces deux factions avaient pour commun objet de s'emparer de la personne du roi, dont la santé décroissait rapidement, de chasser la reine-mère et le duc de Guise des conseils royaux, et de proclamer le duc d'Alençon héritier présomptif, au préjudice de son frère, qui était en Pologne. Mais la conspiration fut découverte et déjouée par la vigilance et la décision de Catherine : les agents subalternes périrent sur l'échafaud ; Montmorency et Cossé furent envoyés à la Bastille [10 avril], et le duc d'Alençon et le roi de Navarre furent gardés de si près à la cour, qu'ils échouèrent dans quatre tentatives qu'ils firent pour s'échapper. Dans toutes ces intrigues, l'ambassadeur d'Angleterre avait joué un rôle important, bien que clandestin, encourageant les mécontents par l'espoir d'un secours de l'Angleterre, et conseillant au duc d'Alençon, au nom de sa souveraine, de se mettre à la tête du mouvement [2].

Peu de jours après, Charles IX mourut d'une maladie de poitrine [30 mai]. Catherine, qu'il avait nommée régente, conserva la couronne à son second fils le roi de Pologne ; mais elle ne put arrêter dans les provinces les mouvements révolutionnaires des

1. Camden, 276. Daniel, x, 517.

2. Murdin, 775. Camden, 289, 290. Daniel, x, 539. On rappela à la reine « qu'elle était la cause que le duc d'Alençon était devenu instigateur de troubles dans sa propre patrie. » Murdin, 338.

mécontents. Les huguenots prirent entre eux un engagement solennel, et établirent un conseil à Millaud en Rouergue, avec pouvoir de nommer des conseillers et des commandants militaires, de fixer le contingent d'hommes et d'argent que devrait fournir chaque district, et de former un gouvernement indépendant au cœur de la France. Damville, le chef ostensible des politiques, assembla les états de son gouvernement du Languedoc, et conclut un traité défensif avec le conseil de Millaud [9 août]. Dans ces circonstances favorables, le duc d'Alençon, ayant enfin réussi à s'échapper, leva l'étendard de la révolte [15 sept. 1575], et Elisabeth, bien qu'elle eût renouvelé le traité de Blois (traité offensif et défensif entre les deux couronnes), avança une somme considérable pour lever une armée de protestants allemands pour son service. Le roi de Navarre ne fut pas longtemps à éluder également la vigilance de ses gardiens [3 février 1576], et les deux princes sollicitèrent conjointement la reine d'Angleterre de se déclarer ouvertement en leur faveur. La question de la guerre fut sérieusement débattue dans le cabinet anglais ; mais les partisans de la paix eurent la majorité, et Elisabeth s'offrit pour médiatrice entre le roi de France et ses sujets révoltés. Ses efforts furent secondés par ceux du duc, qui était devenu jaloux de la grande influence du roi de Navarre, et il fut conclu un traité par lequel l'exercice public du culte réformé fut accordé avec quelques restrictions [21 avril]. On promit en outre d'assembler les états pour régler les affaires du royaume, et le duc d'Alençon obtint l'apanage qu'avait eu son frère aîné, et prit dès ce moment le titre de duc d'Anjou [1].

Le calme produit par ce traité ne fut pas de longue durée. La confédération de Millaud décida, comme on devait s'y attendre, les catholiques à faire dans presque toutes les provinces des associations semblables pour la combattre. Ils s'engageaient à maintenir la suprématie de l'ancienne religion, et à protéger, au péril de leur vie et de leur fortune, le culte catholique, le clergé et les églises, contre les tentatives hostiles de leurs ennemis [2]. Toutes ces associations parurent à Henri autant d'empiétements sur la prérogative royale : il ne les voyait se former qu'avec crainte, et il tenta vainement de les arrêter dans leurs progrès. Enfin le projet de réunir toutes les associations catholiques en une con-

1. Davila, 393. Lodge, II, 135, 142. Murdin, 288, 289, 776, 778. Camden, 303.
2. Voyez cette association dans Daniel, XI, 62.

fédération générale ne lui laissa plus que l'alternative de se joindre à l'une ou l'autre des parties belligérantes, ou de rester isolé dans son royaume, sans considération et sans autorité. Il mit son nom à la tête de la ligue catholique [février 1577]; la majorité des députés aux états généraux signèrent après lui, et, à leur sollicitation, la plupart des priviléges accordés aux protestants par le dernier édit se trouvèrent annulés. Une autre guerre religieuse s'ensuivit : elle se termina, comme toujours, par une paix éphémère [5 oct.], et les protestants recouvrèrent à la fin la plus grande partie des concessions qu'on avait révoquées.

Mais il est temps que le lecteur jette les regards de l'autre côté des frontières de la France pour examiner l'état convulsif des Pays-Bas. On doit se rappeler la saisie faite par Elisabeth de l'argent destiné à la solde de l'armée commandée par le duc d'Albe. Cette mesure hostile avait eu des conséquences plus importantes que ses conseillers n'avaient osé l'espérer. Les soldats espagnols, privés de leur solde, vivaient à discrétion chez les habitants. Le duc, pour lever de l'argent, demanda l'imposition de nouvelles taxes, et sur le refus des états, il publia un édit par lequel il imposa les habitants de sa propre autorité, comme représentant du roi. Cet acte arbitraire, qui renversait les droits les plus précieux de la nation, combla aux yeux des Flamands la mesure de leurs griefs. Ils fermèrent leurs boutiques; toutes affaires commerciales furent interrompues; les marchés devinrent déserts, et dans les villes les plus populeuses, il régnait une tristesse générale, indice d'un mécontentement présent, présage des calamités à venir [1].

Une quantité de petits vaisseaux avaient été successivement armés par les Belges mécontents, pour croiser contre le commerce d'Espagne. Leurs capitaines tenaient leurs brevets du prince d'Orange, et étaient sous les ordres immédiats du comte de la Marque, qui avait fixé son quartier général à Douvres, et dirigeait de là les opérations de la flotte. A la fin, Elisabeth, soit qu'elle cédât aux remontrances de Philippe, ou qu'elle agît de connivence avec la Marque, ordonna à cet officier de quitter ses états [2]. Il fit voile pour l'île de Horn [21 février 1572], surprit la forteresse de Brille, et planta sur ses murs l'étendard de l'indépendance belge. Ses succès encouragèrent les habitants de Fles-

1. Bentivoglio, 92. Strada, l. VII, anno 1570.
2. Murdin, 210.

singue à chasser la garnison espagnole [1er avril], et à demander du secours aux protestants de France et au conseil d'Angleterre. Les premiers leur envoyèrent un corps de troupes considérable ; le dernier leur avança dix mille livres sterling, et permit à Thomas Morgan de prendre avec lui trois cents volontaires, qui furent bientôt suivis de neuf compagnies d'infanterie, sous les ordres de sir Humphrey Gilbert, et d'une quantité d'artillerie et de munitions de guerre. Encouragés par la présence de ces étrangers, nombre de villes de la Hollande et de la Zélande secouèrent le joug des Espagnols [1].

Cette insurrection et les avis de l'amiral de Coligny durant la pacification de la France avaient engagé le prince d'Orange à tenter une seconde fois de chasser les Espagnols des Pays-Bas. Son frère Louis, avec l'aide des huguenots de France, surprit Mons, capitale du Hainaut, et y mit une garnison. Le duc d'Albe vint avec son armée mettre le siége devant cette place, et le prince conduisit vingt mille hommes, Français et Allemands, pour le lui faire lever [sept.]. Toutefois Mons se rendit; mais Orange parvint à s'avancer jusqu'à Enchuysen, où il fut reçu avec transports par les habitants de la Hollande et de la Zélande, et nommé stathouder des deux provinces [2].

Le lecteur doit avoir observé de nombreuses contradictions dans les relations du gouvernement anglais avec les rois de France et d'Espagne. Elles provenaient de la différence d'opinions qui existait entre la reine et la majorité de ses conseillers. Le principal objet qu'ils avaient en vue était le triomphe de la cause protestante dans les royaumes catholiques. Dans ce but, ils entretenaient une correspondance suivie avec les chefs des insurgés protestants, et cherchaient à les rendre indépendants de leurs souverains respectifs et en France et dans les Pays-Bas. Mais Elisabeth était elle-même une souveraine : quoiqu'elle approuvât leur objet, elle regardait comme de son devoir de soutenir les droits et les prérogatives des trônes, et craignait que le précédent d'une révolte victorieuse ne tournât un jour contre elle-même. C'est de là que chaque changement de fortune éprouvé par les insurgés à l'étranger produisait en Angleterre un changement de mesures dans le conseil de la reine; quelquefois elle se laissait aller à sacrifier ses propres sentiments aux représentations de ses

1. Bentivoglio, 102, 106.
2. Bentivoglio, 110-124. Strada, l. VII.

ministres; mais le plus souvent elle forçait ses ministres à plier sous sa volonté, en dépit de leur propre jugement.

Du moment que le prince d'Orange eut accepté le gouvernement de la Hollande et de la Zélande, Elisabeth commença à voir ses desseins avec jalousie et méfiance. Elle savait que son intérêt particulier et ses liaisons intimes avec les huguenots l'engageraient à demander du secours à la France; elle pensa que Henri III saisirait avidement l'occasion d'une expédition dans les Pays-Bas, comme un moyen de rétablir la tranquillité dans ses états, et elle craignait la réunion des dix-sept provinces à la France, comme pleine de dangers pour le commerce et l'indépendance de l'Angleterre. On montra tout à coup de la partialité pour la cause de l'Espagne. Les troupes anglaises furent rappelées de Flessingue [1] [24 novembre], et Guara, envoyé du duc d'Albe, fut admis à traiter avec le lord-trésorier [2] [1er mai 1573]. Ces ministres, après quelques débats, déclarèrent que l'ancienne amitié entre les deux couronnes n'avait jamais été rompue, bien qu'elle eût été affaiblie pour un temps, et convinrent que le commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas serait rétabli, qu'Elisabeth satisferait les banquiers italiens, propriétaires primitifs de l'argent qui avait été intercepté; et que l'on nommerait de chaque côté des commissaires pour décider, dans l'espace de deux années, des réclamations de ceux qui avaient souffert par la confiscation des marchandises dans chaque pays [3].

Peu de temps après, le duc d'Albe fut rappelé et remplacé par Requesens, commandeur de Castille [2 déc.], qui, sans posséder les talents militaires de son prédécesseur, n'en causa pas moins de grands dommages aux insurgés, et chercha à adoucir par des concessions le mécontentement du peuple. Il cultiva avec assiduité l'amitié d'Elisabeth, ratifia les accords des commissaires nommés en conséquence du traité avec son prédéces-

1. Il paraît que Flessingue était alors aussi malsain que de nos jours : « Tous » nos hommes qui viennent de Flessingue, soit avant, soit pendant, soit après » leur retour, ont presque tous été malades. » Digges, 299.

2. Un des sujets de plainte les plus irritants dans toutes ces occasions, c'était la persécution des protestants anglais en Espagne par l'inquisition. La demande du duc d'Albe au lord Cobham paraît fort raisonnable : que les protestants s'abstiennent d'entrer dans les églises durant le service, ou, s'ils le font, qu'ils se conforment à l'usage du culte établi; et que, s'ils rencontrent une procession du sacrement, ils se détournent de son chemin ou entrent dans une maison, à moins qu'ils n'agissent comme les autres. *Memorias*, 359, 398.

3. Murdin, 773, 774. Camden, 272. Le nombre des vaisseaux marchands retenus dans les ports de l'Angleterre était de quatre-vingt-deux, et leur valeur approximative de 1,190,000 ducats. Gonzalez, *Mem.* 379.

seur [1er août 1574], chassa à sa requête les exilés anglais des provinces, et obtint d'elle de donner l'ordre d'arrêter tous les vaisseaux armés appartenant aux insurgés dans ses états, et de les exclure à l'avenir des ports de l'Angleterre [1].

La reine suivait alors une ligne politique toute nouvelle. Elle avait jusqu'à ce moment consenti à nourrir la discorde entre Philippe et ses sujets révoltés ; maintenant elle travaillait à les concilier ; et le roi, à sa sollicitation, consentit à un armistice qui devait amener une négociation [2] [18 oct.]. Mais le prince d'Orange persista à dédaigner les avis et les remontrances de la reine, jusqu'à ce qu'enfin l'explosion d'une nouvelle guerre civile en France éteignit toute espérance de secours de ce côté, et le convainquit que l'amitié d'Elisabeth était sa dernière et sa meilleure ressource. Trois députés furent alors envoyés en Angleterre [janvier 1576], non pour annoncer qu'il était prêt à entrer en accommodement avec Philippe, mais pour offrir la souveraineté, et, si on la refusait, le protectorat de la Hollande et de la Zélande à la reine, comme le représentant de leurs anciens princes par sa descendance de Philippe de Hainaut, épouse d'Edouard III. Cette offre flatta d'abord son ambition et sa vanité, mais sa résolution devint bientôt chancelante. Pouvait-elle sanctionner ce transfert d'allégeance d'un prince à un autre, sans atteinte à sa réputation ou sans danger pour elle-même ? Elle prit l'avis de ses conseillers, et la diversité de leurs opinions ne fit qu'ajouter à sa perplexité. On remarqua qu'elle devenait taciturne, chagrine ; les plaisirs de la cour étaient suspendus, et les jours se passaient en consultations secrètes. En résultat, on fit savoir aux députés que la reine ne pouvait, ni en honneur, ni en conscience, accepter l'offre qu'ils lui faisaient, mais qu'elle s'emploierait de tous ses moyens pour les réconcilier avec leur souverain [3].

Requesens mourut peu après [5 mars], et le gouvernement fut dévolu au conseil d'état. On n'avait encore pris aucune mesure pour le payement des troupes. Elles se mutinèrent, vécurent à discrétion chez les habitants, et, par le sac d'Anvers [4 nov.], forcèrent les états à pourvoir à leur propre sûreté. Des représentants du clergé, de la noblesse, des villes et des cantons, envoyés

1. Camden, 295, 296. Camden lui attribue la dissolution du collége anglais de Douai ; mais Requesens mourut en 1576, et le collége fut transféré à Reims en 1578. Dodd, II, 15, 219.

2. Murdin, 289, 777.

3. Camden, 297-299. Murdin, 778. Lodge, II, 136.

par toutes les provinces catholiques, excepté le Luxembourg, vinrent se joindre aux députés des deux états protestants de Hollande et de Zélande [8 nov.], et formèrent avec eux une confédération appelée la pacification de Gand, par laquelle, sans refuser leur allégeance à Philippe, ils s'engageaient à chasser toutes les troupes étrangères de leur sol, à conserver la tranquillité publique, à se secourir les uns les autres contre toute agression, et à rétablir dans sa première vigueur la constitution dont avaient joui leurs aïeux [1]. Le jour même du sac d'Anvers il était arrivé dans le Luxembourg un nouveau gouverneur, don Juan d'Autriche, bâtard de feu l'empereur Charles V [2]. Il se présentait ceint des lauriers qu'il avait gagnés sur les Turcs à la fameuse bataille de Lépante; mais la jalousie et l'obstination des états le forcèrent à se soumettre aux conditions qu'ils lui dictèrent; et cédant aux conseils du secrétaire Escovedo, il consentit, avec l'approbation de Philippe, à renvoyer l'armée espagnole, et à ratifier le traité de Gand [17 février 1577]. Cette concession, connue sous le nom de « l'édit perpétuel, » surprit et déconcerta le prince d'Orange, qui, avec les Etats de Hollande et de Zélande, protesta, en disant qu'il n'était pas assez explicite [19 février], et reçut en retour une réponse satisfaisante des états généraux [3] [1er mars]. Mais Juan s'aperçut bientôt que sans une armée il n'avait de gouverneur que le nom. A Bruxelles son autorité ne pouvait lutter avec l'influence du prince d'Orange, et la découverte d'une conspiration réelle ou prétendue qui avait été faite contre sa vie, le détermina à quitter cette ville et à se retirer dans la forte place de Namur. Là, il prit un ton plus élevé, appela tous les fidèles Belges à soutenir le représentant de leur souverain et à se rallier sous l'étendard de Philippe. La reprise des hostilités était maintenant inévitable. Le gouverneur rappela d'Italie les troupes espagnoles qu'il avait si récemment licenciées; et le prince sollicita des secours en hommes et en argent de l'Angleterre. Elisabeth se montra plus irrésolue que jamais. D'un côté, était-ce à elle, souveraine elle-même, à encourager la résistance à l'autorité souveraine? de l'autre, était-il prudent à elle de laisser subjuguer entièrement ces mêmes états qu'elle avait aidés dans leurs premières luttes pour leur indépendance? Pour se tirer d'embarras,

1. Dumont, v, 279.

2. Il avait voyagé, pour plus de sûreté, sous le déguisement d'un esclave nègre, avec Octavio Gonzaga comme son maître. Cabrera, 872. Strada, l. IX.

3. Dumont, v, 288, 290.

elle exhorta les deux parties à observer fidèlement « l'édit perpétuel » comme un compromis qui protégeait également les droits du souverain et ceux du peuple.

Juan d'Autriche était un prince d'un caractère remuant et ambitieux. Lorsqu'il se vit arraché à son royaume imaginaire de Tunis, par le commandement que lui donnait Philippe dans les Pays-Bas, il amusa ou consola son désappointement par un autre projet de visionnaire, celui de placer sur sa tête la couronne d'Angleterre. Pour cet objet, le pape devrait lui fournir une force de six mille mercenaires, sous le prétexte de secourir les chevaliers de Malte. Il les joindrait en mer avec plusieurs régiments espagnols, et viendrait débarquer avec eux en Angleterre. Les amis de la reine d'Ecosse accourraient sous son étendard; cette princesse serait délivrée de sa prison : un mariage s'ensuivrait, et Juan et Marie deviendraient roi et reine d'Ecosse et probablement d'Angleterre. Quand il communiqua ce projet au pontife, Grégoire y donna son assentiment; mais dès qu'il fut soumis à Philippe, ce monarque le rejeta sans hésiter. Don Juan était maintenant gouverneur des Pays-Bas et avait des affaires d'une plus haute importance qui réclamaient son immédiate attention : mais le projet avait été révélé au prince d'Orange, qui se hâta de le communiquer à Elisabeth, en lui assurant que le rappel d'Italie des troupes espagnoles entrait dans l'exécution de ce projet, qui n'avait jamais été abandonné; et après plusieurs messages il lui arracha, presque malgré elle, son consentement à un traité par lequel elle cautionnait les états pour un prêt de cent mille livres sterling, et s'engageait à leur fournir une armée de mille chevaux et de cinq mille fantassins, à la condition de ne pas faire la paix sans son consentement, ni de donner jamais asile à aucun de ses sujets rebelles sur leur territoire [1] [22 déc.]. Pour excuser ces procédés hostiles aux yeux du public, peut-être même aux siens, la reine assura le monarque espagnol qu'elle n'avait d'autre objet en vue que l'intérêt même de ce prince et sa sécurité personnelle, c'est-à-dire qu'elle voulait garantir les Pays-Bas de l'invasion française, et l'Angleterre des hostilités de son frère;

1. Murdin, 290, 779. Camd. 311-315, 320. Thuan. III, 557. Strada, l. III, anno 1576. Becchetti, XII, 220. Maffei contient une singulière addition. « E quando » cio non si potesse ottenere, si facesse opera di creare e gridare republica- » mente il fratello del conte di Vincton, uomo di fede sincera, ed accetto a » quei popoli. » Maffei, *Annali di Greg. XIII*, l. v, n° 26. Voyez aussi Bomplani, *Hist. Pontif. Greg. XIII*, p. 236. Quant à ce dessein de marier le frère de la marquise de Winchester à Marie et de les proclamer roi et reine, je n'en ai trouvé aucune mention dans nos historiens.

assurant qu'elle avait exigé des Belges la promesse de ne pas s'affranchir de leur allégeance à la couronne d'Espagne, et qu'elle tournerait elle-même ses armes contre eux s'ils violaient jamais cette promesse. Philippe, maîtrisant ses sentiments, affecta de croire à ses protestations, et lui témoigna l'espoir que par sa médiation la paix pourrait enfin se rétablir.

Les Etats avaient choisi pour gouverneur l'archiduc Mathias, jeune prince, frère de l'empereur Rodolphe [11 nov.]; mais il ne possédait guère que son titre, l'autorité réelle restait au prince d'Orange, avec le rang subordonné de lieutenant général [1]. De l'autre côté, don Juan avait été rejoint par les troupes espagnoles, sous le commandement du célèbre Farnèse, prince de Parme. Les hostilités furent bientôt reprises, et la victoire décisive de Gemblours [31 janv. 1578] jeta la consternation dans toutes les provinces de l'Union. Les états s'adressèrent de nouveau aux princes d'Allemagne, à la reine d'Angleterre et ensuite en France au duc d'Anjou. 1° Casimir, frère de l'électeur palatin, passa le Rhin pour venir à leur secours avec douze mille Allemands, levés et soldés par l'or de l'Angleterre. Ses soldats étaient presque tous protestants; pour eux comme pour les indigènes protestants c'était un devoir sacré que de renverser l'idolâtrie; et par conséquent partout où ils se trouvaient les plus forts ils se réunissaient pour abolir le culte catholique et causer des dommages considérables aux habitants catholiques. Les Wallons furent les premiers à se plaindre. Ils reconnurent qu'ils n'avaient fait qu'échanger le despotisme de Philippe pour le despotisme plus insupportable encore des fanatiques indigènes et étrangers. Pourquoi ne reviendraient-ils pas à l'obéissance de leur souverain légitime s'il voulait leur assurer la jouissance de leurs libertés nationales? Dom Juan profita de ces dispositions : il les reçut à titre de vassaux de Philippe; et quand Casimir s'approcha de ses lignes, il lui présenta un front si formidable que les Allemands jugèrent prudent de se retirer. 2° Quant à Anjou, il reçut les députés avec plaisir, et conclut avec eux un traité [20 août] par lequel il fut convenu qu'il conduirait une armée française dans les Pays-Bas au secours des états, qu'il recevrait trois villes dans le Hainaut et l'Artois pour sa garantie, et qu'il lui serait libre de se former un état indépendant avec les provinces qu'il pourrait conquérir au sud de la Meuse. Il accomplit sa promesse à la tête de

1. Dumont, v, 314.

dix mille hommes; prit Binch d'assaut, et se fit ouvrir les portes de Maubeuge. Là il suspendit sa marche, et attribua sa détermination à sa déférence pour la reine d'Angleterre, à la main de laquelle il aspirait toujours, et qui, redoutant les desseins de la cour de France, s'élevait contre la présence dans les Pays-Bas d'une armée puissante sous les ordres d'un prince français [1].

La mort de don Juan, qui survint alors [1er oct.], fut loin de nuire aux intérêts espagnols. Il fut remplacé par Farnèse, duc de Parme, aussi bon soldat et meilleur politique. Le prince d'Orange, désespérant de maintenir la confédération dans son entier, assembla les états du nord à Utrecht, et ils formèrent une nouvelle association, connue plus tard sous le titre de république des Provinces-Unies [23 janvier 1579]. Farnèse, de l'autre côté, attacha les provinces des Wallons à l'Espagne par une promesse solennelle que l'édit perpétuel serait fidèlement observé, et que les troupes étrangères seraient remplacées par une armée indigène [2] [17 mai]. Quant au duc d'Anjou, ses troupes, qui n'avaient été engagées que pour trois mois, furent licenciées, et le prince lui-même, abandonnant toute idée de conquête dans les Pays-Bas, ne songea plus qu'à un mariage avec la reine d'Angleterre.

Durant l'été il avait fait sonder ses sentiments par différents messagers; il demanda maintenant la permission de lui envoyer son favori Simier [27 octobre 1578]. Elisabeth eût mieux aimé voir le maître que son agent. Elle fit des difficultés; mais à la fin elle consentit à le recevoir, pourvu qu'il vînt sans aucun appareil et tînt dans le secret l'objet de sa mission [3]. Simier, néanmoins, surmonta bientôt son déplaisir, si ses sentiments intérieurs correspondaient à ses démonstrations. Il excellait dans tous les talents du courtisan; ses manières, son esprit et sa galanterie firent une impression irrésistible. Il était admis trois fois la

1. Strada, l. IX, X, XI. Bentivoglio, 246-253. Voyez aussi, dans l'ouvrage fort intéressant de M. Gage sur l'histoire du canton de Thingoe en Suffolk, sept lettres datées de Hengrave, 29 août, aux ambassadeurs dans les Pays-Bas, et leur réponse à la reine dans Murdin, II, 317. Elle avait le plus grand désir de faire rentrer les provinces révoltées dans le devoir, avec toutefois des garanties pour leurs libertés, et surtout d'empêcher qu'elles ne remplaçassent jamais leur seigneur suzerain Philippe par le roi de France. Les ministres n'osaient lui résister en face; mais ils mirent tout en œuvre pour obtenir l'entière séparation des Pays-Bas, au risque même de les voir tomber immédiatement sous la puissance du duc d'Anjou, et par suite sous celle du roi de France.

2. Dumont, V, 322, 350.

3. Murdin, II, 318.

semaine aux réunions intimes de la reine, et l'on observait qu'elle ne se montrait jamais ni si gaie ni si heureuse qu'en sa compagnie [1]. Ses conseillers crurent qu'elle lui révélait des secrets d'état, et la langue de la calomnie répandait à l'oreille des soupçons sur l'innocence de leurs entrevues [2]. Le résultat prouva toutefois que Simier, qui faisait sa cour avec tant de succès, ne travaillait que pour son maître. Sachant que le principal obstacle qu'il eût à vaincre était l'influence que Leicester avait sur son cœur, il s'attacha d'abord à détourner Elisabeth de son affection pour ce seigneur, en lui découvrant le secret de ses amours et en l'informant de son mariage récent avec la veuve du comte d'Essex, mariage qu'on lui avait soigneusement caché jusqu'alors. La reine se sentit outragée et indignée; ce fut en vain que sa confidente, mistress Ashley, parla en faveur de Leicester. « Quoi! ré» pondit-elle, m'oublierai-je au point de préférer aux premiers » princes de la chrétienté un misérable serviteur que j'ai élevé » moi-même au rang qu'il occupe? » Le comte acheva de lui déplaire par son indiscrétion et son impatience. Il attribua l'influence de l'envoyé à des philtres et à des sortiléges, et laissa même parfois échapper des menaces de vengeance. Mais la reine le fit renfermer à Greenwich, et déclara dans une proclamation qu'elle prenait sous sa spéciale protection tous les membres de l'ambassade de France [3]. On avait tenté de prévenir le mariage par des harangues faites du haut de la chaire; mais la chaire, qui était à cette époque le foyer de toute agitation politique, fut d'autorité réduite au silence [4] [4 avril 1579], et les articles d'un traité préparatoire furent discutés entre l'envoyé et les ministres de la reine. A la fin, fatigué de leurs objections et de leurs retards, Simier demanda une réponse définitive à Elisabeth elle-même [16 juin], qui éluda la question en répondant qu'elle ne pouvait se décider à épouser un homme sans l'avoir vu. C'en fut

1. Murdin, 320. Il était amatoriis levitatibus, facetiis et aulicis illecebris exquisite eruditus. Camden, 322.

2. Marie dit à Elisabeth, d'après ce qu'elle avait appris de lady Shrewsbury : « Vous aviez non seullement engasgé votre honneur auveques un estrangier » nommé Simier, l'alant trouver de nuit en la chambre d'une dame, où vous le » baisiez et usiez auvec luy de diverses privaultés deshonestes, mais aussi lui » reveilliez les segretz du royaulme, trahisant vos propres conseillers. » Murdin, 559. A la fin, Anjou devint lui-même jaloux et rappela Simier, « de crainte » qu'il ne gouvernast la reine avec trop de privaulté, comme il faisoit. » Egerton, 271.

3. Camden, 322, 329.

4. Lodge, II, 212.

assez, et le duc lui-même, voyageant sous un déguisement, arriva sans se faire annoncer à Greenwich [sept.]. Elisabeth fut surprise agréablement; sa jeunesse, sa gaieté, ses attentions, rachetaient les cicatrices dont la petite vérole avait sillonné son visage; et après lui avoir fait la cour pendant quelques jours, il repartit avec les plus flatteuses espérances de succès, relativement et à son mariage et à ses prétentions dans les Pays-Bas. Sur l'ordre de la reine, les lords du conseil s'assemblèrent [2 oct.], et entamèrent une discussion qui se prolongea presque jusqu'à la fin de la semaine; mais ne pouvant tomber d'accord, ils se rendirent auprès de leur souveraine [7], la suppliant de lui faire connaître son inclination, et promettant quelle qu'elle fût de la seconder de tous leurs pouvoirs [1]. L'amoureuse reine fondit en larmes. Elle avait espéré, disait-elle, qu'ils se seraient réunis à l'unanimité pour la solliciter de se marier; mais elle était bien simple, en vérité, d'avoir confié une affaire aussi délicate à de tels conseillers : ils pouvaient se retirer et revenir quand elle aurait l'esprit plus tranquille. Dans l'après-midi et le jour suivant, elle exhala en paroles amères et insultantes son déplaisir contre les adversaires supposés du mariage. Le conseil se hâta d'ouvrir une négociation avec Simier, que le duc avait laissé pour cet objet; et après quelque hésitation, il fut conclu un traité préliminaire [22 nov.] [2].

Durant cette année, quoique aucun des deux partis ne pût se vanter d'un succès décisif, la balance pencha après tout en faveur de Philippe, qui au printemps suivant publia ce ban célèbre par lequel il déclara le prince d'Orange traître, et promit une récompense de vingt-cinq mille couronnes à celui qui le ferait prisonnier ou qui lui arracherait la vie [15 mars 1580] [3]. Le prince, de son côté, renonça publiquement à son allégeance, et fit publier par les états du nord une proclamation par laquelle ils déclaraient que Philippe avait, par l'envahissement de leurs libertés, perdu

1. Sussex, Burghley et Hunsdon insistaient pour le mariage; Leicester et Hatton se joignirent à eux d'abord, et tournèrent ensuite du côté de leurs adversaires, Bromley, Mildmay et Sadler. Les principaux arguments de ceux-ci étaient les dangers qui résulteraient pour la religion d'un mari catholique; l'outrage qui serait commis envers Dieu s'il lui était permis d'entendre la messe, même en particulier; les dangers que courrait la vie de la reine si à son âge elle avait des enfants, et l'inutilité du mariage si elle n'en avait point. Murdin, 321-336. Sadler, II, 570.

2. Murdin, 337. Digges, 350.

3. Il se trouve dans Dumont, v, 368. La défense du prince par Villiers, ancien avocat et alors ministre de l'Evangile, est rapportée page 381.

tout droit à sa souveraineté [5 juillet]. Ils firent suivre cette déclaration d'un appel à la protection de l'Angleterre et de la France; et afin de s'assurer l'appui des deux couronnes, ils firent au duc d'Anjou l'offre du gouvernement de leur pays. Saint-Aldegonde fut expédié en qualité de leur représentant auprès de ce prince, et revint [29 sept.] muni de deux actes, l'un public, par lequel il reconnaissait accepter ces hautes fonctions; l'autre secret, par lequel il s'engageait à transférer par un acte signé de sa main les deux provinces de Hollande et de Zélande au prince d'Orange. En Belgique, cet événement fut célébré par des réjouissances publiques, quoique le fanatisme des soldats protestants qui pillaient les églises de leurs alliés catholiques jetassent déjà les semences de la désunion. En France, le duc se hâta, en qualité de médiateur, d'amener un accommodement entre le roi son frère et les calvinistes français [26 nov.]; et des aventuriers des deux croyances, jaloux d'obtenir la faveur de l'héritier présomptif de la couronne, lui offrirent leurs services pour son expédition projetée dans les Pays-Bas. Ils reçurent ordre de se tenir prêts sur les frontières du nord [1].

A la première annonce de la mission de Saint-Aldegonde, une nouvelle difficulté se présenta à l'esprit d'Elisabeth. Donner au duc d'Anjou la souveraineté des Pays-Bas, c'était, selon toute probabilité, les annexer à la couronne de France, addition de richesse et de territoire qui pouvait devenir fatale au commerce de l'Angleterre et dangereuse pour son indépendance. Si elle le permettait, son acquiescement ne serait-il pas attribué à sa passion pour le duc? et si elle l'épousait ensuite, son mariage ne serait-il pas après cela aussi odieux aux yeux de ses sujets que l'avait été celui de sa sœur Marie avec Philippe d'Espagne? Elle écrivit immédiatement à l'ambassadeur Stafford que « les bans » de sa fête nuptiale ne seraient pas assaisonnés à la sauce de la » richesse de ses sujets; » que le duc « ne devait pas causer de » mal à celle dont il voulait gagner le cœur; » et qu'il devait « suspendre sa réponse aux états jusqu'à ce qu'il eût envoyé » quelqu'un de distinction et de confiance pour s'entendre et con» courir avec elle dans ce qu'elle pourrait juger de mieux pour » leur honneur à tous deux [2]. » On ne sait quels arguments triom-

1. Bentivoglio, II, 28, 32, 34. Cabrera, 112. Dumont, V, 368, 380, 381.
2. Voyez la lettre dans Wright, II, 150.

phèrent de cette objection [1]. Mais non-seulement la reine se rendit, mais encore elle lui fit présent de cent mille couronnes, et de plus lui donna à entendre qu'elle était disposée à reprendre le traité de mariage. On ne perdit pas un moment. Une ambassade magnifique, avec le prince dauphin d'Auvergne à sa tête, partit en toute hâte de la cour de France. Remontant la Tamise, ils rencontrèrent d'abord les lords et les autorités civiques qui les complimentèrent de leurs barques ; la foule qui se pressait sur les rivages les accueillit par des cris d'allégresse ; et ils débarquèrent sous une salve d'artillerie tirée du haut de la Tour [12 avril 1581]. Ils étaient venus dans la persuasion que la reine condamnait réellement sa première inconstance [2]. A leur grand étonnement, ils apprirent qu'elle venait de découvrir une nouvelle objection : épouser le duc d'Anjou après son acceptation de la souveraineté des Pays-Bas serait nécessairement engager son royaume dans une guerre avec Philippe, qui, par l'addition récente du Portugal à ses propres états, était devenu le prince le plus formidable de l'Europe. En conséquence elle fit proposer par son ambassadeur à Paris de conclure, au lieu du mariage projeté, une ligue offensive et défensive entre les deux couronnes de France et d'Angleterre [3]. Henri ne donna aucun cours à la mauvaise humeur qu'il en éprouvait ; mais à toutes les importunités des envoyés de l'Angleterre, il fit continuellement la même réponse [août et sept.] : qu'il était prêt à souscrire une telle ligue, aussitôt qu'Elisabeth aurait rempli sa promesse à l'égard de son frère d'Anjou. Sa persévérance à la fin l'emporta ; on conclut un traité basé sur celui qui avait été dressé par Gardiner pour le mariage de Philippe et de Marie, et l'on fixa à six semaines l'époque de la célébration du mariage, mais avec cette singulière restriction, que chacune des deux parties aurait le pouvoir de se rétracter dans le cas où cer-

1. Peut-être qu'elle se trouva satisfaite de la clause qui stipulait qu'en aucune circonstance ces provinces ne seraient incorporées à la couronne de France.

2. « L'on tient pour certain qu'elle est resolue au marriage. » Egerton, 245.

3. Digges, 351, 354, 400. Egerton, 253-258. Camden, 374. A la mort de Henri (31 janv. 1580), cardinal, archevêque et roi de Portugal, le droit de succession passa aux princes de la maison de Bragance comme représentants d'Edouard, le plus jeune frère du dernier roi ; mais dans une réunion du peuple à Santarem, la couronne fut donnée à don Antonio, commandeur de Prato, fils naturel de don Louis, l'un des autres frères. Il apparut néanmoins un autre prétendant plus puissant, Philippe d'Espagne, heritier mâle de sa mère, sœur aînée de ces princes. Dans l'espace de cinquante-huit jours, Philippe conquit le royaume entier, à l'exception de la petite île de Tercera, qui continua à reconnaître don Antonio. Ce dernier prince était venu en Angleterre pour solliciter le secours d'Elisabeth. Cabrera, 1001-1016, 1025.

taines affaires touchant une ligue d'amitié perpétuelle n'auraient pas été dans l'intervalle arrangées à leur mutuelle satisfaction. Les six semaines s'écoulèrent : Elisabeth était encore irrésolue ; et Anjou ayant passé la frontière à la tête de seize mille hommes [11 juin] et chassé le prince de Parme du siége de Cambrai [11 août], se hâta, à la prière d'Elisabeth, de se rendre en Angleterre [nov.]. Elle le reçut avec les démonstrations du plus ardent attachement, et lui donna la promesse écrite de sa main (en exigeant de lui une promesse semblable), de regarder ses ennemis comme les siens, de lui prêter aide et assistance dans toutes les circonstances où il pourrait le requérir, et de ne pas traiter avec le roi d'Espagne sans son consentement [1]. Bientôt elle célébra l'anniversaire de son avénement [17 nov.] en présence des ambassadeurs étrangers et de la noblesse anglaise ; et peu après elle lui mit au doigt un anneau en disant que par cette cérémonie elle s'engageait à devenir sa femme ; puis elle ordonna à l'évêque de Lincoln, aux comtes de Sussex, de Bedford et de Leicester, ainsi qu'à Hatton et à Walsingham, de signer un acte préparé pour régler les rites qui devraient être observés et la formule de l'engagement qui devrait être prononcé par les deux parties lors de la célébration du mariage [2] [22]. Il ne resta plus aucun doute dans l'esprit des spectateurs. Castelnau se hâta d'en informer le roi de France ; Saint-Aldegonde envoya un exprès porter cette nouvelle aux états ; et l'union de la reine et du duc, comme si elle eût déjà été solennellement accomplie, fut célébrée à Bruxelles par des feux d'artifice, des salves d'artillerie et toutes les démonstrations de joie accoutumées.

Quoique Leicester, Walsingham et Hatton eussent apposé leur signature à l'acte qui leur était présenté par ordre de la reine, ils avaient préalablement, mais en secret, arrangé un nouveau système d'opposition. Lorsque Elisabeth se retira le soir dans son appartement, elle se vit assaillie par les larmes et les

1. Il y eut deux promesses, l'une plus générale que l'autre. Elisabeth y reconnaît que, pour l'attachement et la constance, le duc était le plus méritant de tous ses prétendants, « de tous ceux qui nous ont recherchée et poursuivie d'a- » mour. » *Mém. du duc de Nevers*, I, 545. Cette narration fut écrite au moment même par une personne de sa suite.

2. Daniel dit qu'au moment où il écrit, l'original existe dans la bibliothèque de M. Foucault. Daniel, XI, 151. Dans les Mémoires de Nevers, nous trouvons que les articles furent arrêtés le 11 de juin, et qu'aussitôt la cérémonie du mariage accomplie chacun devait se retirer, la reine pour assister au service du culte réformé et le duc à celui du culte catholique, et se rejoindre ensuite à la porte. Nevers, I, 568.

soupirs de ses femmes [1], qui la conjurèrent à genoux de réfléchir avant de se précipiter dans le gouffre de maux qui s'ouvrait devant elle. Elles exagérèrent les dangers auxquels les femmes de son âge sont exposées dans leurs couches; lui donnèrent à entendre qu'il était fort possible qu'un jeune mari abandonnât une épouse âgée pour une jeune maîtresse; lui représentèrent les objections que pourraient faire ses sujets au gouvernement d'un étranger; et la supplièrent de ne pas ternir sa glorieuse réputation de princesse protestante en prenant un papiste pour époux.

Vers le matin, le duc reçut un message de la reine, et se hâta d'aller présenter ses hommages à sa future. Il la trouva pâle et en larmes. Deux nuits comme la dernière, lui dit-elle, la conduiraient au tombeau; elle l'avait passée dans la plus violente agitation d'esprit, dans un combat continuel entre son inclination et son devoir. Il ne devait pas croire que son affection pour lui fût en rien diminuée. Il possédait encore tout son cœur; mais les préjugés de ses sujets opposaient une barrière insurmontable à leur union. Elle s'était déterminée, après une lutte pénible et prolongée, à sacrifier son bonheur personnel à la tranquillité et à la prospérité de son royaume.

Lorsque le duc voulut répliquer, Hatton, qui était présent, vint en aide à sa maîtresse. Il énuméra rapidement les objections générales faites au mariage; mais il insista particulièrement sur la disparité d'âge. La reine était dans sa quarante-neuvième année; quelle probabilité y avait-il qu'elle eût des enfants? et sans la perspective d'une postérité, quel pouvait raisonnablement être le but d'un tel mariage? En outre, le contrat n'était que conditionnel : il restait à voir si le roi de France ratifierait les conditions auxquelles il avait été formulé. Nous ignorons ce que le duc répondit; mais il rentra dans son appartement pensif et irrité; et jetant sa bague loin de lui, il s'écria que les femmes d'Angleterre étaient aussi changeantes et aussi capricieuses que les vagues qui entouraient leur île [2].

Le bruit de ce mariage avait également alarmé les zélateurs des deux religions. En France, on déclarait du haut de la chaire que le mariage de l'héritier présomptif de la monarchie avec une

1. Selon Nevers, elle adressa à ses demoiselles les paroles suivantes : « C'est » à ce coup que j'ai un mari. Quant à moi, je suis bien; vous autres, pourvoyez- » vous si vous voulez. » Nevers, 552.

2. Voyez pour ces détails Camden, 375, 376; Nevers, I, 552, 554; Daniel, XI, 150, 151.

princesse hérétique ne présageait rien moins que la chute prochaine de l'Eglise. En Angleterre, les prédicateurs comparaient leurs compatriotes aux Juifs qui demandèrent un roi, et qui eurent bientôt lieu de condamner leur propre folie. Mais ce qui irrita surtout la reine, ce fut le langage hardi et incendiaire d'un libelle écrit par Stubbs, légiste de Lincoln's Inn. Il reprochait aux ministres d'être ingrats envers leur pays, et à la reine d'avoir dégénéré de sa vertu première; accusait la nation française en général et le duc d'Anjou en particulier des vices les plus odieux, et dépeignait ce mariage comme une union impie et sacrilége entre une fille de Dieu et un fils de Satan. Elisabeth défendit dans une proclamation la réputation du duc et de son ministre Simier, et fit brûler publiquement le libelle difffamatoire par la main du bourreau. L'auteur, l'éditeur et l'imprimeur furent, en vertu « d'une loi bonne et nécessaire » passée dans la première année du règne actuel [1], condamnés au banc du roi à perdre la main droite et à rester en prison au bon plaisir royal. Le dernier reçut sa grâce; les deux autres, après avoir en vain sollicité leur pardon, subirent leur peine sur la place du marché de Westminster. Stubbs, au moment où on lui coupait la main droite, se découvrit de la main gauche et agitant son chapeau s'écria : « Vive la reine ! [2] »

Le duc d'Anjou avait demandé la permission de partir; mais l'amoureuse reine ne pouvait supporter l'idée d'une séparation. Elle le supplia de rester en l'assurant de son intention de l'épouser par la suite [3]; elle envoya des ambassadeurs à Paris pour reprendre la négociation, l'accablant de caresses en public aussi bien qu'en particulier [4], et inventant chaque jour de nouveaux amusements pour lui faire oublier ses capricieux délais [5]. Trois

1. *St. of Realm*, IV, 366.

2. Camden, 378. *Nugæ antiquæ*, I, 143, 149, 153, 158.

3. « Il espère, voire s'assure, ainsy qu'il m'a escrit, qu'ils se marieront ensem» ble, devant qu'il en parte. » Henri III à Saint-Goar, 27 nov. Egerton, 266.

4. Sa conduite donna lieu aux récits les plus scandaleux. L'auteur français dit dans ses mémoires qu'ils passaient le temps ensemble et qu'elle lui prouvait son affection par « baisers, privautez, caresses et mignardises ordinaires entre » amants. » Nevers, 555. La comtesse de Shrewsbury parle encore plus clairement : « Qu'il vous avoit esté trouver une nuit à la porte de vostre chambre, où » vous l'aviez rencontré auvec vostre seulle chemise et manteau de nuit, et que » par aprez vous l'aviez laissé entrer, et qu'il demeura auvecques vous près de » troys heures. » Murdin, 558. D'après ce passage, l'imagination de Whitaker a tissu l'histoire la plus étrange et la plus improbable. II, 516.

5. Le jour de la nouvelle année, le duc prit beaucoup d'exercice à un tournoi. Du moment que les passes furent terminées, la reine courut à lui, l'embrassa

mois s'écoulèrent ainsi. Les dévots étaient scandalisés ; les ministres s'effrayaient des résultats ; les états de Belgique réclamaient avec impatience la présence de leur nouveau souverain, et le duc lui-même commençait à sentir tout le ridicule du rôle qu'on lui faisait jouer. Sa patience, à la fin, fut à bout, et il annonça à la reine [1er février 1582] le jour fixé pour son départ, donnant pour motif de sa détermination la nécessité de sa présence en Belgique [1]. Elisabeth lui fit mille remontrances, déchargea sa bile contre les états en appelant leurs députés « *des coquins,* » et enfin ne donna ce consentement si douloureux qu'à condition qu'il lui promettrait de revenir avant un mois. Elle le quitta à Canterbury, dans les larmes ; et tout le long de sa route de là jusqu'à Sandwich, il reçut d'elle de nombreux messagers s'informant de sa santé. A son embarquement, le comte de Sussex le suivit à bord en lui faisant les plus instantes prières de revenir immédiatement vers la reine. Mais il était trop tard alors. *Il* fit voile pour Flessingue [8 février] ; *elle* courut ensevelir sa douleur dans la retraite, évitant avec soin la vue même de Whitehall, de peur que ce lieu ne rappelât à son esprit le souvenir des heures fortunées qu'elle y avait passées avec lui [2].

Pour plus de distinction, Elisabeth avait ordonné au comte de Leicester, avec six lords, autant de chevaliers et une suite nombreuse de gentilshommes, d'accompagner le duc, non-seulement jusqu'au rivage, mais jusqu'à la ville d'Anvers. Là, il fut revêtu solennellement du manteau ducal de Brabant [19 février], ensuite il fut couronné à Gand comme comte de Flandre. Durant l'été [20 août], aidé de la France et de l'Angleterre, il s'opposa avec des succès divers aux efforts du prince de Parme ; mais ayant

à plusieurs reprises devant tout le monde, et le conduisit par la main jusqu'à sa chambre à coucher afin qu'il prît du repos. Le lendemain matin elle revint le voir avant qu'il fût levé. Il avait pris le vers suivant pour sa devise :

Serviet æternum, dulcis quem torquet Elisa.

Nevers, 555-557.

1. Egerton, 260. La reine-mère, soit pour amener Elisabeth à une décision ou pour quelque autre raison d'état, avait proposé un mariage entre le duc d'Anjou et l'infante d'Espagne. Après son retour des Pays-Bas, elle renouvela sa proposition. Il paraît que Philippe n'en fit que rire, comme si ce n'eût été qu'un prétexte. Egerton, 262-270.

2. « La séparation fut très-touchante entre son altesse et *Monsure*. Elle répu-
» gnait à le laisser aller, et lui répugnait de même à partir. Sa majesté ne vien-
» dra pas à Whitehall, de peur que les lieux ne rappellent à son souvenir celui
» dont elle s'est séparée avec tant de regret. *Monsure* a promis de revenir en
» mars. » Lord Talbot, 12 février. Lodge, II, 260, et aussi Nevers, 559, 565. Egerton, 261.

reconnu que les états étaient jaloux de ses partisans, et que l'autorité réelle était exercée, non par lui, mais par le prince d'Orange, il conçut le projet de donner la loi à ses subalternes en s'emparant, à un jour donné, des principales villes de son gouvernement [6 janvier 1583]. Sa tentative échoua sur presque tous les points, plusieurs milliers de ses partisans y perdirent la vie, et, honteux et découragé, il fut forcé, six mois après, de se réfugier en France [28 juin]. Sa mort, arrivée à Château-Thierry [10 juin 1584] à la suite d'une longue indisposition, causée soit par le poison, soit par l'intempérance ou par le désappointement, délivra la reine d'une passion qui l'eût probablement conduite de nouveau à la répétition de ses folies amoureuses [1].

Un mois exactement après la mort du duc d'Anjou, et quatre années après la publication du ban de Philippe, le prince d'Orange, fondateur de l'indépendance belge, périt à Delft d'un coup de pistolet tiré de la main de Balthazar Gérard, aventurier bourguignon [10 juillet]. L'assassin n'avait aucune offense personnelle à venger; c'était le fanatisme joint à l'attrait de la récompense promise qui l'avait poussé à cet acte sanguinaire. On inventa les plus cruelles tortures pour punir le criminel ; mais il les endura quatre jours consécutifs d'un air de défi et de triomphe. Il nia qu'il fût un assassin ; il n'avait fait, dit-il, que le devoir d'un loyal sujet ; il avait exécuté sur un sujet rebelle l'arrêt prononcé contre lui par son souverain. Philippe n'éprouva, pour sa part, aucun remords de l'assassinat de ce prince. — Ce n'était pas un crime, se dit-il, mais un acte de justice. — Il paraît toutefois qu'il versa quelques larmes sur le sort de l'homme qui s'était sacrifié pour son service avec tant de courage [2].

Avant de terminer ce chapitre, je dois appeler l'attention du lecteur sur l'état de l'Irlande, dont, à l'avénement d'Elisabeth,

1. Egerton, 277. Elle lui était tellement attachée, que le 7 mai, Stafford, l'ambassadeur, fut obligé de s'excuser pour l'avoir informee du danger du duc. Elle n'en voulut rien croire, et l'accusa de désirer sa mort. Sa réprimande fut si sévère, qu'il n'osa pas l'informer de sa mort quand elle arriva. «J'avais pensé à » écrire à sa majesté, mais je n'osai prendre sur moi de le faire, de crainte de » lui causer du chagrin.» Murdin, 397-406. Castelnau témoigne de son « ex- » treme deuil et ennuy » de ce départ. Egerton, 157. Il ne peut être vrai, ainsi que quelques écrivains l'ont imaginé, que toutes les marques d'attachement dont elle combla le duc lui fussent dictées par la seule politique et non par l'affection ; quoiqu'il soit vrai qu'elle n'ait favorisé sa tentative sur les Pays-Bas que par hostilité contre l'Espagne, et ait vivement, mais en vain, conseillé à Henri III de prendre la souveraineté laissée vacante par la mort de son frère. Egert. 154-160.

2. Voyez les documents dans Egerton, 161 et suiv. Strada, l. v, dec. II.

le gouvernement avait été remis aux mains du comte de Sussex. Sous Marie, il avait convoqué un parlement pour rétablir le culte catholique; il en convoqua un autre sous Elisabeth pour rétablir le culte réformé [11 janvier 1560]. Il y fut arrêté que l'église d'Irlande serait réformée sur le modèle de l'église d'Angleterre; mais la noblesse, comme le peuple, abhorrait un tel changement, et les nouveaux statuts ne furent mis en vigueur que dans les endroits où l'on put les faire exécuter à la pointe de la baïonnette[1].

Parmi les aborigènes irlandais, l'homme qui excitait le plus les craintes du gouvernement était Shane O'Neil, l'aîné des fils légitimes du comte de Tyrone. Henri VIII avait accordé son héritage à Matthew, son frère naturel; mais Shane réclama la capitainerie d'Ulster comme son droit héréditaire, et ses vassaux le révérèrent et lui obéirent comme au véritable O'Neil. D'après les avis de Sussex, il consentit à visiter Elisabeth et à lui soumettre ses prétentions. Il parut à la cour d'Angleterre [6 janv. 1562] dans le costume de son pays, escorté de sa garde, armée de haches d'armes et couverte de vêtements de toile teints dans le safran[2]. La reine parut contente, et, quoiqu'elle ne confirmât pas positivement ses droits, elle le congédia avec des promesses de faveur. Dans quelques circonstances, il rendit les plus importants services au gouvernement anglais; dans d'autres, il vengea sévèrement les outrages réels ou imaginaires qu'il avait reçus. D'un caractère turbulent, mais généreux, fier de son nom et de son importance, il ressentait vivement la plus légère insulte. A la fin, il éclata — peut-être parce qu'il ne lui restait plus d'autre ressource, — en actes de révolte ouverte [1565]. Des pertes répétées le forcèrent à chercher un refuge parmi les Ecossais d'Ulster, également ennemis des indigènes et des Anglais; et ce chef irlandais fut lâchement assassiné par ses nouveaux amis, à l'instigation de Piers,

1. *Irish St.* 2. Eliz. 1, 2, 3.

2. Les indigènes irlandais sont divisés en *Galloglasses* et *Kernes*, par le député Senleger, dans une lettre à Henri VIII. Il les décrit ainsi : « Les uns » sont revêtus de la cotte de mailles avec bassinets, ayant chacun leur arme » appelée une *sparre*, assez semblable à la hache de la Tour, et on les nomme » Galloglasses; et généralement leurs pages portent devant eux trois dards » chacun, lesquels dards ils lancent avant de joindre l'ennemi corps à corps : » ils n'abandonnent pas facilement le champ de bataille, mais soutiennent la » charge jusqu'à la mort. Les autres, appelés Kernes, sont tout nus, excepté la » chemise et une petite cotte; et souvent, quand ils en viennent aux mains, ils » ne gardent que la chemise; et ceux-ci ont des flèches et des arbalètes. Ils » sont forts et propres à combattre dans les bois et dans les marais, dans lesquels il est difficile de les battre. » *St. Pap.* III, 444.

officier anglais [juillet 1567]. Le nom et le titre d'O'Neil furent éteints à jamais par acte du parlement [1569]. On déclara que les reprendre serait un acte de haute trahison; et les terres de Shane et de tous ses adhérents, comprenant une moitié de l'Ulster, furent confisquées au profit de la couronne, à quelques légères exceptions près faites en faveur d'un petit nombre de *loyalistes*[1].

Mais la réduction de l'Ulster n'assura pas la paix à l'Irlande. L'humeur turbulente des divers chefs irlandais ou anglais d'origine les entraînait continuellement dans des guerres locales; et leur attachement à la foi catholique les rendait les ennemis d'un gouvernement par lequel leur religion était proscrite. Des insurrections éclatèrent dans toutes les provinces; mais elles furent partout réprimées avec plus ou moins de difficultés. Le châtiment général était la confiscation des terres des délinquants; mais on trouvait plus aisé de prononcer ces arrêts que de les faire exécuter. C'est pourquoi, le secrétaire sir Thomas Smith proposa à la reine un nouveau plan, celui de coloniser les terres confisquées avec des paysans anglais, qui, ayant un intérêt dans le sol, seraient prêts à combattre les indigènes sans qu'il en coûtât rien à la couronne.

L'expérience en fut tentée : on concéda des terres au fils naturel de l'inventeur du projet et à d'autres aventuriers, et la conséquence fut que les districts dont ils prirent possession se trouvèrent bientôt transformés en déserts par les guerres destructives et interminables que se firent les nouveaux et les anciens habitants[2]. On attribua néanmoins cet échec, non au système lui-même, mais à l'échelle étroite sur laquelle il avait été mis en pratique. Walter Devereux, comte d'Essex, offrit de soumettre et de coloniser, avec douze cents hommes, le district de Clanhuboy, dans la province d'Ulster. Par un contrat entre lui et Elisabeth, il fut convenu que chacun supporterait la moitié des dépenses, et que la colonie serait partagée également entre eux deux aussitôt qu'elle se trouverait peuplée de deux mille paysans. Essex fut ébloui de la brillante perspective qui s'ouvrait devant lui; et ses

1. Camden, 153-156. Rym. xv, 676. *Statuts d'Irlande*, II. Eliz. sess. 3, I. Je dois remarquer ici la manière irrégulière dont les parlements irlandais étaient convoqués. Dans le dernier, dix comtés seulement sur vingt furent appelés à envoyer des représentants; dans celui-ci, sur quelques plaintes qui furent faites, on consulta les juges, et plusieurs représentants envoyés par des bourgs non incorporés, ainsi que des officiers qui s'étaient nommés eux-mêmes, furent rejetés. Voyez Leland, II, 225, 242.

2. Camden, 271.

ennemis à la cour le stimulaient, en lui prédisant le succès, bien qu'ils n'eussent d'autre objet en vue que de l'éloigner de la présence de la reine. Lorsqu'il eut une fois engagé ses biens et qu'il se fut avancé dans l'entreprise au point de ne pouvoir reculer sans se ruiner, ils commencèrent à jeter des entraves sur son chemin. L'été était presque passé avant qu'il pût gagner l'Irlande. Là, le lord gouverneur, Fitzwilliams, lui contesta ses pouvoirs; les indigènes, sous Phelim O'Neil, opposèrent une formidable résistance[1], et l'on découvrit que les provisions fournies par la reine étaient de mauvaise qualité, et ses troupes mal armées. Il se maintint cependant, quoique avec peine, pendant l'hiver; mais les lords Dacre et Rich, la plupart des gentilshommes et bon nombre de simples soldats, avec ou sans permission, retournèrent en Angleterre. Au printemps, l'entreprise fut abandonnée, et le comte consentit à aider le lord gouverneur à réprimer les insurrections dans diverses parties de l'île. Il serait fatigant de suivre ce seigneur aventurier jusqu'au bout de sa carrière. Il proposa des plans qui furent approuvés, puis rejetés; il obtint la permission de revenir en Angleterre [novembre 1575], et fut renvoyé bientôt après en Irlande avec le vain titre de comte maréchal, et à la fin, après une suite de désappointements, il mourut à Dublin d'une dyssenterie [22 sept. 1576] causée sans doute par les tourments de son esprit, quoique le bruit public ait attribué sa mort au poison que lui avait, disait-on, fait donner le comte de Leicester[2]. Ce nouveau plan de colo-

1. Camd. 286-288. Les annales irlandaises rapportent que l'année suivante (1573) Essex assassina Phelim O'Neil dans un banquet auquel il l'avait invité. Leland, II, 257.

2. Voyez le récit intéressant de sa mort dans le *Camden* de Hearne, *præf.* LXXXIX. On prit beaucoup de peine pour prouver à la reine et au conseil qu'il était mort de mort naturelle (voyez Camden, 308, 309, et les Papiers Sydney, I, 88). Je puis ajouter ici que si le comte d'Essex et de Leicester étaient ennemis, la comtesse d'Essex et Leicester étaient amis. Celui-ci, après la mort ou l'assassinat de sa première femme, avait cohabité avec Douglas, veuve de lord Sheffield : selon elle, ils étaient secrètement mariés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle en eut un fils, que nous retrouverons plus tard dans cette histoire. Nous ne savons vers quelle époque Leicester l'abandonna pour Lettice, comtesse d'Essex, mais il y a tout lieu de croire qu'elle eût avec lui deux enfants durant l'absence de son mari en Irlande; intrigue qui fut à la fin découverte à la reine et qui excita son indignation (*Memor.* VII, 397). Après la mort d'Essex, ils furent secrètement mariés; et pour justifier cette union, Leicester soutint que son prétendu mariage avec lady Sheffield n'était que la fiction d'une femme désappointée. Sir Francis Knollys, père de Lettice, se radoucit; mais craignant que sa fille ne fût après traitée de la même manière que lady Sheffield, il insista pour que la cérémonie fût répétée en sa présence. Ce mariage fut quelque temps tenu secret; mais nous avons vu qu'il fût révélé par Simier à Élisabeth, qui dès ce moment se déclara l'ennemie d'une femme qui avait osé

nisation était regardé avec horreur par les indigènes d'extraction irlandaise et anglaise. Dans l'expulsion des O'Neil, ils virent ou crurent voir le sort qui leur était réservé à eux-mêmes, et plusieurs chefs, soit en personne, soit par des envoyés, implorèrent le secours des puissances catholiques pour la conservation de leurs propriétés et de leur religion. Les rois de France et d'Espagne étaient alors occupés d'affaires d'un intérêt plus immédiat; mais Grégoire XIII, qui venait d'être appelé à la chaire de saint Pierre, prêta l'oreille à leurs plaintes et à leurs sollicitations. Dans la bulle de son prédécesseur, l'Irlande n'avait pas été nommée ; mais cette omission fut maintenant réparée, et Grégoire signa, quoiqu'il ne la publiât pas, une nouvelle bulle par laquelle Elisabeth était déclarée déchue de la couronne d'Irlande, aussi bien que de celle d'Angleterre [1]. Parmi ceux qui s'offrirent pour la mettre à exécution, se trouvaient Thomas Stukeley et James Fitzmaurice. Stukeley était un aventurier anglais, sans honneur ni conscience, qui avait vendu ses services en même temps à la reine et au pape, et qui alternativement abusait de la confiance et trahissait les secrets de chacun d'eux. Ayant obtenu du pontife un vaisseau de guerre, six cents hommes de troupes réglées et des armes pour trois mille hommes, il fit voile de Civita-Vecchia pour rejoindre Fitzmaurice à Lisbonne; mais il offrit immédiatement ses services à Sébastien, roi de Portugal, et périt dans la campagne de ce prince, à la bataille d'Alcazar contre Abdalmelech, roi de Fez et de Maroc [2] [4 août]. Fitzmaurice était Irlandais, frère du comte de Desmond, et ennemi invétéré du gouvernement anglais. Il fit naufrage sur les côtes de la Galice ; mais, avec l'aide de l'ambassadeur du pape, il se procura d'autres vaisseaux, et mettant à la voile des côtes de Portugal

lui disputer le cœur de son favori. Le jeune comte d'Essex lui-même, au plus haut de sa faveur, plaida en vain pour sa mère. Il obtint, à la vérité, plus d'une fois la permission de la présenter à Elisabeth dans la galerie privée; mais toutes les fois qu'on informait la reine de sa présence, elle s'abstenait, sous quelque pretexte, de sortir de sa chambre. Enfin, le 27 de février 1598, vingt-deux années après le mariage, Elisabeth promit de la rencontrer à dîner chez son frère sir William Knollys. On fit de grands préparatifs : la comtesse prit avec elle un joyau de la valeur de trois cents livres pour l'offrir à sa majesté. La voiture arriva à la porte du palais pour prendre la reine : elle ne paraissait pas encore. Essex alla la supplier en particulier, et elle refusa positivement. Le lendemain néanmoins le favori les mit en présence : la comtesse baisa la main et le sein de la reine, et Elisabeth la baisa à son tour. Mais ce fut tout : ses sollicitations pour une seconde entrevue restèrent sans succès. Voyez les Papiers Sydney, II, 92, 93, 95. Camden, 308, 309.

1. Becchelli, XII, 221.

2. Ibid. 222. Camden, 323, 327. Cabrera, 997.

[juin 1579], il vint prendre possession du port de Smerwick, près de Kerry. Il n'avait amené avec lui que quatre-vingts soldats espagnols, quelques exilés irlandais et anglais et le célèbre docteur Saunders, en qualité de légat du pape[1]. Mais il comptait sur la popularité de son nom, sur les ressources de sa famille et sur l'influence d'une bulle qui accordait à ceux qui se réuniraient à lui tous les priviléges dont jouissaient ordinairement les croisés. Toutefois ses espérances furent déçues. Les Irlandais, instruits par des échecs précédents, ne prêtèrent l'oreille qu'avec froideur à toutes ses exhortations. Il périt dans une querelle particulière avec un de ses parents, et ses soldats, pour échapper à une destruction complète, cherchèrent un asile parmi les vassaux du comte de Desmond. Quoique ce seigneur fît de hautes professions de loyauté sa conduite excita des soupçons. Il fut déclaré traître, et ses domaines furent saccagés par les Anglais. Au moment où sa fortune paraissait désespérée, une lueur d'espoir vint briller pour lui. Lord Grey de Wilton, le nouveau gouverneur, fut défait dans la vallée de Glendalough, et San-Giuseppe, officier italien à la solde du pontife, arriva de Portugal à Smerwick avec plusieurs centaines de soldats, une forte somme d'argent et cinq mille fusils. Mais les nouveaux venus avaient à peine élevé un fort, qu'ils se virent assiégés par le lord gouverneur du côté de la terre et bloqués du côté de la mer par l'amiral Winter [5 novembre 1580]. San-Giuseppe, contrairement à l'avis de ses officiers, proposa de se rendre ; les soldats se réunirent à l'opinion de leur commandant, et l'on fit l'offre de remettre la place aux assiégeants. Les Anglais affirmèrent qu'il n'y avait eu aucune condition d'accordée ; les étrangers, au contraire, qu'ils avaient capitulé la vie sauve. Sir Walter Raleigh entra dans le fort, reçut leurs armes, et ensuite ordonna ou permit qu'ils fussent massacrés de sang-froid[2] [11]. Ce désastreux événement éteignit la

1. Sanders mourut en Irlande l'année suivante. Dodd, II, 76.

2. Le poëte Spenser, secrétaire de lord Grey, essaya de justifier la conduite du gouverneur, et dit « que les ennemis demandèrent d'avoir la permission de » se retirer avec leurs armes, selon la loi des nations. Il demanda à voir leurs » brevets, du pape ou du roi d'Espagne. Ils n'en avaient pas : ils étaient les » alliés des Irlandais. Mais les Irlandais, répliqua Grey, sont des traîtres, et » vous devez périr comme traîtres. Je ne ferai aucun accord avec vous ; vous » pouvez vous soumettre ou non. Ils cédèrent, demandant seulement grâce, ce » que, ne jugeant pas convenable de leur accorder, dans la crainte qu'ils ne » se joignissent ensuite aux Irlandais, et aussi dans le but de frapper de ter» reur les Irlandais, qui sont enhardis par ces secours étrangers, et en conçoi» vent l'espérance d'autres secours prochains, il n'y avait pas d'autre moyen » que d'en finir avec eux comme on l'a fait. » Cayley's Raleigh, vol. I, p. 21. Sir Richard Bingham, témoin oculaire, dit « qu'ils se rendirent le soir, à la

dernière espérance de Desmond ; pourtant il parvint à éluder la poursuite de ses ennemis, et traîna pendant trois années une misérable existence au milieu des bois et des marais. A la fin, quelques soldats ennemis, attirés par une faible lumière, pénétrèrent sous une hutte dans laquelle ils trouvèrent un vénérable vieillard, seul et couché sur la terre devant le feu. Il avait à peine eu le temps de s'écrier : « Je suis le comte de Desmond, » que Kelly et Moriarty lui tranchèrent la tête, présent qu'Elisabeth reçut avec reconnaissance, et qu'elle fit exposer sur le pont de Londres[1].

---

## CHAPITRE CINQUIEME.

**Persécution des puritains, — des catholiques, — et des anabaptistes. — Révolution en Ecosse. — Morton est exécuté pour le meurtre de Darnley. — Complot pour la délivrance de Marie. — Exécution d'Arden et de Throckmorton. — Lois pénales. — Histoire de Parry. — Son exécution. — Fuite et condamnation du comte d'Arundel. — Mort tragique du comte de Northumberland.**

Dans le chapitre précédent, le lecteur a suivi la conduite de la reine d'Angleterre comme alliée des religionnaires insurgés de France et des Pays-Bas. Mais si, dans des vues politiques, elle jugeait convenable d'encourager leurs tentatives contre l'autorité de leurs souverains, elle conservait toujours néanmoins la plus profonde antipathie pour leur doctrine et leur discipline ; et plus leurs frères, les puritains d'Angleterre, travaillaient à établir dans leur patrie la réforme de Genève, plus elle mettait de persévérance et de sévérité à amortir leur zèle et à punir leur désobéissance par tous les moyens que la couronne eût en son pouvoir. Chaque année successive amenait la publication de nouvelles proclamations plus menaçantes les unes que les autres. On « purgeait » d'abord un diocèse, puis un autre, et les ministres destitués se plaignaient hautement de la rigueur de leur sort, de

» volonté du lord gouverneur, pour avoir merci ou non ; » et que le lendemain les marins et les soldats entrèrent dans la place, et se mirent à « piller, saccager et tuer tout ensemble, et qu'ils ne s'arrêtèrent pas tant qu'il en resta un » vivant. » Il estime les morts de quatre à cinq cents ou de cinq à six cents. Wright, II, 122.

1. Becchetti, 222, 223. Wilk, *Con.* IV, 260. Camden, 334-344, 406. Ellis, 2e série, III, 93.

la sévérité des commissaires et des extorsions pratiquées dans les cours ecclésiastiques.

Si la reine néanmoins se fût bornée à la destitution des nonconformistes, elle eût pu justifier sa conduite par le principe que ceux qui refusent de se soumettre à la discipline de l'église établie ne peuvent s'attendre à être employés comme ses ministres[1]. Mais son orthodoxie ou celle de ses conseillers allait plus loin. Tous ses sujets étaient requis de se soumettre au jugement supérieur de leur souveraine, et de pratiquer le culte religieux qu'elle pratiquait elle-même. Toute autre forme de service, que ce fût celui de Genève dans toute la pureté évangélique, ou la messe dans sa prétendue idolâtrie, était expressément défendue, et catholiques et puritains étaient également exposés aux plus sévères châtiments s'ils osaient adorer Dieu selon l'inspiration de leur conscience. Il doit paraître singulier qu'un système aussi intolérant fût soutenu par des hommes qui condamnaient hautement les mesures du dernier règne; mais ils s'appuyaient, pour le défendre, sur un argument tiré de la différence existant entre le culte intérieur et le culte extérieur. La reine, disaient-ils, ne voulaient pas sonder les consciences; intérieurement ses sujets pouvaient croire, pouvaient adorer comme bon leur semblait; tout ce qu'elle demandait, c'était la conformité extérieure à la loi. *Celle-ci*, elle avait le droit de l'exiger; si aucun individu la lui refusait, c'était à lui la faute, et il souffrait, en conséquence, non pour sa conscience, mais pour son obstination et sa désobéissance. Il est difficile de croire qu'un aussi misérable sophisme ait satisfait la raison de ceux même qui s'en servaient; cependant on le mettait triomphalement en avant dans les proclamations, et les agents du gouvernement le répétaient avec confiance dans leurs communications faites aux cours étrangères[2].

Les puritains avaient dans la chambre des communes de nombreux amis qui défendaient puissamment leur cause, et à chaque session couvraient le bureau de bills pour une réforme plus avancée; mais la reine, à chaque session aussi, réprimait leur zèle, tantôt en les réprimandant personnellement, tantôt en défendant à la chambre de procéder, et quelquefois même en se

1. Strype, I, 582.

2 Walsingham lui-même, bien qu'il dise que la reine pense que les consciences ne doivent pas être forcées, mais gagnées, ajoute que, « comme un monarque de haute sagesse et grande magnanimité, elle ne voulait souffrir que l'exercice d'une seule religion. » Cabala, 407.

faisant remettre les bills en ses propres mains. Elle trouva un coadjuteur zélé et capable dans la personne de l'archevêque, qui défendit avec vigueur les intérêts de l'Eglise dont il était le chef, et qui, bien qu'il eût quelquefois à déplorer le caprice de sa souveraine, sut par ses conseils et sa persévérance la maintenir fidèle à la cause de la hiérarchie. Pendant un temps, les dissidents se flattèrent de l'espoir de l'emporter à la fin sur leurs adversaires ; mais leur patience s'épuisa graduellement, et le désappointement poussa les plus zélés d'entre eux à des expressions de haine et à des actes de violence que leurs frères plus modérés ne pouvaient s'empêcher de blâmer. Ils publièrent des pamphlets remplis des expressions les plus insultantes, et Burchet, étudiant de Middle-Temple, dans un accès de frénésie religieuse, assassina en pleine rue un officier nommé Hawkins [oct. 1573]. Il avait pris sa victime pour Hatton, le nouveau favori, et se vanta hautement d'avoir tué le champion du papisme et l'ennemi de l'Evangile[1]. Le sang de Hawkins alarma l'archevêque ; on fit même une tentative pour prouver l'existence d'une conspiration contre sa vie, et trois théologiens de principes ultra-réformistes furent arrêtés. Mais le conseil, après une mûre délibération, déclara que les documents étaient des faux [juin 1574], et acquitta les prisonniers[2]. La mort de l'archevêque Parker fut suivie de la promotion de Grindall [17 mai 1575], prélat dont l'indulgence antérieure et la tendance secrète qu'on lui connaissait vers la théologie genevoise promettaient aux puritains tolérance et peut-être protection. Mais la reine suspecta bientôt l'orthodoxie du nouveau métropolitain. Il avait toujours approuvé certaines réunions appelées prophétisantes, dans lesquelles les ecclésiastiques voisins se réunissaient entre eux pour discuter des sujets religieux. La reine condamna ces foyers de désobéissance et de sectairianisme. Lorsqu'elle en ordonna la suppression, Grindall fit des représentations. Elisabeth, offensée, jalouse peut-être, le suspendit de l'exercice de son autorité [7 mai 1577] ; elle le menaça même de la destitution, et plus de deux années s'écoulèrent

1. Burchet fut d'abord mis en jugement pour hérésie, et n'échappa au bûcher que par l'abjuration des opinions qu'on lui attribuait. La reine décida ensuite de le faire exécuter en vertu de la loi martiale ; l'ordre en était déjà expédié, mais il fut supprimé sur la représentation de quelqu'un du conseil. Toutefois, Burchet la tira d'embarras ; car ayant pris son geôlier Longwood pour Hatton, il lui cassa la tête avec un tison, et fut en conséquence condamné et exécuté pour meurtre. Evidemment il était fou. Camden, 284. Stowe, 677.

2. Collier, 547.

avant que son humble prière et l'aveu sincère de sa faute lui obtinssent sa réintégration. Il ne put néanmoins jamais recouvrer la faveur de sa maîtresse. Peu de temps après, la reine lui envoya l'ordre de résigner son siége, et cette mortification ne lui fut épargnée que par sa mort seule, hâtée par ses inquiétudes d'esprit et l'inimitié de sa souveraine[1]. Il eut pour successeur [6 juillet 1583] un prélat d'un caractère plus sévère et plus orthodoxe, l'archevêque Wright, que sa plume avait déjà fait connaître comme un digne champion de l'église établie, et dont la vigilance et l'intrépidité dans ses nouvelles fonctions découvrirent les tentatives secrètes et repoussèrent les attaques ouvertes de ses adversaires. Pour épreuve de l'orthodoxie de ses subordonnés, il leur proposa de souscrire à trois articles attestant que la reine était le chef suprême de l'Eglise, que l'ordinal et le livre de prières ne contenaient rien de contraire à la parole de Dieu, et que les trente-neuf articles devaient être admis comme s'accordant parfaitement avec l'Ecriture sainte. A ces articles les puritains en opposèrent d'autres; mais l'archevêque suspendit les ecclésiastiques qui refusèrent de souscrire, et, en dépit des clameurs de ses ennemis et des intrigues de leurs amis dans le conseil, s'opposa efficacement à tout changement dans la constitution ou dans la discipline de l'Eglise[2].

Pour réprimer la violence des écrivains dissidents, on avait récemment passé un acte déclarant crime de félonie « d'écrire, » imprimer ou publier aucune espèce de livres, vers, ballades, » lettres ou écrit quelconque contenant rien de faux ou de séditieux, » tendant à diffamer sa majesté la reine, ou à encourager l'in- » surrection ou la rébellion dans le royaume[3]. » On sera surpris qu'un traité polémique contre certaines parties du livre de prière commune pût être poursuivi en vertu de ce statut; mais on maintint qu'un tel traité, poussant au renversement de la constitution de l'Eglise et de la suprématie de la reine, tendait à encourager la rébellion et la diffamation de la souveraine. Thacker et Copping, deux ministres non conformistes, et Wilsford, leur disciple laïque, furent mis en jugement et convaincus en vertu

1. Strype's Grindall, 231, 272, 277, 286. Lansdowne, *Mss.* xxxvii, 18. xxxviii, 69. Camden nous assure que la cause réelle de sa disgrâce était sa condamnation du mariage illégal de Giulio, le célèbre médecin de Leicester, qui dès ce moment travailla à effectuer sa ruine. Grindall était le fondateur de l'école de Saint-Bees, dans le Cumberland. Camden, 403.

2. Camden, 401. Strype's Parker, 115. Whitgift, 137.

3. *St. of Realm*, iv, 659.

de ce statut. Wilsford échappa à la mort en prêtant le serment de suprématie [5 juin]; les autres refusèrent, et périrent martyrs de leurs principes religieux[1] [6].

Mais les souffrances des puritains n'étaient nullement comparables à celles des catholiques. Les puritains étaient considérés comme des frères dont les écarts ne venaient que d'un excès de zèle; les catholiques, comme des idolâtres dont le culte ne pouvait être toléré par les vrais serviteurs du Tout-Puissant. La pauvreté des premiers ne présentait la perspective d'aucune récompense; la richesse des derniers offrait un appât séduisant à l'orthodoxie de leurs persécuteurs. Dès l'année 1563, l'attention de l'empereur Ferdinand avait été appelée sur les souffrances des catholiques anglais. Il recommande à la reine en différentes lettres la pratique de la tolérance, réclame son indulgence en faveur des évêques dépossédés, et l'exhorte à accorder au moins une église dans chaque ville populeuse pour l'exercice du culte catholique [24 sept. 1563]. Elle répondit que, quant à la première requête, en mettant les prélats à couvert des peines qu'ils avaient encourues selon la loi, elle avait d'avance satisfait à son désir; et, quant à la seconde, qu'une telle concession était contraire à sa conscience, que « c'était une chose mauvaise en elle-même et sans nul avantage pour ceux en faveur de qui on la réclamait[2]. »

Nombre des plus zélés ou des plus timides parmi les catholiques allèrent avec leurs familles chercher un refuge au delà des mers. Leurs terres et leurs propriétés furent immédiatement saisies par la couronne, et données ou vendues à bas prix aux amis de la cour. Ceux qui restèrent peuvent se diviser en deux classes :

1. Ces hommes étaient brownistes, classe d'ultra-puritains qui, regardant l'Eglise anglicane comme non chrétienne, refusaient d'avoir aucun rapport avec cette Eglise. Neal, c. VI. Strype, III, 186.

2. Strype, I, 370. Pollini, 353. Les peines auxquelles la reine faisait allusion étaient celles encourues par le refus du serment de suprématie. Elle avait défendu de le demander aux prélats destitués. Cependant Horne, le nouvel évêque de Winchester, somma Bonner de le prêter; mais Bonner soutint que Horn n'était pas évêque devant la loi, et qu'il n'avait en conséquence nulle autorité. Il s'appuyait sur ce que Horn avait été consacré selon l'ordinal d'Edouard VI, qui avait été aboli sous la reine Marie, et qui n'avait jamais été rétabli depuis par acte du parlement; qu'au contraire l'acte de la vingt-cinquième année de Henri VIII avait été remis en vigueur la première année du règne d'Elisabeth, et que, d'après cet acte, tous les évêques devaient être consacrés d'après la formule catholique. Il était difficile de réfuter légalement cet argument; et en conséquence, dans le parlement de 1566, il fut décrété que toutes les consécrations faites selon l'ordinal d'Edouard VI seraient regardées comme valides, mais en même temps que toutes les sommations de prêter le serment de suprématie faites jusqu'à ce jour par les évêques ainsi ordonnés seraient de nul effet. Strype, I, 340, 493. Strype's Parker, 61.

les uns, pour échapper à la rigueur de la loi, assistaient de temps en temps au service établi, et tâchaient de se défendre de l'accusation d'hypocrisie, en soutenant, d'après les expressions mêmes de la proclamation de la reine, qu'une telle concession n'était autre chose que l'accomplissement d'un devoir civil, l'expression de leur obéissance à la lettre de loi. Mais ce subterfuge ne pouvait convenir aux consciences plus timorées. Les autres, et c'étaient les plus nombreux, s'abstenaient d'un culte qu'ils désapprouvaient, et se voyaient en conséquence forcés de passer leur vie dans les craintes et les alarmes. Ils restaient à la merci de leurs voisins et de leurs ennemis ; ils étaient épiés journellement par leurs persécuteurs ; ils se trouvaient exposés à toute heure à être traînés devant la cour de haute commission, à être interrogés sous serment sur leur conduite, combien de fois ils avaient été à l'église, et quand, où et en quel lieu ils avaient reçu le sacrement ; à se voir condamner, comme récalcitrants, à des amendes et à la prison, ou, comme « réconciliés, » à la confiscation et à la prison pour la vie[1]. Leurs terreurs étaient chaque année renouvelées par des proclamations ou des messages secrets invitant les magistrats, les évêques et les commissaires ecclésiastiques à redoubler de vigilance et à exécuter les lois touchant la religion. On faisait des perquisitions dans les maisons particulières pour découvrir des prêtres ou des personnes assistant à la messe. Les ambassadeurs étrangers se plaignaient de la violation de leurs priviléges par les hommes chargés de la poursuite des catholiques et qui s'introduisaient malgré eux jusque dans leurs chapelles[2], et Elisabeth elle-même, pour donner l'exemple, ne dédaignait pas quelquefois d'envoyer en prison les réfractaires qui lui étaient dénoncés dans le cours de ses voyages[3].

1. Parmi ceux qui furent condamnés à la prison et à l'amende, nous trouvons Hastings, lord Loughborough, sir Edward Waldegrave, sir Thomas Fitzherbert, sir Edw. Stanley, sir John Southworth, les ladies Waldegrave, Wharton, Carew, Brookes, Morley, Jarmin, Brown, Guildford, etc. Strype, I, 233, 327. II, 110, 255, 263, 408, 416, 495. Grindall de Strype, 138, 151, 152. Il y a dans Haynes une singulière lettre au conseil, écrite par les évêques de Londres et d'Ely, qui, ayant interrogé les personnes prises à la messe chez lady Carew, proposent de donner la question au prêtre pour lui faire déclarer les noms des personnes qui avaient assisté dans d'autres occasions. Haynes, 365.

2. Strype, I, 327. II, 212, 410. Strype's Whitgift, 90, 1, 5, 7.

3. « Sa majesté a servi Dieu avec grand zèle et salutaires exemples ; car, par » ses conseils, deux papistes avérés, le jeune Rookewoode et un gentilhomme » nommé Downes, furent tous deux incarcérés à Norwych, l'un à la prison de » la ville, l'autre à la prison des champs, pour papisme obstiné ; et VII autres » gentilshommes de ce culte ont été envoyés en diverses maisons de Norwych

Les prêtres de la reine Marie, c'est ainsi qu'étaient nommés les membres non-conformistes de l'ancien clergé, continuaient depuis des années à exercer leurs fonctions dans des maisons particulières, malgré les dangers imminents qui les menaçaient, eux et leurs patrons. Mais la mort éclaircissait chaque année leurs rangs; les évêques dépossédés ne pouvaient plus en ordonner d'autres pour les remplacer, et il était facile de prévoir qu'en très-peu de temps le clergé catholique et avec lui l'exercice du culte catholique seraient totalement éteints dans le royaume[1]. Si l'un et l'autre se perpétuèrent, ce fut grâce à la prévoyance de William Allen, ecclésiastique d'une ancienne famille du Lancashire, et autrefois principal de Saint-Mary's hall, à Oxford. Il lui vint à l'idée que l'on pourrait ouvrir des colléges à l'étranger en remplacement de ceux qui étaient maintenant fermés aux catholiques en Angleterre. Son plan fut approuvé de ses amis; plusieurs seigneurs et plusieurs corporations ecclésiastiques de l'étranger lui offrirent leurs contributions, et Allen s'établit à l'université de Douai [1568]. Il n'eut d'abord que six compagnons; mais le nombre se grossit bientôt par l'arrivée de beaucoup d'exilés et d'une quantité plus considérable encore venant des universités anglaises, et en peu de temps le nouveau collége ne compta pas moins de cent cinquante membres, dont plusieurs étaient des savants distingués, tous animés du zèle le plus ardent pour la propagation de cette religion pour laquelle ils avaient abandonné leur patrie, et étaient venus chercher un asile sous un ciel étranger. Leur but était d'étudier la théologie, de recevoir les ordres et de retourner en Angleterre. C'est ainsi qu'ils se succédèrent continuellement, et que dans le cours des cinq premières années le docteur Allen envoya près de cent missionnaires dans le royaume[2].

» comme prisonniers ; deux des Lovell, un autre Downes, un Beningfild, un » Pary, et deux autres, qui ne méritent pas d'être nommés, pour mauvaise » croyance. La reine logea chez Brookewoode, à Euston ; et en le remerciant de » l'avoir logée, elle lui donna sa main à baiser; mais my lord chambellan (le » comte de Sussex), gravement et noblement, sachant qu'il était excommunié » pour papisme, l'appela devant lui, lui demanda comment il osait avoir la présomption de se présenter devant la personne de sa majesté, lui, indigne d'être » en la compagnie d'aucune personne chrétienne ; et ajoutant qu'il était plutôt » fait pour porter une paire de ceps, ordonna de le faire sortir de la cour, et » le fit emprisonner à Norwych. » Lodge, II, 186. 30 août 1578.

1. Allen. Réponse à « l'exécution de la justice » de Burgley, c. III.

2. Camden a donné (317) sur les séminaristes des détails qui paraissent avoir été pris dans les invectives déclamatoires des avocats de la couronne dans les jugements des missionnaires. Ils repoussèrent unanimement ces accusations, qui furent ensuite victorieusement combattues par le docteur Allen, dans un

Le succès de cet établissement déconcerta les membres du conseil, qui résolurent d'essayer ce que pourrait la terreur, et de soumettre les missionnaires et leurs fauteurs aux lois les plus sévères. La première victime fut Cuthbert Mayne, prêtre de Cornwall, que l'on accusa d'avoir obtenu une bulle de Rome, d'avoir nié la suprématie de la reine et d'avoir dit la messe à Golden, près de Truro, chez un M. Tregean [16 sept. 1577]. On ne put fournir aucune preuve suffisante de ces abominables crimes; mais la cour informa le jury que là où les preuves manquaient, de fortes présomptions pouvaient y suppléer, et un verdict de culpabilité en fut la conséquence. C'était la première condamnation capitale en vertu du statut; et, comme l'un des deux juges mettait en doute la légalité de la procédure, on en référa aux lords du conseil, qui, deux mois après, ordonnèrent que le jugement serait mis à exécution. Mayne subit avec constance le supplice cruel des traîtres[1]. Avec lui, avaient été condamnées aux peines de præmunire quinze personnes, tant voisins que domestiques, comme fauteurs et complices de sa trahison; et, aux assises suivantes, Tregean subit également la même condamnation. Il fut immédiatement jeté dans la prison commune de Launceston, et ses biens furent saisis par la couronne. Il avait autrefois joui de la faveur de la reine; mais plus tard il avait encouru son déplaisir. Nulle sollicitation ne put maintenant lui faire obtenir d'elle le moindre adoucissement à son sort. Vingt-huit années durant, il resta en prison, tant à Launceston que dans la Fleet, à Londres. Après la mort d'Elisabeth, il obtint sa liberté de Jacques, à la sollicitation du roi d'Espagne, mais à la condition de s'expatrier pour toujours. Le vieillard se rendit à la cour de son bienfaiteur, qui le reçut avec bonté, et lui assigna un revenu considérable[2].

L'impulsion était maintenant donnée : le sort de Mayne et de

traité intitulé : *Apologie et véritable déclaration de l'institution et des vues des deux colléges anglais*, etc.» Voyez les extraits qu'en a donnés M. Butler dans son excellent ouvrage intitulé : *Mémoires des catholiques d'Angleterre*, I, 211.

1. Bridgewater, 34, 35. Dodd, II, 92-94, et les vieilles éditions des *Procès d'Etat*. La bulle n'était qu'une copie d'un jubilé que Mayne avait, dit-il, acheté par curiosité dans une boutique.

2. Dodd, II, 169-172, et « De vita Francisci Tregean. Edidit F. Plunquetus nepos ejus maternus Olisipone. Anno 1655. » De Madrid, Tregean alla à Lisbonne pour sa santé, et y mourut le 25 septembre 1608. Ses enfants firent plusieurs tentatives infructueuses pour recouvrer les biens de leur père, sous Charles Ier.

Tregean stimula le zèle de ceux qui faisaient profession d'être les ennemis du papisme. On fit une recherche plus active des réfractaires; toutes les prisons du royaume comptèrent parmi les détenus des prisonniers pour religion; dans une circonstance, il n'y eut pas moins de vingt catholiques de bonne famille et de grande fortune qui périrent d'une maladie pestilentielle dans le château d'York [1]. Nelson, prêtre, et Sherwood, laïque, qui, à force de tortures ou par des questions insidieuses, avaient été conduits à nier la suprématie de la reine, furent traînés sur la claie, pendus et mis en quartiers [3 février 1578].

Mais l'expérience des siècles a prouvé que de telles rigueurs ne peuvent ralentir l'ardeur du zèle religieux. Les missionnaires couvrirent le royaume. Grégoire XIII établit un second séminaire à Rome [2] [29 avril 1579], et Mercurianus, général des jésuites, consentit, à la requête d'Allen, à ce que les membres de son ordre partageassent les dangers et la gloire de la mission. Pour cet objet, il choisit Robert Persons et Edward Campian, deux Anglais d'une habileté et d'un mérite distingués [22 juin 1580]. Leur arrivée éveilla les soupçons de la reine et du conseil: on crut ou du moins l'on feignit de croire, qu'ils étaient venus dans un but de trahison semblable à celle de Sanders, qui, l'année précédente, avait excité les insurgés d'Irlande à résister à l'autorité de leur souveraine; et l'on mit en œuvre les promesses et les

1. Bridgewater, 38, 298. L'accumulation des ordures et le défaut de ventilation rendaient ces sortes de maladies très-fréquentes dans les prisons à cette époque. En juillet 1580, les catholiques renfermés à Newgate éprouvèrent le même sort (Strype, III, *App.* 151). Mais la circonstance la plus singulière arriva à Oxford le 6 juillet 1577, au jugement de Jenks, libraire catholique. Tout à coup, les deux juges, le sheriff, le sous-sheriff, quatre magistrats, la plupart des jurés et nombre des spectateurs, furent saisis des plus violentes douleurs de tête et d'estomac, auxquelles succéda le délire, et, trente heures après, la mort. Cette maladie régna jusqu'au 12 août; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elle n'attaqua que les hommes, et en général ceux d'une certaine condition. Voyez Camden, 316. Lodge, II, 160. Wood, I, 291. Bridgewater, 37.

2. L'hôpital de Santo Spirito, élevé en 1204, est situé sur l'emplacement même de l'ancienne école saxonne, ou hôpital pour les pèlerins saxons, qui fut entièrement détruit dans le fameux incendie du Borgo, en 817. On établit ensuite pour le remplacer un hôpital pour les voyageurs et les personnes infirmes de la nation anglaise dans le Trastevere, près de l'église de San Grisogono; et quelques années plus tard, un autre dans la ville de Rome, dans la Via di Monserrato, appelé l'hôpital de la Sainte-Trinité et de Saint-Thomas. En 1464, ces deux établissements furent réunis sous le même directeur, et, en 1579, Grégoire XIII les ouvrit aux exilés anglais qui étaient venus à Rome pour étudier dans l'université Le 23 avril 1579, il supprima les hôpitaux, et en leur place éleva un collége, qu'il dota des revenus des deux premiers établissements, montant à environ quatorze cents couronnes par an, auquel il ajouta une pension de trois mille couronnes, qui devait être maintenue jusqu'à ce que ses revenus, provenant d'autres sources, eussent atteint cette somme.

menaces pour stimuler les poursuivants à découvrir et à appréhender les deux missionnaires. En même temps la reine ordonna par proclamation [15 juillet] à tous ceux dont les enfants, parents ou pupilles, étaient allés au delà des mers pour leur éducation, de donner le relevé de leurs noms à l'ordinaire, et de les rappeler dans le délai de quatre mois; avertissant en outre tous et un chacun que quiconque saurait ou entendrait dire qu'il existât aucun jésuite ou séminariste dans le royaume, et oserait les abriter ou s'abstiendrait de révéler le lieu de leur retraite, serait poursuivi et puni comme complice de trahison [1].

[26 janvier 1581.] Quand le parlement s'assembla, les ministres demandèrent aux deux chambres des lois plus sévères, afin de déjouer les projets du pape, qui avait envoyé des jésuites dans le royaume pour prêcher une doctrine corrompue et pour semer à l'ombre de cette doctrine les germes de la sédition [2]. Toutes les mesures qu'ils proposaient furent adoptées avec empressement. On décréta : 1° que tous individus possédant ou prétendant posséder, ou exerçant le pouvoir de dégager ou de retirer les autres de la religion établie, ou s'en laissant retirer, seraient, ainsi que leurs entremetteurs et leurs conseillers, passibles des peines de haute trahison; 2° que le châtiment pour avoir dit la messe serait porté à une amende de deux cents marcs et une année d'emprisonnement, et celui pour l'avoir entendue, à une amende de cent et au même emprisonnement; 3° que l'amende pour absence de l'église serait fixée à vingt livres par mois (spécifié mois lunaire), et que si l'absence se prolongeait une année entière, le réfractaire serait tenu de trouver deux cautions de sa bonne conduite, de deux cents livres chacune; et 4° que pour empêcher que des prêtres ne se cachassent dans les familles des particuliers comme gouverneurs ou professeurs, tout homme employé en cette capacité sans l'approbation de l'ordinaire, serait passible d'une année d'emprisonnement, et la personne qui l'emploierait, à une amende de dix livres par mois [3]. Il est évident que si ces dispositions eussent été exécutées dans leur entier, la profession de la foi catholique eût été infailliblement éteinte en peu d'années.

1. Camden, 318. Sanders, 384. A cette époque, on envoya à sir Henry Sidney, président de Galles, une lettre pour le réprimander de sa lenteur à exécuter la commission contre les catholiques, et pour l'informer en même temps que sa conduite était veillée de près. » Papiers Sydney, I, 276.

2. D'Ewes, 286.

3. *St.* 23. Eliz. c. 1.

Persons et Campian, avant de se séparer, avaient, en réponse à la proclamation de la reine, développé par écrit les motifs qui les portaient à visiter leur pays natal. Ils confièrent chacun leur manuscrit au soin d'un ami, en lui enjoignant de ne le rendre public que dans le cas où son auteur serait pris et mis en prison. Mais le zèle de Pond, l'un de ces amis, ne lui permit pas d'obéir. Il trahit la confiance placée en lui, et publia l'écrit de Campian sous le titre de Lettre aux lords du conseil. Le missionnaire y affirmait qu'il n'était venu que pour exercer les fonctions spirituelles du sacerdoce, et qu'il lui avait été expressément défendu de se mêler d'intérêts mondains ou d'affaires d'état ; il demandait la permission de discuter sur la religion devant la reine, le conseil et les deux universités; et déclarait que les jésuites do toutes les parties du monde avaient fait une sainte ligue, s'engageant à braver tous les dangers, à souffrir tous les tourments et à verser leur sang, s'il était nécessaire, pour le rétablissement et la propagation de la foi catholique. Le ton hardi de cette lettre causa une profonde blessure, qui fut encore envenimée davantage par la publication d'une autre brochure sortie de la plume du même écrivain, et où il énumérait dix raisons sur lesquelles il fondait l'espérance de la victoire dans la dispute proposée devant les universités [1].

Pendant près d'une année, Campian échappa à la poursuite de ses ennemis; mais durant ce temps, les catholiques furent exposés à des rigueurs dont ils n'avaient pas encore eu d'idée. Les noms de tous les réfractaires de chaque paroisse, montant à près de cinquante mille, avaient été envoyés au conseil; les magistrats étaient continuellement blâmés de leur peu d'activité et de succès ; et les prisons de tous les comtés étaient remplies de personnes soupçonnées d'être prêtres, ou de cacher des prêtres, ou d'avoir transgressé l'une ou l'autre des lois pénales. Nul n'était en sûreté même dans l'intérieur de sa maison, où il était exposé à toute heure, mais le plus généralement dans la nuit, à la visite d'un magistrat à la tête de la populace armée. A un signal donné, les portes étaient enfoncées, et les limiers de la loi se précipitaient par bandes séparées dans les divers appartements, examinant les

1. On peut voir dans Bridgewater, I, 2, 5-19, et la Lettre au conseil, et la brochure adressée aux universités. Strype en a publié une copie incorrecte et incomplète, III, *App.* 13. Bartolini a donné un extrait de la Lettre de Persons, p. 13. On peut voir d'autres lettres des deux missionnaires, dans Bridgewater, p. 3, et dans Strype, bien qu'avec des erreurs de dates et d'adresse. Vol. III, *App.* 151.

lits, arrachant la tapisserie et les boiseries des murailles, enfonçant les armoires, les commodes et les coffres, et faisant toutes les fouilles que leur imagination pouvait leur suggérer pour découvrir soit un prêtre, soit des livres, des cahiers ou des vêtements appropriés au culte catholique. Résister ou faire la moindre remontrance ne servait qu'à provoquer de nouvelles aggressions. Tous les habitants étaient interrogés; on les fouillait avec la plus grande rigueur sous le prétexte que des objets superstitieux pouvaient être cachés dans leur habillement; et l'on cite plusieurs circonstances dans lesquelles des femmes de qualité souffrirent tellement de la brutalité des officiers qu'elles en perdirent presque la raison et la vie [1]; à la fin Campian fut pris à Lyfford en Berkshire et conduit en cortége à la Tour [17 juillet]. Persons continua quelques mois encore à braver le danger qui le menaçait; mais à la fin, les pressantes sollicitations de ses amis le décidèrent, autant pour leur propre sûreté que pour la sienne, à se retirer au delà des mers.

La torture était alors en usage chez presque toutes les nations européennes. En Angleterre, durant le règne d'Elisabeth, on l'employa avec la plus odieuse barbarie [2]. Le prisonnier catholique était à peine arrivé à la Tour qu'on l'appliquait à la question; et si l'on soupçonnait qu'il fût prêtre, on lui demandait pourquoi il était venu en Angleterre, où il demeurait, qui il avait réconcilié, ce qu'il avait appris des autres par la confession, et en quel lieu ses collègues étaient cachés [3]. La seconde fois que Campian fut mis à la torture [31 oct.], il fit quelques révélations qu'il considérait comme de peu d'importance, mais que la rumeur publique exagéra et dénatura. Ses frères furent scandalisés; et pour les satisfaire, il protesta dans une lettre à un de ses amis que s'il avait mentionné les noms de certains gentilshommes chez lesquels il avait été reçu, « il n'avait, néanmoins, jamais divulgué » aucun secret qu'il eût reçu d'eux, ni ne le ferait jamais malgré » la torture et la corde [4]. » Cette lettre fut interceptée, et les

1. A la suite de pareils traitements, lady Nevil mourut de frayeur dans Holborn, et mistress Vavasor perdit la raison à York. Voyez Bridgewater, 34, 55, 289, 299, 319. Bartoli, 118-121. Voyez note (O).

2. Voyez-en des exemples nombreux dans Bridgewater, 56, 176, 179, 191, 196, 222, etc., et note (P). En 1578, Whitgift, évêque de Worcester, et vice-président de Galles, reçut ordre d'employer la torture pour forcer les catholiques soupçonnés d'avoir entendu la messe à répondre sur ce sujet. Strype's Whitgift, 83.

3. Bridgewater, 27, 197, 296.

4. « Nous avons obtenu de Campian la connaissance de toute sa tournée en

« secrets » furent interprétés comme faisant allusion à quelque conspiration mystérieuse contre la reine. Campian fut deux fois encore appliqué à la question, et l'on prolongea la torture jusqu'à ce qu'on l'eût laissé pour mort; mais il persista toujours dans le même dire, affirmant que les secrets dont il avait entendu parler n'avaient rapport à aucune affaire d'état, mais bien aux péchés particuliers des individus que ceux-ci lui avaient confiés en confession, et qu'il lui était défendu de révéler par toutes les lois divines et humaines [1].

Elisabeth avait désiré de voir elle-même cet homme célèbre. Par son ordre il fut un soir tiré secrètement de la Tour et conduit devant elle chez le comte de Leicester, en présence de ce seigneur, du comte de Bedford et des deux secrétaires. Elle lui demanda s'il la reconnaissait pour reine. Il répliqua qu'il la reconnaissait non-seulement pour reine, mais pour sa reine légitime. Elle lui demanda ensuite s'il croyait que le pape pût l'excommunier légalement. Il répondit qu'il n'était pas un arbitre suffisant pour décider dans une controverse entre sa majesté et le pape; c'était une question qui divisait les meilleurs théologiens de la chrétienté; et dans sa propre opinion, si le pape l'avait excommuniée, cela pouvait être insuffisant, parce qu'il pouvait errer. Par son autorité ordinaire, il ne pouvait excommunier les princes. Quant à savoir s'il le pouvait en vertu de l'autorité qu'il exerçait quelquefois dans des circonstances extraordinaires, c'était une question difficile et douteuse que quelques personnes avaient résolue par l'affirmative [2].

» Angleterre, — Yorkshire, Lancashire, Denbigh, Northampton, Warwick, » Bedford, Buckingham, etc. Nous avons envoyé chercher ses hôtes dans toutes » ces contrées. » Lettre dans Digges, 10 août, p. 1581. La confession elle-même se voit dans Strype, III, 578. Il assura sur l'echafaud qu'elle lui avait été arrachée par la promesse formelle des commissaires que ceux qui l'avaient reçu ne seraient point inquietés (Bridgewater, 65). Ils furent néanmoins mandés devant le conseil, comme nous l'avons vu, et quelques-uns furent emprisonnés et payèrent de fortes amendes. Strype, III, 126. Strype's Parker, 376. Digges, 390. Dans sa lettre à Pound, il exprime son regret de sa faiblesse et de sa crédulité Procès d'Etat de Howell, 1060.

1. Howell, ibid. Dans les intervalles de la torture, on l'avait plusieurs fois appelé à discuter sur la religion, tantôt en public dans la chapelle, et tantôt en particulier. Camden dit qu'il soutint mal sa réputation (expectationem excitatam ægre sustinuit, 349). Les écrivains catholiques, au contraire, se glorifient de son succès, et en appellent aux conversions qui suivirent les conférences. Bartoli, 167, 183. Deux des assistants furent envoyés en prison, parce qu'ils avaient dit que Campian « était avisé et savant, et qu'il disputait très-bien. » Strype, Aylmer, *App.* II.

2. Bartoli, 160. Procès d'Etat de Howell, 1062. Il paraît, d'après différentes circonstances, que, dans le langage de l'époque, la déposition était supposée

Enfin Campian, douze autres prêtres et un laïque réunis de différentes prisons furent mis en jugement en deux corps séparés [12 nov.]. Ils étaient venus préparés à faire leur profession de foi religieuse; à leur grand étonnement, ils se virent accusés d'avoir conspiré d'assassiner la reine, de renverser la religion et le gouvernement, et de détourner les sujets de leur allégeance envers leur souveraine; on alla même jusqu'à donner les détails circonstanciés : les lieux, Rome et Reims; les époques, les mois de mars et d'avril de l'année précédente; et leur propre voyage de Reims en Angleterre, que l'on supposait avoir commencé le 8 mai de la même année. On s'explique facilement la surprise des prisonniers. Plusieurs d'entre eux n'étaient pas sortis d'Angleterre depuis des années; d'autres n'avaient visité Reims ni Rome de leur vie; quelques-uns mêmes ne s'étaient jamais vus avant de se rencontrer à la barre. Ils déclarèrent que, quoi que l'on pût prétendre, leur religion était leur seul crime, et pour preuve de leur assertion, ils firent observer qu'on avait offert la liberté à chacun d'eux individuellement, s'il voulait se conformer au culte établi.

La relation de leur procès doit convaincre tout homme raisonnable de leur innocence. Campian, avec son habileté et son éloquence ordinaire, lava les missionnaires de l'accusation de déloyauté [20 nov.], et démontra qu'il n'avait pas été produit l'ombre d'une preuve qui pût les rattacher, lui ou ses compagnons, à aucune tentative faite contre la vie ou la sûreté de la reine. Mais l'esprit public avait été préparé à croire à l'existence de la conspiration par une suite d'arrestations, de serments et de proclamations : l'absence de preuves fut amplement compensée par les invectives, les conjectures et les déclamations des avocats de la couronne; et le jury, après une heure de délibération, rendit un verdict de culpabilité contre tous les prisonniers. Avant le prononcé du jugement, Lancaster, avocat protestant, se leva et fit serment que Colleton, l'un des accusés, l'avait consulté dans son étude à Londres, le jour même où il était dit avoir conspiré à Reims. Colleton fut renvoyé; les autres furent condamnés à subir la mort des traîtres [1].

On fit cependant une tentative pour sauver la vie des prisonniers. Quelques membres du conseil firent observer que mettre

comprise dans le sens du mot « excommunication, » quand il était appliqué à la reine.

1. *Procès d'état*, 1049, 1072. Bridgewater, 219, 304-307.

à mort tant de prêtres catholiques dans le moment où le duc d'Anjou était à Londres, ce serait faire une insulte au prince que la reine avait choisi pour époux; mais Burghley maintint qu'il était nécessaire de calmer les appréhensions des protestants. Qu'on en laissât au moins quelques-uns recevoir la peine de leur trahison, cela prouverait au monde que la reine était prête à sacrifier ses plus chères inclinations à la sécurité de sa religion. Cette opinion l'emporta [1]. Campian, Sherwin et Briant furent désignés pour être exécutés, et subirent le supplice des traîtres [1er déc.], en protestant de leur innocence et en priant jusqu'au dernier souffle pour la reine, leur légitime souveraine. Les neuf autres, qu'on laissa plusieurs mois sous le coup d'une sentence de mort, furent interrogés à plusieurs reprises par les commissaires, et requis de donner leur opinion touchant le pouvoir du pontife de déposer les princes, et de déclarer quel parti ils prendraient dans le cas où l'on tenterait de mettre la bulle papale à exécution [2]. Bosgrave, jésuite, Rishton, prêtre, et Orton, laïque, donnèrent des réponses satisfaisantes; ils évitèrent la mort, mais ils ne recouvrèrent pas la liberté. Les autres répliquèrent que leurs opinions n'avaient rien de commun avec le crime pour lequel ils avaient été injustement condamnés, qu'ils n'étaient pas compétents pour décider dans une controverse entre le pape et leur souveraine, qu'ils croyaient comme croyait l'Eglise catholique, et se comporteraient en toute occasion comme des prêtres catholiques doivent le faire. Ces réponses furent regardées comme des subterfuges; et ils furent tous exécutés à Tyburn [30 mai 1582], en protestant, ainsi qu'avaient déjà fait leurs compagnons, qu'ils étaient innocents de toute trahison et fidèles sujets de leur souveraine.

On ne peut douter que la conspiration dont ces hommes furent accusés n'ait été une fiction. Ils étaient venus en Angleterre avec la défense de prendre aucune part aux affaires temporelles et dans la seule vue d'exercer les fonctions spirituelles du sacerdoce. C'était pour eux un devoir sacré pour lequel ils risquaient généreu-

1. Camden, 379. Bartoli, 209.

2. Le 1er d'avril, la reine, pour faire taire les murmures du public, publia une proclamation déclarant que Campian et ses compagnons avaient été justement mis à mort, et donnant pour preuve de leurs desseins révolutionnaires les questions qui leur avaient été posées et leurs réponses. Les unes et les autres se trouvent dans Howell, *St. Tr.* I, 1078, et dans M. Butler, *Mémoires des catholiques d'Angleterre*, I, 200, *App.* 360. Je ferai observer que les réponses attribuées à Campian sont bien différentes de celles qu'à son jugement il assura avoir données.

sement leur vie et leur liberté. Leur principal accusateur même attesta plus tard leur innocence; et pour excuser son mensonge, allégua la terreur qui l'avait saisi lorsqu'il avait été conduit au milieu des instruments de torture [1]. On doit reconnaître en même temps que les réponses données par six d'entre eux aux questions qui leur furent faites étaient fort peu satisfaisantes. Leur hésitation à nier le pouvoir de déposer (pouvoir qui, à la vérité, était alors reconnu par le plus grand nombre des théologiens dans les royaumes catholiques) rendait leur loyauté très-problématique dans le cas où quelque prince étranger tenterait de mettre la bulle à exécution. Elle donnait des raisons suffisantes pour surveiller leur conduite d'un œil sévère, pour demander des garanties de leur bonne conduite à l'approche du danger, mais elle ne pouvait aucunement justifier leur exécution pour un crime imaginaire. On ne met pas ainsi des hommes à mort par la seule raison qu'il est possible que, dans une certaine circonstance, ils agissent en traîtres. Le remède convenable eût été d'offrir la liberté de conscience à tout catholique qui abjurerait les prétentions temporelles du pontife. Mais c'eût été un effort de générosité qu'on ne devait pas attendre de ce siècle d'intolérance, ni surtout des défenseurs d'un principe qui conduisait naturellement à la persécution : à savoir que le culte catholique était une idolâtrie ; et que tolérer seulement l'idolâtrie était une offense mortelle qui ne pouvait manquer d'attirer les plus sévères jugements du ciel sur la reine et sur la nation [2].

1. Nichols était un protestant qui, étant passé à l'étranger, abjura sa religion pour entrer dans les séminaires, et qui, chassé pour sa mauvaise conduite, était retourné en Angleterre. Il fut immédiatement arrêté et se conforma. Sa conversion fit beaucoup de bruit : on le disait jésuite et prédicateur du pape, et les évêques furent forcés par le conseil de lui faire une pension de 50 livres par an pour son entretien, jusqu'à ce qu'il fût pourvu dans l'Eglise (Strype's Grindall, 262). Il fit plusieurs révélations et publia un livre rempli de calomnies contre le pontife et les séminaristes; néanmoins on ne le produisit pas au jugement. Peu de temps après, il rétracta ses accusations contre les missionnaires et passa en France. A Rouen il fut jeté en prison, d'où il écrivit plusieurs lettres au docteur Allen et confessa que tout ce qu'il avait dit et fait ne provenait que de la crainte de la torture : « Ce n'est pas, je vous assure, une agréable chose, » dit-il, « que de se voir tirer par des manivelles jusqu'à ce que votre corps devienne » presque de deux pieds plus long que la nature ne l'a fait. » Si nous l'en croyons, Stubbs fournit les matériaux pour son volume, et Wilkinson ajouta les notes marginales. Hopton, gouverneur de la Tour, inséra dans sa confession des noms qu'il n'avait jamais entendus, supprima plusieurs de ses réponses et en altéra d'autres. Voyez ses lettres dans Bridgewater, 230-231; aussi Bartoli, 119, 137, 138.

2. Voyez cette histoire, vol. III, et note (Q). M. Hallam remarque comme circonstance atténuante, et qui distingue cette persécution de celle de Marie et de la maison d'Autriche, qu'aucune femme ne fut mise à mort en vertu de

Il n'y avait rien dans la croyance des puritains, ou dans celle des catholiques, qui pût, selon la loi, les rendre passibles des peines portées contre les hérétiques; mais les anabaptistes étaient destinés encore à souffrir sur le bucher sous Elisabeth, de même que leurs prédécesseurs avaient souffert sous son père et son frère. Ils formaient une secte nombreuse dans les provinces maritimes des Pays-Bas, et à l'abri de l'église hollandaise de Londres il s'en introduisait de temps en temps quelques-uns en Angleterre. En trois occasions différentes la reine avait ordonné par proclamation à tout individu, soit anglais, soit étranger, qui aurait embrassé les opinions des anabaptistes, de quitter le royaume dans un délai de vingt jours, sous peine de la confiscation, de la prison et autres châtiments. A la demande de Grindall, évêque de Londres, on fit des visites domiciliaires dans toutes les paroisses de la métropole; et tous les maîtres de maison furent forcés de donner une liste des étrangers qui demeuraient avec eux, détaillant leurs occupations, leur manière de vivre et leurs principes religieux [1]. En 1574, Sandys, son successeur, remit seize anabaptistes au lord-maire, pour être transportés hors du royaume : l'année suivante, le jour de Pâques [3 avril 1575], vingt-sept autres furent arrêtés, par son ordre, dans une maison près d'Aldgate, où ils se trouvaient réunis pour leurs dévotions; et la reine le commissionna avec l'évêque de Rochester, maître des rôles, et deux magistrats, à l'effet de procéder contre eux comme suspects d'hérésie. On trouva, d'après l'interrogatoire, qu'ils rejetaient le baptême des enfants, niaient que le Christ eût pris corps de la Vierge, et enseignaient que nul chrétien ne devait faire de serment ni accepter l'office de magistrat. On en renvoya quelques-uns avec une sévère réprimande; cinq autres, qui exprimèrent leur repentir, furent condamnés à porter des fagots et à se rétracter à la croix de Saint-Paul, et une femme et dix hommes furent condamnés aux flammes : la femme racheta sa vie en faisant abjuration de ses erreurs; les hommes, au lieu d'être envoyés au bûcher, furent chassés du royaume [2]. Mais ni arguments

ces nouvelles lois pénales, autant qu'il s'en souvienne (*Const. Hist.* I, 197, note). Il est néanmoins de fait que Margaret Clitheroe fut exécutée en 1586, Margaret Ward en 1588, et Anne Line en 1601. Mistriss Wells fut condamnée à mort en 1591 et mourut en prison; quatre autres dames catholiques furent condamnées à différentes époques, mais non exécutées : deux d'entre elles obtinrent leur pardon de Jacques Ier. Challoner, vol. I, 189, 222, 296.

1. Strype's Grindall, 122-124.

2. Stowe, 678. Wright, II, 9.

ni menaces ne purent vaincre l'obstination de Peeters et de Turwert, qui persistèrent à maintenir la vérité de leurs doctrines. La reine se rappelant « qu'elle était le chef de l'Eglise, qu'il était » de son devoir d'extirper l'erreur, et que les hérétiques devaient » être retranchés du troupeau du Christ, afin qu'ils ne pussent » corrompre les autres [1], » signa l'ordre aux sheriffs [15 juillet]; et les deux infortunés périrent sur le bûcher de Smithfield, au milieu des applaudissements d'une foule immense de spectateurs [22]. Quatre années plus tard, un charron, nommé Matthew Hammond, qui professait les mêmes opinions, après avoir été déclaré hérétique endurci par l'évêque de Norwich, fut brûlé dans les fossés de cette ville [20 mai 1579]. Et à la même place, mais dix ans plus tard, fut encore livré aux flammes Francis Kett, membre de l'une des universités, qui avait été convaincu de blasphème contre la divinité du Christ [2].

Il est temps maintenant de revenir à l'infortunée Marie Stuart. Depuis plusieurs années, son adversaire Morton, sous la puissante égide d'Elisabeth, régnait sans contrôle en Ecosse, tandis que la reine captive était forcée d'endurer toutes les horreurs d'un emprisonnement rigoureux et prolongé, dans le château de Sheffeld [3]. On avait diminué le nombre de ses gens, et réduit les dépenses de sa table; ses lettres étaient interceptées et retenues par les agents des ministres, et les étrangers, souvent même l'ambassadeur de France, ne pouvaient obtenir de la voir. On ne la laissait jamais sortir de son appartement à moins que ce ne fût pour faire un tour de promenade dans la cour ou sur les plombs; dans ce cas il lui fallait annoncer une heure à l'avance son intention, afin que le comte et sa femme pussent l'accompagner. Un emprisonnement si rigoureux, joint à l'anxiété résultant de son ignorance des événements qui se passaient et dans lequel elle pouvait être profondément intéressée, détruisirent rapidement sa santé, au point qu'elle se trouvait réduite par son extrême faiblesse à rester la plupart du temps au lit, se faisant transporter dans une chaise quand elle désirait passer dans une pièce voisine. Elisabeth, tout en acceptant « gracieusement » de la captive des présents de broderies et de robes de Paris, éludait

1. Rymer, xv, 740, 741.
2. Stowe, 679, 685. Collier, 569.
3. Elle y avait été conduite en décembre 1570.

ou rejetait toujours toutes les demandes qui lui étaient faites d'adoucir la sévérité de sa détention [1].

Mais si Marie souffrait, sa royale persécutrice n'était pas exempte d'inquiétudes. Elle avait maintenant acquis la conviction que sa propre sûrete était incompatible avec la délivrance ou la fuite de la reine d'Ecosse, et la crainte de ce dernier événement était pour elle une source inépuisable de craintes, de soupçons et de tourments. Parmi toute la noblesse il n'y avait personne en qui elle eût plus de confiance que dans le comte de Shrewsbury : et pourtant elle se méfiait même de lui. Elle avait été autrefois avertie des « grâces séduisantes » de Marie [2], et elle craignait qu'il ne fût détourné de son service par les attraits de sa rivale. Elle le réprimandait fréquemment de sa négligence supposée. Il était forcé de prendre dans sa maison des personnes qu'elle lui recommandait, et qu'il savait être chargées d'épier sa conduite; et tandis qu'il gardait Marie Stuart, il était lui-même entouré de gardes, agents secrets de la reine, dans le voisinage de sa résidence [3].

Mais ce qui paraîtra plus extraordinaire encore, Burghley lui-même, l'ennemi juré de Marie, celui qui lui avait fait le plus de mal et qui conseillait encore sa mort, ne put échapper aux soupçons de sa maîtresse. Il eut, à deux reprises différentes, recours aux eaux de Burton pour se guérir de la goutte. Elisaboth se persuada que le but réel de son voyage était de trouver lo moyen d'intriguer secrètement avec Marie. Elle s'ouvrit à lui de ses soupçons; le réprimanda avec une extrême sévérité, et fut longtemps avant de vouloir ajouter foi à tout ce qu'il put dire pour démentir cette accusation [4].

Du côté des partisans écossais de la captive, la reine d'Angleterre était exempte d'alarmes tant que Morton conserverait la régence. Mais sa rapacité d'un côté, et sa soumission à Elisabeth

1. Lodge, II, 87, 121, 129.

2. Haynes, 511. Elle « craignait que son beau parler ne le séduisît. » Lodge, II, 156.

3. Lodge, II, 83, 85, 116, 163, 275. Lorsque sa belle-fille accoucha, il baptisa l'enfant lui-même, de peur d'être accusé d'avoir introduit des étrangers s'il eût fait venir un ecclésiastique. 128.

4. Lodge, II, 131, 132. Pour donner une idée du système d'espionnage qui régnait alors, Burghley, bien que premier ministre, ayant occasion d'écrire une lettre confidentielle au comte de Shrewsbury sur quelques arrangements domestiques, fut obligé de la garder toute une semaine avant de trouver un messager à qui il osât la confier, à cause du danger qu'il y avait qu'elle ne fût interceptée et envoyée à la reine. 134. « Qui écrira, quand ses lettres sont ouvertes en route et interprétées selon le bon plaisir, ou mieux, le déplaisir. » Harrington à Standen, 20 fév. 1600. *Nugæ ant.*, I, 309 et 314, 318.

de l'autre, avaient excité les murmures et blessé l'orgueil de la nation. L'une l'avait poussé à altérer la monnaie, à multiplier les confiscations pour des offenses réelles ou prétendues, et à s'approprier personnellement les biens de l'Église; l'autre l'avait amené à s'humilier devant le lieutenant de la reine d'Angleterre en satisfaction de quelque offense involontaire, résultant d'une rixe entre les habitants des frontières. A la fin, les comtes d'Argyle et d'Athol obtinrent accès auprès du jeune roi; et Jacques, à leur instigation, quoiqu'il ne fût âgé que de douze ans, prit les rênes du gouvernement, convoqua les seigneurs de leur parti à Stirling, et envoya à Morton l'ordre de résigner son autorité. Il obéit avec une apparente satisfaction [12 mars 1578]; mais trois mois après, ses intrigues avec la famille Erskine l'introduisirent dans le château de Stirling, remirent sous sa puissance la personne royale, et lui donnèrent les moyens d'exercer encore, comme président du conseil, le pouvoir qu'il venait de perdre comme régent [16 juillet]. Les deux partis se trouvèrent en présence sur le champ de bataille, et prêts à combattre [14 août]; mais ils furent réconciliés par l'intervention de l'ambassadeur d'Angleterre; et Athol, le principal auteur de la disgrâce récente de Morton, mourut empoisonné quelques jours après avoir été invité à sa table. Sûr de son autorité, il donna maintenant l'essor à son avarice et à son ressentiment; et les chefs des Hamilton, qui se reposaient en toute sécurité sous la protection du traité de Perth, furent forcés, pour échapper à la mort, de s'enfuir précipitamment en Angleterre [juin 1579]. En ce moment, un rival inattendu vint tout à coup éveiller ses soupçons. Esmé Stuart, lord d'Aubigny, arriva de France [oct.]; sa jeunesse et ses talents captivèrent Jacques, et le favori fut créé d'abord comte, puis duc de Lennox et comblé de charges et d'honneurs. Il insinua au roi que le but de Morton était de le conduire en Angleterre, et il envoya en France chercher tous les renseignements qui pouvaient prouver que l'ex-régent avait été complice du meurtre de Darnley. Morton, de son côté, publia que Lennox n'était en réalité que l'agent du duc de Guise; que le but de sa mission était d'effectuer le changement de la religion nationale, de marier Jacques à quelque princesse étrangère, et de lui persuader de résigner le sceptre aux mains de sa mère. Les ministres anglais, alarmés pour la sûreté de leur ami, ou croyant effectivement à ces allégations, envoyèrent un ambassadeur [1580] demander le bannissement de Lennox : mais il revint sans avoir obtenu d'audience, parce

qu'il avait refusé de délivrer son message au roi en présence du conseil. Un ambassadeur écossais envoyé pour faire l'apologie de cette conduite, reçut un semblable traitement, et fut renvoyé avec des reproches sévères et une admonition hautaine de Burghley [1].

Morton assistait toujours au conseil d'Ecosse. Mais un matin Stuart, fils de lord Ochiltroe, tombant à genoux devant le roi, l'accusa ouvertement de meurtre sur la personne du père du roi [31 déc.]. Sur sa dénégation il fut détenu, d'abord dans sa propre maison, et ensuite dans le château de Dumbarton [2]. Elisabeth se hâta d'accourir au secours de son allié. Randolph, le célèbre instigateur de révolte et de trahison, fut dépêché à Edimbourg [18 janvier 1581]. Il sollicita la vie de Morton près du roi, du conseil et des états, il la demanda comme une faveur que méritait la reine pour les nombreux services qu'elle avait rendus à la nation ; il attribua cette accusation à la jalousie de son rival ; et produisit des pièces tendantes à prouver que Lennox s'était associé à des princes étrangers pour faire une invasion en Angleterre. On lui fit réponse que ces documents étaient des faux, et que le roi était engagé d'honneur à laisser la procédure avoir son cours. Elisabeth ordonna à un corps de troupes anglaises de marcher vers les frontières [3]; et Randolph exhorta les comtes d'Angus et de Marr, et les autres lords du parti anglais, à tirer l'épée pour la défense de leur chef. Et il n'était pas le seul à plaider en faveur de Morton et à dénoncer les projets pernicieux de Lennox : le prince d'Orange chargea William Melville, et le roi de Navarre, Bothwell et Wonnys, d'appuyer les représentations des agents anglais. Mais Jacques fut inexorable. Il appela tous ses sujets aux armes pour la défense de leur patrie; le comte d'Angus eut ordre de se retirer au delà de la Spey, et Marr, de remettre le château de Stirling. Stuart, l'accusateur, fut créé comte d'Arran, et Randolph, qui, dans deux missions précédentes,

1. Camden, 364.

2. Sur l'arrestation de Morton, on décida de retirer Marie de la garde du comte de Shrewsbury et de la transférer au château de Milborne, dans le Derbyshire. En même temps, on ordonna de saisir tous ses papiers et de les envoyer à la reine. Nous avons encore les instructions données à cette occasion (Sadler, II, 319-362). Cependant, pour quelques raisons qui nous sont inconnues, elle resta à Sheffield. La saisie de ses papiers fut probablement aussi contremandée.

3. « Deux mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux pour le secours de » *son parti* en Ecosse (s') il est nécessaire. » Walsingham à sir Henry Sydney, 28 fév. 1581. Le lecteur remarquera l'expression « *son parti.* » Papiers Sydney, I, 286.

avait été renvoyé du pays, s'enfuit cette fois pour sauver sa vie [1]. La reine n'ayant nulle possibilité de soulever un parti formidable en Ecosse, et n'osant faire la guerre dans le seul but d'arrêter le cours de la justice, rappela ses forces [1er mai].

[1er juin,] Les preuves contre Morton consistaient en paroles et en documents écrits. Les premières devaient montrer qu'il avait tenu une consultation sur le meurtre de Darnley à Whittingham; que lorsqu'il fut commis, son cousin et ami confidentiel, Archibald Douglas et son domestique Binning, y furent activement employés; et que la reine Marie en se rendant à Carberry-Hill, lui dit en face qu'il était un des assassins. Les preuves écrites était son propre *bond of manrent* ou engagement de préserver Bothwell du châtiment du meurtre, qui fut produit par sir James Balfour, et un papier donné comme la déclaration de Bothwell lui-même, faite au lit de mort en Danemarck [2]. Il fut reconnu coupable par un verdict unanime de ses pairs; mais le roi commua en sa faveur le supplice de trahison en simple décapitation. Dans sa prison il déclara aux ministres qui le visitèrent (quoiqu'il refusât cependant de signer ses aveux), qu'il avait été deux fois sollicité par Bothwell, et deux fois par Archibald Douglas de prendre une part active au meurtre; qu'il avait refusé parce que Bothwell, qui prétendait avoir le consentement de la reine, ne put lui en fournir aucune

1. Voyez sa lettre au chancelier dans Strype, II, *App.* 138. Il dit de Morton : « Vraiment, je ne puis lui souhaiter aucune faveur, quant à moi, s'il faut en » croire ce que l'on dit et ce qu'ont révélé ceux en qui il n'avait pas peu de » confiance. » Il paraît qu'on l'accusa non-seulement de la mort de Darnley, mais encore de l'emprisonnement du comte d'Athol, comme du dessein d'emprisonner le roi et de faire mourir Argyle, Lennox et Montrose. Ibid.

2. Consultez Camden, 368; Arnot, *Procès criminels*, 388, et la lettre de Foster dans Chalmers, II, 97. D'après cette dernière, il paraît qu'on produisit au procès une déclaration de Bothwell. Il mourut en 1576. Le bruit courut que sur son lit de mort il avait solennellement declaré que Marie était innocente du meurtre, et avait nommé ses véritables complices. Elle fit plusieurs tentatives pour se procurer une copie de ce testament, ainsi qu'on l'appelait. On crut que le roi de Danemarck en avait envoyé une à Elisabeth, qui l'avait supprimée; et l'on supposa qu'il en était parvenu une autre à la cour d'Ecosse. Celle qui a été publiée par Keith ne mérite nul crédit; ce n'est évidemment qu'un mémorandum, fait par quelque individu sans nom cinq années au moins après la mort de Bothwell, de ce qui avait été rapporté par un marchand danois peu après sa mort. Keith, *App.* 142, 145. Camden avance que le comte avait souvent, pendant sa vie et à sa mort, déclaré sous serment que Marie était innocente : « Et vivens » et moriens reginam minime consciam fuisse, religiosa asseveratione sæpe nu- » mero contestatus est. » Camden, 143. Mais Laing dit positivement que le roi Jacques inséra ce passage, et qu'il ne fut pas originairement écrit par Camden. Laing, II, 52. Son assertion n'est qu'une conjecture; mais, s'il en est ainsi, Jacques ne pourrait-il pas avoir appris la vérité du fait lors de son séjour en Danemarck?

preuve écrite; mais qu'il était coupable d'avoir, par crainte, caché ce qu'il savait de cette conspiration, et d'avoir donné à Bothwell, d'abord le bon de manrent, et ensuite un autre engagement pour avancer son mariage avec la reine [1]. Sur l'échafaud, il se jeta la face contre terre, et montra par des sanglots, des gémissements et des contorsions violentes, toute l'agitation et les angoisses de son esprit. Nous ignorons quelle impression cette vue fit sur les spectateurs; mais les ministres qui l'assistèrent nous assurent que « c'étaient des signes évidents du travail puis- » sant et intérieur de l'esprit de Dieu [2]. » Binning fut exécuté le lendemain : Archibald Douglas, que Morton avait nommé président d'assises, trouva un asile en Angleterre

Depuis l'arrivée de Lennox, Elisabeth avait surveillé avec une jalousie nouvelle la conduite de la reine d'Ecosse : après la chute de Morton, elle pensa qu'il était urgent de prendre une détermination définitive touchant le sort de sa captive. Fallait-il, ainsi qu'on l'avait premièrement projeté, poursuivre et condamner Marie comme coupable de machinations contre la vie et la dignité de la reine d'Angleterre, ou bien la délivrer de prison à des conditions propres à garantir Elisabeth des dangers qu'elle redoutait? Les lords du conseil s'assemblèrent [sept.], et l'on passa trois jours à délibérer. Mais quelle qu'eût été la première intention de la reine, elle commença bientôt à balancer; elle fit des objections à toutes les propositions, et à la fin elle eut recours à cet expédient si familier aux caractères faibles, de se délivrer de la perplexité du moment en remettant la décision à une époque plus

1. Il est singulier qu'après toutes les recherches, les interrogatoires et exécutions qui avaient eu lieu, on ne sût encore, quatorze années après la mort de Darnley, de quelle manière il avait été assassiné. On demanda à Morton « s'il avait » été assommé ou si on l'avait fait sauter en l'air; » il prit Dieu à témoin qu'il n'en savait rien. Bannatyne, 498.

2. « Il se coucha de douleur sur la face, devant le lieu de l'exécution, son » corps faisant de grands soubresauts par ses soupirs et ses sanglots, qui sont » signes évidents de l'intérieur et puissant travail de l'esprit de Dieu. » Voyez toute sa confession et ce qui suivit dans le journal de Bannatyne, 494-517. On a prétendu que dans sa confession publiée par les ministres, on omit beaucoup de choses par délicatesse pour la réputation de personnes alors vivantes, ou dans des vues politiques. Marie, bien certainement, dit positivement dans une lettre à Elisabeth que, d'après les dépositions de Morton et celles des personnes confrontées avec lui, il était évident que tous ses malheurs durant sa résidence en Ecosse avaient été causés par les conseils et les promesses des agents de la reine d'Angleterre : « A dire, faire, entreprendre et exécuter ce » que durant mes troubles est advenu au dit pays. » Jebb, II, 266. Camden, 387. Ce dernier nous informe aussi que, selon la confession positive de Morton, il refusa de prendre part à l'assassinat sans une note de la reine; et Bothwell répliqua qu'on ne pouvait lui procurer une telle note parce que l'assassinat devait être exécuté à son insu. Camden, 143.

reculée. Quand cette époque arriva, la même indécision prévalut encore; et Marie fut harcelée d'un surcroît de questions et de demandes. Cependant les partisans d'Elisabeth reprirent le dessus en Ecosse, et de nouveaux événements fournirent de nouvelles raisons pour perpétuer la captivité de la reine d'Ecosse.

La dernière révolution d'Ecosse avait ouvert aux catholiques d'Angleterre une perspective riante, mais trompeuse. Gémissant sous l'oppression des lois pénales, et désespérant d'obtenir jamais aucun soulagement de la souveraine régnante, ils portaient naturellement leurs regards sur le prince qui, en toute probabilité, succéderait, dans l'espace de quelques années, au trône d'Angleterre. L'inimitié connue de Morton les avait jusqu'ici empêchés d'appeler sur eux l'attention du roi d'Ecosse. La politique opposée de d'Aubigny les encouragea à l'assurer de leur attachement aux droits de la maison de Stuart; à solliciter sa protection en faveur de leurs frères que la persécution pourrait quelquefois chasser vers l'Ecosse; et à lui exprimer l'espérance que, lorsque la Providence aurait placé le sceptre en ses mains, il étendrait le bienfait de la tolérance religieuse aux meilleurs amis de sa mère et aux siens. Le jésuite Persons portait ses vues bien plus loin. Il arguait que, bien que le prince eût été élevé par les disciples de Knox, sa conversion au culte de ses pères n'était pas improbable. Il n'était encore que dans sa quinzième année; qui pouvait prévoir quelle impression pourrait par la suite faire sur son esprit la reconnaissance et l'intérêt, son amour pour sa mère et ses propres réflexions, jointes à des lectures nouvelles? Dans cette espérance, il envoya à la cour de Holyrood-house, d'abord Waytes, prêtre anglais, et ensuite Creighton, jésuite écossais. Ils furent reçus avec bonté par le roi, le duc de Lennox, les comtes de Huntley, d'Eglinton et de Caithness, et par les barons Seton, Ogilby, Gray et Ferniherst; et ils revinrent tous deux vers Persons avec des promesses flatteuses, bien que peu sincères peut-être, de la faveur royale. Jacques consentait à fermer les yeux sur l'introduction silencieuse des missionnaires catholiques, à en recevoir un à sa cour comme son professeur d'italien, et à prendre sous sa protection tous les réfugiés qui lui apporteraient une recommandation de sa mère. Il parla aussi de l'affection filiale qu'il ressentait pour cette infortunée princesse, du ressentiment qu'il conservait des injures qu'elle avait souffertes, et de l'empressement avec lequel il coopérerait à tout projet que l'on pourrait former pour la délivrer de captivité: mais malheureu-

sement (prétendait-il) ses ennemis lui en avaient ôté les moyens; il était roi sans revenus; et la pauvreté le forcerait à la fin, s'il n'était secouru par la générosité des princes catholiques, à se soumettre au bon plaisir d'Elisabeth.

Avec cette réponse, Persons et Creighton se rendirent à Paris [mai 1582], où ils trouvèrent le duc de Guise, Castelli, le nonce du pape; Taxis, ambassadeur d'Espagne; Beaton, archevêque de Glasgow et ambassadeur de Marie à la cour de France; Matthieu, provincial des jésuites de France, et le docteur Allen, président du séminaire de Reims. Après une consultation longue et secrète, l'opinion générale fut que Marie et Jacques devaient être associés sur le trône comme roi et reine d'Ecosse; que, pour consolider leurs intérêts, ils devaient signer entre eux un accord comprenant plusieurs articles [1], et que le pape et le roi d'Espagne seraient priés de soulager les besoins pécuniaires du jeune roi. Il est probable qu'on y forma aussi d'autres projets dont nous n'avons pas connaissance. Quels qu'ils fussent, ils obtinrent ensuite l'assentiment du cabinet écossais; Persons se rendit en hâte à Valladolid, où il obtint de Philippe un présent de douze mille couronnes pour Jacques, et Creighton à Rome, où le pape promit de payer les frais de ses gardes du corps pendant une année, ce qui équivalait au tiers de cette somme [2].

Quand ce plan d'association fut communiqué à Marie, non-seulement elle y donna son consentement, mais encore elle sollicita vivement celui de son fils. C'était son désir, disait-elle, de lui donner légalement ce qu'il ne tenait maintenant que de la force, et d'un usurpateur qu'il était, d'en faire un roi légitime aux yeux des autres souverains. Lennox et Arran approuvèrent cette mesure; mais si le premier l'appuyait de toute son influence, le dernier y opposait secrètement tous les obstacles en son pouvoir. A la première proposition, Jacques s'était d'abord alarmé; mais quand il eut l'assurance que Marie lui laisserait l'entier exercice de l'autorité souveraine dans le royaume, il donna son consentement. La reine captive, jugeant par son propre cœur,

1. L'objet de ces articles était de délivrer les Ecossais de toute crainte de châtiment pour des offenses passées, et de leur assurer légalement les droits et possessions dont ils jouissaient de fait : « D'asseurer les rebelles de toute impunité de leurs offenses du passé, et de remettre toutes choses en repos pour l'advenir, sans aucune innovation de chose quelconque. » Lettre de Marie. Jebb, II, 274.

2. Voyez les lettres de Persons dans More, 113, 121; Bartoli, 242, 244; et la supplique des mécontents écossais dans Melville, 130.

l'attribua à l'affection naturelle d'un fils pour sa mère : le résultat montra qu'il ne lui avait été arraché que par des considérations d'intérêt personnel [1].

Ni les visites de Waytes et de Creighton à Edimbourg, ni les consultations de Paris, n'avaient échappé à la surveillance pénétrante des agents anglais, et tous les projets de Persons furent étouffés dans leur berceau par la promptitude et l'adresse du cabinet anglais, sous les auspices duquel une nouvelle révolution fut immédiatement organisée en Ecosse [2]. Le comte de Gowrie invita Jacques à son château de Ruthven [23 août], s'assura de la personne de ce prince trop confiant, et s'empara, lui et ses complices, de l'exercice de l'autorité souveraine. Quant aux ministres déchus, Arran fut jeté en prison, et Lennox chercha un asile en France, où il mourut peu après empoisonné ou le cœur brisé de regrets [3]. Les lords écossais de la faction anglaise régnèrent de nouveau sans contrôle, et du haut de la chaire, les prédicateurs désignaient au ressentiment de leurs auditeurs les hommes qui avaient cherché à rétablir un culte idolâtre, et à replacer sur le trône une femme coupable de meurtre et d'adultère.

Pendant plusieurs semaines, on tint la reine d'Ecosse au secret, afin que cet événement inattendu, si fatal à ses espérances, n'arrivât point à sa connaissance. Quand on le lui annonça à la fin, sa tendresse maternelle s'en alarma ; elle lut dans sa propre histoire le sort qui était réservé à son fils, et du lit où elle était retenue par une maladie, elle écrivit à Elisabeth [8 nov.] une remontrance longue, mais extrêmement éloquente et touchante. Après avoir prié la reine de l'accompagner en imagination devant le trône du Tout-Puissant, leur commun juge, elle détaillait tout ce qu'elle avait eu à souffrir de sa sœur d'Angleterre, durant son règne en Ecosse, au moment de sa fuite en Angleterre, après que son innocence eût été prouvée dans les

1. Cotton *Mss. Cal. B.* IV, 35.

2. Pour le prouver, Marie, dans sa lettre à Elisabeth, en appelle aux instructions « données à vos derniers députez en Ecosse, et ce que les dits députez y » ont séditieusement practiqué avec bonne et suffisante solicitation du comte, » mon bon voisin, à York. » (Huntingdon.) Jebb, II, 270. Voyez aussi Ellis, 2, sér. III, 97.

3. On dit alors, probablement sur de très-légers fondements, qu'il avait été empoisonné à son passage par l'Angleterre. Voyez une lettre de Marie dans Jebb, II, 537. L'agent de Marie en Ecosse assure que la véritable cause de son exil était son approbation du plan d'association : « Il ne fust jamais chassé » pour aultre occasion que d'avoir pourchassé la dite association » Murdin, 549.

conférences d'York et de Westminster, et maintenant enfin dans la captivité de son fils. Mais quel mal avait-elle fait à Elisabeth pour justifier une telle conduite? Qu'on le dît, et si elle ne prouvait pas son innocence, elle consentait à en subir le châtiment. Elle savait quel était son véritable, son seul crime : c'était d'être la plus proche parente, l'héritière présomptive de la reine. Mais ses ennemis avaient peu de sujet de s'alarmer. Ils l'avaient amenée au bord de la fosse, et elle ne pensait guère maintenant à d'autre royaume qu'au royaume de Dieu. C'est pourquoi, dans cette situation, elle recommandait les intérêts de son fils à la protection de sa bonne sœur, et priait instamment qu'on la délivrât de prison. Mais, s'il fallait qu'elle restât captive, elle espérait qu'au moins la reine lui accorderait un prêtre catholique pour préparer son âme à la mort, et deux autres servantes pour la soigner durant sa maladie [1]. Nous ignorons si cet appel énergique fit aucune impression sur le cœur d'Elisabeth; mais il ne procura aucun soulagement à la royale captive.

Depuis quelque temps, la reine et Henri de France étaient dans une crainte mutuelle l'un de l'autre. Elle avait peur qu'il ne fût poussé à épouser la cause de Marie, et lui, qu'à la première offense elle ne prêtât sa puissante protection aux huguenots de France. C'est pourquoi, tant que Jacques se laissa guider par le duc de Lennox, Henri parut indifférent aux affaires de l'Ecosse. Mais, maintenant que le jeune roi se trouvait entre les mains de la faction anglaise, la Motte-Fénelon et Maigneville furent dépêchés à Edimbourg, afin d'aider ce prince à recouvrer sa liberté, de lui conseiller d'appeler autour de lui les autres seigneurs et les députés des bourgs, et de lui faire comprendre la nécessité d'effectuer aussi promptement que possible l'association de sa mère avec lui sur le trône. En même temps [13 janvier 1583], Bowes et Davidson, agents anglais, reçurent pour instructions de s'opposer aux agents de France, de presser leur renvoi immédiat, et de représenter au roi le danger des mesures qu'ils recommandaient [2]. Jacques agit avec une dissimulation et une

1. Cette lettre est abrégée par Camden (p. 387), mais donnée en entier par Jebb, II, 266. On en peut voir une traduction dans Whitaker (III, 583) et dans Chalmers (I, 485); mais elle ne donne pas le vrai sens de ce passsage : « La vé» rité estant apparue des impostures qu'on semoit de moy par la conférence à » laquelle je me soubmis ; » ce qui veut dire sans aucun doute que son innocence a été prouvée *par* la conférence.

2. Voyez les instructions dans Murdin, 374. Camden, 395. A Leith, ils firent arrêter Holt, jésuite se rendant à Rome avec des dépêches de lord Seton ; mais il ne paraît pas qu'ils aient rien découvert d'important par lui. » Wright, II, 189.

vigueur qu'on ne pouvait pas attendre de son âge. Ayant convoqué une assemblée de seigneurs à Saint-Andrew, il prit possession du château [27 juin]. Le nombre de ses adhérents intimida la faction opposée ; une offre de pardon à tous ceux qui avaient pris part à « l'attentat de Ruthven » calma leurs appréhensions, et le jeune roi recouvra sans peine l'exercice de l'autorité royale. Elisabeth lui écrivit pour blâmer sa conduite ; Jacques se défendit ou s'excusa, et durant cette contestation, à la surprise de tous, Walsingham lui-même fit son apparition à la cour d'Ecosse [1er sept.]. Il ne semblait pas qu'il y eût d'objet assez important en question pour arracher ce vieil homme d'état à ses fonctions, et lui faire entreprendre un voyage aussi long et aussi fatigant. Il fit néanmoins au roi d'Ecosse plusieurs sermons sur l'art de gouverner, vanta la clémence comme plus utile que la rigueur, et exhorta Jacques à bannir « les ennemis de la religion » de ses conseils et de sa société. Mais la principale affaire de cet ambassadeur, c'était d'étudier le nombre et les ressources des deux partis, de répandre la méfiance et la division dans l'un, tandis qu'il unirait et raffermirait l'autre, de distribuer avec discernement les sommes qu'il avait apportées d'Angleterre, et de gagner des partisans par des pensions et des promesses. Jacques l'avait reçu froidement et écouté avec réserve. A son départ, un présent très-mesquin lui prouva combien peu le roi appréciait ses avis [15], et Elisabeth se plaignit à Marie du peu de respect qu'on avait témoigné à cet ambassadeur, ce qu'elle ressentait comme une insulte personnelle[1].

La nouvelle révolution d'Ecosse ranima les espérances de l'auguste captive et de ses partisans en France. Le duc de Guise, Castelli, l'archevêque de Glasgow, Matthieu et Morgan, tinrent une seconde assemblée à Paris. L'objet de leur conférence, cette fois, était de combiner un plan pour la délivrance de Marie, et ils proposèrent que le duc débarquât avec une armée dans le sud de l'Angleterre ; que Jacques, avec un corps de troupes écossaises, entrât par les frontières du nord, et que les Anglais partisans de la maison de Stuart fussent appelés au secours de la reine outragée. Ce projet fut communiqué à Marie par le moyen de l'ambassadeur de France, et à Jacques par Holt, jésuite anglais détenu dans le château d'Edimbourg[2]. Le roi y donna immédiatement

1. Camden, 396, 397. Melville, 135. Sadler, II, 374. Jebb, II, 535, 536.

2. Voyez Murdin, 496. Le lecteur connaît tous les individus réunis à cette

son consentement; mais sa mère, sachant que ses gardiens avaient ordre de lui arracher la vie si l'on faisait la moindre tentative de l'enlever par la force, chercha plutôt à obtenir sa liberté par des concessions et des négociations. Elle informa Elisabeth de son dessein de transférer tous ses droits à son fils, rejeta le blâme de l'affront récemment fait à Walsingham sur les ministres de Jacques, qui abusaient de sa bonté et de son inexpérience, renouvela les offres qu'elle avait faites l'année précédente, et proposa une ligue d'amitié perpétuelle entre les deux couronnes, qui se concluerait en Ecosse par l'intermédiaire de Castelnau, l'ambassadeur de France. Elisabeth parut y acquiescer; les ministres anglais se soumirent à la volonté de leur souveraine, et Castelnau présagea un heureux résultat. Mais c'était le malheur de Marie que son sort dépendît toujours d'hommes qui n'étaient dirigés que par l'intérêt personnel. Bien que Henri eût autorisé son ambassadeur à se charger de cette mission, bien qu'il lui eût donné des instructions telles que la reine d'Ecosse les avait demandées, il lui prescrivit néanmoins en secret de prévenir tout traité qui, en délivrant Elisabeth de ses appréhensions du côté de l'Ecosse, pourrait lui laisser toute liberté de soutenir les protestants de France [1]. Castelnau jugea prudent de ralentir ses démarches; les Ecossais de la faction anglaise firent des observations à la reine; l'invasion projetée s'ébruita, et Elisabeth fut amenée à croire que la délivrance de sa captive serait préjudiciable à son honneur et à ses intérêts : à son honneur, parce que ses amis d'Ecosse seraient infailliblement sacrifiés au ressentiment de Marie; à ses intérêts, parce que la mère et le fils se dévoueraient probablement à la cause de l'Espagne : la première, par un mariage avec Philippe; le second, par un second mariage avec la fille de ce monarque. Elisabeth, avec son inconstance naturelle, changea encore de résolution, et la coupe de l'espérance fut arrachée pour la vingtième fois des lèvres de Marie Stuart [2].

Cependant la reine d'Angleterre éprouvait en ce moment de vives inquiétudes sur elle-même, par la connaissance qu'elle

consultation, excepté Morgan. C'était un gentilhomme de Galles qui avait été secrétaire de Marie, et qui était alors administrateur de son douaire en France conjointement avec Charles Paget, frère de lord Paget. L'archevêque de Glasgow les soupçonnait ou les haïssait tous deux. Ils avaient été exclus de la première consultation; je ne sais comment Morgan parvint à se faire admettre dans celle-ci.

1. Voyez sa lettre dans Jebb, II, 545.

2. Jebb, II, 532, 545.

avait des projets du duc de Guise, dont elle ne connaissait d'autre part ni les associés ni les ressources. Non-seulement elle suspectait sa captive de Sheffield, mais elle redoutait encore la désaffection de ses sujets de la communion catholique. Durant les deux dernières années, les lois contre eux avaient été exécutées avec une rigueur sans exemple. Les échafauds étaient continuellement trempés du sang des prêtres exécutés comme traîtres, et dans plusieurs comtés, les prisons regorgeaient de réfractaires d'anciennes et nobles familles. En cas d'invasion, pouvait-elle compter sur la loyauté de gens gémissant sous une telle oppression? et n'imiteraient-ils pas plutôt les protestants d'Ecosse, de France et de Flandre, qui s'étaient levés en armes contre leurs souverains? Pour découvrir toute l'étendue du danger, comme aussi pour se mettre à l'abri des desseins des malintentionnés, elle comptait principalement sur la pénétration et l'habileté de Walsingham, qui, nourri lui-même dans l'intrigue, n'en était que plus propre à découvrir et à déjouer les intrigues des autres. Des agents secrets à sa solde se répandirent sur le continent. Ils s'établissaient dans les ports les plus fréquentés, s'insinuaient dans les conseils des princes, et étudiaient même comme ecclésiastiques dans les séminaires anglais. D'autres espions à l'intérieur, poussés par la perspective de larges récompenses, fréquentaient les maisons des principaux catholiques. Ils se représentaient comme les agents confidentiels de Marie ou de ses partisans, remettaient de fausses lettres afin de recevoir des réponses réelles, et cherchaient, par toute espèce d'artifices, à découvrir les secrètes dispositions des gens, ou à les entraîner dans quelque acte criminel, au point que, d'après le témoignage de Camden, ce devint chose difficile, même pour les plus loyaux et les plus circonspects, d'éviter les piéges qui étaient partout dressés pour leur ruine [1]. La première victime fut Arden, gentilhomme d'une ancienne famille du Warwickshire, qui avait eu le malheur d'encourir la haine de Leicester, en refusant de vendre une partie de son domaine qui était à la convenance de ce puissant favori. Dans le cours de la querelle qui en fut la suite, il eut l'imprudence de braver le ressentiment de son antagoniste. Il rejeta la livrée du comte, que portaient tous les gentilshommes du voisinage; il le contrecarra dans toutes les affaires qu'il poursuivait dans le comté, et s'accoutuma à n'en parler qu'avec

1. Camden, 411.

mépris, commo d'un parvenu, d'un adultère et d'un tyran. La fille d'Arden avait épousé un catholique voisin, nommé Somerville, sujet à des accès de folie. Dans un de ses accès, il attaqua, l'épée nue à la main, deux hommes sur la grande route, et déclara en même temps, du moins à ce qu'on nous rapporte, qu'il tuerait tous les protestants et la reine à leur tête. Somerville fut bientôt enfermé à la Tour [30 oct.], et fut suivi en peu de jours de son beau-père et de sa belle-mère, de sa femme, de sa sœur et de Halt, prêtre missionnaire [24 nov.]. Arden et Halt furent mis à la torture : le premier persista à maintenir son innocence ; on arracha au second l'aveu qu'Arden avait en sa présence souhaité que la reine fût en paradis. Sur cette faible preuve, combinée avec la conduite précédente de Somerville, ce gentilhomme, Arden et la femme de ce dernier, furent reconnus coupables d'avoir comploté de tuer la reine. Somerville, en raison de sa folie, fut transféré à la prison de Newgate, et on le trouva deux heures après étranglé dans sa cellule [19 déc.]. Le lendemain, Arden subit le supplice des traîtres. On douta généralement de la justice de cette exécution, et le pardon accordé aux autres fortifia l'opinion que son sang n'avait pas été répandu en expiation de son crime, mais pour satisfaire la vengeance de Leicester, qui donna les terres de sa victime à l'une de ses créatures [1].

Vers le même temps, si l'information donnée à Walsingham était exacte, Charles Paget, exilé et frère du lord Paget, s'était hasardé à débarquer sur les côtes de Sussex, sous le nom supposé de Mope. Peu après, une lettre écrite par Morgan tomba entre les mains du secrétaire. Francis et George, fils de sir John Throckmorton, que l'animosité de Leicester avait, sous un prétexte léger, fait destituer de sa charge de premier président de Chester, furent immédiatement arrêtés et conduits à la Tour [17 nov.]. Lord Paget et Charles Arundel s'enfuirent au delà des mers [2], et le comte de Northumberland avec son fils, ainsi que le comte d'Arundel avec sa femme, son oncle et son frère, furent cités et interrogés à plusieurs reprises devant le conseil [1er jan-

1. Camden, 405. Bridgewater, 317. Journal de Rishton. Dugdale's Warwickshire, 681. Vers le même temps fut exécuté, le 11 janvier, Carter, imprimeur. Il était accusé d'avoir imprimé un traité sur le schisme, dans lequel les filles d'honneur étaient exhortées à tuer la reine comme Judith avait tué Holopherne (Camden, 411). Je transcrirai le passage dans la note (R), à la fin du volume.

2. Arundel avait prêté de l'argent à la reine d'Écosse. Murdin, 438.

vier 1584]. S'ils ne purent convaincre leurs adversaires, ils les forcèrent du moins au silence. Paget et Arundel protestèrent que, s'ils avaient fui, ce n'était pas qu'ils se sentissent coupables d'aucun crime, mais simplement pour échapper aux piéges qui leur étaient tendus par la ruse et la méchanceté de Leicester [1]. Les deux Throckmorton eux-mêmes persistèrent dans les protestations d'innocence les plus solennelles. Cependant, Stafford, ambassadeur en France, avait travaillé vainement à découvrir quelque trace de projet d'invasion. Pas un soldat n'avait été levé, pas le moindre préparatif n'avait été fait [2]. Mais si son rapport contribuait à calmer les appréhensions d'Elisabeth, une lettre interceptée (et selon toute probabilité fabriquée tout exprès) de la cour d'Ecosse à Marie vint les réveiller de nouveau. L'écrivain informait la royale captive que Jacques approuvait le projet du duc de Guise; qu'il était résolu à s'exposer en personne dans l'entreprise; qu'il avait reçu la promesse d'une somme de vingt mille couronnes pour la levée d'une armée, et qu'il désirait connaître sur quels seigneurs et sur quels gentilshommes il pouvait compter pour le seconder [3]. Ce fut probablement à cause de cette lettre que Francis Throckmorton fut mis en jugement. Il avait trois fois enduré la torture sans faire aucune révélation; lorsqu'il y fut appliqué pour la quatrième fois, il confessa que deux listes que l'on avait trouvées dans l'une de ses malles avaient été écrites par lui; que l'une contenait les noms des principaux ports, et l'autre ceux des principaux catholiques en Angleterre; qu'elles étaient destinées à Mendoza, ambassadeur d'Espagne, et devaient servir à faciliter l'entreprise de Guise, et qu'il avait arrangé avec ce ministre un plan qui eût permis au moment de l'invasion de lever des troupes au nom de la reine, et de se déclarer ensuite contre elle, et, dans le cas où elle refuserait de consentir à tolérer le culte catholique, de tenter de renverser le gouvernement [4]. Cette confession en main, Burghley accusa

1. Camden, 411. Papiers Hardwicke, I, 213.

2. Papiers Hardwicke, I, 197. Murdin, 389, 397. Il est clair, d'après les lettres de Henri III à son ambassadeur en Angleterre, qu'il était résolu à conserver la paix avec Elisabeth; mais sur sa demande de lui livrer Paget, Arundel, Morgan, etc., il répliqua qu'ils étaient exilés pour cause de religion, et qu'elle ne lui avait jamais livré les rebelles qui s'étaient réfugiés sous sa protection; mais que s'il était prouvé qu'aucuns des Anglais residant en France eussent conspiré contre elle, il les punirait comme elle le désirerait.

3. Voyez-la dans les Papiers de Sadler, II, 375.

4. Somers's tracts I, p. 214.

l'Espagnol d'avoir violé les devoirs sacrés d'ambassadeur en complotant contre l'état. Mendoza répliqua avec chaleur que c'était une accusation mensongère et calomnieuse ; que c'était lui, au contraire, qui avait à se plaindre d'une politique insidieuse et perfide, et que Burghley avait intercepté l'argent du trésor, aidé les rebelles, et, par le moyen de pirates, pillé les sujets de son souverain. Les deux ministres se séparèrent en colère, et l'Espagnol, spontanément ou par force, quittant tout à coup la cour, se retira à Paris, où, durant nombre d'années, il satisfit son ressentiment en prêtant le secours de son influence et de ses talents à ceux qui cherchaient la ruine d'Elisabeth [1].

Throckmorton, à son jugement, soutint que ses aveux n'étaient pas suffisants pour le convaincre, parce que, par le treizième statut de la reine, il était requis que la mise en accusation fût faite dans les six mois qui suivraient la perpétration de l'offense, et que celle-ci fût en outre prouvée par deux témoins sous serment. Les juges répliquèrent qu'il était en jugement en vertu, non du treizième statut de la reine, mais bien de l'ancien statut sur les trahisons, qui n'exigeait pas de témoins, et ne limitait aucunement le temps de la poursuite. Surpris de cette réponse, il s'écria qu'il avait été déçu ; que toute sa confession était fausse ; qu'il l'avait signée pour échapper aux tourments de la question, et dans la persuasion qu'elle ne pouvait mettre sa vie en danger. Après sa condamnation, on le laissa vivre jusqu'à ce qu'il eût une seconde fois confessé sa faute ; il fut ensuite conduit au supplice ; mais, sur l'échafaud, il révoqua une seconde fois cette confession, prenant Dieu à témoin que, de même qu'elle lui avait été arrachée en premier par la crainte de la torture, de même il avait été amené la seconde fois à la répéter par l'espérance du pardon. Le gouvernement jugea convenable de publier une brochure à la justification de son supplice. Les preuves qui y sont produites pouvaient alors être regardées comme suffisantes : de nos jours, elles seraient repoussées avec mépris par toutes les cours de justice [2].

1. Consultez la déclaration d'Elisabeth dans Strype, III, 158, *App.* 43. Entre autres choses, Mendoza accusa un certain conseiller (Leicester) d'avoir engagé le frère d'un certain comte (Sussex) dans un complot pour assassiner don Juan d'Autriche. Ibid.

2. Camden, 413. Throckmorton fut mis à la torture pour la première fois le 23 novembre, et deux fois ensuite le 2 décembre. Plusieurs autres gentilshommes catholiques, Shelley, Pierpoint, Brummelholme, Layton, etc., furent à cette époque jetés à la Tour, probablement sur de semblables accusations ou soupçons. Voyez le journal de Rishton à la fin de Sanders.

Tandis que les ministres punissaient ainsi une conspiration douteuse à l'intérieur, ils s'employaient activement à fomenter à l'extérieur une conspiration réelle. Alarmés des relations de Jacques avec le duc de Guise, de ses protestations d'attachement pour sa mère, et de son dédain marqué pour les conseils d'Elisabeth, ils faisaient tous leurs efforts pour relever et recruter la faction anglaise en Ecosse. Les intrigues de Walsingham étaient secondées par l'or de la reine [1]. Les prédicateurs, du haut de la chaire, faisaient appel à la piété ou plutôt au fanatisme de leur auditoire, et les chefs commençaient déjà à armer leurs vassaux, lorsque le roi, sentant son trône s'ébranler sous lui, ordonna, par proclamation, à tous les individus compromis dans « l'attentat de Ruthven » de quitter le royaume [2 mars]. Gowrie promit d'obéir ; mais il s'arrêta, sous différents prétextes, dans la ville de Dundee; ses complices, les comtes d'Angus et de Marr, parurent à la tête d'un corps d'insurgés. Gowrie fut fait prisonnier après un combat opiniâtre [13 avril] ; les deux autres, bien qu'ils eussent surpris la ville et le château de Stirling, abandonnèrent l'un et l'autre à l'approche de l'armée royale. Elisabeth avait résolu de secourir son ami avec un corps de troupes anglaises; mais les fortes remontrances de l'ambassadeur de France en retardèrent le départ, et le projet fut peu après tout à fait abandonné à la nouvelle que Gowrie avait été exécuté comme traître, et que ses associés étaient venus chercher un asile en Angleterre [4 mai]. Walsingham pourvut en secret à leurs besoins, et la reine intercéda en leur faveur ; mais Jacques, sous la direction d'Arran, ministre plein de fierté, mais très-rapace, rejeta sa prière, et le parlement écossais, les ayant déclarés rebelles, confisqua leurs propriétés [2] [20 sept.].

La cause de Marie n'avait jamais présenté une apparence aussi favorable qu'en ce moment. La faction anglaise en Ecosse se trouvait éteinte ; son fils passait pour lui être entièrement dévoué ; Elisabeth, impatiente de se délivrer enfin de toutes craintes, désirait sérieusement un accommodement, et Walsingham lui-même, maintenant que ses projets avaient échoué, exprimait son approbation des conditions offertes par la reine

1. « Ses mauvaises subjects, paissez (payez) par la bonne royne d'Angleterre, » cherchent de jour en aultre l'occasion d'avoir sa personne entre leurs traî» tereuses mains. » Lettre interceptée adressée à Marie, dans Sadler, II, 375.

2. Jebb, II, 548, 553. Sadler, II, 395, 399, 405. Camden, 408.

d'Ecosse [1]. Jacques avait nommé le seigneur de Marr, l'un de ses favoris, pour se rendre à la cour d'Angleterre, et l'on avait permis à Nau, le secrétaire français de Marie, de se rencontrer avec lui comme agent de la princesse captive. On ne doutait pas que ces ministres, par la médiation de l'ambassadeur français, ne conclussent heureusement le traité si souvent commencé et si souvent interrompu. Mais il fallait qu'il se rencontrât toujours quelque obstacle pour tromper les espérances de cette reine infortunée. Le jésuite Creighton et le prêtre Abdy, se rendant tous deux en Ecosse, leur patrie, avaient été capturés [16 sept.] par un corsaire belge, et quoique l'Ecosse ne fût en guerre ni avec l'une ni avec l'autre puissance, ils furent conduits comme prisonniers en Angleterre. Dans la Tour, et en présence de la torture, Creighton découvrit toutes les particularités de l'invasion projetée qui avait si longtemps alarmé Elisabeth [2]. Les ennemis de Marie saisirent cette occasion pour agiter son esprit d'appréhensions nouvelles et sans fondement, et l'on forma un projet d'association, par lequel les contractants s'engageaient à poursuivre jusqu'à la mort, non-seulement quiconque attenterait à la vie de la reine, mais encore toute personne dans l'intérêt de laquelle la tentative aurait été commise. Cette dernière clause était évidemment dirigée contre Marie Stuart, et tandis qu'elle prétendait faire de la vie d'une reine une garantie de la sécurité de celle de l'autre, elle plaçait en réalité la première, sans aucune ressource, à la merci de ses ennemis, qui pourraient, au premier moment, s'autoriser du prétexte d'un complot pour justifier son assassinat. Quand on lui lut l'acte d'association [21 oct.], elle l'écouta comme son arrêt de mort ; mais se remettant, elle offrit d'ajouter sa propre signature à celle des souscripteurs, en tant qu'il pourrait lui être applicable. Cette offre ne fut pas acceptée ; mais on répandit, dans toutes les parties du royaume, des copies de cet acte, qui furent signées de tout homme qui avait quelque

1. « En quoi je ne vois nulle cause que Votre Majesté ne soit pas satisfaite. » Sadler, II, 420.

2. Creighton avait déchiré ses papiers et les avait jetés dans la mer ; mais on en recueillit des fragments, et parmi eux un papier écrit en italien deux jours auparavant, démontrant comment on pourrait envahir avec succès l'Angleterre. Sadler, II, 401. (Je soupçonne que l'écrit dans Strype en est une traduction. Strype, III, 414.) Dans sa confession, il détailla toutes les particularités de la consultation de Paris ; mais il ajouta que l'invasion fut ajournée à l'époque où les troubles des Pays-Bas seraient terminés. Sadler, ibid. Cette conduite de Creighton fournit à Morgan un sujet spécieux de plaintes contre Persons et ses amis. Murdin, 496.

chose à craindre ou à espérer du déplaisir ou de la faveur de sa souveraine[1].

C'était peut-être en raison des circonstances particulières dans lesquelles le roi d'Ecosse avait été depuis son enfance ou de l'éducation qu'il avait reçue de ses tuteurs, qu'il n'éprouvait aucun de ces sentiments généreux qui brûlent généralement avec tant d'ardeur dans le cœur de la jeunesse. Dès l'âge de seize ans, il était déjà passé maître en l'art de la dissimulation, et ne connaissait d'autre mobile de conduite que son plaisir et son intérêt personnel. Il avait négocié longtemps avec sa mère, son cousin de Guise, le roi d'Espagne et le pontife; dans toutes ces relations, il faisait profession d'une grande partialité pour le culte catholique, du désir d'être légalement associé sur le trône à sa mère, et de sa résolution de risquer sa vie pour lui rendre la liberté. Par ces protestations, il obtint la seule chose qu'il eût en vue, de nombreux présents d'argent; mais, à la fin, sa sincérité fut mise en doute; la libéralité de ses dupes se ralentit, et il se décida à jouer le même jeu avec la reine d'Angleterre. Gray, seigneur de Marr, son nouvel ambassadeur, eut ordre de ne pas se joindre au secrétaire de Marie, mais de négocier à part. Gray professait la religion catholique, et s'était toujours déclaré le serviteur dévoué de Marie. Il avait été envoyé à Paris avec une recommandation de Holt pour les amis de cette princesse, et y avait été admis dans la confiance de Persons et de l'archevêque de Glasgow, de qui il avait appris toutes leurs intrigues et les plans pour la délivrance de la reine d'Ecosse. A son introduction à la cour d'Angleterre, il fut reçu froidement par Elisabeth, et plus froidement encore par ses ministres; mais sa conduite fit bientôt disparaître les préjugés qui s'étaient élevés contre lui. Il assista au service établi; il se querella avec Nau; il révéla à Elisabeth les secrets qui avaient été confiés à sa fidélité à Paris, et quand, par ces artifices, il eut gagné la faveur de la reine, il proposa, comme moyen de « nouer une plus intime amitié, » le mariage de la reine d'Angleterre avec son souverain, et demanda pour ce dernier une pension annuelle, avec la déclaration qu'il était la seconde personne du royaume. Il ne pouvait s'attendre à réussir dans toutes ces demandes; mais il obtint son principal objet, une subvention en argent, avec la promesse

1. Sadler, II, 430, 431. Camden, 418.

d'une autre somme, dont le montant dépendrait de l'importance des services subséquents de Jacques[1].

Mais, quoique Élisabeth pût trouver de l'argent pour acheter l'amitié du roi d'Écosse et les services de son favori, son trésor n'en était pas moins vide, et le besoin ou la crainte du besoin la força de faire un appel à la générosité de ses sujets. Un nouveau parlement (le dernier, par des prorogations successives, avait duré onze années) fut convoqué pour l'automne [23 nov.]. On peut classer dans quatre différentes catégories les travaux les plus importants de la session. 1° Le clergé accorda un don volontaire de six shillings par livre à payer en trois années, et les laïques un subside et deux quinzièmes. 2° Pour la plus grande sûreté de la reine, il fut proposé qu'en cas d'invasion ou d'aucune tentative contre la personne royale, les individus par qui ou *pour* qui la tentative serait faite perdraient tout droit à la succession, et seraient poursuivis à mort par les sujets de la reine. Ce bill était évidemment la contre-partie de l'association, et susceptible, par conséquent, des mêmes objections. Pourquoi Marie, captive et au secret, serait-elle rendue responsable, par la perte de ses droits et de la vie, de la conduite de gens sur lesquels elle n'avait aucun pouvoir, et dont il était très-probable même qu'elle ignorerait les desseins? Marie sentit toute l'injustice de cette mesure, et fit proposer par un message royal plusieurs amendements importants. Par l'acte qui fut en définitive adopté, les signataires de l'association furent restreints à ne poursuivre à mort que les personnes qui auraient été préalablement déclarées avoir pris part à la trahison, par une cour de vingt-quatre commissaires; Marie et sa descendance furent déclarées inhabiles à succéder dans le cas seulement où la reine périrait de mort violente, et il fut ordonné que le texte de l'acte d'association qui avait été signé serait interprété dans le sens et selon les dispositions de ce même statut[2]. 3° Les membres puritains des communes, bien que moins hardis que leurs prédécesseurs, ne restèrent pas dans le silence. Depuis la session dernière, les destitutions des ministres non-conformistes s'étaient multipliées sous la direction de l'archevêque Whitgift; la reine avait nommé une nouvelle commission ecclésiastique avec des pouvoirs plus étendus et plus formidables en-

1. Le rapport de Fontenay à Marie dans Murdin, 548, 557. Bien que classé par l'éditeur parmi les documents de 1586, il appartient à l'année 1584. Voyez aussi Sadler, II, 420, 460; Camden, 421. Voyez note (R).

2. *Stat. of Realm*, IV, 703.

core, et les victimes ne cessaient de harasser le parlement et la convocation du clergé de longues et éloquentes pétitions pour le redressement de leurs griefs. Des motions sur des sujets religieux occupèrent une grande partie du temps de la chambre basse, et l'on présenta des bills pour forcer à l'observance du dimanche, pour réprimer la paresse, l'incontinence et l'adultère, pour abolir le serment d'office, pour régler les procédures en cour épiscopale, pour proscrire la pluralité des bénéfices, et pour réformer la discipline et les mœurs du clergé. Mais la reine regardait encore toutes ces tentatives de changement dans la législation ecclésiastique comme autant d'empiétements sur sa prérogative. Par l'influence de la cour, la plupart de ces bills furent rejetés à la première lecture, et de ceux qui passèrent à la chambre des communes, les uns furent repoussés par la chambre des lords, et si les autres parvinrent à soutenir, en dépit des ministres, la discussion dans cette chambre, pas un seul ne put obtenir l'assentiment royal. 4° Les catholiques, dont le sang rougissait presque chaque mois les échafauds [1], furent voués à souffrir des cruautés nouvelles. Les conspirations réelles ou prétendues d'Arden et de Throckmorton avaient mis toute la nation en fermentation. Les zélateurs et les alarmistes demandèrent des mesures de précaution et de vengeance, et leurs désirs furent amplement satisfaits par une loi, statuant que tout ecclésiastique né dans les états de la reine, et ordonné par autorité de l'évêque de Rome, qui serait trouvé dans le royaume à l'expiration de quarante jours, serait déclaré coupable de haute trahison ; que toute personne qui l'aiderait ou le recevrait serait passible des peines portées contre la félonie; que quiconque aurait connaissance de sa présence dans le royaume, et ne le dénoncerait pas sous douze jours, serait mis à l'amende et emprisonné à la volonté de la reine; que tous les étudiants des séminaires catholiques qui ne reviendraient pas dans un délai de six mois après la proclamation faite à cet effet seraient punis comme traîtres ; que toutes les personnes qui leur feraient passer de l'argent, de quelque manière que ce fût, seraient passibles de la confiscation et de la prison à perpétuité ; que tous les parents qui enverraient leurs enfants à l'étranger sans y être autorisés seraient condamnés pour chacun à une amende de cent livres, et que les enfants ainsi envoyés aux sémi-

1. Durant les trois dernières années, vingt-cinq avaient été exécutés. Challoner, 69, 163.

naires deviendraient inhabiles à hériter des biens de leurs parents [1].

[17 déc.] A la troisième lecture du bill, le docteur Parry, jurisconsulte gallois, se leva, et le dépeignit comme « une mesure sentant la trahison, pleine de sang, de dangers et de désespoir pour les sujets anglais, et grosse d'amendes et de confiscations qui iraient enrichir, non la reine, mais des individus particuliers. » La hardiesse d'un tel discours, dans un temps où nul autre membre n'osait même ouvrir la bouche, causa un universel étonnement; mais ce qui suivit fit paraître la conduite du docteur Parry encore plus étrange et plus mystérieuse. La chambre le fit arrêter par le sergent : le lendemain, la reine lui fit rendre la liberté, disant qu'il lui avait expliqué ses motifs de manière à la satisfaire en partie, et cependant, six semaines après, il fut conduit à la Tour sous l'accusation de trahison [2] [1er février 1585].

Ni le rang, ni les talents, ni les vertus, ni les vices de Parry ne pouvaient lui mériter l'attention de la postérité; mais son crime réel ou supposé, ou plutôt l'usage que l'on fit de ce crime, en a fait un personnage remarquable dans l'histoire de ce règne. Il était protestant, né en Galles, d'une ancienne famille selon lui, mais de fort obscur lignage selon les autres. Du service du comte de Pembroke, il passa à celui de la reine [1570], et fut ensuite envoyé par lord Burghley en différentes villes du continent pour s'y établir, et transmettre ensuite à ce ministre les renseignements secrets qu'il se procurait. En 1577, il revint en Angleterre, épousa une riche veuve, dont il dissipa la fortune; puis, pour se débarrasser de ses dettes, il força l'appartement de son principal créancier, qu'il essaya de tuer, et qu'il blessa cruellement dans la rixe [1580]. Il échappa au supplice qu'il avait mérité, probablement par l'influence de son patron, sous les auspices duquel il reprit son premier métier d'espion [1582]. D'après leur correspondance, il paraît qu'ils étaient tous deux également mécontents, lui, de l'exiguïté de son traitement, Burghley, de la nullité de ses découvertes. Stimulé par les plaintes de ce dernier, il chercha à s'insinuer dans la confiance des exilés catholiques, en prétendant qu'il s'était converti à leur croyance, et, dans cette vue, il s'adressa à Lyon à Creighton, que le lecteur connaît déjà.

1. Camden, 432. *St. of Realm*, IV, 706.
2. D'Ewes, *Journal*, 310.

Après avoir été réconcilié par ce jésuite, il lui révéla le désir ardent qu'il avait de délivrer les catholiques anglais de la persécution qu'ils souffraient, disant qu'il tuerait de grand cœur la reine de ses propres mains, s'il pouvait seulement se persuader que cette action fût légitime devant Dieu. Creighton lui assura qu'elle ne l'était pas. Parry se mit à argumenter de son côté; mais l'Ecossais tint ferme, et partit le lendemain pour sa résidence à Chambéry. De Lyon, l'imposteur se rendit à Venise [1583], et s'adressa à Palma, autre jésuite qui refusa d'entendre sa proposition, mais qui le conduisit à Campeggio, ministre du pape. Parry prétendit qu'il avait de grands secrets à communiquer à la cour de Rome; mais il demandait auparavant que le pape lui accordât un passe-port dans la forme la plus étendue. Avant que ce passe-port n'arrivât, au reçu de quelques nouvelles qui l'alarmèrent, il s'enfuit d'Italie, revint à Paris, et fut une seconde fois « réconcilié. » Là, il révéla encore son prétendu dessein de tuer la reine à Morgan, par qui, si nous l'en croyons, il fut approuvé [1]; mais, comme il affectait encore d'éprouver des scrupules de conscience sur la légitimité de cette action, on lui conseilla de consulter Persons et Allen. Le premier refusa de le voir, et quand il se trouva en présence du second, il n'eut pas le courage de poser sa question. Il tenta néanmoins l'expérience sur Waytes et sur quelques autres prêtres anglais, qui tous condamnèrent son dessein, et, déçu dans son attente, il obtint de Morgan de le présenter au nonce Raggazoni [1er janvier 1584], à qui il donna une lettre pour le cardinal Como, secrétaire d'état du saint-siége, et qui lui promit que la réponse lui serait envoyée en Angleterre. Parry revint alors, fit à Elisabeth, en présence de Burghley et de Walsingham, une relation pompeuse, quoique obscure, de ses services, soutint qu'il avait été engagé par le pape à assassiner la reine, et, peu de jours après, lui donna la réponse du cardinal Como en témoignage de sa véracité. Cette lettre, néanmoins, se trouva n'être autre chose qu'une réponse à des offres générales de service; ni sa lettre ni celle du cardinal

1. Marie Stuart déclara qu'elle ne croyait pas à l'accusation de Parry contre Morgan. Elle le jugeait incapable d'un tel crime. Jebb, II, 675. Parry, dans sa lettre à la reine, observe « qu'il ne sera pas en son pouvoir d'établir » son accusation contre Morgan, la preuve dépendant d'un oui et non entre » nous deux, et n'ayant ni lettre ni chiffre de lui pour produire à l'appui. » Strype, III, *App.* 103. Les ministres publièrent la lettre de Parry, mais ils eurent soin d'omettre ce passage; il fut publié pour la première fois par Strype, d'après l'original.

no contenaient l'allusion la plus éloignée à l'assassinat[1], ot, à sa grande surprise, lorsqu'il demanda uno pension à la reine, on lui répondit qu'il n'avait rion fait qui méritât une récompense. Ses besoins s'accroissaient : il fit une pétition pour obtenir la direction de l'hôpital de Sainte-Catherino, et obséda le conseil de ses requêtes, jusqu'à ce que la nécessité lo força do reprendre sa première vie et de commencer une nouvelle intrigue [3 sept.]. Il était nécessaire do donner ces détails sur Parry, afin que, connaissant d'avance son caractère, lo lecteur fût mioux en état de juger do l'affaire mystérieuse qui suit[2].

Parmi les exilés à la solde du gouvernement anglais était Edmond Nevillé, de la famille du comte de Westmoreland, qui, pendant tout le temps quo Persons était resté à Rouen, avait été employó à observer les mouvements de cet entreprenant jésuite. Neville avait récemment obtenu la permission de revenir en Angleterre. Il réclama l'héritage du feu lord Latimer; mais il trouva un puissant antagoniste dans le fils aîné du lord Burghley, qui était en possession actuelle du domaine. Parry s'attacha à cet homme; et tandis qu'il le dépeignait à la reine comme suspect et dangoreux, il cherchait à le pousser au désespoir, en lui persuadant que Burghley était son ennemi mortel. Ils devinront bientôt intimes amis, se jurèrent l'un à l'autre secret et fidélité, et s'entretinrent de différents projets, tant pour la délivrance de la reine d'Ecosse que pour l'assassinat d'Elisabeth. C'était, comme l'on voit, un assaut de finesse entre ces deux

1. La lettre du cardinal fournit un prétexte pour les plus violentes déclamations contre le pape, comme s'il eût eu connaissance du dessein de tuer la reine, et qu'il eût accordé d'avance le pardon à l'assassin. La vérité est néanmoins que Parry, dans sa lettre, n'avait pas fait la moindre allusion à ce dessein. Il dit simplement qu'il retournait en Angleterre, et qu'il espérait racheter ses fautes passées par les services qu'il rendrait à l'Eglise catholique. Bartoli, 288. Découverte du mensonge de Squyer, p. 4. La réponse du cardinal se trouve dans Sadler, II, 500. Le pape l'y exhorte à persévérer dans ses bonnes intentions et lui accorde les indulgences qu'il avait demandées, celles qu'on accordait généralement aux chrétiens égarés lors de leur réconciliation.

2. Cette notice sur Parry est tirée de ses lettres dans Strype, II, 593, 648; III, 79, 82, 188, 252, 259; Holinshed, 1388; ses aveux, ibid., et *Procès d'état*, I, 1095; Bartoli, 286-289, et Camden, 427-430. Un fait singulier, c'est que Burghley avait tant de confiance en Parry, que, lorsque le neveu de sa femme, Anthony Bacon, commença ses voyages, le lord trésorier écrivit au jeune homme pour lui conseiller de faire la connaissance et de cultiver l'amitié de Parry, qui était à Paris. Leicester informa immédiatement la reine que Bacon était l'ami d'un exilé et d'un traître; mais Burghley la convainquit que ni la religion ni la loyauté de son neveu ne seraient ébranlées dans la société de Parry. Birch, d'après les lettres originales, vol. I, p. 12, 13. Sous la date du 24 octobre 1583, nous avons une lettre de Parry rendant témoignage de la bonne conduite du jeune William Cecil et de son gouverneur. Lansdowne, *Mss.* n°s 39-43.

fourbes expérimentés à qui entourerait l'autre de ses filets. Neville l'emporta. Il dénonça Parry : on les confronta ; et le Gallois, après une faible dénégation, avoua qu'il avait engagé Neville à assassiner la reine [1er février 1585].

Dans la Tour, il fit une longue confession [14 février], et écrivit plusieurs lettres à Elisabeth et à ses ministres [18]. Pour la masse des lecteurs, elles portent évidemment les marques d'un esprit dérangé ; mais peut-être que ceux à qui elles étaient adressées pouvaient, par leur connaissance de sa conduite passée, s'expliquer les contradictions dont elles semblent abonder. En somme, sa confession établissait que Morgan l'avait pressé d'assassiner la reine ; que le cardinal Como avait approuvé le projet au nom du pontife ; que la vue d'Elisabeth et le souvenir de ses vertus l'avaient amené à se repentir ; mais que la lecture de l'ouvrage du docteur Allen avait fait revivre sa première résolution, et l'avait poussé à proposer à Neville l'accomplissement de ce traître dessein. Lors de son jugement, confiant dans l'espoir du pardon, il se reconnut coupable, et entendit la lecture de sa confession [25] ; mais quand le président se prépara à prononcer la sentence, il ne put maîtriser sa terreur, et s'écria qu'il était innocent ; que sa confession était un tissu de mensonges arrachés par les promesses et les menaces ; qu'il n'avait jamais eu la pensée de ce meurtre, et que Como ne l'avait jamais approuvé non plus. On lui refusa sa demande de revenir sur son premier aveu en audience ; le jugement fut prononcé, et le malheureux s'écria que s'il périssait, son sang retomberait sur la tête de sa souveraine.

Sur l'échafaud qui fut dressé dans la cour du palais [2 mars], il renouvela ses protestations d'innocence. Topcliffe, le fameux poursuivant, lui objecta la lettre du cardinal : « Oh ! monsieur, » répondit Parry, vous êtes tout à fait dans l'erreur ; je nie qu'il » y ait de telles choses dans la lettre, et je voudrais qu'elle pût » être examinée et jugée de bonne foi. » Comme on lui dit de se hâter, il répéta l'oraison dominicale en latin, et fit quelques autres dévotions ; la charrette s'échappa sous lui, et le bourreau l'attrapant à la première secousse, coupa immédiatement la corde, et l'éventra tout vivant [1].

1. Voyez la relation authentique donnée par Burghley dans Strype, III, 251. Il ajoute : « Quand son cœur fut arraché, il fit un gros gémissement. » — On a supposé que le livre d'Allen, auquel Parry fait allusion dans sa confession, « justifiait et conseillait le meurtre des princes hérétiques ; » c'est une erreur :

Il est difficile de dire si Parry était coupable ou non. La reine crut d'abord qu'il n'avait mentionné le projet à Neville que dans le but de sonder ses dispositions [1]; elle fut plus tard amenée à croire que c'était un fourbe qui vendait ses services aux deux partis, et qui, si on ne l'en eût empêché, eût trempé les mains dans son sang. Quoi qu'il en puisse être, personne ne niera que par ses crimes passés, ses intrigues compliquées et suspectes et ses lâches efforts pour entraîner les autres dans des conspirations afin d'avoir le mérite de les trahir, il n'eût amplement mérité la mort, bien qu'il pût être innocent du crime pour lequel il fut exécuté.

La condamnation de Parry et plus encore l'approbation prétendue de son crime par le pontife, furent considérées comme justifiant pleinement les lois pénales soumises maintenant au vote des deux chambres. Les catholiques, avant que leur arrêt ne fût scellé de l'assentiment royal, cherchèrent à ramener la reine à des sentiments plus bienveillants par une longue et éloquente supplique dans laquelle ils justifiaient leur loyauté et leur religion des doctrines odieuses dont on les avait accusés. Ils déclaraient 1° que tous les catholiques, les laïques et le clergé, la tenaient pour leur souveraine « de jure et de facto; » 2° qu'ils regardaient comme un crime devant Dieu, pour qui que ce fût, de lever la main contre elle, comme étant l'ointe du Seigneur; 3° qu'il n'était point au pouvoir d'un prêtre ni même du pape de donner licence à aucun homme de faire ou de tenter de faire ce qui était criminel devant Dieu; et 4° que si une telle opinion était soutenue par aucun d'eux, ils le renonçaient lui et son opinion comme diaboliques et abominables, hérétiques et contraires à la foi catholique. En conséquence, ils priaient qu'elle voulût bien

Allen n'a pas écrit d'ouvrage de la sorte. Parry entendait parler de la réponse d'Allen à Burghley. Voyez à cet égard la note (V).

1. Je suis disposé à croire que Parry agit en cette circonstance avec la permission d'Elisabeth. 1° Il lui avait dit que « Neville était un homme dangereux et » suspect. » 2° Lors de l'arrestation de Parry, elle exigea que la première question qu'on lui ferait fût : « N'avez-vous pas proposé le meurtre de la reine à un » homme dangereux et suspect pour l'éprouver? » Camden, 427. 3° Il le donna à entendre sur l'échafaud : « Ceci est mon dernier adieu à vous tous. Je meurs » fidèle serviteur de la reine Elisabeth. Quant à aucune mauvaise pensée que » j'aurais jamais eue de lui faire du mal, cela ne m'est jamais venu en l'esprit : » *elle le sait, et sa propre conscience peut le lui dire*. Je la tins cachée (son » intrigue avec Neville), plein de confiance en Sa Majesté, à qui j'avais auparavant révélé ce que j'avais été sollicité de faire. » 4° Il termine sa lettre à la reine par ceci : « Souvenez-vous de votre infortuné Parry, *abattu principalement de votre main*. » Ceci toutefois fut terminé par les ministres dans les copies imprimées. Strype, III, *App.* 103.

ne pas les regarder comme sujets déloyaux, simplement parce qu'ils s'abstenaient par des motifs de conscience du service établi, mais qu'elle jetât un regard de pitié sur leurs souffrances, et refusât son assentiment à la loi qui avait pour objet de bannir tous les prêtres catholiques du royaume. Cette pétition fut soumise aux principaux membres du clergé et de la noblesse, et fut universellement approuvée. Lorsqu'on demanda qui oserait la présenter à la reine, Richard Shelley, de Michael Grove en Sussex, prit sur lui le danger et en porta la peine. Le conseil, pour le punir de sa présomption, l'envoya en prison, où après plusieurs années de détention il mourut victime de son zèle à adoucir les souffrances de ses frères, et exemple de la politique cruelle et sans principes suivie par le gouvernement [1].

La reine d'Ecosse avait passé l'hiver dans la plus cruelle inquiétude. Dès le moment où elle avait vu l'acte d'association, elle s'était convaincue qu'elle était condamnée à la mort dans les conseils secrets de ses adversaires. La ratification de cet acte par le parlement, le soupçon vaguement répandu qu'elle était complice des trahisons supposées de Throckmorton et de Parry, sa translation de Sheffield dans le vieux château en ruines de Tutbury, le projet de tranférer la garde de sa personne du comte de Shrewbury, dont l'honneur avait été sa protection, à un geôlier d'un rang inférieur, sir Amyas Paulet, créature de Leicester; tout contribuait à agiter son esprit de continuelles alarmes. Toutefois elle ne se manqua pas à elle-même. Elle chercha par des lettres réitérées à éveiller la tendresse ou la pitié d'Elisabeth; elle signa un engagement de sa propre composition, par lequel elle déclarait que toutes personnes qui attenteraient à la vie ou à la couronne de sa bonne sœur seraient pour elle des ennemis qu'elle poursuivrait à mort [2]. Elle protesta qu'elle était dans une ignorance totale des desseins attribués à Throckmorton et à Parry; et elle défia ses ennemis de produire aucune preuve qui pût porter plus légère atteinte à son innocence [3].

1. Comparez Strype (III, 298), qui suppose que la pétition fut présentée au parlement, avec Pattenson, p. 496, 497. Lorsque Shelley fut amené devant le conseil, on lui demanda de révéler les noms de ceux qui s'étaient joints à lui dans la pétition. Connaissant leur dessein, il donna les noms de ceux-là seulement qui étaient déjà connus comme réfractaires. On objecta alors que les pétitionnaires auraient dû réfuter les arguments du docteur Allen en faveur du pouvoir déposant; et on lui demanda de signer un écrit déclarant que ceux qui maintenaient le pouvoir déposant étaient des traîtres. Il s'y refusa. Ibid.

2. Murdin, 548.

3. Jebb, II, 569, 674.

La découverte de la trahison de Gray avait engagé Marie à se plaindre à son fils de la conduite de ce favori. Jacques lui renvoya une réponse froide et peu respectueuse, et conclut en lui rappelant qu'elle n'avait nul droit d'intervenir dans ses affaires; qu'elle n'était que la reine-mère, et que comme telle, bien qu'elle jouît du titre royal, elle ne possédait nulle autorité dans le royaume d'Ecosse [1]. Cette lettre ouvrit les yeux de la captive sur sa position désespérée; son fils lui-même, en l'affection duquel elle plaçait ses plus chères espérances, l'avait trompée, l'avait abandonnée. Dans l'amertume de son cœur, elle forma la résolution de le désavouer s'il persistait dans sa désobéissance [24 mars], de le priver de tous les droits qu'il pourrait avoir par elle, et de transférer toutes ses prétentions à un prince qui eût et la volonté et le pouvoir de les faire valoir [2]. Mais tandis qu'elle roulait ces pensées dans son esprit, il arriva un accident qui éveilla en elle de nouvelles terreurs. Un jeune homme, réfractaire catholique et soupçonné d'être prêtre, avait été amené prisonnier à Tutbury. Il fut enfermé dans une chambre contiguë à la sienne, fut plusieurs fois conduit de force et sous ses yeux au service dans la chapelle, et au bout de trois semaines, fut pendu devant sa fenêtre [3]. Elle regarda son sort comme le prélude de ce qui lui était réservé; et sous cette impression, elle écrivit à Elisabeth, lui demandant comme dernière faveur la liberté et la vie [8 avril]. Elle ne réclamait rien de plus. Quant aux conditions, sa bonne sœur pouvait les faire; elle y souscrirait; elle n'avait maintenant plus rien à conserver pour un fils qui l'avait abandonnée, et elle était en conséquence prête à faire tous les sacrifices, excepté celui de sa religion [4]. Mais la reine d'Angleterre, n'ayant plus à craindre l'intervention de Jacques, négligea ses offres et ses prières, et confia la garde de sa personne à sir Amyas Paulet, geôlier, dont l'austérité et le fanatisme ne lui laissaient entrevoir que des rigueurs et peut-être un assassinat.

1. Jebb, 573.

2. Ibid.

3. Voyez ses lettres dans Jebb, II, 580, 582, et une autre dans Egerton, *Vie de lord Egerton*, Paris, 1812, p. 4. « En ceste sinistre opinion ne m'ha pas peu » confirmé l'accident de ce presbytre qui, après avoir esté tant tourmenté, fut » trouvé pendu sur la muraille viz à viz devant mes fenestres. » Le ministre de France, à toutes ses demandes répétées, n'obtint d'autre réponse du conseil que celle que le prisonnier s'était pendu de frayeur avec ses jarretières. Egerton, p. 205.

4. Jebb, II, 582. Voyez note (S).

La reine d'Ecosse n'était pas la seule qui éprouvât ces terreurs; elles étaient partagées par le corps entier des catholiques anglais, dont la vie et la fortune avaient été placées, par les derniers statuts, à la merci de leurs adversaires, et qui crurent qu'un des premiers objets de l'association était le massacre général des plus éminents d'entre eux qui professaient l'ancienne croyance. Quelques-uns, pour se sauver, entrèrent dans la maison du comte de Leicester ou des autres favoris de la reine; un grand nombre, abandonnant leurs familles et leurs possessions, se retirèrent au delà des mers, et risquèrent leur vie au service des puissances étrangères. Parmi les autres, il en est deux, les comtes d'Arundel et de Northumberland, dont le rang et les malheurs réclament l'attention particulière du lecteur. 1° Philip Howard était le fils aîné du dernier duc de Norfolk par Mary Fitzallan, fille du comte d'Arundel; à l'âge de dix-huit ans, il fut présenté à Elisabeth [1575], qui le reçut avec bienveillance et le combla des témoignages de sa faveur. Il se livra bientôt à tous les plaisirs, et s'abandonna à tous les vices de cette cour licencieuse. Sa femme [1] fut négligée, oubliée et enfin totalement abandonnée pour quelque autre femme de distinction; et le comte, son grand-père maternel, ainsi que lady Lumley sa tante, pour marquer leur désapprobation de sa conduite, léguèrent à d'autres une partie considérable de leurs biens. A la mort du premier [24 fév. 1579], il réclama, avec la possession du château, le titre d'Arundel; et quoiqu'il ne fût pas encore réhabilité, ses droits furent admis par le conseil [2]. Mais ensuite il déclina rapidement dans la faveur de sa souveraine : que cela provînt, comme il le crut lui-même, des fausses représentations des hommes qui craignaient son ressentiment de la mort de son père, ou de l'imprudence officieuse des amis de Marie Stuart, qui persistaient à le regarder comme le chef héréditaire de leur parti; et l'on vit bientôt d'une manière évidente qu'il était devenu pour la reine un objet de défiance sinon

1. C'était Anne, fille de Thomas, lord Dacre du Nord. Ils furent publiquement mariés aussitôt qu'elle eut complété sa douzième année, et une seconde fois, secrètement, aussitôt qu'il eut complété sa quatorzième. Il y avait probablement quelque chose dans ceci sur quoi il appuyait la prétendue nullité de son mariage. Nous ne savons pas à quelle femme de la cour il s'attacha; mais son biographe nous dit que la reine était entourée de femmes du caractère le plus dissolu, et que, quand un homme marié aspirait à la faveur de la reine, il était indispensable qu'il commençât par être mal avec sa femme. Voyez la *Vie de Philippe Howard*, c. III, Ms. en la possession du duc de Norfolk.

2. Il prit siége en la chambre des lords le 4 avril 1580, et le bill qui le réhabilitait reçut l'assentiment royal le 18 mars 1581. *Lords' Journals*, II, 13, 54.

d'aversion. Dans ces circonstances, Arundel, se retirant de la cour, revint à la société de sa femme, à qui il s'efforça de faire oublier sa négligence passée par son attachement subséquent. Mais le déplaisir d'Elisabeth le poursuivit dans sa retraite. La comtesse fut la première à en ressentir les effets. On la persécuta comme réfractaire, et un ordre royal la tint pendant douze mois prisonnière chez sir Thomas Shirley. Il ne pouvait être atteint lui-même d'une semblable persécution, car il était encore protestant; mais les tentatives répétées que l'on fit pour le rattacher à quelque conspiration réelle ou prétendue, et particulièrement à celle de Throckmorton, l'avertirent d'un danger imminent, et il avait déjà pris la détermination de chercher un asile sur un sol étranger, lersqu'il fut retenu par une visite de la reine, qui après dîner lui dit en se retirant qu'il eût à se regarder comme prisonnier dans sa propre maison [1].

Ces divers affronts pénétrèrent profondément dans le cœur d'Arundel [1585]. Depuis la controverse de Campian à la Tour, il s'était converti dans l'âme à la foi catholique, bien que sa répugnance à perdre la faveur royale l'eût engagé à continuer de se conformer au culte établi. Mais maintenant qu'il était victime de cette oppression, il regarda ses souffrances actuelles comme le jugement de Dieu en punition de sa pusillanimité; il envoya chercher secrètement un prêtre, et fut « réconcilié » à l'Eglise catholique, acte qui, comme il ne l'ignorait pas, avait été déclaré par un statut récent crime de haute trahison. Mais sa résolution était prise. Il quitta Londres pour faire les préparatifs de sa fuite au delà des mers, et écrivit d'Arundel à la reine [15 avril] une épître longue et éloquente dans laquelle il énumérait les diverses tentatives qu'il avait faites, mais en vain, pour regagner sa confiance, l'influence de ses ennemis dans le conseil, la disgrâce qu'il avait éprouvée, le sort de son père et de son grand-père, qui, quoique innocents, avaient péri comme traîtres, et les peines auxquelles il était exposé pour cause de religion. Il en était venu, disait-il, au point « qu'il fallait qu'il consentît ou à la destruction » certaine de son corps ou au danger manifeste de son âme. » C'est pourquoi il espérait que si, pour se soustraire à de tels maux, il quittait le royaume sans permission, elle ne l'accablerait pas de sa haine, qui serait pour lui plus amère que toutes

1. Vers Noël 1584, le comte donna un somptueux banquet à la reine, qui à cette occasion, en parlant de lui à Castelnau, « loua fort ledit comte d'Arondel » et son bon naturel. » Castelnau au roi dans Egerton, 204.

ses pertes, plus cruelle que toutes ses infortunes [1]. Ayant remis cette lettre à un messager confidentiel, il s'embarqua, se doutant peu qu'il avait été tout le temps entouré d'espions et de dénonciateurs, et que ses gens mêmes et le commandant du vaisseau qui devait le transporter étaient à la solde des ministres. A peine perdait-il de vue les côtes de Sussex que l'on découvrit deux vaisseaux en pleine chasse, qui étaient sous les ordres du capitaine Kelloway, prétendu pirate. Après une faible résistance dans laquelle il reçut une légère blessure, Arundel se rendit, et fut livré par Kelloway à sir George Carey, fils de lord Hunsdon, et envoyé par le conseil à la Tour [24 avril]. Son emprisonnement fut suivi de celui de son frère, lord William Howard, et de sa sœur, lady Margaret Sackville [2].

A son interrogatoire devant les commissaires, l'innocence du comte déconcerta la méchanceté de ses adversaires [3]. Il resta plus d'une année en prison sans que l'on parût faire attention à lui; enfin sa trahison supposée fut transformée en mépris des ordres royaux, et il fut accusé devant la chambre étoilée [17 mai 1586] d'avoir cherché à quitter le royaume sans permission et d'avoir correspondu avec Allen, qui avait été déclaré l'ennemi de la reine. Il répondit que sur le premier chef il était justifié par la nécessité, parce que les lois du pays ne lui permettaient pas d'adorer Dieu selon sa conscience; et que sur le second, sa correspondance avec Allen ne traitait pas d'affaires d'état, mais bien d'affaires de religion. Cette défense ne fut point admise, et il fut condamné à payer une amende de dix mille livres et à rester en prison au bon plaisir de la reine. Elle lui fit sentir tout le poids de son ressentiment. Son emprisonnement fut d'une rigueur sans exemple;

1. Cette lettre est dans Stowe, 702-706. Dans un endroit il insinue que ceux qui jouissent de la confiance de la reine sont des athées au fond du cœur. On a souvent dit cela de Raleigh, mais il n'était pas du conseil. Le comte pouvait bien avoir voulu parler de Leicester et de Walsingham. Dès le 16 d'avril, Castelnau savait que la reine voulait « lui mettre la main sur le collet. » Egerton, 202.

2. Vie manuscrite d'Egerton, 204, 205. Stowe, 706.

3. On produisit une lettre prétendue de lui à Dix, son intendant en Norfolk, dans laquelle on lui faisait dire qu'il reviendrait bientôt à la tête d'une puissante armée. On ne lui permit d'en lire que les deux premières lignes, qui étaient ecrites d'une main differente de la sienne. Il déclara qu'elle était fausse; et quoiqu'elle eût été fournie par Walsingham, il y avait tant de mystère dans la maniere dont elle etait tombée aux mains du secretaire, que la majorite du conseil ordonna qu'elle fût rejetée. *Vie de Philippe Howard*, c. IX. Il maintint que son seul but, en allant à l'étranger, était de vivre « en liberte de conscience, qui luy importoit plus que quarante mille escus de rente, et belles maisons et authorite du premier seigneur d'Angleterre. » Egerton, 246.

il dura toute sa vie; et son sort fut encore aggravé par un nouveau procès et une condamnation nouvelle sur une accusation de haute trahison [1].

L'incarcération du comte d'Arundel fut suivie de la mort tragique de Henry Percy, comte de Northumberland. Du moment où ce seigneur avait fait connaître son attachement à l'ancienne foi, il avait été entouré d'espions; et depuis dix années il n'avait pas eu la permission de s'écarter du voisinage de Londres. L'arrestation de Throckmorton avait amené celle de William Shelley, l'un des amis du comte; et d'après la confession volontaire et forcée de ce gentilhomme, on conclut que Percy avait donné son consentement à la conspiration supposée pour laquelle Throckmorton avait été supplicié [2]. On l'envoya à la Tour; mais quoiqu'il restât plus d'une année étroitement gardé, on ne fit aucun préparatif pour son procès. Le 20 de juin 1585, le gouverneur de la Tour reçut ordre de remplacer le gardien du comte par un nommé Bailiff, domestique de sir Christopher Hatton; et la même nuit, le prisonnier fut trouvé mort dans son lit, le cœur traversé de trois lingots. L'enquête du coroner le déclara suicidé; et trois jours plus tard, le chancelier, le vice-chambellan, le lord premier baron, le procureur et l'avocat général, haranguèrent successivement l'audience dans la chambre étoilée pour prouver que le comte avait été coupable de trahison, et que se sentant criminel, il s'était suicidé pour se soustraire à l'ignominie d'une exécution publique et pour conserver ses biens et ses dignités à sa famille [3]. Néanmoins le chan-

1. Il fut tenu au secret pendant treize mois avant de pouvoir obtenir la permission d'avoir un de ses domestiques pour le servir. Ibid. c. x, xi. La comtesse, après son emprisonnement, lui donna un fils; mais elle ne put obtenir la permission de le voir, et fut en outre traitée avec une grande cruauté. Sa vie manuscrite, c. vi.

2. Il était frère de Thomas, le comte proscrit. Durant la rébellion, il avait levé des forces pour Elisabeth contre son frère; ensuite il offrit d'entrer dans un projet pour la délivrance de la reine d'Ecosse; mais on refusa ses services, dans l'idée qu'il agissait d'accord avec Burghley (Murdin, 21, 119. Anderson, iii, 221). Les ministres, d'un côté, affectèrent de croire qu'il avait fait cette offre de bonne foi (Lodge, ii, 69), en le condamnant, dans la chambre étoilée, à une amende de 5,000 marcs; et, de l'autre, semblèrent témoigner qu'ils savaient le contraire en n'exigeant jamais le payement de cette amende, et en lui accordant le comté qu'il réclamait. *Procès d'état*, i, 1115, 1127.

3. Le comte avait certainement permis à Charles Paget, l'un des exilés, de se rencontrer avec lord Paget chez lui, à Petworth, dans le but, à ce qu'ils prétendaient, de faire des arrangements pour les domaines de la famille. Le principal témoin contre lui fut Shelley, qui prétendit avoir entendu dire à Paget que le comte était entré avec lui dans une conspiration pour l'invasion du royaume. Shelley peut avoir dit cela, mais le fait est nié par Paget lui-même dans une lettre interceptée à la reine d'Ecosse : « Que William Shelley, comme

gement de son gardien, la grande difficulté de faire parvenir des armes à feu à un prisonnier dans la Tour, et le soin même que prenait la cour de prouver le suicide; tout contribua à confirmer dans beaucoup d'esprits le soupçon que ses ennemis, dans l'impossibilité de prouver l'accusation de trahison, s'étaient défaits de lui par un assassinat [1].

---

## CHAPITRE SIXIEME.

Elisabeth consent à protéger les insurgés belges. — Elle conclut un traité avec Jacques d'Ecosse. — Intrigues de Morgan et de Paget. — Complot de Babington. — Découverte et exécution des conspirateurs. — Poursuites contre Marie. — Son jugement à Fotheringay. — Sentence rendue contre elle. — Pétition du parlement. — Intercession des rois de France et d'Ecosse. — Son exécution. — Dissimulation d'Elisabeth, — qui punit ses conseillers, — et apaise les rois de France et d'Ecosse.

Par la mort du duc d'Anjou, le droit de succession à la couronne de France avait passé à Henri de Bourbon, roi de Navarre. Ainsi, par une singulière coïncidence, il se trouvait qu'en France comme en Angleterre l'héritier présomptif était d'une religion différente de celle établie par la loi. Les catholiques d'un pays ne voulaient pas plus d'un protestant sur le trône que les protestants de l'autre ne voulaient d'un monarque catholique. Il y avait, toutefois, cette différence qu'en Angleterre le droit était réclamé par une femme, une captive, dont la vie était à la merci de ses ennemis; tandis qu'en France, l'héritier était un prince souverain, jouissant de sa liberté et à la tête d'un parti nombreux et puissant. On pouvait à toute heure se défaire de Marie Stuart;

» ils le disent, ait confessé que je lui avais révélé quelques intrigues que j'aurais » eues avec le comte, en cela, comme j'en répondrai au jour du jugement, ils » disent une insigne fausseté; car je n'ai jamais eu de conversation avec ledit » Shelley de toute ma vie, si ce n'est sur des affaires indifférentes, ainsi que » le conseil l'a pu savoir. » Murdin, 403.

1. Voyez le résultat de l'enquête dans Stowe, 706; la relation officielle dans les Traités de Somers, III, 420; les *Procès d'état* de Howell, 1111; Camden, 434. Bridgewater, 204. Pour prouver le suicide, on fit venir un certain Mullan, qui dit qu'il avait vendu le pistolet ou le fusil, et un prisonnier nommé Pantin, qui affirma qu'il l'avait vu remettre entre les mains du comte par un domestique nommé Price. Mais Price lui-même, bien qu'en prison, ne fut pas produit. *St. Trials*, I, 1120, 1125. D'un autre côté, je ferai observer que, d'après une lettre de sir Walter Raleigh à sir Robert Cecil, dans Murdin, il est évidemment démontré qu'ils regardaient tous deux comme un fait reconnu que l'assassinat du comte avait été organisé par Hatton. Murdin, 811.

mais pour empêcher Henri de monter sur le trône, il fallait livrer des batailles et soutenir une guerre d'extermination. Leur sort répondit à leurs positions diverses. Elle périt sur un échafaud ; et lui, après une lutte longue et opiniâtre, affermit la couronne sur sa tête en se conformant à la religion professée par la majorité de ses sujets.

Celui qui organisa cette opposition aux droits de Henri fut le jeune duc de Guise, prince qui avait hérité des talents et de l'ambition de sa famille, et dont le zèle pour sa religion était animé par le désir de venger le meurtre de son père. Lorsque le duc d'Anjou gisait sur son lit de mort, le duc consulta ses amis, et résolut de réveiller la puissance assoupie de la ligue ; et ce prince n'eut pas plus tôt expiré, que les émissaires du jeune ligueur se répandirent dans tout le royaume, exhortant le peuple à réformer les abus du gouvernement, à pourvoir à la stabilité de la religion et à puiser une utile leçon dans l'exemple que donnait un royaume voisin, où une simple femme en possession de l'autorité souveraine, avait pu abolir la religion nationale et priver la noblesse catholique de son influence légitime dans l'état. On tint des assemblées, on signa des traités, et le cardinal de Bourbon, oncle de Henri, fut déclaré premier prince du sang et héritier présomptif de la couronne [1] [31 mars 1585]. Le roi de France, tout en regardant la ligue comme un acte de trahison contre son autorité, jugea prudent de se placer à sa tête ; mais les ligueurs, se défiant de ses intentions, le forcèrent de prendre les mesures qui répugnaient le plus à son cœur. Les guerres et les pacifications, les parjures, les assassinats et les crimes de toute espèce qui s'ensuivirent sont étrangers au sujet de cette histoire ; mais il est nécessaire de faire observer qu'Élisabeth tenait ses regards fixés sur la lutte entre les deux partis ; qu'elle croyait ses propres intérêts intimement liés à ceux du roi de Navarre, et que durant plusieurs années sa conduite fut puissamment influencée par le désir d'éviter les dangers qu'elle prévoyait devoir résulter pour elle du succès définitif du duc de Guise. Elle prêta de fortes sommes d'argent à Henri, et lui fit à plusieurs reprises l'offre d'un asile en Angleterre si jamais il se trouvait trop faible pour soutenir la lutte, disant qu'en sûreté sous sa protection, il pourrait attendre de l'avenir une circonstance plus favorable de faire valoir ses droits [2]. Parmi les princes qui avaient souscrit à la ligue,

1. Voyez sa déclaration dans les *Mémoires de Nevers*, I, 641-647.
2. Strype, III, 395.

le plus puissant était le roi d'Espagne; mais s'il avait beaucoup promis, ses actions restaient fort au-dessous de ses promesses. Son grand objet était la réduction des Pays-Bas. L'expédition française sous Anjou avait autrefois déconcerté ses plans; mais il se persuada maintenant que s'il pouvait entretenir le feu de la guerre civile en France, rien n'arrêterait plus la marche victorieuse de son général, Farnèse, le célèbre prince de Parme [1]. A sa grande surprise, il éprouva une opposition nouvelle et des plus formidables du côté d'où il l'attendait le moins. Les états, désespérant d'avoir des secours de France, implorèrent la commisération de l'Angleterre; et les députés des provinces révoltées, tombant à genoux, supplièrent Elisabeth de compter les Belges parmi ses sujets [29 juin]. Leur pétition fut appuyée par les membres influents du conseil, Leicester, Burghley et Walsingham, qui maintinrent que le souverain devait à sa religion de secourir ses frères du culte réformé, et à son peuple, d'ôter à Philippe les moyens d'envahir l'Angleterre en s'emparant de ses provinces maritimes. Mais la reine croyait fermement au droit divin des rois; elle ne pouvait se persuader que le monarque espagnol eût perdu le sien à la souveraineté des états, ni que ses sujets pussent sous aucun prétexte transférer leur allégeance. Accepter une telle offre, disait-elle, ce serait se déshonorer aux yeux des autres souverains et fournir un précédent dangereux pour elle-même. Pour lever ces scrupules, Leicester eut recours à l'autorité des évêques. Si le métropolitain refusa cette tâche sous prétexte que les princes catholiques devaient avoir autant de droit d'envoyer des troupes au secours des catholiques anglais qu'Elisabeth en pouvait avoir de son côté à soutenir les protestants étrangers, le comte trouva un casuiste plus zélé ou plus courtisan dans l'évêque d'Oxford, qui déclara la mesure non-seulement légale en principe, mais encore telle en elle-même que la reine ne pouvait pas en conscience la rejeter [2]. Toutefois, tandis qu'elle consultait, le prince de Parme profitait de ses premiers succès. Après une défense opiniâtre, Anvers capitula; et Elisabeth, vaincue par les importunités de son favori, les argu-

1. Voyez dans les *Mémoires de Nevers* les lettres de Rome du duc de Nevers au cardinal de Bourbon, et au duc de Guise et au cardinal de Guise.

2. L'évêque argua que la reine, selon les Écritures, était la mère nourrice de l'Eglise. Maintenant l'Eglise n'était pas bornée à l'Angleterre, mais elle embrassait tous les peuples professant l'Évangile. Il était donc de son devoir de les protéger, même dans les pays étrangers, contre la tyrannie des idolâtres. Voyez Strype, *Vie de Whilgift*, 229, 231, et *Rec.* 97.

ments de ses conseillers et les sollicitations des députés, consentit à signer un traité avec les états [sept.], non comme leur souveraine, mais comme leur alliée; non pour les soustraire à leur dépendance de la couronne d'Espagne, mais pour leur faire recouvrer les franchises dont ils avaient joui autrefois. Il fut stipulé qu'elle fournirait à ses frais une armée auxiliaire de six mille hommes, que ses dépenses lui seraient remboursées dans les cinq années qui suivraient le rétablissement de la paix, et qu'elle retiendrait en garantie les villes de Briel et de Flessingue et la forteresse de Rammekins [1].

Dans ces circonstances il devenait de la plus haute importance de s'assurer l'amitié de l'Ecosse; on ne pouvait avoir que fort peu de confiance dans le caractère changeant et temporiseur du roi, prêt à intriguer avec tous les partis et à faire des protestations d'amitié à tous les princes qui voudraient bien le secourir de leur argent. Mais l'expérience avait démontré que l'Ecosse pouvait être gouvernée par une faction en dépit du monarque; et la plupart des conseillers royaux avaient déjà été achetés par les présents et les promesses d'Elisabeth. Arran lui-même fit l'offre de ses services; mais sa sincérité fut mise en doute; et Wotton fut dépêché en qualité d'ambassadeur pour surveiller sa conduite et détruire adroitement son influence [20 mai]. Les intrigues de Wotton furent secondées par une rencontre accidentelle sur les frontières, dans laquelle fut tué lord Russell, fils du comte de Bedford. Il n'y avait rien qui pût distinguer cette rixe de toute autre semblable; mais le conseil d'Angleterre prétendit qu'elle était le résultat d'un complot pour provoquer des hostilités entre les deux nations, et demanda qu'on lui en livrât les auteurs supposés, Kerr de Fernihurst et Arran, le protecteur de Kerr. Pour éluder cette demande, Jacques les mit tous deux aux arrêts; et Wotton profita de l'occasion de l'absence d'Arran de la cour pour tramer une intrigue nouvelle et plus importante. Il suggéra aux Ecossais partisans d'Elisabeth le projet de s'emparer de la personne du roi, et de le transporter en Angleterre ou de le renfermer au château de Stirling: son secret fut trahi; et l'ambassadeur n'échappa que par une fuite précipitée à la vengeance du monarque. Aussitôt qu'il partit, Arran reprit sa place au conseil [16 oct.]; mais son activité se trouva combattue par les amis secrets de Wotton; les exilés, soutenus par l'or de l'Angleterre,

1. Rymer, xv, 93-98. Camden, 444, 446.

repassèrent les frontières; leur nombre se grossit de plus en plus en approchant de Stirling; la trahison les admit dans la ville; et le roi, incapable de leur tenir tête, ouvrit les portes de la citadelle [3 nov.]. Il se trouva maintenant à la merci des lords partisans de l'Angleterre, qui recouvrèrent leurs biens, leurs honneurs, et obtinrent le gouvernement de plusieurs forteresses comme places de sûreté [1]. Une négociation fut ouverte avec Elisabeth; et Jacques ayant obtenu la promesse qu'il ne serait rien fait de préjudiciable à ses droits à la succession, consentit à un traité [5 juillet 1586] par lequel la reine d'Angleterre et le roi d'Écosse s'engageaient à soutenir la foi réformée contre les efforts des puissances catholiques, et à se fournir l'un l'autre réciproquement un secours considérable en cas d'invasion d'un prince étranger. Durant cette négociation, le nom de la reine d'Écosse ne paraît pas même avoir été mentionné [2].

La reine avait suffisamment raison d'être satisfaite de ce traité; mais celui qu'elle avait conclu avec les états devint pour elle une source d'inquiétudes et de regrets. La honte de soutenir des rebelles qui prétendaient déposer leur souverain légitime lui revenait incessamment à l'esprit [3]. Elle eut soin de répéter qu'elle prenait part à cette guerre non comme partie intéressée, mais comme amie et comme alliée, qu'elle n'avait pas autre chose en vue que de conserver dans leur entier et les droits du prince et ceux du peuple; et elle défendit strictement au comte de Leicester [8 oct.], commandant de ses forces, de s'engager, dans aucune entreprise, d'accepter aucun honneur que l'on pût représenter comme une reconnaissance que Philippe eût perdu la souveraineté des provinces. Mais les vues du favori étaient bien différentes de celles de sa maîtresse. Son ambition aspirait à la place qu'avait possédée et perdue le duc d'Anjou; et à son arrivée en Hollande [8 déc.], il demanda et après quelque délai obtint enfin de la reconnaissance des états le titre d'excellence, la charge de capitaine-général des provinces unies et l'entière direction de l'armée, des finances et des cours judiciaires. Quand la nouvelle en arriva en Angleterre [janvier 1586], la reine témoigna sa mauvaise humeur par la violence de son langage. Elle accusa

1. Camden, 436-440. Melville, 167. Spotis. 343.

2. Camden, 466-473. Rymer, xv, 803.

3. « Sa Majesté, je le vois, my lord, tombe souvent dans le dégoût de cette » affaire, et cela peut faire naître mainte opinion dans son esprit; mais j'es- » père, etc. » Leicester à Burghley, dans Wright, II, 273.

Leicester de présomption et de vanité ; d'avoir méprisé l'autorité royale et sacrifié l'honneur de sa souveraine à sa propre ambition ; mais quand elle sut ensuite qu'il avait fait venir la comtesse qu'elle haïssait et qu'il se préparait à tenir une cour dont la splendeur éclipserait la sienne, elle entra dans un accès de rage, jurant « avec de grands serments qu'elle ne voulait d'autre cour » sous son obéissance qu'une seule, » et qu'elle ferait voir à ce parvenu avec quelle facilité la main qui l'avait élevé pouvait aussi le terrasser [1].

Si la colère d'Elisabeth alarma les lords du conseil, le silence et l'apathie de Leicester les jetèrent dans une étrange perplexité. C'était en vain qu'ils présentaient des excuses pour sa conduite et fabriquaient des dépêches de lui pour apaiser sa colère [2]. Elle était ou prétendait être inexorable [10 février]. Chaque jour elle annonçait son rappel immédiat ; elle accablait ses amis d'injures ; elle lui envoyait des lettres pleines de reproches, de menaces et de mépris. Le comte endurait toutes ces effusions de la colère royale avec l'indifférence la plus irritante. Convaincu de son influence sur elle, il laissait à ses collègues en Angleterre la tâche de justifier sa conduite, et continuait à agir comme s'il eût été au delà de toute atteinte. Il passait son temps à se rendre d'une ville à une autre : partout il donnait et recevait les banquets les plus somptueux, et déployait en toute occasion la magnificence d'un prince souverain [3]. Trois mois se passèrent dans ces altercations. Elisabeth menaçant toujours, mais n'ayant jamais le courage de frapper ; et à la fin, les lettres humbles et suppliantes de Leicester lui-même, jointes à l'adresse de son collègue lord Burghley, triomphèrent du ressentiment de la reine. Ce ministre, sous le prétexte que ses services étaient devenus inutiles, offrit sa démission [30 mars]. Elle l'appela un présomptueux ; mais le lendemain matin, sa colère était passée ; elle prêta l'oreille aux

1. Papiers Hardwicke, 299.

2. Je crois que je puis dire fabriqué. Leicester avait écrit à Hatton une lettre que les ministres décidèrent de supprimer, parce qu'elle était plus propre à irriter qu'à calmer la reine. Après, trouvant qu'il était nécessaire de gagner du temps, « ils conférèrent encore sur la lettre, et rayant quelques parties qu'ils » pensaient offensantes, et réparant quelques autres de leur mieux, ils la lui pré» sentèrent. » Papiers Hardwicke, 300.

3. Il y eut une exception à ce cercle de réjouissances, un jour de jeûne général. Ni Leicester lui-même ni personne de sa maison n'eurent la permission de manger ni de boire jusqu'au soleil couché. Depuis l'aurore jusqu'au soir ils furent occupés à des prières publiques, à écouter les discours de prédicateurs, et à chanter des psaumes. Voyez Stowe, 713, 714.

représentations du conseil, et consentit à envoyer un secours considérable d'hommes et d'argent au capitaine général des Pays-Bas[1].

L'arrivée de l'armée anglaise avait relevé le courage des Belges; sa présence sur le champ de bataille, en donnant de l'éclat à leur cause, pouvait retarder mais non repousser la marche victorieuse des Espagnols. Les troupes, à la vérité, combattirent avec leur valeur accoutumée; elles gagnèrent même quelques avantages partiels, et arrachèrent plusieurs villes aux mains de l'ennemi. Mais Leicester n'était pas de force à lutter avec Farnèse; c'était un courtisan accompli, mais son antagoniste était un général expérimenté et habitué à la victoire. A la fin de la campagne, la balance des succès se trouva considérablement en faveur du prince de Parme [22 oct.]; et le comte, à son retour à la Haye, fut reçu avec des murmures et des remontrances [29]. Bien qu'il eût conçu un souverain mépris pour les membres des états qu'il considérait comme une assemblée de marchands et de boutiquiers dont le patriotisme consistait à acheter au plus bas prix les services et le sang de leurs alliés, il trouva cependant difficile de faire une réponse satisfaisante à leurs plaintes, que le résultat de la campagne n'avait pas répondu à ses dépenses, et que le nombre des troupes anglaises sur le champ de bataille n'avait pas égalé le nombre stipulé dans le traité; qu'il avait violé leurs privilèges, ruiné leurs finances, négligé la discipline militaire et extorqué de l'argent par des expédients illégaux et arbitraires. Dans un moment de colère, il prononça la dissolution de l'assemblée; elle continua de siéger en dépit de ses menaces. Il eut ensuite recours aux concessions et aux promesses, annonça son intention de retourner en Angleterre, et proposa de confier l'autorité suprême, en son absence, à sir William Pelham, ou à sir William Stanley, ou à sir Roland York. Les états la réclamèrent comme leur droit; il se soumit et résigna le gouvernement en séance publique; bien qu'en même temps, par un acte particulier, il se la fût réservée à lui-même. La raison de cette démarche précipitée et irrégulière, c'est qu'il était empressé d'obéir aux ordres d'Elisabeth qui réclamait son retour immédiat et l'assistance de ses conseils dans la cause importante de la reine d'Écosse[2].

1. Tous ces détails se voient dans les Papiers Hardwicke, 297, 329, et dans Camden, 459; et une partie se trouve dans les lettres de Leicester, Wright, II, 281-289.

2. Camden, 460, 463. Stowe, 729, 740. Bentivoglio, II, 92, 99. Strada, l. VIII, anno 1586.

Les malheurs de cette princesse touchaient enfin à leur terme; ses amis s'étaient aveuglement ligués avec ses ennemis pour la conduire à l'échafaud. Les exilés que la religion ou l'intérêt avait engagés à épouser sa cause s'étaient bientôt après divisés en factions qui rejetaient les unes sur les autres le blâme de leur faute et de leurs désappointements multipliés. Morgan et Paget, qui, comme administrateurs du douaire de la reine en France, trouvaient de nombreux partisans parmi les plus pauvres de leurs compagnons, se plaignaient amèrement que l'introduction de missionnaires jésuites avait rendu le gouvernement anglais plus soupçonneux et plus vigilant; qu'on avait écrit des traités qui ne pouvaient produire que de l'irritation et de nouvelles rigueurs; et que Persons et ses confrères s'étaient posés comme défenseurs des droits de Marie dans les cours étrangères, à l'exclusion des laïques, qui étaient plus propres à remplir un tel office, et au préjudice de la reine d'Écosse elle-même, dont les secrets avaient été trahis par la confession de Holt dans le château d'Edimbourg, par celle de Creighton dans la Tour de Londres, et par les révélations faites par leur partisan Gray durant la négociation à Greenwich [1]. Leurs adversaires répliquaient que les mesures que l'on condamnait ainsi avaient grandement contribué à la conservation du culte catholique en Angleterre; que Morgan et Paget étaient des gens qu'on devait, pour le moins, considérer comme suspects depuis qu'ils s'étaient liés avec des hommes connus pour être les émissaires de Walsingham; que leur impatience ou leur perfidie leur avait souvent fait adopter des projets dangereux et illégaux, et que les véritables amis de Marie devaient avoir pour principal objet de conserver sa vie et devaient par conséquent rejeter tout projet dont la découverte ou la non réussite pouvait la conduire à la mort. Son ambassadeur, l'archevêque de Glasgow, et tous ses parents de la maison de Guise, étaient de ce dernier parti; mais Morgan et Paget possédaient des amis qui, par l'habitude d'un commerce journalier, avaient acquis une plus grande influence sur ses conseillers Nau et Curle, ses deux secrétaires, enfermés avec elle dans sa prison [2].

1. Il paraît que ce fut la trahison de Gray qui poussa Marie à se jeter dans les bras de ce parti. Gray avait été envoyé, avec des lettres de Holt à Persons, à Paris, et fut admis par lui et ses amis dans tous leurs secrets. Murdin, 442. Marie écrit à Castelnau : « Ce voyage de Gray n'a pas nui seulement à son » crédit, mais à celui de ceux qui se sont tant voulu mesler avec luy. » Jebb, II, 670.

2. Voyez les lettres de Morgan et de Paget dans Murdin, 442, 459, 465, 479,

La reine d'Angleterre était animée de la haine la plus violente contre Morgan. L'accusation portée contre lui par Parry, bien qu'elle ne fût appuyée d'aucune preuve testimoniale ou écrite, l'avait décidée à déclarer qu'elle donnerait dix mille livres pour sa tête; et lorsqu'elle envoya l'ordre de la Jarretière au roi de France, elle demanda en retour l'extradition de Morgan [9 mars 1585]. Henri n'osait refuser, mais il avait honte de consentir. Il prit un terme moyen : il enferma le Gallois à la Bastille, et envoya ses papiers à la reine [1]. Morgan employa son temps à méditer des projets de vengeance; dans ce dessein, il se procura, avec l'aide de Paget, les moyens de correspondre avec Marie; et pour atteindre son but, il chercha des agents et des associés dans toutes les parties de l'Angleterre. Mais il avait à lutter avec un adversaire plus rusé que lui, avec le secrétaire Walsingham, qui, connaissant sa haine, encouragea secrètement ses intrigues, et jeta sur son chemin des agents préalablement engagés par lui, ou bien corrompit par des présents la fidélité de ceux que Morgan avait déjà engagés lui-même. Le lecteur remarquera dans l'histoire de la conspiration qui va réclamer son attention la co-existence de deux complots : l'un par Morgan contre la vie d'Elisabeth, et un sous-complot par Walsingham contre la vie de Marie. Ce dernier est, à la vérité, resté caché pendant un temps aux yeux du public; mais il en a assez transpiré ensuite pour qu'il fût fort difficile de décider si le premier n'avait pas été inventé pour masquer le second; et si le dessein contre la reine d'Angleterre n'avait pas pris naissance dans la noire et insidieuse politique du secrétaire, afin de faire servir la témérité et la présomption du Gallois à l'accomplissement de ses propres vues contre la reine d'Ecosse [2].

Morgan s'adressa d'abord à Christopher Blount, gentilhomme catholique dans la maison de Leicester. Mais Blount était trop prudent pour se compromettre. Il recommanda, pour l'emploi hasardeux de transmettre les messages, un nommé Pooley, domestique de lady Sydney, fille de Walsingham. Pooley fit des voyages fréquents à Paris, feignant d'être lui-même catholique, apporta des lettres pour Marie [20 juillet 1585], lui fit faire des offres de services, et reçut la confidence des secrets de ses amis en

496, 499, 507, 516. Voyez aussi More, *Hist. Provinciæ Anglicanæ*, 138, et Bartoli, 277. Je remarque que Morgan, dans ses lettres, parle toujours d'Allen en termes de respect et d'amitié, particulièrement p. 497.

1. Murdin, 440-444, 471. Jebb, 577. Egerton, 202, 206.

2. Voyez Apologie de Nau, *Mss. harl.* 4649.

Angleterre [28 janv. 1586] [1]. Mais il était probablement déjà, ou il devint certainement en peu de temps l'espion de Walsingham.

Les agents que Morgan employa ensuite furent Gifford et Greatley [15 oct. 1585], deux traîtres qui avaient étudié dans les séminaires anglais, avaient pris les ordres et avaient consenti à devenir les suppôts de l'artificieux et intrigant secrétaire. Ils étaient plus que suspectés par bon nombre de catholiques; mais ils trompèrent la crédulité du Gallois, en avouant qu'ils recevaient la solde du gouvernement, mais protestant qu'ils n'avaient d'autre objet en vue que de servir avec plus de sécurité la reine captive. Morgan les recommanda à Marie dans les termes les plus pressants. Ils vinrent en Angleterre, retournèrent à Paris et revinrent encore [24 avril 1586] avec d'amples instructions qu'ils communiquèrent à Walsingham [2].

Il y avait encore un quatrième et plus important émissaire : un gentilhomme, qui, revêtu de l'uniforme d'officier, et sous le nom de Fortescue, avait été vu durant l'été et l'automne précédents visitant plusieurs familles de réfractaires. Par le moyen de Maude, qui s'insinua dans la confiance de cet étranger, l'on découvrit qu'il s'appelait John Ballard, qu'il était prêtre catholique, et que son but était de sonder les dispositions de ses hôtes et de recueillir des renseignements pour les exilés. Maude était passé maître dans l'art de la dissimulation. Il accompagna l'envoyé dans un voyage le long des côtes de l'ouest, à travers une partie de l'Ecosse, et tous les comtés du nord de l'Angleterre, et de là jusqu'à Paris par la Flandre. Dans sa tournée, Ballard communiqua ses intentions à Allen, qui les désapprouva fortement; mais Morgan et Paget l'exhortèrent à persévérer, et le présentèrent, par le moyen de Greatley, à Mendoza, l'ambassadeur espagnol. Il informa le ministre que la meilleure partie des forces anglaises était débarquée avec Leicester dans les Pays-Bas [29 avril]; que non-seulement les catholiques, mais encore bon nombre des protestants étaient prêts à épouser la cause de la reine d'Ecosse, et qu'ils n'attendaient que l'arrivée d'une armée étrangère pour se lever en sa faveur. Mais Mendoza ne se sentit pas convaincu par les renseignements de l'agent; il ne voulut s'engager qu'à recommander l'affaire en termes généraux à son

1. Murdin, 446, 449, 451, 480, 497.

2. Ibid. 454, 455, 470, 511. Walsingham « les avoit practiqués et par aventure » mis en besogne. » Apologie de Nau.

souverain, et à promettre que si un parti puissant s'organisait en Angleterre, il recevrait prompte et bonne assistance du prince de Parme. Morgan et Paget se trouvèrent désappointés par la froideur de l'Espagnol. Ils savaient que Savage, officier qui avait servi dans les guerres de Flandre, avait entrepris d'assassiner Elisabeth[1]; et ils se persuadèrent qu'il serait facile de former, à l'aide de Babington, de Dethick en Derbyshire, un parti suffisant pour délivrer la reine d'Ecosse. A cet effet, Ballard fut renvoyé en Angleterre [22 mai] avec ordre de revenir promptement rendre compte à Mendoza du résultat de sa mission. Son compagnon Maude transmit scrupuleusement tous ces détails à Walsingham[2].

Marie, qui se trouvait maintenant transférée à Chartley sous la garde de sir Amyas Paulet[3], avait été prévenue du caractère suspect de cet homme, et refusa de recevoir aucune communication de Ballard; mais l'esprit plus ardent de Babington négligea de telles précautions. C'était un jeune homme de famille et de fortune, qui avait transmis des lettres à la reine d'Ecosse durant sa résidence à Sheffield, et qui avait toujours professé l'attachement le plus chevaleresque à sa cause. Il était d'opinion qu'il n'y avait aucune tentative à faire en faveur de Marie durant la vie d'Elisabeth; mais quand il apprit de Ballard que Savage avait offert d'assassiner la reine et que le prince de Parme débarquerait en même temps avec une puissante armée [27], il ne fit plus d'objection; au contraire, il fit observer que la mort d'Elisabeth était d'une trop haute importance pour qu'on dût la laisser dépendre de l'heureuse chance ou de l'intrépidité d'un seul homme; qu'il fallait que six gentilshommes fussent chargés de ce soin, tandis que d'autres iraient délivrer la reine d'Ecosse; et qu'il avait plusieurs amis chers et dévoués qui, il s'en flattait, risque-

1. Dans sa confession à la Tour, Savage dit qu'il avait été conseillé dans ce crime par le Gifford dont nous avons déjà parlé, et par un autre Gifford qui fut plus tard archevêque de Reims, pour l'intérêt de la religion et pour venger la mort de Throckmorton. Mais ces sortes de confessions, comme nous l'avons souvent vu, méritent peu de crédit, et celle-ci en particulier contient nombre de faits qui semblent fort douteux. Voyez-la dans Howell, *St. Trials*, I, 1130.

2. Ibid. 1137, 1144. Strype, IV, 100. Murdin, 517, 527, 530. Camden, 474.

3. Elle avait quitté le château de Sheffield pour Winfield le 3 septembre 1584, sous la garde temporaire de sir Ralph Sadler et sir John Somers, et y resta jusqu'au 13 janvier de l'année suivante, qu'elle fut ramenée à Tutbury. A la résignation de Shrewsbury, lord Saint-John avait été nommé son gardien, mais il trouva moyen d'éviter cette désagréable tâche, et le 17 avril sir Amyas Paulet délivra Sadler de sa charge. Paulet la conduisit à Chartley dans le commencement de 1586.

raient leur vie et leur fortune pour servir la princesse captive et pour délivrer leurs frères du joug de la persécution [1].

Durant le mois de juin [5-25], Babington se consulta alternativement avec Ballard et Savage d'un côté, et de l'autre avec les jeunes gens, compagnons de ses travaux et de ses plaisirs. Les premiers applaudirent à sa résolution, les autres montrèrent une répugnance qu'il ne put comprendre; mais leur résistance ne fit qu'accroître son ardeur, et il travailla à vaincre leurs objections. Le résultat de chaque conférence était communiqué régulièrement par Pooley à Walsingham; et cet artificieux ministre, souriant de l'infatuation des jeunes gens qui s'étaient pris ainsi d'eux-mêmes dans ses filets, s'occupait activement à tramer une nouvelle intrigue, et à préparer la ruine d'une plus illustre victime. La reine d'Ecosse, en dépit des précautions et de la vigilance de son gardien, avait jusqu'ici trouvé moyen de correspondre avec ses amis en Angleterre et à l'étranger par l'entremise de Thomas Throckmorton et de Gilbert Giffard, deux gentilshommes catholiques en qui elle avait placé sa confiance sur la recommandation de Morgan. Le premier était posté dans le voisinage de Londres; le second demeurait dans une terre appartenant à sa famille et située non loin de Burton, d'où il envoyait à Marie les lettres qu'il recevait de Throckmorton, et à Throckmorton celles qu'il recevait de Marie, employant, pour ses communications avec Chartley, un habitant de Burton connu d'eux tous par le sobriquet de « l'honnête homme [2]. » Throckmorton était un agent fidèle; Giffard, comme le lecteur le sait, et non-seulement Giffard, mais encore son agent subordonné, étaient des traîtres vendus à Walsingham. Ce ministre était convenu avec eux que toute lettre, soit qu'elle vînt de la reine d'Ecosse, soit qu'elle lui fût adressée, serait, dès qu'elle arriverait aux mains de « l'honnête homme, » remise par lui à Paulet, pour être envoyée par exprès au secrétaire, dans les bureaux duquel, à

1. Papiers Hardwicke, 226.

2. Dans les lettres de Paulet et de Philipps à Walsingham, il est quelquefois fait mention du « remplaçant, » qui paraît avoir été la personne agissant en la place de Gifford durant son voyage en France (Murdin, 515, 532); mais on peut se demander comment « l'honnête homme » pouvait remettre ou recevoir les lettres de Marie. Paulet ne permettait certainement pas à un étranger d'avoir aucune communication avec elle ou avec ses secrétaires. Si nous en croyons Camden (p. 497), elles étaient placées dans le trou d'une muraille et couvertes d'une pierre, et de cet endroit elles étaient retirées par une personne dans la confiance de la reine d'une part, ou de l'autre par le brasseur du château, dont Paulet favorisait les manœuvres.

l'aide de Thomas Philipps, déchiffreur renommé, et d'Arthur Gregory, homme habile dans l'art de contrefaire les sceaux et de les réparer après qu'ils avaient été brisés, elle était décachetée, déchiffrée et transcrite. Quand elle avait subi ces opérations, l'original ou la copie, ou quelquefois une copie falsifiée était renvoyée à Paulet pour être par lui redonnée à « l'honnête homme, » qui se hâtait alors de la faire parvenir à son adresse, comme si elle venait d'arriver pour la première fois en sa possession. Par cette manœuvre artificieuse, Walsingham devint le confident des plus secrets conseils de la reine d'Ecosse, et fut à même de la mettre en rapport avec Babington; et à l'aide de ce rapport, de la conduire à l'échafaud [1].

Jusqu'ici les conspirations avaient fait peu de progrès. Les raisonnements de Babington n'avaient pas vaincu les objections de ses amis; et l'invasion proposée, base de tout l'édifice et condition indispensable de la réussite, dépendait de la détermination incertaine d'un prince que l'on n'avait pas encore consulté. Il lui vint à l'esprit, ou il lui fut conseillé, de prendre l'avis de Marie elle-même; et dans une lettre qu'il lui adressa, il avança — à moins que la lettre n'ait été falsifiée — qu'il était déterminé, lui et ses amis, non-seulement à la délivrer de sa captivité, mais encore à « dépêcher » la reine, usurpatrice de ses droits; l'assurant qu'ils étaient prêts, au reçu de son approbation, à s'engager sur le sacrement à réussir ou à perdre la vie; et la pressant instamment de vouloir bien, dans sa réponse, les autoriser à agir en son nom, leur donner des instructions pour leur gouverne, et leur promettre des récompenses proportionnées à leurs services. Le lecteur, dans ce document extraordinaire, ne trouvera guère de ces précautions et de ces déguisements si naturels aux conspirateurs. Il semble qu'il ait été composé dans le seul but d'engager Marie dans le complot, de l'entraîner à donner des preuves qui pussent ensuite être produites contre elle-même; et c'est probablement la raison pour laquelle plusieurs de ses contemporains la regardèrent, quoique Babington s'en fût avoué lui-même l'auteur, comme l'œuvre d'un artiste plus subtil et plus consommé, tel que son ami Pooley, par exemple, agissant sous la direction de Walsingham [2].

1. Tel était l'arrangement ordinaire, autant que j'en puis juger d'après différents passages; mais des circonstances imprévues y devaient nécessairement amener parfois des changements.

2. A ce qui est rapporté, mais sans aucune preuve à l'appui, dans une lettre

Il arriva que, tandis qu'il était à transcrire cette lettre, une note en chiffres lui fut mise dans la main « par un jeune garçon inconnu ; » elle paraissait venir de la reine d'Ecosse, qui le grondait d'avoir suspendu sa correspondance, et lui demandait s'il n'avait pas pour elle un paquet de l'étranger [1]. Rien ne pouvait être plus à propos. Il lui envoya immédiatement sa propre lettre, qui, en conséquence de l'arrangement que nous avons décrit plus haut, arriva en temps et lieu entre les mains de Walsingham. Jusqu'ici le secrétaire avait tenu le secret de la conspiration renfermé dans son sein ; mais avec cet important document en sa possession, il jugea indispensable, pour sa propre sûreté, de le communiquer à la reine, mais à la reine seulement, et non à aucun membre du conseil. Elisabeth, alarmée du danger pour elle-même, voulait ordonner l'arrestation immédiate de Babington et de Ballard. Mais cette arrestation eût fait avorter toute l'intrigue ; car Marie n'avait encore rien fait qui pût compromettre sa vie. Il résista : ses représentations, sans la convaincre entièrement, l'ébranlèrent ; et tandis qu'elle prenait du temps pour délibérer, il continua d'agir ; car Babington avait promis d'être à Lichfield, le 12 de juillet, pour recevoir la réponse de Marie à sa lettre [2].

Il était clair qu'après l'arrivée du conspirateur à Lichfield, un nouvel arrangement de la part de Walsingham devenait nécessaire. Le voisinage de cette ville de Chartley ne permettrait plus les retards nécessaires pour la transmission de sa correspondance à Londres, et son retour de Londres à « l'honnête homme ; » et en conséquence, Philipps et Gregory reçurent ordre de se rendre à Chartley [6 juillet], afin que les lettres pussent être déchiffrées sur les lieux [3].

sans signature écrite vers le même temps à Verstegan, à Bruxelles. La lettre de Babington se voit dans les *Procès d'état*, I, 1174.

1. Cette note était datée du 25 de juin, c'est-à-dire du 15, vieux style. Pour prévenir toute erreur de la part du lecteur, je rétablirai toutes les dates qui suivent en vieux style.

2. Cette communication est placée par Camden (480, 481) à quelques jours plus tard ; mais le passage suivant d'une lettre de Philipps démontre qu'elle avait été faite avant le 6 juillet, et que la reine était encore indécise sur l'arrestation : « Si vous trouvez, par les dispositions de Sa Majesté, qu'il soit néces- » saire de mettre la main sur lui dans ce pays. » Phil. à Walsing. 6 juillet. Je dois dire ici que je suis redevable de la communication de cette lettre et de plusieurs autres qui suivent à l'obligeance de William Leigh, Esq., qui, avec un zèle et une persévérance extraordinaires, a fait une ample collection de documents précieux et inédits relatifs à l'histoire secrète de ce procès.

3. Les faits sont positifs ; les raisons données ici ne sont que ce qui paraît démontré par les faits.

Philipps, à son arrivée, eut un désappointement sérieux [8]. Il avait apporté avec lui la lettre de Babington à Marie, qu'il était important de remettre immédiatement, afin que sa réponse pût être prête pour le 12. Mais cette remise nécessitait l'agence de « l'honnête homme, » qui, ayant déjà promis de visiter Chartley ce jour-là, refusait d'y aller auparavant [1]. Mais si son obstination dérangeait Philipps, la présence de Philipps donnait beaucoup d'inquiétude à Marie. Elle soupçonnait fort que c'était le même personnage qui lui avait déjà été recommandé sous ce nom comme quelqu'un « qui pourrait faire son affaire. » Mais dans ce cas pourquoi venait-il voir Paulet? Quel pouvait être l'objet de son long séjour dans la maison sans aucun motif apparent? Comment se faisait-il qu'il fût traité avec tant de respect? Tout ceci était un mystère qu'elle s'efforçait en vain d'éclaircir [2].

Le 12, « l'honnête homme » reçut et porta la lettre de Babington, et le lendemain remit à Paulet une note en chiffres adressée à Babington par Nau, accusant le reçu de la lettre et promettant une réponse satisfaisante dans trois jours [3]. Philipps ne put contenir sa joie. Il vit que Marie ignorait encore la fraude; qu'elle n'avait pas le moindre soupçon des toiles qui étaient si adroitement tendues autour d'elle pour sa ruine. Dans son triomphe, il écrivit à Walsingham [14] : « Nous la touchons au cœur, à la » prochaine [4]. »

La lettre de Babington parvint à Marie au moment où, si nous en croyons Nau, son esprit était dans un état complet d'irritation et de découragement. Non-seulement on avait imposé de nouvelles entraves à sa liberté et supprimé les faibles adoucissements dont elle avait joui jusqu'ici, mais encore il venait d'être conclu

1. Paulet à Wals. 14 juillet. Philipps rencontra sur sa route près de Stilton, un exprès avec un paquet pour Walsingham, qui était arrivé par les mains de « l'honnête homme. » Il l'ouvrit et y trouva un paquet de Marie à l'ambassadeur de France, et il le rapporta avec lui à Chartley, afin d'avoir le temps « de l'ex- » pédier là et de le renvoyer ensuite en état de lui être mis entre les mains. » Philipps à Walsingham, 8 juillet.

2. Voyez les passages relatifs à Philipps dans Murdin, 455, 533. A Chartley il fut traité « avec démonstrance de beaucoup de crédit et de respect, » ce qui augmentait l'inquiétude de Marie (Marie à Chasteauneuf, 17 juillet). Un jour elle rencontra son regard comme elle se rendait à sa voiture et sourit, ce qui lui rappela, dit-il à Walsingham, la sentence : Si tibi dicit ave, sicut ab hoste cave.

3. Il y avait dans la lettre de Babington un post-scriptum, — soit de Babington soit de Walsingham, — demandant quelle était l'opinion de Marie sur Pooley. Nau répondit en son nom qu'il lui avait été favorablement recommandé, mais qu'elle ne s'était jamais hasardée à l'employer.

4. Phil. à Wals. 14 juillet.

entre Elisabeth et son fils un traité dans lequel, d'après ce qu'on on rapportait, ses droits à la succession avaient été mis de côté[1]. De plus, elle redoutait, — bien injustement sans doute, comme il est resté prouvé dans la suite, — le fanatisme outré de son gardien, et s'était persuadé que le véritable but de ceux qui avaient introduit le bill « pour la sûreté de la personne de la » reine » était de l'assassiner avec impunité dans sa prison[2]. Sous l'influence de ces divers sentiments, elle se décida à accepter l'offre de délivrance qui lui était faite par Babington, mais à l'avertir en même temps, s'il tenait à la vie de sa maîtresse et à la sienne propre, de ne pas faire un pas qu'il ne se fût assuré de deux choses : de l'appui d'un parti puissant à l'intérieur et de la coopération d'un corps de troupes espagnoles des Pays-Bas, qu'il ne pouvait obtenir avant le commencement de l'automne. Dans cette vue, elle composa une série d'instructions pour sa gouverne; la minute fut rédigée par Nau en français sous forme de lettre, et cette lettre fut ensuite traduite par Curle en anglais[3]. Elle lut et

1. Protestation de Nau à Elisabeth, 10 sept. Marie à Chasteauneuf, 17 juill.

2. Au commencement de la lettre mentionnée dans la note qui précède, Marie pria qu'on la retirât de la garde de Paulet, alléguant que sa vie serait en danger « en tous événements, soyt de la mort de la royne d'Angleterre ou in» surrection dans le pays. » L'on peut supposer que cette requête était le résultat de sa connaissance de la conspiration; mais elle était depuis longtemps tourmentée de la crainte d'être assassinée sous la garde de Paulet, et avait à plusieurs reprises prié qu'on lui donnât un autre gardien. Ainsi le 2 juillet, dans une lettre à l'archevêque de Glasgow, elle sollicita les bons offices du roi de France à cet effet et pour les mêmes raisons, « si ceste royne venoyt à failler, » ou s'il advenoit quelque insurrection ou tumult en ce pays. »

3. Le même jour, mais après que cette réponse eût été écrite, Marie reçut deux lettres de Morgan dans lesquelles il lui donnait à entendre qu'il y avait une conspiration, et lui conseillait de ne point correspondre avec Ballard. Murdin, 527, 530. En retour, elle le renvoya à sa lettre à Paget, dans laquelle elle décrit sa réponse à Babington comme « une ample dépêche contenant point » par point son avis pour toutes choses requises, tant pour l'intérieur que pour » l'extérieur du royaume, » avec plusieurs des détails (Murdin, 531). Cependant, ni dans cette lettre ni dans les autres écrites vers le même temps et sur le même sujet à Morgan, à Mendoza, à l'archevêque de Glasgow, etc., etc., il n'y a un seul mot qui fasse allusion au dessein d'assassiner Elisabeth. Mais dans la *copie déchiffrée* de la réponse à Babington il en est tout autrement. Là elle demande, ou on lui fait demander : « De quelle manière les six gentils» hommes veulent-ils procéder? » désigner le moment où ils devront se mettre à l'œuvre, et mentionner l'accomplissement de leur dessein, qui ne peut signifier autre chose que l'assassinat de la reine. (Voyez la lettre.) Mais encore en aucun endroit ne loue-t-elle, comme M. von Raumer l'avance inconsidérément, « les six hommes qui s'étaient engagés par serment à assassiner Elisabeth, ni » ne leur fait-elle entrevoir la perspective de grandes récompenses. » P. 311. Probablement il s'est mépris sur le passage suivant : « A vous je me rap» porte pour assurer les gentilshommes sus-mentionnés de tout ce qui sera re» quis de ma part pour l'entière exécution de leur bon dessein ; » — lequel passage, vrai ou apocryphe, signifie qu'elle écrira à Mendoza et au roi d'Espagne de les aider avec des troupes des Pays-Bas.

approuva la lettre française et la version anglaise, et peut, par conséquent, être regardée comme responsable du contenu de toutes deux. La version anglaise fut ensuite mise en chiffres pour Babington[1]. Mais que ce fût exactement ou non, c'est ce qu'il n'est pas en notre pouvoir de reconnaître; et nous ne faisons cette remarque que parce qu'à son jugement la minute et la lettre française, qui étaient entre les mains des accusateurs, furent supprimées, et la copie déchiffrée de la version anglaise, — et cette copie faite par on ne sait qui, — fut seule produite contre elle.

Les espérances de Philipps se trouvèrent maintenant réalisées. « L'honnête homme » se présenta au jour marqué [17] : l'importante lettre dans laquelle Marie s'était rendue complice du projet d'insurrection, sinon de celui d'assassinat, lui fut confiée, et lui, avec sa fidélité ordinaire, la remit entre les mains de Paulet [18]. On ne perdit pas un moment : elle fut déchiffrée, et la copie en fut transmise à Walsingham[2] [20]. Le jour que Babington avait dû se rendre à Lichfield était maintenant passé; le conspirateur avait manqué à son rendez-vous, et Philipps, sur le reçu des nouvelles instructions du secrétaire [24], revint avec l'original à Londres [26].

Deux jours après son arrivée, Babington, qui était resté dans la capitale, fut accosté par un individu, « un simple domestique » en habit bleu [29], » qui remit entre ses mains un petit paquet accompagné d'une note écrite d'une main contrefaite, sans signature et disant que le paquet venait de la reine d'Ecosse, et que l'écrivain se ferait connaître à la dépêche suivante. Ni la substitution d'un messager inconnu, ni le caractère mystérieux de la note ne paraissent avoir éveillé aucune appréhension. Il ne vint pas à l'esprit de Babington de chercher à connaître comment le commissionnaire était venu en possession de la lettre, encore moins de soupçonner aucune falsification dans son contenu, quoique Camden nous assure que dans les bureaux du secrétaire on y avait ajouté un post-scriptum dans le même chiffre, demandant le nom des six gentilshommes qui avaient entrepris d'assassiner la reine, et qu'on avait fait probablement d'autres altérations dans le corps de la lettre[3].

1. Confession de Nau, 5, 6 sept.

2. Philipps à Wals. 19 juillet. Paulet à Wals. 20 juillet.

3. Quibus sub sole additum eodem charactere postscriptum ut nomina sex no-

Babington néanmoins n'était plus ce même conspirateur hardi et déterminé qui avait développé ses plans de trahison à Marie. Dans le commencement du mois, il découvrit que son secret avait été trahi; mais par qui, et jusqu'à quel point? Il se perdait là-dessus en conjectures. Incapable de mettre en doute la fidélité de son ami Pooley, il attribua la révélation à la perfidie de Maude, et, au lieu de se rendre à Lichfield comme il l'avait promis, il resta à Londres, affectant le maintien d'un homme qui a la conscience de son innocence; obtint pour Ballard un passe-port sous un nom supposé, afin qu'il pût fuir de l'autre côté des mers; et fit offrir par Pooley, qui peut-être lui en donna le conseil, ses services au secrétaire, pour être employé en qualité d'espion sur le continent, et pour découvrir les manœuvres traîtresses de Morgan, de Paget et des autres exilés. Mais il était loin de pouvoir lutter de ruse avec ce politique. Walsingham, comme s'il eût été la dupe de cette démonstration hypocrite de loyauté, le remercia de son offre, lui promit un permis de voyager aussitôt que la reine y aurait apposé sa signature, et lui assura que ses services seraient récompensés avec munificence[1]. Son esprit était maintenant tranquillisé; le reçu et la lecture de la réponse de la reine d'Ecosse lui donnèrent des espérances nouvelles; et il écrivit à la hâte une réponse principalement, à ce qu'il semble, pour excuser son absence de Lichfield au jour marqué. Il en donnait pour cause la révélation du complot par Maude [3 août]. Il ne fit aucune mention de son offre à Walsingham; mais il « avait en partie arrêté le mal, et il s'occupait à réparer le » reste. » Elle ne devait donc pas se laisser abattre. Sa cause était celle de Dieu et de l'Eglise, et il n'y avait ni danger ni difficulté qui pût empêcher lui et ses amis de risquer leur vie et tout ce qu'ils possédaient pour le succès de cette cause. « Nous » avons juré, » écrit-il, « et nous devons réussir ou mourir[2]. »

bilium ederet, si non et alia. Camd. 479. Je ne vois aucune raison de contester ce témoignage de Camden, quoique le post-scriptum ne se voie dans aucune des copies déchiffrées. Comme Babington ne fit aucune réponse à ce sujet, transcrire le post-scriptum n'eût servi qu'à faire mettre en doute son authenticité. Toutefois, si Philipps fit des additions ou prepara une fausse copie, il doit l'avoir fait le 25 à Chartley, après avoir reçu ses instructions de Walsingham, ou à Londres le 28, après son retour: car auparavant il avait l'intention d'envoyer l'original à Babington, à Lichfield, si le conspirateur venait dans cette ville. Phil. à Walsing. 19 juillet.

1. Philipps à Walsing. 6 juillet; aussi Camden (478), qui paraît ne pas avoir su que Babington eût fait si tôt ses offres à Walsingham.

2. Babington à Marie, 3 août.

Le lendemain matin lui apprit que c'était la seconde partie de cette alternative qui lui était destinée. Une perquisition fut faite dans son logement [4 août], et Ballard, qui n'avait pas encore pu effectuer son départ, fut arrêté. Cette arrestation ouvrit enfin les yeux au conspirateur. Il commença alors à penser que l'homme qu'il avait jusqu'à présent chéri comme un ami fidèle était le véritable traître, et, sous cette impression, il écrivit à Pooley une lettre dans laquelle il exprima tout le mépris et toute l'indignation que lui inspirait sa perfidie, et le dédain qu'il éprouvait, quant à lui, pour le sort auquel cette perfidie l'exposait[1]. Il est difficile de suivre ses traces pendant les deux jours suivants; nous le trouvons d'abord consultant ses amis, puis se rendant, comme visiteur ou comme prisonnier, dans la maison de Walsingham [7], puis, à la faveur de la nuit, cherchant avec Gage, Charnock, Barnewell et Donne un refuge dans Saint-John's-Wood[2].

Aussitôt qu'il fut connu que Babington s'était enfui, on publia les noms des traîtres, on lança des mandats d'arrêt, on fit des perquisitions, et l'on mit embargo sur les navires. Ces mesures donnèrent cours aux bruits les plus étranges et les plus alarmants: qu'on avait découvert un complot pour brûler la ville et assassiner la reine; que les papistes de la province s'étaient déjà levés pour venir au secours des conspirateurs, et qu'une armée combinée de Français et d'Espagnols était actuellement en mer si, elle n'était déjà débarquée sur les côtes du sud. L'exaspération populaire, ainsi excitée par le gouvernement, fut poussée à un tel point que les ambassadeurs étrangers se trouvèrent exposés aux insultes et aux menaces dans leurs propres maisons, et que les catholiques et les étrangers cherchèrent à se cacher, dans la crainte d'un massacre général[3]. Enfin, Walsingham, qui n'avait

1. Voyez la lettre du 4 août, note (T).

2. D'après la confession de Savage dans les *Procès d'état*, il paraîtrait que Babington s'enfuit le 5 (I, 1131). D'après la lettre de Chasteauneuf du 9, il fut pris le 7, amené devant Walsingham à sa campagne, et donné en garde à deux des domestiques du secrétaire, des mains desquels il parvint à s'échapper. Egerton, 73. Camden donne une histoire plus romanesque. — Babington se plaignit par lettre à Walsingham, à Windsor, de l'arrestation de Ballard, qui était nécessaire au succès de sa propre mission sur le continent, et reçut pour réponse que Ballard avait été pris comme prêtre missionnaire, et qu'il courait risque d'être arrêté comme ayant donné asile à un prêtre, à moins qu'il ne vint se réfugier cette nuit-là chez Walsingham. Babington suivit ce conseil; et trouvant qu'il était en réalité prisonnier sous la garde de Scudamore et d'autres, il leur donna à souper à une taverne, et ensuite, se levant comme pour payer l'écot, il s'échappa, laissant son épée et son manteau derrière (p. 481).

3. Chasteauneuf, 24 août. Egerton, 74.

jamais perdu les fugitifs de vue, donna des ordres pour leur arrestation. Forcés par la faim de quitter le Saint-John's-Wood, ils s'étaient rendus à Harrow, chez une famille du nom do Bellamy, par qui ils avaient été reçus et cachés dans les hangars et les jardins. Ils furent pris, et conduits de là, sous une forte escorte, à la Tour, au milieu des cris de la populace, du son des cloches et de toutes les démonstrations ordinaires du triomphe public [1]. En peu de temps, Abingdon, Salisbury, Tichbourne, Travers et Tilney furent amenés dans la mêmo prison; et de tous les amis times de Babington, un seul, Edward Windsor, frère du lord Windsor, eut assez de bonheur pour éluder la vigilance des poursuivants. Quant aux espions, Giffard était déjà à Paris, où il mourut en 1590, après un emprisonnement de trois années; Pooley, en partie pour aveugler les autres, en partio pour sa propre protection, fut emprisonné à la Tour jusqu'à ce qu'on pût le renvoyer sans attirer l'attention et sans danger pour lui [2].

La reine d'Écosse avait été tenue dans une profonde ignorance de tous ces événements. Lorsque le secrétaire mit sa réponse à Babington sous les yeux du conseil, il avait été résolu de faire la saisie de tous ses papiers, d'augmenter les rigueurs de sa détention, et Paulet, au reçu de ses instructions, avait répondu dans le pieux jargon du jour, qu'il « les exécuterait avec la grâce de Dieu. » Un matin, elle fit une promenade, accompagnée de son gardien, avec une escorte plus nombreuse qu'à l'ordinaire [8 août]. A sa grande surprise, on ne la laissa pas revenir. Ses larmes, ses prières, ses refus et sa résistance, furent également sans effet, et on la conduisit à Tixall, maison située à près de trois milles, et appartenant à sir Walter Aston. Là, deux chambres seulement lui furent assignées. On ne lui laissa ni plume, ni encre, ni papier, et on lui ôta tout moyen de recevoir aucune information. Cependant, sir William Wade se rendit à Chartley, força ses bureaux, saisit et ses papiers et ceux de sos secrétaires, et obtint ainsi possession de son chiffre et do plusieurs lettres compromettant différonts individus, de sa propre minute, de sa réponso à Babington, et de l'original en français composé par Nau [3]. Avec ces trophées, et emmenant les deux secrétaires et Pasquier prisonniers, il revint à Londres [23 août], et Paulet

1. Camden, 481.

2. Id. 482, 483.

3. Nau, dans son Apologie, dit que Marie les avait gardées malgré ses fréquentes remontrances. «Plusieurs lettres et papiers pris dans le cabinet de la

reçut ordre de reconduire sa captive à Chartley. Comme elle se rendait à sa voiture à travers une foule de pauvres assemblés à la grille, et qui s'attendaient à recevoir le tribut habituel de sa générosité [28] : « Hélas ! leur dit-elle les larmes aux yeux, je n'ai rien à vous donner. Je suis une mendiante comme vous : tout m'est enlevé. » Lorsqu'elle rentra dans son ancien appartement, et vit son cabinet forcé et la disparition de ses sceaux et de ses papiers, elle s'arrêta un moment ; puis, se tournant vers Paulet, elle lui dit d'un air plein de dignité : « Il reste encore deux choses, monsieur, que vous ne pouvez m'enlever : le sang royal qui me donne les droits à la succession, et l'attachement qui me lie à la foi de mes pères [1]. »

Après un court délai employé à des préparatifs, Babington et ses complices, au nombre de quatorze, furent mis en jugement [13, 14, 15 sept.]. L'acte d'accusation portait qu'ils étaient coupables d'une double conspiration, d'un complot pour assassiner la reine, et d'un autre pour exciter la rébellion dans le royaume en faveur de Marie Stuart ; mais on ne laissa rien transpirer qui pût donner la plus petite idée qu'on eût l'intention de procéder contre Marie Stuart elle-même, ou qui pût faire soupçonner qu'elle eût approuvé de tels desseins. La reine, contrairement à l'avis de ses jurisconsultes, l'avait expressément défendu, dans l'idée que cela pouvait nuire à sa sûreté personnelle. Sept des prisonniers, Babington, Ballard, Savage, Barnewell, Tichbourne

» royne, où contre mes instantes remontrances et advis ils avoient été gardés » et réservés. » Il mentionne dans sa confession du 3 sept. une minute de lettre « escripte de sa main, qu'il lui plust me baillier pour la polir et mectre au net, » ainsi qu'il apparoît à vos hon. ayant l'une et l'autre entre vos mains. »

1. Pour ces particularités, voyez les extraits des lettres de Paulet et de D'Esneval dans Chalmers, I, 429, 430, et Von Raumer, III, 315, 316. C'est à cette période que je fixe la lettre célèbre d'Elisabeth à Paulet. « Amyas, mon très-fidèle » serviteur, que Dieu te récompense trois fois au double pour ton désagréable » emploi, si bien rempli. Si vous saviez, mon Amyas, avec quelle tendresse et » quel pieux respect mon cœur reconnaissant accepte vos fatigues redoublées » et vos fidèles actions, vos ordres sages et votre conduite sûre dans la garde » d'une femme si dangereuse et si rusée, cela adoucirait vos peines et réjoui» rait votre cœur. En cela, je ne puis peser d'aucun poids dans mon jugement » la valeur à laquelle je vous estime, et ne suppose pas qu'aucun trésor puisse » équivaloir à une telle fidélité ; et je me rendrai coupable d'une faute que je » n'ai jamais commise si je ne récompense pas de tels services. Oui, que tout » me manque dans mes plus grands besoins, si je ne reconnais pas un tel mérite » par une récompense *non omnibus datum*. » Elle continue en lui disant qu'il devrait exhorter Marie au repentir : « Ses viles actions exigent de tels ordres. » Nulle excuse ne peut être faite, puisque le tout a été si clairement avoué par » ceux qui voulaient exécuter mon innocente mort. » Strype, III, 361. Il ne reçut jamais cette grande récompense *non omnibus datum* ; mais la raison en est évidente : le lecteur verra par la suite qu'il refusa de mettre Marie à mort sans un mandat, quoique Elisabeth l'en eût prié.

et Donne, admirent leur culpabilité dans l'un ou l'autre de ces complots, et furent, par conséquent, condamnés sur leurs propres aveux; des sept autres qui se déclarèrent non-coupables, cinq furent condamnés comme complices, sur l'autorité fort douteuse de passages extraits des aveux des autres, et deux, Gage et Bellamy, comme complices après coup, parce qu'ils avaient secouru et protégé les conspirateurs après la proclamation. Deux jours successifs furent fixés pour leur exécution. La reine, soit pour satisfaire son ressentiment, soit pour inspirer la terreur par un tel exemple, avait désiré qu'on leur fît souffrir quelque genre de mort plus barbare et plus horrible que le châtiment ordinaire de la trahison; mais, quand on lui représenta qu'un tel changement serait illégal, elle consentit à ce que la loi eût son cours, mais à la condition que l'exécution serait « prolongée à l'extrémité de la souffrance » et en pleine vue du peuple. Le premier jour, elle fut obéie [20 sept.]; mais la jeunesse, le rang et le maintien des patients d'un côté, et la barbarie du supplice de l'autre, excitèrent de tels sentiments de pitié et d'horreur dans les spectateurs, que l'on jugea prudent de faire quelque concession à la sensibilité du public, et le lendemain matin [21], on laissa expirer les sept autres sur la potence, avant de livrer leurs corps au couteau du bourreau[1].

Le sort de ces jeunes gens est certainement fait pour exciter la pitié du lecteur. Ils n'appartenaient pas à la classe dans laquelle se trouvent généralement les conspirateurs. Issus des meilleures familles de leurs comtés respectifs, et possédant de grandes fortunes, ils s'étaient jusqu'à présent tenus à l'écart de toute intrigue politique, et avaient consacré leur temps aux occupations et aux plaisirs qui convenaient à leur condition et à leur âge. Probablement, sans les émissaires perfides de Morgan et de Walsingham, de Morgan, qui cherchait à se venger d'Elisabeth, et de Walsingham, qui s'inquiétait peu du sang qu'il versait, pourvu qu'il pût verser celui de Marie, aucun d'eux n'eût songé au crime pour lequel ils furent exécutés[2]. Il y avait des degrés

1. Voyez leur jugement et les détails déchirants de leurs souffrances dans Howell, I, 1127-1158. Camden, 483, et deux lettres de Burghley à Hatton, en la possession de Mr. Leigh. Le frère de Bellamy était mort en prison, et mistress Bellamy échappa parce qu'elle avait été designée dans l'accusation sous le nom d'Elisabeth au lieu de celui de Catherine Howell, 1141. Sir Walter Raleigh eut le bonheur d'obtenir la donation des terres de Babington. Murdin, 785.

2. « Avant que ceci arrivât, » dit Tichbourne sur l'échafaud, « nous menions

dans leur culpabilité. Babington était un assassin : il cherchait à réaliser les projets de meurtre de Ballard et de Savage, bien qu'on n'eût encore choisi aucun plan, adopté aucune résolution définitive. Quant au reste, Abingdon, Salisbury et Donne refusaient de tremper leurs mains dans le sang de la reine d'Angleterre; mais ils offraient de coopérer à la délivrance de la reine d'Ecosse; les autres condamnaient l'un et l'autre projet; leur seul crime consistait dans leur silence; ils avaient eu honte de trahir les amis qui s'étaient fiés à leur honneur. « Il était dans ma cruelle destinée, s'écria Jones à la barre, d'avoir à trahir mon ami que j'aime comme moi-même, ou à rompre mon allégeance et me perdre moi et ma postérité. J'ai voulu être regardé comme un ami fidèle, et je suis condamné comme un vil traître; l'amitié de Thomas Salisbury m'a fait l'ennemi de moi-même; mais Dieu sait combien j'étais loin de projeter une trahison [1]. »

Nous pouvons maintenant revenir à l'histoire de la reine d'Ecosse. Elisabeth la haïssait auparavant comme rivale; après la lecture de sa réponse réelle ou prétendue à Babington, elle n'aspira plus qu'à se venger d'elle comme d'une meurtrière, et elle ne voulut prêter l'oreille ni aux arguments de ceux qui cherchaient à atténuer son crime, ni aux prières de ceux qui espéraient la sauver du châtiment [2]. Dans le cabinet, une voix ou deux plaidèrent faiblement en sa faveur; mais les membres les plus influents parmi les conseillers du trône ne voulurent pas laisser échapper de leurs mains une occasion aussi favorable, et soutinrent que la mort de Marie était indispensable à la sûreté de leur religion [3], supprimant ce qu'ils pensaient en même temps eux-mêmes, qu'elle était encore plus nécessaire à leur propre sûreté. Mais quel moyen fallait-il employer pour se défaire de la captive? Leicester, dans ses dépêches de Hollande, recomman-

» ensemble la plus joyeuse vie. De qui parlait-on dans le Strand, Fleet-street et » partout Londres, si ce n'est de Babington et de Tichbourne? Nulle porte » n'était assez forte pour nous résister. Ainsi vivions-nous ayant de tout à souhait; et Dieu sait si j'avais rien en tête qui m'intéressât moins que les affaires » d'état. — J'ai toujours regardé cela comme une impiété et refusé de m'en » mêler; mais, par égard pour mon ami, j'ai gardé le silence, et j'ai de cette » manière consenti. » Howell, 1157. Il excita beaucoup la pitié des spectateurs. Deux de ses compositions, un petit poëme écrit la veille de son exécution et une lettre à sa femme le matin même, ont été publiées par Mr. d'Israeli, dans ses Curiosités littéraires, III, 105.

1. Howell, I, 1151-1155.

2. Chasteauneuf, 13 sept. dans Egerton, 78, 79.

3. Camden, 485.

dait le moyen sûr et silencieux du poison[1]. Walsingham, au contraire, conseillait, comme plus honorable pour la souveraine, un jugement public et solennel, et il fut enfin décidé en conseil que la reine d'Ecosse serait transférée à la Tour; qu'elle serait mandée devant une cour de délégués en vertu de l'acte, pour la plus grande sûreté de la personne de la reine, et que sa condamnation par cette cour serait ensuito ratifiée en parlement. « De cette manière, dit Burghley, le poids en serait mieux partagé, et le monde au dehors mieux satisfait[2]. » La reine donna sans balancer son assentiment à ce plan, quant au tribunal; mais elle fit des objections quant à la rectification en parlement, et à l'égard du lieu de la prison, elle s'abandonna encore à ses hésitations ordinaires. Elle ne voulut pas entendre parler de la Tour, parce que Marie avait des partisans dans la Cité; elle préférait e château do Hertford; mais, le lendemain, Hertford était trop près. L'on proposa alors Fotheringay; mais il fut trouvé trop éloigné. Woodstock, Grafton, Coventry, Northampton et Huntingdon, furent de même successivement rejetés comme peu sûrs ou peu commodes, et ce ne fut que lorsqu'il lui fut impossible de reculer plus longtemps qu'elle se décida pour le château de Fotheringay[3].

On prévoyait que Marie bornerait sa défense à nier toute participation au projet d'assassiner Elisabeth. Maintenant, comme nous l'avons vu, Walsingham possédait la minute de sa réponse à Babington, écrite do sa main, avec la réponse elle-même en français par Nau, et il est clair qu'un seul de ces écrits était suffisant pour amener la conviction de l'accusée, s'il contenait les passages relatifs à l'assassinat produits plus tard contre elle. Cependant — et cela fait naîtro de fortes présomptions en sa faveur — ni l'une ni l'autro de ces importantes pièces ne fut produite dans le cours de la procédure; on ne laissa pas même échapper la plus petite allusion qui pût faire soupçonner leur existence. Walsingham entreprit de la convaincre par les aveux de ses deux secrétaires[4], qu'il garda en prison dans sa propre maison, où ils

1. Il envoya même un ecclésiastique de Flandre pour prouver la justice de sa proposition, ibid.

2. Ellis, III, 5.

3. Ellis, III, 3. Chalmers, I, 383

4. Confessions des 2, 3 septembre. Quoiqu'il soit prouvé, d'après les lettres de Burghley des 4 et 8 septembre, qu'ils n'avaient encore, même jusqu'alors, avoué rien d'important, cependant Walsingham avait le front d'informer l'ambassadeur de France, avant le 28 août, qu'ils avaient déjà avoué « plus que l'on

étaient privés de toute communication avec leurs amis, et environnés de gens qui les pressaient sans cesse de trahir les secrets de leur maîtresse, et de témoigner de ses desseins perfides. Cédant enfin à ces sollicitations et à leurs propres craintes, ils offrirent de révéler toute la vérité [2 sept.]; mais leurs premiers aveux trompèrent l'attente du conseil. Ils se bornaient simplement à reconnaître que Nau avait écrit en français, et que Curle avait traduit et mis en chiffres, par l'ordre de Marie, trois lettres à Babington, c'est-à-dire les notes des 15 juin et 12 juillet, et la longue réponse à sa lettre du 17 juillet. Lord Burghley, attribuant cette réserve à la peur qu'ils pouvaient avoir d'être punis comme complices, pensa, comme il l'écrivit à Hatton [4], « qu'ils se laisseraient quelque peu aller à confirmer les crimes de leur maîtresse, s'ils étaient persuadés qu'ils pourraient échapper eux-mêmes, et que le coup tomberait sur leur maîtresse entre la tête et les épaules [1]. » Les pièces leur furent alors mises sous les yeux [5] : ils reconnurent immédiatement les deux premières [2]; mais, s'il est vrai qu'on leur demanda de certifier par leur signature la copie déchiffrée de la réponse à Babington [6], il est certain aussi qu'ils s'y refusèrent, et que, s'ils la certifièrent ensuite, cette attestation fut accompagnée de restrictions qui la rendirent presque de nulle valeur [3]. On les menaça alors de la Tour, menace qui comprenait l'infliction de la torture, et Nau, dans sa terreur, écrivit à la reine [10] pour la supplier de lui faire grâce, joignant à sa lettre ce qu'il appelait sa protestation, ou révélation de tout ce qu'il savait, « sur son salut, » et qui consistait en somme à reconnaître que la lettre de Babington contenait bien, à

ne voulait; » et Hatton disait également, le 8 ou le 9 septembre, que Nau avait « recogneu et confessé tout. » Egerton, 76, 78.

1. Burghley à Hatton, 4 septembre, tiré de la collection de Mr. Leigh. La décapitation de Marie était-elle donc un sujet de plaisanterie pour le lord trésorier? Le rusé courtisan savait à qui il écrivait et à qui sa lettre serait montrée. Probablement il espérait plaire en les faisant sourire l'un et l'autre.

2. Burghley à Walsingham, 8 sept. Ellis, III, 5.

3. Selon le registre, Curle répondit : «*Le pareil, je crois, de ceci* fut écrit » en français par M. Nau, et traduit et mis en chiffres par moi, comme je l'ai » mentionné au bas d'une copie de la lettre à M. Babington, où M Nau a » signé le premier, quinto septembris 1586 ;» et Nau le lendemain : « *Je pense* » que c'est la litere escriptre par sa mate. à Babington, *comme il me peult* » *souvenir*, sexto septemb° 1586.» D'après la lettre de Burghley du 8, il est clair que ces aveux étaient regardés comme très-peu satisfaisants; et d'après le renvoi de Curle à la signature de Nau au bas de la lettre à Babington, je soupçonne que cela a trait, non à la réponse de Marie à Babington, mais à la réponse de Nau à la question de Babington sur Pooley. La confession de Curle (6 août 1587) laisse même douter que la copie déchiffrée leur ait été montrée. Voyez note (U).

la vérité, une allusion à sa mort, mais que Marie n'y fit aucune attention, parce que c'était une chose qu'elle ne désirait ni ne projetait, bien qu'elle ne se crût pas obligée de le dire [1]. Il y eut un peu de répit; mais le jour de l'exécution de Babington et de ses compagnons, le matin même où l'on conduisait les sept autres victimes à Tyburn [21], alors que l'on pouvait croire que la crainte d'un semblable châtiment pourrait rendre les deux secrétaires plus traitables et plus communicatifs, ils furent amenés devant Bromley, le lord-chancelier, lord Burghley et sir Christopher Hatton, commissaires désignés par la reine pour les interroger officiellement [2], et, après différentes questions touchant la manière dont les lettres de Marie étaient préparées, on leur mit entre les mains — non la copie déchiffrée de la réponse à Babington, sur la fidélité de laquelle roulait toute la question, — mais « un extrait des points principaux » y contenus, et ils furent interpellés de dire, sous serment, s'ils ne pouvaient pas s'en souvenir. On prétend que tous deux répondirent par l'affirmative, sans exception aucune [3]. Mais le langage du registre officiel est tellement ambigu, qu'on peut douter qu'ils aient compris dans leurs réponses les passages sanguinaires que Marie désavoua ensuite [4]:

1. Von Raumer, III, 329.

2. Leurs précédents aveux avaient été *volontaires* » (Ellis, III, 5); dès ce moment, ils furent *forcés*, et faits devant les commissaires. C'est pourquoi Nau remarque que Babington et ses amis furent exécutés « avant que l'on me fist jamais une seule interrogation. » Nau, *Apologie.*

3. Papiers Hardwicke, 236.

4. D'après le registre, Nau en aurait ainsi énuméré les points : « C'est-à-dire » premièrement que Babington devrait examiner à fond quelles forces en infanterie comme en cavalerie ils pourraient lever entre eux tous; secondement » de quelles villes, ports et havres ils pourraient s'assurer, tant dans le N. W. » que dans le S., et ainsi de suite, comme il est pleinement détaillé dans la » lettre de la R$^{e}$. d'Ec. à Bab.; et conclut en signant son interrogatoire et en » ajoutant ces mots en français : Je certifie les choses dessus estre vrayes et » par moy déposés, XXI$^{e}$ sept. 1586. Nau. » — Curle suit en ces termes : « Il » dit que la lettre adressée par la reine d'Ecosse à Babington avait entre autres les points suivants : premièrement que Bab. devrait examiner à fond » quelles forces on aurait en infanterie et en cavalerie, et ainsi récapitule les » principaux points de sa lettre exactement dans le même ordre que vous avez » déjà lu, et conclue : Toutes ces choses sus-rapportées, je me les rappelle très- » bien et les déclare être vraies. Par moi, G. C. le XXI de septembre 1586. » — Maintenant ce document ne mentionne aucun des passages desquels dependait la condamnation de la reine d'Ecosse. C'est évidemment un abrégé des dépositions, un abrégé néanmoins fait, non par l'écrivain du passage sur le registre, mais par l'huissier ou la personne chargée de les lire devant la cour. Comme il est évident, d'après le langage même, qui est celui d'un homme qui lit en abrégeant ou qui parle devant d'autres personnes; mais eut-il osé omettre les points les plus importants sans avoir reçu des instructions préalables? ou lui eût-on donné de semblables instructions, si les dépositions lues dans leur entier eussent eté de nature à etablir la culpabilite de l'accusée?

La captive de Chartley ne savait encore rien de toute cette procédure. Les commissaires qui avaient saisi ses papiers lui avaient laissé son argent : il lui fut maintenant enlevé [10 sept.], afin qu'elle ne pût l'employer à corrompre la fidélité de Paulet ou de ses adjoints[1], et, peu après, elle reçut l'ordre de se préparer à partir, dans deux jours, pour une autre maison. Elle reconnut bientôt à son arrivée [24] que cette maison était le château de Fotheringay, dans le Northamptonshire, lieu choisi pour son jugement, sa condamnation et sa mort. A Windsor, la même irrésolution régnait en tout ; il s'élevait chaque jour de nouvelles questions ; on tenait conseil sur conseil, et la procédure proposée était continuellement remise. A la fin, on forma une commission [5 oct.] de quarante-six individus, tant pairs que juges et conseillers privés, qui furent constitués en cour judiciaire, aux fins d'informer et de prononcer sur toutes les offenses commises contre le statut de la vingt-septième année du règne actuel, soit par Marie, fille et héritière de Jacques V, dernier roi d'Ecosse, soit par toute autre personne quelconque[2]. Chateauneuf demanda immédiatement, au nom de son souverain [7 oct.], que Marie pût avoir l'assistance d'un avocat, selon la pratique de toutes les autres nations : à quoi l'on fit répondre verbalement par Hatton [9], que la reine n'avait pas besoin de l'avis des autres pour savoir ce qu'elle avait à faire, et que, attendu que la loi civile considérait les prisonniers dans la situation de Marie Stuart comme indignes d'un avocat, elle ne s'éloignait aucunement, par ce refus, des formes ordinaires de la justice[3].

Le 11 octobre, trente-six des commissaires arrivèrent au château[4]. Le lendemain [12], la reine d'Ecosse resta dans sa cham-

1. Son argent se montait à 107 liv. 2 s. en argent anglais, et cinq rouleaux d'écus de France, dont trois équivalaient à une livre sterling ; en même temps l'on saisit 2,000 couronnes que Marie avait autrefois données en dot à la femme de Curle, et une chaîne d'or et différentes sommes appartenant à Nau, de la valeur de 1,545 liv. 18 s. ; 3 liv. st. en monnaie furent laissées à Marie pour payer les gages de quelques-uns de ses gens. Ellis, III, 7-11.

2. Camden donne la commission en entier, p. 456.

3. Chasteauneuf, 10 oct. dans Egerton, 84, 85.

4. C'étaient Bromley, lord chancelier ; Burghley, lord trésorier ; les comtes de Oxford, Kent, Derby, Worcester, Rutland, Cumberland, Warwick, Pembroke et Lincoln ; le vicomte de Montague ; les lords Abergavenny, Zouch, Morley, Stafford, Grey, Lumley, Stourton, Sandys, Wentworth, Mordaunt, St. John de Bletso, Compton et Cheney ; sir James Croft, sir Christopher Hatton, sir Francis Walsingham, sir Ralph Sadler, sir Walter Mildmay, et sir Amyas Paulet ; Wray et Anderson, juges présidents, l'un de la cour des plaids communs, l'autre de celle du banc de la reine ; Manwood, premier baron de l'échiquier, et Gaudy et Periam, juges, le premier de la cour des plaids communs, le second de celle du banc de la reine.

bre, sous prétexte d'indisposition; mais elle reçut Mildmay et Paulet, qui vinrent avec un notaire lui remettre une lettre d'Elisabeth, lui annonçant l'objet de ces poursuites. Elle la lut avec un calme apparent; puis, se tournant vers eux, dit : « Je suis fâchée de me voir accuser par ma sœur la reine de ce dont je suis innocente; mais qu'on se rappelle cependant que je suis reine aussi, et non justiciable d'aucune juridiction étrangère [1]. »

Le jour suivant [13], ayant raffermi son courage pour la circonstance, elle reçut la députation des commissaires, et discuta avec eux dans la grande salle du château. Il y eut quatre entrevues; mais ni les raisonnements des légistes, ni les menaces de la poursuivre comme contumace, ne purent ébranler sa résolution. Elle maintint que le statut de la vingt-septième année du présent règne ne pouvait la lier; qu'elle n'y avait point concouru; qu'il avait été préparé pas ses ennemis et voté pour sa ruine. D'où les commissaires tiraient-ils leur autorité? De leur reine. Mais cette reine était son égale, et non sa supérieure. Qu'on formât une cour de ses pairs, et qu'on la fît juger par eux. Elle savait que ses objections ne pouvaient la sauver, — car la lettre de la reine prouvait qu'elle était déjà condamnée; — mais ce ne serait pas elle qui dégraderait jamais la couronne d'Ecosse, en venant comparaître comme criminelle à la barre d'une cour de justice d'Angleterre [2].

Il était néanmoins échappé à Hatton, dans le cours de la conversation, une expression qui tourmentait excessivement l'infortunée captive; c'était que, si elle se refusait de plaider, le monde attribuerait sa résistance à la conscience de son crime. Dans le silence et la solitude de la nuit, l'énergie de son caractère se relâcha insensiblement; le matin [14 oct.], elle reçut une note dure et impérieuse de la reine, où, après l'avoir accusée d'avoir cherché sa mort et la ruine de l'état, elle continuait en ces termes : « C'est pourquoi notre bon plaisir est que vous fassiez réponse » aux nobles et aux pairs de mon royaume, comme vous me ré» pondriez à moi-même si j'étais présente. En conséquence, je

1. Camden, 490. Durant cette discussion, elle fit observer à plusieurs reprises qu'elle ne pouvait comprendre le passage de la lettre de la reine, disant qu'elle vivait en Angleterre sous sa protection, et en demanda l'explication à Bromley le chancelier. C'était une question assez embarrassante. Il fit une réponse évasive, disant que le sens en était suffisamment clair; et qu'il n'appartenait pas à des sujets d'interpréter les lettres de leur souveraine, et qu'ils n'étaient pas venus pour cela. Howell, 1169, 1170. Camd. 492.

2. Ibid. 490-494.

» vous ordonne, vous somme et vous commande de leur répon-
» dre ; car j'ai entendu parler de votre arrogance. Mais agissez
» candidement, et vous pourrez trouver quelque faveur. Elisa-
» beth[1]. » Ce fut probablement cette dernière ligne qui fit pencher la balance ; elle laissait entrevoir une faible lueur d'espérance, et Marie informa les commissaires qu'elle voulait bien renoncer à son objection, mais seulement à la condition que sa protestation contre la compétence de la cour serait mentionnée au procès-verbal, ce qui fut accordé après quelque hésitation.

Il était peut-être imprudent à la reine d'Ecosse de faire cette concession. Elle se trouvait placée dans une situation dans laquelle il lui était bien permis de soutenir, mais impossible de prouver son innocence. Une femme seule, sans amis, en prison depuis dix-neuf ans, ne connaissant ni les lois ni la pratique des formes judiciaires, sans papier, ni témoins, ni conseil, et n'ayant d'autres renseignements sur tout ce qui avait été fait contre elle que les bruits que pouvaient recueillir ses femmes, ni sur les preuves que devaient produire ses adversaires que les conjectures confuses de son esprit, ne pouvait espérer de résister à cette armée de légistes, de juges et d'hommes d'état rangés en bataille contre elle. Et si parmi les commissaires son œil découvrait deux ou trois amis secrets, c'étaient des hommes dont la fidélité était devenue suspecte, et dont la vie et la fortune dépendaient probablement de leur vote dans cette journée. Le reste se composait de la plupart des hommes qui depuis des années conseillaient sa mort dans le conseil, ou la demandaient hautement en plein parlement. Et pourtant, malgré tous ces désavantages, elle se défendit avec énergie et adresse. Pendant deux jours, elle tint en respect cette troupe altérée de sang ; le troisième, la procédure fut suspendue par un ajournement à Westminster[2].

L'accusation contre la reine d'Ecosse, de même que celle de Babington, avait été divisée en deux parties, et portait qu'elle avait conspiré avec des étrangers et des traîtres pour amener, 1° l'invasion du royaume ; 2° la mort de la reine. A l'appui du premier chef, on produisait une multitude de lettres interceptées

1. Nous n'avons que la traduction de cette note par Chasteauneuf, qui néanmoins assure au roi de France qu'il l'a traduite «mot à mot de phraze angloise.» 20 oct. Egert. 86.

2. Lord Burghley cependant, comme si elle n'eût pas eu assez de désavantage, composa et fit circuler durant le procès un papier intitulé : Note des indignités et des torts de la reine d'Ecosse envers Sa Majesté. Murdin, 581.

ou trouvées dans son bureau, entre elle et Mendoza, Morgan, Paget et autres. Ces lettres, si elles étaient authentiques (et il y a peu à en douter), démontraient qu'elle avait non-seulement approuvé le plan d'invasion formé à Paris, mais qu'elle avait encore offert d'aider à son exécution, en engageant ses amis en Écosse à se lever en armes, à s'emparer de la personne de Jacques, et à empêcher tout secours de parvenir en Angleterre [1]. Marie, tout en refusant d'admettre l'accusation en général, ne la nia pas positivement. C'était, dit-elle, une chose de peu d'importance; elle n'était pas engagée par leurs statuts; elle était l'égale non la sujette d'Elisabeth, et entre égaux et souverains il n'y avait d'autre loi que la loi naturelle. Cette loi l'autorisait pleinement à chercher à se délivrer d'une injuste captivité [2]. Elle avait proposé des conditions, offert des garanties et réclamé enfin le droit d'employer tous les moyens en son pouvoir pour recouvrer sa liberté. Et cependant ses prières, ses offres et ses menaces avaient été également méprisées. Quel homme pourrait la blâmer si, dans de telles circonstances, elle avait accepté les offres de services qui lui étaient faites par ses amis?

Quant au second chef, qu'elle avait conspiré la mort de la reine, elle le nia en pleurant, et appela solennellement Dieu à témoin de son innocence [3]. Les avocats de la couronne produisirent, comme preuves, premièrement la copie de la lettre à Babington, dans laquelle se trouvait ce passage : « Pour l'expédition » de l'usurpatrice, de l'obéissance de laquelle nous sommes tous » dégagés par l'excommunication, il y a six nobles gentilshom» mes, tous de mes amis intimes, qui, pour le zèle qu'ils portent » à la cause catholique et au service de votre majesté, entrepren» dront cette tragique exécution ; » et ensuite la copie des sept points pour la délibération, que l'on prétendait extraits de sa

1. Ce projet de se saisir de Jacques et de le transporter hors du royaume lui fit beaucoup de tort. Cependant il serait juste de se rappeler que ce projet lui avait été suggéré par la conduite de ses ennemis, qui s'étaient, à plusieurs reprises, emparés de la personne du roi ; et par celle d'Elisabeth, qui avait chaque fois demandé qu'on l'envoyât en Angleterre. On lut une autre lettre dans laquelle elle annonçait l'intention de léguer au roi d'Espagne ses droits à la succession d'Angleterre. *Hardwicke Papers*, 247. En réponse, elle observa qu'elle avait été forcée à adopter de telles mesures. Ses ennemis l'avaient privée de toute espérance en Angleterre, et elle était obligée d'acheter des amis au dehors. Howell, 1188 .

2. « Je ne le nye pas, et s'il estoit encore à faire, je le feray, comme j'ay » faict, pour chercher ma liberté.» Egerton, 103.

3. « Si oncques j'ai disposé ny consenty à telles practiques que touchassent la » mort de ma sœur, je prie Dieu qu'il ne me face jamais mercy. » Ibid.

réponse à Babington, et dont le sixième était : « De quelle ma- » nière les six gentilshommes se proposaient-ils de procéder[1] ? » Il y avait d'autres passages dans la même copie faisant également allusion au dessein des six gentilshommes[2]; mais les avocats de la poursuite s'attachaient particulièrement à celui-ci. Il établissait, soutenaient-ils, sa participation avec Babington au crime d'avoir imaginé et comploté la mort de la reine.

On doit toutefois remarquer que les papiers exhibés en cour n'étaient que des copies. On ne fit aucune tentative pour expliquer ce qu'étaient devenus les originaux, ni quand, où et par qui les copies avaient été faites. Sur tous ces points, les avocats de la couronne gardèrent un mystérieux silence. Ils crurent suffisant de démontrer qu'il y avait eu des originaux auxquels les copies correspondaient, et à cet effet ils produisirent 1° une confession de Babington, déclarant qu'il avait écrit une lettre à Marie, et en avait reçu une réponse contenant de semblables passages, et qu'il croyait ces copies fidèlement transcrites des originaux; 2° les confessions, peut-être triées[3] et dénaturées, de Nau et de Curle, desquelles il semblait résulter que la manière de procéder des six gentilshommes était un des sujets recommandés par Marie à leur délibération ; 3° l'aveu fait dans plusieurs de ses lettres à ses correspondants étrangers, qu'elle avait reçu des conspirateurs l'annonce de leurs projets, et leur avait donné des instructions sur les différents chefs. Ces confessions et ces aveux constituaient, selon eux, une preuve suffisante de l'authenticité des copies.

D'abord, la reine d'Ecosse, dans l'ignorance des preuves qui devaient être produites contre elle, refusa de reconnaître qu'elle eût jamais correspondu avec Babington ; mais, après la production et la lecture des lettres, elle admit sans hésitation la note du 15 de juin, mais elle nia obstinément qu'elle eût jamais écrit de réponse telle que celle datée du 17 juillet. « Elle protesta, »

1. Il y a quelque chose d'embarrassé, et par conséquent de suspect, dans cette lettre; c'est que, tandis que le langage est affirmatif sur les autres points, sur ce point-ci, placé tout au milieu des autres, il se trouve prendre la forme interrogative. Le lecteur ne comprend pas comment cette question est venue là.

2. Le plus fort est celui-ci : «Les affaires étant ainsi arrangées, et les forces » toutes prêtes au dedans comme au dehors du royaume, alors il sera temps » de mettre les six gentilshommes à l'œuvre, prenant soin que, sur l'accom- » plissement de leur dessein, je sois soudainement transportée hors de cette » place. »

3. Le lecteur trouvera dans l'histoire du dernier règne de nombreux exemples de ce triage des documents authentiques dans les Procès d'Etat.

dit Burghley, « que la partie de la lettre qui traitait de l'attentat » contre la personne de sa majesté n'avait jamais été écrite par » elle, ni à sa connaissance[1]. » Elle maintint que si ses adversaires avaient réellement voulu découvrir la vérité, au lieu de mettre Babington à mort, ils l'auraient produit en cour pour porter témoignage contre elle; que sa confession, si toutefois elle était de lui, n'était d'aucune valeur, parce qu'elle avait probablement été dictée par l'espérance du pardon; qu'elle ne savait ce que Nau et Curle pouvaient avoir été amenés à admettre; car Nau était un homme simple, et Curle le constant imitateur de Nau; qu'ils avaient peut-être confessé leur faute, dans la persuasion qu'ils pouvaient ainsi sauver leur vie en cherchant à mettre la sienne en danger; que ce n'était pas la première fois que Walsingham avait copié et falsifié ses lettres; qu'il était facile à un homme de contrefaire les chiffres et la main d'un autre; que cela s'était récemment fait en France, et qu'elle craignait bien que Walsingham n'eût fait de même en Angleterre pour la conduire à l'échafaud : car Walsingham, si elle était bien informée, avait déjà auparavant machiné contre sa vie et celle de son fils. A ces mots, le secrétaire se leva, et protesta devant Dieu qu'il n'avait jamais rien fait, comme particulier, qui ne fût pas d'un honnête homme, ni rien, comme officier public, qui fût indigne de son emploi. Quoique sa réponse fût plutôt une évasion qu'une dénégation, Marie le pria de ne pas s'offenser. Elle lui avait répété franchement ce qu'elle avait entendu dire, et elle espérait qu'il n'accorderait pas plus de crédit aux gens qui l'avaient calomniée qu'elle n'en accordait elle-même à ceux qui lui avaient fait ce rapport[2]. Elle renouvela sa déclaration qu'elle ne savait rien de ces coupables passages, et demanda ses papiers; avec leur secours, elle expliquerait peut-être ce mystère; — et, pour ses secrétaires, s'ils lui étaient confrontés, la vérité se ferait bientôt connaître; — mais, quant à présent, on devait les considérer comme indignes de crédit. Ils avaient juré de garder ses secrets; s'ils l'avaient accusée en disant la vérité, ils s'étaient parjurés envers elle, et s'ils avaient parlé faussement, ils s'étaient parjurés envers la reine d'Angleterre.

1. Burghley à Davison, 15 oct. Ellis, III, 12. Pap. Hardw. I, 233.

2. Camden, 499. D'après une partie de la réponse de Walsingham : — « Si » j'avais employé Ballard à comploter pour moi, pourquoi ne l'aurait-il pas dit » pour sauver sa vie? » il est clair que Marie l'avait accusé d'avoir employé Ballard à former le complot. Si au lieu de Ballard elle avait nommé Maude son compagnon, elle n'eût pas été loin de la vérité.

Il est clair que, puisque l'authenticité de la copie était contestée, il ne restait plus que deux moyens de résoudre la question : le premier, et le plus satisfaisant, c'était la production de la minute et de la lettre originale, qui se trouvaient toutes deux entre les mains de Walsingham ; et le second, si l'on ne voulait pas accorder celui-ci, la confrontation de Curle et de Nau avec leur maîtresse, confrontation à laquelle Elisabeth avait consenti après quelques difficultés. L'un et l'autre cependant furent refusés par les avocats de la poursuite, et Marie demanda alors à être entendue en plein parlement ou devant le conseil en présence de la reine, qui, elle osait le croire, ne refuserait pas cette faveur à une femme reine comme elle ; puis, se levant avec un maintien assuré, elle adressa quelques paroles au lord trésorier, au comte de Warwick, à Hatton et à Walsingham, et se retira dans son appartement [15 oct.]. Les commissaires, après une courte consultation, ajournèrent la cour au 25 octobre, pour se réunir à Westminster, dans la chambre étoilée[1].

Au jour désigné [25 oct.], nonobstant les réclamations de l'ambassadeur de France, la cour s'ouvrit en présence d'une nombreuse assemblée de membres des deux chambres. On eut soin, cette fois, de produire les deux secrétaires — non pas afin de les confronter avec Marie, qui était absente et enfermée dans le château de Fotheringay — mais afin d'affirmer la vérité des dépositions qu'ils avaient déjà faites. C'est ce qu'ils firent certainement ; mais si nous en croyons Nau, ce ne fut pas là tout. Il maintint en outre, comme il l'avait maintenu en toute occasion, que les principaux chefs d'accusation, ceux qui pouvaient seuls servir de base à un prétexte de condamnation, étaient faux. Walsingham se leva, lui reprocha avec chaleur de parler contre sa conscience, et essaya de le réduire au silence par les dépositions des conspirateurs déjà exécutés et de quelques-uns des serviteurs de Marie. Mais Nau répéta ses premières assertions, somma les

1. Camden, 506. Burghley, écrivant le même jour, dit sur la défense de Marie : « Nous avons eu un grand débat hier, qui s'est prolongé très-tard dans la » nuit, et a été repris aujourd'hui avec grand courage. » Il donne les raisons suivantes pour l'ajournement : que quoique les commissaires fussent prêts à rendre l'arrêt, ils ne pouvaient le faire avant que les procès-verbaux fussent dressés, ce qui devait prendre cinq ou six jours. Maintenant, comme la compagnie se montait à environ deux mille personnes, ils ne pouvaient rester là si longtemps sans causer une « consommation de pain plus grande que le » pays ne pouvait le supporter. » Burghley à Davison, 15 oct. Ellis, III, 13. Mais Walsingham informe les ambassadeurs à l'étranger que l'ajournement « a » été jugé convenable par rapport à une affaire touchant une personne de sa » qualité. » Wright, II, 320.

commissaires de répondre devant Dieu et devant tous les rois et princes chrétiens, s'ils devaient, sur des accusations aussi fausses, condamner une reine, souveraine autant que la leur, et requit hautement que sa protestation fût portée au registre[1]. Mais ses efforts furent vains. A l'exception du lord Zouch, qui écarta la charge séparée d'assassinat, les commissaires déclarèrent à l'unanimité, que depuis la dernière session du parlement et avant la date de leur commission, Marie, fille de Jacques V, communément appelée reine d'Ecosse, et prétendant avoir des titres à la couronne d'Angleterre, avait, à l'aide et par l'entremise de ses secrétaires, Nau et Curle, conçu et imaginé plusieurs choses tendantes au préjudice, à la mort et à la destruction de la reine, contrairement à la teneur du statut spécifié dans la commission [29]. Ceci, d'après l'acte précité, équivalait à une sentence de mort prononcée contre tous les trois, et leur exécution ne dépendait plus maintenant que du bon plaisir de la reine. On ajouta toutefois, par amendement, que la condamnation de la mère ne dérogerait en rien à la dignité de son fils Jacques, roi d'Ecosse, mais qu'il continuerait à avoir les mêmes place, rang et droit que si elle n'eût jamais été prononcée[2]. Le jugement fut alors enregistré sous forme de procès-verbal et signé ensuite par tous les commissaires, même par ceux qui n'avaient pas assisté au commencement du procès à Fotheringay[3].

La vie de la reine d'Ecosse était maintenant à la merci d'Elisabeth. Elle ne pouvait attendre de secours d'aucune puissance étrangère. Le monarque espagnol avait à disputer le terrain en

1. Dans la même dépêche, Walsingham déclare que « Nau et Curle ont affirmé ouvertement *viva voce* autant qu'ils avaient auparavant déposé par écrit.» Mais ces dépositions écrites, ainsi que le lecteur le sait, étaient loin d'être concluantes. Nau affirme lui-même qu'il nia alors et maintint « *faulx les principaux » chefs* de l'accusation mise en avant contre sa matie., et sur lesquels seuls on » pouvoit prendre couleur ou prétexte de la condamner... accusation faulse, » calomnieuse et supposée.» Il est vrai qu'il n'écrivait ceci qu'à la date du 5 mars 1605; mais il en appelait alors au souvenir de tous les seigneurs et gentilshommes qui avaient été présents à cette occasion, et qui étaient encore vivants; ajoutant que si sa dernière declaration publique se fût trouvée contraire à sa première déclaration secrète devant les commissaires, «led. Sr. de Wal- » singham n'eust point failly à me le révéler sur la face, pour me convaincre » de mensonge, et moy mesme je n'eusse jamais eu l'assurance devant ceulx » mesmes qui m'avaient interrogé, de me desmentir et tenir un langage tout » contraire.» Cotton, *Ms.* Calig. B. v, 233. Ce fut un malheur qu'il parlât en français, langue qui était alors moins généralement comprise que l'italien. car un des lords le pria pour cette raison de s'exprimer en cette dernière. Harl. *Mss.* 4649, 82.

2. Camden, 507. Chasteauneuf dans Egerton, 83, 86, 89. Statuts du royaume, IV, 703.

3. Voyez note (W).

Flandre contre les forces combinées des insurgés et des Anglais; le roi de France, harcelé par les guerres religieuses, pouvait supplier, mais non se faire craindre; et quant à son fils le roi d'Ecosse, il était clair que le désir de succéder à la couronne d'Angleterre et l'influence de l'or anglais dans le conseil ne lui laisseraient ni la volonté ni les moyens de tirer l'épée pour la défendre. Mais l'indécision était un des principaux traits du caractère de son ennemie. Elisabeth, tant que l'objet qu'elle avait en vue restait dans l'éloignement, se précipitait en avant avec impatience; mais elle hésitait toujours à le saisir lorsqu'il se trouvait à sa portée. L'arrêt de mort de sa rivale n'attendait plus que sa signature; mais tantôt son imagination lui présentait des fantômes menaçants dans le désespoir des partisans de Marie et le ressentiment de Jacques et des puissances catholiques; tantôt elle frémissait à l'idée de l'infamie qui couvrirait son nom, si elle répandait le sang d'une parente et d'une reine. Selon son habitude, elle chercha un refuge dans les délais. Un intervalle d'un mois ou deux ferait penser au monde qu'elle ne pouvait se résoudre à lui ôter la vie : dans l'intervalle, cette princesse pouvait mourir d'une mort naturelle; on pourrait s'en défaire en secret; à tout événement, l'exécution pourrait se faire à l'insu de la reine, ou paraître lui avoir été arrachée par la clameur du peuple [1].

Prévoyant la condamnation de sa prisonnière, Elisabeth avait convoqué le parlement pour le 15 d'octobre; mais les lenteurs éprouvées à Fotheringay la forcèrent de le proroger au 29 du même mois. Les détails de la procédure furent alors soumis aux deux chambres. Les commissaires maintinrent dans de longs discours la culpabilité de la royale prisonnière; et les lords et les communes se réunirent pour demander la prompte exécution de la condamnée. Elisabeth, après avoir exprimé ses nombreux remercîments de leur loyauté, répondit qu'elle prendrait son temps pour délibérer et « se recommander à l'Esprit Saint pour la diriger; » puis elle demanda s'il ne serait pas possible de trouver

1. « Je ne voudrois pas asscurer que la royne face exécuter le jugement; mais comme il sera donné, les ennemys de la royne d'Ecosse la pourront quelque jour prendre de telle humeur, que l'exécution en pourra suivre un matin, devant qu'on y ait pensé, et puis on dira qu'elle est morte d'un catarre. » Chasteauneuf, 27 oct. Egerton, 89. Il se trompa. Les conseillers d'Elisabeth cherchaient bien la mort de Marie pour leur propre sécurité aussi bien que pour celle de la reine : Burghley craignait que « la mollesse d'Elisabeth ne fût contraire à sa sûreté et » *à la leur.* » (Burghley à Leicester, 26 oct.) Walsingham regardait la mort de Marie comme nécessaire pour la conservation de sa majesté et *celle de ses serviteurs* (Wals. à Shrewsbury, 6 oct.); mais pour cette raison, il voulait qu'elle eût lieu ouvertement en conséquence du jugement déjà rendu.

quelque expédient qui pût mettre sa vie en sûreté, et lui épargner en même temps la nécessité de faire périr sa parente [14 nov.]. Quand cette question leur fut posée, les membres se levèrent et déclarèrent qu'un tel expédient était impossible. Le chancelier et le président communiquèrent ce résultat à la reine [25], et Elisabeth leur fit cette réponse ambiguë : « Si je vous disais que j'ai » résolu de ne pas vous accorder votre demande, par ma foi, je » vous en dirais plus que je n'ai résolu moi-même peut-être ; et » si je disais que j'ai résolu de vous l'accorder, je vous en dirais » plus qu'il ne vous convient d'en savoir. Ainsi je dois vous donner » cette réponse sans réponse [1]. »

La pénible tâche d'annoncer ces résultats à Marie fut imposée à lord Buckhurst, qui l'informa, en présence de Beal, secrétaire du conseil, et de Paulet, son gardien, du jugement des commissaires, de la ratification qui en avait été faite par le parlement et de la pétition des deux chambres ; lui disant qu'elle ne devait pas attendre de grâce, parce que son attachement à la foi catholique rendait sa vie incompatible avec la sécurité du culte réformé ; et lui offrant le secours d'un évêque et d'un doyen de l'Eglise établie pour la préparer à la mort [22 nov.]. Elle répondit que le jugement était injuste, puisqu'elle n'avait jamais consenti au meurtre ni cherché à causer le moindre mal à la personne de sa sœur d'Angleterre ; que son véritable crime, c'était sa religion, crime pour lequel elle serait fière de répandre son sang ; et qu'elle ne demandait pas l'assistance d'un ecclésiastique réformé, mais qu'elle suppliait, au nom du Christ, qu'on ne lui refusât pas celle de son propre aumônier, qui, elle le savait, était dans la maison, quoiqu'il eût jusqu'ici été exclu de sa présence. Sa requête lui fut accordée [23], mais seulement pour un temps très-court qu'elle employa [24] à écrire trois lettres importantes, l'une à l'arche-

1. *Lords' Journals*, 124, 125. Howell, 1189-1201. D'Ewes, 380. Puckering, président des communes, pour l'engager à accorder l'exécution, fit usage de deux singuliers arguments : 1° ceux qui avaient signé l'association étaient engagés par leur serment à tuer la reine d'Ecosse. S'ils le faisaient sans permission, ils encourraient l'indignation de sa majesté ; s'ils ne le faisaient pas, ils se parjureraient et encourraient l'indignation de Dieu. 2° Non-seulement la vie, mais encore le salut de sa majesté en dépendait ; elle offenserait Dieu en épargnant la méchante princesse que Dieu avait livrée entre ses mains pour être mise à mort. Elle devait se garder d'imiter Saül, qui avait épargné Agag, et Ahab, qui avait épargné Benhadad. D'Ewes, 401. Sir James Croft, qui paraît avoir surpassé tous les autres dans le jargon mystique des dévots, proposa que l'on composât et que l'on imprimât quelque fervente et dévote prière à Dieu, pour qu'il disposât le cœur de sa majesté à accorder la demande, laquelle serait répétée chaque jour dans la chambre des communes, comme aussi en particulier par les membres dans leurs chambres et logements. Ibid. 404.

vêque de Glasgow, l'autre au duc de Guise et la troisième au pape. Toutes trois furent soigneusement conservées par ses gens et remises fidèlement après sa mort [1].

Le jugement des commissaires avait été enfin proclamé à Londres à son de trompe [6 déc.]. Les cloches sonnèrent durant vingt-quatre heures; des feux de joie brillèrent dans les rues; et les citoyens parurent enivrés de joie [2]. Cette nouvelle jeta de nouvelles alarmes dans le cœur de l'infortunée princesse. Elle savait que par le dernier statut, sa vie était à la merci de tous les membres de l'association; elle se rappela le sort de l'infortuné comte de Northumberland dans la Tour, et elle se persuada qu'elle était destinée à périr de la main d'un assassin. Après plusieurs sollicitations, elle obtint la permission d'adresser ses dernières requêtes à Elisabeth. Elles étaient au nombre de quatre [19] : que son corps fût transporté en France et déposé près de celui de sa mère; qu'il lui fût permis d'envoyer à son fils un bijou, ses adieux et sa bénédiction; que ses serviteurs fussent autorisés à garder les faibles legs qu'elle avait l'intention de leur laisser; et qu'elle ne fût pas mise à mort en secret, parce qu'alors ses ennemis diraient ensuite d'elle ce qu'ils avaient dit d'autres, que le désespoir l'avait portée à abréger ses jours. Dans toute sa lettre, elle évita avec soin toute expression qui eût pu s'interpréter par une demande en grâce. Elle remercia Dieu de lui avoir donné le courage de souffrir l'injustice sans murmurer, exprima ses regrets que ses papiers n'eussent pas été honorablement et complétement soumis à l'examen d'Elisabeth, qui aurait alors vu si la sûreté de leur souveraine était le réel objet de ses adversaires; et comme elle allait quitter ce monde et qu'elle se préparait pour un meilleur, elle espérait qu'on ne l'accuserait pas de présomption si elle rappelait à sa bonne sœur qu'un jour viendrait où elle aurait à rendre compte de sa conduite devant un juge infaillible, aussi

1. Le lendemain, Paulet lui signifia que comme elle était maintenant morte devant la loi, elle n'avait plus droit aux insignes de la royauté. Ses domestiques ayant enlevé le dais de parade, il s'assit, se couvrit en sa présence; et, disant qu'une femme dans sa situation ne pouvait avoir besoin de récréation, il donna l'ordre d'emporter son billard. Elle semble avoir été très-sensible à ces derniers outrages. Voyez-en les détails dans sa lettre à l'archevêque (Jebb, II, 292), dans laquelle elle laisse la vengeance de sa mémoire à ses parents de la maison de Guise, qui avaient été accusés aussi bien qu'elle de chercher la mort d'Elisabeth : « Je dis et est vray que je n'en avois rien sceu et n'en croyois rien. » Ibid. Sa lettre au duc de Guise est dans Keralio, v, 137. Pour celle au pape, voyez la note (X).

2. « Sa majesté la reine veut bien donner ordre de publier la proclamation, et » l'on espère qu'elle sera amenée par leurs pressantes instances à aller jusqu'au » bout dans cette affaire. » Walsing. à Shrewsb. 2 déc.

bien que ceux qui y étaient allés avant elle [1]. Cette noble lettre, digne d'une reine et d'une martyre, fut la dernière que Marie écrivit à sa cousine d'Angleterre. Elle arracha des larmes à Elisabeth, mais ce fut tout. Il n'y fut pas fait de réponse [2].

Ces événements extraordinaires avaient attiré l'attention et excité l'étonnement des nations voisines. Tous les souverains prirent un intérêt commun au sort de Marie. Les rois de France et d'Ecosse, comme ses plus proches par le sang, étaient plus empressés de l'arracher à la mort. 1° Quoique Henri III haït la maison de Guise, il ne pouvait voir avec indifférence la tête d'une princesse, qui avait porté la couronne de France, tomber sous la hache du bourreau. Mais le poids de son intervention se trouvait affaibli par la connaissance que l'on avait de sa situation critique; et l'on évita par le mensonge et la ruse la dureté d'un refus direct. Le roi de France, à la requête de Chasteauneuf, avait envoyé Bellièvre avec des instructions pour faire des remontrances dans le langage le plus formel et le plus énergique. L'ambassadeur trouva sur son passage des obstacles inaccoutumés. Il fut d'abord retardé sous le prétexte [20 nov.] que des assassins à gage s'étaient, à son insu, glissés parmi les gens de sa suite; puis une enquête fut ordonnée pour savoir si la peste ne s'était pas déclarée dans sa maison. Dans l'intervalle, la décision du parlement, qu'il n'y avait que la mort de Marie qui pût assurer la vie d'Elisabeth, avait été rendue publique; et Bellièvre fut enfin présenté à la reine [27 nov.], qui le reçut assise sur son trône et entourée des officiers de la couronne. Elle l'écouta avec impatience, et répliqua par une harangue longue et étudiée; mais son ton d'aigreur et la rougeur de son front trahissaient son émotion intérieure. Elle exagéra la culpabilité de Marie, et dit qu'on devait la louer de sa modération. Elle répugnait vraiment à répandre le sang d'une parente aussi proche; mais elle ne savait comment refuser la juste prière de son peuple. Elle le priait donc de vouloir bien attendre un jour ou deux, et il recevrait sa détermination définitive. Pendant plus d'un mois, Bellièvre resta à la cour; mais toutes ses demandes furent vaines; et lorsque tous les

1. « Ne m'accusez de présomption, si, abandonnant ce monde, et me pré» parant pour un meilleur, je vous remonstre qu'un jour vous aurez à répondre » de votre charge aussi bien que ceux qui y sont envoyez les premiers. » 12 déc. La lettre entière est dans Jebb, II, 295.

2. « Il y a une lettre de la reine d'Ecosse qui a arraché des larmes, mais qui, » je l'espère, n'y fera pas davantage; car le retard est trop dangereux. » Leicester à Walsingham. Ellis, vol. III, p. 22.

autres prétextes eurent été épuisés, on lui dit que la reine enverrait sa réponse par un de ses propres messagers [1]. Après son départ, l'Aubespine, l'ambassadeur résident, reprit la négociation [3 janvier 1587]; mais il fut réduit au silence par un indigne et vil artifice. On fit courir sourdement le bruit qu'il y avait un nouveau complot pour assassiner la reine, dont les ramifications remontaient à l'ambassade française. Les ministres assurèrent à l'Aubespine qu'ils le croyaient incapable d'un tel crime [8]; mais en même temps ils emprisonnèrent son secrétaire, entendirent des témoins et produisirent des documents pour prouver le complot. Le Français, indigné, fit des remontrances violentes; toute correspondance officielle entre les deux cours fut interrompue; et cinq dépêches de l'ambassadeur furent interceptées et lues en présence du conseil. Le but des ministres anglais était de prévenir par cette querelle tout autre demande en faveur de la reine d'Ecosse. Henri, pour témoigner son ressentiment de cette insulte, mit l'embargo sur les vaisseaux anglais, et refusa de recevoir l'ambassadeur d'Angleterre. Néanmoins, le désir de sauver la vie de Marie surmonta son orgueil; il consentit à expédier un autre envoyé avec de nouvelles lettres de créance. Mais ces efforts furent inutiles; jusqu'à ce que Marie eût succombé, Elisabeth ne trouva pas un moment pour l'admettre; puis après on fit des excuses; l'innocence de l'Aubespine fut reconnue; et le roi et l'ambassadeur furent comblés de louanges et de compliments [2].

1. Voyez un récit très-intéressant tiré du registre des dépêches de M. de Villeroy, secrétaire d'état, publié dans la Vie de lord Egerton, p. 6, 7. Quand Bellièvre lui dit que le roi verrait avec ressentiment l'exécution de Marie, elle répondit : « Monsieur, êtes-vous autorisé par votre souverain à employer un tel » langage? — Oui, madame; il me l'a expressément commandé. — Votre au- » torisation est-elle signée de sa propre main? — Oui, madame. — Alors je » vous requiers de me l'attester vous-même par écrit. » Ce qu'il fit. P. 7. Et Elisabeth écrivit au roi une lettre tellement caractéristique, de ce ton elevé qu'elle prenait quelquefois, qu'on me permettra d'en transcrire quelques passages : « Monsieur de Bellievre mà faict entendre un language, que je ne puis trop » bien interpreter. Car, pour vous en ressentir, que je me sauve la vye, me » semble une menace d'ennemy, que je le vous prometz ne me fera jamais » craindre; ains, est le plus court chemin, pour depecher la cause de tant de » malheurs..... Laissez-moi, je vous prie, entendre en quel terme je prendray ces » motz. Car je ne vivray heure que prince quelconque se puisse vanter de tant » d'humilité mienne, que je boive, à mon deshonneur, un tel traict...... Je ne » suis naye de si bas lieu, ni gouverne si potitz royalmes, que, en droict et » honneur, je cederay à prince vivant qui m'injurera, et ne doubte par la grâce » de Dieu, que ne face ma partle assez forte, pour me conserver. » Egerton, quarto, 98.

2. Camden, 520. Murdin, 578-583. Jebb, 324. Dans le registre de Villeroy, dans Egerton, on trouve cette remarque sur les papiers produits : « Avoient ces » beaux conseillers d'Angleterre forgé, falsifie et composé toutes telles écri- » tures qu'ils avoient voullu sur ce faict par eux invente et projetté. Car il faut

Jacques d'Ecosse avait peu d'affection pour une mère qu'il n'avait jamais connue, et qu'il avait appris à regarder comme une ennemie qui cherchait à le priver de son autorité. Il l'eut probablement abandonnée à son sort, s'il n'eût été réveillé de son apathie par les admonitions de la cour de France, qui lui représenta que son exécution l'exclurait de la succession du trône d'Angleterre ; et par les remontrances des nobles écossais, qui ne pouvaient endurer la pensée qu'une reine d'Ecosse pérît sur l'échafaud. Jacques avait déjà écrit à Elisabeth et aux premiers de ses conseillers, et avait chargé Archibald Douglas, son ambassadeur résident, de faire des remontrances ; il envoya ensuite sir Robert Keith, jeune homme sans poids et sans expérience et pensionnaire de la cour d'Angleterre, demander que la procédure fût suspendue [12 nov.] jusqu'à ce qu'il eût été instruit de son crime; et lorsqu'il reçut pour réponse qu'un tel retard pourrait devenir dangereux pour la vie d'Elisabeth, il consentit à dépêcher deux nouveaux envoyés [10 déc.], le seigneur de Gray et sir Robert Melville, avec ordre d'employer les prières et les menaces. Ils demandèrent que l'on épargnât la vie de Marie, à la condition qu'elle résignerait ses droits à son fils, mesure qui délivrerait Elisabeth de la crainte d'un compétiteur, et l'Eglise établie de l'inimitié d'un successeur catholique. On répliqua qu'après sa condamnation, Marie n'avait plus aucun droit à résigner. Ils protestèrent, au nom de leur maître, qu'il serait en honneur forcé de venger sa mort. Cette menace fut reçue avec le dédain le plus marqué [1]. On ne peut guère douter que Jacques ne fut sincère; mais il employa, pour négocier en faveur de sa mère, des hommes qui jugeaient nécessaire à leur propre sûreté qu'elle mourût. Gray remplit en public les devoirs dont il était chargé; mais avant de quitter l'Ecosse, il avait déjà par lettre conseillé le poi-

» notter que jamais ne produisent les mesmes *pieces originaulx des procédures,* » *mais seulement des copies*, esquelles ils ajoutent ou diminuent ce qu'il leur » plait. » Egerton, 101.

1. Voyez Egerton, 81, 87, 96, 114. Dépêche de Gray. Robertson, II. *App.* XIV, Ellis, III, 21. Elle ne voulait pas comprendre leur proposition. « Aussi le comte » de Leicester lui expliqua que nous voulions dire que le roi serait mis à la » place de sa mère. — Est-ce cela ? répondit la reine. Alors je me mets dans une » position pire qu'auparavant. Par la passion de Dieu, ce serait me couper la » gorge à moi-même; et pour un duché ou un comté qu'il vous en reviendrait, » vous ou vos pareils me feriez tuer par quelqu'un de vos forcenés coquins. Non, » par Dieu, il ne sera jamais mis en cette place. » Ibid. Stuart, autre envoyé, lui assura que Jacques ne les avait envoyés que pour sauver les apparences, et que, quoi qu'il pût prétendre, on le pacifierait aisément avec un présent de chiens et de bêtes fauves. Egerton, 116.

son, et maintenant il dit en sécret, à l'oreille d'Elisabeth : « Les » morts ne peuvent mordre. » A son retour, Jacques lui témoigna des soupçons ; mais le favori parvint à persuader le roi de son innocence et à faire retomber sur son complice Archibald Douglas la vengeance royale dont il était menacé [1].

Après la publication de la sentence, Elisabeth passa deux mois dans une apparente irrésolution ; mais cette irrésolution venait, non d'aucun sentiment de pitié, mais du soin de sa réputation ; et on l'entendait souvent se lamenter de ce que, parmi les milliers d'individus qui prétendaient lui être attachés comme à leur souveraine, il ne s'en trouvait pas un qui voulût lui épargner la nécessité de tremper ses mains dans le sang d'une reine. Pour l'exécution, on avait préparé un mandement à certains membres de l'association ; on y substitua ensuite un warrant dans la forme d'usage [10 déc.], adressé au sheriff de Northampton [2], et ce warrant fut encore remplacé par une commission [20 déc.] donnée au comte de Shrewsbury, comme comte maréchal, et aux comtes de Kent, de Derby, de Cumberland et de Pembroke, comme ses adjoints. Cette dernière mesure fut enfin approuvée de la reine ; mais la commission resta cependant six semaines dans un oubli apparent, entre les mains de Davison, qui avait été récemment nommé l'un de ses secrétaires. Après le départ des ambassadeurs de France et d'Ecosse, elle la signa [1er février 1587], et dit à Davison de la porter au grand sceau et « de ne plus l'en fatiguer, » ajoutant, avec un sourire ironique, qu'il pourrait en chemin passer chez Walsingham, qui était malade, et qui, elle le craignait, « mourrait sur-le-champ en la voyant. » Puis se remettant tout à coup, elle dit : « Sûrement Paulet et Drury (ce dernier

1. Voyez les Dépêches dans Robertson, II, *App.* XIII, XIV. Les preuves de la trahison de Gray et de Douglas sont leurs propres lettres. « Il est nécessaire, » pour le bien de tous les honnêtes gens, que l'on s'en débarrasse. » 8 sept. Murdin, 568. « Il est dur pour le roi de ne faire aucune démarche en faveur » de sa mère ; mais la chose est encore plus dure pour vous et pour moi, quoique » nous puissions lui faire du bien ; car je sais, comme Dieu existe, que ce sera » un bâton pour nous casser la tête. Il vous a ordonné d'agir immédiatement » pour elle ; mais si la bonne intelligence peut se maintenir entre la reine et » notre souverain, peu m'importe qu'elle soit mise à mort. » Lodge, II, 331. « Par » Dieu, c'est une difficile besogne pour vous et pour moi. » 27 nov. Murdin, 573. « Assurez à la reine et à tous mes honorables amis qu'ils me trouveront toujours » constant, et que, dans toutes mes négociations, je ne ferai rien que pour leur » contentement, à la réserve de ce que je dois à mon souverain. » 9 décembre. Lodge, II, 335. « Par Dieu, je dis bien plus, que si jamais elle (Elisabeth) m'a » su faire mal, ç'a été quand j'ai été pour son service plus loin que la saine raison ne le permettait. » 25 déc. Murdin, 575.

2. Ces actes sont dans Murdin, 574, 576.

» avait été depuis peu nommé gardien adjoint de Marie) pour-
» raient me soulager de ce fardeau. Vous et Walsingham, sondez
» leurs dispositions. »

On fit en conséquence passer le même jour une lettre à Fotheringay, au nom des deux secrétaires, pour informer les deux gardiens que la reine les accusait de manquer de zèle pour son service, qu'autrement ils auraient depuis longtemps abrégé les jours de leur captive. Ils ne pouvaient douter de son crime après son procès; et le serment de l'association qu'ils avaient prononcé eût sauvé leur conscience devant Dieu et leur réputation devant les hommes. Paulet était un bigot rigide et insensible; il haïssait Marie, parce qu'elle était catholique; il voulait sa mort, parce qu'il la regardait comme l'ennemie de sa religion. Mais encore était-il honnête homme, trop éclairé pour être la dupe d'un tel sophisme et trop ferme pour sacrifier sa conscience à la volonté de sa maîtresse. Il répondit immédiatement [2 février] que ses biens, son emploi et sa vie étaient au service de la reine, qu'il était prêt, si tel était son bon plaisir, à les lui sacrifier au premier jour; mais répandre le sang sans l'autorité de la loi ou sans son ordre était un crime dont il ne chargerait jamais sa conscience, une tache qu'il n'imprimerait jamais à sa postérité; ajoutant par *post scriptum* que Drury « souscrivait de cœur à » son opinion[1]. »

Davison ne soupçonnait guère alors qu'il était destiné à devenir la victime de l'irrésolution et de la dissimulation d'Elisabeth. Le lendemain de la signature de la commission, il reçut d'elle l'ordre d'attendre, s'il en était encore temps, qu'elle lui eût parlé; et quand il l'informa que le grand sceau y était déjà apposé, elle lui demanda d'un air de surprise pourquoi il avait fait « telle » diligence; » sur quoi il répondit qu'en affaires de conséquence, ce n'était pas à lui à « plaisanter avec les ordres de sa majesté. » Les paroles et les manières de la reine éveillèrent des soupçons dans l'esprit du secrétaire. Il consulta Hatton, qui consulta à son tour le lord trésorier. Celui-ci ayant acquis la certitude qu'elle n'avait pas positivement révoqué la commission, assembla le

1. Davison demanda plusieurs fois que ses lettres fussent brûlées, « parce » qu'elles n'étaient pas de nature à être gardées. » Paulet répliqua : « Si je di- » sais que j'ai brûlé les papiers dont vous parlez, je ne sais si tout le monde me » croirait : c'est pourquoi je les garde pour les remettre entre vos mains quand » j'irai à Londres. » 8 février. Il peut l'avoir fait; mais les lettres et les réponses avaient préalablement été enregistrées sur son livre de correspondance. Sans cela elles n'eussent jamais vu le jour. Elles ont été souvent publiées. Voyez Hearne, Rob. de Gloucester, 673-676, et Howell, I, 1241.

conseil; et il y fut résolu à l'unanimité que la reine ayant fait tout ce que la loi réclamait de sa part, il serait inutile, dangereux et pénible pour son cœur de la tourmenter davantage; et qu'il était maintenant de leur devoir d'en finir et de prendre pour eux le reste du fardeau.

Le lendemain matin [3 février], Elisabeth raconta à Davison qu'elle avait rêvé dans la nuit qu'elle le punissait sévèrement pour avoir été la cause de la mort de la reine d'Ecosse. Quoiqu'elle l'eût dit avec un sourire, il s'en alarma, soupçonnant qu'elle commençait à balancer; et lui demanda en conséquence ouvertement si elle entendait procéder ou non à l'exécution de la commission. « Oui, par Dieu ! » répondit-elle avec une chaleur plus qu'ordinaire. Mais elle n'aimait pas le moyen adopté, parce qu'il rejetait toute la responsabilité sur elle. Le même jour arriva la réponse déjà mentionnée de Paulet et de Drury ; et Burghley écrivit aux commissaires une courte lettre, qui fut signée par tous les membres du conseil ; et Beal, greffier du conseil, muni de cette lettre et de la commission elle-même, se rendit immédiatement à Fotheringay [1].

Dans le cours de la journée suivante [4], la reine demanda à Davison quelle réponse avaient faite Paulet et Drury. Quand il la lui fit connaître, elle éclata en expressions de colère et de désappointement. Le gardien de Marie n'était plus « son cher et fidèle » Paulet, » mais « un maraud formaliste et affecté, » qui ne se faisait pas scrupule de fausser son serment pour rejeter le blâme sur elle. Davison se hasarda à dire que s'il avait mis Marie à mort sans warrant, elle aurait à avouer ou à punir son action. Si elle l'avouait, elle en porterait la honte; si elle la punissait, elle ruinerait les serviteurs qui avaient obéi à ses ordres. Mais elle se retira précipitamment dans son cabinet, et ne fit plus mention de ce sujet pendant quelques jours. Avait-elle donc oublié l'ordre fatal? Non; car si nous en croyons Davison, le matin même de la mort de Marie, elle lui exprima sa surprise qu'il n'eût pas encore été exécuté [2].

1. Dans l'Apologie de Davison, la lettre aux commissaires est dite avoir été écrite le 2, mais elle porte la date du 3.

2. Pour tous ces détails, voyez la réponse de Davison aux commissaires, dans Strype, III, 375. Son Apologie, dans Robertson, II. *App.* XIX; et Whitaker, III, 544. Aussi Cambden, 545. *Somers' tracts*, I, 221. Procès d'Etat, 1229-1250. Si je comprends bien les courtes notes de Burghley dans Strype, III, *App.* 142, Leicester informa le conseil que le bon plaisir de la reine était qu'il procédât; mais en même temps qu'on lui cachât tous les détails.

A Fotheringay, l'arrivée successive de plusieurs étrangers avait commencé à exciter des soupçons et des craintes parmi les domestiques de Marie. Le sept de février [1587], on annonça le comte de Shrewsbury, et sa charge de comte maréchal révéla immédiatement le fatal objet de sa visite. La reine se leva de son lit, s'habilla et s'assit à une petite table, après avoir fait ranger à ses côtés ses domestiques des deux sexes. Le comte entra la tête découverte, suivi du comte de Kent, du sheriff et de plusieurs gentilshommes du comté; et Beal, après un court préambule, lut à haute voix la commission pour l'exécution. Marie l'écouta sans manifester la moindre émotion, puis faisant le signe de la croix, elle leur dit qu'ils étaient les bienvenus; que le jour qu'elle avait si longtemps désiré était enfin arrivé; qu'elle languissait en prison depuis près de vingt années, inutile aux autres et à charge à elle-même, et qu'elle ne pouvait concevoir pour une telle vie une fin plus heureuse ni plus honorable que de verser son sang pour sa religion. Elle rappela ensuite tout ce qu'elle avait souffert, les offres qu'elle avait faites, et les artifices et les fraudes employées par ses ennemis, puis posant sa main sur un Evangile qui se trouvait sur la table, elle termina en disant: « Quant à la mort de la reine » votre souveraine, je prends Dieu à témoin que je n'y ai jamais » pensé, ne l'ai jamais cherchée et n'y ai jamais consenti. »

« Ce livre, s'écria le comte de Kent, est un testament papiste, » et par conséquent le serment n'est d'aucune valeur. — C'est un » testament catholique, répliqua la reine; — pour cela je l'en es» time davantage, et par conséquent, selon votre propre raison» nement, vous devez regarder mon serment comme d'autant » plus formel. » Le comte, en retour, l'exhorta à abandonner toute superstition papiste, à sauver son âme en embrassant la véritable religion, et à accepter les secours spirituels du doyen de Peterborough, savant théologien désigné par la reine. Mais Marie répondit qu'elle était peut-être plus versée dans la controverse qu'il ne le pensait; qu'elle avait beaucoup lu et avait entendu les plus savants prédicateurs du culte réformé; mais qu'elle n'avait jamais entendu d'argument qui pût l'engager à abandonner la foi de ses pères; que, par conséquent, au lieu du doyen de Peterborough qu'elle ne voulait pas entendre, elle priait qu'on lui accordât l'assistance de le Préau, son aumônier, qui était encore dans la maison; que c'était la dernière grâce qu'elle eût à demander.

On lui répondit que sa requête ne pouvait lui être accordée;

qu'elle était contraire aux lois divines et humaines, et mettrait en danger l'âme et le corps des commissaires. Ils parlèrent pendant quelque temps encore sur différents sujets. Marie demanda ensuite si son fils l'avait abandonnée dans le malheur; si nulle des puissances étrangères n'avait intercédé en sa faveur, et enfin quand elle devait subir son supplice. A cette dernière question, le comte de Shrewsbury répondit, mais avec une grande agitation : « Demain matin à huit heures. »

Les comtes s'étaient levés lorsque la reine s'informa de ce qu'étaient devenus ses deux secrétaires ,et ne recevant pas une réponse satisfaisante, elle demanda avec instance si Nau était mort ou vivant. Drury répliqua qu'il était encore en prison. « Quoi ! s'é-» cria-t-elle, quand on m'arrache la vie épargnera-t-on celle de » Nau? Je proteste devant Dieu, mettant une seconde fois sa » main sur le livre, que Nau est l'auteur de ma mort. Il m'a con-» duite à l'échafaud pour sauver sa vie. Je meurs à la place de » Nau ; mais la vérité sera bientôt connue [1]. »

Marie avait entendu son arrêt de mort avec une sérénité de visage et une dignité de maintien qui avaient frappé tous les assistants de respect et d'attendrissement. Aussitôt que les comtes se furent retirés, ses gens éclatèrent en sanglots et en lamentations : mais elle leur imposa silence en disant : « Ce n'est pas le mo-» ment de pleurer, mais bien de se réjouir. Dans quelques heures » vous verrez la fin de mes infortunes. Mes ennemis peuvent

1. « Quoi, je mourray, et Nau ne mourra pas ! Je proteste, » mettant la main sur le livre, « que Nau est cause de ma mort. Nau me faict mourir pour se sau-» ver. Je meurs pour Nau. » Jebb, II, 621. On a prétendu que cette solennelle protestation n'était pas digne de crédit, parce que le même soir elle récompensa, comme de fidèles serviteurs, Nau et Curle, par les legs qu'elle leur laissa dans son testament. Au contraire, la relation contemporaine de sa mort dit qu'elle exprima ce qu'elle pensait de la conduite de Nau dans ce testament même, quoiqu'en termes obscurs, de peur que les ministres anglais ne le remarquassent et ne détruisissent ce dernier acte lui-même (ibid. 663). C'est ce qui paraît prouvé par cette clause du testament : « Nau doit recevoir ses gages, une pension et » une forte somme d'argent ; mais seulement s'il prouve qu'il a rempli certaines » conditions bien connues des serviteurs de Marie. » Goodall, I, 413, 414. Elle fait partout une grande distinction entre lui et Curle, qu'elle considère comme séduit par Nau. Mais à l'égard de Curle lui-même, il est juste que je rapporte le témoignage donné par Henry Clifford, le biographe de la duchesse de Feria : « J'étais présent à sa mort ; quand un peu avant, ayant appelé F. Creswell et les » gentilshommes et gens de toute classe, tant Anglais qu'Écossais, il protesta » sur son salut de sa fidélité et de sa loyauté envers la reine sa maîtresse, avant » et après sa mort, en dépit des calomnies et des imputations imprimées par » des auteurs trop crédules ; et il affirma ceci (moi présent) avec de grandes pro-» testations, soutenant son innocence jusqu'au dernier souffle, comme il en ré-» pondrait devant le tribunal de l'éternel Juge. Je me crois engagé en con-» science à écrire ceci, parce qu'il demanda à tous les assistants de rendre té-» moignage de ce qu'il affirmait à son lit de mort. » P. 206.

» dire maintenant ce qu'ils veulent : mais le comte de Kent a » trahi le secret : ma religion est la véritable cause de ma » mort. Soyez donc résignés et laissez-moi à mes dévotions. »

Après une longue et fervente prière, la reine fut appelée à souper. Elle mangea peu ; et avant de se lever de table, elle but à tous ses serviteurs, qui lui firent raison à genoux et la prièrent de leur pardonner les fautes qu'ils avaient commises à son service. Elle le fit de grand cœur, leur demandant elle-même aussi de lui pardonner si elle leur avait jamais causé de la peine par ses paroles ou par ses actions, et terminant en leur donnant quelques mots de conseil pour leur conduite future dans la vie. Dans ce petit discours même elle repéta encore qu'elle était convaincue que Nau était l'auteur de sa mort.

Marie divisa en trois parties cette nuit importante, la dernière qu'elle eût à vivre. La première et la plus longue partie fut employée à régler ses affaires domestiques, à écrire son testament et trois lettres : à son confesseur, à son cousin de Guise et au roi de France [1]. Elle consacra la seconde à des exercices de dévotion. Retirée dans son cabinet avec ses deux filles Jane Kennedy et Elspeth Curle, elle pria et lut alternativement, et chercha son soutien et sa consolation dans la lecture de la passion du Christ et d'un sermon sur la mort du larron repentant. Vers quatre heures elle se retira pour se reposer ; mais on observa qu'elle ne dormait point. Ses lèvres étaient dans un mouvement continuel, et son esprit semblait absorbé dans la prière.

A la pointe du jour [8 février] toute sa maison s'assembla autour d'elle. Elle leur lut son testament, partagea entre eux ses habits et son argent, et leur dit adieu, embrassant les femmes et donnant sa main à baiser aux hommes. Ils la suivirent en pleurant dans son oratoire, où elle se plaça en face de l'autel. Ils s'agenouillèrent et prièrent derrière elle [2].

Au milieu de la grande salle du château on avait dressé un échafaud couvert d'une serge noire et entouré d'une balustrade basse. Vers sept heures les portes furent ouvertes, les gentilshommes du comté entrèrent avec leur suite, et les gardes de

1. Sa lettre à son confesseur est dans Jebb, I, 303, et dans Keralio, V, 433. Elle se plaint de la cruauté de ses ennemis, qui lui refusent son assistance, et le prie de prier pour elle pendant la nuit. Dans celle au roi de France, elle dit qu'elle meurt innocente de tout crime contre Elisabeth. Jebb, II, 303, 629.

2. Conn, dans sa Vie de Marie, dit qu'elle s'administra alors elle-même les sacrements, en vertu d'un indult de Pie V. Jebb, II, 45. D'après sa lettre au pontife, il est clair que c'est une erreur.

Paulet firent monter à cent cinquante ou deux cents le nombre des spectateurs. Avant huit heures un message fut envoyé à la reine, qui répondit qu'elle serait prête dans une demi-heure ; ce délai expiré, le sheriff entra dans l'oratoire, et Marie se leva, prenant le crucifix de l'autel de la main droite et son livre d'heures de l'autre, et défendit à ses gens de la suivre; ils insistèrent, mais la reine les pria de se résigner, et se tournant vers eux, elle leur donna sa bénédiction. Ils la reçurent à genoux, les uns embrassèrent ses mains, les autres son manteau. La porte se referma, et l'éclat de leurs lamentations retentit jusque dans la grande salle.

Marie fut alors rejointe par les comtes et par ses deux gardiens; en descendant elle trouva au pied de l'escalier Melville, l'intendant de sa maison, qui depuis plusieurs semaines avait été exclu de sa présence. Ce vieux et fidèle serviteur se jeta à genoux, et se tordant les mains, s'écria : « Ah ! madame, que je suis mal-
» heureux ! Y eut-il jamais un homme sur terre qui ait porté
» autant de douleur que j'en porterai quand je viendrai dire que
» ma bonne et gracieuse reine et maîtresse a été décapitée en
» Angleterre ! » Ici l'excès de sa peine l'empêcha de parler, et Marie répondit : « Bon Melville, cesse tos plaintes; tu as plutôt
» sujet de te réjouir que de pleurer; car tu verras la fin des peines
» de Marie Stuart. Sache que ce monde n'est que vanité, et sujet
» à plus de douleurs que n'en pourrait pleurer un océan de lar-
» mes. Mais je te prie, dis que je meurs en femme fidèle à ma
» religion, à l'Ecosse et à la France. Puisse Dieu pardonner à ceux
» qui depuis si longtemps avaient soif de mon sang comme le cerf
» l'a de l'eau du ruisseau. O Dieu ! tu es l'auteur de toute vérité
» et la vérité elle-même, tu connais les plus secrets replis de ma
» pensée, et tu sais que j'ai toujours désiré l'union de l'Angleterre
» et de l'Ecosse. Rappelle-moi à mon fils, et dis-lui que je n'ai
» rien fait de préjudiciable à la dignité ni à l'indépendance de sa
» couronne, ni de favorable à la prétendue supériorité de nos
» ennemis. » Alors, fondant en larmes, elle dit, « Adieu, bon
» Melville. » Puis, l'embrassant encore une fois, « Bon Melville,
» adieu, et prie pour ta maîtresse et ta reine. » On remarqua, comme quelque chose d'extraordinaire, que c'était la première fois de sa vie qu'on l'eût jamais entendue tutoyer personne.

Essuyant alors ses larmes, elle laissa Melville, et demanda, comme dernière prière, que ses gens fussent présents à sa mort[1].

1. Le comte de Kent et Beal, dans leur rapport envoyé aux lords du con-

Mais le comte de Kent objecta qu'ils importuneraient par leur douleur et leurs lamentations, et qu'ils pourraient s'abandonner à quelques vaines superstitions, qu'ils tremperaient peut-être leurs mouchoirs dans le sang de Sa Grâce. « My lord, dit Marie, je vous donnerai ma parole pour eux, ils ne mériteront aucun reproche. Certainement, votre maîtresse, qui est une vierge-reine, permettra par respect pour notre sexe que j'aie à ma mort quelques-unes de mes femmes autour de moi. » Ne recevant pas de réponse, elle continua, « Vous pourriez, je pense, m'accorder une bien plus grande faveur si j'étais une femme d'un rang inférieur à celui de reine d'Ecosse. » Comme ils continuaient à garder le silence, elle s'écria avec véhémence : « Ne suis-pas la cousine de votre reine, issue du sang royal de Henri VII, reine de France par mariage et sacrée reine d'Ecosse? » A ces mots le fanatisme du comte de Kent se laissa adoucir, et l'on résolut d'admettre quatre de ses serviteurs et deux de ses femmes. Elle choisit son intendant, son médecin, son apothicaire et son chirurgien, et ses filles Kennedy et Curle.

Le cortége se mit alors en marche. A la tête était le sheriff et ses officiers, suivaient ensuite Paulet et Drury, et les comtes de Shrewsbury et de Kent, et enfin venait la reine d'Ecosse avec Melville qui portait sa queue. Elle avait revêtu le plus riche de ses habillements[1]; celui qui était approprié au rang de reine douairière. Sa démarche était assurée et son visage serein. Elle soutint sans faiblir les regards des spectateurs et la vue de l'échafaud, du billot et de l'exécuteur, et s'avança dans la salle avec cette grâce et cette majesté qu'en des jours plus heureux elle avait si souvent déployées dans le palais de ses pères. Paulet lui offrit le bras pour l'aider à monter sur l'échafaud. « Je vous remercie,

seil, ajoutent : « Alors elle demanda à parler avec son prêtre, ce qui lui fut » refusé, d'autant plus qu'elle était venue avec un chapelet et un crucifix super- » stitieux. » Ellis, 2e série, III, 113.

1. Il est ainsi décrit : sa coiffure était de fine batiste bordée de riche dentelle, avec un voile de pareil rejeté en arrière et tombant jusqu'à terre. Elle portait un manteau de satin noir imprimé doublé en taffetas noir et garni par-devant de zibeline, avec une longue queue et des manches pendantes jusqu'à terre. Les boutons étaient de jais, en forme de glands, et entourés de perles ; le collet à l'italienne. — Son pourpoint était de satin noir broché, et par-dessous elle avait un corset délacé par derrière en satin cramoisi, avec la jupe en velours de même couleur. Une chaîne de boules de senteur avec une croix d'or était suspendue à son cou, et deux rosaires à sa ceinture. L'exécuteur réclama tous ces articles comme lui appartenant de droit, mais il fut obligé de les rendre pour une somme d'argent. Ce détail de sa toilette est tiré de Jebb, II, 307, 640, et du récit de R. W. dans la préface du Camden de Hearne, CXVI, composés avec une copie manuscrite.

monsieur, dit Marie, c'est là dernière peine que je vous donnerai, et le service le plus agréable que vous m'ayez jamais rendu. »

La reine s'assit sur un tabouret qui avait été préparé pour elle. A sa droite se tenaient les deux comtes, à sa gauche le sheriff et Beal, l'huissier du conseil; en face l'exécuteur de la Tour, en habit de velours noir, avec son valet, également vêtu de noir [1]. L'ordre de l'exécution ayant été lu, Marie harangua l'assemblée d'une voix sonore. Elle les priait de se rappeler qu'elle était princesse souveraine, non sujette aux decisions du parlement d'Angleterre, mais attirée dans ce pays pour y souffrir l'injustice et la violence. Toutefois elle remerciait son Dieu de lui avoir donné cette occasion de faire publiquement sa profession de foi, et de déclarer, comme elle l'avait souvent déclaré auparavant, qu'elle n'avait jamais ni songé, ni contribué, ni consenti à aucun attentat contre la vie de la reine d'Angleterre, à laquelle elle n'avait jamais pensé à faire personnellement le moindre mal. Après sa mort, beaucoup de choses qui étaient encore ensevelies dans les ténèbres, arriveraient au grand jour. Mais elle pardonnait du fond de son cœur à tous ses ennemis, et sa langue ne prononcerait rien qui pût leur porter préjudice. Ici elle fut interrompue par le docteur Fletcher, doyen de Peterborough, qui, ayant rencontré son regard, se mit à prêcher, et sous le prétexte ou l'influence véritable peut-être de son zèle religieux, insulta sans pudeur aux sentiments de l'infortunée princesse. Il lui dit que sa maîtresse, bien que forcée d'exécuter la justice sur son corps, s'était soigneusement occupée du salut de son âme; qu'elle l'avait envoyé vers elle pour la ramener au véritable bercail du Christ en l'arrachant à la communion de cette Eglise dans laquelle elle ne pouvait rester sans être infailliblement damnée; qu'elle pouvait encore trouver grâce devant Dieu, si elle voulait se repentir de sa perversité, reconnaître la justice de son châtiment et témoigner sa reconnaissance des faveurs qu'elle avait reçues d'Elisabeth. Marie le pria à plusieurs reprises de cesser de la fatiguer ainsi que lui-même. Il persista, elle se tourna de côté, il fit le tour de l'échafaud et vint continuer à lui parler en face. Le comte de Shrewsbury mit fin à cette scène extraordinaire en lui ordonnant de prier. Sa prière néanmoins ne fut que l'écho de son sermon; mais Marie ne l'entendit pas. Elle s'était remise à ses dévotions, répétant à haute voix, et

1. Egerton, 8.

en latin, des passages du livre des Psaumes[1]; et, après que le doyen fut réduit au silence, une prière en français, dans laquelle elle demanda à Dieu de lui pardonner ses péchés, déclara qu'elle pardonnait à ses ennemis, et protesta qu'elle était innocente du crime d'avoir jamais consenti en pensée ou en action à la mort de sa sœur d'Angleterre[2]. Elle pria ensuite en anglais pour l'Eglise persécutée du Christ, pour son fils Jacques et pour la reine Elisabeth; et en conclusion, tenant le crucifix, elle s'écria : « Ainsi que tes bras furent étendus sur la croix, reçois-moi de » même, ô mon Dieu! dans les bras de ta miséricorde, et par- » donne-moi mes péchés! — Madame, dit le comte de Kent, » vous feriez mieux de laisser de telles vieilleries papistes et de » le porter dans votre cœur. » Elle répliqua : « Je ne puis tenir » en ma main la représentation de ses souffrances, sans être » forcée en même temps de le porter en mon cœur. »

Lorsque ses deux filles baignées de larmes commencèrent à déshabiller leur maîtresse, les exécuteurs, craignant de perdre leurs profits accoutumés, se hâtèrent d'intervenir. La reine fit quelques remontrances, puis se soumettant tout à coup à leur grossièreté, elle fit observer aux comtes, avec un sourire, qu'elle n'était habituée à employer de tels valets, ni à se déshabiller en si nombreuse compagnie. Ses serviteurs, à la vue de leur souveraine dans ce déplorable état, ne purent reprimer leur émotion; mais Marie, posant son doigt sur ses lèvres, leur imposa silence, leur donna sa bénédiction et leur demanda de prier pour elle. Les exécuteurs, la prenant par les bras, la conduisirent vers le billot, et la reine se mettant à genoux, répéta plusieurs fois d'une voix ferme : « O Seigneur ! je remets mon esprit en tes mains. »

1. C'étaient des passages des psaumes 31, 51, 91, comme ils sont numérotés dans les bibles réformées.

2. Telle fut sa protestation : « Permectez-moy, mon Dieu, que pour ma jus- » tification je dye encores, sans vous offencer, et informe en peu de parolles » tous ceulx en présence desquelz je vous rends mon esprit, le reste du royaume » et toute la chrétienté, de la protestation que je faictz, qui est que je n'ai onc- » ques consenty, voullu, conspiré, ny en aulcune sorte donné conseil ny aide, » en touttes les conspirations de mort pour lesquelles je suis ici si faulcement » accusée et si inhumainement traictée. » Elle avoue ensuite qu'elle a cherché à se procurer sa liberté par tous les moyens en son pouvoir, « sans néantmoins » offencer votre majesté divine et l'estat de ce royaulme; et si j'aye eu aultre » intention en cest endroict, je lui supplie que mon âme soit perpétuellement » privée de la participation de votre miséricorde et grâce, et du fruict qu'elle » espère et attend de la mort et passion de votre très-cher Fils. » Egerton, quarto, III Cette prière est dans la relation envoyée à la cour de France; je ne la trouve mentionnée en nul autre endroit; mais peut-être qu'en Angleterre il eût été dangereux de le faire.

Mais les sanglots et les gémissements des spectateurs troublèrent le bourreau ; il trembla, manqua son coup et lui fit une profonde blessure à la partie inférieure du crâne. La reine resta sans mouvement, et au troisième coup la tête fut séparée du corps. Lorsque l'exécuteur la releva, les muscles de la face s'étaient tellement contractés que ses traits n'étaient pas reconnaissables. Il s'écria selon l'usage. « Dieu sauve la reine Elisabeth ! »

« Ainsi périssent tous ses ennemis ! » ajouta le doyen de Peterborought.

« Ainsi périssent tous les ennemis de l'Évangile ! » s'écria d'une voix plus forte encore le fanatique comte de Kent.

Pas une voix ne s'éleva pour dire amen. L'esprit de parti était absorbé dans l'admiration et dans la pitié [1].

Avant l'exécution de Marie, Elisabeth avait balancé entre la crainte de l'infamie et la satisfaction de sa vengeance. Le coup avait maintenant été porté, sa vengeance était satisfaite, et elle n'eut plus en vue que d'échapper à l'infamie à l'ombre d'une prétendue ignorance. Le lecteur doit se rappeler que Davison, au lieu d'expédier l'ordre d'exécution immédiatement après qu'il eut été signé, le garda devers lui jusqu'au lendemain matin. Il en avait instruit la reine, mais elle eut soin de ne pas en reparler : elle laissa même passer six jours sans faire aucune mention de cet ordre, et lorsque l'exécution lui en fut annoncée, elle affecta la plus grande surprise ; elle jura qu'elle le croyait encore aux mains de Davison ; elle éclata en sanglots et en lamentations ; quand le tumulte de son chagrin se fut enfin calmé, elle se répandit en

1. Nous avons plusieurs récits intéressants de l'exécution de la reine d'Ecosse par des témoins oculaires : l'un, la dépêche officielle du comte de Shrewsbury dans Robertson (II, *App.* XVIII); un second par R. W. pour lord Burghley, plusieurs fois publié ; un troisième encore plus circonstancié par un des serviteurs de la reine d'Ecosse dans Jebb (II, 641, 641) ; un quatrième par l'Aubespine dans une lettre au roi de France (Béthune, *Mss.* 8808, fol. 7), et un cinquième, contenant la prière, que nous avons déjà mentionnée. Le corps fut embaumé le même jour, en présence de Paulet et du sheriff, par un médecin de Stamford assisté du chirurgien du village. Il fut ensuite déposé dans un cercueil de plomb et gardé dans la même chambre pendant six mois, jusqu'au 1er d'août, qu'Élisabeth le fit enterrer avec toute la pompe royale dans l'église de l'abbaye de Peterborough, en face du tombeau de Catherine, épouse de Henri VIII. Les serviteurs de Marie avaient pendant tout ce temps été tenus étroitement renfermés à Fotheringay. Ils furent maintenant renvoyés, et ceux qui étaient Français se rendirent à Londres afin de retourner dans leur pays. Mais on les retint pendant quinze jours dans cette ville, afin que Nau, qui avait été envoyé devant eux, eût le temps, comme on le supposait, de conter le conte que le secrétaire lui avait arrangé pour la cour de France. Après que le corps de Marie eut resté vingt-cinq années à Peterborough, il fut transféré à Westminster, par l'ordre de Jacques, le 11 octobre 1612. Voyez Jebb, II, 641, 649-661 ; *Hearne's Camden*, CLXX-CLXXV ; Egerton, 131.

n'avait appris cet événement que par une conversation accidentelle avec une dame de la cour [1].

Elisabeth essaya maintenant de prouver la sincérité de ses regrets en mettant ses menaces à exécution. Elle suspendit de leurs emplois les ministres malencontreux, et leur ordonna de venir répondre à la chambre étoilée de leur mépris pour son autorité. Mais sa colère s'apaisa graduellement. Ils reconnurent leur faute en toute humilité, s'excusèrent sur la loyauté de leurs intentions, et se soumirent à son bon plaisir. Tous, les uns apres les autres, à la seule exception de Davison, rentrèrent en charge et en faveur [2]. Il avait mérité cette distinction par sa constante répugnance à se joindre à ses collègues pour persécuter Marie. Il avait refusé de souscrire « l'association, » même à la prière de la reine; il avait éludé la tâche d'interroger Babington et ses associés dans la Tour; il s'était abstenu d'assister au procès de Fotheringay, bien qu'il eût été nommé dans la commission, et il n'avait pas ensuite, ainsi que l'avaient fait les autres membres absents de la commission, signé la condamnation de la reine d'Écosse. Pour ajouter à ses torts, en répondant aux questions qui lui furent faites en prison, au lieu d'imiter l'humilité de ses collègues, il se défendit [12 mars], accusa indirectement la reine de

1. Voyez une lettre intéressante de l'Aubespine à Henri III, datée du 27 fév. N. S. dans Egerton, 7-9, et Camden, 539. La reine répète la même assertion dans une lettre à Frédéric II, roi de Danemarck, reçue à Copenhague le 23 mars : « Hoc diploma secretario cuidam nostro custodiendum dedimus graviter interdicentes ne cuiquam id enunciaret aut quicquam in ea re nobis non prius consultis ageret. Quod ille prorsus negligens (habita cum consiliariis nostris nonnullis consultatione) præcipiti festinatione, nobis insciis, executioni mandavit, qui tamen nunc ita se excusant, se esse veritos ne nimiâ nostrâ clementiâ nobis ipsis exitium acceleraremus... Ita præter nostram voluntatem hujus secretarii temeritate regina illa (quanquam, quod negari non potest, nocentissima) nobis Deum testamur, nihil tale suspicantibus, morti tradita est. Secretarium tamen illum, propter manifestum mandati nostri contemptum, in Turrim conjecimus, ut ad amussim tam inexpectati nobis facti rationem reddat. » 268. Et pourtant le lord Willoughby, dans une lettre au même prince du 4 mars, avait attribué la mort de Marie à l'ordre exprès de la reine : « Non est novum potentissime rex quod ante mensem regina clementissima, a sanguine tantum abhorrens, ut justam ægre sumat vindictam, victa tamen omnium Angliæ ordinum atque universitatis civium suorum et subditorum precibus assiduis, eam jussit exequendam sententiam, quam regni proceres tulerant, et tota gens nostra comprobat, contra nocentissimam reginam.» Nouveau Magasin danois, p. 267.

2. Nous avons plusieurs lettres de Burghley à Elisabeth durant sa disgrâce momentanée. Au lieu de se justifier. il se soumet à sa volonté, et cherche à la calmer par des citations de l'Ecriture sainte. En mars, il fut appelé au conseil pour délibérer sur les affaires de la Hollande; et la reine saisit cette occasion pour lui reprocher sa faute. Elle le fit en termes si violents, qu'il se hâta de se retirer chez lui, et écrivit à sa maîtresse la lettre la plus humble et la plus désespérée. Voyez Strype, III, 3.1. *App.* 144-146.

mensonge, et fit même allusion, en termes obscurs, au message envoyé à Paulet[1]. Devant la cour, toutefois, il agit avec plus de réserve que de prudence. Il répondit aux invectives des avocats de la couronne, que reconnaître sa faute serait ternir sa réputation, et que contester avec sa souveraine serait transgresser les devoirs d'un sujet; qu'il était injuste de lire des passages tronqués de sa réponse : qu'il fallait la lire tout entière, ou plutôt ne pas la lire du tout; car elle contenait des secrets qui n'étaient pas faits pour être connus du public; qu'il dirait seulement qu'il avait agi dans la persuasion qu'il obéissait aux ordres de la reine, et que, pour le reste, il s'en remettait à sa merci. Il fut condamné à une amende de dix mille livres et à un emprisonnement à la volonté de la reine. Le trésor saisit tous ses biens, et la reine, quoiqu'elle vécût encore plus de dix-sept ans, ne lui pardonna jamais. Elle resta sourde à ses pétitions réitérées. Le jeune comte d'Essex lui-même, au zénith de son influence, pria en vain pour Davison[2]. Peut-être qu'elle le jugea indigne de grâce, parce qu'il ne voulut pas se reconnaître coupable, ou plutôt qu'elle crut, par cette sévérité, convaincre le public qu'elle n'avait pas dissimulé; elle accomplit certainement un objet important : elle ferma la bouche à son prisonnier, que le désir de se venger ou l'espoir de prouver son innocence eût pu engager à révéler l'histoire des manœuvres secrètes contre Marie, et à mettre au jour les indignes artifices et les desseins coupables de sa souveraine.

1. 1° Dans son interrogatoire, à la question . Sa Majesté ne vous a-t-elle pas particulièrement recommandé de tenir l'ordre secret et de n'en parler à personne? il répondit qu'elle le lui avait donné sans lui rien recommander de la sorte, « ce qu'il jura devant Dieu. » 2° Vous a-t-elle ordonné de le porter au grand sceau? — Il repondit affirmativement, et mentionna diverses circonstances qui, il l'espérait, rappelleraient cette injonction à sa mémoire. 3° Après qu'il eut passé sous le grand sceau, ne vous ordonna-t-elle pas, sur votre vie, de ne pas la laisser sortir de vos mains? — Il protesta devant Dieu que non-seulement il n'en avait aucun souvenir, mais qu'encore il était certain de n'avoir jamais reçu un tel ordre. 4° Vous a-t-elle jamais ordonné de le remettre à aucune personne? — De même qu'elle ne lui avait pas expressément ordonné de ne le remettre à personne, de même aussi il n'avait jamais compris qu'elle eût d'autre pensée que de le laisser exécuter. 5° Ne vous dit-elle pas, six ou sept jours ensuite, qu'elle avait un meilleur expédient à employer? — Il répondit : « Au reçu d'une lettre de M. Paulet, au sujet de quelque chose *qu'elle sait* » *bien*, elle dit à peu près ces mots : — Qu'elle pourrait faire faire cela d'une » autre façon. — J'en laisse l'explication a sa mémoire. » Strype, III, 375.

2. Cabala, 229, 232. Camden, 540-545. A cette occasion, Henri de France dit à son ambassadeur qu'après toute la prétendue colère de la reine contre ses conseillers, qui, à ce qu'elle prétend, l'ont trompée, Davison est le seul qui ait été puni; et qu'encore sa punition « n'a point été si rigoureuse qu'elle » puisse faire changer ce que l'on a creu de l'exécution de mort de ladicte dame » royne. » Egerton, 127.

Cela pourra paraître surprenant; mais il s'écoula un mois entier avant que le roi d'Ecosse reçût aucune nouvelle certaine de l'exécution de sa mère. En l'apprenant, il fondit en larmes. Il ne parlait plus que de vengeance; le peuple partageait le ressentiment du roi, et les états offrirent d'engager leur fortune et leur vie dans cette querelle nationale. Robert Carey, fils de lord Hunsdon, qui était arrivé avec une lettre d'Elisabeth, eût péri victime de la fureur des Ecossais, si Jacques n'eût envoyé une garde pour le protéger[1]. La reine, dans sa lettre, assurait au jeune monarque que la mort de Marie n'était pas de sa faute[2]; que les ministres qui l'avaient ordonnée à son insu seraient sévèrement punis; qu'elle lui tiendrait lieu de mère, et que cette condamnation ne porterait aucun préjudice à ses droits ni à ses espérances. Les partisans d'Elisabeth à la cour d'Ecosse défendirent sa cause. Ils avertirent Jacques de se rappeler qu'il était maintenant l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, lui disant qu'il ne fallait pas s'exposer à perdre ce magnifique héritage, en offensant la princesse qui pouvait seule le lui enlever, ni trop compter sur l'alliance incertaine des puissances étrangères, qui, tout en prétendant défendre son honneur, ne cherchaient en réalité que leur propre intérêt. Son indignation s'évapora graduellement; le cri de vengeance fut étouffé par les conseils de la prudence, et un présent de quatre mille livres sterling acheva de lui fermer la bouche[3]. Mais l'affront avait pénétré plus avant dans le cœur du peuple écossais, et, à la clôture du parlement, les membres prièrent à genoux le roi de venger la mort de sa mère. Il répondit qu'il partageait leur ressentiment; qu'il désirait comme eux tirer vengeance d'un tel crime, mais qu'il fallait qu'il consultât auparavant les princes ses alliés. — Elisabeth avait peu à craindre de lui, s'il était seul; néanmoins, elle renforça son armée sur la frontière du nord, répandit l'or à pleines mains parmi les nobles écossais, et, pour alarmer le mo-

1. *Mémoires de Carey*, 13.

2. La lettre de la reine était datée du 14 février : « Je vous supplie, comme » Dieu et bien des autres savent combien je suis innocente dans cette circon» stance, de croire que si j'avois rien dit je ne me serois pas dedite. Je ne suis » pas d'un esprit assez bas pour craindre qu'aucun prince ou aucune créature » vivante me fasse avoir peur de faire une chose juste, ou, la chose faite, de la » renier. Je ne suis de si bas lignage ni ne porte si vil esprit. Mais, de même » que le déguisement ne convient point à un roi, de même également ne dissi» mulerai-je jamais mes actions, mais les ferai-je voir comme je les ai en» tendu faire » Il devait en apprendre les détails du porteur. Ellis, vol. III, p. 23.

3. Ellis, 2, sér. III, 124.

narque, fit venir à la cour Arabella Stuart, qu'elle présenta publiquement comme celle qu'elle avait l'intention de choisir pour lui succéder. Le ressentiment de Jacques s'évapora une seconde fois, et l'on pensa qu'en réalité il regardait la mort de sa mère comme un bienfait pour lui : elle l'avait délivré de la crainte d'une rivale pour le trône d'Ecosse[1].

La vengeance de Henri III n'était pas plus redoutable. Un sentiment d'honneur l'avait poussé à prévenir Elisabeth qu'il considérerait l'exécution d'une reine douairière de France comme une insulte faite à la couronne de France. Mais, au milieu des guerres civiles dans lesquelles il était engagé, il n'était pas en état de mettre ses menaces à exécution, et il ne pouvait non plus voir avec déplaisir un événement qui rabattait considérablement de l'importance du duc de Guise, l'homme qu'il haïssait le plus. Maintenant que la tête de Marie était tombée, les deux couronnes n'eurent plus en vue que le renouvellement de leurs anciennes relations d'amitié. Le principal obstacle venait de la prétendue conspiration pour assassiner la reine, attribuée à l'ambassadeur français Elisabeth fut la première à céder. Elle assura à l'Aubépine qu'elle n'en avait jamais rien cru [19 mai]; qu'elle avait toujours eu une trop haute idée de son honneur et de son intégrité, et que sa conduite dans les dernières circonstances l'avait encore plus élevé dans son esprit. A l'issue de son audience avec la reine, les ministres, devant toute la cour, vinrent successivement lui adresser la parole, en commençant par le comte de Leicester. Ils l'assurèrent de leur respect et de leur amitié, du profond regret qu'ils ressentaient de la dernière accusation dont ils le reconnaissaient innocent, et de leur désir sincère que toute cause de dissension fût ensevelie dans l'oubli. Cette comédie, selon l'expression de l'ambassadeur, termina la querelle entre les deux couronnes[2], et la mort de Marie fut laissée sans ven-

1. Camden, 439, 446-450. Dépêches de Courcelles, *Mss. Cotton Cal.* I. IX, 233. Strype, III, 377. Ellis, III, 23. Egerton, 130, 131. Arabella n'avait que douze ans. « Voyez-la bien, » dit la reine à madame de Chasteauneuf, « elle » sera quelque jour toute faicte comme moy, et sera une maîtresse dame. Mais » j'auray esté devant elle. — Elle est fille de très-bel esprit, qui parle latin, ita» lien et françois fort bien. » Egerton, 132.

2. Voyez une dépêche très-intéressante de l'Aubespine dans Egerton, f. 9, 10. Après une apologie publique faite à l'ambassadeur, Elisabeth le prit par la main et le conduisit dans un coin de la chambre, où elle lui dit que, depuis leur dernière entrevue, la plus grande calamité qu'elle eût éprouvée était la mort de la reine d'Ecosse. Elle jura avec de nombreux serments qu'elle en était innocente; elle avait juré de ne jamais faire exécuter la sentence qu'en cas d'inva-

geance par ceux qu'elle intéressait le plus, — son fils, le roi d'Ecosse, et son beau-frère, le roi de France.

---

## CHAPITRE SEPTIÈME.

Expéditions maritimes et pirateries. — Hawkins. — Drake. — Cavendish. — Mécontentement des Hollandais. — Perte de Sluys. — Retour de Leicester. — Hatton fait chancelier. — Préparatifs de Philippe, — d'Elisabeth. — L'armada part de Lisbonne, — entre dans la Manche, — est dispersée, — et forcée de s'en retourner par le nord de l'Ecosse. — Magnanimité de Philippe. — Elisabeth visite l'armée à Tilbury. — Leicester meurt. — Son caractère.

L'esprit de spéculation commerciale qui s'était éveillé sous Marie sembla envahir et animer toutes les classes sous le règne d'Elisabeth. On forma des associations pour l'extension du commerce et la découverte des terres inconnues, on organisa des compagnies, on fit des plans d'expéditions, et la perspective d'un immense profit qui, quoique toujours annoncé, se réalisait rarement, entraîna nombre de gens à sacrifier toute leur fortune, décida même les ministres, la noblesse et la reine à risquer des sommes considérables dans ces entreprises hasardeuses. Les agents de la compagnie de Russie s'efforcèrent de pénétrer par la Moscovie et la Perse dans le Cathai; les trafiquants avec la Turquie achetèrent et importèrent les productions du Levant; des marins anglais explorèrent tantôt les côtes de l'Afrique, tantôt celles de l'Amérique, et des tentatives réitérées se firent dans des directions opposées, pour se

sion ou de rébellion. Quatre membres de son conseil, — ils étaient alors dans la chambre, — lui avaient joué un tour qu'elle n'oublierait jamais. Ils avaient vieilli à son service et avaient agi dans les meilleures intentions, ou, par Dieu ! ils y auraient perdu la tête. Mais ce qui l'affectait le plus, c'était le déplaisir du roi de France, qu'elle honorait plus que tout autre homme, dont les intérêts lui étaient plus chers que les siens propres, et à qui elle était prête à fournir de l'argent, des hommes, des vaisseaux et des mercenaires allemands contre ses ennemis. L'Aubespine avait d'abord résolu de ne faire aucune remarque sur la mort de Marie; mais il saisit l'occasion de ces dernières paroles pour exprimer le désir que la reine voulût bien montrer son estime à son maître par ses actions. Envoyer des hommes et des munitions à ceux qui étaient en armes contre lui, soudoyer des Allemands pour se battre pour eux, capturer les vaisseaux français, et traiter un ambassadeur de France pendant quatre mois comme elle l'avait traité lui-même, n'étaient pas des preuves convaincantes d'amitié et d'estime. Elle répliqua qu'elle n'avait rien fait contre Henri, mais qu'elle avait aidé le roi de Navarre contre le duc de Guise. Il lui demanda si faire cela même sans le consentement de Henri n'était pas faire dans un royaume étranger ce qu'elle ne laisserait aucun prince étranger faire dans le sien. Il n'a pas rapporté sa réponse; mais il ajoute qu'elle parla sans discontinuer pendant trois heures. Ibid.

frayer un passage aux Indes orientales, à travers les glaces qui couronnent les limites septentrionales des ancien et nouveau continents. Les aventuriers rapportèrent des richesses et de l'honneur à leur patrie. Mais beaucoup d'entre eux, éloignés de leur pays et affranchis du joug des lois, se livrèrent aux plus violents excès; leur rapacité méprisa les droits des nations et la voix de l'humanité, et, tout en admirant leur habileté, leur énergie et leur persévérance, nous devons les déclarer de vrais voleurs, de vrais assassins[1].

Le fameux sir John Hawkins acquit d'abord de la célébrité en commençant le commerce des esclaves. Il fit trois voyages [1562, 1564, 1567] à la côte d'Afrique, échangea des objets de très-peu de valeur contre des lots nombreux de nègres, traversa l'Atlantique jusqu'à Hispaniola et aux établissements espagnols d'Amérique, et en retour de ses prisonniers rapporta une grande quantité de peaux, de sucre, de gingembre et de perles. Ce commerce toutefois était illicite, et à son troisième voyage, dans la baie de Saint-Jean-d'Ulloa, Hawkins fut surpris par le vice-roi d'Espagne qui arrivait d'Europe avec une flotte de douze voiles. Les escadres ennemies se regardèrent l'une l'autre avec inquiétude et méfiance; une trêve douteuse se termina par un engagement général, et en définitive, quoique les Espagnols eussent cruellement souffert, Hawkins perdit sa flotte, ses trésors et la majeure partie de ses compagnons. Sur six vaisseaux qu'il avait sous ses ordres, il ne s'en échappa que deux, et de ceux-ci, l'un sombra en mer, l'autre, appelé *la Judith*, navire de cinquante tonneaux, commandé par Francis Drake, ramena le reste des aventuriers en Europe. Le lecteur sera peut-être étonné d'apprendre que les deux plus gros bâtiments des six qui faisaient ce trafic inhumain, appartenaient à la reine[2].

1. Hakluyt, *passim*. Stowe, 681, 684, 729. Camden, 243, 306, 332, 360, 449. Anderson, I, 420. Harris, I, 524-526, 575-583.

2. Camden, 158. Stowe, 807. Après cela, Hawkins fit deux incursions nouvelles dans les etablissements espagnols, et à son retour envoya son ami George Fitzwilliams à Madrid pour offrir ses services au roi d'Espagne. Sa sincérité était douteuse, mais il proposait des otages ; et le 10 d'août 1571 un accord fut conclu et signé par le duc de Feria d'une part et le messager de l'autre, où il était dit qu'afin de rétablir l'ancienne religion, de mettre fin à la tyrannie d'Elisabeth, et de favoriser les droits de Marie Stuart au trône, Hawkins amènerait avec lui au service de l'Espagne 16 vaisseaux, dont les noms étaient spécifiés, portant 420 canons et 1585 hommes, et que Philippe accorderait à lui et aux siens une amnistie pour les offenses passées, et lui payerait mensuellement 16,987 ducats pour les frais de la flotte. Le secret de cette singulière transaction ne fut pas gardé si soigneusement qu'il n'en transpirât quelque chose : Hawkins fut

A une époque de fanatisme religieux il n'est pas rare de trouver les pratiques de la piété unies au débordement des passions les plus effrénées. Drake attribuait son désastre à la perfidie du vice-roi. Il avait soif de vengeance; un chapelain de la marine fut consulté, et le casuiste éclairé décida que la perte que lui avait fait éprouver un commandant espagnol pouvait justement se réparer par le pillage des sujets espagnols de toutes les parties du globe. La conscience de l'aventurier fut rassurée; il fit trois voyages de piraterie aux Indes-Occidentales, et si les deux premiers n'eurent point de succès, le dernier l'indemnisa amplement de ses précédents mécomptes. Dans le golfe du Mexique [24 mai 1572], il captura plus de cent petits bâtiments, il prit et pilla Nombre de Dios [28 juillet], fit une expédition par terre en compagnie des symerons ou nègres fugitifs et d'une bande d'aventuriers français, et intercepta un convoi de mulets chargés d'or et d'argent [29 mars 1573]. Ce trésor satisfit sa rapacité; pour le mettre en sûreté, il se hâta de revenir en Angleterre [1er oct.], prétendant l'avoir obtenu des naturels par voie d'échange [1].

Lors de cette dernière expédition, du sommet d'une montagne de l'isthme de Darien, Drake avait aperçu pour la première fois le grand océan Pacifique, et, dans un transport d'enthousiasme, tombant à genoux [11 février 1573], il prit Dieu à témoin, que si la mort ne l'en empêchait pas, il déploierait un jour le pavillon anglais sur cette mer inconnue jusqu'alors à ses compatriotes. En Angleterre, il n'oublia point son vœu. Walsingham, Hatton et quelques autres conseillers applaudirent à ses efforts et les secondèrent; et Élisabeth elle-même hasarda une somme de mille couronnes dans cette expédition. Avec cinq vaisseaux et cent soixante hommes, il se rendit par l'Atlantique à la côte du Brésil [15 nov. 1577]; passa le détroit de Magellan et atteignit le petit port de Santiago sur le continent espagnol [5 déc. 1578]. Dans un endroit où l'on n'avait jamais connu d'ennemi, on n'avait préparé aucun moyen de résistance. De Santiago à Lima, les villes de la côte et les bâtiments des ports furent pris et pillés. Sa dernière et sa plus riche capture fut faite en mer [1er mars 1579], *le Cacafuego*, vaisseau marchand espagnol d'une valeur considérable. Mais l'alarme avait été donnée; une escadre stationnait à

cité et interrogé par ordre du conseil; mais sa justification fut telle, que les lords furent ou prétendirent être satisfaits et l'engagèrent au service de la reine. Les détails sont dans Gonzalez, *Memorias*, VII, 351, 360, 364, 367, 368.

1. Camden, 352. Gonzalez, *Mem.* 373, 385.

l'entrée du détroit pour empêcher son retour, et Drake prit la résolution hardie d'aller jusqu'aux Moluques par l'océan Pacifique; de là, après beaucoup de dangers et d'aventures, doublant le cap de Bonne-Espérance, il revint sain et sauf à Plymouth [3 nov. 1580], après une absence de près de trois ans. Son arrivée fut célébrée comme un triomphe. Il venait, à la vérité, souillé de sang et de rapines, mais aux yeux du peuple ces taches étaient effacées par la gloire de l'entreprise, et l'Angleterre salua avec joie le retour de son aventureux fils, le premier mortel qui eût fait le tour du globe en un seul voyage [1].

Quoique Drake fût parti avec cinq vaisseaux, il n'en ramenait qu'un, *la Biche d'or*; mais celui-là était chargé de trésors d'une valeur de 800,000 liv. Un dixième de cette somme fut distribué aux officiers et à l'équipage; une partie fut abandonnée à l'ambassadeur d'Espagne, qui réclamait la totalité au nom de son souverain; et le reste, dont il ne fut jamais rendu compte, fut partagé, à ce qu'on crut, entre la reine, le commandant et les favoris. Cependant quatre mois s'écoulèrent avant qu'elle donnât à Drake aucun témoignage public de son approbation. Son vaisseau avait été placé dans le bassin de Deptford, pour être conservé en mémoire de son audacieuse entreprise. Elisabeth daigna prendre part à un banquet qu'il donna dans la cabine [4 avril 1581], et, avant son départ, elle lui conféra l'honneur de la chevalerie [2].

Quand Philippe se plaignit de ces déprédations, on les justifia faiblement en alléguant qu'il avait assisté secrètement les ennemis de la reine, et cherché à exciter la rébellion dans ses états. Mais si l'on doit admettre l'excuse des représailles, il faut rechercher quel fut le premier agresseur; et l'impartialité nous forcera de rejeter le blâme sur la conduite inexcusable des aventuriers anglais. Quoi qu'il en soit, Elisabeth, comme alliée de la Hollande, finit par s'engager dans une guerre ouverte contre Philippe; l'effréné pirate fut immédiatement transformé en officier agissant en vertu d'une commission royale; et l'habileté et l'intrépidité de Drake furent employées avec succès à des hostilités légitimes pour le service de sa souveraine. Avec une flotte de vingt et une voiles, il se dirigea vers les Indes-Occidentales [14 sept. 1585], brûla la ville de Santiago, pilla celles de Saint-

1. La gloire d'avoir démontré par la pratique la forme orbiculaire de la terre appartenait à Magellan; mais ce navigateur fut arrêté dans son voyage autour du monde par la mort aux îles Philippines.

2. Camden, 354-360. Stowe, 687. Harris, I, 19.

Domingue et de Carthagène, et rasa deux forts espagnols sur la côte de la Floride[1].

A la même époque, Thomas Cavendish, gentilhomme de Suffolk, qui avait dissipé une partie de ses biens, vendit le reste, construisit ou acheta trois petits bâtiments, et alla chercher des aventures sur le continent espagnol [21 juillet 1586]. Les habitants étaient sur leurs gardes; et, pendant plusieurs mois, ses exploits se bornèrent à la capture de quelques batiments côtiers et à l'incendie de deux ou trois villages. Mais au moment de revenir, son étoile lui fit rencontrer *la Santa-Anna*, vaisseau marchand des Manilles [4 nov. 1587]. Les Espagnols repoussèrent toutes les tentatives d'abordage, mais à la fin leur vaisseau s'enfonçant, ils furent obligés de céder. L'or, l'argent, et les denrées les plus précieuses, furent transférés de la prise sur les bâtiment anglais; le reste des marchandises, montant à cinq cents tonneaux, fut brûlé avec la caraque; et l'aventurier revint immédiatement par les Moluques, Java et le cap de Bonne-Espérance [9 sept. 1588]. Comme Drake, il avait fait le tour du globe, mais comme lui il ajouta peu à la masse des connaissances générales. Leur but à tous deux était de s'enrichir aux dépens des Espagnols. Ils y réussirent : les progrès de la science étaient au-dessus de leurs moyens ou au-dessous de leur attention[2].

Ces expéditions maritimes pouvaient irriter le monarque espagnol : elles ne contribuèrent en rien au grand objet de la guerre. La soumission ou l'indépendance des Pays-Bas devait se décider sur les lieux, et là Philippe avait peu de chose à redouter tant que la conduite de l'armée ennemie serait confiée à la présomption et à l'incapacité de Leicester. A son retour en Angleterre, au mois de novembre, le comte avait repris son empire accoutumé sur le cœur de la reine. Au lieu de punitions, il reçut des récompenses; et, comme si elle cherchait à expier le chagrin qu'elle lui avait fait, elle le nomma lord intendant de sa maison et grand maître des eaux et forêts du midi de la Trent [18 juin 1587]. Mais, durant son absence, l'esprit de dissension et de faction s'était introduit dans l'armée de Hollande. Si beaucoup de gens approuvaient l'exécution de la reine d'Ecosse, beaucoup

1. Dans cette expédition, il perdit sept cents hommes de maladie, et ramena en Angleterre les débris d'une colonie que sir Walter Raleigh avait envoyée à la Virginie. Ces colons, à leur retour, introduisirent l'usage de fumer du tabac. Camden, 449. Harris, I, 815.

2. Stowe. 719. Camden, 552. Harris, I, 24. Il entreprit ensuite un voyage semblable en 1591, et périt en mer.

aussi la condamnaient. Elisabeth était flétrie comme meurtrière de l'héritière légitime de la couronne, et des émissaires s'occupaient avec adresse à corrompre la fidélité de soldats. Parmi les officiers était sir Roland York, soldat de fortune et capitaine d'un fort près de Zutphen, qui, pour quelque ancienne offense, craignait le ressentiment secret de Leicester. Cet homme saisit l'occasion d'insinuer à sir William Stanley, gouverneur de Daventer, que, commo ami de Babington et avocat de Marie, il était suspect au conseil, et destiné à subir, en temps opportun, un pareil sort. Stanley prit l'alarme; il assembla la garnison, et déclara que sa conscience lui défendait de combattre pour des rebelles contre leur souverain; que Daventer appartenait au roi d'Espagne, et que c'était le devoir de tout honnête homme de rendre au légitime propriétaire le bien injustement acquis. Ils applaudirent à sa harangue. Daventer et le fort furent rendus; Stanley et York passèrent avec treize cents hommes au service de Philippe [1].

Cet événement inattendu répandit la terreur et la consternation dans toute la Belgique. Les Etats s'assemblèrent; et, comme si le lieutenant de la reine n'existait plus, ils nommèrent Maurice, fils du dernier prince d'Orange, stathouder et capitaine général de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Mais il eurent bientôt lieu de se repentir de leur précipitation. Leicester, par son jargon religieux et son affectation de sainteté, s'était, pendant sa résidence dans les Pays-Bas, formé un parti considérable parmi les membres du clergé réformé. Il fréquentait leurs sermons; il priait et jeûnait en leur compagnie; il recevait fréquemment le sacrement; et, en toute occassion, se déclarait déterminé à détruire le papisme et à établir l'Evangile. Ils protégèrent de leur influence leur disciple absent; et, de leurs chaires, ils déclamaient avec amertume contre l'ingratitude et l'injustice des Etats. Beau-

1. Camden, 552. Le docteur Allen publia une lettre à la justification de Stanley. Je n'ai pu me la procurer; mais on peut voir une autre apologie par Persons dans la « Manifestation » de cet écrivain. Il fait observer que Daventer avait été surprise contre le vœu des habitants par sir William Stanley, qui avait juré de la garder pour les Etats, et ainsi que la garnison était à leur solde; que Stanley et Leicester étaient ennemis de sir John Norris, qui prit le commandement au départ de Leicester, et que pour cette raison ce dernier laissa à Stanley une permission écrite de quitter le service dès qu'il le jugerait convenable. De là Persons concluait que Stanley n'était point un désertenr, attendu qu'il avait la permission de partir; qu'il n'était pas traître envers Elisabeth, attendu qu'il était à la solde des Etats et qu'il tenait la ville pour eux; et qu'il n'était coupable d'aucune injustice, attendu que la ville était la propriété du roi d'Espagne, et que, comme il avait contribué à la prendre au légitime propriétaire, il était tenu en conscience de la lui rendre. Persons, *Manifestation*, p. 43-46.

coup de villes méconnurent l'autorité de Maurice; le clergé de la Frise proclama Elisabeth sa souveraine, et le synode de Sneck, dans une adresse à l'ambassadeur anglais, conjura la reine d'accourir au secours du Christ qui se mettait avec ses enfants sous la protection de l'Angleterre. Elisabeth considéra comme personnel l'affront fait à son favori; et envoya le lord Buckhurst pour signifier son mécontentement. Grâce à ses efforts, l'harmonie fut rétablie. La nomination du nouveau stathouder fut déclarée n'avoir été que provisoire [1er mars]; Maurice se déclara prêt à résigner cette charge dès qu'il en serait requis; et la fureur du peuple fut apaisée par la promesse du retour immédiat de Leicester[1].

Toutefois la reine d'Angleterre avait en vue un objet plus important. Elle s'était témérairement, quoique à regret, engagée dans la lutte avec Philippe; elle cherchait maintenant à s'en tirer avec honneur. Deux négociants étrangers, Grafigna, Génois résidant à Londres, et de Loo, Flamand résidant à Anvers, avaient été chargés, comme représentants des intérêts commerciaux des deux pays, de solliciter, l'un d'Elisabeth, l'autre de Farnese, le rétablissement de la paix. Tous deux reçurent des réponses favorables; par eux, une correspondance s'ouvrit entre Burghley et sir James Croft, du côté de l'Angleterre, et Perrenotte et Richardot, de celui de l'Espagne; et des lettres de compliments, exprimant les intentions les plus pacifiques, furent échangées entre Elisabeth et le duc[2]. Au conseil, le lord-trésorier appuya [17 février] les vues de sa souveraine; mais Leicester et ses amis plaidèrent pour la continuation de la guerre. Ils prédirent que, tandis que la reine était amusée par une prétendue négociation, les escadres espagnoles sortiraient de leurs ports, se réuniraient pour former un nombreux armement, et repandraient une armée étrangère sur le rivages de l'Angleterre; et ils agirent si puissamment sur les craintes et les sentiments d'Elisabeth, que Drake fut envoyé de Plymouth pour surveiller les ports de l'Espagne et s'opposer à la jonction des flottes espagnoles, si on tentait de l'opérer [2 avril]. Mais cet officier n'avait pas l'intention de s'en tenir à la lettre de ses instructions. Il se hâta d'aller à Cadix [19 avril], entra intrépidement dans le port, dispersa, par la supériorité de son feu, les galères espagnoles, et coula, brûla, cap-

1. Brandt, 409. Bentivoglio, II, 99. *Cabala*, part. II, 1, 63.
2. Voyez leur contenu dans Strada, l. IX, anno 1587.

tura ou détruisit jusqu'à quatre-vingts voiles, tant vaisseaux de guerre que vaisseaux marchands arrivés récemment des Indes-Orientales ou équipés pour se rendre aux Indes-Occidentales. De Cadix, les vainqueurs revinrent par la côte de Portugal. Dans les eaux du Tage, ils insultèrent le marquis de Santa-Crux, amiral d'Espagne; et, en mer, leurs travaux furent récompensés par la capture du *Saint-Philippe*, caraque de la plus grande dimension, et chargée de marchandises de prix [1].

L'amiral victorieux fut reçu avec reconnaissance par tout le monde, excepté par sa souveraine. Elisabeth tremblait qu'une si grande perte n'éveillât dans le cœur de Philippe le désir de la vengeance plutôt que celui de la paix; et, en réponse à une lettre de Farnese qui avait offert de nommer des négociateurs, et laissait le lieu de la réunion au choix de la reine, elle lui assura que Drake avait été envoyé dans le seul but de s'opposer à toute tentative d'invasion; qu'on lui avait donné l'ordre de s'abstenir de tout acte d'hostilité; et que, comme il avait désobéi, il serait puni de sa présomption à son retour. Farnese feignit d'être satisfait, mais il se prépara à jouer le même jeu. Il répondit à Elisabeth qu'il pouvait croire toute chose d'un homme qui avait été pirate, et qui, à Cadix, avait agi selon les habitudes de son métier; qu'il était toujours disposé à s'en tenir à ses premières offres; et qu'il dépendait uniquement de la reine de mettre fin aux horreurs de la guerre [2]. Mais tandis qu'il l'amusait ainsi par ses propositions, tandis qu'elle craignait qu'un second acte d'hostilité n'éteignît tout espoir de paix, le duc préparait en silence ses plans et donnait des instructions à ses officiers. Tout à coup [29 mai], Cluys, fort de la plus haute importance, dont la garnison se contentait d'Anglais et de Hollandais, fut assiégé; et le nombre et la discipline des ennemis, les talents et le bonheur de leur chef firent trembler les Etats pour sa sûreté. Ils firent les instances les plus pressantes à la reine; son favori l'assaillit d'arguments et de prières : elle hésitait toujours. Elle écrivit à Farnese de retirer ses troupes; et ce ne fut qu'après avoir essuyé un refus, qu'elle donna son consentement au départ de Leicester [23 juin]. Il prit avec lui une grosse somme d'argent, et un renfort de cinq mille hommes; mais il était entravé par des instructions qu'il ne pouvait ou ne voulait pas comprendre. Il lui était ordonné

1. La lettre de Drake est dans Strype, III, 451. Stowe, 709.
2. Strada, l. IX, anno 1558.

en premier lieu de sonder les dispositions des Hollandais; et, s'il les trouvait opposés à la paix, de déclarer que la reine se retirerait de la lutte, à moins qu'ils n'avançassent 100,000 liv. pour solder une armée plus nombreuse. Le comte arriva, assembla ses troupes, et tenta successivement trois fois, mais en vain, de faire lever le siége. Sluys capitula [30 juillet], et le message royal fut remis. Les Etats le reçurent avec des reproches et des plaintes; et, dans le transport de leur indignation, ils se livrèrent aux soupçons les plus injustes et les plus alarmants. La confiance qu'ils avaient eues dans les protestations de leurs alliés avait, dirent-ils, été trahie. La cupidité avait poussé leur prétendue amie, la reine d'Angleterre, à les vendre au roi d'Espagne, et à stipuler la reddition des places occupées par ses troupes, en retour d'une somme d'argent suffisante pour défrayer les dépenses de la guerre. Ces accusations, quoique sans fondement et sans vraisemblance, se répandirent et furent crues; et le comte, naguère l'idole du peuple, devint en peu de jours l'objet de son exécration.

Il est difficile, sur les assertions contradictoires de Leicester et de ses adversaires, de se former une idée nette de sa conduite. Ils l'accusèrent d'aspirer à la souveraineté des Provinces; ils affirmèrent que, dans cette vue, il avait cherché à placer des gouverneurs anglais dans toutes les forteresses; qu'il avait tenté de s'assurer de la personne de Barnevelt, son principal antagoniste, et de celle du prince Maurice, son plus formidable rival; et qu'il avait ourdi le complot de s'emparer pour lui-même de la ville de Leyde, qui n'avait été conservée aux Etats que par la timidité et la fuite des conspirateurs[1]. Leicester, au contraire, se plaignit amèrement de l'ingratitude des Hollandais; accusa les plus ardents des patriotes de corruption et de trahison, et prétendit qu'il existait un dessein secret de livrer les Pays-Bas à Philippe. Quoi qu'il en soit, son influence auprès d'Elisabeth, quoique appuyée sur celle de son gendre, le jeune comte d'Essex, paraissait avoir cessé. Elle croyait qu'il avait négligé ses instructions, et songé principalement à son propre agrandissement; et quand Farnese se plaignit que la reine n'avait aucun désir réel de paix, elle rejeta le blâme d'abord sur la négligence, puis sur l'ambition de Leicester. Il fut rappelé; et à son arrivée [21 nov.], sentant le danger qu'il courait, il se jeta aux pieds de la reine et la conjura

1. Camden, 555. Brandt, 414.

d'avoir pitié de son ancien favori. « Elle l'avait envoyé aux Pays-Bas avec honneur; l'accueillerait-elle au retour par une disgrâce? Elle l'avait tiré de la poussière; voulait-elle à présent l'enterrer vivant? » Elisabeth se radoucit; mais le résultat de l'entrevue ne fut révélé que le lendemain matin. Le comte avait reçu l'ordre de répondre devant le conseil. Il obéit; mais, au lieu de s'agenouiller au pied de la table, il prit sa place habituelle; et quand le secrétaire commença à lire les charges qu'on avait préparées, il se leva, fit une sortie contre la bassesse et la perfidie de ses calomniateurs, et en appela des préventions de ses égaux à l'équité de sa souveraine. Les membres se regardèrent les uns les autres; le secrétaire passa aux affaires courantes du jour, et le lord Buckhurst, l'accusateur, eut ordre de se considérer comme prisonnier dans sa propre maison. Evidemment une telle punition était injuste; mais il s'y soumit sans murmure, et il observa si rigoureusement l'ordre royal, que quoique sa réclusion ait duré jusqu'à la mort de Leicester, il ne reçut jamais, pendant neuf mois, ni sa femme ni ses enfants [1].

Vers la même époque, la mort de Bromley, lord chancelier, permit à la reine de satisfaire l'ambition d'un autre de ses favoris. Depuis la réforme, cette haute charge n'avait été confiée qu'à des jurisconsultes: elle résolut cette fois d'enfreindre cet usage, et de la donner au comte de Rutland. Mais Rutland mourut au bout de quelques jours, et, à la surprise et risée des courtisans, sir Christopher Hatton fut nommé chancelier. Il était arrivé que, bien des années auparavant, les étudiants en droit avaient donné un bal magnifique en l'honneur de la reine. Parmi les masques, elle en distingua un qui surpassait tous ses compagnons en taille, en agilité et en grâce. Le fortuné danseur était Hatton, jeune homme de Northamptonshire, de fortune très-médiocre. Elle le fit résider à la cour, le nomma de sa chambre particulière, capitaine des gentilshommes de sa garde, vice-chambellan et enfin lord chancelier. Les jurisconsultes furent mortifiés; ils firent difficulté de plaider devant lui; mais Hatton, unissant la modération à la fermeté, triompha de leur opposition, et à l'aide de deux avocats de la reine, qu'il consultait sur les points de

1. Outre les historiens de cette époque, consultez les lettres originales dans les Papiers Hardwicke, I, 334-360. Il paraîtrait que Leicester avait beaucoup de choses à dire pour sa défense, mais que les partisans de la paix avaient pris le dessus tandis que le comte était en Hollande et que Walsingham était retenu chez lui par une maladie.

droit, il se montra, comme juge de la cour d'équité, égal à ses prédécesseurs. On le considérait comme le cavalier le plus accompli de la cour, et il se fit beaucoup d'amis en s'opposant aux mesures rigoureuses et irritantes que suggéraient souvent ses collègues dans le conseil[1].

Nous voici arrivés à l'époque la plus intéressante et la plus mémorable du règne d'Elisabeth. Le lecteur doit avoir remarqué les outrages que la reine avait fait presque chaque année au roi d'Espagne. Elle avait capturé ses trésors, prêté assistance à ses rebelles, soldé des mercenaires étrangers pour combattre ses armées, et laisser les marins anglais piller et massacrer ses sujets sans défense sur les hautes mers et dans ses états d'Amérique. Il dissimulait par politique; il cachait ses sentiments sous une affectation de dédain; et ce monarque, si hautain envers toutes les autres puissances, paraissait supporter les provocations d'Elisabeth avec la plus stoïque indifférence. Mais le renouvellement continuel des insultes, les sophismes par lesquels on avait jadis répondu à ses plaintes, et le souvenir que la reine, sous le règne de sa propre sœur, avait dû la liberté, peut-être la vie, à sa protection, aiguisaient son ressentiment[2]; et s'il hésitait à frapper, c'était seulement pour tirer d'elle une vengeance plus sûre et plus complète. En 1583, après quinze années de patience, il se flattait que le jour de la rétribution était arrivé. Le duc d'Anjou avait été chassé des Pays-Bas; la France tremblait sous le coup d'une guerre civile, et la défaite de son rival, don Antonio, avec la réduction de Tercera, avait affermi sur sa tête la couronne de Portugal. Délivré de ses autres ennemis, il tourna son attention vers la reine d'Anglèterre; mais il était de sa nature lent et circonspect; combiner ses plans, faire ses préparatifs, demandait du loisir et de la réflexion; et il laissa écouler cinq ans avant que l'Armada, destinée à subjuguer la nation anglaise, fût prête à sortir des ports de l'Espagne. Dans l'intervalle, la conduite d'Elisabeth n'avait pas été de nature à détourner son ressentiment. Elle avait envoyé au secours des insurgés belges une armée anglaise commandée par un général qui avait pris le titre et l'autorité de gouverneur des provinces révoltées; et, après un procès inouï dans les annales de l'Europe, elle avait fait périr sur l'échafaud la reine d'Ecosse. La première de ces actions équivalait à une

1. Philopater, 20. Camden, 558. Splendidissimè omnium quos novimus, gessit. Ibid.

2. Voyez *Philop. Augustæ*, 1592, p. 68-83. Mém. d'Osborn, 13.

déclaration de guerre, que Philippe ne pouvait laisser passer sans être accusé de lâcheté; la seconde était un outrage à la majesté des souverains, que, comme le plus puissant des monarques chrétiens, il croyait de son devoir de venger.

De tous les hommes, le roi d'Espagne aurait été le dernier à reconnaître au pontife le droit de disposer des couronnes. Jadis il n'avait point hésité à déclarer la guerre à Paul IV; et, par son général, le duc d'Albe, il avait dicté les conditions de la paix dans le Vatican. La vengeance et l'ambition le poussèrent dans une voie différente. Il communiqua en confidence son projet à Sixte V, le pape régnant; et sollicita sa coopération à une tentative, dont l'un des objets était la restauration de l'autorité papale en Angleterre. Dans ce but, il demanda un secours d'argent, le renouvellement des censures promulguées contre Elisabeth par les anciens pontifes, et la pourpre pour le docteur Allen, qui, en cas de succès, se rendrait comme légat en Angleterre, réglerait les affaires de religion comme l'avait fait le cardinal Pole, et conférerait au vainqueur l'investiture du royaume[1]. Allen, qui n'avait pas connaissance du projet, était à Spa pour sa santé : sous quelque autre prétexte on l'attira à Rome; et quoiqu'il refusât cette dignité, comme il l'avait déjà refusée sous Grégoire XIII, il fut, contre sa volonté, créé cardinal sous le titre de Saint-Martin in Montibus [7 août 1587. n. s.]. Mais Sixte eut beau garder le secret renfermé dans son sein, les politiques de la cour de Rome soupçonnèrent le motif de la promotion d'Allen; et le pontife, craignant cette découverte, exhorta [1er nov.] Philippe à hâter l'expédition, lui offrant un subside d'un million de couronnes, payables aussitôt que l'armée d'invasion aurait débarqué sur les côtes d'Angleterre[2].

Les préparatifs de ce monarque en Espagne et dans les Pays-Bas étaient proportionnés à l'importance de l'entreprise. Jamais l'Océan n'avait vu de flotte plus brillante que celle qui était maintenant dans les ports d'Espagne. Cent trente-cinq vaisseaux de guerre, portant huit mille marins, et dix-neuf milles soldats, obéissaient aux ordres du marquis de Santa-Cruz, officier qui avait blanchi dans la marine, et dont le front était chargé de lauriers[3]. En Flandre, la forêt de Waes avait été abat-

1. La dépêche est dans les archives de Simancas.

2. Fitzherbert, *Vita Alani*, 87. Strada, l. IX, anno 1588. Maffei, *Hist. ab excessu Gregor. XIII*, p. 25.

3. Les bâtiments qui composaient cette flotte étaient de quatre espèces :

tue ; les arsenaux d'Anvers, de Newport, de Gravelines et de Dunkerque, fourmillaient d'ouvriers ; et les rivières et les canaux étaient couverts de bateaux plats, destinés à servir de transports dans l'invasion projetée. La réputation de Farnese et les glorieux dangers de l'entreprise avaient attiré des volontaires des plus nobles familles de l'Europe : sur toutes les routes on rencontrait des bandes de soldats accourant d'Espagne, d'Allemagne et d'Italie, au lieu du rendez-vous ; et quand le duc de Parme eut passé ses troupes en revue, et donné au comte Mansfeldt onze mille hommes en sus des garnisons ordinaires pour la défense du pays, il eut encore à sa disposition trente mille hommes d'infanterie et dix-huit cents hommes de cavalerie à employer à l'invasion de l'Angleterre[1].

Il était impossible que ces préparatifs échappassent à l'attention du gouvernement anglais ; mais Philippe faisait courir différents bruits pour cacher leur destination réelle. Elisabeth était plongée dans la plus cruelle incertitude, ignorant où l'orage éclaterait définitivement, si ce serait sur sa tête ou sur les insurgés de Belgique. Il était nécessaire qu'elle se tînt sur ses gardes ; mais la parcimonie la portait à se méfier des conseils de ses ministres et des avertissements de leurs espions ; et elle pressait et retardait alternativement ses préparatifs, selon que l'espoir ou la crainte l'emportait dans son esprit. Elle consentit sans peine à l'établissement d'un conseil militaire pour la défense du royaume, à ce que toute la population mâle, de dix-huit à soixante ans, fût enrôlée, et à ce qu'il fût enjoint aux lords-lieutenants de former des compagnies de milice, de nommer des officiers et de se pourvoir d'armes aux frais des comtés. Mais appeler ces hommes à un service actif jetterait la couronne dans de grandes dépenses. Elle nourrissait encore l'espoir d'éviter la collision ; et si l'on ordonna enfin d'assembler deux armées, l'une de trente-six mille hommes, sous lord Hunsdon, pour la défense de la personne royale, et une autre de trente mille pour la protection de la capitale, ces mesures éprouvèrent tant de retards, que la première n'exista que

1° le vaisseau de guerre ordinaire, fait d'après la chiule ou quille des anciens peuples du nord : 2° la galère, qui faisait usage de rames, et portait du canon à la proue et à la poupe ; 3° la galéace, plus grande et plus large d'un tiers que la galère, avec un canon de plus des deux côtés, entre chaque banc de rameurs ; 4° le galion, ou grande chiule, qui était le vaisseau de guerre ordinaire plus long, avec du canon à chaque flanc et de redoutables batteries à la proue et à la poupe. Voyez Strada, l. IX, anno 1558.

1. Strada, ibid. *Hardw. Pap.* I, 354. Camden, 563.

sur le papier, et que la seconde n'atteignit jamais plus de la moitié du nombre spécifié [1]. Au surplus, cela importait peu. Ces levées inexpérimentées et improvisées n'auraient opposé qu'une faible résistance aux troupes nombreuses et disciplinées que commandait le duc de Parme [2]. L'Angleterre était destinée à être sauvée par l'habileté et l'intrépidité de sa marine.

Pendant l'automne, le sentiment du danger avait arraché à la reine l'ordre de lever cinq mille marins : en janvier, elle se repentit de sa prodigalité, et en fit congédier deux mille. Toutefois, comme le bruit d'une invasion prenait plus de consistance, elle céda aux instances de son conseil, le nombre primitif fut rempli de nouveau : il fut même porté à sept mille hommes [3]. La marine royale se composait de trente-quatre vaisseaux de guerre, dont cinq était de huit à onze cents tonneaux : la cité de Londres fournit trente-trois voiles et des particuliers dix-huit ; auxquelles, vu la circonstance critique, on ajouta quarante-trois vaisseaux loués, et cinquante-trois côtiers. Le commandement en chef fut pris, en vertu de sa charge, par lord Howard d'Effingham, amiral d'Angleterre, dont la résolution et l'intrépidité étaient universellement reconnues, et qui avait auprès de lui un conseil d'habiles marins pour suppléer à ce qui lui manquait d'expérience navale. Sous lui servaient, comme volontaires, le comte de Cumberland, et les lords Henry Seymour, Thomas Howard et Edmund Sheffield ; Drake fut nommé lieutenant de la flotte ; et les meilleurs vaisseaux furent donnés à Hawkins, Forbisher et autres marins, qui, dans des voyages de commerce, de piraterie, ou de découverte, avaient acquis de l'expérience et déployé ce mépris du danger et

1. Les ordres relatifs à l'armée de Leicester furent donnés au mois de juin. On peut voir dans Murdin, 611, la manière dont elle devait être composée. Elle devait avoir 27,000 fantassins, 407 lanciers, 2,011 hommes de cavalerie légère, et 18 pièces d'artillerie. Cependant le 10 d'août elle ne dépassait pas 15,000 hommes d'infanterie avec leur complément de cavalerie. Stowe, 743. Ellis, 2e sér. III, 142. Et il ne fut pas possible de se procurer des armes pour un plus grand nombre. Rapport de Molino au sénat de Venise, Ms. Greystoke-Castle. Or, si l'Armada n'eût pas été dispersée par les brûlots et la tempête, l'attaque sur terre eût été faite le 30 ou le 31 de juillet. Quant à l'armée de lord Hunsdon, il n'y eut que les gens de Londres et de Middlesex qui reçurent l'ordre de s'assembler avant le 6 d'août. Murdin, 612, 613. Leicester s'en plaignit le 27 juillet. Dieu avait donné à la reine forces et pouvoir, mais elle n'en voulait pas user quand elle le devait. *Hardw. Pap.* 576.

2. Voyez dans une note des Papiers Hardwicke, I, 575, l'opinion que sir John Smyth, vieux soldat qui était employé à exercer les nouvelles levées, s'était faite de cette armée. Il écrivit un ouvrage sur la discipline militaire qui fut supprimé à cause de quelques passages de ce genre. Strype, IV, 47.

3. Les comptes du trésorier dans Murdin, 620.

cet esprit entreprenant qui caractérisaient depuis longtemps le navigateur anglais[1].

Les seules puissances voisines auxquelles la reine pût demander assistance, étaient les Etats de Belgique, et le roi d'Ecosse. Les premiers devaient leur indépendance à sa protection : leur ruine devait être la conséquence inévitable de son asservissement. L'intérêt et la reconnaissance les engagèrent à répondre à l'appel. Ils oublièrent tous les griefs récents, se chargèrent de fermer la navigation de l'Escaut, et envoyèrent à la flotte une escadre de vingt voiles. Quant au roi d'Ecosse, elle n'osait espérer de lui une assistance active; mais il était d'une importance immense de s'assurer de sa neutralité. Jacques parut hésiter : un parti espagnol s'était formé parmi ses sujets : une armée espagnole et un trésor espagnol l'auraient tiré de son inaction, et décidé à venger le sang de sa mère. Cette mesure fut proposée dans le conseil de Philippe[2]; mais il se méfiait de la fidélité du roi d'Ecosse, dont la politique était de ne se compromettre avec aucun parti avant de voir quelle serait l'issue probable de la lutte. Si, pour plaire à ses sujets protestants, il siguait le covenant, et faisait échouer la tentative de lord Maxwell sur les frontières, en revanche il écoutait en même temps de sang-froid les excuses données par lord Hunsdon pour la mort de Marie; faisait valoir ses prétentions d'un ton d'autorité; et tenait le cabinet anglais en suspens, jusqu'à ce qu'il eût arraché les plus magnifiques promesses à Ashby, l'ambassadeur résident. Alors, il est vrai, il défendit à ses sujets d'assister l'ennemi [4 août] et offrit à Elisabeth toutes les forces de son royaume; mais ce fut à l'époque où l'Armada avait déjà été détruite, et où les Espagnols poursuivis fuyaient le long des rivages de l'Ecosse[3].

1. Voyez l'état de la flotte dans Murdin, 615-618.

2. Cet avis fut donné par Plato, célèbre ingénieur; et Leicester nous informe « que Jacques avait autour de lui des agents travaillant à ce qu'il se fit envoyer des hommes. » Murdin, 592. Il remarque encore : « L'Ecosse est entièrement négligée, d'où viendra tout notre malheur; car là l'emploi de 2,000 hommes par l'ennemi, avec quelque portion de trésor, peut nous faire plus de mal que 30,000 hommes debarqués dans notre royaume. » Pap. Hardwicke, I, 360.

3. Il est évident, d'après les dates, que Jacques resta en suspens jusqu'à la fin. Dans l'automne, lord Hunsdon ecrivait à la reine « que si elle attendait de lui aucune amitie ou bienveillance, elle se trouverait déçue. » Murdin, 591. En avril, Hunsdon eut pour instructions de lui donner satisfaction sur la mort de sa mère; en juin. M. Ashby lui fut envoyé; en juillet, sir Robert Sydney fut chargé d'une mission semblable. Journ. de Cecil. Murdin, 787, 788. Ils ne réussirent pas; car le 27 de juillet Walsingham ecrivait à Douglas, l'envoyé d'Ecosse, de donner le même avis à son maître. Enfin, le 4 d'août, Jacques accepta

Mais il y avait dans le royaume une classe d'hommes dont la loyauté douteuse causait plus d'alarmes au cabinet que les délais des Ecossais, où l'inimitié du monarque espagnol. Le nombre réel des catholiques anglais était inconnu (car la rigueur des lois pénales faisait que beaucoup cachaient leur religion); mais on conjecturait approximativement qu'il s'élevait à la moitié au moins de la population du royaume [1]. Jusqu'alors, ils avaient été victimes d'une persécution sans relâche. N'y avait-il pas lieu de croire qu'ils recevraient les Espagnols comme des libérateurs? La reine avait été privée de tout droit au trône par le chef de leur Eglise : ne profiteraient-ils pas de cette sentence pour arracher de ses mains le sceptre de fer avec lequel elle les avait gouvernés? Sous l'empire de ces craintes, quelques-uns de ses conseillers, comme si le massacre de la Saint-Barthélemy eût fourni un précédent utile, proposèrent de mettre à mort les hommes influents du parti catholique; et s'ils n'avaient pas été sauvés par l'humanité de la reine elle-même, le chef de ce parti, le plus distingué par sa naissance et sa fortune, eût été sacrifié à la méfiance de ses adversaires; mais Elisabeth rejeta cet avis barbare, et, comme on ne pouvait découvrir aucune trace de projet déloyal, refusa de tremper ses mains dans le sang innocent [2]. Cependant la loyauté des catholiques fut soumise aux plus rudes épreuves. Sous prétexte de précaution, tous les condamnés récusants furent arrêtés; un état « des personnes soupçonnées pour leur religion » fut demandé aux magistrats de la capitale [3]; dans plusieurs comtés, peut-être dans tous, on fit des recherches domiciliaires; une foule de catholiques des deux sexes et de tout rang furent jetés en prison sur tous les points du royaume [4]; et le clergé, du

la proposition d'Ashby de se joindre à la reine, et de recevoir en retour un duché avec des terres et une pension annuelle de 5,000 l., et les frais d'une garde de 150 hommes. Ibid. 788. Rymer, XVI, 18.

1. Le docteur Allen affirmait qu'il s'élevait aux deux tiers. Dans Bridgewater, 374. Un papier trouvé sur Creighton contenait la même assertion. Strype, III, 415.

2. Ad securitatem capita pontificiorum, quæsitis causis, demetenda. Illa hoc ut credule consilium aversata. Camd. 566. Ils n'étaient donc pas des traîtres alors, ou Elisabeth n'aurait pas jugé l'avis inhumain; mais ils devaient être mis à mort alors, afin qu'ils ne devinssent pas des traîtres dans la suite. Ses ministres n'auraient pas été embarrassés de trouver des prétextes, — quæsitis causis. Ils étaient passés maîtres dans l'art de créer des complots imaginaires.

3. Ils étaient au nombre de 17,083. Murdin, 605. M. Hallam suppose que c'est le nombre des personnes en état de porter les armes, mais il est dit dans la page suivante que ces derniers étaient au nombre de 30,000.

4. Le lecteur peut se former quelque idée de la manière dont ces sortes de

haut de la chaire, déclama avec véhémence contre la tyrannie du pape et la trahison des papistes [1]. Mais aucune provocation ne put les pousser à un acte d'imprudence. Ils ne déployèrent pas moins de patriotisme que leurs compatriotes plus favorisés. Les pairs armèrent leurs tenanciers et leurs domestiques pour le service de la reine : quelques gentilshommes équipèrent des vaisseaux, dont ils donnèrent le commandement à des protestants; et beaucoup sollicitèrent la permission de combattre dans les rangs comme simples soldats contre l'ennemi commun [2].

Le lecteur sera surpris d'apprendre qu'au milieu de ces préparatifs et de ces alarmes, Elisabeth et Philippe étaient occupés, et cela avec une ardeur apparente, à négocier la paix. La reine n'abandonnait pas l'espoir de se tirer du danger de l'invasion. Ce fut en vain que Leicester et Walsingham représentèrent cette tentative comme propre à paralyser les efforts de ses sujets et à encourager ses ennemis [3] : soutenue de l'opinion de Burghley, elle nomma comme commissaires le comte de Derby, lord Cobham, sir James Croft, et Dale et Rogers, docteurs en droit civil. Ils débarquèrent à Ostende, et après quelques formalités préliminaires, ils s'abouchèrent à Bourbourg près de Calais, avec les commissaires espagnols, le comte d'Aremberg, Perenotte, Richardot, de Mas et Garnier [28 fév.]. Les Anglais ouvrirent les

recherches se faisaient d'après les papiers dans Lodge, II, 371-376, et les *Losely Mss.* p. 293. Voyez note (O).

1. Les lords lieutenants eurent ordre « de s'enquérir du nombre, de la qualité et des moyens des récusants, de mettre en prison les plus opiniâtres, et ceux d'importance, mais moins opiniâtres, sous la garde d'ecclésiastiques ou de gens bien pensants, pour être entretenus à leurs propres frais et privés de communication les uns avec les autres. » 4 déc. 1587. Vie Ms. de Shrews. 204.

2. Stowe, 746. *Harleian Miscel.* II, 64. « Personne ne paraissait favoriser l'Espagnol, les papistes eux-mêmes n'ayant pas moins de répugnance que le reste à voir leur patrie exposée à la cruauté ordinaire des étrangers. » Osborn, 28. Les ministres eux-mêmes, dans la relation qu'ils publièrent dans presque toutes les langues de l'Europe, sous le titre de « Lettre à Mendoza, » remarquent qu'on ne pouvait observer aucune différence, dans cette occasion, entre les protestants et les catholiques; mentionnent avec des éloges particuliers le vicomte Montague, qui, avec son fils et son petit-fils, se présenta devant la reine à la tête de 200 chevaux qu'ils avaient levés pour la défense de sa personne; et nous informent que les prisonniers pour religion dans Ely signèrent la déclaration qu'ils étaient prêts à combattre jusqu'à la mort pour elle contre tous ses ennemis, fût-ce des rois, des prêtres catholiques, le pape, ou tout autre potentat quelconque. Ibid. 15, 17, 46.

3. Walsingham était « très-tourmenté d'esprit au sujet de la paix. » Lodge, II, 353, 356. Il déclara que « tous les hommes de jugement devaient voir que la négociation opérerait la ruine de la reine. » *Hardw. Pap.* I, 357-359. Nous apprenons de lui que Stafford, ambassadeur en France, était en disgrâce pour avoir prévenu que Philippe n'agissait pas sincèrement dans la négociation, « tant, » ajoute-t-il, « nous détestons tout ce qui peut entraver le traité. » Ibid.

conférences par la demande d'un armistice : il fut accordé par les Espagnols, mais seulement pour les quatre villes d'otages possédées par la reine dans les Pays-Bas. Alors ils présentèrent trois propositions : que l'ancienne ligue entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne fût renouvelée; que Philippe retirât ses troupes étrangères des Pays-Bas, et que la liberté de culte fût accordée à tous les habitants pendant l'espace de deux années au moins. On répondit que le roi d'Espagne n'aurait pas d'objection à faire au renouvellement de la ligue; mais qu'il serait imprudent à lui de retirer ses forces, tant que l'Angleterre et la France resteraient en armes; et que la reine ne pouvait pas solliciter sérieusement la liberté de conscience pour les protestants de Belgique, tant qu'elle la refuserait aux catholiques d'Angleterre. Les commissaires espagnols demandèrent alors la restitution des villes que les Etats avaient engagées à Elisabeth : leurs adversaires réclamèrent, en retour, le remboursement de l'argent qu'elle avait avancé. Personne ne voulut céder : on suggéra et rejeta des expédients; et les conférences continuèrent jusqu'à ce que l'Armada fût arrivée à l'embouchure de la Manche. L'opinion générale fut que chaque parti négociait dans le seul but de tromper l'autre; mais, s'il en faut croire les lettres particulières des ministres, Elisabeth souhaitait avec ardeur le rétablissement de la paix[1].

Durant cinq années, les conseils de Philippe s'étaient distingués par leurs temporisations ; tout d'un coup, sa circonspection se changea en témérité. Le marquis de Santa-Cruz avait exposé le danger de naviguer sur une mer étroite et orageuse sans avoir un seul port capable d'abriter la flotte : le duc de Parme avait sollicité la permission de réduire le port de Flushing avant le départ de l'expédition; et sir William Stanley avait conseillé l'occupation de l'Irlande, comme mesure nécessaire pour assurer la conquête de l'Angleterre. Mais le roi ne voulut admettre aucun délai. Il avait su du pontife que, de son côté, tout était prêt; l'argent levé, la bulle de déposition signée, et la nomination du légat expédiée; mais qu'il était résolu à ne se compromettre par aucun acte public, tant qu'il ne serait pas certain que les troupes espagnoles avaient pris pied en Angleterre[2]. Philippe donna sur-

1. Pour les détails de la négociation, comparez Camden (561-571) avec Strada (l. IX, anno 1587), qui se contredisent l'un l'autre sur un point, les pouvoirs des commissaires espagnols.

2. Plusieurs écrivains, entre autres Spondanus, III, 29, prétendent qu'Allen

le-champ à l'amiral l'ordre formel de mettre en mer sans plus de retards; à Farnese, de tenir l'armée prête à s'embarquer à la première apparition de la flotte auprès de la côte de Flandre. Mais Santa-Cruz était déjà mort [31 janv.], victime de son empressement à satisfaire l'impatience de son souverain; et sa place fut mal remplie par le duc de Medina Sidonia [3 mars], qui, comme le lord amiral d'Angleterre, était totalement étranger au service de la marine. Sous ce nouveau chef, l'Armada partit du Tage [20 mai]. La grandeur du spectacle excita les espérances les plus flatteuses; et la perspective de la conquête et de la gloire fit battre tous les cœurs. En peu de jours l'illusion se dissipa. A la hauteur du cap Finistère, la brise du sud se changea en un ouragan de l'ouest; l'Armada fut dispersée le long des rivages de la Galicie [9 juin]; trois galères échouèrent sur la côte de France, huit furent dématées, et aucun vaisseau n'échappa sans un dommage considérable. Le soin de recueillir et de réparer sa flotte en débris retint le duc trois semaines dans le port de la Corogne[1].

Ce désastre avait été annoncé à Elisabeth comme la destruction de l'Armada, la fin de l'expédition. Si elle reçut la nouvelle avec joie, elle n'oublia pas son économie habituelle; et le lord amiral reçut l'ordre de désarmer sur-le-champ les quatre plus grands vaisseaux de la marine royale[2] [8 juill.]. Heureusement

se rendit en Flandre pour accompagner l'armée en Angleterre. Alanum noluit Romà dimittere pontifex, priusquàm de belli successu constaret. *Epist. ad Persicum*, 110. Olivarès ne cessa pas de solliciter la bulle jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue : Solecitato instancabilmente dall' Olivares: Tempesti, *Vita e geste de Sixto Quinto*, II, 80, où on peut voir le discours du pontife lorsqu'il la proposa aux cardinaux. Le diplôme du pape fut traduit en anglais et imprimé dans les Pays-Bas, afin qu'il fût publié à l'arrivée de l'armée espagnole. On en peut voir le contenu dans Spondanus, III, 29; Foulis, 350, et les Mémoires de M. Butler, III, 210. En outre, on composa et imprima à Anvers, sous le titre de « Admonition à la noblesse et au peuple d'Angleterre et d'Irlande, » un libelle détaillant tous les crimes que les ennemis de la reine lui imputaient, et invitant le lecteur à s'unir aux Espagnols pour punir un personnage si infâme. On décida Allen à y mettre sa signature. Voyez le compte qui en est rendu dans la note (Y).

1. Le départ de la flotte espagnole excita quelques craintes dans l'esprit des commissaires qui avaient présidé à l'exécution de la reine d'Ecosse. Le 26 juin, quatre d'entre eux écrivirent au comte de Shrewsbury d'apposer sa signature sur une pétition à la reine, afin que la commission fût enregistrée à la chancellerie, « vu qu'il importe à votre seigneurie et à nous tous, à votre postérité et à la nôtre, qui avons pris part à cette affaire, de l'avoir enregistrée, afin d'être à même de montrer un ordre suffisant pour notre décharge. H. Kent, A. Paulet, Tho. Andrews, Ro. Beale. »

2. C'étaient *le Triomphe*, de 1,100 tonneaux, portant 340 matelots, 120 soldats et 40 canonniers; *l'Ours blanc*, *l'Elisabeth Jonas* et *la Victoire*, de 1,000, 900 et 800 tonneaux, avec un équipage complet de 260 matelots, 100 soldats et 40 canonniers chaque. Murdin, 615, 619, 621.

il se hasarda à désobéir, offrant de supporter la dépense sur sa fortune particulière; et il se dirigea à travers la baie de Biscaye pour s'assurer du véritable état de la flotte espagnole. Mais une forte brise du sud-ouest le força de revenir [12 juill.]: l'ennemi profita de ce même vent pour quitter la Corogne; et les Anglais avaient à peine amarré leurs vaisseaux dans le port de Plymouth, que le duc de Medina fut signalé à la hauteur de la pointe Lizard.[19]. Là, il convoqua les plus expérimentés de ses capitaines à un conseil de guerre. Ils conseillèrent unanimement la mesure hardie, mais décisive, d'arriver sur la flotte anglaise et de l'attaquer tandis qu'elle était à l'ancre; mais l'amiral exhiba ses instructions qui lui défendaient strictement de commencer les hostilités avant d'avoir vu l'armée de Flandre débarquer heureusement sur le rivage anglais [1]. Ils obéirent à regret : l'Armada se forma en croissant [20] dont les cornes embrassaient quelques milles, et, par une brise légère du sud-ouest, elle remonta fièrement la Manche. C'était un magnifique et imposant spectacle. La grandeur des vaisseaux, la structure inaccoutumée des galéaces, la hauteur de leurs proues et de leurs tourelles et la lenteur majestueuse de leurs mouvements, frappaient les spectateurs d'admiration et de crainte. Le lord amiral avait déjà formé son plan : ses vaisseaux, quoique inférieurs en dimension et moins chargés de métal, surpassaient ceux de l'ennemi en agilité et en vitesse. Résister pouvait être dangereux; mais il pouvait les suivre, les inquiéter de loin, et retarder leur marche en attaquant les voiliers les plus lents et en interceptant les traîneurs. Deux heures ne s'étaient pas écoulées qu'il échangeait une vigoureuse canonnade avec Ricaldez, commandant de l'arrière-garde, et forçait le duc à détacher plusieurs vaisseaux pour le soutenir.

Dans cette action aucune des deux flottes n'éprouva de perte considérable; mais, pendant la nuit, le feu fut mis à l'un des plus gros galions, par un canonnier flamand, furieux d'avoir été accusé par son capitaine de lâcheté ou de trahison; un second, qui avait perdu un mât par accident, cala et fut capturé après un vif engagement; et un troisième, qui s'était séparé de la flotte dans l'obscurité, eut le même sort près des côtes de France. Ces désastres donnèrent à l'amiral espagnol des leçons de prudence. Sa marche devint plus lente et plus laborieuse : l'ennemi était audacieux et le temps capricieux; quelques-uns de ses vaisseaux furent dés-

1. Strada, l. x, anno 1588. Strype, IV, 280.

emparés par des engagements successifs; d'autres s'engageaient de temps en temps dans les bas-fonds d'une côte inconnue; et la nécessité de protéger les uns et les autres contre la poursuite incessante des Anglais retarda tellement sa course, que six jours se passèrent avant qu'il pût atteindre sa destination et jeter l'ancre dans le voisinage de Calais [27].

A ce moment les Espagnols avaient appris à respecter le courage et la puissance de leurs ennemis : quant aux Anglais, les avantages qu'ils avaient remportés, quoique fort légers par eux-mêmes, leur donnaient ce ton d'assurance qui est souvent l'avant-coureur de la victoire. Cependant la grande mesure d'où dépendait la destinée de l'Angleterre, le transport de l'armée d'invasion, était toujours en suspens. Le duc de Parme avait achevé ses préparatifs; et à l'aide de canaux creusés dans le pays, il avait envoyé ses transports à Newport et à Dunkerque. Une division de quatorze mille hommes s'était déjà embarquée dans le premier de ces ports; l'autre division, presque égale en nombre, n'attendait plus à Dunkerque que les ordres du général [1]; et l'on s'attendait que la grande tentative se ferait le jour suivant [29], surlendemain de l'arrivée du duc de Medina. Dans la nuit même (elle était sombre et orageuse) la mer fut tout à coup illuminée par l'apparition de huit vaisseaux en flammes, allant rapidement à la dérive dans la direction de l'Armada. Un cri d'horreur s'éleva parmi les Espagnols, qui se rappelaient les brûlots du siége d'Anvers et la destruction que ces instruments d'explosion avaient faite de tous côtés. Aussitôt ils coupèrent leurs câbles, gagnèrent la mer, et, dans leur terreur et leur désordre, se firent les uns aux autres beaucoup plus de mal qu'ils n'en avaient eu dans les actions précédentes. Les brûlots se consumèrent sans résultat sur le bord du rivage; mais, au moment où le duc se félicitait de leur avoir heureusement échappé, un vent furieux commença à souffler du sud-ouest; la pluie tomba par torrents; la lueur des éclairs troubla les matelots; et le point du jour montra l'Armada dispersée le long de la côte d'Ostende à Calais [30]. Bientôt, une canonnade dans la direction de Gravelines mit en présence les flottes ennemies. Les Espagnols, avec quarante voiles, soutinrent bravement l'attaque des Anglais pendant le jour; le soir, la violence croissante du vent les poussa sur les bas-fonds

1. Camden le représente comme n'étant pas préparé (577); le contraire est évident d'après ses dépêches à Philippe citées par Strada, l. x, anno 1588.

et les bancs de sable voisins des bouches de l'Escaut. Le lendemain matin, à l'aide d'une brise favorable, ils se tirèrent du danger; mais ils avaient perdu deux galions, dont l'un fut coulé bas, et l'autre pris par les Hollandais, et une galéace de Naples, échouée sous les batteries de Calais [1].

L'amiral espagnol saisit cette occasion pour consulter les plus expérimentés de ses officiers. Sa flotte était maintenant réduite à environ quatre-vingts voiles, qui toutes avaient considérablement souffert : tenter le transport de l'armée ou revenir par la Manche, c'était courir à sa perte; et tous convinrent que la seule route qui leur restât ouverte, c'était de tourner le nord de l'Ecosse et de l'Irlande : route, il est vrai, pleine de dangers et effrayante pour des hommes qui ne connaissaient pas la côte et n'étaient point habitués aux mers orageuses de cette haute latitude, mais qui offrait quelque espoir de conserver à leur souverain les débris de sa flotte, jadis si formidable. Pour la première fois, les Espagnols s'enfuirent ouvertement devant leurs adversaires; et le manque de munitions força les Anglais à rentrer au port [8 août] à un moment où ils auraient pu anéantir les envahisseurs. Les fuyards ne rencontrèrent aucun ennemi au nord; mais ils eurent à lutter contre la violence des vents et des vagues; les rivages d'Ecosse et d'Irlande se couvrirent des débris de leurs vaisseaux; et quand le duc de Medina termina son malheureux voyage au port de Saint-André [sept.], il reconnut avoir perdu trente vaisseaux de première classe et dix mille hommes [2]. Christoval de Mora, après quelques contestations avec ses collègues, se chargea d'annoncer au roi la désastreuse nouvelle. Philippe, qui savait être parfaitement maître de ses sentiments, l'écouta sans changer de visage, sans trahir la moindre émotion. « Je remercie Dieu, » répondit-il froidement, « qui m'a donné tant de ressources que je puis supporter sans inconvénient une perte aussi considérable. Une branche a été coupée; mais l'arbre est toujours florissant et en état de la remplacer. » Il envoya sur-le-champ 50,000 couronnes pour être distribuées à ceux qui avaient survécu; défendit par proclamation tout deuil public, et rendit

1. Il faut comparer avec les relations de nos historiens nationaux celle de Strada, qui eut l'avantage de consulter les papiers du duc de Parme. Voyez Camd. 571-579. Stowe, 746-759. Strype, III, *App.* 266. Strada, l. IX, anno 1588.

2. D'après les listes contenues dans la lettre à Mendoza, il périt ou il fut pris, avant que la flotte anglaise revînt de la poursuite, 15 voiles portant 4,791 hommes; et plus tard, sur la côte d'Irlande, 17 voiles avec 5,394 hommes. Strype, III, *App.* 223.

hautement grâce à Dieu de ce que sa flotte n'avait pas été entièrement détruite. Les Espagnols se consolèrent en attribuant leur perte à la violence du temps; le duc de Parme reçut, dans les termes les plus forts, l'assurance de la faveur et de l'approbation du roi; et une tentative infructueuse des ministres anglais pour corrompre sa fidélité ne servit qu'à le rehausser dans l'estime du monarque [1].

Durant cette crise importante, la reine déploya le courage qui caractérisait les Tudor. Elle parut assurée du succès : elle parla même d'aller à la rencontre des agresseurs, et d'animer les troupes par sa présence ; mais, soit prudence, soit tendresse, Leicester désapprouva cette proposition. « Quant à votre personne, lui écrivait-il [27 juill.], comme c'est la chose la plus précieuse et la plus sacrée dont nous ayons à prendre soin dans ce monde, je ne puis, très-chère reine, consentir à ce que vous l'exposiez au danger; car de votre sûreté dépend tout le salut do votre royaume entier; et, en conséquence, conservez-*la* par-dessus tout. Cependant je ne veux pas qu'une grandeur d'âme si princière et si rare ne paraisse pas, aux yeux du peuple et du monde, telle qu'elle est. Et ainsi vous pouvez, s'il plaît à votre majesté, aller jusque-là : vous rendre à votre maison de Havering; et, pour encourager cette armée et le peuple de ces comtés, vous pouvez, s'il vous plaît, passer deux ou trois jours à voir le camp et les forts. Voilà, mais pas plus loin, jusqu'où je puis consentir à aventurer votre personne [2]. » Elle suivit son avis, et environ quinze jours après [9 août], elle se rendit à Tilbury. Ce fut un beau moment pour l'orgueil d'Elisabeth. Le danger était passé : l'Armada, qui avait menacé de renverser son trône, luttait contre

1. Le bruit courut d'abord que Philippe était mécontent de la négligence et jaloux de l'ambition du duc ; puis, que dans un des vaisseaux capturés on avait trouvé un ordre au duc de Medina d'arrêter Farnese aussitôt qu'il viendrait à bord, et de l'envoyer prisonnier en Espagne. Ce second bruit parut être sorti de la maison de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris. A l'époque où il avait pu parvenir au duc en Flandre, Fiesque, négociant génois, lui présenta une lettre sans signature, et, interrogé sur le nom de l'auteur, il répondit : « Pallavicini, banquier de la reine à Londres. » Cette lettre conseillait à Farnese de prendre garde au ressentiment et aux soupçons de Philippe ; d'envoyer un ami sûr à Boulogne, où il trouverait un agent de l'Angleterre; et de se rappeler qu'il pouvait acquérir beaucoup plus en Flandre qu'il ne pouvait jamais s'attendre à recevoir de la reconnaissance de l'Espagne. Le duc comprit que la reine désirait qu'il prît possession pour lui-même des provinces catholiques, et laissât les provinces protestantes à la maison d'Orange. Mais sa fidélité était à l'épreuve des tentations : il fit emprisonner l'agent, et envoya une copie de la lettre à Philippe. Strada, l. x, anno 1588.

2. *Hardw. Pap.* I, 577.

les vents contraires, cherchant à regagner l'Espagne; et le peuple, ivre de joie, témoignait le plus vif attachement pour sa personne. Montée sur un palefroi blanc, et portant à la main un bâton de maréchal, elle parcourait les rangs; les soldats faisaient retentir l'air d'acclamations triomphales, et ces nouvelles recrues exprimaient leurs regrets de n'avoir pu se mesurer avec les vieilles troupes espagnoles[1].

Les services importants du lord-amiral et de ses officiers ne furent point méconnus par la reine; mais, suivant elle, ils ne pouvaient se comparer à ceux de Leicester. Il était sans rival, et pour récompenser son mérite transcendant, on créa une charge nouvelle et sans précédents, qui lui eût conféré une autorité presque égale à celle de sa souveraine. Il fut nommé lord-lieutenant d'Angleterre et d'Irlande, et l'ordonnance n'attendait que la signature de la reine lorsque les remontrances de Burghley et de Hatton la firent hésiter, et la mort imprévue du favori cacha sa faiblesse à la connaissance du public. Peu après le départ de la reine de Tilbury [18 août], Leicester avait, par son ordre, licencié l'armée, et était parti pour son château de Kenilworth; mais, à Cornbury-Park, dans l'Oxforshire, il fut arrêté par un mal violent qui, soit qu'il vînt de causes naturelles, ou des angoisses de l'ambition désappointée, ou du poison administré par sa femme et par l'amant qu'on lui donnait, termina promptement son existence[2] [4 sept.]. Si les pleurs sont une preuve d'affection, ceux que versa la reine en cette occasion montrèrent que la sienne était profonde; mais elle avait dans le cœur une autre passion aussi fortement enracinée, l'amour de l'argent, qui la poussa, tout en déplorant la perte de ce favori, à ordonner la vente publique de ses biens pour acquitter certaines sommes qu'il devait à l'échiquier[3].

Leicester, dans sa jeunesse, avait possédé cet extérieur qui ne

1. Je n'ai pas parlé du discours qu'on dit avoir été prononcé par elle à Tilbury. Il avait pu être préparé pour elle, comme harangue aux soldats, en cas de besoin. Mais assurément elle ne put les exhorter à combattre après que l'ennemi était parti, et lorsqu'elle avait résolu de licencier l'armée sur-le-champ.

2 Voyez dans *Wood's Athenæ* par Bliss, II, 74, un récit curieux de son empoisonnement par la comtesse, dont il avait essayé d'assassiner l'amant, Christopher Blount.

3. Camden, 583. Plusieurs seigneurs lui écrivirent pour la consoler en cette occasion. Elle répondit aux comtes de Shrewsbury et de Derby que « elle ne peut avoir de soulagement qu'en se soumettant aux inévitables décrets de Dieu. La perte d'un personnage si cher est un coup bien rude pour elle en particulier, mais plus grand pour le public. » Vie Ms. de Shrewsbury, 279.

manquait jamais d'arrêter les regards et d'enflammer le cœur d'Élisabeth. A de beaux traits et des membres bien proportionnés, il joignait une taille élevée et une noble tournure, qualités nécessaires pour ceux qui aspiraient au rang de ses favoris. Par la vivacité de sa conversation, l'ardeur de ses flatteries et la dépense de ses fêtes, il affermit tellement l'ascendant qu'il avait acquis, que pendant trente ans, quoique il eût parfois à se plaindre des caprices ou de l'infidélité de sa maîtresse, il finit par triompher de tous ses rivaux. Comme homme d'état ou général, il déploya peu d'habileté ; mais sa rapacité et son ambition ne connaissaient pas de bornes. Bien des années s'écoulèrent avant qu'il renonçât à ses prétentions sur la main de sa souveraine [1], et nous venons de voir qu'une semaine seulement avant sa mort, il la décida à lui promettre une plus large part de l'autorité royale qu'il n'en avait jamais été accordé à un sujet en pareille circonstance. Si nous devions juger de son caractère moral d'après ses écrits, nous lui reconnaîtrions le mérite d'une piété remarquable [2] ; mais si nous écoutons ses contemporains, l'illusion s'évanouit, et il se présente à nous comme l'homme le plus dissolu et le plus dénué de principes. On nous dit que parmi les femmes, mariées ou non, qui formaient la cour d'Élisabeth, il n'y en eut que deux qui échappèrent à ses sollicitations ; que sa première femme fut assassinée par son ordre, qu'il rompit son mariage avec la seconde pour l'amour d'une maîtresse préférée, et que pour obtenir cette maîtresse, il triompha d'abord de sa vertu, et ensuite administra du poison à son mari. A ces faits on a ajouté une longue liste de crimes, de trahisons envers ses amis, d'assassinats de ses ennemis et d'actes d'injustice et de violence contre ceux qui avaient offensé son orgueil ou refusé de plier sous sa volonté. Le lecteur hésitera avant d'accueillir de tels bruits ; cependant, lorsqu'il aura fait la part de l'envie et de la malveillance des ennemis politiques, quand il aura rejeté toutes les in-

1. La reine d'Écosse dit qu'Élisabeth lui fit une promesse de mariage (Murdin, 558). L'assertion est confirmée par les dépêches de l'évêque d'Aquila, ambassadeur d'Espagne, qui existent encore à Simancas. L'évêque, qui paraissait alors être en faveur auprès de la reine et du conseil, détaille les artifices employés par Élisabeth et Leicester pour l'engager à mentionner leur projet de mariage à Philippe, et à obtenir de lui une réponse favorable. Enfin il informe son souverain qu'ils ont été réellement, mais secrètement, unis l'un à l'autre dans la maison du comte de Pembroke.

2. « Je n'ai pas encore vu, » dit Naunton, « de style ou de phrase qui fût plus religieux en apparence et plus plein de dévotion. » *Fragmenta regalia*, dans *le Phénix*, 193. Celles de ses lettres qui existent encore sont de cette nature.

culpations qui ne s'appuient pas sur des preuves suffisantes, il en restera encore beaucoup pour marquer d'infamie le caractère de Leicester. Dans l'année 1584, l'histoire de sa vie, ou plutôt de ses crimes, fut publiée dans une brochure intitulée d'abord : « Copie d'une lettre..... sur l'état présent des choses, et quelques actes du comte de Leicester et de ses amis en Angleterre ; » mais connue depuis, sous le nom de « République de Leicester. » Elle fut généralement attribuée à la plume de Persons. le célèbre jésuite; mais, quel qu'en fût l'auteur, il avait tracé son histoire avec tant d'art, il était descendu dans des détails si minutieux, et avait si souvent pris les personnes vivantes à témoin de la vérité de ses assertions, que le livre commanda la confiance et l'approbation des lecteurs [1]. Il s'en répandit nombre d'éditions dans le royaume, jusqu'à ce que la reine elle-même se chargeât de venger l'honneur de son favori. Elle proclama l'écrivain « un diable incarné, » déclara que d'après ce qu'elle savait personnellement (l'expression était hardie), elle pouvait attester l'innocence du comte, et ordonna aux magistrats de saisir et détruire tous les exemplaires qu'on pourrait découvrir [2]. Mais si la volonté de la souveraine imposa silence aux sujets, elle ne satisfit pas leur raison. L'accompli sir Philip Sydney prit une marche différente. Il essaya de réfuter le libelle; mais, malgré toute son habileté, il succomba sous la tâche; il maltraita l'auteur, mais il ne détruisit pas le plus important de ses arguments, et le seul échec d'un contemporain et d'un savant si habile justifiera le soupçon qu'il y avait plus de vérité dans ce livre qu'il ne voulait en admettre, et plus de crimes dans la conduite de son oncle qu'il n'était en son pouvoir d'en justifier [3].

1. Le véritable auteur était probablement quelqu'un de la cour, qui, pour se cacher, l'attribua à Persons. Ce dernier s'en défend dans sa préface du « Warnword. » On l'appelait généralement « l'habit vert du père Persons, » d'après la couleur des feuilles.

2. Cette intervention en faveur d'un sujet pourra paraître extraordinaire ; mais la lettre de remercîments de la reine à lord et lady Shrewsbury, pour les attentions qu'ils avaient témoignées à Leicester à Chatsworth, l'est encore bien plus. Elle l'y reconnaît presque pour son mari : « Nous lui ferions grand tort (le tenant dans la faveur que nous faisons) si nous ne vous faisions pas savoir avec quelle reconnaissance nous acceptons ceci de vos mains à tous deux, non comme fait à lui, mais à nous-même, le réputant comme un autre nous-même, etc. » Lodge, II, 135.

3. Voyez-la dans les Papiers Sydney, I, 62.

# CHAPITRE HUITIÈME.

Condamnation du comte d'Arundel. — Souffrances des catholiques, — des puritains. — Faveur du comte d'Essex. — Expédition malheureuse contre l'Espagne. — Evénements de France. — Avénement de Henri IV. — Secours envoyés d'Angleterre à ce prince. — Exécution de Lopez. — Prise de Cadix. — Projets en faveur d'un prétendant au trône d'Espagne. — Autre expédition contre l'Espagne. — Flotte espagnole dans la Manche. — Paix entre la France et l'Espagne. — Dissensions dans le cabinet. — Exécution de Squires. — Mort de Burghley. — Conduite du roi d'Ecosse.

La défaite de l'Armada avait jeté la nation dans un délire de joie. Le peuple exprimait ses sentiments par des feux de joie, des festins et de publiques actions de grâces. La reine, soit qu'elle cherchât à satisfaire les animosités religieuses de ses sujets, ou à témoigner sa gratitude envers le Tout-Puissant, en punissant les ennemis supposés de son culte, célébra son triomphe par des sacrifices de victimes humaines. On nomma une commission; on fit un choix parmi les catholiques détenus pour cause de religion, et l'on mit en jugement six ecclésiastiques, comme prêtres catholiques; quatre laïques, comme « réconciliés » à l'Eglise catholique; et quatre autres personnes, parmi lesquelles se trouvait une dame, du nom de Ward, comme protecteurs ou receleurs de prêtres. Tous subirent immédiatement le supplice cruel et révoltant des traîtres, et furent, dans les trois mois, suivis de quinze autres prisonniers. On ne suppose même pas qu'ils eussent été coupables d'aucun acte de trahison; on ne les accusa dans leur procès que de la simple pratique de leur religion [1].

Loin d'être rassasiés par tant de sang, les persécuteurs portèrent leurs regards vers une victime d'un rang plus élevé. Le lecteur se rappellera l'amende et l'emprisonnement auxquels le comte d'Arundel avait été condamné. Longtemps encore après son jugement, on l'avait traité avec une sévérité sans exemple; enfin on se relâcha peu à peu de cette rigueur, et il obtint la permission de visiter William Bennet, l'un des prêtres de la reine Marie, dont la cellule était contiguë à la sienne, et où il entendait quelquefois la messe, et rencontrait souvent deux autres

1. Stowe, 749, 750. Challoner, 209-237. Ellis, 2e sér. III, 126, 128.

compagnons d'infortune, sir Thomas Gerard et William Shelley. Pour lui procurer cette douceur, la comtesse, sa femme, avait fait un présent de trente livres à la fille du gouverneur de la Tour; mais la suite fit soupçonner qu'elle n'avait été accordée qu'à l'intervention de quelque plus grand personnage, qui cherchait à perdre le noble captif. A l'apparition de « l'Armada, » Arundel reçut l'avis que du moment où les Espagnols mettraient le pied sur le sol anglais, lui et les autres prisonniers catholiques de la Tour seraient infailliblement massacrés. Leur danger devint naturellement le sujet de leurs conversations. Les uns recommandaient un expédient, les autres un autre, et le comte leur proposa de se réunir dans une commune prière, pour implorer la protection du ciel. Cette proposition, d'abord adoptée, fut ensuite rejetée par l'avis de Shelley, dans la crainte que leur action ne fût faussement représentée à la reine. Cependant l'Armada disparut; on ne tenta aucun massacre; mais Shelley, Gerard et Bennet furent transférés en différentes prisons, où on les interrogea séparément sur le langage et la conduite d'Arundel. La réponse du premier fut sans conséquence : Gerard le représenta comme un partisan des Espagnols, et Bennet, si nous en croyons ses propres rapports, menacé de la torture et de la corde, déclara que le comte lui avait demandé de célébrer la messe pour le succès de l'invasion [1]. Sur ces dépositions fut fondée une accusation de haute trahison. La reine nomma le comte de Derby lord-prési-

1. Au second interrogatoire du comte, Gérard et Bennet furent tous deux introduits; mais on ne lui permit pas de parler en leur présence, et il refusa en conséquence de faire aucune réponse après leur départ. Burghley lui fit cette question : « Tout homme qui dit que le pape a le pouvoir de déposer la » reine n'est-il pas un traître ? » Cette question était regardée par les catholiques comme un présage de mort, étant conçue de manière à jeter des doutes sur la sincérité de ceux qui niaient le pouvoir déposant; parce qu'il s'en trouvait beaucoup qui, tout en niant eux-mêmes ce pouvoir, hésitaient cependant à déclarer traîtres ceux qui le maintenaient. Le comte répondit : « Je n'ai encore entendu » aucun homme reconnaître en lui ce pouvoir; quand cela m'arrrivera, vous » saurez ce que j'en dirai. » On lui répliqua qu'il devait répondre oui ou non. « Je m'étonne, » s'écria-t-il, « qu'il me soit fait une telle question, quand on » sait que je n'ai jamais été accusé moi-même de pareille offense, mais, au con- » tre, que j'ai été et serai en tout temps prêt à servir la reine de mon bras et » de ma vie contre tout prince ou potentat étranger quel qu'il soit. » Hatton demanda : « Quoi! contre le pape? — Le pape n'est-il pas, », reprit-il, « compris » sous le nom de prince ou potentat étranger? » Le procès-verbal de son interrogatoire lui fut alors donné à lire, mais il refusa de le signer, parce qu'il y était dit qu'il avait refusé de faire aucune réponse à la question, ce qu'il maintenait être faux : ayant, disait-il, répondu de manière à satisfaire tout homme raisonnable. Selon son propre récit, il dit qu'il savait qu'il aurait pu répondre plus clairement par l'affirmative, mais que cela eût été inutile, parce que sa mort était déjà arrêtée à l'avance, et imprudent, parce que ses paroles eussent, selon l'usage, été mal interprétées. Vie manuscrite du comte d'Arundel, c. XIII.

dent pour les assises, et le prisonnier, amené à Westminster-hall, eut à défendre sa vie devant ce seigneur, et vingt-quatre autres pairs [18 avril 1589]. Les avocats de la couronne avaient compris dans l'acte d'accusation tous les chefs portés jadis contre lui à la chambre étoilée; mais le but réel de l'enquête actuelle ne s'étendait pas à tant de questions diverses; il s'agissait simplement de décider s'il avait ou non sollicité d'autres personnes à prier avec lui pour le succès des Espagnols. Les principaux témoins étaient Gerard et Bennet. Lorsque le premier parut, le prisonnier le conjura, au nom du Dieu vivant, de dire la vérité, et de se rappeler qu'il devrait quelque jour rendre encore un autre témoignage devant un tribunal plus terrible. A cette adjuration solennelle, Gerard trembla, balbutia quelques paroles, et fut renvoyé; pour combattre le témoignage de Bennet, on produisit une de ses propres lettres, dans laquelle il reconnaissait que la déclaration qu'il avait faite devant les commissaires était fausse, et avait été arrachée à sa faiblesse par les menaces de la torture et de la mort [1]. Lui, au contraire, pour maintenir son crédit, soutint que la lettre avait été écrite par Randal, autre prisonnier, et avait été adressée au comte sans sa signature ni son consentement. Randal ne fut cependant pas interrogé, et Arundel protesta solennellement que les prières qu'il avait proposées n'avaient aucun rapport à l'invasion; qu'il avait simplement voulu implorer la protection du ciel pour lui et pour ses compagnons, qui avaient été menacés d'assassinat. Après un débat d'une heure, les pairs le déclarèrent coupable. Il entendit prononcer sa sentence avec calme et sérénité, et demanda comme dernière faveur qu'on lui permît de voir avant de mourir sa femme et son fils, enfant de cinq ans, qui était né depuis sa détention à la Tour. On ne lui fit aucune réponse [2].

Il faut avouer que la reine avait quelque raison de conserver des soupçons contre ce seigneur. L'exécution de son père, les outrages qu'il avait récemment soufferts lui-même, et son rang élevé (il était par sa naissance le premier pair du royaume), l'avaient fait regarder par la reine d'Ecosse, par Morgan et par beaucoup des exilés comme la personne la plus propre à être mise à la tête de tout parti qui serait formé contre le gouvernement. Mais sa condamnation fut un acte de politique et non de justice;

1. Voyez cette lettre dans Strype, III, *App.* 250.

2. Vie manuscrite, c. XIV. *State Trials*, 1250-1261. Camden, 595-600.

personne ne prétendit qu'il eût jamais donné son assentiment à de tels projets; on ne put même pas prouver qu'ils eussent été simplement connus de lui. L'accusation sous laquelle on le mit en jugement était sans aucun doute dénuée de fondement. Dans sa correspondance subséquente avec le conseil, dans ses lettres confidentielles à sa femme et à son confesseur, il maintint toujours son innocence, et déclara sa résolution de la maintenir jusque sur l'échafaud. Burghley et Hatton conseillèrent à la reine de l'épargner. Elle avait ôté la vie au père; elle ne devait pas souiller sa réputation du sang du fils. Il avait désormais cessé d'être un sujet de crainte; il était à sa merci; à la plus légère provocation, à la première apparence de danger, la sentence pourrait être mise à exécution. Elisabeth se laissa persuader : néanmoins, elle cacha soigneusement ses intentions au prisonnier, qui continua à vivre pendant nombre d'années sous l'impression que la hache était toujours suspendue sur sa tête, et qui ne se leva jamais sans éprouver le pressentiment qu'avant la nuit peut-être il expirerait sur l'échafaud. En 1595 il se sentit mal subitement, à table [1]; le talent de son médecin parvint à ralentir, mais non à arrêter les progrès de sa maladie, et il mourut au bout de deux mois, dans la onzième année de sa détention. Il fut enterré dans la même tombe où était déposé son père, dans la chapelle de la Tour.

La conduite de la reine envers cet infortuné seigneur trahit un inconcevable esprit de vengeance. Il semblerait qu'il lui avait fait quelque blessure profonde, mais secrète, qui, bien qu'elle ne se laissât jamais voir, ne put cependant jamais se cicatriser. Il avait, pendant un temps, paru accepter la faveur de la reine, alors qu'il brillait à la tête de toutes ses réunions, et remplissait le premier rôle dans toutes les fêtes et les galanteries de la cour; mais du moment qu'il revint à la société de la comtesse, il fut marqué comme la victime de sa haine. Durant la seconde période de sa longue et rigoureuse captivité, il ne put obtenir une seule fois, même à l'approche de la mort, de voir sa femme et ses enfants, ou quelqu'un de ses parents, soit protestant, soit catholique, et l'animosité de la reine ne s'éteignit point avec celui qui en était l'objet. Tant qu'elle vécut, lady Arundel fut condamnée

1. Après avoir mangé d'une sarcelle. Cette circonstance fit soupçonner qu'il avait été empoisonné, tandis que d'autres attribuèrent sa maladie à ses austérités religieuses. Camden, 706. En 1624, son corps fut transféré à Arundel, et son fils mentionna le soupçon sur son épitaphe : Non absque veneni suspicione. Vie manusc. XVI, XVIII.

à ressentir le déplaisir royal. Elle ne pouvait changer de demeure sans s'exposer à des dangers. Il lui fallait demander permission pour venir à Londres, même pour consulter son médecin, et toutes les fois qu'Elisabeth désirait venir au palais de Saint-James, la comtesse recevait l'ordre de quitter la capitale avant l'arrivée de la reine[1].

Depuis la défaite de l'Armada jusqu'à la mort de la reine, durant un espace de quatorze années, les catholiques gémirent sous le poids d'une persécution continuelle. Soixante et un ecclésiastiques, quarante-sept laïques et deux femmes de qualité, subirent la peine capitale pour différentes félonies et trahisons religieuses récemment établies par la loi. La cour se dispensait généralement d'interroger des témoins; par des questions adroites et insidieuses on faisait avouer au prisonnier ou qu'il s'était réconcilié, ou qu'il avait donné asile à un prêtre, ou qu'il avait été ordonné au delà des mers, ou qu'il admettait la suprématie ecclésiastique du pape, ou qu'il rejetait celle de la reine. Un seul de ces crimes était suffisant pour l'envoyer à l'échafaud. On offrait, à la vérité, toujours la vie, à la condition de se conformer au culte établi; mais cette offre était généralement refusée; le refus était suivi de la mort, et les entrailles des victimes, à peu d'exception près, leur étaient arrachées pendant qu'ils étaient encore en pleine connaissance[2].

1. Vie manusc. de la comtesse. Voyez note (Z).

2. Voyez l'histoire du plus grand nombre de ces victimes dans les Mémoires des prêtres missionnaires de Challoner, vol. I. Il existe un grand nombre de lettres qui décrivent l'horreur que ces exécutions inspiraient aux autres nations. Leur résolution et leur genre de mort, dit Standen, « étant répandus dans le » monde imprimés en diverses langues, ont engendré une telle haine contre le » gouvernement de ce royaume en général, que la plupart en sont scandalisés.» Jusque-là ces rigueurs avaient été attribuées à Leicester et à Walsingham: leur continuation les fit attribuer aux conseils de Burghley, qui « fut alors » considéré par tous les catholiques de la chrétienté comme un ennemi public, » ouvert et déclaré de leur foi et de leur religion, n'ayant jamais levé le masque » avant ces dernières années. » Birch, I, 84, 89. Burghley réplique que, « quoi- » que leur prétexte extérieur soit d'être envoyés des séminaires pour convertir » les gens à leur religion, cependant ils ne donnent jamais l'absolution qu'à » ceux qu'ils relèvent de leur obéissance envers la reine. Ceux dans notre » royaume qui refusent de venir à nos églises, et qui néanmoins ne renient pas » leur obéissance à la reine, sont taxés à des amendes selon la loi, sans danger » pour leur vie; et si M. Standen était bien informé de cette manière d'agir, » et voulait juger sans partialité, il pourrait se former une opinion différente. » Birch, I, 94. La première partie de la réponse est décidément fausse; la seconde est un aveu formel de persécution. Il paraît néanmoins, d'après un document écrit de sa main, qu'il désirait que les prêtres fussent seulement pendus, et « que la pratique d'éventrer et d'écarteler était défendue. » Strype, III, 622. Je puis ajouter qu'il y a plusieurs listes contemporaines d'ecclésiastiques qui souffrirent ce cruel châtiment pour le seul exercice de leur ministère durant

Ces exécutions néanmoins n'affectaient qu'une très-petite portion de la généralité des catholiques : ce dont ils souffraient le plus c'étaient des peines portées contre les réfractaires. Si nous considérons la valeur réelle de l'argent, nous verrons qu'il fallait une grande fortune pour payer l'amende perpétuelle de 20 livres par mois lunaire. La plupart des gentilshommes se virent forcés de vendre une partie considérable de leurs propriétés, afin de satisfaire à cette taxe ; et toutes les fois qu'ils se trouvaient en arrière, la reine était autorisée par la loi à saisir la totalité de leurs biens meubles et les deux tiers des immeubles tous les six mois[1]. A cet effet le conseil se faisait fréquemment envoyer, de chaque comté, les relevés des noms et des propriétés des réfractaires ; et le meilleur expédient pour ces malheureux était d'obtenir de la reine, par l'entremise de ses favoris, qu'elle acceptât la composition d'une somme annuelle[2]. Mais alors même il ne leur était pas permis de vivre en paix. Ils étaient de plus passibles d'une année d'emprisonnement et d'une amende de cent marcs pour chaque fois qu'ils entendaient la messe. A chaque nouvelle successive d'invasion, on les enfermait à leurs dépens dans la prison du comté[3] ; ils étaient imposés, aussi souvent que le conseil le trouvait convenable, à une certaine somme, pour contribuer à lever des troupes pour le service de la reine ; et à leur sortie de prison on les enfermait dans la maison d'un gentilhomme protestant, ou s'il leur était accordé la faveur de retourner chez eux, ils restaient condamnés pour tout le reste de leur vie à ne jamais s'écarter de plus de cinq milles de leur domicile, sous peine de la perte de tous leurs biens et de l'usufruit de leurs revenus[4]. Pourtant un grand nombre d'entre eux avaient signé des décla-

le règne d'Elisabeth. La première victime fut Thomas Woodhouse, de Lincolnshire, l'un des prêtres de la reine Marie, exécuté comme traître le 19 juin 1573 (Stowe, 677. *Memorias*, 384). Il fut suivi de 123 autres, c'est-à-dire 113 prêtres séculiers, 8 jésuites, 1 moine et 1 frère. De plus, 30 hommes et 2 femmes furent exécutés comme félons, pour le crime d'avoir caché et secouru des prêtres, outre une quantité d'ecclésiastiques et de laïques qui moururent de leurs souffrances en prison.

1. *St. of Realm*, IV, 771.

2. Ces compositions déplurent tellement à Cooper, évêque de Winchester, qu'il supplia le conseil d'éloigner du comité les « composants, et de les envoyer » dans quelque endroit où ils fissent moins de mal. » Strype, III, 240, 419.

3. Le zèle de Topcliffe demanda, outre les hommes, que les femmes aussi fussent incarcérées, « voyant que la furie d'une femme décidée au mal est bien » plus puissante que la rage d'un homme. » Sa proposition à Burghley est dans Strype, IV, 39.

4. *St. of Realm*, IV, 843.

rations de loyauté qui avaient satisfait le conseil, et s'étaient engagés à combattre pour la défense de leur souveraine contre tout prince étranger, pape ou potentat, quel qu'il pût être [1]. On les traitait de cette manière, si nous en croyons Burghley lui-même, non pas tant à raison de leurs offenses personnelles, que pour prouver aux ennemis de la reine au dehors qu'en cas d'invasion ils ne devaient espérer aucun secours des riches catholiques d'Angleterre [2].

C'est ainsi qu'on en agissait avec les hommes de fortune. Les réfractaires moins opulents étaient d'abord jetés dans les prisons; mais elles se trouvèrent bientôt comblées: les comtés se plaignirent de la dépense qu'ils occasionnaient, et la reine ordonna qu'ils fussent mis en liberté à la discrétion des magistrats. Quelques-uns furent seulement tenus de promettre de se mieux conduire à l'avenir, d'autres eurent les oreilles percées d'un fer rouge, et plusieurs furent fouettés publiquement [3]. Il fut ensuite décrété que tous récusants qui ne possédaient pas vingt marcs de revenus auraient à se conformer dans le délai de trois mois après leur jugement, ou à quitter le royaume, sous peine des châtiments portés contre la félonie, sans bénéfice de clergie, s'ils étaient trouvés dans le royaume. Mais la sévérité de cet acte en détruisit l'effet, et les magistrats se bornèrent à donner de temps à autre à leurs officiers des commissions pour visiter divers districts et lever à leur discrétion, sur les plus pauvres des réfractaires, certaines sommes à titre de composition pour l'amende légale [4].

1. Voyez quelques-uns de ces serments dans Strype, III, 191, 564. Kirby, *Le voyageur en Suffolk*, 193. *Strype's Whitgift*, 277.

2. *Strype's Whitgift*, 327. Voyez note (AA).

3. Bridgewater, 375. Strype, III, 169. Le nombre en était tel, qu'à une session dans le Hampshire on en fit comparaître 400, et 600 aux assises de Lancashire. Id. 478. *App.* 98. Cooper, évêque de Winchester, pour s'en débarrasser, présenta « une humble pétition, afin qu'une centaine ou deux des plus forts, en état » de travailler, fussent, en vertu de quelque commission, pris et envoyés en » Flandre comme pionniers et ouvriers pour l'armée. » Ibid. 169.

4. *Stat. of Realm*, IV, 844. J'ai en ma possession un manuscrit curieux contenant le relevé des exactions de William Ratcliff, l'un des officiers qui en 1589, vers Noël, parcoururent la plupart des villages de Cleveland avec une commission à cet effet donnée par Carey, Constable et Rokesby, magistrats. Felton était un autre employé du même genre. « Felton a enfin obtenu sa demande si longtemps désirée, c'est-à-dire 3 s. 4 d. par livre sur tout ce qu'il a » levé et lèvera par la suite pour Sa Majesté sur les terres et biens des récusants, et qui se montera à 500 liv. par année, à la médiation de sir John Stan» hope. » — « Felton poursuit à toute outrance les réfractaires de toute sorte, » et ses demandes, quelque injustes ou exorbitantes qu'elles soient, sont ap» puyées par le lord trésorier, le premier magistrat, le premier baron, et sir » John Stanhope. » 26 mai 1602, lettres Mss. particulières.

En addition à ces souffrances, il faut encore mentionner les visites domiciliaires pour la recherche des prêtres catholiques que nous avons décrites plus haut. Elles avaient d'abord été fort rares; mais maintenant elles se répétaient fréquemment dans l'année, souvent sur le plus léger soupçon, à l'arrivée d'un étranger, sur la dénomination sans fondement d'un ennemi, d'un domestique renvoyé ou d'un fermier mécontent, quelquefois dans la seule intention de piller, d'autres fois dans l'espoir d'une récompense, parce que la confiscation des biens suivait l'arrestation du prêtre. Les mémoires du temps décrivent ces visites comme le plus intolérable de tous les abus. C'était en vain que le gentilhomme catholique fuyait les regards du public et cherchait un asile dans la solitude. Sa maison ne lui offrait pas de sûreté : au sein même de sa famille, il était dans des alarmes et dans des inquiétudes continuelles, exposé à tout moment aux visites capricieuses d'hommes dont l'orgueil était flatté d'exercer à plaisir une autorité sur leurs supérieurs, ou que leur fanatisme portait à croire qu'ils rendaient un service à Dieu en insultant et en opprimant les papistes idolâtres[1].

On remarqua que parmi ceux qui se glorifiaient d'exécuter ces « pieuses lois, » aucuns ne se montraient plus violents que les réfractaires protestants[2]. Mais si Élisabeth leur permettait de déployer leur zèle en tourmentant ses sujets catholiques, elle veillait soigneusement à ce qu'ils ne portassent pas leurs mains profanes

1. Telles sont du moins les plaintes des victimes dans différents manuscrits en ma possession. Les recherches s'étendaient quelquefois à tout un district. En 1584, les maisons de cinquante gentilshommes furent visitées dans la même nuit, et presque tous les propriétaires traînés en prison. Bridgewater, 299. Cooper proposa de les renouveler toutes les trois ou quatre semaines. Strype, III, 240. On peut voir dans Lodge des exemples des injustices qui etaient fréquemment commises en ces occasions. Sir Godfrey Foljambe arrêta sa grand'-mère, et promit, « avec l'aide de Dieu, de la tenir en bonne garde. » Lodge, II, 375. Le résultat fit voir le véritable objet de ce pieux petit-fils. Lorsque après une détention de vingt mois le conseil ordonna de rendre la liberté à lady Foljambe, il obéit, mais il continua à retenir pour son propre usage « tous les » revenus, meubles et propriétés de la bonne dame. » Ibid 372. Dans la même recherche, l'on découvrit deux prêtres à Padley, maison appartenant à sir Thomas Fitzherbert, et habitée par son frère. Le comte de Shrewsbury, sans autre cérémonie, prit possession de la maison et des domaines de Padley, et y ayant trouvé les titres d'un autre domaine appelé Foultcliff, il s'en empara, ainsi que de la propriété elle-même; « choses, » dit Thomas, « trop fortes » pour que je puisse, dans ma pauvreté actuelle, les supporter ou les endurer, » payant déjà à Sa Majesté la taxe des réfractaires, de 240 l. par an, ce qui est » plus que tous mes revenus ensemble. » Ibid. 402. Voyez note (BB).

2. Quelques-uns étaient animés d'une telle haine de l'idolâtrie, comme ils l'appelaient, qu'ils allèrent jusqu'à Rome pour déployer leur zèle. On peut voir les excès et les réponses de ces fanatiques dans Maffei, *Annali*, II, 217, 218, 219.

sur le livre de prière commune, et continuait à prohiber la nouvelle forme de service qu'ils avaient adoptée entre eux. Leurs demandes de faveur, les propositions de leurs amis dans le conseil, et les efforts de leurs frères dans le parlement, ne purent ébranler sa résolution. A la fin leur patience fut à bout. Ils en appelèrent au public avec toute l'amertume du zèle désappointé, et les amis du culte établi furent surpris et alarmés par une série de pamphlets hostiles et populaires. Les titres de ces écrits étaient affectés, leur style déclamatoire et grossier, et ils avaient pour but de discréditer et d'avilir la hiérarchie. Mais la reine couvrit le clergé de l'égide de sa protection. Elle lança une sévère proclamation contre les auteurs, éditeurs et possesseurs de libelles séditieux[1], et la cour de la chambre étoilée limita l'exercice de l'art d'imprimer à la métropole et aux deux universités, n'accordant qu'une seule presse à chacune d'elles et un très-petit nombre à Londres avec défense d'imprimer, vendre, relier ou brocher aucun ouvrage qui n'aurait pas préalablement obtenu l'approbation de l'évêque ou de l'archevêque[2]. Cependant, en dépit de ces règlements, des exemplaires des publications les plus offensantes se multipliaient à l'infini et circulaient dans toutes les parties du royaume. Ils émanaient d'une presse ambulante que l'on transportait secrètement de maison en maison, de comté en comté. Mais aucune ruse ne pouvait échapper longtemps à la vigilance des « *poursuivants.* » Le palladium des ultra-réformateurs fut découvert et démoli dans les environs de Manchester.

L'un de ces ouvrages, intitulé « Démonstration de discipline, » avait été déclaré provenir de la plume d'un ministre puritain nommé Udal. Il fut mis en jugement à Croydon [mars 1591]. Le jury, sur des preuves fort douteuses, le reconnut coupable du fait; la cour, par des raisons encore plus douteuses, décida que le livre était un libelle contre la personne de la reine, parce qu'il déclamait contre le gouvernement de l'Eglise établie par son autorité. Par cette décision, il se trouva placé sous l'atteinte du statut originairement porté contre les catholiques; mais quoiqu'il fût condamné à mort, le roi d'Ecosse et sir Walter Raleigh inter-

1. « Vendredi dernier, sir Richard Knightley, Hooles de Coventry, Wigsome » et sa femme, de Warwick, furent condamnés en la chambre étoilée, comme » ayant aidé à répandre le livre intitulé *Martin Mar-prelate*, à payer une » amende, le premier de 2,000 liv., le second de 1,000 marcs, le troisième de » 500 et le quatrième de 100, et à être emprisonnés au plaisir de la reine. » Sir Henri Lee au lord Shrewsbury, 17 fév. 1590.

2. Voyez les originaux dans *Strype's Whitgift, App.* 94.

cédèrent en sa faveur [20 fév. 1592]; il rétracta successivement ses opinions les plus défavorables au culte établi, et son pardon était déjà préparé lorsqu'il mourut en prison, victime de l'anxiété de son esprit et des rigueurs de sa captivité [1] [15 juin].

Cartwright, chef des non-conformistes, avait été cité, avec neuf de ses associés, devant la commission ecclésiastique [mai 1591]; et avaient refusé de répondre sous serment aux interrogatoires. Une telle demande était, selon eux, contraire aux lois divines et humaines. A la chambre étoilée ils persistèrent dans leur refus; leur opiniâtreté fut punie de la prison; mais elle donna naissance à une controverse animée qui, sans être d'aucun avantage pour eux-mêmes, contribua cependant à faire ouvrir les yeux sur l'injustice de déférer aux prisonniers le serment d'office, et de les mettre ainsi dans la cruelle nécessité de se parjurer ou de rendre témoignage contre eux-mêmes [2].

A cette époque le ressentiment de la reine avait été provoqué par le fanatisme effréné de trois membres de leur communion. Hacket, homme de basse naissance et d'assez mauvaise réputation, avait prêté l'oreille aux exhortations de quelques-uns de leurs prédicateurs. Bientôt il affecta dans son extérieur une piété extrême, prétendit être doué de pouvoirs surnaturels, et déclara qu'il savait que son corps était animé par l'âme de saint Jean-Baptiste. Les magistrats de Lincoln essayèrent vainement de le désillusionner, en le faisant fouetter publiquement derrière une charrette. Immédiatement après cette correction, il se rendit à Londres pour préparer la voie du Seigneur avant sa seconde venue, et pour annoncer, comme un prophète de vengeance, les plaies qui devaient accabler le royaume, en punition de son opposition à une réforme complète. Il était accompagné de Coppinger et d'Arthington, deux gentilshommes de médiocre fortune,

1. *State Trials*, I, 1271. Strype, IV, 21-30. *Strype's Whitgift*, 375-377. Les passages séditieux étaient ceux-ci : « Qui peut sans rougir nier que vous ne » soyez (les évêques) la cause de toute impiété?... Le gouvernement permet à » un homme d'être tout, excepté un véritable chrétien. Vous avez conservé la » hiérarchie papale, dont le règne a commencé avec les premiers mystères » d'iniquité, etc., etc. » L'on argua contre lui que les évêques étaient une partie du corps politique de la reine, et que par conséquent, en les insultant, il l'avait insultée. Voyez différents écrits relatifs à sa condamnation et à ses soumissions dans Strype, IV. 21-30.

2. Fuller, 198. Neal, c. VIII. *Strype's Whitgift*, 336, 362, 366. *App.* 142. Pour la défense du serment, on alléguait que, licet nemo tenetur seipsum prodere, tamen proditus per famam tenetur seipsum ostendere et purgare. En outre, que la pénitence infligée n'était pas per modum pœnæ, sed medicinæ. Voyez le jugement de neuf docteurs en droit civil dans *Strype's Whitgift*, *App.* 13[illegible]. Camden, 636.

que l'enthousiasme avait portés à croire à la mission divine de Hacket. Un matin [19 juillet], ils sortirent de son logement comme les prophètes du jugement et de la miséricorde divine, et parcoururent les rues en s'écriant : « Repens-toi, Angleterre, repens-toi ! » et à Charing-Cross ils haranguèrent le peuple du haut d'une charrette, déclarant que la réforme était proche, que Hacket, comme représentant du Christ et revêtu du corps glorifié du Messie, étant venu avec son van pour séparer le froment de la paille ; qu'il était le roi du monde, que tous les princes devaient le reconnaître pour leur souverain, et que la reine serait privée de la couronne pour s'être opposée à l'œuvre pieuse de la réforme. Le peuple les écoutait avec étonnement, mais sans les applaudir. Ne pouvant réussir à se faire des disciples, ils revinrent vers Hacket, et tous les trois furent arrêtés et emprisonnés comme traîtres [26 juill.]. Hacket mourut en proférant les plus horribles blasphèmes ; Coppinger, de sa propre volonté ou par force, périt de faim dans sa prison ; Arthington fit sa rétractation et obtint sa grâce [1].

Dans le commencement l'extravagance de ces fanatiques jeta beaucoup d'odieux sur la cause des ministres emprisonnés. L'on prétendit que s'il était arrivé un soulèvement, des hommes d'un plus grand poids se seraient mis à la tête des insurgés, et auraient exigé de la reine l'abolition de la prélature. Mais l'on ne put fournir aucune preuve qu'il eût existé de tels projets : les doctrines visionnaires des trois prophètes furent condamnées par leurs frères plus modérés ; et la cause de Cartwright et de ses associés, quand la surprise du public eut cessé, fut laissée à son propre mérite. Quelque temps après les évêques se retirèrent d'une contestation dans laquelle ils se trouvaient abandonnés par la majorité du conseil ; et les prisonniers, au bout de dix-huit mois, furent renvoyés sur la promesse de se mieux conduire [2].

Cependant leur refus de prêter le serment d'office donna lieu à une motion à la session suivante du parlement [27 fév. 1593] pour une réforme dans la pratique des cours ecclésiastiques.

1. Stowe, 760. Collier, II, 627, 630. Camden, 630, 634. Strype, IV, 68. À leur interrogatoire, ils déclarèrent qu'ils avaient été mus par l'esprit à agir comme ils l'avaient fait. Les deux prophètes refusèrent de se découvrir, parce qu'ils étaient d'un rang plus élevé que les commissaires. Hacket était accusé, 1° d'avoir dit que la reine avait perdu tout droit à la couronne ; 2° d'avoir enfoncé un poinçon (bodkin) dans un portrait de la reine, à l'endroit où est placé le cœur. Il se reconnut coupable sur le premier chef, et resta muet sur le second. Strype, IV, 68.

2. *Strype's Whitgift*, 370. *App.* 154.

Mais cette tentative fut étouffée dès son enfance par le despotisme de la reine, qui, faisant venir le président, le pria de rappeler à la chambre qu'elle avait le pouvoir de convoquer ou de dissoudre le parlement, de donner son assentiment ou son refus aux actes qui y étaient préparés; qu'elle leur avait déjà défendu de se mêler de sujets qui étaient au-dessus de leur capacité, telles que les affaires d'état ou les causes ecclésiastiques; qu'elle s'étonnait de leur présomption et de leur désobéissance, et qu'elle leur commandait par conséquent, à l'avenir, de ne jamais s'occuper d'aucune motion, comme à lui sur son allégeance, de ne jamais lire à la chambre aucun bill qui pût avoir trait à de telles matières. Elle ne se borna pas à cette réprimande. Morrice, qui avait été le moteur de la question, fut arrêté à sa place par un sergent d'armes, dépouillé de sa charge à la cour des pupilles, déclaré incapable de remplir les fonctions d'avocat, et envoyé au château de Tutbury, où il resta emprisonné pendant plusieurs années[1].

Par un acte du parlement, les protestants, de même que les plus pauvres des catholiques réfractaires, étaient passibles du bannissement ou de la peine portée contre la félonie sans bénéfice de clergie, à moins qu'ils ne se conformassent dans les trois mois qui suivraient leur mise en accusation. Mais les puritains étaient à cette époque divisés en deux sectes. La plus nombreuse, composée des disciples de Cartwright et de ses compagnons, ne rejetait pas certaines parties du service établi, ni l'administration du sacrement de la manière dont elle était faite dans beaucoup d'églises. Ceux-ci, par conséquent, en assistant de temps à autre à quelque portion du service, éludaient la sévérité des lois. Mais il y en avait d'autres, nommés brownistes ou séparatistes, qui regardaient toute espèce de communion avec une église selon eux non chrétienne comme une pollution de leur conscience, et qui, dans cette conviction, bravaient avec opiniâtreté l'autorité et les menaces de la reine. Afin d'intimider ces derniers, cinq d'entre eux furent accusés d'avoir écrit et publié des libelles séditieux [23 mars 1593]. La défense que les passages inculpés étaient dirigés contre les évêques et non contre la reine, ne fut point admise; et quoiqu'on épargnât l'éditeur, les auteurs Barrow et Greenwood subirent la peine de mort. La troisième victime fut le ministre Penry [6 avril]. On avait trouvé parmi ses papiers un recueil de phrases sans suite, que l'on dit avoir trait

1. Townshead, 68. D'Ewes, 478. Neal, c. VIII.

à la réputation de la reine, parce qu'il y était dit qu'il la soupçonnait de soutenir la cause de l'Evangile, non par attachement pour la religion, mais dans des vues d'intérêt personnel. Il protesta que ce n'étaient que les principaux points d'une pétition qu'il se proposait de composer; et maintint, qu'attendu qu'ils n'avaient jamais été communiqués à personne, ils ne pouvaient être considérés comme écrits dans le sens du statut. Néanmoins le jury le trouva coupable [25 mai], et, pour prévenir toute émeute à l'occasion de son exécution, on l'appela un jour tout à coup après dîner [29], et on le pendit aux abreuvoirs de Saint-Thomas[1].

Ces exécutions pouvaient éveiller la crainte des séparatistes, mais non triompher de leur obstination. On en emprisonna un grand nombre, d'autres furent condamnés comme réfractaires, et quelques-uns furent bannis. Mais la reine était devenue vieille: le roi d'Ecosse, son héritier présomptif, professait des principes puritaniques; et les chefs du parti de l'orthodoxie virent le danger de persister dans une voie qui pouvait attirer sur eux la vengeance du prochain souverain. La persécution s'apaisa peu à peu, et les séparatistes jouirent d'un état comparativement tranquille longtemps avant la mort d'Elisabeth.

Laissant ces luttes religieuses qui font si bien ressortir l'esprit d'intolérance extrême de ce siècle, nous pouvons maintenant revenir aux guerres étrangères et aux intrigues domestiques, qui occupèrent l'attention de la reine jusqu'à la fin de son règne. Aussitôt que l'enivrement causé par la défaite de l'Armada se fut apaisé, elle commença à calculer ce que lui avait coûté la victoire, et fut effrayée de l'énormité de la dépense. Un emprunt forcé parut le moyen le plus prompt de se procurer un subside immédiat. Les marchands de la Cité furent en conséquence taxés selon ce qu'on les crut capables de payer. On expédia des ordonnances de comptant aux lords-lieutenants des différents comtés; et tous les réfractaires de fortune, tous les individus suspectés pour leur religion, enfin presque tous les gentilshommes qui n'avaient pas quelques puissants amis à la cour, furent forcés d'avancer la somme à laquelle ils avaient été taxés[2]. Peu de temps

1. Stowe, 765. *Strype's Whitgift*, 410-415. *App.* 176. Annales de Strype, IV, 176. On le regarda comme l'auteur de *Martin Mar-prelate*, et c'est pourquoi il fut traité avec cette barbarie.

2. Murdin, 632. Lansdowne, *Mss.* LVI, 3, 4; LVII, 4. Il y a dans Lodge, II, 387, un plaisant exemple du pouvoir que s'arrogeaient les commissaires. Ba-

après la convocation, le clergé et le parlement s'asssemblèrent [8 mars 1589]; le premier vota à la reine un don de deux subsides de six shillings par livre; le second, deux subsides de quatre shillings, et de quatre dixièmes et quatre quinzièmes. Les communes annexèrent à ce vote libéral une pétition au trône. Maintenant que la terreur des armes espagnolés se trouvait dissipée, on ne songeait plus qu'à se venger et à faire des conquêtes; et la chambre priait la reine de punir l'insulte qui lui avait été faite par Philippe, en portant lo fléau de la guerre dans ses états[1]. Elisabeth loua le courage de son peuple affectionné: mais son échiquer était épuisé; elle n'avait pas d'argont à avancer; elle pourrait bien fournir des vaisseaux de guerre et quelques bandes de vétérans, mais il fallait que ses sujets fournissent le reste au moyen de leurs propres ressources. Il se forma promptement une association à la tête de laquelle étaient Norris et Drake, deux hommes à juste titre regardés comme les premiers dans le service de terre et de mer; et sous leurs auspices un armement de près de deux cents voiles, portant vingt-et-un mille hommes, se rassembla dans le port de Plymouth.

Le lecteur se rappellera que Lætitia, comtesse douairière d'Essex, avait épousé le comte de Leicester, qui présenta le comte d'Essex son fils à la reine. Sa jeunesse, son adresse et son esprit captivèrent promptement Elisabeth. Elle le nomma son grand écuyer; à l'approche de l'Armada (il n'avait pas encore vingt ans) elle l'éleva à la charge importante de grand écuyer et quand elle visita le camp, elle déploya visiblement sa tendresse pour lui aux yeux do toute l'armée, et récompensa ses services tout pacifiques en le décorant de l'ordre de la Jarretière. A la mort de Leicester il lui succéda dans le poste de premier favori. La reine exigea qu'il fût constamment à la cour, et l'indulgence qu'elle eut pour ses caprices nourrit et enflamma encore davantage les passions du jeune favori. Mais la société de « la vieille femme » avait peu d'attraits pour ce seigneur volage; et le désir de la gloire, peut-être l'espérance du pillage (car il était

got, employé par lord Shrewsbury pour recevoir l'argent, lui écrit en faveur de Joliffe, à qui il avait été envoyé une ordonnance de comptant, et continue ainsi: « Il y a un certain Reynold Devill, homme de grande fortune, sans » femme ni charge aucune, un usurier par état et riche à mille livres; il ne » fera jamais de bien à son pays. Votre seigneurié ferait un acte de charité en » la lui imposant (la part sur Joliffe). »

1. Wilk. *Con.* IV, 340. D'Ewes, 454.

déjà endetté de 22,000 liv.) lui firent porter ses regards vers l'armement de Plymouth [1]. Sans communiquer ses intentions à la reine il disparut tout à coup de la cour, se rendit en toute hâte à Plymouth, s'embarqua à bord du *Swiftsure*, vaisseau de la marine royale, et mit immédiatement en mer [1er avril] avec l'intention de suivre la flotte qui avait fait voile plusieurs jours auparavant. A peine était-il parti que le comte de Huntingdon arriva avec l'ordre d'arrêter le fugitif et de le ramener prisonnier aux pieds de sa souveraine. Trouvant qu'il était trop tard, il envoya copie des instructions royales aux commandants de l'expédition [2].

Les deux chefs étaient accompagnés de don Antonio, prieur de Crato, qui avait disputé sans succès à Philippe la couronne de Portugal. La reine avait donné l'ordre d'essayer d'abord d'effectuer une révolution en sa faveur, et si cette tentative échouait, de parcourir les côtes de la Péninsule, et de causer aux sujets de Philippe tous les dommages possibles [3]. Mais Drake était habitué depuis trop longtemps au commandement absolu dans ses expéditions de piraterie. Il refusa de se soumettre à ses instructions, et fit voile pour le port de la Corogne [21 avril]. Plusieurs bâtiments marchands et vaisseaux de guerre tombèrent entre ses mains : la ville ou plutôt le faubourg des pêcheurs fut pris, et les magasins remplis d'huile et de vin devinrent la proie du vainqueur. Mais ce fut en vain qu'on fit une brèche à la muraille de la place elle-même; tous les assauts furent repoussés, et trois cents hommes périrent par l'écroulement inattendu d'une tour. Cependant le comte d'Andrada s'était retranché à la Puente de Burgos; Norris marcha contre lui avec des forces inférieures, échoua dans sa première attaque du pont, réussit à la seconde, et eut l'honneur de repousser ses adversaires au delà d'un mille. Mais ce fut un honneur stérile, acheté par la perte d'un grand nombre d'hommes [4].

1. Murdin, 634.

2. Lodge, II, 385. Camden, 602.

3. Lodge, II, 397.

4. Ibid. 389-395. Birch, I, 58. Camden, 600-602. Norris et Drake semblent avoir été experts dans l'art de composer des dépêches officielles. Ils disent au conseil que dans ces batailles où l'on s'était vivement défendu, ils avaient tué mille hommes aux ennemis et n'en avaient perdu que trois (Lodge, ibid.). Mais lord Talbot écrit à son père · « D'après ce que j'apprends en particulier, nous » avons perdu autant de monde qu'eux, et peut-être davantage, et sans avoir » rien gagné, hors l'honneur, et l'avantage d'apprendre à nos hommes à se » servir de leurs armes. » Ibid. 396.

De la Corogne les commandants adressèrent à la reine une relation exagérée de leurs succès; mais l'informèrent qu'ils n'avaient aucune nouvelle du comte d'Essex. Ce seigneur les attendait en mer et les accompagna à Peniche [13 mai] sur la côte de Portugal. A leur arrivée il fut résolu de débarquer : Essex sauta le premier à terre, et le château fut pris à l'instant même. De là la flotte fit voile vers l'embouchure du Tage; l'armée traversant Torres Vedras et Saint-Sébastien, arriva sous Lisbonne. Mais le cardinal Albert, gouverneur du royaume, avait donné le commandement à Fonteio, capitaine expérimenté, qui détruisit toutes les provisions aux alentours; et ayant distribué sa petite troupe d'Espagnols dans les positions les plus favorables pour s'opposer à tout soulèvement dans la ville, attendit avec calme l'arrivée de l'ennemi. Les Anglais s'avancèrent sans opposition: Essex vint avec sa compagnie frapper aux portes mêmes en demandant l'entrée : mais au moment où il se retirait, les Espagnols fondirent sur lui en petits pelotons, et surprirent les malades et les traîneurs. A la fin, la disette et les maladies forcèrent Norris à abandonner l'entreprise : il n'avait pas été tiré une épée en faveur d'Antonio; et en dépit des prières et des représentations de ce prince, l'armée marcha sur Cascaes, ville qui avait déjà été reprise et pillée par Drake. De Cascaes l'expédition mit à la voile pour l'Angleterre [27 mai], et le lendemain un orage la divisa en plusieurs petites escadres. Une d'elles prit et pilla la ville de Vigo; les autres, après avoir beaucoup souffert de la tempête et plus encore de la poursuite de Padilla avec une flotte de dix-sept galères, atteignirent successivement Plymouth. Sur les vingt-et-un mille hommes qui avaient été embarqués pour cette malheureuse expédition, il n'en revint pas la moitié, et sur onze cents gentilshommes un tiers à peine revirent leur patrie [1]. La reine se félicita d'avoir ainsi vengé sur les états de Philippe même l'invasion dont il avait menacé l'Angleterre; mais elle déplora les pertes en hommes et en argent que cette satisfaction lui avait coûtées. Elle en attribua tout le blâme à la rapacité des deux

1. Camden porte le nombre d'hommes employés dans cette expédition à 12,500, et celui des hommes manquant au retour à 6,000 (Camden, 601, 605), nombres qui, s'ils se rapportent à l'armée de débarquement seulement, paraîtraient assez exacts. Baillie, capitaine de *la Mary-German*, écrivit de Plymouth à lord Shrewsbury que les forces de terre montaient à 20,000 hommes, ce qui doit être une exagération. Fenner, qui avait un commandement supérieur dans la flotte, donne les nombres que nous avons rapportés. C'avait été, ajoute-t-il, « une misérable action, » et sa main ne pouvait écrire ce que son cœur en pensait. Birch, I, 58.

commandants; ceux-ci s'accusèrent l'un l'autre, et en rejetèrent une grande partie sur la chaleur du climat et sur l'intempérance des soldats. Mais l'on eut grand soin de supprimer ces plaintes dans les récits que l'on donna au public; on cacha la perte, on exagéra les avantages; et le peuple célébra avec joie le triomphe de l'Angleterre sur l'orgueil et la puissance de l'Espagne [1].

A son retour à la cour, Essex trouva deux nouveaux aspirants à la faveur royale, dans sir Walter Raleigh et sir Charles Blount. Raleigh était un soldat de fortune qui avait servi en France, en Hollande et en Irlande. Une querelle avec lord Grey le fit revenir en Angleterre, où il plaida sa cause devant le conseil avec une éloquence qui excita l'admiration de ses auditeurs. Elisabeth le fit venir, fut flattée de ses compliments et de sa conversation, et le consulta ensuite fréquemment « comme un oracle. » Il l'accompagnait dans ses promenades, et dans une circonstance il jeta son manteau (c'était probablement le seul qu'il eût de quelque valeur) dans la boue pour servir de tapis de pied à la reine. On prédit qu'il avait fait sa fortune. Il fut fait chevalier, et nommé lord gardien des mines d'étain, et obtint en outre le poste honorable de capitaine des gardes de Sa Majesté. Mais le zèle de ses amis le mit en opposition avec Essex, et l'influence supérieure du comte lui fit quitter la cour pour aller affermer les douze mille acres qui lui avaient été accordés en Irlande [2]. Sir Charles Blount était le second fils de lord Mountjoy, et étudiant d'Inner Temple. Un jour la reine, dînant en public, le remarqua parmi les spectateurs, lui donna sa main à baiser et lui dit de rester à la cour. Dans un tournoi, elle lui envoya, en témoignage de son approbation, une reine de jeu d'échec en or, qu'il attacha à son bras avec un ruban cramoisi. La jalousie d'Essex lui fit remarquer à haute voix « qu'il fallait maintenant que tout imbécile eût sa faveur; » et l'orgueil de Blount demanda satisfaction de cette insulte. Ils se battirent : Essex fut blessé à la cuisse; et la reine dans sa vanité se flatta « que sa beauté avait été le sujet de la querelle. » Elle leur ordonna de se réconcilier; et de rivaux qu'ils étaient, ils devinrent par la suite amis sincères et assurés [3].

Mais l'attention d'Elisabeth fut bientôt absorbée dans les événe-

1. Voyez les dépêches dans Lodge, ibid. Birch, I, 58, 61. Strype, IV, 8. Camden, 601, 605. Stowe, 751, 756. Maffei, *Hist. ab excessu Gregorii XIII*, l. II, 48, 49.

2. Birch, I, 56. Naunton dans *le Phenix*, 209.

3. Naunton, 212. Osborn, 32.

ments extraordinaires et importants qui se succédaient rapidement en France. L'année précédente [2 mai 1588] le roi avait introduit secrètement un corps de troupes dans Paris, afin de tenir en respect, peut-être de punir les factieux démagogues qui avaient acquis un ascendant sans bornes sur l'esprit des citoyens. La populace se souleva [22 sept.]; on jeta des chaînes au travers des rues; les soldats divisés en petits corps et isolés les uns des autres, se rendirent, et le duc de Guise devint maître de la capitale [1]. On convoqua ensuite une assemblée des Etats à Blois, et le roi résolut de se défaire par trahison d'un sujet qu'il ne lui était pas permis de punir légalement. Par ses ordres le duc fut assassiné dans un corridor conduisant à la chambre royale [3 déc.], et le lendemain le cardinal de Guise subit le même sort; tandis que le cardinal de Bourbon fut envoyé en prison avec les chefs du parti [2]. Cette nouvelle porta les habitants de la capitale à l'exaspération la plus violente : les deux frères furent loués comme des martyrs; et les rues, les églises et les endroits publics retentirent de cris de vengeance. Le duc de Mayenne, le troisième frère, accourut de Lyon à Paris et prit sur lui, outre le titre de gouverneur, l'exercice de l'autorité souveraine. Si le roi avait agi avec vigueur, il eût peut-être écrasé l'hydre qui se dressait contre lui : mais par ses lenteurs il laissa ses adversaires se remettre de leur consternation, et fut forcé, pour dernière ressource, de se jeter dans les bras du roi de Navarre.

Les deux monarques, ayant réuni leurs forces, s'avancèrent sur Paris, où la frénésie religieuse était parvenue à son comble. Autrefois, la doctrine que les peuples possédaient le droit de déposer et de punir leurs souverains avait été exclusivement prêchée par Knox, Goodman et Languet [3]; mais maintenant elle était adoptée par les universités de Paris, reconnue par le nouveau parlement et enseignée par les prédicateurs, qui du haut de la chaire déclaraient le roi apostat, assassin et tyran; soutenant qu'il avait perdu tout droit à la souveraineté, et exhortant les hommes à délivrer le royaume du gouvernement d'un tel monstre. Jacques Clément, jeune moine dominicain d'un cerveau faible et exalté, entreprit cette tâche. Sur la foi d'une lettre forgée de Harlay, premier président du parlement, il obtint d'être introduit

1. Consultez Griffet, De la Journée des Barricades, Daniel, XI, 439.

2. Voyez les Papiers Hardwicke, I, 281, 296. Camden, 607.

3. Languet était l'auteur de *Junius Brutus*, publié par Duplessis-Mornay.

auprès de Henri [1er août] : et au moment où le roi se penchait vers lui pour l'écouter, il lui plongea un couteau dans les entrailles. Le monarque s'écria qu'il était assassiné; ses gardes se précipitèrent dans sa chambre et massacrèrent aussitôt Clément[1]. Cette vengeance immédiate empêcha malheureusement d'interroger le coupable; et on ne put jamais connaître si le projet venait de lui ou s'il lui avait été suggéré par d'autres.

Henri mourut le lendemain, et le roi de Navarre, descendant de saint Louis par son plus jeune fils Robert, comte de Clermont, prit le titre de Henri IV, roi de France et de Navarre. Une grande partie de la noblesse catholique était jusqu'ici restée fidèle à la cause royale dans sa lutte avec la ligue; mais avant de consentir à reconnaître le nouveau souverain elle le força à signer un engagement [4], par lequel il s'obligeait à ne souffrir l'exercice public d'aucun autre culte que du culte catholique, excepté dans les villes où la réforme serait déjà établie; à ne donner d'emplois dans les villes et dans les corporations qu'à des catholiques; à maintenir les droits et priviléges des princes, des nobles et de tous ses fidèles sujets; à punir les fauteurs du meurtre du dernier roi, et à permettre aux seigneurs catholiques d'informer le pontife des motifs de leur conduite. Mais le roi ne pouvait satisfaire les bigots des deux partis. D'un côté, différents gentilshommes catholiques, doutant de sa sincérité, quittèrent le camp avec leurs suite; de l'autre, neuf régiments de protestants refusèrent de combattre sous les drapeaux d'un souverain qui s'était engagé à soutenir ce qu'ils appelaient un culte idolâtre[2]. Affaibli par les désertions, Henri leva le siége de Paris, divisa son armée, et se retira avec un petit corps de troupes en Normandie. Le duc de Mayenne le poursuivit; mais le roi se retrancha à Arques [21 sept.], près de Dieppe, et repoussa l'armée des ennemis quoique quatre

1. Voici la dépositiou de Bellegarde, qui était présent : « Aujourd'hui, environs les huict heures, estant en la chambre du roi qui estoit sur sa chaise d'affaires, Sa Majesté a dict audict Jacobin ce qu'il avoit à dire. Lequel Jacobin a répondu en ces motz : — Sire, monsieur le premier président se porte bien et vous baise les mains; — et après ces mots a dict au procureur général qu'il voudroit bien parler au roi à part... Et voyant Sa Majesté que ledict Jacobin faisoit difficulté de parler, lui a dict en ces mots : — Approchez-vous; — ce que ledict Jaobin a faict, et s'est mis en la place dudict sieur déposant, où incontinent il a ouy sadicte Majesté qui, haussant sa voix, a dict : — Ha! mon Dieu! — qui a été cause que ledict sieur déposant a tourné la teste, où il a veu sadicte Majesté debout, qui tiroit de son corps ung costeau duquel à plein bras il a par deux foys frappé ledict Jacobin dans la face, lui disant : — Ha! meschant, tu m'as tué! » Daniel, XI, 505, note.

2. Camden, 662.

fois plus forte que la sienne. Peu de jours après il reçut d'Elisabeth une somme de 20,000 l. en or pour payer ses troupes étrangères, et un renfort de quatre mille Anglais sous le commandement de lord Willoughby. Il était maintenant en état de prendre l'offensive. Il revint sur ses pas à marches forcées, surprit les faubourgs de Paris sur la rive gauche de la Seine, retourna par Tours en Normandie et réduisit plusieurs villes d'importance. Durant la campagne les Anglais soutinrent par leur bravoure l'honneur de leur pays; mais ils souffrirent considérablement dans plusieurs actions; et les survivants furent renvoyés avec de grands remercîments, au commencement de l'année suivante[1].

Le duché de Bretagne, originairement fief femelle, avait été annexé à la couronne de France par un mariage. Maintenant il était réclamé par le roi d'Espagne pour sa fille l'infante, comme représentant de sa mère Elisabeth de France, et aussi par le duc de Mercœur, au nom de sa femme, descendante des anciens princes de cette province. Au lieu de s'opposer l'un à l'autre, ils convinrent de remettre la décision de leurs prétentions respectives jusqu'à ce qu'ils eussent fait conjointement la conquête du duché. Mercœur s'empara de plusieurs des principales villes; et les Espagnols ayant débarqué cinq mille hommes, prirent possession des ports de Blavet et de Hennebon [oct. 1590]. Jusqu'ici les demandes de secours faites par Henri, ses cajoleries à la reine, ses lettres de compliments et d'attachement, avaient été de peu d'effet. Elisabeth était très-libérale de promesses, mais elle ne distribuait ses secours que d'une main lente et avare[2]. Il avait bien quelques puissants avocats à la cour d'Angleterre, le comte d'Essex, le secrétaire Walsingham et le grand-amiral Howard :

1. Camden, 610, 611.

2. « Elle est plus couarde de mettre main à sa bourse, qu'elle n'eût esté de la mettre à l'espée si elle eust esté homme. » Egerton, 336. Il est amusant de voir comme l'ambassadeur français se plaint de l'inattention du roi à flatter la vanité de la reine par des lettres fréquentes. Il devrait lui envoyer un petit billet tous les quinze jours. Ses lettres, « si délicates et si pleines d'affection, » font plus d'effet que tous leurs raisonnements. — Le fait est qu'elle commença à coquetter avec Henri peu après l'arrivée de ses ambassadeurs. « Elle » nous mena en sa chambre secrette, où elle nous fit monstre de votre beau » pourtraict avec telle démonstration, qu'elle nous cuida sembler qu'elle en aymeroit mieux le vifs... Tant y a qu'elle ne se courrouce poinct quand on lui » faict sentir que vous l'aymez. » Quant à ce qu'elle dit en cette occasion et en deux autres semblables, ils l'ont confié au porteur, parce que les routes sont si peu sûres en France, et l'art de déchiffrer est devenu si commun, qu'ils ne veulent pas le confier au papier. Ibid. 305, 322, 330, 335, 345, 358. A leur suggestion, elle broda une écharpe et l'envoya à Henri comme présent. Ibid. 359, 365, 413.

mais Essex n'était pas du cabinet; Walsingham mourut au printemps [6 avril 1591], et l'influence de Howard se trouva neutralisée par la politique méticuleuse et intéressée de Burghley, dont l'autorité était telle, dit l'ambassadeur français, que si la reine ordonnait une chose, et le lord-trésorier une autre, le dernier devait être obéi [1]. Ce n'était pas qu'Elisabeth ou son ministre fussent indifférents au résultat de la guerre civile en France: mais celui-ci en regardait la continuation comme un avantage, parce qu'elle épuisait les ressources d'une puissance ennemie naturelle de l'Angleterre; et la reine de son côté était toujours prête à écouter les avis qui s'accordaient avec ses habitudes de parcimonie. Maintenant néanmoins que les troupes espagnoles étaient réellement débarquées sur les côtes de la Bretagne, tous deux s'alarmèrent. On avança quoiqu'à regret un prêt d'argent; on accorda la permission d'exporter des munitions de guerre, et on leva une armée subsidiaire de trois mille hommes [2]. Essex en sollicita le commandement, et pria la reine pendant des heures entières, à genoux, de lui accorder sa demande. Mais Elisabeth eut le courage de refuser, et, par les avis de Burghley, conféra ce poste important [7 janvier 1591] à sir John Norris, vieux capitaine expérimenté [3]. Avec son aide les royalistes en Bretagne purent tenir les Espagnols en échec; mais Henri demandait de nouveaux secours, et la perspective de la soumission de Rouen lui fit obtenir d'Elisabeth un consentement tardif à ses demandes. Essex se mit de nouveau en avant: le roi appuya sa requête, et le favori triompha à la fin de l'opposition du ministre; il ne fut pas fâché non plus, en prenant le commandement, que Shirley et Wilkes, que la reine avait choisis pour être ses conseillers militaires, eussent refusé cette désagréable tâche [4]. Il débarqua à Dieppe [1er août] avec trois cents lances, trois mille hommes d'infanterie et trois cents gentilshommes volontaires. Mais Henri était retenu au loin dans la province de Champagne: et les troupes anglaises restèrent deux mois entiers inactives dans le camp d'Arques, où Essex conféra l'honneur de la chevalerie à plusieurs

1. Egert. 357, 359.

2. Ibid. 384.

3. Ibid. 384, 385. Essex quitta la cour pour montrer son déplaisir, ibid. 388.

4. Rymer, XVI, 98. Egert, 415. « Selon moi, monseigneur d'Egerton suivra sa volonté, il y est tellement décidé. » Lee à lord Shrewsbury, 20 juin. « Je n'ai jamais vu de si bonnes troupes sortir d'Angleterre, avec des commandants si jeunes et si inexpérimentés. » *Syd. Pap.* I, 327.

de ses jeunes guerriers, pour les consoler du désappointement de ne pouvoir gagner leurs éperons sur le champ de bataille. Enfin le roi entra en Normandie, demanda et obtint un nouveau secours de l'Angleterre, et établit au milieu de l'hiver le blocus de Rouen [1592], dans lequel les Anglais éprouvèrent des pertes considérables, autant par suite de la rigueur de la saison que dans les différentes escarmouches avec l'ennemi. Au retour du printemps le siége fut levé à l'approche du duc de Parme [10 avril], et Essex, par l'ordre de la reine, laissa le peu de troupes qui lui restaient sous les ordres de sir Roger Williams. Les deux campagnes suivantes n'eurent pas de meilleur résultat. Chaque année un renfort arrivait de l'Angleterre; mais, trop peu important pour pouvoir faire autre chose qu'une diversion momentanée, il disparaissait en quelques mois sous les maladies et les autres hasards de la guerre : et la perte était ensuite réparée par l'envoi d'un autre renfort aussi insignifiant. La vérité est que Henri et Elisabeth jouaient maintenant tous deux un semblable jeu, cherchant chacun à tirer avantage des embarras de l'autre. Si la reine accédait à regret aux demandes réitérées du roi de France, c'était surtout dans le but de chasser les Espagnols de la Bretagne : et si Henri ne se faisait jamais scrupule de rompre ses engagements avec elle, c'était parce qu'il savait que la présence d'une armée espagnole si près de ses rivages agirait comme un stimulant sur sa parcimonie, et la forcerait, malgré ses désappointements et vexations, à lui donner des secours en hommes et en argent[1].

Les documents officiels du temps, qui existent encore en quantité considérable, montrent l'état d'inquiétude et d'irritation de l'esprit de la reine pendant ces désappointements successifs. Elle changeait continuellement de résolution; rien de ce qu'on faisait ne pouvait lui plaire; elle réprimandait et menaçait ses ministres à l'intérieur et ses agents à l'étranger, son favori Essex et Unton son ambassadeur[2]. Mais la conduite du roi de France, l'indifférence qu'il montrait pour ses intérêts et ses désirs, et ses

1. Voyez Rym. XVI, *passim*. Murdin, 641-653. Elisabeth ordonna à l'université d'Oxford de choisir pour chancelier lord Buckhurst, en opposition à Essex. Le dernier exprima ainsi son mécontentement : « Si je meurs (dans » l'assaut) ne me plaignez pas, car je mourrai avec plus de plaisir que je ne » puis vivre; si j'échappe ne me consolez pas, car l'outrage et la dureté que » j'ai éprouvée de la reine sont trop forts. » Ibid. 650. Roan, 23 déc.

2. Voyez Rymer, XVI, du commencement à la page 200. Murdin, 644-653. Birch, *Négociations*, 1-14.

désagréables demandes de services additionnels par lesquelles il répondait à toutes ses plaintes, mirent sa patience aux plus rudes épreuves. Sachant qu'elle n'oserait témoigner son ressentiment, il se riait en secret de ses menaces. En montant sur le trône, il avait donné sa parole qu'il étudierait les principes de l'ancienne religion. Cette promesse devint une source de scandales et d'alarmes pour les ministres réformés ; les courtisans en plaisantèrent, et la reine d'Angleterre la regarda comme un simple faux-fuyant. Mais l'expérience convainquit Henri qu'il devait remplir sa promesse s'il voulait régner avec tranquillité. Il assista à diverses conférences entre des prélats catholiques et des docteurs de la réforme, et, en 1593, il annonça son intention de se conformer à l'ancien culte. Burghley composa immédiatement, au nom de la reine, une remontrance dans laquelle il exposait toute la honte et le danger d'une telle démarche. Elisabeth y ajouta une lettre de sa propre main [15 juillet 1593]. Mais le messager arriva trop tard; la cérémonie de l'abjuration était déjà accomplie, et le roi répondit en donnant des excuses pour sa conduite, et en renouvelant les assurances de son estime et de sa reconnaissance. Au premier moment, la reine l'accusa hautement de perfidie et de duplicité; mais à cet état de colère succéda bientôt un abattement qui ne lui était pas ordinaire, et dont elle chercha à se délivrer par l'étude de la théologie. Elle eut des conférences fréquentes avec l'archevêque; elle consacra beaucoup de temps à lire l'Ecriture, et elle consulta les ouvrages des Pères de l'Eglise. Mais quoiqu'elle se fût ainsi raffermie dans sa propre croyance, elle n'osa blâmer l'apostasie de Henri. La politique demandait que, puisqu'ils n'étaient plus liés l'un à l'autre par la profession d'une commune religion, elle s'assurât de son amitié par quelque autre engagement. Une négociation s'ensuivit; et il fut conclu à Melun un traité par lequel les deux monarques s'engageaient à maintenir une guerre offensive et défensive contre Philippe, tant que ce prince resterait en guerre avec l'un des deux [1].

L'esprit public était alors agité par des bruits de complots contre la vie de la reine. La mort de Marie Stuart « ne l'avait pas préservée de tout danger, ainsi qu'elle l'espérait, » et l'avait fait regarder par les nations étrangères comme une usurpatrice qui, pour s'affermir sur le trône, avait versé le sang de l'héri-

1. Camden, 661-665. Lettre d'Elisabeth dans les notes Hearne, p. 927. Elle termine ainsi : « Votre asseurée sœur, si ce soit à la vieille mode; avecque la nouvelle je n'ay que faire. E. R. »

tière légitime. Les exécutions continuelles des missionnaires catholiques, les relations de leurs souffrances et les images représentant leurs différents supplices augmentaient encore la prévention contre elle [1], et il ne manquait pas d'hommes à imagination exaltée qui se persuadassent que ce serait rendre un service à l'humanité que de délivrer la terre d'une femme qui n'était à leurs yeux qu'un tyran immoral et sanguinaire [2]. Nous ne devons pas douter que de tels projets n'aient existé, d'après les nombreuses condamnations qui eurent lieu ; et cependant il serait difficile de spécifier un seul exemple dans lequel la culpabilité de l'accusé ait été clairement établie. La vérité est qu'Elisabeth, comme Philippe, employaient tous deux en qualité d'espions une multitude d'hommes ruinés et sans principes qui, en général, pour plus de sûreté ou pour accroître leurs émoluments, trouvaient moyen d'entrer au service des deux princes ; et qui, s'ils étaient ensuite accusés de duplicité par l'un ou l'autre, se retranchaient sous le prétexte qu'une telle conduite les mettait à même de découvrir et de dévoiler les secrets desseins du parti adverse. Pour satisfaire ceux qui les employaient, ils étaient souvent forcés de transmettre des nouvelles fausses et alarmantes ; quelquefois ils formaient positivement des conspirations afin d'avoir le mérite de les découvrir ; et il arrivait même assez souvent que, rencontrant des agents aussi corrompus qu'eux-mêmes, ils périssaient dans les piéges mêmes qu'ils avaient tendus pour d'autres. De là il venait que les cours d'Angleterre et d'Espagne étaient disposées à croire à l'existence de complots contre la vie de leurs souverains respectifs, et que Philippe et Elisabeth, sous l'influence d'une telle persuasion, s'accusaient l'un l'autre de projets criminels d'assassinat [3].

Dans l'art de découvrir les vues et de déjouer les manœuvres de ces bandes d'espions et de conspirateurs, Walsingham était

1. Voyez note (CC).

2. Persons nous informe qu'il avait lui-même dissuadé plusieurs individus de telles pensées, et un entre autres qui, « pour délivrer le peuple catholique de » la persécution, avait resolu de sacrifier sa propre vie ou d'arracher celle de » Sa Majesté. » Il avait dejà fait plus de cent milles dans cette intention, lorsque Persons le rencontra, et parvint après nombre d'arguments à lui faire abandonner son projet, principalement par la raison que « les catholiques an» glais eux-mêmes ne desiraient pas être délivrés de leurs maux par un tel » attentat. » Persons, Wardword, 71.

3. Camden, 691. Il existe encore à Simancas plusieurs notes envoyees à Philippe sur des complots pour l'assassiner; probablement Elisabeth et Philippe s'attribuaient reciproquement des projets dont ils étaient également incapables.

sans rival. Après sa mort, lord Burghley prit sur lui cette tâche difficile; sachant que pour les attraits de sa personne il restait au-dessous de la plupart de ses compétiteurs dans le cabinet, ce ministre cherchait à se maintenir en faveur en prenant un soin tout particulier de la sûreté de sa souveraine. Essex dépensait, à la vérité, des sommes considérables pour entretenir des espions sur le continent; cependant il arrivait toujours que ses renseignement étaient devancés par la vigilance de Burghley [1], jusqu'à ce qu'enfin il eût obtenu l'assistance d'Antonio Perez, jadis secrétaire favori de Philippe, et maintenant refugié en Angleterre pour se soustraire à la justice ou à la vengeance de son maître. Elisabeth regardant l'Espagnol comme un traître, lui refusa audience; et Burghley, imitant sa souveraine, ne voulut lui parler qu'une seule fois; mais Essex, moins scrupuleux, reçut ses visites et apprit de lui que Roderigo Lopez, médecin juif qui avait été fait prisonnier en 1558, et qui depuis, en raison de ses talents avait été pris au service de la reine, était secrètement pensionné par le roi d'Espagne. Elisabeth ne voulut pas croire à l'accusation; elle permit néanmoins à son favori d'approfondir l'affaire, et lui adjoignit, dans une commission, lord Burghley et son fils sir Robert Cecil. Tous trois se rendirent à la maison de Lopez [28 janv. 1594]. Ils interrogèrent le juif, saisirent et examinèrent ses papiers et firent toutes les investigations possibles, et le résultat fut que les Cecil restèrent convaincus de son innocence. Elisabeth réprimanda sévèrement son favori, qui, retournant à sa maison, refusa de quitter sa chambre jusqu'à ce que la reine eût, par des messages et des excuses répétées, « réparé » cet affront. Stipulé par cette vexation et par l'espérance de mortifier les Cecil, il reprit l'enquête; et, avec beaucoup de travail et de peine, il parvint à établir sur des bases plausibles une accusation de haute trahison contre don Antonio Lopez et contre deux Portugais de la suite de don Antonio appelés Ferreira et Louis. Ferreira avoua que, par l'ordre du juif, il avait écrit une lettre à Fuentes et à Ibarra, ministres espagnols dans les Pays-Bas, pour offrir d'empoisonner la reine moyennant une récompense de 50,000 couronnes; et Louis, qu'il avait été chargé par les mêmes ministres de venir en Angleterre presser Lopez d'accomplir sa promesse. On peut avoir quelque doute sur ces confessions faites dans la Tour et probablement à la ques-

1. Relig. Watton, p. 157, 8. édit. 1685.

tion. Il y eut certainement des lettres d'interceptées qui prouvaient l'existence d'un complot pour mettre le feu à la flotte; et le juif lui-même avoua qu'il avait quelquefois reçu des présents de la cour d'Espagne, et avait en retour fait des offres générales de service; mais il nia qu'il eût jamais fait ou songé à faire aucun mal à la personne de la reine; et l'on peut observer à l'appui de sa défense qu'en une certaine occasion il lui avait montré une bague de prix qu'il avait reçue, et lui avait demandé s'il ne lui était pas permis de « tromper le trompeur. » Au tribunal tous les trois furent reconnus coupables [28 fév.]; mais l'on sursit à l'exécution durant trois mois dans l'espoir qu'ils feraient de nouvelles révélations[1]. Après l'exécution de Lopez et de Louis [7 juin], la reine écrivit à l'archiduc Ernest, le nouveau gouverneur de Flandre, pour lui demander un passeport pour un gentilhomme qui lui ferait connaître les abominables menées de Fuentes et d'Ibera, et lui réclamerait l'extradition de ses perfides sujets Owen, Throckmorton, Holt le jésuite et Worthington et Gifford, professeurs de théologie. L'archiduc lui accorda ce passe-port, mais avec si peu de cérémonie qu'Elisabeth offensée le lui renvoya[2].

Le roi de France avait, en exécution d'un article du dernier traité, déclaré la guerre à l'Espagne. Il eut bientôt lieu de douter de la politique de cette mesure, et de se repentir de sa précipitation. Velasco, connétable de Castille, entra en Champagne et menaça la Franche-Comté. Fuentes pénétra dans la Picardie, dispersa l'armée française, enleva Doullens d'assaut, et se rendit maître de l'importante place de Cambray. Ce fut en vain que Henri appela Elisabeth à son secours. S'attendant à une seconde invasion de la part de Philippe, elle rappela les troupes qu'elle avait laissées pour la défense de la Bretagne, condamna ouvertement sa folie d'avoir dépensé tant d'argent et perdu tant de pré-

1. Sur la trahison de Lopez, voyez Camden, 676, 677. Birch, I, 149-152, 156-160. Murdin, 669. Œuvres de Bacon, II, 106, édit. de 1802. Bacon écrit sa relation d'après le désir de son patron, le comte d'Essex. On avait obtenu deux lettres apportées par Louis de la part de Fuentes et d'Ibarra. Il était difficile d'en saisir le sens exact. Ces deux ministres prétendirent qu'elles avaient rapport à une intrigue que Walsingham, qui était mort, avait menée avec quelques-uns des secrétaires du conseil d'Espagne. Mais Louis fut poussé à les appliquer à l'assassinat de la reine, Birch, I, 156. Murdin, 680. Je ne puis m'expliquer comment il se fait que Camden, 677, et Stowe, 768, rapportent tous deux l'exécution de Ferreira, quoiqu'il soit évident qu'il fut sauvé par la faveur d'Essex, qu'il accompagna plus tard à Cadix, et à qui il présenta dans la suite un mémoire que l'on peut voir dans Birch, II, 268.

2. Comparez Camden, 677, avec une lettre dans Birch, *Négociations*, 15.

cieux soldats en France ; et si à la fin elle parut revenir, elle demanda néanmoins la possession préalable de Calais, comme garantie ou indemnité des dépenses de la guerre. Henri rejeta cette proposition avec dédain ; mais l'avertit en même temps qu'il était dans l'impossibilité de continuer la guerre sans secours ; que son peuple demandait la paix à grands cris, et que si elle l'abandonnait dans cette situation critique, il se verrait forcé de se jeter dans les bras de l'Espagne [1].

Le bruit des préparatifs qui se faisaient dans les ports de la Péninsule [1596] avait jeté l'alarme dans toute l'Angleterre. Il était évident que la non-réussite de la première expédition était due en grande partie aux mauvais temps, et à divers accidents imprévus. Une saison plus favorable pourrait permettre à une seconde Armada de débarquer une armée sur les côtes, et l'on ne pouvait contempler une lutte entre de jeunes recrues, quelque braves qu'elles pussent être, et une armée de vétérans habitués à la victoire, sans éprouver les plus sérieuses appréhensions sur le résultat. On prit toutes les précautions possibles : on éleva des forts, on commissionna des navires, on leva des troupes dans les différents comtés, et tous les réfractaires et les suspects furent forcés de faire la remise de leurs armes, et de passer de la surveillance libre, comme on l'appelait, à la surveillance enfermée [2]. Cependant l'archiduc Albert, cardinal d'Autriche, qui avait suc-

1. Consultez sur ce sujet la correspondance dans Birch, *Négociations*, 26-36 ; et dans Murdin, 711-734. Henri, pour surmonter son obstination, fit un singulier appel à sa vanité. Unton, l'ambassadeur (la comédie avait été probablement arrangée entre eux), lui écrivit qu'un jour le roi lui avait demandé comment il trouvait sa maîtresse, la belle Gabrielle. « Je répondis, dit Unton, » en la louant avec modération, et lui disant que, sans l'offenser, j'avais un » portrait d'une bien plus belle maîtresse, et que cependant le portrait était » fort au-dessous de la perfection de sa beauté. » Le lecteur se rappellera qu'Elisabeth n'était que dans sa soixante-sixième annee. Unton alors le montra au roi. « Il le regarda avec passion et admiration, disant que j'avais » raison. *Je me rends*, protestant qu'il n'avait jamais rien vu de semblable. Il » l'embrassa, me le prit et jura qu'il n'y renoncerait pour aucun trésor, et que » pour en posséder l'original il renoncerait à tout au monde. » Ensuite ils parlèrent d'affaires : « Mais je trouvai, ajoute l'ambassadeur, que le tableau, tout » muet qu'il était, obtint de lui plus de paroles et d'affection que tous mes ar- » guments et ma rhetorique. » Murdin, 748, 719. Elisabeth fut flattée ou prétendit être flattée de ces compliments sur sa beauté. Elle envoya, sans doute en conséquence de cette lettre, son portrait en présent à la sœur de Henri. Mais le roi reçut avis secret du lord Sheffield, de le garder pour lui ; ce qu'il fit, en lui écrivant qu'il était sûr qu'il était en réalité pour lui, et qu'il lui avait donné une telle idée de sa beauté qu'il ne pouvait prendre sur lui de s'en séparer. Egerton, 415.

2. « Ces préparatifs espagnols, je vous assure, my lord, engendrent d'in- » croyables frayeurs dans l'esprit de la plupart des gens. » Papiers Sydney, I, 355, 356.

cédé au gouvernement des Pays-Bas espagnols, sous le prétexte de lever le siége de la Fère, vint par une marche forcée, et à l'improviste, s'asseoir devant Calais avec quinze mille hommes [29 mars]. Les forts extérieurs furent promptement gagnés; la ville elle-même se rendit, après un armistice de huit jours [9 avril]; et la garnison, se retirant dans la citadelle, continua à s'y défendre, mais sans aucun espoir. Cet événement imprévu embarrassa Elisabeth : elle ordonna au lord-maire de « *presser* » mille hommes pour être immédiatement envoyés comme renfort; le lendemain matin elle révoqua son ordre, et le renouvela encore le surlendemain; mais les envoyés de France firent observer que l'urgence de la circonstance n'admettait aucun délai; qu'on pouvait envoyer un fort détachement de l'armée effective, ou que la flotte anglaise pouvait se montrer à l'embouchure du port. Elle les interrompit pour demander si, dans le cas où elle sauverait la place, Henri remettrait cette ville ou bien Boulogne entre ses mains. Ils répondirent qu'ils n'avaient pas d'instructions sur ce chef. En réalité, sir Robert Sydney avait déjà été envoyé pour en faire la proposition; mais le roi, tournant sur ses talons, avait répondu avec indignation au messager qu'il aimerait mieux recevoir un soufflet d'un homme, qu'une chiquenaude d'une femme [1]. Peu de jours après, la citadelle fut prise d'assaut [14 avril]. Les Français accusèrent Elisabeth de duplicité, pour avoir fait naître des espérances qu'elle avait ensuite refusé de réaliser, et cette princesse elle-même vit avec regret l'établissement des Espagnols dans un port qui offrait de nouvelles facilités pour l'invasion de l'Angleterre [2].

Dans ces circonstances, Henri s'adressa encore à la reine, pour des secours, et fit proposer par ses ambassadeurs une alliance offensive et défensive de toutes les puissances dont les intérêts étaient mis en danger par l'ambition de Philippe. Le lord-trésorier demanda comme condition indispensable que le roi s'engageât à ne jamais faire la paix avec l'ennemi commun sans le concours de ses alliés, et les négociateurs français y consentirent [26]; mais ils trouvèrent le moyen d'introduire dans une autre partie du traité une clause à l'ombre de laquelle ils espéraient que

1. « Qu'il aimait mieux recevoir un soufflet du roi d'Espagne, qu'une chiquenaude d'elle. » Du Vair *apud* Egerton, 35.

2. Camden, 719. Stowe, 769. Birch, I, 463, 465. Daniel, XII, 244: et un grand nombre de documents dans Rymer, tome XV.

Henri pourrait, s'il lui plaisait, se soustraire à cette obligation [1]. Et ce ne fut pas là la seule déception pratiquée en cette occasion. Le montant des troupes auxiliaires à fournir à celui qui avait commencé la guerre, avait été fixé à quatre mille hommes, et la clause fut sous cette forme communiquée aux Etats, qui y donnèrent immédiatement leur assentiment; mais en même temps le nombre fut réduit en faveur de la reine d'Angleterre à deux mille seulement, et encore devaient-ils être employés non à marcher avec le reste de l'armée, mais seulement à compléter la garnison de Boulogne et de Montreuil. Ce fut tout ce que purent obtenir les ambassadeurs de la reine, dont l'attention était maintenant dirigée sur des objets qui touchaient de plus près à sa sûreté personnelle.

1° Elisabeth avait récemment reçu la nouvelle que l'expédition des Antilles, entreprise par Hawkins et Drake, avait complétement échoué. Les établissements des Espagnols dans le Nouveau-Monde n'étaient plus dans cette situation sans défense où on les avait jadis trouvés. Partout où les Anglais débarquèrent, ils éprouvèrent une résistance déterminée. S'ils causèrent de grands dommages, ils en éprouvèrent d'aussi grands en représailles : les deux commandants succombèrent sous le poids de leurs inquiétudes et sous les fatigues du service, et ceux qui leur survécurent revinrent sans gloire, et, ce qui était peut-être aussi affligeant pour la reine, sans butin qui pût défrayer les dépenses de l'expédition [2].

2° Les préparatifs hostiles dans les ports d'Espagne excitaient de graves inquiétudes, et depuis plusieurs semaines on délibérait chaque jour dans les conseils sur les mesures à employer pour la défense du royaume. Howard d'Effingham, le lord-amiral, pressait l'adoption des mêmes mesures qu'il avait proposées dans la première occasion, et qui étaient de prévenir les desseins des ennemis, en envoyant une expédition détruire ses ports, sa marine et ses magasins. Il était puissamment secondé par Essex, qui méprisait la politique méticuleuse de Burghley, et, par son influence, il obtint, après de longs débats, le consentement de la

1. Du Vair mentionne avec beaucoup de complaisance son adresse à « faire glisser » deux articles dont la simplicité du conseil anglais ne put découvrir l'objet. C'était que si l'un des deux partis manquait à remplir sa promesse à l'époque fixée, l'autre ne serait plus engagé, et que les ratifications en seraient envoyées dans les six mois. Henri paraît s'être mis dans le second cas, car la date du traité est du 26 avril, et la ratification d'Elisabeth du 29 août; mais Henri attendit jusqu'au 21 déc., c'est-à-dire plus de sept mois. Egerton, 293, 407. Camden, 730.

2. Camden, 699-701.

reine. Elle lui donna le commandement de l'armée de terre [18 mars], tandis que le lord-amiral conserva celui des forces navales; mais pour mettre un frein à son impétuosité, il avait ordre de prendre l'avis de son conseil de guerre et de se laisser guider par l'opinion de la majorité. Les membres de ce conseil étaient, outre les deux commandants en chef, lord Thomas Howard et sir Walter Raleigh, pour le service de mer, et sir Francis Vere, sir George Carew, et sir Coniers Clifford, pour celui de terre[1].

Après beaucoup d'irrésolution et de délais considérables, occasionnés en partie par l'opposition déguisée de Cecil, et en partie par l'humeur inconstante de la reine, l'expédition sortit enfin du havre de Plymouth [1er juin]. Par la jonction de vingt-deux vaisseaux de la Hollande, elle montait à cent cinquante voiles, et portait quatorze mille hommes, dont mille ou quinze cents étaient des volontaires[2]. Au bout de trois semaines la flotte jeta l'ancre à l'entrée de la rade de Cadix [20], dans laquelle elle découvrit quinze vaisseaux de guerre et environ quarante bâtiments mar-

1. Camden, 721. Sir Walter Raleigh, en 1591, avait débauché Elisabeth Throckmorton, l'une des filles d'honneur, et pour cette offense fut en juillet suivant remis à la garde de sir G. Carew. De sa fenêtre il vit la barque de la reine sur la Tamise, et prétendit devenir fou à cette vue. Il souffrait, dit-il, toutes les douleurs de Tantale; il voulait aller sur la Tamise voir sa maîtresse; sir George s'y opposa, une rixe s'ensuivit, Raleigh arracha la perruque neuve de son gardien, et tous deux tirèrent leurs poignards avant de se séparer. Voyez une lettre du 26 juillet, dans la nouvelle édition de Shakspeare. *App.* 577. Comme cette aventure ne fit aucun effet sur la reine, il eut recours à un autre expédient. Elle était alors en voyage. « Comment, demandait-il, pouvait-il » vivre seul en prison tandis qu'elle était éloignée? Il était habitué à la voir » monter à cheval comme Alexandre, chasser comme Diane, marcher comme » Vénus, les Zéphirs soufflant ses beaux cheveux sur ses joues fraîches comme » celles d'une nymphe, tantôt assise à l'ombre comme une déesse, tantôt » chantant comme un séraphin ou leur jouant de sa lyre comme Orphée. Mais » une seule faute l'avait privé de tout. Il s'écriait alors : Tous ces moments » passés, les amours, les soupirs, les chagrins, les désirs ne peuvent-ils contrebalancer une malheureuse et légère faute? Une simple goutte de fiel ne » peut-elle se perdre dans tant de douceurs? » (Lettre à Cecil dans Murdin, 657). Mais cette flatterie ne put expier sa présomption ou son infidélité. Il fut enfermé à la Tour pendant deux mois, et à sa mise en liberté, en septembre, on lui défendit de se présenter à la cour, et ce ne fut qu'à son retour de l'expédition de Cadix qu'il put reprendre son service de capitaine des gardes. Camden, 697. Birch, II, 345.

2. La reine composa deux prières, l'une pour son usage particulier, l'autre pour l'usage journalier de la flotte durant l'expédition (Camden, 721). La première se peut voir dans Birch, II, 18, avec une lettre à Essex de sir Robert Cecil, qui du ton de la plus basse flatterie fait observer que « aucune prière n'est plus » avantageuse que celle qui procède de ceux qui par leur nature et leur pou- » voir approchent le plus de sa divinité. Nul n'approche plus de son trône et » de son essence qu'un esprit céleste dans un corps royal. Avancez donc, my » lord, avec confiance et fermeté, ayant vos voiles gonflées de son souffle divin » pour vent de poupe. » Ibid. Lord Burghley composa aussi une prière et la publia pour l'usage du public; elle est dans Strype, IV, 262.

chands. Le lendemain, à sept heures du matin [21], les Anglais pénétrèrent dans la rade, malgré le feu des forts et des batteries; les Espagnols soutinrent l'attaque avec un grand courage, et l'action se maintint pendant quelques heures avec une égale fermeté. Mais vers une heure de l'après-midi les ennemis essayèrent d'échouer leurs vaisseaux et de les incendier. Deux des plus grands, *le Saint-Matthieu* et *le Saint-André*, furent pris, ainsi qu'une caraque; les galères effectuèrent leur sortie, et les bâtiments marchands qui s'étaient rendus à Port-Royal durant l'action, déchargèrent leurs cargaisons et furent brûlés ensuite par ordre du duc de Medina Sidonia.

Une heure à peine après la fin de l'engagement naval, le comte d'Essex, avec sa promptitude habituelle, avait débarqué trois mille hommes à Puntal, et s'avançait avec la moitié de sa troupe dans la direction de la ville. Un petit corps d'infanterie et de cavalerie fit quelques démonstrations de résistance, mais il se retira à son approche; et ayant trouvé les portes fermées, pénétra par une partie de la muraille tombée en ruines; Essex suivit immédiatement sur leurs pas. L'ennemi, retranché dans les maisons, fit sur lui un feu meurtrier; mais il continua à s'avancer jusque sur la place du marché, où il fut joint par le lord-amiral et un autre parti, qui avaient pénétré par une poterne. Toute résistance était maintenant inutile, et le lendemain matin, de bonne heure, on signa une capitulation [22 juin], par laquelle les habitants payèrent pour leurs personnes une rançon de 120,000 couronnes, et la ville, les marchandises et les propriétés de toute espèce, furent livrées à la rapacité des vainqueurs [1].

Les commandants se réunirent en conseil pour délibérer sur leurs opérations futures. Essex proposa de marcher avec l'armée dans le cœur de l'Andalousie; et lorsque cet avis fut rejeté, il offrit de rester dans l'île avec trois ou quatre mille hommes et de la défendre contre toutes les forces espagnoles [2]. Il y avait

1. « La ville de Cales était très-riche en marchandises, en argenterie et en » argent. Plusieurs prisonniers firent des présents aux commandants de terre, » de sorte qu'ils sont très-riches. Quelques-uns eurent des prisonniers pour » 16,000 ducats, d'autres pour 20,000, d'autres pour 10,000, outre de grands » magasins de marchandises. Je ne sais pas ce que ses généraux ont, ils pro- » testent que c'est très-peu. Pour ma part, je boite d'une jambe et l'autre est » défigurée. Pour le reste, c'est sans doute que j'ai parlé trop tard ou qu'il en » a été décidé autrement. J'ai reçu assez de belles paroles, et j'ai été traité » avec beaucoup de bienveillance et d'égards; mais je n'ai rapporté que ma » pauvreté et mes souffrances. » Raleigh *apud* Caylay, I, 272.

2. Essex, dans son apologie, Birch, II, 58.

moins de danger en réalité qu'en apparence dans ces deux projets. L'Espagne se trouvait dégarnie de ses troupes disciplinées; les nobles étaient mécontents de leur exclusion des emplois du gouvernement; le peuple avait déjà, dans plusieurs provinces, manifesté des dispositions à la révolte; et les Maures se fussent avec joie rangés sous la bannière des étrangers [1]. Mais la majorité du conseil s'opposa à toutes les propositions faites par le comte; la ville, à l'exception des églises, fut réduite en cendres [5 juill.], et les soldats se rembarquèrent avec la partie la plus précieuse de leur butin. En mer, la même dissension régnait parmi les commandants; et après plusieurs altercations et deux descentes insignifiantes sur les côtes d'Espagne, la flotte revint à Plymouth [10 avril], environ dix semaines après son départ [2].

Jamais le monarque espagnol n'avait encore éprouvé de coup si violent. Il avait perdu treize vaisseaux de guerre et d'immenses magasins d'approvisionnements et d'équipements de marine; les fortifications de Cadix, la plus forte place de son royaume, avaient été rasées; et le secret de sa faiblesse intérieure se trouvait révélé à l'univers en même temps que la puissance de l'Angleterre s'était élevée aux yeux des nations européennes. Ceux mêmes qui étaient bien portés pour l'Espagne ne pouvaient s'empêcher de louer la modération et l'humanité des commandants anglais, qui n'avaient pas souffert que l'on répandît de sang inutilement, ni que l'on fît insulte à aucune femme; mais avaient envoyé sous une escorte les religieuses et les femmes, au nombre d'environ trois mille, au port de Sainte-Marie, et leur avaient permis d'emporter leurs effets et leurs bijoux [3]. Mais si les étrangers applaudirent aux vainqueurs, si leurs compatriotes fêtèrent leur retour par des acclamations de joie, ils reçurent de leur souveraine un accueil froid et désobligeant.

Dès l'introduction d'Essex à la cour, Burghley l'avait regardé d'un œil jaloux. L'âge et les infirmités avertissaient ce diplomate qu'il était temps de songer à la retraite; et il cherchait naturellement à céder sa place et son influence au conseil à son fils, sir

1. Hawkins de Venise, 20 août, dans Birch, II, 112. Lettres d'Ossat, I, 301.

2. Nous avons plusieurs relations par différentes personnes employées dans l'expédition, dans Birch, II, 46-58. Voyez aussi Camden, 720-728. Stowe, 770-776. Strype, IV, 286-288, et les OEuvres de Raleigh, VIII, 671.

3. Birch, II, 125. Strype, IV, 287. Ils doivent néanmoins partager ces louanges avec la reine qui leur avait strictement enjoint, dans ses instructions, de se conduire ainsi. Camden, 721.

Robert Cecil. Persuadé qu'Essex pouvait devenir un compétiteur dangereux, il conservait envers lui les formes extérieures de l'amitié, tandis qu'il s'efforçait en secret de détruire son influence; et la reine, peut-être pour montrer qu'elle n'était pas gouvernée par ce favori, prêtait souvent l'oreille aux insinuations de son adversaire; et quoiqu'elle lui accordât généralement ce qu'il demandait pour lui-même, elle refusait constamment les faveurs qu'il sollicitait pour ses créatures. En 1590, Walsingham mourut : pour le remplacer Burghley proposa son fils sir Robert; et Essex, d'abord le malheureux Davison, puis ensuite sir Thomas Bodley. Elisabeth, sous prétexte de conserver la paix entre les deux partis, refusa de nommer personnne; mais elle pria Burghley de se charger provisoirement de cet emploi, et, sur sa demande, lui permit d'employer son fils comme adjoint[1]. Le but du « vieux renard » (ainsi l'appelait habituellement Essex) était manifeste; néanmoins, le comte eut assez de crédit pour arrêter pendant six années la nomination de sir Robert; mais peu après le départ de la flotte, Elisabeth signa l'ordre tant désiré, et les courtisans, prédisant l'avénement de Cecil, versèrent à l'envi dans l'oreille royale des soupçons et de fâcheux pronostics touchant la conduite du favori absent. Ils exagérèrent et déplorèrent en même temps avec hypocrisie ses galanteries et ses débauches, sa présomption et son opiniâtreté, son extravagance et son irritabilité. Ils rabaissèrent le mérite de la prise de Cadix : c'était une conquête facile : la seule résistance qu'on eût éprouvée s'était rencontrée par mer; et là, tout le mérite de la victoire appartenait à sir Walter Raleigh. On ne sait jusqu'à quel point ils pouvaient avoir persuadé la reine; mais lorsqu'elle apprit que le butin, au lieu d'être conservé pour le trésor, avait été partagé entre les aventuriers, son avarice la convainquit immédiatement de la mauvaise conduite d'Essex, et on l'entendit déclarer que si jusqu'à présent elle avait suivi la volonté de son favori, elle lui apprendrait maintenant à suivre la sienne[2].

A leur retour à Plymouth, les deux commandants en chef reçurent un message extraordinaire. L'expédition, leur disait-on, avait déjà coûté à la reine cinquante mille livres, elle ne supporterait plus d'autres dépenses; c'était à eux, qui savaient ce qu'é-

1. Burghley donna une fête très-dispendieuse à la reine, à Theobald-house, où elle fit son fils chevalier (20 mai 1591), et peu après (2 août) lui fit prêter le serment de conseiller privé. Papiers Sydney, I, 312-326-329. Murdin, 796, 797.

2. Birch, II, 96, 100, *Sydney Pap.* I, 348.

tait devenu le butin, à trouver des fonds pour le payement des troupes de terre et de mer [1]. Le comte se hâta de se rendre à la cour [11 août]; mais connaissant les rapports défavorables qui avaient été faits à la reine, il prit un caractère tout nouveau, celui d'un saint. Ce ne fut plus le gai et voluptueux Essex, il devint grave et réservé. Ceux qui avaient été scandalisés par la publicité de ses amours furent surpris des petits soins qu'il prodiguait exclusivement à la comtesse; et sa présence assidue à l'église, son maintien dévot aux sermons et aux prières, édifièrent, amusèrent peut-être ses anciens compagnons [2]. La reine ne put s'empêcher de trahir la satisfaction qu'elle éprouvait du retour de son favori; mais elle refusa obstinément d'entendre en particulier sa justification. Il fut forcé de paraître chaque jour devant elle au conseil et de répondre article par article. Il soutint que lui et ses collègues avaient fait tout ce qu'il était en leur pouvoir de faire; qu'ils avaient rapporté à la reine deux galions et plus de cent pièces d'artillerie en cuivre; que si elle n'avait pas reçu sa part du butin, elle devait demander son indemnité aux commissaires nommés par le lord trésorier, qui avaient négligé de faire leur devoir malgré les avertissements qu'on leur avait souvent donnés [3]; et que, quant à lui, il avait été traversé en toute occasion par ses collègues du conseil et par les créatures de Cecil, qui s'étaient même opposés à son projet de faire voile pour Terceira et d'intercepter les trésors du roi d'Espagne qui arrivaient du nouveau monde. Sur ces entrefaites on reçut avis [4 sept.] que la flotte espagnole, avec vingt millions de dollars à bord, était arrivée dans les ports d'Espagne. L'indignation de la reine se tourna immédiatement contre ses adversaires et contre leurs patrons: chacun s'empressa de se reconcilier avec l'accusé, et Burghley lui-même, qui avait précédemment insinué à la reine que la rançon payée par les habitants appartenait à la couronne, soutint maintenant Essex contre la réclamation de la reine. L'apostasie du trésorier jeta la reine dans un paroxysme de rage; elle l'appela « un mécréant, un lâche, qui était plus effrayé d'Essex que » d'elle-même, » et l'accabla d'un tel torrent d'injures, qu'il se retira chez lui dans le désespoir, et parla « d'obtenir la permis- » sion de vivre en anachorète [22], existence qui convenait

1. Birch, II, 93.
2. Ibid. 116, 122.
3. Ibid. 131, 141.

» mieux à son âge, à ses infirmités et à la décroissance de son » influence à la cour [1]. »

Ce serait abuser de la patience du lecteur que de suivre les dissensions fatigantes qui se perpétuaient entre ces rivaux politiques. La reine préférait sir Robert Cecil comme homme de cabinet, et Essex comme homme de salon. Le premier était actif, intelligent, consommé dans l'art de la flatterie, et toujours prêt à sacrifier sa propre opinion au jugement supérieur, ou, comme il le disait lui-même, au « jugement divin de sa souveraine [2] ; » Mais Essex était pétulant et obstiné : quand il ne pouvait l'emporter par ses arguments ou ses prières, il accusait la reine de dureté, se retirait de la cour et se mettait au lit sous prétexte d'indisposition, et, quoique Elisabeth eût à plusieurs reprises tenté de dompter ce caractère, elle avait toujours fini par se soumettre elle-même à son bon plaisir dans la crainte puérile de « *lui briser » le cœur.* » Il y avait néanmoins un autre fait pour lequel il courait véritablement risque de perdre la faveur royale. Le monde refusait de croire à la piété supérieure qu'il affectait, et la chronique scandaleuse de la cour l'avait désigné, peut-être injustement, pour l'amant favorisé d'une dame de haut rang [3]. La reine s'occupait peu de la réputation de ses femmes en général ; mais surveiller la conduite des jeunes personnes qui l'entouraient était une obligation qu'elle se devait à elle-même, ainsi qu'à leurs parents. Parmi ses filles d'honneur, était une dame appelée Bridges, à qui la palme de la beauté était accordée d'un consentement unanime. Elle attira bientôt l'attention d'Essex, dont les assiduités flattèrent sa vanité, et peut-être gagnèrent son affection, et le récit de son indiscrétion parvint bientôt aux oreilles de la reine. Elisabeth fit venir Bridges, avec sa compagne Russell, convainquit la coupable de son indignation par une correction manuelle, et les fit renvoyer toutes deux ignominieusement de son service [10 avril 1597]. Lady Stafford les garda chez elle pendant trois nuits : enfin, ayant imploré leur pardon et promis de se corriger, elles rentrèrent en faveur [4].

1. Birch, 146-148. « Il a forcé le vieux renard à ramper et à gémir. » Ibid. 153.

2. Ibid. *Négociations*, 152.

3. Voyez lettre de lady Bacon à Essex sur ses « tergiversations, » et sa réponse. Ibid. 218-220.

4. On déclara que la cause de la colère de la reine était « qu'elles avaient » pris médecine et qu'elles étaient un jour sorties par les galeries privées pour

Les nouvelles reçues d'Espagne mirent un terme à ces disputes de cour. Pendant huit années, Philippe, bien qu'il eût menacé, n'avait en réalité rien fait contre l'Angleterre, et paraissait endormi sur ses idées de guerre, quand le coup qu'il reçut à Cadix vint le tirer de sa léthargie. Alors il jura hautement de se venger. La flotte arrivée des Indes avait rempli son trésor; son peuple lui offrait d'abondants secours en argent, et il ordonna à l'Adelantade de Castille de préparer une seconde Armada pour l'invasion de l'Angleterre. Il se flattait même de l'espoir que, si le succès couronnait cette expédition, sa fille, l'infante d'Espagne, pourrait être placée sur le trône d'Angleterre[1].

3° Pour comprendre ce projet chimérique, le lecteur doit revenir aux dissensions qui régnaient parmi les exilés catholiques avant la mort de Marie Stuart. Le sort de cette princesse, qui était certainement le résultat (quoique à la vérité bien involontaire) des intrigues vindicatives de Morgan, Paget et leurs associés, consolida l'ascendant que leurs adversaires avaient déjà acquis dans les cours étrangères. Néanmoins, ils ne cédèrent pas sans efforts : ils se plaignirent hautement de ce que l'ambition des jésuites avait monopolisé les affaires de la nation; ils soutinrent que les corps religieux ne devaient s'occuper de rien de temporel; ils envoyèrent des agents de leur part à presque tous les princes catholiques; ils cherchèrent à miner l'influence de Persons à la cour de Madrid, à prévenir la promotion d'Allen, et ensuite à balancer son influence en procurant le chapeau de cardinal à leur associé Lewis, évêque de Cassano[2]. Mais tous leurs plans furent détruits successivement par l'adresse ou l'influence supérieure de leurs adversaires, que l'on distinguait sous la désignation du parti espagnol. Allen en était le chef nominal, et Persons le chef réel; leurs principaux associés étaient les jésuites Cresswell et Holt, sir Francis Englefield, sir Francis Stanley, Owen et Fitzherbert. Le grand objet de ce parti était le rétablissement du culte catholique en Angleterre sous le gouvernement d'un souverain catholique, que la reconnaissance, aussi bien que l'intérêt, les portait à chercher dans la maison d'Espagne. La jalousie d'Elisabeth et le statut prohibitif avaient fermé

» aller voir jouer au ballon. » Papiers Sydney, II, 38. Il ajoute, « Vous pouvez » conjecturer d'où provenait toute cette tempête. » Ibid.

6. Commission de Padilla dans Strype, IV, 316.

7. Persons, *Brève Apologie*, 5, 6, 31, 36.

toutes les bouches sur la question de la succession[1]. Mais il était fort probable qu'à sa mort il surgirait une multitude de prétendants au trône, et les exilés en général avaient l'opinion que Burghley soutiendrait de toute son influence les prétentions d'Arabella Stuart, à la main de laquelle son fils sir Robert aspirait, dit-on, déjà. Pour déjouer ce plan supposé, pour éveiller l'attention du public et pour préparer la voie à la fille de Philippe, ils répandirent le célèbre traité intitulé : « Conférence sur la succes- » sion prochaine du trône d'Angleterre, tenue en 1593 par » R. Doleman[2]. » Cet ouvrage, sorti de différentes plumes, et qui passait pour avoir été revu et publié par Persons[3], tendait d'abord à prouver que, comme le droit de succession est réglé non par des lois divines, mais par des lois positives, qui ne sont pas immuables, mais qui, au contraire, doivent varier avec les circonstances, la profession d'une fausse religion était, dans tous les cas, un obstacle suffisant à opposer aux droits du sang. Il énumérait, en second lieu, les différentes personnes qui, en raison de leur descendance de la famille royale d'Angleterre, pouvaient avoir quelque prétention à la couronne après la mort de la reine. Mais, quoiqu'il prétende récapituler tous les arguments pour et contre leurs prétentions respectives avec la plus grande impartialité, il trahit néanmoins continuellement un penchant décidé vers les

1. « Y ayant une loi qui défend à tout homme, sous peine de trahison, de » parler ou de raisonner sur le successeur prochain de la couronne, il en était » résulté une telle ignorance dans l'esprit comme dans le cœur du peuple sur » la chose qu'il leur importait le plus (après Dieu) de savoir, et qui devait un » jour se décider en mettant au hasard les biens, la vie et l'âme, qu'il nous a » paru nécessaire de prévenir en partie un si grand mal, et de leur laisser au » moins voir et connaître le mérite et le nombre de ceux qui prétendaient ou » pouvaient prétendre à ladite couronne. » Persons au comte d'Angus dans Plowden. Remarque sur les Mémoire des Panzani, 357.

2. Ce livre avait été dédié au comte d'Essex, en 1595, avec de telles louanges de ses nombreuses vertus, que la reine en fut jalouse. On ne sait ce qui se passa entre eux à ce sujet; mais le 3 novembre on remarqua qu'en la quittant il était pâle et tout pensif. Rentré chez lui, il parut très indisposé, et quoique la reine le visitât le lendemain, il garda le lit jusqu'au 12. Pap. Sydney, 350, 357, 359.

3. « Mais, dit le ministre français, il est certain que ce livre qui court contre » ledit roi et sa succession, sous le nom de Persons, n'a oncques été fait par » ce jésuite, et que l'on a emprunté son nom exprès pour irriter ledit roi contre » lui et contre ceux de son ordre. » La Boderie, III, 142, 1608. La première » partie de ce livre fut réimprimée sous le titre de « Divers discours faits à une » conférence, concernant le pouvoir de parlement à procéder contre leurs rois » pour mauvais gouvernement » (Lond. 1648); Charles I[er] s'en plaint fortement dans son message pour la paix, et Bradshaw lui est redevable d'une grande partie de son long discours à la condamnation du même roi. Il fournit ensuite matière à la plupart des publications contre la succession de Jacques, duc d'York, sous le règne de Charles II, et principalement aux « grandes et » puissantes considérations relatives au duc d'York comme successeur de la » couronne. » Lond. 1680.

prétendus droits de l'infante, comme représentant en ligne directe de Jean de Gand, fils d'Edouard III[1]. Ce traité produisit en Angleterre et sur le continent une sensation extraordinaire; il alarma et irrita la reine et ses ministres, et il flatta l'orgueil de Philippe, qui, à la persuasion de Persons, avait consenti à renoncer à ses propres prétentions dans le vain espoir de voir sa fille assise sur le trône d'Angleterre. Il offrit le commandement de l'expédition à l'Adelantade de Castille, qui proposa et obtint ses conditions; un émissaire fut expédié en Angleterre pour sonder les dispositions du comte d'Essex, et les exilés, dans leurs conseils secrets, formèrent différents projets pour faciliter le succès de l'invasion projetée, et pour hâter l'avénement de leur reine imaginaire[2].

Mais les préparatifs de Philippe et les vues du parti avaient été communiqués dans tous leurs détails au conseil anglais par ses agents secrets à la cour d'Espagne. Après quelque résistance, l'avarice d'Elisabeth céda à ses craintes et aux remontrances de ses conseillers. Elle consentit à ce qu'on fît un armement considérable pour la destruction de la flotte espagnole, et elle en donna le commandement à Essex, avec lord Thomas Howard et sir Walter Raleigh pour ses seconds. A son arrivée à Plymouth il trouva une flotte de cent quarante voiles et une armée de huit mille soldats, qui attendaient ses ordres. Il n'était plus entravé par un conseil de guerre; les Cecil, à ce qu'il pensait, étaient devenus ses amis, et il ne voyait en perspective qu'une succession de victoires et une moisson de lauriers. Malheureusement le temps était contraire; dans son impatience, il gémissait sur ce retard, et la reine regrettait amèrement ce surcroît de dépenses. Pour surmonter cet obstacle, ils eurent tous deux recours à la prière. Le vent tourna au nord-est, et l'humilité d'Elisabeth attribua ce changement à la dévotion fervente de son favori[3].

Mais Essex était destiné à n'éprouver que des malheurs dans

1. Camden, 672.

2. Birch, I, 304, 321; II, 307.

3. Lettre de Knollys dans Birch, II, 351. Elle publia sa prière pour l'usage de son peuple. Elle est dans ce style prétentieux qu'elle affectait, et qui, pour être compris de la majorité de ses sujets, eût dû être traduit en langage vulgaire. Elle commence ainsi : « O Dieu souverain créateur, gardien et guide, » l'expérience de ta bonté si rare, si inusitée, si inouïe, deversée si abondamment et si fréquemment sur nous, engendre maintenant cette hardiesse à » implorer ta large main de puissance secourable, d'assister par un miracle » notre juste cause, qui n'est pas basée sur un sentiment d'orgueil, ni entreprise » sur un fonds de malice. » Strype, IV, 316.

cette expédition. La flotte n'avait pas fait quarante lieues, qu'elle fut repoussée dans le port par une tempête [11 juillet], qui continua à souffler pendant quatre jours. Le comte, avec son opiniâtreté ordinaire, lutta contre vents et marée jusqu'à ce que son vaisseau ne fût plus qu'un véritable débris. Les volontaires qui l'accompagnaient avaient assez du service militaire, et à son retour à Falmouth [21], le plus grand nombre s'esquivèrent dans leurs foyers[1].

Remettre la flotte dans son premier état eût occasionné une dépense à laquelle la reine n'eût pas voulu consentir. Essex se remit en mer [17 août], mais avec des forces bien moindres et pour une destination différente. Il atteignit les Açores, soumit Fayal, Gracieuse et Flores; mais la flotte espagnole des Indes, le véritable objet de l'expédition, s'était déjà retirée dans le port de Tercera; et les Anglais, après avoir fait quatre prises peu considérables et quelque butin, dirigèrent leur course sur l'Angleterre[2] [9 oct.]. Vers la même époque, l'Atlantade sortait de Ferrol dans le but de s'emparer de l'île de Whight ou de quelque point fortifié de la côte de Cornwall qui fût susceptible de recevoir une garnison et de tenir jusqu'au printemps suivant, saison que l'on avait choisie pour l'exécution de la grande entreprise. Les deux flottes, quoiqu'à peu de distance marchaient dans la même direction à l'insu l'une de l'autre. L'Atlantade était déjà à la hauteur des îles Ferlingues quand une tempête s'éleva [23 octobre]. Les deux flottes furent dispersées; mais les Anglais trouvèrent un refuge dans leurs propres rades, tandis que les Espagnols, forcés de tenir la mer, souffrirent considérablement. Elisabeth, à la première alarme, avait ordonné une levée de troupes, et appelé les lords à la défense de sa personne. Mais les éléments combattaient encore en sa faveur. Les Espagnols ayant rassemblé leur flotte dispersée, dirigèrent leur

1. Camden, 738. Papiers Sydney, 57. « Je luttai jusqu'à ce que mon vaisseau » fût prêt à s'ouvrir, ayant une voie d'eau telle que nous pompions huit tonnes » d'eau par jour, le grand mât et le mât de misaine éclatés et la plupart des » bancs brisés et emportés, outre que toutes les jointures s'entr'ouvraient. » Birch, II, 357.

2. Camden, 740-744. Stowe, 783. Apologie du comte d'Essex, 15-19. Raleigh avait attaqué et pris Fayal sans ordres. Essex, regardant cette prise comme un honneur qui lui était enlevé, le reçut avec colère, et fit mettre aux arrêts plusieurs officiers; comme on lui conseillait de traduire Raleigh devant une cour martiale, « Je le ferais, répondit-il, si c'était un de mes amis. » La querelle fut étouffée par les bons offices de sir Thomas Howard. Camden, 741. Comment. de Vere, 51. Papiers Sydney, 74.

marche vers les côtes d'Espagne et perdirent dans ce trajet seize vaisseaux dans la baie de Biscaye [1].

De Plymouth le comte se rendit à la cour et fut reçu par Elisabeth avec des regards sévères et des reproches. Non-seulement il n'avait rien fait qui pût défrayer les dépenses de l'expédition; mais encore il avait épuisé son trésor, désobéi à ses instructions, insulté et opprimé sir Walter Raleigh. Il se retira fort mécontent à sa maison de Wanstead, et pendant plusieurs semaines les affaires de la nation furent interrompues par ses plaintes d'un côté, et par les vaines tentatives que sa souveraine faisait pour le pacifier de l'autre. Elle condescendit à reconnaître que toutes les accusations portées contre lui étaient sans fondement; mais il ne fut pas content; il demanda satisfaction des torts imaginaires qui lui avaient été faits durant son absence. La chancellerie du duché de Lancaster, qu'il attendait pour un de ses protégés, avait été donnée à sir Robert Cecil; le lord-amiral avait été créé comte de Nottingham [8 oct.], et avait ainsi obtenu, en raison de sa charge, la préséance sur lui [22]; et l'honneur de la prise de Cadix, qui lui appartenait, était attribué au nouveau comte dans ses lettres de création. Dans son indignation il offrit de combattre avec ce seigneur ou avec un de ses fils, ou avec tout autre gentilhomme du nom de Howard. A la requête de la reine, les Cecil et sir Walter Raleigh cherchèrent à pacifier cet enfant mutin [18 déc.], et après une longue négociation il accepta comme indemnité la charge de comte-maréchal, parce que cette dignité lui donnait la préséance sur le lord-amiral. Nottingham résigna aussitôt sa charge de premier intendant et se retira de la cour [2].

4° L'ardent désir qu'éprouvaient les Cecil de satisfaire Essex provenait d'une communication qu'avait faite le roi de France. Ce prince soupirait après la paix. Depuis treize ans son royaume était déchiré par des guerres intestines et étrangères, et quoique la ligue des catholiques fût éteinte, une autre sur le même principe avait été récemment formée par les protestants. Avec la paix à l'extérieur, il pouvait espérer de maintenir dans l'ordre les deux partis à l'intérieur; mais avec la guerre il prévoyait que son royaume continuerait à être ravagé par les dissensions religieuses. Il arriva que dans le commencement de l'année les Es-

1. Ibid. II, 72-74. Camden, 744.

2. Vere, 66. Papiers Sydney, 70, 74, 75, 77. Birch, II, 365. Camden, 746.

pagnols surprirent la ville d'Amiens [24 fév.] qui contenait un parc d'artillerie considérable et des magasins de provisions. Ce coup acheva de l'abattre. Il sollicita, par l'entremise de Fouquerolles, des secours prompts et efficaces de la reine d'Angleterre, offrant comme garantie des dépenses de remettre Calais entre ses mains aussitôt que cette place aurait été reprise par leurs efforts communs; et en même temps pour exciter ses alarmes, il lui assura qu'à moins qu'elle ne vînt à son secours pour le sauver, il serait forcé d'accepter les services du pape, qui s'était offert comme médiateur entre les deux couronnes. Fouquerolles pressa et pria en vain; et si Henri différa encore de demander immédiatement la paix, ce fut dans la seule espérance que quelque heureux événement le mettrait peut-être en position de négocier avec plus de dignité. Au mois de septembre, Amiens fut repris, et dès ce moment il résolut de remettre l'épée au fourreau. Philippe, fatigué de la guerre et désireux de laisser à son successeur la tranquille possession de ses états, ne cachait pas qu'il était prêt à restituer toutes ses conquêtes, et à la requête de Henri il donna à l'archiduc pleins pouvoirs de traiter non-seulement avec lui, mais encore avec ses alliés [1]. La reine reçut cette nouvelle avec déplaisir; mais ne pouvant dissuader son frère de France, elle nomma sir Robert Cecil ambassadeur extraordinaire près sa cour. Ce ministre, connaissant par expérience les avantages que l'on peut retirer de l'absence d'un rival, répugnait à partir tant qu'Essex resterait son ennemi; et c'était pour gagner l'amitié du comte qu'il avait conseillé de le nommer à la charge de comte-maréchal, et qu'il lui fit faire ensuite un présent de cochenille de la valeur de 7,000 livres, avec un contrat pour la vente d'une plus grande quantité tirée des magasins royaux, opération dans laquelle il pouvait réaliser six fois cette somme [21 janv. 1598]. Le comte apprit qu'il devait la libéralité de la reine aux avis des Cecil, et devint leur ami; il remplit pour sir Robert les fonctions de secrétaire [10 fév.] et veilla fidèlement à ses intérêts durant son absence [2].

1. Rapport de Villeroy dans Egerton, 33, 34.

2. « Il a donné bonne caution de payer à la reine 50,000 livres à 18 shillings » la livre pour la cochenille; ici elle se vend 30 shillings et quelquefois 40 shil- » lings. » Papiers Sydney, 83. Pour leur amitié, voyez page 89. L'écrivain ajoute : « Il a été découvert par l'envie que le comte est encore tombé amou- » reux de sa belle Bridges. Cela ne peut manquer d'arriver aux oreilles de la » reine; alors il est perdu avec tous ceux qui dépendent de sa faveur... La com- » tesse d'Essex le soupçonne et est fort inquiète. » Ibid. 90. Je ne saurais dire comment il évita d'être perdu.

Après bien des délais volontaires, l'ambassadeur anglais fut joint par les députés des Pays-Bas à Angers [24 mars], et ils mirent tout en œuvre pour dissuader le monarque de France de la conclusion de la paix [1]. Les Hollandais sollicitèrent la continuation de la guerre. Cecil n'avait aucune proposition à faire, et prétendit être venu dans le seul but de s'assurer de la sincérité des ministres espagnols; tout ce qu'il pouvait faire, c'était de retourner en Angleterre consulter sa souveraine, et il demandait à cet effet que les conférences fussent suspendues pendant quelques mois. Sur le refus du roi, il se réunit aux alliés pour présenter les offres de secours les plus séduisantes, en hommes et en argent, à la condition que Henri s'engagerait à ne pas abandonner la confédération; mais le trouvant inexorable, ils eurent recours aux insinuations et aux reproches, ils l'accusèrent d'ingratitude envers la reine; ils lui dirent qu'à l'avenir, dans ses détresses, il ne devait attendre aucun secours de l'Angleterre. Henri les écouta avec patience, il reconnut qu'il avait à Elisabeth des obligations qu'il n'oublierait jamais, bien qu'il n'ignorât pas qu'en le protégeant elle s'était protégée elle-même; mais il avait envers son peuple des devoirs que sa reconnaissance pour d'autres ne pouvait l'empêcher de remplir. La paix était nécessaire à la France, et il était déterminé à lui procurer la paix si cela était en son pouvoir [2]. Sir Robert revint fort mécontent de sa mission; Henri publia, peu après, l'édit de Nantes [20 avr.] par lequel il assurait aux protestants tous les priviléges qu'ils pouvaient raisonnablement demander, quoiqu'il leur refusât de tenir des assemblées et de faire des lois pour leur propre sûreté; et peu de jours après il signa avec l'Espagne un traité par lequel il rentrait en possession de Calais et de toutes les places qui avaient été enlevées à la France durant la guerre [2 mai]. Il employa le reste de son règne à cicatriser les blessures que le fanatisme religieux et les ambitions particulières avaient faites à son pays, et gagna par sa conduite l'amour de ses sujets et le respect de la postérité.

Durant la négociation avec les ministres de France et d'Espagne à Vervins, Philippe avait, à plusieurs reprises, témoigné

1. La suite de sir Robert Cecil montait à près de deux cents personnes. Papiers Sydney, II, 96. Ses instructions sont dans Strype, IV, 451.

2. Birch, II, 374-379. Rapport de Villeroy, Egerton, 34, 35. Négociations de Birch, 119-165. Camden, 759, 763. Les instructions de Burghley, touchant le traité, se trouvent dans Strype, IV, 324. Mém. de Cheverny, II, p. 13.

son désir de traiter avec la reine d'Angleterre. La question fut ensuite vivement discutée dans le cabinet. Essex, avec sa véhémence ordinaire, maintint le parti de la guerre, les Cecil soutinrent celui de la paix avec non moins de vivacité. Dans une occasion, le lord-trésorier, mettant le livre des psaumes entre les mains du comte, lui montra silencieusement ce verset : « *Les hommes altérés de sang ne vivront pas la moitié de leurs jours.* » Cela ne fit aucune impression sur Essex; mais les gens superstitieux regardèrent cette citation comme une prédiction de sa mort. La reine, comme d'ordinaire, entendait les deux partis et ne prenait aucune détermination [1].

5° Il y avait un autre question d'un égal intérêt qui divisait le cabinet. En Irlande, presque toute la population, d'origine irlandaise ou anglaise, s'était liguée ouvertement ou clandestinement contre le gouvernement anglais. La charge de lord-gouverneur, regardée comme pleine de difficultés et de dangers, était redoutée de chacun. La reine, d'après les avis des Cecil, désirait la donner à sir William Knollys, oncle du comte d'Essex; et celui-ci, de son côté, insistait pour qu'elle fût conférée à sir George Carew, l'un de ses adversaires. Durant les débats, Elisabeth lui adressa quelques paroles mordantes; il répondit en tournant le dos avec un air de mépris. La reine, ne pouvant maîtriser sa colère, lui donna un violent soufflet, ajoutant en même temps qu'il « allât au diable. » [Juin.] Essex mit à l'instant la main sur son épée; mais le lord-amiral s'interposa, et le comte, sortant précipitamment de la chambre, s'écria qu'il n'eût jamais souffert une telle insulte de son père, et qu'il l'endurerait encore bien moins d'un roi en jupons [2].

La guerre était maintenant ouvertement déclarée, et la cour et toute la nation en attendaient le résultat avec une vive curiosité. Tous deux étaient également obstinés; Essex demandait satisfaction pour le coup qu'il avait reçu; Elisabeth, des excuses pour son audace. Les mois de juillet et d'août se passèrent sans qu'il se fît aucune avance de part et d'autre. En septembre le comte fut ou prétendit être sérieusement malade; mais quoique la reine parût se radoucir tant qu'il fut en danger, elle reprit toute sa fermeté aussitôt qu'il fut rétabli. Ses amis le conjuraient de faire ses « soumissions » à sa souveraine. Egerton, lord-garde des sceaux,

1. Camden, 765-771. Ps. LV, 25.
2. Camden, 772; Birch, II, 384.

lui écrivit une longue lettre de conseils [15 oct.] à laquelle il répondit par une lettre plus longue encore [18], annonçant sa détermination de résister et d'en subir les conséquences. Cependant, contrairement aux prédictions des courtisans, une réconciliation eut lieu, et quinze jours après il revint à la cour [6 nov.]. Aux yeux du public il paraissait être toujours en faveur; mais, dans le cœur d'Elisabeth, l'amour avait fait place à la haine, et dès lors elle ne mit plus de frein à sa témérité et à son ambition, et le laissa courir de lui-même à sa ruine [1].

Au milieu de ces querelles domestiques, la reine perdit le plus capable et le plus fidèle de ses serviteurs par la mort de lord Burghley [4 août]. D'autres ministres peuvent avoir possédé un pouvoir égal au sien, mais peu l'ont jamais conservé aussi longtemps. Durant quarante années qu'il siégea dans le cabinet d'Elisabeth, il fut « son esprit, » ainsi qu'elle le disait elle-même, l'oracle qu'elle consultait en toute circonstance pressante, et dont elle suivait généralement les ordres. Il a laissé une masse volumineuse de papiers, écrits de sa propre main, et qui font connaître à fond son esprit et son cœur. L'on y reconnaît beaucoup d'application et une grande habitude des affaires, par l'étendue et la variété de sa correspondance, et la sollicitude avec laquelle il surveillait la conduite et déjouait les projets des ennemis à l'intérieur et à l'étranger s'y trouve également démontrée; mais il serait difficile d'y trouver une seule trace de génie dans la pensée, ou de grandeur et de générosité dans le sentiment, ou même d'avenir dans les vues et d'élévation dans l'intelligence. Ainsi que tous les hommes d'état de son siècle, il fit de l'intérêt matériel et immédiat l'étoile polaire de sa politique; et il faut convenir que peu d'hommes l'ont égalé dans sa facilité à créer des ressources et à trouver des expédients, comme aussi dans l'adresse avec laquelle, à l'aide de ses sophismes, il pouvait dans l'occasion flatter, excuser ou tromper. La reine, qui lui connaissait ce talent particulier, n'était pas quelquefois sans soupçonner qu'il pouvait bien exercer sur elle la même adresse avec laquelle il se rendait maître des autres, et de là il arrivait qu'elle le traitait de temps en temps avec négligence, et même parfois avec sévérité; mais ces nuages n'étaient que passagers. Pour se tirer d'embarras, elle revenait demander ses conseils, et par reconnaissance pour ses services, elle le protégeait contre les attaques perfides de ses rivaux, tant

1. Camden, 772. Birch, 385-393. Nég. 183. Cabala, 234.

des favoris qui cherchaient dans leurs vues ambitieuses à l'écarter de leur chemin, que des nobles d'ancienne race, qui regardaient le nouveau venu avec mépris et irritation. Par la longue possession de son emploi, il s'était élevé au niveau des plus riches propriétaires du sol, et après sa mort ses cendres furent honorées des larmes de sa souveraine. Mais si le « vieux renard » était parti, il avait laissé derrière lui à la cour son jeune fils, sir Robert Cecil, qui, marchant sur les traces de son père, supplanta graduellement tous ses compétiteurs, et devint tellement nécessaire à la reine, que longtemps avant sa mort elle le fit, malgré elle peut-être, le principal dépositaire de l'autorité royale.

La même année fut encore remarquable par la persécution la plus extraordinaire pour cause de trahison. Parmi ceux qui avaient sauvé Essex à Tercera était un soldat nommé Squires, revenu depuis peu des prisons d'Espagne. Peu de temps après le licenciement des troupes, un nommé Stanley arriva en Angleterre et accusa Squires, devant le comte d'Essex et sir Robert Cecil, d'avoir conçu le projet d'empoisonner la reine. Il maintint d'abord hautement son innocence, mais après être resté cinq heures à la question, il avoua qu'à Séville, un jésuite nommé Walpole l'avait engagé à commettre ce crime et lui avait fourni à cet effet le poison le plus subtil en lui donnant des instructions sur la manière de l'employer; et qu'à son retour en Angleterre, il avait frotté une partie du poison sur le pommeau de la selle dont la reine se servait pour monter à cheval, et le reste sur la chaise sur laquelle Essex avait habitude de s'asseoir, dans l'espoir de causer la mort de l'un et de l'autre. Il est difficile de concevoir un conte plus ridicule ou plus absurde; néanmoins, c'en fut assez pour conduire le malheureux à l'échafaud. A son jugement, l'un des avocats de la couronne représenta avec beaucoup d'onction les dangers d'Elisabeth; mais son émotion lui étouffa bientôt la voix, il éclata en sanglots et fut forcé de s'asseoir. Celui qui se leva ensuite fut plus heureux. Sa tâche était de décrire la manière étonnante dont elle était échappée au venin de la selle; c'était un miracle aussi évident qu'aucun de ceux qui étaient rapportés dans l'Ecriture Sainte : « car quoique la saison fût chaude et que les veines fussent ouvertes pour recevoir toutes les influences malignes, cependant son corps n'avait éprouvé aucune indisposition ni sa main plus de mal que celle de Paul lorsqu'il arrêta la vipère dans le foyer[1].

1. Ellis, 2. ser, III, 189.

Le prisonnier, pour sa défense, dit que lorsqu'il était dans les tortures il avait confessé tout ce qu'il avait cru pouvoir contenter les commissaires et abréger ses souffrances : la vérité était que Walpole lui avait proposé l'assassinat, mais qu'il n'avait jamais voulu y consentir, et ne s'était non plus jamais servi de poison à cet effet. Ici l'un des juges l'informa que par ce qu'il avançait dans cette défense même il se déclarait coupable de non révélation de trahison ; et sir Robert Cecil lui persuada de répéter une seconde fois ses premiers aveux. Il fut condamné, et subit le supplice des traîtres [23 nov.] ; mais en mourant il soutint jusqu'au dernier soupir son innocence et celle de Walpole[1].

Mais avant de terminer ce chapitre, je dois appeler l'attention du lecteur sur la conduite du roi d'Écosse dans la situation nouvelle et extraordinaire où il se trouvait placé par la mort de Marie et le caprice ou la politique d'Elisabeth. D'un côté la reine d'Angleterre n'avait rempli aucun des engagements qu'elle avait pris envers lui durant l'année 1588. Elle refusait de reconnaître ses droits à la succession ; elle l'excluait de l'héritage de son père en Angleterre ; elle intervenait dans les affaires intérieures de son royaume, intriguait avec ses sujets et donnait des secours aux révoltés. Elle continuait à le traiter comme elle avait traité Marie, quoiqu'elle ne pût lui reprocher ni d'avoir pris son titre ni de professer une religion ennemie de la sienne. Jacques attribuait cette hostilité à la méchanceté et à l'influence des Cecil, qui, ayant conduit sa mère à l'échafaud, craignaient qu'il ne vengeât un jour son sang sur leur tête, s'il montait jamais sur le trône. Ils avaient en leurs mains son principal compétiteur, Arabella Stuart, dont ils pouvaient au premier moment opposer les droits aux siens. Il proposa de la marier au duc de Lennox et de reconnaître ce seigneur pour son héritier présomptif. Mais Elisabeth refusa, et ce refus ajouta à la méfiance et à la perplexité du roi d'Ecosse[2].

De l'autre côté, Jacques avait d'aussi fortes raisons de craindre

1. Camden, 779, et Speed, 1183. Voyez sur ce complot extraordinaire la note (DD). Il paraîtrait que Squires et Stanley étaient deux imposteurs. Lorsqu'on demanda à Stanley pourquoi il avait accusé Squires, il répliqua que les ministres espagnols, supposant que l'assassin les avait trompés, l'avaient payé lui (Stanley), par vengeance, pour révéler la trahison. Il fut alors mis à la question, et avoua qu'il avait été lui-même envoyé par Christoval de Mora pour tirer sur la reine. Voyez lettre de Cecil dans Birch, *Négociations*, 184, 185.

2. Windwood, I, 4. Birch, I, 84. Bartoli, 448. Strype, IV, 102, 106. Le père Gordon avait formé un complot pour l'enlever de l'Angleterre. Birch, II, 307. Strype, IV, 102.

l'hostilité des puissances catholiques, l'ambition de Philippe et les intrigues de la faction espagnole au dedans comme au dehors. Tous l'accusaient de pusillanimité pour son timide acquiescement au meurtre de sa mère et d'apostasie pour la préférence qu'il donnait aux doctrines réformées sur la religion de ses pères. Trahir la moindre partialité en faveur de ce culte, c'eût été réunir contre lui les protestants des deux royaumes et détruire infailliblement toutes ses espérances; et en même temps provoquer les hostilités des catholiques eût été appeler sur lui les dangers et les difficultés. Ils formaient en Angleterre et en Ecosse un parti nombreux et puissant, et la connaissance que sa mère avait laissé ses droits à la succession à la disposition du pape et du roi d'Espagne, à moins que son fils n'embrassât la foi catholique, tendrait à affaiblir leur attachement à la branche écossaise. Ce legs était par lui-même, à la vérité, sans force; mais il savait que dans le cas d'une invasion, ou pendant la lutte pour la couronne qui suivrait nécessairement la mort d'Elisabeth, on pourrait s'en servir contre lui et qu'elle produirait probablement une forte sensation en faveur de son compétiteur.

On a pensé que Jacques dans ces circonstances n'avait formé aucun plan arrêté de conduite, mais qu'il s'était laissé aller au courant des événements, sans boussole pour se guider et sans port vers lequel il pût diriger sa course. Quant à moi, néanmoins, il me semble avoir uniformément suivi la même politique, se défiant également de la reine d'Angleterre et des puissances catholiques, et cherchant à se rendre également favorable l'un et l'autre parti. Il fit à chacun les mêmes promesses d'amitié; demanda à chacun des secours en argent; et si l'un des deux lui reprochait ses relations avec l'autre, il arguait pour sa défense sa dure nécessité où il était réduit.

Après la mort de Marie, les comtes de Huntley, d'Angus et d'Errol, et d'autres seigneurs catholiques, traitèrent en diverses occasion avec le pape et la cour d'Espagne, par l'intermédiaire des jésuites écossais Gordon, Tyrie et Creighton. Leur but était de venger, avec l'aide de Philippe, l'exécution de leur reine, et de parvenir sinon à rétablir, du moins à faire tolérer le culte catholique en Ecosse; mais à la condition que l'indépendance et les libertés du royaume seraient maintenues, qu'aucune censure ecclésiastique ne serait prononcée contre Jacques et que ses droits à la couronne d'Angleterre resteraient intacts. Leurs intrigues furent souvent découvertes par les agents anglais au dehors et

communiqués chaque fois par Elisabeth au roi d'Écosse. Celui-ci exprimait toujours sa plus profonde indignation contre les comtes; mais ses actes ne répondaient pas à ses menaces : les années s'écoulaient, les ambassades se succédaient et l'église d'Ecosse multipliait ses remontrances et ses menaces sans que Jacques pût se déterminer à punir les conspirateurs. Enfin ils furent forcés de quitter l'Ecosse; mais même en les bannissant il ne laissa pas exécuter contre eux la sentence de confiscation. Son apathie scandalisa les zélateurs et irrita Elisabeth. Mais on peut se l'expliquer parfaitement si l'on ajoute foi aux assertions des comtes, qu'ils avaient agi quelquefois avec sa permission et souvent même de connivence avec lui, et qu'il était loin de vouloir détruire un parti dont l'existence était nécessaire pour l'empêcher de tomber sous le contrôle absolu de la reine d'Angleterre, ou de ses partisans, dans l'Eglise comme dans le gouvernement de l'Ecosse [1].

La publication de la « conférence sur la succession » avait excité de nouvelles alarmes dans l'esprit de Jacques. La doctrine que la profession d'hérésie était un motif suffisant d'exclusion était évidemment dirigée contre lui, et la préférence donnée aux prétentions de l'infante d'Espagne montrait qu'on se proposait de la lui donner pour rivale. Il nomma Ogilvy, baron catholique, son ambassadeur auprès des puissances catholiques. A Venise [nov. 1595], à Florence [janv. 1596] et à Rome [fév.], Ogilvy se contenta d'assurer que son souverain était prêt à suivre l'exemple du roi de France, à s'instruire dans la foi catholique, et de faire observer les dangers qui menaçaient les libertés de l'Europe si on laissait Philippe ajouter l'Angleterre à ses vastes possessions [2]. En Espagne [mai et juin] il adopta une autre marche et essaya de négocier un traité de la plus haute importance avec les ministres de sa majesté catholique. Il représenta Jacques comme animé du désir de venger les outrages que lui avait faits la reine d'Angleterre; promit en son nom qu'il déclarerait la guerre à cette princesse,

1. Camden, 656, 669. Winwood, I, 11, 13. Rymer, XVI, 190-199 et suiv. Birch, I, 109, 215, 216. Strype, IV, 110. Ils trouvaient que Jacques était si pusillanime qu'il les désertait toujours quand le moment critique était venu. « Rex est pusillanimus, » dit Creighton dans une lettre à Tyrie, 14 déc. 1594, « et » quamvis tempore pacifico sit bonus, tamen in talibus tempestatibus est animo » prorsùs consternato. » Ibid.

2. Voyez d'Ossat, *Lettres*, I, 221-224. Le duc de Sessa avait envoyé un détail de ces négociations qui fut intercepté (Ibid. 293) et envoyé en Angleterre, où Birch l'a publié, I, 407-418.

qu'il embrasserait la foi catholique, qu'il en rétablirait le culte dans ses états, qu'il fournirait à Philippe une levée de dix mille mercenaires écossais et qu'il lui enverrait comme un gage de sa sincérité son propre fils pour être élevé à la cour d'Espagne; mais à condition que le roi n'élèverait aucune prétention, soit pour lui, soit pour tout autre personne dans ses droits, à la succession de la couronne d'Angleterre; qu'il accorderait à Jacques un subside de 500,000 ducats pour commencer la guerre, et qu'il le soutiendrait avec une armée de douze mille hommes. Mais on avait observé qu'à son arrivée en Flandre, l'envoyé s'était consulté avec Paget et ses amis, connus parmi les exilés sous le nom des « politiques, » et cette circonstance, excitant les soupçons du parti adverse, l'engagea à s'opposer à ses efforts à la cour d'Espagne. On contesta l'authenticité de ses lettres de créance, on mit en doute sa religion et sa véracité, et l'on déclara que Jacques avait trompé tant de fois les seigneurs et les souverains catholiques qu'il n'y avait aucune foi à ajouter à sa parole. En conclusion, Philippe renvoya l'ambassadeur avec l'assurance de ses bonnes dispositions pour son souverain et un présent considérable pour lui-même[1].

Jacques cependant ne se découragea pas. Il savait que le parti espagnol, pour seconder ses projets, avait sollicité le pontife de publier une déclaration contre lui motivée sur son hérésie, et pour combattre ces intrigues il expédia Drummond en mission à la cour de Rome [23 sept.]. Cet envoyé était porteur d'une lettre dans laquelle le roi exprimait sa reconnaissance à Clément pour avoir refusé de prêter l'oreille aux conseils de ses ennemis, lui faisait remarquer les avantages mutuels qui pourraient résulter de la résidence permanente d'un ministre écossais à la cour papale, et sollicitait à cet effet le chapeau de cardinal pour l'évêque de Vaison, sujet écossais[2]. Il donna en outre à Drummond des instructions verbales : nous ne savons quelles elles pouvaient être. Deux points seulement en ont été dévoilés : le premier, qu'il solliciterait un subside annuel pour le payement d'une garde de sa personne royale; et le second, qu'il offrirait de confier le château d'Edimbourg à la garde des catholiques, et de disposer du jeune prince d'Écosse comme le pape le jugerait convenable[3].

1. Winwood, I, 1-14, 52.

2. Voyez la lettre originale dans Rushworth, I, 166.

3. D'après Rushworth, il est évident que Drummond avait reçu des instruc-

Ces intrigues ne furent pas longtemps à parvenir aux oreilles d'Elisabeth. Elle ordonna à sir Thomas Brunkard de reprocher au roi sa duplicité. Il affecta la plus grande surprise, et protesta qu'il ignorait complétement ces démarches. Ogilvy et Drummond furent interrogés et envoyés en prison, le premier au château d'Edimbourg, le second dans la maison de sa mère ; et le ministre d'Ecosse à la cour d'Angleterre reçut ordre de se plaindre des soupçons d'Elisabeth [5 fév. 1601] et de lui demander de fournir des preuves de l'accusation, afin que les prisonniers fussent mis en jugement et reçussent le châtiment que méritait leur crime s'ils étaient reconnus coupables. Je ne sache pas que l'affaire ait été poussée plus loin ; et il est probable que le roi eut soin pour son honneur de prolonger ou de suspendre l'enquête jusqu'après la mort d'Elisabeth [1].

Il y avait encore un autre sujet de mésintelligence entre les deux princes. En juillet 1598, Valentine Thomas, prisonnier qui avait été écroué sur une accusation de félonie, avoua en secret qu'il avait été payé par le roi d'Écosse pour assassiner la reine. Cet aveu fut reçu avec surprise et horreur. Valentine fut interrogé à plusieurs reprises. Ses dépositions furent rassemblées sous la forme d'un acte d'accusation ; et le grand jury du comté trouva qu'il y avait lieu à mettre l'accusé en jugement. Elisabeth communiqua alors ce fait à Jacques, en lui assurant qu'elle ne le croyait pas capable d'un crime aussi atroce. Le monarque écossais répondit d'abord à cette accusation par un silence dédaigneux ; mais craignant qu'on ne s'en servît peut-être dans la suite comme d'un obstacle à sa succession à la couronne, il demanda à sa bonne sœur de lui envoyer une attestation, sous le grand

tions verbales. L'accusation de Brunkard, dans Birch, I, 420, montre que ces propositions en faisaient partie.

1. Birch, ibid. Cecil, prêtre, et du parti espagnol qui s'opposait à la mission d'Ogilvy en Espagne, pour quelque cause de mécontentement passa du côté de Paget et des politiques, et devint l'un des correspondants du comte d'Essex. Il y a lieu de croire qu'il communiqua au gouvernement anglais les copies de la négociation d'Ogilvy en Espagne. Comparez Winwood, I, 52, 108, avec Birch, I, 263, 407-11, 306. D'après ces dépêches et celles interceptées du duc de Sessa, Elisabeth avait des preuves suffisantes en ce qui regardait Ogilvy. L'on ne pouvait non plus douter de la mission de Drummond. Bellarmin publia la lettre de Jacques ; et pour excuser le roi, Balmerino, son secrétaire, confessa qu'il l'avait envoyée sans l'autorisation du roi. Il perdit son emploi, mais il conserva une large fortune et la faveur royale. Il paraît que Creighton était aussi employé dans la même mission que Drummond, d'après une lettre originale en la possession du révérend G. Olivier, à l'habileté et aux recherches duquel nous devons « L'histoire d'Exeter » et les « Collections historiques relatives aux monastères du Devonshire. »

sceau, de la fausseté de l'accusation. La reine en envoya une, mais il n'eut pas plus tôt lu ce document qu'il le lui renvoya en disant qu'il était conçu do manière à paraître plutôt le pardon d'une faute qu'une déclaration d'innocence. Elisabeth se plaignit de cette conduite comme d'une insulto [ mai 1599 ] : il y eut récriminations sur récrimininations; mais il n'était de l'intérêt d'aucun des deux d'en venir à une rupture ouverte, et, après des remontrances mutuelles, on laissa s'assoupir cette affaire [1]. Cette accusation néanmoins pénétra profondément dans le cœur de Jacques, qui la regarda comme une preuve convaincante de l'hostilité de Cecil; soupçonnant sans douto que, comme la mise en jugement de Valentine n'était suspendue que tant qu'il continuerait à se bien conduire [2], ce n'était en réalité que le premier pas fait pour l'exclure de la succession.

---

## CHAPITRE NEUVIÈME.

**Affaires d'Irlande. — Administration de Perrot. — Son jugement et sa mort. — Révolte de Tyrone. — Sa victoire à Blackwater. — Essex, lord-gouverneur. — Sa désobéissance aux ordres de la reine. — Conférence avec Tyrone. — Retour en Angleterre. — Emprisonnement et accusation devant la chambre étoilée. — Ses efforts pour soulever la cité. — Son désappointement, son procès et sa condamnation. — Sa mort et son caractère. — Opposition aux monopoles. — Victoire de Mountjoy en Irlande. — Soumission de Tyrone. — Secrète intelligence entre Jacques d'Ecosse et Cecil. — Affaiblissement de la santé et tristesse de la reine. — Sa dernière maladie et sa mort. — Son caractère.**

En Irlande, le lord Grey s'était attiré par sa cruauté et sa rapacité la haine de toutes les classes du peuple. Il fut remplacé [1584] par sir John Perrot que l'on supposait être fils naturel de Henri VIII, homme également sévère, mais strictement impartial, ne faisant point de distinction entre les Anglais et les Irlandais, et punissant indistinctement tous les coupables selon leurs fautes. Durant son administration, le dernier comte de Desmond fut proscrit par le parlement, et les terres comprises dans son comté, montant à près de six cent mille acres, furent confisquées

1. Camden, 781. Rym. xvi, 358, 373-378.

2. « Nous avons sursis à sa mise en jugement et nous y surseoirons tant » que le roi ne nous donnera pas sujet d'en agir autrement, ce dont vous pou- » vez l'assurer. » Ibid. 357. Quand Jacques monta sur le trône, il ordonna de pendre son accusateur. Camden, *Annales Jacobi*, 2.

par la couronne [1586]. C'était depuis longtemps le désir de la reine de coloniser l'Irlande avec des cultivateurs anglais. Jusqu'à présent elle avait été retenue par la crainte de la dépense ; mais maintenant les terres de Desmond furent accordées aux colons anglais ; et la plupart des favoris de la cour obtinrent de vastes districts, à la condition d'y établir une famille par deux cents quarante acres, et de n'admettre aucun individu d'origine irlandaise parmi les nouveaux colons. Mais il était aussi difficile à la couronne d'exiger l'accomplissement de ces conditions qu'aux donataires eux-mêmes de les remplir. Le nombre d'acres colonisés ne s'élevait pas à la moitié du terrain ; et parmi les colons se trouvait un nombre considérable d'anciens habitants qui, plutôt que d'abandonner le lieu de leur naissance, consentaient à tenir des étrangers les terres qui leur étaient descendues de leurs ancêtres.

Perrot avait amené l'Irlande à un état de tranquillité jusqu'alors inconnu dans ses annales. Les Irlandais indigènes voyant la sévérité avec laquelle il punissait les offenses que leur faisaient les aventuriers anglais, le regardaient comme leur ami ; mais ceux que châtiait sa justice cherchaient à le ruiner dans l'esprit de sa souveraine. Son caractère emporté se trahissait quelquefois par des expressions violentes ; ses paroles, ses actions et ses liaisons étaient mal interprétées et plus mal représentées ; et Elisabeth commença à douter de sa loyauté, et à le croire capable de chercher à se former un royaume pour lui-même. Fatigué des insultes et de l'opposition continuelle de ses adversaires, il sollicita son remplacement, et, à son retour [1588], entra dans le conseil de la couronne. Pendant quelques années les craintes jalouses de la reine semblèrent endormies ; mais Perrot avait parlé d'une manière peu respectueuse, non-seulement de la reine elle-même, mais encore de son chancelier « dansant. » La vengeance de Hatton réveilla ses soupçons, et en **1591** [mars] on fit une enquête secrète sur la conduite du dernier lieutenant d'Irlande durant son gouvernement. Les hommes dont il avait réprimé et puni les excès s'empressèrent de fournir des matériaux pour sa ruine, et l'infortuné Perrot fut sommé de comparaître à Westminster-hall sous l'accusation de haute trahison [17 avril]. Les principaux témoins étaient William, son ancien secrétaire, O'Regan, prêtre Irlandais qui, s'étant conformé et marié, avait été employé par lui comme espion [1], et Walton,

1. Il reçut une pension de 40 livres pour ses services dans ce procès. Camden, 647. Murdin, 799.

étranger de mauvaise réputation. Il n'y a aucun crédit à ajouter à leurs témoignages tendant à prouver qu'il avait favorisé le clergé catholique, négocié avec le duc de Parme et les Espagnols, et secrètement encouragé les insurrections des O'Ruarc et des Burke. Mais il ne put nier que, dans un moment d'irritation alors qu'il avait vu ses plans pour l'amélioration de l'Irlande rejetés dans le conseil irlandais par ses ennemis, et ceux-ci soutenus par leurs amis dans le cabinet anglais, il n'eût laissé échapper des expressions fort irrévérentes envers la reine et ses conseillers. Il n'y a pas le moindre doute qu'il était innocent de toute trahison; il fut cependant trouvé coupable, et deux mois après il reçut sa sentence de mort [16 juin]. Son fils avait épousé la sœur d'Essex, dont l'influence en sa faveur était balancée par la ligue puissante de ses ennemis. Pendant six mois son sort resta indécis; mais le chagrin ou le poison terminèrent ses jours. Il mourut dans la Tour, et prouva par son exemple, dit Camden, combien il est difficile à un prince de pardonner les blessures faites par une langue médisante [1].

Parmi les Irlandais de naissance, qui s'étaient distingués dans la guerre contre le comte de Desmond, se trouvait Hugh, fils du feu baron de Dungannon. Ses services avaient mérité l'approbation de lord Grey [1585], et la reine l'avait récompensé en lui donnant d'abord le comté de Tyrone, et ensuite tous les droits et biens que son grand père Conn avait autrefois possédés. A ce titre d'origine anglaise, il joignit bientôt, sans le consentement de la reine, un autre titre qui le rendit bien plus respectable aux yeux des indigènes. A la mort de Tirlough Lynnogh, il se proclama l'O'Neil [1593], et fut considéré par ses compatriotes comme le souverain irlandais de l'Ulster. Ce serait fatiguer le lecteur que de reproduire ici les soupçons que l'on eut de sa fidélité, et les protestations de loyauté par lesquelles il s'efforca de les combattre; d'examiner les accusations portées contre lui par les gouverneurs anglais et les actes de violence qu'il leur reprochait en justification de sa conduite; de suivre les hostilités temporaires, les trêves répétées, les négociations illusoires qui consumèrent le temps et embarrassèrent le jugement des députés qui se succédèrent dans le gouvernement de ce royaume. Il demanda la liberté de conscience; ceux-ci lui répondirent que

1. *State Trials*, 1315-1334. Camden, 645-647. Le testament de Perrot est dans le Camden de Hearne, 922-927.

cette liberté était une insulte à Dieu; il demanda à jouir des droits qu'avait possédés son grand père : eux, au contraire, les restreignirent afin de diminuer son pouvoir et ses ressources. La reine, dont toute l'attention était absorbée par ce qui se passait sur le continent, ne pouvait entendre patiemment prononcer le nom même de l'Irlande. C'était un royaume qui ne lui produisait que des dépenses et des vexations [1]. Elle ne blâmait pas tant les O'Neil que la politique intéressée de ses officiers, qui (à ce qu'elle soupçonnait) cherchaient à avancer leur fortune en poussant les indigènes à la révolte. C'est pourquoi elle désirait se tirer de cette contestation avec Tyrone pourvu qu'elle pût le faire avec honneur. Elle reçut ses excuses, ajouta foi à ses protestations, et au lieu de renforcer son armée, elle ordonna à ses généraux de négocier la paix. Si nous les en croyons, c'était l'intention de Tyrone de prolonger la guerre jusqu'à ce qu'il eût reçu le secours qu'il avait demandé au pape et au roi d'Espagne. Si nous l'en croyons lui-même, il était sincère mais prudent; il voulait bien être le sujet d'Elisabeth, mais il ne pouvait se laisser fouler aux pieds par ses officiers. Après de nombreuses alternatives de paix et de guerre, de victoires et de défaites, une bataille décisive se donna [14 août 1598] près du fort de Blackwater en Tyrone. Bagnal, le général en chef anglais, y fut tué avec quinze cents de ses soldats; l'artillerie, les munitions et la forteresse elle-même tombèrent au pouvoir de l'ennemi. L'O'Neil fut prôné dans tous les districts comme le sauveur de son pays; et toute la population indigène, ainsi que beaucoup de chefs d'origine anglaise, se levèrent en armes et proclamèrent l'indépendance de leur pays [2].

Lorsque l'état de l'Irlande fut débattu dans le conseil, Essex, par les objections qu'il opposa à la nomination de toute autre personne, parut trahir le désir d'obtenir pour lui-même la charge de lord-gouverneur, quoiqu'il dédaignât de la solliciter. Ses ennemis, désireux de l'éloigner de la cour, cherchèrent à satisfaire son ambition; et la reine se laissa persuader, bien qu'à grand'peine,

1. C'était l'opinion d'un grand nombre qui « considéraient Calais et l'Irlande comme un fardeau et une charge, et qui pour cette raison pensaient qu'il » vaudrait mieux les abandonner tous les deux, si ce n'était pour la seule raison que l'Irlande ayant de très-bons bois de construction et d'excellents » ports, si les Espagnols s'en emparaient ils se rendraient bientôt maîtres » des mers. » Lodge, II, 231.

2. Camden, 688, 708, 715, 755, 783. Birch, I, 379; II, 76, 273, 394. Sydney pap. I, 351, 362; II, 84. Lodge, III, 66.

de lui accorder toutes ses demandes [mars 1599]. Elle lui remit une dette de 8,000 liv. st., en outre lui fit un présent de près de trois fois cette somme; l'armée qui devait être placée sous son commandement fut fixée à dix-huit mille hommes, comprenant les meilleures levées des comtés et quelques compagnies de vétérans des Pays-Bas; et sa commission lui donna des priviléges dont n'avaient joui aucun de ses prédécesseurs; tels que, le pouvoir de pardonner tous les crimes et toutes les trahisons sans exception, et de conclure la paix ou de continuer la guerre à sa discrétion [1]. Les instructions rédigées d'après les plans qu'il avait proposés lui-même, portaient qu'il commencerait par marcher avec toutes ses forces disponibles, contre Tyrone, et réduirait s'il était possible la province d'Ulster, principal foyer de la rébellion. Les observateurs superficiels pensèrent qu'il avait regagné sa première place dans la faveur royale : et la reine même, à son départ, le congédia avec des expressions de tendresse. Mais son esprit était toujours resté prévenu contre lui; elle donna l'ordre à plusieurs de ses officiers de lui transmettre des rapports fidèles de sa conduite; et ses adversaires dans le conseil sourirent de l'avidité avec laquelle il se précipitait dans le piége qui avait été tendu pour sa destruction. Sa première action après son arrivée en Irlande [17 avril] fut en contradiction directe avec la volonté royale. Elisabeth lui avait défendu de donner le commandement de la cavalerie à son ami le comte de Southampton qui, en se mariant contre sa volonté, avait encouru son royal déplaisir. Essex lui demanda si elle avait l'intention de révoquer les pouvoirs spécifiés dans sa commission. La reine ne fit aucune réponse; mais dès qu'elle apprit que Southampton avait été nommé à cette charge, elle ordonna sa destitution. Essex fit des représentations énergiques, et il fallut une seconde lettre plus péremptoire [11 juillet] pour le faire obéir [2].

Mais en ce moment l'attention de la reine fut détournée de l'Irlande par une alarme d'invasion. En 1598 [13 sept.], Philippe d'Espagne avait été remplacé au trône par son fils du même nom, mais de talents bien inférieurs à ceux de son père. Les ministres du nouveau roi désirant mettre un terme aux hostilités qui avaient causé des dommages considérables au commerce de leur pays, et connaissant la parcimonie de la reine d'Angleterre, cherchèrent

1, OEuvres de Bacon, III, 127, 129, 142. Papiers Sydney, II, 146.

2. Birch, II, 421, 423.

à la déterminer à la paix en l'entraînant dans des dépenses extraordinaires. Elle fut informée que l'Adelantade avait encore préparé une expédition formidable à la Corogne : puis, qu'il avait mis à la voile, et enfin qu'il avait traversé la baie de Biscaye et avait été actuellement vu près des côtes de la Bretagne. On prit immédiatement les précautions d'usage : on leva une armée pour la défense de la personne de la reine, une autre pour repousser l'invasion; et le comte de Nottingham fut nommé commandant en chef de toutes les forces [1]. Vers le même temps, la reine craignant qu'Essex ne revînt pour lui offrir ses services, lui défendit de quitter son poste en Irlande sans un ordre signé d'elle. Néanmoins l'alarme fut bientôt apaisée. L'Adelantade avait bien mis à la voile, mais sa flotte s'était divisée en deux escadres; la plus forte s'était portée aux Canaries, à la poursuite des Hollandais; l'autre, consistant en six galères seulement, avait dirigé sa course vers l'Angleterre, et à la surprise générale avait traversé la Manche sans être observée, et était venue jeter l'ancre en toute sûreté dans les eaux de Sluys [2].

Essex était venu en Irlande dans le but exprès de marcher contre Tyrone : cependant, contre l'attente même de ses ennemis, il se dirigea vers Munster [21 mai 1599], pénétra jusqu'à Limerick [4 juin], et ayant en passant pris Cork et Waterford, il revint par les côtes à Dublin [30 juillet]. La réduction de deux places et la feinte soumission de trois chefs indigènes furent tous ses exploits; et s'il en exagéra l'importance dans ses dépêches, il fut en même temps forcé d'avouer que trois mois de la saison d'été y avaient été employés, et que son armée s'était considérablement diminuée par la désertion, les maladies et les accidents ordinaires de la guerre [3]. Mais la reine ne voulut pas admettre d'excuse : ses demandes de renfort ne firent que l'irriter, et il reçut l'ordre péremptoire d'entreprendre l'expédition convenue. Vers la fin d'août [24], avec trois mille hommes seulement, armée trop faible pour cet objet, il atteignit Tyrone sur les rives de la

1. Camden représente le réel objet de ces préparatifs comme étant d'empêcher le comte d'amener l'armée d'Irlande en Angleterre, dans le but de chasser ses ennemis de la cour (Camd. 797); mais il est évident, d'après les Mémoires de Winwood, que l'alarme avait réellement existé. Voyez Winwood, 88, 91, 92, 95, et Papiers Sydney, II, 112, 113.

2. Winwood, 103. Camden, 802.

3. Le journal de cette expédition est dans Birch, II, 398, et *Nugæ Antiq*. 268. Il donna pour excuse qu'il eût été dangereux de marcher sur l'Ulster avant le mois de juin, saison à laquelle on pouvait être sûr du beau temps. Winwood, I, 40.

Brenny. Au lieu de combattre, néanmoins, les deux capitainos eurent un entretien particulier [8 sept.] : le lendemain il se tint une conférence publique ; et l'on conclut un armistice qui devait être renouvelé toutes les six semaines durant l'hiver, à la condition que le lord-gouverneur transmettrait à la reine les différentes demandes de l'O'Neil, dont les plus importantes étaient que le culte catholique fût toléré ; que le lieutenant-gouverneur fût un comte ayant titre de vice-roi ; que les principaux officiers de l'état et les juges fussent indigènes ; que les O'Niel, O'Donnel, Desmond et leurs associés jouissent des terres possédées par leurs ancêtres depuis deux cents ans ; et que la moitié de l'armée irlandaise fût composée d'indigènes[1].

Ces résultats de la campagne, si contraires à ses promesses, achevèrent de ruiner le comte dans l'esprit de sa souveraine, qui, déçue dans ses espérances, et ignorant ce qui s'était passé entre lui et Tyrone dans leur entrevue particulière, sentit renaître son ressentiment pour ce général malheureux, dont en outre elle soupçonnait la loyauté. Il pouvait n'avoir cherché qu'à perpétuer son commandement en prolongeant la guerre ; mais il était encore possible que son ambition, en aspirant à la couronne d'Irlande, eût cherché à se faire un appui de l'O'Neil[2]. Essex néanmoins ne lui donna pas le temps de s'appesantir sur ces pensées. A son grand étonnement, la veillo de la Saint-Michel [28 sept.], au moment où elle venait de se lever et avant qu'ello fût habillée, la porte de sa chambre s'ouvrit, et elle vit Essex lui-même à genoux à ses pieds. Il lui demanda pardon de cette visite inattendue, qu'il la suppliait de n'attribuer qu'au zèle qui l'animait pour son service, et qui l'avait amené de l'Irlande pour lui mettre sous les yeux le véritable état de ce royaume. Élisabeth ne sut si elle devait être irritée ou satisfaite. Elle lui donna sa main à baiser ; et il se retira la joie peinte sur le visage, disant à ses amis que s'il avait éprouvé de nombreuses tempêtes au dehors, il avait trouvé un calme parfait à l'intérieur. Vers le midi il fut reçu en audience et demeura dans la même erreur : mais le soir l'orage éclata sur sa tête. Il reçut l'ordre de se considérer comme prisonnier dans sa chambre, et peu de jours après il fut remis au garde des sceaux pour être tenu en surveillance ou garde libre, sous sa responsabilité[3].

1. Winwood, 118, 137. *Nugæ Antiq.* 293, 301, 302.

2. Bacon, III, 145, 146.

3. Winwood, 118. Papiers Sydney, II, 127-130, 131. Camden, 796. Bacon,

Le retour soudain d'Essex avait été occasionné par une lettre pleine de colère que lui avait écrite la reine, et qu'il attribuait aux conseils de ses rivaux jaloux. Il avait d'abord eu le projet d'embarquer un escadron de deux mille chevaux, d'arriver sur les côtes de Galles, de se précipiter sur Londres et de chasser ses adversaires politiques de la cour. Mais il renonça à ce dangereux expédient, sur les conseils de son ami le comte de Southampton, et de Christopher Blount, autrefois l'amant supposé et maintenant l'époux de sa mère; et consentit à tâcher, à l'exemple du feu comte de Leicester, de déconcerter, par son apparition soudaine à la cour, les intrigues de ses ennemis[1]. Mais Elisabeth ne permit pas que le même artifice réussît une seconde fois; son obstination s'était accrue avec l'âge, et l'on croyait généralement que sa colère était entretenue par les représentations de sir Robert Cecil, du comte de Nottingham, du lord Cobham, de sir Walter Raleigh et de leurs associés[2]. Elle le faisait sentir à tous ceux qui avaient accompagné le comte. « Quand je vins en sa présence, » dit sir John Harrington, « elle était très-échauffée et marchait rapide- » ment dans sa chambre, et paraissait avoir la figure toute dé- » composée, et je me rappelle que quand je me mis à genoux, » elle me saisit à la ceinture en jurant : « Par le fils de Dieu, je » ne suis pas reine, cet homme est au-dessus de moi; qui lui a » donné l'ordre de venir ici sitôt? Je l'avais envoyé à d'autres » affaires. » Elle me dit de m'en retourner chez moi. Je ne me » le fis pas dire deux fois. Si tous les rebelles irlandais eussent » été à mes trousses je n'eusse pas fait une plus grande dili- » gence[3]. »

III, 121. On appelait prisonnier en garde libre celui qui avait la permission de rester dans une maison particulière sous la garde d'une personne qui répondait de sa comparution. Le degré d'indulgence en pareil cas était réglé par le conseil; mais soit qu'il fût enfermé dans une chambre ou qu'il eût la liberté de parcourir toute la maison, ou même de prendre l'air jusqu'à une certaine distance, il était toujours sous les yeux d'un gardien nommé par le conseil, ou par la personne à la surveillance de laquelle il était confié.

1. *State Trials*, 1415.

2. Camden, 799, 800. Whyte dans ses lettres en deux ou trois occasions représente Cecil comme favorable (Pap. Syd. 204, 213). Cependant il avoue que Cecil refusa de se reconcilier, bien qu'il eût promis de ne pas lui nuire (ibid. 136), et Essex le cite à plusieurs reprises comme l'un de ses ennemis. Camd. 832, 837, 838, 852.

3. *Nugæ Antiquæ*, 354. Harrington avait reçu le conseil de tenir un journal des opérations en Irlande. La reine demanda maintenant à le voir, et après l'avoir lu, « elle jura par le fils de Dieu que nous étions tous de paresseux » faquins, et le lord-gouverneur encore pire, pour avoir perdu notre temps, et » négligé ses ordres de la manière que mon journal le faisait voir. » Ibid.

Mais hors de la cour, la voix publique se déclara courageusement en sa faveur. On plaignait ouvertement ses malheurs, et l'on condamnait l'aveugle sévérité de la reine; sa justification était publiée dans des sermons du haut de la chaire et dans des pamphlets imprimés; plusieurs ministres avaient la hardiesse de prier pour lui nominativement dans les églises; et l'on trouva jusque dans le palais même des libelles contre ses ennemis supposés, répandus sur les parquets ou affichés aux murailles. Alarmés de ces indications de l'opinion publique, le comte de Nottingham et sir Robert Cecil voulurent avoir le mérite de calmer le déplaisir de la reine. Mais la colère d'Elisabeth était inexorable, et toutes les intercessions en sa faveur ne faisaient qu'irriter la soif de vengeance qui la dévorait [1]; et si elle daigna dire qu'elle « cherchait sa correction et non sa perte, » ce ne fut qu'après qu'elle eut consulté les juges et appris d'eux, à son grand désappointement, qu'on ne pouvait l'accuser de haute trahison. Mais néanmoins elle rejeta les prières de ses amis; repoussa avec des expressions de mépris ses offres de soumission; et ne permit à aucun de ses amis, pas même à la comtesse sa femme, de le visiter dans sa prison. L'anxiété de l'esprit réagit sur le corps, et il tomba malade. Mais l'expérience avait appris à la reine que ces sortes d'indispositions étaient généralement feintes, et elle refusa d'abord de laisser son médecin visiter le malade [12 déc.]. Cependant, quand on lui eût assuré qu'il y avait peu d'espoir de le sauver, elle commença à se radoucir, lui envoya même de la soupe qu'elle avait préparée de ses propres mains; en ajoutant, les larmes aux yeux, qu'elle le fût venue voir elle-même si cela n'eût été incompatible avec le soin de son honneur. Le comte, comme Wolsey, fut rappelé à la vie par l'espérance de regagner la faveur royale; et la reine, comme son père, revint à sa première antipathie à mesure que le malade se rétablit [2].

De cette manière, le sort d'Essex occupa pendant plusieurs se-

1. Vers ce temps Hayward, docteur en droit, publia son Histoire de la déposition de Richard II, et la dédia à Essex avec des expressions de haute estime pour son caractère. La reine le fit arrêter et demanda à Bacon si l'offense de Hayward n'était pas un crime de haute trahison. Ensuite elle se persuada que Hayward n'était que l'éditeur et voulut le mettre à la question pour lui faire déclarer le véritable auteur. « Non, madame, » dit Bacon, « c'est un » docteur, ce n'est pas sa personne, mais son style qu'il faut mettre à la question; qu'on lui donne des plumes, de l'encre et du papier, et l'assistance » des livres nécessaires, et qu'il reprenne l'histoire où il l'a laissée; et je me » charge de décider, en comparant les styles, s'il en est ou non l'auteur. » *Cabala*, 81.

2. Papiers Sydney, II, 146-159.

maines l'attention de la cour. Elisabeth roulait dans son esprit une multitude de projets, qu'elle approuvait ou rejetait successivement, et le comte, bien qu'il eût obtenu d'avoir sa propre maison pour prison, ne voyait nulle apparence de résultat favorable. A la fin, l'imprudence de sa sœur, lady Rich, qui avait répandu des copies d'une lettre écrite par elle à la reine [1], força Elisabeth, pour sa propre justification, à le faire comparaître devant un tribunal particulier, composé de dix-huit commissaires ayant pouvoir de prononcer « la censure, » mais non la condamnation du prisonnier. En présence de ce tribunal singulier et inconstitutionnel [5 juin 1600], composé d'hommes qui étaient ses rivaux et ses ennemis politiques, Essex fut forcé de comparaître à genoux, avec ses papiers dans son chapeau, placé devant lui sur le plancher. Le tribunal siégea pendant onze heures consécutives; après un laps de temps considérable, on lui permit, sur la proposition de l'archevêque, de se lever et de se tenir debout; un peu plus tard on le laissa se soutenir en s'appuyant contre un buffet, et vers la conclusion on lui accorda un siége sans dossier. Les avocats de la couronne, Yelverton, Coke, Flemming et Francis Bacon, qui devait sa nomination à l'amitié d'Essex, mirent en œuvre toutes les ressources de leur rhétorique pour exagérer son offense. Il avait négligé de pousser la guerre contre Tyrone; il s'était soumis à une entrevue, et avait même conclu un traité déshonorant avec ce rebelle, et était revenu en Angleterre au mépris de la défense royale. Une fois seulement le comte sortit du calme qu'il s'était imposé dans ses réponses, ce fut lorsqu'il repoussa avec un dédain amer l'accusation de trahison que lui faisait sir Edward Coke; sur tous les autres chefs il s'avoua coupable; mais il se défendit en disant que c'étaient les fautes de sa tête et non de son cœur. Chaque commissaire prononça successivement sa « censure » ou opinion, touchant la culpabilité du prisonnier et le châtiment qu'il méritait. La reine reçut leur rapport, et il fut résolu qu'Essex serait suspendu de l'exercice de tous les emplois qu'il tenait par lettres patentes, et qu'il resterait

1. Sa lettre commençait ainsi : « J'espérais de bonne heure ce matin avoir » mes yeux favorisés de l'heureuse vue de la beauté de Votre Majesté, » et terminait par ces mots : « Que le pouvoir divin de Votre Majesté ne soit pas » plus éclipsé que votre beauté, dont l'éclat s'est répandu sur tout l'univers; et » imitez la Divinité, ne détruisez pas ceux qui ont confiance en votre merci. » Birch, II, 443. Ces passages montrent quelle espèce de flatterie était regardée comme ayant le plus d'influence sur la reine. Sa céleste beauté avait alors « répandu son éclat sur tout l'univers » pendant l'espace de soixante-sept années !

prisonnier au bon plaisir de la reine[1]. La colère d'Elisabeth s'était maintenant adoucie; elle se persuada qu'elle avait non-seulement dompté le caractère orgueilleux de son favori déchu, mais encore qu'elle avait convaincu le monde par la « censure » de la cour, qu'elle ne l'avait pas puni plus que ne le méritait sa conduite. Néanmoins, toutes les fois qu'on la priait de lui témoigner quelque faveur, il se trouvait infailliblement que quelque circonstance venait réveiller sa colère : tantôt des nouvelles désagréables de l'Irlande; tantôt les prétentions des chevaliers qu'Essex avait créés durant la campagne, et plus souvent encore, à ce que l'on croyait, les faits dénaturés en secret par ces mêmes courtisans, qui se donnaient en public pour ses amis. Quant au comte lui-même, il employait son temps à des exercices de piété, déclarant que les larmes de son repentir avaient éteint le feu de son ambition; qu'il avait fait pour toujours divorce avec le monde; et que, s'il désirait encore la faveur royale, ce n'était pas dans un but mondain, mais seulement afin de pouvoir quitter cette vie en paix avec une personne qu'il révérait comme l'image du Tout-Puissant. Elisabeth commença à jeter un œil de compassion sur le pécheur repentant; elle lui fit retirer son gardien [3 juillet]; un mois plus tard elle lui accorda la permission de quitter sa maison à sa volonté; mais quand il sollicita [26 août] la faveur d'être admis pour une fois seulement en sa présence, il reçut pour réponse un refus dédaigneux avec l'avertissement qu'il était encore sous le coup de son « indignation, » et qu'il devait se considérer comme prisonnier sous sa propre responsabilité[2].

La soumission et la contrition si récemment manifestées par Essex n'étaient toutefois qu'un masque sous lequel il couvrait la violence de ses passions[3]. A son arrestation, ses amis,

1. Itinéraire de Moryson, II<sup></sup>e part. 68, 74. *Sydney Pap.* II, 187-206. Camden, 828-830.

2. Bacon, III, 152. *St. Trials*, 1419. Winwood, 250, 254. *Sydney Pap.* 206-216. Ce fut probablement vers ce temps que Raleigh (Murdin, 812) écrivit à sir Robert Cecil pour lui conseiller « de ne pas donner de trêve au tyran. » Le contenu de la lettre montre que la date de 1601, mise au dos, est une erreur.

3. « My lord Essex passe si soudainement du chagrin à la rage, du repentir » à la révolte, qu'il montre bien qu'il n'a ni sa raison ni son bon sens. Dans » notre dernier entretien, il a emis de si étranges paroles, qui semblaient se » rattacher à de si étranges projets, que j'ai été forcé de me hâter de quitter sa » présence. Dieu merci, je suis maintenant en sûreté chez moi, et si je me re- » mets en de pareils embarras, je mériterai la potence pour m'être mêlé comme » un idiot de ce qui ne me regarde pas. Ce qu'il dit de la reine ne convient à » aucun homme qui a *mens sana in corpore sano*. Il est mal conseillé, et il

particulièrement le comte de Southampton et le lord Mountjoy, craignant pour sa vie, s'étaient ardemment occupés de son évasion. Southampton alla même jusqu'à offrir de l'accompagner dans sa fuite et de partager sa fortune dans une cour étrangère. Mais Essex répondit avec résolution qu'il ne consentirait jamais à vivre en exil, et qu'il recouvrirait sa première grandeur ou qu'il périrait dans l'entreprise[1].

Parmi les différents projets qui s'étaient offerts à son esprit, le plus flatteur pour son orgueil et son ressentiment était celui dont on l'avait dissuadé en Irlande, de s'emparer par force de la personne de la reine, et de bannir ses ennemis du conseil. Dans cette vue, il sollicita maintenant la coopération du roi d'Ecosse et de Mountjoy, qui avait accepté avec répugnance la charge dangereuse de lord gouverneur de l'Irlande. Si ce dernier avait donné son consentement, il le retira bientôt. Il voulait bien risquer sa vie pour sauver celle de son ami; mais la nécessité avait cessé, et depuis son procès, Essex n'était plus en danger de périr sous la hache du bourreau[2]. Le comte supporta son désappointement avec patience; mais à la Saint-Michel [19 sept. 1600] son monopole sur les vins doux expira, et sa pétition pour le renouvellement du bail fut éludée par la reine, qui répliqua qu'elle s'informerait d'abord de sa valeur annuelle; que lorsque des chevaux devenaient rétifs on avait coutume d'abattre leur ardeur en réduisant leur nourriture. Il pétitionna une seconde fois [2 nov.], et elle nomma une commission pour gérer ce monopole à son profit. Il attendit jusqu'au 17 de novembre, anniversaire de son couronnement, auquel les courtisans avaient coutume de se présenter en foule à son lever, pour lui offrir des présents et des adresses. Ce jour-là, elle reçut d'Essex une lettre humble et touchante, et qui devait rallumer son affection, s'il en fût resté la plus petite étincelle en son cœur. C'était dans le naufrage de sa fortune la dernière planche de salut; elle lui manqua. La lettre resta sans réponse d'aucune espèce, et le malheureux comte s'abandonna aux conseils du désespoir[3].

» en est résulté beaucoup de mal. La reine sait bien comment humilier les es- » prits hautains; les esprits hautains ne savent pas comment plier, et l'âme de » cet homme semble battue de côté et d'autre comme les vagues d'une mer » agitée. » Harington, *Nugæ Ant.* I, 179.

1. Birch, II. 470.

2. Ibid. 471.

3. Winwood, I, 271. Birch, II, 462.

Jusqu'ici il avait vécu dans le secret de la solitude; mais les portes du palais d'Essex furent maintenant ouvertes à tout venant. Il appela de la province ses anciens partisans, et accrut encore leur nombre d'une quantité d'aventuriers hardis et indigents; en même temps il invita les plus zélés parmi les prédicateurs puritains, dont les sermons attiraient chaque jour une foule de fanatiques autour de lui; et il proposa pour question à certains théologiens de décider s'il n'était pas légal, en cas de mauvaise administration, de forcer le monarque à gouverner selon la loi[1]. Comme autre ressource, il envoya un messager fidèle porter ses protestations d'attachement au roi d'Ecosse, et l'informer que le comte de Nottingham, Cecil Raleigh et Cobham, faction qui gouvernait la cour, s'étaient ligués pour placer l'infante d'Espagne sur le trône à la mort de la reine; lui conseillant de requérir la reconnaissance immédiate de ses droits à la succession, et promettant, à l'arrivée des ambassadeurs, de risquer sa vie et sa fortune pour la défense de la maison de Stuart. Jacques, qui depuis longtemps se méfiait des intentions du secrétaire, reçut cette offre avec plaisir, et résolut de dépêcher deux envoyés en Angleterre, avec une mission ostensible pour la reine d'Angleterre; mais en réalité dans le but d'assurer le comte de son approbation et de son appui[2].

Pour éluder les soupçons, les chefs des conspirateurs avaient continué de s'assembler à Drury-house, résidence du comte de Southampton. De là ils communiquaient par écrit avec Essex, et discutaient ainsi les différents plans qu'il proposait. Celui qui parut le moins sujet à objections, fut qu'ils marcheraient en forces vers le palais; que sir Christopher Blount, avec son parti, prendrait possession de la porte; sir John Davis de la grand'chambre, et sir Charles Davers de la garde, et que le comte, et un certain nombre de gentilshommes, se jetteraient aux genoux de la reine, et refuseraient de se relever avant qu'elle leur eût accordé leur demande. Rien ne fut cependant définitivement arrêté [2 février 1601]; et tandis qu'il attendait avec impatience la ré-

1. « Le comte d'Essex est maintenant fixé dans sa maison près Temple-Barr; » il n'a pas encore recouvré la faveur de Sa Majesté, mais il reprend son an- » cienne popularité, étant visité par une grande partie de la noblesse, telle que » les comtes de Worcester, de Southampton, de Sussex, de Rutland, de Bed- » ford et autres, avec nombre de capitaines et de cavaliers et toute la bande » des puritains, à un tel point que l'on pense maintenant que la reine et M. le » secrétaire sont quelque peu effrayés de lui, et s'assureraient de sa personne » s'ils l'osaient. » Lettre particulière, 13 janvier.

2. Birch, II, 508, 509.

ponse du roi d'Ecosse, il se trouva précipité dans une nouvelle voie par la vigilance des ministres, dont les soupçons avaient été éveillés par le concours de gens qui fréquentaient Essex-house, et dont les craintes se trouvaient maintenant confirmées par une secrète communication de sir Henry Neville. Le secrétaire Herbert ayant apporté au comte un ordre de comparaître devant le conseil [7], il fit réponse qu'il était trop souffrant pour sortir de son appartement. Quelques minutes après, il reçut un billet d'une main inconnue, qui le prévenait de pourvoir sans délai à sa propre sûreté, et il apprit bientôt que la garde avait été doublée au palais et dans les alentours. Sa seule espérance de succès dépendait de la promptitude. Durant la nuit il envoya des messagers assembler ses amis. Le matin, à leur arrivée, il les informa qu'il y avait un complot contre sa vie, et il les pria de l'accompagner dans une visite qu'il allait faire à la reine pour solliciter sa protection contre la méchanceté de ses ennemis. C'était le dimanche [8 février], à dix heures; le lord-maire, les aldermen et les compagnies devaient se réunir à la croix de Saint-Paul, et il avait décidé de les joindre à la conclusion du sermon, et de leur demander de le suivre au palais. Cette tentative dut paraître hasardeuse et incertaine à tout froid observateur; mais il était plein de confiance dans sa popularité, et se sentait en outre encouragé par l'exemple du duc de Guiso, qui, en pareille circonstance, avait pu, quelques années auparavant, braver impunément, avec l'aide des Parisiens, l'autorité du roi son maître.

Il fut détourné de l'exécution de ce projet par une visito inattendue : un peu avant dix heures on vint lui dire qu'Egerton, lord garde des sceaux, le comte de Worcester, Knollys, contrôleur de la maison royale, et le lord premier président, étaient à la porte et demandaient admission. Il donna l'ordre de les introduire par lo guichet, mais de ne laisser pénétrer aucune personne de leur suite, excepté le porte-bourse. Egerton demanda la cause de cette réunion tumultueuse. Essex, élevant alors la voix, repartit : « Il » y a un complot de formé contre ma vie; on a contrefait des » lettres en mon nom, et on a chargé des meurtriers de venir » m'assassiner dans mon lit. Nous nous sommes réunis pour dé» fendre notre vie, puisque mes ennemis ne sauraient être satis» faits qu'en s'abreuvant de mon sang. »

« S'il en est ainsi, » dit Popham, « qu'on le prouve; nous le » rapporterons fidèlement, et la reine en fera justice avec impar» tialité. » Au mot d'impartialité, le comte Southampton se plai-

gnit d'avoir été assailli par le lord Grey; mais on lui dit que le coupable avait été emprisonné pour cette offense [1]. Egerton demandait à Essex de lui expliquer ses griefs en particulier, quand tout à coup plusieurs voix s'écrièrent : « Ils vous trompent, my » lord! ils vous ruinent; vous perdez votre temps. » Egerton se retournant alors, mit sa toque et commanda à tous les hommes présents de poser les armes et de se retirer. Mais Essex entra immédiatement dans la maison; les lords le suivirent, et la foule se mit à crier : « Tuez-les, gardez-les pour otages! jetez le grand » sceau par la fenêtre. » Ayant traversé deux chambres, gardées par des mousquetaires, ils furent amenés dans une arrière-salle, où le comte les pria d'attendre une demi-heure, fit fermer la porte au verrou, et confia ses prisonniers à la garde de sir John Davis, sir Gilly Merrick, Francis Tresham et Owen Salisbury.

Etant rentré dans la cour, Essex tira son épée et se précipita dans la rue, suivi des comtes de Rutland et de Southampton, des lords Sandys et Mounteagle et d'environ quatre-vingts chevaliers et gentilshommes, auxquels se joignirent ensuite, soit par affection, soit par crainte, le comte de Bedford, le lord Cromwell et environ deux cents autres. A Ludgate il persuada à la garde de le laisser passer, protestant que son seul objet était de mettre sa vie en sûreté contre les violences de lord Cobham, de sir Walter Raleigh et de leurs complices. Mais il trouva les rues désertes; il n'y avait pas de réunion à la croix de Saint-Paul; et les citoyens, en conséquence d'ordres donnés par le lord-maire, étaient restés paisiblement dans leurs maisons. Le comte continua de s'avancer, en s'écriant : « Pour la reine, ma maîtresse ! » jusqu'à ce qu'il fut arrivé à la résidence de Smith, l'un des sheriffs, et, à ce qu'il croyait, son partisan dévoué. Mais on ne put trouver Smith : son absence convainquit l'infortuné comte que son projet avait échoué; et ne pouvant maîtriser son agitation, il se retira seul quelques moments dans une chambre pour reprendre ses esprits.

A la cour, le comte possédait tant d'amis que les ministres ne

1. En Irlande, Southampton avait mis Grey aux arrêts pour une nuit, parce qu'il avait chargé l'ennemi sans ordres, ce qui avait donné lieu à plusieurs cartels dont la vigilance de la reine avait arrêté les suites. « Quoiqu'on leur ait » commandé sur leur allégeance de ne rien avoir à faire l'un avec l'autre, ce» pendant la semaine dernière le lord Grey, avec plusieurs des gens de sa » suite, chargèrent le comte, qui était à cheval avec un seul valet de pied à côté » de lui. Le valet y perdit la main, mais le comte se défendit seul jusqu'à ce » que les gourdins vinssent à son secours. Pour ce fait, le lord Grey a été en» fermé à la flotte, et ledit comte de Southampton grandement loué. » 13 janv. Voyez aussi Winwood, I, 47, 292.

savaient à qui se fier. Par leurs ordres les gardes furent assemblés; les portes du palais fermées et fortifiées, et tous les passages du voisinage barricadés par des chaînes et des voitures. La reine seule eut la hardiesse de parler d'aller à la rencontre des insurgés. Pas un d'eux n'oserait soutenir un seul de ses regards; ils s'enfuiraient à la seule annonce de son approche. Vers deux heures de l'après-midi, lord Burghley avec un héraut, et le comte de Cumberland avec sir Thomas Gerard, se hasardèrent à pénétrer dans la Cité en différents quartiers et proclamèrent Essex traître, offrant une récompense de 4,000 l. st. pour son appréhension, et un pardon général à ceux de ses associés qui rentreraient immédiatement dans le devoir. Le comte avait alors quitté la maison du sheriff Smith, déçu dans ses espérances et déserté d'une partie de ses affidés. Lord Burghley se retira devant lui; mais il fut repoussé par la garde à Ludgate, et revenant à Queenhithe il regagna par eau Essex-house avec cinquante compagnons. Là son désappointement se changea en désespoir. Les lords emprisonnés, qu'il avait considérés comme des otages pour sa propre sûreté, étaient partis. Ils avaient été mis en liberté par l'ordre de son confident, sir Ferdinando Gorges, qui avait voulu par ce service acheter son propre pardon. Pour dernière ressource il se mit à fortifier sa maison : en peu d'instants elle fut entourée par les royalistes, sous les ordres du lord-amiral. Sir Robert Sydney parlementa du jardin avec Essex et Southampton montés sur le toit. Les demandes du comte lui furent refusées: mais on accorda une trêve de deux heures afin de donner le temps aux dames de se retirer avec leur suite; et vers six heures, lorsque le train d'artillerie fut arrivé de la Tour, la sommation fut répétée. Lord Sandys proposa une sortie désespérée; ils pouvaient se frayer un chemin à travers les ennemis ou mourir en braves l'épée à la main. Mais Essex, qui conservait encore l'espoir de la vie, consentit à se rendre, sur la promesse d'être jugé avec impartialité. La même nuit les principaux prisonniers furent envoyés au palais de Lambeth, et le lendemain ils furent conduits à la Tour [1].

La veille au soir, Thomas Lee, soldat de fortune, avait offert ses services à Robert Cecil : quatre jours plus tard [12 fév.] on lui entendit dire, que si les amis d'Essex voulaient le sauver de l'échafaud, ils devaient aller en masse demander son pardon, et ne se retirer que quand on le leur aurait accordé. Sir Robert Cross

1. Voyez Camden, 845; *State-Trials*, 1333-1335, 1410-1451, et la note (EE).

communiqua cette remarque au secrétaire : on donna l'ordre d'arrêter Lee; et les agents le découvrirent le même soir dans la foule, à la porte de la chambre de présence, durant le souper de la reine. Le lendemain matin [13] il fut mis en jugement, sur l'accusation d'avoir voulu assassiner la souveraine, et le jour d'ensuite il fut exécuté comme traître [14]. En lisant les détails de son procès, nul ne peut douter de son innocence. Mais sa condamnation eut pour résultat de persuader à Elisabeth que l'existence d'Essex était incompatible avec sa propre sûreté [1].

Peu de jours après, les deux comtes furent mis en jugement [19] devant lord Buckhurst, comme lord-sénéchal, et vingt-cinq autres pairs. Essex, jetant les yeux de l'autre côté de la barre, dit qu'il voyait parmi ses juges plusieurs lords connus pour être ses ennemis personnels et qu'il les récuserait; c'était le privilége des moindres sujets du royaume, et on ne pouvait le refuser à celui qui appartenait au premier ordre de l'état. Les juges ayant été consultés, répondirent que la loi avait fait une grande distinction entre des pairs et des jurés. Les premiers donnaient leur verdict sur leur honneur, et comme on ne pouvait leur faire prêter serment, on ne pouvait non plus les récuser [2].

L'acte d'accusation portait que les prisonniers avaient projeté de déposer et de faire mourir la reine. Il fut soutenu avec beaucoup de véhémence par les avocats de la couronne, Yelverton, Coke et Bacon, qui tirèrent leurs arguments des faits patents et reconnus, qu'Essex et Southampton avaient emprisonné les quatre conseillers, étaient entrés dans la Cité en armes, avaient appelé les habitants à se soulever, avaient refusé de se disperser à la sommation royale faite par un héraut d'armes, avaient attaqué les forces militaires postées à Ludgate, et avaient fortifié et défendu Essex-house contre l'armée sous le commandement du comte de Nottingham. Essex répliqua qu'il ne parlait pas pour

1. Elle est publiée dans Howell, *State Trials*, I, 1403. Camden remarque : « Pro temporum ratione salutaris hæc visa est severitas. » P. 847. Le jour du procès de Lee, sir Robert Cecil fit à la chambre étoilée un discours dont la violence peut avoir pour excuse l'alerte que venait de causer la tentative d'Essex, quoiqu'il y attribue à ce dernier diverses trahisons qui ne furent pas même mentionnées ensuite dans son procès. *Harl. Mss.* 6854, et Vie de sir Robert Cecil, 60.

2. Camden, 848. Les pairs étaient les comtes d'Oxford, de Nottingham, de Shrewsbury, de Derby, de Worcester, de Cumberland, de Sussex, de Hertford et de Lincoln; le vicomte Bindon; les lords Hunsdon, Delaware, Morley, Cobham, Stafford, Grey, Lamley, Windsor, Rich, Darcy, Chandos, Saint-John de Bletso, Burghley, Compton, et Howard de Walden.

sauver sa vie — elle ne valait pas la peine d'être conservée — mais il se levait pour défendre son honneur. Il n'avait jamais eu la pensée d'attaquer la reine ; et les actes qu'on lui reprochait ne fournissaient aucune preuve d'une telle intention. S'il avait pris les armes et invoqué le secours des citoyens, il pouvait justement alléguer qu'il s'y était trouvé forcé par la nécessité. Le lord Cobham et sir Walter Raleigh en voulaient à sa vie ; l'attaque atroce commise dernièrement en pleine rue par le lord Grey sur le comte de Southampton montrait assez que l'autorité de la reine ne donnait aucune protection ; et dans de telles circonstances il ne connaissait d'autre moyen de sûreté que de repousser la force par la force.

En réfutation de ce discours, on repartit qu'à Drury-house les conspirateurs avaient proposé de s'emparer de la personne de la reine et de la forcer à gouverner selon le bon plaisir d'Essex ; que l'irruption faite dans la Cité avait été le résultat de ce projet ; et que le fait serait prouvé à la satisfaction de tout homme impartial, par le témoignage de quelques-uns des conspirateurs et les aveux de quelques autres.

Au mot de Drury-house le comte ne put cacher son agitation. Il avait eu soin de détruire tous les papiers suspects, et se reposait avec une entière confiance sur la discrétion de ses affidés. Toutefois il se remit promptement ; et lorsque sir Ferdinando Gorges parut comme témoin, il le questionna avec beaucoup d'adresse, lui arracha l'aveu qu'il n'avait jamais été question de toucher à la reine, et conclut, d'après son maintien et son hésitation, qu'il avait été corrompu à la Tour, et qu'il était par conséquent indigne de crédit. En conclusion il observa que, soit que les consultations de Drury-house fussent criminelles ou non, cette question ne le touchait en aucune manière ; elles avaient eu lieu entre d'autres personnes, et il n'y avait jamais assisté.

Southampton adopta un autre système de défense. Il maintint que, quoique bien des projets eussent été débattus dans ces assemblées, aucun n'avait été arrêté ; que consulter n'était pas déterminer ; qu'il n'y avait aucun rapport entre les réunions dont il était question et la tentative de soulever la Cité ; que cette dernière avait été le résultat de circonstances qu'on n'avait pu prévoir ; de l'information d'un danger immédiat pour la vie d'Essex, et de l'arrivée inattendue des quatre conseillers[1].

Dans le cours du procès, on reprocha au comte d'avoir dit que

1. Camd. 849-851. *St. Trials*. 1333-1350.

le royaume était acheté et vendu. Il justifia cette expression sur ce que sir Robert Cecil, qui gouvernait comme s'il eût été le souverain, avait soutenu que les droits de l'infante d'Espagne étaient égaux à ceux de tout autre de ses compétiteurs. Cecil, qui était présent, sortit immédiatement d'une tribune particulière où il s'était tenu caché ; et après avoir obtenu la permission de parler, insista pour que le comte nommât la personne qui lui avait donné cette information, ou qu'il consentît à laisser regarder son assertion comme une calomnie. Essex s'y refusa ; mais dans son désir de repousser l'accusation de mensonge, il remarqua que son compagnon de prison l'avait entendu dire aussi bien que lui. Le secrétaire, se tournant vers Southampton, le conjura par leur ancienne amitié et comme il était un chrétien de nommer le délateur. Dans cette circonstance embarrassante, Southampton en appela à la cour, et demanda si la raison et l'honneur lui permettaient de trahir ce secret. Tous répondirent affirmativement, et il nomma sir Robert Knollys, contrôleur de la maison de la reine et oncle d'Essex[1].

Tandis qu'on envoyait un sergent d'armes chercher Knollys, sir Edouard Coke se leva et accusa Essex d'hypocrisie et d'irréligion, parce que, tandis qu'il prétendait être protestant, il avait promis tolérance à Blount, son beau-père, connu pour catholique. Le comte répondit que cette accusation était fausse ; qu'il avait toujours vécu et qu'il mourrait en protestant, qu'il n'avait jamais fait aucune promesse de tolérance à Blount ; mais qu'il ne considérait pas comme une partie essentielle du culte réformé de mettre à mort les catholiques à cause de leur religion[2].

Quand Knollys arriva, il donna une explication nouvelle, quoique peu satisfaisante, de sa conversation avec les deux comtes. Si nous l'en croyons, ce qu'il avait entendu dire à Cecil et qu'il avait répété à son neveu, n'était pas que les droits de l'infante d'Espagne étaient reconnus par Cecil, mais bien par Doleman, qui avait dédié

1. Camden, 854. L'ambassadeur français, qui était présent, dit que la réponse d'Essex « piqua si fort le secrétaire (pour en être par aventure quelque chose), » qu'il se prit à crier tout hault qu'il ne feroit jamais service à Sa Majesté si » on ne lui ostoit la teste comme à un traistre. » Il ajoute : « Il n'avoit pas ou- » blié ce jour-là la petite boîte, car en ma vie je ne le veis plus beau ; » — et un peu plus bas, que les pairs, « à leur contenance, redoubtoyent plus ce petit » homme que leur conscience et que leur royne. » Winwood, I, 299. Cette lettre devint bientôt publique, et pour apaiser le secrétaire l'ambassadeur la désavoua.

2. Il est singulier que les éditeurs, dans la première édition, aient substitué l'expression plus douce *cruciarentur*, à celle de l'original, *morte afficerentur*. Hearne, Camden, 855.

son livre à Essex. Le comte répliqua très-brièvement qu'il l'avait compris dans un sens très-différent. « Votre méprise, » s'écria le secrétaire, « provient de votre opposition à la paix. C'était votre » ambition que tout militaire vous considérât comme son patron, » et par conséquent vous avez cherché à nous représenter, moi » et les conseillers qui désirions mettre fin à la guerre, comme » les pensionnaires de l'Espagne [1]. »

A certaines questions proposées par les lords, les juges répliquèrent qu'il y avait rebellion dans un sujet quand il cherchait à lever une force armée à laquelle son souverain ne pourrait résister, et que dans toute rebellion la loi supposait un dessein contre la couronne et la vie du souverain, parce qu'il devenait de l'intérêt d'un rebelle heureux que le souverain ne régnât ni ne vécût pour punir la rebellion. Après une heure de délibération, les pairs déclarèrent les deux prisonniers coupables. Essex dit qu'il ne solliciterait ni ne refuserait sa grâce; que quoique les lords l'eussent trouvé coupable selon la lettre de la loi, il pensait qu'ils l'avaient acquitté dans leur conscience, et qu'il espérait qu'ils voudraient bien intercéder pour la vie de son compagnon d'infortune qui avait failli plus par affection pour lui que pour aucun autre motif. Southampton prit ensuite la parole et dit que son seul but avait été d'obtenir justice pour son ami, qu'il regardait comme traité avec trop de dureté. La loi pouvait lui supposer l'intention de déposer et de tuer la reine, mais il savait que jamais une telle pensée n'était entrée dans son esprit. Son crime était un crime d'ignorance; néanmoins il se résignait à son sort, et s'en remettait à la merci de la reine. Il avait dépensé la majeure partie de son patrimoine et exposé sa vie à son service; et si en pitié de son ignorance elle daignait lui faire éprouver sa clémence, il recevrait ce bienfait avec reconnaissance et humilité.

Le lord sénéchal prononça le jugement: le tranchant de la hache fut tourné vers les prisonniers; et Essex observa en quittant la barre que son corps eût pu rendre un meilleur service à sa souveraine; mais qu'il en serait selon son bon plaisir: si sa mort était pour elle un avantage, c'était bien. Il demanda qu'Ashton, son ministre favori, eût la permission de l'assister; fit des excuses aux conseillers qu'il avait détenus, et demanda pardon aux lords Morley et Delaware, dont les fils, bien qu'entièrement étrangers au complot, avaient été entraînés par lui à partager ses dangers [2].

1. Winwood, I, 300. Camden, 854.
2. Camden, 855-857. *St. Trials*, 1350-1358.

Essex fut suivi à la Tour par Dove, doyen de Norwich, qui l'exhorta à faire sa paix avec le Tout-Puissant par l'aveu de sa trahison. Le comte répliqua que dans ce qu'il avait fait il n'avait commis aucune offense envers Dieu. Il essaya de justifier son refus de comparaître devant le conseil par l'exemple de David, qui avait désobéi aux ordres de Saül, et soutint que sa charge de comte-maréchal l'autorisait à réformer les abus du gouvernement. A Dove succéda Ashton, qui, on le croyait, avait reçu sa leçon du secrétaire. Ce théologien perfide prit un ton plus dûr et plus déterminé. Il rejeta les protestations d'innocence du comte comme les évasions criminelles d'une conscience coupable, et le menaça de la vengeance d'un juge qui sait tout, à moins qu'il ne fît une confession pleine et sincère. Par crainte de la mort, ou des menaces du prédicateur, la fermeté d'Essex l'abandonna à la fin. Il envoya chercher le lord garde des sceaux, le trésorier, l'amiral et le secrétaire [22 fév.], leur demanda pardon et fit la confession entière de tous les projets ambitieux et illégaux qui lui étaient venus à l'esprit; trahit le secret des hommes qu'il avait séduits et engagés à l'aider de leurs conseils et de leurs efforts, et révéla le but de la négociation entre lui et le roi d'Écosse. Sa confession remplit quatre feuilles de papiers; mais on en a contesté la véracité; et ses associés se plaignèrent qu'il les avait chargés aussi bien que lui-même de crimes dont ni lui ni eux n'étaient coupables[1].

Les yeux du public étaient maintenant tournés vers Elisabeth : quelques-uns soutenaient qu'elle n'aurait pas le cœur de faire mettre son favori à mort, que l'affection l'emporterait sur le ressentiment; d'autres, qu'elle n'oserait le faire; que la vengeance pouvait le pousser à dévoiler sur l'échafaud des secrets peu honorables pour une reine vierge[2]. Mais les ennemis d'Essex étaient

1. Winwood, 301, 303. *St. Trials*, 1430, 1442, 1447. Birch, II, 478-480. Camden, 865.

2. Osborn, *Mélanges*, 212. « Les paroles irrévérentes d'un sujet, » dit Raleigh, « prennent souvent racine plus profondément que le souvenir des mau» vaises actions. Le feu comte d'Essex dit à la reine que ses conditions étaient » aussi biscornues que sa carcasse; mais cela lui coûta la tête, que son insur» rection ne lui eût pas fait perdre sans cette parole. » Voyez les OEuvres de Raleigh par Birch, I, 223. Plusieurs ont cru que ce fut là la véritable cause de son exécution dans l'intérieur de la Tour. Il y a certainement quelque chose de louche dans l'empressement avec lequel Cecil chargea Winwood de déclarer à la cour de France qu'Essex avait demandé à être exécuté en secret (Winwood, I, 302). Lorsque l'envoyé accomplit sa mission, Henri IV s'écria : « Non, non, c'est plutôt le contraire; car il ne désirait rien plus que de mourir » en public. » Ibid. 309. Néanmoins, Barlow dit dans son sermon que le

actifs, et tandis qu'ils affectaient de rester neutres, ils employèrent en secret les services de certaines femmes dont la crédulité avait été autrefois trompée par le comte et dont la vengeance se satisfaisait en nourrissant la colère de leur maîtresse. Elles lui racontèrent des histoires sur son libertinage, son insolence et son ingratitude envers sa bienfaitrice, qu'il avait appelée « une vieille femme aussi tortue d'esprit que de corps[1]. » Cette insulte à sa « beauté divine » pénétra profondément dans son sein, et jointe à l'obstination du coupable à ne pas demander grâce, ferma son cœur aux excuses, aux prières et aux larmes de ses amis. Elle signa l'ordre fatal ; mais avec son indécision ordinaire, elle envoya d'abord son parent Edward Carey pour défendre et ensuite le lord Darcy pour hâter l'exécution[2].

Vers huit heures du matin [25 fév.] Essex fut conduit à l'échafaud qui avait été dressé dans la cour de la Tour. Il était assisté de trois ecclésiastiques, dont les paroles, selon ses propres expressions, avaient labouré son cœur. Jamais prisonnier ne se comporta avec plus d'humilité ni ne montra une plus profonde douleur. Il reconnut ses nombreuses transgressions de la loi divine ; mais quand il en vint à l'offense contre la reine, il chercha en vain des expressions pour exprimer ses sentiments. Il l'appela « un grand péché, un péché sanglant, un péché criant et infect dont il demandait pardon à Dieu et à sa souveraine. » On ne sait s'il conservait encore quelque espoir de pardon ; mais on remarqua qu'il ne fit nulle mention de sa femme, ni de ses enfants, ni de ses amis, et qu'il ne fit ses adieux à personne, pas même à ses anciens amis qui se trouvaient présent, et que lorsqu'il se mit à genoux pour prier, il montra une grande agitation d'esprit[3]. Le premier coup lui ôta tout sentiment de douleur : le troisième sépara la tête du tronc.

Ainsi périt à l'âge prématuré de trente-trois ans le galant et

comte avait demandé lui-même une exécution secrète, « de peur que les acclamations des citoyens ne lui fissent battre le cœur. » Birch, II, 482.

1. Osborn, *Mémoires*, 93. Elle lui avait dit qu'il devait se garder « de mépriser sa personne insolemment comme il faisoit, » car ce serait pire pour lui « que s'il touchast à son sceptre. » Beaumont, d'après ses propres paroles dans von Raumer, II, 181.

2. Camden, 860.

3. Bacon, III, 179. Winwood, I, 301. Birch, II, 481-484. Camden, 859. On avait donné les ordres les plus pressants aux officiers et aux ecclésiastiques de l'empêcher de parler de la nature de son offense ou de ses associés, et de faire en sorte qu'il se bornât à une simple déclaration de ses regrets de sa trahison. Voyez Jardine, 374.

ambitieux Essex. A sa première présentation à Elisabeth, il avait eu à lutter contre la prévention qu'elle ressentait pour le fils d'une femme qui avait été sa rivale, et une rivale heureuse dans le cœur de Leicester. S'il surmonta ce préjugé, il ne le dut ni à sa beauté ni à ses talents d'agrément[1]. Sous ce rapport, si nous exceptons la symétrie exquise de ses mains, il était inférieur à beaucoup de jeunes seigneurs de la cour. Mais il y avait en lui une franchise de caractère, un mépris de tout déguisement, une impétuosité de sentiment qui le portait à épancher son âme entière en conversation, qualités qui captivèrent la vieille reine, fatiguée qu'elle était du langage prudent et mesuré des politiques qui l'entouraient. Elle exigea qu'il restât constamment à la cour, et entreprit de former l'esprit de son jeune favori; mais l'écolier osait disputer sur les leçons de sa maîtresse, et l'énergie avec laquelle il repoussait ses réprimandes lui valait parfois ses applaudissements. Dans toutes leurs querelles sa persévérance remportait la victoire; et sa maîtresse vaincue, pour lui faire oublier les peines qu'elle lui avait causées, le comblait de caresses et de faveurs. D'où il déduisit cette maxime qui, si elle lui réussit pendant quelques années, finit par le conduire à l'échafaud : que la reine pouvait être forcée, jamais conduite; qu'on parvenait à dompter son obstination par la résistance, bien qu'on ne pût jamais l'adoucir par la soumission.

Contrairement au sort de la plupart des favoris, il avait joui en même temps de l'affection de sa souveraine et de celle du peuple. Celui-ci ne le connaissait que par les traits les plus brillants de son caractère, son affabilité et sa prodigalité, son esprit chevaleresque et sa soif de gloire, et son opposition constante à la politique obscure et insidieuse des Cecil. Sa dernière offense ne pouvait certainement pas se déguiser; mais on l'attribuait moins à ses propres passions qu'à l'influence des agents secrets de ses ennemis, qui avaient tiré avantage de son caractère ouvert et sans méfiance. Pour étouffer toutes ces rumeurs, le gouvernement fit publier une relation de sa trahison, dans laquelle on l'accusait, d'après ses propres aveux et ceux de ses complices, d'avoir voulu se placer lui-même sur le trône. Mais cette accusation n'obtint aucun crédit; et la popularité de la reine, qui depuis longtemps était sur le déclin, parut s'ensevelir dans la même

1. Il se penchoit en avant, marchait et dansait sans grâce, et était négligé dans sa toilette. Walton, *Reliquæ*, 160.

tombe que son favori. A son apparition en public, elle n'était plus saluée par les acclamations accoutumées; et ses conseillers étaient reçus avec des insultes et des témoignages d'horreur[1].

La mort d'Essex contribua à sauver la vie de Southampton. Il devait cesser d'être un objet de crainte, du moment où il ne pouvait plus être entraîné par les conseils de son malheureux ami. Et Cecil lui devait quelque faveur pour lui avoir fourni l'occasion, lors du procès, de repousser l'accusation faite avec tant d'assurance par Essex. Mais quoique les ministres sollicitassent la reine en sa faveur, et qu'ils arrachassent un sursis à l'exécution, ils ne purent jamais obtenir son élargissement de la Tour. Cuffe, le secrétaire d'Essex, et Merrick, son intendant, subirent le châtiment des traîtres [13 mars], et l'on commua cette peine en simple décapitation en faveur de Blount, son beau-père, et de Davers, l'ami de Southampton; car dans cette malheureuse entreprise, comme dans la conspiration plus atroce de Babington, plusieurs avaient risqué leur vie par affection pour les autres. Si Southampton avait été complice d'Essex, ou Davers de Southampton, c'était parce qu'ils regardaient comme un devoir prescrit par l'amitié de vivre ou de mourir ensemble[2].

Le roi d'Ecosse, en conséquence de son engagement avec les conspirateurs, avait déjà précédemment nommé le comte de Marr et Bruce, abbé de Kinross, ses ambassadeurs en Angleterre. Quoique la défaite de l'entreprise eût été connue à Edimbourg avant leur départ, ils furent autorisés à promettre que Jacques se mettrait à la tête du parti s'il y avait quelque espérance de succès. Ils trouvèrent les partisans d'Essex plongés dans le plus profond désespoir, le peuple dans un état complet de mécontentement, et Cecil exerçant en réalité le pouvoir souverain. Cachant leur pre-

1. Osborn, *Mélanges*, 204. Birch, II, 510.

2. Ille nihil contra nisi quod periculum fortunarum et capitis in hac causa præ amore erga Southamptonium neglexerit. Camden, 865. Procès d'Etat, 1448. Sir John Davies, sir Edward Baynham et M. Lyttleton furent aussi condamnés. Mais le premier obtint son pardon après une année d'emprisonnement, Baynham acheta le sien par une somme d'argent donnée à sir Walter Raleigh, et Lyttleton, après avoir fait l'abandon de son domaine d'un revenu annuel de 7,000 livres, et payé une amende de 10,000 livres, fut transféré de la prison de Newgate à celle de King's Bench, où il mourut six mois après. Birch, 496. Camden, 858. Sir Henry Neville, l'ambassadeur à la cour de France, avait été invité à Drury-house avant son départ. Si nous l'en croyons, il entendit seulement quelque conversation déloyale, qu'il condamna, et se retira ensuite. Les aveux attribués à Essex le faisaient plus coupable. Il fut enfermé à la Tour jusqu'à la mort de la reine. Winwood, 302, 325. Camden, 871. Cependant Cecil affirma que la première idée du complot fut reçue de lui. *State Trials*, 1441.

mier objet, ils félicitèrent la reine d'avoir échappé à l'ambition des conspirateurs, affirmèrent avec des expressions très-énergiques l'innocence de leur maître, non-seulement dans ce complot, mais encore dans toutes les autres tentatives contre sa vie et son autorité; demandèrent en son nom qu'elle voulût bien pardonner à ses sujets, qui n'étaient en prison que pour l'avoir visité en Ecosse[1], et sollicitèrent un supplément à sa pension annuelle et la promesse que l'on ne ferait rien de préjudiciable à ses droits à la succession. Jacques n'osait espérer aucun succès de cette négociation. Il savait qu'Essex avait trahi la secrète intelligence qui avait été établie entre eux, et il s'attendait à toutes sortes de mauvais services de l'hostilité supposée de Cecil. Sous cette impression, il avait chargé ses deux envoyés d'informer la reine en partant qu'il ne lui donnerait jamais aucun sujet de peine durant sa vie, mais que le jour viendrait où il n'existerait plus de barrière entre lui et les vils instruments auxquels elle se confiait, et qu'il leur ferait rendre un compte sévère de leur injustice et de leur présomption actuelle[2]. Mais les envoyés n'eurent pas à employer cette menace. Cecil était un profond politique, qui réglait ses amitiés et ses haines sur son intérêt personnel. Ce n'était pas quand Elisabeth penchait sur le bord de la fosse qu'il s'aviserait de braver le ressentiment de son successeur. On ne dit pas précisément comment la réconciliation fut amenée; mais il paraît qu'en résultat, il fut convenu que toutes les offenses passées seraient oubliées, que le roi recevrait un supplément de deux mille livres sterling à sa pension annuelle, et que Cecil, avec l'aide de lord Henry Howard, préparerait en silence le chemin qui devait le conduire au trône à la mort d'Elisabeth. Le secrétaire exigea néan-

1. Tels que sir William Evers. « Il fut amené prisonnier à Londres et emprisonné, et l'on pensait qu'il se découvrirait quelque chose de plus contre » son frère le lord Evers, le lo. Willowby et d'autres, au sujet des affaires » d'Ecosse. Depuis lors l'affaire paraît sommeiller, et sir William reste toujours » en prison, mais on ne sait où. » Lettre particulière, 13 janvier, 1601.

2. On avait certainement persuadé à Jacques que Cecil s'opposerait à sa succession. Mais en faveur de qui? d'Arabella Stuart, je suppose. Dans la « Correspondance secrète, » après leur réconciliation on rencontre de nombreuses railleries contre les prétentions de cette personne, et lord Shrewsbury et sa mère sont représentés comme cherchant à l'élever au trône, quoique les lettres dans Lodge (III, 124, 153) montrent que dans le même temps Cecil prétendait être l'ami sincère du comte. Dans les premières lettres écrites pour être montrées à Jacques, Arabella est appelée « l'idole de Shrewsbury, qui, si elle suit » les conseils de certaines gens, s'élèvera d'assez de marches pour la conduire » à l'échafaud..... Le comte n'a aucune influence et sa mère ne peut amener » aucun ami à cette cause. » Correspondance secrète de sir Robert Cecil avec Jacques, VI, p. 14, 15.

moins le secret comme condition indispensable. Si le secret transpirait, s'il s'élevait seulement un soupçon qu'il y eût la moindre intelligence entre lui et le roi d'Ecosse, la jalousie d'Elisabeth regarderait immédiatement Cecil comme un traître et Jacques comme un rival; et l'on ne devait pas oublier que la cour contenait nombre d'individus qui, par des motifs d'intérêt, seraient heureux de pouvoir insinuer de telles idées dans l'esprit de la reine. Cet avis fut approuvé et adopté. La correspondance qui s'ensuivit entre les parties, soigneusement cachée à la connaissance de la reine et des courtisans, passa généralement par les mains de Henry Howard en Angleterre et de Marr et de Bruce en Ecosse. Cecil continua d'agir comme s'il n'eût aucunement pensé à la succession de Jacques; et Jacques affecta de parler de lui comme d'un homme dont il ne devait attendre aucun service[1].

Essex, dans sa confession, avait révélé le projet formé pour le délivrer de sa captivité, auquel lord Mountjoy avait autrefois donné son assentiment. Quoique ce seigneur eût conduit la guerre en Irlande avec une vigueur et un succès qui l'élevaient fort au-dessus de tous les gouverneurs qui l'avaient précédé, il savait qu'il avait lieu de redouter le ressentiment de la reine; et il avait fait tous les préparatifs pour se procurer, à la première alerte, un asile sur le continent. Néanmoins, Cecil la convainquit qu'il n'était pas de son intérêt d'irriter un général aimé de ses troupes et du public, à la tête d'une armée victorieuse. Dissimulant la connaissance qu'elle avait de sa culpabilité, elle l'informa dans une lettre longue et bienveillante du procès et de l'exécution d'Essex; lui assura que, dans son affliction, c'était pour elle une grande consolation que de songer à sa loyauté et à son attachement; le pria de tenir un œil vigilant sur la conduite des officiers qui avaient reçu des commissions de son prédécesseur; et

1. Voyez Birch, II, 510, 513, et la « Correspondance secrète, » dont la teneur me semble établir la convention ci-dessus entre Cecil et les envoyés écossais. Voyez particulièrement pages 92, 121. Le judicieux auteur de la vie de sir Robert Cecil (dans *Cabinet Cyclop.*) fait à la vérité observer que le nom de ce personnage n'eût pas dû être mentionné dans le titre de cette collection; que les lettres n'étaient pas écrites par Cecil, mais par le lord Henry Howard; que plusieurs passages lui en étaient soigneusement cachés, et qu'il n'y a nulle preuve qu'aucune d'elles (à une seule exception près, peut-être, 123) lui eût jamais été soumise; mais il est cependant évident que lord Henry les écrivit en qualité de confident et d'associé de Cecil, quelquefois par ses ordres formels, et généralement au nom de tous deux, soit en employant le pronom « nous, » ou les mots, « Cecil et moi, Cecil et moi-même. » D'où il suit que l'on peut en toute justice regarder ces lettres comme l'expression des sentiments de Cecil. Voyez p. 100, 108, 123, 134, 143, 188, 209.

lui enjoignit de se préparer à combattre l'armement destiné à envahir l'Irlande qui devait faire voile des côtes d'Espagne. Peu de temps après, arrivèrent quatre mille hommes sous le commandement de don Juan d'Aguilar [21 sept.]. Ils débarquèrent à Kinsale, fortifièrent la ville et appelèrent les indigènes à se joindre à eux contre une princesse qui avait été excommuniée et déposée par plusieurs pontifes successifs [1].

Tandis que Mountjoy assemblait l'armée qui devait aller à leur rencontre, Elisabeth convoquait un parlement à Westminster. Dans l'intention de déguiser ses infirmités croissantes, elle ouvrit la session avec plus de pompe encore que de coutume [27 oct.]; mais son corps affaibli ne put supporter le poids des robes royales, et elle allait se laisser affaisser sur le parquet lorsque le seigneur, qui se trouvait le plus près d'elle, la prit et la soutint dans ses bras. Le seul objet que le ministre eût en vue était d'obtenir un secours en argent pour la guerre d'Irlande, et ses désirs furent satisfaits par le vote sans exemple de quatre subsides et de huit dixièmes et quinzièmes. Mais si les membres se montrèrent généreux dans leurs dons à la couronne, ils ne se montrèrent pas moins opiniâtres dans leur persévérance à réclamer le redressement de leurs griefs. Le principal sujet de plaintes dans l'enceinte comme hors des murs du parlement était la multitude des monopoles accordés par la reine à ses favoris [2]. Par monopole, on entendait une patente signée d'elle et investissant un individu, en récompense de ses services réels ou prétendus, du privilége exclusif de vendre quelque denrée particulière. Cet usage avait commencé dans la dix-septième année de son règne, et était devenu en peu de temps un abus intolérable. S'il lui fournissait les moyens de satisfaire des solliciteurs importuns sans qu'il lui en coûtât rien, cependant, pour le public, chaque patente avait le résultat d'une nouvelle taxe sur la consommation. Quelquefois le patenté exerçait lui-même son privilége; souvent il le vendait à un autre ; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, tous les vendeurs subordonnés dans le royaume étaient forcés d'acheter l'article directement de la main du monopoleur ou de lui payer une rente annuelle pour avoir la permission de le vendre. De là le vin, le vinaigre, l'huile, le sel, l'amidon, l'étain, l'acier, le charbon de terre et diverses autres denrées parmi les-

1. Camden, 880-886.
2. Correspondance secrète, 25, 26.

quelles il s'en trouvait de consommation universelle et de première nécessité, s'étaient élevées depuis quelques années au double des prix ordinaires, et les représentants de la plupart des comtés et des bourgs avaient été chargés par leurs commettants de demander l'abolition d'un fardeau aussi onéreux. La motion en fut bientôt faite [18 nov.]. Les conseillers de la couronne y répondirent [20] en alléguant que le don des monopoles était une branche de la prérogative ; que quiconque tenterait seulement de toucher à cette prérogative encourrait l'indignation royale ; que quant à procéder par bill, cela serait aussi inutile qu'imprudent, parce que si les deux chambres osaient un moment prétendre « lier les mains à la reine par acte du parlement, elle saurait toujours les délier à son bon plaisir, » et que le président était blâmable de permettre de telles motions, contrairement aux ordres exprès donnés par la reine à l'ouverture de la session. On répliqua néanmoins que les patentés étaient les sangsues de l'état ; que le peuple ne pouvait plus supporter de tels fardeaux ; que la clôture du dernier parlement avait montré combien peu on devait s'attendre à obtenir aucun redressement par le moyen des pétitions, et que le seul remède assuré était d'abolir tous les monopoles par un statut. Tant de persévérance dans les communes ébranla le fermeté du ministre, qui commençait d'ailleurs à s'effrayer de l'exécration que le peuple lui témoignait lorsqu'il traversait les rues dans sa voiture, et vainquit l'opiniâtreté de la reine qui, quoiqu'elle se montrât chaque année plus attachée à ce qu'elle regardait comme les droits de la couronne, ceda à la fin aux conseils et aux prières de son ministre. Elle fit venir le président de la chambre basse [25 nov.] et lui assura, en présence du conseil, qu'elle n'avait jamais signé la patente d'aucun monopole qu'on ne lui eût dit qu'il serait avantageux à la nation ; qu'elle était fort obligée aux membres de la chambre qui lui avaient fait connaître ces abus ; qu'elle révoquerait par proclamation toutes les patentes qui portaient préjudice aux libertés de ses sujets ; et qu'elle suspendrait toutes les autres jusqu'à ce que la validité en eût été reconnue en cour de justice. Les communes, heureuses d'avoir obtenu le redressement de leurs griefs, sans s'engager dans une lutte avec leur souveraine, lui rendirent grâces en langage presque blasphématoire ; et Cecil s'enorgueillit de l'adresse avec laquelle il avait satisfait le peuple, sans abandonner la prérogative de la couronne[1].

1. D'Ewes, II, 644-654. F. Townshend. 224, 230, 248.

Cependant le lord-gouverneur de l'Irlande ayant réuni ses forces à celles du président de Munster, était venu assiéger d'Aguilar avec ses Espagnols dans leurs retranchements à Kinsale. Tyrone observait les opérations des assiégeants. Avec six mille indigènes et environ deux cents Espagnols, qui avaient été débarqués à Castlehaven, sous les ordres d'Ocampo, il s'avança de grand matin pour surprendre les Anglais dans leur camp, ayant en même temps organisé un autre parti qui devait porter des provisions aux assiégés. Mais son projet avait été découvert à Mountjoy, et les efforts qu'avait faits Ocampo pour mettre quelque régularité dans les rangs des indigènes ayant retardé sa marche, un corps de quatre cents chevaux chargea ces derniers au passage d'une rivière, et les mit immédiatement en fuite. Les Espagnols, abandonnés de leurs alliés, mirent bas les armes en criant misericordia; cinq cents Irlandais périrent dans la déroute; et l'O'Neil, rassemblant environ deux mille de ses meilleurs soldats, se retira dans le nord. D'Aguilar, convaincu de l'inutilité de la résistance, rendit Kinsale [2 janv. 1602] et les forts qu'il avait en sa possession, et obtint la permission de retourner à la Corogne avec ses troupes, leurs armes et leurs munitions. Elisabeth reçut cette nouvelle avec de vives expressions de reconnaissance; et l'on espéra que par ce service signalé Mountjoy avait racheté sa déloyauté passée [1].

Le départ des Espagnols fut suivi de la réduction de Munster. La supériorité des forces anglaises, et les ravages de la famine plongèrent les indigènes dans le désespoir. Après quelques rencontres dans lesquelles aucun parti ne fit de quartier, la résistance fut anéantie à la fin, et les vainqueurs restèrent tranquilles possesseurs d'une province qui n'était plus maintenant, pour ainsi dire, qu'un vaste désert. De Munster, Tyrone chercha son asile ordinaire dans le nord; mais le gouverneur ne lui donna pas le temps de respirer; et il fut continuellement harcelé par les garnisons de Blackwater, de Charlemont et de Mountjoy; ses partisans périssaient par centaines, par l'excès de leurs privations, et le courage de l'O'Neil fut enfin abattu. Il offrit de se rendre à des conditions honorables; mais la fierté d'Elisabeth demanda une soumission sans condition.

En Angleterre, les lords du conseil travaillèrent à surmonter

1. Camden, 886-892. Winwood, I, 369, 370, 378. Lodge, III, 152, et lettre manuscrite.

l'obstination de la reine. Ils lui représentèrent que les Espagnols avaient adopté sa propre politique; qu'ils entretenaient le feu de la révolte en Irlande pour épuiser ses finances et retenir ses forces à l'intérieur; que, depuis plusieurs années, elle avait été forcée de maintenir dans cette île une armée de vingt mille hommes, qui lui coûtait annuellement plus de 300,000 liv.; qu'il était maintenant en son pouvoir, en faisant quelques légères concessions, de se délivrer de cet insupportable fardeau et d'assurer la prépondérance anglaise en Irlande. Mais ils avaient une autre raison qu'ils n'osaient mentionner. Ils désiraient effectuer la pacification de ce royaume avant sa mort, de peur que le monarque espagnol n'y trouvât un parti puissant et déjà sous les armes prêt à soutenir ses prétentions à la couronne d'Irlande aussi bien qu'à celle d'Angleterre. Après une longue contestation, elle commença à céder; mais il était toujours impossible de fixer l'indécision de son caractère, et chaque semaine on expédiait des instructions nouvelles et contradictoires au gouverneur. Mountjoy était dans la plus grande perplexité; il ne savait quelle réponse faire à Tyrone, et le temps se passait en messages inutiles de l'un à l'autre. Mais dès qu'il apprit que la vie de la reine était en danger, il fit venir le chef irlandais [1603], qui fit sa soumission à genoux, renonçant au titre d'O'Neil et à toute dépendance d'aucune autorité étrangère, et sollicitant de la merci de sa souveraine la restitution de ses titres et de ses honneurs. Mountjoy, en retour, lui signa un pardon général pour lui et ses partisans. et lui promit que ses terres, à une ou deux exceptions près, et son ancien titre, lui seraient restitués par lettres patentes de la couronne. De Mellifont, ils se rendirent à Dublin, où ils reçurent la première nouvelle de la mort d'Elisabeth. Tyrone fondit en larmes; mais il était trop tard pour reculer; il renouvela sa soumission, et le petit nombre d'indigènes qui refusèrent d'imiter son exemple se retirèrent sur le continent et soutinrent leur existence en combattant pour les puissances étrangères [1].

Pour empêcher les Espagnols de faire une seconde descente en Irlande, les amiraux Levison et Monson avaient été envoyés en croisière sur les côtes d'Espagne; mais une caraque d'une valeur considérable était à l'ancre sous le château, dans le petit hâvre de Sesimbrie, et ils ne purent résister à la tentation de s'en emparer. Ils firent taire les batteries, enlevèrent leur proie, et

1. Moryson, 200-300. Camden, 892, 905-909.

rentrèrent en triomphe dans Plymouth. Pour justifier cette violation de leurs ordres, ils dirent que la flotte avait été disséminée par la tempête, et que la peste s'était déclarée dans deux vaisseaux. Les ministres étaient dans un extrême embarras, mais il fut convenu que l'on ne ferait pour le moment rien connaître à la reine de cette affaire : on équipa à grand'peine une nouvelle escadre, et en peu de jours Monson se remit en mer pour retourner à sa première station. Six galères cependant, commandées par Spinola, trompèrent sa vigilance, et, longeant les côtes de France, pénétrèrent dans la Manche ; mais arrivées là, leur bonheur les abandonna ; elle furent rencontrées par une escadre de vaisseaux hollandais et anglais, commandée par Mansell ; et après différentes actions successives trois furent coulées à fond, et les trois autres se réfugièrent dans le havre de Sluys. Cette victoire termina les opérations navales du règne d'Elisabeth[1].

Le moment si longtemps redouté par la reine allait enfin arriver, où, pour employer sa propre expression, les hommes tourneraient le dos au soleil couchant pour adorer le soleil levant. C'était en vain qu'elle affectait la vigueur et la gaieté de la jeunesse ; qu'en opposition à l'opinion unanime de son conseil, elle persistait à faire sa tournée annuelle, et qu'elle fatiguait son corps décrépit en montant tous les deux jours à cheval pour suivre les chasses ou les autres amusements de la campagne[2]. Aucun art ne pouvait cacher son âge et ses infirmités à la connaissance

1. Camden, 893-896. Lettre particulière manuscrite.

2. Lord Henry Howard écrivait au comte de Marr, cinq mois seulement avant la mort d'Elisabeth : « La reine, notre maîtresse, ne fut jamais si galante » depuis des années, ni si portée à la gaieté. » Pour la détourner de son voyage annuel le conseil avait allégué que cela gênerait la récolte en mettant en réquisition les charrettes, etc. ; mais elle persista dans sa résolution. « Des ordres » ont été donnés hier pour le départ dans quinze jours ; en attendant nous avons » tous les deux jours la chasse et les autres amusements, ce qui donne positi- » vement la fièvre au peuple. » Le comte de Worcester dit, 19 sept. : « Nous » folâtrons ici à la cour, et l'on danse beaucoup de contredanses dans la » chambre privée devant Sa Majesté, qui y prend un très-grand plaisir. » Lodge, III, 148. A cette époque la reine avait un nouveau favori, le jeune comte de Clanricarde. « Il ressemble beaucoup au feu comte d'Essex, et commence à » devenir un favori. » 25 août. « Il courtise de la bonne manière, et est favorisé » de tous, particulièrement des plus grands personnages. » 15 sept. « On le met » en avant pour empêcher l'avancement de Mountjoy, et pour contrebalancer » le jeune comte de Pembroke. Il est en faveur toute spéciale auprès de Sa Ma- » jesté, mais il a beaucoup d'envieux. » 17 nov. « Il est toujours dans les bonnes » grâces de Sa Majesté. » 15 déc. Lettres manuscrites. « Des flatteurs disent » qu'il ressemble à Essex ; la reine dissimule et dit qu'elle ne peut l'aimer, » parce qu'il lui rappelle ses chagrins pour ce seigneur. » Beaumont, 8 déc. Il est appelé par erreur Clancarty dans von Raumer, II, 185.

de ses sujets. Les conséquences de sa mort prochaine devinrent le sujet des conversations générales de la cour [sept.], et tous ceux qui osaient donner une opinion avaient soin de nommer pour son successeur le roi d'Ecosse[1]. Le silence mystérieux de Cecil excitait cependant quelque crainte; nul artifice ne pouvait lui arracher son secret, et à toutes les questions il répondait avec réserve qu'il était le ministre d'Elisabeth, que son devoir était de la servir, et qu'il n'avait pas à s'occuper de la nomination de ses successeurs. Jacques, de son côté, restait aussi fidèle à son engagement. On tenta plusieurs fois de sonder son opinion sur le secrétaire ; mais il répondit toujours de la même manière, en disant que, quoiqu'il n'eût aucune raison de compter sur les bons services de ce ministre, il ne voyait cependant rien dans sa conduite qui pût le lui faire considérer comme un ennemi[2].

L'apathie apparente de Cecil pouvait atténuer mais non éteindre l'ardeur des autres. Tous ceux qui avaient quelque chose à espérer ou à craindre d'un nouveau règne cherchèrent à assurer Jacques de leur attachement, et à lui faire l'offre de leurs services. Mais ceux qui inspiraient le plus de jalousie au secrétaire étaient le comte de Northumberland, le lord Cobham et sir Walter Raleigh, qui avaient été ses associés contre Essex, mais qui étaient maintenant ses adversaires à la cour. Tous trois se réunissaient régulièrement à Durham-house. Ils entreprirent de former un parti en faveur de Jacques, et par le moyen du duc de Lennox, l'adversaire politique de Marr, ils lui assurèrent qu'ils étaient prêts à hasarder leur vie et leur fortune à son service[3].

1. Correspondance secrète, 127. On nous dit que dans l'automne de 1600 elle montait à cheval tous les jours et continua longtemps cet amusement. Papiers Sydney, II, 213, 214. La lettre suivante est du 7 avril 1602. « Elle (la reine) se » promène souvent sur la pelouse de Richmond et fait plus d'efforts pour mon- » trer son agilité que ses années ne lui semblent permettre. Monsieur le secré- » taire fait toutes les affaires d'importance, quoique depuis peu il s'absente » beaucoup de la cour pour rester dans le voisinage de Londres; mais il n'omet » pas pendant son absence de faire chaque jour présent à Sa Majesté de quel- » que joyau ou de quelque curiosité qui puisse lui plaire. Les autres membres » du conseil et seigneurs s'éloignent de la cour sous tous les prétextes, de ma- » nière qu'outre le grand-écuyer, le vice-chambellan et le contrôleur, on y » voit peu de gens de quelque considération. Mens hominum novitatis avida. » Lettre manuscrite.

2. Correspondance secrète, 17, 30, 88, 122, 192. « Jamais le public au dedans » comme au dehors ne fut plus finement trompé; ce qui prouve que d'honnêtes » gens et de bons ouvriers ont cette affaire en mains, et que par conséquent » non transibit lsta generatio donec evenerint omnia. »

3. Il est à propos de rapporter ici l'opinion de Northumberland sur ces deux associés, tirée d'une de ses lettres à Jacques. « Je ne sais ce qui se passe dans

Cecil s'alarma, et le lord Henri n'épargna pas les insinuations les plus calomnieuses pour les ruiner dans l'esprit du roi. Il prévint Jacques à plusieurs reprises de ne donner aucun crédit à leurs protestations; que c'étaient des hommes sans fortune, sans amis, sans aucun moyen, quand bien même ils en auraient le pouvoir, de lui être d'aucune utilité; des athées par principes et capables de commettre toute espèce de crimes pour arriver à leurs fins. Ils pouvaient bien, à la vérité, prendre l'extérieur de l'amitié, mais il reconnaîtrait bientôt qu'ils étaient ses ennemis dans le fond de leur cœur; que leur réel objet était de découvrir ses secrets afin de les dénoncer pour exciter par ce moyen la jalousie de la reine, qui chasserait alors Cecil de ses conseils, et les laisserait les arbitres de la succession[1].

Il était évident que le but des deux amis était de restreindre la faveur royale à eux et à leurs partisans; sous le prétexte modeste de donner des avis, ils osèrent tracer le plan de conduite que Jacques devait suivre, désigner les noms des personnes à qui, et à qui seules, il devait demander appui; et lui dicter le contenu des lettres qui devaient leur être écrites dans cette vue[2]. Ils allèrent même plus loin. L'expérience leur avait démontré qu'on pouvait gouverner Elisabeth en excitant des alarmes sans fondement dans son esprit[3], et ils cherchèrent par de semblables artifices à mettre dans leur dépendance celui qui devait bientôt lui succéder. Howard, dans ses lettres, se mit à parler de complots contre la vie du roi et contre ses droits; il lui dit qu'il avait

» le cœur du premier des deux; mais quant au second, que je connais depuis » seize années, je dois dire que Raleigh a toujours maintenu vos droits; et » quoique je le sache être insolent, extrêmement violent, semblant vouloir ré- » genter à son bon plaisir les opinions comme les actions de tout le monde, et » qui de plus, quand votre temps sera venu, ne vous pourra être par lui-même » ni utile ni nuisible; cependant je dois dire ce que je sais : qu'il y a en lui » beaucoup de bon; que c'est un homme dont l'amitié m'est en quelque sorte » désavantageuse, mais que je conserve par constance plutôt que par politique, » et que je ne voudrais pas que vous perdissiez, parce que je ne voudrais pas » qu'il y eût contre vous un seul cheveu de la tête d'un homme qui pourrait » être pour vous. Aikin, vol. I, 57, 58.

1. Ibid. 28-52, 66, 67. 107. Lord Henry Howard les appelle « la diabolique » triplicité. » p. 26. Et après, en parlant de Cobham et de Raleigh : « Votre » Altesse peut croire que jamais l'enfer n'a vomi une telle paire quand il lança » Cerbère et Phlégéton.» 132.

2. Aikin, vol. I, 77, 90, 92, 93.

3. « La reine, dit Howard, est une dame qui écoute plutôt qu'elle ne com- » pare, compte au lieu de peser, et qui par conséquent voudrait rendre probable » ce qui n'est que poétique (pure imagination). » p. 95. Il faut quelque connaissance du style énigmatique de cet écrivain pour le comprendre. Il veut dire qu'Elisabeth croit tout ce qu'on lui dit, qu'il suffit qu'une chose puisse arriver pour qu'elle soit convaincue qu'elle arrivera.

des ennemis dans le sein même de sa cour, et prétendit même craindre que l'indiscrétion et les préjugés de la reine d'Ecosse, à moins qu'on ne les réprimât à temps, ne devinssent fatals aux espérances de son époux[1]. Jacques eut toutefois la pénétration de découvrir le but de ces lettres, et la fermeté d'agir d'après son propre jugement. Malgré la défense de ses « correspondants secrets, » il accepta avec des expressions de gratitude et de bienveillance les offres de Northumberland, reçut gracieusement ceux qui vinrent lui offrir leurs services, les autorisa à lui recruter des partisans parmi leurs amis[2], et dit ou fit dire à Cecil et à ses associés qu'au lieu d'allusions obscures et mystérieuses, il s'attendait à une révélation ouverte des conspirateurs et de leurs projets, et qu'il regardait comme une insulte personnelle le langage peu respectueux dont ils s'étaient servis en parlant de sa femme. Ils se hâtèrent de faire des excuses en le complimentant sur sa sagacité et sa pénétration, et le priant d'excuser leurs alarmes, qui ne provenaient que de leur attachement à sa personne et de leur sollicitude pour ses intérêts[3].

La question de la succession était aussi vivement agitée parmi les exilés à l'étranger que parmi les courtisans et les politiques à l'intérieur. Le lecteur connaît déjà le plan de la faction espagnole pour placer l'infante sur le trône d'Angleterre. Tant qu'elle fut libre d'épouser soit le roi d'Ecosse, soit un seigneur de l'An-

1. Ibid. 140-168, 217. Ils se plaignent de la clémence du roi envers Dethick : « S'il était maintenant avec nous, nous lui apprendrions comment *judicare* est » venu dans le *credo*. » Ils font ensuite observer que la vie du roi ne doit s'être conservée que par miracle; « car elle ne peut l'avoir été par la manière dont la » justice est administrée. » p. 225. Il paraît, d'après les manuscrits en ma possession, que Dethick avait été employé par Cecil en qualité d'espion à Florence, où Jacques avait eu de nombreuses communications avec le grand-duc; qu'il était revenu à Edimbourg, où il avait eu une audience du roi, mais qu'on avait ensuite refusé de le recevoir à la cour. Un matin descendant de sa chambre, il entra dans la boutique située au bas de la maison, et tirant son épée, tua un nommé Jacquot, et à son interrogatoire il répondit qu'il s'était trompé, et qu'il avait tué le faux Jacquot. Cecil ne savait quels soupçons cet accident pouvait avoir fait naître dans l'esprit de Jacques. Il fit venir la personne chez qui Dethick avait logé à Florence, et engagea la reine à demander que l'assassin fût pendu en Ecosse ou qu'il lui fût livré. Mais Jacques conserva la vie à ce malheureux, dans la persuasion qu'il était insensé, et l'enferma au château d'Edimbourg.

2. Aikin, vol. I, 105. « Le roi d'Ecosse a bien des avocats en Angleterre, » qui travaillent à gagner tous les principaux personnages à son parti pour le » moment de la mort de la reine, offrant de donner par écrit, signé de la main » du roi, toute garantie désirable pour la liberté de conscience, la confirmation » des priviléges et des libertés, la réparation des griefs, la restitution des hon» neurs, titres et dignités, avec des augmentations selon le mérite des person» nes. » 15 déc. 1602. Lettre manuscrite, signée A. Rivers, en ma possession.

3. Correspondance secrète, 168, 170, 173, 176, 199, 202, 228.

gleterre, on espéra qu'on pourrait un jour amener la nation à reconnaître ses droits; mais à dater de son union avec l'archiduc Albert, les plus confiants de ses partisans commencèrent à désespérer. Après la mort du cardinal Allen, en 1594, Persons quitta la cour d'Espagne pour venir résider à Rome. Il déclara alors borner ses vues à la succession d'un souverain catholique; ce n'était pas lui à décider quel pouvait être ce souverain, et il laissait au pontife, aux princes voisins et au peuple d'Angleterre à résoudre cette question [1]. Mais il ne pouvait y avoir aucun doute qu'à la mort d'Elisabeth plusieurs compétiteurs ne se présentassent, et que, dans cette occasion, les monarques catholiques ne pussent, en se réunissant avec les catholiques d'Angleterre, former un parti puissant en faveur d'un prétendant catholique. On avait jadis fait plusieurs tentatives pour enlever lady Arabella Stuart, comme une rivale dangereuse pour l'infante: elle devint maintenant la favorite de la faction. On proposa de la marier au cardinal Farnese, qui pouvait prouver sa descendance de Jean de Gand, et d'exhorter tous les catholiques à soutenir leurs prétentions réunies. Lorsque ce projet chimérique fut soumis à Clément VIII, il parut y entrer avec plaisir; mais il eut soin de ne se compromettre par aucune démonstration publique de ses sentiments. Il signa bien, à la vérité, deux lettres adressées à la noblesse et au clergé d'Angleterre, mais il n'y fit mention d'aucun nom. Il exhorta simplement les catholiques à refuser leur appui à tout prétendant qui ne promettrait pas de supporter l'ancienne Eglise, et de prêter le serment qui avait été prêté précédemment par les monarques catholiques. Ces actes furent envoyés au nonce à Bruxelles, qui les fit passer à Garnet, supérieur des jésuites, en lui recommandant de les tenir secrets jusqu'à la mort de la reine Elisabeth. Garnet obéit, et à l'avénement du roi d'Ecosse il les livra prudemment aux flammes [2].

1. « Je n'ai de répugnance pour aucun des candidats qui ont ou qui pourront » avoir des droits à la couronne de quelque contrée ou nation qu'il puisse être, » pourvu qu'il soit catholique; mais s'il n'est pas catholique, de même qu'il » n'appartient pas à mon caractère de me décider contre lui, de même aussi je » dois avouer que tant qu'il restera tel rien sous le ciel ne pourra décider mon » cœur ou ma volonté à favoriser ses prétentions. » Persons au comte d'Angus, 24 janvier, 1600. Remarques de Plowden sur Panzani, 359. Voyez aussi Winwood, I, 388.

2. Lettres d'Ossat, II, 502-509. Mémoires de Butler, 259. Un grand obstacle qu'ils ne pouvaient écarter était l'opposition du roi de France, qui avait intérêt à ce que l'Angleterre ne tombât pas au pouvoir d'un prince allié au roi

La faction opposée, sous la direction de Paget et de ses amis, prit un parti contraire. Leur principal objet avait été de soutenir les droits de la reine d'Ecosse : à sa mort tous ses droits se trouvèrent dévolus à son fils, ils le reconnurent pour héritier présomptif du trône d'Angleterre et se flattèrent d'obtenir de sa reconnaissance ou de sa justice un adoucissement à leurs souffrances et la tolérance de leur religion. Affectant de louer la loyauté et le patriotisme, ils condamnèrent ouvertement la conduite de Persons et de ses adhérents; ils s'abaissèrent même jusqu'à jouer le rôle d'espions et révélèrent les plans et les démarches de leurs adversaires au gouvernement d'Angleterre et à celui d'Ecosse [1]. Mais en Angleterre Paget possédait peu d'influence parmi les catholiques, qui le regardaient comme l'un des instigateurs du complot de Babington et comme la source de tous les maux qui en étaient résultés; tandis que son adversaire Persons, qui jouissait d'une grande considération parmi ses confrères, exerçait une autorité puissante sur une partie nombreuse des missionnaires. Dans ces circonstances, plusieurs membres du clergé séculier se consultèrent entre eux : ils se persuadèrent que la sévérité et la persécution avaient été excitées par les menées de la faction espagnole; et, se formant en association, ils résolurent de pétitionner pour obtenir la nomination d'évêques catholiques, afin que, comme leurs frères, ils pussent vivre sous l'autorité épiscopale, et fussent plus distinctement séparés des hommes que leurs relations avec les chefs du parti opposé avaient rendus, à tort ou à raison, des objets de soupçon pour la reine. Persons appuya d'abord leurs desseins, puis bientôt il s'y opposa; au lieu de plusieurs évêques on nomma un archiprêtre, qui

d'Espagne, et Henri refusa de prêter l'oreille à aucune des ouvertures qui lui furent faites par le parti espagnol. Lorsque Aldobrandini lui dit qu'il pourrait s'entendre avec Philippe à ce sujet, il répliqua qu'il était impossible qu'ils s'accordassent jamais par deux raisons : « à cause de la jalousie que la condition » et proximité de leurs états les obligeoient d'avoir l'un de l'autre, et pour être » leurs intelligences audit royaulme fort contraires; d'autant que tous les prestres et catholiques du païs, pratiquez par les jésuites, regardoient le roi d'Espagne, et ceux qui leur étoient opposites inclinoient de son côté. » D'Ossat, II, *App.* 12. Cependant Persons ne se désespéra pas : trois mois environ avant la mort de la reine il renouvela la proposition au cardinal d'Ossat, et semble l'avoir ramené à son opinion. Ibid. 580.

1. Winwood, I, 51, 52, 89, 94, 101, 161: L'ambassadeur Neville plaida beaucoup en leur faveur auprès du secrétaire, quoiqu'il désespérât du succès. « Il » n'en est aucun qui n'offre le serment d'obéissance absolue au gouvernement » temporel, et d'employer son corps, ses biens et sa vie contre tous envahisseurs, renonçant au bénéfice de toute dispense ou de tout autre moyen évasif » en résultant. » Page 162.

reçut pour instructions secrètes de consulter le provincial des jésuites en Angleterre sur tous les points de quelque importance. Il est évident, d'après la conduite subséquente de Clément, que le pontife ne cherchait qu'à mettre un terme aux dissensions qui existaient entre les missionnaires; mais les fauteurs de la mesure avaient en vue un objet politique d'une plus haute importance. Ils s'étaient persuadés qu'en soumettant tous les prêtres séculiers au gouvernement d'un seul supérieur attaché à leur parti, ils pourraient, à la mort de la reine, employer l'influence de tout le corps au soutien du compétiteur auquel ils désireraient assurer la couronne[1]; mais leurs espérances furent déçues. La nomination causa du mécontentement; plusieurs ecclésiastiques appelèrent de l'autorité de l'archiprêtre [5 oct.] et envoyèrent des députés à Rome pour poursuivre leur appel. Clément, après une longue audience, accueillit en partie leurs plaintes; car quoiqu'il confirmât Blackwell, le nouveau supérieur, dans son emploi, il le réprimanda pour sa conduite violente et lui défendit, pour le bien de la paix, de demander ni de recevoir les avis de Garnet ou d'aucun autre de ses frères sur quoi que ce fût qui eût rapport aux devoirs de sa charge[2].

Les ministres de la reine avaient remarqué l'origine de cette contestation et ils en suivaient attentivement les progrès. Leur hostilité envers le parti espagnol les porta à favoriser la cause des appelants, à qui l'on accorda, par l'intermédiaire de Bancroft, les moyens de commmuniquer entre eux et la facilité de publier des brochures pour leur propre défense, outre des passe-ports pour les députés qu'ils envoyèrent à Rome[3]. Mais cette faveur ne put être longtemps tenue cachée. Les zélateurs, parmi les puritains, se scandalisèrent; ils accusèrent ouvertement les ministres d'avoir fait un accord secret et mystérieux avec les missionnaires papistes, et Cecil jugea nécessaire de donner des preuves publiques et non équivoques de son orthodoxie. On lança une proclamation

1. C'est ce qu'assuraient Winwood et d'Ossat, II, 506. J'en ai également trouvé la preuve dans un mémoire en faveur de l'archiprêtre, qui est en ma possession. « La principale ragione è non solo per conservare l'unione vivente » la regina, sino molto più dopo la sua morte per procurare qualche successore » cattolico conforme a certi brevi, che S. S. ha scritto gia prudentissimamente » alli cattolichi. »

2. Voyez le bref dans Dodd, II, 262.

3. Dans ces passe-ports on les disait bannis. Winwood, I, 373. Il ajoute: « Quelque parti qui l'emporte, la cause commune devra nécessairement perdre, » parce que sa nudité aura été découverte et démontrée à la vue de tout le » monde. » Ibid. 6 janvier 1602.

au nom d'Elisabeth dans laquelle, mentionnant la division du clergé en deux partis, l'un des jésuites et de leurs adhérents, l'autre des prêtres séculiers, leurs adversaires, elle déclarait les premiers traîtres sans aucune exception ; et les seconds des sujets désobéissants et déloyaux quoique moins coupables, qui, sous le masque d'une prétendue conscience, s'emparaient des cœurs simples du commun du peuple. Elle se plaignait ensuite qu'en conséquence de sa clémence envers ces deux classes d'hommes, ils allaient jusqu'à « se promener dans les rues en plein jour, » et se comportaient de manière à engendrer le soupçon qu'elle se proposait d'accorder la tolérance des deux religions, quoique Dieu sût bien qu'elle n'avait jamais conçu une telle pensée et que personne n'avait osé la lui suggérer. Elle concluait en ordonnant à tous les jésuites et à tous les prêtres leurs adhérents, de quitter le royaume sous trente jours, et à tous les autres, leurs adversaires, sous trois mois, sous peine de subir les peines portées par la loi contre toutes personnes ayant reçu l'ordination de l'autorité de l'évêque de Rome[1].

La proclamation fut suivie de la création d'une commission dans le seul but de bannir le clergé catholique [29 janvier 1603]. Elle se composait de l'archevêque, du garde des sceaux, du lord-trésorier et de plusieurs autres conseillers et juges, dont six suffisaient pour former une cour. Ils étaient autorisés à mander devant eux tous les prêtres qu'il leur conviendrait, soit qu'ils fussent en prison ou en liberté, et sans observer aucune des formes d'usage dans les procédures ; de les bannir sous telles conditions ou restrictions qu'il leur plairait de prescrire[2]. Cette mesure, bien qu'hostile en apparence, fut regardée par un grand nombre de missionnaires comme le commencement d'une ère nouvelle : la distinction faite dans la proclamation et le pouvoir discrétionnaire donné aux juges, fit naître l'espérance d'une plus grande indulgence ; et ils résolurent de la mériter en présentant à la reine une protestation d'allégeance civile, conçue dans la forme la plus ample et la plus satisfaisante. Dans cet acte ils déclarèrent : [31 janvier] 1° qu'elle avait droit à toute l'autorité civile qu'avaient possédée ses prédécesseurs ; qu'ils étaient tenus de lui rendre la même obéissance, dans les causes civiles, que les prêtres catholiques étaient de tout temps tenus de rendre aux souve-

1. Rymer, XIV, 473-476.
2. Ibid. 489.

rains catholiques; et qu'aucune autorité sur terre ne pouvait les relever de cette obligation. 2° Qu'en cas de conspiration ou d'invasion, même sous le prétexte de rétablir la religion catholique, ils regardaient comme de leur devoir de la soutenir contre tous ses adversaires, et de lui révéler tous les complots et toutes les trahisons qui pouvaient venir à leur connaissance. 3° Que, s'il y avait jamais aucune excommunication lancée contre eux à raison de l'accomplissement de ce devoir, ils la regardaient comme de nul effet; qu'enfin, par cette protestation de leur loyauté, ils ne se départaient en rien de l'obéissance qui était due à la suprématie spirituelle du pontife; mais que de même qu'ils étaient prêts à répandre leur sang pour la défense de leur reine et de leur patrie, de même aussi ils perdraient la vie plutôt que d'enfreindre l'autorité légitime de l'église catholique [1]. Nous ne pouvons dire quelle influence eût pu avoir une telle adresse; elle ne parvint jamais aux mains de la reine, qui n'était plus en état de récompenser ou de punir.

Élisabeth avait étonné les nations de l'Europe par l'éclat de sa carrière; elle était destinée à clore le soir de sa vie dans l'obscurité et le chagrin. Les infirmités corporelles dont elle était affligée pouvaient être les conséquences de son âge; mais les historiens ont généralement attribué ses afflictions mentales au regret de l'exécution d'Essex. Il est assez probable qu'elle déplora quelquefois son sort, qu'elle s'accusa même de précipitation et de cruauté; mais il avait fait dans ses aveux certaines révélations auxquelles on peut, avec plus de probabilité, attribuer la mélancolie à laquelle elle s'abandonna ensuite. Elle apprit par ce document cette vérité intempestive et douloureuse, qu'elle avait vécu trop longtemps; que ses favoris attendaient avec impatience le moment qui les délivrerait de son contrôle, et que ces mêmes hommes sur la loyauté desquels elle se reposait avec tant de confiance, lui étaient déjà devenus infidèles. Elle devint pensive et taciturne; elle restait assise des journées entières, seule et se livrant aux plus sombres réflexions; chaque rumeur l'agitait de terreurs nouvelles et imaginaires; et la solitude de sa cour, l'opposition des communes à sa prérogative, et le silence des citoyens quand elle se présentait en public, furent considérés par elle comme autant de preuves qu'elle avait survécu à sa popularité, et qu'elle était devenue un sujet d'aversion pour ses sujets. Ce fut sous ces im-

1. Dodd, II, 292.

pressions qu'elle assura à l'ambassadeur français qu'elle était fatiguée de l'existence[1].

Sir John Harrington, son filleul, qui visita la cour environ sept mois après la mort d'Essex [9 oct. 1601], a décrit dans une lettre particulière l'état dans lequel il trouva la reine : Ses traits étaient altérés, et elle était réduite à l'état de squelette ; elle ne se nourrissait plus que de pain de gruau et de potage à la chicorée ; son goût pour la toilette avait disparu ; elle n'avait pas changé de vêtements depuis plusieurs jours. Rien ne pouvait lui plaire ; elle faisait le tourment des dames qui la servaient ; elle frappait du pied et jurait violemment contre les objets de sa colère. Pour sa sûreté elle faisait mettre à côté de sa table une épée, qu'elle saisissait fréquemment et enfonçait avec violence dans la tapisserie de sa chambre. Une année environ plus tard il retourna au palais et fut admis en sa présence [27 déc. 1602]. « Je la trouvai, » dit-il, « dans l'état le plus pitoyable. Elle pria l'archevêque de me » demander si j'avais vu Tyrone. Je répliquai respectueusement » que je l'avais vu avec le lord gouverneur. Elle releva les yeux » alors avec une expression de colère violente et de profond cha- » grin, et dit : « Oh ! maintenant je me rappelle que vous étiez un » de ceux qui virent cet homme autre part. » Et là-dessus elle » versa une larme et se frappa le sein. Elle tenait à la main une » coupe d'or qu'elle portait souvent à ses lèvres ; mais en réalité » son cœur paraissait trop plein pour qu'il y eût besoin de le rem- » plir davantage[2]. »

Au mois de janvier [1603], elle fut tourmentée d'un rhume, et le 31 elle quitta Westminster pour se rendre à Richmond, par un temps humide et orageux. Son indisposition augmenta ; mais elle refusa avec son obstination habituelle de suivre les avis de ses médecins. La perte de l'appétit se joignit à l'abattement de l'esprit, et pour ajouter à sa détresse, il arriva que son intime amie, la comtesse de Nottingham, mourut[3]. Elisabeth dès lors

1. Birch, II, 505.

2. *Nugæ Antiquæ*, 317, 320. Il ajoute : « Elle gronda violemment vers le » midi une personne qui avait négligé de lui apporter quelque affaire de » compte. On a mandé plusieurs fois différentes personnes, et quand elles » sont arrivées, Son Altesse les a renvoyées en grande colère ; mais qui dira : » Votre Altesse a oublié ? »

3. Je ne mentionne pas l'histoire de la bague qu'on a dit avoir été envoyée par Essex à Elisabeth, mais n'avoir pas été remise par la comtesse, qui aurait confessé cette trahison sur son lit de mort. Si ce fait était vrai, il eût été rapporté par quelques-uns de ceux qui ont rapporté les circonstances qui accompagnèrent la maladie de la reine.

se consuma jour et nuit dans les soupirs et dans les larmes; ou si elle daignait parler, elle choisissait toujours quelque sujet désagréable et fâcheux : la trahison et l'exécution d'Essex, ou les prétendus projets de mariage entre Arabella et quelque membre de la famille de lord Hertford [1]; ou bien la guerre d'Irlande et le pardon de Tyrone. Dans la première semaine de mars, tous les symptômes de sa maladie prirent un caractère plus grave; elle restait pendant plusieurs heures dans une espèce de stupeur, se remettait un peu pendant un jour ou deux; puis retombait encore dans le même état [10 mars]. Les membres du conseil ayant appris de ses médecins qu'il n'y avait plus d'espoir de guérison, se préparèrent à remplir leurs engagements envers le roi d'Écosse, en préparant son avénement au trône. Le lord-amiral, le lord garde des sceaux et le secrétaire restèrent avec la reine à Richmond; les autres se rendirent à Whitehall. On donna l'ordre d'arrêter immédiatement, et de transporter en Hollande, tous les individus sans aveu que l'on trouverait à Londres ou à Westminster; on plaça une garde à l'échiquier, on fit venir les grands chevaux de Reading; on fournit à la cour des armes et des munitions, et plusieurs gentilshommes « que la faim faisait soupirer » après des innovations, » devenus conséquemment des objets de soupçon, furent envoyés prisonniers à la Tour [2].

La reine, durant les paroxysmes de sa maladie, était alarmée par des fantômes effrayants que lui présentait son imagination. A la fin, elle refusa obstinément de se mettre au lit, et resta jour et nuit assise sur un tabouret, soutenue par des coussins, tenant le doigt sur sa bouche, les yeux fixés sur le plancher, et repoussant toute offre de nourriture. L'évêque et les lords du conseil la pressèrent et la supplièrent en vain [3] : elle leur témoigna à tous,

1. « Quelques grands personnages ici (la femme du plus jeune fils du comte » de Hertford étant recemment morte) proposent un mariage entre lui et Ara- » bella. » 25 août 1602. Beaumont, dans ses dépêches du commencement de l'année suivante, dit qu'elle désirait épouser le petit-fils de lord Hertford. Birch, II. Mais Cecil déjoua ce projet en la faisant enfermer à Sheriff-hutton.

2. Voyez une lettre de Camden, Ellis, 2e sér. III, 179. Strype, IV, 237. Il mentionne Baynham, Catesby, Tresham et les deux Wright, etc. : tous avaient été les partisans d'Essex, et furent ensuite tous compromis dans la conspiration des poudres (*Gunpowder-plot*). Le comte d'Arundel, de Wardour fut aussi arrêté comme soupçonné d'y avoir participé; mais on se contenta de le tenir enfermé dans une maison particulière. Ibid.

3. Les relations contemporaines diffèrent sur le nombre de jours que la reine passa de cette manière; j'ai préféré le rapport d'une personne qui la servait alors : « Elle resta assise deux jours et trois nuits sur le tabouret préparé, et ne » put être amenée par aucun des membres du conseil à se mettre au lit.... Elle

à l'exception du lord-amiral, le plus profond mépris. Mais lui, il était de son propre sang, et elle consentit à accepter de lui une tasse de bouillon; mais quand il la conjura de se remettre au lit, elle répondit que s'il eût été témoin de ce qu'elle y avait vu, il ne lui eût pas fait cette demande. Cecil lui ayant demandé si elle avait vu des esprits, elle répondit que c'était une question niaise, indigne de son attention. Il insista, en disant qu'il fallait qu'elle se mît au lit, ne fût-ce que pour contenter son peuple. « Il faut ! » s'écria-t-elle, « est-ce que *il faut* est un mot que l'on » adresse aux princes? Petit homme, petit homme! ton père, s'il » eût vécu, n'eût pas osé se servir de ce mot; mais tu es devenu » présomptueux parce que tu sais que je dois mourir; » puis, faisant sortir tout le monde, elle appela le lord-amiral auprès d'elle, et lui dit d'une voix plaintive : « My lord, je suis attachée » par un collier de fer autour du cou. » Il essaya de la consoler; mais elle répondit : « Non; je suis attachée, et les circonstances » ne sont plus les mêmes pour moi [1]. »

Au commencement de sa maladie on avait entendu dire à la reine qu'elle laisserait la couronne à l'héritier légitime; on jugea maintenant urgent d'obtenir d'elle une déclaration moins équivoque en faveur du roi d'Ecosse. La dernière nuit qu'elle vécut, les trois lords se rendirent auprès d'elle; et si nous en croyons les rapports que firent circuler leurs partisans, ils reçurent une réponse favorable; mais la fille d'honneur qui était présente nous a laissé une relation bien différente. D'après son récit, les personnes que les lords mentionnèrent d'abord à la reine furent le roi de France et le roi d'Ecosse. La reine ne prononça aucune parole et ne fit pas un mouvement. La troisième fut lord Beauchamp. A ce nom, son énergie parut se réveiller, et elle répliqua précipitamment : « Je ne veux pas du fils d'un coquin à ma » place. » Ce furent les dernières paroles qu'elle prononça [2]. Elle

» garda le lit quinze jours, outre trois jours qu'elle resta assise sur le tabouret, » et un jour ayant été levée de force, elle resta sur ses pieds quinze heures. » L'écrivain était « la jeune et belle Mrs. Southwell, fille d'honneur assermentée. » Le 5 janvier 1599. Son manuscrit est daté du 1er avril 1607.

1. Je suis redevable à cette même dame de la relation de cette conversation qui caractérise si bien Elisabeth. Camden en avait entendu rapporter la conclusion, mais il n'y comprit rien, et attribua à la méfiance de ses conseillers ce qui n'était que le résultat de son imagination malade. Collum mihi obligarunt. Non habeo cui confidam. Rerum mearum facta est conversio. Camd. 910.

2 Manuscrit de lady Southwell. Lord Beauchamp était le fruit du mariage clandestin de lord Hertford avec lady Catherine Grey, et par conséquent l'héritier de la maison de Suffolk; c'est pour cette raison qu'il était appelé « fils d'un coquin, » expression qu'avait repétée Elisabeth. Camden paraît avoir ignoré

retomba ensuite dans un état d'insensibilité complète, et le lendemain à trois heures, elle rendit tranquillement le dernier soupir [14 mars][1]. A six heures, les lords restés à Richmond se joignirent à ceux de Londres, et il fut résolu de proclamer Jacques héritier de la reine, et par la proximité du sang, et par la désignation faite par elle-même sur son lit de mort[2].

Au jugement de ses contemporains, jugement qui a été ratifié par la postérité, Elisabeth a été comptée au nombre des plus grands et des plus heureux de nos princes. La tranquillité qu'elle maintint dans ses états pendant un règne de près d'un demi-siècle, tandis que les nations voisines étaient bouleversées par des dissensions intestines, a été regardée comme une preuve de la sagesse et de la vigueur de son gouvernement; et le succès de sa résistance contre le monarque d'Espagne, les dommages considérables qu'elle causa à ce chef de tant de royaumes, et le courage déployé par ses flottes et par ses armées dans leur expédition en France, dans les Pays-Bas, en Espagne, aux Indes-Occidentales, et même aux Indes-Orientales, contribuèrent à donner au monde la plus haute opinion de sa puissance navale et militaire. Lorsqu'elle parvint au trône, l'Angleterre était au rang des royaumes secondaires; avant la mort de cette princesse, elle s'était élevée au niveau des premières nations de l'Europe.

On peut assigner deux causes à cette élévation. L'une, quoique plus reculée, était cet esprit d'entreprise commerciale qui avait reparu sous le règne de Marie, et qui avait été soigneusement entretenu sous celui d'Elisabeth, par la protection de la souveraine

cette allusion, et a traduit ses paroles par « nolim ut vilis mihi succedat. » Camd. 912.

1. Lady Southwell termine ainsi sa relation : « Sa Majesté savait que le » secrétaire avait répandu le bruit qu'elle était folle; c'est pourquoi dans sa » maladie elle lui dit souvent : Cecil, sachez que je ne suis pas folle. Il ne faut » pas croire faire une reine Jeanne de moi; et quoique Cecil eût répandu dif- » férents bruits comme quoi la reine était dérangée, ni moi ni aucune des per- » sonnes qui étaient auprès d'elle ne nous aperçûmes jamais que ses discours, » si à propos, prouvassent un cerveau dérangé. Par une reine Jeanne, elle » voulait sans doute faire allusion à Juana, la folle reine de Castille, que son » grand-père Henri VII avait voulu épouser. »

2. Voyez Camden, 909-911. *Somers' Tracts*, I, 246, 247. Mémoires de Carey, 122. Birch, II, 506-508. D'Israeli, *Curiosités de la littérature*, III, 107-109. Ellis, 2e série, III, 194. Je ne crois pas qu'elle ait désigné personne sur son lit de mort; le bruit fut cependant adroitement répandu qu'elle avait nommé le roi d'Ecosse pour son successeur. Molino, ambassadeur des états de Venise auprès de Jacques, avait entendu dire que quand on lui demanda à qui elle laisserait sa couronne, elle répondit : « Pas à des coquins; » qu'ensuite, aux noms des rois de France et d'Espagne, elle secoua la tête; mais qu'au nom du roi d'Ecosse elle fit un signe expressif de son approbation. Relation de Molino, *Ms.* qui se trouve au château de Greystoke.

et la coopération des grands. Les avantages qui en résultèrent ne s'arrêtèrent pas aux classes commerciales et maritimes, qui en ressentirent les bienfaits immédiats; il donna une vigueur nouvelle à l'esprit public, et une nouvelle énergie aux hommes de toutes les classes, dont les vues s'élargirent et dont les ressources furent mises en activité; et l'exemple d'une tentative heureuse stimula de la manière la plus puissante les talents et l'activité de la nation. Les hommes de toutes les professions aspirèrent aux richesses et à l'indépendance, et tous se lancèrent à l'envi dans la carrière du progrès.

L'autre cause se pourra découvrir dans le système de politique étrangère adoptée par les ministres; politique qu'il est, à la vérité, difficile de concilier avec la probité et la bonne foi; mais qui, en résultat, fut éminemment heureuse. Le lecteur les a vus constamment aux aguets pour jeter les semences de la discorde, pour fomenter l'esprit de résistance et pour seconder les efforts de la rébellion chez les nations voisines. En Ecosse, l'autorité de la couronne fut presque anéantie; la France se trouva réduite à un état d'anarchie, de pauvreté et de détresse presque sans exemple, et l'Espagne vit avec effroi ses richesses s'absorber continuellement, et ses armées s'anéantir chaque année successivement sur les digues et les bancs de sable des Pays-Bas. L'abaissement de ces pouvoirs fut, sinon en réalité, du moins relativement, d'un grand avantage, et à mesure que les autres princes descendaient, la reine d'Angleterre parut s'élever sur l'échelle de la réputation et du pouvoir.

Il est impossible de déterminer dans quelle proportion le mérite ou le blâme de ces mesures et de plusieurs autres doit être partagé entre Elisabeth et ses conseillers. Sur beaucoup de sujets elle ne pouvait voir que par leurs yeux ni entendre que par leurs oreilles; cependant il est évident que son jugement ou sa conscience blâmait fréquemment leurs projets[1]. Quelquefois, après une longue lutte, ils se soumettaient à sa sagesse ou à son obsti-

1. Il a été toutefois remarqué par quelqu'un qui était à même de juger que « quand l'affaire tournait à bien, elle attribuait fort adroitement l'heureux résultat à son honneur et à son jugement; mais que quand aucune chose allait à l'encontre de ses désirs et de son attente, le conseil avait grand'peine à se défendre, sans blâmer en rien le bon jugement de la reine. Ce en quoi ses savants se trouvaient souvent à court de science; et le lord trésorier souvent versait d'abondantes larmes à la nouvelle de quelque mésaventure, sachant bien que la grande difficulté n'était pas tant de réparer l'affaire elle-même que de rétablir la bonne humeur de sa maîtresse. » Harington, *Nugæ Antiquæ*, I, 357.

nation; quelquefois, vaincue par la terreur ou séduite par les promesses, elle renonçait elle-même à son opinion; mais plus généralement des concessions mutuelles amenaient une sorte de compromis entre eux. Il paraît qu'il en arrivait ainsi dans presque tous les débats d'importance, et particulièrement à l'égard du traitement de l'infortunée reine d'Écosse. Elisabeth peut avoir dissimulé; elle peut avoir été poussée par la jalousie ou la haine; mais si nous la condamnons, nous devons aussi nous rappeler les artifices et les fraudes des hommes dont elle était entourée, les faux renseignements qu'on lui communiquait, les dangers imaginaires dont ils l'effrayaient, et les dépêches qu'ils dictaient en Angleterre pour être envoyées à la reine par les ambassadeurs des cours étrangères, comme le résultat de leur propre jugement et de leurs observations particulières [1].

Il se peut que l'irrésolution habituelle d'Elisabeth fût due en partie à la découverte de ces menées; mais il y a lieu de croire que c'était une faiblesse inhérente à la constitution de son esprit. Délibérer paraît avoir fait ses délices, et prendre une résolution son tourment [2]. Elle prenait les avis de tout le monde, des étrangers comme de ses sujets; de ses dames d'atour non moins que des lords de son conseil; mais sa méfiance la rendait indécise, et elle soupçonnait toujours que quelque motif d'intérêt était caché sous l'apparence du zèle pour son service. C'est ainsi qu'elle laissait souvent s'écouler des mois et quelquefois des années avant d'en venir à une conclusion; et même alors encore fallait-il autant de persévérance et d'adresse pour la maintenir dans le même dessein, qu'il en avait fallu pour l'y amener. Les ministres, dans leur correspondance confidentielle, se plaignaient continuellement de ce défaut de la reine; mais en public ils mettaient toute leur habileté à le dérober à la connaissance du public, et à donner

1. On trouve dans les pages précédentes de nombreux exemples de ces artifices. Voyez aussi Winwood, I, 20; II, 93.

2. Nous trouvons continuellement des plaintes de son irrésolution dans les lettres particulières de ses ministres et notamment dans celles de sir Thomas Smith. « Que puis-je écrire, quand je ne puis obtenir de décision, bien que je me présente trois et même quatre fois par jour? C'est au point que je suis fatigué de ma propre existence... Je ne puis ni faire signer les autres lettres, ni obtenir la permission d'envoyer celles qui sont signées; mais on me remet de jour en jour, d'heure en heure, en me disant, tout à l'heure, bientôt, demain, demain. » Smith à Burghley, 6 mars 1574. Je pense que cette irrésolution était le résultat non de sa politique, mais de son tempérament, parce qu'elle en donnait des preuves dans les affaires de la plus petite importance. Même dans ses voyages personne ne pouvait être certain du jour de son départ ou du lieu où elle voulait aller. On la dépeint comme changeant de résolution à chaque heure.

l'apparence de la sagesse à ce que, dans leur propre jugement, ils regardaient comme de la folie [1].

Outre l'irrésolution, il y avait dans Elisabeth un autre défaut également et peut-être plus mortifiant pour ses conseillers et ses favoris; c'était son ardeur à augmenter ses revenus, et sa répugnance à se séparer de son argent. On ne peut nier que la frugalité dans un souverain ne soit une vertu digne des plus grands éloges; mais ils prétendaient que dans leur maîtresse cette vertu était dégénérée en parcimonie, voire même en avarice. Leurs salaires étaient certainement très-médiocres, elle distribuait ses largesses d'une main peu libérale, et les plus honnêtes d'entre eux dépensèrent leur fortune à son service; cependant il s'en trouvait d'autres qui, par la vente des places et des protections [2], par les donations et les monopoles, étaient parvenus à amasser des richesses considérables qu'ils dépensaient avec une profusion presque sans exemple dans des sujets. La vérité est que la politique étrangère du cabinet avait plongé la reine dans un abîme de dépenses. Ses liaisons avec les insurgés dans tant de différents pays, l'entretien d'une armée permanente en Hollande, sa longue guerre avec l'Espagne et ses efforts répétés pour réprimer la rébellion de Tyrone, avaient complétement épuisé le trésor, que tous les revenus de la couronne, joints aux aides et subsides éventuels, aux emprunts, aux amendes et aux confiscations, n'avaient pu suffire à couvrir de ces dépenses. La pauvreté d'Elisabeth s'augmentait à mesure que ses besoins se multipliaient. Tous ses efforts étaient gênés, les expéditions étaient calculées sur une échelle trop étroite et pour un temps trop limité, et la crainte même des dépenses présentes ne servait qu'à en préparer d'énormes pour l'avenir.

Un étranger intelligent a dépeint Elisabeth, lorsqu'elle n'était encore que sujette, comme hautaine et impérieuse; sur le trône,

1. Digges, 199, 203. Sir Thomas Smith se plaignit au lord-trésorier que la reine pensait « tantôt ceci et tantôt cela; que cette irrésolution fatiguait et tuait ses ministres, détruisait ses actions et renversait tous les plans et les projets avantageux. » Strype, sir Thomas Smith, 139. On en trouve d'innombrables preuves dans les lettres de cette époque.

2. La vente du patronage s'étendait jusqu'aux dames de la cour. Nous voyons d'après une lettre dans Birch que lady Edmonds avait refusé l'offre de 100 l. pour user de son influence auprès de la reine dans une affaire en chancellerie. « Je rencontre tous les jours, dit l'écrivain, de nouveaux exemples de cette infamie dans les affaires, résultant de la parcimonie de la reine envers ses femmes, qui se croient par là autorisées à acheter et revendre les causes. » Birch, I, 354. Voyez aussi Ellis, 2e sér. III, 191, 192.

elle prit soin de déployer ce sentiment de sa propre dignité, ce mépris de tout ce qui était au-dessous d'elle et ce courage au moment du danger qui caractérisèrent particulièrement les Tudor. Elle semblait avoir oublié qu'elle eût jamais eu de mère, mais elle était fière de se souvenir et de rappeler aux autres qu'elle était fille d'un puissant monarque, de Henri VIII. Aux grandes cérémonies, elle se montrait dans toute sa splendeur, accompagnée des grands officiers de l'Etat, et avec une suite nombreuse de lords et de ladies revêtus de leurs habits les plus somptueux. En lisant les descriptions de sa cour, on peut quelquefois se croire transporté dans le palais d'une princesse orientale. Lorsque Hentzner la vit, elle se rendait un dimanche de son appartement à la chapelle. D'abord parut un grand nombre de gentilshommes, de barons, de comtes et de chevaliers de la Jarretière; ensuite vint le chancelier avec les sceaux entre deux lords portant le sceptre et l'épée; Elisabeth suivait, et de quelque côté qu'elle jetât ses regards, les spectateurs tombaient immédiatement à genoux. Elle était alors dans sa soixante-cinquième année. Elle avait une fausse chevelure de couleur rousse, surmontée d'une couronne d'or. Les rides de la vieillesse étaient gravées sur son visage, elle avait les yeux petits, les dents noires, le nez proéminent; le collier de la Jarretière était suspendu à son cou, et sa poitrine était découverte comme il convenait à une reine célibataire; sa queue, d'une grande longueur, était portée par une marquise, et derrière elle suivait une multitude de nobles dames, presque toutes habillées en blanc, et de chaque côté se tenait une ligne des gentilshommes de la garde, avec leurs haches d'arme dorées et leurs magnifiques uniformes.

Le voyageur pénétra ensuite dans la salle à manger. Deux gentilshommes entrèrent pour mettre la nappe, deux pour apporter l'assiette, le sel et le pain de la reine. Tous, avant d'approcher de la table, comme en s'en éloignant, faisaient trois génuflexions. Vinrent ensuite une demoiselle et une dame mariée qui remplirent les mêmes cérémonies. La première frotta l'assiette avec du pain et du sel, la seconde donna un morceau de viande à chacun des gardes à pied qui apportaient les différents services, et en même temps la salle retentissait du bruit de douze trompettes et de deux timbales. Mais la reine dînait ce jour-là en particulier, et après une courte pause, ses filles d'honneur entrèrent en procession et avec beaucoup de révérence et de solen-

nité, enlevèrent les plats de la table et les portèrent dans une chambre intérieure [1].

Cependant, tandis qu'elle maintenait cet appareil en public et dans le palais, tandis qu'elle apprenait aux plus orgueilleux de la noblesse à sentir la distance qui les séparait de leur souveraine [2], elle s'abaissait jusqu'à rechercher la faveur du commun du peuple. A la campagne, les gens de la plus basse classe avaient accès auprès d'elle en tout temps, et ni leur grossièreté ni leurs importunités ne semblaient l'offenser; elle accueillait leurs pétitions avec un air de plaisir, les remerciait de leurs témoignages d'attachement et cherchait les occasions d'entrer en conversation avec chacun en particulier. Ses voyages étaient sans doute entrepris pour son plaisir, mais elle les faisait servir à sa politique et augmentait sa popularité par son affabilité et sa complaisance envers les habitants des comtés dans lesquels elle faisait son séjour temporaire [3].

De l'élévation du trône nous suivrons maintenant Elisabeth dans l'intimité de la vie domestique. Ses talents naturels étaient remarquables; elle avait étudié sous des maîtres expérimentés, et ses connaissances en littérature étaient plus étendues que celles de la plupart des femmes de son siècle. Comme sa sœur Marie, elle possédait cinq langues; mais Marie ne se hasardait pas à converser en italien ni ne pouvait traduire le testament grec comme Elisabeth [4]. La reine, dit-on, excellait sur l'épinette et lisait la musique la plus difficile; mais la danse était son plus grand plaisir; et elle déployait dans cet exercice une grâce et une agilité qui étaient universellement admirées [5]. Elle conserva jusqu'à la fin son goût pour cet amusement favori : il se passait peu de jours sans que la jeune noblesse de la cour ne fût appelée à danser devant sa souveraine, et la reine elle-même daigna faire sa partie dans une gaillarde avec le duc de Nevers, à l'âge de soixante-neuf ans [6].

1. Hentzner, 134-136.

2. Les plus hauts officiers de l'état, s'ils demandaient aucune faveur pour eux ou pour d'autres, la demandaient à genoux. Voyez *Syd. Pap.* I, 395.

3. Naunton, 88.

4. Lansdowne, *Mss.* n° 840, B. p. 159.

5. Stanhope écrivait en 1589 : « La reine est si bien que je puis vous assurer » que six ou sept gaillardes le matin, outre la musique et le chant, font son » exercice ordinaire. » Lodge, II, 41. Papiers Sydney, I, 375, 385; II, 203, 262. Lodge, III, 148.

6. Le duc de Nevers fut noblement fêté par Sa Majesté : « Elle dansa avec

Le lecteur aura remarqué dans les pages qui précèdent de nombreuses preuves de sa vanité ; il reste à en rapporter une d'une espèce plus extraordinaire. Il est rare qu'une femme ait la hardiesse d'emboucher la trompette pour prôner ses propres charmes ; mais Elisabeth annonça par une proclamation à son peuple qu'aucun des portraits qui avaient été faits jusque-là de sa personne ne rendait justice à l'original ; qu'à la requête de son conseil elle avait résolu de s'en procurer une exacte ressemblance, du crayon d'un artiste habile ; qu'elle serait dans peu publiée pour la satisfaction de ses sujets bien-aimés, et que pour cette raison elle défendait strictement à toute personne quelconque de peindre ou de graver aucun nouveau portrait de sa figure sans sa permission, ou d'exposer ou de publier aucun des anciens portraits jusqu'à ce qu'ils eussent été refaits d'après le modèle que l'autorité allait faire paraître [1].

Les courtisans découvrirent bientôt combien leur souveraine était avide de flatterie. S'ils cherchaient à plaire, ils prenaient soin d'admirer, et l'adulation la plus grossière et la plus outrée était acceptée de la reine avec reconnaissance et récompensée avec largesse. Sa soif de louanges n'était point étanchée, mais aiguisée au contraire par la jouissance. Même après avoir passé sa grande climatérique, elle exigeait pour ses charmes flétris les mêmes hommages qu'on avait rendus à sa jeunesse, et tous ceux qui lui parlaient avaient toujours soin d'exprimer leur admiration pour sa beauté dans le langage de l'hyperbole orientale.

Mais quelque haute opinion que la reine eût de sa personne, elle ne dédaignait pas les secours des ornements étrangers [2]. A sa mort on trouva dans sa garderobe deux mille, quelques-uns disent trois mille robes, avec une nombreuse collection de joyaux

» lui et le courtisa de la belle manière ; lui de son côté lui fit force compliments, jusqu'à lui baiser la main, voire même le pied quand elle lui montra » sa jambe. » 28 avril 1602. Elle ouvrit le bal avec lui. Von Raumer, II, 180. La reine voulut bien avoir plusieurs agréables conversations avec lui (Virginio, Orsini, duc de Graciano) et danser avec lui. 13 janvier 1602.

1. D'après l'original corrigé par Cecil, en 1563, et imprimé dans l'Archæologia, II, 169, 170.

2. « Sur ses derniers temps, lorsqu'elle se montrait en public, elle était toujours magnifiquement vêtue, supposant peut-être que les gens du peuple (étant » ainsi éblouis par l'éclat de ses ornements extérieurs) ne discerneraient pas » si aisément les signes de la vieillesse et le déclin de la nature et de la » beauté. » Ellis, 2e sér. III, 191. « On observa généralement à la Noel dernière que Sa Majesté, lorsqu'elle se montrait, était peinte non-seulement sur » tout le visage, mais encore sur le cou et sur la poitrine. » 13 janvier 1602. Lettre manuscrite.

qu'elle avait pour la plupart reçus en présent des pétitionnaires, de ses courtisans à sa fête et au jour de l'an, et des seigneurs et gentilshommes dont elle avait honoré les demeures de sa présence[1]. L'austérité de l'évêque de Londres lui fit regarder cet amour de la parure comme inconvenant pour son âge, et dans un sermon il essaya d'élever ses pensées des ornements de la toilette aux richesses du ciel ; mais elle dit à ses dames que s'il touchait encore à ce sujet, elle le préparerait, lui, pour le ciel, qu'il y partirait sans crosse et laisserait son manteau derrière lui[2].

Quant au caractère, Elisabeth semblait avoir hérité de l'irritabilité de son père. La plus petite inattention, la plus légère provocation la mettait en colère. En tout temps son langage était semé de jurements, et dans les accès de sa colère il abondait en imprécations et en injures. Elle ne se contentait pas de paroles ; non-seulement les dames attachées à sa personne, mais encore les courtisans et les plus grands officiers de l'Etat, avaient éprouvé la pesanteur de son bras. Elle prit Hatton au collet, elle donna un soufflet au comte-maréchal, et elle cracha sur sir Matthew Arundel, qui l'avait offensée par l'excessive recherche de sa toilette[3].

A son premier parlement elle avait exprimé le désir que l'on gravât sur sa tombe le titre de « reine vierge. » Mais la femme qui dédaigne les sauvegardes de la chasteté doit se résoudre à en perdre les honneurs. Sa familiarité avec Dudley n'exista pas longtemps sans exciter des bruits déshonorants. Elle en fut d'abord peinée, mais bientôt sa passion émoussa sa pudeur ; à la vue de

1. Dans la liste des présents qu'elle recevait en ces occasions nous trouvons tous les articles d'habillement jusqu'au linge de corps. Le détail suivant pourra peut-être amuser le lecteur « Lorsqu'elle descendit chez le garde des sceaux « elle reçut un bel éventail avec un manche garni de diamants ; au milieu était » un bouquet, et dans celui-ci un très-riche joyau, évalué à 400 livres pour le » moins. Après le dîner il lui donna dans sa chambre privée une belle paire » d'épinettes ; dans sa chambre à coucher il lui présenta une belle robe et un » beau jupon qui plurent beaucoup à Sa Majesté, et pour témoigner plus de fa- » veur à Sa Seigneurie, *elle lui prit d'elle-même* une salière, une cuillère et » une fourchette de belle agate. » *Sydney Pap.* I. 376. Le 6 décembre, avant sa mort, elle dîna avec sir Robert Cecil et reçut de lui des présents de la valeur de 2,000 couronnes. Carte, d'après les dépêches de Beaumont, III, 701. Lundi, 6, Sa Majesté dîna avec M. le secrétaire. Il lui fit dix présents diffé- » rents, dont la plupart étaient de très-riches joyaux. La reine était gaie et » très-satisfaite ; à son départ elle ne voulut pas qu'on l'aidât à monter dans sa » barque, ce qui fut cause qu'elle tomba et s'écorcha le devant des jambes. » 15 dec. 1602. Lettre manuscrite.

2. *Nugæ Antiquæ*, 176. « Sans doute que l'évêque n'a jamais vu la garde- » robe de Son Altesse, autrement il aurait choisi un autre texte. »

3. *Nugæ Antiquæ*, 167, 176.

toute sa cour elle assigna à son amant supposé une pièce contiguë à sa propre chambre à coucher, et, par cet acte indécent, prouva qu'elle était devenue indifférente sur son honneur, et insensible à toute honte [1]. Mais Dudley, bien que le plus favorisé, n'était pas regardé comme son seul amant. Parmi ses rivaux l'on comptait Hatton et Raleigh, et Oxford et Blount, et Simier et Anjou, et l'on pensa plus tard que ses habitudes licencieuses continuèrent même longtemps après que le feu des passions eût été amorti par les glaces de l'âge [2]. La cour imitait la conduite de sa souveraine : c'était un lieu où, selon Faunt, « régnaient toutes les énormités au plus haut degré [3], » où, selon Harrington, « il n'y avait d'autre amour qu'Asmodée, le » dieu lubrique de la galanterie [4]. »

Élisabeth maintint avec zèle les principes de gouvernement établis par son père, et auxquels elle croyait fermement ; c'est-à-dire l'exercice de l'autorité absolue par le souverain, et le devoir de l'obéissance passive dans les sujets [5]. La doctrine avec laquelle

1. Quandra, évêque d'Aquila, ambassadeur d'Espagne, informe le roi au commencement de 1561, que d'après l'opinion générale la reine « vivait avec Dudley ; » que dans une de ses audiences Élisabeth lui avait parlé du bruit qui en courait, et pour en prouver l'invraisemblance, lui avait montré la disposition de sa chambre et de son lit, « la disposicion de su camera y alcoba. » Mais peu de temps après elle s'ôta elle-même cette excuse, sous le prétexte que la chambre de Dudley, qui était située à un étage inférieur, était malsaine. Elle le fit passer dans une autre contiguë à la sienne, « una habitacion alta junto a su camera, pretestando que la que tenia era mal sana. » En septembre de la même année ces rumeurs prirent une nouvelle force du changement que l'on remarqua dans la personne de la reine. « La reigna (a lo que entiendo) se hace hydropica, y comienza ya a hincharse notablemente... Lo que se parece es que anda discarda y flaca en extremo, y con un color de muerta... Que la marquesa di Noramton y milady Coban tengan à la reyna por pelegrosa y hydropica, no hay duda. » Voyez note (FF). Les dépêches originales sont à Simancas, avec plusieurs lettres d'une dame anglaise, connue autrefois de Philippe (probablement la marquise de Winchester), décrivant sous les couleurs les plus vives les mœurs dissolues d'Elisabeth et de sa cour. Je puis ajouter ici que bien que quelques écrivains aient refusé d'ajouter foi à la lettre célèbre de Marie dans Murdin, 558, presque toutes les assertions qu'elle contient se sont cependant trouvées confirmées par d'autres documents. Voyez la note (FF).

2. Mémoires d'Osborne, 33.

3. Birch, I, 39. Dans une autre lettre il dit : « Le seul déplaisir que j'éprouve » c'est de vivre où il y a si peu de dévotion et d'exercice de religion, des mœurs » si dissolues et une conversation si corrompue, que je trouve encore pire que » lorsque j'ai connu ce lieu pour la première fois. » 1er août 1582. Birch, I, 25.

4. *Nugæ Antiquæ*, 166. 4 avril 1595.

5. Il a été observé par Michele, l'ambassadeur de Venise du temps de Marie, que « en réalité les rois d'Angleterre étaient devenus seigneurs et maîtres ab» solus, et que, comme le Grand-Turc, ils avaient établi un conseil semblable » à celui du pacha et dont les membres, comme autant de pachas, s'assem» blaient et se constituaient maîtres absolus, non-seulement du peuple et des » ministres, mais encore des ambassadeurs et des princes, envoyaient par tout » leurs ordres écrits, commandaient de la manière la plus impérieuse et exi-

le garde des sceaux, lord Bacon, ouvrit le premier parlement après son avénement, fut incessamment inculquée par tous ses successeurs durant ce règne; à savoir que si la reine consultait les deux chambres c'était par choix et non par nécessité, afin que ces lois pussent être plus agréables à son peuple, et non pour qu'elles acquissent plus de force par leur assentiment. Elle possédait par sa prérogative tout ce qui était nécessaire au gouvernement du royaume. Elle pouvait à son gré suspendre l'action des statuts existants ou publier des proclamations qui avaient force de loi. Dans son opinion, la principale affaire des parlements était de voter de l'argent, de régler les affaires du commerce, et de faire des lois pour des intérêts locaux et particuliers. Elle accordait, à la vérité, à la chambre basse la liberté des débats, mais ce devait être une liberté décente : la liberté de « dire oui ou non ; » et ceux qui violaient cette décence étaient exposés, comme nous l'avons vu souvent, à éprouver tout le poids de l'indignation royale[1].

Un étranger qui avait été ambassadeur en Angleterre nous dit que sous Elisabeth l'administration de la justice était plus corrompue que sous ses prédécesseurs[2]. Nous n'avons aucun moyen d'établir la comparaison, mais nous savons que dans la première année de son règne la politique de Cecil avait substitué des hommes d'un rang inférieur aux anciens magistrats; que l'on faisait de nombreuses plaintes de leur tyrannie, de leur péculat et de leur rapacité; et qu'au parlement on définit un juge de paix comme « un animal qui, pour une douzaine de poulets, » se dispenserait de l'application d'une douzaine de lois[3]. » Et nous ne nous formerons pas une idée plus élevée de l'intégrité des hautes cours, si nous nous rappelons que les juges étaient amovibles au bon plaisir royal, que la reine elle-même était dans l'habitude de recevoir des présents, et qu'elle permettait égale-

» geaient l'obéissance la plus ponctuelle, comme si leurs résolutions venaient » du roi lui-même. » Ellis, séries, II, 235.

1. D'Ewes, 460, 469, 640, 641, 646, 651, 675. Il y a un exemple curieux de la manière dont elle influençait les élections dans les *Loseley Mss*. Le célèbre bourg de Gatton était la propriété des Copley, et mistress Copley possédait le privilége de nommer les représentants. Mais cette dame n'était pas considérée comme bien pensante. C'est pourquoi la reine ordonna que l'on elût ceux qu'elle désignerait, ou pour le moins des personnes bien pensantes, p. 242.

2. Du Vair, dans Carte, III, 702. Il y a de nombreux exemples de demandes d'intervention faites à la reine. *Nugæ Antiquæ* I, 118, 373. Ellis, II, 299, 2e sér. III, 89.

3. D'Ewes, 661.

ment à ses favoris et à ses dames d'en recevoir comme le prix de son intervention ou de la leur dans les procès des particuliers [1].

Outre les tribunaux judiciaires, qui existent encore aujourd'hui, il y avait du temps d'Elisabeth plusieurs autres cours dont la constitution arbitraire était incompatible avec les libertés des sujets: la cour de haute commission, pour la connaissance des offenses religieuses; la cour de la chambre étoilée, qui infligeait les châtiments les plus sévères pour le délit si général et si indéfinissable de « mépris de l'autorité royale; » les cours des commissaires désignés de temps à autre pour prononcer sur des affaires publiques ou particulières; et les cours martiales, pour lesquelles la reine, par son caractère violent et impérieux, manifestait une vive prédilection. Tout ce que l'on supposait avoir la plus légère tendance à la sédition soumettait le délinquant à la loi martiale; le meurtre d'un officier de la marine ou de l'armée, l'importation de livres pouvant exciter à la déloyauté ou à la trahison, ou la réunion en un même lieu de plusieurs personnes ne possédant aucun moyen connu de subsistance. Ainsi, en 1595, sous le prétexte que les vagabonds, dans le voisinage de Londres, ne pouvaient être réprimés par les châtiments ordinaires, elle ordonna à sir Thomas Wyllford de se faire remettre par les magistrats les plus notoires et les plus incorrigibles de ces malheureux, et « de les exécuter sur le gibet, selon la justice de la loi martiale [2]. »

Un autre abus intolérable était le pouvoir discrétionnaire que s'arrogeait la reine, de satisfaire son caprice ou son ressentiment, en mettant en surveillance ou en prison ceux qui l'avaient offensée. Les uns étaient obligés de se présenter chaque jour devant le conseil jusqu'à nouvel ordre, ou de se tenir renfermés dans leur propre maison; les autres étaient remis à la garde de quelque autre personne ou jetés dans les prisons publiques. Ils restaient dans cette position, selon le bon plaisir royal, pendant des semaines, des mois, des années, jusqu'à ce qu'ils pussent obtenir leur liberté, soit par leur soumission ou par l'intercession de leurs amis, soit en payant une somme considérable à titre de composition.

La reine n'épargnait pas le sang de ses sujets. Les statuts qui

1. « C'est devenu maintenant un commerce à la cour de procurer des sursis : » 20 liv. ne sont rien pour un simple sursis de dix jours seulement. » *Recorder Fleetwood* dans Wright, II, 247.

2. Rymer, XVI, 279, 280.

infligeaient la peine de mort pour opinion religieuse ont déjà été rapportés. On créa en outre, durant son règne, plusieurs nouvelles félonies et trahisons, et l'adresse des juges donna à ces actes l'application la plus étendue. En 1595, quelques apprentis de Londres conspirèrent pour délivrer leurs compagnons qui avaient été condamnés par la chambre étoilée à être punis pour une émeute; en 1597, un grand nombre de paysans d'Oxfordshire se rassemblèrent pour renverser les clôtures et pour rendre les terres à la culture; chacun de ces délits, comme enfreignant l'exécution de la loi, fut déclaré trahison par les juges; et les apprentis de Londres, comme les paysans d'Oxfordshire, subirent le barbare châtiment des traîtres[1].

On nous a dit que sa parcimonie avait été un bienfait pour ses sujets, et que les secours qui lui avaient été votés par le parlement étaient en petit nombre et de peu d'importance, comparativement à la durée de son règne. Ils s'élevèrent à vingt subsides, trente dixièmes et quarante quinzièmes. Je ne sais comment on peut arriver à connaître l'exacte valeur de ces donations; mais elles excédèrent certainement celles des règnes précédents; et nous devons y ajouter les amendes des réfractaires, les profits des monopoles et les sommes levées par des emprunts forcés, sur lesquels Naunton remarque « qu'elle laissa plus de dettes contractées en vertu de ses ordonnances de comptant, que ses ancêtres n'en avaient jamais fait ou pu faire dans les cent années qui précédèrent son règne[2]. »

Les historiens qui célèbrent l'âge d'or d'Elisabeth ont peint des couleurs les plus brillantes le bonheur du peuple sous sa domination. On pourrait leur opposer le triste tableau de la misère nationale, tracée par les écrivains catholiques de la même époque. Mais les uns comme les autres ont pris une vue trop étroite de leur sujet. Les dissensions religieuses avaient divisé la nation en deux partis opposés de nombre presque égal, les oppresseurs et les opprimés. Sous l'action des lois pénales plusieurs familles anciennes et opulentes avaient été ruinées de fond en comble, de nouvelles familles s'étaient élevées à leur place; et celles-ci ayant pris part au pillage vantaient naturellement le système auquel ils devaient leurs richesses et leur influence. Mais leur prospérité n'était pas la prospérité générale, c'était celle d'une moitié de la nation, acquise aux dépens de l'autre moitié.

1. *State Trials*, Howell, 1421.
2. Naunton, p. 88.

Il est évident que ni Elisabeth ni ses ministres ne comprenaient les bienfaits de la liberté civile et religieuse. Les prérogatives qu'elle estimait si haut se sont depuis longtemps éteintes; le code sanguinaire qu'elle institua contre les droits de la conscience a cessé de souiller les pages du livre des statuts; et le résultat a prouvé que l'abolition du despotisme et de l'intolérance n'ajoute pas moins à la stabilité du trône qu'au bonheur du peuple.

---

# CHAPITRE DIXIÈME.

## JACQUES Ier.

### TABLE GÉNÉALOGIQUE.

Jaeques Ier, = Anne de Danemark,
† 1625. † 1619.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Henri, † 1612. | Charles Ier, = Henriette Marie, de France, † 1669. † 1649. | Elisabeth, = Frédéric, comte Palatin, † 1632. † 1662. | Trois filles. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Charles II. † 1684. = Catherine de Portugal, † 1705. | Anne Hyde, † 1671. = Jacques II = Marie d'Este. | Marie = Guillaume, prince d'Orange, † 1648. † 1660. | Charles, Rupert, Maurice. | Sophie = Ernest Auguste, électeur de Hanovre, † 1698. |

### PRINCES CONTEMPORAINS.

| *Empereurs.* | *Rois de France.* | *Rois d'Espagne.* |
|---|---|---|
| Rodolphe. . . 1612. | Henri IV. . . 1610. | Philippe III. . . 1621. |
| Mathias . . . . 1619. | Louis XIII. | Philippe IV. |
| Ferdinand II. | | |

### PAPES.

Clément VIII, 1605. Léon XI, 1605. Paul V, 1621. Grégoire XV, 1624. Urbain VIII.

Arrivée de Jacques en Angleterre. — Ambassades des cours étrangères. — Conspiration. — Conférence à Hampton-court. — Opérations du parlement, — de l'assemblée du clergé. — Rigueurs contre les catholiques. — Origine et progrès de la conspiration des poudres. — Elle échoue. — Sort des conspirateurs. — Procès et exécution de Garnet. — Réunion du parlement. — Nouvelles lois pénales. — Discussion sur le serment d'allégeance.

La politique étroite et intéressée de feu la reine avait laissé la succession au trône indécise et incertaine. Jacques VI d'Ecosse était le plus proche héritier; mais l'exclusion de la ligue écossaise dans le testament de Henri VIII avait jeté des doutes sur son

droit; et on croyait généralement que ses prétentions rencontreraient des obstacles dans les craintes des seigneurs dont les mains étaient souillées du sang do son infortunée mère, dans la méfiance des ecclésiastiques, qui devaient redonter l'avénement d'un prince élevé dans les principes de Calvin, et dans les intrigues des catholiques, dont l'intérêt était de chercher à se préserver des lois pénales en aidant un catholique à monter sur le trône. Depuis des années l'esprit public était agité par les prédictions des dangers dont on était menacé à la mort d'Elisabeth, prédictions que l'événement prouva n'avoir été que des rêves de politiques timides ou de mauvaise foi. Pas une voix ne s'éleva en faveur d'un autre prétendant. Les ennemis supposés de Jacques avaient depuis longtemps fait leur paix avec leur futur souverain; le clergé crut à ses protestations de répugnance pour une forme religieuse qui menait à l'abaissement, sinon à la destruction de l'autorité royale[1]; et les catholiques, flattés par les rapports de leurs agents, saluèrent avec joie l'avénement d'un prince qui, disait-on, avait promis de tolérer leur culte en retour de l'attachement qu'ils avaient si souvent manifesté pour la maison de Stuart.

Grâce à l'adresse de Cecil, l'avénement du roi d'Ecosse fut proclamé [24 mars 1603] avant que la mort de la reine fût devenue publique. Sur son invitation, trente-cinq personnes, conseillers, prélats, pairs et officiers d'Etat, vinrent le trouver à Witehall, et, le lord-maire en tête, signèrent la déclaration que Jacques d'Ecosse était l'héritier légitime et incontestable de la couronne d'Angleterre. On ne perdit pas un moment. Le corps entier s'assembla devant le palais, et se rendit de là à la Croix dans Cheapside. Dans ces deux endroits, le roi d'Ecosse fut proclamé par Cecil lui-même; et les citoyens, par leurs acclamations, par des feux de joie et le son des cloches, témoignèrent leur satisfaction de l'avénement du nouveau monarque[2].

Jacques, qui était dans sa trente-septième année, reçut cette nouvelle avec des transports de joie. Il était depuis longtemps fatigué d'un trône où ses penchants favoris étaient continuellement entravés par le manque d'argent, et où la haute idée qu'il avait de la dignité royale était combattue par les principes nive-

1. Ce fut probablement pour encourager cette croyance que son ouvrage, intitulé *Basilicon Doron*, qu'il avait achevé en 1599, fut imprimé maintenant. Il fut si universellement lu qu'il eut trois éditions dans le cours de l'année 1603.

2. Strype, IV, 370. Rym. XVI, 493, 494.

leurs du clergé et l'esprit factieux des nobles. Il s'empressa de prendre possession de son nouvel héritage [5 avril]; les rêves de son imagination ne lui offraient que richesses, pouvoir et jouissances; et ses espérances furent confirmées sur sa route par les acclamations de la multitude qui se rassemblait pour saluer son souverain, et par les fêtes somptueuses que lui donnèrent la noblesse et la gentry. Il fit remarquer avec ravissement aux Ecossais de sa suite, qu'ils étaient enfin arrivés à la terre promise.

Mais à mesure qu'il avança, l'enthousiasme des Anglais se refroidit. La démarche du nouveau monarque était sans grâce, sa mine repoussante. Une langue, qui semblait trop épaisse pour la bouche qui la contenait, de grands yeux sans expression, roulant sans cesse sur les objets environnants, et une barbe rare indiquant à peine la virilité, n'étaient point faits pour inspirer le respect ni pour gagner l'affection; et la répugnance du roi à se montrer à la foule qui venait à sa rencontre, la précipitation avec laquelle il fit exécuter [21] un prévenu sans procès ni défense, et la partialité qu'il trahissait en toute occasion pour ses compatriotes, provoquèrent de la part des uns des témoignages de mécontentement, et éveillèrent chez les autres la crainte d'un règne despotique et impopulaire[1].

Chez beaucoup de gens, son antipathie marquée pour feu la reine excita les émotions les plus pénibles. Il sentait si vivement le mal qu'elle avait fait à sa mère et à lui, qu'il ne pouvait l'entendre nommer sans donner des signes de malaise et de déplaisir[2]. Il affectait de déprécier ses talents et de flétrir ses mœurs. On s'attendait à le voir honorer les funérailles de sa présence; mais cette mortification lui fut épargnée par un ordre du conseil, qui décida que le corps de feu la reine serait enterré avant l'arrivée de son successeur. Au surplus, l'absence du roi fut suppléée par l'assistance volontaire de quinze cents personnes en grand deuil [28 avril], qui, en témoignage de respect pour la mémoire d'Elisabeth, suivirent ses restes à l'abbaye de Westminster, où ils furent déposés dans la chapelle de Henri VII[3].

D'Edimbourg, Jacques avait invité le comte de Southampton,

1. Voyez Somers, II, 147. Stowe, 821.

2. Quand l'ambassadeur de France ordonna à sa suite de prendre le deuil d'Elisabeth, Jacques se considéra comme insulté, et il fallut révoquer cet ordre. Mémoires de Sully, l. XIV, XV.

3. Jacques cependant avait préalablement déclaré au conseil qu'il y assisterait si on le jugeait nécessaire pour l'honneur de la reine. Ellis, *Lettres originales*, etc. III, 65.

toujours détenu dans la Tour, à rejoindre son ami et son souverain à York. Cet acte de bienveillance pour l'associé d'Essex alarma tous ceux qui avaient trempé dans la mort de ce seigneur. Ils étaient alors divisés en deux factions, ennemies mortelles l'une de l'autre. Le secrétaire, avec ses collègues du conseil, et le comte de Northumberland avec lord Grey, lord Cobham et sir Walter Raleigh; tous accoururent au-devant du nouveau monarque pour lui rappeler leurs services passés et lui offrir leurs services futurs. Mais Jacques avait déjà fait son choix. Si le secrétaire l'avait plus profondément blessé, il était en revanche le plus capable d'être utile. Il le confirma dans son emploi; Northumberland eut aussi la promesse d'une part dans la faveur royale; mais quant à Cobham et à Grey, il les laissa se plaindre de son ingratitude et de son oubli; et Raleigh perdit non-seulement le poste honorable de capitaine des gardes, mais la charge plus lucrative de directeur des mines d'étain[1].

Jacques avait accepté l'invitation que Cecil lui avait faite de passer quelques jours à sa maison de Theobalds, où il fut reçu avec une magnificence extraordinaire [1er mai]. Dans les dernières années, sous Elisabeth, le secrétaire avait dirigé sans contrôle les conseils de la nation; mais il était douteux et difficile qu'il conservât la même prééminence sous le nouveau monarque. Il avait à étudier les goûts du souverain et à gagner l'amitié de ses favoris étrangers. Il passa son temps, comme il nous l'apprend, « fort en peine, se pressant, feignant, sollicitant et autres choses semblables, ne sachant pas où le porteraient les vents et les flots de la cour. » On forma un nouveau conseil, dans lequel, d'après son avis, ou, du moins, avec son approbation, entrèrent six Ecossais, le duc de Lenox, le comte de Marr, le lord Hume, sir George Hume, Bruce de Kinloss et le secrétaire Elphinstone; mais, en même temps, pour établir l'équilibre entre les deux nations, six seigneurs anglais, les comtes de Northumberland et de Cumberland, les lords Henry et Thomas Howard, et les barons Zouch et Burrough, reçurent le même honneur[2].

A l'entrée du roi à Londres, on fit une proclamation [7 mai] pour suspendre toutes concessions de licences et de monopoles,

1. Il conserva le gouvernement de Jersey, et, comme compensation partielle, il obtint la rémission d'une rente annuelle de 300 l., qu'il s'était engagé à payer sur le revenu. Ellis, *Lettres orig.* III, 82.

2. *Nugæ Ant.* I, 345. Voyez Stowe, pour le voyage du roi d'Edimbourg à Theobalds, 816-822.

jusqu'à examen du conseil; pour révoquer toutes protections royales à fin de délai dans les cours de justice; et pour prohiber les abus des pourvoyeurs, des faiseurs de salpêtres et des officiers de la maison du roi. On répandit ensuite les honneurs avec une extrême prodigalité [13]. Le comte de Southampton et le jeune comte d'Essex recouvrèrent leurs titres et leurs biens; Mountjoy et trois des Howard furent élevés au rang de comte; on créa neuf barons, parmi lesquels était Cecil, le secrétaire; et dans le cours de trois mois on conféra l'honneur de la chevalerie à sept cents individus. Cette profusion excita des murmures; et on afficha à la porte de Saint-Paul une pasquinade qui offrait d'enseigner aux mémoires faibles l'art de se rappeler les titres de la nouvelle noblesse [1].

L'avénement d'un prince écossais était de nature à produire un changement important dans les relations politiques de l'Angleterre. Il n'avait contre le roi d'Espagne rien de cette animosité qui avait si longtemps aigri le cœur de la reine; et il ne savait comment concilier avec la haute idée qu'il avait de l'autorité royale, cette sagesse qui prêtait assistance aux sujets armés contre leur souverain légitime. Instruits de ses dispositions, les Etats de Hollande lui envoyèrent une brillante et honorable ambassade à la tête de laquelle était Frédéric, prince de Nassau, aidé de la sagacité et de l'expérience de trois habiles hommes d'état, Valck, Barnevelt et Bredefode. Mais Jacques se mit en garde contre leurs instances et leurs flatteries; il inventa des prétextes pour éluder toutes leurs demandes d'audience; et après boire il n'hésita pas à flétrir les envoyés et leurs maîtres du nom ignominieux de traîtres. D'un autre côté, la conduite de l'archiduc lui donna la plus grande satisfaction. Ce prince, par égard pour le roi, mit en liberté tous ses prisonniers anglais, comme sujets d'un monarque ami; puis il sollicita et obtint la permission d'envoyer un ambassadeur à la cour d'Angleterre. Il choisit pour cet emploi un des premiers seigneurs de ses Etats, le comte d'Aremberg [6 juin]. Aremberg, toutefois, ne vint pas pour négocier, mais pour gagner du temps, jusqu'à ce qu'on pût recevoir des instructions d'Espagne; il employa cet intervalle à étudier les dispositions de la cour, et à acheter par des présents de l'influence dans le conseil.

Deux jours après Aremberg [8], débarqua un ministre rival,

1. Stowe, 824-827. Voyez une liste des monopoles dans Lodge, III, 159-162.

le célèbre Rosny, plus connu comme duc de Sully [1]. Jusque-là, le roi de France avait assisté les Hollandais conjointement avec la reine d'Angleterre; l'avénement du nouveau monarque lui fit craindre que tout le fardeau ne retombât sur lui, ou que le roi d'Espagne ne rétablît son autorité sur les provinces révoltées. Sous cette impression, Rosny fut envoyé pour s'opposer aux intrigues d'Aremberg : par une distribution de présents qui s'éleva à soixante mille couronnes, il s'assura la faveur de la reine et des courtisans; et l'élégance de ses manières, la délicatesse de ses flatteries, et son éloquence insinuante, lui donnèrent bientôt un ascendant momentané sur l'esprit de Jacques. Il rendit suspecte au roi la fidélité de ses propres conseillers. Cecil fut accusé ouvertement de duplicité; et le roi apposa sa signature à un traité dressé par le Français [25 juin]. Ce traité obligeait les rois d'Angleterre et de France à assister les Etats d'hommes et d'argent, mais clandestinement et sans rompre avec l'Espagne; et, si Philippe s'offensait de ces manœuvres, à commencer alors les hostilités contre lui. L'ambassadeur partit [1er juillet] ravi du succès de sa mission; on vit bientôt que son influence dépendait de sa présence. Le traité, il est vrai, fut ratifié; mais il ne pouvait guère détourner le roi de son grand objet, la paix avec toutes les nations de la chrétienté [2].

Tandis que la cour de France négociait en Angleterre, le cabinet espagnol, avec sa lenteur caractéristique, consumait son temps en consultations sans fin. Solliciter la paix du nouveau roi paraissait à Philippe équivaloir à un aveu de faiblese; continuer la guerre, c'était s'ôter toute probabilité de réduire ses sujets révoltés. Pendant cette lutte entre l'orgueil et l'intérêt, il arriva à Madrid deux Anglais, envoyés de cette faction expirante qu'on a appelée le parti espagnol des catholiques anglais. L'année précédente, Thomas Winter, comme son représentant, avait concerté avec les ministres de Philippe un plan d'invasion en Angleterre. La mort d'Elisabeth dérangea ce projet. Les catholiques soutinrent presque unanimement les droits de Jacques; et Garnet avait jugé

1. Rosny s'embarqua avec sa suite à bord de deux bâtiments offerts par le vice-amiral anglais; et à son passage il rencontra le vice-amiral français portant son pavillon au grand mât de perroquet. L'Anglais aussitôt lâcha une bordée contre le vaisseau français, et l'aurait reiterée si le pavillon n'eût été baissé sur les instances de l'ambassadeur. La position du pavillon était le grief. Mémoires de Sully, l. XIV.

2. Mémoires de Sully, l. XIV, XV, XVI. Quelques-uns de ces présents furent continués annuellement comme pensions. Id. l. XVI. Lodge, III, 166.

prudent de brûler les brefs en faveur d'un successeur catholique. Cependant il restait quelques mécontents; et Wright fut expédié d'Angleterre, ainsi que Faukes de Flandre, pour découvrir les dispositions réelles du conseil espagnol. Le duc de Lerme les remercia de leurs offres, et les assura de la reconnaissance de son souverain; mais il ajouta que Philippe n'avait aucun sujet d'hostilité contre Jacques : qu'il regardait le roi comme son ami et son allié, et avait nommé le comte de Villa-Mediana son ambassadeur à la cour d'Angleterre [1].

En ce moment où l'inimitié des deux couronnes semblait sur le point d'expirer, elle fut ranimée jusqu'à un certain point par la découverte d'une sombre et inintelligible conspiration en Angleterre. Le comte de Northumberland sentait que sa faveur auprès du roi serait fort précaire tant que son adversaire Cecil occuperait la première place du cabinet; et ses affidés, Cobham et Raleigh, disgraciés par le roi, évités des courtisans, s'abandonnèrent graduellement aux suggestions de la vengeance et du désespoir. Tous trois essayèrent d'abord d'intriguer avec le conseil français. Ils transmirent leurs offres par la Fontaine, et s'adressèrent personnellement à Beaumont, ministre résident, et à Rosny, ambassadeur extraordinaire. Mais on n'encouragea point cette ouverture: Henri préférait sagement la docilité avec laquelle Jacques écoutait ses envoyés, aux plans aventureux et impraticables de trois courtisans mécontents. Alors Northumberland eut la prudence de se désister. Les deux autres persévérèrent dans cette voie dangereuse, et Cobham personnellement, Raleigh par Cobham, firent des propositions à Aremberg, ambassadeur de l'archiduc, qui, ignorant les sentiments du roi d'Espagne, consulta la cour de Bruxelles, et reçut l'ordre d'encourager ces relations. Qu'ils aient demandé de l'argent en retour de leurs services futurs, on n'en peut guère douter; mais la nature de ces services est restée inconnue, et peut-être ne fut-elle jamais déterminée. Le caractère de Raleigh nous défend de lui attribuer aucun autre objet que celui de renverser ses ennemis politiques en opposant l'influence de l'Espagne à celle de la France; mais Aremberg peut avoir eu en vue des résultats plus importants, l'établissement d'un parti fa-

1. Voyez Statut 3, Jacques I^er, c. 2. Conspiration des poudres, 92-94, 162. Le fonds de cette accusation est reconnu par Garnet et par ses avocats, quoiqu'ils en contestent bien des particularités. Conspir. des poudres, 186, 187. Eudæmon Joannes, 295, 306-310.

vorable aux droits de l'infante, ou, comme on le prétendit, d'Arabella Stuart, sous la protection de l'Espagne[1].

Cette conspiration, dans le langage des initiés, s'appelait « la principale » (*the main*) : « l'accessoire » (*the bye*) ou « la trahison surprenante », complot subalterne et également mystérieux, était sous la direction de sir Griffin Markham et de George Brooke, qui, étant frère de lord Cobham, servait de lien entre les deux. Le mécontentement les rendit conspirateurs, et l'heureuse tentative des lords écossais dans une occasion précédente, leur donna l'idée de se saisir par force de la personne du roi. Une fois maîtres de lui, ils seraient en état de réorganiser le gouvernement, de tirer vengeance de leurs ennemis, Cecil et sir George Home, et de s'emparer, eux et leurs amis, des principales charges de l'état. On ne prétendit pas, toutefois, que Cobham et Raleigh eussent aucune part dans la conduite de ce complot. Ils se contentaient d'en savoir l'existence, et de nourrir l'espoir que « si l'un échouait, l'autre pourrait réussir[2]. »

Mais comment Markham et Brooke, hommes sans argent ni influence, pouvaient-ils accomplir leur projet? Ils cherchèrent des coopérateurs parmi les puritains et les catholiques, qui, bien qu'ennemis les uns des autres, étaient également mécontents du code pénal qui les opprimait, et pouvaient aisément être amenés à approuver une entreprise qui avait pour objet la tolérance religieuse.

Parmi les catholiques, ils se lièrent avec le missionnaire Watson, qui, sous le dernier règne, s'était signalé par son opposition au parti espagnol. Il avait rendu les plus importants services à Jacques, mais en retour il avait été traité par le monarque avec négligence et ingratitude[3]. On peut mettre en doute s'il voulait

1. Le procès de Raleigh fournit des preuves suffisantes des menées secrètes avec Aremberg; il existe, suivant Carte, une oreuve encore plus forte dans les dépêches de Beaumont, qui, le 20 octobre et le 6 décembre, informait le roi de France qu'il etait pleinement convaincu de la culpabilité de Cobham et de Raleigh, tant par ce qu'il en savait que par les deux lettres interceptées de l'ambassadeur, qu'il avait lues, et que l'objet de la conspiration etait de soutenir la prétention de l'infante d'Espagne. Carte, III, 718, 721.

2. Lettre de Cecil à Parry dans Caley, *Vie de Raleigh*, II, 8. Il y attribue expressément la conspiration à Markham et à Brooke, et il ajoute, comme on l'inséra depuis dans l'acte d'accusation, d'après les aveux de Watson, que l'intention etait de faire Watson lord-chancelier, Brooke lord-trésorier, Markham secretaire et Grey comte-maréchal. Mais est-il possible qu'on ait pu songer sérieusement à une telle distribution d'emplois? L'absurdité de la chose en est la meilleure réfutation.

3. Watson avait écrit en faveur de Jacques contre les prétentions de l'in-

réellement favoriser le dessein des conspirateurs, ou faire servir leurs efforts au succès de ses propres plans; mais il réunit ses amis intimes, et commença par leur faire prêter un serment qui les obligeait à veiller sur la sûreté du roi, à travailler au progrès de la religion, et à cacher le secret de leur association au gouvernement et à leurs adversaires de la faction espagnole. Il leur proposa ensuite de s'assembler en grand nombre, de se jeter aux genoux du roi, lorsqu'il irait à la chasse, et après lui avoir représenté les services qu'ils lui avaient rendus à son avénement, de lui demander en retour de tolérer leur religion. Dans l'assemblée, il n'en divulgua pas davantage, mais il ouvrit son cœur sans réserve à quelques confidents. Les puritains, leur dit-il, avaient formé le projet de s'emparer de la personne du roi. En conséquence, le sien était qu'ils se réunissent dans le voisinage sous prétexte de présenter une pétition; qu'ils profitassent de l'occasion pour délivrer le souverain, qu'ils le conduisissent en lieu de sûreté, et que là ils sollicitassent de lui la liberté de conscience. Jacques ne pourrait refuser une si légère grâce à ses libérateurs[1].

Parmi les puritains, ils s'adressèrent à lord Grey, jeune seigneur d'un zèle enthousiaste et d'un courage déterminé. Il croyait son mérite méconnu par le roi : son ennemi, Southampton, était en possession de la faveur royale; et ses frères en religion se plaignaient hautement des peines et incapacités dont ils étaient frappés. Par ces motifs, il entra avec joie dans le complot et promit d'amener à la « surprise » cent hommes à cheval.

Les conspirateurs avaient d'abord eu l'intention d'effectuer leur projet à Greenwich à la faveur de la nuit; mais lorsqu'on réfléchit qu'il y avait dans le palais trois cents gentilshommes armés, ils préférèrent faire leur tentative à Hanworth, où Jac-

fante, et avant la mort d'Elisabeth il se rendit en Ecosse, où il reçut du roi l'accueil le plus encourageant. A son retour, il travailla parmi ses frères catholiques à favoriser l'avénement du monarque écossais : mais voyant ensuite que Jacques n'accordait aucune tolerance, et même qu'il exigeait des recusants l'amende de 20 l. par mois lunaire, il se présenta devant le roi, et lui rappela en vain les anciennes promesses qu'il avait reçues. Comme il se retirait, Jacques dit à un des courtisans, « que puisque les protestants l'avaient si généralement reçu et proclamé roi, il n'avait plus besoin des papistes. » Telle fut l'origine du mécontentement de Watson. Voyez la declaration volontaire de Copley, du 14 juillet, dans le State-paper Office (bureau des papiers d'état).

1. Voyez la même, et l'interrogatoire de sir Edward Parham, du 1er septembre, et celui de Bartholomew Brookesby, du 14 septembre, au même bureau. Aussi leurs discours lors de leurs procès. Copley pretend que Watson avait parfois trahi à ses confidents des desseins plus criminels; mais il ne faut pas accorder trop de confiance à l'homme qui en accuse un autre pour pouvoir se sauver. Je donnerai l'extrait de ses aveux dans l'*Appendix*. (Note GG.)

ques, dans ses parties de chasse, avait coutume d'aller se rafraîchir chez un particulier. Mais quand le jour marqué, le 24 juin, approcha, le lord Grey, au grand étonnement de ses complices, proposa de différer l'entreprise de quelques mois. Le fait est qu'il se méfiait du nombre auquel on portait les catholiques, et qu'il espérait fortifier son propre parti dans l'intervalle sous prétexte de rassembler des troupes pour le service des Etats. Un ou deux jours après, Watson et ses amis arrivèrent. Mais ils étaient peu nombreux et sans suite; les chefs virent que leurs forces n'étaient point suffisantes pour leur objet : il s'ensuivit de violentes altercations; et le dessein finit par être abandonné comme impraticable [1].

Peu de jours avant cette réunion, Watson avait communiqué un aperçu général de la conspiration à un jésuite du nom de Gerard. Son but était d'obtenir la coopération de la société; mais elle refusa son aide, et l'archiprêtre, d'après son avis, révéla le secret à Cecil [2]. Ce ministre avait résolu de feindre l'ignorance, et de laisser les conspirateurs s'avancer sans encombre jusqu'au jour fixé pour la tentative; mais le résultat de la dernière entrevue ayant été d'abandonner leur dessein, il fut forcé d'adopter un nouveau plan. Il fit arrêter successivement [7 juillet] Copley et ses complices, et, à dater de ce moment, leur principal effort semble avoir été de fournir par leurs aveux des preuves les uns contre les autres.

Peut-être Cecil avait-il d'autres renseignements secrets. Il prétend que le seul fait de la présence de Brooke parmi les conspirateurs, l'amena à soupçonner Cobham et les amis de Cobham, Northumberland et Raleigh. Le comte était déjà détenu pour un autre motif; mais rien n'étant venu l'incriminer, il ne tarda pas à être mis en liberté. Raleigh aussi satisfit le conseil par ses réponses, et fut acquitté en conséquence. Mais son acquittement n'endormit pas ses soupçons; et, pour éviter le danger qu'il prévoyait, il écrivit à Cecil qu'il avait lieu de soupçonner Cobham de menées secrètes avec Aremberg, et qu'en conséquence il lui conseillait d'arrêter et d'interroger la Rensie, agent d'Aremberg [3].

1. Aveux de Copley, ibid.

2. Voyez le docteur Abbot, *Antilogia*, 130, 136.

3. Jardine, 412, 416. Raleigh dit que Cecil ne voulut pas qu'il parlât de ceci, parce que le roi, à la première visite du comte Aremberg, ne voulait pas lui donner de soupçons. « C'est pourquoi, » ajoute-t-il, « j'écrivis au lord Cecil que si on ne s'assurait pas de la Rensie on ne découvrirait rien, attendu qu'il s'en-

Quelques jours après, Cobham et la Rensie furent envoyés à la Tour. Les craintes de Raleigh redoublèrent : comme il avait trahi Cobham, il était possible aussi que Cobham le trahît. Sous cette impression, il écrivit à ce dernier une lettre hypocrite en l'honneur de sa propre fidélité; on lui avait posé, disait-il, beaucoup de questions relativement à Cobham ; mais il avait fait à toutes des réponses qui disculpaient son ami. Que Cobham tînt la même conduite à son égard, il n'y aurait aucun danger; car la déposition d'un seul témoin — la Rensie, sans doute — ne pouvait légalement motiver une condamnation. Toutes ces allégations étaient fausses. Lors de son interrogatoire, il n'avait point été question de Cobham : ce fut plus tard et volontairement qu'il dénonça ce seigneur [1].

Cobham subit deux interrogatoires [16 et 19 juill.], et persista à nier le crime qui lui était imputé. Il fut ensuite appelé devant les commissaires [20] pour répondre à des interrogatoires écrits. Ayant renouvelé ses dénégations, on lui mit dans les mains la lettre de Raleigh à Cecil. Il ouvrit alors les yeux sur le danger qu'il courait. « Ce misérable, » s'écria-t-il, « ce traître de Raleigh! m'a-t-il traité de la sorte? Eh bien, donc, je vais tout vous dire ! » Il avoua alors, qu'à l'instigation de Raleigh et dans la persuasion que la tranquillité qui régnait ne pouvait pas durer longtemps, il s'était adressé à Aremberg, avec qui il avait arrêté qu'il se rendrait en Espagne pour recevoir une forte somme d'argent, et qu'à son retour il visiterait Raleigh dans son gouvernement de Jersey pour se consulter avec lui sur la distribution de cet argent. Ils s'accusaient ainsi l'un l'autre ; et tous deux furent enfermés à la Tour pour attendre leur procès [2].

Raleigh sentit bien alors le danger de sa position. Il connaissait le pouvoir de ses ennemis dans le cabinet, la cruauté des lois anglaises, qui, dans les procès de trahison, ne laissaient guère d'espoir aux plus innocents d'échapper à la condamnation. Une après-midi, tandis que les lords du conseil étaient occupés dans

fuirait; que cependant, s'il était arrêté, cela éveillerait les soupçons du lord Cobham. » Ibid.

1. Jardine, 432. Si la première lettre de Raleigh à Cecil semblait être celle d'un innocent, sa seconde à Cobham trahissait la conscience de sa culpabilité. Cecil déclara lors du procès et dans sa lettre à Winwood (Jardine, 416, 459) que lorsque Raleigh l'écrivit, il ne lui avait pas été fait une seule question relativement à Cobham; d'où les indifférents conclurent « qu'elle était écrite plutôt pour armer Cobham contre ce qui pourrait arriver que pour l'instruire de ce qui s'était passé. » Lettre dans Jardine, 463.

2. Jardine, 411, 415.

la Tour, il fit une tentative, probablement simulée, de suicide en se frappant d'un poignard sous le sein droit [27 juillet]. Ses adversaires attribuèrent cet acte de désespoir à la conscience de sa culpabilité ; il l'attribua lui-même à la persuasion qu'il était destiné à tomber victime des artifices et de la malveillance du secrétaire. Cecil donna, dit-on, trop de valeur à cette inculpation par son triomphe indécent sur un ennemi malheureux et abattu[1].

L'arrestation des conspirateurs fut suivie du couronnement du roi. Il avait depuis longtemps fixé pour cette cérémonie le jour de son patron, la fête de Saint-Jacques [25 juil.] ; et quoique une mortalité dangereuse ravageât la ville, il ne voulut admettre aucun retard. Cet empressement fut imputé aux alarmes excitées dans son esprit par la doctrine de Watson, qui prétendait que, puisque la succession n'avait pas été réglée par un acte du parlement, Jacques ne pouvait, jusqu'à son couronnement, être considéré comme possesseur réel de la dignité royale, mais simplement comme prétendant. La cérémonie fut faite à la hâte par l'archevêque de Canterbury, sans l'appareil accoutumé, et en présence seulement de ceux qui avaient été convoqués[2].

De Westminster le roi s'enfuit à la campagne ; mais l'épidémie le poursuivait partout où il allait, et, pendant plusieurs mois, les juges et les plaideurs suivirent les subites et incertaines migrations de la cour. C'est à ce motif qu'on attribua le long délai apporté au procès des conspirateurs ; mais il en était un autre plus secret — la présence d'Aremberg, qui était gravement impliqué dans la partie du complot nommée « la principale. » Peu après son départ, les *commoners*, accusés d'avoir participé à « l'accessoire, » furent mis en jugement au château de Winchester [15 nov.]. Leurs aveux, dans lesquels ils avaient eu soin de s'accuser non-seulement eux-mêmes, mais aussi les uns les autres, fournirent la preuve de leur culpabilité ; et il n'y eut d'acquitté que sir Edward Parham, qui allégua que le dessein d'arracher le roi des mains de ceux qui auraient pu le retenir captif, ne pouvait, en bonne justice, être considéré comme trahison[3].

1. Cayley, II, 8. Cecil cependant a trouvé un habile avocat dans l'auteur de sa vie (Cabinet Cyclop. 112) ; et ce fut probablement à l'instigation de Cecil, quoique nous ignorions pour quel motif, que Coke, dans le procès, « ne proféra pas le moindre mot contre Raleigh, à raison du coup criminel qu'il se porta dans la Tour. » Lettre dans Jardine, 464.

2. Voyez les proclamations pour empêcher de s'y rendre dans Rymer, XVI, 521, 527. Suivant Camden, le nombre des victimes de la peste à Londres s'éleva à 30,578.

3. *State Trials* de Howell, II, 61, et une lettre de Francis Aungier dans les *Loseley Mss.* 374.

La conviction de Raleigh offrait de plus sérieuses difficultés. Il n'avait fait aucun aveu; et les preuves réelles de sa culpabilité, certaines lettres interceptées entre Aremberg et les ministres de l'archiduc, ne pouvaient décemment être publiées[1]. Il ne restait qu'un seul moyen de le rattacher à la conspiration, la déclaration de Cobham. Mais si Cobham l'avait d'abord accusé dans sa colère, il rétracta plus tard les principaux points de son accusation; et les dépositions subséquentes furent si incertaines et si contradictoires, qu'elles parurent suggérées par l'espoir ou par la terreur, sans aucun égard pour la vérité. Sentant la faiblesse de sa cause, le procureur général, sir Edward Coke, eut recours aux invectives et aux injures[2] [17 nov.]; mais Raleigh réprima ses sentiments, et répliqua avec une modération que fit ressortir l'inconvenante violence de son adversaire. Il demanda que Cobham lui fût confronté; il en appela aux statuts et à la loi divine, qui exigeaient deux témoins; il offrit même de renoncer à se défendre, si son accusateur osait affirmer en sa présence qu'il eût jamais conseillé de nouer aucune espèce d'intrigues avec le roi d'Espagne. Mais on lui dit que les statuts qu'il citait n'étaient point en vigueur, que la loi ne permettait pas qu'un complice accusateur parût devant la cour, de peur qu'il ne profitât de l'occasion pour faire un faux témoignage en faveur de son ami, et que le procès pour trahison était aussi satisfaisant avec un jury et des dispositions écrites qu'avec un jury et des témoins. Il répliqua qu'ici pourtant c'était un cas particulier; car les charges contre lui avaient été rétractées par celui qui les avait faites : que son accusateur se présentât donc; et si Cobham osait affirmer de nouveau une seule charge devant lui, il se soumettrait à sa destinée, il n'ajouterait pas un mot à sa défense. C'était un défi bien hardi, mais fait en toute confiance; car il avait apporté une lettre que lui avait écrite ce seigneur quinze jours auparavant [1er nov.], et

1. Ceci fut affirmé par Beaumont dans ses dépêches (Carte, III, 721), et est confirmé par la remarque de Cecil à Raleigh (voyez six notes plus haut), par les excuses qu'il força Coke de faire à Aremberg pour des expressions qui lui étaient échappées dans le procès, et par ses instructions aux ambassadeurs dans les cours étrangères, qui devaient dire qu'Aremberg n'avait aucune idée que l'argent fût demandé pour autre chose que « dans l'intérêt de la paix. » 30 nov. Caley, II, 61.

2. Il appela Raleigh un détestable athée, une araignée d'enfer, le plus vil et le plus exécrable des traîtres. — « *Raleigh.* Vous parlez inconsidérément, d'une manière barbare et incivile. — *Coke.* Je manque de termes suffisants pour exprimer tes trahisons de vipère. — *Raleigh.* Vous manquez de termes, en effet, car voilà une demi-douzaine de fois que vous dites la même chose. » Procès d'état, II, 26.

dans laquelle était le passage suivant : « Pour me soustraire au cri du sang, je proteste sur mon âme, et devant Dieu et ses anges, que jamais je n'ai conféré avec vous d'aucune trahison ; que je n'ai jamais été poussé par vous aux choses dont je vous ai accusé précédemment, et qu'autant que je sache, vous êtes aussi innocent et aussi net de toute trahison envers le roi, qu'aucun de ses sujets. Et que Dieu en use avec moi et ait merci de mon âme comme ceci est la vérité. »

En réponse à ce défi, Coke produisit ce qu'il jugeait équivaloir à la présence de l'accusateur, une lettre écrite par lui aux lords, seulement de la veille au soir. Cobham y disait qu'étant convaincu du dessein de Raleigh de se disculper en le trahissant, il avait résolu de faire connaître la vérité, et de rétracter ce qu'on l'avait artificieusement entraîné à déposer. La vérité était que Raleigh avait été la cause de son mécontentement et de ses menées avec Aremberg ; qu'il avait sollicité par lui une pension de 1,500 liv. en échange de communications confidentielles, et qu'il avait envoyé à Aremberg, comme échantillon de ses services, l'avis de l'accord secret entre le roi et les États[1]. Pendant la lecture de cette lettre, le malheureux prisonnier ne put déguiser sa surprise et son trouble. Lorsqu'il se fut remis, il convint qu'il avait été parlé, mais parlé seulement, de cette pension; il nia avoir employé aucun artifice pour obtenir la rétractation de Cobham, et mettant la lettre que lui avait adressée celui-ci dans les mains de Cecil, il insista pour qu'on la lût, comme antidote de celle qui avait été écrite aux lords. De ces deux lettres, la première, il en appelait solennellement à la connaissance et à la justice de Dieu, méritait la plus grande confiance, s'il en était dû aucune à rien de ce qui venait d'un tel homme. Mais il était trop tard. L'impuissance où s'était trouvé Raleigh de nier l'imputation relative à la pension avait fait une impression profonde et défavorable sur l'esprit du jury, qui, bien qu'avec une répugnance visible, rendit un verdict de culpabilité. La grande masse des spectateurs désapprouva ce verdict. Ils avaient d'abord envisagé le prisonnier avec horreur, comme un traître lâche et vindicatif; mais sa défense avait changé leurs sentiments : beaucoup le déclaraient innocent;

1. Voyez la copie de sa lettre dans Jardine, 445. Dans cette lettre, Cobham ne dit point si ses anciennes imputations étaient vraies ou fausses; il rappelle simplement sa protestation que Raleigh était, autant qu'il en sût, innocent de toute trahison: puis il cite de nouveaux cas dont il n'avait jamais été fait mention auparavant.

la plupart reconnurent qu'il avait été condamné sans preuve légale ou suffisante [1].

Cobham et Grey furent traduits devant leurs pairs [22 nov.]. Les faux fuyants et la bassesse de l'un formèrent un contraste frappant avec l'énergie et l'éloquence de l'autre. Cobham parut indigne du pardon qu'il réclamait comme prix de ses aveux : Grey conquit l'estime des juges mêmes qui le condamnèrent.

Les deux prêtres furent exécutés les premiers [29]. Personne n'osa solliciter leur grâce du roi : on disait même tout bas que Jacques n'était pas fâché de se délivrer de Watson, comme étant l'un de ceux qu'il avait jadis autorisés à promettre la tolérance aux catholiques. La veille de son exécution, le comte de Northampton le visita dans sa prison, et, comme il l'affirma plus tard, il obtint de lui l'aveu que l'on ne lui avait jamais fait une pareille promesse. Sur l'échafaud, Watson s'abstint de toute allusion à ce sujet ; mais, ainsi que son compagnon d'infortune, il donna à soupçonner qu'il devait sa destinée autant à sa qualité de prêtre qu'à son délit. Tous deux eurent les entrailles arrachées vivants [2].

Des conspirateurs laïques, Brooke seul fut exécuté [3] [5 déc.]. Relativement aux autres, Jacques résolut de surprendre ses sujets par un échantillon de cet art de régner, dans lequel il se

1. Jardine, 445-449. *State Trials*, II, 27-30. Les débats de ce procès justifient la présomption qu'il y avait quelque chose de criminel dans les rapports des deux amis avec Aremberg, mais ne fournissent pas la preuve suffisante que Raleigh fût coupable de trahison. Dans l'opinion de Jacques et de Beaumont, ambassadeur de France, les lettres interceptées d'Aremberg suppléaient à ce défaut de preuves ; mais nous n'avons aucun moyen de vérifier la justesse de cette opinion. La lettre ou dissertation qui se trouve dans les OEuvres de Raleigh, VIII, 756 (édit. d'Oxf.), fut certainement écrite par lord Henry Howard, et probablement à Cecil ; mais je ne saurais me persuader qu'elle révèle dans ces seigneurs aucun dessein d'élever une fausse accusation de trahison contre Cobham et Raleigh.

2. Voyez les discours de Northampton dans le procès de la conspiration des poudres et dans celui de Garnet. Watson, faisant allusion à ses anciennes discussions avec les jésuites, dit sur l'échafaud « qu'il pardonnait à tout le monde, et désirait que tout le monde lui pardonnât, nommément que les jésuites lui pardonnassent s'il avait écrit avec trop d'âpreté contre eux ; disant aussi que c'était leur faute, et qu'il leur pardonnait si artificieusement et en dessous ils l'avaient entraîné à l'action pour laquelle il était exécuté. » Stowe, 831. En effet, telle était l'hostilité des partis, que Copley, dans ses aveux manuscrits, déplore surtout « l'occasion de triomphe que leur non réussite va donner aux jésuites, sachant combien ils étaient leurs ennemis. »

3. Il avait écrit à Cecil, qui avait épousé la sœur de Brooke, de s'informer « de ce qu'on devait attendre après tant de promesses reçues et tant de concessions faites à Cecil, et de services acceptés par lui. » Dans l'App. à la Vie de Raleigh par mistress Thompson. On ne sait trop à quels services ou promesses il fait allusion. Ils peuvent avoir précédé ou avoir suivi son arrestation.

croyait si passé maître. A la cour, plusieurs des lords avaient intercédé en leur faveur; leurs ennemis demandaient à grands cris leur châtiment; et Galloway, ministre de Perth, « prêcha aussi chaudement contre le relâchement et la modération de la justice, que si c'eût été un des sept péchés mortels. » Le roi, s'il rejeta la prière des uns, réprima également la présomption des autres. — Renfermant son secret dans son sein, il signa le mercredi [7 déc.] les ordres pour l'exécution de Markham, de Grey et de Cobham; et le lendemain il expédia une lettre particulière au sheriff Tichbourne par Gibb, messager qui arrivait d'Ecosse, et par conséquent était inconnu. Vendredi, dans la matinée, Markham fut mené au supplice. Il se plaignit d'avoir été abusé par de fausses promesses de la vie; mais quoique surpris, il ne fut pas épouvanté; et lorsqu'on lui offrit un bandeau, il le refusa, disant qu'il était encore en état « de regarder la mort en face sans rougir. » Tandis qu'il s'apprêtait pour l'exécution, le sheriff fut pris à part par Gibb, et, à son retour, s'adressant à Markham, il lui dit que, comme il n'était pas suffisamment préparé, il aurait deux heures de plus pour ses dévotions particulières. Aussitôt que Markham eut été remis sous les verrous, Grey fit son apparition, précédé d'une foule de jeunes gentilshommes, et soutenu de chaque côté par deux de ses plus chers amis. Le ministre qui l'accompagnait pria à haute voix; Grey se joignit à lui d'une voix ferme, d'un ton pénétré et avec un débit qui annonçait la plus fervente piété. Puis il se leva, s'avoua coupable, et, retombant à genoux, il pria une grande demi-heure pour le roi et la famille royale. Dès qu'il eut cessé, le sheriff l'informa qu'il devait quitter l'échafaud; qu'il y avait été amené par erreur, et que Cobham, d'après l'arrêt, devait mourir avant lui. Il laissa donc la place à ce seigneur, qui, à la grande surprise de ses amis et de ses ennemis, ne montra rien de ces sentiments lâches et abjects qu'il avait laissé voir lors de son procès. Il monta l'échelle d'un pas ferme, contempla d'un œil intrépide les instruments de mort, et, reconnaissant sa culpabilité, affirma sur son salut celle de son complice Raleigh.

A ce moment, Markham et Grey montèrent séparément sur l'échafaud; et chacun des trois, dans la persuasion que ses compagnons étaient déjà morts, regarda les deux autres avec la plus grande stupéfaction. La foule se porta en avant, muette d'anxiété; et le sheriff expliqua à haute voix le mystère, en déclarant que le roi, de son gracieux vouloir, avait accordé la vie à

chacun des condamnés. On les reconduisit dans des prisons différentes; et Raleigh, dont l'exécution avait été fixée au lundi, eut part à la miséricorde royale comme ses compagnons. Jacques recueillit pleinement le fruit de cette combinaison. L'existence du complot fut prouvée par les aveux faits sur l'échafaud; la culpabilité de Raleigh ne fut plus mise en doute après l'assertion solennelle de Cobham; et l'adresse du roi, aussi bien que sa clémence, obtinrent des applaudissements universels[1].

Il est clair que cette conspiration, composée d'éléments si hétérogènes et si aisément déjouée, n'offrait que peu de sujets d'alarmes; cependant elle enseigna au roi à se défier davantage des protestations des puritains et des catholiques. Depuis qu'il avait passé la Tweed, ces deux partis n'avaient pas cessé de s'assaillir de pétitions pour la tolérance religieuse. Il se sentait disposé à accorder quelque chose aux catholiques. Il le devait à ce qu'ils avaient souffert pour la cause de son infortunée mère : il s'y était engagé par ses promesses à leurs envoyés, et aux princes de leur communion. Mais ses désirs secrets étaient entravés par la sagesse ou les préjugés de ses conseillers; et s'il était honteux de violer sa parole, il avait appris aussi à redouter le mécontentement de ses sujets protestants. A la fin, il fit un compromis en lui-même, et établit une distinction entre le culte et la personne des pétitionnaires. A toutes les prières pour l'exercice de ce culte, il répondit avec promptitude et indignation : plus d'une fois même il fit mettre à la Tour les individus qui avaient osé faire cette insulte à son orthodoxie. Mais il invita les catholiques à fréquenter sa cour; il conféra à plusieurs l'honneur de la chevalerie, et promit de les garantir des peines portées contre les non conformistes, tant qu'ils mériteraient sa royale faveur par leur loyale et paisible conduite. Ce bienfait, quoique au-dessous de leur attente, fut accepté par eux avec reconnaissance. La plupart y virent le gage de concessions plus importantes; et le pape Clément VII, maintenant qu'Elisabeth n'était plus, résolut de cultiver l'amitié du nouveau roi. Par deux brefs adressés à l'archiprêtre et au provincial des jésuites, il recommanda strictement

1. Sur tout ceci, voyez les Papiers Hardwicke, I, 377-393; Lodge, III, 215; Winwood, II, 11: les Procès d'etat de Howell, II, 65-70; la Vie de Raleigh par Caley, II, 5-84; Stowe, 828-832, et les Procès criminels de Jardine. Cecil nous dit que l'objet du roi était de voir jusqu'à quel point le lord Cobham soutiendrait son accusation à l'article de la mort. Markham, Copley et Brokesby furent bannis pour la vie, Grey expira dans la Tour, après une captivité de onze ans, et Cobham, ayant été mis en liberté, mourut en 1619, dans une extrême pauvreté. Quant à Raleigh, le lecteur le reverra.

aux missionnaires de se borner à leurs devoirs spirituels, et de décourager par tous les moyens qui seraient en leur pouvoir toutes les tentatives qu'on ferait pour troubler la tranquillité du royaume. La nouvelle que Watson et Clarke avaient trempé dans la dernière conspiration fut reçue par lui avec regret. Il ordonna au nonce de Paris d'assurer Jacques de l'horreur avec laquelle il voyait tout acte de déloyauté; et il dépêcha à la cour d'Angleterre un messager secret avec l'ordre de faire sortir du royaume tout missionnaire qui serait un objet de soupçon pour le conseil [1].

Les puritains comptaient avec une égale confiance sur le bon vouloir du nouveau monarque. Il avait été élevé dès l'enfance dans la théologie génevoise; il avait plusieurs fois exprimé sa reconnaissance envers Dieu « d'appartenir à la plus pure Eglise du monde; » et il avait déclaré publiquement que « tant qu'il vivrait, il maintiendrait ses principes. » Tels peuvent avoir été les sentiments de ses jeunes années; mais à mesure que l'âge d'Elisabeth rapprochait de sa main le sceptre anglais, il apprenait à préférer la discipline soumise d'une Eglise qui reconnaissait le souverain pour chef, aux formes indépendantes d'une Eglise républicaine; et dès qu'il se vit en possession de la couronne d'Angleterre, il professa ouvertement la croyance, que la hiérarchie était le plus ferme appui du trône, et que, là où il n'y avait pas d'évêque, il n'y aurait bientôt pas de roi [2].

Les premières pétitions des puritains furent rédigées dans des termes soumis: graduellement elles prirent un ton plus hardi, et demandèrent une réforme complète du clergé et de la liturgie. Jacques s'irrita, s'alarma peut-être; mais il préféra les voies de conciliation à la sévérité, et invita quatre des principaux ministres à une conférence à Hampton-court [14 janvier 1604]. La première fois qu'ils se présentèrent ils ne furent point admis. Le roi passa la journée en consultation particulière avec les évêques et son conseil. Il déclara devant eux qu'il était sincèrement converti à l'Eglise d'Angleterre; et remercia Dieu, qui « l'avait amené dans la terre promise, dans un pays où la religion était professée purement, et où il siégeait parmi des hommes graves, respectables et instruits; non comme auparavant, ailleurs, roi

1. « Paratissimum esse... eos omnes e regno evocare, quos sua majestas rationabiliter judicaverit regno et statui suo obnoxios fore. » Tiré des instructions données au docteur Gifford, doyen de Lisle, Ms. en ma possession.

2. Calderwood, 256. Dans son avis en tête de l'apologie du serment d'allégeance, il date sa conversion de six années avant son avénement au trône d'Angleterre. P. 45.

sans appareil, sans dignité, sans pouvoir régulier, insulté en face par des enfants imberbes en costume de ministres. » Cependant il savait que toute chose sur terre était sujette à l'imperfection; et comme on avait porté beaucoup de plaintes devant le trône, il les avait réunis pour déterminer d'avance jusqu'à quel point il serait prudent d'accéder aux demandes de leurs adversaires. — L'intérêt des évêques n'était pas de s'aliéner le roi par une opposition déraisonnable. Ils consentirent sans peine à ce que dans le livre de prière commune, pour prévenir toute méprise, on ajoutât des paroles explicatives à l'absolution générale et à la formule de la confirmation; à ce que la pratique des cours de haute commission fût réformée par le chancelier et le chef de justice; à ce que l'excommunication ne fût plus infligée pour de légères offenses; et à ce que les évêques ne conférassent pas l'ordination et ne prononçassent pas de censure sans l'assistance de graves et savants ecclésiastiques. Le seul sujet de discussion fut le baptême particulier. Le roi argumenta contre pendant trois heures; mais il finit par se contenter de la concession, qu'il ne serait administré que par des ecclésiastiques, à l'exclusion des laïques et particulièrement des femmes.

Le second jour de la conférence, les ministres puritains furent admis [16 janvier]. Ils réduisirent leurs demandes à quatre points principaux : la pureté de la doctrine, l'instruction des ministres, la réforme des cours ecclésiastiques, et la correction du livre de prière commune. Les trois premiers n'occasionnèrent pas de grands débats; mais la légalité des cérémonies, et l'obligation de souscrire aux articles, furent chaudement contestées. Après que les évêques de Londres et de Manchester et quelques-uns des doyens eurent parlé, Jacques lui-même reprit en main l'argumentation, et déploya, même dans l'opinion de ses adversaires, beaucoup d'habileté. S'il reprocha aux uns la faiblesse de leurs raisonnements, il réprimanda les prélats de l'âpreté de leur langage. Tantôt il égayait la discussion par l'enjouement de son esprit, tantôt il traitait avec aisance les questions les plus abstraites de la théologie. Il ne dissimula pas, toutefois, que sa détermination était autant le résultat d'un raisonnement politique que de la conviction religieuse. « Si, dit-il, vous visez au presbytériat écossais, il s'accorde aussi bien avec la monarchie que Dieu avec le Diable. Alors Jack, et Tom, et Will, et Dick se réuniront et me censureront à leur gré, moi et mon conseil et toutes nos mesures. Alors Will se lèvera et dira: cela doit être ainsi; puis

Dick répondra : non, ma foi, nous voulons que cela soit de cette façon ; et en conséquence je dois ici répéter mes premières paroles, et dire : le roi avisera. » En définitive, tout ce que les ministres purent obtenir fut qu'on rédigerait un catéchisme national, et qu'on publierait une nouvelle traduction des Ecritures ; que les apocryphes, lues dans l'église, seraient distinguées des canoniques ; et que quelques expressions douteuses dans les articles seraient plus clairement expliquées.

Le matin du troisième jour fut consacré à un examen des abus de la cour de haute commission ; et la résolution fut prise de limiter le nombre des juges, et de les choisir exclusivement dans les hautes classes de l'état. On fit alors entrer les théologiens dissidents ; on leur annonça la décision du roi ; et, à leur requête, on leur accorda un certain intervalle, durant lequel l'obligation de conformité ne serait point imposée[1]. Ainsi finit la conférence ; mais elle produisit peu des effets qu'on en attendait. Les prélats ne se pressèrent pas d'exécuter des réformes auxquelles ils avaient consenti plutôt par crainte de déplaire que par aucune persuasion de leur nécessité. Les puritains furent mécontents de leurs théologiens, qui avaient été choisis sans leur concours, et n'avaient pas déployé en présence du souverain cet esprit de hardiesse et d'indépendance qui convenait à des ministres de l'Evangile. Ils se plaignirent aussi, et non pas sans raison, que Jacques n'avait pas agi comme juge, mais comme partie intéressée ; qu'il avait substitué l'autorité au raisonnement, et exigé la soumission, lorsqu'il aurait dû convaincre. Mais le roi lui-même était satisfait. Jamais auparavant il n'avait eu l'occasion d'étaler des connaissances en théologie sur un aussi noble théâtre. En présence de plusieurs théologiens distingués, des premiers dignitaires de l'Eglise, et des lords du conseil, il avait expliqué les Ecritures et les Pères, résolu les questions les plus embrouillées, et prononcé sur les doutes avec une justesse infaillible. Ses adversaires baissaient pavillon devant lui ; les prélats étaient transportés d'admiration ; le primat s'écriait que « sa majesté parlait avec l'assistance spéciale de l'esprit de Dieu ; » et l'évêque de Londres protestait que « son cœur se fondait au dedans de lui

1. Comparez Fuller, *Cent.* XVI, l. IX, 7-24, Howell, *State Trials*, II, 70-94 ; avec la lettre du docteur Montague dans Winwood, II, 13-16, et la lettre de l'évêque de Durham dans le Whitgift de Strype, *App* 236. Il est clair que Barlow a considérablement abrégé et souvent omis les arguments des non-conformistes. Les modifications au livre de prière commune furent faites immédiatement et publiées par l'autorité. Rym. XVI, 569, 571.

d'entendre un roi qui n'avait pas eu son pareil depuis le temps du Christ[1]. »

Quoique le résultat de la conférence trompât les espérances des non conformistes, ils ne désespérèrent pas d'améliorer leur condition; mais le roi, sur la présentation d'une pétition en leur faveur, parla d'eux en termes amers, qui montraient combien peu ils avaient à attendre du bon vouloir du monarque. C'était, dit-il, à une pétition semblable que la rébellion des Pays-Bas devait son origine; sa mère et lui avaient été poursuivis par des diables puritains depuis le berceau; mais il hasarderait jusqu'à sa couronne pour détruire ces esprits malicieux; et non-seulement les puritains, mais aussi les papistes, qu'il haïssait si cordialement, que, s'il croyait possible que son fils et héritier leur accordât la tolérance un jour, il voudrait franchement voir le jeune prince étendu dans la tombe. Or les créatures de la cour ne furent pas longues à agir conformément aux paroles du souverain. On décida dans la chambre étoilée que recueillir des suffrages pour influencer sa majesté en matière de religion, était un acte tendant à la sédition et à la révolte; et l'ordre fut donné aux juges et aux magistrats de mettre en vigueur de tout leur pouvoir les lois pénales contre les non conformistes, qu'ils fussent protestants ou catholiques[2].

Peu de jours après [19 mars], le roi tint son premier parlement sous les auspices les plus flatteurs, et il ouvrit la session par un gracieux et éloquent discours du trône. Mais, au lieu du retour qu'il attendait, il se trouva engagé dans des discussions d'où il ne put sortir à sa satisfaction ni à son honneur. Dans la chambre basse, il se forma contre lui un parti redoutable, composé des hommes qui, vers la fin du dernier règne, avaient osé plaider pour les droits des sujets contre l'abus de la prérogative. Leurs idées de la liberté civile avaient été choquées par une pro-

1. Howell, II, 86, 87. « Le roi parla beaucoup latin, et discuta avec le docteur Reynolds à Hampton; mais il usa plutôt de reproches que d'arguments, et dit aux pétitionnaires qu'ils voulaient dépouiller de nouveau le Christ, et les renvoya avec leur nez morveux... Les évêques parurent enchantés, et dirent que Sa Majesté parlait avec la puissance de l'inspiration. Je ne sais ce qu'ils voulaient dire, mais l'esprit avait une assez méchante langue. » *Nugæ Antiquæ*, I, 181. Mais Jacques semble avoir pensé différemment : « Je les ai houspillés, » dit-il, « aussi ferme que vous avez fait les papistes... Ils me fuyaient d'argument en argument. Je fus forcé enfin de leur dire que si aucun d'eux avait été au collége à discuter avec leurs écoliers, et qu'un de ceux-ci leur eût répondu de la sorte, ils l'auraient empoigné au lieu de lui repondre, et qu'ils auraient joué des verges, etc. » Whitgift de Strype, *App.* 239.

2. Ellis, 2e sér. III, 216.

clamation récente[1], dans laquelle Jacques, de sa propre autorité, prétendait poser les règles à observer dans le choix des membres; et le résultat défavorable de la conférence de Hamptoncourt avait blessé leurs sentiments religieux. Leur nombre et leurs talents leur donnaient du courage et de l'importance; ils avaient jadis arraché des concessions au despotisme d'Elisabeth; ils ne doutaient pas de triompher des prétentions et de la rhétorique de son successeur écossais. L'orateur, dans sa première adresse au roi, eut soin de l'informer que « les lois nouvelles ne pouvaient être établies, ni les lois imparfaites réformées, ni les lois nuisibles abrogées par aucun autre pouvoir que celui de la haute cour du parlement, c'est-à-dire avec l'agrément des communes, le concours des lords et l'assentiment du souverain; qu'à lui appartenait le droit ou négatif d'annuler, ou affirmatif de rectifier; mais qu'il ne pouvait instituer; que chaque bill devait passer devant les deux chambres avant de pouvoir être soumis à sa sanction. » De telles doctrines n'étaient pas tout à fait du goût du monarque; mais détailler l'origine, les progrès et l'issue de ses altercations avec les communes, ce serait fatiguer et épuiser la patience du lecteur. Jacques se plaignit de leur présomption : les communes attribuèrent sa plainte à l'ignorance ou à de faux renseignements; il soutint que les privilèges de la chambre étaient une faveur du roi : elles, qu'ils appartenaient aux Anglais par droit de naissance; il attribua la décision des élections contestées à sa cour de chancellerie; elles la réclamèrent pour elles-mêmes, comme nécessaire au gouvernement de leur état[2]; il leur reprocha d'usurper sa prérogative en prenant les essarts, les tutelles,

1. Voyez dans Rymer, xvi, 561.

2. Sir Francis Goodwin avait été nommé chevalier du shire pour le comté de Buckingham; mais le clerc de la couronne avait refusé de reconnaître l'élection, sous prétexte que Goodwin avait été proscrit, et sir John Fortescue, membre du conseil, fut élu en vertu d'une seconde ordonnance. Les communes votèrent que Goodwin était dûment élu, vote qui déplut et à Jacques, qui avait défendu par proclamation le choix des proscrits, et aux lords du conseil, qui maintinrent l'élection de Fortescue. Mais les communes s'obstinèrent; elles refusèrent de conférer sur ce sujet avec les lords, ou de se soumettre à la décision contraire des juges. Jacques finit par leur ordonner de discuter la question en sa présence. Elles obéirent, et à sa suggestion elles consentirent au compromis suivant : les deux élections seraient déclarées nulles, et on rendrait une nouvelle ordonnance. En réalité, les communes remportèrent la victoire; car l'orateur, par ordre de la chambre, donna son autorisation pour la nouvelle ordonnance, et elles ont continué depuis lors d'exercer le droit qu'elles revendiquaient de décider de la validité des élections contestées. Journ. des Communes, 149, 151, 156, 158, 161, 162, 171. L'explication donnée à ce sujet par Cecil, pour la gouverne des ambassadeurs dans les cours étrangères, est dans Winwood, II, 10.

les mariages et la pourvoyance pour sujets de leurs débats : elles repoussèrent l'imputation en déclarant que leur seul but était de soulager la nation d'un fardeau intolérable, et de donner à la couronne plus que l'équivalent en revenu annuel. Ces conflits durèrent pendant une longue et orageuse session [du 19 mars au 7 juillet]; et si le roi, par son influence dans la chambre haute, réussit à détourner tous les coups portés par les puritains à la discipline de l'Eglise, il fut néanmoins dans l'impossibilité de faire passer à la chambre basse aucune des mesures qu'il avait eues en vue, ou d'obtenir un subside en sus du vote accoutumé du tonnage et du pondage [1]. Sur une seule question tous les partis furent d'accord. Le fanatisme poussait les puritains à persécuter les catholiques; et l'espoir d'une conciliation engagea les amis de la couronne à leur prêter appui. Le code oppressif et sanguinaire, rédigé sous le règne d'Elisabeth, fut rétabli dans toute son extension; on y ajouta même de nouvelles rigueurs. Tout individu qui avait étudié ou résidé, ou qui par la suite étudierait ou résiderait dans aucun collége ou séminaire d'outremer, devenait incapable d'hériter, d'acheter, ou de posséder des terres, des annuités, des biens meubles, des créances ou des sommes d'argent dans le royaume; et, comme les missionnaires éludaient quelquefois les recherches sous le nom de précepteurs, il fut arrêté que personne n'enseignerait même les rudiments de la grammaire, en public ou en particulier, sans l'approbation préalable du diocésain [2].

L'assemblée du clergé siégea en même temps que le parlement; et le résultat de ses délibérations fut un code de canons ecclésiastiques s'élevant à cent quarante et un. Ils prononçaient la sentence d'excommunication *ipso facto* : 1° contre toutes les personnes qui nieraient la suprématie du roi, ou l'orthodoxie de l'Eglise d'Angleterre; 2° contre tous ceux qui affirmeraient que le livre de prière commune était superstitieux et illégal, ou qu'aucun des trente-neuf articles était erroné en rien; ou que le rituel était contraire à la parole de Dieu; et 3° contre tous ceux qui se sépareraient de l'Eglise ou établiraient des conventicules, ou prétendraient que les règlements ecclésiastiques pouvaient se

1. Voyez les Journaux des Lords et des Communes pour la session, *passim*.

2. *St. of Realm*, IV, 1020. On adopta dans ce parlement un acte qui interdisait aux évêques d'aliéner les possessions de leurs siéges en faveur de la couronne, afin qu'ils pussent plus aisément « maintenir la vraie religion, exercer l'hospitalité et éviter les dilapidations. » Ibid.

faire ou s'imposer sans le consentement royal. Venaient ensuite les lois pour la célébration du culte divin, l'administration des sacrements, les devoirs et la résidence des bénéficiers, et la pratique des cours ecclésiastiques [1]. Ce nouveau code fut confirmé par lettres patentes revêtues du grand sceau; mais son autorité fut violemment contestée, et par les dissidents et par les membres laïques de l'établissement. On soutint que le clergé n'avait pas le pouvoir de créer des délits qui soumettraient le coupable aux peines civiles à la suite de la sentence d'excommunication; et dans la session suivante du parlement, les communes adoptèrent un bill déclarant qu'aucun canon ni aucune constitution ecclésiastique, faits dans les dix dernières années, ou qu'on ferait par la suite, n'auraient la puissance de porter obstacle ou préjudice à qui que ce fût, dans sa vie, sa liberté, ses terres et ses biens-meubles, à moins qu'ils ne fussent préalablement confirmés par un acte de la législature. Les évêques se réunirent pour s'opposer à ce bill, comme derogatoire à l'autorité de l'assemblée du clergé et à celle du roi, chef de l'Eglise. Plusieurs conférences eurent lieu entre les deux chambres; mais le parlement fut dissous avant la troisième lecture, et la décision de la question revint aux juges de Westminster-hall, qui avaient souvent déclaré que, bien que les canons de 1604 liassent le clergé qui les avait rédigés, ils n'avaient pas le pouvoir de lier le peuple, tant qu'ils n'avaient pas eu l'approbation de la législature [2].

Quand les canons furent publiés, Bancroft, qui avait depuis peu succédé à Whitgift au siége de Canterbury, invita le clergé officiant à s'y conformer. La plus grande partie s'y soumit; les dissidents furent réduits au silence ou déposés. Cependant les puritains ne cédèrent pas paisiblement à l'orage. Ils s'assemblèrent et se consultèrent; ils sollicitèrent la protection du conseil et des favoris; ils firent des pétitions et des remontrances de tous côtés. Mais Jacques se montra inexorable; et plusieurs des pétitionnaires furent punis par la perte de leurs offices, ou la radiation de leurs noms de la commission de paix; d'autres furent appelés devant le conseil, et avertis que leur obstination à s'opposer à une mesure qui avait été définitivement arrêtée, équivalait presque à un crime de haute trahison. La détresse des ministres destitués

1. Wilkins, *Con.* IV, 380-405, 489, 584, 637.

2. Journaux des Lords, II, 425. Mémoires de Dalrymple, I, 22 25. *Somers' Tracts*, II, 14.

et de leurs familles, l'emprisonnement de quelques-uns et l'exil volontaire de plusieurs, ont été vivement déplorés par les écrivains puritains, qui en parlent comme de la plus violente des persécutions. Mais s'ils font monter le nombre des ecclésiastiques déposés à trois cents personnes, leurs adversaires le réduisent à cinquante, grossissent l'opiniâtreté et la déraison des victimes, et louent la modération et la tolérance des prélats. Ces deux tableaux sont probablement exagérés. Dans de telles circonstances, il a dû se présenter bien des cas de dureté individuelle, quelques-uns peut-être de rigueur inexcusable; mais il sera toujours difficile de montrer quelles justes raisons pouvaient avoir de s'attendre à conserver leurs bénéfices, des hommes qui refusaient de se soumettre à la doctrine, ou de se conformer à la discipline de l'Eglise qui les employait [1].

Les puritains, dans leur mécontentement, avaient accusé le roi de papisme. Il persécutait, disaient-ils, les disciples de l'Evangile, tandis qu'il en favorisait les ennemis. Jacques se hâta de repousser l'accusation. On publia une autre proclamation [22 fév.] qui ordonnait le bannissement de tous les missionnaires catholiques; on adopta des règlements pour la découverte et la dénonciation des non-conformistes; et l'ordre fut envoyé aux magistrats de mettre immédiatement à exécution les lois pénales. Il jugea même à propos d'exprimer ses sentiments dans la chambre étoilée, de déclarer son aversion pour le papisme, et de réitérer le vœu qu'aucun de ses enfants ne lui succédât s'ils devaient jamais se séparer de l'Eglise établie. Ces démarches donnèrent quelques consolations. Si une voie se fermait aux efforts des zélateurs, il s'en ouvrait une autre. On ne leur permettait pas, sans doute, de purger l'Eglise des résidus de la superstition, mais ils pouvaient contribuer à la gloire de Dieu en pourchassant les papistes idolâtres [2].

L'exécution des lois pénales mit le roi à même, par un ingénieux commentaire, de tirer un profit considérable de sa tolérance

1. Neal, part. II; c. I. Collier, II, 687. Winwood, II, 49.

2. Avant de passer à l'histoire de la conspiration des poudres, j'ai à informer le lecteur que je dois un grand nombre des particularités suivantes à deux relations écrites de la main même de leurs auteurs respectifs : l'une en anglais, par le père John Gerard; l'autre une traduction italienne, mais enrichie de beaucoup de notes, par le père Oswald Greenway. Tous deux étaient des missionnaires jésuites, et, pour cette raison, soupçonnés par le gouvernement d'avoir trempé dans le complot. Ils écrivent évidemment avec des sentiments de compassion pour le sort de leurs anciens amis; mais ils révèlent beaucoup de particularités importantes qui sans eux seraient inconnues.

passée. On prétendit qu'il n'avait jamais fait grâce des peines portées contre la non conformité : il avait seulement interdit de les appliquer pour un temps, dans l'espoir que cette indulgence ramenerait les récusants ; mais son attente avait été trompée ; l'obstination des catholiques s'était accrue avec la clémence du souverain ; et comme ils étaient indignes d'une plus longue faveur, ils seraient maintenant abandonnés à la rigueur de la loi. A leur grand effroi, l'amende légale de 20 l. par mois lunaire fut de nouveau demandée ; et non-seulement pour le temps à venir, mais pour toute la période de la suspension : demande qui, accumulant treize payements en un, réduisit nombre de familles, dont les revenus étaient modestes, à un état de complète mendicité. Et ce ne fut pas tout. Jacques était entouré d'une quantité de compatriotes indigents, habitués à de grandes dépenses, leurs besoins étaient nombreux et leurs importunités incessantes. Pour satisfaire les plus bruyants, on eut recours à un nouvel expédient. Le roi leur transféra ses droits sur quelques-uns des plus riches récusants, contre lesquels ils furent libres de procéder judiciairement en son nom, à moins que les victimes ne se résignassent à composer, moyennant une pension viagère, ou le payement immédiat d'une somme considérable. Ceci se passait à une époque où les jalousies entre les deux nations étaient arrivées à un point dont nous ne pouvons guère aujourd'hui nous faire une idée. Si l'argent eût été porté dans les coffres du roi, les récalcitrants auraient eu de suffisantes raisons de se plaindre ; mais que des Anglais fussent mis par leur roi à la merci d'étrangers, qu'ils fussent dépouillés de leur propriété pour subvenir aux profusions de ses mignons écossais, c'était ajouter l'outrage à l'injustice, envenimer leurs blessures, et pousser les plus modérés presque au désespoir[1].

1. J'ai plusieurs papiers du temps, dans lesquels les écrivains se plaignent de ce traitement dans les termes les plus amers. Plusieurs papiers curieux sur le même sujet, à une période plus récente de ce règne, peuvent se voir dans la Vie du prince Henri par Birch, p. 220, *App.* 468-479 ; Raumer, II, 213. D'après le livre des Dons libres (Free Gifts), je vois que Jacques donna sur les biens des récusants, dans la première année de son règne, 150 l. à sir Richard Person ; dans la troisième, 3,000 l. à John Gibb ; dans la quatrième, 2,000 l. à John Murray et 1,500 l. à sir James Sandilands ; dans la cinquième, 2,000 l. à John Auchmoutie, 3,000 l. à Martin et Abraham Hardaret, 200 l. à John Potten : dans la onzième 3,000 l. à Charles Chambers, 6,000 l. au lord de Loreston, 2,000 l. à sir William Wade, 1,000 l. à sir Ralph Bowes, 1,000 l. à sir Richard Wigmore, 4,000 l. à sir James Simple et à Thomas Lee, et 3,000 l. à sir Hugh Beeston. Mais les donataires de cette année résignèrent leurs dons, et reçurent de l'échiquier un quart de la somme primitive. Voyez l'Extrait du revenu de Sa Majesté, Londres, 1631, pages 17-30. Je suppose cependant que ces pre-

Parmi les victimes, était Robert Catesby, issu d'une ancienne et opulente famille, qui était établie depuis plusieurs générations à Ashby-Saint-Legers, dans le Northamptonshire, et qui possédait aussi des biens considérables dans le comté de Warwick. Son père, sir William Catesby, avait été emprisonné plus d'une fois pour non conformité; mais le fils, dès qu'il devint son propre maître, abandonna l'ancien culte, se livra à toute la licence de la jeunesse, et détériora sa fortune par ses folies et ses prodigalités. En 1598 il revint à la religion de ses premières années; et à dater de ce moment, le principal sujet de ses pensées fut de se délivrer, lui et ses frères, du joug de fer sous lequel ils gémissaient. Dans cette vue, après avoir stipulé pour la liberté de conscience, il se joignit, avec plusieurs de ses amis, au comte d'Essex; et, dans la tentative mal dirigée de ce seigneur, il fut blessé, pris et incarcéré. Il eut, à la vérité, le bonheur d'échapper au supplice; mais il fut forcé d'acheter sa liberté au prix de 3,000 l. Après son élargissement, il s'attacha, pour le même motif, au parti espagnol des catholiques, et prit une part considérable à leurs intrigues pour empêcher l'avénement du monarque écossais. Quand elles eurent échoué, il se rendit à l'opinion générale de ses frères, et nourrit avec eux l'agréable espoir de l'indulgence et de la tolérance. Mais l'illusion ne tarda pas à s'évanouir : il était aisé de voir s'amasser de tous côtés l'orage qui plus tard éclata sur leurs têtes; et Catesby, retournant à ses premières idées, roula dans son esprit tous les moyens possibles de le conjurer. Il n'y avait pas d'espoir, il le sentait, de réussir par l'insurrection : les catholiques étaient les plus faibles et désunis entre eux; il n'était pas moins illusoire d'attendre un appui suffisant des princes étrangers : le roi de France, le roi d'Espagne et même le pape, tous se disaient les amis de Jacques. Enfin il lui vint à l'esprit un plan qui n'exigeait ni l'assistance des étrangers, ni la coopération de beaucoup d'affidés, mais un plan si atroce en principe, et si sanguinaire dans l'exécution, qu'il est difficile de concevoir comment il put entrer dans la tête d'un être humain, le plan de faire sauter avec de la poudre les chambres du parlement, et d'envelopper dans la même destruction le roi, les lords et les communes, tous ceux qui faisaient les lois pénales contre les catholiques anglais, et les principaux de ceux qui les exécutaient [1].

sents étaient d'une nature différente de ceux qui sont mentionnés dans le texte : c'étaient des sommes déterminées, prises sur les amendes déjà levées.

1. Toutefois, Persons remarque que ce ne fut pas le premier complot de ce

La première personne à laquelle Catesby s'ouvrit était un de ses amis intimes, Thomas, frère cadet de Robert Winter, de Huddington, dans le Worcestershire. Dans sa jeunesse il avait servi comme volontaire dans l'armée des Etats; depuis il avait été employé à plusieurs reprises à la cour de Madrid, comme agent du parti espagnol en Angleterre. Winter fut frappé d'horreur à cette communication; il n'hésita pas à déclarer ce projet on ne peut plus criminel et inhumain; mais Catesby en entreprit la justification. Il n'avait en vue, fit-il observer, ni vengeance particulière ni avantage personnel; son unique objet était de faire cesser une injuste et barbare persécution, par le seul moyen qui lui offrît une chance de succès. On ne pouvait douter qu'il ne fût légitime, puisque Dieu avait donné à tout homme le droit de repousser la force par la force. Si son ami le trouvait cruel, qu'il le comparât aux cruautés exercées durant tant d'années contre les catholiques; qu'il calculât le nombre des victimes égorgées par la main du bourreau; les centaines qui avaient péri dans le silence de leurs prisons, et les milliers qui avaient passé de la richesse ou de l'aisance à un état de pénurie ou de mendicité. Il pourrait alors juger à qui l'imputation de cruauté pouvait s'appliquer avec justice[1].

C'était à cette époque que Velasco, connétable de Castille, était arrivé en Flandre pour conclure la paix entre l'Angleterre et l'Espagne. Les deux amis, après une longue discussion, résolurent de différer leur affreux projet jusqu'à ce qu'ils eussent sollicité la médiation de l'Espagnol auprès de leur souverain. Dans cette vue, Winter se rendit à Bergen, près de Dunkerque, où une conférence particulière avec l'ambassadeur le convainquit que, s'il consentait à parler en faveur des catholiques anglais, il ne ferait aucun sacrifice pour leur obtenir les bienfaits de la tolérance. De Bergen, Winter se hâta d'aller à Ostende, où il rencontra Guy Faukes, soldat de fortune, natif du Yorkshire. Faukes servait depuis longtemps dans les Pays-Bas, avait été chargé d'un commandement important sous sir Thomas Stanley, et avait visité Madrid

genre : « On rapporte dans les histoires maintes tentatives de cette espèce, et quelques-unes aussi par les protestants de nos jours; comme celle des gens qui, à Anvers, placèrent toute une barrique de poudre dans la grande rue de la ville, où devait passer le prince de Parme avec sa noblesse; et celle de l'homme qui voulut, à La Haye, faire sauter tout le conseil de Hollande pour une vengeance particulière. » Lettre sur le nouveau serment d'allegeance, sect. 1, v, dans Butler, *Mém. histor.* 1, 266, 1re édit.

1. Ms. de Greenway, p. 30.

en compagnie de Winter, comme agent des exilés du parti espagnol. Son courage, sa fidélité et son expérience militaire le désignaient comme un auxiliaire important. Il consentit à retourner avec Winter en Angleterre [22 avril]; mais on le tint quelque temps dans l'ignorance du rôle qu'il était destiné à jouer [1].

Avant leur arrivée, Catesby avait communiqué le plan à deux autres personnes, Percy et Wright. Thomas Percy était parent éloigné et intendant du comte de Northumberland. Il avait embrassé la foi catholique vers la même époque que Catesby, et avait pris part avec lui à la désastreuse entreprise d'Essex; mais ensuite il s'opposa à la faction espagnole, à laquelle s'était affilié Catesby, visita Jacques à Edimbourg, et par suite des promesses qu'il reçut, il travailla avec succès à rattacher les meneurs catholiques à la cause du monarque écossais [2]. Les événements qui suivirent portèrent Percy à se regarder comme dupe du peu de sincérité du roi; il lui présenta une remontrance, qui fut laissée sans réponse; et tandis que son esprit était en proie au ressentiment d'une part, et de l'autre à la honte, Catesby saisit le moment favorable pour l'enrôler dans la conspiration. D'abord il demanda du temps pour délibérer; mais le désir de la vengeance et l'espoir de détourner les maux qu'il avait involontairement contribué à attirer sur ses frères, lui arrachèrent son consentement; et il offrit, comme un utile associé, son beau-frère, John Wright, jadis un des partisans d'Essex, et connu pour la meilleure lame de son temps, qui depuis peu s'était fait catholique, et pour cette raison avait été en butte aux persécutions et à l'empri-

1. Voyez les aveux de Winter dans « la Trahison des poudres, avec une Dissertation sur la manière dont elle fut découverte, 1679. » pages 48-50; Ms. de Greenway, 36. Je remarque que Faukes écrit toujours son nom avec un *u*.

2. Il n'y a pas de doute que Percy présenta ainsi la réponse de Jacques, quoique le roi ensuite ait nié qu'il y fût autorisé. Quand on demanda au comte de Northumberland s'il avait jamais affirmé pouvoir disposer des catholiques d'Angleterre, il fit cette réponse : « Il nie avoir jamais affirmé rien de semblable; mais il dit que lorsque Percy vint d'Écosse de la part du roi (sa seigneurie ayant écrit au roi que son avis était de donner de bonnes espérances aux catholiques, afin de parvenir plus aisément et sans obstacle à la couronne), alors, revenant d'auprès du roi, il dit que le bon plaisir du roi était que sa seigneurie donnât aux catholiques l'espoir qu'ils seraient bien traités sous tous les rapports, et il se peut qu'il n'ait fait que répéter ce que le roi avait dit. » Interrogatoires du 23 novembre au State-paper Office. — La lettre à laquelle le comte fait allusion a été publiée par miss Aikin, dans sa Cour de Jacques Ier, p. 253, et il s'y trouve le passage suivant : « Je n'ose en dire davantage, mais il serait dommage de perdre un si bon royaume pour n'avoir pas toléré la messe dans un coin, si cela en dépend. » Quant au démenti de Jacques, il ne mérite pas de confiance; il y a trop d'exemples qu'il ait nié ses propres paroles.

sonnement. Les conspirateurs étaient maintenant au nombre de quatre. Après une courte épreuve, ils s'adjoignirent Faukes ; et tous cinq, après s'être juré mutuellement le secret [1er mai], reçurent, comme confirmation de leur serment, la communion du père Gerard, missionnaire jésuite [1],

Mais quoiqu'ils se fussent engagés à adopter le projet sanguinaire suggéré par Catesby, l'exécution n'en était pas moins considérée comme éloignée et incertaine. Ils nourrissaient l'espoir [juillet] que Jacques écouterait les prières de Velasco, que son empressement à conclure la paix avec le roi catholique l'engagerait à accorder au moins la liberté de culte privé à ses sujets catholiques. Les commissaires anglais et espagnols s'étaient déjà assemblés; et quoique, de part et d'autre, ils prissent un ton d'indifférence, quoiqu'ils missent en avant les prétentions les plus inconciliables, on savait fort bien que leurs souverains respectifs avaient résolu de mettre fin à la guerre, quelque sacrifice qu'il dût leur en coûter. Après des conférences réitérées pendant deux mois, le traité fut conclu [18 août]. Il rétablissait les rapports d'amitié entre les couronnes anglaise et espagnole ; remettait en vigueur les relations commerciales qui avaient jadis existé entre les deux nations, et laissait à l'équité de Jacques la disposition des villes d'otages en Hollande, si les États ne les rachetaient pas dans un délai raisonnable [2]. Le connétable alors fit intervenir les sollicitations de son souverain en faveur des catholiques anglais, et assura à Jacques que Philippe regarderait comme une faveur

1. Ce fait a été révélé par les aveux de Winter et de Faukes, qui des cinq étaient alors les deux seuls vivants: mais tous deux disculpent Gerard d'avoir eu connaissance de leur secret. Winter dit qu'ils se firent tous cinq prêter serment les uns aux autres, dans une chambre où il n'y avait personne autre, « puis ils allèrent dans une autre pièce recevoir le sacrement. » Aveux de Winter, p. 50. Faukes dit « qu'ils se réunirent tous cinq dans une maison au milieu des champs, au delà de Saint-Clement's Inn, où ils conférèrent et convinrent du complot, et où ils firent un serment et des vœux solennels de l'exécuter de toute leur force et de tout leur pouvoir, et de garder le secret, et de ne révéler le nom d'aucun de leurs compagnons qu'à ceux qui seraient jugés propres à entrer dans cette entreprise; et que dans la même maison ils reçurent le sacrement du jésuite Gerard, pour accomplir leurs susdits vœu et serment de secret; mais que Gerard n'avait point connaissance de leur dessein. » Voyez le cinquième interrogatoire de Faukes, qui eut lieu le 9 novembre, et fut signé par lui le 10 novembre, au State-paper Office. On le lut au procès, à l'exception de la partie qui disculpait Gerard. Avant cet endroit, dans l'original, on a tiré une ligne avec les mots *huc usque* de la main de sir Edward Coke, qui ne se souciait pas de publier un passage qui pouvait servir à la justification d'un homme qu'il voulait accuser.

2. Rym. XVI, 585, 617.

personnelle toutes les facilités qu'on leur accorderait. En même temps, pour seconder ses efforts, les catholiques firent au roi l'offre volontaire d'une somme annuelle au lieu des amendes légales dont ils étaient passibles, et ils essayèrent d'émouvoir la pitié de l'archevêque et du conseil, en mettant sous leurs yeux un tableau fidèle de la détresse à laquelle nombre de familles respectables avaient été réduites par leur attachement consciencieux à la foi de leurs pères. Mais le roi, docile aux avis de ses ministres, fut inexorable; il assura à Velasco que, lors même qu'il le voudrait, il n'oserait pas faire une concession si blessante pour les sentiments religieux de ses sujets protestants. Les juges et les magistrats reçurent de nouveau l'ordre de mettre sur-le-champ à exécution les lois pénales [14]; on prit des mesures pour découvrir plus sûrement les récusants, et on nomma une nouvelle commission pour bannir tous les missionnaires catholiques[1]. Ces mesures, qui se succédèrent rapidement, éteignirent le dernier rayon d'espoir dans le sein des conspirateurs. Ils s'exhortèrent les uns les autres à hasarder leur vie, comme les Machabées, pour la délivrance de leurs frères; ils se hâtèrent d'exécuter le plan qui paraissait être leur unique ressource, et déclarèrent que c'était une juste représaille d'ensevelir les auteurs de leurs maux sous les ruines de l'édifice dans lequel des lois si cruelles et si oppressives avaient été rédigées et rendues[2].

Dans leurs recherches ils trouvèrent, contiguë au vieux palais de Westminster, une maison vacante, avec un jardin, et tout à fait propre à leur dessein. Elle fut louée par Percy, comme étant à sa convenance, parce que son office de gentilhomme de la garde l'obligeait de temps en temps à résider dans le voisinage de la cour. Pendant trois mois les commissaires de l'union projetée entre l'Angleterre et l'Ecosse l'empêchèrent d'entrer en possession; mais à leur départ, il y introduisit secrètement ses complices [11 déc.], qui se jurèrent de nouveau fidélité, au risque de leur vie. Sur un des côtés du jardin était un vieux bâtiment adossé au mur de la chambre du parlement. Ce fut là qu'ils commencèrent à ouvrir la mine, consacrant sur les vingt-quatre heures deux tiers au travail et un tiers au repos; et divisant la tâche entre eux de telle manière que, tandis que l'un prenait sa part de relâche, les trois autres étaient à l'ouvrage, qui, le jour, consistait

1. Rym. xvi, 597. More, 309. Ms. de Gerard, 36. Ms. de Greenway, 35.
2. Greenway, 37.

à creuser la mine; et la nuit, à enterrer les gravois dans le jardin. Faukes avait un emploi différent : comme sa personne était inconnue, il prit le nom de Johnson, se donna pour un domestique de Percy, et monta constamment la garde autour de la maison. Il y avait quinze jours qu'ils travaillaient sans interruption, lorsque Faukes informa ses complices [24] que le parlement était prorogé du sept février au trois octobre. Ils se séparèrent immédiatement pour aller passer les fêtes de Noël chacun chez eux, après être convenus que, dans l'intervalle, ils ne s'écriraient pas et ne s'enverraient aucun message [1].

Avant ce moment, toutefois, Catesby avait découvert dans ses compagnons de travail une tendance à mettre en question la légitimité de l'entreprise. Qu'ils eussent le droit de se défaire de ceux qui voulaient se défaire d'eux, ils l'admettaient; mais, demandaient-ils, que dire pour justifier le meurtre de leurs amis catholiques qui devaient être enveloppés dans la même destinée que leurs ennemis? La reproduction fréquente de cette question l'alarma et l'irrita. Si, par sa véhémence, il sut leur fermer la bouche, il ne put convaincre leur conscience; il sentit qu'il fallait une plus haute autorité, et il la chercha avec la discrétion et l'adresse qui distinguaient toute sa conduite. Le roi avait accordé à sir Charles Percy la permission de lever un régiment de cavalerie pour le service de l'archiduc; et Catesby, par le comte de Salisbury, avait obtenu l'autorisation royale d'accepter une commission de capitaine. Cette commission lui servait de prétexte pour se munir d'armes et de chevaux pour son propre usage, et lui fournit aussi le moyen de chercher la solution de la difficulté soulevée par ses amis, sans danger de trahir le secret. Il dit à Garnet, provincial des jésuites, en présence d'une nombreuse compagnie, qu'il était sur le point de s'engager au service de l'archiduc; il n'avait aucun doute sur la justice de la guerre; mais on pouvait lui commander de prendre part à des actions dans lesquelles nécessairement des innocents périraient avec les coupables; — des femmes et des enfants sans défense, avec des soldats et des rebelles armés. Pouvait-il obéir, en conscience? Le sort des innocents ne rendrait-il pas sa conduite illégitime aux yeux du Tout-Puissant? Garnet répondit que, suivant les théologiens de toutes les communions, l'obéissance en pareil cas était légitime; autrement il serait en tout temps au pouvoir d'un in-

1. Aveux de Winter, 51-53. Gerard, 36. Greenway, 38.

juste agresseur d'empêcher la partie lésée de poursuivre ses justes droits. C'en fut assez; le nouveau théologien appliqua cette réponse au complot projeté, et revint triomphant dire à ses complices que leur objection n'était qu'un scrupule sans valeur ni fondement[1].

Pendant la séparation du parlement, il avait confié son secret à Christopher, frère de John Wright, et à Robert, frère de Thomas Winter. Le premier s'était converti depuis peu au catholicisme; tous deux avaient été emprisonnés pour leur religion. Renforcés de ce nombre, les conspirateurs se remirent au travail [30 janv. 1605]; mais des difficultés inattendues vinrent retarder leurs progrès et arrêter leurs espérances. La présence de l'eau à une certaine profondeur mit dans l'impossibilité de pousser la mine sous les fondations; et percer un mur de trois mètres d'épaisseur, et composé de pierres massives, n'était pas une tâche facile pour des hommes qui n'étaient pas accoutumés aux travaux manuels. Cependant ils persévérèrent, et continuèrent chaque jour à percer, lorsqu'un matin ils furent alarmés par un bruit considérable qui paraissait venir d'une chambre située presque au-dessus de leurs têtes. Faukes s'étant mis en quête, apprit que c'était une cave voûtée qui était sous la chambre des lords, et qui dans quelques jours ne serait plus occupée. Cette heureuse découverte les remplit de joie. La mine fut abandonnée. Faukes loua la cave au nom de son prétendu maître [25 mars], et on y transporta, à la faveur de la nuit, plusieurs barils de poudre qu'on avait réunis dans une maison de Lambeth. Pour éviter les soupçons, on cacha ces barils sous des pierres, des bûches et différents objets d'ameublement; et les conspirateurs, après avoir achevé leurs préparatifs, se séparèrent pour se rejoindre en septembre, quelques jours avant l'ouverture du parlement[2].

Dans l'intervalle, la persécution, qui avait commencé l'année précédente, avait augmenté chaque jour de rigueur. Les perquisitions nocturnes pour découvrir les prêtres recommencèrent

1. Suivant sir Edward Coke, dont le but était de rattacher Garnet à la conspiration, la question fut proposée en ces termes : « Si pour le bien et le succès de la cause catholique contre les hérétiques il était légitime ou non, parmi beaucoup de coupables, de détruire aussi quelques innocents. » Conspiration des poudres, p. 165. Mais il n'essaya jamais d'apporter aucune preuve de cette assertion; et non-seulement Garnet, mais aussi Greenway, qui était présent, déclarent que le cas proposé était celui que j'ai mentionné ci-dessus. Greenway, 40-42.

2. Aveux de Winter, 55. Gerard, 12. Greenway, 45.

avec tout ce cortége d'injures, d'insultes et de vexations qui les caractérisaient sous le règne d'Elisabeth [1]. Les geôles étaient remplies de prisonniers; et quelques missionnaires et laïques subirent la mort pour délits religieux, et un plus grand nombre y fut condamné [2]. Le clergé officiant fut tenu, sous les peines ecclésiastiques, de dénoncer tous les récusants qui demeuraient dans leurs paroisses respectives [3]; et des cours siégèrent toutes les six semaines pour recevoir les informations et condamner les coupables. Les peines ordinaires furent appliquées avec une rigueur dont les anciennes persécutions ne fournissaient aucun exemple; et les récusants des classes moyennes furent écrasés par la confiscation réitérée de tous leurs biens meubles, et des deux tiers de leurs terres et de leurs baux [4]. Pour réduire les hautes clas-

1. Car alors, non-seulement dans les shires et les provinces, mais dans Londres même et sous les yeux de la cour, la violence et l'insolence des perquisitions continuelles augmentèrent au point d'être intolérables : il ne se passait pas de nuit que des soldats et des sergents ne forçassent les maisons des gens paisibles pendant leur sommeil; et non-seulement ils les emmenaient en prison à moins d'une rançon enorme, mais ils emportaient en outre tout ce qui leur convenait dans la maison. Et ces perquisitions étaient faites avec tant de violence et d'insolence, que différentes dames furent arrachées de leurs lits ou forcées d'en sortir, pour que l'on vît si elles avaient quelque objet sacré ou appartenant au culte catholique, soit sur elles, soit dans leurs lits. » Jugement d'un catholique anglais, par Person, 80, 1608.

2. Suger, prêtre, Grissold, Baily, Wilbourne, Fulthering et Brown, laïques, furent exécutés. Hill, Green, Tichbourne, Smith et Briscow, prêtres, et Skitel, laïque, furent condamnés à mort, mais il fut sursis à l'exécution sur les instances des ambassadeurs de France et d'Espagne, et plus tard ils furent bannis. Skitel avait été condamné par le docteur Philips seulement pour avoir reçu chez lui un jésuite. L'arrêt fut regardé comme illégal; et Pound, catholique, se plaignit au conseil. Au lieu d'obtenir réparation, il fut appelé devant les lords dans la chambre étoilée, qui « déclarèrent la condamnation légale, condamnèrent Pound à perdre une de ses oreilles ici à Londres, et l'autre dans la contrée qu'il habite, à payer 1,000 l. d'amende, et à subir un emprisonnement perpétuel, s'il ne traduit pas en justice ceux qui lui ont conseillé de commencer sa poursuite; et s'il faisait des aveux, cette sentence devait être révoquée, et leurs seigneuries prendraient une autre décision dans leur sagesse. En attendant, Pound est étroitement enfermé à la Tour. » Winwood, II, p. 36. La reine intercéda pour Pound, mais Jacques lui défendit de jamais ouvrir la bouche en faveur d'un catholique. Quelque temps après, les ambassadeurs de France et de Venise firent des représentations sur la sévérité de la sentence, et Pound, après avoir été toute une journée au pilori à Londres, eut la permission de se retirer à sa maison de Belmont, dans le Hampshire. Bartoli, 64. Eudæmon Joannes, 238.

3. Wilk *Con.* IV, 400; CXIV, 411.

4. Ces peines furent appliquées avec tant de rigueur par les évêques de Hereford et de Llandaff, que dans le seul comté de Hereford 409 familles se trouvèrent tout à coup réduites à la mendicité. Il ne fallait pas beaucoup d'autres provocations pour entraîner à des actes de violence des hommes venus à cette extrémité. Le curé d'Allenmoor, près de Hereford, avait refusé de permettre l'enterrement d'Alice Wellington, catholique, dans le cimetière, sous prétexte qu'elle était excommuniée. Ses amis l'inhumèrent de force. A l'aide d'autres catholiques, ils repoussèrent les officiers civils; leur nombre s'accrut

ses au niveau des indigents, les évêques reçurent, à l'instigation du chancelier, l'ordre d'excommunier les plus opulents ou les plus zélés catholiques de leurs diocèses, de déclarer les noms à la chancellerie, et de solliciter des ordonnances *de excommunicato capiendo,* par lesquelles les délinquants deviendraient passibles d'emprisonnement et de proscription, incapables de recouvrer leurs créances, leurs rentes ou leurs dommages et intérêts; de faire des ventes ou des achats; de transmettre leurs biens par donation ou testament[1]. Pour comble de terreur, le bruit courut qu'au prochain parlement on prendrait des mesures pour l'extirpation totale de l'ancienne foi; et le bruit semblait confirmé par les épithètes injurieuses dont le roi accablait les catholiques dans ses conversations journalières, par les instructions menaçantes du chancelier dans la chambre étoilée [20 juin], et par le langage hostile de l'évêque de Londres dans son sermon à la croix de Saint-Paul [5 août].

C'était avec une secrète satisfaction que Catesby voyait tout ceci. Il considérait ses victimes comme courant aveuglément à leur perte, et il se disait que plus les catholiques souffriraient, plus ils seraient disposés à se ranger sous son étendard après l'explosion. Comme le moment approchait, il jugea nécessaire d'augmenter de quatre le nombre de ses complices. Ce furent Bates, son domestique de confiance, qu'il employa à porter des armes et des munitions dans le Warwickshire; Keyes, un de ses amis intimes, irrité de la confiscation de ses biens, et distingué par sa hardiesse et sa résolution; Grant, dont la maison à Nor-

rapidement, et les deux prélats persécuteurs furent forcés de chercher leur salut dans la fuite. Le comte de Worcester, catholique, vint en hâte de la cour pour apaiser le tumulte, et ses efforts furent secondés par des messagers des missionnaires et par d'autres catholiques des comtés voisins. Lodge, III, 293. Bartoli, 476. Voyez aussi la lettre de Garnet, note (III) Eudæm. on Joannes, 135. — Le docteur Abbot nie la provocation et donne une différente couleur à l'émeute; mais il avoue que Morgan, un des meneurs, qui fut envoyé prisonnier à Londres, fut élargi par ordre du conseil. *Antilogia*, 131.

1. Wilk. *Con.* IV, 411. « Notre gracieux roi s'abstient jusqu'ici de verser le sang des catholiques (ceci n'était pas parfaitement vrai), aucune tendance à conspiration ou trahison ne s'étant encore manifestée, soit dans leur doctrine, soit dans leurs actes; mais si jamais ils bronchent, le roi entend (comme il en a sujet) qu'il soit fait justice. En attendant, ils payent leurs deux parts plus rondement qu'ils ne firent jamais du temps de feu la reine; pas un, je crois, n'étant oublié ou ne paraissant devoir l'être d'ici à la Saint-Michel, et de plus étant fort menacés d'encourir les censures d'excommunication ecclésiastique avec les peines qui y sont attachées, et qu'ils ne subissaient pas anciennement. » Lettre de Northampton, juillet 1605, dans Winwood, II, 95. On excusera la longueur de ces citations; j'ai cru devoir les faire, parce qu'on a prétendu qu'à cette époque les catholiques n'étaient pas persécutés, mais bien favorisés.

brook, dans le Warwickshire, était convenablement située pour les opérations ultérieures des conjurés ; et Ambrose Rookwood, de Coldhamhall, dans le Suffolk, qui pouvait fournir un haras de chevaux de prix. Faukes, dont les services n'étaient pas immédiatement nécessaires, se rendit, dans l'intervalle, en Flandre. Ses instructions étaient de se procurer secrètement un supplément de munitions de guerre ; et (ce qui était plus important encore) de nouer des intrigues avec les officiers du régiment anglais à la solde de l'archiduc. Plusieurs d'entre eux, hardis et pauvres, devaient leurs commissions à l'influence de Catesby. Il leur donna avis que les catholiques anglais, s'ils ne pouvaient obtenir réparation par leur pétition, auraient recours à leur épée ; et il les conjura, en ce cas, d'accourir en aide à leurs frères, avec autant de compagnons qu'ils pourraient en réunir. Les démarches de Faukes, quoique faites avec circonspection, ne restèrent pas complétement inaperçues ; et Cecil fut plusieurs fois averti de France et de Flandre que les exilés avaient sous main quelque entreprise clandestine, quoiqu'on n'eût pas découvert l'objet et les noms des conspirateurs [1].

En Angleterre, Catesby avait poursuivi son dessein sans relâche. Mais quoiqu'il pût compter en toute assurance sur la fidélité de ses complices, il ne savait comment éviter les regards scrutateurs de ses amis intimes. Ils remarquaient le ton animé de sa conversation, ses fréquentes et mystérieuses absences de chez lui, et sa lenteur inexplicable à rejoindre l'armée en Flandre. Les soupçons s'éveillèrent, et Garnet, provincial ou supérieur des jésuites, ayant reçu un vague avis de la conspiration, saisit l'occasion d'insister, à la table de Catesby, sur la nécessité de se soumettre à la persécution et de laisser le redressement des torts à la justice du ciel. Catesby ne put se contenir. « C'est à vous et à vos pareils, » s'écria-t-il « que nous devons nos calamités présentes. Cette doctrine de non-résistance fait de nous des esclaves. Aucune autorité de prêtre ou de pontife ne peut priver l'homme du droit de repousser l'injustice. » Cette sortie changea les soupçons de Garnet en certitude. Il se décida à prévenir ses supérieurs à Rome [8 mai] [2] ; et il reçut en réponse deux lettres de même

1. Aveux de Winter, 56. Greenway, 53-56. Winwood, II, 172. Négociations de Birch, 233, 248, 251, 255.

2. Il dit dans cette lettre : « Ils sont tous poussés au désespoir : divers catholiques sont irrités contre les jésuites ; ils disent que les jésuites combattent et entravent toutes les entreprises efficaces. Je n'ose m'informer de leurs af-

tendance, l'une écrite au nom du pape, l'autre du général de l'ordre, qui lui commandaient de s'abstenir de toute intrigue politique, et de décourager toute tentative contre l'état [24 juin].

Catesby, malgré le ton hardi qu'il prenait, ne pouvait apaiser le trouble de sa conscience; peut-être craignait-il aussi l'impression que l'autorité du provincial pourrait faire sur l'esprit de ses complices. Il rechercha fréquemment la compagnie de Garnet, soutint son opinion que les griefs des catholiques étaient de nature à justifier leur recours à la force ouverte; et finit par convenir qu'il se tramait un complot dont il était prêt à confier les détails à la loyauté de son ami. Le jésuite refusa d'entendre un seul mot à ce sujet; et dans une longue et vive altercation qui suivit, le conspirateur fonda sa justification sur les deux brefs de Clément VIII, contre l'avénement du roi d'Écosse. « S'il était légitime, » alléguait-il, « d'empêcher Jacques d'arriver, après sa promesse de tolérance, il ne pouvait être mal de le chasser, après la violation de cette promesse. » A ce raisonnement, Garnet opposa les deux lettres qu'il avait reçues depuis peu; mais elles n'eurent aucune influence sur Catesby, qui répliqua qu'on ne les avait obtenues qu'en dénaturant les faits. Enfin on accepta une sorte de compromis. Un messager spécial serait expédié à Rome, avec un tableau exact de l'état des catholiques anglais, et les conspirateurs ne feraient rien qu'on n'eût reçu une réponse du pontife. Le messager fut donc envoyé, avec la requête secrètement ajoutée par Garnet, que le pape interdît sous peine de censure tout recours aux armes. Ainsi chaque partie cherchait à tromper l'autre. Le but de Catesby était d'imposer silence à Garnet, et d'avoir à Rome un agent qu'il pourrait employer dès que l'explosion aurait eu lieu. Garnet se persuadait qu'il avait assuré la tranquillité publique pour un certain temps, avant l'expiration duquel il recevrait la défense du pape [1].

faires, à cause de la défense du frère général de se mêler de ces affaires. » En chiffres jusque-là, puis il continue en caractères ordinaires : « Et ainsi je ne puis vous donner de compte exact; ceci, je le sais par pur hasard. » Ms. de Gerard, c. y.

1. Sir Edward Coke, au procès, rapporta ceci différemment; mais il n'essaya pas de fournir la preuve de ses allégations. J'écris d'après la relation manuscrite de Greenway (p. 42), qui était présent. Eudæmon Joannes affirme la même chose, et il tient ses renseignements de la bouche des personnes intéressées. *Apologia*, 251. Garnet, lors de son procès, donne les mêmes explications, et elles sont pleinement confirmées par la lettre qu'il écrivit à son supérieur à Rome, le 24 juillet, après sa dernière conférence avec Catesby. Voyez *App.* note B. Il est évident que le messager fut envoyé à cette date. Quod et factum est, illumque ad illustrissimum nuntium in Flandriam direxi. Comment

Faukes, après avoir achevé ses dispositions en Flandre, revint en Angleterre au mois de septembre; mais immédiatement on annonça que le parlement serait de nouveau prorogé d'octobre au 5 novembre. Ce contre-ordre alarma les conspirateurs; leur projet pouvait avoir été découvert, et pour s'assurer du fait, Winter fut chargé d'aller au parlement et d'examiner la physionomie et le maintien des commissaires pendant la cérémonie de la prorogation [3 oct.]. Il observa qu'ils ne donnaient aucun signe de soupçon ou d'inquiétude, qu'ils marchaient et causaient avec une sécurité visible sur le volcan même préparé pour leur destruction. On conclut de là qu'ils en devaient ignorer l'existence[1].

C'est néanmoins à ces retards successifs qu'on doit attribuer la non réussite du complot. A l'exception de Catesby, aucun des conspirateurs n'était riche. Plusieurs d'entre eux, depuis un an, avaient soutenu leurs familles à l'aide de ses générosités; les munitions de guerre avaient été achetées, et tous les préparatifs faits à ses frais. Mais à présent ses ressources étaient épuisées, et la nécessité d'avoir à sa disposition une forte somme pour le jour de l'explosion le força de confier son secret à deux catholiques d'une grande opulence. Le premier était un jeune homme de vingt-cinq ans, sir Everard Digby, de Gotehurst, dans le Buckinghamshire. Ayant perdu son père de bonne heure, il était devenu pupille de la couronne, et avait, en conséquence, été élevé dans la foi protestante. De l'université il se rendit à la cour, où il attira l'attention d'Elisabeth; mais une année avant qu'elle mourût, il tourna le dos à la brillante perspective qui s'ouvrait devant lui, et se retirant dans ses terres, il embrassa la religion de ses ancêtres. Ce fut avec difficulté qu'on le décida à entrer dans la conspiration. Catesby fit usage de ses arguments accoutumés, lui montra dans un livre imprimé un passage d'où il inférait que la tentative était légitime, et lui assura que les pères de la société l'avaient approuvée en général, quoiqu'ils n'en connussent point les détails[2]. Par degrés les doutes et les inquié-

alors nous expliquer ce qu'il dit, que le messager était sir Edmund Baynham, qui ne quitta pas l'Angleterre avant la dernière moitié de septembre? Je suppose que, pour dissimuler le messsager réel, il fit mention de Baynham, qui était en sûreté sur le continent. Garnet, après son arrestation, ne donna jamais aucun nom de personne ou de lieu qui pût jeter les autres dans l'embarras; mais il chercha à détourner l'attention des commissaires par des noms erronés ou controuvés.

1. Ms. de Greenway, p. 60.

2. Voyez les lettres de Digby à la fin de la Conspiration des poudres, p. 249,

tudes du malheureux jeune homme furent écartés : il se laissa persuader, promit de contribuer pour une somme de 1,500 liv., et se chargea d'inviter, vers l'époque de l'ouverture du parlement, la plupart de ses amis catholiques à chasser avec lui à Dunmoor, dans le Warwickshire.

Le second était Francis Tresham, qui, à la mort de son père, au mois de septembre précédent, avait hérité de biens considérables à Rushton, dans le Northamptonshire. Il s'était jadis associé avec Catesby et Percy à la tentative du comte d'Essex ; lorsqu'elle avait échoué, il avait évité d'être mis en jugement et à mort, grâce à une judicieuse distribution de quelques milliers de livres parmi les favoris de la reine, et depuis ce temps il avait eu sa part de persécution pour cause de religion. Son caractère était bien connu. Il n'avait rien de cet esprit audacieux, de cette inébranlable fidélité, qui seuls pouvaient le rendre propre à être le complice d'une tolle entreprise. Il était naturellement froid et réservé, égoïste et changeant. Mais ses ressources pécuniaires offraient une tentation irrésistible; et les conspirateurs, après lui avoir fait prêter le serment accoutumé, lui confièrent leur secret [13 oct.], et lui arrachèrent la promesse d'une contribution de 2,000 liv.; mais, à dater de ce moment, Catesby commença à éprouver des craintes auxquelles il avait été jusqu'alors étranger. Il était assailli de doutes sur la fidélité de son nouveau collègue, et son repos était troublé par des songes effrayants et du plus mauvais augure[1].

Ce fut à cette époque que leur plan d'opérations fut définitivement arrêté. 1° On fit une liste de tous les pairs et membres des communes que l'on jugeait désirable de sauver à cause de leur religion et de leur opposition précédente aux lois pénales, ou de la faveur qu'ils avaient jusqu'ici témoignée aux catholiques. Il fut décidé que chacun d'eux, s'il était à Londres, recevrait le matin même un message très-pressant, qui l'éloignerait de West-

251. « Je voyais, dit-il, le principal point de l'affaire jugé dans un livre latin de M. D., beau-père de mon frère (Gerard). » p. 249. (Peut-être devrait-ce être N. D., initiales sous lesquelles Persons, supérieur de Gérard, avait publié plusieurs ouvrages.) Garnet, dans une lettre interceptée, écrite furtivement de la Tour à un de ses amis, dit : « Maître Catesby m'a fait beaucoup de mal. Il leur a dit (à ses complices) qu'il m'avait fait une question du temps d'Elisabeth sur l'affaire des poudres, et que j'avais repondu qu'elle était légitime ; ce qui est entièrement faux. Il l'a fait pour en entraîner d'autres. » Original au State-paper Office.

1. Aveux de Winter, 56. Ms. de Greenway, 57, 58. Outre l'argent promis par eux, Percy s'engagea à avancer les rentes du comte de Northumberland, environ 4,000 l. Aveux de Winter, 56.

minster, et assez tard pour que l'artifice ne fût pas découvert que le coup n'eût été frappé[1].

2° A Guy Faukes fut confié le soin désespéré de mettre le feu à la mine. Un navire dont Tresham avait fait les frais se tenait dans la rivière, prêt à le transporter immédiatement en Flandre, où il devait publier un manifeste pour justifier son action, et expédier des lettres pour invoquer l'assistance de toutes les puissances catholiques. On espérait aussi que, par suite de ses achats précédents, il serait en état de renvoyer par le même bâtiment un secours considérable de munitions et de volontaires.

3° Percy, comme gentilhomme de la garde, pourrait aisément entrer au palais sans exciter de soupçons. Il fut chargé de s'emparer du jeune prince Charles, de le mettre, sous prétexte de plus de sûreté, dans une voiture qui attendait, et de le conduire au rendez-vous général des conspirateurs.

4° Ce rendez-vous était à Dunchurch, d'où Digby, Tresham, Grant et leurs complices devaient se rendre chez lord Harrington et se saisir de la petite princesse Elisabeth.

5° Catesby se chargea de proclamer l'héritier présomptif à Charing-Cross, et, à son arrivée dans le Warwickshire, de publier une proclamation abolissant les trois grands griefs nationaux, les monopoles, la pourvoyance et les tutelles.

6° Il fut convenu qu'un protecteur (on ne laissa pas transpirer son nom) serait nommé pour exercer l'autorité royale durant la minorité du nouveau souverain.

Mais, demandera le lecteur, que devait-il résulter de l'exécution de ce plan? Douze particuliers, sans rang ni influence, et souillés, comme ils le seraient, du sang de tant d'illustres victimes, pouvaient-ils raisonnablement s'attendre à dominer les sentiments d'un peuple exaspéré, à établir une régence, à obtenir un parlement dévoué à leurs idées, et à renverser un édifice religieux qui existait depuis un demi-siècle? A un homme de sens rassis, ce projet eût paru chimérique et impossible; mais leurs passions à eux étaient enflammées, leurs imaginations excitées; la vengeance, l'intérêt, l'enthousiasme les poussaient en avant; les obstacles les plus effrayants les faisaient sourire, et,

1. Greenway, 39. Aveux de Winter, 54. « Diverses personnes devaient être mises hors de danger, ce qui maintenant leur ferait plus de tort que de bien. Je ne crois pas qu'il y en eût trois dignes d'être sauvés qui ne l'eussent pas été. Vous devinez que j'avais des amis en danger, et que je les en préservais; mais ils ne le sauront jamais. » Lettre de Digby à sa femme, à la fin de la Conspiration des poudres, p. 251.

en dépit de toute probabilité, ils se persuadèrent que la présence des enfants du roi donnerait une sanction à leur cause, que beaucoup de protestants et la plupart des catholiques, que les aventuriers militaires et les officiers licenciés, que tous ceux à qui une révolution offrait la perspective de richesses et d'honneurs, accourraient sous leur étendard, et que, de leurs ennemis, les plus redoutables auraient péri dans l'explosion; le reste, accablé de terreur et d'incertitude, chercherait plutôt à se faire oublier qu'à se perdre par des actes d'hostilité [1].

Garnet, ignorant ce qui se passait, nourrissait toujours l'espoir que, dans sa conférence avec Catesby, il avait décidé ce conspirateur à suspendre, sinon à abandonner son dessein criminel [2]. Il fut promptement désabusé. Catesby, malgré tout ce qu'il affichait en présence de ses complices, éprouvait toujours des remords de conscience, et, par ce motif, il résolut de se confesser à Greenway et de lui révéler toute l'affaire. Ce jésuite, s'il en faut croire sa déclaration solennelle, condamna le projet dans les termes les plus énergiques; mais Catesby n'était pas homme à se laisser convaincre : à chaque objection il avait une réponse prête, et, en définitive, il pria Greenway de lui obtenir l'avis de son provincial, sous le secret de la confession. Dans cette vue, le jésuite s'adressa à Garnet [22 oct.] et reçut en retour une sévère réprimande. Il avait eu tort d'autoriser aucune mention d'un projet si dangereux, il avait fait pis encore en le communiquant à un autre. Il ne restait plus qu'à détourner le conspirateur de son dessein sanguinaire. Il devait donc employer tous les arguments, tous les expédients en son pouvoir, mais en même temps avoir soin de ne parler de la conversation actuelle à aucun être vivant, pas même à Catesby [3].

Cette communication, néanmoins, plongea le malheureux provincial dans la plus profonde anxiété. Contre sa volonté et en dépit de toutes les précautions qu'il avait prises, il était initié aux détails du complot, et ce complot surpassait en atrocité tout

1. Lettres de Digby, 249, 250. Ms. de Greenway, 58, 59.

2. Ainsi, le 28 août encore, il écrivait à Persons : « Autant que nous puissions voir, les catholiques sont tranquilles et paraissent devoir conserver leur ancienne patience, et se fier au roi et à son fils pour rémédier à tout avec le temps. » Gerard, 46. Il répéta plusieurs fois la même assertion lors de son procès. Voyez note (II).

3. J'emprunte ces particularités à Greenway qui affirme leur vérité « sur son salut. » *Ms.* 109; et à son rapport verbal à Eudæmon Joannes, *Apologia*, 259, 260, 290.

ce qu'aurait pu prévoir l'esprit le plus craintif. L'explosion, avec ses conséquences, se présentait perpétuellement à son imagination ; elle l'empêchait, le jour, de remplir ses devoirs de missionnaire, elle troublait son sommeil la nuit. Dans cette angoisse d'esprit, il quitta Harrowden, résidence de lord Vaux, où il est probable qu'il avait reçu la confidence, et se rendit à Coughton, où sa présence était attendue par plusieurs familles catholiques, pour célébrer la fête de la Toussaint. Catesby devait être de la partie, mais il ne vint pas ; il fut retenu par un événement imprévu dans le voisinage de la métropole[1].

Accompagné de Faukes, Catesby était allé à White-Webbs, maison située près d'Enfield-Chase, où, tandis qu'il était en consultation avec Winter, il reçut la visite inattendue de Tresham. Il y avait dans les manières de ce nouvel affilié un embarras, un effort visible de dissimulation qui alarmèrent ses deux amis. Il demanda instamment qu'on donnât avis du danger à lord Mounteagle, qui avait épousé sa sœur ; en outre, il conseilla un nouveau délai. Il ne pouvait, dit-il, fournir d'argent si on ne lui laissait pas le temps de faire certaines ventes qui s'élevaient à 16,000 liv. ; mais l'explosion pouvait avoir lieu aussi efficacement à la clôture qu'à l'ouverture du parlement, et les conspirateurs, pour plus de sûreté, pourraient se servir de son vaisseau qui était dans la Tamise, et passer cet intervalle en Flandre, où il leur donnerait de l'argent pour leur subsistance. Cette proposition confirma les soupçons de Catesby, mais il jugea prudent de dissimuler, et, après quelques objections, il feignit d'y acquiescer. On ne sait si Tresham fut trompé ou non ; son objet réel, s'il faut l'en croire, était de rompre la conspiration sans révéler les noms de ses complices[2].

Quelques jours après, lord Mounteagle commanda un souper, non à sa résidence en ville, mais dans une maison qu'il avait à peu de distance de Londres, — circonstance si inusitée, qu'elle excita beaucoup de surprise chez lui[3]. Comme il était à table

1. Voyez note (LL).

2. La date de cette entrevue est incertaine ; elle dut avoir lieu entre le 14 et le 26 octobre. J'ai puisé ces détails dans le Ms. de Greenway, qui écrit sur l'autorité de Catesby, d'après le sixième interrogatoire de Faukes, le 16 novembre, et celui de Tresham, le 13. Ce dernier déclare que son but réel était de mettre fin au complot. « C'était le seul moyen que je pusse adopter pour anéantir l'en» treprise, leur sauver la vie et conserver ma fortune, ma vie et ma réputation. » Les deux interrogatoires sont au State-paper Office.

3. M. Jardine a démontré que lord Mounteagle avait trempé dans la trahison

[26 oct.], une lettre lui fut remise par l'un de ses pages, qui la tenait d'un homme de haute taille, dont il n'avait pu reconnaître les traits dans l'obscurité. Mounteagle ouvrit la lettre, et voyant qu'elle était sans date ni signature et d'une écriture déguisée, il ordonna à Thomas Ward, gentilhomme à son service, de la lire tout haut. Elle était ainsi conçue[1] :

« My lord, par l'attachement que j'ai pour quelques-uns de vos amis, je m'intéresse à votre conservation : c'est pourquoi je vous conseillerais, si vous tenez à la vie, d'imaginer quelque excuse pour vous dispenser d'aller au parlement ; car Dieu et l'homme se sont entendus pour punir la perversité de ce temps. Et ne traitez pas à la légère cet avertissement ; mais retirez-vous dans votre campagne, où vous pourrez attendre l'événement en sûreté : car, bien qu'il n'y ait aucune apparence de mouvement, je vous dis qu'ils recevront un coup terrible dans ce parlement, et pourtant ils ne verront pas qui les blesse. Ce conseil n'est point à mépriser, attendu qu'il peut vous faire du bien et ne peut vous faire aucun mal ; car le danger sera passé dès que vous aurez brûlé cette lettre, et j'espère que Dieu, à la sainte protection de qui je vous recommande, vous fera la grâce d'en faire un bon usage[2]. »

Le lendemain soir [27 oct.], le même individu, qui avait été invité à lire la lettre, se rendit chez Thomas Winter, un des

espagnole, qu'il avait écrit à Rome par Baynham et qu'il était probablement instruit de l'existence d'un complot; mais il avait obtenu depuis peu la confiance du roi et du conseil, et était un des commissaires royaux à la dernière prorogation du parlement. On mit beaucoup d'adresse en œuvre lors du procès des conspirateurs pour empêcher qu'il fût question de lui. Jardine, 67, 70.

1. Sans ponctuation ni orthographe. (NOTE DU TRAD.)

2. *Archæologia*, XII, 200. On demandera quel était l'auteur de cette lettre? Au lieu d'énumérer les différentes conjectures des autres, je rapporterai ce qui, d'après le manuscrit de Greenway, paraît avoir été l'opinion des conspirateurs eux-mêmes. Ils l'attribuèrent à Tresham, et le soupçonnèrent d'une intelligence secrète avec lord Mounteagle ; — et que cette intelligence existât entre l'auteur de la lettre et lord Mounteagle, on n'en peut douter si l'on fait attention aux détails. — Ils furent convaincus que Tresham n'avait pas plus tôt donné son consentement qu'il s'en était repenti et avait cherché à faire avorter le complot sans trahir ses associés. Son premier expédient fut de leur persuader de se retirer en Flandre, dans le vaisseau qu'il avait frêté sur la rivière. Ensuite il écrivit la lettre, et prit soin de les informer le lendemain soir qu'elle avait été portée au secrétaire, dans l'espoir que le danger de cette révélation les déciderait à profiter de l'occasion pour s'échapper. En ceci il aurait indubitablement réussi, si son adresse n'eût été vaincue par l'adresse supérieure de Cecil, qui ne laissa faire aucune recherche dans la cave. A dater de ce moment, Tresham évita toute participation à leurs conférences, et lorsqu'ils s'enfuirent il resta à Londres se montrant publiquement, et même il offrit en personne ses services au conseil. Il ne fut arrêté que le 12 novembre, et envoyé à la Tour que le 15. Il mourut le 23 décembre ; et le lecteur ne sera pas surpris qu'une mort si inattendue, mais si opportune, ait été attribuée au poison par ses amis.

conspirateurs. Il lui raconta ce qui s'était passé le soir précédent, ajouta que son maître avait mis le mystérieux papier sous les yeux du secrétaire d'état ; et finit par le conjurer, s'il était du complot présumé, de pourvoir à sa sûreté par une fuite immédiate. C'était un moment d'épreuve pour Winter : il s'efforça de maîtriser ses sentiments, prit un ton de légèreté, et tourna l'affaire en ridicule comme un piége tendu à la crédulité de lord Mounteagle. Mais le lendemain matin de bonne heure [28], il courut à White-Webbs, et communiqua à son collègue cette nouvelle alarmante. Catesby, néanmoins, ne voulut pas désespérer. Il pensa avec Winter que Tresham était l'auteur de la lettre. Mais avait-il fait rien de plus? avait-il révélé les détails du complot, ou les noms des conspirateurs? Jusqu'à ce qu'on s'en fût assuré, il espérerait pour le mieux, et continuerait à défier l'adresse et les conjectures du secrétaire.

Trois jours après [30], par suite d'un message des plus pressants, Tresham se hasarda à venir trouver Catesby et Winter à Enfield Chase. Leur résolution était prise : s'il eût balbutié ou changé de visage, c'eût été son dernier moment. Mais il repoussa avec chaleur l'accusation de perfidie ; et soutint son innocence avec tant de serments et de protestations, qu'ils hésitèrent à lui ôter la vie sur un simple soupçon.

A leur retour, ils envoyèrent Faukes examiner la cave. Il y trouva toutes les marques secrètes comme il les avait laissées. Il était évident qu'on n'y avait encore fait aucune recherche, et ils en conclurent qu'on n'avait pas dénoncé la mine. Alors pour la première fois ils lui firent part de la nouvelle. Il se plaignit de leur silence, qui annonçait peu de confiance en son courage ; et pour prouver qu'il n'avait aucune appréhension, il s'engagea à revisiter la cave une fois par jour jusqu'au 5 novembre[1].

Le roi, qui avait été chasser à Royston, revint enfin [31]. Le lendemain, la lettre fut mise sous ses yeux. Il la lut à plusieurs reprises, et passa deux heures en consultation avec ses ministres[2].

1. Je suis redevable de tous ces détails à la narration de Greenway, p. 62, qui les tenait des conspirateurs eux-mêmes, qu'il visita le 6 novembre. Voyez aussi les Aveux de Winter, 57, 58.

2. Jacques, dans son discours au parlement, le 9 novembre (Journaux des lords, II, 358), et dans ses propres ouvrages, publiés par l'évêque Montague, se donne le mérite d'avoir été le premier à découvrir le vrai sens de la lettre à lord Mounteagle (voyez Howell, II, 198), et ses flatteurs l'attribuèrent à une certaine « illumination divine. » (Coke, *Conspiration des poudres*, 118.) : le parlement à une « découverte miraculeuse, par l'esprit divin que Dieu lui avait départi. » (*Stat.* IV, 1067.) Mais le contraire est prouvé par la circulaire du comte de Sa-

Ce renseignement, mais rien de plus, fut porté à Winter par le même serviteur de lord Mounteagle [2 nov.]. Winter se procura une seconde entrevue avec Tresham à sa maison de Lincoln's Inn Walks, et revint auprès de Catesby avec la réponse suivante: l'existence de la mine avait été révélée aux ministres. Ceci Tresham disait le savoir; mais par qui la révélation avait été faite, il ne le savait pas. Les conspirateurs tinrent conseil. Les uns proposèrent de fuir immédiatement en Flandre; les autres refusèrent d'en croire Tresham. Ils balancèrent entre ces deux opinions, et résolurent définitivement d'attendre l'arrivée de Percy.

Percy fit tous ses efforts pour affermir la résolution de ses complices [3 nov.]. Il leur rappela les peines qu'ils avaient prises, les difficultés qu'ils avaient surmontées. Ils étaient maintenant sur le point de recueillir le fruit de leur labeur : y renonceraient-ils sur une simple conjecture — sur la foi d'un traître qui, pour se tirer du danger, avait probablement inventé ce qu'il ne faisait que craindre? Qu'au moins ils attendissent un jour de plus, et alors ils prendraient une résolution définitive. Ses arguments ou son autorité prévalurent; mais ils modifièrent leurs premiers arrangements. Faukes se chargea de veiller dans le cellier; Percy et Winter de diriger les opérations de Londres; Catesby et John Wright partirent le lendemain pour le rendez-vous général dans le Warwickshire[1].

Vers le soir, le lord chambellan, dont c'était le devoir de s'assurer que les préparatifs nécessaires avaient été faits pour l'ouverture de la session, visita le parlement, et accompagné de lord Mounteagle entra dans la cave. Jetant autour de lui un regard en apparence négligent, il demanda par qui elle était occupée; puis fixant ses yeux sur Faukes, qui était présent sous le titre de domestique de Percy, il lui fit l'observation que son maître avait fait une abondante provision de combustible. Cet avertissement glissa sur l'esprit déterminé du conspirateur. Il eut beau voir et entendre tout ce qui se passait, son affreux projet était tellement arrêté dans sa tête, qu'il résolut de rester jusqu'au dernier moment; et ayant prévenu Percy de la circonstance, il retourna

lisbury. « Nous (les comtes de Salisbury et de Suffolk) pensâmes tous deux que cette tentative ne devait vraisemblablement s'effectuer qu'avec de la poudre, tandis que le roi siégerait dans cette assemblée; ce que le lord-chambellan jugea d'autant plus probable qu'il y avait une grande cave sous ladite chambre... Nous fûmes tous d'avis de n'en parler au roi que trois ou quatre jours avant la session. Winwood, II, 171.

1. Greenway, 64. Aveux de Winter, 58.

à son poste, avec la détermination, à la première apparence de danger, de mettre le feu à la mine, et de périr avec ses ennemis.

Un peu après minuit (le lecteur remarquera qu'on était au 5 novembre, jour marqué pour l'ouverture de la session), Faukes eut occasion d'ouvrir la porte de la cave ; et à l'instant même il fut saisi par sir Thomas Knevett et un détachement de soldats. Il était habillé et botté comme pour un voyage. — On trouva trois allumettes dans sa poche, — et dans un coin derrière la porte était cachée une lanterne sourde qui contenait une lumière. Les recherches commencèrent aussitôt ; et en enlevant le combustible, on découvrit deux muids et plus de trente barils de poudre [1].

A quatre heures le roi et le conseil étaient assemblés pour questionner le prisonnier. Faukes se tint devant eux recueilli et intrépide : ses réponses, quoique faites d'un ton respectueux, ne mirent nullement sur la trace de ses compagnons. Son nom, dit-il, était Johnson, — son maître, Percy : on ne saurait jamais de lui s'il avait ou non des complices ; son intention était de détruire le parlement, comme le seul moyen de mettre fin à la persécution religieuse. Il refusa d'en révéler davantage, quoique interrogé à plusieurs reprises en présence du roi. Durant les intervalles, il soutint sans embarras les regards curieux des courtisans, et répondit à toutes leurs questions d'un ton de sarcasme et de défi. Un seigneur écossais lui demanda dans quel but il avait rassemblé tant de barils de poudre. « Pour renvoyer les mendiants d'Ecosse à leurs montagnes, » fut la réponse. Jacques le proclama le Scævola anglais [2].

A la Tour, quoique l'ordre eût été donné de le torturer jusqu'à la dernière extrémité, on ne put dompter sa résolution ; et il ne consentit à faire de révélations que lorsque ses complices se furent déclarés eux-mêmes en prenant les armes [3]. Aussitôt qu'ils avaient appris son arrestation, ils étaient montés à cheval, et, le même soir, ils avaient rejoint la partie de chasse de Dunchurch. Il y avait quelque chose de mystérieux dans leur arrivée subite, dans

1. Winwood, II, 171, 172. Conspir. des poudres, 32-37.

2. OEuvres de Jacques, dans Howel, II, 201. Négociations de Birch, p. 239.

3. « On lui appliquera d'abord les tortures les plus douces, et sic per gradus ad ima tendatur. » Instructions de Jacques, 16 nov., au State-paper Office. Voyez dans les Procès criminels de M. Jardine (17, 18) deux fac simile de sa signature, la première d'une bonne et hardie écriture, la seconde, après la torture, présentant le mot « Guido » dans un griffonnage presque illisible, et deux traits mal formés au lieu de son nom de famille. Il paraît n'avoir pas été plus longtemps en état de tenir la plume.

leur air abattu et dans leur longue et sérieuse consultation avec sir Everard Digby. Avant minuit, il courut un bruit de conspiration manquée; les conviés prirent congé peu à peu et il n'en resta que trois pour partager le sort désespéré de leurs amis. Il n'était plus question de s'emparer de la princesse Elisabeth : ils traversèrent à la hâte [6, 7 nov.] les comtés de Warwick et de Worcester jusqu'à Holbeach, résidence de Stephen Littleton, un de leurs nouveaux affiliés. En route, ils prirent de force des armes et des chevaux à deux individus ; mais, à leur grand effroi, tous les catholiques, dont ils sollicitèrent l'assistance sur la route, leur fermèrent la porte ; et les sheriffs de chaque comté les suivirent, quoique à une distance respectueuse, avec une troupe armée [1]. A Holbeach-house, ils résolurent de se retourner contre ceux qui les poursuivaient. Quoiqu'ils n'eussent pas réuni, y compris leurs domestiques, plus de cinquante personnes, peut-être même quarante, cependant bien montés et bien armés ils se crurent en état de tenir tête à la troupe tumultueuse de leurs adversaires ; et une victoire en pareille circonstance ajouterait probablement à leur nombre, et certainement leur donnerait le temps de pourvoir à leur sûreté. Mais le matin du quatrième jour [8 nov.] qui suivit la découverte du complot, tandis qu'ils se préparaient au combat, une étincelle de feu tomba par accident sur la poudre qu'ils avaient mise à sécher. Catesby et quelques-uns de ses complices furent grièvement brûlés ; et la plus grande partie de leurs partisans profitèrent de la confusion pour s'échapper. Au bout d'une heure la maison fut cernée. A une sommation du sheriff, on répondit par un défi hautain ; non que les habitants eussent l'espoir de sauver leur vie, mais ils cherchèrent à éviter le couteau du bourreau, en provoquant leurs ennemis. Dans cette vue, Catesby, Percy et les deux Wright, n'ayant d'autre arme que leur épée, s'exposèrent dans la cour aux balles des assaillants, et furent tous blessés à mort. Thomas Winter, qui les avait accompagnés, rentra dans la maison, où, après quelque résistance, il fut fait prisonnier avec Rookwood, Grant et Keyes, qui avaient été atteints par l'explosion. Digby, avec deux de ses domestiques, se fit jour à travers les agresseurs; mais il fut poursuivi jusqu'à un bois près de Dudley, où il fut entouré et pris. Robert Winter et

1. Greenway, 70. Ils prirent cette route dans l'attente que M. Talbot les rejoindrait, auquel cas ils ne doutaient pas de battre ceux qui les poursuivaient, ou de les amener à capituler. Mais Talbot refusa de les voir, et de recevoir d'eux aucun message. Lettres de Digby, 250.

Littleton avaient effectué plus tôt leur évasion; mais, après une longue suite d'aventures des plus dangereuses, ils finirent par être trahis par un domestique de mistress Littleton, veuve chez laquelle, à Hagley, ils avaient été cachés à son insu par son cousin Humphrey Littleton.

Il s'écoula plus de deux mois entre l'arrestation et le procès des conspirateurs. Les ministres s'étaient persuadé ou voulaient persuader aux autres que les missionnaires jésuites étaient gravement impliqués dans le complot. Pour cette raison, les prisonniers subirent des interrogatoires multipliés; tous les artifices que l'adresse put inventer, les promesses et les menaces, la vue des instruments de torture, et parfois la torture elle-même, tout fut employé pour leur arracher quelque aveu qui pût servir de base à une accusation; et dans une proclamation publiée pour l'arrestation de Gerard, de Garnet et de Greenway [15 janv. 1606], il était dit « qu'il était clair et évident d'après les interrogatoires, que tous trois avaient trempé particulièrement dans le complot, et étaient en conséquence non moins pernicieux que les acteurs et conseillers de la trahison [1]. »

Enfin les huit prisonniers furent mis en jugement [27]. Ils repoussèrent l'imputation, non pas, firent-ils observer, parce qu'ils niaient leur participation au complot, mais parce que l'acte d'accusation contenait beaucoup de faits auxquels ils avaient été étrangers jusqu'à ce jour. Il était faux que les trois jésuites eussent été les auteurs de la conspiration, ou eussent jamais tenu des consultations avec eux à ce sujet : autant que la chose était à leur connaissance, tous trois étaient innocents. Quant à eux, ils avaient certainement nourri le projet qu'on leur imputait; mais quoique les hommes pussent penser du fait, ils soutenaient que leur intention était innocente devant Dieu. Quelques-uns d'entre eux avaient déjà perdu la plupart de leurs biens; tous avaient cruellement souffert à cause de leur religion. Le roi avait violé sa promesse de tolérance, et la malignité de leurs ennemis aggravait journellement leurs fardeau. Il ne leur restait pas d'autre moyen de délivrance que celui qu'ils avaient adopté. Leur seul objet était de se soustraire, eux et leurs frères, à la cruauté de leurs persécuteurs, et de rétablir un culte que dans leurs consciences ils croyaient être le vrai culte de Jésus-Christ; et pour cela ils avaient risqué leur fortune et leur vie, et étaient prêts à les sa-

1. Rymer, XVI, 639.

crifier encore. En réponse, les comtes de Salisbury et de Northampton affirmèrent avec force que le roi n'avait pas violé sa foi; et que les promesses sur lesquelles les catholiques s'appuyaient avaient été des fictions inventées par des ambitieux de leur propre société. Les prisonniers reçurent leur sentence, et subirent la punition des traîtres [30 janv.], après avoir reproduit sur l'échafaud les mêmes sentiments qu'ils avaient précédemment exprimés pendant leurs procès [1].

Des trois jésuites mentionnés dans la proclamation, Gerard et Greenway, après mainte aventure, s'enfuirent sur le continent. Gerard, après avoir envoyé au conseil une protestation de son innocence, se cacha à Hendlip, près de Worcester, chez Thomas Abingdon, qui avait épousé la sœur de lord Mounteagle. Le lieu de sa retraite fut connu de Humphrey Littleton, qui n'avait point encore été mis en jugement; et l'espoir de sauver sa vie l'engagea à en donner connaissance au conseil. Sir Henry Bromley, magistrat du voisinage, reçut la mission de se rendre à Hendlip avec la force armée. Mistress Abingdon, en l'absence de son mari, lui remit les clefs avec un air d'empressement [20]; toutes les pièces furent visitées rigoureusement et à plusieurs reprises, et des gardes stationnèrent jour et nuit dans chaque passage et à toutes les issues. Trois jours se passèrent ainsi, et on n'avait rien découvert; mais le quatrième, deux étrangers apparurent soudain dans une galerie, et furent arrêtés sur-le-champ. Ils se trouvèrent être Owen, domestique de Garnet, et Chambers, domestique d'Oldcorne, autre jésuite, que la faim avait forcés de quitter leur retraite. Ce succès stimula les efforts des poursuivants. Les perquisitions continuèrent; on découvrit neuf autres chambres secrètes, et le huitième jour [28], on trouva une ouverture donnant dans celle où les deux prêtres étaient cachés. Tous quatre, avec le maître de la maison, qui était revenu dans l'intervalle, furent conduits à Londres [12 fév.], et enfermés à la Tour [14] [2].

1. Voyez « Vraie et parfaite relation de tout ce qui se passa, 1606; » aussi *Harleian Miscellany*, III, 127. Gerard, dans sa relation manuscrite (107-121), contredit fréquemment cet écrivain. Ainsi fait la Chronique de Stowe, 881.

2. Gerard, 87-89. Greenway, 95-97. « Vraie découverte du service célébré à Hendlip, » dans l'*Appendix* du second vol. des Mémoires des catholiques de la Grande-Bretagne, de M. Butler, 3e édit. p. 442. L'ouverture donnait dans une chambre d'en haut, par le foyer de la cheminée. La bordure de bois de l'âtre était faite de manière à se lever et se baisser comme une trappe, et les briques étaient ôtées et remises chaque fois qu'on s'en servait. Fowlis, 608. M. Hallam mentionne « la grave circonstance contre Garnet, d'avoir été pris à Hendlip, caché avec les autres conspirateurs. » *Hist. Const.* I, 554. Ce doit

On présenta à la chambre des lords un bill tendant à faire condamner les conspirateurs morts à Holbeach [1er fév.]; mais on y introduisit, en imitation de l'odieuse coutume du règne de Henri VIII, les noms de plusieurs individus, dont les uns n'avaient point encore été arrêtés, et dont aucun n'avait été mis en jugement. Les lords hésitèrent; ils demandèrent à voir les preuves obtenues contre ces derniers [3]; et lorsqu'ils eurent entendu le procureur général, ils résolurent [8] de surseoir à l'examen du bill jusqu'à plus ample imformation[1]. Chaque jour les commissaires se rendirent à la Tour; ils interrogèrent les prisonniers; ils mirent les deux domestiques à la question; ils menacèrent Garnet de la torture, et reçurent pour réponse : *Minare ista pueris.* On n'avait rien pu obtenir d'important, lorsque le jésuite, quoique sur ses gardes contre ses ennemis déclarés, se laissa tromper, dans sa simplicité, par des semblants d'amitié. Son gardien, par ordre du lieutenant, lui parla d'un ton de pitié; fit semblant de le vénérer comme un martyr religieux, et lui offrit toutes les douceurs qu'il pourrait lui accorder sans le compromettre. Garnet accepta avec empressement ses services; et par l'entremise de cet ami inespéré, il commença une correspondance avec plusieurs catholiques. Mais, bien que les lettres et les réponses fussent portées au lieutenant, et par lui soumises à l'inspection des commissaires, elles ne fournirent aucun renseignement nouveau, aucune preuve quelconque contre le prisonnier ou ses amis[2]. On fit alors une autre expérience. Le gardien,

être une erreur involontaire. Son seul compagnon était Oldcorne, chapelain d'Abingdon, sans un seul des conspirateurs.

1. Ces détails sont donnés par Gerard et par Greenway, et ils sont confirmés par les journaux. Le bill fut lu pour la première fois le 1er février; le procureur général eut ordre de se présenter avec ses preuves le 3. Il obéit, et, le 8, le comte de Northampton, au nom du comité, proposa que, « comme en interrogeant les jésuites et les séminaires nommés dans le bill, on pouvait faire quelque découverte plus précieuse sur ladite trahison, on pouvait donc suspendre tout examen de ce bill, jusqu'à ce que ledit interrogatoire eût eu lieu. » Journaux, 366, 367, 370. Lors du procès de Garnet, Coke cita cette circonstance, et, en réponse à l'induction qu'on en tirait, il fit observer que le bill avait été présenté avant l'arrestation du jésuite, et que Sa Majesté ne voulait pas que l'examen en fût continué, jusqu'à ce que le procès eût suivi le cours régulier de la justice. Conspirat. des poudres, 148, 149. Cependant les deux parties de cette réplique sont contredites par les journaux; car le bill fut présenté le 1er février, trois jours après l'arrestation de Garnet, et la raison donnée pour le délai fut celle que j'ai copiée ci-dessus.

2. Les lettres étaient écrites avec de l'encre commune, et sur des sujets ordinaires; mais en outre on y avait inséré des notes écrites avec du jus d'orange ou de citron, qui, présentées au feu, devenaient visibles. En conséquence le lieutenant jugea nécessaire de retenir les originaux et d'envoyer des copies

ouvrant une porte dans la cellule de Garnet, lui en montra une autre dans le mur en face. C'était, dit-il, la seule séparation entre lui et Oldcorne, avec lequel il était libre de causer à son gré : il supprimait cette circonstance, que, dans une cavité formée dans le passage, étaient actuellement cachés Lockerson, secrétaire particulier de Cecil, et Forsett, magistrat attaché à la Tour. C'était un artifice dont on s'était déjà servi contre Winter et Faukes, qui avaient eu la prudence ou le bonheur de tromper l'attente des auteurs de cette combinaison; mais les deux jésuites, ne soupçonnant point de trahison, profitèrent de cette occasion pour parler sans réserve de leur situation, de leurs espérances et de leurs craintes, de l'adresse avec laquelle ils avaient paré les questions qu'on leur avait posées dans leurs interrogatoires passés, et des questions qu'ils craignaient qu'on ne leur posât dans leurs interrogatoires futurs. Cinq fois on leur fournit ainsi le moyen de se trahir eux-mêmes [21, 23, 25, 27 fév., 2 mars]; les rapports de quatre de ces conversations existent encore; et quoiqu'elles ne contiennent rien qui puisse convaincre Garnet d'avoir eu connaissance de la conspiration, il s'y trouve beaucoup de choses de nature à provoquer des soupçons, et à montrer qu'il existait quelque important secret qui avait jusqu'alors échappé aux recherches des commissaires [1]. Ce succès stimula le conseil à de nouveaux efforts : on dressa des interrogatoires d'après les faits révélés par les rapports; Oldcorne, Owen, Chambers et Johnson, le principal domestique de White Webbs, furent examinés [1er mars]; et la question fut encore mise en usage pour vaincre leur obstination [2] : mais on ne put tirer rien d'important des domestiques, et d'Oldcorne guère plus que l'aveu de sa conversation avec Garnet [2]. Après cela, on demanda à Garnet lui-même

exactes. Ms. de Greenway, 105. Quelques-unes de ces lettres existent encore au State-paper Office.

1. J'ai avancé dans les éditions précédentes, sur l'autorité de Gérard et de Greenway, que Garnet à une question d'Oldcorne répondit que quant à sa connaissance de la conspiration il n'avait rien à craindre, « vu qu'il n'y avait au monde qu'un seul homme qui pût le toucher. » S'il usa jamais de ces expressions, ce dût être dans la première entrevue dont le rapport est perdu. Il n'en est pas fait mention dans les rapports des quatre autres publiés par M. Jardine, p. 216-225; et de Thou dit qu'il les prononça lorsqu'il cherchait à s'excuser aux yeux des commissaires d'avoir nié sa conversation avec Oldcorne. Il le fit, quod sciret neminem, excepto uno, de hoc nupero facinore posse suam conscientiam arguere. Thuan. VI, 344.

2. Greenway (III) nous assure qu'Oldcorne fut torturé plusieurs fois; et Garnet dit la même chose des trois autres, dans une lettre interceptée, du 3 mars. Le 1er de ce mois Owen fut torturé, et prévenu qu'à son prochain interrogatoire il serait encore appliqué à la question. Il mourut le 3 — sur l'instrument même

[5] s'il n'avait pas parlé avec Oldcorne dans la Tour. Il le nia avec beaucoup de véhémence. L'aveu de son compagnon d'infortune lui fut montré. Il répondit qu'Oldcorne pouvait être assez faible pour l'accuser faussement, mais que, lui, il ne le ferait jamais. On lui lut alors les rapports de Lockerson et de Forsett. Il ne put résister à cette nouvelle preuve; et accablé et confus, il avoua le fait.

Rien n'avait encore transpiré qui le rattachât directement aux conspirateurs. Mais sentant le tort qu'il s'était fait par l'opiniâtreté de ses dénégations, et sous la menace d'être mis d'un moment à l'autre à la question, il jugea prudent d'agir avec plus de candeur. Il subit interrogatoire sur interrogatoire : d'un aveu il fut adroitement amené à un autre de plus grande importance; et il finit par reconnaître [12 mars] qu'il savait Catesby engagé dans quelque menée contre l'état, et qu'il l'avait à diverses reprises averti de s'en désister; puis que postérieurement il avait appris de Greenway l'objet réel du complot, mais qu'il n'avait pu consciencieusement le révéler, parce qu'il lui avait été communiqué sous le sceau de la confession [1].

Ainsi, après un intervalle de deux mois, on trouva une base au procès du prisonnier. L'intérêt qu'il excitait se manifesta par la foule de spectateurs asssemblés au tribunal [28], parmi lesquels étaient le roi lui-même, tous les ambassadeurs étrangers et la plupart des membres du parlement. Sir Edward Coke, procureur général, parla pendant plusieurs heures. Il énuméra tous les complots, réels ou imaginaires, qui avaient été attribués aux catholiques depuis l'avénement de la reine Elisabeth; il déclama contre la doctrine jésuitique de l'équivoque, et contre les prétentions temporelles des pontifes; il représenta les missionnaires en général, et les jésuites en particulier, comme ligués dans une

de torture, à force de souffrance, s'il en faut croire les écrivains catholiques — dans son cachot, de sa propre main, selon les protestants. Lors de l'enquête il fut déposé que la paille sur laquelle il gisait était ensanglantée, et qu'il s'était ouvert le ventre avec un couteau émoussé. Peu importe quelle est la vraie de ces deux versions; « car il n'y a pas grande différence, » remarque M. Jardine, « entre le crime d'homicide immédiat par la torture ou celui de pousser au suicide par l'intolérable menace de son renouvellement. » 215. — On fournissait de la paille pour tout lit aux prisonniers de la Tour, à moins qu'ils ne pussent louer, ou obtenir de leurs amis quelque chose de mieux. Garnet dit dans sa lettre : « Si vous avez quelque argent de la société, je desire des lits pour James, Ihan (Owen) et Harry, qui tous ont été souvent torturés » Le couteau émoussé était celui qu'on donnait aux prisonniers à leurs repas, sans pointe et même sans tranchant, excepté vers le milieu de la lame, afin qu'ils ne pussent pas le convertir en arme malfaisante. Ms. de Greenway, 117.

1. Jardine, 225.

conspiration impie pour faire périr le roi et les chefs du protestantisme. Mais lorsqu'il en vint à la valeur réelle de l'accusation, il trahit bientôt la pauvreté de sa cause. Pas un mot ne fut dit des aveux, ni des témoins, ni des déclarations des mourants, par lesquels il s'était engagé à prouver que Garnet était le premier auteur du complot et le conseiller confidentiel des conspirateurs. On vit que cette partie de l'accusation reposait sur sa simple assertion, sans autre appui qu'un petit nombre de faits sans importance et susceptibles d'une interprétation toute différente. Garnet répliqua avec sang-froid et fermété; mais il fut si souvent interrompu par les questions et les remarques du procureur général et des commissaires siégeants, que le roi lui-même déclara qu'on n'avait pas été de franc jeu. Il reconnut avoir appris le complot en confession; mais chez les catholiques le secret de la confession était inviolable. S'il en était autrement, personne ne découvrirait ses crimes projetés à celui qui, de tous les hommes, devait être le plus disposé à détourner le pécheur, par ses avis et son autorité, de la faute qu'il méditait. Quant à lui, il abhorrait le complot autant que le plus loyal de ses accusateurs; et il avait fait pour l'empêcher tout ce que, dans sa conscience, il avait cru légitime de faire. Le procureur général avait bien essayé de prouver en lui une intention de trahison d'après plusieurs circonstances; mais il pouvait démontrer qu'elles provenaient de motifs fort différents, et devaient mener à une conclusion opposée. Le jury n'était point appelé à juger sur des conjectures et des présomptions : ce qu'il avançait était la vérité tout entière, et l'accusateur n'avait point essayé de produire une preuve directe du contraire. — Quoique le verdict l'eût déclaré coupable, ses amis se proclamèrent satisfaits des débats. Tout ce qu'on avait prouvé contre lui était qu'il n'avait pas trahi le secret de la confession. Coke, qui s'était vanté de prouver qu'il était l'auteur et le conseiller du complot, n'y avait point réussi; et Cecil lui-même avait avoué qu'on n'avait produit rien de plus contre lui que ce qui avait été découvert par sa conférence avec Oldcorn. Dans ces circonstances, ils affirmèrent que s'il était exécuté, il ne le serait pas pour cause de trahison, mais pour avoir rempli consciencieusement son devoir [1].

1. Il existe plusieurs relations de ce célèbre procès : celle publiée par l'autorité, sous le titre de « Vraie et complète relation de toute la procédure, » a été réimprimée dans les Procès d'Etat, II, 217; mais en raison de la partialité avec laquelle elle mutile visiblement les réponses et la défense de Garnet, il faut la

D'après tout ceci, il est clair que Garnet avait encouru légalement la peine de non-révélation de trahison. Mais qu'il eût commis aucun acte ouvert de trahison, on ne le prouva ni on n'essaya de le prouver par témoignage soit écrit soit oral [1]. Pour quelque raison inconnue, peut-être l'incertitude du roi sur la nature réelle de sa culpabilité ou la répugnance du roi à offenser les puissances étrangères qui intercédaient pour lui, on laissa écouler plus de deux mois entre sa condamnation et son exécution : long intervalle d'anxiété qu'on ne lui permit pourtant pas d'employer à se préparer en paix au sort qui l'attendait. Il avait été interrogé vingt-trois fois avant son procès; après le jugement, les interrogatoires recommencèrent. Pour tirer de lui de nouveaux aveux, on l'informa mensongèrement que Greenway, qu'il croyait s'être enfui sur le continent, était de fait prisonnier dans la Tour; et que cinq cents catholiques, révoltés de son affiliation au complot, s'étaient réunis à l'église établie. Sous ces impressions, on le décida à écrire pour se justifier à mistress Anne Vaux, qui était réellement à la Tour, et à Greenway qu'il supposait y être [3 avril]; lesquelles lettres, comme de raison, allèrent droit aux mains du lieutenant. Mais, heureusement pour leur auteur, ces lettres avaient été rédigées avec assez de circonspection pour ne fournir aucune nouvelle charge contre lui. En même temps, il écrivit au roi [4], pour protester en termes énergiques de son horreur de « l'affaire des poudres » comme criminelle et abominable; pour déclarer qu'il avait toujours été d'avis qu'il était illégitime de commettre aucun attentat contre le roi ou l'état depuis l'avénement de Sa Majesté; et aussi pour reconnaître qu'il était de son devoir de révéler toutes les trahisons qui pouvaient venir à sa connaissance en dehors du sacrement de la confession. C'était sous ce dernier rapport qu'il avait été coupable. Tant par répugnance à trahir son ami, que dans l'espérance de pouvoir le ramener, il n'avait pas révélé la connaissance *générale* que Catesby lui avait donnée du projet; et,

comparer avec les relations publiées par ses amis, qu'on peut voir dans Bartoli, 546; More, 316, et dans les Mémoires de M. Butler, II, 124. Gerard, dans sa narration manuscrite, p. 137, remarque que les jurés, lorsqu'il rendirent leur verdict, se bornèrent à le déclarer coupable d'avoir caché la connaissance qu'il avait eue de la conspiration. Voyez note (LL).

2. Ses interrogatoires furent tellement triés et entremêlés au procès, qu'un lecteur inattentif pourrait en induire qu'il avait conféré plusieurs fois avec Catesby sur le complot des poudres. Cela n'était pas. Il conseilla simplement à Catesby de se désister de toute entreprise de trahison, dans laquelle il pourrait être engagé.

pour cette faute, il implorait humblement le pardon de son souverain [1].

Le lecteur remarquera que, sous l'allusion au « sacrement de la confession » Garnet cherchait à cacher sa non-révélation de la confidence que Greenway lui avait faite. Il fut immédiatement [4 avril] appelé devant les commissaires, et on lui fit mensongèrement accroire que, au dire de Greenway lui-même, la communication ne lui avait point été faite en confession [2]. Ceci ajouta à sa perplexité. Il hésita, fit plusieurs tentatives pour concilier son dire avec celui de Greenway [6], et finit par déclarer [25] que, quelle qu'eût pu être l'intention de son frère, il avait toujours considéré la communication comme faite en vue do la confession [3].

Alors, pour la première fois, trois semaines après que sa lettre à Greenway avait été interceptée, on lui demanda s'il n'avait point correspondu avec ce traître. Il nia sur sa prêtrise lui avoir jamais envoyé ni lettre ni message depuis qu'ils s'étaient quittés à Coughton. Les commissaires lui exhibèrent la lettre interceptée. Il la reconnut, mais soutint qu'il n'avait rien fait de mal. C'étaient eux qui étaient à blâmer, eux qui, étant en possession do la lettre, lui avaient posé la question, comme s'ils ne l'avaient pas. Dans ce cas, comme dans plusieurs autres depuis son emprisonnement, il avait agi d'après ce principe, qu'on n'est pas tenu de se trahir soi-même : d'où il inférait ingénieusement que, lorsque l'aveu d'un fait pouvait mettre sa vie en danger, il était legitime à lui de le nier à l'aide de l'équivoque, jusqu'à ce qu'il fût prouvé contre lui par preuve directe [4].

Au bout de trois autres jours [28 avril], il fut interrogé de nouveau sur la doctrine de l'équivoque, et déclara hardiment que la coutume de requérir les hommes de s'accuser eux-mêmes était barbare et injuste; que, dans de tels cas, il était légitime d'employer l'équivoque, et de confirmer, s'il était nécessaire, cette équivoque par un serment; et que si Tresham, comme on l'avait prétendu, avait équivoqué à son lit de mort, il pouvait avoir eu des raisons qui le justifieraient aux yeux de Dieu [5]. C'est à ces

1. Voyez sa lettre dans Jardine, 322.

2. Ceci est évident d'après la tendance de ses réponses.

3. *Torturi torti*, 425. *Antilogia*, 140. Casaubon ad Front. 132.

4. Interrogatoires au State-paper Office.

5. « Je reconnais ceci conforme à mon opinion et à celle des scolastiques. Et notre raison est que, dans les cas d'équivoque légitime, le discours par équi-

aveux et autres semblables que j'attribue son exécution. En se réfugiant dans l'équivoque, il s'était privé de la protection que la vérité aurait pu lui donner ; et, dans ces circonstances, il ne pouvait raisonnablement se plaindre si le roi refusait de croire à ses protestations d'innocence, et laissait agir la loi [1]. Six semaines après son jugement, l'ordre fatal fut signé. Sur l'échafaud [3 mai], selon le langage ambigu de la relation officielle, il confessa sa culpabilité ; mais s'il faut en croire les lettres des spectateurs, il nia avoir eu connaissance du complot, autrement que par confession ; et, tout en demandant pardon au roi, il eut soin d'ajouter que ce n'était pour aucune participation à la trahison, mais pour la faute légale d'avoir caché la connaissance générale qu'il avait eue de quelque menée contre l'état projetée par Catesby. Sa pieuse et ferme contenance excita la sympathie de la foule, dont les vociférations arrêtèrent l'impatience du bourreau, et la cruelle opération de l'écartellement fut différée jusqu'à ce qu'il fût tout à fait mort [2].

Quoique Jacques fût convaincu que la masse des catholiques anglais avait été tenue dans l'ignorance du complot, il persistait à croire qu'on n'en avait point découvert toutes les ramifications. On ne pouvait douter que Faukes n'eût reçu des affidés en Flandre, et les soupçons se portèrent sur Owen, catholique gallois, et sur Baldwin, jésuite, qui tous deux échappèrent aux poursuites par le refus obstiné de l'archiduc et du roi d'Espagne de les livrer aux mains de l'ambassadeur d'Angleterre [8 nov.] [3]. En Angle-

voque etant exempt de mensonge, ce même discours peut être sans parjure confirmé par serment, ou par tout autre voie ordinaire, fût-ce en recevant la communion, si une juste nécessité l'exige. — Henry Garnet. » Original, au State-paper Office, de la propre main de Garnet.

1. Il est à remarquer toutefois que les ennemis de Garnet, dans leurs tentatives pour le convaincre, avaient aussi peu d'égards pour la vérité que le prisonnier lui-même dans ses efforts pour justifier ou excuser sa conduite. Le lecteur connaît les mensonges qu'on lui fit au sujet de Greenway, pour lui arracher des concessions ; mais, ce qui est encore plus mal, au procès ses aveux furent présentés au jury dépouillés des explications dont il les avait accompagnées, et qui les rendaient plutôt favorables que contraires. « C'était une falsification des preuves. Car lorsqu'une assertion est faite avec commentaire, la suppression du commentaire n'est pas moins un faux que si l'assertion entière eût été forgée. » Jardine, 358. Certainement, si l'on condamne Garnet, comme ayant usé d'équivoque pour sauver sa vie, on ne saurait excuser ceux qui eurent recours à des mensonges et à des faux pour la lui ôter.

2. Le bruit courut partout qu'il avait avoué sa culpabilité (Conspirat. des poudres, Boderie, I, 49) ; mais il se borna à avouer avoir caché ses soupçons. More, 327. Memoires de Butler, III, 342, 2e édit. Chaloner, II, 483. Eudæmon Joan. 349.

3. Owen était domestique du roi d'Espagne, qui demanda qu'on envoyât à

terre, les relations de domesticité, qui existaient entre le comte de Northumberland et le traître Percy, furent regardées comme un motif suffisant pour le mettre en surveillance dans la maison de l'archevêque de Canterbury; et l'aveu des conspirateurs que Catesby voulait sauver le vicomte Montague, et savait que l'intention des lords Mordaunt et Stourton était d'être absents du parlement, fit arrêter ces trois seigneurs [1]. Ce fut en vain qu'ils protestèrent de leur ignorance de la trahison ; ils furent condamnés dans la chambre étoilée [1er juin] à rester en prison au gré du roi, et à lui payer comme amende, le lord Stourton 6,000 l., le lord Mordaunt 10,000 liv., et le vicomte Montague une somme encore plus forte [2]. Le comte fut enfermé à la Tour et interrogé à diverses reprises; mais il répondit, dès le commencement, d'un air de dédain et d'assurance, indiquant le moyen de découvrir sa culpabilité, s'il était coupable [3], et défiant ses accusateurs de

Bruxelles les preuves de son crime, et promit de le punir s'il était coupable. On s'y refusa. Baldwin fut arrêté en 1610 par l'électeur palatin, comme il passait par ses états, et fut envoyé en Angleterre. Il subit plusieurs interrogatoires à la Tour, au dernier desquels le roi assista, mais on ne découvrit aucune preuve contre lui. Winwood, II, 183, 187-189, 227, 232; III, 211, 407. Bartoli, 517.

1. Faukes avoua que « Catesby lui dit que lord Mordaunt ne serait pas là le premier jour, parce qu'il ne voulait pas être présent au sermon; car le roi ne savait point encore qu'il était catholique, et que les affaires du lord Stourton étaient telles qu'il ne pourrait venir en ville avant le vendredi suivant. » Ms. original au State-paper Office. Il existe dans la même collection deux lettres do lord Montague au lord-trésorier, où il affirme son innocence, et nie avoir eu aucun avis du complot. Cecil, dans une lettre à sir Thomas Edmonds, dit que Percy voulait sauver Northumberland et Mounteagle, et que Catesby savait que Stourton, Mordaunt et Montague seraient absents. Birch, 244.

2. C'était la coutume de composer pour les amendes dans la chambre étoilée. Northumberland composa pour 11,000 l., Montague pour 4,000, Stourton pour 1,000. Je crois que l'amende de Mordaunt lui fut remise entièrement. Voyez « l'Extrait du revenu de Sa Majesté, » p. 11.

3. Il les requit de recevoir la déposition de Percy avant qu'il mourût de ses blessures. « Il peut me rendre clair comme le jour, ou noir comme la nuit. Il dira la vérité, étant près de rendre son compte à Dieu. » Lettre au State-paper Office. Voyez aussi les Ambassades de Boderie, I, 122, 180, 299. Le *Peerage* de Collins, II, 426. Ses interrogatoires sont au State-paper Office, mais ils ne contiennent rien d'important. A la Tour, il s'adonna entièrement à des occupations scientifiques et litteraires, et par sa libéralité envers les geus de savoir, devint le Mécène du temps. Le nombre do mathématiciens qui formaient généralement sa compagnie, et mangeaient à sa table, lui fit donner le nom de Henry le Sorcier. Parmi eux étaient Hill, Allen, Hariot, Dee, Torperley et Waruer, « les atlas du monde mathématique, » dont la plupart tenaient des pensions de sa générosité (Collins, II, 438) Dans l'annee 1611, Cecil crut avoir fait une nouvelle découverte contre lui, sur le témoignage d'un domestique renvoyé. Il fut donc interrogé de nouveau, et de nouveau il trompa l'adresse ou la malignité de son persécuteur (Winwood, II, 287, 288). En 1617, le favori du roi, Hay, depuis comte de Carlisle, épousa contre son gré sa fille Lucy, ce qui l'irrita tellement que, lorsque son gendre obtint de Jacques l'ordre de sa déli-

lui faire publiquement son procès dans les formes voulues par la loi. Ils préférèrent le traduire, après un délai de sept mois, devant la chambre étoilée, sous les charges extraordinaires qui suivent : 1° qu'il avait cherché à être le chef des papistes, et à obtenir la tolérance ; 2° qu'il avait admis Percy comme gentilhomme de la garde, sans exiger de lui le serment de suprématie ; 3° qu'après avoir été mis en surveillance, il avait écrit deux lettres à ses domestiques, pour les requérir d'avoir soin que Percy n'emportât pas son argent et ses rentes, et qu'en cela il avait commis un triple délit : — 1° en osant écrire des lettres sans permission ; 2° en préférant la sûreté de son argent à la sûreté du roi ; 3° en avertissant Percy de prendre garde à lui. Il fut condamné à payer une amende de 300,000 liv., à être privé de toutes ses charges, sans en pouvoir désormais occuper une, et à rester prisonnier pour la vie dans la Tour. Une punition si sévère excita la surprise ; mais le vrai motif de cette rigueur c'est qu'il était depuis longtemps l'antagoniste politique de Cecil ; que, dans la Tour, il avait déployé une énergie qui alarmait le faible esprit de Jacques, et qu'on supposait que si le complot eût réussi, c'était à lui que les conspirateurs auraient offert la dignité de protecteur pendant la minorité du nouveau souverain. Lord Mounteagle reçut, pour prix de sa loyauté, des terres d'une valeur annuelle de 200 liv., et une pension viagère de 500 liv. [1].

L'objet principal de la convocation du parlement en novembre était de remplir les coffres du roi, que Jacques avait vidés par ses profusions envers ses compatriotes, et les dépenses extravagantes de son établissement. Après un long ajournement occasionné par la découverte du complot des poudres, les deux chambres s'assemblèrent [21 janv.]. Les lords parurent, comme de coutume, n'avoir pas d'autre désir que de contenter le souverain ; mais les communes reprirent ce ton hardi de réclamations et de résistance qui avait si fort offensé dans la dernière session. Elles ne refusaient pas, à la vérité, de subvenir aux besoins du roi, quoiqu'on entendît des murmures contre son indiscrétion et sa prodigalité ; mais elles soutenaient que toute offre d'argent de leur part devait être reconnue par une offre équivalente de concession de la part de la couronne ; elles produisirent une longue

vrance, on eut de la peine à le décider à accepter cette faveur, après un emprisonnement de treize années. Voyez Birch, 246. *Sydney Papers*, II, 350.

1. Boderie, 122, 180, 299.

liste de griefs relatifs à la pratique des cours ecclésiastiques, à l'administration de la justice civile et à la direction de toutes les branches du gouvernement, et elles envoyèrent, pour employer l'expression significative de Jacques, un « oh ! oui » dans toutes les parties du royaume, pour déterrer des sujets de plaintes. Les ministres eurent recours à l'artifice et à l'intrigue ; ils prièrent et flattèrent, ils attribuèrent la pénurie du roi à une dette de 400,000 liv. laissée par la dernière souveraine, aux dépenses de l'armée d'Irlande et à celles d'un nouveau règne, et tout en concédant que Jacques avait été parfois trop libéral dans ses présents, parfois trop prodigue pour ses plaisirs, ils donnèrent l'espoir d'un amendement immédiat et d'une stricte économie à l'avenir. Ainsi, moitié par leurs promesses, moitié par leurs manéges, ils réussirent à éluder toutes ces motions pour la réforme, et à obtenir un vote de trois subsides et de six dixièmes et quinzièmes [1].

Mais il était une autre question qui intéressait également les passions des membres, et qui paraissait moins propre à faire naître des discussions entre eux et la couronne, la révision du code pénal, en ce qui regardait la prohibition du culte catholique. La dernière conspiration aurait dû prouver à un esprit réfléchi le danger et l'impolitique de pousser des hommes au désespoir en les punissant de leur opinion religieuse ; mais l'avertissement fut perdu ; les lois existantes, tout oppressives et sanguinaires qu'elles étaient, parurent trop indulgentes, et quoique la justice eût été satisfaite par la mort et l'exécution des coupables, la vengeance et le fanatisme cherchèrent d'autres victimes parmi les innocents. Chaque membre eut ordre de se lever [3 fév.] et de proposer les mesures que, dans sa sagesse, il jugeait les plus utiles. Ces mesures, dans des conférences successives, furent communiquées par une chambre à l'autre, et dans toutes on fit et reçut des motions aussi contraires aux sentiments communs d'humanité que la conspiration elle-même. Henri IV crut de son devoir d'ami de lui donner un conseil, et Boderie, ambassadeur de France, eut ordre de représenter au roi que son maître savait par expérience combien le cœur humain s'attache à la religion ; que c'est une flamme qui brûle avec d'autant plus d'ardeur qu'on

1. Journal des Communes, 265-313. Histoire parlementaire de Cobbett, 1064. Les trois subsides et les six-dixièmes et quinzièmes, ajoutés à quatre subsides accordés par le clergé, furent estimés à 453,000 l. Extrait du revenu de Sa Majesté, p. 11.

met plus de violence à l'éteindre ; que la persécution élève l'âme au-dessus d'elle-même, lui apprend à se glorifier dans la souffrance et la rend capable de toute espèce de sacrifice qui intéresse sa conscience ; qu'on peut faire beaucoup par la douceur et peu par la sévérité. Qu'il punît les coupables, c'était son devoir ; mais c'était également son devoir ; d'épargner les innocents, même contrairement aux vœux du parlement ; comme c'était aussi son intérêt de ne pas entraîner les catholiques dans des complots contre sa vie, mais de les convaincre qu'ils avaient un protecteur dans la personne de leur souverain [1].

Jacques était doux de caractère : il recommanda la modération à son conseil ; on fit des tentatives pour contenir l'extravagance des zélateurs, et après une longue suite de débats, de conférences et d'amendements, le nouveau code obtint l'assentiment royal [27 mai]. Il n'abrogeait aucune des lois en vigueur, mais il ajoutait a leur sévérité par deux nouveaux bills, qui contenaient plus de soixante-dix articles infligeant des peines aux catholiques dans toutes leurs diverses qualités de maîtres, de domestiques, de maris, de parents, d'enfants, d'héritiers, d'exécuteurs, de patrons, d'avocats et de médecins. 1° Il était interdit aux catholiques réfractaires, sous des peines particulières, de paraître à la cour, de demeurer dans l'enceinte ou dans un rayon de dix milles do l'enceinte de la cité de Londres, ou de s'écarter en aucune circonstance de plus de cinq milles de chez eux, sans une permission spéciale signée de quatre magistrats du voisinage. 2° Ils étaient déclarés incapables d'exercer la chirurgie ou la médecine, ou de pratiquer le droit civil ou coutumier ; d'agir comme juges, clercs ou officiers dans aucune cour ou corporation ; de présenter aux bénéfices, écoles ou hôpitaux à leur nomination, ou de remplir l'office d'administrateurs, d'exécuteurs ou de tuteurs. 3° Les mari et femme qui n'avaient pas été mariés par un prêtre protestant encouraient la confiscation de tous les avantages aux-

1. Ambassades de Boderie, I, 22, 80. Jacques répondit à l'ambassadeur, qui ne put obtenir une audience qu'à la fin de la session, qu'il était, par caractère, ennemi des mesures rigoureuses et cruelles ; qu'il avait plusieurs fois réprimé la violence de ses ministres ; mais que les catholiques étaient tellement infectés de la doctrine des jésuites, au sujet de la subordination de l'autorité du roi à celle du pape, qu'il était forcé de laisser la chose à la décision de son parlement. L'ambassadeur lui fit observer qu'il devrait au moins faire une différence entre ceux qui admettaient cette doctrine et ceux qui la rejetaient. Ce n'était point un article de la foi catholique, comme il avait été bien prouvé en France, où nombre de bons catholiques avaient dernièrement assisté le roi en opposition aux bulles papales ; et il n'avait aucun doute que la même opinion ne prévalût parmi les catholiques anglais. Ibid. p. 82.

quels lui ou elle aurait eu droit sans cela sur la propriété de l'autre; si leurs enfants n'avaient point été baptisés par un ministre protestant dans le mois qui suivait la naissance, chaque omission les assujettissait à une amende de 100 liv.; et si après la mort ils n'étaient pas enterrés dans un cimetière protestant, leurs exécuteurs étaient tenus de payer pour chaque corps la somme de 20 liv. 4° Tout enfant envoyé outre-mer pour son éducation était, dès ce moment, privé de tout avantage résultant de legs, descendance ou don, jusqu'à ce qu'il revînt et se conformât à l'Eglise établie, tout avantage de ce genre étant attribué par la loi au plus proche parent protestant. 5° Tout récusant était placé dans la même situation que s'il eût été excommunié nominativement; sa maison pouvait être visitée, ses livres et ses meubles ayant ou étant regardés comme ayant quelque rapport à son culte ou à sa religion, pouvaient être brûlés, et ses chevaux et armes pouvaient lui être pris en tout temps, sur un ordre des magistrats voisins. 6° Toutes les peines existantes pour absence de l'Eglise étaient maintenues, mais avec deux améliorations: 1° on laissait au roi le choix de prendre l'amende de 20 liv. par mois lunaire, ou à sa place toute la propriété mobilière, et les deux tiers de l'immobilière; et 2° tout chef de famille, quelle que fût sa religion, recevant la visite de catholiques, ou ayant des domestiques catholiques, était passible de payer pour chaque individu 10 liv. par mois lunaire[1]. 7° On imagina un nouveau serment d'allégeance dans le dessein avoué d'établir une distinction entre les catholiques qui niaient les prétentions temporelles des pontifes et ceux qui les admettaient. Les premiers, que l'on supposait devoir prêter serment, ne furent assujettis par la loi à aucune autre peine que celles qui ont été énumérées; les derniers étaient soumis à un emprisonnement perpétuel, à la confiscation de leur propriété mobilière et à celle des rentes de leurs terres leur vie durant; ou, si c'étaient des femmes mariées, à l'emprisonnement dans la geôle commune jusqu'à ce qu'elles se repentissent de leur obstination et consentissent à prêter serment.

1. L'amende de 10 l. par mois pour un domestique catholique fut considérée comme une charge intolérable. « Il y eut l'autre jour un seul seigneur qui donna congé à soixante. J'en sçais d'autres de très-bonne qualité, qui sont résolus de souffrir plutôt que de congédier les leurs. C'est une dangereuse arme que le désespoir en mains de personnes qui n'ont rien à perdre. » 20 juillet, I, p. 232. Il dit que presque tous les lords avaient beaucoup de catholiques à cause de leur plus grande fidélité.

Que Jacques, en proposant la dernière mesure, eût l'intention de soulager graduellement une partie de ses sujets catholiques du fardeau des lois pénales, cela est fort probable; mais on a fréquemment discuté si ceux à qui il confia le soin de formuler le serment, l'archevêque Abbot et sir Christopher Perkins, jésuite conformiste, étaient animés de sentiments semblables. Il ne leur suffit pas qu'on désavouât le pouvoir de déposition ; ils ajoutèrent la déclaration que le maintenir était impie, hérétique et damnable. Il était évident que bien des gens, disposés au premier serment, hésiteraient à prêter le second; et que les défenseurs de la doctrine condamnée justifieraient avec empressement leur refus de jurer, en se refusant à cette mesure impolitique et inutile. Le grand point, le seul important, était le rejet de la supériorité temporelle, que beaucoup de théologiens attribuaient au pontife, et il est également surprenant que le roi, d'une part, eût permis l'introduction d'une clause faite pour entraver son propre dessein ; et que les catholiques, de l'autre, n'eussent pas demandé que cette clause fût totalement effacée, ou du moins purgée des épithètes hyperboliques et offensantes dont elle était surchargée. Le serment, toutefois, tel qu'il était formulé, reçut l'approbation de la législature, et il fut ordonné que tous les récusants convaincus, que tous les individus soupçonnés de catholicisme, pour n'avoir pas communié deux fois dans l'église protestante pendant l'année précédente, et que tous les inconnus voyageant dans n'importe quel comté, seraient sommés de le prêter, sous les peines déjà mentionnées [1].

Quand ces lois furent publiées, elles excitèrent la surprise et la terreur. Le ministre français les déclara plus barbares que chrétiennes [2]; les lords du conseil, honteux de leur propre ouvrage, délibérèrent sur les moyens d'en atténuer la sévérité, et beaucoup de catholiques, alarmés de la perspective qui s'ouvrait devant eux, dirent adieu à leur patrie, tandis que ceux qui restaient s'excitaient les uns les autres à perdre leur liberté, leurs biens et leur vie, plutôt que d'abandonner leur religion [3]. Parmi

1. *Stat. of Realm*, IV, 1070-1082.

2. « Elles sont inhumaines et plus barbares que chétiennes. » Villeroy à Boderie, 25 juin, I, 172.

3. « Beaucoup de catholiques se préparent à s'en aller : voire y en a de si vieux que je vois ne chercher qu'une terre étrangère pour s'enterrer : et néanmoins si en reste-t-il encore un si grand nombre, qui s'étonnent point de toutes ces menaces, que c'est certes chose admirable... La plupart des dames de qualité sont catholiques, et n'y a pas une qui ne cache chez elle un prêtre. » Bo-

ceux-ci, la légalité du nouveau serment devint une question de la plus haute importance. Les missionnaires étaient divisés d'opinion : les jésuites en général le condamnaient; l'archiprêtre Blackwall et ses assistants du clergé séculier se prononcèrent en sa faveur [15 juillet]. La controverse fut portée à Rome, et tandis que les partisans de l'ancien réclamaient des mesures vigoureuses et décisives, le roi de France avertissait le pape de prendre garde, en irritant Jacques, de ne pas donner lieu à l'extinction définitive du catholicisme en Angleterre[1].

Le pape régnant était Paul V. Pendant les discussions du parlement, il avait expédié en Angleterre un envoyé secret [3 juin], qui, s'étant fait passer pour un messager du duc de Lorraine, obtint son admission à la cour. Il était porteur de deux lettres : l'une adressée à l'archiprêtre, le chargeant d'interdire, de par l'autorité papale, toute tentative de sédition ou de trahison ; l'autre, au roi, exprimant, de la part du pontife, la plus profonde horreur du dernier complot, et sollicitant la protection royale pour les catholiques innocents. Quoique Jacques témoignât son contentement, et fît donner à l'envoyé la gratification d'usage, sa réponse fut froide et peu satisfaisante[2]. Quand Paul apprit que cette mission avait échoué, il céda à la clameur que les édits d'Angleterre avaient excitée à Rome, et Holtby, qui avait succédé à Garnet comme supérieur des jésuites, mit aux mains de l'archiprêtre [3 sept.] un bref papal, condamnant le serment d'allégeance comme illégitime, parce qu'il « contenait beaucoup de choses contraires à la foi et au salut. » Blackwall, prévoyant les conséquences, le reçut avec la plus profonde douleur, et quand il le notifia à son troupeau, il eut soin d'y joindre l'avertissement qu'il ne devait être considéré que comme le dictum particulier de Paul V.

La publication de ce bref irrita le ressentiment de Jacques.

derie, 21 juin, vol. I, p. 161. « Tant s'en faut que cela fasse perdre cœur auxdits catholiques, qu'il semble qu'il s'en animent davantage; et au lieu de retirer de ladite religion ceux qui sont reconnus d'en être, il s'en déclare tous les jours qui ne le paraissoient point auparavant. » Ibid. 26 juin, p. 178.

1. « Ils prétendent prouver que l'indulgence et patience, dont Sa Sainteté s'est gouvernée avec lui, augmente l'audace des auteurs de tels conseils, empire la condition desdits catholiques et sera cause à la fin de leur entière destruction. Ils ont à cette fin envoyé exprès vers le pape un des principaux de leur compagnie... Toutefois Sa Majesté continuera de faire son possible pour maintenir Sa Sainteté dedans les termes susdits. » Villeroy à Boderie, 18 juin, p. 150, 200.

2. Voyez Boderie, I, 123, 284, 300, 327.

Par ses ordres, les évêques commencèrent à demander le serment dans leurs diocèses respectifs, et ceux qui s'y refusaient furent condamnés, lors des assises, aux peines barbares de præmunire. Trois missionnaires, sous le coup d'une sentence de mort à raison de l'exercice de leurs fonctions de prêtres, furent sommés de le prêter ; ils alléguèrent des scrupules de conscience et reçurent l'ordre de se préparer au supplice. Deux d'entre eux durent la vie à l'opportune intercession du prince de Joinville et de l'ambassadeur de France. Drury, le troisième, subit la peine des traîtres. C'était un de ceux qui avaient signé la protestation d'allégeance à Elisabeth, et il croyait, quant à lui, que le serment de Jacques était également admissible; mais il n'osa pas préférer ses sentiments particuliers à ceux du pape et d'un grand nombre de ses frères, et il aima mieux verser son sang [24 mai 1607] que de souiller sa conscience en affirmant la vérité d'assertions qui pouvaient être fausses[1].

Dans le cours de l'été suivant, l'archiprêtre lui-même tomba aux mains des poursuivants. Son opinion était déjà connue ; il l'avoua sans difficulté en présence des commissaires à Lambeth, et, dans une lettre circulaire aux catholiques, il annonça qu'il avait prêté le serment dans le sens que lui avait donné le législateur, le roi lui-même, et qu'il croyait légitime à eux de le prêter aussi. Jacques approuva hautement sa conduite. Cependant les préjugés des zélateurs étaient si violents que, bien qu'il déplorât l'emprisonnement du vieillard, il n'osa pas lui témoigner d'autre indulgence que de ne pas le traduire en justice pour le crime capital d'avoir reçu les saints ordres outre-mer. Il était dans sa soixante-dixième année, et languit en prison jusqu'à sa mort, en 1613[2].

La soumission de Blackwall fut considérée comme un triomphe. Les lettres monitoriales que lui avaient adressées Persons et Bel-

1. Quand Boderie demanda qu'il fût sursis à son exécution et à celle de son compagnon Davies, Jacques l'accorda pour le dernier, mais de si mauvaise grâce, que l'ambassadeur résolut ne ne plus jamais demander de faveur semblable. La cause réelle de la mort de Drury fut, dit-il, qu'on avait trouvé en sa possession la copie d'une lettre du Père Persons contre le serment. Voyez Boderie, II, 102, 256. Procès d'Etat de Howell, II, 358.

2. Boderie, II, 313, 327, 350. Voyez une relation très-intéressante de son interrogatoire dans les Mémoires catholiques anglais de M. Butler, 3e édition, II, 204. La lettre de Blackwall est dans Collier, II, 694. Il ne voulut jamais se rétracter, quoiqu'il reçût plusieurs lettres d'exhortation des cardinaux Arrigoni et Bellarmin, et des jésuites Persons et Holtby. Il soutint constamment que le serment n'attaquait point la suprématie spirituelle du pape, mais seulement rejetait ses prétentions temporelles. Bartoli, 597.

larmin, la nomination de Birket, comme archiprêtre à sa place, et la publication du second bref confirmatif du premier, portèrent successivement l'indignation du roi au plus haut point. Ayant envoyé cherché ses théologiens favoris, il s'enferma avec eux dans son cabinet, refusant d'écouter ses ministres, remettant les affaires d'Etat les plus urgentes, et s'abstenant même des plaisirs de la chasse. Le fruit de sa retraite apparut enfin [1608] sous la forme d'un traité intitulé : « Apologie du serment d'allégeance, » qui fut immédiatement traduit en latin et en français [1]. Il fut suivi de la condamnation de six prêtres à raison de l'exercice de leurs fonctions, ils refusèrent le serment; la lecture du traité royal ne triompha pas de leur obstination, et sur les six, trois le payèrent de leur tête, un à York et deux à Tyburn [2].

Le roi était maintenant lancé en plein sur la mer de la controverse, où il se croyait de force contre tout adversaire. Il ne tarda pas à recevoir de Persons et de Bellarmin des réponses à « l'Apologie. » La vanité le poussa à réfuter leurs arguments, le ressentiment à châtier leur présomption. Ses coadjuteurs théologiques furent de nouveau appelés dans son cabinet; son premier ouvrage fut revu, et on mit en tête une préface appelée avertissement à tous les princes chrétiens. Il ne fit, toutefois, que peu de progrès; chaque question particulière donnait naissance à des débats sans fin, et grâce aux objections, aux améliorations et à la diversité des opinions, il se trouva qu'au bout de plusieurs semaines l'œuvre n'était guère plus avancée qu'au commencement. Les rois de France et de Danemark l'exhortèrent à se désister d'une contestation indigne d'une tête couronnée. Au premier, Jacques répondit avec égards, mais il avertit le second de considérer son âge et de rougir de la folie qu'il y avait à donner des avis à un prince de beaucoup plus vieux et plus sage que lui. La reine ayant vainement essayé son influence, tourna sa colère contre le comte de Salisbury, qu'elle soupçonnait d'encourager son mari dans cette idée, afin de pouvoir gouverner le royaume à son gré [3]. Mais quoique la montagne fût depuis longtemps en travail [1609], quoique le public eût été tenu plusieurs mois dans l'attente, lorsqu'arriva l'heure de l'enfantement, on jugea pru-

1. Voyez Boderie, III, 103, 131, 164, 190.

2. Ibid. 227. Chalonner, II, 19-23.

3. Boderie était toutefois d'une opinion différente. « La présomption seule qu'il a de sçavoir plus en théologie que tous les docteurs du monde en est l'unique cause. » Ibid. IV, 319.

dent de supprimer le nouveau-né[1]. Une lumière nouvelle avait éclairé l'esprit de Jacques : il ordonna que tous les exemplaires imprimés fussent retirés et l'ouvrage revu et corrigé, et après maint nouveau changement, il finit par le donner au monde sous une forme moins volumineuse et moins offensive[2]. On envoya des messagers spéciaux l'offrir aux divers princes de l'Europe. La plupart le reçurent comme un compliment : le roi d'Espagne et l'archiduc le refusèrent formellement[3].

Ni les publications de Jacques et de ses théologiens, ni celles de ses adversaires, ne terminèrent la controverse, qui continua à diviser les catholiques pendant la plus grande partie du siècle. D'un côté, le serment fut refusé par la majorité de ceux à qui il fut demandé ; de l'autre, il fut prêté par beaucoup d'hommes considérables, tant clercs que laïques. Parmi ces derniers il faut compter les pairs catholiques (ils étaient plus de vingt) qui, à l'exception d'un seul, prêtèrent spontanément le serment en différentes occasions à la chambre haute du parlement[4].

1. Il était plein de dissertations sur les coupes de l'Apocalypse, ce qui fit déclarer à l'ambassadeur de France que le livre était « le plus fou, s'il m'est loisible d'ainsi parler, et le plus pernicieux que se soit jamais fait sur tel sujet. » IV, 302.

2. Voyez Boderie dans presque toutes ses dépêches du quatrième volume. Les principales corrections se portèrent sur les arguments qui tendaient à prouver que le pape est l'antichrist, lesquels se réduisirent à prouver qu'il n'était l'antichrist qu'en tant et qu'aussi longtemps qu'il prétendrait au pouvoir temporel dans les états des autres. Winwood, III, 55, 56, 66. Il fut intitulé : *Apologia pro juramento fidelitatis, præmissâ præfatione monitoriâ*, Birch, 298, 299.

3. Il fit aussi présent des deux éditions anglaise et latine aux prélats anglais. Matthews, archevêque d'York, se jeta à genoux pour les recevoir du messager, les baisa, promit de les conserver comme la prunelle de ses yeux, et de les lire et relire sans cesse. Sir Patrick Young au roi, 19 juin 1609. Mémoires de Dalrymple, p. 13. Voyez la note (MM).

4. On en aura la preuve en lisant attentivement les journaux. Le lord Teynham l'évita seul en n'assistant jamais au parlement plus d'un jour par session.

# CHAPITRE ONZIÈME.

## JACQUES I[er].

Jacques et son épouse, Anne de Danemarck. — Insurrection. — Union de l'Angleterre et de l'Ecosse. — Dépenses du roi. — Mesures du parlement. — Mariage, emprisonnement et mort d'Arabella Stuart. — Mort du prince Henri. — Elévation de Carr, comte de Somerset. — Divorce du comte et de la comtesse d'Essex. — Elévation de George Villiers, duc de Buckingham. — Arrestation et procès du comte et de la comtesse de Somerset. — Disgrâce de Coke. — Négociations avec la Hollande. — Erreurs de Vorstius. — Synode de Dordrecht. — Introduction de l'épiscopat en Ecosse. — Visite de Jacques à Edimbourg. — Commission de grâces en Irlande. — Fuite de Tyrone. — Colonies de l'Ulster. — Mesures du parlement irlandais. — Nouvelles colonies.

Quand Jacques prorogea le parlement en 1606, il était depuis plus de trois ans sur le trône, et cependant il n'avait fait aucun progrès dans l'estime ou dans l'affection de ses sujets anglais. Ce fut en vain qu'il chercha par ses discours et ses proclamations à acquérir la réputation de sagesse politique : son inattention aux affaires et son goût pour la dissipation provoquèrent les remontrances et les plaintes. Deux fois par semaine, le roi passait son temps à voir des combats de coqs [1]; continuellement la chasse le tenait à cheval du matin au soir [2]; et il se délassait des fatigues de la chasse dans les plaisirs de la table, auxquels il se livrait fréquemment jusqu'à l'excès [3]. La conséquence était que des questions d'une grande importance pour la nation restaient en souffrance; et que non-seulement les ambassadeurs étrangers, mais même ses propres ministres, étaient parfois privés, plusieurs semaines de suite, de tout accès auprès de lui. Ils le priaient à genoux de donner plus d'attention aux affaires publiques : des lettres anonymes l'avertissaient de son devoir; les acteurs ridiculisaient ses faiblesses sur le théâtre : rien ne pouvait émouvoir le roi. Il répondait qu'il n'entendait pas se rendre

1. « Il vit combattre les cocqs, qui est un plaisir qu'il prend deux fois la semaine. » Boderie, I, 56. Je remarque que le traitement du maître des coqs, 200 l. par an, était égal aux salaires unis de deux secrétaires d'état. Extrait du revenu du roi, p. 45, 47.

2. Voyez les lettres dans Winwood, II, 46. Lodge, III, 245, 247, 311, 332, 335, 337. Boderie, I, 195, 302, 396; II, 101.

3. Voyez Boderie, I, 241, 283; III, 197.

esclave; que sa santé, qui « était la santé et le bien-être de tous, » exigeait de l'exercice et des distractions, et qu'il retournerait plutôt en Ecosse que de consentir à se claquemurer dans son cabinet, ou à s'enchaîner à la table du conseil [1].

Sa femme, Anne de Danemarck, pouvait avoir des prétentions à la beauté, et elle y joignait beaucoup de mérite et d'énergie. Elle n'hésitait point à avouer son mépris pour la faiblesse du roi; prenait souvent un ton de supériorité qui lui faisait éprouver de la gêne devant elle; et plusieurs fois elle osa même lui disputer l'autorité royale. Jacques passait pour mari fidèle; et la voix de la médisance, qui n'avait fait que murmurer à peine en Ecosse, n'osa jamais attaquer la réputation d'Anne en Angleterre [2]. La voix publique l'accusait de favoriser les intérêts de l'Espagne, et de nourrir le prince Henri dans le mépris des dispositions pacifiques de son père; mais soit que sa propre prudence le lui suggérât, soit que le conseil anglais l'eût requis, du moment qu'elle eut passé la Tweed, elle s'abstint presque entièrement d'intrigues politiques, et consacra son temps aux amusements et aux spectacles de la cour, objets dans lesquels elle excellait. Déployer avantageusement les grâces de sa personne et la richesse de sa toilette, commander et recevoir l'hommage de tout ce qui l'entourait, briller entre toutes ses dames dans une suite de bals et de mascarades, devint sa principale étude. Aucune dépense, aucune décoration n'était épargnée pour donner de l'éclat à ces fêtes. Les poëtes du temps étaient employés à composer les paroles, les premiers artistes à faire les machines; et Anne elle-même, avec son entourage favori, surprenait et ravissait la cour en paraissant tour à tour déguisée en déesse ou en néréide, en sultane turque ou en princesse indienne. Cependant une circonstance que le lecteur devinerait difficilement, venait parfois gâter le plaisir de ces représentations. L'ivresse, à cette époque, n'était pas le partage exclusif du sexe masculin, et, en

1. Boderie, I, 302, 310; II, 244, 279, 440; IV, 21. Winwood, II, 54, 217. Les acteurs le représentaient en colère, tantôt jurant après ses chiens et ses faucons, tantôt battant ses domestiques, et buvant jusqu'à l'ivresse au moins une fois par jour. Boderie, III, 196, 197. Une fois, le chien favori du roi, Jowler, qui avait été perdu, revint avec la lettre suivante à son cou : « Mon bon monsieur Jowler, nous vous prions de parler au roi (car il vous écoute tous les jours et n'en fait pas autant pour nous). afin qu'il plaise à Sa Majesté de retourner à Londres, car autrement le pays sera ruiné : toutes nos provisions sont déjà consommées. et nous ne sommes pas en état de le traiter plus longtemps. » Lodge, III, 245.

2. Peyton, 332, 335, 339, 346.

plusieurs occasions, des femmes de la plus haute distinction, qui avaient passé des semaines à étudier leurs rôles, se présentaient devant les spectateurs dans l'état d'ivresse le plus dégoûtant [1].

Jacques était à peine remis de la terreur causée par la conspiration des poudres, qu'il fut alarmé par une insurrection qui éclata au cœur même du royaume. Elle fut provoquée par la rapacité des seigneurs de manoirs, qui avaient enclos, pour leur propre usage, de grandes portions de terre, jusque-là communes, et avaient ainsi diminué les moyens ordinaires de subsistance de leurs pauvres tenanciers. L'exemple de cet abus fut donné par ceux qui, ayant obtenu des terres d'église pendant la réforme, cherchaient à tirer le plus de parti possible de leurs nouvelles possessions; et il fut suivi jusqu'au règne de Jacques, en dépit des troubles populaires, des actes législatifs et des proclamations royales. Il n'était pas d'abus auquel le peuple fût plus sensible, ou qu'il fût plus disposé à redresser par la force. Récemment les individus auxquels avaient été données les terres des complices de la conspiration des poudres, avaient empiété sur les communaux comme d'autres l'avaient fait avant eux. Les personnes lésées, auxquelles s'étaient joints leurs voisins, qui se souvenaient de griefs semblables, présentèrent une remontrance au conseil; et voyant leur plainte reçue avec négligence, elles s'arrogèrent le droit de se faire justice elles-mêmes. Soudain

1. Quand Christian IV de Danemarck visita le roi en 1606, Cecil donna une grande fête et mascarade à Theobalds en l'honneur du royal étranger. L'extrait suivant d'une lettre écrite par l'un des conviés amusera le lecteur : « Ceux à qui je ne pouvais faire goûter de bonne liqueur maintenant suivent la mode, et se vautrent dans les jouissances bestiales. Les dames abandonnent la sobriété, et on les voit trébucher d'ivresse Après dîner, la représentation du temple de Salomon et de l'arrivée de la reine de Saba se fit, ou (pour mieux dire) devait se faire... La dame qui jouait le rôle de la reine apportait les dons les plus précieux à leurs deux majestés; mais oubliant les marches qui menaient au dais, elle renversa ses cassettes sur les genoux de Sa Majesté danoise et tomba à ses pieds, ou plutôt, je crois, sur sa figure. Là-dessus, grand tumulte et grande confusion : linges et serviettes furent en jeu pour tout nettoyer. Sa Majesté alors se leva et voulut danser avec la reine de Saba ; mais il tomba et s'humilia devant elle, et fut emporté dans une chambre de l'intérieur et mis sur un lit de parade qui ne fut pas peu gâté par les présents de la reine... La fête et le spectacle allèrent de l'avant, et la plupart de ceux qui portaient les presents allèrent de l'arrière ou tombèrent. tant le vin avait pris possession de leur étage supérieur (leur tête) ! Alors parurent en riche costume l'Espérance, la Foi et la Charité. L'Espérance essaya de parler, mais le vin rendait ses efforts si faibles qu'elle se retira. La Foi fut alors toute seule, car je suis certain qu'elle n'était point accompagnée de bonnes œuvres, et elle quitta la cour d'un pas chancelant. La Charité vint aux pieds du roi, et sembla racheter la multitude de fautes que ses sœurs avaient commises : jusqu'à un certain point, elle fit la révérence et apporta des présents... Elle retourna alors auprès de l'Espérance et de la Foi, qui toutes deux étaient malades et vomissaient dans la salle d'en bas. » *Nugæ Antiquæ*, I, 348, 349, 350, édit. 1804.

[15 mai 1607] des rassemblements désordonnés d'hommes, de femmes et d'enfants, se montrèrent dans les trois comtés de Northampton, de Warwick, et de Leicester. Ils étaient rarement de moins de mille : à Hill-Norton, ancien domaine de Francis Tresham, ils s'élevèrent à trois mille, et à cinq à Cottesbich. Ils paraissaient guidés par certains inconnus, qu'on ne voyait jamais en public sans masque. Reynolds, leur chef avoué, prit le nom de capitaine Pouch, à cause d'une poche énorme qu'il portait d'un côté. Cet homme était un imposteur ou un enthousiaste. Il prétendait agir sous l'inspiration de Dieu et avec la permission du roi; il se proclamait invulnérable, et disait avoir dans sa poche un talisman qui assurait le succès à ses partisans. Il leur défendit strictement de se servir de mots profanes, d'employer la violence personnelle, ou de faire aucun acte illégal qui n'était pas nécessaire à la destruction des nouvelles clôtures. Ils obéirent fidèlement à ses ordres. Les murs des parcs furent démolis, les haies rasées et les fossés comblés. Partout où l'émeute paraissait, les habitants la recevaient avec des témoignages de joie, et, par crainte ou par affection, lui fournissaient des outils et des vivres. Si quelque gentilhomme se hasardait à faire des remontrances, on le plaçait immédiatement parmi les travailleurs, et il était forcé de coopérer à l'œuvre de démolition.

Au premier bruit de ce soulèvement, Jacques ne sut s'il devait soupçonner les catholiques ou les puritains : les gardes du palais furent doublées ; et le lord-maire fut invité à surveiller les mouvements des apprentis de la Cité. Des renseignements plus exacts calmèrent ses terreurs. Une proclamation [27 mai] commanda aux insurgés de se disperser ; mais ils soutinrent qu'ils ne faisaient rien que de légal ; ils étaient occupés à exécuter le statut contre les nouvelles clôtures. Les lords-lieutenants tâchèrent de soulever les comtés; mais peu d'habitants étaient disposés à encourir le ressentiment de voisins pauvres et exaspérés. Enfin les seigneurs qui possédaient des terres dans les districts troublés eurent ordre de se rendre dans leurs domaines; et on fit entendre aux élégants de la cour que leurs services seraient plus agréables sur le champ de bataille. On forma aussi graduellement plusieurs corps de cavalerie; ils se rendirent à la hâte [5 juin] dans les districts troublés, et les parcoururent dans toutes les directions, chargeant, dissipant et tuant tous les insurgés qui tentaient de faire résistance. Jacques recommanda la modération et la pitié aux commissaires chargés de punir les

coupables. Le peuple, fit-il observer, n'était pas si blâmable; il avait été opprimé: et si le conseil n'eût pas intercepté ses pétitions, il eût obtenu justice. C'était la cause de son soulèvement. S'il avait transgressé la loi, il y avait été poussé par la rapacité de ses seigneurs et par la négligence des ministres. Le capitaine Pouch et ses principaux compagnons furent exécutés comme traîtres [28 juin], pour avoir pris les armes contre le roi; plusieurs de ses partisans, comme félons pour ne s'être pas dispersés à la lecture de la proclamation. Cette insurrection, si lentement mais si aisément réprimée, prouvait la faiblesse du gouvernement; mais l'ambassadeur de France devait être étrangement abusé par ses renseignements, ou aveuglé par ses préjugés, lorsqu'il assurait à sa cour que si quelque seigneur de talent et populaire se fût mis à la tête de l'émeute, il n'aurait pas eu de peine à renvoyer le prince écossais dans son pays natal[1].

Aux yeux des hommes qui réfléchissaient, les ministres n'étaient pas moins coupables que leur souverain. S'il ne manifestait aucune envie de se concilier l'affection de ses sujets anglais, les ministres paraissaient trop disposés à favoriser en lui cette indolence et cette dissipation, qui mettaient en grande partie dans leurs mains le gouvernement du royaume. Les principaux d'entre eux étaient Cecil (qui, en 1604, avait été créé vicomte Cranborne, et l'année suivante comte de Salisbury) et Henry Howard, comte de Northampton, qui, de frères et amis jurés, avaient fini par devenir rivaux dans la poursuite des richesses et du pouvoir[2]. Mais Salisbury ne tarda pas à avoir le dessus. Sa politique lente et circonspecte, sa fécondité à inventer des expédients pour déguiser ses projets, et la sagacité avec laquelle il dévoilait les desseins réels ou imaginaires des cours étrangères, le rendaient cher au timide et soupçonneux Jacques; et le nom familier de « mon petit Basset[3] » prouva la haute place qu'il occupait dans l'estime du gai monarque. Northampton passait pour être favorable à l'Espagne, tandis que son rival, mieux avisé, flattait l'inclination secrète du roi, qui, craignant de faire ouvertement la guerre à cette puissance, travaillait par des moyens clandestins à soutenir et à multiplier ses ennemis. Il arriva qu'Anne se querella avec Northampton: une réconciliation forcée, obtenue par l'autorité de

1. Stowe, 889. Boderie, II, 279, 291, 299, 312.
2. Boderie, II, 135, 201, 440; III, 244; IV, 21.
3. Lodge, III, 272. *Sydney Papers*, II, 352.

Jacques, dégénéra en antipathie profonde; et Salisbury profita de la circonstance pour s'assurer les bonnes grâces d'une princesse qui, ainsi que son fils, l'héritier présomptif, l'avait jusqu'alors regardé comme un ennemi secret. Il lui céda la propriété de sa maison de Theobalds; et quoiqu'il reçût en échange plus du double de ce qu'elle valait, il eut l'art de persuader au roi et à la reine qu'il leur avait fait une faveur [1]. Depuis l'année 1599, il était maître de la cour des pupilles, l'office le plus lucratif que possédât aucun sujet de la chrétienté [2]; et à la mort du comte de Dorset, il lui succéda comme lord grand trésorier [6 mai 1608], à la requête spéciale de roi [3]. Ce fut une cruelle mortification pour son rival, qui avait ouvertement sollicité cette charge: comme compensation, Jacques accorda à Northampton celle de garde du sceau privé, qui, si elle était inférieure comme rang et comme émoluments, donnait la préséance dans le conseil, et à laquelle se joignaient la disposition d'une table somptueuse à la cour, et des profits d'une valeur annuelle de 5,000 liv. [4].

Parmi les projets que Jacques avait formés, il en était un qu'il avait fort à cœur, mais auquel s'opposèrent fortement les préjugés de ses sujets des deux nations. Son avénement avait donné le même chef à l'Angleterre et à l'Ecosse : il voulut les réunir en un seul corps. Leur obéissance à un souverain commun avait fait disparaître les anciennes causes d'hostilité; mais le roi visait à une incorporation plus complète, qui conférerait les mêmes droits à tous ses sujets, et les soumettrait aux mêmes lois. C'était un dessein magnifique, mais prématuré, et par conséquent, imprudent. Jacques ne paraît pas s'être douté de la force du préjugé national; avoir compris qu'une animosité qui a été des siècles à croître, ne se déracine pas en deux ou trois ans; et que les lois et les institutions d'un peuple ne se changent pas tout d'un coup, à moins que ce ne soit par le rigoureux décret d'un vainqueur. Le mot d'union fut accueilli avec horreur par les Ecossais, qui y

1. « On lui baille par ladite échange une terre beaucoup plus noble. en beaucoup plus belle assiette, autant et plus de domaines et beaucoup meilleurs, et deux cens mille francs pour bâtir une autre maison... Néanmoins encore a-t-il fort obligé le roi son maître. » Boderie, II, 254.

2. Winwood, I, 41. Boderie l'évaluait à 100,000 couronnes. Dans cette cour, il disposait du mariage des veuves et affermait les terres des mineurs pour un tiers de la valeur réelle. *Aulic. Cocquin.* 155.

3. « Mon maître m'a conféré cet honneur sans que je l'aie sollicité ni mérité. » *Sydney Papers*, II, 326. Mais Boderie dit que ce fut la reine qui le lui obtint. III, 302.

4. Ibid. III, 218, 302. Winwood, II, 399.

associaient l'idée d'une sujétion nationale ; et avec dédain par les Anglais, comme une invitation faite à leurs pauvres voisins de descendre de leurs montagnes et de s'engraisser des riches produits du pays. La libéralité du roi envers les Ecossais qui l'avaient suivi avait fait naître de fortes préventions contre toute mesure qui pourrait attirer un plus grand nombre de ses compatriotes en Angleterre ; et les prétentions de la noblesse écossaise de prendre le pas selon l'ancienneté des. titres, avaient alarmé l'orgueil de beaucoup de pairs anglais qui appartenaient à des familles nouvelles, issues d'hommes anoblis depuis la réforme[1]. Le parlement anglais [10 mai 1604] reçut avec froideur la proposition du roi, celui d'Ecosse avec horreur ; et les prières de Jacques auprès du premier, ses menaces auprès du second, ne purent obtenir que la nomination de commissaires pour se réunir et délibérer sur la question. Ceux-ci, après plusieurs conférences [20 oct., 2 déc.], convinrent que toutes les lois hostiles entre les deux royaumes seraient rapportées ; que les cours et douanes des frontières seraient supprimées ; qu'il y aurait liberté de commerce dans tous les états du roi, et que les sujets de chacun des pays seraient naturalisés dans l'autre[2]. Quoique ces propositions ne répondissent pas aux espérances de Jacques, il les accepta volontiers comme fondements de l'édifice qu'il projetait, et en conséquence il prit par une proclamation le titre nouveau de roi de la Grande-Bretagne[3]. Toutefois, lorsqu'elles furent soumises au parlement, il n'y eut que les deux premières d'adoptées. Le roi adressa une lettre aux communes [25 fév. 1607] ; il les harangua en personne ; il détailla les avantages des mesures proposées ; il répondit à leurs objections ; il leur assura qu'il avait un égal attachement pour ses sujets des deux nations[4]. Mais son éloquence fut perdue ; elle ne fit que provoquer de violentes discussions dans lesquelles

1. Boderie, I, 425, 440. Winwood, III, 117.

2. Winwood, II, 20, 38. Journaux des Communes, 318-323. Une circonstance singulière, c'est que les commissaires tinrent ces conférences dans la maison même que Percy avait louée dans le dessein de creuser la mine sous la chambre du parlement ; en sorte que pendant plusieurs semaines les conspirateurs ne purent commencer leur ouvrage.

3. Rymer, XVI, 603.

4. Voyez ses discours dans les *Journaux*, 314, 357, 366. *Somers' Tracts*, II, 118, et sa lettre dans Lodge, III, 232. La principale opposition vint des communes ; dans la chambre des lords, elle se borna aux comtes d'Arundel, de Pembroke et de Southampton, et aux lords Mounteagle et Burghley. Jacques les fit venir, leur reprocha leur ingratitude, et les congédia après qu'ils eurent promis à genoux de voter pour lui à l'avenir. Boderie, II, 200.

sa propre conduite ne fut point épargnée, et où les diatribes les plus sanglantes furent lancées contre le caractère national de ses compatriotes [1]. Un tel langage exaspéra l'orgueil des Ecossais; ils dédaignèrent un bienfait qui leur était reproché par la jalousie de leurs adversaires; et l'inflexible hostilité des deux peuples força le roi à retirer [28 mars] la question favorite qu'il avait soumise à l'examen des deux parlements [2].

Il trouva pourtant le moyen d'établir la naturalisation de tous ses sujets dans les deux royaumes, par une décision des cours de justice. Durant les conférences, plusieurs des juges avaient émis l'opinion que toutes les personnes nées sous l'obéissance du roi étaient par cette circonstance même naturalisées dans tous les lieux de sa domination à l'époque de leur naissance : doctrine très-importante dans ses conséquences; car, bien qu'elle exclût la génération qui existait à son avénement, elle comprenait toute celle qui le suivait, et devait conférer naturellement en peu d'années le bénéfice de la naturalisation à tous les indigènes des deux pays. Jacques eut soin de poser cette doctrine dans la proclamation par laquelle il prit son nouveau titre [24 oct. 1604]; et elle fut soutenue par dix des onze juges qui furent consultés par la chambre des lords. Mais les communes refusèrent de se soumettre à leur autorité [1608]; et, pour arriver à une solution, deux requêtes, l'une en chancellerie, l'autre au banc du roi, furent présentées au nom de Robert Calvin, natif d'Ecosse, né depuis la mort d'Elisabeth. On lui objecta qu'il était étranger, et une exception déclinatoire amena la question à la chambre de l'échiquier pour être soumise à l'opinion solennelle des juges. Deux d'entre eux [terme de la Trinité], Walmesley et Foster, se prononcèrent contre Calvin; les douze autres et le lord chancelier, en sa faveur. Le droit des postnati fut établi de la sorte; quoique la légalité de la décision fût toujours mise en question par les hommes de loi les plus éminents, dont beaucoup prétendaient que l'opinion des juges avait été influencée par les désirs du souverain [3].

1. Pour un discours de cette espèce, sir Christopher Pigott fut destitué et envoyé à la Tour. *Journaux*, 333, 335. Le roi avait dit qu'il habitait l'Angleterre par affection pour les Anglais : un des membres fit l'observation qu'il voudrait bien que le roi montrât son affection aux Ecossais en allant résider parmi eux, car procul a minime procul a fulmine. Boderie, II, 223.

2. Boderie, II, 142, 148, 302.

3. Voyez le rapport de Moore sur les débats du parlement, le rapport de Coke dans l'affaire de Calvin, et les discours de Bacon et d'Ellesmere, im-

L'incorporation des deux royaumes et l'uniformité de culte religieux étaient les deux seules questions dans lesquelles le roi se méfiât du jugement de son ministre favori. Relativement à la première, il le soupçonnait de préjugé national; et à l'égard de la seconde, de puritanisme secret. Sur toutes les autres questions d'importance, Jacques le consultait comme un oracle, et suivait régulièrement son avis [1]. Mais Cecil trouva que ses soins se multipliaient avec ses honneurs, et que sa nouvelle charge de trésorier, si elle augmentait ses richesses et son patronage, l'entourait aussi de difficultés que, malgré toute son adresse, il n'était pas en état de surmonter. En Ecosse le roi avait vécu dans la pauvreté, pensionnaire d'Elisabeth; lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre, il se crut en possession de richesses qu'aucune prodigalité ne pourrait épuiser. Sa maison et celles de sa femme et de ses enfants furent montées sur le plus grand pied [2]; ses fêtes étaient des plus coûteuses; et ses présents aux Ecossais qui l'avaient suivi et aux envoyés étrangers, à ceux qui réclamaient la récompense de leurs services, ou qui avaient le bonheur d'obtenir sa faveur, étaient d'un prix et d'une profusion sans exemple [3]. Les remontrances ne pouvaient rien sur lui. Son affaire était de dépenser, celle de ses ministres de se procurer de l'argent. Le trésor s'épuisa; les ordonnances de comptant et les emprunts forcés, expédients ordinaires de ses prédécesseurs, ne produisirent que des secours modiques et irréguliers; et la pauvreté du roi fut si grande que

primés dans le second volume des Procès d'état de Howell, p. 559-696. Que les dissidents fussent Forster et Walmesley, juges de la cour des plaids communs, la preuve en est dans l'assertion du chancelier, qui dit que leurs prénoms étaient Thomas. Il n'y avait qu'un autre juge de ce nom, Fleming, qui, dans la chambre des lords et dans celle de l'échiquier, donna sa voix pour l'affirmative.

1. Boderie, II, 356; III, 225, 302; IV, 39.

2. Même la maison de Henri et d'Elisabeth, tous deux enfants, s'élevait à cent quarante et une personnes, cinquante-six supérieures et quatre-vingt-cinq subalternes. Birch, Vie du prince Henri, p. 35. Lodge, III, 182, 254. En 1610, celle du prince seul s'était élevée à quatre cent vingt-six individus, dont deux cent quatre-vingt-dix-sept recevaient des salaires, indépendamment des ouvriers employés sous Inigo Jones. *Archæol.* XII, 85.

3. Lodge, III, 186. Winwood, II, 43; III, 117. Ainsi, par exemple, au mariage de sir Philip Herbert avec lady Susan Vere, il fit au marié un present de terres d'une valeur annuelle de 500 l. disent les uns, de 1,200 disent les autres. Au mariage de Ramsey, vicomte Haddington, aveo lady Elisabeth Ratcliff, il paya les dettes de Ramsey, qui montaient à 10,000 l., quoiqu'il lui eût déjà donné 1,000 l. par an en terres (Winwood, II, 217), et il envoya à la future une coupe d'or dans laquelle était la patente d'un don de terres de 600 l. par an. Lodge, III, 254, 336. Boderie, III, 129. D'après l'extrait de son revenu, je vois que les diverses sommes d'argent dont il fit présent à lord Dunbar s'élevèrent à 15,262 l.; celles au comte de Mar, à 15,500; celles au vicomte Haddington, à 31,000 l.

tantôt les pourvoyeurs refusaient de donner des provisions pour sa table ; tantôt le trésorier avait son carrosse entouré par les officiers inférieurs de la cour, qui demandaient à grands cris l'arriéré de leurs salaires [1].

Il fut heureux pour Cecil que, lorsqu'il entra au trésor, une portion seulement des trois subsides votés par le dernier parlement eût passé dans les coffres royaux. Le reste, à mesure qu'il arriva, fut mis de côté par ses ordres pour satisfaire les créanciers du roi : on y ajouta plusieurs sommes considérables provenant de la vente des terres qui appartenaient à la couronne ; et dans le cours de deux années les dettes royales furent réduites de treize à quatre cent mille livres. En même temps, pour couvrir le déficit annuel du revenu, il eut recours à l'aide féodale de vingt shillings due par chaque fief de chevalier à l'époque où le fils du roi était fait chevalier, et à l'imposition de droits additionnels, de la seule autorité de la couronne, sur presque tous les articles de commerce étranger [2] [mai 1608]. La légalité de cette mesure fut, il est vrai, contestée par le pays ; mais la cour de l'échiquier rendit un jugement [10 juin 1609] en faveur du roi, contrairement à la doctrine générale que, d'après la loi, aucune taxe publique ne pouvait être levée qu'en vertu d'un acte de la législature [3].

Pendant plus de deux ans, le parlement avait été successivement prorogé, à cause de la répugnance de Jacques à se rencontrer avec des hommes qui avaient osé mettre sa prudence en question, et parler irrévérencieusement de ses plaisirs. En 1610, son obstination fut contrainte de céder à la nécessité ; et quoiqu'il refusât d'ouvrir la session en personne, il consentit, pour se faire

1. Boderie, II, 16, 413, 427, 440 ; III, 70, 72, 103, 189. Lodge, III, 172. Rapport de Molino, Ms.

2. Voyez Boderie, III, 342, 421 ; IV, 370. Winwood, III, 123. L'aide de 20 sh. ne produisit que 21,800 l. Extrait du revenu de Sa Majesté, p 10 Les nouvelles impositions furent mises au taux de 5 p. % sur la valeur des marchandises, et furent calculées avoir produit 500,000 l. de plus par an. Boderie, III, 342. Elles doivent avoir eu d'abord un effet contraire, s'il est vrai que « les douanes de Londres tombèrent cette année-là de 24,000 l., et qu'il arriva 360 vaisseaux de moins. » Winwood, III, 155. Il paraîtra peut-être singulier au lecteur que Cecil ait été lui-même le fermier des douanes. En 1604, il les avait prises en enchérissant de 28,600 l.

3. A la cour de l'échiquier, un jugement fut rendu contre Bates, négociant qui avait payé le pondage légal de deux shillings et six pence par cent pesant sur une cargaison de raisins de Corinthe, mais refusait de payer la taxe de cinq shillings de surplus. Les discours des deux juges, Clark et Fleming, peuvent se voir dans les Procès d'état de Howell, II, 382-395.

bien venir des communes, à rappeler dans la commission de la paix les membres qu'il avait destitués précédemment pour les punir de leur opposition à ses mesures [15 fév. 1610]. Dans une conférence des deux chambres, le trésorier se hasarda à exposer son nouveau plan de finances. En premier lieu, il demanda un subside immédiat de 600,000 liv. pour subvenir aux besoins actuels du roi; et secondement, une addition annuelle de 200,000 l. au revenu, pour en prévenir le retour. De leur côté, il les exhorta à faire connaître leurs griefs, et promit que la libéralité du souverain envers son peuple se mesurait sur leur libéralité envers lui. Les résultats de cette communication seront intéressants pour ceux qui étudient la constitution de leur pays [1].

1° Il existait depuis longtemps une grande rivalité entre les cours de droit coutumier et de droit civil : la dernière se plaignait amèrement des « prohibitions » décrétées par la première; et Jacques, dans ses tentatives pour faire cesser leurs querelles, n'avait pu cacher sa prédilection pour un code qui augmentait le pouvoir et les droits du souverain. Un dictionnaire de droit, intitulé « l'Interprète » avait été récemment publié par Cowell, éminent docteur en droit civil, à la sollicitation, était-il supposé, de l'archevêque, et avec l'approbation particulière de Jacques. Aux articles de « roi, subside, parlement et prérogative, » Cowell avait posé des principes subversifs de la liberté des sujets. Transférant au roi d'Angleterre tous les pouvoirs qu'avaient exercés les empereurs romains, l'auteur prétendait qu'il n'était pas lié par les lois du royaume; qu'en vertu de sa prérogative, il pouvait faire des lois sans le consentement du parlement; et que, si les deux chambres étaient appelées à concourir au vote des subsides, c'était une affaire de pure faveur et non de droit. Les communes s'alarmèrent; elles réclamèrent l'assistance des lords pour punir l'auteur de doctrines si nouvelles et si inconstitutionnelles; et Jacques, ne voulant pas provoquer ceux qu'il avait intérêt à se concilier, informa les deux chambres par un message, qu'après avoir fait venir l'auteur et pesé ses explications des passages incriminés, il s'était déterminé à supprimer l'ouvrage, et à regarder comme ses ennemis ceux qui le défendraient. Cowell expia son délit par un court emprisonnement : une proclamation défendit la vente de son livre [2].

1. Winwood, III, 123, 124. Boderie, v, 189. *Journ.* 393.

2. Journaux des Communes, 400, 409: des Lords, 561, 563. *Coke's Detection*, 59.

2° Une motion d'enquête sur la légalité des impositions avait été faite et adoptée dans la chambre des communes. Jacques, dans un discours qui scandalisa les saints et alarma les patriotes, leur fit un long sermon sur les points nombreux dans lesquels les rois étaient les représentants et les images de Dieu. Comme lui, il pouvaient faire et défaire, élever et abaisser, donner la vie ou la mort; comme lui ils étaient les juges de tous, et ne devaient de compte à personne; comme lui, ils avaient droit à l'affection des âmes et aux services des corps de leurs sujets. Si c'était un blasphème que de nier le pouvoir de Dieu, c'était une sédition que de nier le pouvoir du roi. Voilà ce qu'il était comme roi, abstractivement parlant; mais comme roi d'Angleterre, c'était et ce serait toujours son intention de gouverner selon les lois de l'Angleterre. Il était toujours prêt « à faire voir la raison de ses actes, » mais il ne souffrirait jamais qu'on mît en question son pouvoir. Il leur défendait donc de contester le droit de lever des impôts, quoique, s'ils le jugeaient convenable, ils pussent s'enquérir de l'exercice de ce droit [1]. Mais on ne tint pas compte de la défense : on nomma un comité pour chercher des précédents, et la discussion occupa la chambre pendant le reste de la session. En faveur de la prérogative, les avocats de la couronne en appelèrent au « respect des siècles passés, et à la possession des temps présents; » ils soutinrent que l'usage d'imposer des droits sur les importations et exportations avait été en pleine vigueur sous les règnes des trois premiers Edouard; et que, s'il y avait eu interruption de Richard II à Marie (intervalle de deux siècles), il avait été renouvelé par cette princesse, et continué par sa sœur Elisabeth. On répliqua qu'aucun des plus anciens précédents n'avait de ressemblance avec la mesure illégale prise récemment; que c'étaient des licences pour l'importation ou l'exportation d'objets prohibés, ou des tentatives pour se procurer de l'argent dans des moments de nécessité, qui avaient toujours excité des plaintes et avaient généralement été suivies de réparations; que le cas auquel il était fait allusion sous le règne de Marie, quoique illégal en lui-même, était raisonnable dans

1. OEuvres de Jacques, 529. Journaux des Lords, 597; des Communes, 430. Le discours du roi fit beaucoup de mécontents. Il elevait si haut la prérogative, qu'ils commencèrent à craindre « de ne pas laisser à leurs successeurs la liberté qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres, et qu'ils ne jouiraient de ce qu'ils avaient qu'autant qu'il plairait à ceux qui gouvernaient. » Winwood, III, 175. L'auteur de la lettre donnait à entendre neanmoins que le tresorier maintiendrait ses actes, sachant qu'on a beau tempêter, ce n'en sont pas moins vanæ sine viribus iræ. Ibid.

son motif, car il n'avait été, dans le fait, rien de plus qu'un moyen d'empêcher d'éluder les droits fixés par la loi[1]; et que lever des impôts, par la seule autorité de la couronne, était contraire à la Magna Charta, au statut de tallagio non concedendo, et à douze autres actes du parlement. Il est évident que les membres de l'opposition eurent le dessus dans la discusssion, quoiqu'ils eussent à combattre contre l'éloquence et l'adresse de sir Francis Bacon, procureur général[2].

3° Pour se délivrer des charges féodales, les communes demandèrent l'abolition de la pourvoyance, et l'échange de toute espèce de tenure en celle de libre et commun soccage. A la première de ces demandes, le roi ne trouva rien à redire; mais il refusa formellement, comme déshonorant pour lui et pour les propriétaires de l'Angleterre, de réduire tous ses sujets « nobles et bas, riches et pauvres, à tenir leurs terres de la même manière roturière. » Il fut enfin résolu que les honneurs, rentes, services personnels, présence en cours, aubaines et reliefs, seraient maintenus; tandis que les tutelles, mariage d'enfants et de veuves, et autres services onéreux et oppressifs, seraient supprimés. A ces conditions, les lords acceptèrent la mission de négociateurs entre le roi et les communes. Jacques réduisit graduellement sa demande de 300,000 liv. à 220,000 par an; elles élevèrent graduellement leurs offres de 100,000 liv. à 180,000. La différence n'était pas grande; mais chaque partie refusa de faire un pas de plus, jusqu'à ce que la menace d'une dissolution décidât les communes à faire une dernière offre de 200,000 liv., qui fut acceptée avec joie par Cecil, comme le fruit de son adresse et de sa persévérance. Il ne restait qu'à assigner les fonds sur lesquels on lèverait ce nouveau revenu; mais la session s'était prolongée jusqu'au milieu de l'été : il fut convenu qu'on reprendrait le sujet après la prorogation, et le chétif secours d'un subside et d'un dixième et d'un quinzième, fut accordé pour l'entretien de la maison du roi dans l'intervalle [1er juillet][3].

1. Ceux qui exportaient des laines, pour éviter le maximum du droit, en fabriquaient une espèce de drap très-grossier qui ne payait que quatre shillings et quatre pence. Marie, en compensation, éleva ce droit à cinq shillings et six pence.

2. Winwood, III, 175. Voyez le raisonnement de Bacon dans ses OEuvres, II, 223; les réponses de Hakewell et d'Yelverton dans Howell, II, 407-519; Boderie, V, 271, 355. Salisbury, pour excuser sa conduite, allégua l'exemple du dernier lord trésorier, l'assentiment des négociants qu'il avait obtenu, et le jugement des barons de l'échiquier : « En sorte que, s'il y avait faute, il était oujours rectus in curiâ. » Négociations de Birch, p. 320.

3. Journaux des Communes, 410, 448, 451; des Lords, 660, 662. Winwood, III,

4° Outre ces grands sujets de contestation, les communes présentèrent plusieurs pétitions pour le redressement de griefs particuliers, auxquelles le roi répondit principalement à la fin de la session. Il en accueillit quelques-unes : il promit de donner à d'autres la plus sérieuse attention : il en refusa nettement au petit nombre [1]. Parmi elles, le lecteur sera étonné d'apprendre qu'il y en avait une qui demandait que, dans les cas de poursuite pour crimes capitaux, il fût permis au prisonnier de présenter des témoins à décharge. Jacques répliqua qu'il ne pouvait, en conscience, accorder une pareille faveur. Ce serait encourager et multiplier le parjure. On avait déjà coutume de se parjurer même au civil : pourrait-on s'attendre à moins, quand la vie d'un ami serait en jeu [2]?

Durant ces discussions prolongées, il y eut un sujet sur lequel toutes les parties, comme d'ordinaire, furent unanimes, la persécution des catholiques. A la demande des deux chambres, Jacques publia une proclamation contre les prêtres et les jésuites : on rendit un décret qui louait l'habileté déployée par lui dans sa controverse avec Bellarmin, et qui ordonnait, sous peine de præmunire, que toute personne au-dessous de dix-huit ans prêtât le serment d'allégeance formulé par Sa Majesté, et « pour la réforme des femmes mariées, papistes réfractaires, » il fut stipulé qu'elles seraient mises en prison, et y resteraient jusqu'à ce qu'elles reçussent le sacrement dans l'église, à moins qu'elles ne fussent

129, 131, 145, 153, 155, 193, 201. Lodge, III, 189. Un dixième et un quinzième étaient une somme fixe, 36,500 l.; le montant d'un subside était variable. Au commencement du règne d'Elisabeth, il atteignit, dit-on, 120,000 l.; à la fin, il n'était plus que de 78,000 (*Journ*. 448). En cette occasion-ci, quoique les comtes de Northumberland, de Cumberland et de Westmoreland fussent taxés pour la première fois, il ne s'éleva qu'à 69,666 l. Extrait du revenu de Sa Majesté, p. 71.

1. A la plainte que quelques-unes de ses proclamations tendaient à altérer la loi, d'autres à infliger des peines avant jugement, Jacques répondit qu'il reverrait ses proclamations, qu'il les réformerait lorsqu'il y aurait lieu, et qu'il n'en publierait aucune qui ne fût pas conforme aux lois, ou à l'usage de ses prédécesseurs dans les cas de nécessité. Journaux des Lords, 659. *Somers' Tracts*, II, 162. En conséquence, les juges furent consultés sur deux proclamations, l'une défendant de construire de nouveaux bâtiments dans Londres et aux environs, l'autre de faire de l'amidon avec du froment. Les conseillers alléguèrent que tout précédent doit avoir un commencement; que s'il n'y avait pas de précédent pour ces choses, il était temps d'en faire un pour soutenir la prérogative royale. Mais les juges répliquèrent qu'aucune proclamation ne pouvait faire un délit de ce qui n'en était pas un auparavant, parce que c'était modifier la loi, ce qui ne pouvait se faire que par acte du parlement. Les proclamations étaient utiles pour informer les sujets des peines dont les délinquants étaient passibles d'après la loi, mais elles ne pouvaient rien de plus. 12 *Coke's Reports*, 74.

2. Journ. des Comm. 451; des Lords, 658. Winwood, III, 193.

rachetées par leurs maris, moyennant 10 liv. par mois[1]. La perte des journaux nous a privés des détails de la session suivante [16 oct.]; mais nous savons que les communes renchérirent sur leurs premières demandes; que le roi persista opiniâtrement dans sa dernière offre, et qu'après des menaces réitérées, il prorogea le parlement pour neuf semaines [6 déc.]. Cet intervalle fut employé en secrètes intrigues pour affaiblir les rangs de l'opposition; mais la tentative échoua; et, au jour marqué [9 fév. 1611], le parlement fut dissous[2]. Pour Cecil, la non-réussite de son plan favori fut une vexation des plus amères[3]. Il avait, il est vrai, négocié des traités avec le roi de France et les Etats-généraux, et ces deux puissances avaient promis de payer, à des échéances éloignées, ce qu'elles devaient au roi d'Angleterre. Mais elles n'offraient, quant à présent, aucune ressource suffisante. Le trésor était vide; les officiers de la couronne demandaient leurs salaires, et on en vint aux anciens expédients [29 nov.] de mettre en vente une portion des terres de la couronne, et d'envoyer des sceaux privés pour emprunts d'argent dans les différents comtés[4]. Mais il ne vécut pas assez pour voir l'effet de ces mesures. Sa constitution succomba à l'accablement de ses esprits[5]. Les eaux de Bath ne lui apportèrent aucun soulagement [3 mai 1612]; et il expira [24] à Marlborough comme il revenait à Londres[6].

1. *Stat.* IV, 1162.

2. Journ. des Lords, 684, 685. Winwood, III, 124, 235. Boderie, V, 492, 510.

3. On a beaucoup loué son désintéressement dans cette tentative, car il aurait perdu sa charge lucrative de la cour des pupilles. Winwood, I, 41. Mais, s'il en faut croire Boderie, il entrait dans son plan de s'indemniser; il comptait demander 40,000 l. en argent et 200 l. par an en terres. Boderie, *App.* 10, vol. V, p. 189. Le 17 juillet, il dit un mot de sa perte aux communes, et, le 19, sir Maurice Berkeley proposa que la chambre prît en considération l'honneur, la dignité et les profits du comte, qui renonçait ainsi à une charge si avantageuse. *Journ.* 451, 452.

4. Winwood, III, 235, 239, 301. « Les sceaux privés sont expédiés, mais d'une main tremblante, de peur que le sceau sacré ne soit refusé par l'endurcissement désespéré d'un peuple plein de préjugés. » Ibid. 309. Ils rapportèrent néanmoins 111,046 l., qui n'étaient point remboursées cinq ans après. Extrait, p. 11. Il y avait aussi une mine d'argent en Ecosse qui excitait de grandes espérances. Boderie, III, 128, 162, 189, 424. Elle produisit pour 1,000 l. de métal qui en avaient coûté 3,059 de travaux. Extrait, p. 10, 13.

5. Winwood, III, 332. « Le pis est qu'il est triste et abattu; aussi on en conclut de tous côtés que sa seigneurie doit bientôt quitter ce monde, ou du moins se décharger d'une grande partie de ses affaires. » 338, 17 fév.

6. « Votre Majesté a perdu un grand sujet et un grand serviteur; mais si j'avais à le louer convenablement, je dirais que c'était un homme plus propre à empêcher les choses d'empirer, que ce n'était un homme très-propre à les améliorer beaucoup; car il aimit un peu trop à avoir sur lui les yeux de tout Israël, et avoir toute la besogne toujours sous le marteau, et, comme l'argile aux mains

Tandis que Cecil travaillait en vain à pourvoir aux besoins du trésor, l'attention du roi était occupée d'événements qui se passaient dans le cercle de sa famille. Le lecteur a déjà entendu parler de sa cousine germaine, Arabella Stuart. Descendue, comme lui, de Marguerite, fille aînée de Henri VII, cette origine la lui faisait regarder comme une rivale dont les prétentions, si l'on souffrait qu'elles lui survécussent, pourraient devenir dangereuses pour sa postérité. Il la traitait, il est vrai, en parente, lui accordant une pension pour son entretien, et lui assignant un appartement dans le palais : mais en même temps il la condamnait secrètement au fond du cœur à un célibat perpétuel. Dans son enfance, elle avait été liée avec William Seymour, fils de lord Beauchamp ; à mesure qu'ils grandirent, leur amitié se changea en une affection plus tendre, et un courtisan officieux révéla au roi que Seymour lui avait fait une proposition de mariage [2 fév. 1611]. De nouvelles terreurs s'élevèrent aussitôt dans l'esprit du roi, car Seymour avait aussi des prétentions à la couronne, descendant également de Henri VII par Marie, sœur de Marguerite. Les amants furent mandés deux fois devant le conseil [10], réprimandés de leur présomption, et on leur défendit, au nom de leur allégeance, de se marier sans la permission du roi [1]. Ils se soumirent jusqu'à la prochaine entrevue : un mariage furtif eut lieu, et Arabella, lorsqu'elle réfléchit à sa désobéissance, chercha à calmer ses appréhensions en se rappelant qu'elle avait récemment arraché à Jacques la promesse qu'il ne s'opposerait point à ce qu'elle épousât un gentilhomme, pourvu que ce fût un de ses sujets. Peu de jours suffirent pour dissiper cette illusion. Seymour fut envoyé à la Tour, et elle mise sous la surveillance de sir Thomas Parry, à Lambeth [2]. Leur sort, toutefois, inspira de la pitié. La négligence ou la connivence de leurs gardiens leur permit des entrevues dérobées, et le roi, pour être assuré de leur séparation, ordonna de conduire Isabella à Durham. Elle refusa de quitter sa chambre, mais les officiers la portèrent dans

du potier, à la mouler comme il le trouvait bon ; en sorte qu'il était plus in operatione que in opere. » Bacon, VI, 52.

1. Winwood, III, 117, 119.

2. Boderie, V, 357. Winwood, III, 201. Melville, le ministre écossais, qui avait été enfermé pour une épigramme sarcastique sur l'autel de la chapelle royale, accueillit Seymour avec les vers suivants :

« Communis tecum mihi causa et carceris, Ara-
Bella tibi causa est, araque sacra mihi. »

Winwood, ibid.

son lit au bord de l'eau, la placèrent dans un bateau et la menèrent sur la rive opposée. Elle avait atteint Barnet quand Jacques, sur le rapport de son propre médecin, se radoucit et lui permit de rester un mois à Highgate, pour rétablir sa santé. Là, sa résignation apparente à la volonté royale trompa tous ceux qui l'entouraient, et le jour même [4 juin] où l'évêque de Durham partit pour préparer le logement de son illustre hôtesse, elle quitta la maison sous des habits d'homme, se rendit à cheval à Blackwall, et, descendant la rivière, fut reçue à bord d'une barque française, frétée à cet effet[1]. A la même heure, Seymour, déguisé en médecin, passait, sans être soupçonné, par la porte occidentale de la Tour. Un bateau était tout prêt pour le conduire à la barque; mais le capitaine français, en proie à la crainte, refusa d'attendre, et, malgré les instances d'Arabella, se mit en mer; tandis que Seymour, incertain de la route prise par sa femme, décidait un bâtiment charbonnier, moyennant la somme de 40 liv., à le débarquer sur la côte de Flandre. La nouvelle de leur évasion réveilla et confirma les appréhensions de Jacques, qui l'attribua à quelque sombre et secrète conspiration pour les placer sur le trône; mais dans le cours de la journée [5], la barque française, qui se tenait à la hauteur du Nore, attendant toujours Seymour, fut prise, après une courte action, par un croiseur anglais, et l'infortunée Arabella fut enfermée à la Tour. Elle supporta d'abord sa destinée avec courage, se consolant avec l'idée que son mari était en sûreté; mais à la demande de sa liberté, Jacques répondit que « puisqu'elle avait goûté du fruit défendu, elle devait porter la peine de sa désobéissance. » Quelque temps après, la rigueur de sa détention fut accrue en punition de quelque nouvelle faute; et son esprit, cédant au désespoir, donna des symptômes de dérangement. La quatrième année de son emprisonnement [27 sept. 1615], elle expira victime d'une politique inhumaine, qui, pour se garantir d'un danger incertain et imaginaire, ne se faisait pas scrupule de priver une parente de la li-

1. « S'étant déguisée en mettant une paire de grandes chausses à la française par-dessus ses jupes, en prenant un pourpoint, une perruque d'homme à longues boucles par-dessus ses cheveux, un chapeau noir, un manteau noir, des bottes brunes à revers rouges et une rapière au côté, elle sortit entre trois et quatre heures avec M. Markham. Après avoir fait à pied un mille et demi jusqu'à une mauvaise auberge où Crompton attendait avec leurs chevaux, elle se trouva très-malade et très-faible, au point que le valet d'écurie qui tenait l'étrier dit que ce gentilhomme aurait de la peine à gagner Londres. Cependant, ayant été mise à califourchon sur un bon cheval hongre, le mouvement du cheval, dans cette position inaccoutumée, lui ramena le sang au visage, et elle se mit en marche vers Blackwall. » Winwood, III, 279.

berté et de la vie [1]. Elle fut enterrée secrètement la nuit à Westminster, dans le même caveau où on avait transporté les restes de l'infortunée Marie, reine d'Écosse.

Tandis que le roi punissait ainsi le mariage de sa cousine Arabella, il était activement occupé à négocier des mariages pour son fils Henri et sa fille Elisabeth. Henri, l'héritier présomptif, avait atteint sa dix-huitième année; il existait peu d'affection entre lui et son père. Jacques le regardait avec un sentiment de méfiance et même de crainte, et le jeune prince, fidèle aux leçons qu'il avait jadis reçues de sa mère, ridiculisait ouvertement les faiblesses de son père, et se vantait de la conduite qu'il tiendrait lorsqu'il monterait sur le trône. Dans les rêves de son imagination, il était déjà un autre Henri V, et le conquérant de son royaume héréditaire de France [2]. Ceux qui étaient mécontents du père prirent les talents et les vertus du fils pour thème des louanges les plus hyperboliques; les zélateurs le regardaient comme le réformateur prédestiné de l'Eglise d'Angleterre; quelques-uns même citaient le passage de l'Apocalypse qui lui réservait la tâche glorieuse d'expulser l'Antichrist de la chaire papale [3]. Il serait inutile d'occuper le lecteur des divers établissements préparés pour lui par son père; son mariage, ainsi que ses conquêtes

1. Winwood, III, 442, 454. M. d'Israeli a recueilli beaucoup de renseignements intéressants sur Arabella dans sa nouvelle série des Curiosités de la Littérature, I, 256-291. Elisabeth Cavendish, comtesse de Shrewsbury, tante d'Arabella, fut, à la même époque, envoyée à la Tour comme ayant été sa conseillère. Arabella, en présence du conseil, répondit à toutes les questions qui la concernaient, mais s'excusa de rien dire au préjudice de la comtesse, qui refusa de faire aucune réponse. Elle avait fait vœu, dit-elle, de ne pas révéler une seule particularité, et demanda, s'il y avait des charges contre elle, à être jugée par ses pairs. — Jacques, imitant la conduite d'Elisabeth dans l'affaire du comte d'Essex, lui ordonna de comparaître devant une commission composée du chancelier, de l'archevêque, de plusieurs lords du conseil et de quatre des juges. Ils déclarèrent, 1° que le refus de répondre aux questions posées par l'autorité royale était un haut mépris du roi, que l'interpellé fût noble ou roturier; 2° que, ne formant point une cour de justice, ils n'avaient pas le droit de juger, mais seulement d'avertir la comtesse du délit et de ses conséquences; et 3° que, si la cause avait été portée devant la chambre étoilée, le délit aurait été puni d'une amende de 20,000 l. et d'un emprisonnement à volonté. Procès d'état de Howell, II, 770 775. A cette occasion, lord Coke compta au nombre des priviléges de la pairie l'exemption de la torture dans les cas de haute trahison. Ibid. 773. Lady Shrewsbury resta à la Tour jusqu'à la mort d'Arabella, et alors elle fut renvoyée. La vérité mise au jour, p. 70.

2. Raumer, II, 205, 206, 209.

3. Osborn, 264. Harrington dit que le peuple avait fréquemment à la bouche les vers suivants :

« Henri-Huit a mis bas cellule et monastère;
Mais Henri-Neuf doit mettre évêque et cloche à terre. »

*Nugæ Antiquæ*, II, 3.

temporelles et spirituelles, furent arrêtés par une mort prématurée, que quelques écrivains ont attribuée au poison, d'autres à la débauche, et d'autres, avec plus de probabilité, à sa turbulence et à son obstination. Dans ses amusements, il n'écoutait aucun avis. Il avait coutume de rester très-longtemps au bain après souper, de s'exposer aux plus mauvais temps, et de prendre un violent exercice pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Au printemps de 1612, on remarqua un changement considérable dans son aspect et dans son tempérament; il passa le mois de septembre à la campagne, selon son habitude, chassant, donnant des festins, jouant au ballon et à la paume; et, à son retour à Richmond [10 oct. 1612], il se trouva si malade que l'on consulta les médecins de la cour. Son indisposition néanmoins augmenta, et, dans l'espace de quinze jours, il expira [6 nov.], au grand regret du peuple, dont les conjectures n'épargnèrent pas même la réputation de son père. D'après le journal de sa maladie et le rapport des chirurgiens qui ouvrirent le corps, il est évident qu'il mourut d'une fièvre maligne[1].

La princesse Elisabeth était restée seule de quatre filles, et elle était, après ses deux frères, la plus proche héritière du trône. Il se présenta pour elle bien des partis, dont les plus distingués étaient le jeune roi d'Espagne, le prince de Piémont et Frédéric, comte palatin. Séduit par la splendeur de l'alliance, Jacques préférait le premier; mais ce choix rencontra une forte opposition de la part des protestants zélés en Angleterre, et de celle du nonce du pape en Espagne. Les premiers tremblaient que, par ce mariage, le droit à sa succession ne vînt à échoir aux rois d'Espagne; le dernier s'élevait contre l'entrée d'une princesse protestante dans une famille qui s'était distinguée depuis si longtemps par son attachement à la croyance catholique[2]. Les titres des autres rivaux pouvaient, sous beaucoup de rapports, être considérés comme égaux; mais Frédéric dut la préférence à ce

1. *Aulicus Coquinariæ*, 239, 241-251. L'Otterbourne de Hearne, préf. *Somers' Tracts*, II, 231-252. « Ex febri contumaci, quæ ubique à magnis et insulanis fere insolitis siccitatibus ac fervoribus orta per æstatem populariter grassabatur, sed raro funere : dein sub autumno erat facta lethalior. » Bacon, VI, 60.

2. L'objection était que, bien que les enfants fussent élevés dans la foi du père, il était fort possible que les premières impressions reçues de la mère les engageassent à y renoncer plus tard. Lettre manuscrite en ma possession. Cette objection paraît n'avoir pas été sans fondement. Le frère d'Elisabeth, Charles, épousa une princesse catholique; et ses deux fils, Charles II et Jacques II, quoique élevés dans la religion protestante, se firent catholiques avant leur mort.

Des enfants du roi, nous pouvons passer à ses favoris. Dès le commencement de son règne, il s'était entouré de plusieurs de ses compatriotes, à qui, dans sa partialité, il avait prodigué richesses, charges et honneurs; mais tant que Salisbury vécut, aucun d'eux ne parut posséder exclusivement son affection et accaparer les faveurs. La mort de ce puissant ministre permit à Jacques de suivre ses inclinations : il choisit d'abord Robert Carr, et ensuite George Villiers, pour objets de son attachement particulier, et ces créatures du caprice et des bontés du roi le gouvernèrent bientôt lui-même, et par lui ses trois royaumes.

Carr dut sa brillante fortune au hasard. Dans un tournoi, le lord Hay l'avait pris comme écuyer, pour présenter, selon l'usage, son bouclier au roi. En s'acquittant de ce devoir, Carr fut renversé de cheval, et en tombant se cassa la jambe. Jacques ordonna que le jeune homme fût porté dans un appartement voisin, envoya un chirurgien pour le soigner, et lui fit plusieurs visites en personne. Il se trouva que Carr, étant enfant, avait été son page en Ecosse, et était de la famille de Fernyherst, fils d'un homme qui avait beaucoup souffert pour la cause de l'infortunée Marie Stuart. La beauté de sa personne [1] et l'ingénuité de ses réponses ne le recommandaient pas moins que ses services et ceux de son père. La pitié insensiblement se changea en affection : Jacques regarda son malade comme un enfant adoptif; il prit même la peine de lui enseigner la grammaire latine, et, ce qui était plus à propos, « le métier de courtisan. [2] » Après sa guérison, il le combla tous les jours de marques de faveur : les richesses et les honneurs pleuvaient sur lui; les terres qui échéaient à la couronne, et les présents offerts par ceux qui sollicitaient sa médiation auprès du souverain, lui procurèrent une fortune de prince; et il fut successivement élevé aux honneurs de baron Branspeth [25 mars 1611], de vicomte Rochester [13 mai], et de chevalier de la Jarretière [24 mai 1612]. Cependant il affecta toujours de

II, 227. Les « feux d'artifice, et le combat de vaisseaux sur le pont avec châteaux, signaux et blocus, » et les présents, coûtèrent, dit une lettre du temps, une somme immense. Lettre Ms.

1. « Le gaillard est bien bâti, a bonne mine, les épaules robustes et l'air doux. » *Nugæ Antiquæ*, I, 390.

2. « Le prince s'appuie sur son bras, lui pince la joue, lui défripe ses vêtements. Le jeune homme étudie beaucoup l'artifice et la ruse : il a changé maintes fois de tailleurs et de coiffeurs, le tout pour plaire au prince. Le roi lui enseigne le latin tous les matins, et je pense que quelqu'un devrait aussi lui enseigner l'anglais; car c'est un enfant de l'Ecosse, et il a grand besoin de savoir mieux parler. » Ibid.

ne prendre aucune part à la conduite des affaires jusqu'à la mort du comte de Salisbury, où plusieurs charges importantes vinrent à vaquer, et où l'espoir de les obtenir, ou de remplacer ceux qui les obtiendraient, remplit la cour d'une multitude de candidats. Dans le nombre, beaucoup recherchèrent la protection des deux Howard, du comte de Suffolk, du lord chambellan et du comte de Northampton, lord du sceau privé, tandis que les autres se déclarèrent les clients du jeune favori, le vicomte de Rochester. La cour était en proie à l'intrigue, à la jalousie, à l'inimitié; et Jacques, pendant plus d'un an, balança entre les deux partis, cherchant en vain à concilier leurs prétentions opposées[1]. Ce fut néanmoins un heureux temps pour Rochester, qui, bien qu'il n'eût aucune position officielle, faisait les affaires comme premier ministre et principal secrétaire[2]. Etant lui-même au-dessous de cette tâche, il eut recours à sir Thomas Overbury, qui, depuis la première présentation de Carr au roi, avait été son guide et son bras droit. Overbury était un conseiller capable et adroit, mais violent, capricieux et présomptueux. Quoiqu'il eût été banni de la cour pour une insulte faite à la reine [8 nov. 1611], il fut bientôt rappelé à la sollicitation de Rochester; mais il ne put jamais obtenir les bonnes grâces du monarque, qui continua de le regarder comme un rival dans l'affection de son favori, et le fauteur des cabales qui divisaient ses ministres. Le public le courtisait à cause de son influence sur son patron : on lui faisait des présents considérables pour s'assurer sa faveur; et le matin du 21 avril, il se vanta à sir Henry Wotton de son heureuse étoile, et de la perspective flatteuse qui s'ouvrait devant lui. Cependant ce jour même, avant le coucher du soleil, il était étroitement enfermé à la Tour[3]. La cause de sa disgrâce fut la malheureuse passion du vicomte pour lady Frances Howard, fille du lord chambellan Suffolk. A l'âge de treize ans, elle avait épousé le comte d'Essex, qui n'avait qu'un an de plus qu'elle. Aussitôt après la cérémonie, le marié partit pour l'université, et de là pour le continent; la mariée fut confiée aux soins de sa mère, qui s'occupa plus de lui donner une éducation brillante que morale. La

1. « Ces offices, à l'époque de leur vacance, ont été le sujet d'une opposition notoire entre notre grand vicomte et la maison de Suffolk. » Reliq. Wotton, p. 408.

2. Birch, *Négociations*, 349, 350.

3. Reliq. Wotton, 408-410. Winwood, III, 447. Procès d'état, II, 993. Birch, 329, 340.

jeune lady Essex devint l'ornement de la cour; et son esprit, sa beauté et ses talents l'élevèrent au-dessus de toute rivalité; mais quand son mari revint, elle le reçut avec des marques visibles de répugnance; et si de temps à autre elle consentit à vivre avec lui à la campagne, ce fut pour obéir aux ordres formels de son père. Leurs entrevues furent courtes: il se plaignit de la froideur de sa femme; elle passait son temps dans les pleurs et les récriminations; enfin ces dissensions produisirent de part et d'autre une profonde antipathie. Elle avait à la cour beaucoup d'admirateurs, entre autres le prince Henri et Rochester. Mais ce dernier était l'amant favorisé; et dans une de leurs entrevues furtives, il lui fut proposé de demander à divorcer avec Essex, et d'épouser ensuite le vicomte. Son père et son oncle furent entraînés par des motifs politiques à approuver ce projet; et le roi, qui pouvait se rappeler un fait semblable lorsqu'il régnait en Ecosse, l'accueillit comme le moyen de faire cesser la rivalité qui existait entre son favori et ses deux ministres; mais Overbury, quoiqu'il eût été jusqu'alors l'entremetteur de leurs plaisirs, s'y opposa formellement et avec violence [1]. Il voyait la ruine de ses espérances dans la réconciliation de son patron avec ses ennemis. Il objecta « l'avilissement de la femme et l'infamie d'un tel mariage; et déclara qu'il pouvait et voulait traverser leur union par un obstacle insurmontable [2]. » Rochester eut la faiblesse de trahir son conseiller, et Frances, dans sa fureur, offrit 1,000 liv. à sir John Wood pour tuer Overbury en duel; mais les amis de la dame suggérèrent l'expédient plus innocent de l'éloigner de la cour, en le chargeant d'une ambassade en France ou en Russie. L'archevêque de Canterbury commença par sonder ses dispositions; puis l'ordre d'accepter la mission lui fut apporté par le lord chancelier et le comte de Pembroke. Il refusa, faisant observer que le roi ne pouvait ni légalement ni justement l'exiler de son pays. Cette réponse fut déclarée un mépris de l'autorité royale, et le délinquant fut remis, avec le consentement de son patron [21 avril], à la garde du lieutenant de la Tour [3].

1. « Vous l'avez obtenue, » dit-il, « par mes lettres. » Winwood, III, 479.

2. Ceci fut répété plusieurs fois aux débats, et reconnu par Rochester lui-même. Mais quel était cet obstacle? Je ne puis concevoir qu'il eût d'autre moyen d'empêcher ce mariage, qu'en révélant le secret de leur intrigue amoureuse pendant l'année qui venait de s'écouler et l'objet réel du divorce. Voyez sa lettre dans « La vérité mise au jour, » 47.

3. Winwood, III, 447, 453. Lettres de Wolton dans ses *Reliquiæ*, 408, 411, 412.

Peu de jours après, un procès en divorce entre le comte et la comtesse d'Essex, pour cause d'impuissance, fut porté devant une cour de délégués, nommés par le roi. Toutes les formes judiciaires usitées en pareille occasion furent soigneusement observées; mais les détails ne sont pas de nature à être mis sous les yeux du lecteur. Dans le public, on soupçonna les parties en instance, et les juges qui prononcèrent en leur faveur, d'avoir agi contre leur conscience; et on reprocha à Jacques de s'être spontanément mis en avant, au lieu de rester spectateur silencieux, et de s'être employé dans le cours du procès avec la chaleur et la partialité d'un avocat : conduite indiscrète, à laquelle il fut probablement porté par son affection pour son favori, qui, soit reconnaissance, soit politique, soulagea les besoins immédiats de son souverain par un présent de 25,000 liv. [1]. Quoi qu'il en soit, le roi entreprit d'intimider les juges; il répondit à leurs arguments [2], il leur défendit de faire de nouveaux interrogatoires; il augmenta leur nombre, et finit par obtenir une décision en faveur du divorce, à une majorité de sept contre cinq [3]. Overbury ne vécut point assez pour être instruit de ce jugement. Il expira la veille [15 sept.], après un emprisonnement de six mois, durant lequel il ne lui avait pas été permis de voir ses amis ni de correspondre avec eux. L'époque, le genre de sa mort, ce que l'on disait de l'état du corps, et son enterrement précipité, firent généralement soupçonner qu'il avait péri par le poison.

Après un court délai, Frances Howard fut mariée dans la chapelle royale à son amant, qui, afin qu'elle ne perdît pas, en fait de titre, à l'échange, avait été créé auparavant comte de Somer-

1. « Comme nous étions aux abois et au bout de notre latin pour trouver de l'argent, il fit venir des officiers de la recette, et leur remettant la clef de la caisse, il leur ordonna d'y prendre ce qu'ils y trouveraient pour l'usage du roi. Il s'y trouvait, dit-on, 24 à 25,000 l. en or. » Winwood, III, 453.

2. « Si un juge avait des préventions à l'égard des personnes, il vous conviendrait mieux d'avoir une sorte de foi implicite dans mon jugement, tant à cause de certaine habileté que j'ai en théologie, que parce que j'espère qu'aucun honnête homme ne doute de la droiture de ma conscience, et la plus grande preuve de reconnaissance que vous, qui êtes si fort ma créature, puissiez me donner, est de révérer et de suivre mon jugement et de ne point le contredire, excepté lorsque vous pouvez me démontrer que je me trompe ou que je suis mal informé. » Lettre du roi à l'archevêque Abbot, Procès d'état, II, 862.

3. Voyez la procédure, avec une longue relation de toute l'affaire, par l'archevêque Abbot, dans Howell, II, 785-862. Ce prélat y vit un cas de sorcellerie, et recommanda aux parties une série de prières, d'aumônes et de jeûnes. La plupart des juges qui s'étaient prononcés pour la nullité furent récompensés par le roi, mais sévèrement censurés par le public. Le fils de Bilson, évêque de Winchester, fut fait chevalier à cette occasion, et fut toujours connu depuis sous le nom de sir Nullity Bilson. Ibid. 829.

set [4 nov.]. A la cérémonie [26 déc.], elle eut le front de paraître avec ses cheveux tombant en boucles jusqu'à sa ceinture, attribut distinctif d'une fiancée vierge; le roi et la haute noblesse honorèrent les noces de leur présence, et une longue suite de festins et de mascarades, dans lesquels la ville s'efforça d'égaler, sinon de surpasser la cour, attesta la servilité de gens qui, pour se faire bien venir du favori du roi, pouvaient faire des réjouissances publiques en l'honneur d'un mariage qu'en particulier ils stigmatisaient comme adultère et illégal [1].

Cet événement scella le traité d'union qui avait été négocié entre Somerset et ses adversaires, et éteignit les discordes qui troublaient depuis si longtemps les conseils du roi. Il ne restait qu'une seule source de soucis, qui poursuivirent le roi jusqu'à sa mort, le manque d'argent. L'impuissance de tous les expédients temporaires prouvait qu'il fallait chercher le vrai remède dans la bienveillance de la nation; mais Jacques avait déjà essuyé tant de défaites au parlement, ses nerfs étaient si agités à l'idée d'une nouvelle lutte, que, pour vaincre sa répugnance, ses conseillers « entreprirent » (mot qui leur valut le nom d'entrepreneurs) de s'assurer d'une majorité décidée en faveur de la cour. Sous les règnes précédents, il avait suffi pour cela que le chancelier fît connaître au sheriff les désirs du prince; sous celui-ci, on employa toute l'influence de la couronne et de ses serviteurs; et le résultat démontra qu'il existait dans le peuple un esprit décidément hostile au système adopté par le gouvernement. Le roi ouvrit la session [ 5 avril 1614 ] par un discours conciliant qu'il fit suivre d'une demande de secours pécuniaire, et d'une offre de redresser une multitude de petits abus, énumérés dans les pétitions du dernier parlement. Mais on accorda peu d'attention au message royal. 1° La chambre retentit de plaintes sur l'arrogance des entrepreneurs qui avaient attenté à la liberté des élections, et violé les priviléges des communes. La validité de plusieurs nominations fut contestée: on mit même en question si le procureur général, sir Francis Bacon (il avait succédé à sir Edward Coke, lors de l'élévation de ce dernier au banc, en 1613), pouvait légalement siéger à la chambre; et si on finit par lui permettre de conserver son siége pendant la présente session [11 avril], ce ne fut qu'à raison d'une prétendue nécessité d'état, et sous la réserve que cette tolérance ne s'étendrait pas à ceux qui lui

1. Wilson, 72. Raumer, II, 232.

succéderaient dans son emploi[1]. 2° Au lieu de passer à l'examen du subside, les communes consacrèrent leur temps aux questions qui avaient déjà soulevé tant de mécontentement, la prétention du roi de lever des « impositions, » et d'accorder des monopoles. 3° Quelques expressions, attribuées à l'évêque de Lincoln dans la chambre haute, mirent la chambre basse en fermentation. On rapportait qu'il avait dit que contester le droit d'imposition, c'était mettre la hache à la racine de la prérogative; et avait exprimé la crainte que, dans une conférence projetée, on ne se servît de termes d'une tendance séditieuse et incendiaire. Les communes réclamèrent des lords la punition de l'homme qui avait ainsi calomnié leur loyauté; et on leur répondit que l'évêque avait désavoué avec des larmes et des protestations, toute intention d'offenser une chambre pour laquelle il professait le plus grand respect[2] [31 mai].

Cette explication ne satisfit point ses ennemis; mais la patience de Jacques était épuisée; il commanda aux communes [31] de procéder à l'examen du subside, et punit leur désobéissance par une dissolution précipitée [7 juin]. Le lendemain matin, les plus violents et les plus récalcitrants des membres furent appelés devant le conseil: on leur dit que, si le roi leur avait donné la liberté de la parole, il n'en avait pas autorisé la licence; et cinq d'entre eux furent envoyés à la Tour. Ils ne purent obtenir leur élargissement avant d'avoir révélé les noms de leurs instigateurs et conseillers, qui, à leur tour, furent appelés devant le conseil et emprisonnés. Dans le langage précieux du temps, ce parlement fut nommé le parlement stérile[3].

1. En cherchant des précédents, on reconnut que des membres de cette chambre avaient été faits procureurs du roi sans quitter leur siége; mais on ne trouva aucun exemple de nomination à la chambre d'une personne investie de cette charge.

2. Journaux des lords, 713. L'usage actuel est qu'une chambre est censée ignorer ce qui se passe dans l'autre; mais les lords, au lieu de revendiquer leur privilége, y firent simplement allusion dans leur réponse, disant qu'ils avaient donné satisfaction aux communes pour favoriser l'expédition des affaires de Sa Majesté, mais « qu'à l'avenir aucun membre de leur chambre ne devait être appelé à rendre des comptes, lorsqu'il n'y avait pas d'autre fondement que le bruit public. » Ibid.

3. C'étaient, 1° sir Walter Chute, « qui, pour acquérir la réputation d'homme hardi après avoir perdu celle d'homme sage, se lança un matin dans une insipide et inopportune déclamation contre le siècle; » 2° John Hoskins, qui « est connu pour avoir plus d'esprit, et pour une licence baptisée du nom de liberté; » 3° Wentworth, homme de loi, « dont le défaut était l'application de certains passages d'Ezechiel et de Daniel à l'affaire des impositions; » et 4° Christopher Nevil, « jeune homme frais sorti de l'école qui ayant rassemblé

La mort du comte de Northampton, qui survint dans l'espace d'une semaine, donna lieu à une nouvelle répartition de charges à la cour. Suffolk fut fait lord-trésorier [13 juillet]. Somerset lui succéda dans l'office de chambellan, exerçant en même temps, mais sans lettres patentes de nomination, les fonctions de lord du sceau privé; et tous les emplois inférieurs, qui n'étaient pas remplis par leurs parents ou leurs créatures, furent vendus sans scrupule au plus offrant [1]. Leur grande préoccupation fut de solder les intérêts des dettes du roi, et d'en prévenir l'accroissement; et dans cette vue, outre les expédients temporaires, déjà adoptés tant de fois, ils eurent recours à un don gratuit, restreint d'abord aux gens en place, mais ensuite réclamé des autres [2]. Jacques lui-même suggéra une autre mesure, celle de réduire les dépenses de sa maison; et ses ministres y consentirent, mais avec une extrême répugnance, craignant probablement, ce qu'ils éprouvèrent plus tard, que tous ceux qui souffriraient du nouveau système d'économie ne se jetassent dans les rangs de leurs adversaires politiques.

Dans la vente des charges, celle d'échanson était échue à George Villiers, fils cadet de sir Edward Villiers, de Brookesby, dans le Leicestershire. Il était grand et bien fait; ses traits annonçaient de l'activité d'esprit et de la douceur de caractère; et une courte résidence à la cour de France avait donné à ses manières un poli que Jacques avait suffisamment de goût pour approuver dans les autres, quoiqu'il ne pût l'acquérir lui-même. Le nouvel échanson attira sur-le-champ l'attention de son souverain; ses réponses à différentes questions augmentèrent l'impression favorable produite par son extérieur; et la chaleur avec laquelle le roi fit son éloge suggéra aux comtes de Bedford, de Pembroke

diverses sentences latines contre les rois, les avait cousues en un long discours.» *Reliquiæ Wottonianæ*, 433. — Ce fut le premier parlement où les communes, pour exclure les catholiques, ordonnèrent que tous les membres communieraient publiquement avant de siéger. *Journ.* 457.

1. Ainsi lord Knolles fut fait maître de la cour des pupilles sans acheter cette charge, parce qu'il avait épousé une fille de lord Suffolk, tandis que sir Fulke Greville, pour la chancellerie de l'échiquier, donna 4,000 l. à lady Suffolk et à lady Somerset. Birch, *Négociations*, 380.

2. Le don gratuit produisit 52,909 l. Extrait du revenu de Sa Majesté, p. 12. M. Oliver Saint-John avait déclaré dans une lettre que les dons gratuits étaient contraires à la loi, à la raison et à la religion, et il fut en conséquence condamné à une amende de 5,000 l. dans la chambre étoilée. Procès d'etat. II, 899. Sa doctrine fut admise relativement aux dons gratuits extorqués par des menaces ou des violences, mais non à ceux qui étaient volontaires. Etaient-ils jamais volontaires?

et de Hertford, l'idée de l'opposer comme rival à Somerset. La résolution en fut prise à une grande réception politique donnée au château de Baynard [1]; et l'archevêque Abbot fut chargé de solliciter la coopération de la reine. Après maint refus, elle consentit, quoique sa réponse prouvât la parfaite connaissance qu'elle avait du caractère de son mari : « My lord, vous ne savez pas ce que vous désirez. Si Villiers obtient la faveur du roi, nous en serons tous victimes. Je ne serai pas plus épargnée que les autres. Le roi lui apprendra à nous traiter avec orgueil et mépris [2]. » A la fête de Saint-George [23 avril 1615], l'échanson prêta serment comme gentilhomme de la chambre privée, avec un traitement annuel de 1,000 l.; et le lendemain, étant dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, il reçut l'honneur de la chevalerie.

A dater de ce moment, l'influence de Somerset déclina. La cour fut divisée en deux partis, ardemment occupés à s'écraser l'un l'autre, et tous ceux qui étaient envieux de la prospérité du favori, ou qui avaient souffert de son ascendant, s'attachèrent à la fortune naissante de son compétiteur [3]. Le soupçon qu'Overbury avait péri par le poison avait été entretenu par des bruits successifs; on s'était même dit à l'oreille que la trace du meurtre pouvait bien remonter, par des agents subalternes, jusqu'au comte et à la comtesse de Somerset; et on fut mis sur la voie de cette découverte par un imprudent aveu d'Elwes, lieutenant de la Tour, au comte de Shrewsbury. Le secrétaire Winwood, à l'instigation de l'archevêque, et sous une promesse de protection de la reine, se hasarda à révéler cette circonstance à Jacques, qui posa certaines questions à Elwes par écrit, et, d'après les réponses, eut des raisons suffisantes de mettre en doute l'innocence, non-seulement de la comtesse, mais de son favori. Tant par un sentiment de justice que par crainte de déshonneur, il expédia l'ordre à sir Edward Coke, lord premier président, de lancer un mandat d'arrêt contre le comte. En attendant, il le tint dans l'ignorance du sort qui le menaçait; il l'admit comme à l'ordinaire dans sa société; et le messager, à Royston, le trouva, les bras autour du

1. *Aul. Coq.* 261.

2. Abbot, qui raconte lui-même l'anecdote, fait observer que le roi « ne voulait jamais admettre dans son intimité que ceux que la reine lui recommandait, afin que si elle se plaignait par la suite du *très-cher*, il pût lui répondre : — C'est votre faute, car c'est vous qui me l'avez recommandé. — Notre vieux maître prenait singulièrement plaisir à ces sortes de choses. » Rushworth, I, 446.

3. Birch, 383, 384.

cou de Somerset et lui baisant les joues. Ce seigneur se plaignit de son arrestation en présence du roi, comme d'une insulte ; mais il fut réduit au silence par cette exclamation de mauvais augure : « Eh ! mais si Coke m'envoyait prendre, moi, il faudrait bien marcher ; » et à peine avait-il le dos tourné, que Jacques ajouta : « Va-t'en au diable, car je ne veux plus revoir ton visage. » Peu de temps après, arriva Coke, à qui Jacques confia l'examen de l'affaire, terminant par cette imprécation : « Que la malédiction de Dieu tombe sur vous et les vôtres, si vous épargnez aucun d'eux ; et sur moi et les miens, si je leur pardonne [1]. »

Coke exécuta sa tâche avec un zèle plus qu'ordinaire, stimulé peut-être par la crainte d'être soupçonné de partialité, à cause des obligations antérieures qu'il avait à Somerset. Après trois cents interrogatoires, il présenta au roi un rapport établissant que Frances, comtesse d'Essex, avait été dans l'habitude de recourir à la sorcellerie pour s'aliéner l'affection de son mari et pour gagner celle de Rochester ; que pour écarter Overbury, le grand obstacle au mariage des amants, un plan avait été concerté entre eux et le comte de Northampton ; que, par leurs manœuvres combinées, Overbury fut enfermé à la Tour, Wade, le lieutenant, destitué pour faire place à Elwes, et Weston recommandé pour garder le prisonnier ; que la comtesse, s'étant procuré, à l'aide de mistress Turner, trois espèces de poisons de l'apothicaire Franklin, les confia aux soins de Weston ; que par lui ils furent administrés à Overbury, à la connaissance d'Elwes ; et qu'enfin le malheureux gentilhomme périt en prison, victime de la malignité ou de la précaution de Rochester et de sa maîtresse [2].

Rien ne manquait à cette histoire qu'une raison plus satisfaisante du meurtre d'Overbury. Cette découverte ne fut pas difficile pour sir Edward Coke, qui se vantait de la facilité avec laquelle il savait distinguer ce qui était invisible pour tout autre. Dans une lettre d'Overbury, il trouva qu'il était question des secrets de Somerset : il prétendit qu'il s'agissait de sédition ou de trahison ; et à l'aide de quelques conjectures, il accusa hardiment le comte

1. Il existe plusieurs récits de la séparation de Jacques et de Somerset : j'ai suivi celui que donne sir Roger Coke dans sa révélation. Woyez Weldon, 100. Histoire secrète de Jacques, I, 409 ; II, 222, 223. Procès d'état de Howell, II, 965.

2. Bacon, IV, 470. *Rel. Wotton*. 427. Il est dit que Coke ayant été mis en possession du livre de poche de Forman le Sorcier, que la comtesse d'Essex et les autres dames de la cour avaient l'habitude de consulter, il trouva sur la première page le nom de sa propre femme. Weldon, III. Il existe, dans une brochure intitulée : « La vérité mise au jour, » p. 7-70, un long récit de cette affaire, mais si entremêlé d'erreurs, qu'il ne mérite aucun crédit.

du meurtre du prince Henri [1]. Sur-le-champ la reine prit ou feignit de prendre l'alarme. Elle n'avait aucun doute, affirmait-elle, qu'on avait conçu le projet de l'empoisonner, elle, son fils Charles et le prince palatin, dans le but de marier la princesse Elisabeth à Thomas, fils du comte de Suffolk, et frère de la comtesse [2]. Mais Jacques ne se laissa point égarer par les terreurs de sa femme ou les soupçons du premier président; la seule charge qu'il admit fut que le comte avait reçu de l'argent de l'Espagne, et avait promis en retour de livrer Charles, l'héritier présomptif, aux mains du monarque espagnol [3].

Les criminels en sous-ordre, Weston, Turner, Franklin et Elwes furent d'abord amenés à la barre. Le compte rendu de leur procès paraît prouver qu'ils étaient complices du meurtre : cependant beaucoup de gens à cette époque attribuèrent leur condamnation à une conspiration contre Somerset, et cette opinion se fortifia par le langage ambigu de quelques-uns des patients sur le lieu de l'exécution [4]. Sir Thomas Monson fut ensuite mis en jugement : il avait recommandé Weston comme gardien d'Overbury, et Coke l'exhorta à confesser sa culpabilité et à se mettre à la merci du roi. Mais il rejeta cette suggestion avec mépris; et, à la grande surprise du public, il fut ramené de la barre à la Tour, et, bientôt après, recouvra sa liberté [5].

Les autres procès furent différés jusqu'à l'arrivée de Digby, ambassadeur à la cour d'Espagne, à qui on avait transmis l'ordre

1. Cette lettre a été publiée sur l'original. Winwood, III, 478. Il n'y a aucune raison d'en conclure que ces secrets fussent importants pour le public. Overbury ne parle pas de les révéler au gouvernement; mais il dit avoir écrit une histoire de toute sa liaison avec Somerset, d'après laquelle ses amis, à qui il en enverra des copies, pourront se convaincre de l'ingratitude du comte.

2. L'ambassadeur de France dans sa dépêche du 22 décembre dans Carte, IV, 33.

3. Bacon, IV, 90.

4. Sir J. Hollis, sir J. Wentworth, sir Thomas Vavasour, sir Henry Vane et M. Sackville se rendirent au gibet, et sommèrent Weston d'avouer le fait s'il était coupable. « Fait ou non, » répondit-il, « je meurs dignement. » Ces gentilshommes furent accusés dans la chambre étoilée d'avoir tenté « de calomnier la justice du roi; » et Hollis et Wentworth furent condamnés à subir un an de prison et à payer 1,000 l. d'amende. Bacon, IV, 447. Weston fut exécuté le 23 octobre, Turner le 9 novembre, Elwes le 16 novembre, et Franklin le 9 décembre.

5. Wilson dit qu'en cette occasion on rogna les ailes de Coke, et qu'on mit Monson en liberté, parce que le premier président avait fait allusion à la mort du prince Henri. Wilson, 702. Les ailes de Coke, comme le lecteur le verra, furent rognées pour une autre cause; et Monson fut réservé jusqu'à ce que Digby fût revenu d'Espagne pour être interrogé sur la trahison espagnole. S'il eût été déjà condamné, ses aveux sur ce point n'auraient pu être admis comme preuve.

de revenir en Angleterre; mais on n'eut de lui aucune preuve de la déloyauté de Somerset [1]. L'affection de Jacques commença à renaître. Sa réputation exigeait qu'il mît son ancien favori en jugement; mais il proposa [11 avril 1616] de le soustraire au châtiment, en lui faisant quitter la barre aussitôt que le verdict serait rendu; et lorsqu'il fut informé que d'après la loi, le jugement devait être prononcé, il annonça la détermination de lui pardonner, et, dans cette vue, il défendit au procureur général d'exagérer le délit, afin que le prisonnier ne parût pas indigne de merci. On conseilla plusieurs fois au comte de s'avouer coupable, et on lui assura que le roi lui laisserait sa vie et sa fortune. « La vie et la fortune, » répliqua-t-il avec indignation, « ne sont pas dignes d'être acceptées quand l'honneur est perdu [2]. » Pour échapper à la honte d'un jugement, il sollicita instamment une audience du roi, ou du moins la permission de lui écrire uno lettre particulière. Se voyant refusé, il prit un ton plus hardi, et essaya d'intimider Jacques, en déclarant qu'à la barre il tirerait une ample vengeance du prince, qui l'avait trahi et livré à ses

1. Bacon, VI, 89, 90. Birch, 392.

2. Voyez les artifices employés pour amener Somerset à des aveux, et le désir du roi à cet égard, dans Bacon, VI, 101; Cabala, 33-38, 53; Procès d'état de Howell, II, 962; *Archæologia*, XVIII, 355. Beaucoup d'écrivains ont attribué l'anxiété de Jacques à ce qu'il savait Somerset en possession de quelque funeste secret que celui-ci pouvait être poussé à révéler au détriment de la réputation du roi. Je ne doute pas qu'elle ne provînt de son affection. Les extraits suivants des lettres du roi à sir George More, lieutenant de la Tour, sont d'un haut intérêt : « Dieu sait que c'est uniquement une ruse de son cerveau vide; dans l'espoir d'éviter son jugement; mais il est aisé de voir qu'il veut me menacer de jeter sur moi le soupçon d'être, jusqu'à un certain point, complice de son crime .. S'il veut m'écrire ou m'envoyer un message au sujet de cet empoisonnement, le secret n'est pas nécessaire; s'il s'agit d'une autre affaire, je ne puis pas maintenant recevoir honorablement cette communication particulière; mais je le pourrai après son jugement, et cela fera de même son affaire; car, à moins de jugement ou d'aveu préalable, je no puis recevoir de lui aucun message particulier sans m'exposer au soupçon d'être complice de son crime. » *Archæol.* 355. Le 9 mai, Jacques envoya en grand secret l'ancien secrétairo de Somerset avec des propositions telles, que, « s'il reste en lui lo moindre atome de grâce, j'espère qu'elles produiront un bon effet. » Ibid. 356. Le 13, il ordonna au lieutenant de renouveler son offre, avec promesse d'y ajouter. « Je n'entends pas, » ajoute le roi, « qu'il s'avoue coupable s'il est innocent; mais vous savez combien cela est peu probable... qu'aucun être vivant n'en ait connaissance; et si cela produit bon effet, engagez-le à envoyer chercher en toute hâte les commissaires pour leur donner satisfaction; mais s'il s'obstine, je désire que vous ne m'importuniez pas d'une réponse, car cela ne sert à rien et mieux vaut point de nouvelle qu'une mauvaise nouvelle. » Ibid. 356, 357. La veille du procès, comme Somerset paraissait furieux, le roi lui envoya lord Hay et sir Robert Carr, et ordonna au lieutenant de faire son devoir si Somerset persistait à refuser de se rendre à la barre. Il conclut ainsi : « S'il a dit quelque chose d'important au lord Hay, je veux le savoir en toute diligence; autrement, qu'on ne me trouble plus de tout cela jusqu'à ce que le procès soit fini. » Ibid. 358.

ennemis. Quand le jour approcha, il déclara qu'il ne quitterait pas sa chambre : il feignit la maladie et la folie; et, comme sir Walter Raleigh, il attenta ou feignit d'attenter à ses jours. Mais le roi fut inexorable. Il commanda au lieutenant de la Tour d'employer la force, s'il était nécessaire, et d'informer le prisonnier que s'il se permettait un langage irrévérencieux envers le roi, on le ferait retirer de la barre, sans que son absence arrêtât en rien la procédure. On a inféré de là que Somerset était en possession de quelque important secret, dont la révélation pouvait jeter sur le roi une tache indélébile. Quant à moi, cette induction me paraît contestable. Personne ne connaissait mieux le caractère du roi que le favori disgracié : son opiniâtreté, ses menaces et son désespoir n'étaient probablement que des appels, tantôt à la timidité, tantôt à la sensibilité de Jacques; et c'est au succès partiel de ces appels qu'on peut attribuer le désir du roi d'obtenir sa condamnation sans le rendre indigne de pardon.

Les exhortations de Whiting, le ministre qui avait assistó les autres prisonniers, avaient amené la comtesse à confesser le meurtre. En conséquence, elle fut traduite séparément devant les pairs. Elle était pâle, elle trembla lorsque le greffier lut l'acte d'accusation, et au nom de Weston, elle se couvrit le visage de son éventail. Dès qu'elle se fut reconnue coupable [24 mai], Bacon, le procureur général, exposa à la cour les preuves qu'il aurait produites, s'il eût été nécessaire. Mais il avait eu auparavant la précaution de la faire retirer de la barre, afin qu'elle ne l'interrompît point pour soutenir l'innocence de son mari. Quand il eut fini de parler, on la rappela, et on prononça son arrêt de mort [1].

Quoique Bacon, par cet artifice, eût préparé la cour à croire à la culpabilité de Somerset, il attendait le résultat avec anxiété : car autre chose était, fit-il observer au roi, d'obtenir un verdict d'un jury de Londres, ou de convaincre la chambre des lords. Le comte, contre toute attente, parut à la barre de sang-froid et maître de lui; il ne dit pas un mot du roi, mais il repoussa toute exhortation aux aveux, soutenant avec hauteur son innocence, contestant la valeur des preuves et réfutant toutes les circonstances qui semblaient militer contre lui. Après de longs débats, les pairs le déclarèrent coupable; mais beaucoup de gens attribuèrent ce jugement plutôt à la puissance de ses ennemis qu'à

1. Bacon, IV, 465; VI, 103. Procès d'état, II, 951-961. Lettres de Carleton, 29.

l'évidence des preuves [1]. Peu de jours après [11 juillet], la comtesse reçut son pardon; la même faveur fut refusée par le comte. Il était, disait-il, innocent et outragé, et il n'accepterait que la cassation du jugement. Mais quelques années plus tard, convaincu de la malignité de ses adversaires et de l'éloignement du prince pour lui, il demanda ce qu'il avait d'abord rejeté, et reçut, en outre, la promesse que ses biens lui seraient rendus [7 oct. 1624]. Au bout de quatre mois, néanmoins, Jacques mourut; et Somerset sollicita, mais en vain, de la pitié ou de l'équité de son successeur l'accomplissement de cette promesse. La comtesse mourut en 1632; le comte lui survécut treize années [2].

La chute de Somerset fut suivie de la disgrâce de l'homme qui avait découvert le meurtre d'Overbury, le célèbre légiste sir Edward Coke. Personne n'était plus savant que Coke dans sa profession; mais ses idées étaient bornées et illibérales, son caractère arrogant et dur. Il était toujours prêt à rehausser la prérogative aux dépens des droits du peuple; et, dans les procès politiques, il poursuivait sa victime avec l'ardeur et la sagacité du limier, n'épargnant ni fraude ni mensonge pour obtenir une condamnation. Il avait passé avec lenteur et circonspection par les divers degrés de la magistrature, jusqu'à ce que Jacques l'élevât à la présidence, d'abord de la cour des plaids communs [30 juin 1606], et ensuite de celle du banc du roi [25 oct. 1613]. Jusqu'alors il s'était signalé par la servilité la plus abjecte; mais du moment où il se vit décoré de l'hermine, le sycophante prit

1. Dans une lettre à Jacques, Somerset prétend que s'il avait pu avoir accès auprès du roi, son crime se serait trouvé réduit à néant, et qu'il succomba plutôt faute de s'être bien défendu que par l'évidence et la force d'aucune preuve, car il s'était abandonné, lui et sa cause. Cabala, 221. Sur l'enveloppe des lettres du roi à sir G. More, il y avait entre autres choses : « J'ai souvent causé avec M. James, son principal domestique, qui fut toujours d'avis que my lord était innocent, et que my lady seule était coupable : car une fois mistress Tournour lui dit que my lord ne savait guère ce qu'elle avait risqué pour sa femme. Mais la vérité est que Jacques était las de lui. Buckingham avait pris sa place. » *Loseley Mss.* 406, note.

2. Ce n'est que rendre justice à Somerset que d'ajouter ce qu'il dit de ses propres services dans une pétition à Charles : que, durant les trois années qu'il fut au pouvoir, il s'opposa à toutes les demandes à fin d'honneurs et de reversions d'offices, de peur qu'il ne restât rien au roi et à ses successeurs à donner en récompense à leurs serviteurs; qu'il trouva la résolution prise, après la mort de Salisbury, de supprimer tous les parcs et forêts royaux et de vendre toutes les terres de la couronne, en réservant seulement un accroissement de rente, ce qu'il empêcha aussi; qu'il ne voulut jamais recevoir du roi aucune donation de terres de la couronne ou de douanes, et que tout ce qu'il reçut était de nature ou à ne rien ôter au roi, ou à entraîner un accroissement de revenu; et qu'il se fit beaucoup d'ennemis en s'opposant et aux solliciteurs et aux ministres dans l'intérêt de la couronne. *Archæologia*, XVII, 288.

un ton d'indépendance et d'autorité qui surprit le roi, et provoqua l'hostilité de ses rivaux et de ses égaux. La mort ou la démission de lord Ellesmere, le chancelier, était attendue de jour en jour; et Coke avait jeté les yeux sur ce haut office comme lui étant dû. Mais ses prétentions l'exposèrent aux malicieuses insinuations de Bacon, qui aspirait aussi au grand sceau; et un pacte secret semble avoir existé entre Jacques et son procureur général pour précipiter la chute du premier président. Coke, depuis quelque temps, agissait comme s'il pensait que tous les autres tribunaux étaient subordonnés au sien. Les juges de l'amirauté et de la cour de haute commission, de la cour des requêtes et du duché de Lancastre, même les présidents des conseils provinciaux du nord et de Galles, se plaignaient que leur juridiction était envahie et restreinte par les prohibitions émanées du banc du roi. La cour de chancellerie — plaideurs, avocats, conseil et juges — fut mise en rumeur par sa menace d'infliger la peine de præmunire à tous ceux qui solliciteraient ou accorderaient recours en équité, après que le jugement aurait été prononcé au banc du roi [1]; et la cour de la chambre étoilée commença elle-même à trembler pour ses droits, quand le droit de lever des dommages lui fut contesté par une si haute autorité.

Mais il était d'autres griefs que le roi avait bien plus à cœur. Dans le conseil, il opposait sans cesse des objections légales à l'exercice de la prérogative; et dans les procès de Peacham et d'Owen, non-seulement il avait été en dissentiment avec ses collègues, mais il avait contredit l'infaillible jugement de Jacques lui-même [2]. Son opinion que le dernier don gratuit était illégal,

1. Il fondait son opinion sur la lettre et non sur l'esprit du statut, qui défendait de porter les causes des cours du roi aux « autres cours. » Ces derniers mots signifiaient les cours spirituelles; mais Coke y comprit aussi les cours d'équité, comme distinctes de celles de justice. Bacon, VI, 84. Cabala, 31, 33. Beaucoup de personnes considérables, qui sont du ressort de la cour de chancellerie, ont été traduites au banc du roi sous le coup d'un *præmunire*. Lettres de Carleton, 45.

2. Peacham avait écrit un sermon diffamatoire qui n'avait jamais été prêché, mais qu'on trouva dans son cabinet, et dans lequel il se plaignait des dépenses du roi, qui tenait « des cours séparées » pour lui, sa femme et son fils; de ses profusions pour danses et banquets, de la somptuosité de sa toilette, des fraudes de ses officiers, etc. On posa au vieillard (il avait plus de soixante ans) des questions pour découvrir ses motifs et ses conseillers, et on exigea de lui des réponses « avant la torture, pendant la torture, entre la torture et après la torture, par l'exprès commandement du roi. » Dalrymple, I, 56-58. Jacques était si courroucé, qu'il prétendait que c'était un crime de haute trahison (ibid. 61); tandis que Coke disait que ce pouvait être une diffamation, mais non une trahison, parce qu'il n'y avait pas atteinte au titre du roi. Il fut jugé et condamné

quoiqu'il fût obligé plus tard de la rétracter à genoux et de rendre une décision contraire dans la chambre étoilée, avait engagé nombre de gens à garder leur argent; et, dans un cas de commende, il avait osé donner suite à l'affaire, en dépit de la défense du roi. Sa conduite, dans ces occasions, fut regardée par Jacques comme une injure personnelle, et Bacon eut soin de la représenter comme dictée par le désir d'acquérir de la popularité aux dépens de la prérogative.

L'archevêque, le chancelier et le procureur général furent chargés de rassembler, pour l'édification du roi, tous les délits du premier président, et il reçut l'ordre de s'abstenir, dans l'intervalle, de paraître dans la chambre du conseil [30 juin], et, au lieu d'aller en tournée, de passer son temps à corriger les erreurs et innovations contenues dans son livre de rapports. Jacques annonça toutefois l'intention d'être indulgent pour lui, s'il voulait s'humilier et s'avouer coupable; mais lorsqu'il répondit [oct.] qu'il n'avait découvert que cinq erreurs sans importance, le roi, attribuant cette réponse à l'orgueil et à l'obstination, lui défendit, en punition de ses «tromperies, mépris et calomnies envers le gouvernement,» de reprendre son siége de président, et, un mois après [15 nov.], mit Montague, le recorder de Londres, à sa place[1].

Cet événement encouragea l'ambition de Bacon. Il s'était délivré de son grand rival, et s'était acquis l'estime du souverain par sa défense intrépide de la prérogative. Mais Ellesmere, quoique son âge et ses infirmités l'avertissent de se retirer, tenait, avec la plus désolante opiniâtreté, aux émoluments de sa charge; et ses guérisons continuelles, quand on le croyait à l'article de la mort, exerçaient et irritaient la patience du procureur général. Ce fonctionnaire, toutefois, poursuivit son but d'un pas ferme, jusqu'à ce qu'il eût obtenu la récompense de sa servilité. Il travailla à se ménager les bonnes grâces du nouveau favori, affecta

dans le Somersetshire, le 7 août 1615, et mourut en prison au printemps suivant. Bacon, v, 336; vi, 78, 87. Procès d'état, ii, 870-879. Le crime d'Owen était d'avoir avancé que les princes excommuniés par le pape pouvaient être mis à mort. Owen allégua que ce n'était point une trahison, attendu que Jacques n'avait pas été excommunié, et qu'en conséquence ces mots ne pouvaient s'appliquer à lui. Contre l'opinion du roi et des autres juges, Coke soutint que la réponse était bonne. A la fin, quoique avec répugnance, le premier président se rétracta jusqu'à un certain point, en admettant qu'il était dans l'erreur de supposer que le roi n'avait pas été excommunié; il croyait maintenant que le roi l'avait été, et qu'en conséquence les paroles d'Owen constituaient trahison. Bacon, iv, 410; v, 351; vi, 80, 87. Procès d'état, ii, 879-883.

1. Bacon, vi, 122-129, 397-410. Lettres de Carleton, 75.

en toute occasion l'affection la plus sincère pour le lord chancelier, qu'on avait créé vicomte Brackley [7 nov.]; et, à chaque rechute du vieillard infirme, rappela à Jacques ses propres titres et prétentions. Enfin Brackley sentit les approches de l'heure qui, au bout de quinze jours, mit fin à son existence mortelle [3 mars 1617]. Il envoya sa démission au roi [7]; et les sceaux furent confiés à Bacon, avec le titre de lord-garde, gage suffisant que s'il continuait à donner des sujets de satisfaction, il serait bientôt promu à la dignité à laquelle il aspirait depuis si longtemps et avec tant d'ardeur [27 mai] [1].

Jusqu'ici l'attention du lecteur n'a été appelée que sur les événements de l'intérieur de 1606 à 1617; le reste de ce chapitre sera divisé en trois catégories : 1° les rapports du roi avec les puissances étrangères; 2° ses efforts pour établir l'épiscopat dans son royaume natal; et 3° ses plans pour le gouvernement et pour la colonisation de l'Irlande.

I. En 1607 toutes les nations de l'Europe avaient les yeux fixés sur la négociation de La Haye. Après une lutte de quarante années, le roi d'Espagne et les Provinces-Unies étaient las des hostilités. Philippe avait appris à douter des résultats d'une entreprise qui, dans l'origine, lui paraissait d'une exécution facile. Il craignait même que les succès partiels qui avaient récemment jeté de l'éclat sur ses armes, n'amenassent un dénouement qu'il redoutait, et que ses sujets révoltés, plutôt que de se soumettre au joug de leurs anciens maîtres, ne se jetassent aux pieds de son rival, le roi de France. Du côté des Hollandais, les plus modérés et les plus habiles hommes d'état soupiraient également après la paix, pourvu que la paix fût accompagnée de la reconnaissance de leur indépendance. Il était bien vrai que jusqu'ici ils avaient su tenir tête à leur redoutable antagoniste; mais ils savaient que s'ils n'avaient pas succombé dans une lutte si longue et si ardente, ils ne le devaient pas à leurs propres forces, mais à l'appui que leur avaient prêté l'Angleterre et la France. Or, à présent il n'y avait plus à compter sur le roi d'Angleterre, trop timide de caractère pour être disposé à tirer l'épée, trop pauvre pour être en état de subvenir à leurs besoins, et le hasard ou la politique pouvait à tout moment les priver de l'assistance du roi de France, qui, bien qu'il se fût montré ami fidèle, était connu pour être

1. Les lettres-patentes de Bacon étaient datées du 30 mars, et le 28 mai, John, fils du chancelier qui était mort le 15 mars, fut créé comte de Bridgewater, par suite d'une promesse faite à Brackley lorsqu'il avait donné sa démission.

un ami intéressé. Dans cette disposition des esprits, l'offre d'un armistice, préliminaire d'un traité, avait été acceptée avec joie par les Etats [24 avril 1607]. Le roi d'Espagne et l'archiduc convinrent de les considérer durant les conférences comme un gouvernement indépendant, et le roi de France, d'abord, puis celui d'Angleterre, envoyèrent leurs agents respectifs pour jouer le rôle de médiateurs entre les puissances adverses [1er août]. Les détails de cette importante négociation sont étrangers au plan de notre histoire; il suffira de remarquer qu'après maints débats l'espoir d'une paix définitive s'évanouit; qu'on proposa, en échange, une longue trêve, et qu'enfin les instances et la fermeté des puissances médiatrices obtinrent une cessation d'hostilités pendant douze ans [29 mars 1609].

Beaucoup de circonstances prouvèrent, pendant les conférences, combien le roi d'Angleterre était déchu dans l'opinion de ses contemporains. On croyait qu'il n'aurait pas l'énergie de faire la guerre, et que, malgré son insistance à conseiller aux Etats de tenir bon, il les abandonnerait infailliblement au moment critique. Le prince Maurice eut même la hardiesse de dire en face aux ministres anglais que leur maître n'oserait pas ouvrir la bouche pour contredire le roi d'Espagne. Aussi les Français, dans cette négociation, prirent un ton de supériorité qui fut impatiemment, mais silencieusement, supporté par leurs alliés. Mais si Jacques retira peu d'honneur de sa médiation, il eut lieu d'être satisfait du résultat. L'indépendance des Etats était assurée pour longtemps, et probablement pour toujours; point de la plus haute importance, puisque leur asservissement à l'Espagne ou leur soumission volontaire à la France menaçait également le commerce et la grandeur de l'Angleterre ; et, ce que le roi estimait probablement encore plus, il obtint un soulagement partiel de ses besoins pécuniaires, en recevant des Hollandais la reconnaissance d'une dette de plus de 800,000 liv., avec la stipulation qu'elle serait acquittée à diverses échéances dans l'espace de quinze années [1].

1. Voyez Birch, *Négociations*, 267-296. Winwood, tom. I, II, *passim*. Jeannin, tom. I, II. Boderie, tom. I, II, III, IV, *passim*. On remarquera que telle était la bigoterie générale de cette époque, que, bien que le roi d'Espagne offrît une compensation très-importante, et que le roi de France l'appuyât de ses instantes prières, les Etats ne voulurent pour aucun motif tolérer le culte catholique sur leur territoire, à une époque où la majorité des habitants d'Utrecht, de la Frise, du Groningue, de l'Over-Yssel et de la Gueldres étaient de cette religion. Le conseil d'Angleterre pensait que, comme on ne demandait guère plus que ce qui était déjà permis, « on trouverait quelques termes moyens

Vers l'époque de la conclusion de ce traité, il survint un événement qui menaça de rallumer la guerre dans la plus grande partie de l'Europe [25 mars 1609]. Jean, duc de Clèves, de Juliers et de Berg, étant mort sans enfants, ses états offrirent une proie tentante à l'ambition de plusieurs compétiteurs. L'héritier légitime paraît avoir été ou l'électeur du Brandebourg ou le duc de Neubourg; mais l'électeur de Saxe et l'empereur Rodolphe élevèrent aussi des prétentions. Celles du dernier alarmèrent tous les princes que la religion ou la politique rendait ennemis de la grandeur de la maison d'Autriche. Par leur avis, l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, l'un protestant, l'autre catholique, consentirent [31 mars 1610] à gouverner en commun le territoire qu'on se disputait; et les rois d'Angleterre et de France, les Provinces-Unies et les princes protestants d'Allemagne formèrent une ligue pour l'expulsion de l'Autrichien, qui avait déjà pris possession de Juliers. Les alliés rassemblèrent une petite armée; mais le roi de France ne fit pas marcher vers Juliers moins de trente mille hommes, avec cinquante pièces de canon. Une force si considérable, relativement à son but ostensible, prouvait que Henri nourrissait quelque dessein secret d'une plus haute importance, et il n'y a pas de doute qu'il se proposait en ce moment d'exécuter son plan favori, qui était, par une coalition avec les puissances européennes, d'humilier la maison d'Autriche et de la restreindre désormais à la Péninsule espagnole; mais trois jours avant son départ pour l'armée, il reçut, étant en voiture, une blessure mortelle de la main d'un assassin, nommé Ravaillac[1]. Le meurtre du roi mit fin à son projet; mais son successeur ne se retira point de la ligue, et dix mille Français s'étant joints à quatre mille Anglais, commandés par sir Edward Cecil, se mirent sous les ordres du prince d'Anhalt, général en chef des forces combinées. Juliers fut bientôt pris; l'électeur et le duc entrèrent en possession du territoire contesté [21 août], et la guerre finit,

pour ajuster ce différend. » Winwood, II, 428, août 1608. Mais les États étaient déterminés, et la trêve fut conclue sans aucune clause en faveur de la tolérance. Voyez-la dans Dumont, V, par. II, 99. Le fait est que les commissaires anglais avaient pour instructions de « ne point se scandaliser » à ce sujet; ils parlèrent « avec résolution » contre la tolérance, et, à leur départ, lorsque l'ambassadeur de France les requit de ne pas s'opposer à une demande si équitable, ils répondirent que « se taire, ce serait trahir ce qu'ils devaient à Dieu et à leur roi. » Winwood, II, 430; III, 59.

1. Sur ce meurtre, voyez une dissertation de Griffet à la fin du XII[e] vol. de l'Histoire de France de Daniel, édit. de 1756.

par l'impuissance où se trouva l'empereur de prolonger la lutte[1].

Si Jacques ne se souciait pas de se mesurer contre un ennemi dans une guerre véritable, il se glorifiait d'affronter ses adversaires sur le terrain peu dangereux de la controverse théologique. Il avait tenu tête aux ministres puritains à Hampton-court; il avait écrit contre Bellarmin, le champion des catholiques, et maintenant il résolut de se mêler à la lutte des arminiens et des gomaristes en Hollande. Les discussions qui divisaient ces théologiens n'étaient pas plus utiles, et elles étaient certainement moins innocentes que les subtilités des anciens scolastiques. Ils avaient pris pour sujet de leurs études les doctrines de la grâce et de la prédestination, de la rédemption universelle et du libre arbitre; et plongeant intrépidement dans cet abîme, ils se persuadaient avoir sondé la profondeur de mystères qu'aucune intelligence humaine ne saurait pénétrer. S'ils se fussent bornés à des discussions spéculatives, le mal eût été moins grand; mais les animosités, les excommunications, les persécutions auxquelles ces controverses donnèrent lieu, étaient des calamités fort alarmantes. En Hollande, les premiers réformateurs avaient établi le calvinisme dans toute sa rigueur. Arminius, pasteur de la grande église d'Amsterdam, et ensuite professeur à Leyde, avait adopté un autre système, qu'il croyait plus conforme à la bonté de Dieu, et moins révoltant pour la raison de l'homme. La guerre se déclara bientôt entre les partisans de ces opinions opposées : chaque parti rechercha l'appui du pouvoir temporel; les sectaires d'Arminius adressèrent une remontrance, et les calvinistes rigides une contre-remontrance aux Etats de Hollande. La politique se mêle toujours aux dissensions religieuses, non qu'il existe entre elles aucune connexion naturelle, mais parce que les hommes d'état savent l'avantage qu'ils ont à attacher un parti religieux à leurs intérêts. Le patriote Barnevelt prit la defense des remontrants, tandis que le prince Maurice de Nassau, son antagoniste dans l'état, se mit à la tête de leurs adversaires. Jacques, qui avait puisé de bonne heure dans son éducation un profond respect pour les opinions spéculatives de Calvin, observa la controverse avec intérêt, et ne fut pas long à condamner l'ignorance présomptueuse d'Arminius. A la mort de ce professeur, les curateurs de l'université offrirent la chaire vacante à Vorstius, théologien dont les talents étaient uni-

1. Voyez les négociations à ce sujet dans le 5e vol. de Boderie, et le 3e de Winwood. Dumont, v, part. II, 121-137, 153, 160.

versellement reconnus, mais qui s'était parfois laissé aller à des opinions nouvelles et extraordinaires. Les contre-remontrants contestèrent son orthodoxie; mais il repoussa l'accusation devant les Etats, et prit possession de la place. Jacques considéra ce résultat comme une victoire remportée par les arminiens. Sur ces entrefaites, l'archevêque Abbot lui présenta un traité récemment publié par Vorstius, et le roi, dans le court espace d'une heure, releva avec sa plume une longue liste d'hérésies. Sa piété était offensée; il se détermina à étendre l'égide de son infaillibilité sur la cause de l'orthodoxie en Hollande; et, par ses ordres, l'ambassadeur Winwood accusa devant les Etats [11 sept. 1611] Vorstius d'hérésie et d'infidélité, d'avoir nié ou dénaturé l'immensité, la spiritualité et l'omniscience de Dieu, et jeté des doutes sur la divinité du Christ. Les Hollandais, tout en répondant avec respect, furent blessés de cette intervention d'une puissance étrangère dans leurs affaires domestiques; et Jacques, en retour, leur envoya une admonition écrite de sa propre main. Il voulait bien que « si le professeur s'excusait de ses blasphèmes, il évitât le bûcher, quoique jamais hérétique ne l'eût mieux mérité; mais il ne pouvait croire que, quelque défense ou dénégation qu'il fît, ils lui permissent jamais de conserver son emploi. Ils devaient se rappeler que le roi d'Angleterre était le défenseur de la foi, et il serait de son devoir, s'ils laissaient s'impatroniser chez eux des hérésies aussi dangereuses, de se séparer de leur communion et de chercher, à l'aide des autres Eglises étrangères, assemblées en concile général, le moyen d'éteindre et de renvoyer en enfer de si abominables doctrines. » Même cette admonition fut sans effet, et l'ambassadeur renouvela sa remontrance dans des termes encore plus vifs. Il reçut une réponse évasive [15 nov.], et après un délai convenable [9 déc.], il protesta en public contre les erreurs du professeur, rappela aux Etats que l'alliance de l'Angleterre et de la Hollande reposait sur la pureté de la religion, et conclut en leur faisant clairement entendre qu'ils devaient retirer leur protection à Vorstius, ou renoncer à l'amitié de Jacques[1].

1. Winwood, III, 293-296, 304, 309. Voici quelles étaient les doctrines distinctives des remontrants : 1° La prédestination est fondée sur les mérites du Christ et sur la persévérance de l'homme, la réprobation sur la prescience qu'a Dieu de l'infidélité obstinée de l'homme; 2° le Christ, selon le décret et la volonté de son Père, a payé le prix de la rédemption pour tous les hommes sans exception; 3° il n'y a point en Dieu de volonté secrète opposée à sa volonté révélée, par laquelle il témoigne qu'il veut et cherche le salut de tous les hommes; 4° on peut résister à la grâce efficace; 5° les croyants perdent souvent la foi et périssent par leur propre faute. *Acta Synod. Dordr.* 126, 129.

Le roi approuva d'abord l'activité et l'énergie de son ministre ; il proclama Winwood un homme selon son cœur ; mais ses ministres lui firent des représentations : il commença à accuser l'ambassadeur d'imprudence, et dans une conférence avec l'envoyé hollandais, il tâcha d'adoucir l'âpreté de la protestation [1]. Cependant il n'abandonna point sa résolution ; il se hasarda même à recourir à la presse, et publia un petit ouvrage en français, intitulé déclaration contre Vorstius [2] [18 février 1612]. Les Etats virent la nécessité d'apaiser l'orthodoxie de leur allié ; ils avaient déjà encouru son ressentiment; ils craignaient encore plus l'irritation qui résulterait d'une controverse entre les deux théologiens, et Vorstius eut ordre [16 mars] non-seulement de quitter Leyde ; mais de se purger de l'imputation d'hérésie, en réfutant les doctrines dont on l'avait accusé [3].

Mais l'éloignement du professeur ne rétablit pas la tranquillité. Peu à peu les remontrants dominèrent dans les trois provinces de Hollande, d'Over-Yssel et d'Utrecht, les contre-remontrants dans celles de Gueldres, de Zélande, de Frise et de Groningue [1619]. Chaque parti, fidèle à l'esprit intolérant du siècle, brûlait d'employer l'épée civile contre ses adversaires théologiques, et la république courait le danger d'être mise en lambeaux par la violence d'hommes qui ne pouvaient s'accorder sur les doctrines spéculatives de la prédestination et de la réprobation. Jacques proposa aux Etats un concile national, comme le seul remède au mal ; et cette idée fut aussi avidement adoptée par un parti, qu'elle fut dédaigneusement rejetée par l'autre. Tous deux étaient soutenus dans leur obstination par les vues politiques de leurs chefs ; Barnevelt et le prince Maurice, dont le premier était accusé de vouloir rendre les provinces à la couronne d'Espagne, l'autre de vouloir s'élever lui-même à la souveraineté. Après une longue lutte, le commandement de l'armée donna la victoire à Maurice : il changea successivement les magistrats des villes d'Over-Yssel et d'Utrecht; puis il osa arrêter son grand antagoniste, Barnevelt, avec les deux pensionnaires, Grotius et Hogerbets. A dater de ce moment, l'espoir des arminiens s'évanouit ; la magistrature de Hollande fut réformée, et le synode fut convoqué à Dordrecht.

1. Winwood, III, 316-320, 331.

2. Son ambassadeur à La Haye avait déjà été chargé de trouver « quelque jésuite retors, à l'esprit souple et prompt, pour lancer quelques lignes contre l'athéisme de ce misérable. » Ibid. 311. Il paraît qu'on en trouva un. Ibid. 318, 323, 330.

3. Ibid. 348. Voyez Fuller, l. x, p. 60.

Les églises calvinistes de Genève et du Palatinat envoyèrent des députés; et Jacques, qui, comme premier instigateur de cette mesure, ne pouvait refuser son concours, chargea deux évêques et deux théologiens d'y assister comme représentants de l'Eglise d'Angleterre, et leur adjoignit un cinquième commissaire, écossais de naissance, mais membre de l'Eglise établie, comme représentant de celle d'Ecosse. Ce fut un singulier spectacle de voir les deux prélats siéger comme collègues de ministres qui n'avaient pas reçu l'ordination des mains des évêques, et votant avec des hommes qui regardaient l'épiscopat comme une invention de Satan. Ils assistèrent aux débats, modérèrent la violence des discussions et souscrivirent aux canons; mais avec cette exception, qu'ils protestèrent contre l'article qui nivelait les différents degrés de la hiérarchie. Les décrets du synode furent ratifiés par le sang de Barnevelt, qui, après un procès dérisoire et secret, fut sacrifié, comme traître, à l'ambition du prince, et par la sentence moins rigoureuse de l'emprisonnement perpétuel prononcée contre Grotius et Hogerbets. Pour satisfaire le roi d'Angleterre, le synode condamna les œuvres de Grotius; et le parti dominant dans les Etats, pour conserver son ascendant, résolut de détruire ses adversaires. Sept cents familles d'arminiens furent exilées, et réduites à la mendicité par le fanatisme politique de leurs frères et compatriotes [1].

II. L'Eglise réformée d'Ecosse, lorsqu'elle fut légalement établie, fut en réalité une république religieuse, qui présenta le singulier spectacle d'une gradation de judicature élective, composée en partie de laïques et en partie de ministres, possédant et exerçant avec un pouvoir despotique toute espèce de juridiction ecclésiastique. L'autorité la plus basse était celle du bénéficier et des *anciens* laïques, qui formaient l'assemblée paroissiale. Un certain nombre de ces assemblées, classées ensemble à cause de leur proximité, constituaient le presbytère, qui entendait les appels, confirmait, annulait ou prononçait les censures, et décidait de l'admission, de la suspension ou de la destitution des ministres. Cependant le presbytère, quoique armé de pouvoirs étendus, était subordonné au synode provincial, et celui-ci, à son tour,

1. Voyez les dépêches de Carleton, ambassadeur d'Angleterre, tout le long du volume. La controverse a été considérée comme une lutte à qui aurait le pouvoir politique. Il en était certainement ainsi quant au prince Maurice et à Barnevelt; mais Jacques paraît s'y être intéressé principalement comme défenseur de ce qu'il appelle les anciennes doctrines des églises réformées.

soumis à la juridiction supérieure de l'assemblée générale, qui était suprême sur la terre, et ne relevait, en matière de foi ou de discipline, que du Christ, son souverain spirituel. Que Jacques, comme chef de l'Eglise d'Angleterre, aspirât à la même prééminence dans son royaume natal d'Ecosse, cela n'est point surprenant; mais il avait des motifs plus puissants qu'une pure ambition pour le pousser à cette tentative. La maxime « point d'évêque, point de roi, » était profondément gravée dans son esprit, et il vit ou crut voir des dangers pour son trône, dans les dispositions et les principes du clergé écossais. C'étaient des hommes d'un caractère hardi et indomptable; leurs efforts pour donner au gouvernement de l'Eglise une forme républicaine les avaient amenés à discuter l'autorité du magistrat civil, et à inculquer des principes de résistance aux souverains injustes et despotiques; et la doctrine de la prédestination, le devoir de la prière improvisée, et l'habitude de citer les jugements de l'Ecriture contre les pécheurs, avaient donné à leurs esprits et à ceux de leurs auditeurs une teinte des plus sombres, et, dans l'opinion du roi, du plus dangereux enthousiasme. Aussi le principal objet de la politique de Jacques en Ecosse fut-il de renverser l'édifice élevé par Knox et ses disciples. Il le tenta, et parut réussir. A l'aide de l'intrigue, de la corruption et de la force, il finit par imposer des évêques à l'Eglise, mais le clergé et le peuple restèrent attachés à la discipline presbytérienne; leur loyauté fut ébranlée par la violence faite à leurs préjugés religieux; et la mesure même, par laquelle Jacques voulait affermir son trône, aida à renverser, dans le cours de quelques années, celui de son fils et successeur.

Il commença par nommer des ecclésiastiques de principes connus et éprouvés, aux treize anciens évêchés d'Ecosse. Cette mesure causa peu d'alarme. Les nouveaux prélats n'avaient ni juridiction ni revenu; ils n'étaient que les ministres paroissiaux des églises dont ils tiraient leurs titres. Mais par degrés, on suppléa à tout ce qui manquait. Un acte du parlement [9 juillet 1606] rétablit l'épiscopat; et un acte de l'assemblée générale [10 déc.], obtenu par l'artifice du ministre, rendit les évêques arbitres des synodes et des presbytères où ils officiaient[1]. La révocation du statut qui annexait les terres épiscopales à la couronne mit le roi à même de doter leurs siéges respectifs; et l'érection de deux cours

1. Presque tous les presbytères et les synodes refusèrent de se soumettre. Calderwood, 565-569.

de haute commission, en vertu de la seule prérogative, les investit de pouvoirs plus étendus qu'ils n'en eussent possédé par leur autorité ordinaire. En temps opportun, trois d'entre eux se rendirent en Angleterre [21 oct. 1610], reçurent des évêques anglais l'ordination épiscopale [1], et à leur retour la conférèrent à leurs collègues. Enfin le parlement décréta [1612] que toutes les assemblées générales seraient nommées par le souverain; que les prélats auraient la présentation aux bénéfices, le pouvoir exclusif de suspendre ou destituer les bénéficiers, et le droit de visite dans tout le diocèse; et que tout ecclésiastique, à son admission, prêterait au roi le serment de suprématie, et à l'évêque celui d'obédience canonique.

Si Jacques avait ainsi accompli son dessein, il le devait à l'adresse de sir George Home, lord-trésorier et comte de Dunbar. Ce ministre laissant aux talents théologiques de son maître la tâche plus difficile de convaincre les esprits, se proposa pour objet d'agir sur les espérances et les craintes, sur les préjugés et les passions du clergé d'Ecosse [2]. 1° Au mépris de la défense du roi [2 juillet 1605], les ministres de neuf presbytères avaient osé tenir « une assemblée » à Aberdeen. Six des principaux réfractaires contestèrent l'autorité du conseil, et, sous ce prétexte, furent jugés et condamnés comme traîtres [10 janv. 1606]. C'é-

1. Camden, *Annales de Jacques*, 643. Rymer, XVI, 706. Wilk. *Con.* IV, 443. Spotiswood, 514. Calderwood, 580.

2. Jacques avait ordonné à cinq des prélats et à huit ministres de se rendre auprès de lui en Angleterre. Ces derniers refusèrent de consentir à aucune proposition, alléguant qu'ils étaient chargés d'entendre, mais n'avaient aucun pouvoir pour traiter. Il les requit de répondre à ces questions : Etaient-ils disposés à demander pardon d'avoir prié pour les ministres condamnés? N'avait-il pas le droit de convoquer, de suspendre et d'empêcher leurs réunions? Ne pouvait-il, en vertu de l'autorité royale, appeler devant lui toutes personnes, ecclésiastiques aussi bien que civiles, et les punir de leurs délits? (Spotiswood, 497.) Mais ce fut en vain que le roi harangua et que les évêques anglais prêchèrent. Andrew Melville eut l'audace de ridiculiser, dans une épigramme latine, le service de la chapelle royale et fut emprisonné en conséquence. Quelques mois après il fut appelé devant le conseil, et se conduisit avec tant de liberté et d'insolence, en présence du roi, qu'il fut envoyé à la Tour. On a donné bien des versions de cette circonstance; voici celle de l'ambassadeur de France : « Ledit Melvin fut si aigre en sa response, tant contre ce qui était du roi que contre la personne particulière dudit comte (de Salisbury), que celui-ci demeura sans réplique. A son secours vint l'archevêque de Cantorbery, puis le comte de Northampton, puis le trésorier, ausquels tous il lava la tête de telle sorte, n'épargnant aucuns de vices ou publics ou privés dont chacun d'eux est taxé (car ils ne sont point anges), qu'ils eussent voulu qu'il eût été encore en Ecosse. Finalement ne le pouvant induire en sorte quelconque à jurer la primatie, et ne sçachant comment autrement se venger de lui, ils l'envoyèrent prisonnier à la Tour. » Boderie, 8 mai 1607, vol. II, 208. En 1611, il fut mis en liberté et envoyé en exil à la requête du duc de Bouillon. Boderie, V, 517, 531, 540.

tait un acte de rigueur illégal et exorbitant [1]; mais les prisonniers échangèrent avec joie la couronne du martyre contre un bannissement à vie; et leurs collègues apprirent qu'on ne bravait pas impunément la puissance du souverain. 2° Lorsqu'enfin l'assemblée générale se réunit avec la permission du roi, le lord-trésorier eut soin d'acheter les voix de quelques membres, le silence de quelques autres, par une adroite distribution de quarante mille marcs [déc.]. Ce n'était pas que ces saints hommes pussent être corrompus par de l'argent; mais ils n'éprouvaient aucun scrupule d'accepter les arrérages des anciens traitements, ou une compensation pour les dépenses de leur voyage [2]. 3° Dunbar savait que dans l'opinion des plus zélés, l'extirpation de l'hérésie l'emportait sur tout autre devoir. Pour les engager à céder aux désirs du roi, par rapport à la supériorité des évêques, il mit à leur merci les personnes et les biens des papistes idolâtres. Le compromis fut accepté. Le parlement fit des lois de non conformisme; le clergé lança des sentences d'excommunication, et tous les seigneurs catholiques furent obligés de recevoir chez eux un ministre orthodoxe, et furent avertis que, s'ils ne se conformaient dans un temps donné, leur opiniâtreté serait punie par la confiscation. En même temps les prisons furent remplies de victimes d'un rang inférieur; et la persécution fut si rigoureuse qu'au dire de l'ambassadeur de France, la destinée des catholiques fut encore plus digne de pitié en Ecosse qu'en Angleterre [3].

1. La charge était qu'ils avaient rejeté l'autorité du conseil privé, fondée sur l'acte de 1584, « pour maintenir le pouvoir royal de Sa Majesté sur tous les états. » Spotiswood, 489. Balfour, II, 10. Dunbar choisit un jury selon ses vues. Mémoires de Dalrymple, 1-4.

2. Calderwood, 556, 565. Balfour, II, 18. Spotiswood (p. 513) les défend. Certains mécontents l'interprétèrent comme une sorte de corruption, publiant que « *cela s'était fait pour obtenir les voix des ministres.* » Cependant on savait que la dette était juste, et qu'on ne proposa pas la chose avant que les susdites conclusions eussent été prises.

3. Boderie, II, 13, 14, 28; III, 324, 450; IV, 15. « Les catholiques en Ecosse sont encore pls qu'en Angleterre; car outre le peu d'amour que le roi leur porte, il a tant d'envie d'y établir la religion d'Angleterre, et d'en être reconnu pour chef, aussi bien là comme il est ici, que pour gagner les puritains, qui sont les seuls qui l'y empêchent, il leur lâche la bride à toutes sortes d'oppressions contre les catholiques. » IV, 23. « Les catholiques d'Ecosse continuent à y être beaucoup plus travaillés qu'ils ne sont par deçà. » IV, 346. Idem, 372. « Ceci, dit Balfour, fut pris comme crême et huile pour adoucir et amollir les desseins mystérieux du roi. » II, 18. Les nouveaux actes contre eux passèrent, et la persécution des comtes de Huntley, d'Angus, d'Errol et autres, peut se voir dans Balfour, II, 23, 26, 28, 29, 32, 33. Les catholiques écossais, est-il dit dans Winwood, III, 52, montaient à vingt-sept comtes et barons, et à deux cent quarante chevaliers et gentilshommes, outre les gens de classe inférieure. Voyez aussi Spotiswood, 502, 505, 506, 509, 513.

A son avénement, Jacques avait promis de favoriser ses compatriotes de sa royale présence, au moins une fois tous les trois ans. Il s'en était écoulé quatorze, et il n'avait pas encore tenu sa parole. Ce n'était pas qu'il oubliât son pays natal, ou fût insensible au plaisir de revoir les lieux que les souvenirs de sa jeunesse lui rendaient chers. Le grand obstacle était sa pauvreté. Il venait [21 mai 1616] de restituer aux Hollandais les villes d'otages de Flushing et de Brill pour un tiers du prix auquel on les avait engagées[1]. Avec cet argent, il avait acquitté les dettes les plus urgentes du trésor; et ce rétablissement partiel de son crédit le mit à même d'obtenir, à un intérêt de dix pour cent, un prêt de 96,000 liv. destiné à défrayer les dépenses de son voyage en Ecosse [1617]. Mais indépendamment du plaisir, il avait en vue deux objets importants, — réformer l'administration de la justice, qui était perpétuellement entravée par l'influence des sheriffs héréditaires, et compléter l'assimilation de l'Eglise d'Ecosse à celle d'Angleterre : œuvre qui avait si bien réussi entre les mains de ses serviteurs en son absence, qu'il ne doutait pas d'accomplir par sa présence le peu qui restait à faire. Quand le parlement s'assembla [7 juin 1617], plusieurs députés, de principes hostiles aux vues du roi, furent exclus par la seule autorité du souverain; mais, en revanche, les personnes qu'il recommanda comme lords des articles furent rejetées par les pairs, qui soupçonnèrent, et non pas sans raison, un dessein de restituer à l'Eglise les terres qui en avaient été distraites par la rapacité réformatrice de leurs pères. Le roi ouvrit la session par un discours dont un passage n'était pas fait pour flatter l'orgueil, ni pour adoucir les antipathies nationales de ses compatriotes. Il n'avait rien, leur dit-il « plus à cœur que de réduire leur barbarie (telle fut son expression) à l'agréable civilité de leurs voisins; et si les Ecossais voulaient être aussi dociles à suivre les bons exemples des Anglais, qu'ils étaient susceptibles d'en imiter les mauvais, alors il ne douterait pas du succès : car ils avaient déjà appris des Anglais à porter des santés, à faire usage de voitures et de beaux habits, à prendre du tabac, et à parler un langage qui n'était ni anglais ni écossais[2]. » Mais il en avait vu assez pour rabattre des espérances qu'il avait apportées en Ecosse. On vota bien quelques

1. Pour 2,728,000 florins, au lieu de 8,000,000. Rymer, XVI, 783-787. S'il en faut croire Peyton, pour ce service Windwood reçut des états un présent de 20,000 l. Peyton, 358. Voyez les raisons dans les lettres de Carleton, 28.

2. Voyez une lettre dans Bacon, VI, 152.

actes favorables à son projet; un nommant des commissaires pour traiter avec les sheriffs héréditaires de la conversion de leurs charges en offices annuels; un second accordant des chapitres aux différents évêchés; et un troisième décrétant que tout ce que le roi déterminerait en matière religieuse, d'accord avec les évêques et un certain nombre d'ecclésiastiques, serait valide en justice. Mais le dernier, avant que l'attouchement du sceptre ne l'eût ratifié, donna lieu à une forte remontrance. Jacques hésita, et pour sauver son honneur, ordonna de le retirer, sous prétexte qu'il était superflu de lui donner par statut ce qui était la prérogative inhérente à sa couronne[1].

Le parlement dissous [27], le roi se rendit à Saint-Andrew, où les meneurs du clergé étaient assemblés. Simpson, Ewart et Calderwood, trois des remontrants, furent traduits devant la cour de haute commission comme coupables de conduite séditieuse, et furent condamnés [10 juillet], les deux premiers à la suspension et à l'emprisonnement, l'autre à un exil perpétuel. La volonté du roi fut alors signifiée à leurs frères en cinq articles, à savoir que l'Eucharistie serait reçue à genoux et non assis; que le sacrement serait donné aux malades dans leurs propres maisons, toutes les fois qu'ils seraient en danger de mort; que le baptême, en pareil cas, serait administré dans les maisons particulières; que les évêques donneraient la confirmation à la jeunesse, et que les fêtes de Noël, du vendredi saint, de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte seraient observées en Ecosse suivant la coutume anglaise. Ces demandes furent reçues avec une répugnance manifeste par tous les assistants; mais le sort des trois remontrants était un avertissement salutaire, et, au lieu de s'opposer à la volonté du roi, ils tombèrent à ses genoux, et le supplièrent de renvoyer les cinq articles à l'examen d'une assemblée générale. Il y consentit, sur l'assurance donnée par Patrick Galloway qu'il ne rencontrerait aucune opposition; et bientôt après il hâta son départ pour l'Angleterre.

Ce n'était pas sans peine que les ministres écossais avaient contenu leurs murmures en présence de leur souverain. Il ne fut pas plus tôt parti qu'ils exprimèrent leurs sentiments sans réserve. Leur manière de célébrer la cène était conforme à l'Ecriture; l'administration du baptême et la coutume de recevoir l'eucharistie dans les maisons particulières étaient des restes de

1. Spotiswood, 533. *Parl.* 1617, ch. I, II. Bacon, VI, 152.

papisme ; la fête de Noël était considérée comme le rétablissement des saturnales païennes ; celles de Pâques et de la Pentecôte comme la résurrection de la loi cérémoniale des juifs ; en un mot, tous les articles furent déclarés superstitieux, et non autorisés par les Ecritures [1]. C'est dans cette disposition des esprits que se tint l'assemblée de Saint-Andrew [25 nov.]; et les seules concesssions faites au roi furent que le ministre distribuerait les espèces le jour de la cène, et que les malades pourraient communier à domicile, pourvu qu'il eussent préalablement prêté serment qu'ils n'espéraient pas se rétablir [2]. Jacques qui s'attendait à une décision très-différente, considéra celle-ci comme une dérision et une insulte. Il fit enjoindre, par proclamation, l'observation des cinq articles ; le conseil retira aux ministres réfractaires l'augmentation de traitement qui leur était promise ; et, dans l'assemblée suivante à Perth [25 août 1618], lord Binning, trésorier, obtint par son adresse une majorité en faveur des demandes royales [3]. Trois ans plus tard, il se hasarda à les présenter au parlement ; et l'on rendit un acte [4 août 1621] pour imposer une discipline qui répugnait aux sentiments et aux préjugés du peuple [4]. Le roi avait promis de se contenter de cette concession. Il tint parole. L'histoire de sa mère et de sa grand'-mère l'avait convaincu de l'inflexible roideur des religionnaires d'Ecosse ; et il répondit à son chapelain, le docteur Laud, dont le zèle conseillait des mesures plus vigoureuses, qu'il valait mieux conserver en paix ce qu'on avait obtenu, que de hasarder le tout en poussant une nation tout entière à la rébellion [5].

III. Le lecteur doit se souvenir des guerres qui, sous le dernier règne, désolèrent l'Irlande et jetèrent la perplexité dans les conseils d'Elisabeth. Dans l'origine, elles étaient semblables à celles qui avaient existé sous ses prédécesseurs ; elles provenaient de l'amour de la liberté et de la haine de la domination étrangère ;

1. Examen des articles de Perth.

2. Voyez la lettre de lord Binning au roi, 28 nov., dans Dalrymple, I, 84.

3. Voyez une autre lettre du même, ibid. 87. Après bien des contestations, au lieu de mettre aux voix les articles séparés on posa cette question : Voulaient-ils en ceci obéir ou désobéir au roi ? Quatre-vingt-six votèrent pour l'affirmative, quarante-un pour la négative.

4. A une majorité de soixante-huit contre cinquante-un. En même temps il obtint, pour secourir le Palatinat, un subside de 400,000 l. d'Ecosse à payer par termes, cette année et les trois années suivantes. Voyez les lettres du comte de Melrose, qui revèle tout le secret de mener un parlement ecossais. Dalrymple, 108-139. Balfour, II, 84.

5. Vie de Williams, par Hacket, part. I, 64.

mais sa défection de l'Eglise de Rome, et ses efforts pour imposer d'autorité un nouveau culte, les rattachèrent aux sentiments religieux et les rendirent infiniment plus dangereuses. Jusqu'alors on avait appris aux indigènes à regarder le pape comme le seigneur suzerain de l'Irlande : c'était une idée encouragée précédemment par les rois et les parlements, comme un moyen facile d'obtenir leur obéissance [1]; mais elle réagit avec une double énergie contre une princesse sous le coup d'une sentence d'excommunication et de déposition. Les champions de l'indépendance en appelèrent à la protection du pontife, comme à leur supérieur féodal, non moins que spirituel. Je ne sais si ce titre fut jamais positivement admis ou rejeté, mais les papes leur envoyèrent à plusieurs reprises des secours pécuniaires et parfois militaires; et souvent, par lettres et par messages, ils exhortèrent les Irlandais à secouer le joug anglais, et à affranchir leur pays de la servitude civile et religieuse. Ces exhortations eurent une grande influence sur beaucoup d'esprits; mais la majorité des deux races resta fidèle à Elisabeth; et quoiqu'ils fussent tentés par les envoyés du pape, quoiqu'ils fussent traités d'apostats et de traîtres par leurs compatriotes révoltés, les catholiques irlandais combattirent contre Desmond sous les bannières anglaises, et formèrent la moitié de l'armée loyale, qui, sous Mountjoy, triompha des ruses, de l'opiniâtreté et du désespoir de Tyrone [2].

Mais les reproches faits à Elisabeth ne s'appliquaient point à Jacques. On n'avait pas prononcé d'excommunication contre lui, et il n'était pas exclusivement d'origine saxonne ou normande. Il faisait remonter son origine à Fergus, premier roi des Ecossais dans Albion ; et Fergus, comme le pouvaient prouver mille généalogies, descendait des anciens rois d'Erin. Son avénement fut donc salué comme une bénédiction par les Irlandais aborigènes ; ils se félicitèrent entre eux de cet événement, — ils se vantèrent que le sceptre d'Irlande était rentré dans la ligne légitime, en la personne d'un descendant de Milespane [3].

Quoique le parlement eût rendu un acte, sous le règne d'Elisabeth, pour abolir le culte catholique en Irlande, il n'avait pas été au pouvoir d'une poignée de protestants de priver tout un

1. Stat. irlandais, 7. Ed. IV, c. IX.

2. Voyez dans O'Sullivan une liste des chefs catholiques servant dans les armées anglaises, III, 114; aussi Moryson, 112, 256. *Pacata Hibernia*, præf. et p. 38; édit. de 1820; et la proclamation d'O'Neil dans Leland, II, 364.

3. Lynch, *Alithinologia*, 27. Voyez ces généalogies illustrées, par le docteur O'Conor, *Proleg.* I, 122-144.

peuple de ses cérémonies religieuses. Si les lois étaient obéies, ce n'était que dans les villes de garnison, où la soumission pouvait être obtenue à la pointe de la baïonnette; et même, dans ces villes, la grande masse des habitants, les principaux bourgeois et magistrats, conservaient en secret leur ancien attachement à la foi catholique. La mort d'Elisabeth leur fournit une occasion d'exprimer leurs sentiments avec moins de contrainte, et l'annonce de cet événement fut immédiatement suivie du rétablissement de l'ancien culte à Cork, Waterford, Clonmel, Limerick, Cashel et autres lieux. Aux défenses du lord-député, on répondit d'un ton de résolution et de défi; on dressa des batteries sur les murailles; on fit des préparatifs de résistance, et, à Cork, le sang fut répandu dans différentes collisions entre les militaires et les citoyens. Mountjoy, le lord-député, agit avec promptitude et décision. Il rassembla un corps nombreux de troupes, alla de ville en ville, et, moitié par raisonnement, moitié par intimidation, décida les habitants à se soumettre. Alors, après avoir publié, sous le grand sceau, un acte « d'oubli et d'amnistie, » il quitta l'île et emmena en Angleterre, comme trophées de son triomphe, les chefs repentants Tyrone et O'Donnel, avec leurs principaux adhérents [1].

Mais l'abolition violente de leur culte et ses conséquences, les amendes hebdomadaires pour absence de l'église les dimanches, n'étaient pas les seules vexations dont les catholiques irlandais eussent à se plaindre. D'après la loi, le serment de suprématie était requis de tout individu qui voulait prendre les degrés littéraires, ou plaider au barreau, ou remplir les fonctions de magistrats, ou être mis en possession de ses terres. Souvent on le posait, et les catholiques étaient réduits au dilemme embarrassant de jurer contre leur conscience, ou de renoncer à tout espoir d'améliorer leur position. Souvent on s'abstenait; mais ils savaient que c'était pure faveur et qu'ils restaient à la merci du gouvernement et de tout délateur malveillant ou intéressé. On a beaucoup loué, il est vrai, l'indulgence avec laquelle ces lois furent exécutées en Irlande, pendant une grande partie du règne de Jacques; mais cette indulgence n'était qu'accidentelle; et, même alors, elle ne provenait pas d'une juste idée de tolérance, mais uniquement d'un sentiment de faiblesse, de la persuasion que « le temps n'était pas encore mûr [2]. »

1. Moryson, II, 330-342.

2. Ce sont les expressions de Bacon, qui ajoute : « C'est pourquoi mon avis

On sut bientôt en Irlande que les deux chefs avaient été gracieusement reçus par le nouveau monarque ; que Tyrone avait recouvré ses anciens honneurs, et que son compagnon avait été créé comte de Tyrconnel. Encouragés par cette nouvelle, les catholiques envoyèrent une députation pour solliciter, conjointement avec les deux comtes, le libre exercice de leur religion. Mais Jacques regarda la proposition comme une insulte. Elle était, leur dit-il, contraire à sa conscience. Tant qu'il trouverait cent hommes pour le soutenir, il combattrait jusqu'à la mort contre la tolérance d'un culte idolâtre. Non content de ce refus, il envoya quatre des députés à la Tour, où ils restèrent trois mois en punition de leur audace [1].

Deux ans plus tard [4 juillet 1605], parut une proclamation qui commandait à tous les prêtres catholiques de quitter l'Irlande sous peine de mort [2]; et on envoya aux magistrats et aux principaux citoyens de Dublin l'ordre d'assister régulièrement au service réformé. D'après la loi, le refus assujettissait les délinquants à une certaine amende; cette fois, on y ajouta l'emprisonnement. Les grandes familles anglaises du pale s'alarmèrent. Elles réclamèrent contre l'illégalité de la punition, et demandèrent qu'on leur accordât la liberté de culte. Mais les principaux pétitionnaires furent arrêtés et enfermés au château; sir Patrick Barnewell, qui portait la parole, fut envoyé en Angleterre et incarcéré à la Tour.

Pour apaiser le mécontentement causé par cet acte d'oppression, Jacques rendit une ordonnance de grâces. « La perception des amendes pour absence de l'église, et l'obligation du serment

est, en toute humulité, que cette manière hasardeuse de procéder, de poser le serment aux magistrats des villes, ne continue pas, mais meure par degrés. » *Cabala*, 39.

1. Beaumont, dépêche du 20 août 1603. Le lecteur remarquera qu'à dater de ce jour il devint d'usage, lorsqu'une pétition était présentée de la part des catholiques irlandais, de mettre quelques-uns des députés en prison.

2. Parmi ceux qui furent arrêtés en conséquence était Lalor, vicaire apostolique des trois diocèses de Dublin, de Kildare et de Ferns. Il fut jugé la seconde année du règne d'Elisabeth, et condamné à un an de prison et à la confiscation de sa propriété mobilière. Pendant sa détention il fut souvent visité par les lords du conseil, qui l'amenèrent à reconnaître le roi pour chef dans les causes ecclésiastiques. Il est évident qu'il agit avec duplicité. Lorsque les catholiques le traitèrent d'apostat, il répondit qu'il n'avait reconnu au roi aucune autorité spirituelle; mais qu'il avait entendu par causes ecclésiastiques les causes qui, d'après les lois existantes, étaient portées devant les cours ecclésiastiques. Pour le punir, on le jugea une seconde fois d'après le statut de præmunire, et, quoiqu'il fût évident que les auteurs de ce statut ne pouvaient pas avoir eu en vue son delit, il fut condamné à un emprisonnement perpétuel. Voyez le rapport de Davis, dans les Procès d'Etat, II, 533.

lors de la mise en possession des terres, furent suspendus jusqu'à nouvel ordre; il fut défendu au clergé établi d'exiger des droits indus des récalcitrants, pour enterrements, baptêmes et mariages; et des pardons généraux, scellés du grand sceau, furent offerts à tous ceux qui les solliciteraient de la chancellerie. » Ces adoucissements avaient pour but de préparer la voie au plan favori du roi, d'assimiler les tenures de terres de ses états d'Irlande à celles qui étaient en usage dans ses états d'Angleterre. Par un jugement rendu à la cour du banc du roi, les vieilles coutumes nationales de tanistry et de gavel-kind, furent déclarées illégales; et une proclamation royale invita tous les possesseurs de terres à remettre leurs titres défectueux à la couronne, sous promesse de les leur rendre dans une forme plus valide et avec de meilleures conditions. Dans un pays où la force, depuis des siècles, avait usurpé la place du droit, il existait peu de titres qui pussent soutenir l'œil scrutateur d'un praticien légal. La faveur fut généralement acceptée; mais les commissaires, conformément à leurs instructions, distinguèrent soigneusement les terres domaniales de celles qui avaient été morcelées entre des tenanciers inférieurs. Les premières furent restituées par patente à l'ancien propriétaire comme fiefs; en échange des autres, il ne reçut qu'une rente inféodée, payable par les tenanciers, et d'une valeur égale aux services qu'on rendait autrefois. On attendait de ce nouveau système les résultats les plus avantageux pour le roi et pour le peuple : pour le roi, parce qu'en détruisant le principe des clans héréditaires, il ôterait aux chefs le pouvoir de s'opposer à la volonté royale; pour le peuple, parce qu'en donnant aux tenanciers inférieurs un intérêt dans le sol par le droit de francs tenanciers, il les détournerait de leurs habitudes de turbulence et d'oisiveté, introduirait des principes de perfectionnement et de civilisation, et leur apprendrait à regarder le souverain comme leur légitime protecteur. Mais l'expérience ne réalisa point ces flatteuses prédictions. Le pouvoir des lords irlandais, à la vérité, « tomba soudainement et s'évanouit [1], » et

1. Davis, 259. « Quand un lord irlandais offre de remettre sa contrée et de la tenir de la couronne, ses propres possessions domaniales sont inventoriées, et ses redevances irlandaises, telles que rentes de beurre et de gruau, et autres semblables, sont evaluées raisonnablement, et réduites en certaines sommes d'argent payables annuellement en leur lieu et place. Cela fait, la remise est acceptée, et là-dessus on accorde une concession, non de toute la contrée, comme il était d'usage autrefois, mais seulement des terres dont le lord se trouve en possession, etc. Quant aux terres qui se trouvent être possédées par les tenanciers, elles leur sont laissées, respectivement chargées de ces

la masse du peuple fut complétement émancipée de ses anciens supérieurs; mais elle ne fut pas pour cela plus fortement attachée à la couronne. Au lieu d'obéir à ses chefs héréditaires, elle se trouva libre de suivre tous le démagogues intéressés, tous les aventuriers sans principes, qui surent enflammer ses passions, et la pousser à des actes de violence.

Tyrone et Tyrconnel quittèrent la cour d'Angleterre avec des expressions de gratitude, mais avec des sentiments de méfiance. Les événements qui suivirent confirmèrent leurs soupçons; et la conduite rigoureuse adoptée envers les catholiques, ainsi que les efforts pour diviser les chefs et leurs vassaux, les portèrent à croire qu'on avait résolu de réduire la puissance et d'anéantir la religion des indigènes. Dans cette disposition d'esprit, ils acceptèrent l'invitation de se rencontrer avec Richard Nugent, baron Delvin, au château de Maynooth. Delvin était né et avait été élevé dans la Tour, où sa mère avait volontairement partagé la captivité de son mari, condamné à une prison perpétuelle, non pour s'être opposé, mais pour avoir été jugé capable de s'opposer à l'autorité de feu la reine. Les trois seigneurs se communiquèrent leur ressentiment du passé et leurs craintes sur l'avenir. Leur opinion étant la même, ils prirent l'engagement de défendre leurs droits et leur religion à force ouverte[1]. Il n'est pas probable qu'aucun projet d'insurrection fût arrêté à cette époquo; mais, deux ans plus tard, Jacques reçut d'une personne de la cour, qui était dans l'intimité de l'archiduc à Bruxelles, l'avis secret que Tyrone avait cherché à renouer ses anciennes relations avec le roi d'Espagne. Sa perte fut immédiatement résolue; et pour l'attirer en Angleterre sans éveiller ses soupçons, on fit valoir un prétendu droit sur une portion considérable de ses terres, conformément aux instructions secrètes des ministres[2]. Le gouvernement irlandais déclina la connaissance de la cause, comme trop délicate et trop importante; et les deux parties furent invitées à comparaître avec leurs titres devant le conseil d'Angleterre. Mais Tyrone n'était pas moins rusé que ses adversaires. Il envoya à son procureur plein pouvoir pour agir en son nom; et, lorsque

certaines rentes seulement, au lieu de toutes les incertaines exactions d'Irlande. » Davis, *Discovery*, 260.

1. Lynch, *Alithinologia*, supplém. 186. Dans le docteur O'Conor, *Historical Address*, II, 226.

2. Il est dit dans Boderie que le demandeur était un de ses parents, dans Carleton, que c'était Montgomery, archevêque d'Armagh.

le lord-lieutenant l'informa de la part du roi que sa présence serait nécessaire pour déjouer les intrigues du demandeur, il sollicita un répit de trente jours, afin de se procurer de l'argent et de faire ses préparatifs de voyage. Sa demande lui fut accordée ; et, avant l'expiration du terme [17 sept. 1606], Tyrone, avec sa femme, ses deux fils cadets, et son neveu ; et Tyrconnel, avec son fils, son frère, lord Dungannon, et trente autres personnes, s'embarquèrent sur un navire arrivé de Dunkerque, et abordèrent peu de jours après à Quillebec, en Normandie. Jacques se persuada d'abord qu'ils avaient dirigé leur course vers l'Espagne, et qu'ils reviendraient avec l'Armada qu'on avait réunie, pendant l'été, dans les ports espagnols ; la nouvelle qu'ils s'étaient rendus par la France à Bruxelles lui donna le temps de respirer. Il demanda leur extradition comme traîtres, et publia une longue proclamation [15 nov.] qui les représentait comme des hommes de basse naissance, qui n'avaient été anoblis que pour des raisons d'état ; de mœurs corrompues, que personne ne songeait à inquiéter pour cause de religion ; d'un caractère rapace, dont les droits n'étaient point envahis, mais qui cherchaient constamment à envahir ceux des autres ; et d'intentions traîtresses, qui avaient formé le dessein d'exciter une rébellion, d'appeler une armée étrangère dans le royaume, et de mettre à mort tous les Irlandais d'origine anglaise [1]. Mais les cours étrangères, en dépit de ses remontrances, persistèrent à les traiter comme des victimes de leurs droits et de leur religion. La plupart furent admis dans l'armée espagnole du Brabant : Tyrone se rendit à Rome, où il reçut du pape une pension mensuelle de 100 couronnes, et une de 600 du roi d'Espagne [2].

Dès que l'alarme fut calmée, on chercha les complices réels ou supposés des fugitifs. Beaucoup de leurs amis furent exécutés dans l'Ulster ; plusieurs furent envoyés en Angleterre pour y

1. Rymer, xxv, 664. L'ambassadeur émet un doute sur l'exactitude de l'accusation, mais il ajoute que la fuite des comtes, en excitant des craintes, diminua la sévérité envers les catholiques. Le bruit courut que Tyrone avait l'intention de massacrer tous les protestants d'Irlande. « La conspiration étoit, à ce qui se publie maintenant parmi ce peuple, de faire des vêpres siciliennes sur tous les Anglois qui sont en Irlande, et puis y rétablir la religion catholique. Je ne sçais si le principal but dudit comte eût été de profiter à la religion ; mais quoi qu'il en soit, ce qu'il a fait n'y a point déjà été nuisible. Car la vérité est que depuis cela, on n'a pas si sévèrement poursuivi les catholiques comme on faisait auparavant. » Boderie, 20 déc. 1607, II, 488.

2. Il existe plusieurs explications des causes qui déterminèrent la fuite des comtes. J'ai préféré celle qui fut envoyée au roi de France par son ambassadeur. Boderie, II, 387, 390.

être interrogés; et trois gentilshommes, sir Christopher Saint-Lawrence, le fils aîné de Tyrone, et lord Delvin, furent enfermés au château de Dublin. Ce dernier fut jugé et condamné [21 nov.]; mais le matin du jour fixé pour son exécution, son gardien trouva la prison vide. A l'aide d'une corde, il s'était échappé par la fenêtre le soir précédent, et, montant à cheval, il avait atteint en sûreté le château de Clochnacter. On répandit des proclamations, on offrit des récompenses, et on envoya à sa poursuite dans toutes les directions; mais ses confidents furent si fidèles, ses mouvements si secrets, qu'on ne put découvrir aucune trace de sa fuite; et la première fois que le fugitif se montra sans déguisement, ce fut à la cour, à genoux devant le roi, sollicitant sa grâce, et tenant à la main une longue liste des injustices faites à son père et à lui-même. Jacques se laissa émouvoir: il admit comme excuse les provocations qui avaient été reçues; et non-seulement il pardonna au suppliant, mais il l'éleva à la dignité de comte de Westmeath. Les services ultérieurs de Nugent justifièrent la clémence de son souverain [1].

On ne sait trop si O'Dogherty, chef d'Innishowen, avait eu connaissance des desseins de Tyrone; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait été frappé par Paulet, gouverneur de Derry, et qu'il brûlait de laver cette insulte dans le sang de son ennemi. Un banquet de mariage lui en fournit l'occasion [avril 1608]: la compagnie fut surprise à table; et Paulet, avec cinq autres, tomba victime de la vengeance. Hart, gouverneur de Culmore, fut fait prisonnier. O'Dogherty conduisit son captif à la porte de cette forteresse, demanda à parler à la femme de Hart, et lui accorda un court délai pour choisir entre la mort de son mari et la remise de la place. Ses pleurs et ses prières éveillèrent la pitié ou la lâcheté de la garnison: Culmore approvisionna le chef d'artillerie, d'armes et de munitions; et Derry, ainsi que le château, reconnurent son pouvoir. Cet événement inattendu excita de nouvelles espérances et de nouvelles craintes. Des messages envoyés par les exilés exhortèrent O'Dogherty à persévérer jusqu'à ce qu'ils vinssent à son secours; le conseil fit tous ses efforts pour détruire l'insurrection avant l'arrivée d'un renfort étranger. Les deux premières tentatives eurent pour résultat la défaite des royalistes [mai], qui perdirent trois ou quatre cents hommes; mais à l'approche de Wingfield, maréchal de camp, le chef démantela

1. Lynch, *ubi suprà*.

les deux forteresses, et se retira dans les marais et les montagnes [juin]. Pendant deux mois il tint ses ennemis en échec; mais un matin, qu'il s'exposait imprudemment, il fut tué par une balle perdue, et la dispersion volontaire de ses compagnons mit fin à la rébellion [1].

Ces événements ouvrirent au roi un vaste champ pour étaler ses progrès dans l'art de la législation, qu'il n'estimait pas moins que ses connaissances en théologie. On avait évalué que, par suite de la mise hors la loi des fugitifs et de la révolte d'O'Dogherty, deux millions d'acres, presque la totalité des comtés septentrionaux de Cavan, Fermanagh, Armagh, Derry, Tyrone et Tyrconnel, étaient échus par droit d'aubaine à la couronne. Jacques savait que les efforts faits sous Elisabeth pour coloniser l'Ulster avaient été sans succès; mais il en rechercha les causes, appela à son aide les connaissances locales du lord-député Chichester, et, après de longues délibérations, se détermina à faire une autre épreuve sur un plan nouveau et amélioré. D'après ce plan, les terres à coloniser furent divisées en quatre portions, dont deux furent subdivisées en lots de mille acres, une troisième, en lots de quinze cents, et une quatrième en lots de deux mille. Les plus grands lots furent réservés pour « les entrepreneurs et les serviteurs, » c'est-à-dire les aventuriers d'Angleterre et d'Ecosse, ayant un capital connu, et les officiers militaires et civils de la couronne; les plus petits furent distribués indistinctement entre ceux-ci et les indigènes de la province. Toutefois, on décida que ces derniers recevraient leurs lots dans les plaines et lieux ouverts, les entrepreneurs et les serviteurs, sur les collines et dans les positions fortes; qu'on n'exigerait des premiers pour la couronne qu'une rente d'un marc par chaque soixantaine d'acres, mais que les derniers seraient tenus de prêter le serment de suprématie, et de n'admettre aucun tenancier qui ne fût d'origine anglaise. Tel était le plan; mais, dans l'exécution, il subit des modifications nombreuses. De tout le district, en beaucoup d'endroits montagneux et incultes, une grande portion ne fut pas partagée; et plusieurs des chefs indigènes, alléguant leur loyauté ou à l'aide de présents, se firent concéder leurs anciennes possessions. Cependant on colonisa quelques cents mille acres; et la vigueur de la mesure, jointe au mélange d'une nouvelle race

1. Boderie, III, 266-289, 322, 341. O'Sullivan, 210. Cet écrivain se plaint amèrement de ce que les troupes de Wingfield étaient principalement composées de catholiques.

d'habitants, servit à tenir en respect ces esprits turbulents qui avaient si souvent défié l'autorité et les armes du gouvernement anglais[1].

La prétendue nécessité d'une force militaire pour protéger les colons suggéra à sir Antony Shirley le projet de lever de l'argent pour l'usage du roi [2]. Il proposa de créer un nouveau titre d'honneur, celui de baronnet, intermédiaire entre les titres de baron et de chevalier, qui serait conféré par lettres patentes, à un prix fixe, pour l'entretien de l'armée de l'Ulster; qui descendrait aux héritiers mâles, et serait borné à deux cents individus, gentilshommes à trois quartiers, et actuellement en possession de terres d'une valeur annuelle de 1,000 liv. Jacques approuva ce projet; les lettres patentes furent offertes au prix de 1,095 liv., somme à laquelle était évalué l'entretien de trente soldats pendant trois ans; et on trouva des acheteurs, quoique en plus petit nombre qu'on ne s'y était attendu. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'argent ne parvint jamais en Irlande[3].

La tranquillité de l'île encouragea le lord-député à annoncer son intention de tenir un parlement après un intervalle de vingt-sept années. Son but ostensible était de promulguer de nouvelles lois, et d'obtenir un subside pour le roi; mais les catholiques le soupçonnèrent, en outre, du dessein de leur imposer le code pénal qui pesait si lourdement sur leurs frères d'Angleterre. Leurs craintes furent d'abord éveillées par des proclamations successives [1610-1611], qui mettaient en vigueur les peines de non conformité : elles furent confirmées par la copie d'un acte réel ou prétendu, transmis par le conseil d'Angleterre à celui d'Irlande[4];

1. Le projet, les ordres et le recensement peuvent se voir dans Harris. Le docteur O'Conor remarque que la relation donnée par Cox doit être corrigée d'après l'exposé qui est dans les *Desiderata curiosa Hiberniæ*, *Address*, II, 296. Mais s'il en faut croire lord Wentworth, sous le règne suivant, on ne doit ajouter aucune foi aux mesurages. Il trouva que la plupart des entrepreneurs avaient obtenu dix fois autant de terres qu'en indiquaient leurs patentes, et qu'en même temps ils avaient négligé d'exécuter leurs engagements. *Strafforde Papers*, I, 132, 405.

2. Selden, part. II, p. 821, 906, 910. Mon père, dit Thomas Shirley au roi, « qui était un homme d'un esprit excellent et inventif, imagina de faire des baronnets, ce qui fit entrer dans les coffres de Votre Majesté bien près de 100,000 l., pour lesquels il eut du feu lord Salisbury, lord-tresorier, la promesse d'une bonne récompense qu'il n'eut jamais. » Dalrymple, I, 69.

3. Dans les six années, on vendit quatre-vingt-treize patentes, s'élevant en tout à 101,835 l. Voyez l'extrait du revenu du roi, 36-38. Il était promis dans les patentes qu'aucun nouveau titre d'honneur ne serait créé entre les barons et les baronnets, et que, lorsque le nombre de deux cents aurait été rempli, on n'en ajouterait pas d'autre par la suite. *Somers' Tracts*, II, 254.

4. D'après cet acte, la peine de haute trahison devait être infligée à tous les

et un surcroît d'alarme fut excité par les efforts extraordinaires du lord-député pour s'assurer une majorité dans la chambre des communes. Depuis le dernier parlement, dix-sept nouveaux comtés avaient été fermés, et quarante nouveaux bourgs incorporés, quoique la plupart de ces derniers ne consistassent qu'en quelques maisons éparses bâties par les entrepreneurs de l'Ulster. Les lords du pale présentèrent au conseil [23 nov. 1612] une pétition dans laquelle ils réclamaient en termes énergiques, quoique respectueux, contre ces incorporations illégales, et demandaient l'abrogation de toutes les lois qui avaient pour objet de forcer les consciences[1]. On ne sait pas quelle réponse leur fut faite; mais le parlement s'assembla. Lors de la division relative au choix de l'orateur [18 mai 1613], il se trouva que les protestants eurent une majorité de plus de vingt voix; mais leurs adversaires contestèrent un grand nombre d'élections, il se retirèrent de la chambre; et leur cause était si spécieuse, leur apparence si menaçante, que le lord député n'osa pas aller plus loin. Il prorogea le parlement, et les deux partis en appelèrent à la justice du roi.

Durant cette lutte, les catholiques avaient présenté une remontrance qui contenait la liste de leurs griefs religieux. Ils se plaignaient qu'on avait récemment fait revivre et mis à exécution des statuts tombés en désuétude; qu'il n'était pas permis à leurs enfants d'étudier dans les universités étrangères; que tous les catholiques de noble naissance étaient exclus des offices et des honneurs, et même de la magistrature dans leurs comtés respectifs; que les catholiques des cités et des bourgs étaient écartés de toutes les positions influentes ou lucratives dans les différentes corporations; que les avocats catholiques ne pouvaient plaider

prêtres qui resteraient dans le royaume après un délai de quarante jours, à partir de la clôture du parlement; et toute personne logeant ou assistant un prêtre devait, pour la première fois, payer 40 l., pour la seconde, encourir un præmunire, pour la troisième, subir la mort. Voyez-le dans *Hibernia Dominicana*, 619.

1. Les catholiques, dans la pétition présentée par leurs députés, se plaignaient de ce qu'eux, l'ancienne noblesse et gentillesse du pale, étaient « vilipendés, méprisés et outragés par des hommes nouvellement élevés aux places et au pouvoir; de ce que les nouveaux bourgs étaient incorporés avec la plus honteuse partialité, » et que leurs représentants étaient des clercs de procureurs et des domestiques; ils demandaient au roi de peser le mécontentement causé par ces mesures, et le danger qui était à craindre de la part des « mal-intentionnés qui étaient en grand nombre à cause des colonisations déjà faites ou projetées, » et d'apaiser la nation, de peur qu'une guerre civile, fomentée peut-être par quelque puissance étrangère, n'en fût la conséquence. Voyez-la dans Leland, II, 450.

dans les cours de justice, et que les classes inférieures étaient accablées d'amendes, d'excommunications et autres peines, qui les réduisaient au dernier degré de la pauvreté. Pour conclure, ils demandaient que, puisque la persécution ne pouvait leur faire abandonner leur religion, le roi adoptât un système plus modéré, qui rétablît la tranquillité et pourvût, en même temps, à ses propres intérêts et à ceux de son peuple.

Après la prorogation, ils envoyèrent les lords Gormanstown et Dunboyne au nom des pairs catholiques, et deux chevaliers et deux avocats au nom des communes, déposer leur pétition au pied du trône. Pour défrayer la dépense de cette mission, on fit une collecte générale dans le royaume, et toutes les classes contribuèrent pour leur part, en présence d'une proclamation prohibitive et menaçante[1]. Jacques reçut gracieusement les députés; mais sa démangeaison de parler le fit passer bientôt du rôle de juge à celui de partie : il répondit à leurs arguments, et réfuta leurs prétentions[2] [9 juill. 1613]. On accorda, toutefois, une commission d'enquête; et le roi, ayant reçu le rapport, déclara qu'il approuvait la conduite du lord-député, laissant d'ailleurs celle des officiers subalternes du gouvernement ouverte à plus ample investigation. Chichester lui-même se rendit en Angleterre avec le comte de Thomond, Denham, chef de justice, et Saint-John, maître de l'artillerie [7 fév. 1614.]; les plaintes des récusants furent débattues à plusieurs reprises pendant deux mois; et l'on concéda que deux des élections étaient illégales, et que les représentants des bourgs, incorporés après la publication des ordonnances, n'avaient pas le droit de siéger durant la session [8 mai]. Quant aux autres plaintes, on n'y fit pas de réponse spéciale; mais Jacques, ayant fait venir les députés et plusieurs lords et gentilshommes irlandais qui s'étaient joints à eux, leur adressa

1. O'Sullivan, IV, 247. *Hibernia Dominicana*, 625.

2. Le conseil anglais chercha à intimider les pétitionnaires (Winwood, III, 463, 468), et comme de coutume, emprisonna deux des députés, Luttrel à la Flotte et Talbot à la Tour. Le jésuite Suarez avait depuis peu défendu le pouvoir de déposer. Plusieurs extraits de son ouvrage furent mis sous les yeux de Talbot, avec l'ordre de donner son opinion sur leur vérité ou leur fausseté. Il chercha à éluder cette tâche, en déclarant qu'en fait de foi il pensait comme l'Eglise catholique; qu'en fait de loyauté il reconnaissait Jacques pour roi légitime et incontestable d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et qu'il lui garderait fidélité et allégeance toute sa vie. Cette réponse fut regardée comme très-coupable, et, après plusieurs autres réponses qui soulevèrent plus ou moins d'objections, Talbot fut traduit devant la chambre étoilée. Nous ignorons le résultat. Mais on reconnut que sa dernière réponse avait donné pleine satisfaction, et il fut probablement renvoyé avec une admonition. Bacon, IV, 420.

une sévère réprimande, et il en venait jusqu'à les taxer de déloyauté, sous le rapport de la religion, lorsque lord Delvin, tombant à genoux, protesta qu'il était et serait toujours fidèle au roi, mais qu'aucune considération ne lui ferait jamais abandonner le culte de ses pères. Si donc on supposait que la foi catholique ne pouvait se concilier avec la loyauté d'un fidèle sujet, il demandait la permission de se retirer dans quelque pays étranger où il pût servir son Dieu sans contraindre sa conscience ni offenser son souverain. A cette interruption, le roi se déconcerta; mais, se remettant, il dit que ce n'était pas à Delvin que ses paroles avaient été adressées, mais aux autres qui, par leur résistance à son député, avaient encouru tout son mécontentement; que cependant il leur permettrait de retourner en Irlande, dans l'espoir que leur soumission future justifierait son indulgence actuelle[1].

L'apparition d'une autre proclamation [30 mai], qui laissait au clergé catholique d'Irlande l'option entre l'exil et la mort, fit croire au public que le lord-député avait remporté une victoire complète sur ses adversaires. Mais quelque désir qu'eût Jacques de fortifier le parti protestant dans cette île, il vit que ce surcroît de persécution, à moins d'être soutenu par des forces plus considérables qu'il n'en pouvait entretenir, ne ferait que provoquer une rebellion générale, et qui réussirait peut-être. Il renvoya Chichester avec la recommandation de calmer plutôt que d'irriter : les récusants reçurent des assurances particulières de tolérance et d'indulgence; et quand le parlement s'assembla de nouveau, les deux partis parurent animés d'un esprit de conciliation et d'harmonie. On réprima toute les tentatives faites pour réveiller l'ancienne controverse; et les deux chambres se réunirent pour demander que les avocats catholiques eussent la permission de plaider malgré la loi. Avec la même unanimité, on vota un acte qui reconnaissait le droit de Jacques à la couronne [1615]; le jugement de Tyrone, de Tyrconnel, d'O'Dogherty et de leurs complices, et la colonisation de l'Ulster, furent confirmés par une loi : on abolit tous les statuts établissant des distinctions entre les Irlandais des deux races, et on accorda sans difficulté un subside considérable à la couronne[2].

1. *Hibernia Dominicana*, 626-628. Plowden, I, *App.* XVII.

2. Dans son assemblée, le clergé adopta un code d'articles de doctrine à l'usage de l'Eglise d'Irlande, rédigé principalement par le célèbre Usher. Ils s'élèvent au nombre de cent quatre, et penchent beaucoup plus vers les opinions de Calvin que les trente-neuf articles de l'Eglise d'Angleterre. Voyez-les dans Wilkins, IV, 445-454.

Chichester fut remplacé dans la chargo do lord-député par Oliver Saint-John, et Saint-John par Carey, vicomte Falkland. Sous le premier [1616], on fit, par ordre du conseil anglais, la tentativo d'exiger l'amendo légale pour absence de l'église, et les juges furent chargés [16 fév. 1618] de commencer par faire connaître les noms d'un petit nombre de catholiques de chaque comté, qui, par leur répugnance à se soumettre et par l'influenco de leur position, paraissaient devoir trouver des imitateurs dans le peuple. Falkland publia [21 janv. 1623] une proclamation des plus menaçantes, qui ordonnait à tout ecclésiastique catholique do quitter le royaume dans un délai de cinquante jours, sous peine d'encourir l'indignation royale et de subir les châtiments les plus sévères prescrits par la loi. Mais la politique de ces mesures était fort douteuse. Elles ne pouvaient produire aucun avantage, parce qu'il était impossible de les mettre à exécution; et elles servirent à irriter, parce qu'elles prouvèrent les dispositions hostiles et intolérantes du gouvernement[1].

Jacques lui-même était convaincu qu'avant de pouvoir extirper le culte catholique, il serait nécessaire de coloniser les autres provinces à l'exemple de l'Ulster. On fit faire de nouvelles enquêtes sur les titres défectueux, et il fut établi par les moyens les plus iniques que presque chaque pouce de terre possédé par les indigènes appartenait à la couronne[2]. On commença par coloniser la côte entre Dublin et Waterford; ensuite vinrent les comtés de Leitrim et de Longford; puis ce fut le tour du comté du roi, du comté de la reine et du Westmeath. Jacques avait demandé que les trois quarts des terres fussent rendus à leurs premiers occupants; mais on ne tint pas compte de ses ordres : heureux fut l'indigène qui put en recouvrer un quart; un grand nombre furent

1. *Hibern. Domin.* 636, 637.

2. Ormond, par Carte, I, 26. « Lorsqu'on ne présentait à l'appui aucune concession, aucun acte d'héritage ou de transport, la terre était immédiatement adjugée à la couronne; toutes les concessions reçues de la couronne, depuis la première année du règne d'Edouard II jusqu'à la dixième du règne de Henri VII, avaient été reprises par le parlement, et les terres de tous les absents et de tous ceux qui avaient été chassés par les Irlandais, furent, par divers actes, réunies de nouveau à la couronne.... Même les concessions plus récentes n'offrirent pas une entière sécurité; car s'il existait quelque ancienne concession à l'époque où elles avaient été faites..... ou si les patentes délivrées en Irlande n'étaient pas exactement conformes au *fiat*, et tous deux à l'édit original du roi envoyé d'Angleterre; bref, s'il y avait quelque defectuosité dans la rédaction de la tenure, quelque erreur de forme, quelque avantage à tirer des réserves et des clauses générales des patentes, ou quelque fin de non-recevoir (et les lois sont assez fertiles en ressources de ce genre), c'en était fait de la concession et du domaine. ».

dépouillés, jusqu'au dernier acre, de tout ce qu'ils avaient hérité de leurs pères, et plusieurs clans furent transplantés du sol qui les avait vus naître, dans les parties les plus lointaines de l'île [1]. De Leinster, les faiseurs de projets se dirigèrent vers l'ouest, et réclamèrent au nom du roi toute la province de Connaught et le comté adjacent de Clare, comme ayant jadis appartenu au comte d'Ulster. Il avait été convenu, sous le règne d'Elisabeth, que ceux qui occupaient ce vaste district livreraient toutes leurs terres, et qu'elles leur seraient rendues à certaines conditions. Les habitants exécutèrent la convention ; mais, pour quelque raison inconnue, les patentes ne furent point délivrées. Pour y suppléer, dans la treizième année du règne de Jacques [1623], ils livrèrent de nouveau leurs terres, reçurent les patentes et payèrent trois mille livres pour prix de l'enregistrement à la chancellerie. Au bout de quatre ans, on découvrit que, par malveillance ou par négligence des officiers, l'enregistrement n'avait pas été fait; et on conseilla à Jacques de profiter de l'occasion, et de faire valoir de nouveau ses droits sur tout le pays. Mais le langage ferme et menaçant des propriétaires alarma le roi; ils protestaient contre l'injustice de la mesure et faisaient entrevoir leur résolution de défendre avec l'épée ce qu'ils avaient légitimement hérité de leurs ancêtres. On proposa un accommodement. Jacques renouvela les patentes moyennant une double rente annuelle et une amende de 10,000 livres; et les habitants se félicitèrent d'avoir eu le bonheur d'échapper à la rapacité des faiseurs de projets et du souverain [2].

Tel était l'état de l'Irlande à la mort du roi. On ne s'était pas contenté de l'oppression religieuse. Les indigènes, que le nouveau système avait dépouillés de leurs propriétés, ou chassés du lieu de leur naissance, conservaient un profond ressentiment des injustices qu'ils avaient essuyées; et ceux qui avaient échappé jusque-là aux serres des serviteurs et des entrepreneurs, déploraient le sort de leurs compatriotes, et exécraient un gouvernement dont ils attendaient dans peu d'années un traitement sem-

1. On ne transporta pas moins de sept clans du comté de la Reine à celui de Kerry, avec défense de revenir, sous peine de la loi martiale. La seigneurie de Torbert fut donnée par le roi à sir Patrick Crosby, à la condition d'en affermer un quart aux nouveaux-venus à un taux raisonnable. Il y eut quelques baux de fait, mais bien peu. Voyez les dépêches de Strafforde, I, 69. Voyez un autre cas dans Carte, qui, dit-il, pour l'injustice et la cruauté n'a guère son pareil dans l'histoire d'aucun siècle ou d'aucun pays. I, 27-32.

2. Carte, I, 22-27.

blable. Il y avait, à la vérité, une fausse et trompeuse apparence de tranquillité ; et Jacques se flattait, dans sa vanité, d'avoir établi un nouvel ordre de choses qui mènerait nécessairement aux progrès et à la civilisation. En peu de temps son erreur devint manifeste. Il avait jeté des semences d'antipathie et de méfiance, d'irritation et de vengeance ; son successeur moissonna les discordes, les rebellions et les massacres qui, pendant des années, bouleversèrent et dépeuplèrent l'Irlande.

---

## CHAPITRE DOUZIEME.

### JACQUES 1er.

Persécution des catholiques, des puritains et des unitaires. — Bacon. — Buckingham. — Famille des Lake. — Sir Walter Raleigh. — Le palatin élu roi de Bohême. — Débats du parlement. — Mises en jugement. — Disgrâce de Bacon. — Williams fait lord-garde des sceaux. — Homicide commis par l'archevêque Abbot. — Dissension entre le roi et les communes. — Traité de mariage avec l'Espagne. — Le prince à Madrid. — Rupture du projet. — Parlement. — Subside. — Mise en jugement du lord-trésorier. — Intrigue contre Buckingham. — Préparatifs de guerre avec l'Espagne. — Traité de mariage avec la France. — Mort du roi.

Sous l'archevêque Bancroft, l'église avait été « purgée » des ministres non conformistes. Les amendes, l'emprisonnement et la destitution avaient donné une leçon salutaire, et les moins opiniâtres se persuadèrent qu'il était permis de se soumettre en silence à ce que, tout en le condamnant, ils ne pouvaient empêcher. A la mort de Bancroft, les prélats recommandèrent pour son successeur Andrews, évêque d'Ely ; Jacques préféra Abbot, évêque de Londres, non pas toutefois, comme il le lui dit, pour récompenser son mérite, mais pour récompenser celui de son patron, le comte de Dunbar[1]. Abbot n'hérita point de l'esprit sévère d'orthodoxie qui distinguait son prédécesseur ; quoiqu'il approuvât lui-même la discipline établie, il respectait les scrupules et fermait les yeux sur la désobéissance des autres, et sa modération, comme l'appelaient ses amis, quoique ses ennemis la traitassent de coupable et déloyale indifférence, encouragea quelques-uns des prédicateurs puritains à établir des congrégations séparées et indépendantes sur la base suivante : 1° qu'il

1. Birch, *Négociations*, 338.

n'est pas permis d'adopter dans le culte de Dieu des formes ou cérémonies qui ne sont point expressément autorisées dans l'Ecriture; 2° que chaque congrégation est une église distincte et indépendante de toute autre; 3° que le pasteur de chacune de ces congrégations est chef suprême sous le Christ, et exempt du contrôle ou de la censure de tout autre ministre [1].

A mesure que le métropolitain penchait vers le puritanisme, il déployait l'antipathie la plus active contre ceux qui professaient la foi ancienne ; mais sa véhémence fut contenue par la modération de Jacques, qui, moins prodigue de sang humain qu'Elisabeth, moins désireux de passer aux yeux des princes étrangers pour un persécuteur sanguinaire, préférait des châtiments plus doux que la peine de mort. Quoique les prisons fussent encombrées de prêtres [2], néanmoins dans le long espace de onze ans, de 1607 à 1618, le nombre de ceux qui furent exécutés comme traîtres, à raison de l'exercice de leurs fonctions, ne s'éleva qu'à seize, décroissance lamentable dans l'opinion de gens qui avaient été accoutumés à régaler leur zèle d'un nombre égal d'exécutions semblables dans le cours d'une année [3].

Les catholiques laïques étaient toujours passibles des amendes de non conformité, sur lesquelles le roi, d'après son propre compte, recevait un revenu net de 36,000 liv. par an [4]. Mais le statut de 1606 avait cruellement aggravé leurs souffrances. Ils étaient fréquemment sommés de prêter le nouveau serment d'allégeance. L'absence de l'Eglise était punie de l'excommunication et des conséquences civiles de cette sentence ecclésiastique, et le refus de serment les soumettait à l'emprisonnement perpétuel et aux peines de præmunire. Lorsque le roi en 1616, comme préliminaires du mariage avec l'Espagne, accorda la liberté aux catholiques détenus en vertu des lois pénales, quatre mille prisonniers obtinrent leur élargissement. Tel fut du moins leur nombre, au dire des écrivains puritains, dont le zèle déplore amèrement qu'on ait lâché tant d'idolâtres qui vont souiller un sol purifié par les vraies doctrines de l'Evangile [5].

1. Histoire des puritains, par Neal, part. II, ch. I.

2. Il y en avait quatre cents en 1622. Ellis, *Lettres originales*, III, 128.

3. Challoner, II, 16-120.

4. Papier de Hardwicke, I, 446.

5. Neal, part. II, c. 2. Le lecteur peut se former, par l'exemple suivant, une idée des principes intolérants qui régnaient à cette époque : Le 7 mai 1613, plusieurs personnes furent traduites devant la chambre étoilée, comme coupables d'avoir diffamé le comte de Northampton et six autres lords du conseil,

Les extorsions illégales des poursuivants étaient un autre grief. Munis d'ordres des magistrats ou du sous-sheriff, ils faisaient choix d'un district particulier et visitaient chaque famille catholique sous prétexte de faire exécuter la loi. En général ils exigeaient du pauvre le sacrifice de son mobilier ou de ses bestiaux; quant aux riches, ils lui vendaient leur indulgence à plusieurs reprises pour de grosses sommes d'argent. L'expérience prouva qu'il était plus prudent de se soumettre. L'ombre seule de la résistance provoquait généralement une perquisition forcée dans laquelle l'argenterie, les bijoux et les effets les plus précieux étaient emportés comme des objets de superstition, et le propriétaire conduit en prison, à moins qu'il ne payât une forte rançon[1]. Ces excès attirèrent l'attention du parlement; on promit de les réprimer, et une proclamation prouva, sans la détruire, l'étendue du mal[2].

Outre les catholiques et les puritains, il existait une troisième classe de religionnaires réprouvée par la loi, les unitaires, secte peu nombreuse, mais aussi peu disposée à abjurer ses doctrines particulières. Un d'entre eux, nommé Bartholomew Legat, fut traduit devant la cour épiscopale de Saint-Paul, et accusé de nier la Trinité. Son obstination fut à l'épreuve des arguments du prélat; elle résista même à la théologie du roi. L'évêque le livra au pouvoir séculier [3 mars 1612], et Jacques ordonna qu'il fût brûlé

en prétendant qu'ils avaient sollicité le roi d'accorder la tolérance aux catholiques; mais que l'archevêque Abbot et le lord Zouch s'y étaient opposés avec succès. Quand les lords émirent leurs opinions, sir Edward Coke soutint que la conduite attribuée à lord Northampton n'était guère moins qu'une haute trahison, parce que conseiller la tolérance, c'était conseiller le roi contrairement aux droits et à la dignité de sa couronne : l'évêque de Londres et le comte de Shrewsbury souhaitèrent de ne pas vivre assez pour voir le jour où on accorderait la tolérance; et l'archevêque dit qu'il déclarerait sans crainte qu'en pareil cas le roi cesserait d'être le défenseur de la foi, et en deviendrait le *trahisseur*. En définitive, les délinquants furent condamnés séparément à perdre une oreille, à payer une forte amende et à subir un emprisonnement perpétuel. Extrait d'une lettre particulière en ma possession, datée de Londres, 9 mai 1613.

1. D'après des lettres particulières en ma possession, « ni pot, ni casserole, ni coucher, ni anneau, ni bijoux, rien n'échappa à leurs mains. »

2. « Sous prétexte de certains édits généraux tombés en désuétude, ils ont commis nombre de violences, d'outrages et de délits, en fouillant les maisons de plusieurs de nos honnêtes et affectionnés sujets sans juste cause de suspicion, et en prenant et saisissant les meubles, argenterie et bijoux, qui n'avaient aucune destination superstitieuse, et prétendant néanmoins qu'ils appartenaient à des jésuites et d'autres; et aussi en acquittant et laissant échapper, de propos délibéré, divers jésuites et autres prêtres papistes et personnes dangereuses et mal intentionnées, moyennant des sommes d'argent et autres récompenses qu'on leur donnait sous main. » Rymer, XXII, 213. Aussi les Œuvres de Bacon, VI, 210.

à Smithfield [18]. Trois semaines après [11 avril], Edward Wrightman, qui non-seulement niait la Trinité, mais prétendait être l'Esprit saint promis dans les Ecritures, subit le même sort à Norwich[1]. « Dieu, » remarque Fuller, « paraît avoir approuvé cette sévérité opportune, car le feu ainsi allumé s'éteignit promptement faute de combustible. » Cependant un autre unitaire fut découvert et condamné à expier ses erreurs sur le bûcher ; mais Jacques, informé des murmures proférés par les spectateurs lors des premières exécutions, le sauva prudemment des flammes, et l'enferma dans un cachot pour la vie[2]. Il persévéra dans cette conduite jusqu'à la fin de son règne, et le feu s'éteignit, non faute de combustible, mais grâce à la politique et à l'humanité du souverain.

De ces exemples d'intolérance religieuse, nous tournerons notre attention sur les affaires civiles qui remplirent le reste du règne de Jacques. Tandis que le roi était en Ecosse, Bacon était entré en fonctions. La vanité du nouveau lord garde des sceaux, la pompe qu'il déployait et l'importance qu'il se donnait, excitèrent la risée et le mépris ; mais sa promotion fut une instruction pour sir Edward Coke, à qui le favori avait offert sa protection dès qu'il consentirait au mariage de sa fille (riche héritière) avec le frère de Buckingham, sir John Villiers. Coke avait d'abord refusé ; mais cette fois il donna son consentement par l'entremise de son ami Winwood, le secrétaire [1617]. Bacon en prit de l'ombrage. Il écrivit au roi pour le dissuader de donner son approbation, et encouragea la résistance de lady Hatton, femme de Coke, qui se faisait gloire de mortifier son mari. Les deux dames, mère et fille, disparurent [juill.] et se cachèrent d'abord chez sir Edmund Withipole, près d'Oatlands, puis chez lord Argyle, à Hampton-court. La demande d'un ordre de perquisition faite par Coke fut repoussée par Bacon, mais accueillie par Winwood ; et le père, à l'aide de douze hommes armés, enleva sa fille de la retraite où elle était cachée. Dans la perquisition, on avait commis des actes de violence, strictement légitimes suivant Coke, attentatoires à la tranquillité publique suivant Bacon. Le premier fut appelé à rendre compte de sa conduite devant le conseil, et menacé d'une poursuite dans la chambre étoilée ; mais le roi prit sa

1. Voyez les ordres pour leur exécution dans Howell, II, 731, 736, et à la fin de la Vérité mise au jour.

2. Fuller, l. X, p. 62-64.

défense, et l'orgueil de Bacon fut bientôt humilié. Jacques lui écrivit une lettre de réprimande, Buckingham une de reproche, où il lui donnait à entendre fort clairement que celui qui l'avait fait pouvait aussi le défaire à son gré. La réponse du garde des sceaux fut soumise et suppliante [25], mais elle contenait malheureusement une expression qui fut regardée comme insultante pour le monarque et pour le favori, une obscure insinuation que, comme Buckingham suivait la même voie que Somerset, il pourrait bien avoir la même destinée[1]. Ce second affront demandait un nouveau châtiment auquel Bacon n'échappa que par des actes dégradants et des protestations de repentir. Au retour du roi, il sollicita une audience et fut refusé. Il se présenta chez Buckingham, fut retenu plusieurs heures dans l'antichambre, et renvoyé ensuite sans excuse. Il revint le jour suivant : sa servilité adoucit le ressentiment de son patron, et le garde des sceaux, tombant aux pieds du jeune favori, implora piteusement son pardon. Il s'ensuivit une réconciliation générale; Coke rentra au conseil privé; Villiers reçut la main mais non le cœur de sa riche fiancée [4 janv. 1618]; et Bacon, en récompense de son repentir, obtint la charge de lord-chancelier, avec une pension de 1,200 l., outre les émoluments de sa place[2], et le titre de lord Verulam [12 juill.].

Buckingham régna dès lors sans contrôle. Il avait rapidement obtenu les dignités de baron, de vicomte, de comte et de marquis; il avait été fait conseiller privé et chevalier de la Jarretière, et avait remplacé le comte de Worcester comme grand écuyer, place qu'il échangea plus tard contre celle de grand amiral, lors de la démission forcée du comte de Nottingham. Les pairies se créaient, les emplois se distribuaient, les promotions ecclésiastiques se faisaient à son bon plaisir, son influence s'étendait sur

1. Voyez la lettre dans les OEuvres de Bacon. « Je sais qu'il est naturellement sensé, d'un esprit sain et posé; et je sais aussi qu'il a le meilleur gouverneur de l'Europe. Cependant je craignais que la hauteur de sa fortune ne lui donnât trop de sécurité, et, comme dit le proverbe, la galerie voit souvent plus loin que le joueur. » OEuvres de Bacon, VI, 158. La réponse du roi peut se voir p. 162. Buckingham ne tint aucun compte de ce qui précède, mais annonce ainsi son déplaisir : « Dans l'affaire de mon frère, j'apprends que vous vous êtes comporté avec beaucoup de mépris et de négligence envers moi et mes amis : ce dont, si le fait est vrai, je ne vous blâme, mais bien moi qui *étais* votre ami assuré. G. Buckingham. » Ibid. 165. Lors de leur réconciliation, le comte lui assura qu'il avait été obligé de se mettre à genoux et de conjurer le roi de ne point lui faire subir de disgrâce publique. 172. Voyez les OEuvres de Bacon, VI, 157-173, et Weldon, 172, 132.

2. La charge de chancelier valait 2790 l. par an. Histoire secrète de Jacques, I, 450, note.

les cours de justice et sur toutes les branches du gouvernement; et une foule de solliciteurs, pairs, prélats et particuliers, avaient soin d'acheter sa faveur par des sommes considérables, ou par le don d'une remise annuelle sur leurs salaires et émoluments. Jacques paraissait se réjouir de l'opulence et de l'autorité de son favori, il n'était heureux qu'avec lui, et il se faisait le dépositaire de ses secrets et l'arbitre de ses plaisirs. Sous les auspices de Buckingham, la cour prit un aspect plus gai qu'elle ne l'avait depuis quelques années : les bals, les mascarades et les fêtes se succédèrent rapidement; et on y mêla, pour satisfaire le goût du monarque, des idées quintessenciées, une basse bouffonnerie et des attrapes ridicules [1]. Jacques avait déjà scandalisé les puritains en permettant certains divertissements les dimanches [2]; cette série de dissipations à Whitehall les remplit de chagrin et d'horreur. Ils déclamèrent contre le libertinage de la cour, exagérèrent le danger auquel la vertu des femmes était exposée au milieu d'une foule de galants licencieux, et ils accusèrent ouvertement le roi de connaître et de favoriser les flagrantes immoralités de son favori [3].

Buckingham n'avait pas été long à évincer les amis et créatures de Somerset : il se hasarda alors à attaquer son beau-père, le comte de Suffolk, lord-trésorier, en l'accusant de péculat dans l'exercice de ce haut emploi. Jacques témoigna l'intention d'épargner au comte un jugement s'il se soumettait; mais Suffolk soutint son innocence, et fut condamné par la chambre étoilée à être emprisonné dans la Tour et à payer une amende de 30,000 l. Peu de temps après, l'amende fut réduite, et le prisonnier recouvra sa liberté; mais on lui fit entendre que l'on espérait que ses deux fils se démettraient des places qu'ils occupaient dans la

1. Weldon, 91. *Aul. Coq.* 263. Wilson. 53, 104. C'était probablement par allusion à quelques-uns de ces divertissements que dans la correspondance entre Jacques, la reine et Buckingham, le roi est fréquemment apostrophé du titre de « Votre Cochonnerie. »

2. Collier, II, 711. Pendant son retour d'Ecosse il déclara publiquement sa volonté, « que les dimanches, après le service divin, on n'interdît au peuple aucune recréation permise, telle que la danse des hommes et des femmes, l'exercice de l'arc pour les hommes, la voltige ou toute autre recréation permise, ni les jeux de mai, ni les danses moresques, ni l'erection des mais et autres divertissements d'usage à cette occasion, et que les femmes eussent la permission de porter des joncs à l'église pour la décorer, suivant leur ancienne coutume. » Cette autorisation toutefois ne s'étendait pas aux récusants, ni même aux conformistes, s'ils n'avaient pas dans la journée assisté au service divin. 20 mai 1618. *Somers' Tracts*, II, 55.

3. « Il n'y a pas une antichambre ou une chambre (si elle pouvait parler) qui ne confirmât ceci. » Peyton, 369; aussi 354, 355. Wilson, 728.

maison du roi, et qui étaient destinées aux créatures du favori. Mais le comte avait trop d'énergie pour se soumettre, et il défendit à ses fils, quelle qu'en pût être la conséquence pour lui-même, de quitter leurs charges, à moins d'y être contraints par la force[1].

Un autre procès, singulier dans toutes ses circonstances, occupa à la même époque l'attention du roi. William Cecil, appelé du chef de sa mère lord Roos, avait épousé la fille du secrétaire Lake [12 fév. 1616]; et, l'année suivante [2 août 1617] quittant le royaume sans congé, il envoya de Calais un cartel à son beau-frère. On fit d'abord courir le bruit que la cause de son départ avait été une dispute relative à l'établissement du douaire de sa femme; ensuite on l'attribua à la découverte faite par elle d'un commerce incestueux entre lui et Frances, seconde femme de son grand-père, le comte d'Exeter. Cette dame fut indignée d'un bruit si injurieux pour son honneur; elle l'imputa à lady Lake et à sa fille, et demanda sur-le-champ justice à la cour de la chambre étoilée. Les défendeurs produisirent en leur faveur un document écrit, contenant des aveux de culpabilité de la main de la comtesse elle-même; ils prétendirent qu'elle le leur avait remis en présence de lord Roos et de son domestique espagnol, Diego, étant à la grande fenêtre de la salle longue de Wimbledon; et ils produisirent Sarah Swarton, femme de chambre, qui jura qu'étant cachée derrière la tapisserie à l'autre bout, elle avait vu et entendu tout ce qui s'était passé. Jacques, qui se vantait de sa sagacité à découvrir les faussaires et les imposteurs, résolut de débrouiller ce mystère. Il expédia secrètement un messager en Italie à lord Roos, qui, ainsi que Diego, prêta serment sur l'hostie que toute cette histoire était fabriquée[2]. Ayant ce motif de doutes, le roi compara le document écrit aux lettres de la comtesse et découvrit une différence dans les caractères [27 juin 1618]; puis se rendant à l'improviste à Wimbledon, il se convainquit que Swarton n'avait pu être cachée derrière les tapisseries, et entendre ce qui se disait à la fenêtre. Alors le Salomon anglais prit place parmi les juges dans la chambre étoilée [6 fév. 1619]; les plaidoiries occupèrent cinq jours : le sixième, lady Roos reconnut que le document avait été forgé à la connaissance de son père et

1. Voyez deux lettres énergiques de lui au roi et à Buckingham, dans *Cabala*, 362.

2. Il mourut bientôt après, et emprisonné, s'il en faut croire les bruits qui coururent.

de sa mère; et on rendit un arrêt [13], portant qu'en considération de son repentir et de ses aveux, elle ne subirait qu'une détention à la volonté du roi, que Wharton serait fouettée derrière une charrette et ferait pénitence dans l'église Saint-Martin, et que sir Thomas et lady Lake payeraient au roi 10,000 l. d'amende, et à la comtesse 5,000 l. de dommages, et seraient de plus emprisonnés jusqu'à ce qu'ils fissent leur soumission [1]. Il est probable que l'arrêt de la cour fut juste relativement à la culpabilité des parties; mais, qu'il le fût ou non, cette affaire envisagée sous toutes ses faces laisse une idée défavorable de la moralité de ce siècle; et si nous la rapprochons de la scène d'iniquité révélée par l'histoire et les procès du comte et de la comtesse de Somerset, nous serons convaincus qu'à cette époque les vices les plus honteux et les plus dégradants n'étaient pas rares chez les personnes du premier rang et de la plus haute considération dans l'état [2].

Vers le même temps, les dernières aventures et la destinée subséquente du brave mais immoral sir Walter Raleigh offrit au public un spectacle plus intéressant, mais plus douloureux. Après sa condamnation en 1603, il était resté treize ans prisonnier à la Tour; mais le comte de Northumberland, le Mécène de l'époque, avait converti ce séjour de misère en un temple des muses. Raleigh peu à peu fut inspiré par le génie du lieu : il entreprit d'abord de consoler l'ennui de sa captivité par l'étude de la chimie; puis il passa aux différentes branches de la littérature; et deux années avant son élargissement, il publia sa célèbre Histoire du Monde. L'apparition de cet ouvrage tourna de nouveau tous les yeux sur lui. On l'avait considéré jusqu'alors comme un aventurier et un courtisan; on fut dans l'étonnement de la multiplicité de ses connaissances, de la profondeur de ses recherches, de sa science chronologique, et de sa familiarité avec les écrits des Grecs et des rabbins, quoique, en réalité, il paraisse ne les avoir lus que dans des versions latines. L'admiration pour ses talents excita la pitié pour son sort; et l'on entendit

1. Lettres de Carleton, 169, 170, 192. *Aulicus Coquin.* dans l'histoire secrète de Jacques, II, 190-197. Camden, annis 1617, 1618, 1619. Œuvres de Bacon, VI, 233.

2. L'ambassadeur d'Espagne intercéda en faveur de lady Lake. Mais Jacques répondit qu'elle était, il osait le dire, coupable de sept péchés mortels, et que lui témoigner aucune indulgence en ce moment, ce serait reconnaître son jugement injuste, et violer sa promesse à lady Exeter, dans une question de justice. Ellis, *Lettres originales*, III, 120.

dire au prince Henri que nul autre que son père ne voudrait tenir un pareil oiseau en cage [1].

Pendant longtemps sa détention fut attribuée à l'influence de son ennemi politique, le comte de Salisbury. Mais Jacques ne se montra pas moins inexorable après la mort de ce ministre : il résista à l'intercession de son fils, de sa femme et de son beau-frère, le roi de Danemarck : il ne céda qu'aux sollicitations de son favori [17 mars 1616], dont le prisonnier avait acheté les services, à la condition de payer 1,500 l. aux oncles de Buckingham, sir William Saint-John et sir Edward Villiers. Cependant Raleigh resta sous le coup de la sentence de mort. Jacques lui donna la liberté, mais refusa de lui pardonner; et craignant ses talents, suspectant sa loyauté, il voulut le contenir dans les bornes du devoir, en lui rappelant que son sort dépendait toujours du bon plaisir de son souverain.

En 1584 [25 mars], Raleigh avait obtenu de la reine Elisabeth une patente, copiée sur une accordée précédemment à son frère utérin, sir Humphrey Gilbert, et dressée probablement d'après les concessions papales d'autrefois. Elle lui donnait, à lui, à ses héritiers et ayant-cause, plein pouvoir pour découvrir et soumettre les terres étrangères et païennes n'appartenant à aucun prince chrétien, et n'étant habitées par aucun peuple chrétien; pour les tenir de la couronne anglaise moyennant le payement d'un cinquième de tout l'or et l'argent qu'on pourrait extraire des mines; pour combattre et chasser par la force des armes toutes personnes qui tenteraient de s'établir à moins de deux cents lieues de l'endroit où lui et ses subordonnés auraient fixé leur habitation dans les six années suivantes; et pour surprendre et capturer tous vaisseaux qui essayeraient de faire du commerce dans les rivières ou sur les côtes dans les limites susdites [2]. En conséquence de cette vaste concession, Raleigh envoya [27 avril] aux rivages de l'Amérique du nord plusieurs expéditions qui devinrent ruineuses pour le spéculateur, quoique avantageuses pour le pays, en ce qu'elles conduisirent à la colonisation de la Virginie. En 1595 [5 fév.] il s'embarqua en personne; mais son objet était d'une nature différente : il s'agissait de la découverte du fabuleux empire de la Guiane, de ses incalculables richesses, et

1. Son Histoire du Monde fut publiée en 1614. Elle commence à la création, passe en revue les trois premières monarchies et finit environ un siècle et demi avant la naissance du Christ.

2. Hakluyt, III, 243.

sa ville d'or de Manoa, appelée El Dorado par les aventuriers espagnols. A la Trinité, il fut reçu par les Espagnols comme lors de son voyage à la Virginie, et des échanges de commerce se firent à l'amiable entre les étrangers et la garnison; mais Raleigh, qui guettait une occasion, surprit et massacra la garde, réduisit en cendres la ville de Saint-Joseph, et emmena Bereo, le gouverneur, qui avait précédemment fait un établissement à la Guiane [1].

Guidé par cet officier, et n'ayant point à craindre d'ennemi qui pût l'arrêter au retour, il fit voile hardiment vers l'embouchure de l'Orénoque, et remonta en bateau cette rivière à plus de cent milles, annonçant aux naturels qu'il était leur ami et leur protecteur, venu à la recherche des Espagnols, leurs ennemis communs. Quatre semaines avaient été employées à prendre connaissance du pays et à entrer en communication avec les habitants, lorsque soudain les eaux grossirent, les bateaux ne purent plus lutter contre la rapidité du fleuve, et les aventuriers, se laissant aller au courant, furent ramenés, à travers mille périls, à leurs vaisseaux. Les découvertes que Raleigh avait faites avaient plutôt irrité que satisfait sa curiosité. Il avait trop peu gagné pour s'indemniser des frais du voyage, mais il en avait vu assez pour exciter ses espérances et le stimuler à de nouveaux efforts.

La relation qu'il publia à son retour prouve qu'il était passé maître en fait de charlatanisme [2]. Les richesses des naturels, la fertilité du sol, la salubrité du climat, furent représentées sous les couleurs les plus séduisantes; une foule de gens offrirent de partager avec lui les charges d'une autre expédition; et plusieurs vaisseaux firent successivement voile pour la Guiane, et revinrent

1. Il faut écouter ce qu'il dit pour excuser cette conduite : « Comme vengeance d'un ancien outrage (on disait que, dans une expédition précédente à la Trinité, Berreo avait fait prisonniers huit Anglais sous les ordres d'un capitaine Whiddon), et aussi par la considération qu'entrer dans la Guiane en bateaux, aller à quatre ou cinq milles de mes vaisseaux, et laisser derrière moi une garnison intéressée à la même entreprise, c'eût été se conduire comme un âne : je choisis un moment des plus avantageux, et je tombai sur le corps de garde, etc. » Pour ne point se conduire comme un âne, il se faisait assassin !

2. « Le simple soldat combattra ici pour de l'or et se payera lui-même, non avec des sous, mais avec des plaques larges d'un demi-pied, tandis qu'il se fait rompre les os dans les autres guerres pour la disette et la pénurie. Les commandants et chefs qui visent à l'honneur et à l'abondance trouveront ici plus de riches et belles cités, plus de temples ornés d'images d'or, plus de sépulcres remplis de trésors, que Cortez n'en trouva au Mexique ou Pizarre au Pérou. » Voyez « la Découverte du grand, riche et magnifique empire de la Guiane, avec la relation de la grande cité d'or de Manao, etc. » Londres, 4°, 1596, dans les OEuvres de Raleigh par Birch, II, 137.

en Angleterre, mais sans avoir formé d'établissement, ou fait de nouvelles découvertes. Raleigh attribua ces échecs à l'inexpérience ou à la mauvaise direction des chefs. Quant à lui, il connaissait les naturels et la situation de leurs mines ; si on lui permettait de partir, la Guiane deviendrait pour l'Angleterre ce que le Pérou avait été pour l'Espagne. C'était une vanterie bien hardie et bien hasardeuse ; car sa propre narration montre qu'il ne savait des mines d'or que ce qu'il conjecturait d'après l'apparence de la surface, et ce qu'il inférait de l'assertion accidentelle d'un indigène, guide du capitaine Keymis. Mais il continua d'appeler sur cet objet l'attention du secrétaire Winwood, jusqu'à ce que ce ministre, ébloui par la perspective, présentât sa pétition au roi et obtînt pour lui la permission qu'il désirait [1] [26 août 1616].

[1617.] Gondomar, ambassadeur d'Espagne, passait pour avoir acquis une grande influence sur l'esprit du roi par l'adresse de ses flatteries et le brillant de son esprit. Il ne fut pas long à découvrir le dessein de Raleigh, et se plaignit au roi de l'autorisation donnée à ce qui était en réalité une expédition de piraterie contre les établissements espagnols de l'Amérique du sud. Jacques se fit apporter la patente, la revit et la corrigea de sa propre main. En donnant aux aventuriers le pouvoir de trafiquer et de se défendre, il leur refusa celui d'attaquer et de subjuguer les autres [2]. Il limita même leur commerce aux pays habités par des nations sauvages et infidèles. Non content de cela, il défendit expressément à Raleigh d'offenser en rien les sujets de ses alliés, particulièrement ceux du roi d'Espagne ; et, pour plus de sûreté, il exigea de lui la désignation par écrit du lieu où il comptait faire le commerce, et des forces qu'il se proposait d'emmener. Gondomar, par un moyen qui nous est inconnu, obtint la vue de ce papier ; et on en envoya une copie avec un renfort de soldats à son frère, gouverneur de Saint-Thomas [2].

Tandis que le vaisseau de Raleigh, « la Destinée, » de trente-

1. Rymer, xvi, 789. OEuvres de Raleigh par Birch, ii, 365.

2. Jacques a été sévèrement censuré pour avoir laissé Gondomar voir ce papier. L'ambassadeur peut se l'être procuré par d'autres; mais si ce fut par Jacques, le roi peut encore ne pas être blâmable. Il est évident, d'après les propres termes de Raleigh, qu'il trompa son souverain dans toute cette négociation. « Je fis part à Sa Majesté de mon intention de débarquer à la Guiane, mais je ne prévins pas Sa Majesté que les Espagnols y avaient déjà un établissement. Ma patente ne m'autorisait pas non plus à les en expulser. Sa Majesté n'avait donc aucune part à la tentative sur Saint-Thomas, Sa Majesté n'en ayant pas eu connaissance à l'avance. ». Adresse à lord Carew. Voyez la copie exacte de Cayley, ii, 138.

six canons, était dans la rivière, il reçut plusieurs visites de Desmaretz, ambassadeur de France [1]. Elles pouvaient n'avoir qu'un but de curiosité, mais elles attirèrent l'attention de Jacques, et éveillèrent dans son sein des soupçons défavorables [28 mars]. L'expédition, composée de quarante voiles, fut forcée d'entrer au port de Cork, d'où, après un long et ennuyeux voyage, durant lequel les éléments semblèrent conspirer contre les aventuriers, elle atteignit la côte de la Guiane [12 nov.]. Il manquait deux vaisseaux, un nombre considérable d'hommes étaient morts d'une maladie contagieuse; et un plus grand nombre, parmi lesquels le commandant en chef, étaient réduits au dernier état de débilité. Pour comble de détresse, ils apprirent qu'une flotte espagnole croisait dans les mers voisines pour les intercepter. Dans ces circonstances, on arrêta que la flotte resterait à l'ancre, tandis que deux cent cinquante hommes en bateaux, sous la conduite de Keymis et le commandement du neveu de Raleigh, remonteraient l'Orénoque et prendraient possession de la mine qu'on supposait [10 déc.]. Ils débarquèrent près de l'établissement de Saint-Thomas. Il s'ensuivit une bataille [2 janv. 1618]; le gouverneur fut tué, et la ville occupée par les vainqueurs [2]. Mais passer un bras de la rivière, et s'avancer ves les montagnes en

1. Ce fut vers cette époque (24 avr.) que Coucini, maréchal d'Ancre, favori de la reine régente de France, qui paraissait gouverner elle et le royaume, fut assassiné de sang-froid par Vitry, capitaine des gardes du corps, avec la permission du roi, qui n'avait que seize ans, et à l'instigation d'Albert de Luyne. La lettre suivante, écrite à ce sujet, montrera combien les hommes sont disposés à mesurer la moralité de leurs actions sur leurs intérêts personnels : « Ceux qui condamnent cette action comme impie et inhumaine ne réfléchissent pas que le roi (Louis XIII) avait le choix, ou de negliger la sûreté de sa personne et la conservation de sa couronne, qui devaient périr l'une et l'autre si Ancre avait vécu, ou procéder, comme il fit, sine formâ et figurâ judicii, en vertu de la loi martiale, contre l'usurpateur de sa couronne et de son état. Mais quelque opinion que les particuliers... aient de cette action, Sa Majesté (Jacques) se plaît à l'approuver; ce qui ne se voit pas seulement par les démonstrations exterieures de sa joie et de son contentement excessifs à la première nouvelle qu'il en a reçue, mais aussi par les lettres qu'il a écrites de sa propre main au roi de France. D'ailleurs, M. le contrôleur a l'ordre exprès de féliciter Vitry d'avoir par ses mains délivré de captivité et mis hors de page le roi son maître. » Le secrétaire Winwood a Dudley Carleton. Lettres de Carleton, 128. Buckingham écrivit aussi à l'ambassadeur à Paris de faire savoir à Vitry « combien le roi Jacques était charmé qu'il eût l'instrument qui avait rendu à son maitre un si bon office » Birch, 402. Buckingham ne pensait guère, lorsqu'il complimentait ainsi ce meurtrier, qu'il était destiné à finir comme le marechal d'Ancre.

2. On allégua en leur faveur qu'ils avaient été attaqués par les Espagnols étant paisiblement à la recherche de la mine. Le fait est douteux; mais quand il serait vrai, cela ne ferait pas une grande différence. Debarquer et marcher dans le pays en armes et sans permission était certainement un acte d'agression.

face de l'ennemi, était une entreprise très-difficile et très-dangereuse; et, après une courte consultation, les aventuriers mirent le feu à la ville, et, regagnant leurs bateaux, se hâtèrent de rejoindre leurs compatriotes à la Trinité.

Leur retour plongea l'infortuné Raleigh dans le plus profond embarras. Son fils avait péri dans l'attaque de la ville; la mine, dont il avait garanti l'existence sur sa tête, n'avait pas même été découverte; et le résultat du pillage de l'établissement était trop peu considérable pour expier sa désobéissance aux ordres du roi. Dans l'angoisse de son cœur, il vomit un torrent d'invectives contre Keymis, qui, ayant fait de vains efforts pour apaiser son commandant, se retira dans sa cabine et mit fin à ses jours. Le seul espoir de Raleigh était de racheter sa réputation par quelque entreprise désespérée, et de retourner en Angleterre avec un butin suffisant pour acheter son pardon. Mais en perdant son bonheur, il avait perdu la confiance de ses compagnons; les vaisseaux abandonnèrent l'un après l'autre son pavillon; les hommes placés sous son commandement immédiat se mutinèrent et se divisèrent en factions; et, après une tentative infructueuse pour se retirer sur la côte d'Irlande, il rentra au port de Plymouth [juin]; mais si ce fut par choix ou forcément, on ne le sait [1].

Cette fois le malheur sembla avoir abattu son courage et troublé son jugement. Il hésita entre les différents expédients qui s'offraient à son esprit, jusqu'à ce qu'il se fût précipité dans le piége que ses ennemis lui avaient préparé. Il était assuré d'un asile en France, et un navire attendait pour le transporter au delà de la Manche. Il se dirigea sur ce point, revint sur ses pas, remit la tentative à un autre soir, et refusa d'aller au rendez-vous. Peu de temps après, il fut arrêté par son parent Stukeley, vice-amiral de Devon, qui avait reçu l'ordre de le conduire à Londres. Les horreurs de la Tour assaillirent aussitôt son imagination. Il acheta de Manoury, empirique français, son gardien [27 juillet], des drogues qui provoquèrent les plus violents vomissements, et de l'eau forte avec laquelle il produisit des boutons et des ampoules sur son front, son nez, sa poitrine, ses bras et ses jambes. On le trouva en chemise à quatre pattes par terre, mordant les joncs, et jouant la folie; et trois médecins, que Stu-

1. Voyez sa lettre à Winwood, son apologie au roi, et « la Déclaration de la conduite de sir Walter Raleigh, etc., » dans le second volume de Cayley, 106, 115, *App.* 82.

keley consulta, s'accordèrent à le déclarer en grand danger, quoique pas immédiat. Il était alors dans le voisinage de Salisbury [1er août]. Jacques était dans cette ville, et ne se souciant pas de mettre à la Tour un prisonnier atteint d'une maladie contagieuse, le roi permit, à la demande de ses amis, qu'il fût détenu pour quelque temps dans sa maison. C'était là son but réel. Le capitaine King fut envoyé à l'instant préparer un vaisseau pour son évasion; mais Manoury, à qui il avait confié son secret, le trahit à Stukeley; et Raleigh, se voyant surveiller de plus près, acheta de son parent une promesse de connivence en lui faisant cadeau d'un bijou d'une grande valeur, et d'un engagement par billet de 1,000 l. Mais Stukeley était un traître qui agissait d'après des instructions pour obtenir, par tous les moyens possibles, la preuve des relations de Raleigh avec la France, et qui avertissait chaque jour le conseil de tout ce qui avait rapport au prisonnier. A Brentford, Raleigh reçut la visite de Chesne, secrétaire de le Clerc, résident français; à Londres, il eut une entrevue secrète avec ce ministre lui-même, qui mit à sa disposition un navire français qui était dans la rivière, et une lettre adressée au gouverneur de Calais. Néanmoins, il préféra le navire préparé pour lui par le capitaine King, et, au moment convenu [8 août], il se déguisa, et, accompagné de King, de Stukeley et du fils de Stukeley, il prit un bateau pour descendre la rivière jusqu'à Gravesend. Un bachot, qui avait l'air de les suivre, excita ses craintes; la marée manquant, ils furent obligés de débarquer à Greenwich; et Stukeley, dès qu'il fut rejoint par les hommes du bachot, arrêta King et conduisit Raleigh dans une taverne voisine. Le lendemain [9], le fugitif fut mis à la Tour; le Clerc eut défense de paraître à la cour, et fut après renvoyé du royaume [1].

Au reçu des premières nouvelles d'Amérique, Gondomar s'était rendu auprès de Jacques, en s'écriant : « Piratas, piratas, piratas. » Au ressentiment de l'insulte faite à son souverain, se joignit le désir de venger le sang de son frère; et il ne cessa de demander satisfaction jusqu'à ce qu'il fût rappelé en Espagne, avec l'ordre de notifier que ce serait le dernier appel que son maître ferait à la justice du roi de la Grande-Bretagne [2]. Mais la colère de Jacques n'avait pas besoin d'être excitée. A ses yeux, la conduite de Raleigh était une injure personnelle. Cet aventurier

1. Cayley, II, *App.* 94-104. *Somers' Tracts*, II, 431-436. Raumer, II, 235.
2. OEuvres de Bacon, VI, 205.

avait envahi le territoire d'une puissance amie, et compromis la bonne intelligence de l'Espagne et de l'Angleterre, au mépris de la défense de Jacques lui-même, et sachant que la parole royale avait été donnée en garantie de sa conduite pacifique. Animé de ces sentiments, le roi offrit, au choix de Philippe, ou d'envoyer à l'instant les coupables en Espagne, ou de leur infliger un prompt et exemplaire châtiment en Angleterre. Cinq semaines s'écoulèrent avant qu'on reçût la réponse; et durant cet intervalle, Raleigh fut accablé à la Tour d'interrogatoires multipliés devant un comité de conseillers privés, et en butte à la perfide amitié de son gardien, sir Thomas Wilson [11 sept.], qui avait reçu les instructions d'usage, à savoir de s'insinuer dans la confiance de son prisonnier, de prendre note de chaque expression inconsidérée qui lui échapperait, et de tirer de lui, par des questions et suggestions artificieuses, des aveux qui pussent justifier le sort qui lui était déjà réservé. Mais la circonspection de Raleigh mit en défaut l'adresse de son espion; et, dans ses réponses aux commissaires, quoiqu'il admît avoir trompé le roi en feignant d'être malade, il maintint la droiture de ses intentions, et expliqua les parties les plus suspectes de sa conduite[1]. Enfin arriva la réponse de Philippe [15 oct.], dont l'opinion était que le châtiment devait être infligé là où l'engagement avait été contracté dans l'origine. Jacques alors consulta les juges [24], qui répliquèrent que Raleigh, étant resté sous le coup d'une sentence de mort, avait été tout le temps mort aux yeux de la loi; qu'il ne pouvait donc être traduit en jugement pour aucun délit subséquent; mais qu'en considération de sa conduite récente dans le sac et l'incendie de la ville de Saint-Thomas, l'arrêt prononcé contre lui, dans la première année du règne, pouvait justement être mis à exécution. Quatre jours après [28], il fut amené à la barre du banc du roi; il allégua que sa commission, qui lui donnait pouvoir de vie et de mort sur d'autres, équivalait à un pardon. Mais le premier président l'interrompit en disant que, dans les cas de trahison, le pardon ne pouvait exister implicitement, mais devait être exprimé; et, après une exhortation convenable, conçue en termes de respect inusités en pareille circonstance, il termina par ces mots : « l'exécution est accordée[2]. » Raleigh, du moment où il désespéra de la vie, déploya une fermeté digne de sa réputation. « C'était, » dit le théologien qui l'assista, « l'homme le

1. Jardine, 486-496.
2. Howell, *Procès d'état*, II, 33.

moins craintif de la mort qu'on ait jamais connu, le plus résolu et le plus assuré, cependant en toute révérence et conscience. Quand je commençai à l'encourager contre la peur de la mort, il en fit si peu de compte que j'en fus émerveillé. Quand je lui dis que les chers serviteurs de Dieu, dans des causes meilleures que la sienne, avaient reculé à cette idée et tremblé un peu, il ne le nia pas, mais rendit grâces à Dieu de n'avoir jamais craint la mort, et à présent moins que jamais ; car ce n'était qu'une affaire d'opinion et d'imagination ; et, quant au genre de mort, quoiqu'il pût sembler horrible à d'autres, il aimait mieux mourir ainsi que d'une fièvre chaude [1]. »

Sa sérénité sur l'échafaud prouva que ce n'était point une vaine fanfaronnade [29 oct.]. Ses notes à la main, il énuméra et réfuta plusieurs charges qu'on avait portées contre lui : à savoir qu'il avait reçu une mission du roi de France, qu'il avait parlé irrespectueusement de son souverain, qu'il avait accusé les lords Doncaster et Carew de lui avoir conseillé de s'échapper, et que jadis, lors de l'exécution d'Essex, il s'était réjoui ouvertement de la chute de son ennemi. Mais son discours trompa la curiosité de ses auditeurs. Il ne fit aucune allusion à la trahison pour laquelle il avait été condamné dans l'origine, et ne chercha point à justifier la conduite qui l'avait mené à l'échafaud [2]. Ayant pris congé des lords qui étaient présents, il demanda la hache, et, en ayant tâté le tranchant, il fit observer avec un sourire que c'était une violente médecine, mais un remède à tous maux. Il posa alors sa tête sur le billot, et donna le signal ; mais la lenteur du bourreau le porta à s'écrier : « Pourquoi ne frappes-tu pas ? frappe, homme ! » Au second coup, sa tête fut séparée de son corps.

Le sort de Raleigh excita beaucoup de commisération. On pensait généralement qu'il avait été injustement condamné la première fois, et l'antipathie nationale contre l'Espagne faisait bon marché de son dernier délit. Le roi fut accusé d'avoir sacrifié aux représentations intéressées de Gondomar un des plus vaillants officiers et des hommes les plus éclairés de son royaume. Cependant, si nous considérons avec impartialité les circonstances dans lesquelles cette expédition avait pris naissance, et la manière dont elle avait été conduite, nous devrons avouer que la provocation fut grande, et que le châtiment ne fut pas immérité.

1. Hemingford de Hearne, I, *App.* CLXXXV.

2. Son discours dans Cayley, II, 168. *Somers' Tracts*, II, 438. Lettre de Tounson dans Hemingford.

Raleigh allégua bien que la ville espagnole était batie sur les terres mêmes du roi, dont il avait pris possession pour la couronne anglaise en 1591; mais cette excuse ne pouvait se soutenir. Si la découverte conférait le droit, les Espagnols étaient les premiers qui l'eussent faite; si c'était la possession, ils étaient en possession depuis plus de vingt ans.

Parmi ceux qui s'intéressèrent au sort de Raleigh, était la reine. Sa passion pour les amusements publics avait cessé depuis longtemps; et la dernière partie de sa vie se passa dans la retraite, à Greenwich et à Hampton-court. A peu près tout ce que nous savons de son histoire, après la mort de son fils aîné, c'est qu'elle recommanda Villiers au roi, et que plus tard elle pria celui-ci, en retour, d'intercéder pour la vie de Raleigh. Elle souffrait déjà alors d'une hydropisie qui, en quelques mois, la conduisit au tombeau [2 mars 1619]. Le vulgaire crut que sa mort avait été annoncée par l'apparition d'une comète l'automne précédent; tandis que les gens plus instruits, avec non moins de crédulité, considéraient ce phénomène comme l'avant-coureur des événements sur lesquels je dois maintenant appeler l'attention du lecteur[1].

Pendant seize ans Jacques avait tenu le sceptre en paix; avant la fin de son règne, il fut entraîné à regret dans une guerre, par l'ambition de son gendre et l'enthousiasme de son peuple. Elle prit son origine sous un climat éloigné, dans une querelle relative à l'emplacement des églises au milieu des montagnes de la Bohême; mais cette querelle se rattachait à la religion; et, à une époque égarée par le fanatisme religieux, la plus futile provocation suffisait pour armer une moitié de l'Europe contre l'autre. Le cinquième article de l'édit de paix, publié par l'empereur Rodolphe, avait établi la liberté de religion en Bohême: par une

1. Cayley, II, 156. Wilson, 719. Dalrymple, I, 78. Balfour, II, 72. Peut-être devrais-je mentionner l'arrivée en Angleterre de ce célèbre converti, Marco Antonio de Dominis Elevé par les jésuites, et employé par eux comme professeur public à Vérone et à Padoue, il fut promptement promu à l'évêché de Segna, et de là transferé à l'archevêché de Spalatro. Durant les débats entre le pape et la republique de Venise, il prit parti pour celle-ci. Le mécontentement de Paul V et le danger d'une poursuite pour hérésie l'engagèrent « à prendre les ailes d'une colombe, » et à chercher un asile en Angleterre en 1617 (sa declaration, *Somers' Tracts*, II, 19). Il fut gracieusement reçu, se conforma à l'Eglise établie, et fut fait doyen de Windsor et maître de la Savoy. Au bout de quelques années, il sollicita le pardon du pape, retourna en Italie, et abjura publiquement la croyance protestante en 1622. Il mourut l'année suivante; mais ses paroles avaient donné lieu de douter de son orthodoxie: l'inquisition rendit un jugement contre lui, et son corps fut brûlé dans les piazzi di Campo di Fiori. Voyez *Somers' Tracts*, II, 30. Dalrymple, I, 140-148.

convention entre les communiants sous une espèce, et les communiants sous les deux espèces (c'est ainsi qu'on les désignait), il fut stipulé que ces derniers seraient libres d'élever des églises sur les domaines royaux; et quelques années plus tard, certains calvinistes prétendant que les terres de l'Eglise étaient comprises sous cette dénomination, commencèrent à bâtir sur les propriétés de l'archevêque de Prague et sur celles de l'abbé de Brunow. Les deux prélats en appelèrent à l'empereur Mathias, qui décida en leur faveur; mais les chefs des calvinistes furent mécontents: au mépris de la défense impériale, ils s'assemblèrent [12 mai 1618] au collége Carolin, passèrent le jour suivant en jeûne et en prière, et le troisième jour entrèrent au château de Prague en armes, jetèrent les principaux membres du conseil d'état par les fenêtres, et s'emparèrent par force de la capitale. Au même moment, comme par un mouvement simultané, leurs partisans se soulevèrent dans différents districts. Deux armées se formèrent, et la plupart des places fortes tombèrent dans leurs mains. Ce mouvement se borna aux calvinistes: les catholiques et les luthériens, quoiqu'ils ne s'opposassent à rien, restèrent fidèles à leur souverain [1].

Ce fut en vain que Mathias, prince âgé et infirme, chercha à réprimer l'insurrection par l'offre d'une amnistie à de certaines conditions; qu'il proposa de soumettre tous les sujets de discussion au jugement de quatre arbitres, les deux électeurs catholiques de Mayence et de Bavière, et les deux électeurs protestants de Saxe et du Palatinat; et que, finalement, il sollicita un armistice qui permît de préparer une pacification générale. Mathias mourut, et fut remplacé [1er mars 1619] par son cousin, Ferdinand de Gratz, qui, environ deux ans auparavant, avait été, du consentement unanime des Etats, couronné roi de Bohême. Ferdinand notifia son avénement aux insurgés avec une ratification de leurs priviléges, et une déclaration de liberté de conscience. Mais ils traitèrent ce message avec dédain, et offrirent la couronne de Bohême, d'abord à Jean-George, électeur de Saxe, puis à Frédéric, électeur palatin. Le premier eut la prudence de décliner ce dangereux présent; le second, couvrant son ambition du masque de l'hypocrisie, déclara [12 sept. 1619] qu'il voyait le doigt de Dieu dans son élection, et qu'il n'osait pas s'opposer à la volonté du Tout-Puissant. Il se hâta d'aller à Prague avec sa

1. *Belli Laurea Austriaca*, 36, 37. Lotichius, 12-15. *Cluveri Epitome*, 652.

famille, et fut solennellement couronné [4 nov.] par les insurgés roi de Bohême[1].

Il est difficile de décrire le délire de joie que cette nouvelle excita en Angleterre. L'archevêque Abbot indiqua le texte même de l'Apocalypse, où cette importante révolution avait été annoncée ; les prédicateurs, du haut de la chaire (levier qui n'avait pas alors moins d'influence politique que n'en a la presse de nos jours), enflammèrent les passions de leurs auditeurs ; et toute la nation invita le roi à soutenir les intérêts de son gendre, qui étaient, dans leur opinion, les intérêts de Dieu. Au milieu de cette fermentation, Jacques était calme et de sang-froid. Il voyait que s'engager dans cette guerre, c'était épouser une cause évidemment injuste, sanctionner le principe que les sujets peuvent légitimement déposer leur souverain pour différence de religion, et se plonger dans une abîme de dépenses, sans aucune probabilité de succès ; car c'était une folie d'espérer que le Palatinat, avec les secours qu'il recevrait d'Angleterre, pût constamment tenir tête à la puissance de Ferdinand, assisté, comme il le serait, des princes de sa famille, et des feudataires catholiques et luthériens de l'empire. Mais, d'un autre côté, demandait-on, Jacques pouvait-il décemment abandonner son gendre, et rester tranquille spectateur de la guerre qui dépouillerait probablement celui-ci de ses états héréditaires? était-il même bien sûr pour lui de résister aux clameurs de ses sujets, et, par son apparente apathie, de leur apprendre à douter de sa sincérité en matière de religion? Entre ces raisons contradictoires, la sagesse du Salomon anglais était complétement en défaut. Nul ne pouvait conjecturer quelle serait sa résolution définitive : lui-même n'avait pas l'air d'en avoir la moindre idée. Tantôt il condamnait la conduite du Palsgrave, tantôt il l'excusait. Il affirmait aux adversaires de Frédéric qu'il l'abandonnerait à sa destinée ; à ses amis, qu'il le prendrait sous la protection de la couronne d'Angleterre[2]. Après bien des hésitations, il découvrit et adopta un terme moyen, par lequel, sans péché contre le droit divin des rois, il pouvait conserver à ses innocents petits-enfants l'héritage de leur coupable père. Il refusa toute démarche en faveur des prétentions de Frédéric à la couronne de Bohême, mais il lui accorda une armée

1. *Belli Laurea*, 199, 211. Lotichius, 72, 82-88, 93.

2. Tillières dans Raumer, II, 237-245. Le vicomte Dowcastle, si souvent mentionné dans Raumer, était Hay, vicomte Doncaster.

et un secours d'argent pour la protection de ses possessions patrimoniales. Quatre mille hommes furent expédiés comme volontaires [22 juillet 1620], sous le commandement des comtes d'Essex et d'Oxford; mais ce corps, même lorsqu'il fut réuni à l'armée « de l'union protestante, » les alliés allemands du palatin, n'était pas en état de lutter contre les forces plus nombreuses des impériaux, conduite par le célèbre Spinola. Au commencement de l'automne, le bas Palatinat fut perdu; vers la même époque, la Lusace se soumit à l'électeur de Saxe, qui avait été chargé de l'exécution du ban de l'empire contre l'ambitieux mais infortuné Frédéric; et la victoire de Prague, remportée par le duc de Bavière contre le prince d'Anhalt [8 nov.], chassa ce roi éphémère du trône qu'il venait d'acquérir. Les états de Bohême sollicitèrent et obtinrent le pardon de leur souverain; et Frédéric erra avec sa famille dans le nord de l'Allemagne, exilé et suppliant, jusqu'à ce qu'il atteignît La Haye, où il reçut une pension de la pitié ou de la politique des Etats[1].

Une souscription volontaire et un emprunt à un taux très-élevé avaient mis le roi à même d'organiser l'expédition du Palatinat; mais le dernier désastre de son gendre réclamait des secours plus puissants, et le peuple, dans son zèle, demandait à grands cris une croisade pour le soutien des intérêts protestants. Les ministres lui conseillèrent de profiter de cet enthousiasme. Qu'il convoquât un parlement; cette assemblée ne pourrait lui refuser les subsides sans lesquels il était impossible de négocier avec dignité, ou de tirer l'épée avec succès. Sous cette impression, Jacques donna son consentement, mais avec répugnance et inquiétude. Il connaissait les goûts de réforme, l'audacieuse énergie des meneurs populaires. On n'était plus au temps où la menace du déplaisir royal faisait trembler les cœurs les plus fermes; et la couronne ne possédait pas le patronage étendu qui, depuis, lui a donné les moyens de s'assurer la majorité dans les deux chambres. On tint beaucoup de consultations, et on décida que le meilleur expédient était d'apaiser le parti du pays par des concessions, et de les amener à subvenir aux besoins de l'échiquier, par l'offre spontanée des avantages que les parlements antérieurs avaient sollicité en vain .

La session s'ouvrit par un discours conciliant du trône [30 jan-

1. Lotichius, 209-211. *Cluveri Epitome*, 655, 656.

2. Bacon, v, 531, 532.

vier 1621]; mais Jacques exhorta et supplia inutilement. Le premier soin des communes fut de satisfaire aux exigences de l'animosité religieuse, de faire payer aux catholiques du royaume les succès qui accompagnaient les armes des catholiques étrangers. Avec le concours des lords, elles demandèrent au roi [5 fév.] de bannir tous les récusants à la distance de dix milles de Londres, de les empêcher d'assister à la messe dans leurs propres maisons ou dans les chapelles particulières des ambassadeurs, et de mettre en exécution toutes les lois pénales qui avaient été portées contre eux. En outre, afin de jouer aussi leur rôle, elles préparèrent un bill à l'appui de l'ancien statut, qui donnait à la couronne les deux tiers des biens des récusants papistes.

De la religion, elles passèrent à la considération de leurs priviléges; elles se plaignirent [12 février] de ce que quatre de leurs membres avaient été emprisonnés à la fin du dernier parlement, pour leur conduite dans cette chambre. On pouvait sans doute alléguer des précédents à la justification du roi; mais tous ces précédents étaient les actes illégaux d'un pouvoir arbitraire. A la chambre elle-même appartenait le droit de juger et de punir toute infraction au décorum, commise dans son enceinte; si ce droit résidait ailleurs, la liberté de la parole serait un rêve ou une fiction. Ce sujet fut traité avec une chaleur qui alarma les ministres; ils soutinrent que les appréhensions de la chambre étaient sans fondement, et la fermentation fut enfin apaisée par l'assurance solennelle de Jacques [15], que, de même qu'il l'avait déjà accordée, de même c'était son intention de maintenir cette liberté de la parole, qui lui était demandée par ses fidèles communes [1].

Jusqu'alors la question de subside était restée en suspens. Au reçu de ce message [16], elles votèrent deux subsides, mais sans dixièmes ni quinzièmes; c'était une somme fort médiocre, évidemment insuffisante pour l'objet auquel elle était destinée; mais elles jugeaient politique de tenir le roi dans la dépendance de leur générosité, afin qu'il accédât plus facilement à leurs demandes. Jacques lui-même cacha ses sentiments. Affectant de re-

1. *Journaux*, 522. Le lendemain, pour prouver le pouvoir qu'ils avaient de punir leurs propres membres, ils expulsèrent Shepherd, parce que, dans un discours contre le bill pour réprimer les abus du jour du sabbat, il avait soutenu que le sabbat était le samedi et non le dimanche; que le bill était contraire à l'Écriture, qui recommandait la danse comme une partie du culte divin; et que celui qui avait proposé ce bill, en s'opposant aux ordonnances du roi sur ce sujet, était un perturbateur de la paix. Ibid. 523-525.

garder ce vote comme le gage d'un retour de confiance, il les remercia dans les termes de la plus vive reconnaissance ; les exhorta à s'occuper du redressement des griefs nationaux, et leur assura qu'elles le trouveraient toujours prêt « à faire plus de la moitié » du chemin [1]. »

Sa sincérité ne tarda pas à être mise à l'épreuve. Déjà un comité d'enquête avait été établi ; on cita alors et on interrogea des témoins, et la conduite des officiers de la couronne, des juges et de leurs subordonnés, fut soumise aux plus minutieuses et aux plus sévères investigations. Tous les membres populaires s'occupèrent de l'enquête avec chaleur ; mais nul n'y prit une part plus marquée que sir Edward Coke, dont la longue expérience et les vastes connaissances légales donnaient du poids à son autorité, quoique ses ennemis insinuassent que son zèle pour le bien public était aiguisé par le souvenir du traitement qu'il avait reçu de la cour. Mais quels que fussent les motifs des réformateurs, il faut avouer que leurs efforts furent utiles. Ils contribuèrent à déraciner des abus qui depuis longtemps paralysaient la liberté du commerce et souillaient l'administration de la justice, et ils remirent en vigueur dans les communes l'exercice d'un privilége inestimable qui dormait depuis des siècles, celui de traduire les auteurs de délits politiques devant la chambre des lords, comme le plus haut tribunal du royaume.

Le premier abus sur lequel les communes tournèrent leur attention fut celui des monopoles accordés par patentes. On en avait, à la vérité, supprimé un grand nombre, sur les remontrances des parlements précédents ; mais la cupidité des spéculateurs était si adroite, et l'influence de leurs patrons si puissante, que pour un que l'on extirpait, il en renaissait plusieurs, également inutiles au prince, et également nuisibles aux sujets. Les patentes qui assurent aux auteurs de perfectionnements les profits de leur habileté sont un stimulant pour le travail et le talent ; mais les patentes avaient pour objet l'intérêt particulier de certains individus favorisés, auxquels elles donnaient, sous prétexte d'utilité publique, le contrôle de quelque branche spéciale de commerce, avec pouvoir de faire des règlements et de forcer à l'obéissance par des amendes et par l'emprisonnement.

Le comité commença par trois patentes, l'une pour l'autorisation des cabarets, une autre pour l'inspection des auberges et

1. *Journaux*, 523.

hôtelleries, et une troisième pour la fabrication exclusive des fils d'or et d'argent; et les investigations firent découvrir des actes de fraude et d'oppression qu'il serait rare de trouver sous les gouvernements les plus despotiques [1]. Toutes les trois furent déclarées griefs publics [27 fév.], et les patentés, sir Giles Mompesson et sir Francis Mitchell furent déclarés criminels dans une conférence avec les lords. Ils implorèrent la protection du favori; il avait reçu d'eux de l'argent pour leur avoir procuré les patentes, et son demi-frère, sir Edward Villiers, avait partagé les profits. Pour les sauver, on résolut d'abord de dissoudre le parlement; mais l'imprudence d'une telle mesure fut démontrée dans un mémoire écrit par Williams, doyen de Westminster, dont l'ambition cherchait, par cette apparence de zèle, à se concilier la bienveillance du monarque et du favori. Sous la conduite de son nouveau conseiller, Buckingham abandonna ses amis à leur destinée, et affectant le stoïcisme d'un patriote, il exprima le désir que si son frère avait participé à leur crime, il participât aussi à leur châtiment. Mais Villiers était déjà de l'autre côté de la mer, au service du gouvernement, et ne pouvait raisonnablement être condamné sans avoir eu la faculté de se défendre. Mompesson même, probablement par l'influence de son patron, trouva le moyen d'échapper à la surveillance du sergent d'armes. Les lords, toutefois, condamnèrent le fugitif et Mitchell, son collègue, à subir l'emprisonnement, à payer des amendes et à être dégradé des honneurs de la chevalerie. Le roi alors [27] se plaignit de l'abus qu'on avait fait de sa crédulité, et, comme preuve de son indignation contre les hommes qu'il avait tâché secrètement de sauver, il commua, de sa propre autorité, l'emprisonnement de Mompesson en bannissement perpétuel [2].

Mais les patentés étaient comparativement un gibier méprisable; le lord-chancelier, sir Francis Bacon, offrit une proie plus noble et plus importante. La nature l'avait destiné au rôle de maître dans la république des lettres; mais l'ambition le fit ramper à la cour, à la poursuite des richesses et des places. Du reste, il ne manqua pas son but : à force d'habileté et de persévérance, il parvint à triompher de la méfiance d'Elisabeth, du favoritisme de Jacques et des intrigues de ses compétiteurs. Il n'était pas seulement en possession du grand-sceau : outre le rang de baron,

1. Voyez les *Journaux*, 530, 538, 540, 541, 617.

2. Hacket, *Vie de Williams*, 49, 50. Journ. des Lords, 72, 73.

il avait récemment obtenu, comme nouvelle preuve de la faveur royale, le titre de vicomte Saint-Alban's. Mais s'il trouva le chemin de la grandeur long et pénible, sa chute fut soudaine et instantanée. Il n'avait point porté ses honneurs avec modestie. La vanité le jeta dans de grandes et inutiles dépenses; ses profusions étaient alimentées par sa rapacité, et les plaideurs de sa cour, même ceux qui avaient réussi, se plaignaient d'être ruinés par la vénalité du juge. Ses ennemis répétèrent et exagérèrent l'accusation, et les bruits faisaient monter les présents qu'il avait reçus, depuis trois ans qu'il était chancelier, à la somme de 100,000 liv.[1]. Jacques, qui, s'il admirait le ministre, n'avait point d'estime pour l'homme, hâta indirectement sa chute en assurant aux lords [19 mars] que, tout en espérant que le chancelier saurait prouver son innocence, il était déterminé à lui infliger la punition la plus sévère s'il était reconnu coupable[2].

On ne prétendait pas que Bacon eût été le premier de ces hauts fonctionnaires à accepter des présents des plaideurs de sa cour. L'abus était de date ancienne : feu la reine l'avait connu et sanctionné. Mais on fit observer avec raison qu'aucune suite de précédents ne pouvait justifier une pratique illégale en elle-même, et destructive de l'impartialité, l'une des premières qualités du juge. Les communes présentèrent leur bill d'accusation [21 mars], qui chargeait le vicomte Saint-Alban's de subornation et de corruption dans vingt-deux cas personnellement, et d'avoir permis des actes de subornation et corruption de la part de ses officiers. Ce coup le terrassa; après une entrevue peu satisfaisante avec le roi, il se déroba aux regards de ses accusateurs, et, sous prétexte de maladie, il se mit au lit, d'où il écrivit à la chambre [24 avril] une lettre dans laquelle il reconnaissait l'énormité de ses fautes, et demandait grâce pour le pêcheur repentant. Les lords requirent une réponse directe à chaque charge séparée [30]. Il obéit, confessant que chacune était vraie en substance, mais alléguant, comme atténuation, qu'il y avait eu peu de présents reçus avant le prononcé du jugement, et que les plus fortes sommes l'avaient

1. Voici ce qu'il dit de ce bruit dans une lettre à Buckingham : « C'est une fausseté abominable; je n'ai jamais reçu un sou pour aucun bénéfice ou cure ecclésiastique; je n'ai jamais reçu un sou pour expédier rien de ce que je retenais au sceau; je n'ai jamais reçu un sou pour aucunes commissions ou choses de cette nature; je n'ai jamais partagé avec aucun serviteur aucun profit secondaire ou inférieur. J'ai moi même énuméré mes fautes, cherchant, comme un bon pénitent, mes péchés et non des excuses. » Bacon, VI, 391.

2. *Journaux*, 563,

été à titre d'emprunts remboursables plus tard. On lui épargna la mortification de s'agenouiller comme criminel à la barre de la chambre, qu'il avait si longtemps présidée comme chancelier; la sentence rendue contre lui fut assez sévère pour détourner ses successeurs de la tentation de renouveler ce délit [3 mai]. Elle portait qu'il payerait au roi une amende de 40,000 liv., qu'il serait emprisonné au bon plaisir du roi, et qu'il lui était interdit pour la vie de venir dans le ressort de la cour, de siéger au parlement, et de servir son pays dans aucun office honorifique ou rétribué .

On me permettra de suivre encore pendant quelques lignes l'histoire de cet homme extraordinaire. Sa culpabilité n'était pas douteuse; mais s'il se fût résigné patiemment à son sort, s'il eût consacré à des travaux littéraires les facultés intellectuelles qui faisaient de lui le prodige de son siècle, il eût pu racheter sa réputation, et il eût rendu d'immortels services au genre humain. A la vérité il revit ses anciens ouvrages, il les fit traduire en latin et écrivit une vie de Henri VII; mais c'étaient des tâches déplaisantes suggérées par l'autorité et accomplies avec répugnance. Ses regards se reportaient toujours sur les marmites de l'Egypte, les faveurs de la cour; et indépendamment de sa liberté et de la remise de son amende, grâces qui lui furent accordées, il sollicita avec une incessante importunité une pension et de l'emploi. Dans cette vue, il continua de harceler de ses lettres le roi, le prince et le favori; il fit valoir ses anciens services, il chercha à émouvoir la pitié par les prières les plus abjectes, et à gagner la faveur par la flatterie la plus blasphématoire; mais ses pétitions furent reçues avec froideur et traitées avec mépris. Ces nombreux échecs aigrirent son caractère, altérèrent sa santé, et il mourut [9 mai 1626], victime d'une ambition fourvoyée et déçue, cinq ans après sa disgrâce [2].

1 Journ. des Lords, 53, 75, 84, 98, 106. Dans une lettre aux lords du 9 mars 1620, il dit que, comme chancelier, il avait coutume de rendre deux mille décrets et ordonnances par an. Ellis, 2e sér. 111, 237.

2. Cette bassesse de Bacon, si indigne de ses talents et de ses lumières, se trahit dans toute la teneur de ses lettres écrites entre sa disgrâce et sa mort. Bacon, vi, 280-394. Un moment il conçut le dessein de soutenir que le jugement rendu contre lui n'était pas valide, 1° parce qu'il passa dans une session où l'assentiment royal ne fut donné à aucun autre bill que celui du subside, d'où il inférait que toutes les procedures n'etaient que « commencees et incomplètes; » 2° parce qu'il n'avait pas été enregistré au greffe, et ne se trouvait que sur les journaux ecrits par le greffier. Il consulta le savant Selden, qui repondit qu'il était de son avis sur le second point, mais qu'il en différait sur le premier. vi, 308-310. On dit qu'il mourut pauvre. Les legs nombreux et considérables de

Quatre autres personnes furent traduites devant les lords pendant la session [1621]. Sir John Bennet, juge de la cour des prérogatives de Canterbury, fut accusé d'avoir permis pour de l'argent l'exécution de testaments contraires à la loi; Field, évêque de Landaff, de courtage de corruption; sir John Yelverton, procureur général, d'avoir secondé les patentés Mompesson et Mitchell dans leurs illégalités [1]; et Floyd, avocat catholique, prisonnier à la Flotte, d'avoir exprimé sa satisfaction de ce que « le bonhomme Palsgrave et la bonne femme Palsgrave » (le palatin et son épouse) avaient été chassés de la ville de Prague. On peut laisser de côté les trois premiers cas comme d'importance secondaire; mais le dernier réclame l'attention du lecteur, en ce qu'il servit à distinguer les devoirs respectifs des deux chambres, à confirmer aux lords leurs droits judiciaires et à restreindre les communes au seul pouvoir de mise en accusation. Le délit de Floyd n'était pas des plus graves, mais il éveilla l'esprit de vengence religieuse. Dès qu'il en fut question, les communes résolurent de punir le papiste qui avait eu l'audace sacrilége de se réjouir des désastres de princes protestants; le pilori, le fouet, les oreilles clouées et la langue percée furent proposés par divers orateurs; et enfin [1er mai] il fut condamné par la chambre à payer une amende de 1,000 liv., à être exposé au pilori dans trois endroits différents, deux heures dans chaque, et à être conduit d'un lieu à l'autre à cheval, le visage tourné vers la queue [2].

son testament, daté seulement de quelques semaines avant sa mort, prouveraient le contraire, si les exécuteurs n'avaient pas refusé cette fonction, ce qui peut faire supposer qu'il ne laissait pas de quoi les payer. Ibid. 411-419.

1. 1° Bennet échappa à ses accusateurs en demandant du temps pour préparer sa défense. Avant l'expiration du délai, le parlement fut prorogé, et, dans la session suivante, l'accusation et le châtiment furent oubliés. Bientôt après, Bennet fut condamné à 20,000 l. d'amende dans la chambre étoilée, mais il obtint son pardon du roi. Bacon, VI, 383. 2° Field avait obligé un plaideur en chancellerie, menacé de payer 10,000 l., à en mettre 6,000 à sa disposition, pourvu qu'un arrêt favorable fût obtenu du lord chancelier par l'influence de son patron, le marquis de Buckingham. Mais les prières de l'archevêque désarmèrent le courroux de la chambre; et comme on ne put prouver qu'il eût reçu sa part de l'argent, le prélat fut abandonné à la censure de son supérieur ecclésiastique dans la chambre haute de convocation. 3° Yelverton se défendit avec énergie, et donna à entendre qu'il n'eût pas été mis en prison sans l'inimitié de Buckingham et son influence sur le roi. Jacques demanda aussitôt justice de cette double calomnie: l'accusation première intentée au procureur fut oubliée, et pour ce nouveau délit il fut condamné à payer une amende au roi, une autre au favori, et à être détenu au gré du roi. Les amendes lui furent remises. Le compte étrange que l'ambassadeur de France Tillières rend de cette affaire dans ses dépêches (Raumer, 255) ne me donne pas une idée très-favorable du jugement ou de l'exactitude de cet envoyé.

2 Journ. des Communes, 599, 602. Il y avait souvent quelque chose de ridi-

Floyd en appela immédiatement au roi, qui, le lendemain matin, envoya demander sur quels précédents les communes fondaient leur droit à juger des délits qui ne concernaient point leurs priviléges, et par quel raisonnement on pouvait démontrer qu'une cour qui ne recevait pas de témoignage sur serment pouvait condamner justement un prisonnier qui niait le délit qu'on lui imputait. Ce message déconcerta les meneurs populaires; aller plus loin, c'était affronter l'opposition du roi et des lords, et revenir sur leurs pas, c'était confesser qu'ils avaient excédé leurs pouvoirs. Plusieurs jours se passèrent en débats inutiles, et enfin [12 mai], dans une conférence des deux chambres, il fut convenu que l'accusé serait traduit devant les lords, et qu'on inscrirait sur les journaux la déclaration que son procès devant les communes ne préjudicierait en rien aux justes droits des deux chambres[1]. Mais si leur défaite était évidente, leurs sentiments vindicatifs furent abondamment satisfaits. Les lords ajoutèrent à la sévérité du premier jugement [25], et, outre le pilori, une amende de 5,000 liv. et l'emprisonnement pour la vie, ils dégradèrent Floyd du rang de gentilhomme, le déclarèrent infâme et le condamnèrent à être fouetté derrière la charrette depuis la prison de la Flotte jusqu'à Westminster-hall. Un châtiment si énormément disproportionné au délit, si tant est qu'il y eût délit, ne passa point sans observation. Le lendemain matin, sur la proposition du prince, on convint que le fouet ne serait point infligé, et, comme pour expier la précipitation de la chambre, on ordonna qu'à l'avenir l'arrêt ne serait pas prononcé le jour même où on l'aurait voté[2].

Cette fois la patience de Jacques était épuisée. Le parlement durait depuis quatre mois; mais au milieu des mises en accusation, des enquêtes sur les abus et de la préparation des bills de grâce et de réforme, on n'avait plus fait attention aux besoins du

cule dans les punitions infligées par la chambre des communes. Ainsi elles condamnèrent Moore et Lock, deux officiers, à « monter un seul cheval, les reins nus, dos à dos, de Westminster à la Bourse, avec cette inscription sur la poitrine : — Pour avoir arrêté le domestique d'un membre de la chambre des communes du parlement. » Ibid. 638.

1. Les communes soutinrent que leur chambre étant une cour d'enregistrement, pouvait faire prêter serment, et conséquemment prononcer un arrêt. Les lords ne voulurent point entrer dans ces questions, mais ils nièrent que le cas de Floyd fût de leur compétence. Les lords entendaient qu'en définitive le jugement de Floyd leur était référé; mais ceci les communes ne voulurent pas l'admettre : elles avaient jugé Floyd, elles espéraient que les lords le jugeraient aussi. *Journ.* 610, 619, 624.

2. Journ. des Lords, 148.

roi, on n'avait plus donné suite à sa requête d'un second et plus généreux subside. On pensa que les meneurs du parti du pays regardaient le souverain comme réduit par sa pénurie à dépendre de leur bon plaisir; à leur étonnement et à leur effroi, un message annonça son intention d'ajourner le parlement à la fin de la semaine. Il s'ensuivit plusieurs aigres et violents débats; les communes résolurent de demander une prolongation, puis, lorsqu'on leur offrit quinze jours, avec une pétulance d'enfants (pour employer l'expression du roi), elles refusèrent cette faveur [2 juin]. Au jour marqué [4 juin], le parlement fut ajourné par des commissaires au mois de novembre, et les deux chambres s'ajournèrent elles-mêmes immédiatement [1].

Dans cette session, ou convention, comme le roi affectait de l'appeler, on avait fait beaucoup de choses qui méritaient la reconnaissance de la nation. Les poursuites pour corruption, à elles seules, conféraient au peuple un avantage inappréciable, en introduisant dans les cours ecclésiastiques et dans les cours d'équité cette intègre administration de la justice qu'on reconnaissait prévaloir dans les tribunaux de droit coutumier. Cependant les membres de la chambre basse avaient honte de retourner vers leurs commettants. Ils semblaient avoir oublié le grand objet pour lequel ils avaient été envoyés au parlement, et qui intéressait si vivement les sentiments religieux du peuple. Toutefois, pour paraître avoir fait quelque chose, peu d'instants avant l'ajournement un membre proposa une déclaration portant que si les troubles de l'Allemagne n'étaient point apaisés à leur satisfaction par un traité dans l'intervalle des sessions, ils seraient prêts, en revenant à la chambre, à sacrifier leur fortune et leur vie pour la restauration du prince palatin et la défense de la vraie religion. Elle fut votée par acclamation, et pour la confirmer par la solennité du culte religieux, sir Edward Coke, tombant à ses genoux, récita, avec une grande emphase et force larmes, la collecte pour le roi et la famille royale, qui est dans le livre de prière commune [2].

1. On faisait, comme on le voit d'après les Journaux, cette différence entre l'ajournement et la prorogation, qu'ajourner était seulement suspendre la session, et proroger la terminer. Dans le premier cas, les affaires soumises aux comités, et les bills en train ou attendant l'assentiment royal, restaient dans le *statu quo;* dans le second, tout était annulé, et tous les travaux précédents considérés comme non avenus. Le roi préféra donc un ajournement, afin qu'à la prochaine réunion le parlement pût reprendre les affaires dans l'état où il les avait laissées.

2. *Journ.* 639. *Cob. Hist. Parl.* I, 1294.

Le premier soin du roi après l'ajournement fut de nommer un successeur à Bacon. Il se présentait trois candidats; Ley et Hobard, les deux premiers présidents, et sir Lionel Cranfield, négociant de la Cité, qui avait acheté la faveur de Buckingham en épousant une de ses parentes. Williams, doyen de Westminster, s'il en faut croire son biographe, aspirait secrètement à cette place; mais il soutint ouvertement les prétentions de Cranfield, dans l'attente que l'insuffisance de ce dernier engagerait le roi et le favori à reporter leur choix sur lui-même. Cette politique lui réussit: quand on lui offrit les sceaux, il feignit la surprise, objecta modestement son inexpérience en matière de droit, et céda, avec une répugnance apparente, à condition que deux juges siégeraient avec lui comme assesseurs, et que pendant dix-huit mois il ne serait pas considéré comme réellement en possession, mais seulement comme à l'essai. Jacques le nomma d'abord à l'évêché vacant de Lincoln, puis il lui donna la garde du grand sceau, avec le titre de garde des sceaux [10 juillet]. Il y avait longtemps qu'un ecclésiastique n'avait présidé la chancellerie; les hommes de loi virent son élévation avec déplaisir et le traitèrent avec mépris. Mais leur répugnance céda à des considérations d'intérêt, et, au bout de peu de temps, ils consentirent à plaider devant lui, comme de coutume[1].

Willams avait à peine accepté cet emploi, qu'il arriva un événement qui mit toute l'Eglise en confusion, et embarrassa même l'habileté théologique du roi. L'archevêque Abbot avait accompagné le lord Zouch à une partie de chasse à Bramzhill-park, dans le Hampshire. Un matin, ayant fait choix d'un daim, et averti la compagnie de prendre garde, il ajusta son coup, et par erreur ou maladresse, il atteignit le gardien du parc, qui, par hasard, passait à cheval. L'enquête du coroner rendit un verdict d'homicide involontaire; mais on n'en prétendit pas moins que, d'après le droit canon, l'archevêque était frappé d'irrégularité, et conséquemment incapable de posséder aucun bénéfice, ou d'exercer aucune fonction ecclésiastique. La solution de cette question dépendait d'une autre, celle de savoir si l'amusement qui avait amené l'accident était permis à une personne de son rang et de

1. Telle est la version donnée par Hacket, son biographe; mais Williams lui-même affirme qu'il ne s'attendait nullement à cette place lorsqu'elle lui fut conférée. Rymer, XVII, 297. « Le bruit courait partout que sa trop grande familiarité avec la mère de Buckingham lui procura ces grandes faveurs et promotions tout d'un coup. » Balfour, II, 93.

son caractère. Ses amis alléguaient que les canons permettaient aux ecclésiastiques de chasser, pourvu que ce fût avec modération et pour cause de santé; et que les lois du pays ratifiaient la coutume en donnant aux évêques des parcs et des libres garennes. Ses adversaires répliquaient que les mêmes canons défendaient expressément toute chasse où l'on employait des instruments de mort; et que, si la loi assurait aux prélats le droit de chasse, c'était comme dépendance de leurs baronnies séculières, et pour l'exercer, comme tous les autres droits séculiers, non par eux-mêmes en personne, mais par leurs serviteurs et délégués laïques[1].

Il se trouva qu'à cette même époque il y eut quatre évêques élus, qui tous refusèrent de recevoir la consécration des mains du métropolitain, tant que la question resterait indécise. Ils fondaient leurs objections sur des scrupules de conscience; quoiqu'on répandît malicieusement le bruit qu'au moins deux d'entre eux, Williams, le garde des sceaux, et Laud, évêque de Saint-David, avaient un plus puissant motif, l'espoir de remplacer Abbot dans la dignité archiépiscopale, s'il était déclaré incapable d'en exercer les fonctions[2]. Jacques nomma une commission de prélats et de canonistes; mais ils ne purent s'accorder, et proposèrent qu'Abbot fût absous de toute irrégularité *ad majorem cautelam*. Mais où était le supérieur ecclésiastique qui pouvait absoudre le métropolitain? Dans ce cas sans précédent, on répondit que le roi, comme chef de l'Eglise, possédait la plénitude de pouvoir que, dans les pays catholiques, on reconnaissait au pape. En conséquence, Jacques [22 nov.], après lui avoir accordé son pardon juridiquement, notifia ses ordres à huit évêques, qui, prenant pour base de leurs actes, que la « chasse susdite était décente, modeste et paisible, et que toutes les précautions possibles avaient été prises pour prévenir les accidents, » acquittèrent le métropolitain de toutes les censures qu'il pouvait avoir encourues, et, pour plus de sûreté, le réintégrèrent dans les offices et droits qu'il avait

1. Voyez l'apologie d'Abbot et la réponse dans les Procès d'état de Howell, II.

2. J'accorde peu de confiance à ce que raconte Hacket (I, 63) de la répugnance de Jacques à donner un évêché à Laud. Il était depuis longtemps chapelain du roi; il était aussi confesseur de Buckingham; il avait été choisi pour les accompagner tous deux en Ecosse, et, trois semaines seulement avant de le nommer, Jacques s'était accusé de négligence et lui avait promis de l'avancement. Journal de Laud, p. 4. D'après les statuts du collége de Saint-John, dont il était président, il ne pouvait plus occuper cet emploi. Jacques le déchargea du serment qui l'obligeait à observer les statuts (Rymer, XVII, 328); mais Laud se fit scrupule de profiter de cette décharge et donna sa démission. Journal, p. 4.

auparavant[1]. Mais Abbot n'avait jamais été un favori. Aux yeux du roi, il était marqué du stigmate de l'homicide; sa facilité à permettre la publication de livres qui attaquaient les cérémonies et la discipline de l'Eglise, était un sujet continuel de mécontentement; et vers la fin de sa vie il ne parut plus à la cour que dans les occasions d'apparat et de cérémonie.

Mais le principal souci du roi était de se préparer pour la prochaine session du parlement. Afin de faire taire les plaintes des meneurs populaires, et prévenir leurs attaques projetées contre sa prérogative, il adopta l'avis de Williams, abolit par proclamation trente-six des patentes les plus odieuses, chargea des commissaires de s'enquérir des causes qui amenaient la disparition de la monnaie d'or, et fit des règlements pour l'accroissement du commerce dans les principaux ports extérieurs. Sur le continent, on voyait ses ambassadeurs en route pour presque toutes les cours de l'Europe, où ils employaient les arguments, la corruption et les supplications en faveur du palatin. Mais tous les efforts du roi furent paralysés par l'entêtement de ce prince, par le caractère indomptable de son principal partisan, le comte Mansfield, et par l'ambition du duc de Bavière, qui cherchait à annexer le Palatinat à ses propres Etats. Jacques, toutefois, pouvait se vanter que si Heidelberg, Manheim, Franckendal et Worms reconnaissaient encore l'autorité de leur souverain légitime, on le devait à ses efforts, à ce qu'il avait entretenu dans leurs murs cinq mille hommes sous les ordres de sir Horace Vere, et empêché la défection des seize mille mercenaires de Mansfield par un présent opportun de 40,000 l. Dans ces circonstances, il se flattait de l'espoir que ses concessions ébranleraient l'opiniâtreté des communes, et que ses envois d'argent au Palatinat les convaincraient de son attachement à la cause protestante en Allemagne, et de son désir sincère de protéger les Etats de l'infortuné Frédéric[2].

1. Ibid. et Wilk. *Con.* II, 462. Rymer, XVII, 317-340.

2. Depuis quelques années, les pirates turcs de la Méditerranée avaient fait de temps en temps des prises dans la Manche, et plusieurs fois avaient emmené en esclavage des habitants de la côte d'Irlande. Pour punir leur insolence, le roi proposa une expédition combinée aux frais des différentes puissances chrétiennes; et, l'été précédent, il s'était décidé à envoyer une escadre sous le commandement du vice-amiral sir Robert Mansell, lui donnant pour instructions de brûler les bâtiments des pirates dans le port d'Alger. La tentative en fut faite avec la bravoure qui distingue toujours les marins anglais (24 mai 1621); mais les assaillants ne se furent pas plus tôt retirés, que les habitants, secondés par une forte averse, éteignirent les flammes, et toute la perte des Turcs se borna à deux bâtiments qui furent consumés. Les estacades qu'ils jetèrent alors en travers du port, et les nouvelles batteries qu'ils élevèrent sur

Quand le parlement fut réuni [14 nov.], les commissaires royaux (le roi était indisposé à Newmarket) invitèrent la chambre basse à dégager la parole qui avait été donnée à la fin de la dernière session, et à mettre le souverain en état de s'interposer avec autorité et efficacité en faveur du palatin. Mais ils s'adressaient à des esprits mécontents et irrités. Parmi les orateurs populaires, personne ne s'était plus distingué dans les derniers débats que sir Edward Coke et sir Edwin Sands. Mais 1° les richesses que Coke avait amassées lorsqu'il était en place avaient inspiré des doutes sur son intégrité; et sa violence de langage et son outrecuidance lui avaient suscité de nombreux ennemis. A l'instigation de Bacon et de lady Hatton, on avait fait des enquêtes sur sa conduite comme juge, et dans l'intervalle des sessions, une poursuite fut entamée contre lui pour malversation, sur onze chefs. 2° Sir Edwin Sands avait prononcé plusieurs discours hardis et violents dans la session dernière, et pour se garantir de l'indignation royale, il avait obtenu de la chambre [1er juin 1620] une déclaration portant qu'il n'avait fait que son devoir, et qu'il n'avait jamais transgressé les bornes des convenances [1]. Il fut, néanmoins, arrêté avec Selden, son conseiller légal, interrogé sur quelque charge secrète devant le conseil, et rendu à la liberté après un mois de détention. Les amis de Coke et de Sands ne cachèrent pas leurs soupçons. Ils les représentèrent comme des martyrs de la cause du peuple, et déclamèrent amèrement contre la basse et despotique vengeance de la cour. Les communes prirent l'affaire avec une chaleur extraordinaire. Elles ordonnèrent au sergent d'armes d'arrêter les accusateurs de Coke, nommèrent un comité pour interroger les témoins, et tentèrent d'établir le fait d'une conspiration contre lui, en haine de sa conduite politique. Sands, à l'ouverture de la session, était retenu au lit par une maladie. Mais sa cause fut plaidée par ses amis; et quoique le secrétaire d'état déclarât que son arrestation n'avait aucun rapport à sa conduite dans la chambre, deux membres furent chargés de le visiter, et de le prier de révéler la vérité [2].

Tant que les communes restaient dans cette disposition d'esprit,

le môle, détournèrent Mansell d'une seconde tentative. Les pirates, dans le cours de l'année, réparèrent leur perte par la capture de trente-cinq vaisseaux marchands anglais ; et tout le royaume retentit de plaintes contre une expédition qui n'avait servi qu'à faire du tort au commerce et à flétrir l'honneur de la nation. Cabala, 323. Rushworth, 38. Camden, 654, 658.

1. *Journ*. 636.

2. *Journ*. 643, 644, 662.

il était facile de les pousser à une querelle avec le souverain. Elles avaient laissé voir quelque penchant à accorder au roi un seul subside, mais elles résolurent de présenter au préalable, et conformément à leur coutume, une pétition contre les prétendus progrès du papisme. On y avançait que le pape et le roi d'Espagne aspiraient à la domination universelle, l'un au spirituel, l'autre au temporel; que c'était sur ces deux puissances que les papistes anglais comptaient pour protéger leur religion; que leurs espérances s'étaient accrues par les désastres du palatin, et le bruit d'un projet de mariage entre le prince et l'infante d'Espagne; qu'ils se rendaient en foule à la messe dans les chapelles des ambassadeurs étrangers, qu'ils faisaient élever leurs enfants à l'étranger, et qu'ils obtenaient des accommodements faciles pour leurs confiscations: d'où il était à craindre que la connivence n'engendrât la tolérance, que la tolérance ne fût suivie de l'égalité, et que l'égalité ne se transformât bientôt en domination. Par ces motifs, la chambre priait le roi de prendre une part vigoureuse à la guerre d'Allemagne, d'envoyer une expédition contre quelque partie du territoire espagnol, de marier son fils à une princesse protestante, de nommer une commission pour mettre à exécution toutes les lois faites et à faire contre les papistes, de rappeler des pays d'outre-mer les fils de seigneurs et de gentilshommes, d'ordonner que tous les enfants, dont les père et mère étaient catholiques, fussent enlevés à leurs parents et instruits dans la religion protestante, et d'annuler, si on le pouvait juridiquement, toutes les compositions disproportionnées faites jusqu'ici pour les confiscations des réfractaires.

Jacques reçut furtivement une copie de cette pétition presque aussitôt qu'elle fut rédigée. Elle le jeta dans un accès de fureur. Les plaintes sur les progrès du papisme n'étaient pas rares; mais y joindre des insinuations contre l'honneur de son allié, le roi d'Espagne, conseiller l'invasion du territoire d'un prince qui ne lui avait donné aucun sujet d'offense, dicter au souverain la manière dont il devait disposer de la main du prince, c'était à ses yeux une audace sans exemple, un envahissement de sa prérogative, qui demandait la plus prompte et la plus énergique résistance. Il écrivit sur-le-champ [4 déc.] à l'orateur, pour se plaindre de l'influence exercée dans la chambre basse par certains « esprits bouillants, populaires et turbulents, » pour défendre aux communes de s'immiscer dans les secrets de l'état, de s'occuper du mariage de son fils, d'attaquer la réputation d'aucun prince

de ses amis ou de ses alliés, de se mêler des causes qui étaient soumises à la décision des cours de justice, ou même de lui envoyer leur pétition, si elles désiraient qu'il l'écoutât et qu'il y répondît. Quant à Sands, elles devaient savoir que sa conduite publique n'était pas la cause de son emprisonnement; mais en même temps elles devaient se rappeler que la couronne possédait et entendait exercer le droit de punir la mauvaise conduite des membres dans le parlement, comme hors du parlement.

Le ton courroucé et le langage menaçant de cette lettre auraient pu faire croire aux chefs populaires qu'il y allait non-seulement des droits qu'ils réclamaient, mais de leur sûreté personnelle. Mais ils connaissaient le caractère faible et vacillant du roi. S'il était emporté, il était timide aussi; s'il était prompt à menacer, il était lent à exécuter. Ils lui présentèrent [7 déc.] en termes énergiques, mais respectueux, une justification de leur conduite, et Jacques, au lieu de répliquer avec la brièveté et la dignité d'un souverain, fit une réponse longue et étudiée, quoique amère et sarcastique. Il s'engagea une guerre de pétitions et de remontrances, de messages et de récriminations; une discussion en fit naître une autre; les communes appelaient leurs prétentions le droit de naissance de la nation; le roi les déclarait des faveurs concédées tant par l'indulgence de ses prédécesseurs que par la sienne. Cependant, comme on l'avait prévu, son feu commença à s'amortir; il quitta le ton hautain qu'il avait pris; il chercha même, par un message conciliant, à détourner tout sujet de débats; mais ses antagonistes étaient d'un caractère moins facile. Ce même jour, veille des vacances parlementaires de Noël [18 déc.], ils inscrivirent sur leurs journaux une protestation portant que «les libertés et juridictions du parlement sont les anciens et indubitables droits de naissance et héritage des sujets d'Angleterre; que les affaires ardues et urgentes relatives au roi, à l'état, à la défense du royaume et à l'Eglise d'Angleterre, la confection et le maintien des lois et le redressement des abus, sont des sujets propres à être considérés et débattus en parlement; que dans le maniement de ces affaires tout membre a, et doit avoir, la liberté de la parole; que les communes en parlement ont également la liberté de s'occuper de ces matières dans l'ordre qu'elles jugent convenable; que tout membre également est à l'abri de tout acte d'accusation, emprisonnement et molestation (autrement que par censure de la chambre même), concernant tout bill, discours ou raisonnement sur des matières parlementaires;

et que si l'on a à se plaindre de l'un d'eux pour une chose dite ou faite en parlement, cette chose doit être soumise au roi, avec l'assentiment des communes, avant que le roi accorde crédit à aucune information particulière. » Cette mesure réveilla dans le cœur de Jacques sa jalousie et son irritation précédentes. S'étant fait apporter les journaux, il déchira de sa propre main [30] l'odieuse protestation, en présence de son conseil, et peu de jours après [6 janvier 1622], il prononça la dissolution du parlement [1].

Peu des chefs populaires échappèrent au ressentiment du roi. Les comtes d'Oxford et de Southampton, dans la chambre haute, et Coke, Philips, Pym et Mallory, dans la chambre basse, furent cités devant le conseil, et enfermés les uns à la Tour, d'autres à la Flotte, et d'autres mis sous la surveillance de particuliers. La cause de leur arrestation, quoique manifeste, n'était pas avouée, et les prétendus délits, mis en avant par les ministres, prouvaient qu'ils n'osaient attenter ouvertement aux libertés qu'ils travaillaient secrètement à détruire. Quatre membres des communes, Diggs, Crew, Rich et Perrot, étaient également odieux à la cour et également marqués pour sa vengeance. Mais leur conduite antérieure défiait les investigations de leurs adversaires, qui, ne pouvant leur susciter aucun procès criminel, résolurent de les envoyer en exil sous prétexte de les employer honorablement. Ils reçurent l'ordre de se rendre en Irlande, pour y former, avec certaines personnes qui résidaient dans ce royaume, une commission d'enquête sur l'état de l'armée, de l'Eglise et des maisons d'éducation publique ; sur les abus qui existaient dans la perception des revenus ; sur les patentes illégales et nuisibles, et sur les fraudes nombreuses commises par les entrepreneurs des nouvelles colonies. Toute remontrance fut inutile : on leur dit que le roi avait le droit d'utiliser les services de ses sujets de la manière qu'il jugeait convenable, et ces hommes, tout hardis qu'ils s'étaient sentis au milieu de leurs collègues au parlement,

1. Rushworth, I, 40-56. *Journ.* 200. Le 19, le parlement fut ajourné par commissaires royaux dans la chambre des lords. Les communes n'étaient pas présentes, et quand on le leur annonça, elles répondirent qu'elles s'ajourneraient elles-mêmes. Ibid. « Le même jour, Sa Majesté se rendit en voiture à Theobalds pour y dîner, ne comptant, à ce qu'on dit, revenir que vers Pâques. Après dîner, étant sortie à cheval, son cheval broncha et jeta Sa Majesté dans la New-River, dont la glace se rompit : le roi tomba dans l'eau de telle sorte qu'on ne voyait plus que ses bottes. Sir Richard Young, qui était près de lui, mit pied à terre, entra dans l'eau et l'en tira. Il rendit beaucoup d'eau par la bouche et par le corps. Sa Majesté retourna à cheval à Theobalds, se mit dans un lit chaud, et, à ce qu'on dit, va bien, ce que Dieu veuille continuer. » Ellis, *Lettres originales*, vol. III, p. 117.

n'osèrent pas, comme particuliers, engager une lutte contre la couronne. Ils se soumirent à leur punition, et Coke, pour adoucir le mécontentement de son souverain, offrit de les accompagner dans leur mission, et de les aider de ses avis. Cette offre fut repoussée; mais, ainsi que les autres prisonniers, il recouvra sa liberté après une courte détention et des soumissions convenables [1].

Si Jacques condamnait comme souverain l'ambition du palatin, il sentait en père les infortunes de sa fille et de ses enfants. Jusque-là ses efforts en leur faveur avaient été sans succès. Sa dernière querelle avec le parlement avait accru son embarras, et son dernier espoir reposait sur l'amitié et la médiation du roi d'Espagne. Plusieurs années auparavant il avait cherché à se lier avec la France, en sollicitant la main de la princesse Christine pour son fils aîné, Henri; et à la mort de Henri, pour Charles, le seul fils qui lui restât [2]. Mais Christine était déjà fiancée en secret à Philippe, prince d'Espagne, qu'elle épousa depuis, le même jour que son frère Louis épousa Anne d'Autriche, sœur de Philippe [18 oct. 1615]. Mais indépendamment d'Anne, il existait une autre infante, dona Maria, et celle-ci, le duc de Lerme, ministre d'Espagne, l'offrit au prince Charles à la place de Christine, quoiqu'il y ait lieu de croire que son intention n'était pas de conclure ce mariage, et qu'il ne mettait ce projet en avant que comme un appât, pour détourner le roi d'Angleterre de cette étroite liaison avec la cour de France. Néanmoins, Jacques accueillit cette proposition avec joie, dans l'idée que les richesses du père fourniraient largement à la dot de la princesse, et que la supériorité de sa puissance rendrait son alliance plus avantageuse. Ses vues furent vivement secondées par les ambassadeurs d'Espagne et d'Angleterre, Gondomar et Digby, qui tous deux considéraient l'accomplissement de ce mariage comme un gage certain de leur grandeur future. Grâce à leurs efforts, la principale difficulté, la différence de religion, fut surmontée en apparence : vingt articles, assurant à la princesse le libre exercice du culte catholique en Angleterre, reçurent l'approbation des deux monarques [27 avr. 1620], et Jacques fût amené à promettre qu'il ne laisserait plus exécuter de prêtres catholiques pour simple exercice de leurs fonctions, et qu'il accorderait aux récusants ca-

1. Rushworth, I, 55.

2. Henri mourut le 6 novembre; le 9, Charles fut offert à la princesse à sa place, tant Jacques était désireux de cette alliance, et tant il paraissait peu sensible à la mort de son fils. Birch, 372.

tholiques toutes les facilités qui seraient en son pouvoir[1]. Quoique la négociation fût tenue secrète, sa tendance générale transpira. Le clergé et les plus zélés de ses auditeurs soutinrent que la religion était menacée de la restauration du papisme, et le résultat fut la pétition des communes, qui provoqua la dissolution du dernier parlement.

Les infortunes du palatin furent un nouveau stimulant pour Jacques, qui voyait dans une alliance de famille avec l'Espagne le seul moyen probable de sauver les états patrimoniaux de son gendre. Mais son ardeur était cruellement contenue par la lenteur proverbiale du cabinet espagnol, et par la répugnance de Philippe à confier sa fille, qui n'avait que douze ans, à une cour où elle serait peut-être détournée de la religion de ses pères; mais Philippe mourut [31 mars 1621], et l'avénement de son fils, quatrième roi du même nom, ranima les espérances du monarque anglais. Jacques et Charles écrivirent au nouveau roi et à son favori, Olivarez [14 mars 1622]; on persuada à Gondomar de retourner en Espagne; Digby, devenu comte de Bristol, le suivit, pour accélérer la négociation, et on reçut une réponse favorable, exprimant le vif désir qu'avait Philippe de conclure le mariage de sa sœur, et son intention, à la requête de Jacques, d'interposer ses bons offices en faveur du palatin[2].

Comme démarche préparatoire, le roi d'Espagne sollicita une dispense du pape, par l'entremise de son ambassadeur, le duc d'Albuquerque, et du père Maestro, le principal ecclésiastique attaché à la légation espagnole en Angleterre. Il avait été convenu que Jacques ne paraîtrait pas dans la négociation; mais telle était son impatience, qu'il expédia George Gage, gentilhomme catholique, à Rome, avec des lettres pour le pape et pour les cardinaux Ludovisio et Bandini, tandis que son favori Buckingham employait au même dessein Bennet, prêtre catholique et agent du clergé séculier[3]. A la requête de ces envoyés, le pontife répondit qu'il ne pouvait dispenser des canons, à moins que ce ne fût pour le bien de l'Eglise; que quoique Jacques eût promis beaucoup au roi d'Espagne, il n'avait encore rien exécuté; mais qu'il soulageât, comme il l'avait offert, les catholiques du poids

1. Voyez la lettre dans Prynne, *Hidden works of darkness* (OEuvres cachées de ténèbres), p. 8.

2. Rushworth, I, 56.

3. Voyez note (NN).

des lois pénales, et alors on aurait un motif suffisant de dispense[1].

Cette suggestion ne fut pas perdue pour le monarque anglais : il ordonna au garde des sceaux [25 juillet] de délivrer sous le grand sceau des pardons pour non-conformité à tous les catholiques qui en solliciteraient dans le cours de cinq années, et il donna pour instructions aux juges [12 août] de mettre en liberté, dans leurs tournées, tout récusant pouvant et voulant donner caution de sa comparution ultérieure. Cette indulgence éveilla les craintes des zélateurs, et Williams, pour faire taire les plaintes, allégua [17 sept.] 1° qu'il avait été nécessaire de modifier un peu ces rigueurs, pour satisfaire les princes catholiques, qui menaçaient de rendre contre les protestants de leurs états des lois semblables à celles sous lesquelles les catholiques gémissaient en Angleterre; 2° que c'était en réalité un soulagement très-faible, car si les récusants n'étaient plus en prison, « ils avaient toujours les fers aux pieds, » et pouvaient y être remis à volonté; et 3° qu'il n'en pouvait résulter aucun danger pour la suprématie protestante, puisque cette indulgence ne s'étendait à aucun prisonnier détenu pour les actes religieux que la loi avait convertis en crimes capitaux. Mais si ces arguments pouvaient apaiser les protestants, ils alarmèrent les catholiques. Jacques fut soupçonné d'agir avec son ancienne duplicité; et si Gondomar se vanta en Espagne que quatre mille catholiques avaient été délivrés de prison, on répondit « qu'ils avaient toujours les fers aux pieds, » et qu'ils ne jouiraient de leur liberté qu'autant qu'il conviendrait au roi[2].

Tandis que le roi négociait en faveur du palatin, les ennemis de ce prince étaient entrés en campagne. Heidelberg se rendit; Manheim était menacée, et il y avait toute apparence que dans le cours de quelques semaines les derniers débris de son patrimoine lui seraient enlevés pour jamais. Cette nouvelle réveilla l'énergie de Jacques, qui se plaignit [3 oct.] d'avoir eu lieu d'espérer un résultat très-différent de l'intervention de la cour espagnole, et qui ordonna à Bristol de revenir en Angleterre, si dans dix jours il ne recevait pas une réponse satisfaisante[3]. Mais

1. Lettre Ms. de Bennet en ma possession. Prynne, p. 8. Il paraît, d'après les Papiers Hardwicke, que, durant ces négociations, le roi écrivit deux lettres à deux différents papes. Le plus grand secret fut gardé. La seule chose mentionnée de leur contenu est la requête que le pontife retire les jésuites des états britanniques. *Hardw. Pap.* I, 458, 469.

2. Dodd, II, 439. Cabala, 293-295. Rushworth, I, 63. Prynne, 13, 14, 15.

3. A cette dépêche toutefois était joint un billet particulier défendant à

Philippe sut prouver que le blâme ne devait pas lui être imputé; il ordonna à ses troupes du Palatinat d'agir de concert avec celles de Jacques, et le traité de mariage marcha rapidement vers la conclusion. Les articles religieux relatifs à l'infante, avec plusieurs corrections faites à Rome, furent signés par Jacques et par son fils [5 janvier 1623], qui, de plus, promirent, sur leur parole de roi et de prince, que les catholiques anglais ne souffriraient plus ni persécution ni contrainte, pourvu qu'ils bornassent l'exercice de leur culte aux maisons particulières[1]. Il fut convenu que la dot de la princesse serait fixée à 2,000,000 de ducats, que les fiançailles seraient célébrées dans les quarante jours qui suivraient la réception de la dispense, et que le départ de la princesse, sous les soins de don Duartre de Portugal, aurait lieu trois semaines après. Même les deux derniers points en discussion, l'époque de la consommation du mariage et les intervalles entre les divers payements de la dot, qu'une des parties voulait étendre et l'autre rapprocher, furent, après quelques débats, arrangés à l'amiable [2 mars]; et Bristol et son collègue Aston, l'ambassadeur résident, se félicitèrent d'avoir mené à bien cette longue et difficile négociation[2].

Ce fut à ce moment que deux étrangers, se donnant les noms de John et de Thomas Smith, arrivèrent à la brune [7 mars] chez le comte de Bristol, à Madrid. C'étaient le prince de Galles et le marquis de Buckingham, qui avaient quitté l'Angleterre [18 fév.] à l'insu de tous, excepté du roi, et s'étaient rendus sous un déguisement, et accompagnés seulement de trois personnes, dans la capitale de l'Espagne[3]. L'idée de ce voyage extraordinaire venait de Gondomar, lors de son ambassade l'été précédent; l'exécution en avait été accélérée par les dépêches qu'on avait reçues de lui le mois d'avant. Il offrait à la jeune imagination de Charles une aventure romanesque et par conséquent at-

Bristol de revenir sans de nouveaux ordres, « quoique, » dit Jacques, « publiquement et extérieurement vous deviez publier le contraire, afin que nous en puissions faire usage auprès de nos gens du parlement, comme nous le jugerons plus avantageux pour notre service. » Prynne, 20.

1. Ces articles et corrections sont publiés dans le *Mercure françois*, IX, 517, et dans Dumont, *Corps diplomatique*, v° part. II, p. 432; mais plus exactement par Prynne, p. 4, dont la première colonne contient les articles convenus entre Jacques et Philippe III, la seconde les mêmes corrigés par Grégoire XV. Voyez aussi *Clarendon Papers*, I, 4-7.

2. *Hardwicke Papers*, 400, 404, 496-498. Prynne, 14-25. *Clarendon Papers*, I, *App.* XXX.

3. Sir Francis Cottington, Endymion Porter et sir Richard Graham.

trayante, et fort supérieure, comme galanterie, au fameux voyage de son père pour obtenir Anne de Danemarck. Il promettait à Buckingham quelque chose de plus que du plaisir, la gloire de terminer un traité qui, depuis sept ans, tenait les nations en suspens, et l'occasion de fonder puissamment son crédit, non-seulement dans le cœur du prince, mais aussi dans celui de la future [1].

Bristol reçut ses illustres hôtes avec le respect dû à leur rang, mais sans exprimer aucune surprise; ses conversations avec Gondomar l'avaient mis suffisamment sur la voie de ce projet; et, pour l'empêcher, il avait dernièrement expédié un messager qui passa les voyageurs aux environs de Bayonne [2]. Mais, quoiqu'il prît un air de satisfaction, il éprouvait le plus vif désappointement. Buckingham s'interposait entre lui et l'achèvement de ses travaux; et il prévoyait que si l'arrogance et les dérèglements du favori ne rompaient point le traité, sa rapacité et son ambition en recueilleraient tout le profit et en accapareraient toute la gloire.

Le roi, la noblesse et la population de Madrid parurent ne savoir comment témoigner leur joie de cet événement inattendu. Le prince fut reçu avec tous les honneurs que l'imagination espagnole put inventer. Les prisons furent ouvertes; on lui remit la dispensation des faveurs; on lui fit prendre le pas sur le roi lui-même; et deux clefs d'or lui donnèrent accès à toute heure dans les appartements royaux [3]. Sa visite fut considérée non-seulement comme une preuve de sa confiance dans l'honneur espagnol, comme un gage de son attachement pour la princesse d'Espagne, mais aussi comme un prélude de sa conversion à la foi catholique. L'espoir en avait déjà été donné par Gondomar, et, il y a lieu de le croire, pas tout à fait sans fondement. Au milieu des assertions contradictoires de Buckingham et de Bristol, qui plus tard s'accusèrent l'un l'autre d'avoir conseillé cette mesure, il est difficile

1. Lettres de Howell, 1e édit. p. 132. Ellis, *Lettres originales*, III, 134. Le comte de Bristol affirma devant les lords que le voyage était concerté entre Buckingham et Gondomar, et qu'il les en convaincrait. *Journ.* 586, 640. Buckingham toutefois dit à Gerbier que l'idée venait de lui; il espérait par là obtenir le Palatinat, ou du moins mettre à l'épreuve la sincérité des Espagnols. D'Israeli, III, 442, d'après les Mss. de Sloane, 4181.

2. Le prince l'arrêta et ouvrit ses dépêches, mais ne pouvant les déchiffrer, il le laissa poursuivre sa route. *Hardw. Pap.* I, 403.

3. Ellis, III, 142. Jacques écrit à ce sujet : « La nouvelle de votre glorieuse réception là-bas me fait craindre que vous ne méconnaissiez dorénavant tous deux votre vieux papa. » P. 139.

de démêler la vérité. Mais les deux voyageurs, dans la première lettre qu'ils adressèrent au roi [10 mars] pour annoncer leur arrivée, demandèrent jusqu'à quel point il pouvait consentir à reconnaître l'autorité du pape. Quel que fût leur objet en posant cette question extraordinaire, la réponse positive de Jacques [25] y coupa court [1]. Cependant le prince, en réponse à une lettre du pontife, n'hésita point à promettre qu'il s'abstiendrait de tout acte d'hostilité contre la religion catholique romaine, et qu'il chercherait toutes les occasions d'effectuer la réunion des deux églises [2].

En Angleterre, la disparition soudaine du prince avait excité la surprise et l'alarme; la nouvelle de son arrivée en Espagne, quoique célébrée, d'après les ordres du roi, par des feux de joie et au son des cloches, fut reçue avec de vifs témoignages de désapprobation. Mais Jacques resta fidèle à sa parole. Il refusa d'écouter ceux qui désapprouvaient ou faisaient des remontrances [3]; il envoya à Charles des officiers, des chapelains, des bijoux; et il éleva Buckingham au titre de duc, afin qu'il pût aller

1. « Si le pape ne veut pas accorder la dispense, nous serions bien aises de savoir de vous jusqu'à quel point nous pouvons vous engager relativement à la reconnaissance du pouvoir spécial du pape; car nous voyons presque que, si vous voulez consentir à reconnaître le pape pour chef principal sous le Christ, le mariage se fera sans lui. » 19 mars. Le 25, Jacques répond qu'il ne sait pas ce qu'ils entendent par reconnaître la suprématie spirituelle du pape. A coup sûr, ils ne voudraient pour rien au monde lui faire renier sa religion. Peut-être font-ils allusion à un passage de son livre où il dit que, si le pape voulait renoncer à sa divinité et à son usurpation sur les rois, il le reconnaîtrait pour premier évêque, celui à qui tous les appels des ecclésiastiques devraient être soumis en dernier ressort. C'est le plus loin que sa conscience lui permette d'aller. Il n'est pas un *monsieur* qui puisse changer de religion aussi aisément qu'il change de chemise lorsqu'il revient de la paume. *Hardw. Papers*, II, 402, 411.

2. « Ab omni demùm actu temperabimus, qui aliquam præ se speciem ferat nos à romanâ catholicâ religione abhorrere, sed omnes potius captabimus occasiones, quo... in Ecclesiam unam unanimiter coalescamus. » Ibid. I, 453. « Cette lettre, » dit lord Clarendon, « est, avec votre permission, plus qu'un compliment; » et Urbain VIII l'appelle « litteras testes suæ in romanos pontifices voluntatis. » Rushworth, I, 95.

3. Parmi eux était l'archevêque Abbot; sa lettre prouve l'âpreté de son zèle comme théologien, et la solidité de ses principes comme homme d'état : « Par votre acte, » dit-il au roi, « vous travaillez à relever cette damnable et hérétique doctrine de l'Eglise de Rome... Vous vous montrez le protecteur de doctrines que votre conscience vous dit être superstitieuses, idolâtres et détestables. Ajoutez à cela ce que vous avez fait en envoyant votre fils en Espagne sans le consentement de votre conseil et à l'insu de votre peuple. Croyez-le, Sire, quelque heureux que puisse être son retour, ceux qui l'ont poussé à cette action ne s'en tireront pas sans être questionnés ni punis. D'ailleurs, cette tolérance, que vous tâchez d'établir par proclamation, ne peut être accordée sans un parlement, à moins que Votre Majesté ne veuille montrer à ses sujets qu'elle s'attribue la faculté de renverser les lois du pays à son bon plaisir. » Prynne, 40. Rushworth, 85.

de pair avec les grands d'Espagne les plus orgueilleux. En outre (tant était aveugle la confiance de ce monarque engoué), il consentit, sur la demande des deux coureurs d'aventures, à ce que leurs démarches fussent dérobées à la connaissance de son conseil, et dans une promesse solennelle par écrit, il s'engagea à ratifier tout ce qu'ils pourraient conclure avec le ministre espagnol [1]. Jamais souverain ne se trompa plus misérablement. Fanfan (baby) Charles et son chien (dog) Steenie (tels étaient les noms élégants qu'ils se donnaient dans leurs lettres) se montrèrent au-dessous de la tâche qu'ils avaient entreprise. Charles fut imprudent, Buckingham vindicatif. Au lieu d'accomplir le mariage, ils entraînèrent le roi sans défiance dans une guerre; et le désappointement et la contrariété contribuèrent non-seulement à lui rendre la vie amère, mais à l'abréger.

Ce n'était pas sans répugnance qu'Olivarez avait adhéré aux conditions proposées par Bristol et Aston. Il savait que le clergé et la noblesse d'Espagne étaient opposés à ce mariage; le roi était encore mineur, il n'avait que vingt ans, et toute la responsabilité de la mesure pesait sur le ministre [2]. L'arrivée du royal étranger lui donna l'espoir d'obtenir des termes plus avantageux. L'inexpérience du prince le rendrait moins circonspect, son ardeur moins entêtée; il s'était témérairement mis à la merci du ministère espagnol, et il devait, ou se résigner à acheter sa fiancée à tout prix, ou encourir la honte d'avoir passé la mer pour un motif chimérique et absurde.

Dans ses conversations particulières avec Charles et Buckingham, Olivarez insinua que la négociation avec Bristol avait eu plus d'apparence que de réalité; que maintenant que la présence du prince et la sagesse de son conseiller pouvaient surmonter toutes les difficultés, le moment était venu de la traiter sérieusement [3]. Les deux jeunes gens se laissèrent duper par les flatteries et l'astuce de l'Espagnol. En dépit des remontrances des deux ambassadeurs, on rouvrit la discussion; on examina les articles déjà convenus, et Olivarez eut soin de faire naître de nouveaux sujets de débats, tandis que Buckingham, regardant

1. *Hardw. Pap.* 410, 417, 419. Cabala, 129. Ellis, *Lettres orig.* III, 139.

2. *Hardw. Pap.* I, 424, 426. Lettres de Howell, 124, 125. Journaux des Lords, 226.

3. Voyez dans les Journ. des Lords les preuves données par Buckingham de la mauvaise foi des Espagnols, et les preuves données par Bristol du contraire, 221, 226, 663. Il est clair que si les premières sont concluantes, elles se rapportent principalement à la négociation qui eut lieu sous Philippe III.

Bristol comme un rival, rejetait ses avis et le traitait avec négligence et dédain.

La dispense avait été accordée [12 avril, n. s.], mais à la requête d'Olivarez, on y avait joint deux sortes d'instructions pour le nonce Massini, les unes destinées à être publiées, les autres qui ne devaient être communiquées à personne autre qu'au ministre espagnol. Les premières défendaient au nonce de se dessaisir de la dispense avant d'avoir obtenu, comme conditions préalables, la promesse de la conversion du prince à la foi catholique, et le rappel de toutes les lois pénales contre le culte catholique, non dans aucun espoir que ces demandes seraient accordées, mais afin que le refus du prince fournît un prétexte de retenir la dispense, aussi longtemps qu'il conviendrait aux vues du cabinet espagnol. Les autres lui ordonnaient d'obtenir pour les catholiques anglais toutes les facilités possibles, mais de remettre la dispense au roi d'Espagne, aussitôt qu'il en serait requis[1]. Cet artifice ouvrit un nouveau champ aux discussions et aux délais. Chaque proposition était d'abord débattue entre les parties, puis portée devant le conseil, et de là transmise à une junte de théologiens, auxquels Olivarez prétendait que la décision appartenait proprement, attendu que la question concernait la conscience du roi. Le résultat fut un traité public et un traité privé[2]. Le premier, conformément à sa première convention, stipulait que le mariage serait célébré en Espagne, et ratifié ensuite en Angleterre; que les enfants resteraient jusqu'à l'âge de dix ans sous la surveillance de leur mère; que l'infante et ses serviteurs auraient une église et une chapelle pour le libre exercice de leur religion; et que ses chapelains seraient espagnols, et soumis à l'autorité canonique de leur évêque. Le traité secret contenait quatre articles : Qu'aucune des lois pénales relatives à la religion ne serait exécutée; que le culte catholique serait toléré dans les maisons particulières; qu'on ne ferait aucune tentative pour détourner la princesse de la foi de ses pères; et que le roi userait de toute son influence pour obtenir du parlement le rappel des lois pénales. Jacques et les lords du conseil jurèrent [20 juill.] l'observation du traité public dans la chapelle royale de Westminster[3]; le roi

1. Dépêche Ms. du card. Ludovisio du 18 avril 1623, n. s.

2. Dumont, v, part. II, 440. Prynne, 40. *Clar. Pap.* I, *App.* XXIV-XXVIII.

3. L'archevêque Abbot, malgré sa lettre, prêta serment avec ses collègues, condescendance qui charma le roi ; « J'ai à vous conter des miracles : notre grand primat s'est conduit merveilleusement bien, etc. » *Hardw. Pap.* I, 428.

seul, celle du traité secret, dans la maison de l'ambassadeur d'Espagne et en présence de quatre témoins .

Le serment du roi ne donna pas cependant une entière satisfaction. La conduite de Jacques, à une époque antérieure, lui avait donné une réputation de mauvaise foi; et les doutes de Philippe étaient entretenus par les dépêches de ses ambassadeurs[2]. Il proposa que le mariage se consommât en Espagne, et que la princesse et la dot restassent jusqu'au printemps suivant, comme garantie que l'indulgence promise serait dans l'intervalle réellement accordée aux catholiques. Mais en ce moment la patience du prince était épuisée, et l'intérêt et l'orgueil portaient son compagnon à lui conseiller de revenir en Angleterre. 1° Buckingham avait appris que ses ennemis réels, mais secrets, étaient plus nombreux qu'il ne l'avait supposé. Son absence les avait enhardis à souffler de temps à autre aux oreilles du roi des propos sur son indiscrétion et ses abus de pouvoir; et les amis de Bristol s'empressaient de peindre, sous les plus vives couleurs, les insultes faites à cet habile ministre par l'arrogance et la présomption du favori. Connaissant aussi le caractère facile et crédule de son maître, il ne savait quelle impression feraient les attaques réitérées de ses ennemis; et il commença à écouter les prières de ses créatures qui l'avertissaient, s'il tenait à sa propre grandeur, de hâter son retour en Angleterre et de reprendre son ancienne place auprès de son souverain[3]. 2° Il devenait pénible pour lui, peut-être dangereux pour sa sûreté, de prolonger son séjour. Ses fréquentes querelles avec Olivarez, quoique apaisées

1. Jacques protesta préalablement qu'il n'entendait pas renoncer à la faculté de mettre en vigueur les lois contre les catholiques, s'ils troublaient le gouvernement; qu'il promettait sans crainte le rappel des lois, parce qu'il était sûr qu'il ne pourrait l'effectuer, et qu'il ne serait pas lié par son serment si le mariage n'avait pas lieu. Prynne, 47. *Hardw. Pap.* I, 428-430. *Clar. Pap.* I, 10. Il n'eût pas juré du tout, s'il n'eût promis de ratifier tous les engagements pris par Charles à Madrid. Ellis, *Lettres orig.* II, 154.

2. Ce n'était pas tout à fait sans raison. Quand les ambassadeurs demandèrent au roi de publier une proclamation défendant toute persécution des catholiques pour motifs de conscience, il répondit qu'une proclamation n'était qu'une suspension de la loi qui pouvait être annulée par une autre proclamation, et ne liait pas le successeur : il préférait leur accorder une exemption de toute punition à l'avenir, et défendre aux magistrats, aux juges et aux évêques, de mettre les lois à exécution contre eux. Mais quand on notifia ceci au garde des sceaux, il refusa de publier cette défense, comme une chose sans précédent dans le royaume. *Hardw. Pap.* I, 437. Cabala, 297. Rushworth, 101.

3. Voyez une lettre dans Cabala, 128. « My lord de Bristol a à la cour un plus grand et plus puissant parti que vous n'imaginez; tellement, que je suis convaincu qu'il l'emporterait si le roi était neutre. » Ibid. 129. Laud était très-actif dans sa correspondance avec le duc, qu'il informait des cabales montées contre lui. Heylin, 105, 113.

en apparence par les ordres de Philippe et de Charles, avaient fait naître une mortelle inimitié entre les deux favoris ; la légèreté de ses manières, la publicité de ses amours, et son inconvenante familiarité avec le prince, choquaient journellement la gravité des Espagnols ; et le roi lui-même avait dit, ou passait pour avoir dit, que sa sœur ne serait jamais heureuse, si un homme aussi violent et aussi immoral continuait de jouir de la confiance de son mari. Le duc savait qu'il avait perdu l'estime de la cour d'Espagne ; et le ressentiment d'une part et l'intérêt de l'autre finirent par le rendre contraire à ce mariage, que jusqu'alors il avait eu à cœur d'effectuer [1].

La mort imprévue de Grégoire XV avait été une nouvelle cause de délai [14 juillet]. Comme on n'avait point fait usage de la dispense accordée par ce pontife, on jugea nécessaire d'en obtenir une autre de son successeur. Dans l'intervalle, on conclut et on signa un autre traité [26 juillet et 4 août], par lequel le prince s'engageait à épouser l'infante à Madrid, à l'arrivée de la réponse de Rome, et le roi, à l'envoyer en Angleterre le 1er mars suivant [2]. Charles, toutefois, n'avait pas l'intention de se lier par cette promesse; il affirma à son père [29 juillet] qu'il ne consentirait à aucune cérémonie de mariage sans l'assurance que sa femme l'accompagnerait en Angleterre, et, pour seconder son projet, il demanda que le roi lui ordonnât de revenir immédiatement. L'arrivée de cet ordre nécessita de nouvelles dispositions. On stipula [22 août] que les fiançailles auraient lieu avant la fête de Noël ; qu'à la cérémonie le prince serait représenté par Philippe ou par son frère don Carlos, et qu'une procuration avec pleins pouvoirs à cet effet, serait déposée aux mains du comte de Bristol, et remise au roi, par ce ministre, dans les dix jours qui suivraient la réception de la réponse du pape. Ces articles furent jurés de part et d'autre [7 sept.] : l'infante prit le titre de princesse d'Angleterre, et on lui forma une cour en rapport avec

1. « La vérité est que ce roi et ses ministres ont conçu une grande aversion pour my lord duc de Buckingham. Ils lui supposent tant de pouvoir sur Votre Majesté et sur le prince, et ils le jugent si mal disposé pour eux et pour leurs affaires !... A moins que vous ne trouviez quelque moyen de réconciliation, ou que vous ne leur fassiez voir qu'il ne sera point en son pouvoir de rendre la vie de l'infante moins heureuse, etc. » Bristol au roi. *Hardw. Papers*, I, 477, aussi 479. Cabala, II, 98, 99, 271, 276, 308, 358. Lettres de Howell, 138. *Journaux*, 224.

2. En conséquence de cet arrangement, il y eut à Madrid un combat public de taureaux et un splendide *jeugo de cannas*, où le roi, ses frères et la noblesse déployèrent toute leur magnificence. Voyez-en la description dans *Somers' Tracts*, II, 532-540.

sa nouvelle dignité. Philippe et Charles se séparèrent comme des frères [9], avec les plus vives protestations d'attachement; leurs favoris avec l'aveu formel de leur inimitié. « Le roi, la reine et la princesse, » dit Buckingham à Olivarez, « auront toujours en moi un humble serviteur; mais vous, jamais. » — « Je m'honore du compliment, » fut la réponse du Castillan [1].

Malgré ces serments et les apparences, le mariage projeté était déjà rompu dans la pensée de Buckingham, et probablement dans celle de Charles. De Ségovie, Clerk, créature du favori, retourna à Madrid, et, sous prétexte de maladie, fut reçu dans la maison du comte de Bristol. Son apparition imprévue excita la surprise[2]; mais il ne laissa transpirer son dessein réel que lorsque, trompé par une expression ambiguë de son hôte, il se persuada que le rescrit papal avait été reçu. Aussitôt il mit aux mains de Bristol une lettre du prince [29], qui lui défendait de délivrer la procuration au roi avant d'avoir obtenu la garantie que l'infante ne se retirerait pas dans un couvent après la célébration du mariage. Que ce soupçon eût aucun fondement, on ne le dit pas; mais l'objet réel de la lettre était de prévenir le mariage auquel Charles s'était engagé par serment. La méprise de Clerk donna le temps à Bristol de déjouer cet artifice. Il demanda une audience au roi, obtint de lui toutes les sûretés qu'on pouvait désirer, et on envoya par un exprès le malencontreux avis à la cour d'Angleterre[3].

Le non succès de cet expédient en suggéra un second. Jacques, à l'instigation de Buckingham, commanda à Bristol [8 oct.] de délivrer la procuration à Noël, « ce saint et joyeux temps étant le plus convenable pour une action aussi notable et aussi sacrée que le mariage. » Le comte vit qu'on avait trompé la crédulité de son souverain, et l'informa par exprès [29] que les pouvoirs conférés par l'acte seraient expirés à cette époque; que ne le présenter que lorsqu'il aurait cessé d'être valide, ce serait ajouter

1. *Somers' Tracts*, II, 545. *Hardw. Pap.* I, 432-436, 476, 479, 489. Cabala, 358. Rushw. 103. Prynne, 49. *Clar. Pap.* I, *App.* XXV-XXIX.

2. « C'est une des créatures du d. de Buckingham, cependant il demeure dans la maison du c. de Bristol... Nous craignons que ce Clerk n'ait apporté quelque chose pour embrouiller l'affaire. » Lettres de Howell, 148. *Hardw. Pap.* I, 481. Journ. des Lords, 643. Cabala, 107, 216.

3. *Hardw. Pap.* I, 481. « La comtesse d'Olivarez en parla à l'infante, qui parut s'amuser beaucoup de ce qu'on avait eu un pareil soupçon, et dit qu'elle devait avouer n'avoir eu de sa vie l'intention de se faire religieuse, et ne songer guère à l'être maintenant dans le seul but d'éviter le prince de Galles. » *Clar. Pap.* I, *App.* XIX.

l'insulte à la mauvaise foi; et qu'à moins d'ordres contraires, il se croyait obligé, par le traité et par son serment, à délivrer la procuration à la réquisition du roi d'Espagne. Au bout de quinze jours [12 nov.] la dispense arriva à Madrid : Philippe fixa les fiançailles au 29 novembre, le mariage au 9 du mois suivant; la noblesse espagnole reçut l'invitation de s'y trouver; une plate-forme couverte de tapisserie fut érigée du palais à l'église, et l'on ordonna des réjouissances publiques dans les principales villes et cités. On n'était plus qu'à quatre jours du temps marqué, lorsque trois courriers, qui se talonnaient, arrivèrent à Madrid; et Bristol reçut d'eux la défense de délivrer la procuration, l'ordre de se préparer à revenir en Angleterre, et des instructions lui enjoignant d'informer Philippe que Jacques était disposé à procéder au mariage, pourvu qu'il s'engageât par écrit à prendre les armes pour la défense du palatin, et à fixer un jour où il cesserait sa médiation et commencerait les hostilités. Le monarque espagnol fut vivement blessé. Il répondit qu'une pareille demande dans un pareil moment était déshonorante pour lui et pour sa sœur. Le traité était signé, on avait prêté serment. Que le roi et le prince remplissent leurs obligations, — il exécuterait fidèlement ses promesses. Les préparatifs du mariage furent contremandés immédiatement : l'infante quitta en pleurant son titre éphémère de princesse d'Angleterre; et Charles et Buckingham triomphèrent de la victoire qu'ils avaient remportée sur Bristol, et de la blessure qu'ils avaient faite à l'orgueil espagnol [1].

Peu de temps avant leur départ, ils avaient reçu des pouvoirs pour traiter relativement au Palatinat; mais Philippe avait interrompu la discussion en disant qu'en considération du mariage, il donnerait au roi d'Angleterre un blanc-seing, et consentirait à toutes les conditions que celui-ci pourrait prescrire. Quand sa colère fut calmée, il écouta les représentations de Bristol [26 déc.], et quoiqu'il refusât, comme une chose inconvenante, de déclarer la guerre à l'empereur son neveu avant d'avoir reçu une réponse à sa médiation, il s'engagea par écrit à ne point cesser ses démarches qu'il n'eût obtenu, par les armes ou les négociations, la restitution des états héréditaires du palatin. Les ambassadeurs jugèrent cette assurance satisfaisante; mais rien ne

1. *Hardw. Pap.* 485-490, 411, 422. *Clar. Pap.* I, 13. Cabala, 3, 100, 107, 263. Prynne, 55-61. Journ. des Lords, 643. Voyez la tentative de Charles pour se justifier, quoique l'acte contînt une clause qui lui interdisait de révoquer la procuration. *Journ.* 228.

pouvait satisfaire des hommes qui déjà étaient déterminés à allumer une guerre entre les deux couronnes.

Si Buckingham haïssait le comte de Bristol, il le craignait aussi. Il avait vu les représentations sur sa conduite, que ce ministre, malgré la défense de Charles, avait envoyées au roi; et il sentait que la présence d'un si habile adversaire pouvait ébranler son autorité, et déconcerter les plans qu'il avait formés. Bristol reçut l'ordre de cesser ses services à la cour d'Espagne, mais de prendre tout son loisir pour revenir en Angleterre. Philippe l'avertit des dangers qui le menaçaient, et lui offrit une pension très-considérable, s'il voulait rester sur le continent; mais le comte répondit qu'il aimerait mieux perdre sa tête en Angleterre avec une conscience nette, que de vivre en Espagne sous l'imputation de trahison, fût-ce comme duc de l'Infantado. Il hâta son retour; mais à son débarquement, il reçut l'ordre de se rendre à sa maison de campagne, et de se considérer comme prisonnier. Toutes ses instances furent inutiles; Jacques, tout en le désirant, ne trouva jamais l'occasion de l'entendre; et l'on ne permit au ministre disgracié ni de venir à la cour ni de siéger au parlement pendant le reste de ce règne [1].

Après un examen soigneux de tout ce qui se rattache au projet de mariage avec l'Espagne, on peut justement conclure, 1° que si le traité eût été laissé à l'adresse et à la persévérance du comte de Bristol, on serait arrivé au résultat que Jacques désirait si vivement; 2° que les ministres espagnols avaient donné ample sujet d'offense au jeune prince, par leurs délais vexatoires et leurs tentatives pour tirer avantage de sa présence; 3° que, néanmoins, il prit spontanément des engagements solennels auxquels il ne pouvait ensuite se soustraire sans manquer à sa parole; 4° et qu'afin de se justifier aux yeux du public anglais, il fut forcé de dénaturer les faits et de recourir au mensonge. Mais le grand malheur fut l'influence funeste que cette conduite eut sur sa réputation. Peu après son avénement au trône, ses sujets découvrirent le peu de sincérité de leur prince : ils perdirent toute confiance dans ses protestations; et c'est à cette méfiance qu'on doit en grande partie attribuer la guerre civile qui éclata, et les maux qui accablèrent la nation et le souverain.

Jacques avait reçu les chevaliers errants, comme il les appe-

1. Cabala, 45, 127, 128. Journ. des Lords, 586. Buckingham essaya de le faire envoyer à la Tour : mais le duc de Richmond et le comte de Pembroke s'y opposèrent. Ibid. 587.

lait, avec des félicitations sur leur heureux retour; mais il observa avec chagrin le changement qui s'était opéré dans leurs opinions politiques. Il s'enferma dans la solitude à Newmarket, s'abstint de ses amusements favoris, la chasse à courre et au faucon, et refusa de recevoir les compliments accoutumés des courtisans les 1er et 5 novembre. Rien ne put lui persuader que des hostilités contre l'Espagne ameneraient la restitution du Palatinat; et, sous cette impression, il proposa à Frédéric un nouvel arrangement: le palatin ferait sa soumission à l'empereur; il offrirait son fils aîné, qui devait être élevé à la cour d'Angleterre, en mariage à la fille de ce prince; il recevrait, en qualité de gouverneur ou administrateur, la possession de ses anciens états, et consentirait à abandonner la dignité d'électeur au duc de Bavière pour la vie, à condition qu'elle retournerait ensuite à lui et à ses héritiers. Le roi ne faisait aucun doute du consentement de Frédéric et de Philippe; mais le palatin, encouragé par les sentiments bien connus de Charles et de son conseiller, répondit [20 déc.] par un refus formel[1].

Durant les vacances de Noël, Jacques demanda l'opinion de son conseil privé sur les deux questions suivantes: le roi d'Espagne avait-il agi sans sincérité dans le dernier traité, et avait-il donné des griefs suffisants pour justifier une guerre? Les deux questions furent résolues négativement, la première à l'unanimité, la seconde à la majorité des membres présents. Buckingham ne cacha point son mécontentement: Williams, garde des sceaux, et Cranfield, lord-trésorier, furent menacés par lui de sa vengeance. Ce n'était pas qu'ils se fussent distingués par la violence de leur hostilité, mais il avait été accoutumé à les considérer comme ses créatures, et les avait trouvés jusqu'alors dociles à sa volonté. C'étaient, au surplus, des hommes qui n'avaient d'autre conscience que leur intérêt. Durant son séjour en Espagne, ils avaient commencé à douter de son pouvoir, et depuis lors leur fidélité avait oscillé suivant les bruits contradictoires de la cour. Un jour ils se hasardaient à s'opposer à ses vues, le lendemain ils sollicitaient une réconciliation avec larmes et prières[2].

1. Cabala, 192, 266-269.

2. Hacket, I, 165-169. *Cabala*, 274. Voyez une lettre dolente de Williams, excusant sa conduite passée, et demandant au duc de recevoir son âme en gage, 2 février 1624. *Cabala*, 298. Elle est datée du 2 février. Le sixième jour ils se réconcilièrent; la veille de l'ouverture du parlement, Williams fit sa soumission à Buckingham. Journal de Laud, 10.

Le roi avait nourri l'espoir de se tirer de ses embarras pécuniaires avec la dot de l'infante : la perte de cette ressource le força de convoquer un parlement. Relativement à Buckingham, l'expérience pouvait paraître hasardeuse ; mais son opposition au mariage en dernier lieu avait expié aux yeux des adversaires de ce projet la témérité qu'il avait eue de conduire le prince en Espagne ; et par l'entremise de Preston, ministre puritain et chapelain du prince, il avait formé une coalition avec ses anciens ennemis du parti du pays [1624]. Plusieurs conférences secrètes eurent lieu entre lui et le comte de Southampton, le lord Say and Sele, et autres chefs de l'opposition dans les deux chambres ; on se pardonna réciproquement les anciennes injures ; le duc s'assura l'impunité en livrant ses créatures infidèles à la vengeance de ses nouveaux amis ; et il fut convenu qu'on accorderait au roi une somme considérable, à condition qu'il romprait le traité et déclarerait la guerre à Philippe d'Espagne [1].

Le lecteur doit savoir qu'autrefois les communes avaient une idée fort humble de leurs devoirs et de leurs droits. Elles ne se permettaient pas de jeter un regard profane sur les secrets de l'Etat ; et si un monarque indigent demandait parfois leur avis, elles répondaient invariablement que de pareilles matières étaient bien au-dessus de leur portée. Mais le temps avait nivelé un grand nombre des distinctions qui existaient jadis dans la société ; l'éducation en se propageant avait propagé aussi l'instruction politique ; et, comme les communes n'obéissaient plus au moindre signe du souverain, il devint nécessaire de les amadouer en flattant leur orgueil et en admettant leur importance. Ce fut, toutefois, avec répugnance, que Jacques adopta l'avis de son fils et de son favori, et consentit à partager avec le parlement ce qu'il regardait comme la principale prérogative de la couronne. Mais, vaincu par leurs prières et leurs remontrances, il leur promit de soumettre aux deux chambres l'état de la négociation avec l'Espagne, afin qu'après mûre délibération les lords et les communes lui donnassent leur avis réuni.

Il ouvrit le parlement [19 fév.] d'un ton plus humble que de

1. J. de Laud, 170. C'était conformément à l'avis que lui avait donné Bacon de se faire des amis par sa condescendance, de se souvenir que « un bon joueur de boule a presque le genou en terre. » Bacon, vi, 362. La convocation du parlement fut regardée comme une preuve du pouvoir de Buckingham. « Maintenant on ne dira plus qu'il faut que le mariage se rompe ou que sa fortune se brise ; il suivait le torrent de la route royale ; à présent qu'il prend des routes de traverse, il pourra bientôt perdre sa route. » Ibid. 363.

coutume. Se rappelant les anciens malentendus, il venait, dit-il, avec un vif désir de faire son devoir et de manifester son amour pour son peuple. Il était depuis longtemps occupé de traités ; il avait envoyé son fils en Espagne avec l'homme en qui il avait le plus de confiance, pour découvrir les véritables intentions de cette cour; il en avait reçu des propositions depuis leur retour : tout ce qui s'était passé serait soumis à leur examen, et il réclamerait leur bon et sain avis, *super totam materiam*. Il ne devait point oublier une chose. Qu'ils le jugeassent charitablement, comme ils voulaient être jugés. Dans tout traité public et secret, il avait toujours fait des réserves pour la cause de la religion; parfois, il est vrai, il avait cru devoir consentir à une exécution moins rigoureuse des lois pénales; mais en dispenser, mais défendre ou modifier rien de ce qui concernait la religion, « je ne l'ai jamais fait ni promis, » s'écria-t-il; « mon cœur ne l'a jamais pensé, ma bouche ne l'a jamais dit [1] » En terminant, il leur recommanda de se tenir en garde contre la méfiance, de se rappeler que le temps était précieux, et d'éviter toute recherche déplacée et irritante [2].

Quelques jours après, les deux chambres tinrent une conférence générale. Buckingham prononça devant elles [24 fév.] un long et spécieux exposé de ce qui s'était passé en Espagne. Le prince (tant il était initié de bonne heure dans l'art de tromper) se tenait auprès de lui pour aider sa mémoire et pour certifier son exactitude; et les deux secrétaires étaient chargés de lire un choix d'extraits de dépêches, tendant à appuyer ses allégations [3]. Le seul homme qui aurait pu en démontrer la fausseté, le comte de Bristol, était retenu chez lui par ordre du conseil; mais les ambassadeurs d'Espagne protestèrent contre le discours du duc, comme injurieux pour leur souverain, et affirmèrent que si un de leurs compatriotes avait parlé de la sorte du roi d'Angleterre en

1. Ne se parjurait-il pas lorsqu'il jurait le 20 juillet, « quod nulla lex particularis contra catholicos romanos lata, nec non leges generales sub quibus omnes ex æquo comprehenduntur, modo ejusmodi sint, quæ religioni romanæ repugnant, ullo unquàm tempore, ullo omninò modo aut casu, directè vel indirectè, quoad dictos catholicos romanos executioni mandabitur? » Prynne, 44. *Hard. Pap.* I, 428, 430.

2. Journaux des Lords, 209.

3. Son Altesse le prince, dit le garde des sceaux, pour de très-fortes raisons, doute qu'il y ait sûreté à tout remettre à la décision du parlement, de peur qu'on n'en vienne à examiner les dépêches particulières, où on ne peut manquer de trouver bien des contradictions. Il désire d'amener une rupture avec l'Espagne, sans dépecer les dépêches secrètes. *Cabala*, 299. Les dépêches qui sont dans le papiers Hardwicke prouvent la prudence de ce conseil.

Espagne, il eût payé de la tête son insolence. Toutefois, les deux chambres défendirent la conduite de Buckingham; elles déclarèrent que ses paroles concernaient les actes des ministres espagnols, et non ceux du roi [27]; et, dans une adresse au trône, elles émirent l'opinion [5 mars] que ni le traité de mariage, ni celui relatif à la restauration du Palatinat, ne pouvaient se poursuivre avec honneur et sûreté [1].

Jacques frémit à la perspective qui s'ouvrait devant lui, mais il n'eut pas l'énergie de résister aux conseils fougueux de son fils et de son favori. Après quelques faibles et inutiles efforts, il se soumit à sa destinée, et se laissa entraîner par le torrent. En réponse à l'adresse [8 mars], il fit observer qu'il y avait deux points à considérer : « l'un, s'il pouvait en honneur et conscience s'engager dans une guerre, et ceci le regardait exclusivement; l'autre, s'il possédait les moyens de la mener avec vigueur, ce qui dépendait d'eux. » Ses dettes étaient énormes, son échiquier vide, ses alliés appauvris, et les réparations de la marine, l'entretien de l'armée et la défense de l'Irlande demandaient des sommes considérables. Cependant, s'ils lui accordaient des fonds, il promettait de les soumettre au contrôle de commissaires nommés par eux, et de ne pas mettre fin à la guerre sans avoir pris leur avis; concessions par lesquelles, pour cette fois du moins, le lecteur l'observera, il transférait aux chambres du parlement deux branches du pouvoir exécutif [2].

Ce discours provoqua une seconde adresse [12], dans laquelle les lords et les communes offrirent, en termes généraux, de le seconder de leurs personnes et de leurs fortunes. L'archevêque de Canterbury fut chargé de la présenter : tâche agréable pour un homme qui, il n'y avait pas plus de six mois, avait, d'une main tremblante et le cœur gros, juré les articles religieux du traité espagnol. Mais lorsqu'il complimenta Jacques [17] de « s'être aperçu de la mauvaise foi des Espagnols : » « Arrêtez, » s'écria le monarque, « vous insinuez une chose que je n'ai jamais avancée. Permettez-moi de vous dire que je n'ai jamais témoigné m'être ou non aperçu de leur bons ou mauvais procédés. Buckingham vous a fait une relation dont vous êtes juges; mais je n'ai point encore déclaré mon opinion à cet égard [3]. »

1. Journaux des Lords, 220-247.

2. Ibid. 250.

3. Ibid. 259, 261, 265. Mais ne s'était-il pas plaint antérieurement de la mauvaise foi de la cour espagnole? (Vaughan, *Dynastie des Stuarts*, 247.) As-

Le roi, pour conclusion, requit une aide actuelle de 700,000 l. pour commencer la guerre, et un subside annuel de 150,000 l. pour la liquidation de ses dettes. Ce chiffre ébranla la résolution des communes, mais le prince et le duc leur assurèrent qu'une plus petite somme serait acceptée, et elles votèrent 300,000 l. [22 mars], à lever dans le cours d'une année. Ce vote fut accompagné d'une autre adresse [24] pour justifier Buckingham contre les plaintes des ambassadeurs espagnols, et il fut suivi d'une proclamation royale annonçant la rupture des deux traités avec l'Espagne[1].

Les travaux du parlement après les vacances de Pâques peuvent se ranger sous trois catégories. 1° Une pétition collective fut présentée au roi [23 avril] pour le prier de mettre à exécution les lois pénales contre les prêtres catholiques et les récusants[2]. Jacques prit encore une fois Dieu à témoin qu'il n'avait jamais eu l'intention de dispenser de ces lois, et promit de ne jamais permettre, dans quelque traité que ce fût, l'insertion d'aucune clause impliquant indulgence ou tolérance envers les catholiques[3]. On publia une proclamation qui commandait à tous les missionnaires de quitter le royaume dans un certain terme, sous peine de mort. Les juges et les magistrats reçurent l'ordre de mettre les lois à exécution comme autrefois; le lord-maire fut invité à arrêter toutes les personnes venant d'entendre la messe dans les maisons des ambassadeurs étrangers; et Jacques demanda l'avis des évêques et de son conseil sur les meilleurs moyens d'élever les enfants des catholiques dans les doctrines réformées[4]. Mais les communes n'étaient pas satisfaites. Chaque membre fut

surément non dans le discours auquel cette adresse répondait. Il exprimait plutôt la confiance.

1. J. des Lords, 275, 278, 282. Journ. des Communes, 770. Le comte de Rutland, à la surprise générale, vota contre le subside pour la guerre. Comparez le Journal de Laud, 22 mars, avec les Journaux, 273.

2. Il faut dire au lecteur constitutionnel que les communes avaient résolu de demander au roi une proclamation, ordonnant la due exécution des lois contre les récusants; mais les lords s'y opposèrent, « de peur que la postérité ne crût un jour que l'exécution des lois avait été activée par une proclamation. » Journaux, 297. La pétition proposée par les communes était, dans le langage de Jacques, piquante; « mais il eut assez d'influence sur les lords pour la faire remplacer par une autre plus modérée. » Voyez Rushworth, I, 140.

3. A cette occasion Charles protesta aussi, et fit serment, « que si jamais il plaisait à Dieu de lui donner pour femme une papiste, elle n'obtiendrait de liberté que pour sa propre maison, et pas un seul avantage pour les récusants du pays. » Journ. des Comm. 756.

4. Journ. des Lords. 317.

sommé de donner les noms de toutes les personnes en place dans son comté, et connues comme catholiques ou soupçonnées de l'être. Cette liste, après plusieurs radiations et changements, reçut l'approbation de la chambre, et l'on vota à l'unanimité une pétition qui demandait la destitution de ces personnes. Mais les lords, quand cette pétition leur fut envoyée, firent réponse que leur chambre était dans l'usage de recevoir des témoignages sur serment, et d'entendre les parties accusées; que concourir à cette pétition, ce serait juger et condamner sans preuve suffisante; et qu'en conséquence ils pensaient qu'il valait mieux que le prince la communiquât en particulier au roi, comme une affaire d'état qui méritait la plus sérieuse attention. Elles y acquiescèrent : la pétition fut lue à Jacques, puis elle fut oubliée [1].

2° Les communes rétablirent leur comité de réformes, et toutes les personnes tenant des patentes de la couronne reçurent l'ordre de les envoyer pour être examinées. Après de longues et fatigantes recherches, quelques-unes furent rendues comme sans inconvénient, plusieurs furent déclarées illégales, et le reste fut réservé pour être vérifié dans la session suivante. Quand elles présentèrent au roi leurs griefs au nombre de onze, il demanda à leur présenter ses griefs à son tour : « elles avaient empiété sur son autorité ecclésiastique, elles avaient condamné des patentes d'une utilité incontestable, et dans toutes leurs enquêtes elles s'étaient laissé diriger par les hommes de loi qui, il le leur dirait en face, de tous les gens du royaume étaient la plus grande cause de griefs qu'eussent ses sujets; car lorsque l'affaire n'était bonne pour aucun des plaideurs, ils prenaient soin qu'elle fût avantageuse pour eux-mêmes [2]. »

3° Les chefs du parti du pays se hâtèrent de profiter de leur compromis avec Buckingham, et commencèrent par poursuivre Cranfield, comte de Middlesex, lord-trésorier et maître de la cour des pupilles. Le lecteur doit se rappeler que le trésorier était un des deux hommes que le favori avait menacés de sa vengeance. Jacques voulait le sauver, mais il n'en eut pas le courage. Il

1. Journ. des Lords, 397. Journ. des Comm. 754, 776, 788, 792. Cette liste était divisée en deux parties. La première contenait les noms « des papistes récusants ou non-communiants qui avaient donné des soupçons positifs de leurs mauvais sentiments en religion, ou qui étaient accusés ou soupçonnés de l'être; » elle contenait trente-trois noms : l'autre, de ceux « qui avaient des femmes, de enfants ou des domestiques qui étaient récusants ou non-communiants, ou soupçonnés ou accusés de l'être. » Les noms étaient au nombre de trente-six. Voyez-les dans les Journaux, 394.

2. Cobbet, *Hist. Parlem.* I, 1503.

avertit Buckingham de prendre garde de mettre aux mains des communes une arme qu'elles pourraient un jour tourner contre lui [1]; il écrivit à la chambre basse que le comte de Middlesex, au lieu de conseiller, comme elle supposait, la dissolution du dernier parlement, en avait demandé à genoux la continuation [2]; et il rappela aux lords que le trésorier occupait un emploi où il ne pouvait être fidèle à son prince sans se faire des ennemis; qu'en beaucoup de choses, il n'avait pas de volonté à lui, mais était simplement l'instrument des volontés royales; et qu'au milieu d'une foule d'affaires, il était fort possible que l'esprit le plus droit commît des erreurs, par manque d'informations ou faillibilité de jugement. Mais l'influence de Buckingham était irrésistible. Des pétitions furent présentées contre Middlesex [16 avr.], et les communes l'accusèrent devant les lords de corruption, d'oppression et de négligence de ses devoirs. Lors de son procès, il soutint son innocence, repoussa les charges avec énergie, et se plaignit hautement de l'inégalité qui existait entre ses accusateurs et lui. On leur avait accordé trois semaines pour préparer leurs charges, et à lui trois jours seulement pour préparer sa défense : ils se relevaient tour à tour; il était forcé, jour sur jour, de rester debout huit heures à la barre, jusqu'à ce que ses forces fussent totalement épuisées; ils étaient assistés des hommes de loi les plus expérimentés : on l'abandonnait à lui-même sans le secours d'un conseil. Beaucoup de personnes le croyaient innocent : les lords [13 mai] l'acquittèrent sur deux des charges, mais le déclarèrent coupable sur quatre, et il fut condamné à payer une amende de 50,000 l., à être emprisonné à volonté, et à être pour jamais exclu du parlement et du ressort de la cour. Cependant ses plaintes d'oppression, quoique inutiles à lui-même, rendirent service à d'autres. Les lords, sentant qu'ils pourraient par la suite se trouver à sa place, ordonnèrent [28] que, dans toutes les accusations ultérieures, il serait fourni à l'inculpé des copies des dépositions en sa faveur et contre lui, et qu'à sa demande on lui accorderait l'aide d'un conseil instruit dans les lois [3].

1. « Le roi dit au duc qu'il était fou, et qu'il faisait des verges pour se fouetter, et au prince, qu'un jour viendrait où il aurait tout son saoûl d'accusations. » Clarendon, I, 23.

2. Journ. des Comm. 768.

3. Journ. des Lords, 307-383, 418. Le roi avait ordonné à sir Richard Weston de ne lui présenter aucune pétition du comte. Le 29 mai, ce seigneur donna à Weston une pétition pour son élargissement; mais celui-ci n'osa pas la présenter qu'il n'eût reçu des instructions de Buckingham. Voyez sa lettre dans

L'autre grand officier, qui avait été menacé, était l'évêque de Lincoln, garde des sceaux; mais on laissa dormir les pétitions contre lui jusqu'à la fin de la session, où le comité rapporta à la chambre, que, de celles qu'ont avait examinées, les unes étaient sans fondement et les autres ne fournissaient pas matière à une accusation criminelle. Il dut cependant son salut à sa prudence et à son humilité. Plus souple que Cranfield, il ne fut pas plus tôt averti du danger, qu'il chercha à se réconcilier avec le duc, sollicita l'intercession du prince et reçut cette froide mais consolante réponse : « Je ne travaillerai point à votre ruine, mais je cesserai de m'occuper de votre fortune. » C'était au commencement du parlement : durant la session, le hasard lui fournit l'occasion de rendre un service à Buckingham, ce qui lui valut la reconnaissance, mais ne lui rendit pas l'affection de son protecteur offensé [1].

Depuis trois mois, les ambassadeurs d'Espagne, le marquis Ynoiosa et don Carlos Coloma, tâchaient d'avoir une audience particulière du roi, mais on ne leur permettait de le voir qu'en présence du prince et de Buckingham. Enfin Coloma [21 avril] réussit à détourner leur attention, tandis que Ynoiosa mettait dans les mains de Jacques un billet que celui-ci cacha sur-le-champ dans sa poche. La conséquence fut quo, le même soir, le comte de Kelly conduisit clandestinement à l'appartement du roi Carendolet, secrétaire de la légation, qui exposa au roi, au nom des ambassadeurs, qu'il était prisonnier dans son palais, entouré d'espions et de délateurs; qu'aucun de ses serviteurs n'osait exécuter ses ordres ni lui donner un avis sans l'approbation préalable de Buckingham, et que le royaume n'était plus gouverné par son souverain, mais par un homme qui, pour satisfaire sa vengeance, cherchait à entraîner son bienfaiteur dans une guerre injuste et impolitique. Le roi promit le secret, mais il se trouva qu'à cette époque l'évêque de Lincoln entretenait la maîtresse de Carendolet : il sut par elle l'entrevue furtive de son amant et de Jacques, et sur-le-champ il en donna avis au prince [2].

*Cabala*, 403. Il sollicita ensuite la remise de l'amende; on la réduisit à 30,000 l. Une si petite réduction le surprit (ibid. 404). Il paya néanmoins 20,000 l., et il fut dispensé du reste. Dépêches de d'Effiat dans Carte, 132.

1. Je dois ajouter ici que dans ce parlement on adopta un acte qui abaissait le taux de l'intérêt de dix à huit pour cent, mais avec la clause « qu'on ne l'interpréterait pas comme autorisant la pratique de l'usure en matière de religion ou de conscience. » Stat. IV, 1223.

2. Buckingham exprime ainsi son mécontentement à Jacques : « Pour obéir à

Trois jours après [24], Carendolet se rendit une seconde fois, le soir, auprès du roi avec un écrit où il était dit que Buckingham concertait toutes ses mesures avec les comtes d'Oxford et de Southampton et ceux des membres des communes qui avaient été punis pour leur insolence à la fin du dernier parlement; qu'à cet effet il était dans l'habitude de se réunir à eux dans des soupers et des ordinaires où il leur révélait les secrets de l'état, le serment particulier du roi et l'importante négociation relative à la Hollande[1]; qu'ils avaient arrêté entre eux, si Jacques s'opposait à leurs desseins, de le confiner dans une maison de campagne et de diriger le gouvernement sous le nom du prince comme régent, et que le duc, dans l'espoir de ménager à sa famille la succession au trône, se proposait de marier sa fille au fils aîné du palatin, dont la femme était la plus proche héritière après Charles. Jacques l'interrompit fréquemment par des phrases entrecoupées. Il y avait, avouait-il, quelque chose de suspect dans la conduite du duc; cependant personne jusqu'ici n'avait produit de charge contre ce seigneur, et il ne pouvait croire que son fils ni son favori lui voulussent du mal ou eussent assez de pouvoir pour résister à son autorité. Son fils, dit-il, avait été jadis attaché à l'Espagne, mais il était maintenant « étrangement emporté par de jeunes et téméraires idées, et suivait l'humeur de Buckingham qui avait il ne savait combien de diable dans le corps depuis son retour. » Cette communication, toutefois, fit une profonde impression sur son esprit. Le matin, il parut pensif et mélancolique; il prit Charles dans son carrosse, mais il refusa d'y admettre le duc, et bientôt après, fondant en larmes, il se plaignit d'être abandonné, dans sa vieillesse, par ceux en qui il avait mis sa plus tendre affection[2].

vos ordres, je dirai à la chambre du parlement que vous avez pris un si gros rhume, que, ne sachant pas comment vous serez cette nuit, vous n'êtes pas encore en état de leur indiquer un jour d'audience; mais je m'abstiendrai de leur dire que, malgré votre rhume, vous avez été en état de parler aux agents du roi d'Espagne, quoique ne le puissiez pas à vos propres sujets. » *Hard. Pap.* I, 460. L'audience à laquelle il fait allusion fut accordée le lendemain, 23. Journ. des Lords, 317.

1. Il est évident qu'en vue du mariage espagnol, Jacques avait fait à Philippe, par l'entremise de Buckingham, une proposition relative à la Hollande, qu'il avait fort à cœur de cacher au public. *Hard. Pap.* I, 405, 428.

2. Voyez *Cabala*, 276. Buckingham dit à l'archevêque d'Embrun que la proposition de mariage venait du palatin, et que le roi n'y était point contraire. Il voyait que « Boukinkan y penchoit fort. » Relation d'Embrun, 364. Ce fut à cette offre que les Espagnols attribuèrent la détermination de Buckingham de rompre le mariage de Charles et de l'infante. « Le même jour qu'il reçut des lettres de la très-illustre princesse palatine, il fit révoquer la procuration; et peu

On savait assez qui avait produit cette impression sur le roi; mais il était réservé à la politique de Williams de démêler le complot, de découvrir les particularités de l'intrigue : « il se sentait dans l'angoisse comme une femme en travail, jusqu'à ce qu'il sût la vérité. » Pour se procurer une entrevue avec Carendolet, il fit arrêter un prêtre catholique de la connaissance intime de l'Espagnol, qui vint immédiatement intercéder pour son ami, et, regardant le garde des sceaux comme un homme dont le salut dépendait de la ruine de Buckingham, sollicita son assistance à l'appui du projet. Dans un pareil moment, il ne fut pas difficile à Williams de tirer de lui tout le secret. [27 avril.] Il transmit cette information au prince, lui donna l'avis que lui ou le duc ne perdissent pas le roi de vue, et ajouta un mémoire écrit dans lequel il répondait soigneusement à chacune des charges avancées par les Espagnols.

La lecture de ce papier, appuyé comme il l'était par les remarques de Charles, ébranla les soupçons de Jacques, quoique sans les détruire entièrement. Le dimanche suivant [2 mai], il entra dans la chambre du conseil, une Bible à la main, fit jurer à tous ceux qui étaient présents de dire la vérité, et leur commanda de répondre à certaines questions qu'il avait préparées relativement aux desseins supposés du duc [1]. Ils prirent tous un air d'étonnement, et s'excusèrent sur leur ignorance. Buckingham se plaignit de l'insulte faite à sa loyauté; mais telle était l'agitation de son esprit qu'il en eut, ou feignit d'avoir, la fièvre, et qu'il garda quinze jours la chambre. Le roi eut pitié de lui, requit les ambassadeurs de dire les noms de ceux qui leur avaient donné leurs renseignements, et regarda leur refus comme une complète justification de son favori. Ynoiosa, toutefois, prit un ton plus hardi; il réclama une audience du roi, et lorsqu'on lui dit qu'il devait s'expliquer aux ministres, il demanda un vaisseau pour quitter le royaume. Jacques avait grand désir de le voir, mais Charles et Buckingham s'y opposèrent : il partit [18 juin] sans les présents d'usage, et à son arrivée en Espagne [5 août], il trouva une accusation déjà portée contre lui par l'ambassadeur

de jours après, à l'arrivée du secrétaire de la susdite princesse, et sur la confirmation de son espérance d'avoir sa fille mariée au fils de Son Altesse, tout fut complétement rompu. » *Archæol.* XVII, 282. *Cabala*, 275.

1. Charles écrivit là-dessus à Buckingham, lui conseillant d'acquiescer au dessein qu'avait le roi d'interroger les conseillers sous serment. *Hardwicke Pap.* 456.

d'Angleterre [1]. Il allégua à sa justification que Carendolet n'avait rien avancé par ses ordres qui ne fût vrai; qu'on ne devait accorder aucun crédit aux conseillers qui feignaient l'ignorance, parce que c'étaient des complices, et qu'il pouvait citer plusieurs officiers de la cour qui auraient les moyens et la volonté de prouver la culpabilité de Buckingham, s'ils n'étaient pas retenus par la crainte de sa vengeance et la pusillanimité du roi. Grâce à l'influence de son cousin Olivarez, il recouvra, après quelques jours de réclusion, la faveur de son souverain [2].

La répugnance visible avec laquelle Jacques avait donné son assentiment aux mesures des deux chambres fit naître généralement le soupçon que le pouvoir du duc était fort précaire [3]. Certain toutefois de l'appui du prince, et se fiant à l'influence qu'ils avaient tous deux sur l'esprit faible du roi, il méprisait les intrigues de ses ennemis et riait de leurs prédictions. Un de ses principaux objets, après la clôture du parlement, fut de travailler au recouvrement du Palatinat. Des ambassadeurs partirent d'Angleterre pour la moitié des cours de l'Europe, et raisonnements, promesses et présents, on employa tout pour susciter des ennemis à la maison d'Autriche. 1° La longue trêve entre l'Espagne et les Etats était expirée: la guerre était déjà allumée dans les Pays-Bas; et Buckingham saisit cette occasion de conclure une ligue défensive, mais non offensive, entre le roi de la Grande-Bretagne et les sept provinces unies. Il fut stipulé qu'en cas d'invasion étrangère, chacune des parties contractantes serait tenue d'assister l'autre, le roi avec une armée de six mille hommes, les Etats avec une de quatre mille, et qu'à la fin de la guerre, les dépenses des troupes auxiliaires seraient défrayées par la puissance qui aurait profité de leurs services. On venait de recevoir la nouvelle du massacre de la factorerie anglaise d'Amboyne, et la nation retentissait de plaintes contre l'avarice et l'inhumanité des Hollandais; mais, d'un autre côté, les Espagnols avaient déjà formé le siége de Breda, et Charles et Buckingham brûlaient de commencer les hostilités contre l'Espagne. Le cri de vengeance

1. « De façon qu'à la grande joie et allégresse de tous les savetiers et autres frères bigots et zélés de cette ville, il vient aujourd'hui à Ely-house, et demain à Douvres. » *Strafford Pap.* édit. fol. I, 21.

2. Pour cette singulière affaire, comparez la Relation de Hacket, I, 195-197, avec les lettres dans la *Cabala*, 13, 300, 348; et les depêches de Velarezzo, ambassadeur vénitien, citées par Carte, IV, 117.

3. *Strafford Pap.* I, 20.

fut donc étouffé, le traité signé [5 juin] et le secours de six mille hommes fourni immédiatement [1].

2° Les envoyés anglais soumirent aux rois de Suède et de Danemarck et aux puissances protestantes d'Allemagne le plan d'une croisade pour l'abaissement du pouvoir catholique dans l'empire. Ils firent un appel énergique à la religion et à l'intérêt de ces princes ; et il y en eut peu qui refusèrent, sur la promesse d'un généreux subside, de souscrire à la sainte alliance. 3° Quoique les états catholiques de France, de Venise et de Savoie, crussent déshonorant d'entrer publiquement dans une ligue protestante contre ceux qui professaient la même foi qu'eux, ils étaient portés à contribuer à son succès par inimitié contre la maison d'Autriche; et ils s'engagèrent secrètement à distraire l'attention de l'Espagne, par une démonstration d'hostilités, à fournir de l'argent pour l'entretien de l'armée du palatin et à laisser lever chez eux des troupes auxiliaires. 4° Le comte Mansfield, célèbre aventurier et principal soutien de la fortune chancelante de Frédéric, vint en Angleterre. Il obtint [10], pour le payement de son armée, une promesse de 20,000 liv. par mois; et pour renforcer ses mercenaires français et allemands, on fit une presse de douze mille Anglais, qu'on plaça sous ses ordres. De Douvres, où leurs excès ne purent être réprimés que par des exécutions sommaires, ces recrues firent voile pour Calais et de là pour l'île de Zélande. Mais l'encombrement des transports, la rigueur de la saison et le manque de provisions et de logements sur le rivage, engendrèrent une maladie contagieuse, qui emporta cinq mille hommes en quelques semaines ; et Mansfield, quoiqu'il continuât d'avancer en dépit de tous les obstacles, trouva, lorsqu'il atteignit le Rhin, son armée si affaiblie par la maladies et les accidents de sa marche, qu'il fut forcé de rester sur la défensive [2].

1. *Clarend. Pap.* I, 21-25. Dumont, 458. Le roi de France leur donna en même temps de l'argent, 1,200,000 livres pour la première année, un million pour la seconde, et la même somme pour la troisième, à rembourser par portions égales entre la troisième et la neuvième année après la paix. Louis demanda en retour que ses sujets de Hollande eussent le libre exercice de leur religion. On ne l'accorda que dans la maison de son ambassadeur, et à condition qu'aucun indigène ne serait présent. Ibid, 463.

2. Le secrétaire Conway dit que les douze mille hommes devaient être levés par « la presse. » *Hard. Pap.* I, 533. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'à l'époque où ces douze mille hommes et les autres six mille étaient levés en Angleterre pour être employés contre l'Espagne et l'Autriche, quinze cents hommes étaient aussi levés par le lord Vaux pour être employés au service de l'archiduchesse, et conséquemment en leur faveur.

Le roi était demeuré spectateur silencieux et mécontent de ces préparatifs de guerre, mais il prit un plus vif intérêt au nouveau traité de mariage qui avait été mis sur le tapis pour le consoler de la rupture de celui de l'Espagne. Lorsque Charles et Buckingham avaient passé par la France, ils s'étaient arrêtés un jour à Paris, et, en qualité d'étrangers, avaient été admis à la cour, où ils avaient vu dans un bal la princesse Henriette-Marie. C'était la plus jeune fille du feu roi; elle avait quatorze ans, elle était brune de teint et de petite taille, mais remarquable par la beauté de ses traits et l'élégance de sa tournure[1]. Elle ne paraît pas, à cette époque, avoir fait aucune impression sur le cœur du prince; mais plus tard, à mesure qu'il se refroidit pour l'infante, ses pensées se tournèrent vers Henriette, et à son retour en Angleterre, le lord Kensington fut envoyé, sur sa demande, à la cour du frère de la princesse. Il y parut sans caractère officiel; mais l'objet de sa visite fut connu, et il reçut de la reine-mère l'assurance d'un résultat favorable. Dès que Jacques eut dissous le traité fait avec l'Espagne[2], le comte de Carlisle rejoignit Kensington; tous deux prirent le titre d'ambassadeurs, et la proposition de mariage fut formellement faite [mars]. Le pape Urbain VIII et Philippe d'Espagne firent plusieurs tentatives pour dissuader Louis de donner son consentement; mais ce monarque céda à l'influence et aux raisons de sa mère, qui lui représentait la mesure comme devant être très-avantageuse pour la France. On nomma des commissaires qui, sachant que le roi d'Angleterre avait cette union à cœur, et que le pouvoir de Buckingham dépendait du succès de ce traité, élevèrent graduellement leurs demandes. Il fut convenu que les parties se marieraient en France de la manière dont Henri IV avait épousé Marguerite de Valois; qu'à l'arrivée de la princesse en Angleterre, le contrat serait ratifié publiquement sans cérémonie religieuse; qu'elle et ses serviteurs auraient le libre exercice de leur religion aussi pleinement

1. Voyez deux portraits de la princesse, par lord Kensington, *Cabala*, 312. Ellis, III, 177; et Lettres de Howell, 190. Sir Simon d'Ewes eut la curiosité d'aller à Whitehall la voir à dîner après son mariage. Elle lui parut une créature tout à fait délicate. De plus, son maintien au milieu de ses femmes était si aimable et si humble, et son ton et son air si doux et si gracieux pour ses autres serviteurs, que je ne pus m'empêcher de pousser plusieurs profonds soupirs en songeant qu'elle était dans l'ignorance de la vraie religion. » Dans Hearne, *Chron Dunst.* XIV.

2. *Cabala*, 311-319. Philippe, à la nouvelle de cette mesure, répondit qu'il considérait le traité de mariage comme toujours en vigueur par suite d'une convention particulière entre le prince et lui.

qu'on l'avait stipulé pour l'infante; que les enfants resteraient sous sa surveillance jusqu'à l'âge de treize ans; que sa dot serait de 800,000 couronnes, et qu'elle renoncerait pour elle-même et pour ses descendants à tout droit de succession à la couronne de France. Mais en outre, le cardinal de Richelieu fit observer que ce serait un affront pour son souverain si on accordait moins en faveur d'une princesse française qu'on n'avait accordé à une princesse espagnole, et en conséquence il exigea que toute l'indulgence promise aux catholiques anglais par le traité de Madrid fût garantie par le traité pendant à Paris. Cette demande inattendue, après les ordres donnés si récemment aux juges, le serment prêté par le prince et la promesse faite par Jacques au parlement, offrait une difficulté presque insurmontable. La négociation fut arrêtée; on suggéra et refusa divers expédients; enfin le cabinet français acquiesça [8 nov.] ou eut l'air d'acquiescer au compromis suivant: le roi d'Angleterre, dans un engagement secret signé par lui, son fils et un secrétaire d'état, promettrait n'accorder à ses sujets catholiques une plus grande liberté de religion qu'ils n'en auraient pu prétendre en vertu du traité espagnol, sans être molestés dans leurs personnes, leurs propriétés ni leur conscience [1].

Après cet accommodement, Jacques et Louis signèrent le traité [12]. Ils l'avaient même ratifié par leurs serments, lorsque les ministres français élevèrent une objection inattendue. La promesse secrète, dirent-ils, était conçue en termes généraux: elle n'obligeait le roi à aucune mesure spéciale de soulagement; elle le laissait libre d'étendre ou de restreindre à son gré la tolérance. Les ambassadeurs à Paris considérèrent cette plainte comme une tentative pour rouvrir une négociation définitivement close. Ils exprimèrent, en termes énergiques, leur surprise et leur indignation: ils conseillèrent à Buckingham de résister avec vigueur, ils allèrent même jusqu'à prédire que la cour de France se désisterait de ses prétentions plutôt que de renoncer à ce mariage avantageux. Mais le roi et son fils trouvèrent l'expérience hasardeuse; ils savaient que les Espagnols s'efforçaient de séduire la fidélité de Louis par les offres les plus tentantes, et ils reculaient devant la honte d'un second échec encore plus mortifiant. En proie à ces appréhensions, on crut devoir se soumettre aux

1. *Hard. Pap.* I, 523-547. *Clarend. Pap.* II, *App.* II. Lord Nithisdale, catholique, fut employé à seconder l'ambassadeur de France à Rome, qui sollicitait la dispense du page. Voyez une lettre de lui à Buckingham dans *Cabala*, 332; et une autre de Buckingham à lui dans Ellis, III, 179.

exigeances, et le premier engagement fut remplacé par les trois articles suivants : tous les catholiques emprisonnés pour cause de religion depuis l'ouverture du parlement, seraient mis en liberté ; toutes les amendes levées sur les récusants depuis cette époque seraient remboursées, et à l'avenir ils ne seraient point molestés à raison de l'exercice privé et paisible de leur culte [1].

[1625]. Ainsi le roi, après neuf années d'ambassades et de négociations, avait surmonté en apparence tous les obstacles qui s'opposaient au mariage de son fils avec une princesse de naissance égale et puissamment apparontée. Le duc de Chevreuse avait été choisi par Charles pour son fondé de pouvoirs, et le duc de Buckingham avait reçu l'ordre de conduire la fiancée royale en Angleterre, lorsque, à la surprise et à la vexation des deux parties, le nonce Spada, par ordre d'Urbain, refusa de délivrer la dispense papale avant d'avoir de meilleures garanties de l'exécution des trois promesses faites en faveur des catholiques anglais. Les ministres français offrirent d'y substituer une dispense des autorités ecclésiastiques de France; mais l'offre fut refusée par Jacques, qui allégua qu'en ce cas la validité du mariage pourrait être contestée par la suite, et le pontife finit par se contenter d'un serment prêté par Louis [21 mars], par lequel il s'obligeait, lui et ses successeurs, à employer toutes les forces de la France pour contraindre, s'il était nécessaire, Jacques et son fils à remplir leurs engagements [2]. La dispense fut alors délivrée; mais le roi d'Angleterre ne vécut point assez pour être témoin de la célébration du mariage. Son indisposition fut d'abord considérée comme une fièvre tierce, puis comme la goutte dans l'estomac ; mais quelle qu'en fût la vraie nature, elle devint fatale par son obstination à refuser des remèdes, et par l'hésitation ou l'ignorance de ses médecins. Le onzième jour il reçut le sacrement en présence de son fils, de son favori et de ses serviteurs, avec une sérénité d'âme et une ferveur de dévotion qui arrachèrent des larmes à tous les assistants [3]. Le 14, de bonne heure, il envoya chercher

1. *Hard. Pap.* 547-561. *Cabala*, 320. Prynne, 72. Ruthworth, I, 173.

2. Dépêches manuscrites du nonce Spada. *Clarend. Pap.* II, *App.* XXI.

3. Comme on lui dit que ceux qui ont reçu les saints ordres dans l'Église d'Angleterre revendiquent, comme inhérent à leur fonction et non à leur personne, le pouvoir de prononcer et déclarer la rémission des péchés aux pénitents qui la demandent, il répondit soudain : J'ai toujours cru qu'il y avait ce pouvoir en vous qui êtes dans les ordres dans l'Église d'Angleterre; c'est pourquoi, misérable pécheur, je prie humblement Dieu tout-puissant de m'absoudre de mes péchés, et vous, qui êtes son serviteur dans cette haute place,

Charles; mais avant que le prince pût arriver à sa chambre, le roi avait perdu la parole, et au bout de quelques heures il expira dans la cinquante-neuvième année de son âge et la vingt-troisième de son règne [27 mars]. De ses sept enfants, trois fils et quatre filles, deux seulement lui survécurent; Charles, son successeur, et Elisabeth, reine titulaire de Bohême[1].

Quoique Jacques fût un homme capable, c'était un faible monarque. La vivacité de son intelligence et la solidité de son jugement étaient gâtées par sa crédulité et ses partialités, ses craintes puériles et ses habitudes d'indécision. Eminemment fait pour le rôle de conseiller, il manquait de l'énergie et de la résolution nécessaires à un souverain. Sa conversation regorgeait de maximes de sagesse politique, mais sa conduite politique portait souvent l'empreinte de la faiblesse. Si, au dire de ses flatteurs, il était le Salomon anglais, dans l'opinion des observateurs moins intéressés il méritait le nom que lui avait donné le duc de Sully, du « plus sage fou de l'Europe[2]. »

Ce fut son malheur, au moment où il prit les rênes du gouvernement en Ecosse, de tomber aux mains de favoris indignes et dépravés qui, en favorisant ses penchants, songeaient à perpétuer leur influence, et c'est à ce goût qu'il contracta pour le repos et le bien-être que nous devons attribuer les anomalies diverses de son caractère. Nous le voyons continuellement y sacrifier ses devoirs et ses intérêts, cherchant dans sa jeunesse à éviter par tous les moyens l'ennui des affaires publiques, et se déchargeant plus tard

de m'apporter cette céleste consolation; et, l'absolution lue et prononcée, il reçut le sacrement avec le même zèle et la même dévotion que s'il n'avait pas été un homme fragile, mais un chérubin revêtu de chair et de sang. » Son oraison funèbre par Williams, *Somers' Tracts*, II, 51, édit. 1809.

1. *Hard. Pap.* I, 562-566. Howell, 173. Journal de Laud, 15. Les prières lues à Jacques, à sa mort, par l'évêque de Lincoln, sont dans le *Titus Livius* de Hearne, 221-224.

2. « Il était de moyenne taille, plus gros de vêtements que de corps, cependant assez gras. Ses habits étant toujours faits grands et aisés, les pourpoints matelassés à l'épreuve du stylet; ses chausses à gros plis et bien ouatées. Il était naturellement craintif, ce qui était la meilleure explication de ses pourpoints matelassés; il roulait ses grands yeux après tous les étrangers qui venaient en sa présence, au point que beaucoup ont quitté la chambre de honte, et tout déconcertés. Sa barbe était très-rare, sa langue trop grosse pour sa bouche, et le faisait boire très-malproprement, comme s'il mangeait sa boisson qui retombait dans la tasse de chaque côté de sa bouche. Sa peau était aussi douce que du satin, ce qui venait de ce qu'il ne se lavait jamais les mains, et se contentait de se frotter légèrement le bout des doigts avec le coin d'une serviette mouillée. Ses jambes étaient très-faibles, ayant reçu (à ce qu'on croyait) un mauvais coup dans sa jeunesse, ou plutôt avant d'être né, en sorte qu'à sept ans il n'était pas en état de se tenir debout; cette faiblesse faisait qu'il s'appuyait toujours sur quelque épaule. » Balfour, II, 108.

du fardeau du gouvernement sur ses favoris. C'est là ce qui lui apprit à user d'astuce et de duplicité pour parvenir à ses fins, à violer sa parole avec autant de facilité qu'il la donnait, à jurer et se parjurer selon sa convenance. C'est là ce qui le plongea dans des dettes afin de s'épargner la peine de refuser d'importuns solliciteurs, et l'engagea à sanctionner des mesures qu'il condamnait, afin d'échapper aux contradictions de son fils et de son favori. Oublier ses soucis dans l'emportement de la chasse ou dans l'exercice de la longue paume, en buvant à table, ou en riant de la bouffonnerie et des indécences de ceux qui l'entouraient, paraît avoir constitué le principal plaisir de sa vie[1].

De caractère, Jacques était vif et variable, aisément provoqué et aisément apaisé. Dans sa colère il criait, maudissait et se permettait des allusions blasphématoires ou indélicates; quand sa colère était calmée, il pardonnait ou demandait pardon[2]. Quoiqu'il ne fût pas grand admirateur du beau sexe, il est accusé d'avoir encouragé les immoralités de Somerset et de Buckingham, et les caresses dont il accablait ses favoris, jointes à l'indélicatesse de sa correspondance familière, ont induit quelques écrivains à le soupçonner d'habitudes plus dégradantes. Mais une si odieuse imputation veut des preuves plus positives qu'une allusion obscure dans une pétition, ou la ténébreuse insinuation d'un libelle malveillant, ou les rapports qui parvenaient à un ambassadeur étranger et mécontent[3].

1. « Il aimait dans leurs mascarades les représentations et les déguisements qui étaient spirituels et imprévus; plus ils étaient ridicules, plus ils lui plaisaient. » Wilson, 104. Le lecteur peut juger de la nature de ces divertissements par l'exemple suivant. Un cochon de lait, animal dont le roi avait une extrême horreur, fut emmailloté comme un enfant qu'on va baptiser; la comtesse de Buckingham, déguisée en sage-femme, l'apporta enveloppé dans un riche manteau : le duc assistait comme parrain, Turpin, en manches de linon, comme ministre; un autre portait un bassin d'argent avec de l'eau; mais au moment où le service commençait, le prétendu enfant se trahit par son cri, et le roi se détourna en s'écriant : Allez-vous-en, fi donc! » Wilson, 218.

2. Jacques demanda à Gibb des papiers qui avaient été confiés à ses soins. Gibb, à genoux, protesta qu'il ne les avait jamais vus. Le roi jura après lui et même lui donna des coups de pied, et le page indigné quitta la cour. On découvrit ensuite que les papiers avaient été donnés à un autre; et Jacques aussitôt fit rappeler Gibb, et, tombant à ses genoux, lui demanda pardon. Wilson, 219.

3. Voyez la note dans *Somers' Tracts*, édit. de Scot, II, 488. Que, pour l'amusement du roi, la décence fut honteusement outragée dans les orgies de la maison de Buckingham, on n'en saurait douter — cela est confirmé par la conduite du favori à Madrid, en présence du prince (*Cabala*, 276). — Mais il nous est permis d'espérer que la peinture qu'en fait Tillières dans ses dépêches a été trop vivement colorée par les préventions de l'ambassadeur, ou de celui qui le renseignait (Raumer, II, 259, 266, 269, 274, 276). La partialité du roi pour

Jacques tenait de son précepteur Buchanan la maxime « qu'un souverain doit être le plus savant clerc de ses Etats. » Il a laissé dans ses ouvrages de nombreux échantillons de ses connaissances intellectuelles; mais son orgueil et sa suffisance littéraires, son habitude d'interroger les autres et le pompeux étalage qu'il faisait continuellement de son savoir, bien qu'ils lui valussent les flatteries de ses serviteurs et de ses courtisans, provoquaient le mépris et la risée des vrais érudits. Il considérait la théologie comme la première des sciences, à cause de son objet, et comme la plus importante pour lui-même en qualité de chef de l'Eglise et de défenseur de la foi. Mais quoiqu'il fût toujours orthodoxe, sa croyance n'était point exempte de changement. Pendant bien des années, ses opinions conservèrent une teinte prononcée de calvinisme; elle s'éclaircit insensiblement par les conversations de Laud, Montague et autres hauts dignitaires de l'Eglise, et avant la fin de son règne il avait adopté les doctrines plus douces, mais contraires, d'Arminius. Jusqu'au dernier moment, il s'occupa de recherches théologiques; et la révision des ouvrages d'instruction religieuse, les directions à donner aux prédicateurs et la réfutation des hérésies des théologiens étrangers, furent les objets qui occupèrent l'attention et partagèrent les soins de ce souverain de trois royaumes [1].

Outre la théologie, il était une autre science dans laquelle il était également versé, celle de la démonologie. Il démontra avec un grand étalage d'érudition l'existence des sorcières et les méfaits de la sorcellerie, contre les objections de Scot et de Wierus; il découvrit même une solution satisfaisante de cette obscure mais intéressante question : « Pourquoi le diable avait-il plus d'influence sur les vieilles femmes que sur les autres? » Mais les vieilles femmes n'eurent pas lieu de se féliciter de la sagacité de

l'Espagne et pour le mariage de l'infante était une source constante de vexations pour ce ministre, et le portait à exagérer et à dénaturer les faits.

1. Dans l'automne de 1624, l'archevêque d'Embrun vint en Angleterre par ordre du roi de France, et eut plusieurs conférences avec Jacques et Buckingham au sujet du traité de mariage. Dans l'une d'elles, le roi assura au prélat qu'il n'avait rien plus à cœur que d'établir la liberté de conscience dans ses états, et qu'à cet effet il avait projeté une assemblée de théologiens anglais et étrangers (probablement français), qui se tiendrait à Douvres ou à Boulogne, et qui publierait une déclaration sur laquelle on baserait une concession si importante. Je crois que c'est tout ce qu'on peut raisonnablement conclure des paroles du roi, telles qu'elles sont rapportées par l'archevêque, quoiqu'il en inférât certainement que Jacques voulait effectuer une réunion entre les deux Eglises, et tenir cette assemblée théologique comme mesure préparatoire. Voyez la relation de M. l'arch. d'Embrun, à la suite des Mémoires de Déageant, 327-377.

leur souverain. La sorcellerie, à sa sollicitation, fut déclarée un crime capital, et depuis le commencement de son règne il se passa à peine une année sans qu'une vieille ou une autre fût condamnée à expier sur le gibet ses communications imaginaires avec l'esprit malin.

Si Jacques eût été destiné à la vie privée, c'eût été un respectable gentilhomme de campagne. L'élévation du trône exposa ses faiblesses aux regards du public, et cela à une époque où l'esprit croissant de liberté, et la diffusion plus générale des lumières, avaient rendu les hommes moins disposés à admettre les prétentions de leurs supérieurs, et plus portés à en censurer les défauts. Avec tout son savoir et toute son éloquence, il ne put acquérir l'amour ni l'estime de ses sujets; et quoiqu'il ne méritât point les reproches faits à sa mémoire par les écrivains révolutionnaires des règnes suivants, la postérité s'est accordée à le considérer comme un roi faible et prodigue, et comme un pédant vain et bavard.

---

# CHAPITRE TREIZIÈME.

## CHARLES I^er^.

PRINCES CONTEMPORAINS.

| *Empereurs.* | *Roi de France.* | *Roi d'Espagne.* |
|---|---|---|
| Ferdinand II... 1637. | Louis XIII... 1643. | Philippe IV. |
| Ferdinand III. | Louis XIV. | |

PAPES.

Urbain VIII, 1644. Innocent X.

Mariage du roi. — Son premier parlement. — Expédition malheureuse contre Cadix. — Second parlement. — Accusations de Bristol et de Buckingham. — Guerre avec la France. — Honteuse expédition de l'île de Rhé. — Troisième parlement. — Pétition de droit. — Assassinat de Buckingham. — Ministres. — Laud, évêque de Londres. — Expédients pour lever de l'argent. — Paix avec la France et l'Espagne. — Démarches en faveur du palatin.

Charles était dans sa vingt-cinquième année lorsqu'il monta sur le trône [27 mars 1625]. Son avénement n'amena aucune modification importante dans la composition du conseil ni dans la politique du gouvernement. Le monde avait rarement vu le même individu accaparer la faveur de deux monarques succes-

sifs ; mais Buckingham ne jouit pas moins de la confiance du fils que de celle du père. La mort de Jacques lui fut même favorable. Le vieux roi avait commencé à être gêné de son contrôle ; mais Charles écouta ses conseils avec la crédulité de la jeunesse, et resta fidèle à ses intérêts avec l'opiniâtreté de cet âge.

La première question qui réclama l'attention du nouveau monarque fut le projet d'union avec la France ; et trois jours après la mort de son père [30] il ratifia comme roi le traité qu'il avait précédemment signé comme prince. Le duc de Chevreuse, son parent de la maison de Guise, fut une seconde fois nommé son représentant [1er mai] ; le cardinal de la Rochefoucauld accomplit la cérémonie du mariage sur une plate-forme érigée devant la grande porte de la cathédrale de Paris[1] ; et le duc de Buckingham se rendit dans cette capitale avec une suite nombreuse, pour ramener en Angleterre la royale fiancée. Sept jours se passèrent en réjouissances d'un événement qu'on supposait avoir cimenté une éternelle union entre les deux couronnes. Après quelques délais, occasionnés par une maladie de Louis, les reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche accompagnèrent Henriette à son départ de la cour de son frère[2]. A Douvres, elle fut reçue par Charles [12 juin], à la tête de la noblesse anglaise ; le mariage fut publiquement renouvelé dans la grande salle de Canterbury, et le couple royal se rendit à Whitehall [16], et de là au palais de Hampton-court[3]. Leur entrée solennelle dans la métropole n'eut pas lieu, à cause des ravages d'une maladie contagieuse, la plus meurtrière, assurait-on, qu'on eût connue de mémoire d'homme[4].

Charles eut peu de temps à donner à sa jeune épouse. Le lendemain de leur arrivée [18], il tint son premier parlement, et lui

1. Voyez la relation française de la cérémonie dans *Somers' Tracts*, IV, 95 ; et dans Balfour, II, 119-125.

2. La reine mère avait l'intention d'accompagner sa fille en Angleterre. Sa santé ne le lui permettant pas, elle écrivit d'Amiens à Charles ce qui suit : « J'estime ma fille heureuse, puisqu'elle sera le lien et le cément pour l'union de ces deux couronnes, et je l'estime doublement heureuse, non-seulement pour ce qu'elle espouse un grand roi, mais une personne come la vôtre. Je vous la recommende come la créature du monde qui m'est aussi chère, et prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous bénisse tous deux. » Rymer, XVIII, 116.

3. Comme les catholiques et les protestants considéraient le mariage comme un sacrement religieux, les premiers auraient été choqués si Henriette l'eût reçu d'un ministre protestant, les derniers si elle l'eût reçu d'un prêtre catholique. Le lecteur remarquera que l'arrangement adopté évitait ces deux inconvénients.

4. Dans la lettre de Mead à Stuteville, le nombre des morts par semaine augmente à Londres d'une manière alarmante, de 640 à 942, 1,222, 3,583, 30 juillet. Ellis, III, 203, 205, 207, 209. Le nombre des morts de Londres et Westminster durant l'année fut de 63,001 dont 41,313 de la contagion.

soumit l'état de ses finances. Le subside accordé à son père n'avait pas couvert la moitié des charges pour lesquelles on l'avait voté ; Jacques avait légué à son successeur des dettes personnelles montant à 700,000 liv., et l'avénement et le mariage du nouveau roi l'avaient jeté dans des dépenses extraordinaires, quoique indispensables. C'était, toutefois, avec plaisir et confiance qu'il s'en remettait à la générosité de ses sujets. Les objections qu'on avait faites aux demandes pécuniaires du dernier monarque ne lui étaient point applicables. On ne pouvait pas dire de lui qu'il se fût follement endetté, ou qu'il eût prodigué à ses mignons les revenus de la couronne, ou qu'il eût éveillé la méfiance du peuple, en prêchant les droits de la prérogative. L'argent qu'il sollicitait était destiné à mettre à exécution le vote du dernier parlement ; ceux qui avaient conseillé la guerre ne pouvaient raisonnablement refuser les fonds, sans lesquels il était impossible de la soutenir.

Toutefois, l'état de l'esprit public était de nature à amortir les ardentes espérances du roi. Dans la chambre haute, il n'existait pas, à la vérité, d'opposition formelle contre la cour ; mais beaucoup de lords regardaient de mauvais œil l'ascendant de Buckingham, et étaient prêts à voter pour toute mesure qui, en embarrassant le gouvernement, pourrait précipiter la chute du favori. Leur chef réel, mais non avoué, était le comte de Pembroke ; et on se formera peut-être une idée assez exacte des deux partis, en consultant le nombre de procurations confiées à leurs chefs. Si Buckingham en avait treize, Pembroke pouvait se vanter d'en avoir dix [1].

Aux communes, les saints ou zélateurs formaient une puissante phalange. Austères pour eux-mêmes, ils voulaient réformer l'Eglise et l'état suivant leurs idées particulières sur la doctrine et la pratique des Ecritures. Ils regardaient comme le premier de leurs devoirs d'extirper le papisme, qui, comme un fantôme, hantait leur imagination jour et nuit : de quelque côté qu'ils se tournassent, ils le voyaient toujours se dresser devant eux ; ils le découvraient jusque dans les plaisirs et les fêtes de la cour, dans les distinctions de rang de la hiérarchie, dans les cérémonies de l'Eglise et dans l'existence de la pluralité des bénéfices parmi le clergé. Leur zèle était toujours actif ; mais depuis peu, il était tout enflammé par les publications du docteur Montague, un des chapelains du roi. Montague, dans une controverse avec un mis-

1. Journaux, III, 431.

sionnaire catholique, avait désavoué plusieurs des doctrines qui lui étaient imputées par son adversaire. C'étaient, disait-il, les doctrines de Calvin, et non celles de l'Eglise établie. Cette distinction offensa vivement. Deux ministres puritains, Yates et Ward, dressèrent contre lui une dénonciation qui devait être portée devant le parlement, et Montague « en appela à César » dans une brochure dédiée au roi. Cette démarche porta au plus haut point l'indignation de ses ennemis; ils le déclarèrent un papiste caché dont le but était d'introduire le papisme; ils le supposèrent encouragé par des promesses d'appui de plusieurs prélats, peut-être de Charles lui-même, et ils réclamèrent sa punition avec autant d'ardeur et d'opiniâtreté que si d'elle seule eût dépendu l'existence même de la foi réformée.

Ces zélateurs combattaient généralement sous la même bannière, et dans la plupart des questions faisaient cause commune avec les membres du parti patriotique, qui, quels que fussent leurs sentiments religieux, faisaient profession de vouloir la réforme des abus de la prérogative, et la conservation des libertés du peuple. Le conflit perpétuel entre l'autorité et la conscience, sous les derniers règnes, aidé d'une plus grande diffusion des lumières politiques, avait enhardi à préférer les principes aux précédents, à contester la convenance d'usages que l'on ne défendait que parce qu'ils existaient, et à condamner comme un abus de la couronne tout ce qui semblait incompatible avec les droits du peuple. Les avocats de ces doctrines parvinrent aisément à siéger dans la chambre basse; et comme l'expérience avait montré que leur force réelle consistait dans le contrôle des deniers publics, ils avaient pris la résolution de refuser au souverain tout subside dont la demande ne serait pas accompagnée du redressement de quelque grief national, ou de la renonciation à quelque prétention arbitraire et oppressive.

Ce qui rendait l'union des deux partis plus formidable, c'était la couleur spécieuse donnée à leurs prétentions. Ils combattaient pour la pureté de la religion et pour la liberté civile. S'opposer à eux, c'était rechercher l'imputation de superstition et de servitude. Aussi les serviteurs mêmes de la couronne n'osaient pas les combattre ouvertement; ils leur accordaient la droiture des intentions; ils professaient avoir les mêmes objets en vue; ils bornaient leur opposition à la forme plus qu'au fond, et cherchaient à retarder les progrès des réformateurs, en soulevant des difficultés indirectes et en prédisant des maux imaginaires.

Il est vrai que Charles s'était acquis la faveur du dernier parlement; mais après la prorogation, sa popularité avait rapidement décliné. S'il avait refusé une princesse papiste, il l'avait remplacée par une autre; s'il avait juré de n'accorder à sa future épouse que l'exercice particulier de la religion qu'elle professait, il avait, peu de mois après, violé son serment en promettant, par égard pour elle, la tolérance à tous les catholiques de ses états. On en conclut que le roi n'avait pas d'idées arrêtées; qu'il n'était qu'un instrument aux mains de Buckingham, qui avait pris le masque du patriotisme l'année précédente, dans le seul but de satisfaire son ressentiment contre l'Espagne.

La session s'ouvrit par un gracieux discours du trône [18 juin]; mais quoique la coutume fût d'ajouter créance aux professions de foi d'un nouveau souverain, on n'entendit parmi les communes que les sombres prédictions du fanatisme et les murmures de la méfiance. Le roi, à la requête des deux chambres, avait fixé un jour de mortification, de jeûne et de prières publiques [21 juin]; elles l'anticipèrent d'une semaine, afin de donner l'exemple au reste de la nation. Elles s'assemblèrent dans l'église de Sainte-Margaret, écoutèrent avec la patience la plus édifiante quatre longs et passionnés sermons, et y revinrent en corps le lendemain pour recevoir la communion. Le premier fruit de leur dévotion fut ce qu'elles appelèrent « une pieuse pétition, » dans laquelle elles conjuraient le roi, s'il attachait du prix à l'avancement de la vraie religion, s'il désapprouvait la superstition et l'idolâtrie, de mettre immédiatement à exécution toutes les lois existantes contre les missionnaires et récusants catholiques. En aucun temps une telle adresse ne pouvait blesser davantage ses sentiments. Il venait d'épouser une princesse catholique; il s'était obligé par traité à l'indulgence envers ceux qui professaient la même foi qu'elle, et son palais était rempli de seigneurs catholiques qu'il avait invités à venir de France honorer ses noces de leur présence; mais la prudence lui fit étouffer son mécontentement, et il rendit une réponse gracieuse et satisfaisante [1].

Des catholiques, les communes tournèrent leur attention sur les ouvrages du docteur Montague. Un comité y découvrit [7 juillet], ou prétendit y découvrir beaucoup de choses qui semblaient en opposition avec les articles et les homélies; son « appel à César »

1. Journ. des Lords, 435, 141, 448, 460; des Communes, 21 juin; 6, 8, 9 juillet.

fut déclaré méprisant pour la chambre, et l'infortuné théologien fut remis à la garde du sergent d'armes. Charles n'osa point montrer du ressentiment de ce qu'il considérait comme un empiétement sur sa suprématie ecclésiastique; il poussa même la condescendance jusqu'à demander que, puisque Montague était à son service, l'un de ses chapelains ordinaires, on s'en rapportât à lui pour la punition du délit; mais cette faveur fut refusée, et le prisonnier donna une somme de 2,000 liv., comme caution de sa comparution[1].

Le troisième objet de leur examen fut l'état des finances du roi. Il démontra que les frais de l'équipement de la marine montaient seuls à 300,000 liv.; elles refusèrent de lui accorder plus de deux subsides, environ la moitié de cette somme, pour toutes les dépenses de la guerre[2]. Ses prédécesseurs, depuis le règne de Henri VI, avaient reçu les droits de tonnage et de pondage pour la vie : elles les lui votèrent, mais en limitèrent la durée à la première année de son règne. Charles reçut cette nouvelle avec surprise et indignation; mais il était trop tard pour appeler de nouveau leur attention sur cet objet; plus de douze cents personnes étaient mortes de la contagion la semaine précédente, et le parlement fut ajourné par commissaires pour se réunir après un court intervalle dans la cité d'Oxford [11 juill.].

A Oxford, il ne siégea que peu de jours, et ce furent des jours d'aigres débats, et de récriminations mutuelles [1er août]. Des accusations de perfidie furent échangées entre l'opposition et les avocats de la cour. Le roi, disait un des partis, avait promis de mettre à exécution les lois pénales contre les catholiques, et cependant, en présence de cette promesse, il avait fait grâce à onze prêtres poursuivis pour des crimes capitaux[3]. Les deux chambres, répliquait l'autre, avaient donné leur parole d'assister le feu roi de leurs fortunes, s'il rompait le traité avec l'Espagne, et maintenant elles refusaient les secours que nécessitaient leurs propres

1. Journaux, 7, 9 juillet. *Bibliotheca Regia*, 206.

2. Chaque subside était de 4 shillings par livre sur la propriété immobilière, et de 2 shillings 8 pence sur les biens-meubles de 3 livres et au-dessus. Mais les étrangers et les récusants papistes condamnés devaient payer le double des autres; et les catholiques qui n'avaient pas reçu la communion à l'église dans l'année, devaient payer une capitation de huit pence. *Stat.* v, 10.

3. On répliqua que le pardon avait été promis d'abord, quoiqu'il eût été signé après l'ajournement, et, comme une sorte de satisfaction, le roi ordonna que la pétition des deux chambres, avec la réponse annexée, fût inscrite sur les rôles du parlement. Journaux, 477, 479.

votes. Charles demanda d'abord deux subsides et deux quinzièmes. Il descendit à la misérable somme do 40,000 liv.; mais les communes répondirent [4 août] que, bien qu'elles eussent beaucoup entendu parler de la guerre, elles ignoraient toujours quel était l'ennemi; qu'accorder des subsides à lever dans les années subséquentes, c'était imposer aux autres le fardeau qu'elles devraient porter elles-mêmes; et que si 40,000 liv. suffisaient aux besoins actuels, on pouvait aisément se procurer cet argent par emprunt, sans l'aide du parlement. Buckingham entreprit, dans une conférence entre les deux chambres, de motiver les demandes et d'expliquer les intentions du roi; mais il ne fit que provoquer la malveillance de ses ennemis, qui censurèrent sa jeunesse et son inexpérience, l'accusèrent de négligence de son devoir comme lord-amiral, et se plaignirent de l'ambition qui le poussait à réunir dans sa personne tant de hauts offices, dont les obligations étaient incompatibles l'une avec l'autre. Charles avait plus de sollicitude pour les intérêts de son favori que pour les siens propres. L'épidémie avait gagné Oxford ; et pour éviter au duc une accusation, il se servit de ce prétexte pour dissoudre le parlement [12] [1].

Il n'était pas dans le caractère du roi de reculer devant l'opposition. Il n'avait point encore déclaré la guerre; l'objet de ses préparatifs militaires avait été tenu secret; et, comme il ne pouvait obtenir de secours pécuniaires de ses sujets, il était encore libre de rester en paix avec ses voisins. Mais immédiatement après la dissolution, Buckingham se rendit à Plymouth pour hâter l'expédition, et Charles se chargea de trouver de l'argent pour défrayer la dépense. Il y consacra jusqu'au dernier shilling qu'il put obtenir par la terreur, la prière ou les économies; on leva des droits sur les marchandises, quoique le bill n'eût pas passé à la chambre des lords [2]; des sceaux privés furent expédiés aux personnes les plus riches de la noblesse et de la gentry; le payement de tous les honoraires et traitements fut suspendu ; et la maison du roi fut réduite à un tel état de dénûment que, pour approvisionner sa table, le roi fut obligé d'emprunter

1. Journaux, 467-489. Communes, 1er août, 12 août. « Buckingham m'a dit plusieurs fois que le roi ferait passer la défense de lui, duc, avant ses propres intérêts. » Duplessis, dans Raumer, II, 293.

2. Il fut lu une première fois (Journ. 463), puis négligé. Le roi ne voulait pas recevoir les droits pour une année seulement, et le garde des sceaux Williams empêcha la seconde lecture. Hacket, II, 17.

3,000 liv. aux corporations de Salisbury et de Southampton, sur la caution réunie du lord-trésorier et du chancelier de l'échiquier[1].

Enfin au mois d'octobre [3], cette mystérieuse expédition, consistant en quatre-vingt-dix voiles et ayant à bord une armée de dix mille hommes, quitta le port de Plymouth, sous les ordres de sir Edward Cecil, créé alors vicomte Wimbledon, officier général qui, bien qu'il eût blanchi au service des Etats de Hollande, était proclamé par la voix publique comme au-dessous d'un commandement de cette importance. La destination était Cadix; et si l'expédition eût été dirigée par un officier d'un caractère plus décidé, on aurait pu surprendre tous les vaisseaux du port. Les troupes débarquèrent néanmoins; le fort de Puntal capitula, et l'on marcha rapidement vers le pont de Suazzo, pour couper la communication entre l'Isla et le continent. Mais les soldats ayant découvert dans leur marche plusieurs caves garnies de vin, en burent avec excès; leur insubordination alarma l'esprit faible du commandant; et quoique aucun ennemi n'eût paru, il les ramena précipitamment à la flotte. Le second article de ses instructions lui ordonnait d'intercepter un riche convoi de vaisseaux marchands espagnols venant des Indes-Occidentales. Ce convoi passa inaperçu durant la nuit; et, après une croisière infructueuse de dix-sept jours, il revint à Plymouth [8 déc.], ayant perdu plus de mille hommes, non par le fer des ennemis (il n'en avait pas vu), mais par les ravages d'une maladie pestilentielle, qui n'épargna pas un seul des vaisseaux de la flotte. Charles, qui avait rêvé victoire et pillage, eut le plus vif chagrin de ce honteux résultat; il ordonna une enquête. Le conseil interrogea le commandant en chef et ses officiers subalternes; mais leurs allégations furent contradictoires, leurs plaintes réciproques, et après une longue investigation, on jugea utile d'étouffer toute l'affaire[2].

Si Buckingham gouvernait le roi, il était gouverné à son tour par Kensington, créé comte de Holland. Accompagné de ce seigneur, il fit voile vers La Haye, emportant la vaisselle et les joyaux de la couronne, sur lesquels on calculait qu'il pourrait

1. *Sydney Pap.* II, 363. Rymer, XVIII, 181. Rushworth, I, 196, 197.

2. Rushworth, I, 195. Lettres de Howell, 185. Whitelock, 2. Wimbledon dit qu'il accepta le commandement avec répugnance, qu'il prédit le résultat, et qu'il agit contre son propre jugement, mais par obéissance aux volontés du roi. *Cabala*, 404-406.

emprunter 300,000 l.[1]. Un traité d'alliance offensive et défensive avait été conclu avec les états [9 déc.]; il en négocia un second avec le roi de Danemarck, qui s'engagea, moyennant un subside mensuel de Charles, et un autre des Provinces-Unies, à entretenir en campagne une armée de trente-six mille hommes. De là, Buckingham se disposait à se rendre à Paris, mais il fut arrêté par un fâcheux message de Richelieu, qui lui annonçait que sa présence n'y serait pas tolérée. Lord Holland et sir Dudley Carleton le remplacèrent; et la teneur de leurs instructions montre que le nouveau mariage n'avait pas établi des relations fort amicales entre les deux cours. Ils reçurent l'ordre de demander la restitution de certains vaisseaux qui avaient été prêtés au roi de France, et de ménager une paix entre lui et ses sujets révoltés, les protestants français. Si l'on proposait une nouvelle alliance, ils ne devaient ni l'accepter ni la refuser; mais ils devaient en même temps entretenir des intelligences avec les protestants en armes; les assurer de la protection de l'Angleterre, si elle était nécessaire; et s'enquérir des forces qu'ils pourraient lever, si Charles se déclarait en leur faveur. Il est clair que le roi méditait déjà des hostilités contre la France. Mais ce dessein fut déjoué par la politique de Richelieu, qui fit la paix avec les insurgés, promit de rendre les vaisseaux qui avaient été empruntés, et offrit d'envoyer une armée en Allemagne, pourvu que le monarque anglais en fît autant[2].

A l'intérieur, le roi ne savait plus quelle conduite tenir vis-à-vis de ses sujets catholiques. Le traité secret en leur faveur, qu'il avait juré à son mariage, était en contradiction directe avec ses protestations antérieures, et avec sa dernière réponse au parlement, réponse dictée par Buckingham dans l'espoir d'apaiser les ennemis qu'il avait parmi les puritains. Mais Charles était toujours influencé par la convenance du moment, et, comme moindre mal, il se détermina à violer le traité. Les magistrats reçurent l'ordre de veiller à la stricte exécution des lois pénales; une commission fut chargée de percevoir les amendes dues par les catholiques, et de les appliquer aux dépenses de la guerre; et

1. Rymer, XVIII, 236-240. *Strafford Pap.* I, 28. *Sydney Pap.* II, 360. My lord de Holland gouverne my lord de Buckingham, et par lui le roi. Les communications de ce pays ne sont pas propres à la correspondance. Comte de Pembroke, ibid. 361.

2. *Clarendon Pap.* I, 27. Rymer, VIII, 256. Dumont, V, 478, 482. Journaux, 18 avril 1626. *Hard. Pap.* II, 6.

une série de proclamations enjoignit à tous parents et tuteurs de rappeler leurs enfants et pupilles des séminaires d'outre-mer ; à tous prêtres catholiques de quitter le royaume dans un délai fixé ; et à tous récusants de livrer leurs armes, et de se renfermer dans un rayon de cinq milles de leurs habitations respectives. Le roi de France fit faire des représentations par un ambassadeur extraordinaire ; il insista sur l'observation fidèle du traité ; mais Charles, qui avait donné sa parole de convoquer un parlement après Noël, n'osa pas affronter ses antagonistes, sans avoir fait droit à leur pétition ; et il donna pour excuse à Louis qu'il n'avait jamais considéré la stipulation en faveur des catholiques que comme un artifice pour obtenir la dispense du pape[1].

Comme le terme approchait, le roi travailla à affaiblir l'opposition des deux chambres. Le comte de Pembroke consentit, sur le commandement du roi, à faire des avances au favori ; les manières froides et dédaigneuses du souverain avertirent le comte-maréchal du mécontentement qu'il avait donné ; et le garde des sceaux reçut l'ordre de remettre le grand sceau, qui fut conféré au procureur général sir Thomas Coventry [nov.]. Ce n'était pas que Williams eût manqué de servilité, ou n'eût point fait assez de protestations d'attachement ; mais on n'avait point oublié son ancienne offense ; le mérite de ses services actuels était balancé par la découverte de ses intrigues avec le parti du pays, et on jugea qu'il valait mieux priver du pouvoir de nuire un homme dont les talents étaient craints autant qu'ils étaient estimés, en lui ôtant sa place et en le réservant à une vengeance future[2].

Dans une vue semblable, le roi adopta un expédient extraordinaire pour exclure de la chambre des communes les plus redoutables membres de l'opposition. Quand les juges lui présentèrent [13] la liste des sheriffs pour l'année suivante, il raya plusieurs des noms et y substitua ceux de sept individus qui s'étaient distingués par leur hostilité contre Buckingham dans les parlements antérieurs[3]. L'artifice était trop grossier pour n'être pas décou-

1. Rym. XVIII, 179, 228, 267. *Sydney Pap.* II, 365. *Strafford Pap.* I, 28. *Hard. Pap.* II, 4, 7. Rushworth, 196, 198, 202. Voyez aussi la lettre du roi aux archevêques, celles des archevêques aux évêques, et leurs circulaires aux chanceliers et aux archidiacres, qui leur ordonnent de proceder contre les récusants dans les cours spirituelles et de transmettre à la chancellerie les noms de tous les récusants de chaque diocèse. *Bibliotheca Regia*, 12-16.

2. *Strafford Pap.* I, 28. *Sydney Pap.* II, 364, 365. Hacket, II, 16-18.

3. C'étaient sir Edward Coke, sir Thomas Wentworth, sir Francis Seymour, sir Robert Phillips, sir Grey Palmer, sir William Fleetwood et Edward Alford. Coke, par sa connaissance des lois, donna beaucoup de tablature au roi. Il re-

vert; et il ne servit en définitive qu'à hâter l'accusation que le roi voulait détourner. Les nouveaux sheriffs, il est vrai, ne purent siéger comme membres; mais leurs amis regardèrent leur exclusion comme un impardonnable abus de pouvoir, et brûlèrent de trouver une occasion de s'en venger sur la tête de l'homme aux conseils duquel on l'attribuait.

A la Chandeleur, le roi fut couronné [1], et quatre jours après [6 fév.], il ouvrit le nouveau parlement. Le premier soin des communes fut de nommer un comité de religion; un second de griefs et un troisième des maux, causes et remèdes : comités dont les noms seuls révélaient les dispositions et le but des meneurs. 1° Le comité de religion reprit l'affaire du papisme et celle des opinions hétérodoxes du docteur Montague. Sous le prétexte que la plupart des calamités qui accablaient la nation venaient des progrès du papisme, on résolut de faire des lois encore plus sévères contre ceux qui professaient l'ancienne croyance : on appela des maîtres d'écoles des endroits les plus éloignés, pour répondre à des interrogatoires sur leurs propres sentiments et sur ceux de leurs élèves; et chaque membre de la chambre fut successivement invité à dénoncer toutes les personnes influentes ou en place qui, à sa connaissance, étaient soupçonnées, ou dont la femme ou les enfants étaient soupçonnés d'un penchant secret

fusa de prêter serment, et proposa aux juges quatre exceptions contre le serment du sheriff; trois furent rejetés comme frivoles; ils admirent la quatrième, à savoir que la clause obligeant le sheriff « à détruire et à faire cesser toutes les hérésies et erreurs, communément appelées lollardisme, dans son bailliage, » était en opposition aux statuts établissant l'Eglise réformée, attendu que plusieurs de ses doctrines étaient les mêmes que celles anciennement appelées lollardisme. Mais Charles fit rayer la clause, et Coke prêta serment (Rush, I, 201, 202). On proposa ensuite que, quoique les sheriffs ne pussent pas être élus dans leurs comtés respectifs, ils pussent siéger comme représentants d'autres comtés ou bourgs. Wentworth ne se soucia pas d'adopter un expédient qui pouvait amener une collision entre lui et l'autorité royale (*Strafford Pap.* I, 30, 31); mais Coke fut moins timide; il accepta un siége pour le comte de Norfolk, et la question de son éligibilité fut discutée à plusieurs reprises dans la chambre des communes. L'autorité des précédents paraissait être contre lui; mais ses amis eurent assez d'influence pour empêcher une décision défavorable, et quoiqu'il ne siégeât pas, on le laissa jouir de tous les autres priviléges de membre. Journaux, 10, 27 février; 9 juin 1626.

1. On remarqua deux choses à cette occasion. Quand le peuple fut invité à « témoigner par son acclamation générale son consentement à avoir Charles pour souverain, il resta silencieux, jusqu'à ce que le comte maréchal « lui dit de crier, » et l'onction, pour qu'on ne la vît point, se fit derrière une traverse par l'archevêque Abbot; et comme, malgré l'absolution donnée à ce dernier par le roi Jacques, beaucoup de gens le regardaient comme irrégulier, il s'éleva bien des doutes sur la validité du couronnement. Voyez la lettre de d'Ewes dans Ellis, III, 214.

pour le culte catholique [1]. Contre le docteur Montague, on dressa une accusation à porter devant la chambre des lords. Il avait commis le crime odieux de reconnaître l'Eglise de Rome pour une Eglise véritable, et celui de soutenir que les articles en discussion entre elle et l'Eglise d'Angleterre étaient d'une importance secondaire. Le roi, malgré les instances de l'évêque Laud, résolut d'abandonner l'impopulaire théologien à sa destinée, à laquelle il n'échappa que par l'intervention d'affaires d'un intérêt plus grand et par la dissolution subite du parlement [2]. 2° Le comité de griefs, après une fastidieuse investigation, dénonça à la chambre seize abus, comme subversifs des libertés du peuple. Les plus saillants étaient la perception des impôts qui avait été si chaudement débattue sous le dernier règne; celui de pourvoyance, par lequel les officiers de la maison du roi s'approvisionnaient à prix fixe dans un rayon de soixante milles de la cour; et la conduite illégale du lord-trésorier, qui persistait à lever les droits de tonnage et de pondage sans l'autorisation du parlement. On allégua à sa justification que depuis des siècles ils faisaient partie du revenu annuel de la couronne; mais le parti opposé répliqua que si le roi pouvait imposer une taxe en vertu de sa prérogative, il pouvait également en imposer d'autres; que le consentement du parlement n'était plus nécessaire, et que la propriété du sujet était à la disposition arbitraire du souverain [3].

Charles, qui voyait ces mesures avec impatience, rappela à la chambre ses besoins, et reçut en retour une promesse de trois subsides et quinzièmes, dès qu'il aurait fait une réponse favorable à leur pétition pour le redressement des griefs. Son orgueil rejeta cette condition. Il leur conseilla de se hâter et d'augmenter la somme; « autrement ils s'en trouveraient plus mal. » Il réitéra cette menace, il écrivit à l'orateur [29 mars], il réprimanda la chambre en présence des lords et il finit par leur arracher le vote d'un subside additionnel. Mais dans l'intervalle le comité des maux, causes et remèdes avait découvert que comme le duc de Buckingham était la « cause » réelle des « maux » de la nation, son châtiment serait le grand « remède; » et sous cette impression, la résolution fut prise de l'accuser devant la chambre haute de plusieurs grands crimes et délits [4].

1. Journ. 15, 21 février; 7, 9 mars; 3, 11, 23 mai; 6 juin 1626.
2. Journ. 17, 19, 20 mars; 14 juin.
3. Ibid. 27 avril; 24 mai; 8 juin.
4. Journ. 10, 20, 27 mars; 13, 20 avril; 2, 8 mai. Rushworth, I, 218-230.

Ce qui dénote dans le roi un manque peu commun de prudence, une dangereuse opiniâtreté de caractère, c'est que tandis qu'il était ainsi en guerre ouverte avec les communes, il provoqua à la légère et prolongea déraisonnablement une autre querelle inutile avec la chambre des lords [8 mai]. Le lecteur a vu qu'il s'était déjà offensé de la conduite du comte-maréchal. Lord Maltravers, fils de ce seigneur, épousa secrètement une fille du duc de Lennox. La permission du roi n'avait pas été demandée : l'excuse du comte, que le mariage avait été clandestinement concerté entre les mères des parties, ne fut pas admise; et Arundel, en vertu d'un ordre royal, fut arrêté et conduit à la Tour [13 mai]. Le roi regardait comme une bonne fortune de pouvoir en ce moment exclure du parlement un pair dont l'hostilité contre son favori était connue, et qui n'ayant pas moins de six procurations, pouvait devenir un fort dangereux adversaire. A sa surprise et à sa confusion, les lords votèrent que l'emprisonnement du comte, pendant la session, était une infraction à leurs priviléges; et ils présentèrent adresse sur adresse pour obtenir sa délivrance immédiate. Charles fit des réponses évasives; il envoya le procureur général plaider en faveur de sa prérogative; il décrivit la conduite du comte-maréchal comme personnellement offensante pour lui et comme dangereuse pour l'Etat. Mais les lords refusèrent de céder : ils prirent la résolution [8 juin] de suspendre tous travaux jusqu'à ce que leur collègue eût repris sa place; et après trois mois de contestation, ils triomphèrent de l'orgueil et de la répugnance du roi. Arundel fut mis en liberté, et reprit son siége au milieu des bruyantes félicitations de la chambre[1].

Mais le duc avait un autre ennemi à craindre, un ennemi qui, sans pouvoir se vanter d'une influence égale à celle du comte-maréchal, était en état de porter un coup plus dangereux à son caractère. Le lecteur se rappelle l'exposé fallacieux par lequel Buckingham, ayant le prince à son côté, avait décidé les deux chambres à rompre le traité espagnol. Depuis lors, ils avaient vécu dans une terreur continuelle des révélations que pourrait faire un jour le comte de Bristol : à son arrivée d'Espagne, il avait été privé de sa liberté; on lui avait défendu de paraître à la cour et de remplir son devoir au parlement, et le déplaisir du roi

1. Journ. 526, 528, 552, 558, 562, 564, 566, 580, 581, 594, 630, 646, 650-655. Par ce nombre de renvois, le lecteur peut juger de l'énergie et de la persévérance des lords. Le privilége qu'ils réclamaient était de ne pouvoir être arrêtés que dans les cas de félonie ou de trahison.

s'étendit à tous ceux qui se hasardèrent à lui rendre une visite même accidentelle dans sa retraite de Sherburne[1]. Bristol, toutefois, n'était pas d'un caractère à plier sous l'oppression : il refusa de signer la soumission que le favori lui proposait; il épia avec patience le mécontentement croissant de la nation; et lorsqu'il eut constaté la force de l'opposition dans les deux chambres, il se plaignit aux pairs de ce qu'en violation de leur privilége commun, on avait injustement retenu sa lettre de convocation au parlement. Charles ordonna aussitôt d'expédier la lettre; mais avec elle Bristol en reçut une [31 mars] qui lui défendait de s'en prévaloir, sous peine de la défaveur royale. Il envoya cette dernière à la chambre en sollicitant son avis sur un cas qui pouvait être un jour celui de tout autre pair, et en demandant la permission d'accuser d'où il était de délits et crimes capitaux l'homme qui, pour éviter le châtiment qu'il méritait, en privait depuis deux ans un autre de sa liberté et de ses droits. Cette démarche hardie alarma le roi et le duc : on adopta un autre expédient pour imposer silence à l'accusateur; et le lendemain le procureur général accusa Bristol lui-même de haute trahison à la barre de la chambre [1er mai]. Les lords virent l'artifice, et le déjouèrent; ils ordonnèrent que les deux causes seraient entendues successivement, et que l'accusation intentée au comte n'apporterait aucun empêchement, préjudice ou entrave à son témoignage[2].

Les faits qu'il produisit contre Buckingham, et qu'il s'engagea à prouver par des documents écrits et par des témoignages incontestables, n'attaquaient pas moins le caractère moral que le caractère politique de ce seigneur. Ils l'accusaient d'avoir conspiré avec Gondomar pour attirer par de faux renseignements le prince en Espagne, afin qu'il y pût changer de religion avant son mariage avec l'infante; d'avoir, lorsqu'il résidait à la cour espagnole, déshonoré lui-même et son pays par son mépris de toute décence et par le scandale de ses intrigues amoureuses[3]; d'avoir rompu

1. Voyez *Sydney Pap.* II, 360, 364.

2. *Journ.* 537, 544, 563, 567, 578.

3. Voici l'accusation : « Quant au scandale donné par sa conduite personnelle, et à l'emploi de son influence auprès du roi pour obtenir des faveurs et des charges qu'il conférait à de basses et indignes personnes, comme récompense et prix de ses debauches, ces choses, qu'il ne convient ni au comte de Bristol de dire ni à la chambre d'entendre, il laisse à la sagesse de vos seigneuries de juger jusqu'à quel point il leur plaira de les faire examiner. » *Journ.* 577.

le traité de mariage uniquement par esprit de vengeance, parce que le conseil espagnol, mécontent de sa conduite, avait refusé de continuer la négociation avec un ministre aussi dissolu, et d'avoir, à son retour, trompé son souverain et le parlement par des impostures et de faux rapports. Nous ignorons quelle réponse Buckingham aurait faite à ces imputations : le parlement fut dissous avant qu'il n'entreprît de se défendre; mais les laisser sans démenti sur les journaux semble annoncer la conviction que sa conduite ne pouvait supporter l'investigation[1].

L'accusation de trahison intentée par le roi à Bristol, lorsqu'elle fut dépouillée des phrases sonores dont le procureur général l'avait revêtue, se réduisit comparativement à fort peu de chose. Elle établissait [6 mai] que le comte, au mépris de son devoir d'ambassadeur, avait faussement assuré le feu roi de la sincérité du cabinet espagnol; qu'il avait, indirectement au moins, concouru au projet d'engager le prince à changer de religion; qu'il avait tâché de le forcer à ce mariage, en cherchant à remettre la procuration à Philippe, et que dans sa lettre aux lords il avait donné un démenti à son souverain, en taxant de fausseté une allégation que Charles avait affirmé être vraie [19]. Ces imputations donnèrent à Bristol ce qu'il cherchait depuis si longtemps, l'occasion de justifier sa conduite. Sa réponse, qui fut inscrite sur les journaux, paraît complète et satisfaisante[2].

Si Buckingham négligea de tenir compte des faits allégués contre lui par le comte, il attribua ce retard à la nécessité où il était de répondre à une charge encore plus importante. En dépit de la prohibition royale, les communes l'avaient accusé devant les lords et avaient classé ses délits sous treize chefs : à savoir, qu'il avait acquis à prix d'argent et réuni en sa personne plusieurs des plus hautes charges de la couronne; qu'il avait élevé à la fortune et aux honneurs sa famille indigente; qu'il avait laissé dépérir par sa négligence le commerce du pays; qu'il avait poussé le roi de France à user de représailles sur les négociants, en détenant injustement un vaisseau français à son profit; qu'il avait extorqué 10,000 liv. à la compagnie des Indes-Orientales; qu'il avait prêté une escadre de vaisseaux anglais pour être em-

1. *Journ.* 576, 669. Bristol produisit aussi des faits contre lord Conway, qu'il représenta comme la créature de Buckingham. Il lui imputait des actes d'oppression. Conway répondit que tout ce qu'il avait fait l'avait été par l'ordre du roi. Ibid. 676.

2. Ibid. 582, 632.

ployée contre les protestants français, et qu'ils s'était permis d'administrer un remède au feu roi sans l'approbation des médecins[1]. Sir Dudley Digges entama l'accusation; elle fut continuée par six autres membres [8 mai]; et sir John Elliot, ayant comparé Buckingham à Séjan, comme libertinage, rapacité et ambition, termina par cette exclamation [10 mai] : « My lords, vous voyez l'*homme*. De lui viennent tous ces maux : en lui vous voyez la cause; de lui nous attendons les remèdes[2]. »

On avait rapporté à Charles que les deux commissaires, faisant allusion au dernier des articles, avaient donné à entendre que Buckingham n'était que l'agent subalterne; qu'un plus illustre personnage avait été le principal conspirateur contre la vie du dernier monarque. Dans un transport de colère, il ordonna de mettre Digges et Elliot à la Tour [11]; et se rendant en toute hâte à la chambre des lords, il les somma de venger le caractère et les priviléges de leur souverain. Il avait supporté avec patience les imputations contre le duc, quoiqu'il pût être « son témoin à décharge sur chacun des articles; » mais il ne souffrirait pas que personne insinuât de lui impunément qu'il avait coopéré à la mort de son père. Les communes, de leur côté, demandèrent justice de l'emprisonnement des deux membres, et refusèrent de s'occuper d'aucune affaire jusqu'à ce qu'ils fussent élargis. Au bout de quelques jours, la colère du roi se calma; il consentit à céder [19]; et les deux chambres déclarèrent qu'elles n'avaient entendu aucune des paroles dont le rapport avait si vivement offensé[3].

Mais, à la même époque, la mort du comte de Suffolk lui fournit une occasion de triompher des ennemis de son favori. La chancellerie de l'université de Cambridge devenait vacante; et une ordonnance royale nomma Buckingham comme successeur de Suffolk [28 mai]. Les chefs promirent obéissance : les jeunes membres portèrent le comte de Berkshire. Après une lutte très-

1. Ce fait fut représenté par les ennemis du duc comme la cause de la mort du roi; mais, s'il faut l'en croire, voici comme la chose se passa. Le roi, ayant su que le médecin du comte de Warwick avait prescrit à Buckingham « un emplâtre et un posset » lorsqu'il avait la fièvre, ordonna à John Baker, un des domestiques du duc, de lui procurer l'un et l'autre. On les apporta en l'absence de Buckingham. A son retour, Jacques lui demanda le posset, que Buckingham lui donna en présence des médecins, qui ne s'y opposèrent point. Journ. des Lords, 662.

2. Journ. des Lords, 618.

3. Ibid. 592, 627. Communes, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20 mai. Lettres de Carleton, XXXVII–XLV. Rushw. I, 364.

vive, le duc obtint la place à une majorité de trois voix [1er juin]. Les communes déclarèrent que l'élection d'un homme sous le poids d'une accusation était une insulte faite à leur chambre; elles résolurent de faire une enquête sur l'élection; et elles avaient préparé une réponse à la défense du roi, lorsque la dispute fut subitement terminée par la dissolution du parlement[1].

Si Charles l'avait laissée siéger aussi longtemps, c'était uniquement pour que Buckingham eût le loisir de préparer sa défense, à l'aide de sir Nicolas Hyde. Il divisa les charges en trois classes; les unes, il les déclara non fondées en fait, de pures calomnies de ses adversaires; d'autres, affirma-t-il, ne le concernaient pas; elles avaient rapport à des actes personnels du feu roi ou du roi actuel; et quant au reste, il soutint qu'on en trouverait une justification suffisante dans les ordres du souverain ou dans l'avis des juges. Il se reconnut coupable sur un point, l'achat du gouvernement des Cinq-Ports; mais il pensait que son excuse était dans le motif d'utilité publique; sur un autre, la remise des vaisseaux aux officiers du roi de France, il eut l'air d'hésiter; non qu'il fût hors d'état de prouver l'innocence de sa conduite, mais parce qu'il était imprudent de dévoiler les secrets de l'état[2]. Cette réponse

1. Ellis, III, 228-235. *Journ.* 5, 6, 7 juin. *Bibl. Regia*, 235. Rushw. 376.

2. Voici les meilleurs renseignements que j'ai pu recueillir sur cette affaire extraordinaire. Les Espagnols, pour se venger du cabinet français, qui avait aidé les protestants des Pays-Bas contre eux, conclurent, en octobre 1624, un traité secret avec le duc de Rohan et le prince de Soubise, chefs des protestants français, contre le roi de France. Soubise, partant à l'improviste de la Rochelle, surprit l'île de Rhé, et captura à Blavet un vaisseau de quatre-vingts canons. Louis s'adressa immédiatement au roi d'Angleterre et aux états des Provinces-Unies pour obtenir un secours maritime, et ces deux puissances convinrent de fournir le nombre de vaisseaux auquel elles étaient tenues par traité, — le roi huit, les Hollandais vingt. A cet effet, Charles pressa sept vaisseaux marchands pour son service, et les plaça sous le commandement de Pennington dans *l'Avant-Garde*, vaisseau de guerre (8 mai 1625). On les fit passer ensuite par contrat au service de France; mais les équipages, apprenant à Dieppe qu'on voulait les employer dans une expédition contre la Rochelle, refusèrent de combattre et s'en retournèrent aux Dunes. On les renvoya deux fois, et Pennington reçut du roi l'ordre de couler bas tout vaisseau qui tenterait de s'échapper (28 juill.). Il y en eut un pourtant qui revint. Les autres, montés par des Français, furent employés et rendus à la fin de la guerre. Le délit dont on accusait le duc était d'avoir, comme grand amiral, prêté des vaisseaux anglais pour combattre les protestants. La réponse de ses amis et la sienne était que le roi et lui avaient été trompés : — ils ne savaient pas l'intention du cabinet français; ils supposaient que les vaisseaux auraient été employés contre Gênes. La fausseté de cette allégation est prouvée par toute la teneur de la négociation, par la répugnance du duc à donner une explication, par un passage de sa lettre datée de Paris, 30 mai 1625 : « La paix avec ceux de la religion dépend du succès de la flotte qu'ils (les Français) ont obtenue de Votre Majesté et des Pays-Bas. » *Clar. Pap.* II, *App.* XXV; et d'un autre passage des instructions qui lui furent données le 17 octobre : « Nous croyons que l'ouvrage qu'on

était de nature à faire une forte impression sur l'esprit des lords. Elle plaçait la conduite du duc sous un jour très-favorable, et elle le représentait comme un fidèle serviteur outragé, victime d'un injuste soupçon et de la calomnie. Les communes annoncèrent l'intention de répliquer [11 juin]; mais le roi refusa de leur en laisser l'occasion. Prévenues de son intention, elles préparèrent à la hâte une longue et énergique remontrance, renouvelant leurs charges contre le favori, et demandant que le roi lui interdît sa présence. Mais Charles, avant qu'elle ne fût présentée, signa une commission [15] pour la dissolution du parlement, et il répondit avec impatience aux lords qui sollicitaient un court délai : « Non, pas une minute. » Les comtes d'Arundel et de Bristol furent immédiatement détenus, le premier dans sa propre maison, le second à la Tour [1].

Ce qui s'était fait dans cette session avait tenu le roi dans un état d'irritation continuelle : la dissolution le laissa aux prises avec ses embarras pécuniaires, que multipliaient chaque jour les demandes de ses alliés danois et allemands. Il avait menacé les communes de suivre une « nouvelle direction : » la nécessité le força d'exécuter sa menace. 1° Le tonnage et le pondage, comprenant tous les droits levés sur les importations et les exportations, formaient la principale portion du revenu annuel. Aucun bill autorisant ces droits n'avait passé : néanmoins, il ordonna aux officiers des douanes de les percevoir de la même manière qu'ils avaient fait sous le règne de son père; non pas, sans doute, qu'ils lui appartinssent de droit, mais sous le prétexte qu'ils lui auraient été accordés nécessairement, si le parlement n'eût pas été prématurément dissous. 2° On nomma une commission pour augmenter le revenu provenant des terres de la couronne, avec pouvoir, moyennant le payement immédiat d'une forte somme, d'accorder des baux longs et avantageux, d'éteindre les services les plus onéreux inhérents aux tenures féodales, et de convertir les terres tenues par *copyright* ou par bail, en censes à certaines rentes annuelles. 3° D'autres commissaires furent chargés de s'enquérir des arrérages des amendes dues pour délits religieux, et d'en assurer le payement annuel pour l'avenir. Leurs instructions distin-

attendait d'eux (les vaisseaux), *la destruction de Soubise*, est accompli. » Rym. XVIII, 209. Voyez le traité de 1610, confirmé en 1620, Rym. XVI, 696. *Archæologia*, XVII, 12. Prynne, *Hidden works of darkness*, 85. Rushw. I, 178. *Journ.* 603-608, 661. Hampden par lord Nugent, I, 385.

1. *Journ.* 592, 655-663, 682.

guaient entre les récusants pauvres et les riches. On permettait à ceux de la première classe de composer pour leurs amendes, afin de ne pas les réduire à la mendicité; quant à ceux de la seconde, les commissaires avaient ordre de leur prendre les deux tiers de leurs terres, et de les louer à bail au plus offrant, et, dans ce cas, au propriétaire lui-même, quoique ce fût contraire à la loi. 4° On expédia de nouveau des sceaux privés pour un emprunt d'argent aux seigneurs, gentilshommes et négociants qui passaient pour riches; et on requit impérieusement de la Cité de Londres une avance immédiate de 120,000 l. 5° Sous prétexte de la protection du commerce dans le détroit, les divers ports furent forcés de fournir et d'entretenir, pendant trois mois, un certain nombre de bâtiments armés, et en même temps les lords lieutenants des différents comtés reçurent l'ordre de rassembler les habitants, de les exercer aux armes, et de les employer à réprimer les désordres civils, ou à repousser l'invasion étrangère[1].

Tandis qu'on exprimait sa surprise et son indignation de ces mesures arbitraires, il arriva une nouvelle qui répandit une sombre tristesse dans tout le royaume. Une grande et sanglante bataille avait été livrée à Luttern [27 août], entre les impériaux sous le comte de Tilly, et les alliés de Charles sous le roi de Danemarck; ces derniers avaient fui au delà de l'Elbe; leur artillerie et leurs bagages étaient tombés aux mains des vainqueurs; et le cercle entier de la basse Saxe, laissé sans défense, était à la merci de Ferdinand. On déclara enfin que la cause du prince palatin était désespérée: l'existence même du protestantisme en Allemagne parut compromise. Charles saisit ce moment favorable pour exécuter une mesure qu'il méditait depuis longtemps, mais qu'il n'avait point osé tenter. Il résolut de lever un emprunt forcé de sa propre autorité; et dans cette vue il nomma des commissaires dans chaque comté; leur donna pour instructions de prendre comme guide le livre du dernier subside, et les autorisa à exiger de chaque individu l'avance d'une somme d'argent basée sur l'évaluation précédente, dans la proportion de cent pour cent sur la propriété territoriale, et du marc la livre sur la propriété mobilière. Cette demande était par elle-même suffisamment despotique; le pouvoir inquisitorial dont les commissaires étaient armés la rendit plus intolérable encore. Ils reçurent l'ordre d'in-

1. Pour ces détails, voyez Rym. XVIII, 730, 737, 739, 741, 755, 771, 786, et Rushw. I, 417-421.

terroger sous serment les récalcitrants ; de requérir d'eux l'aveu du motif de leur désobéissance, et la révélation des noms de ceux qui les avaient conseillés ; et de les sommer, sur leur allégeance, de ne faire connaître à qui que ce fût leurs réponses à ces questions [1].

Pour engager à la soumission, le roi publia une proclamation soigneusement élaborée, où il disait avoir été forcé à cette mesure extraordinaire par les exigences du moment qui ne lui avaient pas permis de consulter son parlement, et où il promettait que jusqu'au dernier liard avancé par ses sujets affectionnés, serait fidèlement remboursé sur les prochains subsides par leur souverain reconnaissant. En même temps, il écrivit au clergé [26 sept.] pour l'inviter à venir au secours des intérêts protestants, à prêcher l'unanimité et l'obéissance, et à faire comprendre à leurs paroissiens que c'était un devoir d'aider le roi dans ses nécessités [2]. Mais il y en eut beaucoup qui refusèrent d'écouter et les ordres du souverain et les exhortations de leurs ministres. Leurs noms furent signalés par les commissaires : les plus riches furent sommés de comparaître devant le conseil, et furent ou mis en prison, ou relégués dans des maisons particulières à une distance considérable de leur demeure et de leur famille ; les pauvres, afin « qu'ils servissent avec leur corps, puisqu'ils refusaient de servir avec leur bourse, » furent enrôlés de force dans l'armée ou dans la marine [3]. Charles refusa de montrer aucune indulgence. On avait souvent dit qu'il était gouverné par Buckingham ; maintenant que le favori était absent, il résolut de prouver par des actes de vigueur ou plutôt de despotisme, qu'il avait une volonté à lui, et n'était pas de cette humeur souple et facile que ses adversaires lui avaient attribuée.

La mission dont le duc était chargé avait pour objet d'armer les protestants français contre leur souverain, et de faire une descente sur les côtes de France. Mais quelle était la raison ou plutôt la nécessité qui poussait le roi, dans un moment où, aux yeux de tout homme réfléchi, il n'avait que deux moyens de se tirer d'embarras, — une paix avec l'Espagne, ou une réconciliation avec son parlement, à les négliger l'un et l'autre et à provoquer à la guerre le monarque dont il avait recherché l'alliance

1. Rushw. I, 422. Rym. XVIII, 835-842.

2. Rym. XVIII, 764. *Bibl. Regia*, 298-305. *Wilkin's Con.* IV, 471.

3. Rushw. I, 426. *Strafford Pap.* I, 36-41.

et épousé la sœur ? — Les motifs do cette démarche téméraire ne furent jamais avoués publiquement : on les découvrira peut-être en faisant attention aux incidents qui suivent.

1° Quand Buckingham entra à Paris, deux années auparavant, chargé par Charles de conduire la princesse française en Angleterre, il éblouit tous les yeux par la splendeur de sa toilette, et par le nombre et la magnificence de sa suite [1]. Le galant Anglais excita l'admiration générale des dames de la cour : quant à lui, il choisit pour objet de ses attentions la jeune reine Anne d'Autriche, sœur aînée de l'infante d'Espagne. Buckingham eut la présomption d'aimer et de se croire aimé; mais ses démarches étaient surveillées, et un avis opportun du danger qu'il courait le retint dans la limite des convenances. Lorsqu'il prit congé d'Anne à son départ d'Amiens, on remarqua que ses yeux étaient baignés de larmes; et dès qu'il eut atteint Boulogne, laissant Henriette aux soins de ses serviteurs, il retourna dans cette ville sous prétexte d'une affaire importante, et pénétra hardiment, sans se faire annoncer, dans la chambre à coucher de la reine. Anne était avec deux de ses filles d'honneur : elle écouta avec une colère apparente les protestations d'attachement que son amant lui adressait à genoux, et lui ordonna de partir d'un ton de sévérité dont son biographe femelle suspecte la sincérité. L'audace du duc ne put rester secrète, et Louis ordonna de renvoyer sur-le-champ plusieurs des domestiques de la reine. Buckingham, à son retour en Angleterre, continua de nourrir cette passion extravagante, et eut recours à toute sorte d'expédients pour obtenir une autre invitation à la cour de France. Le lecteur a vu qu'il se fit nommer ambassadeur, mais que le cardinal de Richelieu refusa de le laisser venir : son confident, le comte de Holland, qui se rendit à Paris, travailla en vain à lever cet obstacle; et les courtisans français déclarèrent leur résolution de répandre le sang du mignon étranger qui voulait souiller le lit de leur souverain. Cependant le duc ne se désista point. Deux autres tentatives furent faites; mais aucune instance, aucun artifice ne purent vaincre la répugnance de Louis; et la guerre qui suivit a été attribuée par les

1. Il prit avec lui « un riche habit de velours blanc satiné et non ciselé, tout parsemé, habit et manteau, de diamants, dont la valeur est estimée à 80,000 liv.; en outre une plume faite avec de gros diamants, avec l'épée, le ceinturon, la ganse du chapeau et les éperons en diamants, costume dans lequel sa grâce compte entrer à Paris. » Il avait vingt-sept autres costumes, tous « aussi riches que l'imagination pouvait en inventer ou l'art en façonner. » *Hardw. Pap.* I, 571. Ellis, III, 189.

écrivains anglais au ressentiment de l'amant désappointé, et par la confidente d'Anne, à son espoir d'être employé comme ambassadeur pour réconcilier les deux couronnes. Il est clair, toutefois, que, quels qu'aient été les motifs secrets de Buckingham, il a dû en alléguer de très-différents pour justifier une mesure qui menaçait de devenir si préjudiciable aux intérêts de son souverain[1].

2° Lorsque Henriette arriva en Angleterre, elle fit observer au roi qu'elle était jeune, sans expérience et étrangère aux usages du pays. Elle pourrait commettre bien des fautes, mais elle le priait de vouloir bien la réprimander en particulier, et de ne pas révéler ses erreurs aux autres. Cependant le bonheur domestique dont ils avaient joui d'abord fut bientôt empoisonné par une suite de petites querelles irritantes. Le roi se plaignait des caprices et de la pétulance de sa femme; la reine, de l'humeur morose et antifrançaise de son mari. Il attribua leur mésintelligence au mécontentement des Français qu'elle avait auprès d'elle; la reine et ses parents l'imputèrent aux suggestions intéressées de Buckingham[2]. Il est hors de doute que la patience des personnes de sa maison fut souvent mise à l'épreuve : elles occupaient la place d'Anglais, et étaient par conséquent en butte à l'inimitié de tous ceux qui devaient profiter de leur éloignement; et il était naturel que la reine prît leur défense : elle ne réclamait que la stricte observation du traité de mariage. Cependant six mois n'étaient pas écoulés, que Charles résolut de les renvoyer en France[3] [30 nov. 1625]. Il voulait s'épargner les frais d'un établissement aussi coûteux, à une époque où le trésor était épuisé jusqu'au dernier shilling; et le nombre des chapelains, la pompe avec laquelle ils accomplissaient le service, et leur maintien hardi, indiscret peut-être, au milieu des contempteurs de leur religion,

1. Carte (IV, 132) a essayé de jeter du discrédit sur cette histoire d'après des dates du *Mercure français;* mais on ne peut douter que le fond n'en soit vrai. Elle est rapportée par madame de Motteville dans ses Mémoires (vol. I), et est confirmée par le témoignage de Clarendon (*Hist.* I, 38), par les fameuses stances de Voiture adressées à Anne elle-même (Motteville, I, 231), et par les lettres de Holland à Buckingham (Cabala, 252, 253). Pour comprendre ces lettres, le lecteur doit se rappeler qu'une couronne désigne le roi de France, une ancre le duc de Buckingham, grand amiral, et un cœur sa bien-aimée, la reine de France. Voyez aussi la traduction des Mémoires du cardinal de Retz, IV, 185.

2. Motteville, I. Cabala, 252.

3. *Mss. Harléiens*, 6988. Il y a deux lettres à Buckingham de la même date, 20 novembre; l'une a été souvent citée pour prouver que Charles était mécontent du duc, qui cherchait à le dissuader de renvoyer les serviteurs de la reine. Mais l'autre lettre prouve que la première n'était qu'un artifice, afin que Buckingham, lorsqu'il arriverait à Paris, eût quelque chose à montrer pour se défendre contre les accusations d'Henriette. *Hardw. Pap.* II, 1, 2. Ellis, III, 216.

étaient regardés comme la cause de l'opposition des communes aux mesures de l'administration, ou du moins comme celle de leur violence. Ce furent probablement les motifs réels de sa détermination; mais lorsqu'il l'annonça à la cour de France [fév. 1626], il allégua l'impossibilité de vivre heureux avec sa femme, tant qu'elle serait journellement assaillie des plaintes et du mécontentement des Français à son service [1]. Le marquis de Blainville arriva pour servir de médiateur entre le roi et son épouse; mais Charles regarda l'intervention de l'ambassadeur comme une insulte, et les violences de la populace mirent sa vie en danger. Après plusieurs délais [1er juin], le roi exécuta son projet. Prenant la reine par la main, il la fit passer dans un appartement séparé, et l'ayant informée de son dessein, il la conduisit au palais de Nonsuch. En même temps, le secrétaire Conway lut aux serviteurs de la reine l'ordre royal qui prescrivait leur départ immédiat pour Somerset-house; et les yeomen de la garde avec leurs hallebardes les forcèrent de partir [1er juillet]. On leur paya leurs appointements, on y ajouta des gratifications; et après bien des objections et des délais, le corps entier, au nombre de soixante, moitié par persuasion, moitié par contrainte, consentit à s'embarquer, et aborda heureusement en France [2] [12 août]. Trois prêtres anglais recommandés par Buckingham furent nommés chapelains de la reine, et six femmes, dont quatre protestantes, dames de sa chambre [3].

Mais ce renvoi violent de sa maison fut ressenti comme un affront personnel par le roi de France. Il refusa de recevoir le secrétaire Carleton, que Charles avait envoyé pour excuser ou justifier sa conduite; il parla même de faire justice par l'épée à sa sœur et à lui. Mais la guerre fut détournée par la politique de Bassompierre, qui vint en Angleterre en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il trouva le roi et la reine fortement exapérés l'un

1. Charles n'adopta cette raison qu'après avoir échoué dans la tentative de prouver qu'ils voulaient ramener clandestinement la reine en France, ou qu'ils conspiraient avec ses sujets (sa lettre, ibid.). La reine-mère dit au nonce Spada que sa fille « ogni di scriveva di voler tornare in Francia, o per lo meno vedersi con sua madre per communicarle delle particolarità non communicabile nè alla penna, nè a terza persona. » Lettre de Spada, 18 nov. n. s.

2. Le 1er juillet, il les alla voir à Somerset-house, et leur dit que « quelques-uns d'entre eux s'étaient tellement joués de sa patience, qu'il ne pouvait et ne voulait pas l'endurer plus longtemps. » *Bibl. Reg.* 218. Cependant ils ne partirent pas, et le 7 août il écrivit à Buckingham : « Forcez-les, chassez-les comme autant de bêtes sauvages, et que le diable les accompagne. » Ellis, III, 221.

3. Ellis, III, 238-247.

contre l'autre : par ses raisonnements et ses prières, il les décida tous deux à céder : il fut convenu [26 nov.] qu'on formerait un nouvel établissement composé de Français en partie, mais principalement d'Anglais ; on accorda un évêque, un confesseur et son assistant, et dix prêtres, pourvu qu'ils ne fussent ni jésuites ni oratoriens ; et il fut convenu qu'outre la chapelle préparée originairement pour l'infante, à Saint-James, on en bâtirait une autre pour l'usage de la reine à Somerset-house. Cet arrangement rétablit l'harmonie entre les deux époux. Charles se félicita de la conduite soumise et affectionnée de sa femme ; et Henriette obtint bientôt une grande influence sur le cœur et même sur le jugement de son mari [1].

3° Du renvoi des serviteurs de la reine, Bassompierre passa au traitement des catholiques anglais. Charles s'était engagé à leur accorder toute la tolérance qui serait en son pouvoir, et cependant il avait déchaîné contre eux les poursuivants, et leur avait fait appliquer les lois pénales. C'était une infraction au traité, et Louis avait le droit de s'en plaindre ; mais le roi, qui refusait par orgueil de donner la raison véritable, la nécessité de céder aux préventions religieuses de ses sujets, soutint que c'était un traité « d'état, et non de religion, » et que la promesse de tolérance avait été insérée « simplement comme affaire de forme, pour satisfaire le pape et les catholiques de France ; » mais sans intention de part ni d'autre de la mettre nécessairement à exécution [27 nov.]. Il était disposé, néanmoins, à défendre à l'avenir l'emploi des poursuivants, et à remettre aux mains de Bassompierre tous les prêtres, au nombre de dix-sept, qui avaient été enfermés dans la prison de la métropole. L'ambassadeur se déclara satisfait de cette concession ; mais à son retour en France, il fut mal reçu du

1. Mémoires de Bassompierre, III, 284-315. *Hardw. Pap.* II, 14. Une des principales charges contre les prêtres de la maison de la reine était qu'ils la forçaient d'aller en procession à Tyburn et de prier sur la place où les conspirateurs des poudres avaient été exécutés. Charles, dans ses instructions à Carleton, dit simplement : « Ils la faisaient aller à Tyburn en dévotion pour prier. » *Bibl. Reg.* 219. Le conseil, dans sa réponse à Bassompierre, dit « qu'ils lui faisaient faire un long trajet à pied pour aller en dévotion à l'endroit où l'on a coutume d'exécuter les criminels. » Mém. de Bassomp. *App.* 138. Le lecteur sera surpris d'apprendre que cette accusation, faite avec tant d'assurance, est formellement démentie par l'ambassadeur, qui assure, en outre, que les lords qui la faisaient la savaient fausse. « Je scay assurement, messieurs, que vous ne croiez pas ce que vous publiez aux autres pour leur faire croire, etc. » Le fait, leur dit-il, était que la reine, le soir d'un jour étouffant, avait pris avec sa suite, par Saint-James's-Park et Hyde-Park, le même chemin qu'elle avait déjà souvent pris avec le roi. Quant à la procession, au pèlerinage des gibets, aux prières, etc., c'étaient des fictions inventées par ses ennemis. Voyez la réponse de Bassompierre, ibid. 145, 146.

monarque, et hautement blâmé par les courtisans [12 déc.]. Il avait compromis, disait-on, la dignité de la couronne de France en n'insistant pas sur la pleine exécution des articles du mariage; et l'on répandit le bruit qu'il avait été acheté par les présents de Charles, ou séduit par les flatteries de Buckingham. On peut mettre en question si le déplaisir de Louis était réel ou simulé; — il ne désavoua pas les démarches de son envoyé; — mais, Bassompierre ayant demandé que le duc pût revenir à Paris, dans le but de compléter la réconciliation, il fit un refus plein de vivacité et d'indignation[1].

Il est évident que, dans ces circonstances, le roi de France était la partie lésée: quant à la cause de la guerre qui survint, nous devons la découvrir dans quelque provocation réelle ou supposée de sa part. Quand Charles sollicita la main d'Henriette, il prévoyait bien qu'en épousant une princesse catholique il risquait, ainsi que son favori, toute la popularité qu'ils avaient acquise en refusant l'autre; mais il comptait réduire au silence les adversaires de cette alliance en décidant Louis à se joindre à lui pour combattre la maison d'Autriche, et pour obtenir la restitution du Palatinat à son infortuné beau-frère. Dans cette vue, les négociateurs anglais avaient insisté pour qu'un traité d'alliance offensive et défensive accompagnât le traité de mariage; mais ils furent joués par l'adresse ou la duplicité du ministre français; et lorsque le sujet fut repris après les noces, la proposition fut d'abord éludée, et enfin péremptoirement rejetée. Ainsi le roi se trouva privé des avantages qu'il avait attendus de cette union; et les mesures du parlement lui prouvèrent qu'il avait attiré sur son favori, et sur lui-même, les maux qu'il craignait. Piqué de ce mécompte, et impatient de recouvrer sa popularité, il se détermina à prouver son attachement aux intérêts du protestantisme, en prenant sous sa protection les protestants français en lutte avec leur souverain. Le lecteur a vu que ce projet fut d'abord déjoué par le rétablissement de la paix entre Louis et ses sujets ré-

1. Bassomp. *App.* 139, 151. Rym. XVIII, 801. Lettre Ms. de Spada. La principale excuse pour la non exécution de l'article en faveur des catholiques, était qu'il n'avait été signé que pour la forme et afin d'en imposer au pape. Il est vrai que cette idée fut émise au commencement du traité de mariage; mais avant que la signature du roi fût apposée à « l'escrit secret, » le 12 décembre, il fut entendu que l'article serait obligatoire; la preuve en est dans une lettre des comtes de Carlisle et de Holland du 6 novembre (*Clar. Pap.* II, *App.* XV); et Charles lui-même le ratifia deux mois après le mariage, le 18 juillet, lorsqu'il ne pouvait plus y avoir de nécessité d'en imposer au pape. Mém. de Bassomp. *App.* 133.

voltés. Charles, néanmoins, se présenta comme médiateur, quoique le cabinet français déclinât son intervention; il n'en promit pas moins aux protestants de veiller à l'exécution du traité, et leur assura qu'il employerait toutes les forces de son royaume à protéger leurs libertés, qui étaient intimement liées aux intérêts de ses états.

Dans les deux années suivantes, les embarras du roi, comme le lecteur l'aura remarqué, s'accrurent au centuple. Ses besoins d'argent se multiplièrent; son parlement devint plus récalcitrant; ses plans pour reconquérir le Palatinat furent déjoués par les revers de ses alliés. C'était, selon lui, dans la perfidie des Français qu'il fallait chercher la cause première de tous ces maux. Leur refus de l'alliance promise l'avait privé de la confiance de la nation, et l'avait forcé de sacrifier plus d'un million en subsides inutiles, et plus de dix mille de ses sujets, dans des expéditions manquées[1]. Dans cette disposition d'esprit, il prêta une oreille favorable aux suggestions intéressées d'un abbé; émissaire du parti des mécontents de France: Devic et Montague furent envoyés en mission auprès des protestants français; et Soubise et Brancard furent reçus en Angleterre comme leurs agents accrédités. Le résultat de leurs conseils combinés fut que Charles enverrait une armée à la Rochelle, et que Rohan se joindrait à elle avec quatre mille hommes; que le roi annoncerait sa détermination de protéger les libertés des Eglises réformées, et que le duc sommerait ses frères de se rallier autour de l'étendard de leur libérateur. On ne voulut pas croire, néanmoins, que le monarque anglais fût poussé uniquement par son zèle religieux ou par son ressentiment personnel. On fit courir le bruit d'un établissement protestant entre la Loire et la Garonne, ou de la création d'une principauté indépendante en faveur de Buckingham. Il est possible que le roi et son favori rêvassent de pareilles chimères; mais tout ce qu'on peut conclure de leur correspondance, c'est que leur objet ostensible n'était pas le principal. Ils avaient des arrière-pensées dont la découverte pouvait en empêcher la réalisation[2].

Par suite de la guerre avec l'Espagne, on avait délivré des

1. Voyez la réponse des commissaires à Bassompierre dans les Mémoires anglais, *App.* 141.

2. Charles avait renvoyé les ambassadeurs danois satisfaits, mais sans découvrir ses intentions: « Car, » ajoute-t-il, « je trouve qu'il est inutile, ou plutôt nuisible, de découvrir mon principal but dans cette affaire, parce que le divulguer, selon moi, c'est l'aventurer. » *Hardw. Pap.* II, 18.

lettres de marque aux croiseurs anglais, et les vaisseaux marchands de toutes les nations étaient entraînés dans les ports anglais, sous prétexte qu'ils avaient à bord des objets appartenant aux Espagnols. Les villes anséatiques, les Etats de Hollande et le roi de Danemarck firent les remontrances les plus énergiques; Louis ne se borna pas à en faire : pour s'assurer une indemnité, il mit un embargo sur tous les bâtiments anglais qui se trouvaient dans les ports de France. Il s'ensuivit une longue et fastidieuse série de plaintes et de récriminations; des promesses furent faites et violées de part et d'autre; et chaque fois que l'harmonie semblait se rétablir, elle était détruite de nouveau par quelque saisie accidentelle, ou par quelque prétendue mesure de précaution. Enfin les deux rois, comme d'un commun accord, signèrent [28 avril 1627] un ordre de suspension de toutes relations commerciales entre les deux nations [1].

Depuis que Charles avait renvoyé les serviteurs de la reine, le nonce, à Paris, n'avait pas cessé d'envenimer le ressentiment de Louis et de sa mère, et de les exhorter à faire cause commune avec le roi d'Espargne pour venger les insultes faites aux deux couronnes. Ils en avaient un motif plus puissant encore dans l'armement considérable rassemblé dans les ports anglais, et dont le commandement venait d'être donné au duc de Buckingham, dans le but, disait-on en Angleterre, d'appuyer la cause du Palsgrave, et de châtier l'insolence des Algériens. Mais ces prétextes n'obtenaient aucun crédit : la seule question était de savoir si l'objet de l'expédition était d'agir contre l'Espagne, et d'effacer la honte du dernier échec essuyé devant Cadix, ou d'agir contre la France, et d'allumer la guerre religieuse dans les provinces du Midi. Dans cette incertitude, Richelieu et Olivarez écoutèrent les avis du pontife, et conclurent un traité d'alliance [10 avril], qui portait que, durant l'année courante, les vaisseaux de guerre espagnols seraient reçus dans les ports français, et accorderaient en retour protection à la marine française; et que, dans le cours de l'année suivante, les deux puissances réuniraient leurs forces, et feraient une descente en quelque endroit des îles britanniques. Le premier point fut aisément ajusté, parce qu'il offrait des avantages présents et réciproques : le second fut remis à une autre époque, à cause de la méfiance que les deux cabinets nourrissaient l'un contre l'autre [2].

1. Rym, XVIII, 188, 222, 259, 802, 825, 860, 891. Dumont, V, part. II, 506.
2. Dépêches Ms. de Spada, 15, 26 fév. 19 mai.

Enfin Buckingham mit à la voile. Sa flotte se composait de quarante-deux vaisseaux de guerre et de trente-quatre bâtiments de transport; l'armée de terre, de sept régiments de neuf cents hommes chacun, d'un escadron de cavalerie, et d'un corps nombreux de protestants français. Peu de jours après, il parut devant la Rochelle; mais le secret dont il avait entouré sa destination fit échouer son projet. Les Rochellois furent pris au dépourvu. Ce fut en vain que Soubise et sir William Beecher argumentèrent, prièrent et protestèrent : les habitants furent alarmés d'un armement si forminable, et craignirent, s'ils l'admettaient dans le port, de trouver en Buckingham un maître au lieu d'un allié. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient faire aucune démonstration d'hostilités avant d'avoir fait leur récolte et consulté les autres Eglises de leur union.

Durant cette courte négociation, Buckingham avait porté son attention sur les deux îles voisines, Rhé et Oléron, qui lui offraient la première une plus riche conquête, l'autre une proie plus aisée. Au retour des envoyés il fit son choix : une descente s'effectua dans l'île de Rhé [12 juillet]; et l'ennemi, dans une courte mais sanglante action, apprit à respecter le courage des agresseurs. Le gouverneur Toiras n'était pas préparé; mais le commandant anglais, soit ignorance, soit incapacité, s'attarda cinq jours au même endroit, et le français profita de ce retard pour approvisionner le château de Saint-Martin, sa principale forteresse, avantageusement située sur un rocher au fond de la baie. On résolut de l'assiéger en forme [17]. On ouvrit la tranchée, on dressa des batteries, et l'on barra l'entrée du port. Ces travaux eurent la désapprobation et excitèrent les remontrances de Burrough, officier général, qui avait passé la meilleure partie de sa vie à faire la guerre en Flandre; mais cette liberté lui attira une réprimande qui réduisit ses collègues plus souples au silence dans le conseil. Avant la fin du siége, une balle perdue priva Burrough de la vie, et délivra Buckingham du contrôle importun de cet habile conseiller.

La nouvelle de cette entreprise inattendue jeta dans l'alarme et l'embarras les Etats, le prince palatin et le roi de Danemarck. Ils se plaignirent amèrement à Charles de ce que ce malheureux conflit entre leurs deux plus puissants alliés détruisait leurs espérances et leurs ressources ; et ils n'admirent pas comme une raison valable que l'honneur le forçât de prendre les armes pour défendre les protestants français, dont les priviléges, confirmés

sous sa médiation, avaient été récemment violés. Ils offrirent leurs bons offices pour rétablir l'ancienne harmonie entre les deux couronnes : il répondit que, sans refuser une réconciliation, il ne ferait pas d'avances. Les ambassadeurs du Danemarck se hâtèrent d'aller à Paris sonder les dispositions du ministère français. Les Hollandais privèrent de leurs commissions tous les officiers anglais à leur service qui avaient pris part à l'expédition [1].

Sur ces entrefaites, Buckingham publia un manifeste en justification de sa conduite. Il déclara que le roi de la Grande-Bretagne n'avait aucune intention de conquête ; qu'il avait pris les armes non comme partie principale, mais comme allié des églises de France. Charles avait ménagé la paix entre Louis et ses sujets protestants ; il avait garanti à ceux-ci l'observation fidèle des articles et de nouvelles concessions. Cependant le fort Louis, dans les environs de la Rochelle, n'avait pas été démantelé ; on avait encouragé des tentatives de surprise contre la ville, et on avait pris la résolution secrète de la réduire de vive force. Dans ces circonstances, le roi n'avait pu rester tranquille spectateur de la ruine de ses frères protestants. L'honneur l'obligeait à revendiquer par les armes leurs droits et leurs libertés, autrement on aurait pu l'accuser d'aider à tromper ceux qu'il était de son intérêt et de son devoir de protéger [2].

Armé de cette déclaration, dont les bases étaient contestables et les raisonnements peu concluants, Rohan visita les églises du midi de la France. Sa présence et ses harangues excitèrent dans l'union un enthousiasme général. Tous ceux qui refusèrent de jurer de vivre et mourir avec les Anglais furent proclamés traîtres à leur religion ; et Rohan reçut l'autorisation de lever des troupes et de les employer pour l'avantage de la cause commune. Les Rochellois furent les derniers à se déclarer. L'attitude menaçante de l'armée que Richelieu avait rassemblée dans leur voisinage inspirait une terreur salutaire. Les assurances réunies de Buckingham et de Rohan n'en triomphèrent qu'avec peine, et l'étendard de la révolte flotta pour la dernière fois sur leurs murailles [3].

Il n'arriva rien de bien intéressant dans l'île de Rhé avant le onzième mois du siége, où une flottille de quatorze voiles força

1. *Hardw. Pap.* II, 17, 19. Lettres de Carleton, XV-XIX.

2. *Bibl. Reg.* 224-229.

3. Supplément au traité dogmatique et historique des édits, 507.

la barre et ravitailla la forteresse [28 sept.]. Ce fâcheux événement découragea les assiégeants. Les colonels signèrent unanimement un papier qui conseillait une retraite immédiate, tandis que les députés de la Rochelle conjuraient le duc, en pleurant, de ne pas les abandonner à la vengeance de leur souverain. Il flottait d'un projet à un autre. Un jour il canonnait les murs ; le lendemain, il démontait les batteries. Il reçut un renfort de quinze cents hommes [28 oct.] ; les Rochellois en ajoutèrent huit cents. Un assaut général fut ordonné ; et l'échec qu'on essuya, joint à la perte des assaillants, augmenta le découragement des troupes, et décida le général à abandonner l'entreprise.

Mais ce n'était pas chose facile que de partir. Le maréchal Schomberg, avec un corps nombreux, s'était placé entre le camp et le lieu de l'embarcation ; et l'armée fut obligée de suivre une chaussée étroite qui conduisait à travers les marches au pont qui joignait la petite île d'Oie à celle de Rhé. Malheureusement la cavalerie, qui couvrait la retraite, fut enfoncée par l'ennemi ; le désordre sur la chaussée devint irremédiable ; et le nombre des noyés excéda celui des tués. Buckingham, dit-on, perdit dans cette journée douze cents hommes et quarante enseignes. Les Français toutefois ne purent forcer le passage du pont, et le reste de l'armée s'embarqua sans être inquiété. Le duc fut le dernier à quitter le rivage [30 oct.]. Le courage personnel fut la seule qualité militaire que ses adversaires ne lui nièrent pas [1].

Charles reçut l'infortuné général d'un air enjoué et avec la même affection. Il eut même la générosité de prendre le blâme sur lui et de dire que l'échec était dû au manque de renforts qu'il était de son devoir de fournir. Mais, peu de jours après, il fut assailli des plaintes et des prières des Rochellois. C'était à sa sollicitation qu'ils avaient pris les armes : il était engagé d'honneur à leur accorder protection ; l'armée française était sur le point de faire le siége de la ville, et sans une puissante assistance ils allaient devenir victimes de leur crédulité. Charles les consola et les encouragea ; il promit de ne pas abandonner leur cause tant que les forts élevés autour de la Rochelle n'auraient pas été rasés ; il s'obligea par un acte solennel [18 janv. 1628] à ne con-

1. *Hardw. Pap.* II, 13-20, 23-51. *Mercure français*, XIII, 835. Herbert, *Expeditio in Ream insulam*. Isnard, *Arcis Sam. Martinianæ obsidio*. Ellis, III, 251. *Strafford Pap.* I, 41. Louis, à la requête de sa sœur Henriette, renvoya sur parole lord Mountjoy, le colonel Grey, et les autres officiers qui avaient été faits prisonniers. *Mercure*, XIV, nov.

clure aucun traité dont ils ne feraient point partie, et à n'accepter aucune condition qui ne leur assurerait pas la jouissance de leurs anciennes libertés [1].

Le roi alors invita son conseil à déterminer l'importante question des moyens à employer pour se procurer l'argent d'une autre expédition, soit selon l'ancienne méthode par un vote du parlement, soit d'après le précédent de l'année dernière, en vertu de la prérogative. Du parlement, Charles n'attendait que pétitions, remontrances et accusations. Dans un emprunt forcé, ses conseillers voyaient une forte provocation à la résistance et à la rébellion. Il se laissa persuader, et on convoqua un parlement [29]; mais dans le cours de la semaine un nouveau plan obtint l'approbation du roi. La somme de 173,411 liv., nécessaire pour l'équipement de l'expédition projetée, fut répartie sur les différents comtés; des commissaires furent chargés de la lever dans l'espace de trois semaines; et l'avis fut donné que si l'on payait docilement, le roi ouvrirait le parlement; sinon, « il songerait à quelque voie plus expéditive. » Cette tentative mit tout le pays en fermentation. L'expression du mécontentement public effraya les plus hardis des ministres, et la commission fut révoquée par proclamation avec la promesse « que le roi se confierait à l'amour de son peuple en parlement » [16 fév.]. Cependant quinze jours n'étaient pas écoulés qu'il imposa de nouveaux droits sur les marchandises de sa propre autorité [28]; puis il les révoqua sur la déclaration des juges qu'ils étaient illégaux [2]. Cette conduite vacillante, l'adoption et le rejet de ces mesures arbitraires ne servirent qu'à inspirer à la nation deux sentiments différents, également dangereux au souverain, la désaffection et le mépris.

Jamais parlement ne s'était assemblé sous des auspices plus favorables à la cause de la liberté. L'opinion s'était prononcée hautement dans les élections, et les choix étaient généralement tombés sur des personnes qui s'étaient distinguées par leur récente opposition à la cour. Il était de l'intérêt des lords de s'unir à ceux qui cherchaient à défendre la propriété privée et la liberté individuelle; et la même nécessité qui avait forcé le roi à convoquer un parlement le mit sans ressources à la merci de ses sujets. Charles lui-même comprit qu'il convenait de faire le sa-

1. Dumont, v, part. II, 538.

2. *Somers' Tracts*, IV, 100-104. Prynne, *Hidden works*, 86. *Bibl. Reg.* 291. Rym. XVIII, 967.

crifice de ses ressentiments, afin de se rendre l'opinion favorable. Toutes les personnes, au nombre de soixante-dix-huit, qui étaient en état d'arrestation à cause de leur résistance à l'emprunt forcé, recouvrèrent leur liberté; l'archevêque Abbot (il avait été suspendu pour avoir refusé d'autoriser un sermon politique sur l'ordre du roi [1]) fut rendu à l'exercice de son autorité; et non-seulement Williams, que le ressentiment de Buckingham avait enfermé à la Tour, mais même l'odieux comte de Bristol, quoique sous le coup d'une accusation de haute trahison, reçurent la permission de reprendre leur siége dans la chambre haute. Cependant l'obstination du roi n'était pas vaincue. Quoiqu'il eût consenti à faire l'épreuve d'un nouveau parlement, il n'était pas disposé à en admettre les prétentions; et son discours du trône fut plus propre à irriter qu'à diminuer la méfiance de ceux qui tremblaient pour les libertés de leur pays [17 mars]. « Je vous ai convoqués, » dit-il, « jugeant qu'un parlement était l'ancienne manière, la plus expéditive et la meilleure d'obtenir les subsides nécessaires pour nous sauver nous-mêmes et préserver nos amis d'une ruine imminente. Tout homme doit maintenant agir suivant sa conscience. Si donc (ce qu'à Dieu ne plaise) vous ne faites pas votre devoir en subvenant aux besoins actuels de l'état, je devrai, pour l'acquit de ma conscience, user des autres moyens que Dieu a mis entre mes mains pour sauver ce que la folie des autres mettrait sans cela en péril. Ne prenez pas cela pour une menace (je dédaigne de menacer tout autre que mes égaux), mais comme un avertissement de celui qui, par nature et par devoir, a le plus de soin de votre salut et de votre prospérité [2].

Avertis par ces paroles des dispositions de leur souverain, les chefs du parti du pays se conduisirent avec l'adresse la plus consommée. Ils avancèrent pas à pas, d'abord décidant d'accorder un secours, puis le fixant au chiffre tentant de cinq subsides; et enfin convenant que le tout serait payé dans le court espace d'une année. Mais ni ruses ni prières ne purent les amener à prendre leur résolution sous forme de bill. Ils la présentèrent au roi

1. Ce sermon avait été prêché par le docteur Sibthorpe aux assises du carême, à Northampton, et avait pour objet de prouver la légalité de l'emprunt forcé. Pour lui donner plus d'autorité, on désirait qu'il fût imprimé avec la permission du métropolitain. Sur son refus, il fut autorisé par le docteur Laud, fait alors évêque de Londres, et Abbot fut suspendu ou séquestré le 9 octobre. Voyez la sentence, avec sa propre relation des faits, dans Rushw. I, 435-461.

2. *Journ.* 687.

comme un appât ; ils la rapprochèrent par degrés de ses mains ; mais ils refusèrent de lâcher prise ; ils exigeaient, comme condition préalable, qu'il donnât son assentiment aux libertés qu'ils réclamaient comme le droit inné des Anglais.

Dans la dernière année, cinq des personnes emprisonnées à raison de l'emprunt avaient été, à leur propre requête, traduites par writ d'habeas corpus devant le banc du roi. Comme le rapport, quoiqu'il portât qu'elles avaient été enfermées par le commandement exprès du roi, n'assignait aucune cause particulière, leur conseil soutint qu'elles devaient être élargies ou du moins admises à caution. Mais la cour refusa d'admettre les exceptions présentées en leur faveur, et les renvoya à leurs prisons respectives [1]. La chambre des communes s'empara de cette affaire, et les quatre résolutions suivantes passèrent sans contradiction, même de la part des courtisans : 1° qu'aucun homme libre ne peut être mis aux arrêts ou en prison, fût-ce par ordre du roi ou du conseil privé, à moins que quelque cause légale de ces arrêts ou emprisonnements ne soit exprimée ; 2° que le writ d'habeas corpus doit être octroyé à tout homme emprisonné ou aux arrêts, fût-ce sur l'ordre du roi ou du conseil privé, s'il le sollicite ; 3° [3 avril] que lorsque le rapport n'exprime aucune cause d'emprisonnement ou d'arrêts, la partie doit être libérée ou admise à caution ; 4° que c'est l'ancien et incontestable droit de tout homme libre de jouir de la pleine et absolue propriété de ses meubles et immeubles, et que ni taxes, ni emprunts, ni dons gratuits, ne doivent être levés par le roi ou par ses ministres, sans le consentement commun donné par acte du parlement [2].

Le pouvoir d'arrêter et d'emprisonner, sans indiquer ni cause ni intention de jugement, était une arme d'une si grande efficacité aux mains du gouvernement, que le roi résolut de ne pas s'en dessaisir sans combat ; et comme ses prédécesseurs en avaient fréquemment fait usage, il choisit cette question comme la plus convenable pour faire l'épreuve de ses forces dans la chambre des lords. Quand les résolutions leur furent portées, le point fut débattu par le procureur général et le conseil du roi, du côté de la couronne, et par plusieurs des membres de la chambre basse du côté des communes. La controverse finit par aboutir à cette question : était-il nécessaire, en cas d'emprisonnement de par le

1. Rushworth, I, 462-466.

2. *Journ.* 3 avr. 8, 26 mai. 10, 21 juin.

roi, que le motif fût mentionné sur le mandat? La discussion dura plusieurs jours, et les avocats des deux partis déployèrent beaucoup de talent et de connaissances. Quant à moi, si une personne qui n'est point au fait des subtilités et des obscurités de la loi peut hasarder une opinion, il me semble que l'autorité des précédents, ainsi que celle des arguments, était en faveur des résolutions [1].

Ce serait fatiguer la patience du lecteur que de détailler les nombreux expédients par lesquels Charles s'efforça pendant deux mois d'endormir les soupçons ou d'épuiser la persévérance de ses adversaires. Enfin [28 mai] ils sollicitèrent son assentiment à la célèbre pétition de droit. Elle commençait par énumérer les abus suivants de l'autorité souveraine : 1° que, contrairement à la Magna Charta et à divers autres statuts, des hommes libres avaient été requis de prêter de l'argent au roi, et, sur leur refus, molestés par des serments, des obligations et des arrestations; 2° que plusieurs personnes avaient été mises en état d'arrestation par le commandement du roi, et que, lorsqu'elles avaient été menées devant les juges par writs d'habeas corpus, elles avaient été renvoyées en prison, quoiqu'on n'assignât aucun motif d'emprisonnement; 3° que dans maint endroit on avait logé par billets des soldats dans les maisons particulières des habitants, à leur grand détriment et ennui; 4° et qu'on avait délivré plusieurs commissions, donnant pouvoir à certaines personnes de punir par jugements sommaires de loi martiale, les délits commis par des soldats, des marins et leurs complices, quoique ces délits eussent dû être examinés et jugés par les tribunaux ordinaires. La pétition demandait donc que ces mesures cessassent et ne fussent jamais invoquées comme précédents, « attendu qu'elles étaient

1. La discussion occupe plus de trente pages dans les *Journaux*, 717-731, 746-763. Un argument avancé en faveur de la couronne par le procureur général mérite attention. Il dit aux lords que, sous le règne d'Elisabeth, « O'Donnel, archirebelle d'Irlande, fut tué, et que ses fils, alors en bas âge, furent amenés en Angleterre, enfermés à la Tour, et y passèrent le reste de leur vie. Or, » demande-t-il, « admettez qu'ils eussent été traduits au banc du roi par *habeas corpus*, et le motif mentionné, quel motif y avait-il là qui fût valable devant la loi? Ils n'avaient eux-mêmes commis ni pu commettre aucun délit. Ils avaient été emmenés en bas âge : cependant, qui pourrait dire qu'il n'y avait pas de danger, pas d'inconvénient à libérer de telles personnes? » Cet argument offre un exemple du cruel despotisme exercé de temps en temps par les ministres d'Elisabeth; mais que pensera le lecteur du bigotisme inhumain de sir Edward Coke, qui, dans sa réplique au procureur général, relevant cet argument, dit : « Les enfants d'O'Donnel ne perdirent rien à être enfermés toute leur vie dans la Tour. Ils furent élevés dans la religion protestante; s'ils eussent été élargis, ils eussent été catholiques. Periissent, nisi periissent! » *Journ.* 756, 761.

contraires aux droits et libertés des sujets, et aux lois et statuts de la nation[1]. »

Charles ne sut quelle réponse faire. Refuser, c'était perdre les cinq subsides et se condamner à un état de pénurie irrémédiable; et consentir était, dans son opinion, abandonner ses droits les plus précieux, jeter les plus brillants joyaux de sa couronne. Il résolut de dissimuler, et sa conduite pendant le reste de la session se régla sur un plan étudié d'hypocrisie et de fausseté. Il fit écrire au bas de la pétition la réponse suivante, au lieu de la formule accoutumée [2 juin] : « Le roi veut qu'il soit fait droit, conformément aux lois et coutumes du royaume, et que les statuts soient mis duement à exécution; que ses sujets n'aient aucun sujet de se plaindre d'aucun tort ou oppression contraire à leurs justes droits et libertés, à la conservation desquels il se croit aussi obligé qu'à celle de sa prérogative[2]. »

Cette réponse, si évasive et si obscure, fut un cruel désappointement pour les patriotes, dont les espérances étaient montées au plus haut point. Ils se livrèrent aux plus violentes invectives [5 juin]. L'un y vit la main de Dieu qui châtiait visiblement les péchés du peuple; un autre somma la chambre de sauver la nation qui chancelait sur le bord de l'abîme; un troisième allait nommer certain favori quand l'orateur, s'élançant de son siége, lui défendit de continuer parce que le roi lui avait commandé, sur son allégeance, de prévenir de pareilles insinuations. Il se fit un profond et morne silence : il fut rompu par sir Nathaniel Rich; Rich fut suivi de Philips, de Pryne et de Coke, dont les discours, exprimant avec force leurs sentiments, furent, à plusieurs reprises, interrompus par leurs larmes. La chambre ordonna enfin de fermer les portes, et se forma en comité pour se consulter sur les moyens de sauver la nation. Mais l'orateur, ayant obtenu la permission de s'absenter, courut chez le roi, et après une conférence de trois heures, revint avec un ordre d'a-

1. Communes. 28 avril-2 juin. Lords, 768-835. A la même époque, les communes poursuivirent le docteur Manwaring pour trois sermons politiques, deux prêchés devant le roi, et le troisième dans l'église paroissiale de Saint-Giles. Dans ces sermons, il l'avait représenté comme un monarque absolu. Les lords condamnèrent Manwaring à l'emprisonnement au gré de la chambre, à une amende de 1,000 l., à faire sa soumission en personne à la barre des deux chambres, à être suspendu pendant trois ans, et à être jugé incapable de tenir aucun office ecclésiastique ou civil et de jamais prêcher devant la cour. *Journ.* 848, 853, 855, 870. Communes, 14 mai. 4, 11, 14, 21 juin. Cependant Charles lui donna un rectorat de plus, et au bout de sept ans le fit évêque de Saint-David.

2. *Journ.* 835.

journement immédiat. S'il était arrivé quelques minutes plus tard, Buckingham était déclaré le « grief des griefs, » la principale cause de toutes les calamités qui affligeaient le royaume [1].

Le jour suivant [6] on reprit la discussion; le troisième [7] la chambre, à la suggestion des lords, se joignit à eux dans une adresse au roi, pour demander une réponse plus explicite à la pétition. Le danger de son favori avait vaincu sa répugnance. Prenant place sur le trône, il ordonna de supprimer la première réponse et de la remplacer par celle-ci : qu'il soit fait droit comme il est demandé. — « Maintenant, ajouta-t-il, j'ai rempli mon rôle. Si ce parlement n'a pas une conclusion heureuse, la faute en sera à vous; je m'en lave les mains. » Cette courte harangne fut reçue avec de vives acclamations de reconnaissance. Le peuple partagea les sentiments de ses représentants; à la tristesse qui s'était répandue sur le pays succéda un délire de joie et de félicitations, et les deux chambres, pour témoigner leur satisfaction, se hâtèrent d'offrir à leur souverain les cinq subsides des laïques, et de voter le bill de cinq autres subsides accordés par le clergé [2].

Les gens modérés espéraient que les chefs des patriotes, contents de cette victoire, épargneraient au roi de nouvelles mortifications. Mais le succès augmenta leurs prétentions et encouragea leurs efforts. Après de longs débats, ils lui présentèrent [17 juin] une remontrance où ils décrivaient les maux qui affligeaient le royaume et les dangers qui le menaçaient. La religion était minée par le papisme et par l'arminianisme; on avait terni l'honneur du pays, et épuisé ses ressources par une série d'expéditions inconsidérées et honteuses; la domination du détroit était perdue, la marine du royaume affaiblie, son commerce intérieur et extérieur anéanti. La principale cause de ces maux, à leur avis, était le pouvoir excessif qu'exerçait et dont abusait le duc de Buckingham. En conséquence, ils soumettaient humblement aux considérations de sa majesté s'il était compatible avec sa sûreté ou avec celle du royaume, que l'auteur de tant de calamités restât en place ou auprès de sa personne sacrée [3].

Le parti du pays savait parfaitement l'irritation qu'une telle remontrance éveillerait au cœur du roi; mais le bill du tonnage et

1. Rushw. I, 613-622. *Journ.* 5 juin.

2. Journ. des Lords, 843; des Comm. 6, 7, 8, 12 juin.

3. Rushw. I, 631. *Journ.* 11, 14, 16, 17.

du pondage n'avait point encore passé, et on supposait que Charles se résignerait à toute espèce de concessions plutôt que de perdre la branche la plus productive du revenu. Les patriotes reconnurent bientôt leur erreur, et rédigèrent à la hâte une seconde adresse [25], pour lui rappeler que la pétition de droit lui interdisait de lever des taxes sur les marchandises sans le consentement préalable du parlement. Elle venait d'être grossoyée [26], et le clerc était occupé à la lire à la table lorsqu'à neuf heures du matin ils reçurent l'ordre de se rendre dans l'autre chambre. Charles était assis sur son trône. A propos de la teneur de leur adresse projetée, il en prit occasion pour expliquer et reprendre tout ce qu'il avait paru concéder dans la pétition de droit. « Les deux chambres, fit-il observer, ont protesté qu'elles ne voulaient point empiéter sur ma prérogative. On en doit donc nécessairement conclure que je n'ai point accordé de nouvelles libertés à mes sujets, et que j'ai seulement confirmé les anciennes. Cependant je ne regrette et ne retire rien de ce que j'ai promis, et je déclare ici que les choses qui ont donné lieu de supposer qu'il y avait eu empiétement sur la liberté des sujets ne seront pas à l'avenir invoquées comme précédents à votre préjudice. Mais quant au tonnage et au pondage, c'est une chose que je ne saurais vouloir céder, et que vous n'avez jamais eu l'intention de demander, ni moi (certes) celle d'accorder. » Il donna alors l'adhésion royale aux bills de subside, et prorogea aussitôt le parlement [1].

Ainsi finit cette session remplie d'événements, et l'une des plus mémorables de notre histoire. Les patriotes peuvent avoir été parfois immodérés dans leur ardeur et extravagants dans leurs prédictions; mais leurs travaux leur ont donné des droits à la reconnaissance de la postérité. Ils arrachèrent au roi la reconnaissance des droits qu'il avait si légèrement violés, et en lui ôtant l'appui des précédents allégués en faveur de cette violation, ils établirent sur une base ferme et durable les libertés de la nation. Il est bien vrai que ces libertés furent envahies postérieurement, qu'elles furent foulées et refoulées aux pieds. Mais « la pétition de droit » survécut pour porter témoignage contre les empiétements de la prérogative. C'est à elle que le peuple en appela toujours, et la couronne fut, en définitive, obligée de s'y soumettre.

Il ne faut pourtant pas oublier que ces hommes, si ardents à la conquête de la liberté civile, étaient les plus violents ennemis

1. Journ. des Lords, 879; des Comm. 25, 26 juin. Rushw. I, 640-643.

de la liberté religieuse. « Les actes arbitraires dont nos biens et nos personnes ont tant souffert, » s'écriait sir Robert Phillips, « mon cœur saigne d'y penser, ma langue hésite à en parler. Ils ont été bien décrits avant moi par plusieurs dignes personnes. Cependant il est une souffrance, et la principale, à mon sens, qui n'a point été abordée, je veux dire notre religion : la religion rendue vénale par commission et les gens dispensés de s'y soumettre, moyennant un payement annuel, par suite de quoi les papistes peuvent, sans crainte des lois, pratiquer leur idolâtrie, se moquer des parlements, des lois et de tout. » Le résultat de cette harangue et autres semblables fut une pétition au roi [31 mars] qui, outre la prière d'usage relative à l'exécution des lois pénales, demandait que les prêtres revenus d'exil fussent mis à mort, que les compositions pour non conformité, ce « mystère d'iniquité équivalant à une tolérance cachée, » fussent abolies, et que « pour extirper entièrement le papisme et élever une sainte génération, les enfants des récusants fussent instruits dans les principes du protestantisme. » Charles rendit une réponse gracieuse, faisant observer que s'il avait jusqu'ici usé d'indulgence envers les catholiques, c'était dans l'espoir que les princes catholiques en useraient de même envers leurs sujets protestants, et que s'il n'obtenait pas bientôt un tel retour, il ajouterait encore à la sévérité du traitement que les deux chambres venaient de lui recommander [1].

Avant de quitter l'histoire de cette session, il convient peut-être de remarquer deux cas d'apostasie politique, de cet abandon des principes pour obtenir des dignités et des places, qui, depuis cette époque, a été si fréquemment imité par les hommes publics. Autrefois la couronne dédaignait d'acheter les services de ses adversaires : elle était en état de les terrasser par le seul poids de la prérogative ; mais l'expérience avait enseigné au favori que l'esprit du temps et le pouvoir du souverain étaient changés ; et, afin d'affaiblir ses ennemis, il chercha à faire sortir de leurs rangs les membres les plus marquants, par l'appât des honneurs et des places. Sir John Saville et sir Thomas Wentworth étaient de riches propriétaires du Yorkshire ; ils étaient rivaux depuis longtemps, et leur influence divisait entre eux le comté. Tous deux avaient eu part à la faveur du roi, et tous deux avaient encouru son ressentiment. A la fin du dernier parlement, Cottington avait

1. *Journ.* 713, 714. Rushw. I, 210-212.

décidé Savile à déserter ses amis et à accepter le rang de conseiller privé, avec l'office de contrôleur de la maison du roi. Wentworth avait plus gravement offensé. On l'avait nommé sheriff pour l'empêcher de siéger à la chambre, on l'avait privé de l'emploi de custos rotulorum, et emprisonné pour son refus de souscrire à l'emprunt. Cependant son patriotisme ne fut pas à l'épreuve d'un sourire du souverain. Il sollicita une réconciliation avec Buckingham, et, bientôt après la prorogation, elle eut lieu par l'entremise de sir Richard Weston. Le 21 juillet Savile fut créé baron, et le lendemain Wentworth fut élevé à la même dignité ; mais l'habileté ou la flatterie donna au dernier l'avantage sur son compétiteur, et à la fin de l'année [10 déc.], il obtint, avec le rang de vicomte, la charge de lord-président du nord[1].

Les contestations dans lesquelles Charles était engagé avec son parlement ne lui faisaient point oublier le danger de La Rochelle. Le ministre français avait résolu de réduire une race d'hommes qui, depuis un demi-siècle, bravait l'autorité du souverain, et à cet effet il avait rassemblé toutes les forces de la France pour en finir avec cette ville condamnée. Louis commandait le siége en personne, et, en son absence, c'était Richelieu. Deux armées étaient occupées à couper toute communication avec les protestants de l'intérieur, et un mole d'une prodigieuse étendue qui s'avançait chaque jour davantage des deux côtés opposés vers le milieu du port, menaçait de fermer bientôt accès aux secours attendus d'Angleterre. Les Rochellois importunaient le roi du tableau de leur misère présente et des prédictions de leur ruine prochaine ; la honte et la pitié le portèrent à ne point abandonner des gens qui s'étaient précipités dans le danger par confiance dans ses promesses, et le comte de Denbigh, avec une flotte nombreuse, partit de Plymouth pour aller à leur secours. Le mérite de Denbigh consistait dans son mariage avec une sœur du favori ; peut-être n'avait-il le commandement que jusqu'à ce que la prorogation permît à Buckingham de le prendre. Du moins il n'entreprit rien, et, après être resté sept jours en présence de l'ennemi, il revint en Angleterre.

Le jour même [13 juin] où la chambre des communes avait déclaré Buckingham cause des calamités nationales, le docteur Lamb, son médecin et sa créature, fut assassiné par la populace dans les rues de Londres. Peu après, on afficha sur les murs un placard conçu en ces termes : « Qui gouverne le royaume? Le

1. Rym. XIX, 34, 35. *Straff. Pap. App.* 430.

roi. Qui gouverne le roi? Le duc. Qui gouverne le duc? Le diable. Que le duc y prenne garde, ou il sera traité comme son docteur. » Il avait trop de courage pour tenir compte d'une pareille menace. La flotte reçut des vivres et des renforts; des troupes plus nombreuses s'y embarquèrent, et Buckingham se hâta d'en prendre le commandement[1].

Malgré ces préparatifs, son intention n'était pas de combattre, mais de négocier. Les alliés des deux souverains sur le continent voyaient avec un chagrin réel la prolongation d'une lutte qui ne servait qu'à confirmer l'ascendant de l'Autriche dans l'empire. Le soin d'entamer une réconciliation fut confié aux ambassadeurs vénitiens dans les deux cours. Ils en trouvèrent les monarques disposés à un accommodement, mais trop fiers pour le proposer. On suggéra des expédients pour lever la difficulté; Charles et le duc tinrent des conférences réitérées avec l'ambassadeur; et il fut convenu que Buckingham partirait avec l'expédition pour La Rochelle, qu'il ouvrirait une correspondance avec Richelieu sur quelque objet insignifiant, et qu'elle les mènerait, comme par hasard, à un traité public. Ses instructions furent rédigées et remises au secrétaire Carleton, qui arriva avec elles à Portsmouth tout juste pour être témoin de son assassinat[2].

Le 23 août, au matin, après une vive discussion avec des réfugiés français, le duc quitta son cabinet de toilette pour se rendre à sa voiture. Il était entré dans le vestibule, lorsque le colonel Friar lui parla à l'oreille. Il se tourna pour écouter, et à l'instant il reçut un coup de couteau au sein gauche. L'arme était restée dans la plaie : il l'arracha en s'écriant, « scélérat, » et recula de quelques pas en chancelant, et, étant tombé contre une table, il fut reçu dans les bras de ses serviteurs. Ils crurent que c'était une attaque d'apoplexie; mais le sang qui sortait de sa bouche et de sa blessure les convainquit de leur erreur. La duchesse entendit le bruit de sa chambre à coucher. Elle accourut dans la galerie avec sa sœur, la comtesse d'Anglesea, et vit Buckingham par terre, baigné dans son sang.

1. Ellis, III, 252. Kennet, III, 45. Rushw. I, 630.

2. Lettres de Carleton, XXI. Je dois mentionner ici un traité des plus singuliers récemment conclu entre Buckingham et le roi de Suède. Quand le duc était en Espagne, il avait reçu d'un secrétaire espagnol mécontent un plan pour saisir l'île de la Jamaïque, et découvrir certaines mines d'or dans les montagnes et sur le continent américain. Gustave-Adolphe s'engagea à seconder Buckingham dans sa conquête et à le reconnaître comme prince indépendant, à condition que lui et ses héritiers à toujours payeraient au roi de Suède le dixième du produit des mines. Signé le 8 mars 1628. *Clar. Pap.* I, 18.

Dans la confusion qui en résulta, les Français échappèrent avec peine à la vengeance de ceux qui les soupçonnaient du meurtre. L'assassin réel se glissa dans la cuisine, où il aurait pu rester inaperçu dans la foule, si tout d'un coup, prenant l'alarme, il n'eût tiré l'épée et ne se fût écrié : « C'est moi. » Il aurait trouvé la mort qu'il cherchait, si Carleton et Marten ne lui eussent sauvé la vie, afin de savoir ses motifs et de découvrir ses complices. On trouva sur lui un papier où il avait écrit : « Un homme est lâchement bas et ne mérite pas le nom de gentilhommo ou de soldat, lorsqu'il n'est pas disposé à sacrifier sa vie pour l'honneur de son Dieu, do son roi et de son pays. Que personne ne me loue de l'avoir fait, mais se blâme plutôt, comme en étant la cause, car si Dieu ne nous avait pas ôté tout cœur à cause de nos péchés, il ne serait pas resté si longtemps impuni. Jo. Felton. »

Il dit que son nom était Felton, qu'il était protestant, qu'il avait été lieutenant dans l'armée, mais qu'il avait quitté le service, parce que deux fois des officiers moins anciens que lui avaient été avancés à son détriment, et parce qu'on lui avait retenu une somme de 80 l. qui lui était due sur sa paye; et que la remontrance de la chambre des communes l'avait convaincu que Buckingham était la cause des calamités nationales, et que c'était servir son Dieu, son roi et son pays, que de lui ôter la vie. Quand on lui dit que le duc vivait encore, il répondit, avec un sourire ironique, que cela ne pouvait être, que la blessure était mortelle; à ceux qui lui reprochaient d'avoir commis un assassinat, il répliqua « qu'en son âme et conscience, il croyait que la remontrance autorisait suffisamment sa conduite; » et lorsqu'on lui demanda quels étaient ses instigateurs et ses complices, il s'écria que le mérite et la gloire lui en appartenaient exclusivement. Il avait fait soixante-dix milles pour accomplir cette action, et par elle il avait sauvé son pays. Même en frappant, il avait dit : « Que Dieu ait pitié de ton âme [1]. »

Ainsi périt, à l'âge de trente-six ans, George Villiers, duc de Buckingham, lord grand-trésorier d'Angleterre. Qu'indépen-

1. Nous avons plusieurs relations contemporaines de l'assassinat du duc. Voyez Clarendon, I, 27. Lettres de Howell, 203. Wotton, *Reliquiæ*, 112. J'ai préféré celle du secrétaire Carleton, qui était présent. Elle a été publiée dernièrement par M. Ellis dans sa précieuse Collection de lettres originales, III, 256-260. Quant à la copie exacte du papier de Felton, j'en suis redevable à M. Upcott, de l'institution de Londres, dont l'importante collection contient la pièce originale. Au bas est écrit d'une autre main, mais évidemment de la même époque : « Billet trouvée sur Felton lorsqu'il tua le duc de Buckingham. 23 août 1628. »

damment d'un extérieur gracieux il possédât mainte qualité séduisante, la preuve en est dans l'empire qu'il sut conserver sur l'affection de deux monarques successifs, dont la partialité ne se lassa jamais de le combler de richesses, de places et d'honneurs. Mais ses talents n'étaient point au niveau de sa fortune, et il n'eut pas la sagesse d'y suppléer à l'aide d'un conseiller capable et désintéressé. Orgueilleux de l'attachement de son souverain, il dédaignait de chercher un ami parmi ses égaux; et au conseil comme dans son cabinet il ne prenait d'autres avis que ceux de ses créatures, gens qui n'existant que de la faveur de leur patron, avaient soin de flatter ses caprices. De là vint qu'il persévéra dans la même voie jusqu'à la fin, poussant le roi à fouler aux pieds les libertés du peuple, dont il bravait lui-même l'indignation. Mais sa grandeur déclinait déjà; les communes l'avaient déclaré le fléau de son pays; et il est douteux que le pouvoir de Charles eût pu le préserver de l'ardente poursuite de ses ennemis. S'il eût échappé au couteau de l'assassin, il serait peut-être tombé sous la hache du bourreau.

Le roi, qui était dans une maison particulière aux environs de Portsmouth, reçut la nouvelle de ce tragique événement avec une sérénité de visage qui fit soupçonner à ceux qui ne connaissaient point son caractère, qu'il n'était pas fâché d'être délivré d'un ministre si odieux à la majorité de la nation. Mais Charles regretta sincèrement la mort de son favori. S'il maîtrisa son émotion en public, il s'y abandonna plus librement en particulier; il remarqua soigneusement et se rappela la conduite de tous ceux qui l'entouraient; il prit sous sa protection spéciale la veuve et les enfants de Buckingham; il paya ses dettes qui s'élevaient à 61,000 l.; il l'appela le martyr de son souverain, et ordonna que ses restes fussent déposés parmi les cendres des morts illustres, dans l'abbaye de Westminster [1].

[17 sept.] L'assassin, quoique interrogé à plusieurs reprises, persista dans sa première version, qu'il n'avait aucun complice, que le patriotisme avait guidé son bras, et que la religion sanctionnait le coup. Quand le comte de Dorset le menaça de la torture, il répondit: « Je suis prêt; mais je dois vous dire en passant que, dans ce cas, c'est vous que j'accuserai, my lord de

1. Clarendon, I, 30. Ellis, 259. Son corps, pour prévenir toute insulte, fut enterré secrètement dans l'abbaye de Westminster, le 17 septembre. Le lendemain soir, à dix heures, un cercueil vide fut porté sur les épaules de dix hommes de Wallington-house à l'église, et suivi par cent pleureurs. Toute la route était garnie de milice. Ellis, 261, 265.

Dorset, et nul autre que vous. » Charles désirait qu'il fût mis à la question; mais ce qui venait de se passer au parlement avait été pour les juges une leçon salutaire, et ils répliquèrent unanimement [13 nov.] que la torture n'était pas autorisée par les lois d'Angleterre. A la barre, Felton s'avoua coupable [27]; et, étendant le bras, il s'écria: « Voici l'instrument qui a commis l'action — je demande qu'on le coupe avant de m'exécuter. » La cour lui dit qu'on lui appliquerait la loi et qu'il devait s'en contenter. Il subit la peine ordinaire des assassins [29], confessant son erreur et condamnant son crime[1].

Malgré son chagrin de la mort de Buckingham, le roi ne perdit pas de vue les dangers de La Rochelle. [10 sept.] Le commandement fut donné au comte de Lindsey, et, avec lui, mit à la voile Walter Montague, chargé d'une mission secrète pour le roi de France. Pendant cinq jours [18] la flotte manœuvra en vue du port, et après deux tentatives inutiles pour y pénétrer, elle revint à Spithead [23]. Montague avait débarqué, il fut introduit auprès de Louis, revint en hâte à Londres, et se préparait à retourner, quand La Rochelle se rendit à discrétion. La réduction de cette ville fut pour le monarque français un résultat glorieux et utile: elle mit fin à l'espèce de république indépendante que ceux qui professaient la foi réformée avaient érigée au cœur de la France, et elle le mit à même de former de ses vastes états un puissant empire. Pour le roi d'Angleterre elle fut une source de regrets et de reproches intérieurs. Si l'un des plus forts boulevards de la cause protestante était tombé, c'était sa faute, c'était lui qui en aurait la honte[2].

La nation était à peine remise de ce choc, que le parlement s'assembla de nouveau [20 janv. 1629]. Le roi, par un message, ordonna aux communes de prendre en considération immédiate le bill pour le tonnage et le pondage; mais les patriotes demandèrent la priorité pour les griefs, les saints pour la religion. Ces derniers l'emportèrent; et il fut résolu que la « besogne du roi de cette terre ferait place à la besogne du roi des cieux. »

On redoutait pour la religion deux sources de dangers, le pa-

1. Rushw. I, 651, 652, 653. Howell, *Procès d'état*, II, 367. Ellis, 266, 267, 278-282.

2. *Mercure français*, XIV, 676. Rushw. I, 617. Ellis, III, 274. Le Montague mentionné ici était Walter, second fils du comte de Manchester. Il embrassa plus tard la religion catholique, fut fait abbé commendataire de Pontoise et membre du conseil de la reine regente, Anne d'Autriche. Il l'assista à sa mort.

pisme et l'arminianisme. On venait d'avoir une preuve alarmante des progrès du papisme. Sur dix individus accusés d'avoir reçu les ordres dans l'Eglise de Rome, un seul avait été condamné, et même on avait sursis à son exécution. Deux comités furent nommés, l'un pour s'enquérir des motifs que les juges avaient eus de refuser d'admettre une partie des preuves administrées au procès, l'autre pour demander au procureur général en vertu de quelle autorité il avait libéré les personnes acquittées, moyennant caution de leur comparution future. Il fut arrêté en outre que chaque membre communiquerait à la chambre tous les faits qui seraient venus à sa connaissance, relativement aux tentatives faites ou aux mandats donnés pour arrêter l'exécution des lois contre les prêtres ou les récusants du pays.

Mais l'arminianisme, ce frai du papisme comme on l'appelait, était devenu un plus grand sujet d'alarme que le papisme même. On remarquait que les prélats arminiens fréquentaient la cour; que la faveur royale était le partage exclusif du clergé arminien; et que Montague, tout mal vu qu'il était à cause de la tendance arminienne de ses ouvrages, avait été élevé à l'évêché de Chichester. En outre, Charles, comme chef suprême de l'Eglise, venait de publier une édition autorisée des articles contenant la clause tant contestée : « l'Eglise a le pouvoir de décréter les rites et les cérémonies, et a autorité en matière de foi; » et il avait arrêté qu'on n'enseignerait aucune doctrine qui différerait de ces articles, que toutes les controverses relatives à la politique extérieure seraient décidées par l'assemblée du clergé, et que personne ne devait se permettre d'expliquer l'article relatif à la rémission des péchés, contrairement à sa signification évidente, ou de le prendre dans un autre sens que le sens littéral et grammatical[1]. Sir John Elliot protesta contre cette déclaration dans les termes les plus enthousiastes [29 janv.]. C'était une tentative pour asservir les consciences, pour soumettre la croyance des gens et leur culte au bon plaisir du roi et du clergé. Il somma la chambre d'enregistrer son dissentiment; et, à sa persuasion, on inscrivit sur les journaux un article nommé « vœu, » portant que les communes d'Angleterre « réclamaient, professaient et reconnaissaient comme vérité, le sens des articles de religion qui avaient été établis en parlement dans la treizième année du règne d'Elisabeth, lequel leur avait été signifié par les actes publics de

1. *Bibl. Reg.* 213.

l'Eglise d'Angleterre, et par l'interprétation générale et reçue des écrivains de cette Eglise, et qu'ils rejetaient le sens des jésuites, des arminiens et de tous autres, en tant qu'ils en différaient. » Il est clair que les termes de ce « vœu » laissaient le sens des articles tout juste aussi douteux qu'auparavant[1].

Tandis que les zélateurs s'efforçaient d'enflammer les préjugés religieux de leurs collègues, les patriotes appelaient l'attention de la chambre sur la pétition de droit. Les imprimeurs du roi étaient sur le point de mettre en vente quinze cents exemplaires de cette pièce importante; mais Charles ordonna de les détruire, et y substitua une autre édition dans laquelle on avait supprimé l'assentiment royal, reproduit la réponse évasive qu'il avait été obligé de biffer, et inséré l'explication captieuse qu'il avait donnée à la fin de la dernière session. On ignore ce qui put décider le roi à employer un artifice aussi indigne d'un honnête homme et aussi facile à découvrir. C'était se faire une réputation de duplicité; c'était apprendre à ses sujets à se méfier de sa parole, même dans sa capacité législative. Les orateurs dans les communes exprimèrent sans crainte leur indignation; et Charles lui-même, se repentant de sa folie, chercha une occasion d'apaiser la tempête que son imprudence avait soulevée. « La plainte relative à la saisie des marchandises pour tonnage et pondage, » fit-il observer, « peut cesser promptement et aisément. En votant le bill, comme mes ancêtres l'ont obtenu, vous mettrez un terme à mes actes passés, et vous autoriserez mes actes futurs. Je ne perçois pas ces taxes comme appartenant à ma prérogative héréditaire. Ce fut toujours et c'est encore mon intention de les tenir de la libéralité de mes sujets. Dans mon discours de la fin de la dernière session je ne les revendiquais pas comme un droit, mais je vous montrais la nécessité où j'étais de les prendre jusqu'à ce que vous les eussiez accordées, étant persuadé que le temps seul vous manquait, et non la bonne volonté. Ainsi justifiez vos protestations, et mettez fin à toutes les questions qui se sont élevées à ce sujet. » Ce discours conciliant arracha un léger murmure d'approbation.

Mais les patriotes avaient pris leur résolution, et ils y persistèrent avec la plus inflexible opiniâtreté. Ils ne refusaient pas, il est vrai, de voter les taxes; mais ils demandaient, comme con-

1. *Journ.* 29 janv. La treizième année du règne d'Elisabeth fut choisie pour cette raison : la législature avait ordonné au clergé de souscrire aux articles et de les lire dans les églises, et cependant ni l'édition anglaise ni l'édition atine de cette année ne contenait la clause relative à l'autorité de l'Eglise.

dition préalable, réparation pour les négociants dont les marchandises avaient été saisies par les officiers des douanes. A cet effet, ils envoyèrent un message au chancelier et aux barons de l'échiquier, qui, pour excuser les jugements qu'ils avaient rendus, répondirent que les parties lésées n'étaient pas privées de leur recours aux lois. Dans le même but, ils appelèrent devant eux les fermiers des douanes; mais le secrétaire Cook déclara [23 février] que le roi ne séparerait pas l'obéissance de ses serviteurs de ses propres actes, et ne souffrirait pas qu'ils fussent punis pour avoir exécuté ses ordres. A ces mots, les chefs de l'opposition jetèrent les hauts cris, et la chambre s'ajourna immédiatement.

A la réunion suivante [2 mars], sir John Elliot entamait une invective des plus violentes contre le système entier du gouvernement, lorsqu'il fut interrompu par l'orateur, qui informa la chambre qu'il avait reçu du roi un ordre d'ajournement. On répondit qu'en s'acquittant du message, il avait accompli son devoir, et on l'invita alors à mettre aux voix une remontrance contre la perception du tonnage et pondage sans le consentement du parlement. Il refusa et se leva pour partir; mais il fut retenu de force par Holles et Valentine, deux membres qui s'étaient placés à dessein de chaque côté du fauteuil. Il fit une seconde tentative; le parti de la cour accourut à son aide; l'opposition résista. Des coups furent échangés, les portes furent fermées, et l'orateur, en dépit de ses larmes, de ses efforts et de ses prières, fut forcé de rester assis. Elliot reprit sa harangue, et fut remplacé par Holles, qui proposa à l'approbation de la chambre la protestation suivante : « 1. Quiconque cherchera à introduire le papisme, l'arminianisme ou autres opinions en désaccord avec l'Eglise véritable et orthodoxe, sera réputé ennemi de ce royaume et de la chose publique; 2. quiconque conseillera de percevoir le tonnage et pondage qui n'aura pas été accordé par le parlement, ou sera en ce acteur ou instrument, sera réputé ennemi capital de ce royaume et gouvernement; 3. tout négociant ou autre personne qui payera le tonnage et pondage qui n'aura pas été accordé par le parlement, sera réputé traître aux libertés de l'Angleterre et ennemi d'icelles.

Pendant que ces faits extraordinaires se passaient, le roi était venu à la chambre des lords. Il envoya chercher le sergent d'armes, à qui l'on ne permit pas d'obéir; il ordonna alors à l'huissier de la verge noire de porter un message verbal; mais cet officier

revint sans avoir été admis. A la fin, il commanda au capitaine de la garde d'enfoncer la porte; mais au moment même, les communes s'ajournèrent au 10 mars, conformément au message transmis précédemment par l'orateur. Ce jour-là [10 mars], le roi se rendit à la chambre des lords, et sans faire venir les communes, il prononça la dissolution du parlement [1].

Cette conduite de la chambre basse provoqua une discussion des plus aigres entre ses partisans et ceux de la couronne. Les premiers soutenaient que le roi n'avait aucun droit d'intervenir dans les fonctions de l'orateur, ou de l'empêcher de poser aucune question de son fauteuil; les autres, qu'il était du devoir de la chambre de suspendre toute opération du moment où l'on recevait du souverain l'ordre d'ajournement. C'était une question qu'aucune autorité n'avait décidée; car, bien que les communes eussent revendiqué dans les dernières années le droit exclusif de s'ajourner elles-mêmes, elles avaient eu soin de ne pas se mettre à cet égard en collision avec la couronne. Quant à Charles, leur désobéissance était à ses yeux une sorte de trahison, et il déclara que leur résistance à ses commandements légitimes était le résultat d'une conspiration. Par son ordre [5 mars], les membres les plus violents de l'opposition furent notés par sa vindicte avant la dissolution, et Elliot, Selden, Holles, Hobart, Hayman, Coriton, Long, Valentine et Stroud, après un bref interrogatoire devant le conseil, furent enfermés les uns à la Tour, les autres dans différentes prisons. A leur requête, ils furent amenés par writ d'habeas corpus, et demandèrent, conformément à la pétition de droit, à être libérés ou admis à caution. Le cas fut débattu solennellement, et la cour eût été forcée d'accéder à la prière des prisonniers, si Charles, la veille au soir du jour où le jugement devait être prononcé, entravant d'une manière inexcusable le cours de la justice, ne les eût placés tous sous la garde du lieutenant de la Tour, et ne lui eût défendu de les amener devant le tribunal [2]. Il fallut alors attendre jusqu'à la session suivante, et dans l'intervalle sa colère avait eu le temps de s'apaiser. Il écouta les représentations des juges, et les neuf prisonniers furent avertis qu'ils seraient admis à caution, en donnant des gages de leur bonne

1. Pour tous les détails, voyez les Journaux des deux chambres. Rushworth, I, 655-672. Whitelock, 12, 13.

2. Ce devint alors une pratique habituelle à l'égard des personnes emprisonnées par le conseil. « Quand elles présentaient leur habeas corpus, elles étaient renvoyées de poursuivant en poursuivant, et ne pouvaient obtenir le bénéfice de la loi. » Whitelock, 14.

conduite à l'avenir. Ils s'y refusèrent résolument. C'était admettre un délit précédent; c'était s'avouer coupable. En conséquence de cette obstination, le procureur général dressa une plainte criminelle contre Elliot, Holles et Valentine; ils refusèrent de plaider, alléguant que la cour du banc du roi n'avait pas le droit de se constituer juge de leur conduite au parlement. Mais l'objection fut repoussée à l'aide de la pitoyable distinction, que le privilége du parlement ne couvre que la conduite parlementaire; quand la conduite est extra-parlementaire, elle est passible de censure *extra parliamentum*. Les accusés persistèrent à décliner l'autorité de la cour, et on rendit un arrêt portant qu'ils seraient emprisonnés tous trois au gré du roi; qu'avant leur élargissement ils feraient leur soumission, et qu'ils payeraient une amende au roi, Elliot 1,000 l., Holles 1,000 marcs, et Valentine 500 l. [1].

Le résultat malheureux de cette dernière expédition avait fixé la détermination de Charles. Si ses adversaires l'accusaient, lui, ses ministres et ses juges, du dessein de fouler aux pieds les libertés du peuple, il était aussi fermement convaincu qu'ils avaient formé le complot de le dépouiller des prérogatives légitimes de la couronne. C'était au parlement seul qu'ils pouvaient espérer de réussir, et il résolut de détruire cet espoir, en gouvernant à l'avenir sans l'intervention du parlement. Il ne fit même pas un secret de son intention; il l'annonça dans une proclamation [22 mars] : « Nous avons montré, » dit-il, « en assemblant fréquemment notre peuple, notre amour pour l'usage des parlements; cependant, le dernier abus nous ayant pour le présent fait sortir à regret de cette voie, nous regarderons comme présomptueux de nous prescrire aucune époque pour les parlements, la convocation, continuation et dissolution desquels est toujours en notre pouvoir, et nous serons plus disposé à en convoquer de nouveau, lorsque notre peuple sera plus éclairé sur nos intérêts et nos actes [2].

Le roi n'avait plus de favori, dans l'acception reçue du mot. Il gardait, à la vérité, les conseillers dont Buckingham l'avait en-

1. Rushworth, 674-680, 689-701. Whitelock, 14. Elliot, qui avait précédemment substitué tous ses biens à son fils, fut enfermé à la Tour : ses demandes d'élargissement pour cause d'indisposition furent rejetées, et ce martyr des libertés de son pays mourut en prison en 1632. Long fut poursuivi devant la chambre étoilée, « pour avoir, étant sheriff, et tenu par son serment de résider dans son comté, siégé au parlement et résidé hors de son comté. » Il fut condamné à une amende de 2,000 marcs. Ibid.

2. Rym. XIX, 62.

touré ; mais tout en écoutant leurs avis, il avait soin de se décider par lui-même. Pour donner plus de force à l'administration, il eut recours à la politique qui avait déjà fait sortir Savile et Wentworth des rangs de l'opposition, et il résolut de tenter par des offres de faveur et de places les plus redoutables de ses adversaires dans le dernier parlement. Le patriotisme de sir Dudley Digges, quoiqu'il eût résisté à l'épreuve d'un emprisonnement pour la cause du peuple, s'évapora au soleil de la cour, et ses services furent assurés à la couronne par une patente [29 nov. 1630] qui le nommait maître des rôles en survivance. Noy et Littleton, hommes de loi, qui s'étaient distingués par l'amertume de leur zèle et la ferveur de leur éloquence, suivirent l'exemple de Digges [27 oct. 1631], et les deux apostats expièrent leurs anciennes offenses par le zèle et le talent avec lesquels ils soutinrent les prétentions de la prérogative, le premier dans la charge de procureur général, le second dans celle d'avocat général[1].

Charles prit pour secrétaires d'état sir John Cooke et sir Dudley Carleton. Le grand mérite du premier était l'amour du travail, son principal défaut la cupidité. Carleton avait de l'instruction, des talents et de l'activité ; mais la plus grande partie de sa vie s'était passée dans des emplois à l'étranger, et son ignorance de l'état des partis et des sentiments de ses compatriotes lui fit adopter plus facilement les projets arbitraires de son souverain.

Parmi les lords du conseil était le comte-maréchal dont on disait « qu'il allait quelquefois à la cour, parce que ce n'était que là que se trouvait un plus grand personnage que lui, et qu'il y allait rarement parce qu'il s'y trouvait un plus grand personnage que lui ; » deux frères, les comtes de Pembroke et de Montgomery, le comte de Dorset[2], et les comte de Carlisle et de Holland[3] ; le premier, Écossais, qui devait son élévation et ses richesses au roi Jacques ; le second, fils cadet de lord Rich, et favori de Buckingham. La plupart étaient plutôt des hommes de plaisir que d'affaires, et n'assistaient au conseil que parce que c'était un devoir attaché aux charges qu'ils occupaient.

1. Rym. XIX, 254, 347.

2. C'était la personne dont le duel avec lord Bruce forme le sujet du n° 129 du Gardien.

3. On raconte plusieurs histoires extraordinaires de la prodigalité de Carlisle dans Lodge, II, 45. Wilson, 703, 704, 730. Weldon, 271. Holland était un fils cadet de lord Rich, et, en épousant l'héritière de sir Walter Cope, il devint possesseur du manoir de Kensington et de Holland-house. C'est de là qu'il prit les titres de baron de Kensington et de comte de Holland.

Le grand sceau était toujours aux mains du lord Coventry, profond jurisconsulte, qui se vouait presque exclusivement à ses devoirs de juge. Il parlait rarement au conseil, et lorsqu'il le faisait, son opinion était ordinairement défavorable aux prétentions illégales et despotiques de la cour. On ne devait pas s'attendre à ce qu'un ministre de ce caractère fît aucun progrès dans l'estime de son souverain; cependant Charles lui laissa cette charge jusqu'à sa mort, durant le long espace de seize années.

Le comte de Manchester, lord du sceau privé, était aussi jurisconsulte capable et expérimenté; il avait succédé à Coke comme lord premier président, et donné 20,000 l. pour la charge de lord-trésorier, qu'au bout d'un an Buckingham le força d'échanger contre la place inférieure et moins lucrative de président du conseil, d'où il monta à celle de lord du sceau privé. La pauvreté en fit un conseiller docile, et son autorité servit à neutraliser dans le conseil les opinions plus libérales du garde des sceaux.

Ce n'était que peu de semaines avant la mort de Buckingham [15 juillet 1628] que le bâton blanc, cet objet de l'idolâtrie de Manchester, lui avait été enlevé et avait passé aux mains de sir Richard Weston, chancelier de l'échiquier. Weston, par ses talents et son activité, réalisa les promesses de son patron et les espérances de son souverain. Le succès lui inspira de la présomption, et il osa élever ses regards jusqu'à la place d'où le poignard de Felton avait précipité le favori. Charles réprima son ambition; il paya ses dettes, lui donna des terres, le créa comte de Portland; mais il lui refusa le monopole de pouvoir dont avait joui Buckingham. Weston avait, au surplus, de grands droits à la reconnaissance de son souverain. Dans la perception d'un revenu provenant de sources illégales, il brava pour le service du roi la haine du peuple; et ses ennemis, pour le rendre encore plus odieux, ajoutèrent à l'imputation d'injustice le crime plus impardonnable encore de papisme. « Je le dénonce, » s'écria Elliot, dans la dernière session du parlement, « comme le grand ennemi de la chose publique, qui continue à bâtir sur les fondements laissés par son maître. C'est de lui que partent tous nos maux; c'est à lui qu'on doit attribuer les innovations dans notre religion, et la violation de nos libertés[1]. »

1. Voyez les portraits de ces ministres tracés par la plume de Clarendon, *Hist.* I, 45-65. La cause de soupçon contre Weston était que sa femme et ses filles étaient catholiques. Les catholiques, quant à eux, étaient convaincus, d'après la sévérité avec laquelle il exigeait les amendes des récusants, qu'il

Mais la politique religieuse dont se plaignait Elliot, qu'elle fût une tentative pour innover ou pour préserver de l'innovation, était l'œuvre d'un personnage très-différent, dont l'influence et dont la destinée réclament une mention plus particulière. Laud attira pour la première fois l'attention du public dans sa trente-troisième année, par un acte qu'il déplora jusqu'à son dernier jour. Il prêta le secours de son ministère [26 déc. 1605] à un prétendu mariage entre Mountjoy, son patron, et lady Rich, dont le mari vivait encore. Cette faute, résultat de la servilité et de la dépendance, fut effacée par le repentir qui la suivit, et il se rendit utile à Neile, évêque de Rochester, qui appela sur lui l'attention du roi Jacques [17 sept. 1609]. A la cour, l'obséquieux ecclésiastique grimpa lentement à l'échelle de l'avancement. Au bout de douze ans, ses services furent récompensés par l'évêché de Saint-David, et le zèle du nouveau prélat entreprit de détourner la duchesse de Buckingham de son attachement au culte catholique [29 juin 1621]. S'il ne réussit point à convertir cette dame, il gagna, ce qui pour lui était de la dernière importance, la confiance de son fils. Le favori le choisit pour confesseur et pour dépositaire de ses secrets, fit un fréquent usage de sa plume et de ses talents, et tira de lui des avis et des renseignements. Après la mort de Jacques, il fut rapidement transféré de Saint-David à Bath et Wells [20 janvier 1626], et de là au siége plus élevé de Londres, fut introduit dans le conseil privé, et reçut la promesse de Canterbury à la mort de l'archevêque Abbot [15 juillet 1628]. Même la mort de son patron fut pour Laud un avantage. Charles, privé de son favori, appela auprès de lui le conseiller de son favori. Il connaissait déjà les sentiments et l'intrépidité de ce prélat, sa foi dans la doctrine de l'obéissance passive, son zèle à exiger la conformité ecclésiastique, et son opposition aux principes civils et religieux des puritains. Il conféra à Laud le gouvernement de l'Eglise, et Laud fit marcher l'Eglise au secours de la prérogative.

A cette époque, le roi avait ouvert les yeux sur l'imprudence qui l'avait follement plongé dans des hostilités avec les deux grands monarques de France et d'Espagne. Heureusement ses ennemis, qui ne redoutaient pas les efforts d'un prince perpétuellement en contestation avec son parlement, l'avaient traité en enfant opi-

était un protestant des plus orthodoxes. Clarendon, I, 50. Il y a lieu de croire néanmoins qu'à sa mort il se fit catholique. *Strafford Pap.* I, 389.

niâtre, parant ses coups et ne lui faisant aucun mal en retour. Philippe, soit générosité, soit mépris, renvoya sans rançon les prisonniers faits à Cadix — Louis ceux faits à Rhé. Le retour de ce dernier prince dans sa capitale encouragea l'ambassadeur vénitien à reprendre la négociation secrète, et à proposer de nouveau une paix entre les deux couronnes. On éleva quelques difficultés qui furent aisément surmontées [1]. Louis [14 avril] renonça à sa demande en restitution du *Saint-Esprit*, vaisseau de guerre de quarante-six canons construit à ses frais dans le Texel et capturé illégalement dans le port même par sir Sackville Trevor; et Charles se contenta d'une promesse conditionnelle et par conséquent illusoire en faveur de ses alliés, les protestants français [2]. Par une clause générale [10 mai], toutes les conquêtes faites de part et d'autre furent rendues, et les relations d'amitié et de commerce rétablies entre l'Angleterre et la France [3].

Les ouvertures d'une réconciliation entre Charles et Philippe furent d'abord faites par Gerbier, ancien écuyer du duc de Buckingham, et par Rubens, le célèbre peintre flamand [4]. Bientôt après, Cottington se rendit comme ambassadeur à Madrid, et Coloma retourna à Londres en la même qualité. Le traité de 1604 fut pris pour base de la pacification; et Philippe, par une lettre

1. Une objection élevée par les Français était que Rohan, quoiqu'il se dît l'allié de Charles, n'accepterait point la pacification, parce qu'il était en réalité pensionnaire de l'Espagne (Lettres de Carleton, xxv), et le fait se trouva vrai. Tandis qu'il pressait les protestants français de se joindre au roi d'Angleterre pour défendre leur religion, il suivait en réalité les instructions du conseil espagnol, dont il recevait 40,000 ducats par an. Son frère Soubise en avait aussi 8,000. A la conclusion de la paix entre Charles et Louis, Rohan conclut un autre traité avec Philippe, par lequel, en considération d'un secours de 300,000 ducats, il promit que les protestants français continueraient la guerre, et que s'ils finissaient par fonder un état indépendant dans quelque partie de la France, les catholiques jouiraient d'une tolérance complète et de droits égaux. Voyez le traité dans Dumont, v, part. II, 582, 583. Siri, *Memorie recondite*, VI, 646.

2. Il faut dire à l'honneur de Richelieu, que lors de la soumission des protestants par suite du traité d'Anduze, il ne montra rien de ce bigotisme dont les patriotes anglais donnèrent des preuves si marquantes. Pour anéantir tout espoir d'établir une république protestante dans le midi de la France, il abolit le gouvernement consulaire dans les villes, et l'organisation militaire des habitants, fit raser leurs châteaux et leurs fortifications, et mit fin à l'assemblée générale des députés des Églises; mais il n'imposa aucune restriction au culte protestant, et ne frappa d'aucune incapacité ceux qui le professaient. Ils pouvaient rester calvinistes orthodoxes, mais ils furent forcés de devenir sujets soumis.

3. Dumont, 580. Rush. II, 24. Rym. XIX, 60, 87. En conséquence de ce traité, le Canada et l'Acadie, qui avaient été conquis par deux frères, David et Lewis Kirk, furent rendus à la France.

4. Gerbier était aussi un peintre à l'aquarelle, natif d'Anvers. Il avait la confiance de Buckingham et du roi, et, à la restauration, il revint en Angleterre avec Charles II. Walpole ne lui a pas rendu justice dans ses Anecdotes sur la peinture, 189.

de sa main [5 nov. 1630], s'engagea non-seulement à rendre au palatin les parties de ses états qui étaient actuellement occupées par les troupes espagnoles, mais à ne point cesser ses efforts qu'il n'eût obtenu de l'empereur des conditions satisfaisantes pour le monarque anglais. En retour de cette concession, on conclut un contrat secret et des plus importants, qui avait pour objet de perfectionner le traité mystérieux relatif à la Hollande commencé originairement par Charles et Buckingham lors de leur visite à la cour d'Espagne ; il portait que le roi d'Angleterre joindrait ses armes à celles de Philippe pour la réduction des sept provinces unies, et qu'il recevrait, pour prix de son assistance, une certaine portion de ces provinces comprenant l'île de Zélande qu'il posséderait en toute souveraineté. Il fut dûment signé par les deux ministres Olivarez et Cottington [12 janvier 1631] ; mais le roi hésita sagement à ajouter sa ratification, et le retard lui fit perdre le droit d'exiger l'accomplissement de la promesse de Philippe en faveur du palatin. Mais heureusement pour lui toute cette négociation fut tenue secrète. Si elle eût transpiré, ses sujets protestants l'eussent accusé d'apostasie, et peut-être dans leur indignation l'eussent chassé du trône[1].

Une année s'était à peine écoulée que Charles montra envers Philippe le même manque de sincérité qu'autrefois envers les protestants des Pays-Bas. Les états catholiques de Flandre et de Brabant entretenaient le projet de secouer le joug de l'Espagne. La France et la Hollande [14 août 1632] offrirent leur assistance ; mais les Etats suspectèrent les intentions réelles de ces puissants voisins, et s'adressèrent, par Gerbier, au roi d'Angleterre. Charles répondit [21] que son honneur ne lui permettait pas de s'annoncer comme le fauteur d'une rébellion parmi les sujets d'un prince avec qui il était en paix ; mais que s'ils voulaient commencer par se proclamer indépendants, il donnerait sa parole de les protéger contre tout ennemi. Ils ne se soucièrent pas néanmoins de s'aventurer sur la foi d'une promesse générale ; et tandis qu'ils cherchaient à lier le roi par des conditions déterminées, Philippe découvrit le secret, et prit soin de raffermir leur fidélité chancelante par la présence d'une nombreuse armée. Ainsi ces deux négociations échouèrent ; mais il était bon de les noter comme des exemples anciens de cet esprit d'intrigue et de cette

1. Rym. xx, 219. *Clarendon Pap.* I, 49, 780; II *App.* XXXII. Lettres de Carleton, XXVIII-XXXII, LV.

absence d'honnêteté que les ennemis du roi lui reprochèrent plus tard pendant la guerre civile [1].

A l'intérieur, son attention se porta principalement sur l'augmentation du revenu. Quoique le vote de cinq subsides l'eût mis à même d'imposer silence aux plus exigeants de ses créanciers, et que la cessation de la guerre eût tari une source de grandes dépenses, cependant le patrimoine de la couronne avait été tellement diminué par la prodigalité de son père, qu'il ne pouvait supporter les charges ordinaires du gouvernement sans recourir à la bourse de ses sujets. 1° Par ce motif, non-seulement il persista à lever les droits de tonnage et de pondage, mais il augmenta les taxes sur plusieurs espèces de marchandises, et fit mettre arrêt sur celles des récalcitrants pour payement immédiat. 2° Il autorisa des commissaires [27 mai 1630], en considération d'une certaine amende, à régulariser les titres défectueux et à amnistier les fraudes commises dans la vente des terres appartenant précédemment à la couronne [2]. 3° Il invita [28 janv.] toutes les personnes qui, en dépit de la sommation, n'avaient point reçu la chevalerie à son couronnement, à composer pour leur négligence. Il est certain que jadis ceux qui manquaient à ce devoir étaient passibles d'amendes levées sur leurs biens par le sheriff; et l'on ne pouvait dire que la couronne eût renoncé à son droit, car les quatre derniers souverains avaient fait la sommation d'usage, et le roi actuel avait suivi leur exemple. Mais elle avait fini par n'être considérée que comme une pure formalité. Le sheriff négligeait souvent de faire la signification, et ceux qui la recevaient n'en tenaient aucun compte. Mais cette fois on institua des enquêtes [6 juill.]. Tous les baronnets, tous les chevaliers faits depuis le couronnement, et tous les possesseurs de terres taxées à 40 liv. par an, furent déclarés passibles d'amendes, et on nomma des commissaires pour fixer le montant de leurs compositions [août]. Quelques-uns eurent le courage de contester la légalité de la réclamation; mais les cours de justice se prononcèrent uniformément contre eux, et ils finirent tous par être forcés de payer la somme fixée par les commissaires, qui en aucun cas n'était au-dessous de deux subsides et demi. Ce fut un expédient des plus impolitiques par lequel le roi s'aliéna les propriétaires fonciers, le meilleur et le plus ferme appui de son trône [3]. 4° Il

1. Voyez *Hardwicke Pap.* II, 55-92.
2. Rush. II, 8, 49, 300. Rym. XIX, 4, 123, 167.
3. Rush. II, 70, 71, 135, 725. Rym. XVIII, 278; XIX, 119, 175. *Bib. Reg.* 337.

trouva le moyen de se faire un revenu considérable en rétablissant les nombreux monopoles que les remontrances successives du parlement avaient fait abolir. Mais on en améliora la forme. Au lieu de les restreindre à quelques individus favorisés, on les donna à des corporations de commerçants et de marchands, qui, en considération du privilége exclusif de vendre certains articles, convinrent de payer à l'échiquier une forte somme d'argent en premier lieu, et un droit fixe sur les denrées qu'ils fabriquaient ou exposaient en vente [1]. Comme ces payements tombaient en définitive sur le consommateur, ils équivalaient à une taxe indirecte imposée par la seule autorité de la couronne. 5° Il extorqua des amendes pour désobéissance aux proclamations, sachant que ces proclamations étaient illégales. Sous le dernier règne, Jacques s'était persuadé que les maladies contagieuses qui sévissaient annuellement dans la métropole provenaient de l'accroissement de son étendue et de sa population ; et pour arrêter le mal, il défendit à plusieurs reprises de faire de nouvelles constructions. Mais comme les juges avaient déclaré ces proclamations contraires à la loi, on ne tint pas compte de la défense. De nouvelles maisons s'élevaient chaque année, et la ville reculait ses limites dans toutes les directions. Le revenu de ces constructions était évalué à 100,000 liv. par an ; et Charles nomma des commissaires pour parcourir chaque paroisse et assigner devant eux les propriétaires. Quelques-uns furent mis à l'amende pour leur audace et eurent ordre, sous des peines sévères, de démolir leurs maisons ; d'autres obtinrent la permission de composer pour leur délit en payant trois années du revenu estimé, outre une amende annuelle à perpétuité au profit de la couronne. Ces compositions étaient en réalité le principal objet des rigueurs exercées sous ces divers prétextes. Tous ceux qui se voyaient exposés à une peine semblable cherchèrent à désarmer la couronne ; on entra en négociation sur les termes ; et des amendes nombreuses et considérables furent payées à l'échiquier [2].

1. Ainsi, par exemple, la corporation des fabricants de savon paya 10,000 l. pour sa patente, et s'engagea à payer un droit de 8 l. par tonneau de savon. Voyez Rush. II, 136, 143, 186. Rym. XIX, 92, 381.

2. Ainsi un M. Moor, qui avait construit quarante-deux maisons, avec écuries et remises, dans le voisinage de Saint-Martin des Champs, fut condamné à 1,000 l. d'amende, avec ordre de les abattre avant Pâques, sous peine d'une autre amende de 1,000 l. Il désobéit, et les sheriffs démolirent les maisons, et levèrent l'argent par saisie. Voyez *Strafford Pap.* I, 206, 243, 262, 263, 360, 372. D'autres propriétaires de maisons, alarmés de son sort, offrirent de composer, et la somme totale levée par cette espèce d'oppression monta, dit-on, à 100,000 livres.

Laud, cependant, portait un regard vigilant sur les intérêts de l'Eglise. Dans les dernières années, on avait ouvert une souscription générale pour acheter les biens d'Eglise possédés par des laïques et les employer à l'entretien des ministres. Le plan avait une apparence de zèle religieux; les contributions furent abondantes, et les fonds furent remis à douze curateurs chargés de leur emploi. Ils consacrèrent une partie à l'achat des collations et présentations, l'autre à l'établissement de leçons du soir dans les bourgs et cités. On supposa, peut-être on découvrit que les accusateurs, sous prétexte de soutenir l'Eglise, la minaient en réalité. Les professeurs nommés étaient des ministres non-conformistes ; et ceux-ci, révocables à volonté, furent obligés de prêcher conformément aux ordres de ceux qui les avaient nommés. Laud les accusa d'avoir été mis dans leur position « pour souffler le feu de la sédition ; » et les évêques reçurent l'ordre de surveiller leur conduite, de convertir, s'il était possible, la leçon du soir en catéchisme, et d'exiger en tout cas que le professeur portât le surplis et lût le service. Le procureur général obligea les donataires à produire leurs livres et leurs actes à la cour de l'échiquier ; et après qu'on eut entendu les avocats des deux côtés on décréta [13 février 1633] que, comme ils avaient empiété sur la prérogative, en s'érigeant en corporation, et agi contrairement au mandat qui leur avait été confié, en n'annexant pas les biens d'Eglise possédés par des laïques aux bénéfices à perpétuité, ils rendraient compte de toutes les sommes reçues et de tous les biens et collations achetés, et que le tout serait acquis au roi pour être employé par lui au profit de l'Eglise selon l'intention primitive des souscripteurs. On laissa entrevoir, en outre, que les donataires seraient appelés pour mépris dans la chambre étoilée ; mais cette menace ne fut jamais mise à exécution [1].

On avait conseillé à Charles de publier une proclamation pour défendre aux prédicateurs de traiter en chaire aucun sujet qui se rattachât à la controverse arminienne. Le but était de mettre fin aux violentes disputes qui agitaient les deux partis ; mais l'ardeur de la polémique fit à plusieurs reprises négliger la prohibition, et les délinquants des deux côtés furent avec une apparente impartialité appelés également à répondre de leur audace devant la cour de haute commission. Leur sort toutefois fut très-différent. Les théologiens orthodoxes confessaient ordinairement leur

1. Rush. II, 150-152. Journal de Laud, 47.

faute et étaient congédiés avec une réprimande. Les puritains, plus roides de caractère, furent frappés d'amendes, d'emprisonnement et de destitution. La conséquence fut que beaucoup d'entre eux, tant ministres que laïques, songèrent à quitter une terre où ils ne pouvaient jouir de la liberté religieuse, et, émigrant en Amérique, jetèrent les fondements de la nouvelle Angleterre [1].

Il se trouva toutefois un ministre, nommé Leighton, qui, par son zèle indomptable, s'attira une punition plus sévère. Dans un livre intitulé « Appel au parlement, ou Plaidoyer de Sion contre l'épiscopat, » il soutint que les enfants de Dieu étaient soumis à une cruelle persécution ; que les prélats étaient des hommes de sang ; que l'institution de l'épiscopat était antichrétienne et satanique ; que la reine était une fille de Heth, et que le roi était abusé par les évêques pour sa ruine et celle de son peuple. Un langage si grossier et si incendiaire attira promptement l'attention de Laud. A son instigation, Leighton fut traduit devant les lords de la chambre étoilée [4 juin 1630] ; il eut beau alléguer qu'il avait écrit par zèle et non par malveillance, on n'en tint pas compte, et la cour lui infligea une peine dont la sévérité ou plutôt la cruauté étonnera le lecteur. Le coupable théologien fut condamné à payer une amende de 10,000 liv., fut dégradé du ministère, fouetté publiquement dans la cour du palais, exposé pendant deux heures au pilori [19] et enfin eut une oreille coupée, une narine fendue et une joue marquée des lettres S. S. pour indiquer un semeur de sédition. Ce ne furent là, toutefois, que les souffrances d'un jour. Au bout d'une semaine [23], il fut fouetté de nouveau, de nouveau il fut exposé au pilori, il perdit l'oreille qui lui restait, eut l'autre narine fendue et l'autre joue marquée. Son châtiment ne se termina pas là. Marqué, dégradé, mutilé

1. Je dois citer ici un fait qui a souvent été dénaturé. La controverse relative à l'observation du dimanche divisait toujours les membres de l'Eglise anglicane et les puritains. Le 19 mars 1632, les juges Richardson et Denham rendirent aux assises du Somersetshire une ordonnance qui devait être lue par les ministres des diverses paroisses, et qui défendait les veillées et autres amusements le jour du Seigneur. Le roi désapprouva l'ordonnance, et fit lire en opposition le livre des Jeux composé par son père et dont il a déjà été question. C'était, a-t-on prétendu, aller formellement à l'encontre d'un acte du parlement relatif à l'observation plus stricte du dimanche ; mais en se reportant à cet acte, on verra qu'il y avait conformité exacte. L'acte distinguait deux sortes de jeux, les jeux illégitimes, tels que les combats d'ours, les combats de taureaux, les intermèdes et les pièces en général qui étaient tous défendus sans exception, et les jeux et divertissements légitimes, qui étaient permis à tous individus dans leurs propres paroisses, mais qui leur étaient défendus dans les autres, parce que la réunion des habitants de différentes paroisses occasionnait fréquemment des querelles et des effusions de sang. Voyez l'un et l'autre dans *Bibl. Reg.* 233-242.

comme il l'était, il retourna en prison, pour y rester à perpétuité, à moins que le roi par la suite ne le jugeât susceptible de miséricorde. Mais Charles n'en eut aucune pour lui; et ce ne fut qu'au bout de dix années qu'il obtint sa liberté du parlement, alors en guerre contre le roi[1]. Leighton était un dangereux fanatique, capable, on le voit par ses écrits, d'infliger aux autres les rigueurs qu'il subissait. Mais ce ne saurait être une excuse pour les juges qui prononcèrent une punition si disproportionnée au délit. Ils cherchèrent à s'excuser en alléguant qu'il aurait pu être accusé de trahison, et qu'ainsi, au lieu de se plaindre de la sentence, il aurait dû les remercier de lui laisser la vie.

Charles et son conseiller Laud savaient que les puritains les accusaient de nourrir le dessein secret de rétablir l'ancienne croyance et l'ancien culte. L'accusation était sans fondement. Elle venait de ce zèle intolérant qui prenait la modération pour de l'apostasie, et était propagée par ceux que l'intérêt ou le patriotisme avait rendus hostiles aux mesures du gouvernement. Charles crut devoir apaiser ce murmure, en donnant des preuves publiques de son orthodoxie. Il exclut soigneusement tous les catholiques anglais de la chapelle de la reine à Somerset-house; il offrit dans des proclamations successives [11 décem. 1628, 24 mars 1629] une récompense de 100 liv. pour l'appréhension du docteur Smith, l'évêque catholique; et il ordonna à plusieurs reprises aux magistrats, juges et évêques, de mettre en vigueur les lois pénales contre les prêtres et les jésuites. Beaucoup furent arrêtés, plusieurs furent condamnés. Mais le roi, qui avait ratifié pour la troisième fois les articles du traité de mariage, fut honteux de verser leur sang sans autre cause que leur religion. Un seul subit les peines de la trahison par un excès de zèle du juge Yelverton. Quant au reste, les uns périrent en prison, d'autres furent bannis et d'autres obtinrent successivement leur élargissement en donnant caution de se représenter au premier appel[2].

Le même motif engagea le roi à traiter avec douceur les récusants laïques. La loi avait laissé à son choix d'exiger d'eux l'amende de 20 liv. par mois lunaire, ou de prendre deux tiers de leurs biens mobiliers; mais, au lieu de ces peines, il leur permit de composer pour une somme fixe qu'ils payeraient annuellement à l'échiquier. Beaucoup se hâtèrent de profiter de cette

1. Rush. II, 56. Howell, *Procès d'Etat*, III, 383.

2. Rush. I, 645; II, 11, 13. Prynne, *Hidden Works*, 123. *Clarendon Pap.* I, 353, 485. Challoner, II, 123. *Bibl. Reg.* 35-39.

facilité. Le chiffre de la composition fut déterminé au gré des commissaires ; et les catholiques, en sacrifiant tantôt un dixième, tantôt un tiers de leur revenu annuel, achetèrent, non la liberté de servir Dieu selon leur conscience (ce qui était toujours défendu sous les peines les plus sévères), mais la permission de ne point assister à un culte qu'ils désapprouvaient. Il était sans doute contraire à tout principe de justice d'exiger un sacrifice semblable ; mais comme c'était un adoucissement aux rigueurs de la loi, les récusants regardèrent cette mesure comme un bienfait, et les zélateurs la stigmatisèrent comme un crime dans un souverain protestant[1].

Avant de terminer ce chapitre, je dois parler des efforts de Charles en faveur de sa sœur et de son beau-frère, le prince palatin. Le roi de Danemarck s'était proclamé leur champion ; mais il ne fut pas longtemps en lice, et il se trouva heureux de sauver, par une paix hâtive, ses états héréditaires des mains de l'ennemi qu'il avait follement provoqué. A sa place, les rois d'Angleterre et de France tâchèrent de mettre en campagne un chef plus belliqueux et plus entreprenant, le fameux Gustave-Adolphe; roi de Suède. Par leurs bons offices, une trêve de six ans fut conclue entre ce prince et son ennemi, le roi de Pologne; et Gustave, débarquant au nord de l'Allemagne, étonna le monde par le nombre et la rapidité de ses conquêtes [juin 1630]. Rien ne pouvait résister à l'impétuosité du héros suédois. Les armées étaient dispersées, les forteresses réduites et des nations entières subjuguées. Charles était convenu de l'aider d'un corps de six mille fantassins ; mais pour ne pas offenser l'empereur par des hostilités trop ouvertes, il décida le marquis de Hamilton [1er mars 1631] à lever ces troupes et à les conduire en Allemagne, comme si c'était une entreprise particulière formée à ses risques personnels. Gustave avait promis précédemment de replacer Frédéric sur le trône; mais lorsqu'il se vit en possession d'une grande partie du Palatinat, ses vues changèrent avec sa fortune ; il commença à faire des projets d'établissement pour lui, et à chaque démarche du roi et du prince il répondit d'une manière évasive, ou par des conditions qu'il eût été difficile à Charles et honteux au palatin d'accepter. Vane, l'ambassadeur anglais, fut rappelé [1er août 1632], et Hamilton reçut l'ordre de trouver quelque prétexte de retour; mais le prince, aveuglé par ses espérances,

1. Voyez note (OO).

resta dans le camp suédois jusqu'à la mort de son protecteur à la grande bataille de Lutzen [6 nov.]. Frédéric ne lui survécut pas plus de deux semaines [19]; il mourut d'une fièvre contagieuse dans la ville de Mayence, et tous les efforts de son fils Charles-Louis furent aussi infructueux que les siens. Les impériaux défirent l'armée de celui-ci en Westphalie [1637]. Le comte d'Arundel revient de la diète de Ratisbonne avec une réponse défavorable; et l'accueil que reçurent les propositions faites en sa faveur par l'envoyé anglais au congrès de Hambourg, ne servit qu'à démontrer que sa cause était tout à fait désespérée [1].

---

## CHAPITRE QUATORZIÈME.

### CHARLES I[er].

Le roi en Ecosse. — Mécontentement en Angleterre, — en Irlande. — Conduite tyrannique de Wentworth en Ecosse. — Nouveau livre de prières. — Covenant. — Emeutes. — Le roi marche contre les covenantaires. — Pacification de Berwick. — Parlements écossais et anglais. — Seconde guerre. — Les Ecossais s'emparent du Northumberland et du Durham. — Grand conseil à York. — La négociation transportée à Londres.

L'Ecosse, à la mort de Jacques, jouissait d'une tranquillité jusqu'alors sans exemple; mais l'impatience et l'imprudence du nouveau roi provoquèrent peu à peu le mécontentement et la révolte. On lui avait persuadé qu'il pourrait obtenir une ressource durable pour ses besoins personnels, et en même temps assurer au clergé écossais un entretien plus convenable, s'il reprenait les biens ecclésiastiques qui, lors de la réforme, étaient échus à la couronne, et durant la minorité de son père avaient été aliénés par la prodigalité des régents Murray et Morton. La résistance des propriétaires fit échouer la première tentative [1626]. Dans la seconde [1628], il fut plus heureux. Les suzerainetés et juridictions des terres ecclésiastiques furent abandonnées, et on fixa un certain taux auquel les dîmes pourraient être rachetées par les héritiers et les redevances féodales être acquises par la couronne. Charles se félicita du résultat; mais l'avantage fut plus

1. Rush. II, 35, 53, 59, 83-87, 130, 166. Mémoires de Hamilton, 7-9, 15-25. *Clarend. Pap.* I, 642, 678.

que balancé par la désaffection qu'elle occasionna. Un grand nombre de familles puissantes, qui se croyaient lésées, n'oublièrent pas le tort qu'on leur avait fait; et quelques années après, elles prirent une ample revanche[1].

Le roi, à l'imitation de son père, résolut de visiter son pays natal. Accompagné d'une suite brillante de seigneurs anglais, il fut reçu par les Ecossais [12 juin 1633] avec le plus grand enthousiasme[2]. A son couronnement, qui fut accompli par l'archevêque de Saint-Andrew [18], ils firent d'égales démonstrations de joie, quoique plusieurs parties de la cérémonie choquassent leurs sentiments religieux et que l'officieuse intervention de Laud blessât leur orgueil national[3].

Le lendemain [19], Charles ouvrit le parlement écossais d'après la forme ancienne. On vota sans difficulté un subside considérable pour le souverain — mais, sur deux points, il rencontra la plus vigoureuse opposition. Lorsqu'on proposa de confirmer les statuts relatifs à la religion, et d'investir la couronne du pouvoir de régler le costume des ecclésiastiques, tous les membres firent une résistance opiniâtre, et repoussèrent dans leur conscience la juridiction des évêques. Le roi leur commanda sévèrement de ne pas discuter, mais de voter; et montrant un papier qu'il avait à la main, il s'écria : « Vos noms sont ici! Aujourd'hui je verrai ceux qui veulent me servir. » Le lord-greffier affirma solennellement [27] que la majorité avait voté en faveur des bills; le contraire fut ensuite soutenu avec non moins d'énergie par l'opposition[4]. Le bruit que le roi entretenait des sentiments favorables au papisme avait été nécessairement répandu en Ecosse; les cérémonies de son couronnement et sa politique relativement à l'Eglise parurent confirmer l'accusation; et quoiqu'il rendît aux pétitionnaires qui l'importunaient la plus grande partie de l'argent voté par le parlement, sa visite ne servit ni

1. *Burnet's Own Times* (le temps présent), I, 20. Ample (*large*) déclaration, 1-9. Balfour, II, 128, 139, 151, 153, 154. Statuts de 1633.

2. Quelques personnes remarquèrent que les Ecossais imitaient les juifs, et que leurs hosanna à son entrée se changeraient en « emmenez-le, crucifiez-le! » Leslie, évêque des îles, le redit pendant le dîner à Charles, qui aussitôt devint pensif et ne mangea plus. Lettre Ms. du 30 sept. 1633.

3. Balfour, II, 195-199. Rushworth, II, 181, 182. Clarendon, I, 79.

4. Charles, dans son « Ample déclaration, » déclare que c'est « une calomnie si infâme et si noire qu'eux-mêmes la savaient des plus fausses... en examinant leurs propres papiers et les papiers de plusieurs centaines d'assistants qui prirent note du nombre des voix. »

à augmenter l'attachement de ses compatriotes ni à dissiper leur méfiance[1].

Durant les six années qui suivirent son retour d'Ecosse, l'Angleterre parut jouir de quelque calme; mais c'était le calme trompeur qui souvent précède l'orage. Loin de tâcher de la diminuer, il excita plutôt cette irritation fiévreuse que l'illégalité de sa conduite passée avait allumée dans les esprits. Et l'on ne peut pas dire à son excuse qu'il ignorait la désaffection de ses sujets. Il la voyait et la méprisait : croyant fermement au droit divin des rois, il ne doutait pas de dompter l'opinion publique par la seule puissance de la prérogative royale.

Il avait à peine eu le temps de se reposer de la fatigue de son voyage, qu'Abbot mourut, et il saisit avec joie cette occasion de placer [6 août] Laud sur le trône archiépiscopal[2]. Le nouveau métropolitain porta la crosse d'une main plus vigoureuse que son prédécesseur. Il visita son diocèse, établit l'uniformité de discipline dans les églises cathédrales, exigea l'observance exacte de la rubrique et la soumission aux différentes injonctions; et en s'attachant strictement au canon qui défendait l'ordination sans titre, il retrancha les émoluments des ministres non conformistes pour leçons publiques et chapelles particulières. D'après son exemple et avec son autorisation, les églises furent réparées et embellies; à sa réquisition, les juges confirmèrent unanimement la légalité des procédures des cours ecclésiastiques; et par son avis, le roi, en dépit de tous les obstacles, entreprit de rendre la cathédrale de Saint-Paul à son ancienne splendeur. Ces mesures étaient certainement recommandables en elles-mêmes et convenaient à sa position; mais la méfiance des puritains l'envisageait depuis longtemps comme un ennemi : ses actes les plus innocents étaient dénaturés aux yeux du public, et tout ce qu'il tentait était

1. Balfour, II, 199-201. Rushworth, II, 182-187. *Burnet's Own Times*, I, 22.

2. A cette époque Laud écrivait dans son Journal : « 4 août. La nouvelle est venue de la mort du lord-archevêque de Canterbury. Le roi a résolu sur-le-champ de me donner la place. Ce matin même à Greenwich, quelqu'un est venu à moi sérieusement m'offrir d'être cardinal, se prétendant en état de me faire nommer. J'ai été aussitôt trouver le roi, et je lui ai dit et la chose et la personne. 17 août. On m'a de nouveau fait une offre sérieuse d'être cardinal. Je n'étais point alors à la cour; mais aussitôt que j'y suis revenu (c'était mercredi, 21 août) j'en ai informé Sa Majesté. Mais ma réponse a été encore que j'avais en moi quelque chose qui ne me le permettrait pas tant que Rome ne serait pas autre qu'elle n'est. » On peut admettre que cette réponse ne témoigne pas d'une grande antipathie pour la dignité proposée; mais elle n'autorise certainement pas l'induction que ses ennemis en tirèrent plus tard. Voyez son Journal, 49, et ses Peines, 388. On verra cependant un peu plus loin que cette offre contenait plus qu'on ne le suppose généralement.

représenté comme un pas de plus vers le rétablissement du papisme. Une série de pamphlets à la main jetés dans les rues, affichés sur les murs, ou déposés secrètement dans sa maison, l'avertirent du châtiment que méritait son apostasie, et que l'orthodoxie de ses adversaires était prête à lui infliger[1].

Vers cette époque, la méfiance des puritains fut excitée au plus haut degré par la nouvelle qu'un agent accrédité de Rome avait reçu la permission du roi de résider à Londres. Deux motifs avaient décidé le pape Urbain VIII à faire cette nomination. 1. Vers la fin d'août 1633, sir Robert Douglas arriva à Rome comme envoyé de la reine, et porteur de lettres de créance signées du comte de Sterling, secrétaire d'état pour l'Ecosse. On découvrit bientôt que l'objet réel de sa mission était d'obtenir, par son intercession, la dignité de cardinal pour un sujet breton, sous prétexte qu'une telle concession serait un grand acheminement à la conversion du roi. Urbain, qui soupçonnait quelque intrigue politique, résolut de ne faire aucune réponse avant de s'être assuré de qui venait ce projet inattendu et en faveur de qui le chapeau était sollicité; et dans cette vue il jugea à propos d'expédier de Rome un envoyé qui pût communiquer personnellement avec la reine. 2. Un autre motif fut fourni par la controverse qui s'était élevée entre les catholiques anglais relativement à l'utilité de nommer un évêque pour gouverner leur église. Le clergé séculier et le régulier, avec leurs adhérents respectifs, avaient pris parti l'un contre l'autre dans cette question; et la chaleur avec laquelle elle se discutait en Angleterre avait provoqué une lutte semblable entre le corps épiscopal et les ordres monastiques en France; lutte assez violente et irritante pour menacer pendant quelques années l'Eglise française d'un schisme. Il était important pour Urbain d'apaiser cette tempête; et se méfiant du rapport des parties intéressées dans la dispute, il se détermina à charger un ministre confidentiel de prendre des informations sur les lieux. Le premier qu'il employa fut Leander,

1. Journal de Laud, 44, 47. Ces bruits et ces menaces poussèrent l'archevêque à se montrer bon protestant par sa vigilance contre les catholiques. Dans une lettre à lord Strafford on dit qu'il avait récemment accusé devant le conseil un maître d'école, aubergiste à Winchester, d'élever des écoliers catholiques; qu'il avait obtenu l'ordre de saisir et de brûler un livre catholique, intitulé : « Introduction à une vie dévote, » qu'il avait permis antérieurement, avec le changement du mot *messe en « service divin ;* » et que Morse, missionnaire qui s'était distingué par les soins qu'il avait donnés aux malades lors de la fièvre contagieuse de Saint-Giles, et avait, par sa charité, converti beaucoup de gens au catholicisme, avait été jugé et condamné. *Strafford Pap.* II, 74.

bénédictin anglais, dont nous connaissons très-imparfaitement les démarches; mais Leander fut bientôt suivi de Panzani, prêtre italien de la congrégation de l'Oratoire, qui avait pour instructions de se borner entièrement à la controverse des catholiques et de n'entrer sous aucun prétexte en communication avec le nouvel archevêque de Canterbury[1]. La reine reçut gracieusement Panzani [déc. 1634], et lui donna l'assurance, par le secrétaire Windebank, qu'il pouvait rester en toute sûreté. Il paraît d'après ses dépêches que parmi les membres de l'Eglise anglicane il y en avait qui, alarmés du nombre croissant et de l'hostilité persévérante des puritains, commençaient à songer à une réunion avec le siége de Rome, comme la meilleure sauvegarde pour l'Eglise d'Angleterre. De ce nombre étaient Windebank, Cottington, Goodman, évêque de Gloucester, et Montague, évêque de Chichester. Ce dernier était devenu enthousiaste de cette cause. Il eut trois conférences avec l'Italien à ce sujet, et lui assura que le clergé anglais ne refuserait point au pape une suprématie purement spirituelle, telle que l'admettaient les catholiques français; que parmi les prélats trois seulement y seraient opposés, ceux de Durham, de Salisbury et d'Exeter; et que Laud, quoique trop timide et trop circonspect pour se commettre par aucun aveu explicite, était en réalité désireux de cette réunion. Bien qu'il fût évident qu'on ne pouvait guère compter sur les assurances données par des hommes qui n'avaient pas le courage de se communiquer entre eux leurs pensées, et encore moins de sonder les dispositions de leur souverain, Panzani transmit ce renseignement à sa cour; et reçut pour réponse, que, sur un sujet si délicat et si important, son devoir était d'écouter ce qui se disait, mais de s'abstenir de donner aucun gage de la part du pontife; et que, si ces ouvertures prenaient ultérieurement une forme plus pal-

1. Che sotto quasivoglia pretesto non tratasse col arcivescovo di Cantuaria (dépêche de Barberini du 13 mars 1635). Pourquoi? Avait-on découvert alors à Rome que Laud était celui pour qui la dignité de cardinal avait été d'abord sollicitée? Cela est assez probable. Douglas partit d'Angleterre pour faire la demande vers le milieu de juillet, et arriva à Rome environ un mois après. Or l'offre de cette dignité fut faite à Laud en Angleterre le 4, et renouvelée le 17 août (Journal de Laud). Cette coïncidence de dates est une grande présomption; et on peut y ajouter qu'en décembre, Du Perron, premier aumônier de la reine, se rendit à Paris et parla fortement au nonce Bichi en faveur de Laud, relativement à ses principes religieux, et à son désir de favoriser les catholiques. Dépêche de Bichi à Barberini, déc. 1633. — Je dois ajouter que Panzani évaluait les catholiques anglais à cent cinquante mille. Vi sono in Inghilterra dà 150 mila cattolici; fra essi sono alcuni titolati, e molti di nobiltà mediocre, e molti ignobili, fra quali vi sono non pochi che hanno notabili richezze. *Relazione Ms.*

pable, la négociation serait confiée à un ministre d'un rang plus élevé et d'une expérience plus reconnue. Panzani s'occupa alors des autres objets de sa mission. Charles, à sa sollicitation, mit fin aux vexations auxquelles les catholiques étaient toujours en butte, par les perquisitions qui se faisaient à la légère et méchamment dans leurs maisons au gré des poursuivants ; et il se décida, dans l'espoir de tirer avantage pour son neveu, le palatin, de la médiation d'Urbain, à consentir à l'ouverture de relations officielles entre les deux cours, par agents accrédités, qui, cependant, ne prendraient aucun caractère public, et paraîtraient comme simples particuliers. Dans ce dessein, sir William Hamilton, frère de lord Abercorn, se rendit à Rome, où, comme gentilhomme de la reine d'Angleterre, il renouvela, au nom de sa maîtresse, la demande de la pourpre pour un sujet breton. Cette fois pourtant ce sujet fut nommé, et se trouva être Conn, ecclésiastique écossais, favori du cardinal Barberini. Mais Hamilton était muni aussi d'instructions secrètes du roi pour solliciter les bons offices du pape en faveur du neveu du roi, fils du palsgrave défunt ; pour faire réussir le mariage projeté de sa nièce, fille du même prince, avec le roi de Pologne, et pour obtenir du pape l'approbation du serment d'allégeance, ou de quelque autre acte équivalent. S'il avait la perspective de réussir dans quelqu'une de ces demandes, il était autorisé à promettre, ce que Charles avait jusqu'alors refusé, le consentement du roi à la résidence permanente d'un évêque catholique en Angleterre [1].

La personne choisie à Rome pour être le successeur de Panzani fut Conn lui-même, le nominataire de la reine pour la pourpre. Charles et Henriette lui firent l'accueil le plus gracieux [25 juillet 1636] ; mais malgré tous ses efforts, il ne put amener le roi et le pontife à s'entendre. Urbain refusa constamment d'employer son influence en faveur d'un protestant au préjudice d'un prince catholique ; et Charles refusa, non moins obstinément, d'admettre aucune formule de serment qui ne contiendrait pas un désaveu complet et non équivoque du pouvoir de déposition. Cependant la présence de Conn fut avantageuse aux catholiques français. Il sut, par ses remontrances en différentes occasions, arrêter le zèle de l'archevêque Laud, qui, dans son impatience,

1. Il est évident, d'après les papiers originaux, que, quels que fussent les espérances ou desseins des autres, Charles, en donnant son assentiment à la mission de Hamilton, n'avait que des vues politiques. Voyez *Clarend. Pap.* I, 337, 348, 355, 445.

à ce qu'on disait, de repousser l'imputation de papisme que lui adressaient les puritains, cherchait à faire croire à son orthodoxie en exigeant l'application rigoureuse des lois pénales[1]. Conn resta trois ans en Angleterre, présenta [2 sept. 1639] au roi et à la reine son successeur, le comte de Rosetti, jeune laïque de manières agréables et courtisan accompli; puis il se hâta d'aller recevoir à Rome, pour prix de ses services, l'objet de son ambition. Mais il mourut peu de jours après son arrivée [10 janv. 1640], au grand chagrin de la reine et de Barberini[2].

La réception faite à ces envoyés fut une erreur fatale du roi, car elle fit naître dans beaucoup d'esprits des doutes sur son attachement pour la foi réformée, et permit à ses ennemis de pousser le cri que la religion était en danger, puissant levier pour mettre en mouvement les préjugés et les passions du peuple. Ce fut une grande cause de mécontentement public; mais il y faut ajouter plusieurs autres griefs de la tendance la plus irritante, qui furent fournis par les procédures tyranniques des cours de justice, et par les expédients illégaux que le roi avait adoptés pour se procurer de l'argent sans le consentement du parlement.

I. Le lecteur a vu que la cour de la chambre étoilée fut établie, ou du moins reçut une nouvelle forme sous la troisième année du règne de Henri VII, dans le but de réprimer l'audace des puissants lords qui, éloignés de la capitale, influençaient les procédures et bravaient l'autorité des cours ordinaires de justice. Elle se composait de deux des trois grands officiers d'état, d'un lord spirituel et d'un lord temporel, membres du conseil privé, et de deux des douze juges; et elle avait pouvoir d'interroger les délinquants, et de les punir conformément aux statuts du royaume. Etant tombée presque en désuétude, elle fut remise en pleine vigueur, et avec le résultat le plus avantageux, par le

1. D'après un extrait manuscrit des dépêches de Conn, en ma possession.

2. A la fin des « Mémoires de Hampden, » par lord Nugent (II, *App.* A.), se trouve une relation de la mission de Panzani, Conn et Rossetti, tirée de la « Guerre civile, » de Mayolino Bisaccioni. Mais la comparaison de cette relation avec les dépêches de ces envoyés montre que Bisaccioni était dans la même ignorance de leur histoire véritable que de la politique et de la conduite des partis en Angleterre. Le lecteur peut en outre consulter les Mémoires de Gregorio Panzani (131-261), édités par le Rév. Jos. Berrington, dont l'authenticité ne saurait être mise en doute; et aussi les Mémoires historiques des catholiques bretons, par Butler, 3e édition, vol. II, 310-369. Il me paraît clair que Charles n'avait aucune idée de réunion des deux Eglises, et que, si Laud nourrit jamais un tel projet, il le garda pour lui. Panzani ne le vit jamais, et, excepté l'assertion de Montague, il n'y a rien dans la correspondance qui fasse croire que l'archevêque y fût favorable.

cardinal Wolsey; et à dater de cette époque elle continua pendant plusieurs règnes à croître en importance, ajoutant continuellement à sa juridiction, et se faisant craindre par la sévérité de ses jugements. Tous les faits que l'habileté légale parvenait à torturer assez pour les transformer en mépris de l'autorité royale pouvaient être traduits devant elle; et la solennité des procédures, le rang des juges et la manière dont ils émettaient leurs opinions, leur donnaient une supériorité, aux yeux du public, sur tout autre tribunal judiciaire[1]. Mais à mesure qu'elle gagna en dignité et en importance, elle perdit en réputation. Les juges (maintenant tout conseiller privé était admis) étaient aussi en beaucoup de cas les accusateurs; ils basaient en général leurs décisions sur les précédents plutôt que sur les lois; et on croyait que souvent le désir de rabaisser un adversaire, la nécessité de subvenir aux besoins de l'échiquier, et l'espoir de se concilier la faveur du roi, les engageaient à punir sans preuves suffisantes de culpabilité, ou au delà du démérite réel du délinquant. Le sort de Leighton en a déjà fourni un exemple; nous citerons quelques autres cas qui, par leur influence sur les événements subséquents, méritent une attention particulière.

1° Quand l'évêque Williams résigna les sceaux, après un effort infructueux pour recouvrer la faveur royale, il se retira dans son diocèse de Lincoln. Là ses richesses le mirent à même de vivre avec une magnificence princière, tandis qu'il se laissait entraîner par son ressentiment à des paroles inconvenantes et téméraires. Elles furent soigneusement portées par les sycophantes qui l'entouraient aux oreilles de son grand rival Laud, et par Laud, communiquées au roi avec commentaires à l'appui[2]. Williams avait conseillé de gagner les puritains par la douceur et l'indulgence, au lieu de les aliéner par des rigueurs et des poursuites;

1. Sir Thomas Smith, *Commonwealth of England*, l. III, c. 3. C'était un brillant spectacle un jour étoilé, lorsque les chevaliers de la Jarretière paraissaient avec les étoiles sur leurs vêtements, et les juges dans leur écarlate; et dans cette posture ils ont siégé quelquefois depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, avant que chacun d'eux eût fini d'émettre son opinion sur la cause qui leur était soumise. Et ceux qui venaient pour entendre la sentence rendue dans les causes importantes, avaient coutume d'être là à trois heures du matin pour avoir des places convenables. Rush. II, 473.

2. Ceux qui voudraient connaître les artifices coupables par lesquels ces deux prélats cherchèrent à se perdre l'un l'autre dans l'esprit du roi, peuvent consulter la Vie de Williams, par Hacket, en la comparant à la Vie de Laud, par Heylin. Que Laud craignit en tout temps l'influence de Williams, la preuve en est dans ses rêves au sujet de ce prélat, et qu'il a rapportés dans son Journal, 7, 8, 10, 38, 41, 48.

et comme l'avis avait été reçu favorablement, il n'hésita pas à le répéter à deux officiers de la cour de haute commission. Peu de jours après [1628], une accusation lui fut intentée dans la chambre étoilée, pour avoir publié des calomnies contre le gouvernement de sa majesté, et révélé des secrets d'état contrairement à son serment de conseiller privé. Il y répondit, et l'influence de Cottington, qui commençait à être opposé à Laud, fit qu'on laissa dormir la poursuite pendant plusieurs années. Il avait même apaisé le roi, et l'ordre avait été donné d'expédier son pardon, lorsque, sur une nouvelle provocation, la procédure recommença[1]; et, une tentative ayant été faite pour inculper la véracité de Pridgeon, témoin à décharge de Williams, l'évêque ou ses agents tâchèrent de le soutenir en engageant ceux qui avaient témoigné contre Pridgeon à révoquer ou à amender leurs dépositions. Le procureur général laissa de côté aussitôt la première information, et en substitua une seconde, accusant le prélat d'avoir suborné les témoins du roi. Après une patiente audition de neuf jours [11 juillet 1637], la cour le condamna à être suspendu des fonctions épiscopales, à être emprisonné à la Tour au gré du roi, et à payer 10,000 liv. Laud, qui était un de ses juges, et qui était considéré dans le public comme un de ses grands ennemis, saisit cette occasion de se justifier. En émettant son opinion, il déclara qu'il avait intercédé plusieurs fois à genoux pour Williams ; mais que les demandes en grâce de l'évêque étaient si loin d'exprimer le repentir et l'humilité, qu'elles avaient servi plutôt à offenser qu'à apaiser son souverain. Cependant les ennemis de Williams ne furent pas satisfaits. Les officiers qui saisirent les effets de l'évêque trouvèrent dans ses papiers deux lettres d'Osbaldeston, maître d'école, qui informait son patron, dans un passage, que « le grand Leviathan (Portland, l'ex-trésorier) et le petit garnement (l'archevêque Laud) étaient tout en fureur, » et dans un autre, « qu'il y avait une grande jalousie entre Leviathan et le petit tatillon de jongleur. » Cette découverte donna lieu à une autre information contre Williams, pour avoir comploté avec Osbaldeston de répandre de fausses nouvelles, de semer le trouble dans l'état, et d'exciter la dissension entre les grands officiers de la couronne. On fut d'avis dans le procès qu'il était légitime de cacher une lettre diffamatoire contre un particulier, mais que c'était un grave délit de la cacher lors-

1. *Strafford Pap.* I, 480, 490, 504, 506, 516.

qu'elle concernait un officier public, et le jugement de la cour fut [14 fév. 1639] que l'évêque de Lincoln payerait une amende de 5,000 liv. au roi, des dommages montant à 3,000 liv. à l'archevêque, ferait sa soumission, et subirait un emprisonnement au gré du roi [1].

2° William Prynne était un avocat de Lincoln's inn, homme d'un caractère sombre et morose, profondément imbu des doctrines du puritanisme, et vivement animé contre les vices dominants du siècle. Il s'était persuadé que la vie dissolue de quelques jeunes gens de sa connaissance venait de l'habitude de fréquenter le théâtre; et pour prémunir le public contre ce mal grave et toujours croissant, pour prouver que la nation marchait rapidement au paganisme, il écrivit un énorme volume de mille pages in-4°, intitulé *Histriomastix* [1632]. Il se plaignait que dans les deux dernières années on n'avait pas mis en vente moins de quarante mille exemplaires de pièces de théâtre; qu'elles étaient imprimées sur de meilleur papier que la plupart des Bibles, et achetées avec plus d'avidité que les sermons les plus parfaits; et que les théâtres de la capitale, ces chapelles du diable, étaient parvenus au nombre de six, le double de ce qu'il y avait à Rome sous le débauché Néron. Il représentait les acteurs comme des ministres de Satan, et ceux qui hantaient les salles de spectacle comme courant sur le grand chemin de la damnation. Ses attaques étaient également dirigées contre les mascarades de la cour et les amusements du peuple. La danse était la profession du diable, et chaque pas de danse était un pas vers l'enfer. La danse faisait perdre toute modestie aux dames d'Angleterre, ces « madames tondues et frisées; » la danse avait causé la mort de Néron, et avait poussé trois *dignes* Romains à mettre à mort l'empereur Galien. Il déclamait avec une égale amertume contre la chasse, les mais, les fêtes publiques, la décoration des maisons avec du lierre à Noël, les cartes, la musique et les perruques. L'Eglise ne lui échappa point. Les ecclésiastiques en soie et en satin, avec leur cumul, les chants qu'ils beuglaient dans l'église, leurs révérences et leurs salamalecs devant l'autel, passèrent par le fouet sévère du satirique. Prynne était noté depuis longtemps; Laud l'avait déjà cité deux fois devant la cour de haute

I. Rush. II, 416-449, 803-817. Howell, III, 770-824. Si l'on croit seulement la moitié du récit que Hacket fait de ces poursuites, il faut admettre que pour tourmenter l'odieux prélat, le roi et son conseiller ne se firent pas scrupule de violer tous les principes et même toutes les formes ordinaires de la justice. Hacket, II, 43-140.

commission, et deux fois s'était vu arracher sa victime par les défenses de Wesminster-hall[1]. Mais cette publication le soumit à la juridiction d'une cour plus indépendante. Le prélat s'empressa de lire au roi les passages qui paraissaient dirigés contre lui et la reine dansant à la cour; et Noy, procureur général, eut ordre d'accuser Prynne devant la chambre étoilée, comme auteur d'un libelle dangereux et séditieux [1er février 1633]. Ce fut en vain qu'il désavoua sous serment toute intention déloyale ou factieuse, tout dessein de comprendre le roi ou la reine, ou les lords, ou les femmes vertueuses indistinctement, dans les censures de son livre; et qu'il exprima son regret de plusieurs passages, écrits dans des termes qu'il reconnaissait immodérés et injustifiables. Il fut condamné par la cour [17 février 1634] à être expulsé du barreau, exclus de Lincoln's inn, et privé de son degré dans l'université, à être exposé au pilori dans Westminster et dans Cheapside; à perdre une oreille dans chacun de ces lieux; à avoir son livre brûlé sous ses yeux par la main du bourreau; à payer une amende de 5,000 liv., et à subir un emprisonnement perpétuel. Cette punition qui, malgré l'intercession de la reine en faveur de la victime [7 mai], fut infligée dans toute sa rigueur [10], méritait et encourut la réprobation du public; mais lorsque les puritains se livrèrent à des invectives contre la cour qui avait rendu l'arrêt, ils auraient dû se rappeler le jugement plus barbare encore qu'ils avaient prononcé au parlement quelques anauparavant contre Floyd, avocat catholique, pour un délit beaucoup plus contestable[2].

3° Mais la persécution n'abattit point le courage de Prynne. De sa prison, dans une brochure intitulée « Nouvelles d'Ipswich, » il dénonça l'apostasie des prélats, essaya de prouver qu'ils étaient des lords de Lucifer, des loups dévorants, d'exécrables traîtres, et les accusa d'une longue liste d'innovations tendant, selon lui, à détruire la pure doctrine de l'Evangile, et à introduire les superstitions du papisme[3]. Il trouva un habile coopérateur dans le

1. *Canterburies Doome*, 507. Heylin, 155, 173, 230.

2. Rushworth, II, 220-241. Howell, III, 561-586. Whitelock, 18, 22. Heylin, 230, 261. Il est dit dans une lettre au comte de Strafford, que Prynne immédiatement après l'exécution « fit recoudre ses oreilles, afin qu'elles pussent repousser comme ci-devant sur sa tête. » *Straff. Pap.* I, 266.

3. Ces innovations étaient la défense des sermons lors du dernier jeûne général, le choix du mercredi pour ce jeûne, afin de prévenir les leçons du mercredi, l'omission d'une collecte et de la prière pour obtenir un temps favorable, et aussi du nom de la princesse Elisabeth et de sa descendance, dans la prière pour la famille royale. Rushw. III, *App.* 119-122.

docteur Bastwick, prisonnier comme lui. Bastwick était un médecin qui avait écrit un traité contre l'institution divine des évêques, sous le titre de « Elenchus papismi et flagellum episcoporum Latialium. » C'était un beau sujet de discussion ; mais dans l'opinion des membres de l'Eglise anglicane, il l'avait traité plus en libelliste qu'en théologien ; et dans la cour de haute commission il fut excommunié [12 février 1635], suspendu de l'exercice de sa profession, et condamné à payer, avec les frais du procès, une amende de 1,000 liv. au roi, à être emprisonné deux ans et à faire rétractation. Il écrivit alors une autre brochure [1636] : « Apologeticus ad præsules anglicanos, » et la fit suivre des « Litanies de John Bastwick, docteur en médecine, maintenant plein de dévotion, et gisant en ce moment in limbo patrum, » étrange et incohérente rapsodie ayant pour but de fronder le « faste et l'irreligion des évêques, et l'inutilité et l'impiété des livres de prières [1]. » Il se présenta un troisième apôtre en la personne de Henry Burton, ecclésiastique qui avait été chapelain du roi avant son voyage en Espagne, et qui avait été depuis suspendu par la cour de haute commission pour deux sermons intitulés « Dieu et le roi, » prêchés le 5 novembre dans son église de Saint-Matthew à Londres. Pour sa défense il écrivit une apologie [5 nov.] qui invitait toutes les classes à résister aux innovations des prélats, qu'il stigmatisait des noms de « sentinelles aveugles, de chiens muets, de loups voraces, de champignons antichrétiens, de voleurs d'âmes, de membres de la bête et d'agents de l'antichrist [2]. »

L'anglican le plus orthodoxe lui-même aurait pu supposer que le style bas et grossier de ces brochures serait un antidote suffisant pour le poison qu'elles contenaient. Mais Laud, à ce qu'on voit d'après sa correspondance avec Strafford, avait pris pour devise les mots « de part en part. » Il s'était convaincu que la sé-

1. Comme specimen, je transcris le passage suivant, qui n'est pas un des plus offensifs : « Si on examine la vie, les actions et mœurs des prêtres et prélats de notre temps, et qu'on voie leur orgueil, leur faste, leur impudence, leurs énormités, leur irréligion, leur inhumanité, leur impiété, etc., on pensera que l'enfer est déchaîné, et que les diables en surplis, en capuchons, en chapes, en rochets et en bonnets carrés sur leurs têtes, sont venus parmi nous et nous ont mordus tous : pouah ! comme ils puent ! » Page 14.

2. Il leur reprochait d'avoir changé les mots « dont la religion est rebellion » en « qui tournent la religion en rebellion, » d'omettre une prière pour la marine le jour de jeune, de lire le second office à la table de communion, de s'incliner quand ils entraient dans l'Eglise et qu'ils approchaient de la table, de la placer en guise d'autel au haut du cancel, et d'avoir forgé un nouvel article de religion apporté de Rome, à savoir, la clause contestée dans le vingt-unième article. Rush. III, *App.* 122-132.

vérité seule pouvait dompter l'obstination de ses adversaires, et il espérait forcer à la soumission par la perspective du châtiment; mais sa conduite eut un effet très-différent. Elle encouragea l'idée que ces livres contenaient des vérités qu'on ne pouvait réfuter; elle éleva les libellistes au rang de martyrs, et leur fermeté dans les souffrances accrut le nombre de leurs disciples. A sa suggestion, on intenta une action criminelle dans la chambre étoilée contre Prynne, Bastwick et Burton, pour avoir tenté de discréditer le gouvernement de l'Eglise et de l'Etat, et d'exciter la sédition parmi les sujets de sa majesté. Burton fit une réponse; mais comme elle était d'une longueur énorme, et encore plus provoquante que ses premiers ouvrages, elle fut supprimée comme impertinente, de l'avis des deux premiers présidents. Les réponses de Prynne et de Bastwick étaient de même nature, cherchant à démontrer que les prélats envahissaient la prérogative, méprisaient les Ecritures, encourageaient le papisme et l'irréligion, et étaient les serviteurs du diable et les ennemis de Dieu, du roi, et de tout ce qu'il y a de bon sur terre. Mais il fut impossible de se procurer la signature de deux conseils pour des libelles semblables, et sans cette formalité, d'après la règle de la cour, aucune réponse ne pouvait être reçue. Il y avait sans doute une dureté apparente à refuser ainsi d'écouter la défense des accusés; cependant leur défense, si on l'avait entendue, aurait été considérée comme une aggravation du crime, quoiqu'elle n'eût guère pu ajouter à la sévérité du châtiment. Ils furent condamnés [14 juin 1637] à rester deux heures au pilori, à subir l'amputation des deux oreilles, à payer chacun une amende de 4,000 liv. au roi, et à être emprisonnés pour la vie [1]. La sentence fut exécutée [30] dans la cour du palais, et, de leurs piloris, les prisonniers haranguèrent la foule, qui admira leur fermeté, eut pitié de leurs souffrances, et, lorsqu'on leur coupa les oreilles, exprima sa désapprobation générale par des murmures et des sifflets. Les événements de cette journée jetèrent l'alarme dans le cœur de l'archevêque; mais cette alarme, au lieu de l'éclairer sur l'impolitique de ces cruels spectacles, ne fit que l'exciter à de nouvelles rigueurs. Il obtint l'ordre d'éloigner les trois patients de leurs amis et de la sympathie du public, et de les enfermer séparément dans les châteaux de Launceston, de Carnarvon et de Lancaster. A son grand étonnement, leur départ de Londres et tout leur

1. Howell, *Procès d'Etat*, III, 711-770.

voyage eurent l'apparence d'une marche triomphale. Les routes étaient couvertes d'amis et de spectateurs [1], et l'on se disputait le bonheur de parler et de faire accueil aux martyrs. Cependant le zèle de l'archevêque ne se relâcha point. Il ordonna que ceux qui avaient eu l'audace de remplir les devoirs de l'hospitalité envers Prynne, sur la route de Chester, fussent cités devant la cour de haute commission à York, qui les condamna à payer des amendes, les uns de 500 liv., d'autres de 300 liv., et d'autres de 250 liv., et à reconnaître publiquement leur faute dans la cathédrale, devant l'assistance; et dans la salle de l'hôtel de ville, devant le maire, les aldermen et les citoyens de Chester [2]. Quant aux prisonniers, on décida de les bannir d'Angleterre, mais de les tenir toujours en prison [27 août]. Bastwick fut envoyé à l'île de Scilly, Burton au château de Cornet à Guernsey, et Prynne à celui de Montorgueil, dans l'île de Jersey.

II. Les procès des cours de haute commission ne soulevèrent pas moins de mécontentement que ceux de la chambre étoilée.

1. Laud dit *des milliers* (*Straff. Pap.* II, 99). Ingram, le sous-directeur, dit au roi qu'il n'y avait pas moins de cent mille hommes rassemblés pour voir passer Burton entre Smithfield, et deux milles au delà de Highgate. Sa femme suivait en voiture, et on lui jetait beaucoup d'argent à mesure qu'elle passait. Ibid. 114.

2. Voyez « Nouvelle découverte de la tyrannie des prélats dans leurs dernières poursuites, » 1641, p. 91, 97. La vive impression faite sur l'esprit public par plusieurs publications qui décrivaient la conduite et rapportaient les discours de Prynne, de Bastwick et de Burton, lors de l'exécution de la sentence, engagea la cour de la chambre étoilée à publier une ordonnance pour régler plus convenablement la presse. Elle défendait, 1° l'importation ou la vente de livres imprimés outre-mer, qui attaqueraient la religion ou l'Eglise, ou le gouvernement, ou le chef de l'Église ou de l'Etat, sous peine d'amende, d'emprisonnement, ou autre châtiment corporel, par ordre de la cour de la chambre étoilée, ou de celle de haute commission; 2° L'impression d'aucun livre quelconque, sans autorisation légale ou préalable, sous peine, pour l'imprimeur, d'être privé du droit d'exercer son métier, et de recevoir telle autre punition qu'une des deux cours susdites lui infligerait; 3° Elle arrêtait que les livres de droit seraient autorisés par un des premiers présidents ou par le premier baron de l'échiquier; les livres d'histoire ou d'affaires d'Etat par un des secrétaires d'Etat; les livres de blason par le comte-maréchal; les livres de théologie, de philosophie, de médecine, de poésie et autres sujets, par l'archevêque ou par l'évêque de Londres, ou par les chanceliers ou vice-chanceliers des universités : tous ceux-ci pourraient toutefois choisir d'autres censeurs sous eux; 4° Que chaque imprimeur mettrait son nom et celui de l'auteur sur tout livre, ballade ou estampe imprimé par lui; 5° Qu'il n'y aurait pas plus de vingt maîtres imprimeurs outre ceux de Sa Majesté et des universités; qu'aucun imprimeur n'aurait plus de deux presses ou de deux apprentis, à moins qu'il ne fût syndic de la compagnie; 6° Que si aucune autre personne se permettait d'imprimer ou de travailler à une presse ou de composer des lettres, il serait mis au pilori, serait fouetté dans les rues de Londres, et subirait tout autre châtiment discrétionnaire; 7° Qu'on ne souffrirait pas plus de quatre fondeurs de caractères, 11 juillet 1637. Rushworth, III, *App.* 306. On ne pouvait inventer un plan plus efficace pour enchaîner la presse; mais qui donnait le droit à cette cour de faire un pareil règlement?

Jamais les pouvoirs dont elles étaient armées n'avaient été plus vigoureusement exercés que sous le métropolitain actuel ; jamais les peines qu'elles infligeaient, les amendes, les emprisonnements et les frais des procès n'avaient été multipliés d'une manière aussi vexatoire. Elles avaient la prétention de connaître de toutes infractions publiques à la morale, de tous discours, écrits ou actions tendant au mépris de la religion ou de l'Eglise établie par la loi ; et comme dans l'accomplissement de ces devoirs elles se trouvaient fréquemment en collision avec les cours de Westminster, la rivalité entre les juridictions civiles et spirituelles engendra naturellement un sentiment d'hostilité entre l'Eglise et le barreau. Le peuple vivait dans une terreur continuelle de ces tribunaux inquisitoriaux, et il était persuadé qu'un grand nombre de poursuites avaient lieu, non pour des motifs de morale et de religion, mais uniquement en vue des amendes, que l'on mettait à part pour créer un fonds destiné aux réparations de la cathédrale de Saint-Paul [1]. Sous un rapport, il est vrai, la cour de haute commission avait le mérite de l'impartialité : elle punissait également les riches et les pauvres ; mais cette circonstance même tourna à son préjudice. Des individus distingués par leur rang et leur influence, qui avaient été forcés par elle de faire pénitence publique pour incontinence, ou pour quelque autre vice scandaleux, furent poussés par la vengeance, d'autres de mœurs semblables, par la crainte d'une semblable punition, à voir de mauvais œil une juridiction qui humiliait leur orgueil et entravait leurs plaisirs. La rigueur de l'archevêque produisit un effet contraire à son attente ; et au lieu de fortifier la prélature, elle l'entoura d'une multitude d'ennemis, prêts à s'unir, au premier moment favorable, pour renverser l'Eglise jusque dans ses fondements [2].

1. Voyez deux commissions pour les réparations de Saint-Paul, dans *Bibl. Reg.* 244-268 ; 10 avril 1632, et 20 déc. 1634.

2. Voyez Clarendon (I, 94), et l'histoire de plusieurs poursuites devant cette cour dans Prynne (*Canterburies Doome*, 93-102). J'en citerai une à cause de sa singularité. La vicomtesse Purbeck, que le lecteur connaît déjà, avait été convaincue d'adultère avec sir Robert Howard, et condamnée à faire pénitence, pieds nus et en chemise, dans l'église de la Savoy. Mais elle réussit à s'échapper sous des habits d'homme, rejoignit son amant chez lui à la campagne, vécut avec lui quelques années, et en eut plusieurs enfants. En 1635, tous deux se hasardèrent à revenir à Westminster. Le roi en parla à Laud, qui les fit arrêter, enferma le chevalier à la Flotte et envoya la dame à Gate-house, avec ordre de lui faire faire pénitence le dimanche suivant. Howard, par un de ses amis, corrompit la fidélité du geôlier ; lady Purbeck s'enfuit à Guernesey, et de là en France ; et la cour de haute commission condamna sir Robert à une étroite détention jusqu'à ce qu'il reproduisît la fugitive. Au bout de trois mois il fut mis en liberté sur un engagement de 2,000 l. de ne plus l'admettre en sa pré-

III. Personne, dans le conseil, ne s'opposait plus hardiment à la politique de Laud que le comte de Portland, lord-trésorier. En 1635 [14 mars], sa mort délivra l'archevêque d'un redoutable adversaire ; le trésor fut confié à une commission ; et Laud lui-même se mit à la tête. Avec l'impétuosité qui le caractérisait, il se plongea dans un océan d'affaires dont il ne connaissait pas la nature. Il ne tarda pas à devenir l'instrument involontaire de gens astucieux, de fournisseurs qui lui offraient des projets pour l'accroissement des revenus, tandis qu'en réalité ils ne songeaient qu'à leur intérêt personnel ; et il se trouva plusieurs mois de suite engagé dans des querelles journalières avec ses collègues, particulièrement avec lord Cottington, chancelier de l'échiquier. Au bout de l'année [6 mars 1636], il conseilla au roi de dissoudre la commission, et de donner le bâton blanc à son compagnon d'études, le docteur Juxon, pour qui il avait obtenu depuis peu l'évêché de Londres. Cette nomination excita une surprise générale. Une remarque de Laud dans son journal en découvre le but : « Maintenant si l'Eglise ne se maintient pas sous Dieu, je n'y puis rien. » Cependant Juxon, quoiqu'il entrât en fonctions dans des circonstances défavorables, quoiqu'il ne fût porté ni par la nature ni par l'éducation à faire exécuter des mesures illégales, ou à lutter contre la turbulence de l'époque, s'acquitta de sa charge avec tant d'intégrité et de modération qu'il encourut moins de haine qu'aucun autre membre de l'administration. Lorsqu'ils furent censurés l'un après l'autre par le long parlement, il sortit sans tache de cette épreuve, et, en quittant son emploi, il emporta le respect des hommes mêmes qui supprimaient et l'ordre auquel il appartenait dans l'Eglise et le parti dont il était membre dans l'état[1].

Une des grandes découvertes faites par les commissaires du trésor était relative aux forêts et chasses royales. Ces forêts, qu'on savait avoir été d'une étendue immense du temps des rois normands, s'étaient considérablement réduites dans l'espace de cinq siècles ; et il n'était point aisé de constater si les terres et les

sence, et sur un autre de 1,500 l., garanti par lui-même et par ses frères, de se représenter quand on l'appelerait. Dans le long parlement, les lords lui accordèrent de 1,000 l. dommages, 500 de l'archevêque, et 250 de Martin et de Lambe, juges de la cour. Voyez les *Straff. Pap.* I, 390, 423, 426, 434, 447. Journ. des lords, 113, 117. *Laud's Troubles*, 146.

1. Clarend. I, 98, 99. Journ. de Laud, 51, 53. *Straff. Pap.* I, 431, 438, 448, 449, 479. « Nous commençons à vivre ici triomphants dans l'Eglise, et il ne manque plus qu'une personne qui soit maître de la conscience du roi pour compléter un triumvirat. » Ibid. 522.

droits réclamés aujourd'hui par différents individus provenaient originairement d'usurpations ou de concessions du souverain. La commission profita de l'incertitude, et le comte de Holland accepta la charge de grand maître des eaux et forêts au midi de la Trent [7 avril 1635]. Aidé de plusieurs juges comme assesseurs, il tint successivement sa cour dans les différents comtés ; on fit des enquêtes sur les limites primitives des forêts, et les propriétaires fonciers furent sommés de prouver leurs titres, sinon de répondre de leurs empiétements. Les bruits les plus alarmants s'accréditèrent, et on crut que la plus grande partie de chaque comté d'Angleterre, à l'exception du Kent, du Surrey et du Sussex, serait réclamée comme appartenant au roi. Holland fut arrêté dans sa marche par les troubles qui survinrent, mais il avait déjà versé au trésor d'immenses sommes provenant des amendes qu'il imposait ou des compositions qu'il arrachait à un grand nombre de personnes qu'on déclarait avoir empiété sur les terres ou sur les droits de la couronne [1].

Cet abus, quoique énorme, ne portait que sur des individus; mais il y en avait un autre qui s'étendit bientôt sur tout le royaume. Noy, après sa défection du parti du pays, conserva cette humeur morose et cette indépendance apparente de caractère qui l'avaient toujours distingué. Mais il était très-accessible à la flatterie, et les louanges données par les ministres à son savoir et à son habileté l'excitèrent à la découverte d'une source nouvelle et très-productive de revenus. Il avait trouvé dans les archives de la Tour, non-seulement des édits qui forçaient les ports en certaines occasions à fournir des vaisseaux pour l'usage du roi, mais d'autres qui obligeaient leurs voisins des comtés maritimes à contribuer à cette dépense. D'après cela, il imagina un plan par lequel on pouvait obtenir une flotte puissante sans aucun surcroît de frais pour le trésor. C'était à l'époque où le droit de la couronne d'Angleterre à la domination du détroit était contesté [2]; chaque année les marins hollandais et français envahissaient les pêcheries anglaises; les croiseurs des différentes puissances, en guerre entre elles, faisaient des captures illicites ; et

1. *Stat. Pap.* I, 410, 413, 435, 463, 467. « My lord de Salisbury fut condamné à 20,000 l. d'amende, le comte de Westmoreland à 19,000 l., sir Christopher Hatton à 12,000 l, my lord Newport à 3,000 l., sir Lewis Watson à 4,000 l., sir Robert Bannister à 3,000 l., et mainte autre somme plus petite, » pour empiètements sur la seule forêt de Rockingham. Ibid. II, 117.

2. « Le but et l'opération principale de la flotte est de recouvrer le dominium maris. » *Straff. Pap.* I, 416.

les corsaires turcs descendaient de temps à autre sur les côtes d'Irlande, et emmenaient les habitants en esclavage [1]. La nécessité de repousser ces aggressions servit de prétexte ; mais il était un autre projet secret pour l'accomplissement duquel il fallait à Charles une flotte nombreuse. Il avait contracté un nouveau traité avec le roi d'Espagne, qui offrait de faire rendre le Palatinat, à condition que Charles l'aiderait préalablement sur mer contre les Provinces-Unies, jusqu'à ce qu'elles consentissent à une paix raisonnable [2]. Dans cette vue, on expédia à Londres et dans les différents ports des ordonnances [20 oct. 1634] qui invitaient à fournir un certain nombre de vaisseaux d'un tonnage spécifié, suffisamment armés et équipés, qui devaient se réunir à Portsmouth le 1er mars de l'année suivante, et servir pendant six mois sous un amiral que le roi nommerait [3]. Noy, à la vérité, mourut avant que les ordonnances fussent rendues [9 août]; mais l'expérience réussit. L'emprisonnement de ceux qui refusèrent de payer leur part des frais contraignit à l'obéissance, et le conseil résolut d'étendre la mesure des comtés maritimes à tout le royaume. On adressa à chaque sheriff une ordonnance qui l'informait que son comté était taxé à un certain nombre de vaisseaux pour la flotte de l'année suivante ; que la dépense était évaluée à une certaine somme, et qu'il était requis de lever cette somme sur les habitants de la manière qu'on avait coutume de lever les subsides. Par ce moyen, le roi obtint un supplément annuel de 218,500 liv. ; et il est à remarquer qu'il le consacra scrupuleusement à la destination pour laquelle il l'avait demandé. Une flotte de plus de soixante voiles balaya chaque année le détroit ; et les amiraux, le comte de Lindsey d'abord, puis le comte de Northumberland, reçurent l'ordre de couler bas tout vaisseau étranger qui refuserait de saluer le pavillon anglais [4].

Il savait toutefois que, bien qu'il eût obtenu l'argent, le droit de le lever était nié par beaucoup de ses sujets, et mis en question par la plupart. En conséquence, il devenait important de faire légaliser la taxe par les décisions des cours de justice. Sir Robert

1. « Le pillage que les Turcs ont fait sur la côte est intolérable ; et recevoir les sujets qu'on nous enlève, et les laisser conduire par terre enchaînés de la Rochelle à Marseille, c'est une conduite infâme de la part d'un roi chrétien. » Ibid. II, 25 ; aussi I, 68.

2. *Clarend. Pap.* I, 75, 83, 104, 106, 109, 125, 214, 231.

3. Rushworth, II, 257.

4. Rush. II, 257, 259, 335, 343. *Straff. Pap.* 337, 430, 435, 437, 463, 468.

stienne seulement de faire la guerre pendant quelques années, afin d'habituer ses sujets au payement de cette taxe, et il finira par se trouver plus puissant et plus respecté qu'aucun de ses prédécesseurs [1]. »

Mais il se rencontra un homme qui osa contester le prétendu droit de la couronne. Ce fut le célèbre John Hampden, habitant du Buckinghamshire, homme si paisible, si poli, si humble qu'il semblait devoir être le dernier du royaume à s'opposer à l'opinion des juges. Mais sous l'apparence de l'humilité et de la défiance de lui-même, il cachait un jugement droit, une énergie invincible et l'adresse la plus consommée. En 1626, il avait subi un emprisonnement pour avoir refusé de payer sa taxe dans l'emprunt forcé, refus qu'il justifia par le danger d'attirer sur lui la malédiction prononcée contre ceux qui violeraient la Magna Charta. Cette fois, il osa de la même manière tenir tête à son souverain dans une cour de justice, uniquement, prétendait-il, pour obtenir un jugement solennel sur une question fort douteuse, quoiqu'il fût clair que son objet réel était d'éveiller les citoyens de leur apathie, par la discussion publique d'un sujet qui touchait de si près à leurs droits et à leurs libertés. La somme demandée s'élevait à vingt shillings. Hampden opposa des délais à la procédure de la cour de l'échiquier [22 mai 1637], et la question fut solennellement débattue devant les douze juges pendant douze jours. On fit valoir en faveur de la couronne [6 nov.] 1° la pratique des rois anglo-saxons, et la taxe annuelle du danegelt pour l'entretien de la marine; 2° une foule de précédents prouvant que les anciens monarques avaient mis en réquisition des vaisseaux pour leur service et forcé les comtés maritimes de les équiper; 3° l'équité de la prétention; car, à moins que le roi n'eût le droit, en cas de danger, d'appeler ses sujets à son aide, le pays pouvait éprouver des maux incalculables, avant que le parlement pût être assemblé. De l'autre part on soutint 1° qu'aucun argument ne pouvait s'appuyer sur les renseignements incomplets de nos anciens écrivains relativement au danegelt, ou aux armements maritimes des rois anglo-saxons; 2° que de la foule des précédents cités, pas un n'avait de ressemblance avec les ordonnances actuelles, qui obligeaient d'abord les habitants des comtés de l'intérieur à équiper des vaisseaux, puis à donner de l'argent au lieu de ces vaisseaux; 3° qu'on ne pouvait alléguer

1. *Straff. Pap.* II, 61, 62.

aucune nécessité urgente; car les ordonnances avaient été publiées six mois avant qu'on n'eût besoin des vaisseaux, et conséquemment on avait tout le temps, dans l'intervalle, d'assembler et de consulter le parlement; 4° que ces ordonnances étaient en opposition avec les statuts et avec la pétition de droit, qui portaient qu'aucune taxe ne serait levée sur les sujets sans le consentement du parlement; et que ce n'était point une objection valide que de dire que le roi pouvait toujours lever une aide lors de la réception de son fils comme chevalier, et du mariage de sa fille aînée, car ces cas étaient expressément exceptés dans la Magna Charta, et virtuellement dans les statuts subséquents. Les juges émirent leurs opinions pendant les trois termes suivants, quatre dans chaque terme. Sept se prononcèrent en faveur de la prérogative, et cinq en faveur de Hampden; mais de ceux-ci, deux seulement, Hutton et Crook, nièrent le droit revendiqué par la couronne; les autres, tout en reconnaissant son existence, profitèrent de quelque défaut de forme technique pour décider qu'on ne pouvait l'exercer dans le cas présent [1].

L'issue de ce grand procès [12 juin 1638], qui tenait depuis si longtemps la nation en suspens, fut saluée par la cour comme une victoire importante; mais ce fut une victoire que le peuple considéra comme injuste, et qui fut cause de la perte du roi. Le raisonnement en faveur de la prérogative fut universellement jugé faible et peu concluant; et les gens qui avaient payé volontiers lorsqu'ils croyaient la prétention légale, se dessaisirent de leur argent avec répugnance, lorsqu'ils furent persuadés qu'elle ne l'était pas. L'autorité des juges eut peu d'influence sur l'opinion publique. Le mérite de leur détermination consistait dans leurs arguments; et la faiblesse de ceux-ci portait à penser qu'ils avaient plutôt écouté leur intérêt que leur conscience [2].

Mais Charles ne se contenta pas de semer des germes de désaffection en Angleterre; le même arbitraire, le même mépris de sa parole royale, la même violation des droits privés, signalèrent son gouvernement en Irlande. Craignant que l'expédition contre Cadix ne provoquât les Espagnols à faire une descente dans l'île, il avait ordonné de porter l'armée irlandaise au nombre de cinq mille fantassins et de cinq cents chevaux. La levée des hommes ne présenta point de difficulté; mais pourvoir à leur entretien était

1. Rush. 480-600. Howell, *State Trials*, III, 826-1254.

2. Clarendon, I, 69.

un problème que lord Falkland, le député, ne sut comment résoudre. Il réunit les principaux propriétaires; ils consentirent à offrir au roi une forte somme en retour de certaines concessions, et leurs délégués se rendirent à Londres pour régler avec le conseil anglais certaines indulgences en faveur des récusants catholiques qui formaient les deux tiers de la réunion. Le seul mot d'indulgence alarma le zèle d'Usher, archevêque d'Armagh, qui convoqua onze autres prélats; et la déclaration du synode fut solennellement promulguée devant le gouverneur en chef dans Christ-Church, à Dublin, par Downham, évêque de Derry. Elle portait : 1° que permettre le libre exercice du culte catholique serait un péché grave, parce qu'il rendrait le gouvernement complice non-seulement de la superstition, de l'idolâtrie et de l'hérésie de ce culte, mais aussi de la perdition du peuple séduit, qui périrait dans le déluge de l'apostasie catholique; 2° qu'accorder une tolérance en vue de l'argent que fourniraient les récusants, c'était mettre la religion en vente, et avec elle les âmes du peuple que le Christ avait racheté de son sang[1]. Cette doctrine était évidemment en harmonie avec les maximes intolérantes de l'époque; mais Charles ne balança point entre son orthodoxie et son intérêt. Il accepta avec joie une offre de 120,000 liv., somme plus forte qu'on n'en avait jamais donné à ses prédécesseurs, à payer à échéances égales dans le cours de trois années; et, en retour, il accorda de sa propre main [24 mai 1628] cinquante et une grâces (comme on les appelait) qui, indépendamment de la suppression de beaucoup de petits griefs, portaient que les récusants pourraient pratiquer dans les cours de justice, et poursuivre la mise en possession de leurs terres à la cour des pupilles en prêtant un serment d'allégeance civile au lieu du serment de suprématie; qu'on laisserait aux entrepreneurs dans les diverses plantations le temps de remplir les conditions de leurs baux; que les réclamations de la couronne seraient restreintes aux soixante dernières années; qu'il serait permis aux habitants du Connaught de faire un nouvel enregistrement de leurs propriétés, et qu'il serait tenu un parlement pour confirmer ces grâces, et pour établir chacun dans la possession paisible de ses terres[2].

Les délégués revinrent en Irlande porteurs d'instructions pour

1. *Cyp. Anglic.* 206.

2. Voyez les grâces en détail, dans les Papiers Strafford, I, 312.

le lord-député, qui se hâta de convoquer un parlement, avant de se conformer aux conditions requises par le statut de Poyning. Les ordonnances étaient évidemment illégales; mais l'erreur, qu'elle fût volontaire ou non, aurait pu être rectifiée par la publication d'autres ordonnances plus légales dans la forme. Cependant on ne fit rien. Les Irlandais, quoique surpris, attendirent avec une confiance patiente dans l'honneur de leur souverain, et il ne leur vint pas à l'esprit de soupçonner que son intention était de recevoir leur argent, et cependant de refuser de tenir sa parole.

Mais le lord Falkland n'était pas homme à mettre à exécution les projets déloyaux du conseil anglais. Il fut rappelé pour faire place au vicomte Wentworth, qui, sans se démettre de sa charge de lord-président du Nord, accepta celle de gouverneur en chef de l'Irlande [12 janvier 1632]. Wentworth apporta au service de son souverain cette austérité de caractère et cette opiniâtreté de volonté qui lui avaient valu jadis l'inimitié du roi et du favori. Il avait été autrefois le champion zélé des droits du peuple; maintenant il ne connaissait plus d'autres droits que ceux de la couronne. L'Irlande, prétendait-il, était un pays conquis; tout ce que les habitants possédaient, ils le devaient à l'indulgence du vainqueur, et les concessions imprudentes des rois précédents pouvaient être retirées ou modifiées par le monarque régnant. Ce fut avec ces principes qu'il se rendit à Dublin, assuré de la protection de Charles, et soutenu par l'influence de son ami, l'archevêque Laud. Son arrivée fit époque dans le gouvernement de l'île [juillet 1633]. Il ordonna que le cérémonial de la cour d'Angleterre fût observé au château: on institua une garde, chose inconnue sous les anciens députés, et l'on fit sentir aux Irlandais les plus orgueilleux l'immense distance qui les séparait des représentants de leur souverain [1].

Wentworth s'était engagé à lever pour le roi un revenu permanent, qui l'affranchirait de toute dépendance de la générosité du peuple; mais ce devait être l'œuvre du temps, fit-il observer; et dans l'intervalle, après avoir cajolé les catholiques et avoir imposé aux protestants, par la terreur, une série de cotisations volontaires [2], il se hasarda à convoquer un parlement. Charles exprima ses alarmes; mais le lord-député avait pris les mesures les plus efficaces pour assurer le succès. Avec les ordonnances

1. *Straff. Pap.* I, 96, 112, 134.
2. Ibid. I, 71, 74, 76, 134.

[21 mai 1634], il expédia cent lettres de recommandation en faveur de candidats particuliers, et obtint du roi l'ordre aux pairs absents d'envoyer au conseil des procurations en blanc, afin qu'on les remplît des noms qu'il désignerait. Leur nombre était considérable. C'étaient pour la plupart des natifs d'Angleterre ou d'Ecosse, qui n'avaient d'autre rapport avec l'Irlande que les titres qu'ils avaient sollicités ou achetés de Charles ou de son père [1].

Quand le parlement fut ouvert, le lord-député annonça son intention de tenir deux sessions, l'une au bénéfice du roi, l'autre à celui du peuple. Dans la première [14 juillet], il obtint six subsides plus considérables qu'on en avait jamais accordé; mais les communes les votèrent avec empressement, dans la persuasion qu'à la session prochaine elles obtiendraient la confirmation des grâces [2]. Elles furent cruellement désappointées. Dans cette session, il les informa que de ces faveurs si longtemps promises et si impatiemment attendues, quelques-unes étaient propres à être transformées en loi, et quelques-unes seraient mises à exécution par ordre du gouvernement; mais que les autres étaient tellement contraires aux droits de la couronne, que le roi ne pouvait les permettre ni dans sa justice, ni dans son honneur, ni dans sa conscience. A dater de ce moment l'harmonie fit place à la discussion. A l'aide de promesses et de menaces, Wentworth obtint une majorité de seize voix. L'opposition fut forcée de céder, et quoiqu'on adoptât plusieurs lois d'une grande utilité, les plus importantes des concessions qui avaient été promises, comme faisant partie de la convention de 1628, furent péremptoirement refusées [3].

De la convocation Wentworth obtint huit subsides de 3,000 l. chaque. Mais ce don considérable ne put éviter au clergé irlan-

1. *Straff. Pap.* 186, 187, 246, 259. Charles écrit au député : « Ce n'en sera pas plus mal pour mon service, si leur obstination vous force à les dissoudre; car je crains qu'ils n'aient quelques motifs de demander plus qu'il ne me convient de donner. » Page 233.

2. Autrefois un subside en Irlande signifiait une taxe décennale d'un marc sur chaque ferme en état de culture, condition qui donnait lieu à d'innombrables fraudes dans la perception. En cette occasion le subside fut changé en un payement de 4 shillings par livre sur la terre, et de 2 shillings 8 pence sur les meubles, d'après la coutume d'Angleterre. Ce subside des communes s'éleva à 40,000 l. Le subside des lords fut taxé à quatre pour cent sur leurs rentes et en produisit 6,000. Ibid. 400. *Carte's Ormond*, I, 62.

3. *Straff. Pap.* 280, 312, 350, 414. On peut voir les artifices employés pour soustraire le roi à l'odieux d'avoir manqué à sa parole, et attribuer le refus des grâces à l'avis du conseil. Ibid. 280, 317, 220.

dais la mortification que lui avait préparée l'archevêque Laud, qui regardait comme de la dernière importance de réunir les Eglises protestantes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande dans la profession de la même doctrine, et l'observance de la même discipline. Les prélats irlandais firent des objections. Leur Eglise, prétendaient-ils, était distincte et indépendante ; ils ne devaient aucune obéissance à l'archevêque de Cantorbury ; ils étaient convaincus de la vérité des articles irlandais, tout erronés qu'ils pouvaient paraître aux ennemis de Calvin et aux admirateurs d'Arminius. Le député chercha d'abord à les apaiser ; il leur assura que le métropolitain anglais ne prétendait à aucune supériorité ; il voulait qu'on laissât disparaître sans censure ni remarque les articles irlandais, ces idoles de leur adoration ; il leur accordait même la permission de composer un nouveau code de discipline ecclésiastique ; mais en même temps il demanda que ce code, quelque différent qu'il fût sous le rapport de la forme, ne s'écartât pas au fond de celui de l'Eglise d'Angleterre, et qu'un de ses canons contînt la reconnaissance illimitée des trente-neuf articles. A sa grande surprise, il apprit qu'en dépit de ses ordres les théologiens chargés de la rédaction avaient introduit un canon qui enjoignait la reconnaissance des articles irlandais sous peine d'excommunication. Il manda l'archevêque, et le comité s'empara des minutes, reprocha au président d'avoir rempli le rôle d'Arminius, et lui défendit de faire à la convocation aucun rapport sur ce qui s'était passé. Il donna alors à Usher la tâche de fabriquer un canon qui autorisât les articles anglais ; mais le travail du primat ne le satisfit pas ; Wentworth en fit un lui-même et l'envoya à la chambre [10 déc.], avec l'ordre qu'aucune discussion ne fût permise, et que les noms de ceux qui voteraient contre fussent signalés. Il ne se trouva qu'un seul homme qui osa s'y opposer ; le reste se soumit avec des sentiments d'indignation et de honte[1].

Quand le lord-député passa en revue les actes de la convocation et du parlement, il se hâta d'exprimer sa satisfaction à son ami l'archevêque [16 déc.]. Il avait assimilé l'Eglise d'Irlande à celle d'Angleterre ; il avait éludé la confirmation des grâces ; il avait obtenu un subside qui non-seulement payerait les dettes de la couronne, mais défrayerait pendant quelques années les dépenses extraordinaires du gouvernement. « Maintenant, » s'é-

1. *Straff. Pap.* I, 298, 329, 342, 381. Wilkins, *Con.* IV, 496, 516.

cria-t-il, « je puis dire que le roi est aussi absolu ici que peuvent l'être tous les princes dans l'univers, et qu'il continuera de l'être, si de l'autre côté on ne gâte pas les affaires [1]. » Son succès l'excita à exécuter les autres plans qu'il avait formés pour l'amélioration de l'Irlande. Le plus important, à son avis, était l'extinction de l'ancien culte, œuvre qu'il ne fallait point précipiter par la violence, mais effectuer silencieusement par l'action graduelle des lois. Dans l'idée que l'attachement des basses classes à la foi catholique venait de leur disposition à imiter la conduite de leurs chefs, il s'était persuadé que si l'on pouvait décider les principaux propriétaires à se conformer, la masse du peuple suivrait spontanément leur exemple. Dans cette vue, il remit en pleine activité les pouvoirs oppressifs de la cour des pupilles. L'héritier catholique, s'il était mineur, était élevé, par ordre du député, dans la foi protestante; s'il était majeur, on lui refusait la mise en possession de ses terres jusqu'à ce qu'il eût abjuré sa religion, en prêtant le serment de suprématie. L'abolition de cet abus avait été solennellement promis par Charles, dans la convention de 1628; mais Wentworth, comme nous l'avons vu, eut soin d'empêcher la confirmation de cette convention. Il alla même plus loin : pour éluder les prétentions de la couronne sur les tutelles, et prévenir la nécessité de poursuivre la mise en possession des terres, les catholiques avaient coutume de dénaturer leurs propriétés par des baux de plusieurs centaines d'années, et des fideicommis secrets. Mais ces expédients furent rendus inutiles par un acte passé à la suggestion du lord-député, où il était dit que les personnes au profit desquelles d'autres étaient saisis de terres, seraient regardées comme en possession effective d'icelles, et qu'aucun transport de domaine héréditaire ne serait valide, à moins qu'il ne fût fait par écrit et enregistré dans la cour convenable [2].

1. *Straff. Pap.* I, 344. Pour cette raison il voulait proroger le parlement et non le dissoudre, parce qu'il pouvait trouver utile de l'assembler de nouveau. Mais Charles insista sur la dissolution. « Mon expérience me prouve qu'ils sont de la nature des chats, qu'ils deviennent maussades avec l'âge, en sorte que si vous voulez obtenir quelque chose d'eux, défaites-vous en bel et bien quand ils arrivent à un certain âge, car les jeunes sont toujours plus traitables. » Ibid. 365; 22 janvier.

2. « C'était, fait-il observer, une puissante considération, car autrefois, par le moyen de leurs fidéi-commis, ils ne venaient presque jamais personnellement en tutelle, et ainsi ils étaient élevés de père en fils dans une religion contraire, ce qui, maintenant qu'ils tombent en tutelle, peut être arrêté et empêché. » *Straff. Pap.* I, 344. Aussi 192, 312, 317. » On en voit la conséquence dans la personne du comte d'Ormond qui, s'il eût été élevé sous l'aile de ses parents,

Le lecteur aura remarqué dans l'histoire du dernier règne qu'un des principaux griefs de l'Irlande était le peu de sécurité de la propriété foncière, par suite des prétentions inconnues que la couronne gardait en réserve. Par la convention de 1628 Charles avait consenti à confirmer, par un acte du parlement, les titres des possesseurs existants; mais il fut détourné de l'accomplissement de sa parole par les promesses du lord-député, qui avait déjà préparé un vaste plan de spoliation, et se proposait de réclamer au nom du souverain la propriété entière du Connaught. Il prétendait que Henri III, ne se réservant que cinq centaines, avait donné le reste à Richard de Burgo, pour être tenu par lui et ses héritiers de la couronne; que les droits de Richard avaient passé par mariage au duc d'York, grand-père d'Edouard IV, et qu'ils étaient descendus de ce prince à son successeur légitime, le monarque régnant. Dans le comté de Roscommon un jury de francs tenanciers, intimidé par ses menaces et par sa présence, avait rendu un verdict en faveur de la couronne [10 juillet]; on obtint le même résultat dans les comtés de Mayo, de Sligo, de Clare et de Limerick; mais les gens de Galway refusèrent de se dessaisir de l'héritage de leurs pères; ils alléguèrent que la donation de Henri était restreinte aux priviléges de la royauté, et n'avait point rapport aux terres, et ils soutinrent que l'on ne pouvait prouver qu'Edouard IV descendît de Richard de Burgo; qu'il manquait à la chaîne un anneau important. Ils étaient tous catholiques, et Wentworth avait déjà exprimé l'espoir que leur obstination lui fournirait un prétexte de les traiter plus sévèrement que les habitants des autres comtés. Il fut satisfait. Le jury se prononça pour les francs tenanciers [août], et sur-le-champ il imposa au sheriff une amende de 1,000 liv. pour avoir rendu une telle enquête, et il traduisit les membres devant la chambre du château, à Dublin, où ils furent condamnés chacun à une amende de 4,000 liv., et à rester en prison à son gré. Wentworth publia alors une proclamation offrant la faveur du roi à tous ceux qui remettraient volontairement leurs terres, et menaçant de poursuivre les récalcitrants devant la cour de l'échiquier. Au lieu de se soumettre, ils en appelèrent à l'équité du roi, soutenant d'abord que les preuves du procès étaient en leur faveur; puis proposant de soumettre la question à la décision des juges anglais, et enfin offrant de payer un droit de 8,000 liv. pour la

aurait eu les mêmes affections et la même religion que ses frères et sœurs, tandis qu'à présent il est bon protestant. » II, 18.

confirmation de la composition que leurs pères avaient faite avec la couronne, sous le règne d'Elisabeth. Mais Charles agissait d'après les avis du député. Les délégués furent arrêtés par ses ordres, et envoyés prisonniers à Dublin, et les francs tenanciers, privés de tout espoir d'obtenir justice, firent successivement leur soumission. D'après le plan primitif, l'intention avait été de rendre les trois quarts des terres à leurs possesseurs, et de réserver à la couronne l'autre quart, qui ne montait pas à moins de cent vingt mille acres, pour y coloniser des Anglais à des conditions qui procureraient à l'échiquier un revenu annuel considérable. On proposa alors de confisquer aux gens de Galway une plus grande portion, toute une moitié, en punition de leur opiniâtreté. Wentworth, dans ce but, avait ordonné de faire les actes de restitutions nécessaires; mais il fut arrêté par les événements qui, bientôt après, le privèrent de la vie. Toutefois, il en avait fait assez pour exciter un mécontentement général, et enlever l'affection des indigènes à un gouvernement qui les traitait avec tant de mauvaise foi et de tyrannie [1].

Les inimitiés personnelles du lord-député formaient un autre sujet de plainte. Il était d'un caractère jaloux, hautain et impatient de toute contradiction. La moindre résistance à sa volonté, l'apparence du mépris pour son autorité, suffisaient pour allumer son ressentiment; et dès lors la perte du malheureux coupable était jurée. Il adopta la même devise que l'archevêque Laud : ils se renvoyaient de l'un à l'autre le mot « thorough » (de part en part) dans leur correspondance particulière; et le sujet de leurs exhortations mutuelles était le rejet des demi-mesures et la nécessité de contraindre à l'obéissance par la terreur du châtiment. Conformément à ces maximes, Wentworth n'épargna aucun de ceux qu'il crut hostiles à ses vues; et son ressentiment tomba avec une sévérité particulière sur presque tous les individus qu'il trouva en possession de places à son arrivée. Il faut admettre qu'ils n'étaient pas tout à fait sans reproche : dans un gouvernement comme celui de l'Irlande, où l'on faisait continuellement fortune aux dépens de la couronne ou du peuple, peu d'hommes publics pouvaient soutenir une investigation exacte de leur conduite [2]; mais leur crime réel ne consistait pas dans leurs con-

1. *Straff. Pap.* I, 421, 442, 450, 464, 476, 494, 521; II, 36, 76, 82, 93, 98.

2. Wentworth dit de Balfour en particulier que « il avait commis autant de méfaits et d'abus que jamais vizir pacha en avait commis sous le grand-seigneur. Il n'y avait pas de tyran pareil dans les États du roi, qui, complétement ivre

cessions précédentes; ce fut leur manque de zèle à concourir aux vues du député, leur imprudente désapprobation de ces mesures, qui leur valurent son inimitié.

Il arriva un jour qu'Annesley, lieutenant dans l'armée, qui avait autrefois reçu des coups de canne de Wentworth dans un accès de colère, mit un tabouret sur le pied du lord-député qui souffrait de la goutte. Cette circonstance fut mentionnée par hasard à la table du lord-chancelier, et lord Mountnorris, vice-trésorier, s'écria : « Annesley a un frère qui ne se serait pas vengé de la sorte. » Ces paroles furent rapportées à Wentworth, qui était mécontent, et peut-être avec raison, de la conduite de Mountnorris dans sa place. Il dissimula quelque temps; mais au bout de six mois, le vice-trésorier (il avait une commission de capitaine) fut cité devant une cour martiale [12 déc.], comme coupable de mutinerie, à raison de cette même expression. Le député parut à la fois comme accusateur et comme président; et, quoiqu'il ne prît point part à la délibération de la cour, il prononça le jugement, qui portait que le prisonnier avait violé le treizième article du code militaire, et qu'en conséquence il subirait la mort. Il ne fit point, toutefois, mettre cette sentence à exécution. Il avait suffisamment humilié Mountnorris; et son orgueil une fois satisfait, il se joignit à la cour pour le recommander au roi comme digne de pardon[1].

On se plaignait depuis longtemps du despotisme de Wentworth: ce dernier acte d'oppression parut réunir toutes les voix contre lui. Quoique Charles l'assurât de sa protection, il crut devoir répondre en personne à ses accusateurs; et ayant obtenu la permission de visiter ses domaines dans le Yorkshire, il profita de cette occasion pour prononcer [20 juillet 1636] devant le roi et le conseil une défense étudiée et à beaucoup d'égards plausible, de son administration. Il avait amélioré, fit-il observer, la condition du clergé, discipliné l'armée, augmenté le revenu, purifié les cours de justice, purgé les mers des pirates, et encouragé la culture du lin et la fabrication des toiles[2]. On avait bien cherché à

du vice de la violence, avait sous ses pas inégaux et chancelants, foulé de part et d'autre les sujets de Sa Majesté. » *Straff. Pap.* II, 245.

1. *Straff. Pap.* I, 392, 448, 497-501, 508, 509, 512, 514, 519. *Clarendon Pap.* I, 449, 543, 594.

2. Il avait dépensé 1,000 l. en achat de graine de lin, et avait fait venir des ouvriers de Flandre; mais en même temps il tâchait de detruire la fabrication de la laine, afin que les Irlandais ne pussent rivaliser avec les Anglais, mais fussent obligés de dépendre d'eux pour leurs vêtements. *Clar. Pap.* II, 19.

insinuer qu'il avait traité avec une sévérité injuste les plus fidèles officiers de la couronne. Mais il fallait se rappeler que l'Irlande n'était pas, comme l'Angleterre, un pays où les gens étaient accoutumés à obéir aux lois. Là, l'autorité du roi avait été perpétuellement contrariée par l'influence de ses serviteurs. Pour rétablir l'ordre, il était nécessaire de faire sentir aux plus puissants sujets qu'ils étaient justiciables de la loi, et d'apprendre à tous par le châtiment de quelques-uns, que sous un monarque sage et équitable, ni rang, ni richesses, ni parenté, ne pouvaient préserver les coupables de la punition due à leurs fautes. Charles approuva la vigueur de son délégué; et Wentworth retourna triomphant en Irlande [1]. A ne le considérer que comme un serviteur, n'ayant d'autre devoir à remplir que de chercher l'avantage immédiat de son maître, certainement il méritait les louanges et la reconnaissance du roi; mais il avait violé la parole royale envers les indigènes, il les avait accablés d'amendes, de compositions et de plantations, et avait encouru la haine de toutes les classes du peuple, quelle que fût leur origine ou leur religion.

Mais, tout molesté qu'était le peuple en Irlande et en Angleterre, il ne montra aucune disposition à opposer la force ouverte aux injustes prétentions de son souverain : ce fut en Ecosse que s'alluma d'abord la flamme qui s'étendit peu à peu jusqu'à ce qu'elle eût enveloppé les trois royaumes dans un incendie général. Quand Charles revint de sa visite à son pays natal en 1633, il en rapporta un vif ressentiment contre les lords qui avaient osé s'opposer à ses mesures favorites au parlement. Au nombre de ceux qui s'étaient le plus distingués par leur patriotisme ou leur obstination était le lord Balmerino, qui ne tarda pas à apprendre qu'on ne résistait pas impunément au bon plaisir du souverain. Pendant la session [1634], on avait préparé une pétition en faveur des dissidents, quoique, par réflexion, on n'eût pas jugé prudent de la présenter. Elle était rédigée dans des termes qui durent paraître désagréables à l'oreille du roi, et elle abondait en insinuations blessantes, qui, il faut le reconnaître, ne pouvaient se prouver. Plus tard, quelques copies de cet acte se glissèrent dans la circulation, et l'une d'elles se trouva être sortie des mains de Balmerino, qui l'avait communiquée à un de ses amis en confidence, et sous le sceau du secret. Il fut mis en prison. Spotiswood, archevêque de Saint-Andrew, se hâta d'aller à Londres, et on

1. *Clar. Pap.* II, 16-21.

résolut [14 oct.] de poursuivre le seigneur en disgrâce d'après deux statuts passés sous le dernier règne, qui punissaient de mort, le premier, ceux qui calomniaient la personne, la dignité, ou le gouvernement du roi; le second, ceux qui n'avaient pas arrêté ou révélé les auteurs connus d'une pareille calomnie. Les exceptions présentées contre le dittay ou acte d'accusation furent repoussées par la cour [20 déc.]; et le fait de la culpabilité de Balmerino, quant à la non révélation de l'auteur, fut affirmé par une majorité de huit jurés contre sept [30 mars 1635]. Mais l'arrêt de mort ne fut pas prononcé : il se fit des rassemblements; et on forma le projet de massacrer les jurés qui avaient rendu le verdict, et les juges qui avaient présidé au procès. Traquaire, lord-trésorier, se hâta d'obtenir un sursis. Le mécontentement du peuple, la nouveauté de la poursuite, et la cruauté d'infliger la peine capitale, lorsque l'opinion était aussi divisée sur la culpabilité ou l'innocence du prisonnier, furent présentés plusieurs fois à la considération du roi; et Charles, après un délai de quelques mois, signa le pardon à regret et de mauvaise grâce. On ne peut douter que le ressentiment n'eût part à cette odieuse poursuite; mais le roi manqua son principal objet. Il cherchait à intimider, à dompter l'esprit opiniâtre de ses compatriotes, et à les courber sous le joug que leur avaient préparé l'archevêque Laud et une junte de prélats écossais; mais le danger de Balmerino produisit un effet contraire. Les Ecossais ne purent se persuader qu'il fût coupable d'aucun autre délit que de s'être fait précédemment le défenseur de leurs droits et de leur religion; avertis par son exemple, ils résolurent de se soutenir les uns les autres : ils surveillèrent avec méfiance toutes les démarches de la cour, et se tinrent prêts, à la première provocation, à se lever comme un seul homme pour la défense de leurs libertés et de leur Eglise[1].

Le père du roi en 1616 avait arraché à l'assemblée générale un acte autorisant la composition d'un manuel de prières et d'un code de lois ecclésiastiques : deux concessions qui blessaient les Ecossais orthodoxes, parce que l'une tendait à abolir l'usage des prières improvisées, l'autre à soumettre la conduite des ministres au contrôle des évêques. Cependant on rédigea une liturgie; elle

1. *Howell's State Trials*, III, 591-712. Balfour, II, 216-220. *Burnet's Own Times*, I, 25. *Laud's Troubles*, 91. Le justicier général « trouva et déclara que Balmerino avait encouru la peine de mort contenue dans les actes du parlement (*State Trials*, 712), mais la sentence portée contre lui fut retardée, bien contre le gré de l'évêque (qui en était furieux comme une mer orageuse) jusqu'à ce que Sa Majesté en fût avertie. » Balf. II, 219.

subit plusieurs corrections de la plume du royal théologien, et fut renvoyée en Écosse pour être plus amplement examinée par les prélats. Mais le discrédit dans lequel tomba l'assemblée de 1616, et la résistance qui avait été faite aux cinq articles do Perth, refroidirent le zèle du roi et des évêques; et le projet semblait abandonné, lorsqu'il fut repris en 1629 par la piété ou la politiquo de Charles [1]. Laud, à la vérité, travailla avec ardeur à établir sur-le-champ la liturgie anglaise; mais ses raisonnements et son influence furent obligés de céder à l'opiniâtretó des évêques écossais, qui regardaient comme une honte pour leur pays do devoir, soit les prières, soit la discipline de leur Eglise, à leurs voisins d'Angleterre. Le roi chargea quatre des prélats, que leurs principes ou leur adhésion avaient élevés à la dignité épiscopale, de rédiger le code ecclésiastique et le formulaire du culte public; mais, d'après ses instructions, le prèmier devait comprendro un choix des actes des assemblées écossaises, ainsi que des canons plus anciens, et le second conserver la substance de la liturgie anglaise, quoiqu"il pût s'en écarter dans quelques détails sans importance. L'un et l'autre, dès qu'ils furent achevés, furent soumis à la révision des prélats de Canterbury, de Londres et de Norwich; plusieurs corrections et améliorations furent suggérées et admises, et les exemplaires amendés reçurent l'approbation royale. Charles ordonna de les publier et de les observer; mais les canons firent leur apparition près d'une année avant le service [2].

[1636.] C'était assurément une entreprise hardie et chevaleresque. Charles n'avait point le droit d'imposer à la nation une nouvolle forme de culte, et de nouvelles règles de conduite qui répugnaient à ses habitudes et à ses convictions religieuses. Il n'était pas légalement chef de l'Eglise d'Ecosse : il n'avait point obtenu la sanction de l'assemblée ni celle du parlement; et il ne pouvait s'attendre à ce que le clergé abandonnât au bon plaisir du souverain, son pouvoir législatif, ou l'usage des prières impro-

1. Quoique les covenantaires attribuent cette « innovation » à Laud, il déclare solennellement dans l'Histoire de ses Troubles qu'il en reçut le premier avis du roi durant sa maladie, en 1629. *Laud's Troubles*, 168.

2. *Bibliotheca Regia*, 125-138. Le quatrième canon du chapitre VIII porte que « comme aucune réforme dans la doctrine ou la discipline ne peut être complète du premier coup, il sera permis à l'Église en tout temps de faire des remontrances à Sa Majesté, » etc. Les évêques écossais regardaient ce canon comme très-important, et demandèrent qu'il ne pût être changé. Laud l'approuva, mais il exprima sa satisfaction de ce que « le véritable sens en demeurait toujours sous le rideau. » Dalrymple, II, 13. *Laud's Troubles*, 101.

visées[1]. Le clergé tenait à ces priviléges comme lui appartenant de droit divin; il se vantait de n'être point lié et enchaîné par des formules et des rubriques; il revendiquait le droit d'introduire tous les sujets d'intérêt local ou national dans ses prières au ciel, et d'allumer les passions de ses auditeurs par la solennité de ses appels au savoir et à la justice du Tout-Puissant. La publication du livre des canons [18 oct.] l'avait mis sur ses gardes; et dès que la liturgie fut annoncée, il tomba de toutes les chaires une pluie d'imprécations et de malédictions sur la tête des hommes qui cherchaient « à bâillonner l'esprit de Dieu, et à déposer le Christ de son trône, en livrant l'autorité de l'Eglise au magistrat civil. » Ces dénonciations firent naître le fanatisme le plus effréné; mais tandis qu'on menaçait de résister et qu'on s'y préparait, les meneurs avec un degré de circonspection qui accompagne rarement l'enthousiasme religieux, trouvèrent moyen d'esquiver eux-mêmes le danger en transmettant la tâche pieuse « à la vaillance chrétienne des saintes femmes. »

Au jour marqué [23 juillet 1637], l'évêque et le doyen d'Edimbourg, accompagnés des lords du conseil, des juges et des magistrats, se rendirent à l'église haute, qui avait été choisie pour cathédrale[2]. Elle était déjà remplie, et principalement de femmes. Dès que le doyen commença le service, on n'entendit que murmures, sifflets et imprécations. Les femmes de tout rang se mirent à s'écrier que « la messe était adoptée, que Baal était dans l'église; » elles apostrophèrent le ministre des épithètes et des noms les plus injurieux; c'était « un voleur, un fils du diable, élevé par une sorcière. » Janet Geddies lui jeta à la tête le tabouret sur lequel elle s'était assise; et d'autres tabourets furent lancés au milieu d'une grêle de Bibles à fermoirs[3]. Le doyen, alarmé du danger, céda le poste d'honneur à l'évêque, son supérieur en dignité et en courage; mais ce prélat n'eut pas plus tôt ouvert la bouche que sa voix fut étouffée sous les cris de « renard, loup et goinfre » (allusion à sa corpulence), et bientôt un

1. Le roi enjoignit et le livre des canons et le nouveau service de « son autorité royale. » *Bibl. Regia*, 136, 138. Balfour, II, 224.

2 La partie qui depuis a été convertie en un bureau de police : l'extrémité orientale était en réparation.

3. « Une dévote, lorsqu'elle entendit derrière elle un jeune homme dire *amen* à cette comédie nouvelle, se retourna vivement, et après lui avoir échauffé les deux joues du poids de ses mains, elle lança ainsi contre lui les foudres de son zèle : « Traître infâme, dit-elle, n'y a-t-il pas d'autre endroit dans l'église où chanter la messe, qu'il faille que tu la chantes à mes oreilles? » Balfour, Journée de la bataille des pierres.

tabouret qui, lancé par un bras vigoureux, lui siffla à l'oreille, l'avertit de faire une retraite précipitée. Dans cet état de choses, les magistrats réussirent, par leurs efforts, à faire sortir les plus turbulents de l'église : on ferma les portes, et le service continua au milieu d'interruptions continuelles, causées par une grêle de pierres qui brisaient les fenêtres, et par le vacarme du peuple, qui criait en dehors « le pape, le pape! l'antichrist; lapidez-le, jetez-le à bas! » L'office terminé, le prélat partit en toute hâte pour son logement de la rue Haute; mais il fut arrêté par un attroupement de saintes; et quoiqu'il se fût dégagé d'abord, et qu'il eût atteint sa porte, il fut saisi de nouveau, traîné du haut en bas des marches, renversé à terre et roulé dans la boue[1]. Dans l'après-midi on prit des précautions, et le service fut lu avec peu d'interruptions à un auditoire restreint et choisi, d'où toutes les femmes furent exclues; mais l'évêque, à son apparition dans la rue, courut plus de danger qu'auparavant; et il eût éprouvé le sort de saint Etienne, si le comte de Roxburgh ne l'eût arraché au martyre et ne lui eût donné asile dans son carrosse. Les femmes, toutefois, le suivirent, en criant et en lançant des pierres, jusqu'au moment où les portes de Holyrood se refermèrent sur lui et trompèrent la vengeance de ses ennemis[2].

Sous un gouvernement vigoureux, de telles violences eussent reçu une punition prompte et proportionnée; mais les ministres de la couronne en Ecosse ne se pressèrent pas de s'engager dans une lutte où ils n'avaient aucun intérêt, et dont l'issue paraissait plus que douteuse. Ils voyaient que leurs compatriotes nourrissaient les plus fortes préventions contre l'épiscopat; que la restauration de l'ordre se liait dans l'esprit de la noblesse à la perte probable des terres ecclésiastiques qu'elle possédait encore;

1. « Et, » dit sir James Balfour, « ce gros monstre paresseux, avec sa robe de satin, ne put se défendre de ses mains enflées et de sa bedaine, mais il avait une demi-douzaine de fichus de cou à la fois. »

2. Comparez Nalson, I, 6-8. Guthrie, 23. Baillie, 5. Clarendon, I, 109, avec plusieurs passages originaux recueillis par les soins de M. Brodie, II, 452. Il paraît que partout les femmes étaient mises en tête de l'émeute. Au synode de Glasgow, William Annan avait, dans un sermon, parlé favorablement du « livre. » « A la sortie de l'église, environ trente à quarante des plus honnêtes femmes, d'une commune voix, devant les évêques et les magistrats se mirent à injurier, maudire, gourmander avec clameurs M. Annan... Il n'est pas plus tôt dans la rue à neuf heures, par une nuit noire, ayant trois ou quatre ministres avec lui, que plusieurs centaines de furieuses de toute qualité se mettent après lui à coups de poings, de bâtons et de mottes de terre, mais sans pierres. Elles le battent cruellement : son manteau, sa fraise et son chapeau furent déchirés. Cependant il n'y eut pas d'effusion de sang; mais il fut en grand danger même de mort. » Baillie, 8.

et que l'introduction de huit prélats dans le conseil, la nomination de l'un aux fonctions de chancelier, et le pouvoir qui leur avait été assigné de choisir les lords des articles dans le dernier parlement, avaient excité des méfiances et des craintes dans les hautes comme dans les basses classes[1]. Dans ces circonstances décourageantes, ils reculèrent devant la lutte, et laissèrent l'exécution de la volonté royale au comte de Traquaire, trésorier, tâche déplaisante et odieuse, qui lui attira le ressentiment de ses compatriotes, sans lui assurer la reconnaissance de son souverain. Le non succès de toutes les mesures prescrites par Charles engagea le parti des prélats à l'accuser de perfidie. Sa meilleure justification se trouve dans la conduite de leurs adversaires, qui le poursuivaient avec une haine implacable, comme le plus vigilant et le plus dangereux de leurs antagonistes.

Il est aisé de concevoir le mécontentement de Charles, lorsqu'il apprit ce qui venait de se passer à Edimbourg; mais reculer c'était, selon lui, soumettre l'autorité royale aux volontés de la multitude, et préparer la voie à des violences semblables de la part des puritains anglais. A la requête de quatre ministres [23 août], le conseil d'Ecosse avait suspendu les lettres de *horning* rendues contre eux, jusqu'à ce qu'on pût savoir le bon plaisir du roi. Un messager arriva: les lords étaient blâmés de leur timidité [20 sept.], et on réitérait l'ordre de faire usage du nouveau livre de prières. Mais dans l'intervalle le nombre des pétitionnaires s'était multiplié; des étrangers de tout rang étaient accourus à Edimbourg pour les soutenir : on avait observé des jeûnes solennels pour implorer la protection du ciel, et on faisait au peuple les appels les plus entraînants en faveur de l'Eglise. Une seconde suspension eut lieu, et on donna connaissance à la cour des supplications de la multitude. Charles fit une réponse semblable; le mécontentement public s'accrut, et une émeute [18 oct.] faillit conférer la couronne du martyre au lord-trésorier et à deux prélats. Le conseil, quittant la capitale par l'ordre du roi, se rendit au palais de Dalkeith, et bientôt après consentit à ce que les pétitionnaires fussent représentés par une députation qui résiderait en permanence à Edimbourg [15 nov.]. Le but des ministres du roi était de décider toute cette foule d'é-

1. « Voici, selon moi, la principale raison de la conduite de la noblesse : huit des évêques étaient lords des articles, avaient le pouvoir de choisir huit autres membres de la noblesse, qu'ils savaient le plus attachés à Sa Majesté, et ces seize le reste, en sorte que tout dépendait d'eux et eux dépendaient de Sa Majesté. » *Dalrymple's Memorials*, 47.

trangers à s'en retourner chez eux: leurs adversaires avaient en vue un objet plus important. Les nobles, la gentry des comtés, le clergé des presbytères et les habitants des bourgs élurent chacun une « table, » ou bureau de quatre représentants; et chacun de ces bureaux choisit un de ses membres pour former un comité de surintendance et de gouvernement, avec pouvoir de recueillir les opinions des autres, et de prononcer sur toutes les questions en dernier ressort. Ces cinq bureaux de la capitale correspondaient avec d'autres dans la province. Leurs ordres étaient reçus avec respect et exécutés avec promptitude; et en peu de semaines les tables possédèrent et exercèrent une autorité sans contrôle dans la plus grande partie de l'Ecosse. Les auteurs de ce plan et les meneurs des comités étaient le comte de Rothes, Balmerino, Lindsay, Lothian, Loudun, Yester et Cranston[1].

A mesure que les pétitionnaires croissaient en nombre, ils devenaient plus exigeants. Ils demandèrent la révocation formelle de la liturgie, du livre des canons, et de la cour de haute commission. Ils accusèrent les évêques d'être les auteurs des troubles qui agitaient l'Ecosse; ils proclamèrent leur autorité; ils protestèrent contre tout acte du conseil, auquel un des prélats aurait pris part [21 déc.]. Au bout de sept semaines, Traquaire eut ordre de publier, à Edimbourg et à Stirling, une proclamation [14 février 1638], déclarant les tables illégales, pardonnant à tous ceux qui s'en retourneraient paisiblement chez eux, et commandant à tous les étrangers de partir sous peine de trahison. Mais les pétitionnaires avaient été prévenus de cet ordre; ils se rassemblèrent en nombre considérable à Stirling et à Edimbourg [19-22 février]; et dès que le héraut eut fait son office, ils lurent et affichèrent à la croix du marché une contre-protestation. Cette mesure extraordinaire fut regardée comme un motif suffisant pour désobéir aux ordres du roi[2].

Mais les chefs du parti antiépiscopal adoptèrent un autre expédient plus efficace. Sous les auspices de Rothes, de Balmerino et de Loudon, avec l'aide de Johnston, de Wariston l'avocat, et de Henderson le prédicateur, on rédigea une formule de con-

1. Baillie, 9, 10, 15, 23, 25. Rushworth, II, 304. *Hardwicke Papers*, II, 96, 103. Burnet, *Mémoires des Hamilton*, 53. Nalson, I, 16-18. Il est évident que le conseil d'Edimbourg indiqua au roi les conséquences de son obstination. *Hard. Pap.* II, 95-100. Balfour, II, 229-238.

2. Baillie, 18, 28, 29, 31, 42-44. Grande déclaration, 48. *Hard. Pap.* II, 97-101. Rushw. II, 406. Nalson, I, 20 27. Balfour, II, 240-249.

venant dans la vue de réunir toute la nation en un seul corps dissident. Pour aveugler les ignorants et les esprits légers, elle commençait par la reproduction d'une formule de date plus ancienne, contenant une profession de foi générale, et une abjuration sommaire des doctrines et pratiques attribuées à l'Eglise de Rome. A ce préambule était annexée une énumération de tous les actes du parlement qui confirmaient les dogmes et la discipline de l'Eglise d'Ecosse, et infligeaient des punitions aux opposants; puis suivait le vœu par lequel les signataires s'obligeaient, « par le grand nom du Seigneur leur Dieu, » à défendre la vraie religion, à résister à toutes erreurs et corruptions contraires, et à prendre la défense du roi, de sa personne et de son autorité, pour le maintien de la religion, des libertés et des lois du royaume, ainsi que la défense les uns des autres dans la même cause, en sorte que tout ce qui serait fait au moindre des signataires à ce sujet « fût considéré comme fait à tous en général, et à chacun en particulier, » clauses qui, en limitant l'obéissance du sujet, furent interprétées comme autorisant la rébellion, toutes les fois que les mesures prises par le souverain seraient représentées par les tables comme contraires aux lois, aux libertés ou à la religion de l'Ecosse. Par ordre des comités, tout Ecossais qui tenait à la pureté de la foi et de la discipline de l'Eglise fut sommé de se rendre dans la capitale pour observer un jeûne solennel [1er mars], comme préparation au renouvellement du covenant entre Israël et Dieu; et, au jour marqué, des zélateurs des deux sexes, de tout rang et de toute profession, des hautes terres comme des basses, affluèrent à l'église des Grey friars (moines gris). Le service commença par une fervente prière du ministre Henderson, et par un discours excitant de lord Loudon, le meilleur de leurs orateurs: les assistants se levèrent, et tous, les bras tendus vers le ciel, jurèrent les articles du covenant. Ils criaient, pleuraient et s'embrassaient les uns les autres; Dieu était apaisé: leur tergiversation et leur apostasie étaient pardonnées. De la capitale, l'enthousiasme se répandit promptement aux extrémités du royaume: où la bonne volonté manquait, on eut recours à l'intimidation, et le nombre des covenantaires, dans tous les comtés sauf celui d'Aberdeen, dépassa celui de leurs adversaires dans la proportion de cent à un[1]. Quoiqu'on reconnût toujours l'au-

1. Baillie, 35. Rushworth, II, 754-778. Guthrie, 34, 35. *Hardw. Pap.* II, 103, 107. « Si vous saviez quels moyens bizarres, grossiers, effrontés et ridicules ils emploient pour attirer les sots et les ignorants, les craintifs, les femmes

torité royale, on ne lui obéit plus; et le gouvernement fut, de fait, exercé par « les tables. »

A son avénement au trône d'Angleterre, Jacques avait établi un conseil privé d'Ecossais, chargés exclusivement des affaires de leur pays natal. De l'avis de son conseil, après trois mois de délibérations, Charles résolut, contrairement aux remontrances de son conseil d'Ecosse, de supprimer le covenant par la force; et dans l'intervalle, tandis qu'il se préparait à la lutte, d'envoyer le marquis de Hamilton, comme son commissaire, en Ecosse. Hamilton avait pour instructions [20 mai] de promettre « qu'on n'exigerait jamais la pratique de la liturgie et des canons que par les voies légitimes et légales, et qu'on rectifierait la haute commission de manière à ne jamais attaquer les lois, ni être un juste motif de plaintes pour les sujets loyaux, » et que le roi, au lieu de punir ceux qui avaient récemment adopté un covenant illégal, pardonnerait cette faute, à condition qu'ils la désavoueraient immédiatement, et qu'ils en remettraient l'engagement au commissaire [3 juin]. Il avait invité la noblesse à venir le trouver à Haddington, mais pas un seul covenantaire ne parut. Offensé et mortifié, il continua sa route jusqu'à Dalkeith, où il reçut une visite de Rothes, qui l'engagea à aller à Edimbourg et à résider à Holyrood-house. Sur ces entrefaites, on avait proclamé un jeûne national; la foule accourut de toutes parts à Edimbourg, et le jour fixé pour son départ [8 juin], la route par laquelle il devait passer, de Musselburgh à Leith, et de Leith à la capitale, se trouva garnie d'une multitude de covenantaires, peut-être au nombre de cinquante mille, soigneusement rangés en plusieurs divisions, parmi lesquels la plus remarquable était celle du clergé, montant à cinq cents, d'autres disent à sept cents ministres. Le prétexte était de lui faire honneur; le but d'étaler devant lui leur union, leur nombre et leur puissance.

Le commissaire, soit, comme quelques-uns le pensaient, qu'il favorisât en secret la cause des covenantaires, soit, ce qui est plus probable, qu'il désespérât de vaincre ou d'affaiblir leur ob-

et les enfants, je ne pourrais dire si Sa Majesté en aurait plus sujet de rire ou de se fâcher... Vous n'auriez pu vous empêcher de rire de voir les flûteurs et les chandeliers de notre ville mis en prison par notre zélé monsieur le maire, et des pâtres et des gens à gages mis aux ceps dans la province, et cela pour avoir refusé de mettre la main à la plume, comme ont fait mille autres qui ne savent pas écrire, à la vérité, et vous auriez encore plus ri de voir les femmes à Edimbourg... Toutes celles qui ne pouvaient signer... lever toutes la main quand le covenant... fut lu, comme font les soldats quand on les passe en revue. » Dalrymple, II, 25.

stination, suspendit l'exécution de ses instructions, fit deux voyages successifs à Londres pour y porter des renseignements et recevoir les ordres de son souverain, et, à son second retour, publia une proclamation [20 sept ] qui supprimait le livre du service, le livre des canons et la cour de haute commission, dispensait des cinq articles de l'assemblée de Perth, exemptait ceux qui entraient dans le ministère ecclésiastique du serment de suprématie et d'obédience canonique, commandait à toutes personnes de renoncer au nouveau covenant, et d'adopter celui qui avait été publié par le père du roi en 1589, et convoquait une libre assemblée de l'Eglise pour le mois de novembre, et un parlement pour celui de mai de l'année suivante [1].

C'étaient des concessions qui, faites plus tôt, eussent été acceptées avec reconnaissance ; mais ce fut le malheur de Charles, non-seulement d'agir sans sincérité lui-même, mais d'être entouré de conseillers aussi peu sincères, qui, tandis qu'ils cherchaient à obtenir sa faveur en conformant leurs avis à ses désirs, avaient soin en même temps d'acheter la bienveillance de ses adversaires en leur communiquant perfidement ses intentions réelles. Les chefs écossais reçurent l'avis qu'il n'y avait aucun fond à faire sur ce changement apparent des dispositions du monarque ; que son but était de les endormir dans une fatale sécurité, jusqu'à ce qu'il eût achevé ses préparatifs de guerre ; et que dans quelques mois il exigerait, à la tête d'une armée nombreuse et bien équipée, tout ce dont il venait de se désister. Ils se déterminèrent à persister dans leur union, et opposèrent à la proclamation royale une protestation formelle [22 sept.] qui démontrait que consentir aux demandes du roi, ce serait trahir la cause de Dieu et agir contre leur conscience [2].

On s'attendait à voir Charles défendre à l'assemblée de se réu-

1. Baillie, 60, 79. Balfour, II, 264-288. Rushworth, II, 752, 754, 787. *Burnet's Hamiltons*, 82, 88. Nalson, I, 32-57. Que Charles ne songeât qu'à temporiser, on en a la preuve dans *Strafford Papers*, II, 181, 184-186, 188 ; et dans les lettres à Hamilton : « Votre principal but étant maintenant de gagner du temps, afin qu'ils commettent des folies publiques, jusqu'à ce que je sois prêt à les dissoudre. » *Burnet's Hamiltons*, 55, 56, 57, 59, 60. Volendo il rè pigliar tempo col negozio finche fosse in ordine di opprimere i sediziosi a salva mano. Conn, 30 luglio 1638.

2. Rushw. 772-780. Nalson, I, 64. Balf. 292. Il y a dans Dalrymple une curieuse lettre de renseignements de quelque ami aux covenantaires, laquelle montre que beaucoup d'Anglais souhaitaient le succès des Ecossais, dans l'idée d'émigrer en Ecosse, pour ne pas être forcés de se conformer par les prélats d'Angleterre. L'auteur de la lettre demande donc que lorsqu'ils en viendront à une pacification, on y insère un article portant que les sujets de chaque royaume pourront librement demeurer dans l'autre, II, 42.

nir, mais il ordonna au commissaire d'y assister, dans l'espoir que la violence des membres le provoquerait à la dissoudre, et justifierait aux yeux de ses sujets d'Angleterre l'appel aux armes qu'il projetait. Les tables étaient maîtresses des élections; elles parvinrent à faire envoyer par chaque paroisse un ancien laïque et quatre assesseurs laïques; et ainsi, à l'aide de leurs amis, elles devinrent suffisamment nombreuses pour dominer le peu de membres du clergé qui hésitaient à approuver leurs mesures. L'assemblée se tint à Glasgow [21 nov.], et une semaine se passa en discussions violentes et irritantes. Le commissaire protesta contre la part que les tables avaient prise aux élections, contre l'introduction des anciens laïques, usage qui avait cessé depuis le commencement du dernier règne, et contre l'authenticité de certains volumes écrits, qui étaient produits comme contenant les actes d'assemblées plus anciennes, actes que jusqu'alors on avait supposés perdus, mais qu'on venait de découvrir d'une façon toute providentielle. Il fut vaincu sur tous les points par le nombre; et lorsque Henderson, le modérateur, se prépara à poser la question relative au déclinatoire des évêques [1], il pensa que le moment indiqué dans ses instructions était arrivé, et, se levant aussitôt, il prononça la dissolution de l'assemblée. Ses manières, ses larmes et son langage persuadèrent aux membres que si sa voix était contre eux, son cœur néanmoins était pour; mais, s'il en faut croire sa lettre au roi, sa douleur venait des calamités qu'il voyait prêtes à fondre sur son pays. Il blâmait les deux parties, la présomption et la désobéissance des covenantaires, les démarches illégales, l'ambition et l'immoralité de plusieurs d'entre les évêques, et, croyant sa vie en danger, il léguait ses enfants aux soins de son souverain, afin que ses fils fussent élevés et ses filles mariées en Angleterre. Il ajoutait qu'il désirait divorcer à jamais avec l'Ecosse [2].

Mais l'assemblée n'était pas disposée à se dissoudre sur un simple ordre du souverain. Le comte d'Argyle, quoiqu'il ne fût pas un des membres et qu'il eût jusque-là déguisé ses vrais sentiments, se mit à appuyer ouvertement leurs réunions, et à porter témoignage de la légitimité de leurs mesures. Encouragés par sa présence, ils adoptèrent une résolution portant qu'en ma-

1. Le déclinatoire était une protestation contre l'autorité de l'assemblée. Il est dans Nalson, I, 249.

2. *Hardwicke Papers*, II, 113-121. Baillie, 96-115. Rushw. II, 840-857. Balfour, 301-303.

tières spirituelles l'Eglise était indépendante du pouvoir civil, et que la dissolution de l'assemblée par le commissaire royal était illégale et nulle. Les trois semaines suivantes furent employées à la révision de tous les règlements ecclésiastiques introduits depuis l'avénement de Jacques à la couronne d'Angleterre; la liturgie, l'ordinal, le livre des canons et la cour de haute commission furent condamnés; l'épiscopat fut aboli, et les évêques eux-mêmes, ainsi que les ministres connus pour être partisans des évêques, furent excommuniés ou destitués. Charles annula ces actes par une proclamation [20 déc.]; les Ecossais les accueillirent avec des transports de joie, et instituèrent un jour d'actions de grâces nationales pour leur délivrance de la prélature et du papisme [1].

Tandis que les covenantaires poursuivaient ainsi d'un pas ferme l'abolition de l'épiscopat, ils n'étaient point inattentifs au danger qui les menaçait du côté de l'Angleterre. Leurs préparatifs de guerre ne le cédaient pas à ceux de leur souverain. En matière militaire, ils eurent recours [5 janv. 1639] à l'expérience d'Alexander Leslie, aventurier qui avait servi sous le roi de Suède, dans les guerres d'Allemagne, s'était élevé au rang de feld-maréchal, et était revenu depuis dans son pays natal avec de grandes richesses. Conformément à son avis, le comité suprême d'Edimbourg donna des ordres aux bureaux inférieurs des divers presbytères, et l'enthousiasme religieux assura l'obéissance. Tout homme en état de porter les armes fut soumis à une discipline régulière; des officiers qui avaient vieilli au service accoururent des armées suédoises et hollandaises pour animer et exercer leurs compatriotes, et les négociants écossais de Hollande fournirent des armes et des munitions. C'était surtout l'argent qui manquait. On obtint un léger subside de quelques-uns des riches citoyens d'Edimbourg. Beaucoup de nobles envoyèrent leur vaisselle à la monnaie, et on reçut un présent considérable fait au nom du monarque français, par un ami secret et inattendu, le cardinal de Richelieu.

Il pourra paraître étrange que Richelieu offrît volontairement assistance aux sujets mécontents d'un prince en paix avec son souverain, et marié à une fille de France. Ce ministre était poussé par des motifs d'intérêt public et personnel. Charles avait jadis

1. *Hardw. Pap.* II, 124. Baillie, 115-149. Rushw. II, 872, 875-881. Nalson, I, 97-120. Balfour, 303-315.

excité la rebellion en France, en envoyant l'expédition commandée par Buckingham prendre possession de l'île de Rhé ; il avait, par son opposition et ses menaces, déjoué le plan du cardinal de partager les Pays-Bas espagnols entre la France et les Etats conformément au traité de Paris ; et durant la guerre contre la maison d'Autriche, il avait trahi un penchant secret pour la cause de l'Espagne, dans l'espoir d'obtenir le Palatinat pour son neveu[1]. Dans ces circonstances, il s'était opposé à la politique générale de Richelieu ; dans une autre, il lui avait fait une offense personnelle [18 oct. 1638], en offrant dans ses Etats un asile honorable à Marie de Médicis, la reine-mère, jadis protectrice du cardinal, mais depuis quelques années sa plus dangereuse ennemie[2]. Par ces motifs, Richelieu chargea l'ambassadeur de France d'ouvrir des relations clandestines avec les insurgés ; il dépêcha Chambers, son aumônier et Ecossais, pour s'enquérir de l'origine et des progrès des troubles d'Ecosse ; il obtint la remise de six mille équipements militaires, qui avaient été achetés par les covenantaires et saisis par les Etats de Hollande, et il ordonna à l'ambassadeur de France à Londres [15 mai 1639] de payer 100,000 couronnes au général Leslie, qui fut nommé commandant en chef[3]. Mais cette dernière transaction resta un profond secret pour tout autre que les meneurs. Si

1. Comme Charles ne pouvait prévoir l'issue de la lutte, il négocia avec chacun en faveur de son neveu. Richelieu ne voulut rien promettre, si le roi d'Angleterre ne joignait pas ouvertement ses armes à celles de la France, et celui-ci refusa de rompre avec l'Espagne, mais offrit une troupe auxiliaire de six mille hommes à lever en Angleterre, et la coopération de la flotte anglaise. Enfin on l'amena à beaucoup plus; mais le cardinal trouva moyen de tramer la négociation pendant trois ans, jusqu'à ce que les troubles d'Ecosse le délivrassent de toute appréhension de la part de Charles. Voyez les *Sydney Papers*, II, 374-660. Les vues de temporisation du cardinal furent admirablement servies par la défense faite au comte de Leicester, l'ambassadeur, de voir le cardinal en personne, pour que ce dernier ne pût réclamer la préséance. Ibid. 384, 388.

2. Ibid. 517-521, 569, 573.

3. Dalrymple, II, 47. Nouvelles lettres d'Estrades, I, 8. Temple, II, 545. Le gouvernement avait reçu en juillet quelques avis de cette intrigue (*Sydney Pap.* II, 562). Hamilton la découvrit au mois de mars de l'année suivante (Conn à Barberini, 18 mars, n. s.). — La lettre suivante de Richelieu à d'Estrades prouve son ressentiment contre le roi et la reine : — « Je profiterai de l'avis que vous me donnez pour l'Ecosse, et ferai partir l'abbé Chambre, mon aumônier, qui est Ecossais de nation, pour aller à Edimbourg attendre les deux personnes que vous me nommez, pour lier quelque négociation avec elles. L'année ne se passera pas que le roi et la reine d'Angleterre ne se repentent d'avoir refusé les offres que vous leur avez faites de la part du roi. » Il dit des agents écossais : « Vous avez rendu un grand service au roi d'avoir découvert ces deux hommes. Assurez-les de mon affection et de ma protection. Ruel, 2 décembre 1637. » Lettres d'Estrades, I, 10.

les ministres l'eussent connue, dans leur bigoterie ils l'eussent proclamée une violation sacrilége de leur covenant avec le Tout-Puissant. Déjà, lorsqu'on avait proposé de solliciter l'assistance des princes luthériens d'Allemagne et des rois catholiques de France et d'Espagne, ils avaient répondu que les luthériens étaient des hérétiques, les catholiques des idolâtres, et qu'avoir recours à l'un ou à l'autre, ce serait refuser la protection de Dieu, et s'appuyer sur le roseau brisé de l'Egypte [1].

Ce ne fut qu'après le premier retour d'Ecosse du marquis de Hamilton, que Charles daigna demander l'avis de ses conseillers anglais [2]. Laud, soit le sentiment du devoir, soit la crainte du résultat, surprit ses collègues par la chaleur avec laquelle il parla en faveur de la paix. Mais son opposition ne servit qu'à procurer un court délai. Le roi depuis longtemps avait pris sa résolution : l'archevêque fut reprimandé de sa pusillanimité, et la majorité du conseil se hâta de prendre une détermination conforme au bon plaisir du souverain. Au commencement de décembre, on nomma les capitaines, et on désigna les officiers généraux; les lords-députés reçurent l'ordre de rassembler les troupes disciplinées des divers comtés, et le garde des sceaux envoya à tous les pairs une sommation de se rendre auprès du roi à York avec une suite convenable à leur rang [27 fév.]. Pour avoir de l'argent, on fit des emprunts, on suspendit le payement des pensions, on invita le clergé, les juges et les hommes de loi à contribuer de leurs bourses au lieu de leurs services personnels; et la reine employa toute son influence sur les chefs des catholiques pour obtenir d'eux une généreuse souscription en retour de la tolérance que leur avait accordée leur souverain [3].

1. Baillie, I, 154.

2. On a cru, sur la foi des charges contre Laud et Strafford, qu'ils étaient les vrais auteurs de la guerre. Toutefois un examen attentif de leurs lettres particulières et autres documents contemporains prouvera que Laud dissuada les hostilités, et que Strafford ne fut point consulté. Le roi demanda quel secours il pouvait attendre de l'Irlande; et Strafford, en réponse à une seconde lettre, promit d'envoyer cinq cents hommes. Il reconnut, à la vérité, qu'il fallait réprimer l'audace des Écossais; mais il conseilla un terme moyen, entre la soumission à leur volonté, et une téméraire et soudaine déclaration de guerre. Voyez *Laud's Troubles*, 76, 168. *Sydney Pap.* II, 579. *Straff. Pap.* II, 187, 190, 228, 233, 264.

3. Rushw. II, 791-797, 818, 820-826. *Sydney Pap.* II, 579. *Straff. Pap.* 350, 351. Charles fit une tentative pour obtenir de l'archiduc, par l'entremise du colonel Gage, une armée étrangère de six mille fantassins et de quatre cents chevaux, en retour de la permission de lever tous les ans en Irlande un certain nombre de recrues pour l'armée espagnole. Cette tentative échoua parce que l'archiduc ne put se passer à cette époque d'une si forte troupe de vétérans. *Clarend. Pap.* II, 16-29, 50.

Charles, néanmoins, ne pouvait s'empêcher de remarquer l'indifférence visible de ses sujets anglais. La majorité, mécontente de la tendance illégale de son gouvernement, se tourmentait fort peu, peut-être même était satisfaite, de voir que les Ecossais refusassent de se soumettre à ses ordres : les puritains condamnaient ouvertement la guerre, comme une croisade impie contre les serviteurs de Dieu ; et les seules personnes qui parussent s'intéresser à la cause étaient les membres plus orthodoxes du clergé et le peu d'hommes riches et importants qui dépendaient de la faveur de la cour. Ce fut en vain que, par différentes proclamations, le roi déclara les covenantaires rebelles, qu'il les accusa de vouloir séparer la couronne d'Ecosse de celle d'Angleterre, et qu'il leur attribua le dessein d'envahir et de piller les comtés du Nord. A ces accusations, ils opposèrent avec succès les déclarations imprimées des tables, qui prenaient Dieu à témoin de leur loyauté, et protestaient que s'ils avaient tiré l'épée, c'était pour défendre les droits de la conscience : que le roi se désistât seulement de ses innovations religieuses, et il les trouverait les plus soumis de ses sujets[1].

Mais ces protestations d'obéissance ne les empêchèrent pas d'être les premiers à commencer les hostilités. Un vendredi du mois de mars [21], Leslie, à la tête de mille mousquetaires, surprit le château d'Edimbourg ; le samedi [22], soit lâches appréhensions, soit fidélité chancelante, Traquaire rendit la forte résidence de Dalkeith, et avec elle les insignes de la royauté ; et le jour suivant, on viola le repos du dimanche et l'observance d'un jeûne solennel pour s'emparer du château de Dunbarton. Le gouverneur, avec une partie de sa garnison, ayant quitté l'église après le second sermon, fut entouré d'un parti d'hommes armés, et forcé, sous peine de mort immédiate, d'envoyer chercher les clefs et de les remettre au prévôt de la ville[2]. Ainsi, comme Sterling était déjà au pouvoir du comte de Marr qui avait adopté le covenant, de toutes les forteresses royales il n'en restait au roi qu'une seule, et la moins importante, Carlaverock, sur la frontière de l'ouest. Chaque jour apportait la nouvelle de quelque désastre ou désappointement nouveau. Le comte d'Antrim, qui d'Irlande menaçait les propriétés d'Argile, fut hors d'état de remplir son engagement ; Huntley, qui avait levé au

1. *Clarend. Pap.* II, 798-802, 830-833.

2. Balfour, II, 320-323. Baillie, I, 158, 159. Nalson, I, 212.

nord l'étendard royal, fut, après une conférence privée, traîtreusement retenu par les covenantaires commandés par Montrose, puis conduit prisonnier à Edimbourg [13 avril]; et Hamilton, qui était entré dans le Frith avec une flotte nombreuse [1er mai], au lieu d'occuper Leith conformément à ses instructions, passa tout un mois en conférences inutiles et suspectes avec les insurgés, et ne fit de tentative de débarquement sur aucun point de la côte. Charles lui-même s'était rendu à York [19 avril], où il proposa aux lords qui l'accompagnaient un serment d'allégeance, par lequel ils étaient tenus de s'opposer à toutes séditions et conspirations, et à tous covenants contre sa personne et sa dignité, même « s'ils venaient voilés du prétexte de la religion. » A sa grande surprise et indignation, il fut refusé par les lords Brooke et Say, qui répondirent aux interrogatoires qu'on leur fit subir, que, bien qu'ils n'y pussent être forcés par la loi, ils étaient disposés par affection à accompagner leur souverain; mais qu'ils ignoraient les lois et coutumes de l'Ecosse, et qu'en conséquence ils ne pouvaient dire si les covenantaires étaient des rebelles, ni si la guerre qu'on leur faisait était juste. Le roi les fit enfermer [21 avril], consulta le procureur et l'avocat général, et apprit avec dépit qu'il n'y avait pas lieu à poursuites criminelles contre les prisonniers. Au bout de quelques jours, ils furent remis en liberté [1].

D'York, Charles s'avança aux environs de Berwick; Leslie avait établi son quartier général à Dunglars. Celui-ci demanda le quart des hommes par presbytère [23 mai 1639]; et quoiqu'on ne se fût pas rendu exactement à cet appel, douze mille volontaires vinrent se ranger sous son étendard. Il réclama des renforts; les ministres qui étaient au camp y ajoutèrent des exhortations écrites; et les instructions remises aux messagers servirent à mettre au grand jour la politique des chefs et les sentiments du peuple. L'un était chargé d'inviter tous les fidèles Ecossais, au nom de Dieu et de la patrie, à accourir au secours de leurs compatriotes, à forcer avec eux le roi à une paix raisonnable, ou à marcher contre leurs ennemis communs, les prélats et les papistes d'Angleterre. Un autre suivit, pronònçant la malédiction de Meroz contre tous ceux qui ne viendraient pas au secours du Seigneur; et à celui-ci en succéda un troisième qui, dans un langage amer

1. *Bibl. Regia*, 371-373. *Clar. Pap.* II, 38, 41, 45. Les lords qui avaient prêté le serment signèrent un papier qui déclarait dans quel sens ils l'avaient prêté. Le roi fut mécontent, et le serment laissé de côté. *Straff. Pap* II, 351.

et sarcastique, sommait les retardataires d'assister aux funérailles des saints qu'ils avaient abandonnés à l'épée des idolâtres. Ces invitations produisirent une grande impression sur des esprits profondément imbus de fanatisme religieux; et peu à peu l'armée de Leslie s'éleva à plus de vingt mille combattants, tous enthousiastes de la cause et prêts à verser leur sang pour le Dieu des armées. Sur la tente de chaque capitaine flottait un nouvel étendard portant les armes écossaises avec cette devise : « Pour la couronne du Christ et le covenant. » Matin et soir, le son du tambour appelait les soldats à accomplir leurs dévotions sous la voûte du ciel : on prêchait deux sermons par jour pour les convaincre de la justice de leur cause et de la protection du Tout-Puissant; et quant au reste de leur temps, tout ce qui n'était pas employé en exercices militaires était consacré à lire les écritures, à chanter des psaumes, à s'exhorter mutuellement et à dire des prières improvisées [1].

A cette armée, animée comme on voit par les plus puissants motifs qui puissent influencer le cœur humain, Charles pouvait opposer un nombre d'hommes égal et peut-être supérieur; mais des hommes qui ne prenaient aucun intérêt à la cause pour laquelle ils étaient appelés à combattre, qui désapprouvaient les actes arbitraires de leur souverain et qui avaient été avertis que la destruction des covenantaires écossais ne servirait qu'à river les chaînes qu'on avait forgées pour eux-mêmes. Le comte de Holland parut devant Kelso avec un nombreux détachement de cavalerie et d'infanterie [3 juin]; mais à la vue des Ecossais, sa troupe tourna le dos, et Leslie, qui regardait tout délai comme équivalent à une défaite, annonça son intention de marcher contre l'armée royale, et s'avança à Dunse-law, en face du camp du roi qui était aux Birks. Charles, qui avait affecté jusque-là de mépriser son ennemi, prit soudain l'alarme : on construisit immédiatement des ouvrages sur les bords de la Tweed; et un page, qui avait obtenu la permission d'aller voir ses amis d'Ecosse, reçut pour instructions de suggérer la possibilité d'un accommodement [6 juin]. Sa pensée fut comprise; des passe-ports furent sollicités,

1. Baillie, 170, 175, 176. « Si vous aviez prêté l'oreille et entendu dans les tentes les uns chantant des psaumes, d'autres priant, d'autres lisant l'écriture, vous vous seriez senti de nouvelles forces... Quant à moi, je ne me suis jamais trouvé l'esprit dans des dispositions meilleures. J'étais comme un homme qui a pris congé du monde, et j'étais résolu de mourir à ce service sans retour. Je voyais briller sur moi la faveur de Dieu, et un esprit de douceur, de modestie, et d'humilité, et cependant de force et de véhémence, me conduire tout le temps. Id. 178.

et des commissaires se rendirent au camp anglais. Ils furent reçus dans la tente du comte d'Arundel [11 juin]; mais Charles se chargea de la négociation, et pendant plusieurs jours il discuta chaque point avec une chaleur d'argumentation et un ton de supériorité qui paraissent avoir imposé à ses auditeurs des deux nations. Dans sa dernière réponse, quoiqu'il refusât de reconnaître l'assemblée de Glasgow, il consentit à ratifier les concessions faites par son commissaire, et à confier la décision de toutes les questions ecclésiastiques à une assemblée générale, celle des matières civiles au parlement, et à les convoquer tous deux pour le mois d'août. Cette réponse était loin de donner une satisfaction complète; elle ne faisait pas mention de l'abolition de l'épiscopat, et elle affectait de regarder les actes de Glasgow comme sans validité; mais, d'un autre côté, beaucoup de covenantaires, tant par scrupules religieux que par crainte d'irriter le peuple anglais, refusaient de passer la frontière. Chaque jour, il circulait des bruits d'une descente d'Irlande; et le résultat d'un soulèvement des royalistes dans le nord sous les ordres de lord Aboyne, fils du comte de Huntley, était encore incertain. Dans ces circonstances, les chefs résolurent [17 juin] d'accepter la déclaration; et s'engagèrent, de leur côté, à licencier l'armée et à rendre les forteresses royales. Ceux des covenantaires qui étaient plus zélés leur reprochèrent d'avoir renié la cause de Dieu et de l'Eglise; et pour se justifier ils publièrent une apologie, qui, plus tard, fut condamnée [4 août] par le conseil anglais comme un libelle mensonger et séditieux, et brûlée, par son ordre, des mains du bourreau [1].

Charles avait promis et se proposait de se rendre à Edimbourg pour tenir le parlement en personne. Il en fut détourné [2 juill.] par de nouveaux exemples de « vaillance » de la part « des saintes femmes, » qui insultaient inopinément ses amis, même les premiers officiers de l'état, toutes les fois qu'ils paraissaient en public [2]. Pour gagner les plus modérés, et découvrir les vues

1. Rushw. II, 945, 1023. *Hardw. Pap.* II, 130-141. Ellis, 2e série, III, 290. *Sydney Pap.* II, 601. *Bibl. Reg.* 181. *Burnet's Hamiltons*, 140. Nalson, I, 232-240, 251. Balf. II, 324-329. Balfour dit que le papier brûlé contenait trois ou quatre articles signés par le roi, mais devant rester secrets, pour que son honneur n'en souffrît pas, II, 328. Cependant dans toutes les discussions subséquentes il n'est question que de promesses verbales que le roi est dit avoir faites, et que quelques-uns des lords mirent par écrit de peur d'oubli, 336, 340, 341. Une d'elles était que le clergé ne serait pas compris dans l'article qui restituait à tous les sujets écossais du roi les biens dont ils avaient été dépouillés. *Laud's Troubles*, 170, 171.

2. Baillie, I, 184. Rushw. II, 1024. *Burnet's Hamiltons*, 144.

réelles des plus violents de ses adversaires, il en convoqua quatorze auprès de lui à Berwick ; mais soit défiance du roi, soit conscience de leur culpabilité, la plupart désobéirent; et il n'y eut que trois membres des communes et trois lords, Montrose, Loudon et Lothian, qui se hasardèrent à se rendre aux ordres de leur souverain. De ces derniers, Montrose fut converti [ 17 juillet ], Loudon et Lothian furent ébranlés par la condescendance et les protestations de Charles, tandis que Hamilton, par sa dissimulation (il avait précédemment reçu du roi à cet effet une ordonnance et un pardon ), tirait des autres un grand nombre des secrets du parti[1]. Avant son départ pour Londres, le roi chargea Traquaire de tenir l'assemblée et le parlement, lui imposant une tâche au-dessus des forces humaines, celle de guider le zèle et de modérer le langage d'enthousiastes religieux. Il était disposé, il est vrai, à tolérer ce qu'il n'avait pas le pouvoir d'empêcher; et, avec la résolution de révoquer plus tard ce que la nécessité le forcerait d'accorder en ce moment, il permit au commissaire [27 juillet] de consentir à l'abolition de l'épiscopat, du service et des canons, des articles de Perth, et de la cour de haute commission; mais sans admettre en aucun cas des expressions qui représenteraient ces institutions et doctrines comme illégales en elles-mêmes, ou contraires à la parole de Dieu. L'assemblée se tint la première [6 août]. Chaque député, avant son départ de son presbytère, avait été obligé à attester sous serment son adhésion à la dernière et odieuse assemblée de Glasgow, et dans le préambule de leurs actes ils eurent soin d'employer tous les termes de flétrissure et de réprobation que le roi envisageait avec tant d'horreur. Tout ce que le commissaire put obtenir, ce fut qu'on ne les insérerait point dans la clause même d'abolition, et qu'on ajouterait au covenant une déclaration plus expresse d'allégeance au souverain. Traquaire, quoique avec répugnance, donna l'assentiment royal à ces actes [30 août], et l'heureuse conclusion de l'assemblée fut saluée par le peuple avec des cris de triomphe et des prières de reconnaissance[2].

1. *Hard. Pap.* II, 141. Rush. II, 955, 956, 1021.

2. Rush. II, 948, 953-965, 1024. *Burnet's Hamiltons*, 149-154, 155. Nalson, I, 245. Balf. II, 351-353. Quoique Charles eût résolu de faire des concessions dans l'idée de les révoquer plus tard ( « col beneficio del tempo, ed in congiunture più opportune. » Rosetti, 23 sept. 1639), il n'en fut pas moins fort mécontent de la conduite de Traquaire. Sa grande objection était la condamnation de l'épiscopat, comme « illégal dans cette Eglise d'Ecosse ; » il aurait admis « contraire à la constitution de l'Eglise d'Écosse ; » mais il n'aimait pas

Au parlement [31 août], les covenantaires ne déployèrent pas moins de fermeté et d'obstination. Leur objet était double; ils voulaient remplacer les lords spirituels, les évêques qui, après l'acte de l'assemblée, n'existaient plus en Ecosse, et restreindre le pouvoir qu'avait eu jusqu'ici la couronne de choisir les questions à discuter, et d'influencer les votes du parlement. Ils permirent pour une fois au commissaire de choisir les lords des articles, mais seulement comme une grâce et non comme un droit; et ils proposèrent que les barons inférieurs, commissaires des shires, occupassent à l'avenir la place des évêques; que chaque ordre prît librement dans son propre sein une partie des lords des articles; que les patentes de pairie fussent restreintes aux personnes en possession effective dans le pays d'un revenu foncier d'une valeur annuelle de 10,000 marcs; qu'on n'admît plus de fondés de pouvoir; que les châteaux d'Edimbourg, de Dunbarton et de Stirling ne fussent plus confiés qu'à la garde des Ecossais, et que tous les actes en faveur de l'épiscopat fussent révoqués. Traquaire se sentit trop faible pour arrêter le torrent; il prorogea le parlement à quelques jours, et Charles, approuvant sa conduite, le prorogea à six mois [14 nov.]. Cette mesure provoqua, comme de coutume, une protestation contre son illégalité, mais accompagnée de la promesse que les Etats obéiraient, non parce que la loi les y obligeait, mais afin de prouver leur déférence et leur attachement pour leur souverain [1].

Le roi était pleinement convaincu que, bien que la religion influençât la multitude, l'abaissement de l'autorité royale était l'objet réel des meneurs. Pour les réduire à l'obéissance, il ne connaissait pas d'autre expédient que la force; et tandis qu'il ruminait dans son esprit des moyens de lever des fonds pour une seconde expédition, la fortune, à ce qu'il se persuada, lui offrit une nouvelle ressource. Une flotte espagnole composée de galions et de bâtiment de transport, et montant à soixante-dix voiles, sous les ordres d'Oquendo, avait été découverte dans la Manche par l'escadre hollandaise que commandait de Wit. On se mit à sa poursuite; de Wit fut rejoint par Van Tromp [17 septembre], et Oquendo chercha un asile dans les Dunes. Il avait perdu trois vaisseaux, les agresseurs en avaient perdu deux; mais ces derniers prirent la même route que lui; et des arrivées successives

l'expression « illégal, » dans la crainte que les innovateurs des autres pays n'en abusassent (Nalson, I, 255). C'était une pure dispute de mots.

1. Balfour, II, 351-362. Nalson, I, 265-271.

de Hollande élevèrent leurs forces à cent voiles, outre les brûlots. L'opinion générale était que la flotte espagnole ne pouvait échapper à sa destruction, lorsque Charles fit l'offre de la prendre sous sa protection, et de la conduire à sa destination sur la côte de Flandre, et de là dans quelque port d'Espagne, moyennant 150,000 liv., argent comptant. La cour de Bruxelles accueillit avec joie la proposition : on avait même, dit-on, donné l'ordre de payer une partie de la somme, lorsque les Etats, qui ne se souciaient pas de perdre leur proie, ordonnèrent aux deux amiraux d'attaquer les Espagnols. Quoique Pennington fût présent avec une flotte anglaise, et eût ordre d'empêcher toute agression de part et d'autre, il resta tranquille spectateur du combat. Vingt-trois vaisseaux espagnols échouèrent sur le rivage : de trente qui gagnèrent le large, dix seulement atteignirent le port de Dunkerque [11-12 oct.]. Le reste fut détruit ou capturé. Le cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, invita le roi à venger cette insulte à son autorité; mais Charles, quelque vivement qu'il sentît ce désappointement et cette honte, se contenta de se plaindre, et accepta avec empressement les excuses qui lui furent faites par les ambassadeurs spécialement nommés à cet effet[1].

Le roi, à son retour, avait soumis les affaires d'Ecosse à l'examen d'un comité composé de l'archevêque Laud, du marquis de Hamilton et de Wentworth, qui avait reçu l'ordre de venir à la cour d'Angleterre. Laud nous assure qu'il s'abstint soigneusement de tout langage qui pouvait ajouter à l'irritation du roi, ou mener à une guerre offensive; mais il fut réduit au silence par la véhémence du lord-député et par les sentiments connus du roi. L'évêque de Londres, lord-trésorier, le comte de Northumberland, lord-amiral, Cottington, Windebank et Vane leur furent alors adjoints [24 oct.], et leurs instructions étaient de se procurer des fonds et de faire les préparatifs de la campagne. Ils rendirent des ordonnances autorisant la levée du ship-money (impôt pour la construction des navires) pour une somme de 200,000 l., et conseillèrent au roi de convoquer un parlement comme la manière la plus légale de se procurer un secours plus abondant [14 nov.]. Charles ordonna d'assembler un grand conseil; et trouvant tous les membres du même avis, il leur posa cette question pertinente : « Si ce parlement se montrait aussi intrai-

1. Voyez Nalson, I, 258. Les dépêches de Windebank dans les *Clarendon Pap.* II, 70-80. Mémoires de Warwick, 119. D'Estrades, 29. Whitelock 31; *Sydney Pap.* II, 612, 620.

toutefois, prouva que les communes avaient hérité des sentiments et de la politique de leurs prédécesseurs. Elles ne tinrent aucun compte des prières ni des besoins du souverain; mais elles donnèrent toute leur attention aux griefs de la nation, que, d'après l'avis de Pym, elles divisèrent en trois chefs, les innovations en matière de religion, les envahissements de la propriété privée, et les infractions aux priviléges du parlement. 1° Sous le premier, elles énuméraient toutes les accusations portées par les puritains contre l'archevêque, et se plaignaient du pouvoir qui venait d'être accordé à la convocation de faire de nouvelles constitutions et d'amender les anciennes, pouvoir qui nécessairement attaquait les droits et les libertés des laïques. 2° Le second comprenait les monopoles octroyés par la couronne, la levée du ship-money pendant tant d'années, l'agrandissement des forêts royales, les charges imposées aux comtés durant la dernière campagne, et les poursuites vexatoires pour refus de payer des taxes injustifiables, et pour résistance à des monopoles illégaux. 3° Elles considéraient comme infractions aux priviléges le commandement

cification de Berwick et par l'acte d'oubli (Journ. 16 avril. Whitelock, 33. may, 37. Réimpression de 1812). Ces allégations étaient indubitablement fausses. L'intention des Écossais avait été trahie par le marquis de Hamilton au moyen duquel on s'était assuré de Colvil, l'envoyé, et de la lettre (Rosetti, 18 mars, n. s.); mais un autre envoyé porta des copies de la lettre et des instructions de Colvil à Paris, où elles furent fidèlement transmises par un officier, nommé Erskine, à Bellièvre, et par Bellièvre à Richelieu. La lettre était simplement une lettre de créance en faveur de Colvil; ses instructions lui ordonnaient d'exposer au roi et au cardinal la misérable condition de l'Écosse, par suite des empiétements de l'autorité royale, non-seulement sur la religion, mais principalement sur les lois fondamentales du royaume; de se plaindre que le roi eût violé la dernière pacification de Berwick, en prononçant la dissolution du parlement contrairement au vœu des états, et à tous les anciens précédents; d'implorer la médiation du roi de France entre eux et leur souverain, médiation qu'ils auraient sollicitée auparavant, s'ils n'eussent compté trop longtemps sur la justice de leur propre roi, et de rappeler à Louis que, si on laissait Charles fouler aux pieds les libertés de l'Écosse, il jetterait les forces de ses trois royaumes dans la balance en faveur de l'Espagne contre la France (voyez Mazure, III, 406). Leicester, ambassadeur en France, reçut une copie de la lettre, avec ordre de la lire à Louis. Il demanda audience à Chantilly (25 avril). Dans l'antichambre, Bullion voulut connaître l'objet de sa visite; il refusa de le révéler. Le roi prit la lettre, la lut plus d'une fois, et répondit qu'il n'en avait aucune connaissance; mais qu'il n'assisterait jamais des rebelles contre leur souverain, des rebelles surtout qui faisaient servir la religion de masque à leurs mauvais desseins (*Syd. Pap.* II, 647). Louis avait-il pour instructions de dissimuler, ou Richelieu agissait-il dans ces circonstances sans consulter son souverain? Ce même jour il chargea Bellièvre de rédiger une réponse aux Écossais, mais en termes si circonspects, que, tout en encourageant leurs espérances, elle ne pouvait, si elle était interceptée, compromettre ni la cour de France ni les chefs des insurgés (Mazure, III, 412). Leicester, à la même époque, demanda l'arrestation d'un William Colvil en état de suspicion; mais on fit réponse qu'il était innocent, et que, s'il ne l'était pas, Louis ne le livrerait pas plus que Charles n'avait livré les Français traîtres en Angleterre. Ibid. 413. *Syd. Pap.* II, 646.

donné par le roi au dernier président d'ajourner la chambre sans qu'elle y consentît, et les tentatives des cours de justice pour punir les membres à raison de leur conduite au parlement. On résolut, sur tous ces sujets, de solliciter l'avis et la coopération des lords [1].

Charles vit l'apathie des communes d'abord avec impatience, puis avec inquiétude. Ce fut en vain qu'il s'efforça d'accélérer leurs travaux par un discours énergique et conciliateur à Whitehall [21 avril], et sa requête aux lords [24] de ne point écouter les plaintes des communes qu'elles n'eussent pourvu aux besoins du roi, occasionna une querelle fatale entre les deux chambres. Dans la première conférence, les lords exprimèrent l'opinion que le subside devait avoir le pas sur toute autre question [25 avril]. Dans la seconde [29 avril], les communes se plaignirent de ce que cette intimation était une infraction à leurs priviléges [2]. Les lords répliquèrent [1er mai] qu'ils ne réclamaient pas le droit de créer des bills de subsides ni d'en indiquer le montant ou la manière dont l'argent devait être levé, mais qu'il était de leur compétence de communiquer à la chambre basse leur avis au sujet des subsides en général, et de les avertir du préjudice que leur refus ou leur retard pouvait causer à la nation. La querelle en était là lorsqu'un message du roi [2 mai] requit les communes de répondre immédiatement si elles voulaient ou non s'occuper de la question du subside. Le reste de cette journée et tout le lendemain se passèrent en secrets et violents débats; le lundi matin [4 mai], sir Henry Vane, le secrétaire, remit un message du roi portant que si le parlement voulait lui accorder douze subsides (850,000 liv.) payables en trois ans, il consentirait à l'abolition définitive du ship-money. Beaucoup de gens furent tentés par cet appât, quoiqu'ils trouvassent à redire au chiffre; et entre les chefs des partis opposés, ce fut à qui s'assurerait des votes des membres indécis. Hyde soutenait qu'ils devaient en premier lieu tomber d'accord entre eux sur le vote du subside et ensuite en déterminer le montant; Hampden, que la question posée à la chambre était de savoir si on voterait ou non douze

1. Journ. *App.* 17, 20, 22, 23, 24.

2. Il a été dit par Rushworth (1149) que les deux partis firent l'épreuve de leurs forces, en allant aux voix sur une motion pour une seconde conférence, qui fut rejetée par deux cent cinquante-sept contre cent quarante-huit. Mais c'est une erreur. Les journaux prouvent que la motion était relative à un délai dans la poursuite contre le docteur Beale, directeur du collége de Saint-John, à Cambridge. Journ. IV, 1er mai.

subsides. Après neuf heures de débats, la chambre s'ajourna au lendemain [5 mai]; et le matin, au conseil, le secrétaire assura au roi qu'il était convaincu qu'on ne lui accorderait pas un sou pour l'aider dans sa guerre contre les Ecossais. Charles n'hésita pas un moment. Se rendant à la chambre haute, il manda la chambre basse, et après avoir fait l'éloge de la soumission des lords, il prononça la dissolution du parlement [1].

Charles eut lieu de regretter cette mesure précipitée. S'il eût attendu un jour de plus, et que les communes eussent fait un refus positif, cette provocation eût justifié la dissolution aux yeux de bien des gens; si elles avaient accordé un subside, quand même il eût été au-dessous de la somme demandée, ce vote aurait réprimé l'audace des Ecossais, et les aurait probablement décidés à rester sur la défensive. A présent ils crurent que le pays était pour eux. Leurs commissaires avaient été en communication fréquente, quoique clandestine, avec les chefs de l'opposition du parlement; et leur connaissance de la pauvreté du roi et de l'assistance secrète qu'ils pouvaient attendre des mécontents d'Angleterre, soit des ennemis de l'épiscopat, soit des partisans du républicanisme (nous rencontrons maintenant ceux-ci pour la première fois) [2], les encouragea à hâter leurs préparatifs de guerre, afin de pouvoir prendre l'offensive de ce côté-ci de la Tweed. Les événements qui survinrent dans la capitale accrurent leurs espérances. Les sentiments du lord-maire et des aldermen se révélèrent par leurs réponses évasives [8 mai] à la demande faite par le roi d'un emprunt d'argent, tandis que les basses classes s'abandonnaient ouvertement à des expressions de mécontentement et à des menaces de vengeance. Strafford, qui passait pour mener le conseil, eut sa part de la haine publique; mais le ressentiment de la populace se dirigea principalement contre l'archevêque de Canterbury. D'abord les passions furent soulevées par des distributions de pamphlets et de ballades diffamatoires; puis des placards affichés à la Bourse et dans les endroits les plus fréquentés, invitèrent [9 mai] les apprentis à se réunir dans les champs de Saint-George, pour « chasser William le renard, qui avait cassé le parlement; » et quoique les milices maintinssent l'ordre, du-

1. J'ai suivi Laud (ses *Troubles*, 78) qui était présent au conseil, et qui dit que deux membres seulement, Northumberland et Holland, votèrent contre la dissolution. Vane avait assuré à la chambre que le roi n'accepterait rien au-dessous de douze subsides : cependant Dugdale dit que Vane avait « l'autorisation de descendre jusqu'à huit. » *Short View* (aperçu), 61.

2. Whitelock, 32.

rant le jour, cinq cents mutins essayèrent la nuit [11 mai] de forcer l'entrée du palais archiépiscopal, à Lambeth. Ils brisèrent les fenêtres; mais au bout de deux heures, ils furent repoussés à coups d'armes à feu. Par bonheur, dans ces journées d'irritation populaire, des pluies continuelles empêchèrent qu'il ne se formât de nombreux attroupements. Cependant on ne laissa pas refroidir les passions du peuple, on colla des affiches sur les murs des chambres et même aux portes du palais, dans lesquels on sommait tous les bons Anglais de venir au secours du pays et de la religion, de brûler les chapelles papistes, de déraciner la mauvaise herbe de l'épiscopat, et de décerner un juste châtiment à Laud, à Strafford et à Hamilton, principaux auteurs des griefs publics de l'Angleterre et de l'Ecosse. Le roi passa quelques jours dans la plus profonde anxiété, attendant avec impatience l'arrivée des troupes qui devaient venir de l'armée; et contemplant tous les soirs, de son palais, les excès de la populace, et l'incendie des maisons sur l'autre bord de la rivière. Enfin il se trouva à la tête de six mille hommes [20 mai]. Son premier soin fut d'envoyer la reine (elle était dans la dernière période de sa grossesse) à Greenwich, où elle resta sous la protection d'une forte garde, avec seize pièces d'artillerie; le second fut de rétablir la tranquillité par le déploiement d'une force imposante, et par la punition des coupables. Toutefois, la plupart de ceux que les milices avaient arrêtés avaient été délivrés de prison par leurs complices; deux seulement furent condamnés à mort. Ils furent mis à la torture avant d'être exécutés [23 mai]. Mais ou ils ne savaient pas, ou ils eurent la fermeté de cacher les noms des principaux instigateurs des émeutes. Tous deux périrent non comme félons, mais comme traîtres; car les juges, suivant le précédent établi sous le règne d'Elisabeth, avaient déclaré les factieux coupables d'avoir fait la guerre au roi, parce qu'ils avaient marché en ordre de guerre au son du tambour [1].

D'après l'ancien usage, la convocation aurait dû être dissoute avec le parlement; mais dans ce cas le roi eût perdu un vote de six subsides que le clergé n'avait point encore achevé; et l'archevêque eût dû sacrifier son nouveau code de constitution, adapté, prétendait-il, à l'exigence des temps. Pour apaiser les scrupules des membres, on obtint [14 mai] de Finch, légiste ob-

1. Whitelock, 33. *Laud's Diary*, 58. Ses *Troubles*, 79. Rush. II, 1173-1179. J'ai ajouté plusieurs détails intéressants tirés des dépêches de Rosetti du 25 maggio et 1° giugno n. s.

séquieux, qui venait d'être fait garde des sceaux, et de quelques-uns des juges, l'avis par écrit que la convocation pouvait légalement continuer ses séances ; et comme évidemment la dernière commission était expirée, on en expédia une nouvelle[1] [12 mai] qui autorisait à modifier et à améliorer les lois de l'Eglise. Au milieu des alarmes et des sombres pressentiments des plus timides, et sous la protection d'une garde nombreuse, l'œuvre marcha rapidement ; et dix-sept nouveaux canons, approuvés par les membres, reçurent l'assentiment royal. On ordonna [27 mai] que chaque ecclésiastique, quatre fois l'an, ferait à ses paroissiens une instruction sur le droit divin des rois et le péché damnable de la résistance à l'autorité. Puis vinrent plusieurs constitutions de la tendance la plus intolérante contre les catholiques, les sociniens et les schismatiques. On imposa à tous les ecclésiastiques et à tous les gradués des universités un serment d'adhésion à la doctrine et au gouvernement de l'Eglise d'Angleterre, en opposition aux dogmes papistes et à la discipline presbytérienne, et on y joignit une déclaration relative à la légalité des cérémonies en usage dans l'Eglise établie. Ces règlements ecclésiastiques accrurent l'irritation générale. On mit en question le droit qu'avait la convocation de siéger après la dissolution du parlement, et celui qu'avait le roi d'autoriser à faire des lois qui pouvaient porter atteinte aux intérêts des laïques. On allégua des fins de non-recevoir et on présenta des pétitions contre la formule du serment imposé au clergé ; et des enthousiastes de tout genre, à l'exception des membres de l'Eglise anglicane, se plaignirent de plusieurs des canons comme extrêmement oppressifs et injustes[2].

C'est à Laud qu'était dévolue la tâche de publier ces canons ; et il profita de l'occasion pour se rendre favorables les ennemis qu'il avait parmi les puritains par un étalage officieux de son antipathie pour le papisme. Il annexa à la publication [2 juillet] une lettre signée de lui et de l'évêque de Rochester, en qualité de juges de la cour de haute commission, ordonnant que non-seulement les prêtres catholiques ou ceux qui en logeraient, mais toutes les personnes en possession de livres papistes ou hérétiques, tous ceux qui avaient été ou étaient soupçonnés d'avoir

1. La première portait, « Durant le parlement ; » la seconde, « Durant notre plaisir. »

2. Wilk. *Con.* IV, 538-553. Nalson, I, 351-376. Rush. I, 1205-1209. *Laud's Troubles*, 79, 80.

été présents à la célébration de la messe, tous ceux dont les enfants avaient été baptisés ou étaient élevés par des prêtres papistes, ou avaient été ou étaient sur le point d'être envoyés dans des séminaires papistes, fussent appréhendés et menés devant les commissaires de Sa Majesté pour les matières ecclésiastiques. Alarmés de la publication de cette lettre menaçante, les catholiques s'adressèrent à la reine, qui, prenant Windebank avec elle, rappela à Charles le présent de 14,000 liv. qu'il avait reçu récemment des catholiques pour subvenir à ses besoins pressants, et l'aide pécuniaire additionnelle qu'il avait sollicitée d'eux pour sa guerre contre les covenantaires. La reconnaissance ou la politique prévalut. Ayant fait venir l'archevêque, il blâma son zèle officieux et lui ordonna de ne point donner suite à des mesures, qui, dans les circonstances présentes, pouvaient porter préjudice à la couronne[1].

Sur ces entrefaites, le temps de la réunion du parlement écossais était arrivé [11 juin]. Une seconde prorogation faite par le roi fut éludée sous prétexte d'une irrégularité dans l'ordonnance; les membres siégèrent, élurent un président, officier jusqu'alors inconnu, adoptèrent tous les actes qui avaient été préparés avant la prorogation, votèrent pour soutenir la guerre une taxe de dix pour cent sur les rentes en terres, et de cinq pour cent sur l'intérêt de l'argent; et pour le gouvernement du royaume, jusqu'à la réunion suivante du parlement, ils nommèrent un comité des Etats, dont une moitié devait résider en permanence à Edinbourg, l'autre moitié suivre les mouvements de l'armée. Ce fut en vain que Charles les avertit que ces actes avaient une tendance de trahison, et qu'il relâcha Loudon et l'envoya en Ecosse à condition d'y servir ses intérêts. Les covenantaires ne se laissèrent point détourner de leur but; et quoique, faute de l'assentiment royal, ils ne pussent donner à leurs votes la dénomination de lois, ils leur assurèrent une force égale en prenant des engagements qui obligeaient les signataires à les mettre à exécution[2].

1. D'après une longue dépêche de Rosetti, du 27 luglio, n. s. Quand la cour de haute commission s'assembla, elle fut attaquée par la populace (22 oct.). Plusieurs des membres furent blessés par des pierres, et l'archevêque eut de la peine à s'échapper. *Laud's Diary*, 59. Rosetti, 9 nov. n. s.

2. Nalson, I, 502-508. Rush, II, 1210. Balfour, II, 373-379. Ces actes, dit Balfour, causèrent « tout d'un coup le changement le plus réel et le plus grand qui fût jamais survenu dans cette Eglise et cet Etat depuis six cents ans. Non-seulement il renversa l'ancien gouvernement de l'Etat; mais il enchaîna la monarchie, et lui posa des limites et des bornes qu'elle ne pouvait légalement dépasser. »

Le roi avait proposé dans l'origine d'attaquer ses ennemis de trois côtés à la fois, avec vingt mille hommes tirés d'Angleterre, et sous ses ordres; avec dix mille tirés d'Irlande, et sous la conduite du lord-lieutenant, et avec un nombre égal tiré des hautes terres, et commandés par le marquis de Hamilton. Mais ce plan magnifique échoua devant sa pauvreté et devant la décision des covenantaires. Il n'osait pas commencer ses levées avant d'avoir en perspective les fonds nécessaires à leur entretien. Lors de la dissolution du parlement, les lords, conformément à leur promesse, vinrent à son aide par un emprunt volontaire de 200,000 l., et sur-le-champ on envoya l'ordre à chaque comté de fournir un certain nombre d'hommes [1]; mais dans quelques localités les commissaires négligèrent leur devoir; dans d'autres les recrues se révoltèrent, tuèrent leurs officiers, pillèrent les églises, et vécurent à discrétion chez les habitants. En Ecosse, au contraire, les covenantaires agissaient avec unanimité et enthousiasme. Ils avaient eu soin de conserver la solde entière aux officiers qu'ils avaient fait venir d'Allemagne dans la dernière campagne; les hommes qui avaient été licenciés après la pacification de Berwick revinrent avec joie sous leurs drapeaux, et beaucoup de personnes, sur la garantie des seigneurs et des négociants, envoyèrent leur vaisselle à la monnaie, afin qu'on eût de l'argent pour la paye hebdomadaire des soldats. Quand Charles commença ses préparatifs, ses ennemis étaient prêts à agir. Leslie rassembla [29 juin] son armée à Chouseley-Wood, près de Dunse. Pendant trois semaines les troupes furent tous les jours exercées et encouragées par des sermons et des prières; et le 20 août il passa la Tweed avec vingt-trois mille fantassins et trois mille cavaliers [2].

1. Il eut recours aux plans les plus extraordinaires pour se procurer de l'argent. Il obtint une forte somme en achetant du poivre à crédit, et en le vendant immédiatement à bas prix; et il arracha aux négociants étrangers un emprunt de 40,000 l., en saisissant leurs lingots à la monnaie; mais il échoua dans plusieurs autres tentatives. Voyez Rush. 1181, 1203, 1216. *Syd. Pap.* II, 656, 657, 658. Raumer, III, 317, 320.

2. Lord Savile est dit avoir forgé et envoyé aux Ecossais une lettre qui les invitait à entrer en Angleterre au nom des comtes de Bedford, de Warwick et d'Essex, et des lords Mandeville, Say and Seale, et Brooke, et de Henry Darley. Cette assertion reposait sur une autorité fort douteuse; mais Locke, dans son journal, à la date du 28 déc. 1680, la répète sur l'autorité de A. E. S. (probablement Anthony, earl (comte) de Salisbury), ajoutant que « la lettre fut envoyée par les mains de M. H. Darley, qui resta comme agent desdits lords anglais, jusqu'à ce qu'il eût amené les Ecossais... à la fin, my lord Savile, s'étant réconcilié avec la cour, confessa au roi toute l'affaire. » Vie de Locke, par lord King, I, 222. On ne peut mettre en doute qu'ils furent encouragés à passer la frontière par l'avis de leurs amis anglais. « Les comtes d'Essex, de Bedford, de Holland, le lord Say, Hampden, Pym et divers autres lords et

Dès que l'armée fut sur le sol anglais, les ministres réclamèrent l'honneur de former l'avant-garde, la Bible en main. Les soldats, en témoignage de leurs intentions pacifiques envers les habitants, suivaient, les armes renversées, et on publia une déclaration portant que les Écossais avaient entrepris cette expédition à la voix de la même providence divine qui avait jusqu'alors guidé leurs pas; qu'ils marchaient non contre le peuple d'Angleterre, mais contre la faction canterburienne des papistes, des athées, des arminiens et des prélats; et que Dieu et leur conscience leur étaient témoins que leur objet était d'assurer la paix des deux royaumes, en punissant les perturbateurs d'Israël, les tisons de l'enfer, les Kora, les Balaam, les Doeg, les Rabshaka, les Aman, les Tobie et les Samballat de l'époque, après quoi ils s'en retourneraient avec orgueil et satisfaction dans leur patrie [1].

Le lord Conway était arrivé dans le Northumberland pour prendre le commandement, avec le rang de général de la cavalerie. Il n'osa pas opposer à l'ennemi des troupes inférieures en nombre et en discipline; mais il reçut du comte de Strafford, qui commandait en chef sous le roi [2], l'ordre de disputer le passage de la Tyne. Les ouvrages qu'il avait élevés à la hâte à Stella-Haugh furent détruits par l'artillerie écossaise [28 août]; une division, conduite par la garde de Leslie, passa au gué de Newburn, et fut promptement repoussée dans la rivière par une charge de six compagnies de cavalerie; mais celles-ci, à leur tour, furent arrêtées par le feu d'une batterie; les Ecossais se reformèrent sur la rive droite, et toute l'armée anglaise se retira, la cavalerie vers Durham, l'infanterie, au nombre de quatre mille hommes, à Newcastle. De là, elle se rendit à marche forcée sur les frontières du Yorkshire, et les deux comtés du nord restèrent sans conteste au pouvoir des vainqueurs [3].

gentlemen de crédit et de qualité s'entendaient avec eux. » Whitelock, 32. Voyez aussi les *Hardw. Pap.* II, 187. Nalson, I, 508. *Syd. Pap.* II, 660. *Laud's Troubles*, 83.

1. Rushw. II, 1226. Nalson, I, 412.

2. Le comte de Northumberland avait été nommé au commandement; mais, comme on le voit par ses lettres, il n'était pas bien disposé pour cette cause, et en conséquence il declina ces fonctions sous prétexte d'indisposition. Strafford lui succeda. Warwick, 147.

3. Comparez la narration de Conway (Dalrymple, II, 82-107) et la lettre de Vane (*Hardw. Pap.* II, 163) avec le recit dans Guthrie (p. 82) et dans Rushworth (II, 1237) et la dépêche officielle dans Baillie, I, 211. S'ils n'avaient pas réussi à passer la rivière et à prendre possession de Newcastle, ils couraient le risque d'être forcés de se débander faute de provisions (Baillie, I, 207) et par suite de la desertion de leurs troupes par compagnies entières. Balfour, II, 180. Ceux qu'on découvrit furent ramenés, et on en pendit le dixième. Ibid.

Ici les chefs des Ecossais commencèrent à hésiter [1]. La route de la métropole du nord était ouverte devant eux, mais les cris de l'enthousiasme étaient réprimés par les suggestions de la prudence. Il n'était pas de leur intérêt d'éveiller la jalousie, de provoquer le courage de la nation anglaise, et ils résolurent sagement, environnés comme ils l'étaient de l'éclat de la victoire, de s'humilier en pétitionnaires aux pieds du souverain [2 sept.]. Charles, d'un autre côté, était en proie à des sentiments de honte et de désappointement pour le passé, et aux plus sombres prévisions pour l'avenir. Il se voyait bien à la tête de vingt mille hommes avec soixante pièces de canon; mais leur attachement était douteux, leur inexpérience certaine; et quoique Strafford affectât en public de parler de l'ennemi avec mépris, il assurait au roi en particulier qu'il fallait deux mois pour que son armée fût en état d'entrer en campagne [2]. Dans ces circonstances, le vœu des covenantaires, présenté par le comte de Lanark, secrétaire d'Ecosse, fut gracieusement accueilli [5 sept.] : le roi, pour gagner du temps, demanda qu'on lui remît leurs réclamations; et au retour de leur réponse, il promit de la soumettre au grand conseil des pairs d'Angleterre, qu'il avait convoqué à York pour le 24 septembre.

Il y avait plusieurs siècles que l'Angleterre n'avait vu une pareille assemblée; mais Charles était poussé aux expédients les plus inusités; et comme les communes s'étaient toujours montrées les plus récalcitrantes des deux chambres, il préférait une réunion de lords à un parlement complet. Il ne put, toutefois, éviter ce qu'il craignait tant. Douze pairs signèrent une pétition, qui exposait les griefs de la nation, et indiquait un parlement comme le seul remède [3] : cette pétition fut suivie d'une autre [22 sept.],

1. La remarque de Baillie caractérise l'homme. « Nous ne savions que faire ensuite : cependant ce n'est pas chose nouvelle pour nous; car, bien des fois depuis le commencement, nous avons été à quia, mais Dieu nous est toujours venu en aide. » 204.

2. Hume le représente comme conseillant au roi « de tout risquer, d'attaquer les Ecossais et d'amener l'affaire à une prompte décision. Pour montrer combien ce serait aisé, il fit donner l'assaut à quelques quartiers des Ecossais, et remporta sur eux un avantage. » Tout ceci est une fiction. Il est certain, d'après lord Conway (Dalrymple, II, 93) et les minutes du conseil des pairs (*Hardw. Pap.* II, 211), qu'il dissuada le roi de combattre. L'attaque à laquelle l'historien fait allusion fut faite par les Ecossais sous sir A. Douglas, qui, sans ordres, pilla la maison de M. Pudsey, sur la rive droite de la Tees, et fut fait prisonnier par sir John Digby, avec trente-six des siens, après en avoir perdu vingt-trois dans l'action. Voyez Baillie, I, 209, et la lettre du secrétaire Vane dans les *Hardw. Pap.* II, 183.

3. Voyez-la dans les Journ. des Lords, IV, 188, signée par Rutland, Bed-

signée par dix mille habitants de Londres; et ses conseillers d'York, aussi bien que ceux du sud, le conjurèrent à plusieurs reprises d'y consentir. Il lui en coûta beaucoup pour s'y résoudre: même après avoir pris sa détermination, il la garda secrète jusqu'à ce que les lords tinssent leur première séance au jour marqué, et alors il annonça qu'il avait ordonné de convoquer un nouveau parlement pour le 3 novembre.

On soumit deux questions au grand conseil : comment le roi pourrait-il entretenir son armée pendant les trois mois suivants [24 sept.] ? De quelle manière devait-il se conduire avec les covenantaires qui avaient envahi ses états d'Angleterre [25 sept.]? 1° On envoya à Londres une députation de six lords qui, sur la garantie de leurs signatures, levèrent un emprunt de 200,000 l. 2° On nomma seize pairs pour se rendre à Rippon et ouvrir une négociation avec huit commissaires désignés par les covenantaires [1]; mais dès le début, il fut fait une demande [5 oct.] qui surprit et embarrassa le roi et ses conseillers. Quand les Ecossais étaient entrés en Angleterre, ils avaient montré la modération la plus édifiante. Alors les saints regardaient comme illégitime de piller tout autre que les papistes idolâtres [2]. Mais leurs scrupules furent promptement étouffés. La retraite des royalistes mettait les comtés de Northumberland et de Durham à leur merci; et, à dater de ce moment, ils avaient exigé des habitants une contribution de 5,600 l. par semaine; confisqué toutes les propriétés des catholiques, avec les dîmes et rentes du clergé; et pris à discrétion le charbon de terre et le fourrage pour leur propre usage. Mais ces ressources commençaient à manquer; et sous prétexte que la négociation les empêcherait de chercher des quartiers plus abondants, ils demandèrent hardiment un subside mensuel de 40,000 l.

Il était évident pour les commissaires que le roi devait finir par céder; leur grand objet fut de réduire le chiffre et de modifier le mode de payement. A force d'adresse et de persévérance, ils surmontèrent toutes les difficultés, et conclurent plusieurs

ford, Hartford, Essex, Exeter, Warwick, Bollinbrooke, Mulgrave, Saye, Mandeville, Brooke et Howard.

1. Les commissaires anglais étaient les comtes de Bedford, Hertford, Essex, Salisbury, Warwick, Bristol, Holland, Berkshire, le vicomte Mandeville, les lords Wharton, Paget, Brooke, Pawlet, Howard, Savile et Dunmore : les Ecossais, Dunfermline, Loudon, sir Patrick Hepburne, sir William Douglas, Smith, Wedderburne, Henderson et Johnson.

2. *Hardw. Pap.* II, 158.

marchés, l'un avec les gentilshommes du nord, qui, sur la foi d'une promesse solennelle d'être remboursés sur les premiers fonds accordés par le parlement, consentirent à lever la somme hebdomadaire de 5,600 l. par taxes de comté sur les habitants du Northumberland, du Cumberland, du Westmoreland et du Durham [26 oct.]; et un autre avec les Ecossais, qui s'engagèrent, tant que le subside serait payé, à s'abstenir de tout acte d'hostilités et de toute espèce de demande coactive [1]. Le traité fut immédiatement transmis à Londres; le roi et les lords se hâtèrent d'y aller, afin d'arriver à temps pour l'ouverture du parlement, et les commissaires écossais les suivirent à loisir, amenant une députation des plus instruits et des plus zélés de leurs ministres [2].

1. Pour ces transactions, consultez les lettres et les minutes dans la collection Hardwicke, II, 168-298; les papiers dans Rushworth, 1254-1310; et Nalson, I, 447-465.

2. Baillie en était un. Dans une amusante lettre à sa femme il raconte son voyage : « Personne de notre compagnie ne s'en est mieux tiré que moi, mon domestique et nos nobles petits chevaux. De Kilwinning à Londres, je ne suis pas tant seulement tombé. C'est le fruit de vos prières. Nous avons fait en route de grandes dépenses; leurs auberges sont comme des palais; il n'est pas étonnant qu'ils écorchent leurs hôtes. » 216.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

# NOTES.

—

Note A. Dans la première année de son règne, la reine donna l'explication suivante de sa suprématie, dans un « avis aux hommes simples trompés par des méchants. »

« Sa Majesté défend à tous ses sujets généralement quelconques de prêter » l'oreille ou d'ajouter foi à ces gens pervers et méchants, qui travaillent secrè- » tement et malicieusement à démontrer à ses sujets bien-aimés comment des » termes dudit serment on peut conclure que les rois ou les reines de ce » royaume, possesseurs de la couronne, prétendraient réclamer l'autorité et le » pouvoir des ministres du service divin dans l'Eglise, ce en quoi sesdits su- » jets ont été grossièrement trompés par ces personnes malintentionnées. Car » certainement Sa Majesté ne réclame ni ne reclamera jamais aucune autre au- » torité que celle qui a été réclamée et recemment exercée par les nobles rois » de glorieuse mémoire Henri VIII et Edouard VI, et qui est et a été d'an- » cienne date due à la couronne impériale de ce royaume; c'est-à-dire d'avoir » après Dieu la souveraineté et le gouvernement sur toute espèce de personnes » nées dans sesdits royaumes, possessions et contrées, de quelque état, soit » ecclésiastique, soit temporel, qu'elles puissent être; de telle sorte qu'aucun » autre pouvoir étranger n'ait ou ne puisse avoir aucune autorité sur eux. Et si » aucunes personnes ayant conçu une opinion différente de la forme dudit ser- » ment prêtent maintenant ce même serment avec cette interprétation, ce sens et » cette explication, Sa Majesté, à cette considération, sera satisfaite, les regar- » dera comme bons et fidèles sujets, et les tiendra quittes de toutes peines por- » tées audit acte contre ceux qui péremptoirement et obstinément refuseraient » de prêter ledit serment. »

Cette explication satisfit un grand nombre des puritains : les catholiques objectèrent qu'elle semblait donner à la reine l'autorité spirituelle aussi bien que l'autorité temporelle, et qu'elle excluait toute juridiction spirituelle émanée d'un évêque étranger.

Note B. Il est à observer que la destitution n'était pas le seul châtiment infligé aux évêques catholiques qui persistèrent dans leur doctrine : ils furent tous, à l'exception peut-être d'un seul, persécutés pendant toute la durée de leur vie. Ceux qui avaient siégé au parlement furent destitués immédiatement; on fit venir les autres de leurs provinces pour partager le sort de leurs confrères. Tous furent mis en prison, et durant l'hiver on passa la sentence d'excommunication contre Heath et Thirlby, et celle contre Bonner l'été d'après. Dans ces entrefaites, Tunstall de Durham, Morgan de Saint-David, Ogilthorp de Carlisle, White de Winchester et Baines de Coventry étaient morts d'une maladie contagieuse qui régnait alors. Scot de Chester, Goldwell de Saint-Asaph et Pate de Worcester trouvèrent moyen de se retirer sur le continent. Quant aux sept qui restaient, Heath, après deux ou trois emprisonnements à la Tour, reçut la permission de se retirer sur ses terres à Cobham en Surrey, où la reine, qui le considérait fort, l'honorait quelquefois de sa visite. Bonner, après une détention de dix années, mourut dans la prison de la Marshalsea, Watson de

Lincoln resta prisonnier vingt-trois années, et mourut au château de Wisbeach. Thirlby d'Ely vécut sous la garde de l'archevêque Parker, et Bourne de Bath et Wells sous celle du docteur Carew, doyen d'Exeter. Turberville d'Exeter et Poole de Peterborough eurent la permission de rester dans leurs propres maisons, sous la promesse de n'en pas sortir sans permission. Feckenham, abbé de Westminster, passa de la Tour sous la garde de l'évêque de Londres, ensuite sous celle de l'évêque de Winchester, et fut enfin renfermé au château de Wisbeach.

Note C. Ce ne fut pas là la seule commission pour la confirmation et la consécration de l'archevêque Parker : il y en avait eu une donnée précédemment, le 9 septembre, à Tunstall, évêque de Durham, à Bourne de Bath et Wells, à Pool de Peterborough, à Kitchen de Landaff, et à Barlow et Scorey, les évêques destitués de Bath et de Chichester, sous Marie. Or les quatre premiers étaient des évêques dans l'exercice de leur juridiction épiscopale, car Kitchen s'était sauvé de la destitution en prêtant le serment de suprématie, et les trois autres, ayant eu la permission de s'abstenir de siéger au parlement, étaient restés tranquillement en possession de leurs siéges respectifs. Conséquemment, s'ils eussent accepté la commission, la confirmation et la consécration de Parker eussent été accomplies dans les formalités requises par le statut de la vingt-cinquième année du règne de Henri VIII. Mais il est raisonnable de supposer qu'ils refusèrent d'agir en vertu de cette commission, parce que ni confirmation ni consécration ne s'ensuivirent. Les vingt jours spécifiés par le statut expirèrent peu de temps après. Tunstall, Bourne et Pool furent destitués, et ensuite une nouvelle commission fut donnée le 6 décembre.

Mais, malgré la clause sanatoire attachée à cette commission, on éleva ensuite la question de savoir si le nouveau métropolitain et les prélats confirmés et consacrés par lui étaient évêques selon la loi. Quand Horne, le nouvel évêque de Winchester, voulut faire prêter le serment à Bonner, celui-ci refusa d'admettre son autorité, disant qu'il n'était pas évêque devant la loi, parce qu'il avait été consacré d'après une forme illégale, et que son consécrateur avait été lui-même consacré contrairement au statut de la vingt-cinquième année du règne de Henri VIII. La question fut débattue devant les juges à la cour de l'échiquier : ceux-ci refusèrent (ou peut-être il leur fut défendu) de prononcer, et pour remédier à toute irrégularité il fut spécifié par le statut de la huitième année du règne d'Elisabeth, c. I, que tous actes ou cérémonies accomplis précédemment par aucune personne dans toutes consécrations, confirmations ou investitures d'évêques, en vertu de lettres patentes ou de commissions de la reine, seraient regardés comme bons et valables ; et que toutes personnes consacrées d'après la formule de l'ordinal d'Edouard VI seraient déclarées dûment et valablement consacrées, et que le même ordinal serait observé à l'avenir. Strype, I, 340, 493. *Strype's Parker*, 61. *St. of Realm*, IV, 484.

Avant de terminer cette note, je dois peut-être mentionner une histoire qui a été autrefois le sujet d'une controverse très-violente entre les théologiens des deux communions. On avait dit que Kitchen et Scorey, avec Parker et les autres évêques élus, s'étaient rencontrés dans une taverne appelée *the Nag's Head* (la Tête de Cheval), dans Cheapside ; que Kitchen, en raison d'une défense faite par Bonner, refusa de les consacrer ; et que Scorey alors, les faisant mettre à genoux, leur plaça l'un après l'autre la Bible sur la tête en leur disant de se relever évêques. Je ne trouve nulle trace de cette histoire, sur laquelle on a tant écrit, ni dans les auteurs ni parmi les documents du règne d'Elisabeth. Il est très-probable que les commissaires, après avoir confirmé l'élection, dînèrent ensemble à la Nag's Head, taverne qui était alors particulièrement fréquentée du clergé, et que cette circonstance peut avoir donné naissance à

l'histoire précitée. Voyez néanmoins une note dans l'Histoire constitutionnelle de Hallam, I, 160.

NOTE D. Les objections d'Elisabeth contre Knox avaient deux causes : l'antipathie qu'il avait montrée à Francfort et à Genève contre la liturgie anglaise, et sa doctrine touchant l'incapacité des femmes à exercer l'autorité souveraine. Il avait développé celle-ci dans son « Premier souffle de trompette contre le monstrueux régime des femmes, » auquel il avait menacé d'ajouter deux autres souffles encore plus aigus et plus véhéments. Dans le premier, il enseignait que le gouvernement d'une femme « répugnait à la nature et insultait à Dieu; était la chose la plus contraire à sa volonté, qu'il nous avait révélée, et à l'ordre qu'il avait établi, et constituait enfin la subversion de toute équité et de toute justice. » Dans le second souffle, il se proposait d'enseigner que les gouvernants devaient être choisis selon les ordres de Dieu; qu'on ne devait élever à une autorité quelconque ni un idolâtre avéré ni un transgresseur notoire de la saine parole de Dieu; que ni serments ni promesses ne pouvaient engager le peuple à obéir à des tyrans et à les soutenir contre Dieu et sa manifeste vérité; et que ceux qui avaient placé un gouvernant pouvaient légalement le déposer et le punir s'il se montrait indigne de régner sur le peuple de Dieu. Strype, 122. Knox, *Hist.* 478. A l'époque du premier souffle, Marie d'Angleterre vivait encore, et il ne s'attendait pas à voir monter sur le trône une autre femme amie de la réforme. Pour rentrer en faveur auprès d'elle il lui déclara, ainsi qu'à Cecil, qu'elle faisait exception à la règle générale; que toute sa vie avait été un miracle qui prouvait qu'elle avait été choisie par Dieu; que l'emploi qui était illégal pour toute autre femme était légal pour elle; et que, d'après cela, il était prêt à lui obéir et à soutenir son autorité. Strype, 121. Elisabeth ne se laissa pas séduire par les flatteries de l'apôtre, ni persuader par la politique de Throckmorton, qui intercéda en sa faveur. « Considérant ce que Knox est capable de faire en Ecosse, et qui est beaucoup, puisque c'est lui qui a excité tous les troubles qui y règnent, il serait avantageux à Votre Majesté d'oublier ses premières offenses. » Forbes, 130. Cecil fut obligé de recommander à ses correspondants de ne pas nommer Knox : « De tous les noms, celui de Knox est le plus odieux ici, si ce n'est celui de Goodman ; c'est pourquoi je vous prie de ne pas nous en parler. » Cecil à Sadler et à Croft (Sadler, I, 532).

Goodman avait officié à Genève, conjointement avec Knox, et avait publié en 1558 son célèbre traité : « Comment on doit obéir aux puissances supérieures, et en quoi l'on peut légalement, par la parole de Dieu, leur désobéir et leur résister. » Il y reproduisait la doctrine de son associé touchant l'incapacité politique des femmes, et enseignait que les rois et les magistrats peuvent légalement être déposés et punis par leurs sujets s'ils se corrompent et exercent un pouvoir tyrannique. Il rejoignit Knox en Ecosse; mais, quoiqu'il eût beaucoup d'amis, Elisabeth fut longtemps avant de souffrir qu'il mît le pied en Angleterre. A son retour, il se soumit à rétracter ses offensantes doctrines d'abord en 1565, ensuite en 1571. Strype, I, 126; II, 95, 96.

Aussitôt qu'Elisabeth monta sur le trône, les exilés, après s'être consultés, choisirent Aylmer pour apaiser la reine en défendant le gouvernement des femmes contre Knox et Goodman. Son traité fut intitulé : « Havre pour les bons et fidèles sujets contre le souffle dirigé sur le gouvernement des femmes. MDLIX, à Strasbourg, le 26 avril. » Ce traité fit sa fortune. La reine lui donna un bénéfice dans l'Eglise, et aussitôt que les circonstances le permirent il fut élevé à l'évêché de Londres. Dans son traité, il avait conseillé aux prélats de se contenter d'une fortune de prêtre, et de ne pas aspirer à « une fortune de prince. » Mais l'évêque oublia les leçons de l'exilé; et comme on lui

rappelait sa propre doctrine, il répliqua : « Quand j'étais enfant, je parlais en » enfant, j'entendais en enfant, je pensais en enfant; mais en devenant » homme j'ai mis de côté tout enfantillage. » I, *Cor.* XIII, 2. *Strype's Aylmer*, 147, 177.

NOTE E. Whitaker, dans sa défense de Marie, s'est persuadé qu'il avait fait une importante découverte à l'égard de ce traité : dans une note longue et travaillée, insérée dans son troisième volume (p. 463), il soutient que le traité est un faux, exécuté de connivence par Cecil et Wotton dans le but de priver François et Marie de toute autorité réelle sur le royaume d'Ecosse. La même opinion a été récemment maintenue et appuyée d'arguments nouveaux par M. Chalmers, dans son important ouvrage sur la vie de Marie (vol. II, p. 411). Forcé de rejeter l'opinion de ces deux autorités, il me sera permis de déduire les raisons qui me font croire à l'authenticité du traité.

Nulle personne versée dans l'histoire de cette époque ne peut, selon moi, douter des faits suivants :

1° Qu'un pacte ou traité d'une forme quelconque fut négocié à Edimbourg entre les lords de la congrégation et les commissaires français Montluc et Randan. (Voyez *Haynes' State Pap.* I, 329, 331-341.)

2° Que la substance de ce traité, tel qu'il fut communiqué par Cecil et Wotton à Elisabeth (6 juillet, Haynes, 351), s'accorde parfaitement avec les articles du traité dont l'authenticité est maintenant mise en question; d'où il suit que, si c'est un faux, il a dû être fabriqué au moment même où le traité fut conclu (Haynes, 351, 355).

3° Qu'un mois après, le même traité, maintenant argué de faux, fut soumis au parlement d'Ecosse, qui agit ensuite comme s'il eût été véritable (Keith, 152).

4° Que le même traité fut envoyé en France par le lord de Saint-John's, qui pria en même temps le roi et la reine de le ratifier comme s'il eût été véritable (Keith, ibid. *Hardw. St. Pap.* I, 126).

5° Que ceux-ci refusèrent la ratification, sur le motif que les lords écossais n'avaient pas rempli les obligations qui s'y trouvaient prescrites (ibid. 126-138).

Maintenant ces faits me semblent placer l'authenticité de cet acte au delà de toute contradiction. Cecil et Wotton eussent-ils osé tromper leur propre souveraine en lui faisant prendre un faux traité pour un traité réel? Les faussaires prétendus se fussent-ils hasardés à soumettre immédiatement l'acte fabriqué par eux à ce même parlement où siégeaient tant de personnes qui pouvaient et devaient, dans leur propre intérêt, découvrir la fraude commise? Eussent-ils eu l'effronterie de demander la ratification d'un faux au roi et à la reine, qui devaient avoir le traité véritable en leur possession? Ou bien encore, François et Marie eussent-ils balancé un moment à motiver leur refus de ratification sur la fraude elle-même si elle eût été commise? Je ne vois pas comment, dans l'hypothèse maintenue par Whitaker, on peut répondre à ces questions d'une manière satisfaisante.

Mais le lecteur demandera peut-être quelles raisons il a eues pour déclarer le traité faux.

1° Les originaux n'existent ni dans les archives de France ni dans celles d'Ecosse. Comment se fait-il que nous n'ayons qu'une copie certifiée, conservée par Cecil? Sûrement la non-existence actuelle des originaux ne prouve pas qu'ils n'aient point existé précédemment. Comme le traité ne fut pas ratifié, les originaux peuvent avoir été détruits par les ordres de Marie.

2° La commission antérieure au traité est datée de la seizième au lieu de la dix-huitième année de Marie. Cet anachronisme est, selon Whitaker, une preuve convaincante de la fausseté de l'acte. Pour moi, je n'y vois qu'une erreur de

copiste. Si Cecil et Wotton, ou bien lord James et Maitland, avaient fabriqué la commission, nous pouvons être sûrs qu'ils auraient eu soin d'écrire la date correctement.

3° Mais la commission se contredit elle-même. Elle ordonne le 2 de juin aux ambassadeurs de se rendre aux frontières d'Ecosse, tandis que les ministres français devaient savoir qu'ils se préparaient déjà à ce voyage en vertu d'une précédente commission datée du 2 mai. La réponse est facile. La première commission ne les avait pas autorisés à traiter avec les Ecossais : pour remédier à ce défaut, ils écrivirent pour demander qu'une seconde commission leur fût expédiée.

Les autres arguments que l'on fait valoir contre l'authenticité du traité sont tous fondés sur de simples conjectures, et me paraissent rester sans force devant les faits que nous avons rapportés plus haut.

NOTE F. L'adoption des trente-neuf articles mit le sceau à la réforme en Angleterre. Une nouvelle Eglise s'eleva sur les ruines de l'ancienne; et nous nous proposons dans cette note de démontrer en quoi les deux Eglises s'accordent, et en quoi elles diffèrent dans leurs croyances respectives.

1° Toutes deux enseignent qu'il n'y a qu'un Dieu ; que dans l'unité divine sont trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; que le Fils revêtit la nature de l'homme, qu'il s'offrit en sacrifice pour tout péché tant originel qu'actuel de l'homme, et que ce n'est qu'en son nom que l'homme peut être sauvé.

2° Elles admettent également les trois symboles connus généralement sous le nom de Symbole des Apôtres, Symbole de Nicée et Symbole d'Athanase.

3° Elles révèrent également les saintes Ecritures comme la véritable parole de Dieu, mais ici elles commencent à différer. 1° Plusieurs des livres des Ecritures juives sont déclarés apocryphes par la nouvelle Eglise, tandis que l'ancienne les admet comme canoniques. 2° La première soutient que toutes les doctrines enseignées par le Christ et ses apôtres ont été rapportées dans les Ecritures; la seconde dit au contraire que plusieurs choses, telles que le baptême des enfants, l'obligation d'observer le dimanche au lieu du sabbat, etc. etc., ont été enseignées par le Christ et ses apôtres, et n'ont pas cependant été rapportées dans les Ecritures, mais qu'elles ont été connues par tradition seulement.

4° Toutes deux conviennent que « l'Eglise a le droit de décider des rites et » des cérémonies, et a l'autorité dans les controverses sur la foi ; » mais les articles semblent annuler cette autorité par des restrictions : l'Eglise ne peut décider rien qui ne soit contenu dans les Ecritures, ne peut s'assembler en concile général sans l'ordre et la volonté des princes, et ainsi assemblée elle est sujette à errer, et a effectivement erré. L'ancienne Eglise n'accorde point cette autorité aux princes, et maintient que le Christ, selon ses promesses dans l'Ecriture, veille sur son Eglise assemblée en concile général de manière à ne pas permettre qu'elle tombe dans aucune erreur essentielle, soit de croyance, soit de discipline.

5° Toutes deux exigent également la vocation et la mission dans leurs ministres, et toutes deux confient le gouvernement de l'Eglise aux évêques, comme à l'ordre le plus élevé dans la hiérarchie. Mais l'ancienne Eglise, tout en n'admettant aucune autorité ecclésiastique dans le prince, comme prince, reconnaît dans l'évêque de Rome, comme successeur de saint Pierre, une prééminence d'ordre et de juridiction sur toute l'Eglise universellement; la nouvelle refuse à l'évêque de Rome toute juridiction dans le royaume, et considère le souverain comme suprême, même dans le gouvernement ecclésiastique.

6° Toutes deux enseignent également que la justification du pécheur ne peut s'acquérir ou se mériter par aucun effort naturel, et qu'elle est gratuitement

accordée en considération des mérites du Christ; mais ici elles diffèrent, ou plutôt paraissent différer, en ce que l'une enseigne la justification par la foi seulement, et que l'autre, outre la foi, exige encore l'espérance et la charité.

7° Elles enseignent toutes deux que les sacrements sont des signes efficaces de grâce, par lesquels Dieu opère invisiblement en nous; mais les sept sacrements des catholiques, — c'est-à-dire le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'ordre, l'extrême-onction et le mariage, sont dans les articles réduits à deux : le baptême et l'eucharistie.

8° Les points les plus importants dans lesquels elles diffèrent concernent l'eucharistie. Les réformateurs anglais enseignent que dans le sacrement le corps du Christ est « donné, pris et mangé, seulement d'une manière céleste et spirituelle; » — les catholiques, « d'une manière réelle, quoique spirituelle et sacramentelle. » Les premiers déclarent que la doctrine de la transsubstantiation ne peut être prouvée par les paroles de l'Ecriture; les derniers, qu'elle résulte nécessairement des paroles de l'Ecriture; les premiers, que la communion doit être administrée aux laïques sous les deux espèces, selon l'institution et le commandement du Christ; les autres, que la communion sous les deux espèces ne résulte pas de l'institution du Christ, et n'est pas prescrite par son commandement.

9° Les articles déclarent la messe une déception blasphématoire, sur le motif qu'il ne peut y avoir d'autre sacrifice pour le péché que celui qui a été offert sur la croix. Selon les catholiques, la messe est un sacrifice vraiment propitiatoire, commémoratif de celui qui fut autrefois offert sur la croix.

10° Les articles condamnent, mais en termes généraux et sans aucune explication, les doctrines 1° du purgatoire; 2° des pardons; 3° de la vénération et de l'adoration des reliques et des images, et 4° de l'invocation des saints. Les catholiques enseignent, 1° que les âmes de ceux qui sortent de ce monde, et qui ne sont ni assez perverses pour mériter le châtiment de l'enfer ni assez pures pour être admises « là où rien d'impur ne peut pénétrer, » entrent immédiatement après la mort dans un état de purification; 2° que les pardons de la punition temporelle du péché, appelés indulgences, sont utiles et doivent être conservés; 3° qu'il est juste de montrer un certain degré de respect et de vénération pour les restes des saintes personnes et les images du Christ et de ses saints; 4° qu'il est également permis de prier les saints de joindre leurs prières aux nôtres, « pour demander pour nous des bienfaits à Dieu, par l'intercession de son » fils Jésus-Christ, notre unique sauveur et rédempteur. » *Con. Trid. Sess.* xxv.

Note G. 1° Par acte du parlement, la couronne avait été laissée aux trois enfants de Henri VIII, Edouard, Marie et Elisabeth, et à leur défaut à telles personnes que le roi désignerait par son testament signé de sa main.

2° Après sa mort, on produisit un testament qu'on prétendit être le sien, et par lequel la succession était déclarée reversible, à défaut de ses descendants directs, aux héritiers de Marie, sa seconde sœur, femme du duc de Suffolk, à l'exclusion des héritiers de Marguerite, sa sœur aînée, mariée d'abord à Jacques, roi d'Ecosse, et ensuite à Archibald, comte d'Angus.

3° On a beaucoup douté de l'authenticité du testament attribué à Henri. Sous Marie, il fut déclaré faux par le conseil privé, et Elisabeth ne permit jamais qu'on en parlât.

4° Par descendance héréditaire, la plus proche en droit était Marie d'Ecosse, comme représentant de sa grand'mère Marguerite; et après elle la comtesse de Lennox, comme fille de cette même Marguerite par son second mari, le comte d'Angus.

5° Les protestants redoutaient l'avénement de Marie à cause de sa religion. Pour l'écarter du trône, on prétendit que, par les lois d'Angleterre, nulle per-

sonne née do parents étrangers et dans un royaume étranger ne pouvait hériter en Angleterre, et que par conséquent, comme elle était comprise dans cette catégorie, étant née en Ecosse et fille du roi Jacques et de Marie de Lorraine, la succession appartenait à la comtesse de Lennox, la plus proche par le sang, dont la mère était Anglaise, et qui était née en Angleterre. On répondit victorieusement à cela que la loi en question ne regardait que les héritages particuliers, et ne concernait en rien la succession de la couronne.

6° Les partisans de la maison de Suffolk soutenaient que l'objection était valide, et qu'elle s'appliquait non-seulement à la reine d'Ecosse, mais encore à la comtesse de Lennox. Ils prétendaient que lorsque le père et la mère étaient de conditions différentes, l'enfant suivait le père, et que comme dans l'espèce le père était étranger, sa fille était étrangère également. Il importait peu qu'elle fût née à Harbottle en Angleterre, car le comte et sa femme n'y demeuraient pas comme sujets du roi d'Angleterre, mais simplement comme étrangers qui traversaient le royaume.

7° Elisabeth elle-même ne voulut jamais ni donner ni permettre que l'on donnât aucune opinion sur ces prétentions diverses. Connaissant combien ses propres droits étaient peu solides, elle voyait d'un œil jaloux tous ceux qui avaient quelque prétention à la succession, et semblait craindre que si les titres d'aucune autre personne se trouvaient une fois établis, cette personne ne pût la supplanter sur le trône.

8° Marie, de qui se réclamait la maison de Suffolk, avait laissé deux filles, Françoise et Eléonore. Des trois filles de Françoise, une seule, nommée Catherine, avait eu des enfants. Elle avait épousé premièrement le fils aîné du comte de Pembroke, avec lequel elle s'était ensuite divorcée. Le 10 août 1561, on découvrit qu'elle était enceinte : elle déclara alors avoir épousé secrètement Edward Seymour, comte de Hertford; mais Elisabeth, prétendant croire « que » depuis la mort de lady Jane (sa sœur) elle avait trempé dans beaucoup de » machinations et de projets » (Haynes, 369), la fit enfermer à la Tonr, quoique Cecil affirmât « qu'il n'y pouvait rien comprendre. » Un enfant naquit (17 août 1561, ut multi putant ex stupro, sed ut ipsi dicunt ex legitimis nuptiis. Ea res turbavit animos multorum. Nam si sint veræ nuptiæ, puer, qui snsceptus est, alitur ad spem regni. O nos miseros, qui non possumus seirc, sub quo domino victuri sumus. Jewel à P. Mart. 7 fév. 1562. Burn. IV, 568); Herford fut rappelé de France, et la reine ordonna à l'archevêque d'informer sur la validité de leur union : « Personne autre que des servantes ne parut avoir eu connais» sance de leur mariage ou de leurs amours » (Pap. Hardw. I, 177), et l'archevêque les déclara tous deux coupables d'un commerce illicite, remettant leur châtiment au bon plaisir de la reine. Elisabeth (fév. 1562) les fit enfermer séparément dans la Tour; mais par la connivence des gardiens ils se revirent; un second enfant en fut la conséquence, et Hertford fut condamné par la chambre étoilée à la prison et à trois amendes de 5,000 l. chacune pour trois offenses : la violation de la personne d'une fille du sang royal, la rupture de la prison effectuée dans le but de la revoir, et la répétition de la première offense. Catherine resta prisonnière jusqu'à sa mort, qui arriva le 26 janvier 1568 au château de sir Owen Hopton, où elle avait été envoyée à cause de la peste qui régnait à Londres. Hertford fut enfermé pendant neuf années. Camd. 89. Ellis, II, 272-290. Nares, II, 347. Il n'y a aucune preuve que le mariage ait jamais été établi. En 1606, lord Beauchamp obtint la concession du titre et de la baronnie, qui devait avoir son effet à la mort du comte; et son fils, dans les lettres-patentes qui lui restituent le duché de Somerset, est appelé l'héritier mâle du premier duc. Voyez M. Hallam, *Const. Hist.* I, 397.

Hales, secrétaire du trésor, était l'avocat de Hertford. Dans son zèle pour servir son client, il se compromit au point d'écrire un livre dans lequel il essaya de prouver les droits de la maison de Suffolk à la succession, et soutint

que l'héritière présomptive était lady Catherine. Cecil, par des motifs de politique ou d'intérêt, appuya autant qu'il l'osa cette même opinion; Bacon y mit moins de réserve, et assista Hales ouvertement. La reine envoya le dernier à la Tour, et pour témoigner son déplaisir à Bacon l'exclut du conseil en lui enjoignant de se borner aux affaires de la chancellerie.

9° Si la succession descendait à la maison de Suffolk, elle devait appartenir sans aucun doute à lady Catherine comme représentant de sa mère, fille aînée de la reine de France. Dans le parlement néanmoins il se trouvait un parti qui défendait les droits de Marguerite, mariée à Ferdinando Stanley, fils du comte de Derby, comme représentant de lady Eléonore sa mère, qui était la seconde fille de la reine de France. J'ignore sur quel motif ce parti appuyait l'exclusion de lady Catherine.

10° Il y avait un autre parti au parlement qui maintenait l'exclusion de la descendance de Marguerite, reine d'Ecosse, pour les motifs rapportés plus haut, comme aussi l'exclusion de la descendance de Marie, reine de France, parce que, comme ils le prétendaient, elle ne pouvait être la femme légitime du duc de Suffolk, celui-ci ayant à l'époque de son mariage une femme légitime vivante du nom de Mortimer (Haynes, 412). En conséquence, ils cherchaient le véritable héritier parmi les descendants de la maison d'York, et s'arrêtaient au comte de Huntingdon, issu de George, duc de Clarence, frère d'Edouard IV. Sa mère était fille de lord Montaguo et petite-fille de la comtesse de Salisbury, exécutée sous Henri VIII. La seule mention d'un successeur alarmait la jalousie d'Elisabeth, et le comte, craignant de devenir l'objet de son déplaisir, écrivit au comte de Leicester pour protester de sa loyauté et solliciter la protection de ce favori. Voyez sa lettre dans les Papiers Hardwicke, I, 187.

Note H. Le 13 juillet il y eut une conférence importante entre Marie et Randolph, touchant son mariage projeté avec Darnley. L'ambassadeur avait appuyé sur son ingratitude de ne pas suivre les avis d'Elisabeth, après avoir si souvent promis de le faire. « Votre maîtresse, » répliqua-t-elle, « ne voulait » que me tromper, ainsi que j'en ai reçu avis d'Angleterre, de France et d'au» tres pays; et quand je trouvai qu'il en était vraiment ainsi, je ne voulus plus » me fier à ses belles paroles, mais bien m'en rapporter à mon propre choix, » puisque je suis aussi libre qu'elle. Car si votre maîtresse en avait agi avec » moi comme j'espérais qu'elle le ferait, elle ne peut avoir de fille qui lui eût » été plus obéissante que moi. Cependant je désire vivre avec elle en paix et » amitié comme devant. Qu'elle ne s'offense pas de mon mariage plus que je » ne m'offense du sien; et quant au reste, je me résignerai au sort que Dieu » m'enverra. » Randolph répondit que sa maîtresse avait fréquemment montré ses bonnes intentions à l'égard de la reine d'Ecosse; que Marie avait offert de suivre les avis d'Elisabeth, et qu'elle les avait ensuite rejetés elle-même en s'amourachant d'un homme à première vue; que c'était là une insulte que sa maîtresse avait le droit de relever; qu'elle ne prétendait à aucune autorité sur Marie, mais qu'elle avait donné des conseils oarce qu'ils avaient été demandés et qu'on avait promis de les suivre. « Néanmoins, » dit la reine, « il en sera ce » qu'il pourra; mais je vous prie de me dire ce que ma bonne sœur la reine » voudrait que je fisse. » Il répliqua : « Renvoyez le comte de Lennox et lord » Darnley. — Cela ne se peut, » dit Marie; « n'y a-t-il que ce moyen-là? — Ce » serait certainement le meilleur, » répliqua-t-il; « mais si Votre Majesté chan» geait de religion? — Qu'est-ce que cela ferait? » demanda-t-elle. — « Peut» être, » dit-il, « cela pourrait décider Sa Majesté à consentir plus facilement » à votre mariage. — Quoi! voudriez-vous, » s'écria-t-elle, « que je fisse mar» chandise de ma religion ou que je me pliasse à la volonté de vos ministres! » Cela ne peut être. » Randolph l'avertit alors de réfléchir avant qu'il fût trop

tard, et de ne pas forcer Elisabeth à prendre des mesures sévères pour la défense de son honneur. Marie conclut en disant : « Vous ne pourrez jamais me » persuader que j'aie manqué à votre maîtresse; c'est plutôt le contraire, et il » lui sera quelque peu incommode de perdre mon amitié, comme à moi de per» dre la sienne. Cependant je ne refuserai rien de ce que je pourrai raisonna» blement faire. » Rand. à Cecil, 16 juill. 1565. Stevenson, 122-124.

Note I. Quant à savoir si les lettres produites par Murray à York et à Westminster étaient authentiques ou non, c'est une question qui a donné lieu à une volumineuse controverse. Si le lecteur désire la voir traitée au long, il peut recourir à Goodall, Tytler, Robertson, Hume, Stuart, Whitaker et Laing. J'ajouterai seulement quelques remarques.

1° D'après le simple examen des lettres, le lecteur devrait conclure que Bothwell et Marie étaient les seuls conspirateurs. Or, si elle était complice, elle devait connaître jusqu'à quel point Maitland et Morton étaient engagés dans le complot; et pourtant elle est aussi réservée sur leur compte dans ses lettres que s'ils les avaient écrites eux-mêmes. J'observe la même chose dans toutes les dépositions prises antérieurement aux conférences d'York et de Westminster; ni Maitland ni Morton n'y sont jamais mentionnés. Mais après les conférences Maitland déserta le parti; alors fut prise la déposition de Paris, alors pour la première fois nous trouvons quelques traces de la culpabilité de Maitland. Tout ceci porte l'apparence de la fraude.

2° Lorsque la cassette fut exhibée devant les commissaires anglais, elle contenait non-seulement des lettres, mais des engagements et des sonnets, que Morton jura y avoir trouvés, lorsqu'elle était tombée en sa possession. Cependant dans le mois de décembre précédent l'on n'avait produit que des lettres devant le conseil ou le parlement, et l'on n'avait pas déclaré avoir trouvé aucun autre objet. D'où vient donc que les engagements et les sonnets s'étaient trouvés ainsi supprimés s'ils existaient réellement?

M. Laing prétend que cette objection provient d'ignorance. Les Anglais ne savent pas que presque toutes les sortes d'écrits étaient appelés lettres dans le dialecte écossais; mais en l'admettant on peut demander si d'autres écrits que la correspondance épistolaire étaient jamais appelés « lettres particulières, privie lettars. » C'était sur des lettres particulières que l'acte du conseil et que l'acte du parlement étaient fondés.

3° Le 4 de décembre, Murray et vingt-sept conseillers privés décrivirent ces lettres comme *écrites et signées* par la reine. Dix jours plus tard le parlement les présenta comme n'étant nullement signées par la reine (et on ne le prétendit jamais ensuite), mais comme écrites *entièrement* de sa main. Cette variation fournit un autre motif de soupçon.

Je ne rapporterai pas les réponses de Hume et de Robertson. M. Laing suppose que le copiste aurait par erreur écrit *et* au lieu de *ou*, et qu'il y aurait eu dans l'original « *écrites ou signées* de sa main; » de la même manière que Murray et ses associés dans leur déclaration font serment qu'elles sont écrites *ou* signées par elle (Goodall, II, 92).

Ceci me paraît être la réponse la plus spécieuse qui ait encore été faite. Mais elle ne lève pas cependant entièrement la difficulté. Il est évident, d'après l'intercalation du mot « entièrement » et l'omission du mot « signées, » qu'on avait jugé nécessaire de faire quelques corrections à l'acte du conseil avant de le mettre sous les yeux du parlement, et il faut observer que dans le passage cité par Murray les lettres sont expressément distinguées des engagements et des sonnets, distinction qui n'existe pas dans l'acte du conseil.

4° Il y a une objection chronologique que M. Laing travaille en vain à écarter. Les deux premières lettres auraient, dit-on, été écrites les 23 et 24 janvier, et Bothwell y aurait répondu d'Edimbourg les 24 et 25, la dernière réponse

ayant été écrite par lui après dîner. Maintenant, si nous en croyons le journal de Murray, Bothwell quitta Edimbourg pour se rendre à Liddesdale, dans la nuit du 24, et ne revint que le 28. Il y a évidemment ici une contradiction.

Pour résoudre la difficulté, M. Laing prétend que Bothwell ne quitta Edimbourg que dans la soirée du 25; qu'il vint, accompagné de Maitland, consulter Morton à Whittingham, et qu'ils revinrent ensemble le 28. Pour cacher cette conférence on jugea plus à propos de dire qu'ils étaient allés dans le Liddesdale et d'antidater l'époque de leur départ, en raison de la longueur du voyage.

Mais 1°, si cela est vrai, quelle confiance peut-on avoir en des documents produits par de tels témoins? Les hommes qui pouvaient falsifier un journal pour mettre à couvert Morton et Maitland, pouvaient également falsifier des lettres pour convaincre Marie. 2° Le tout n'est qu'une fiction. Le comte de Bedford écrivit le 23 à Elisabeth, que l'entrevue de Whittingham avait déjà eu lieu. Le 25 se trouve conséquemment deux jours trop tard.

5° Marie est représentée comme écrivant deux lettres, dont l'une sur un sujet très-insignifiant, pendant les deux nuits qu'elle passa dans la maison de l'église des Champs. Ceci passe presque toute croyance. Bothwell venait de la quitter; il n'était pas allé plus loin qu'à son logement, dans Holyrood-house; il la devait revoir le lendemain matin, et cependant la reine, au lieu de se retirer pour prendre du repos, se met à lui écrire des lettres sans aucune importance, et envoie un domestique après minuit le réveiller au milieu de son sommeil, pour les lui remettre entre les mains.

6° Si Marie eût écrit les lettres c'eût été en français. Il a été prouvé au delà de toute contradiction que les lettres françaises que nous avons, ne sont pas des originaux, mais des traductions. Ceci était regardé comme une preuve victorieuse de falsification. Mais M. Laing l'a complétement réfutée en démontrant que nos lettres françaises ne sont pas des copies des originaux français, mais, de l'aveu de l'éditeur lui-même, des traductions faites par lui d'une traduction latine. Les lettres avaient été « traduites entièrement en latin, » et l'éditeur, « n'ayant connoissance de la langue escossoise, aima mieux exprimer tout ce qu'il avoit trouvé en latin. » *Apud* Laing, I, 270. Il y a peu de probabilité par conséquent que les originaux français soient jamais mis devant le public. La copie d'une seule a été découverte et publiée par Laing (elle est tirée des archives de l'Etat, II, 102). C'est une des moins importantes, n° IV; mais elle est beaucoup plus intelligible que toutes les autres traductions, et de nature à nous faire regretter la perte des autres.

7° Pour ma part je ne doute nullement que les lettres n'aient été pour la plupart écrites par Marie. Mais dans cette hypothèse il s'élève deux questions auxquelles ses adversaires ne peuvent donner de réponse satisfaisante. 1° A qui furent-elles écrites? Celles qui étaient dans le coffret n'avaient pas d'adresse quand on les montra. Rien ne nous dit qu'elles n'aient pas été écrites à différentes personnes. Deux d'entre elles me paraissent avoir été envoyées par Marie à Darnley longtemps auparavant. 2° Furent-elles originairement écrites comme elles le parurent dans la suite? Il était aisé de réunir plusieurs lettres de la reine, d'omettre différents passages, d'en intercaler d'autres, d'insérer différentes phrases douteuses çà et là, et en les décrivant comme ayant été écrites à Bothwell, et en certaines occasions, de leur donner un caractère de criminalité qu'elles n'avaient pas dans l'origine. Il paraît que c'est ce qu'ont voulu faire entendre les lords de la reine dans leurs instructions, 12 sept. 1568, lorsqu'ils disent que « dans les écrits produits au parlement il ne se trouvait rien » de mentionné assez clairement pour convaincre Son Altesse, quand bien » même elles eussent été écrites de sa propre main, *ce qui n'était pas;* et » qu'encore les passages *avaient été recueillis par eux-mêmes dans plusieurs* » *faits importants et principaux.* » Goodall, II, 361. Laing, I, 208.

8° Nous avons vu précédemment qu'une copie de la traduction écossaise avait

été secrètement communiquée à Marie avant ses conférences. C'est pourquoi elle fut plus en mesure de donner des instructions à ses commissaires. Elle s'exprime ainsi : « Dans le cas où ils allégueraient qu'ils ont aucun écrit de ma » main qui puisse faire naître des présomptions contre moi dans cette affaire, » vous demanderez qu'on produise les originaux et qu'on me les laisse exami- » ner. Car vous affirmerez en mon nom que je n'ai jamais écrit sur cette matière » à qui que ce soit, et que s'il existe des écrits de cette nature, ils sont faux et » simulés, fabriqués et inventés par eux-mêmes, dans le seul but de me calom- » nier et de me déshonorer; et il y a en Ecosse plusieurs personnes, tant hom- » mes que femmes, qui peuvent contrefaire mon écriture et écrire aussi bien » que moi, avec le même caractère dont je me sers, principalement parmi ceux » qui sont maintenant avec eux. Et je ne doute pas que si je fusse restée dans » mon royaume, je ne fusse déjà parvenue à connaître les inventeurs et les » écrivains de ces écrits pour faire éclater mon innocence et confondre leur » mensonge. » Goodall, II, 342. Mais Murray, quoiqu'il eût exhibé ce qu'il appelait les originaux aux commissaires d'Elisabeth, ne voulut jamais, même après ce défit, les laisser voir à la reine d'Ecosse ou à ses agents.

NOTE K. Saisie de l'argent d'Espagne. Philippe avait envoyé au duc d'Albe pour le payement de l'armée dans les Pays-Bas un peu plus d'un million de ducats, dans un grand vaisseau et quatre barques (zabras). Pour échapper aux corsaires (qui consistaient en plusieurs vaisseaux, au service du prince de Condé, montés par des protestants français de la Rochelle, et par des aventuriers anglais, sous Kirkham et Courtenay), ils cherchèrent un refuge dans les ports de l'Angleterre, le grand vaisseau à Southampton, les zabras à Plymouth et à Falmouth, et l'ambassadeur d'Espagne obtint de la reine la permission [29 nov.] de transporter le trésor par terre jusqu'à Douvres, et de l'embarquer sur des vaisseaux de guerre anglais pour être transporté à Anvers à ses frais. Il le fit savoir à Albe, et reçut de la reine les autorisations nécessaires revêtues de sa signature [14 déc.]. Mais le conseil n'avait nullement l'intention de se dessaisir de l'argent aussi aisément, et sous le prétexte que le vaisseau à Southampton était en danger d'être enlevé par les pirates, le commandant de l'île de Wight eut ordre d'en prendre possession, de renvoyer les Espagnols et de débarquer le trésor renfermé dans cent cinquante-neuf barils. Ce qu'il fit le 19 de décembre, et l'ambassadeur, après un intervalle de dix jours, obtint une audience, dans laquelle la reine lui déclara qu'elle avait seulement voulu faire mettre l'argent de Philippe en sûreté; mais quand il lui demanda la permission de l'envoyer à Anvers, conformément à sa première promesse, elle lui répondit d'un ton de colère que c'était la propriété de différents marchands, et qu'elle s'en servirait elle-même en en payant l'intérêt [29 déc.].

Il arriva que le même jour Albe, pour indemniser le roi d'Espagne, saisit toutes les marchandises anglaises qui se trouvaient à Anvers. Elisabeth, en représailles, saisit les marchandises espagnoles en Angleterre [6 janvier], et Philippe à son tour traita de la même manière les vaisseaux anglais en Espagne. De plus, Epes, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, fut retenu prisonnier dans sa propre maison, parce que la reine le regardait comme ayant causé la querelle en représentant faussement la conduite de l'Angleterre, et parce que, comme elle le dit à Fénélon, il l'avait insultée dans ses dépêches, en l'appelant « Oriana. » Malgré tout, il ne convenait ni à l'un ni à l'autre de déclarer la guerre, et les affaires restèrent dans cet état pendant plusieurs années au grand détriment de Philippe, qui restait privé de son argent, et à l'avantage d'Elisabeth, qui rendit ainsi un secours négatif aux insurgés des Pays-Bas, et envoya le trésor espagnol à la monnaie pour son usage. Voyez la proclamation de la reine et la réponse dans Fénélon, I, 107, 119. Aussi Camden, 175.

Note L. Durant ces conférences Morton reçut une lettre de Frédéric, roi de Danemarck, adressé à Lennox, régent d'Ecosse. Un capitaine Clark, qui avait autrefois reçu une commision pour lever des hommes en Ecosse pour le service des Danois, s'était laissé engager à soutenir avec les troupes qui étaient sous ses ordres les lords associés, lorsqu'ils avaient rencontré Marie et Bothwell sur la hauteur de Carberry. Bothwell, en Danemarck, se souvint de cette injure, et s'en vengea par diverses accusations qu'il porta contre Clark, peut-être sur le fait même qu'il aurait employé des soldats danois contre la reine d'Ecosse. Elisabeth et Lennox écrivirent tous deux en faveur de l'accusé, et demandèrent que Bothwell fût envoyé en Angleterre ou en Ecosse, pour y être puni du meurtre de Darnley (voyez lettres dans Laing, II, 331, 1569, 1570). C'est la réponse du roi [20 janvier 1571], envoyée par Thomas Buchanan, qui tomba entre les mains de Morton. Son grand désir d'en connaître le contenu la lui fit décacheter, et il la garda devers lui près d'un mois avant de l'envoyer au régent. Il dit pour excuse qu'il l'avait décachetée parce qu'il « avait pensé » qu'il pourrait s'y trouver quelque chose qu'il eût été utile de connaître ici (à » Londres), » et qu'il ne l'avait pas envoyée auparavant, parce qu'il craignait qu'elle ne fût interceptée; « car il ne voulait pas que le contenu en fût connu, » dans la crainte qu'il ne se répandît dans le public certains mots et matières » qui s'y trouvaient mentionnés et qui eussent plutôt nui que rendu service à » la cause. » Elisabeth demanda à voir la lettre; mais il prétendit qu'il avait envoyé l'original, et lui remit une copie dans laquelle il omit « ce qu'il ne jugea » pas bon de montrer. » (24 mars 1571. Goodall, II, 382.)

Il est probable que dans cette lettre il y avait quelque passage de la défense que Bothwell avait faite, impliquant Morton et peut-être disculpant Marie; car elle était de nature « à nuire plutôt qu'à rendre service à la cause. » L'on n'a jamais revu cette lettre; mais il paraît que le roi refusa de livrer Bothwell, à moins que la reine d'Angleterre et les états ne s'engageassent par une promesse solennelle écrite et signée d'eux, qui devrait être envoyée en Danemarck pour le 24 août, à ce que Bothwell fût mis en jugement avec toutes les garanties d'une justice impartiale. Lennox [25 mai] demanda l'avis d'Elisabeth sur ce sujet. La réponse ne nous est pas parvenue. Tytler, II, 198-204.

J'ajouterai ici au sujet de Bothwell une clause de l'acte de confiscation prononcé contre lui, qui fut omise à dessein dans la copie envoyée à Elisabeth. « In dicto mense aprilis dilectos consiliarios nostros Georgium, comitem de Huntlie, cancellarium nostrum, Wilelmum Maitland de Lethingtoun, juniorem secretarium, secreti consilii ac sessionis dominos, quum alloquium eorum amanter desideraret, quum nihil minus suspicarent, captivos apprehendit, ac in dicto castro de Dunbar incarceravit eos ad spacium decem dierum aut eocirca detinendo eos, assentire cogendo, saltem dicere quod assentiebant, ad promovendum omnia sua proditoria et nepharia facinora, precipuè matrimonium pretensum inter eum et dictam charissimam matrem nostram. Inde manifestissime crimen lese majestatis incurrendo, authoritatemque reginam in se acceptando, dictis consiliariis nostris minime vocatis, aut pro ullo crimine arrestatis, nullam ad hoc commissionem habendo. » *Act. Parl.* III, p. 8. D'où il appert que Huntley et Maitland ne furent pas renvoyés le lendemain matin, comme il a été avancé par Melville, mais qu'ils restèrent à Dunbar, probablement de connivence avec Bothwell.

Note M. Hatton eut la bonne fortune d'attirer l'attention de la reine à un bal masqué donné par elle aux étudiants en droit. Elle le fit venir à la cour, et son attachement marqué pour ce jeune homme donna naissance à divers bruits plus ridicules et plus déshonorants les uns que les autres. La comtesse de Shrewsbury (à ce que Marie écrit à Elisabeth) « regrettoit que vous ne vous » contentiez de maistre Haton et un autre de ce royaulme... Quant audict Ha-

» ton, que vous le couriez à force, faisant si publiquement paroître l'amour que » vous luy portiez, que lui-mesmes estoit contreint de s'en retirer, et que vous » donuastes un soufflet à Killegreu pour ne vous avoir ramené ledict Haton que » vous auviez envoiay rapeller par luy, estant desparty d'auveques vous pour » quelques injures que luy auviez dittes pour certeins boutons d'or qu'il auvoit » sur son habit. » Murdin, 559.

Il fut toutefois bientôt supplanté par un rival plus heureux, et la vexation qu'il en éprouva le poussa à se conduire d'une manière si violente envers la reine, que son ami, sir Edward Dyer, l'avertit par une lettre (du 9 oct. 1572) de se rappeler que « si la reine s'abaissait dans son sexe comme femme, elle » était toujours sa souveraine; que ce n'était pas à lui à enchaîner sa fantaisie » ou à condamner ses faiblesses; que bien que dans le commencement, lorsque » Sa Majesté le recherchait, elle eût selon sa bonne habitude souffert patiem- » ment toute sa rudesse, jusqu'à ce qu'elle eût satisfait sa fantaisie; mainte- » nant néanmoins qu'elle se trouvait rassasiée et comblée, il se ferait par cette » conduite plus de tort que de bien. » Voyez la lettre entière avec les remarques de sir Nicholas Harris Nicolas, en tête de la Rapsodie poétique, LXXIII. Naunton l'appelle « un champignon de cour qui poussa en une nuit et mourut le lendemain; » mais ceci n'est qu'en allusion à sa fortune comme amant; il resta en faveur comme courtisan et mourut lord chancelier.

Note N. J'avais introduit ici dans la première édition une note qui amena une controverse intéressante sur la question de savoir si le massacre avait été le résultat d'une circonstance fortuite ou d'un complot prémédité. Cette question me paraît avoir été complétement résolue par la publication (dans le troisième volume de Mackintosh) des dépêches secrètes de Salviati, le nonce du pape à Paris, au cardinal secrétaire à Rome, pour l'instruction du pontife. Le 24 d'août il écrivit une relation du fait en caractères ordinaires (évidemment dans la pensée que, dans les circonstances présentes, ses dépêches seraient probablement interceptées et décachetées sur la route); mais il y joignit une autre relation plus exacte en chiffres, dans laquelle il rapporta que la reine régente, offusquée de l'ascendant que Coligny avait pris sur l'esprit du roi, ascendant qui lui donnait en quelque sorte le gouvernement du royaume (quasi governava), se consulta avec la duchesse de Nemours, et résolut de se débarrasser du contrôle de l'amiral en le faisant assassiner. Le duc de Guise procura l'assassin, et le duc d'Anjou, mais non le roi, eut connaissance du complot. La reine cependant, voyant que l'amiral n'était pas mort de ses blessures, et considérant le grand danger auquel elle était maintenant exposée, alarmée encore par sa propre conscience, et par les discours menaçants de tout le corps des huguenots, qui refusaient de croire que l'arquebuse eût été déchargée par un assassin employé par le duc d'Albe, comme elle s'était flattée de le leur persuader, eut recours au roi, et le conjura d'adopter le plan du massacre général qui suivit. « Vedendo la regente che l'amiraglio non moriva, e vedendo alquanto pericolo si era esposta et della propria conscientia insospetita, et dalle insolente parole che uscivano da tutta la ugonotteria, che in modo alcuno volle accommodarsi a credere che l'archibusa fosse stata tirata da insidiatore mandato dal duca d'Alva, secondo che sempre lei era persuasa di dover dare loro a credere, si volse al rè, esortandolo à la uccisione seguita di tutti. »

Il paraît que le cardinal-secrétaire, dans sa réponse à cette dépêche, — en considération sans doute des différents rapports qui circulaient à Rome — fit au nonce différentes questions sur la cause, les auteurs et les circonstances du massacre. Salviati, en réplique, écrivit deux notes sous la date du 22 sept. Dans la première il dit : « Quant aux trois points, 1° qui fut celui qui fit tirer l'arque-

» buse contre le cardinal, et quels étaient ses motifs; 2° Et à qui doit-on attribuer la résolution subséquente d'un si nombreux massacre; 3° Et quels » furent les exécuteurs du massacre avec les noms des principaux chefs; je sais » que je vous ai déjà envoyé une relation, et que dans cette relation je ne suis » pas tombé dans la moindre erreur. Si j'ai omis de mentionner quelques particularités, la principale raison en est qu'il est très-difficile d'arriver à la vérité » dans ce pays. » — Chi facesse tirar l'archibugiata all' amiraglio, et per che causa et a chi si debba attribuire l' ultima resoluzione dell' amazzamento di tanti, et quali fussino gli executori con il nome di capi principali, *io so d' haver gliene scritto, e che non mi sono gabbato punto*. E se ho lasciato di scrivere alcuni altri partiere, n' e stato potissima causa la difficoltà che è in questo paese a ritrovare la verità delle cose.

Ce passage était écrit en caractères ordinaires; mais il écrivit le même jour en chiffres la répétition de sa première relation : — « Tutte le cose che si saranno » lette del archibusata e morte del amiraglio diverse da quelle che io gli scrisse, » col tempo si accorgiera se siano vere. Mad. la regente venuta in differenza » (diffidenza?) di lui, risolvendosi pochi giorni prima, gli la fece tirare, e senza » saputa del rè, ma un participatione di M. di Angiu, di Mad. de Nemours e » di M. di Guisa, suo figlo. E se moriva subito, non si ammazzava altro; e non » essendo morto, e dubitando lei di qualche gran male, ristringendosi con il rè, » deliberono di buttare la vergogna da banda, e di farlo ammazzare insieme » con li altri; e quella notte istessa fu mandato a esecutione. »

On ne peut désirer de preuve plus satisfaisante, si l'on prend en considération la position de l'écrivain, le but dans lequel il écrivit, et le temps et les moyens qu'il avait eu de corriger toute erreur qui eût pu s'être glissée dans sa première communication; et d'après cela il est évident que le massacre général ne fut pas concerté à l'avance, mais qu'il fut amené par la non-réussite de l'attentat commis précédemment contre la vie de l'amiral.

NOTE O. Sir Henry Ellis a publié (2ᵉ sér. III, 86) le compte rendu par Fletewood à lord Burghley de ses perquisitions contre les prêtres. Voici la description de ces sortes de recherches que l'on trouve dans un manuscrit contemporain : « Et ces chercheurs sont souvent si grossiers et si barbares que, si les portes ne » sont pas ouvertes immédiatement au moment où ils se présentent pour entrer, » ils brisent les portes avec toute la violence déployée par des ennemis qui » viennent saccager une ville prise d'assaut. Puis ils ont pour coutume de courir au haut des escaliers et de se précipiter dans les chambres l'épée à la main, » ce qui est assez pour faire perdre le sens aux femmes et aux enfants d'un esprit faible. Puis ils se mettent à briser les serrures et à enfoncer toutes les » portes de la maison, afin de parcourir à la fois tous les endroits de la maison. » Puis, s'ils ne trouvent ni prêtres ni gens soupçonnés d'être prêtres dans aucune des chambres et des cabinets, ils se mettent alors à chercher les endroits » secrets, ce qu'ils font avec beaucoup d'adresse et de persévérance, frappant » sur les planchers et les murailles pour voir s'ils peuvent trouver quelque endroit creux. Ils mesurent aussi les murailles à l'intérieur, puis vont à l'extérieur autour de la maison, pour vérifier si les dimensions se correspondent » entre elles, dans l'espérance de trouver quelque partie vide où un homme » puisse être caché; quelquefois, quand les murailles ne sont pas faites de pierre, » mais de boiseries ou d'autres faibles matériaux, ils enfoncent leurs épées en » beaucoup d'endroits, espérant tomber sur un prêtre dans un endroit ou l'autre; » et ils transpercent encore de la même manière les toitures des maisons, dans » la supposition qu'il pourrait s'y trouver quelque réduit, bien qu'ils n'en puissent trouver l'entrée.... Mais les chercheurs trouvent-ils quelque probabilité de » soupçon, ils ne se contentent pas de cette manière dangereuse d'explorer avec

» leurs épées; ils renversent alors entièrement la muraille et entrent eux-mêmes » pour chercher avec des chandelles et des torches dans tous ces noirs enfon- » cements, et dans les toitures des maisons où souvent il n'est venu que des » oiseaux et des souris depuis des années... Quand les chercheurs ne trouvent » pas de prêtre malgré toutes les violences qu'ils ont mises en œuvre, ils ne se » découragent pas encore; mais supposant qu'il y a ou qu'il peut y avoir quel- » que secrète cachette où il se trouve encore malgré tous leurs efforts, alors ils » établissent une garde autour de la maison et dans toutes les parties, de cin- » quante ou soixante hommes et quelquefois davantage, tous armés de fusils et » de hallebardes, etc. etc., et ils restent ainsi pendant plusieurs jours (dans » l'intention de forcer par la famine à sortir), quelquefois pendant six et même » dix et douze jours; quelquefois aussi ils mettent des gardiens dans les cham- » bres de la maison pour empêcher qu'aucun catholique ne bouge pour venir » au secours du prêtre (quoique généralement ils s'en assurent en les enfermant » tous dans une partie de la maison qu'ils ont l'intention d'examiner en der- » nier comme étant la moins suspecte), et en outre, afin qu'ils puissent en- » tendre le moindre mouvement qui puisse se faire derrière la muraille, et jus- » qu'à la toux ou la respiration d'un prêtre. » Gerard, *Ms*. 23.

Note P. Voici les divers genres de torture principalement employés dans la Tour.

1° La question, généralement parlant (the rack), était un large châssis de chêne élevé de terre de trois pieds: le prisonnier était étendu dessous, couché par terre sur le dos; on l'attachait par les poignets et le bas des jambes avec des cordes à deux rouleaux, placés aux deux extrémités du châssis; ceux-ci étaient mus par des leviers dans des directions inverses, jusqu'à ce que le corps s'élevât au niveau du châssis. On lui posait alors des questions, et si les réponses n'étaient pas satisfaisantes, on tirait de plus en plus le patient, jusqu'à ce que les os sortissent des articulations.

2° La fille du boueur était un large cercle de fer formé de deux parties réunies par une charnière. On faisait mettre le prisonnier à genoux sur le pavé et on le forçait à se ployer dans le plus petit espace possible. Alors le bourreau, après avoir passé le cercle sous ses jambes, s'agenouillait sur ses épaules et comprimait la victime sur elle-même, jusqu'à ce qu'il pût fermer les extrémités du cercle sur les reins. L'espace de temps alloué pour ce genre de torture était d'une heure et demie, pendant lequel il arrivait souvent que l'excès de la compression faisait jaillir le sang des narines; quelquefois, à ce que l'on croit, des extrémités des mains et des pieds. Voyez Bartoli, 250.

3° Des gantelets de fer, qui se contractaient à l'aide d'une vis. Ils servaient à comprimer les poignets, et à suspendre les prisonniers en l'air aux deux extrémités d'une poutre. On le plaçait sur trois pièces de bois posées l'une sur l'autre, et que l'on retirait successivement de dessous ses pieds quand ses mains étaient attachées. « J'éprouvai, » dit F. Gerard, l'un des patients, « la » principale douleur dans la poitrine, le ventre, les bras et les mains. Je crus » que tout mon sang s'était accumulé dans mes bras et commençait à sortir par » les extrémités de mes doigts. C'était une erreur; mais mes bras enflèrent au » point que les gantelets se trouvèrent complétement enfoncés dans la chair. » Après avoir été ainsi suspendu pendant une heure, je m'évanouis, et quand » je revins à moi je trouvai que les bourreaux me soutenaient dans leurs bras. » Ils avaient remis les pièces de bois sous mes pieds; mais aussitôt que j'eus » entièrement repris connaissance ils les retirèrent une seconde fois. Je fus » ainsi suspendu cinq heures de temps, durant lesquelles je m'évanouis huit ou » neuf fois. » *Apud* Bartoli, 418.

4° La quatrième espèce de torture était une cellule appelée « la petite aise. »

Elle était d'une si petite dimension et tellement construite que le prisonnicr ne pouvait ni se tenir debont, ni marcher, ni s'asseoir, ni se coucher. Il était forcé de s'accroupir et de rester dans cette position pendant plusieurs jours.

J'ajouterai quelques lignes dn Journal de Rishton, afin que le lecteur puisse se former quelque idée de ce qui se passait à la Tour.

5 déc. 1580. Plusieurs catholiques furent amenés de différentes prisons.

10 déc. Thomas Cottam et Lnke Kirbye, prêtres (deux d'entre eux), subirent la compression dans la fille du boueur pendant plus d'une heure. Cottam saigna abondamment du nez.

15 déc. Ralph Sherwine et Robert Johnson, prêtres, furent violemment torturés à la question.

16 déc. Ralph Sherwine fut une seconde fois remis à la question.

31 déc. John Hart, après être resté cinq jours enchaîné au plancher, a été conduit à la question, et aussi Henry Orton, gentilhomme laïque.

3 janvier 1581. Christopher Thomson, prêtre âgé, fut amené à la Tour et mis à la question le même jour.

14 janvier. Nicholas Roscaroe, gentilhomme laïque, fut mis à la question.

Et il continue ainsi jusqu'au 21 janvier 1585, qu'il fut renvoyé. Voyez son Journal à la fin de son édition de Sanders.

Note Q. Campian et Persons avaient obtenu de Gregoire XIII une déclaration que la partie de la bulle de Pie V, qui défendait à tous de rendre obéissance à Elisabeth, ne liait pas les catholiques d'Angleterre dans les circonstances présentes, ou jusqu'à ce que la sentence pût être mise à exécution (Camden. 348. Philopater, 169). D'après cela l'on inférait, avec une grande apparence de raison, que les deux missionnaires admettaient le pouvoir de déposer, et qu'en cas de tentative pour mettre la bulle à exécution ils se joindraient aux ennemis de la reine. Il est toutefois juste d'entendre ce qu'eux et leurs amis disaient pour leur défense, qu'ils désapprouvaient la bulle, et auraient voulu, s'il avait été possible, en obtenir la révocation; mais que suivant la coutume de Rome, nulle censure ne pouvait être revoquée qu'à la sollicitation de la partie censurée. Qu'en conséquence ils tentèrent la seule chose qu'il fût en leur pouvoir d'obtenir, qui était de la faire modifier de la manière ci-dessus, et qu'ils pensaient avoir rendu un véritable service à la reine. Car jusque-là elle avait déclaré douter de la loyauté de ses sujets catholiques à cause de la bulle; mais maintenant elle ne pouvait avoir aucune crainte à ce sujet, excepté dans le cas d'une tentative positive pour la mettre à exécution, circonstance qui, selon toute probabilité, n'arriverait jamais. La bulle de Clément VII contre Henri VIII était morte dans l'oubli; celle de Pie contre Elisabeth s'éteindrait de même si le conseil d'Angleterre voulait seulement le permettre. Procès d'Etat, 1057. Allen, *Défense*, c. IV. Cette déclaration, qui ne fut connue qu'après la mort de Campian, donna naissance aux six questions posées aux missionnaires, touchant lenrs opinions à l'égard du pouvoir déposant, et de lenr conduite future dans le cas d'une tentative de mettre la bulle à exécution. Il y a lieu de supposer que les réponses ne furent pas données correctement dans le rapport publié par l'autorité; mais il n'y a nul doute qu'elles ne fussent pour la plupart évasives et peu satisfaisantes. Voici le détail que Campian donna devant la cour de ses réponses à des questions faites dans le même sens.

« Les mêmes articles (ceux qui lui avaient été proposés par la reine) me » furent alors soumis par les commissaires; mais je fus pressé sur le point de la » suprématie, et sur d'autres suppositions beaucoup plus que je ne pouvais m'y » attendre. Je dis que certainement c'étaient là des questions sanguinaires et » vraiment pharisaïques, qui attentaient à ma vie; et j'y répondis comme le

» Christ par le dilemme : Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu » ce qui appartient à Dieu ! Je reconnus Son Altesse pour ma gouvernante et » ma souveraine. Je reconnus Sa Majesté comme reine *de facto et de jure*, » j'avouai devoir obéissance à la couronne, au chef et primat temporel. Voilà » ce que j'ai dit alors, et ce que je dis encore maintenant. Si alors j'ai failli » en quelque chose, je suis prêt maintenant à le réparer. Que voudriez-vous de » plus? Je veux bien rendre à Sa Majesté ce qui lui est dû; mais je dois aussi » rendre à Dieu ce qui lui est dû; et quant à l'excommunication de Sa Majesté, » on exigea de moi de dire que dans le cas où l'excommunication serait suivie » d'effet, et où le pape aurait assez d'autorité pour la mettre à exécution, je me » croirais alors relevé de mon allégeance ou non? Je dis que c'était une ques- » tion dangereuse, et que ceux qui la faisaient demandaient mon sang. Mais » que je n'avais jamais admis un tel résultat, et que je ne devais pas être forcé » par de telles suppositions. Alors ils dirent que puisque je ne voulais pas ré- » pondre directement à cela, c'était que je cherchais des détours, et que mes » réponses étaient évasives. Eh bien, dis-je, puisqu'il faut encore une fois ré- » pondre, je dis qu'en général ces matières sont de simples points spirituels de » doctrine qui peuvent se disputer dans les écoles; mais qu'elles ne font pas » partie de mon accusation, ni ne peuvent fournir aucune preuve contre moi, » et ne doivent pas être discutées à la cour de King's Bench. Pour conclure, ce » ne sont point des matières de fait; elles ne se rattachent nullement aux for- » mes légales, et le jury ne doit point s'en occuper; car bien que je ne doute » pas qu'il soit composé d'hommes très-savants, et qui ont le plus grand usage » et la plus grande expérience des controverses et des débats qui sont du res- » sort de leur ministère, néanmoins ce sont des laïques, et par conséquent in- » aptes à décider une question d'une telle profondeur. » (Howell, 1062.)

J'ai inséré cette réponse dans toute sa longueur par deux raisons : 1° Elle dément les rapports publiés par le gouvernement; que quand on lui demanda « s'il reconnaissait actuellement Sa Majesté comme reine véritable et legitime, » ou comme reine prétendue et déposée, et qui ne possédait la couronne que » *de facto*, il répondit que la question dépendait du pape Pie V, et que par » conséquent il n'en était pas juge, et refusait de faire aucune autre réponse. » (Howell, 1078.) 2° Elle montre que la véritable question entre le gouvernement et les prisonniers n'était pas qu'ils niaient le droit de la reine et s'efforçaient de détourner ses sujets de leur allégeance (car ils la reconnaissaient comme « leur souveraine *de facto et de jure*, et déclaraient lui devoir obéis- » sance comme à leur chef et primat temporel); » mais si, dans certains cas hypothétiques le pape avait le pouvoir de déposer les princes. Trois répondirent négativement, deux avouèrent franchement que, dans leur opinion, il avait ce pouvoir; les autres, dit-on, refusèrent de repondre, on expliquèrent que cette question était l'affaire des savants, et qu'il leur était impossible de prononcer dans un sens ou dans l'autre.

Beaucoup de gens les regardèrent comme innocents du crime de trahison, pour lequel ils avaient été condamnés. On attribua leur mort à la haine pour leur religion; et pour laver le gouvernement du reproche odieux de persécution, lord Burghley publia un traité intitulé : « L'exécution de la justice pour le maintien de la paix publique et chrétienne contre les fauteurs de séditions, etc. » (Il est imprimé dans les Extraits de Somers, I, 192.) Il y maintenait que l'on avait épargné tous ceux qui avaient consenti à renoncer à leur trahison, et que l'on n'avait fait mourir que ceux qui n'avaient pas voulu désavouer la bulle du pape, par laquelle tous les sujets de la reine étaient dégagés de leur allégeance. Le docteur Allen répliqua par « Une véritable, sincère et modeste défense des catholiques chrétiens qui périrent pour leur foi au dedans comme au dehors, etc. » Il lui fut aisé de démontrer qu'on en avait mis à mort un grand nombre auxquels on n'avait reproché d'autre trahison que celle d'exer-

66.

cer les fonctions du sacerdoce, et que des milliers avaient été mis à l'amende, emprisonnés et dépouillés de toutes leurs propriétés pour la seule offense de leurs pratiques religieuses. Il maintint que les compagnons de Campian n'étaient pas coupables de la trahison pour laquelle ils avaient été exécutés, et que les réponses qu'ils avaient faites aux six questions eussent dû être satisfaisantes. Il fit observer que le pouvoir déposant et la validité de la bulle de Pie V étaient des sujets qu'on ne laissait jamais débattre dans les seminaires ou par les missionnaires en Angleterre; qu'il était imprudent au gouvernement de les mettre publiquement en discussion; mais que puisqu'ils l'avaient fait, il ne se refusait pas à donner sa propre opinion. La question véritable était celle-ci : Les sujets pouvaient-ils légalement se soulever contre leur prince pour la défense de la religion? Il était évident qu'ils avaient ce pouvoir : 1° d'après l'autorité de Calvin, de Beze, de Zwinglo, de Goodman, de Knox, de Luther et des théologiens de Magdebourg, dont ils transcrivaient les opinions; 2° d'après la conduite des réformateurs en Ecosse, en France et dans les Pays-Bas; et 3° d'après la conduite d'Elisabeth elle-même, qui n'eût jamais aidé de son argent et de ses troupes les révoltés d'Ecosse, de France et de Flandre, si elle n'eût été persuadée que la révolte était légale quand c'était dans l'intérêt de la religion. Ceci établi, il demandait s'il valait mieux pour la société que la question de savoir si le mal était assez grand pour autoriser la résistance ouverte, fût laissée à la décision du peuple lésé, qu'au pape, leur père commun à tous. Il soutenait naturellement la dernière partie de l'alternative; et ensuite il s'efforçait de s'appuyer de l'autorité de deux théologiens catholiques du concile de Latran, et d'exemples tirés de l'Ancion Testament. Allen, *Défense*, c. IV.

Afin de supprimer ce traité, Aldfield, qui avait apporté en Angleterre un grand nombre d'exemplaires, fut poursuivi pour crime de haute trahison. Dans l'acte d'accusation on transcrivit plusieurs passages (quelques-uns très-inexactement); partout où Allen parlait des rois en général, on prétendit qu'il avait voulu parler de la reine en particulier, et l'on maintint que le but de l'ouvrage était de soulever la révolte dans le royaume et d'amener le détrônement de la souveraine. Aldfield subit la mort des traîtres. Voyez l'acte d'accusation dans Strype, III, *App*. 121.

Vers le même temps un autre ecclésiastique catholique, du nom de Bishop, missionnaire zélé, soutint la doctrine contraire, prétendant que les prisonniers s'étaient laissés tromper par l'autorité du concile de Latran; il entreprit de démontrer que le célèbre canon de ce concile était en réalité un décret particulier d'Innocent III; qu'il n'avait jamais été reconnu en Angleterre et qu'aucun canon n'avait jamais été publié par le concile lui-même. Camden, 380. Peu après, un autre, du nom de Wright, soutint la même opinion. Strype, III, 251.

NOTE R. Si nous en croyons Camden, en 1583 le mécontentement des catholiques les engagea à imprimer des livres dans lesquels ils exhortaient les filles de la reine à la traiter comme Judith avait traité Holoferne (Camden, 411). S'il en est ainsi, ils n'auraient pu trouver un moyen plus propre à manquer leur but.

Le livre auquel il fait allusion était un « Traité du schisme, par Gregorie Martin, licencié en théologie, Duaci, apud Joannem Foulcrum, 1578. » Dans le second chapitre l'auteur énumère les exemples tirés de l'Ancien Testament, des personnes qui avaient refusé de participer à toute espèce de culte qu'il regardait comme illégitime. Le troisième exemple est celui de Tobie. Arrivé au quatrième, il s'exprime ainsi : « Vient ensuite Judith, de laquelle, si nos dames » catholiques voulaient imiter la piété et la constante sagesse, elles pourraient » détruire Holoferne, le maître hérétique, et étonner toute sa suite, et ne souille» raient plus leur religion en communiquant avec eux sur le moindre point. Elle

» vint pour plaire à Holoferne, mais cependant elle ne voulut pas même consentir » à manger de ses viandes ; mais elle en apporta avec elle qui lui appartenaient, » et elle lui dit clairement que, quoique étant dans sa maison, elle devait ce- » pendant servir son Seigneur et Dieu, et désirait pour cet effet avoir une fois » par jour la liberté de sortir des portes et de rentrer. Je ne saurais manger de » ce que vous me présentez, à moins d'encourir le déplaisir de Dieu. »

En 1580, ce livre fut réimprimé par William Carter, qui en 1583 fut accusé de trahison comme ayant, par cette publication, projeté la mort de la reine et le renversement de l'Eglise réformée. Dans son procès le passage précité fut allégué contre lui. Par Holoferne, le monstre hérétique, on entendait, à ce que prétendaient les avocats de la couronne, la reine d'Angleterre, et par la destruction d'Holoferne on entendait la mort de la reine. Carter répliqua, 1° en protestant devant Dieu, qu'il n'avait jamais pris le passage dans ce sens, ni qu'il n'avait jamais su que personne l'eût fait ; 2° en maintenant, ce que tout homme impartial doit voir, qu'il avait un sens tout différent. Le seul but de l'auteur était de prévenir ses frères contre le péché du schisme. Dans ce but il conseillait aux dames catholiques d'imiter Judith ; de même qu'elle s'abstenait de toutes viandes profanes, de même elles devaient s'abstenir de toute participation avec d'autres personnes à un culte qu'elles regardaient comme schismatique. C'est ainsi qu'elles détruiraient Holoferne. Cette expression était métaphorique. Par Holoferne on entendait Satan, l'auteur de l'hérésie et l'ennemi de leur salut, qu'ils dompteraient par leur fermeté dans leur religion en repoussant un service schismatique. Mais le raisonnement de Carter ne fut pas admis, et on l'exécuta comme traître (Bridgewater, 127-134). Après avoir attentivement parcouru le traité dans tout son entier, je ne trouve rien qui puisse motiver une telle accusation.

Note S. Je réunirai ici quelques notes diverses sur l'histoire de Marie à cette période.

1° Le comte de Shrewsbury ayant obtenu la permission de visiter la cour dans le double objet de se laver des calomnies dont sa femme et ses deux fils avaient entaché sa réputation, et d'obtenir qu'on le déchargeât du disgracieux office de gardien de la reine d'Ecosse, Marie fut confiée à la garde de sir Ralph Sadler. Un peu auparavant il était survenu un événement qui l'avait fort inquiétée. Topcliffe, persécuteur connu des catholiques, avait répandu le bruit que la reine captive avait eu deux enfants avec son gardien, lord Shrewsbury. La comtesse, qui avait querellé avec son mari, permit, si même elle n'encouragea pas ces bruits scandaleux, qui furent répandus dans les cours étrangères comme fondés sur son autorité. Marie écrivit dans les termes les plus énergiques pour venger son honneur, et demanda que la comtesse fût forcée de déduire ses raisons pour faire une telle accusation, ou de reconnaître qu'elle était fausse (2 janvier 1584. Jebb, II, 557). Il paraît qu'Elisabeth lui accorda sa demande ; car il existe encore aux archives une déclaration faite sous serment par la comtesse et ses deux fils, par laquelle ils reconnaissent les bruits comme scandaleux, malicieux et faux, et protestent qu'ils n'en ont été ni les auteurs ni les propagateurs (Chalmers, I, 374, note).

2° Ce fut, je pense, à cette occasion que Marie écrivit la lettre célèbre donnée par Murdin, 558-560, en réponse à une d'Elisabeth, dans laquelle elle lui demandait une relation fidèle de tout ce que lady Shrewsbury avait dit devant elle de préjudiciable à la réputation de sa reine. Marie y consentit et détailla sans cérémonie une multitude de faits, ou de prétendus faits, que la comtesse avait rapportés dans la conversation, en témoignage de la vanité du caractère irrascible et des amours d'Elisabeth. Elle a été sévèrement blâmée pour cette lettre par plusieurs écrivains qui l'ont attribuée à la colère et à la vengeance,

tandis que d'autres ont représenté comme fausses et calomnieuses les accusations qu'elle contient. L'on peut répondre aux premiers que la lettre ne fût écrite que pour obéir au désir exprime par Elisabeth, et aux seconds qu'elle se trouve confirmée dans presque toutes ses particularités par d'autres documents authentiques.

3° Marie, dans une autre lettre, publiée dans la Vie de lord Egerton, fait la description la plus pitoyable de sa résidence à Tutbury. La maison bâtie en bois, et destinée dans l'origine à être un rendez-vous de chasse, était dans le plus grand délabrement. Elle était située sur une haute colline, exposée à tous les vents et entourée d'une haute muraille, qui interceptait la plus grande partie des rayons du soleil. Marie avait deux « petites chambrettes » pour elle et ses femmes; les murs en étaient tout crevassés. Le plâtre s'était en beaucoup d'endroits séparé du bois; et quoiqu'elles se retranchassent derrière des paravents, des rideaux et des couvertures, elles étaient presque continuellement enrhumées. Marie n'avait aucun endroit où elle pût se promener à couvert, et aucune pièce où elle pût se retirer si ce n'est deux « petits trous, » d'environ sept pieds carrés donnant sur le mur. La maison était encombrée de domestiques et de gardes, et n'avait rien de convenable pour un si nombreux personnel; les lieux d'aisance, placés sous ses fenêtres, exhalaient une odeur insupportable, et étaient vidés tous les samedis. Bref, c'était un lieu tel que pas un lord du royaume, pas même l'un de ses ennemis acharnés qui, étant au-dessous des lords, cherchaient à la mettre au-dessous d'eux-mêmes, n'eût regardé comme le châtiment le plus tyrannique d'être forcé d'y vivre pendant une année de la même manière qu'ils l'y avaient contrainte elle-même. Egerton, page 6.

4° Dans une lettre à Elisabeth, après avoir fait observer que l'assassinat du jeune homme à Tutbury était l'effet du zèle puritain, et que le même zèle combiné avec des intérêts personnels pouvait aussi chercher sa mort, elle continue : « Quand je compare l'avis, qui vous a été si souvent donné, de m'ôter la vie, » avec les délibérations récentes du parlement, auxquelles vous seule avez mis » un frein, et le but de l'association, qui n'est en réalité qu'une conspiration » déguisée pour me massacrer, ainsi que tous ceux qui professent ma religion, » je vous supplie, madame, à mains jointes, de me délivrer de cette longue et » misérable captivité. Nommez vos conditions, j'y souscrirai, quelles qu'elles » puissent être, pourvu que ma conscience soit sauve. Si mes offres précédentes » ne sont pas suffisantes pour votre sûreté, prenez tous mes droits à la succes- » sion, je serai contente. Je n'ai aucun doute de votre sincérité et de votre » bonne foi personnelle. Mais quand ils m'auront assassinée à votre insu, qui » pourra réparer le mal à mon égard? Vous dites qu'ils ne commettront pas » une action si injuste et si dégradante pour leur réputation. Mais qui d'entre » eux croira avoir agi injustement et honteusement quand il n'aura fait que ce » qu'il a par l'association juré de faire? La confession de Parry, quoique l'on » m'ait dit que Parry était leur espion, leur sera une justification suffisante. » Considérez à quoi cette conspiration oligarchique pourra conduire par la » suite. Je l'ai toujours condamnée, quoique je me sois aussi moi-même en- » gagé volontairement à travailler pour votre sûreté qui ne m'est pas moins » chère qu'à aucun de vos propres sujets. — Et permettez-moi de vous faire ob- » server que persécuter les catholiques comme vous le faites pour raison de » conscience, ne peut qu'être dangereux pour vous-même. Quand les hommes » sont poussés au désespoir, personne ne peut calculer les conséquences. Vous » avez dit à mon secrétaire que vous n'aviez nullement l'intention de pour- » suivre aucun homme pour religion seulement; et dans les premières années » de votre règne, tant que vous observiez cette maxime, vous ne fûtes jamais » troublée par aucune conspiration contre vous. Pour l'amour de Dieu, ma- » dame, persistez dans cette sainte résolution digne de vous, digne de tous ceux

» de votre rang. Le siècle présent a suffisamment prouve, dans toutes les par- » ties de la chrétienté, que la force humaine ne peut l'emporter sur la con- » science. Quant à moi, si c'est à ma religion que mes ennemis en veulent, je » suis prête, par la grâce de Dieu, à pencher mon cou sous la hache, et à verser » mon sang à la face de toutes les nations chrétiennes. Je regarderai comme » un bonheur d'être la première victime. Ce n'est pas ici une vaine ostentation; » vous savez que je ne suis pas hors de danger. » Jebb, II, 582.

NOTE T. Lettre d'Anthony Babington à Pooley, avant son arrestation.

« Robyn, sollicitæ non possunt curæ mutare rati stamina fusi. Je suis prêt à » endurer quoi qu'il m'arrive. Et facere et pati Romanum est. Vous pouvez rendre » témoignage de ce qu'a été ma conduite envers M. le secrétaire, et vous savez » mieux que personne quelle a été mon amitié pour vous. Il s'est passé des » choses fort étranges à mon logement. Je suis toujours tel que j'ai prétendu » être. Je prie Dieu que vous soyez de même à mon égard, maintenant et » pour toujours. Prenez soin de votre côté, de peur que vous ne soyez blâmé » pour les malheurs qui en arrivent. Est exilium inter malos vivere. Adieu, » cher Robyn, si ce que je crois est la vérité. Sinon, adieu, — omnium bipe- » dum iniquissimus. Envoie-moi ta réponse pour ma satisfaction, et aussi mon » diamant avec ce que tu voudras y joindre. La fournaise où notre foi sera » éprouvée est déjà préparée. Porte-toi bien jusqu'au revoir, quand il plaira à » Dieu.

» A toi, tu sais jusqu'à quel point.

» ANTHONY BABINGTON. »

NOTE U. Je ne pense pas que l'accusation portée contre la reine d'Ecosse ait une grande apparence d'improbabilité. Il est très-possible qu'une femme qui souffrait depuis vingt ans un injuste emprisonnement, et qui était continuellement harassée par la crainte d'être assassinée, ait regardé comme légitime de conquérir la vie et la liberté par la mort de son oppresseur. « Car, » dit Chasteauneuf, dans une lettre du 26 août, « estant née princesse souveraine et détenue prisonnière par si longtemps contre raison, elle ne peult estre blasmée » (quand bien elle auroit faict tout ce dont on la veult charger), si elle a » cherché tous les moyens de se délivrer. » Egerton, 232. Mais la question véritable n'est pas de savoir ce qu'elle pouvait avoir pensé, mais si elle donna positivement son consentement et son approbation au projet d'assassinat qui lui avait été proposé au nom de Babington.

Marie, comme nous l'avons déjà vu, nia que les « passages des lettres rela- » tifs à l'attentat contre la reine eussent été écrits par elle ou de son consente- » ment. » Elle affirma sous serment qu'elle n'avait jamais trempé dans aucun complot contre la vie d'Elisabeth, et elle répéta cette même affirmation dans sa prière sur l'échafaud.

Pour prouver l'accusation contre elle, après sa dénégation, il fallait démontrer que la copie de sa réponse à Babington, que l'on produisit en cour, était la réproduction fidèle de la réponse qu'elle avait commandée à Curle de mettre en chiffres et d'envoyer au conspirateur. Maintenant, sans contester la fidélité de Curle, nous savons que la réponse passa de Curle aux mains de Phillipps à Chartley, et qu'elle resta en la possession de Philipps et de Walshingham, deux hommes positivement engagés dans un complot pour amener Marie à l'échafaud, huit jours entiers, c'est-à-dire du 18 au 28 juillet, avant d'être envoyée par eux à Babington. Sortit-elle de leurs mains dans le même état qu'elle y était arrivée? Lui envoyèrent-ils l'original tel qu'il avait été chiffré par Curle, ou une copie faite par Philipps? Puis que devint-elle ensuite? C'est encore ce que nous ignorons. On ne la produisit jamais, mais on y substitua à Fo-

theringay une copie déchiffrée. Mais s'ils n'avaient pas l'original comment se procurèrent-ils la copie? Par qui fut-elle faite? Là-dessus ils gardent également le silence. Donner l'explication de tous ces points, c'eût été trahir leur secret, c'eût été découvrir, pour me servir de l'expression de Philipps, « de quel côté venait le vent. »

Pour repousser les accusations basées sur cette copie contestée, la reine d'Ecosse demanda qu'on lui permît de revoir ses papiers saisis à Chartley. Maintenant parmi ces papiers se trouvait la lettre française, dont il était prouvé qu'une traduction fidèle avait été envoyée par Curle à Babington. Quoi de plus aisé que de la mettre entre les mains de Marie, et de montrer par la comparaison que la copie déchiffrée était la représentation fidèle de la version de Curle? Ils firent usage de divers autres papiers trouvés à Chartley, mais jamais de cette lettre. Jamais même ou n'en fit la moindre mention. Peut-on douter des raisons qui la firent supprimer?

Nous avons déjà remarqué que les aveux de Nau et de Curle, indépendamment des circonstances dans lesquelles ils furent faits, ne pouvaient pas être considérés comme concluants. Bien plus, on peut encore leur opposer deux autres dépositions : l'une par Nau, qui en appela à la mémoire de tous ceux qui avaient été présents à la procédure de Westminster, que, quand on lui avait permis de parler, il avait ouvertement déclaré que « les principaux chefs d'accusation, » ceux sur lesquels seulement l'on pouvait motiver quelque peu la condamnation, étaient « faux, calomnieux et supposés. » *Harl. Ms.* 4649; — l'autre par Curle, qui est la dernière confession qu'il signa le 6 août 1587, avant sa sortie de la maison de Walsingham, après une année de détention, et qui devait très-probablement contenir tout ce qu'on put lui arracher de favorable à la poursuite. Il y dit : « En outre, on me montra les deux lettres écrites en » chiffres par moi et reçus par Babington, et le déchiffrement exact des deux » pièces mot pour mot, avec les deux alphabets qui furent trouvés parmi les » papiers de la reine; la copie de la première de ces dites lettres écrite de ma » propre main, ce que je ne pouvais éviter de reconnaître comme je l'ai fait, et » une véritable copie des principales lettres de Babington à Sa Majesté, le tout » reconnu dans sa confession signée de sa main; et aussi le post-scriptum des- » dites lettres de Babington à M. Nau, pour lui demander son opinion sur un » M. Powley; ledit post-scriptum reconnu par M. Nau, et que j'y avais répondu » dans sa lettre; laquelle réponse contenant seulement en effet que Babington » ne devait pas se fier à Powles, fut trouvée écrite de ma main parmi les au- » tres papiers; et différentes lettres écrites entre les porteurs des paquets, et » une qui mentionne le reçu de la lettre de Babington et l'envoi de sa réponse.» — On peut observer ici que dans cette longue énumération, les seules lettres de Babington qu'il admette lui avoir été montrées sont les billets des 15 juin et 12 juillet, mais non l'importante réponse du 17. Puis il continue : — « Sur une » preuve aussi évidente et aussi irrécusable, je ne pouvais nier aucunement; » mais il me fallut à la fin, pour de très-importantes raisons, avouer comme je » le fis alors que j'avais déchiffré la principale lettre de Babington à Sa Ma- » jesté, et que j'avais reçu de M. Nau, par ses ordres, la réponse qu'elle y avait » faite, et qu'elle avait lue et examinée en ma présence; laquelle réponse je » traduisis en anglais, et après que Sa Majesté l'eut parcourue je la mis en » chiffres, pour qu'elle fût envoyée à Babington. En témoignage de quoi j'ai » signé ces présentes de ma main, à Londres, le 6 d'août 1587.

» CURLL. » (Avec un paraphe.)

A première vue, ce document pourrait être regardé par le lecteur comme une admission des faits contestés; mais s'il l'examine attentivement, il restera convaincu que tout cela n'a aucun rapport à la cause. Curle avoue, à la vérité, que

Marie répondit aux lettres de Babington, et qu'il traduisit sa réponse et la mit en chiffres; mais quant à savoir si cette réponse était ou n'était pas fidèlement représentée dans la copie déchiffrée produite à Fotheringay, c'est une question dans laquelle il n'entre pas, et dans laquelle probablement il ne pouvait pas entrer; car nous devons naturellement inférer des aveux ci-dessus et de ceux qu'il avait faits précédemment, que jamais on ne lui laissa voir la copie déchiffrée (1).

Je ne doute aucunement que Nau n'ait dit la vérité lorsqu'il informa Elisabeth que Marie avait résolu de profiter des services de Babington seulement en ce qui regardait sa délivrance de prison. Mais comment alors pouvons-nous expliquer les allusions au meurtre projeté qui se trouvent dans la copie déchiffrée? Je les attribuerai à l'adresse de Philipps, qui travaillait sous les yeux de Walsingham. Rien de plus facile pour cet artiste, tandis qu'il était occupé de déchiffrer la lettre, que de donner, par l'addition ou le changement de quelques mots, un sens tout différent de celui du texte dans la lettre originale.

Dans l'exemple suivant, la main du faussaire me semble s'être trahie elle-même : « Les affaires, » fait-on dire à Marie, « étant ainsi préparées, et les » forces toutes prêtes au dedans et au dehors du royaume, alors il sera temps » *de mettre les six gentilshommes à l'œuvre* (pour assassiner la reine), prenant » vos mesures pour que, immédiatement après l'accomplissement de *leur dessein* » (l'assassinat), je sois soudainement transportée hors de cette place, et que » toutes vos forces soient en même temps en campagne pour me joindre et at- » tendre alors l'arrivée du secours étranger, que l'on devra hâter en toute di- » ligence. » Elle ordonne ensuite que l'on tienne à la cour quatre bons cavaliers pour l'avertir de l'accomplissement du dessein (l'assassinat), afin qu'elle puisse s'échapper avant que ses gardiens n'aient eu le temps de fortifier la maison : c'est, dit-elle, le meilleur plan que l'on puisse organiser ; « car agir de ce côté » avant de s'être assuré d'un secours étranger suffisant ne servirait qu'à vous » mettre en danger vous-mêmes... et me faire sortir de cette place sans être au- » paravant certain de me placer au milieu d'une bonne armée, ou en quelque » lieu suffisamment fort... ne ferait que servir d'excuse à cette reine pour me » rattraper et me renfermer dans quelque forteresse d'où je ne pourrais jamais » m'échapper ensuite, si elle ne me traitait pis. » Mais comment Elisabeth eût-elle pu la rattraper, si elle, Elisabeth, eût été mise à mort? Il était assez naturel que Marie craignît un second et plus rigoureux emprisonnement si elle retombait entre les mains de la reine, et que par conséquent elle leur défendit d'essayer de la délivrer sans avoir une force suffisante pour la protéger; mais il est impossible de concevoir qu'elle eût aucune crainte de tomber entre les mains d'Elisabeth, après avoir dit que la tentative de sa délivrance devait dépendre de l'accomplissement du dessein des six gentilshommes (c'est-à-dire de l'assassinat d'Elisabeth). Les raisons qu'elle donne pour les mesures qu'elle prescrit me paraissent prouver qu'elle n'avait fait aucune mention de l'assassinat dans ces mesures.

A l'égard de Nau, il est clair que Marie le soupçonnait de l'avoir accusée pour sauver sa propre vie. La manière artificieuse dont on lui avait présenté les dépositions de son secrétaire lui en avait donné suffisamment raison. Mais ce n'étaient que des soupçons; elle n'avait pas de preuves. Il paraît fort douteux qu'il ait jamais reconnu comme authentiques, dans sa confession du 21 septembre, les passages relatifs à l'assassinat. Nous savons qu'en d'autres occa-

(1) Une copie de ces aveux de Curle, mais étrangement métamorphosée et datée du 7 d'août, se trouve dans M. Von Raumer, vol. III, p. 327. Ces aveux ont été copiés pour moi par M. Holmes sur l'original (*Cot. Ms. Calig.* I), comparé avec le Ms. harléien 4647, qui a fourni quelques mots aux endroits où l'original avait été endommagé par le feu.

sions il la déclara innocente, particulièrement dans sa protestation à la reine le 10 septembre, et dans sa déclaration publique devant les commissaires à Westminster, le 25 octobre.

Note V. L'absence du comte de Shrewsbury avait été tolérée pour motif d'indisposition. Néanmoins, quoiqu'il n'eût aucune connaissance personnelle de la procédure, il fut décidé qu'il donnerait la sanction de sa signature au jugement. Dans cette vue, Burghley le visita à Stilton et lui donna le détail de ce qui s'était passé à Fotheringay. Le 22 octobre, le lord chancelier écrivit au comte, par ordre de la reine, « de faire tout son possible pour venir à Westminster, pour en terminer sur la commission du 25. » Cette lettre était accompagnée d'une autre de Burghley, qui l'informait du grand désir qu'avait la reine qu'il concourût au jugement avec les autres commissaires. S'il ne pouvait pas venir, « alors, » continue le ministre, « je prie votre seigneurie de » m'écrire que, puisque, en ayant conféré ensemble, nous avons tous deux » pensé que la reine d'Ecosse ne s'était pas disculpée par ses réponses (avec » quelle réserve il s'exprime ici !) de l'accusation portée contre elle d'avoir » comploté et projeté la mort de Sa Majesté la reine, si vous vous trouviez pré- » sent, votre seigneurie prononcerait son opinion dans ce sens, et que par » conséquent, en votre absence, occasionnée par maladie, vous me donnez au- » torisation et me requérez de déclarer que telle est votre opinion. »

Le 26, il écrit encore : « Hier, dans la chambre étoilée, quand tous les com- » missaires étaient assemblés, à l'exception seulement de votre seigneurie et de » my lord de Warwick, tous deux pour cause, et après qu'ils eurent pro- » noncé leur sentence tous dans le même sens, déclarant la reine coupable de » complicité dans la conspiration, et d'avoir en outre projeté et combiné di- » verses choses tendant au mal et à la destruction de la personne de Sa Ma- » jesté, my lord chancelier et moi nous déclarâmes, en lisant la lettre de votre » seigneurie, que votre sentence était conforme à la sentence générale de tout » le reste ; et il fut alors ordonné que lundi prochain (31) la procédure et la » sentence seraient mises par écrit sous forme de procès-verbal, auquel nous » devrons tous apposer notre sceau. »

Le lendemain 27 il écrit une troisième fois. Il avait appris des juges que la première lettre du comte ne donnait pas à Burghley le droit d'agir légalement pour lui. En conséquence, il dit : « J'envoie maintenant à votre seigneurie la » copie fidèle de votre première lettre, avec l'interlignation de plusieurs choses » à changer dans la forme ; et j'ai aussi envoyé à votre seigneurie, sur un pa- » pier à part, les mots qui doivent être insérés dans la nouvelle lettre en place » de ceux qui sont soulignés. Et ainsi je m'en remets à votre seigneurie pour » faire écrire votre lettre au lord chancelier et à moi comme était la première » et avec la même date, avec le changement seulement de ce que j'ai souligné, » en place de quoi l'on devra écrire les autres phrases contenues dans l'autre » papier ci-inclus. »

Le 28, le comte écrivit une réponse (publiée par Lodge, II, 333) leur donnant l'autorisation de signer son nom, et envoyant son sceau pour « être ap- » pliqué avec le susdit. »

Après tout, cette signature par procuration fut jugée insuffisante, car le 30 novembre lord Burghley écrit : « La sentence fut signée hier par tous les » commissaires qui se trouvaient ici au parlement, et j'ai répondu pour votre » seigneurie que vous ne manqueriez pas de signer à la première occasion, et » ainsi on a laissé une place pour votre nom. »

Tiré des papiers en la possession du comte de Shrewsbury.

Note X. La lettre de Marie à Sixte V, datée du 23 novembre 1586, est en-

core aux archives du Vatican. Elle est en français. Une traduction en a été donnée en italien par Tempesti, *Vita e geste di Sisto Quinto*, I, 311, et on en trouve un extrait dans Becchetti, XII, 377.

Dans cette lettre, elle informe le pontife qu'elle a reçu ce jour même l'ordre de se préparer à la mort, qui lui a été intimé par lord Buckhurst et autres; qu'elle avait l'intention, si on lui permettait de voir son aumônier ou un prêtre catholique, de se conformer aux usages établis dans l'Eglise catholique. Elle s'attendait toutefois que ceci lui serait refusé; c'est pourquoi elle s'avouait pécheresse à ses pieds, et implorait la miséricorde de Dieu sur son âme. Elle continuait ensuite sur ce ton pieux : « Entre laquelle (mon âme) et la justice de » Dieu j'entrepose le sang de Jésus-Christ, pour moy crucifié et toutz les pé- » cheurs, l'une des plus exécrables desquelz je me confesse estre, veu les » grâces infinies par luy reçues, par moy mal recognoscées et employées: ce » qui me rend indigne de pardon, si la promesse faicte à touts ceulz chargés » de péchés et afflictions spirituelles d'estre par luy assistez, et sa miséricorde » ne m'enhardissoient, suivant son commandement, de venir vers luy portant » ma charge, afin d'estre par luy deschargée à l'exemple de l'enfant prodigue; » et qui plus est offrant au pied de sa croix volentierement mon sang pour le » maintien et fidelle zèle que je porte à son Eglise, saus la restauration de la- » quelle je ne désire jamais vivre en ce monde. »

Elle continue en recommandant au pontife la conversion de son fils à la foi catholique, et à cet effet elle lui transfère toute son autorité maternelle et le prie d'employer la coopération du roi d'Espagne, le seul prince qui l'ait réellement aidée dans sa captivité. Si Jacques continue dans son erreur, elle ne laisse à ce monarque tous ses droits à la couronne d'Angleterre qu'à la condition d'obtenir l'approbation du pape. S'il se repent, elle lui enjoint de regarder Philippe et les princes de la maison de Guise comme ses plus proches parents, et désire, comme le dernier vœu qu'elle puisse former sur terre, qu'il épouse l'infante d'Espagne. Le porteur lui donnera la relation fidèle de tout ce qui s'est passé, et elle espère que sa sainteté pourra mettre en évidence la vérité de son histoire, et réfuter les calomnies inventées contre elle par les ennemis de l'Eglise. En conclusion, elle avance qu'il y a à sa cour, et même parmi les cardinaux, des personnes qui passent pour trahir la cause de Dieu, et que le lord Saint-John est soupçonné d'être un espion du lord trésorier, 23 nov. 1586.

J'ai appelé l'attention du lecteur sur cette lettre pour les raisons suivantes. Pendant nombre d'années après la mort de Marie on crut que la reine, la veille de son exécution, avait fait un testament par lequel elle laissait le royaume d'Angleterre à Philippe d'Espagne, dans le cas où son fils ne deviendrait pas catholique; et que le cardinal Laurea et Lewis Owen, évêque de Cassano, avaient attesté qu'il était écrit de la main de la reine. Ce testament néanmoins ne put jamais être découvert (Mémoires de Butler, III, 265. Burnet, III, *Rec.* 711). Selon mon opinion, il n'y a pas de doute que ce bruit a été le résultat d'un malentendu, et que le testament véritable est cette lettre dans laquelle elle laisse la disposition de ses droits à ce monarque et au pontife; et ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'à la fin on trouve une attestation de Lewis Owen, évêque de Cassano, déclarant que l'écriture est celle de Marie, reine d'Ecosse.

Note Y. Je me propose dans cette note de donner quelques détails sur ce pamphlet, que tous ceux qui ont écrit sur l'Armada ont pris soin de mentionner, quoique peu d'entre eux l'aient jamais eu entre les mains. Il avait été imprimé à Anvers, pour être distribué en Angleterre au moment de l'invasion; mais l'invasion n'eut pas lieu, et on en brûla soigneusement presque tous les exemplaires; c'est pourquoi le livre est devenu extrêmement rare. Il a pour titre:

« Avertissement à la noblesse et au peuple d'Angleterre et d'Irlande concer-
» nant la guerre présente, faite pour l'exécution de la sentence de sa sainteté
» par le haut et puissant roi catholique d'Espagne, par le cardinal d'Angle-
» terre, anno MDLXXXVIII. » Il commence ainsi : « Gulielmus, miseratione
» divinâ S. R. E. tituli sancti Martini in Montibus cardinalis presbyter, de An-
» gliâ nuncupatus, cunctis regnorum Angliæ et Hiberniæ proceribus, populis
» et personis, omnibusque Christi fidelibus salutem in Domino sempiternam. »
Après une courte préface, il entreprend de démontrer, 1° de qui et de quelle manière Elisabeth tient sa naissance; 2° comment elle s'est emparée de la dignité royale ; 3° comment elle s'est comportée à l'intérieur comme à l'extérieur; 4° par quelles lois divines et humaines son châtiment est demandé ; 5° combien de raisons justes, honnêtes et nécessaires, ont tous les vrais Anglais d'embrasser et de seconder cette cause.

« 1° Elle est bâtarde, fille de Henri VIII par son commerce incestueux avec
» Anne Boleyn.

» 2° Elle a été placée sur le trône par force, déposant injustement les
» lords du clergé, sans lesquels il ne peut être tenu de parlement légitime ni
» fait de statut légal, et sans l'approbation du siége de Rome, contrairement
» au pacte fait par le roi Jean à la demande spéciale et par la coopération des
» lords et des communes, comme une chose nécessaire pour préserver le
» royaume de l'injuste usurpation des tyrans.

» 3° Quant à sa conduite, elle s'est déclarée elle-même hérétique ; elle usurpe
» avec un orgueil luciférien le titre de suprême gouvernement ecclésiastique :
» chose inouïe dans une femme, intolérable pour les chefs de sa propre secte
» et pour tous les catholiques du monde, ridicule, absurde, monstrueuse, détes-
» table à l'extrême, et une vraie fable pour la postérité.

» Elle est donnée et reconnue pour une bâtarde incestueuse, conçue et née
» dans le péché d'une infâme courtisane, Anne Boleyn, exécutée plus tard
» pour cause d'adultère, de trahison, d'hérésie et d'inceste, entre autres avec
» son propre frère naturel ; laquelle Anne Boleyn son père avait prise avec lui
» par un prétendu mariage contracté du vivant de sa femme légitime, comme il
» avait auparavant connu et entretenu de la même indigne manière la mère et
» la sœur de ladite Anne.

» Elle est coupable de parjure en violant le serment de son couronnement.

» Elle a aboli la religion catholique, — profané les sacrements, — défendu
» de prêcher, — et comme une impie dépouillé les églises, déposé et emprisonné
» les évêques, et supprimé les monastères.

» Elle a détruit la plus grande partie de l'ancienne noblesse, mettant dans
» leurs maisons et leurs appartements des traîtres, des espions, des délateurs
» et des provocateurs, qui surveillent pour elle toutes leurs démarches, leurs
» paroles et leurs écrits.

» Elle a élevé une nouvelle noblesse d'hommes bas et impurs, enflammés
» d'une avarice et d'une ambition infinies.

» Elle a introduit un nouveau clergé, composé du véritable rebut des plus in-
» dignes des mortels.

» Elle a fait du pays un lieu de refuge pour les athées, les anabaptistes, les
» hérétiques et les rebelles de toutes les nations.

» Elle a dépouillé le peuple, non-seulement par des subsides plus fréquents
» et plus considérables qu'aucun autre prince, mais encore par diverses four-
» beries honteuses de loteries, de lois, de décrets, d'altération des monnaies, et
» de tromperies semblables.

» Elle vend des lois, des licences, des dispenses, des pardons, etc., pour de
» l'argent et des présents dont elle enrichit ses pauvres cousins et favoris
» Parmi les derniers est Leicester. Alors qu'elle commença à s'abandonner

» à sa sale lubricité, il fit assassiner sa propre femme pour avoir plus de liberté » et de crédit, et il est ouvertement connu que plus tard, pour satisfaire également ses passions brutales avec une autre noble dame, il fit mourir le » mari. Cet homme domine la chambre privée, la cour, le conseil, le parlement, les ports, les forts, les mers, les vaisseaux, les fournitures, les hommes, » les munitions, et tout le pays.

» A l'individu susnommé et à diverses autres personnes elle a prostitué son » corps, contre les lois de Dieu, à la honte de la majesté royale, et au grand » reproche de toute la nation, par une variété de débauches incroyables et im» possible à décrire, dont la modestie défend de se ressouvenir; et l'on ne » pourrait décrire à de chastes oreilles de quelle manière honteuse elle a souillé » et couvert d'infamie sa personne et son pays, et fait de sa cour, par ces me» nées damnables et abominables, un piége pour enlacer dans le peché et faire » tomber les jeunes gens de la noblesse et de la gentillesse du pays; ce pour» quoi elle est devenue notoire dans le monde entier, et la fable de tous les » étrangers à cause de sa turpitude, qui est si grande, surtout dans une femme » et une reine, qu'elle mérite non-seulement la déposition, mais toute la ven» geance de Dieu et des hommes, et ne peut être tolérée sans une infamie » éternelle pour toute la nation; le monde entier se moquant de notre lâcheté » efféminée pour avoir souffert qu'une telle créature régnât depuis bientôt » trente années sur nos personnes et nos âmes, et eût le gouvernement princi» pal de toutes nos affaires, tant spirituelles que temporelles, pour l'extinction » non-seulement de la religion, mais aussi de toute chasteté et honnêteté.

» Elle ne se marie pas parce qu'elle ne peut se borner à un seul homme; et, » à la condamnation du mariage chaste et légitime, elle a forcé le parlement » même à consentir à une loi par laquelle personne ne peut être nommé pour » son successeur, excepté le fils naturel, c'est-à-dire le bâtard, né de son pro» pre corps. (Ici est une allusion à ses enfants illégitimes, longtemps cachés ou » *supposés*.)

» Elle se lie avec les rebelles de toutes les nations, et est reconnue pour être » la principale source de toutes ces terribles révoltes en Ecosse, en France et » en Flandre; envoyant à l'extérieur par ses ministres, ainsi qu'il a été prouvé » par des lettres interceptées et des aveux, quantité d'intrigants, d'espions et » de machinateurs, à la cour de presque tous les princes, non-seulement pour » lui donner des nouvelles, mais pour communiquer avec les mécontents; et » elle a cherché à faire périr sa sainteté le pape et le roi d'Espagne.

» Elle est excessivement orgueilleuse, entêtée et impénitente, quoiqu'elle soit » excommuniée depuis dix-huit années.

» Elle a assassiné des évêques, des prêtres, et la reine d'Ecosse.

» 4° Ayant rapporté plusieurs exemples de déposition de rois dans l'Ancien » Testament, et de l'excommunication de plusieurs empereurs par différents » papes, il fait observer que la sentence rendue par Pie V n'a pas été mise à exé» cution, en raison tant de la mort de ce pontife que du grand pouvoir de la » reine. Mais sa persévérance dans le péché, sa persécution des catholiques, et » les secours qu'elle a donnés aux rebelles, ont décidé Sixte V à engager Phi» lippe d'Espagne à prendre sur lui cette entreprise glorieuse et sacrée, à la» quelle il a consenti, mu par son propre zèle, par l'autorité de sa Sainteté, et » par les humbles et continuelles instances du cardinal pour la délivrance de ses » compatriotes. »

Il est inutile que j'analyse la cinquième partie; le contenu en est plus généralement connu et se trouve dans Fuller, l. ix, p. 196, et dans les Mémoires de M. Butler, iii, 213. A la fin est donnée la date : « De mon logement dans le » palais de Saint-Pierre, à Rome, le 28 d'avril 1588. — Le Cardinal (1). »

(1) La substance de « l'admonition » fut resserrée dans un plus petit volume, sous le titre

L'auteur de cet imprimé offensant paraît avoir étudié les ouvrages et acquis le style des exilés qui avaient précédemment publié à Genève des libelles contre la reine Marie, prédécesseur d'Elisabeth. On mit bientôt en discussion le nom de l'auteur. Le langage et le style ne sont certainement pas semblables à ceux d'Allen dans ses ouvrages reconnus; et les prêtres appelants affirmèrent hardiment que le livre « avait été entièrement écrit sous la dictée de F. Persons. » Persons lui-même, dans sa réponse, quoiqu'il mentionne deux fois cette assertion, semble par ses expressions évasives en reconnaître la vérité (*Manifestation*, 35, 47). Mais, quels qu'en soient les auteurs véritables, le cardinal, en y apposant son nom, a adopté le pamphlet comme sien, et est ainsi devenu responsable de son contenu.

Il est toutefois juste d'ajouter que nous avons dans Strype (IV, 141) une lettre de lui, conservée par Cecil, dans un style tout différent. Elle fut écrite en réponse à une communication de Hopkins, agent anglais, qui lui avait dit que la reine désirait la paix et ne se refusait pas à accorder quelque peu de tolérance. Le cardinal exprime sa joie de cette nouvelle : c'est ce qu'on sait qu'il désire depuis longtemps, et ce qu'il s'efforcera d'encourager de tout son pouvoir. Si la reine veut seulement consentir à accorder la tolérance et à rendre les places espagnoles maintenant en sa possession, il répond qu'on ne lui demandera aucune réparation des autres injures, etc., et que la paix sera ainsi rendue au monde chrétien. « C'est pourquoi, » ajoute-t-il, « si je pouvais par ma » vie ou ma mort être d'aucun secours ou aide dans cette affaire, je regarderais » le peu d'années qui me restent à vivre comme plus heureuses que les longues » et misérables années de toute ma vie passée, etc. » Ibid. 146. L'on en trouve une partie dans la Biographie britannique, art. *Allen*.

Note Z. J'ajouterai ici quelques particularités sur ce noble personnage. — Son discours au gouverneur de la Tour, qui le visita peu de jours avant sa mort, est digne de lui. Lorsque cet officier parut, il lui parla ainsi : « Monsieur » le gouverneur, vous nous avez montré, à moi comme à mes gens, une bien » grande sévérité. — En quoi, my lord? » dit-il. — « Non, » dit le comte, « je » ne ferai la récapitulation d'aucune chose, car tout est pardonné bien volontiers. Seulement je veux vous dire quelques mots de ma dernière volonté, » qui, si vous y avez égard, peuvent, par la grâce de Dieu, tourner grandement » à votre avantage et à votre réputation. Je ne parle pas pour moi, car Dieu » dans sa bonté a ordonné que je serais bientôt hors de votre charge; mais je » parle pour les autres, qui pourraient être à l'avenir envoyés dans cette place. » Vous devez penser, monsieur le gouverneur, que quand un prisonnier vient » ici, dans cette tour, il apporte le chagrin avec lui. Ah ! alors, n'ajoutez pas » affliction sur affliction. Il n'y a pas d'homme, quelque ferme qu'il se croie, » qui ne puisse tomber. C'est une grande inhumanité de fouler aux pieds ce» lui que l'infortune a renversé. Dieu a en grande aversion l'homme qui ne » ressent pas la pitié. Votre devoir est de garder en sûreté, non de tuer par la » rigueur des traitements. Rappelez-vous, cher monsieur le gouverneur, que » Dieu, qui de son doigt fait mouvoir la roue inconstante de ce monde chan» geant, peut dans la révolution de quelques jours vous rendre prisonnier à » votre tour, et vous faire garder dans le même lieu où vous gardez mainte-

de « Déclaration de la sentence et déposition d'Elisabeth, usurpatrice et prétendue reine d'Angleterre, » qui fut imprimée séparément pour être distribuée sur une large feuille en quatre-vingt-une lignes. Mais les exemplaires en furent également détruits à la retraite de l'Armada; le seul peut-être qui existe en ce moment était récemment en la possession de M. H. G. Bohn, York-street, Covent-garden.

» nant les autres. Il n'y a pas de calamité à laquelle les hommes sont exposés » que vous ne puissiez éprouver vous-même aussi bien qu'aucun autre homme. » Adieu, monsieur le gouverneur; durant le peu de temps qu'il me reste à de- » meurer ici, venez me voir quand il vous plaira, et vous serez reçu de grand » cœur, comme un ami. » Vie manuscrite de Philippe Howard.

Son enterrement à la Tour fut certainement conduit avec une économie vraiment remarquable : son cercueil coûta à la reine dix shillings, et le drap noir qui le couvrit trente. Comme il était catholique, le chapelain eût regardé comme une profanation de lire sur sa tombe le service établi, et, en conséquence, commença ainsi : « Nous ne venons pas pour honorer la religion de » cet homme; nous professons publiquement et protestons ici ouvertement » qu'elle est contraire au salut; ni pour honorer son crime, la loi l'a jugé : » nous le laissons au Seigneur. Il est allé à sa place. C'est ainsi que nous re- » connaissons la vérité de ce qui est écrit dans nos propres livres : — L'homme » qui est né d'une femme, etc.; — c'est ainsi que Dieu a prosterné l'honneur de » cet homme dans la poussière. Néanmoins, comme il est dit dans l'Ecriture : » — Allez enterrer cette femme là-bas, car elle est fille de roi, — nous confions » de même son corps à la terre, mais en rendant à Dieu de sincères actions » de grâce de nous avoir délivrés d'un objet si redoutable. Et ainsi louons le » Seigneur en chantant le cantique de Debora. » L'on chanta alors le quarante-neuvième psaume, et le service se termina par une prière composée pour la circonstance : « O Dieu tout-puissant, toi qui es le juge de tout l'uni- » vers, le maître de la vie et de la mort, qui seul as les clefs du tombeau, qui le » fermes et nul ne peut l'ouvrir, qui l'ouvres et nul ne peut le fermer, nous te » rendons de sincères actions de grâce de ce qu'il t'a plu, dans ta miséricorde » envers nous, retirer cet homme de ce monde; nous l'abandonnons à ta ma- » jesté, sachant par ce qui a été dit que lui et tous les autres ressusciteront » pour rendre compte de tout ce qui a été commis dans la chair, soit en bien, » soit en mal, contre Dieu ou contre le prochain. » Dallaway, *Western Sussex*, II, 145. *Mss. Lansdowne*, vol. 79, n° 34.

NOTE AA. Pour que le lecteur se forme une idée de la manière dont les gentilshommes catholiques étaient traités durant ce règne, je donne ici le compte succinct des amendes payées et des privations endurées par l'un des premiers récusants condamnés, Edouard Sulyard, Esq. de Wetherden, dans le comté de Suffolk, extrait des papiers communiqués par sa descendante, la feue lady Stafford.

En 1586, la reine trouvant que beaucoup de récusants étaient incapables de payer la totalité des amendes dont les statuts les rendaient passibles, consentit à leur accorder quelque indulgence, à la condition de payer une imposition annuelle. M. Sulyard offrit 40 l. par année. J'ignore si cette somme fut acceptée; mais il reçut la permission de rester chez lui sous une autorisation du secrétaire Walsingham, qui défendait de le molester, « lui ayant été longtemps » restreint dans sa liberté pour matière de religion. »

Il paraît que les amendes dues par lui à la reine « eo quod ipse non adivit » ad aliquam Ecclesiam, capellam sive locum usualem communis precationis » per spatium 69 mensium » montaient à 1380 liv., dont il n'avait encore payé que 540 liv. Pour le payement des 840 l. restant, qu'il devait faire en trois années, il fournit deux cautions, Thomas Tyrrel et Edward Sulyard de Fenning, esquires.

A l'approche de l'Armada, il fut jeté en prison avec d'autres récusants; mais ayant, en novembre 1588, signé une déclaration que la reine était sa légitime souveraine, nonobstant toute excommunication quelle qu'elle fût, et qu'il serait toujours prêt à la défendre de sa vie et de ses biens contre les forces de

tout prince, pape, potentat, prélat, ou ennemi quelconque, il obtint la permission d'aller dans ses domaines afin de lever de l'argent, mais à la condition de revenir à Londres pour le 10 de mars, et y être renfermé dans une maison particulière. Il obéit, et s'engagea, sous peine de 2,000 l. d'amende, à ne pas sortir de la maison ou de ses dépendances.

En octobre 1591, il obtint la liberté de se promener au dehors, après s'être engagé, sous la même peine, 1° à ne pas traverser les mers ou à ne pas s'écarter de plus de six milles du lieu assigné pour sa demeure, et 2° à se présenter devant le conseil dans les dix jours, toutes les fois qu'il lui en serait fait sommation à ladite demeure, « jusqu'à ce qu'il se fût conformé et soumis » à l'ordre établi pour la religion et pour la fréquentation des églises durant le » service établi par acte du parlement. »

En 1594, sur le bruit d'une invasion, il fut renfermé avec d'autres récusants dans le château d'Ely. En automne, on lui donna permission d'aller chez lui pour une quinzaine, et ensuite de choisir la maison de quelque ami pour y être renfermé sous les restrictions et pénalités d'usage.

En 1595, il obtint la faveur d'avoir sa propre maison pour prison, et en 1598 il eut la permission d'en sortir pour six semaines.

En 1599, sur le bruit d'une nouvelle invasion, il fut de nouveau renfermé dans le château d'Ely; mais aussitôt que le danger fut passé il retourna à sa maison, après avoir premièrement payé les dépenses de son emprisonnement à Ely. L'année suivante, il obtint une nouvelle permission de s'absenter pour six semaines.

Durant ce temps, outre sa composition à la reine, il était forcé, tantôt de prêter sur des ordonnances de comptant des sommes qui n'étaient jamais remboursées, tantôt de fournir un cavalier tout équipé pour le service de la reine, et souvent de comparaître en personne devant le conseil ou devant l'archevêque.

A l'exemple de M. Sulyard j'ajouterai celui de M. Towneley de Towneley, en Lancashire. Par ses ordres, on plaça l'inscription suivante sous son portrait, qui existe encore dans la galerie des portraits à Towneley : « Le John ici re» présenté fut, vers la sixième ou la septième année du règne de Sa Majesté » aujourd'hui régnante, pour avoir professé la foi catholique, apostolique et ro» maine, enfermé d'abord au château de Chester, puis envoyé à la Marshal» sea, puis au château d'York, puis dans les bastions de Hull, puis à la Gate» house à Westminster, puis à Manchester, puis à Broughton en Oxfordshire, » puis deux fois à Ely en Cambridgeshire; et maintenant, âgé de soixante» treize ans et aveugle, est tenu de comparaître et de ne pas s'écarter de plus » de cinq milles de Towneley, sa maison. Il a, depuis le statut de la vingt» troisième année, payé, et paye encore à l'échiquier, vingt livres par mois; de » manière qu'il a déjà été payé plus de cinq mille livres. Ann. Dni. mil six » cent et un. John Towneley de Towneley, en Lancashire. »

Telle était la vie fatigante et dégradante que tout gentilhomme connu pour être catholique était tenu de mener, pour la seule offense de ne pas vouloir se conformer à un culte qui était contraire à sa conscience. Mais si, en outre, il osait pratiquer sa propre religion, s'il entendait la messe ou recevait un prêtre dans sa maison, il était sujet à des amendes plus rigoureuses, à la confiscation, à la prison pour la vie, ou à la mort comme félon, sans bénéfice de clergie, selon la nature de l'offense et le différent statut sous lequel il pouvait être mis en jugement.

Note BB. Le 18 d'octobre 1591, la reine publia une proclamation remarquable par la violence de son langage contre le roi d'Espagne, le pape et les missionnaires, ordonnant à tous les maîtres de maison de rendre compte de

toutes les personnes qui étaient venues dans leurs maisons depuis un an, et de déclarer s'ils connaissaient aucune personne qui eût l'habitude de s'absenter du service établi. A la proclamation étaient jointes des instructions pour certains commissaires chargés dans chaque comté de recevoir ces relevés, et de découvrir par tous les moyens en leur pouvoir les missionnaires, ou les personnes dégagées de leur allégeance par les artifices des missionnaires.

Il y avait beaucoup à reprendre dans le langage injurieux de cet acte, et plusieurs passages semblaient demander une réponse des chefs du parti espagnol parmi les exilés. Il en fut bientôt publié deux : l'une par Persons, sous le titre de *Responsio ad edictum* (le lecteur qui désire la connaître dans son entier la trouvera dans les Mémoires de M. Butler, III, 236), et l'autre par F. Cresswell, intitulée : *Exemplar literarum missarum è Germania ad D. Gulielmum Cecilium consiliarium regium*. Impressum ann. dom. MDXCII.

Dans ce traité, l'écrivain décrit la persécution que souffraient les catholiques anglais, et affirme que l'auteur de la proclamation, afin de justifier de telles barbaries, a eu recours à la calomnie, comme les païens d'autrefois. Il énumère les méfaits d'Elisabeth : son ingratitude envers le roi d'Espagne, à qui elle avait autrefois dû la vie ; l'assassinat juridique de la reine d'Ecosse ; ses intelligences avec les rebelles des autres puissances, et son alliance avec les Turcs. En opposition à ce caractère, il présente Philippe et vante ses vertus royales, l'usage qu'il fait de son pouvoir, son affection pour les exilés anglais, et ses efforts pour conserver la religion catholique en Angleterre en fondant des séminaires. L'auteur maintient ensuite le droit qu'a le pape d'employer le bras des princes catholiques et de déposer les souverains apostats pour le bien de la religion, et maintient que s'il a nommé Allen son légat, et ordonné à certains prêtres d'accompagner l'armée d'invasion sous les ordres du duc de Parme, ce n'est pas pour aider à la destruction, mais bien au salut du pays, pour diminuer les horreurs de la guerre, et pour protéger les Anglais contre les glaives des envahisseurs. Il se glorifie des forces supérieures du roi d'Espagne, et soutient qu'au moment du danger Elisabeth et ses ministres trouveront qu'elle ne possède pas l'affection de la nation, et que ses propres soldats tourneront leurs armes contre elle.

Il est difficile de parler de ces pamphlets avec toute la sévérité qu'ils méritent. Ils pouvaient plaire au roi d'Espagne, et soutenir ses espérances de la conquête de l'Angleterre ; mais ils étaient faits pour irriter Elisabeth, pour jeter le doute sur la loyauté des catholiques, et pour accroître les rigueurs de la persécution. Peut-être découvrirait-on les motifs réels des auteurs dans la conclusion de chaque traité. Ils semblent avoir cru que la reine était alarmée, et ils espéraient, en ajoutant à ses alarmes, la forcer à consentir aux propositions suivantes : de faire la paix avec Philippe, de tolérer l'exercice du culte catholique, et de permettre à tous, sans distinction de religion, de partager les faveurs et la protection du gouvernement. Voyez *Responsio*, p. 247. *Exemplar literarum*, 179.

NOTE CC. J'ai vu beaucoup de ces estampes, et l'une d'entre elles me parut surtout faite pour exciter l'horreur la plus profonde. Elle représente l'exécution de Margaret Middleton, femme de Clitheroe, riche citoyen d'York, qui, pour avoir refusé de parler, souffrit « la peine forte et dure. » Elle avait recueilli un prêtre en qualité d'instituteur, et à la barre elle refusa de s'avouer coupable, parce qu'elle savait qu'on n'avait pas de preuves suffisantes à produire contre elle, ni de se défendre comme innocente, parce qu'elle regardait une telle défense comme un mensonge.

Comme ce genre de châtiment barbare est présentement hors d'usage, je dé-

crirai sa mort dans les propres expressions d'une personne qui était à York à cette époque.

« Le lieu de l'exécution était le Tolboth, éloigné de six à sept pas de la pri- » son. Après qu'elle eut fait sa prière, Fawcet (l'un des sheriffs) ordonna aux » exécuteurs de la déshabiller. Alors elle et ses quatre femmes le prièrent à ge- » noux, pour l'honneur du sexe, de s'en dispenser; mais ils ne voulurent pas y » consentir. Alors elle les pria de permettre que les femmes la déshabillassent, » et qu'ils tournassent pendant ce temps le visage d'un autre côté.

» Les femmes lui ôtèrent ses vêtements et lui passèrent la longue robe de » toile; ensuite elle s'étendit très-paisiblement par terre, la figure couverte » d'un mouchoir, et la plus grande partie de son corps de la robe de toile. La » porte fut placée sur elle; elle joignit ses mains près de son visage, mais le » sheriff lui dit : — Non pas, il faut vous lier les mains. — Alors deux sergents » séparèrent ses mains et les attachèrent à deux poteaux (dans l'estampe, ses » pieds sont attaches à deux autres); après quoi ils placèrent des poids sur elle, » et dès qu'elle les sentit elle s'écria : — Jésus! Jésus! Jésus! ayez pitié de » moi! — Ce furent les dernières paroles qu'on lui ait entendu prononcer. Elle » fut environ un quart d'heure à mourir. Une pierre angulaire de la grosseur » du poing avait été placée sous son dos, et sur elle on avait posé sept à huit » cents pesant, ce qui, lui brisant les côtes, les fit sortir à travers la peau. » 25 mars 1586.

Note DD. Si Titus Oates n'eût jamais existé, l'histoire de ce complot ridicule suffirait pour montrer avec quelle facilité les fictions les plus absurdes obtiennent du crédit quand l'esprit public est sous l'influence des préjugés religieux. Le poison était, dit-on, contenu dans une double vessie que Squires devait piquer avec une épingle et presser ensuite sur le pommeau de la selle; la reine le toucherait indubitablement avec la main, et porterait naturellement ensuite sa main vers sa bouche ou son nez; dans l'un ou l'autre cas la mort était certaine, car le poison était si subtil et si pénétrant de sa nature, qu'il gagnerait à l'instant les poumons ou l'estomac.

Au rapport publié par le gouvernement, Walpole en opposa lui-même un autre dans un pamphlet intitulé : « Découverte et réfutation d'uno fiction tra- » gique inventée et jouée par Ed. Squires, yeoman, soldat pendu à Tyburn le » 23 novembre 1598, — écrite par pur amour et zèle pour la vérité contre la » fourberie, par M. A., prêtre qui a connu Squyer et eu des relations avec lui » en Espagne. MDXCIX. »

Ces deux rapports disent que Squires était soldat sous Drake, qu'il fut fait prisonnier dans les Antilles et amené à Séville en Espagne. Là, selon le rapport du gouvernement, Walpole le fit enfermer à l'inquisition, puis le détermina à devenir catholique, et lui ayant fait jurer de tuer la reine, le fit échanger avec un nommé Rolles contre deux Espagnols prisonniers en Angleterre. Le poison manqua son effet, comme l'on sait; mais comment la tentative fut-elle découverte? C'est ici la partie la plus maladroite de l'histoire. Walpole, trouvant que la reine était encore en vie, pour se venger de l'infidélité supposée de Squires, envoya Stanley d'Espagne pour révéler son crime au conseil. « Parce » que rien n'avait réussi, le prêtre, pensant ou qu'il avait changé de dessein ou » qu'il l'avait trahi, donna à Stanley des instructions pour l'accuser, afin qu'il » en acquît plus de crédit et le vengeât de Squires pour avoir rompu sa pro- » messe. Le garnement avoua toute l'affaire, et, à ce qu'il paraît, mourut re- » pentant. » Chamberlain (3 oct. 1598), dans les œuvres de Bacon, vol. vi, p. 41, 42, note, édition de 1803.

Selon Walpole, Squires avait été condamné pour sa mauvaise conduite à Séville à deux années de prison dans un couvent de carmes. Là, dans l'es-

poir d'abréger la durée de son châtiment, il fit demander Walpole et prétendit devenir catholique; mais trouvant que cet expédient ne lui réussissait pas, il força sa prison, gagna Saint-Lucar, et monta à bord d'un bâtiment qui faisait voile pour l'Angleterre. Walpole affirme solennellement qu'il ne lui donna jamais de poison ni ne lui parla jamais de faire mourir la reine. Il soupçonna toujours sa sincérité, et pour cette raison ne voulut lui donner de lettre de recommandation pour aucun catholique d'Angleterre. En réalité, Walpole était si peu connu de Squires et de Stanley, le prétendu messager révélateur, que ni l'un ni l'autre ne purent donner au conseil son nom de baptême; ils furent forcés de prononcer au hasard, et dans l'accusation et la plaidoirie l'appelèrent William au lieu de Richard. « Ce monde, » dit-il en terminant, « est devenu » maintenant fort clairvoyant sur ces contes d'assassinat de la reine, comme » aussi sur le fait que ces bruits ne sont que des inductions pour amener la » mort des innocents serviteurs de Dieu qui tombent entre les mains et au pouvoir des buveurs de sang. » P. 14, daté Rome, 1er mars 1599.

Note EE. J'ajouterai la description suivante de la reddition de la maison d'Essex, tirée d'un manuscrit de la main de Frances Bourchier, probablement la fille de William, comte de Bath. L'original est en la possession de sir Bourchier Wrey.

« Vers six heures, le lord amiral envoya sir Robert Sidney sommer les comtes » et ceux qui étaient avec eux de se rendre; et après que le tambour eut battu » la chamade, le comte de Southampton vint sur les plombs, et parlant à sir » Robert Sidney, qu'il appela cousin Sidney, il lui demanda : — Que voulez-» vous? — Il répondit qu'il le sommait, au nom de my lord amiral, lieutenant » général de Sa Majesté, de se rendre. Southampton répliqua : — Cher cousin, » à qui voudriez-vous que nous nous rendissions? à nos ennemis? ce serait » nous jeter nous-mêmes dans le péril de gaieté de cœur. — Non, dit Sidney, » mais vous devez vous rendre à Sa Majesté. — Nous le ferions très-volontiers, » répondit Southampton, mais par là nous nous avouerions coupables avant » d'avoir offensé. Cependant, si my lord amiral veut donner honorables otages » pour notre retour sain et sauf en cette place, nous irons nous présenter devant » Sa Majesté, à laquelle (Dieu le sait!) nous n'avons jamais eu l'intention de » faire le moindre mal, dont nous savons que les royales dispositions sont telles » que, si nous pouvions déclarer librement nos intentions, elle nous pardonne-» rait et blâmerait ceux qui sont dignes de blâme, je veux dire ces athées, ces » chenilles qui ont fait des complots pour nous arracher la vie. C'est pourquoi » nous avons pour notre propre sûreté, comme la loi naturelle le prescrit, pris » ainsi soudainement les armes, bien que nous reconnaissions maintenant comme » toujours tout le respect et l'obéissance que nous devons à Sa Majesté jusqu'à » la fin de notre vie. — *Sidney*. My lord, il ne faut pas capituler avec le » prince; je sais que my lord amiral ne consentira à aucune condition ni otage » de cette nature.

— » *Southampton*. Bon cousin, je ne capitule pas avec mon prince, je ne » fais que vous présenter quelques observations. Vous êtes un homme de guerre » et savez bien tout ce qui s'y rattache. Vous savez que par la nature nous » sommes tenus de nous défendre contre nos égaux, et bien plus encore contre » nos inférieurs; et, cousin, vous devez savoir ou au moins conjecturer que si » nous nous rendions, nous nous mettrions nous-mêmes de notre plein gré dans » le danger où nous voulons amener nos ennemis, dans la gueule du loup, » dans des mains qui nous tiendraient assez éloignés pour que nous ne pussions » arriver jusqu'à Sa Majesté pour parler pour nous-mêmes; ou, si on nous le » permettait, étant alors amenés devant elle comme captifs, les mensonges de

» nos ennemis l'emporteraient sur la vérité de notre défense. Donc, beau cousin, que feriez-vous si vous étiez à notre place ?

— » *Sidney*. Mon bon seigneur, ne me faites pas de telles questions. Je tiens que vous feriez mieux de vous rendre; car cette maison, vous le savez, n'est pas de force à vous protéger longtemps, et my lord amiral a déjà envoyé chercher de la poudre et des boulets pour la battre en brèche; et si cela ne suffit, il menace de la faire sauter, et alors il n'y a qu'une seule route à suivre.

— » *Southampton*. Que sa seigneurie fasse ce qu'il lui plaira : s'il nous fait sauter, nous serons plus près du ciel. Nous ne voulons pas nous rendre sans otages, car nous avons fait choix de mourir en hommes, l'épée à la main, plutôt que de terminer dans neuf ou dix jours notre vie sur l'échafaud.

» Alors le comte d'Essex vint vers Southampton et dit à sir Robert Sidney : Bon frère Sidney, et vous, mes chers compatriotes (voulant dire les soldats), ce qui me fait le plus de peine, c'est que vous qui m'aimez, mon cœur me le dit, et pour le salut desquels je me suis si souvent exposé au danger, que vous, dis-je, mes amis, auxquels je serais excessivement affligé de voir répandre la plus petite goutte de sang, vous soyez maintenant employés contre moi qui me jetterais plutôt de cet endroit la tête la première que de mettre en danger le moindre d'entre vous ; et que ces alliés, mes ennemis, se tiennent à l'écart du danger et n'osent approcher de moi; lorsqu'en combattant contre eux, si je perdais la vie, je regarderais ma mort comme la plus glorieuse qui puisse être si en mourant je pouvais aussi terminer leur vie, et je croirai avoir rendu un grand service à mon prince et à mon pays en extirpant de telles chenilles de la terre.

— » *Sidney*. J'espère, my lord, que vous n'entendez pas parler du lord-amiral ?

— » *Essex*. Dieu sait qu'il est aussi honorable par sa personne que par ses ancêtres, quoiqu'il y ait eu quelques petits différends politiques entre nous qui, je le sais, ont été chez lui plutôt le résultat des provocations étrangères que de sa propre pensée. Mais je veux parler d'autres qui sont d'une basse condition, quoiqu'en grande faveur auprès de Sa Majesté, et qui ont tramé des complots secrets et des embûches abominables pour m'arracher la vie, ce dont mon cœur me dit que l'amiral est innocent. Néanmoins, mon frère, pardonnez-moi de ne pas me rendre, car je resterai à côté de my lord Southampton ferme dans la résolution qu'il a exprimée. Quant à ma vie, je regarde et j'ai toujours regardé comme un des plus grands châtiments que Dieu puisse jamais m'infliger de permettre que j'échappasse au danger de ma dernière maladie; car jugez, mon frère, si c'est ou non une douleur pour un homme de ma naissance, qui a vécu comme je l'ai fait dans la société de Sa Majesté, d'être cloué si longtemps sans aucune juste cause, et d'être foulé aux pieds par le premier vil parvenu; oui, et plus encore, d'être par eux en si grand danger de la vie. Cela ne vous affligerait-il pas? Oui, oui, j'en suis sûr. Eh bien, ce n'est rien. La mort finira tout, et la mort sera la bienvenue; et puisqu'il faut que je meure et qu'ils accomplissent leur désir, je mourrai aussi honorablement que je le pourrai. De ce, mon bon frère, informez my lord amiral.

— » *Sidney*. Eh bien, my lord, je rendrai la réponse à sa seigneurie. — Après que le tambour eut battu la chamade une seconde fois, il rapporta la réplique à lord Southampton ainsi qu'il suit : My lord amiral n'accordera pas d'otages, mais comme il a appris qu'il y a des dames dans la maison avec vous, afin que l'innocent ne périsse pas avec le coupable, il désire que vous les renvoyiez, et elles seront conduites sûrement et honorablement en quelque autre lieu qu'elles préféreront.

— » *Southampton* Nous remercions sa seigneurie de cet honorable soin de

» nos dames, qui témoigne de sa noble origine; mais nous lo prions de nous » pardonner en cette circonstance, car nous préférons notre propre sûreté à » leur liberté. Nous avons maintenant fortifié nos portes, ce qui nous a occupé » pendant un bon laps de temps, et si nous les défortifiions maintenant pour » nos dames, nous ouvririons le passage à nos ennemis. Mais si my lord » amiral veut nous accorder une heure de temps pour les ouvrir pour le » passage de nos dames, et une autre heure après qu'elles seront parties, avec » promesse sur son honneur de ne faire aucune tentative sur nous durant ce » temps, alors nous laisserons de grand cœur partir nos dames.

» Sidney retourna avec cette réponse vers my lord amiral, qui leur accorda » leur demande, et pendant tout ce temps (il était alors neuf heures) on avait » fait venir de la Tour de la poudre, des boulets et du canon pour battre la » maison en brèche. Mais quand Sidney leur rapporta qu'ils auraient leurs » deux heures, et leur fit connaître en outre les mesures qui avaient été prises » pour abattre la maison, le comte d'Essex demanda quelque temps pour se » déterminer, ce qui lui fut accordé; et, après s'être consulté pendant un temps, » le comte d'Essex dit à Sidney qu'ils se rendraient aux conditions suivantes : » 1° Qu'ils seraient traités comme d'honorables prisonniers; 2° que my lord » amiral promettrait de rendre un compte fidèle à Sa Majesté de tout ce qu'ils » diraient ensuite pour leur défense; 3° qu'on leur ferait leur procès léga- » lement; 4° enfin que, durant le temps de leur emprisonnement, ils auraient » pour le salut de leurs âmes des ecclésiastiques capables de les instruire en » matière de religion. My lord amiral accorda ces conditions et promit sur » son honneur et son salut de les faire remplir. Là-dessus, ils descendirent et » ouvrirent les portes; et chacun d'eux rendit son épée à genoux. Le comte » d'Essex demanda que Sa Majesté voulût bien accumuler sur lui tous les tour- » ments qui se pussent inventer et diminuer d'autant le châtiment des autres » qui étaient entrés dans cette affaire avec lui, les uns par amitié, les autres » à cause de leur parenté; d'autres par pure affection, et le reste comme do- » mestiques de leurs maîtres. Le comte de Southampton pria que les paroles » et actions douteuses fussent interprétées dans le sens le plus favorable, ce » que le lord-amiral promit encore, et de là ils se rendirent dans leurs prisons » respectives. »

Par moi FRANCES BOURCHIER.

NOTE FF. Quoiqu'il ait été souvent rapporté que la reine avait eu des enfants avec Leicester, le seul individu qui avait paru publiquement sous ce caractère fut un Anglais qui à Madrid prit le nom d'Arthur Dudley. M. Ellis a publié une lettre sur lui écrite par un espion anglais à lord Burghley, le 28 mai 1588 (Ellis, 2° sér. III, 136). Je puis ajouter quelques autres particularités recueillies parmi les documents conservés à Simancas.

Cet aventurier arriva à Madrid vers la fin de 1586, et prétendit qu'il allait accomplir un vœu à Monserrate. Mais ses fréquentes visites à l'ambassadeur français firent naître des soupçons sur lui. Lorsque la nouvelle arriva que la reine d'Ecosse avait été exécutée, il disparut; mais il fut pris à Pasage au moment où il allait joindre un vaisseau à une petite distance de ce port. En conséquence de ses réponses devant le gouverneur de Guipuscoa, il fut envoyé à Madrid, où il reçut l'ordre d'écrire son histoire en anglais. On la donna, le 17 juin 1587, à sir Francis Englefield pour la traduire en espagnol, et ce dernier informa Philippe qu'elle contenait « el discorso de su education, y los » argumentos, y razones que le han enducido a tenerse y llamarse hijo de la » reyna. » L'original anglais ne se peut trouver, mais la traduction espagnole relate qu'il (Arthur Dudley) est fils putatif de Robert Sotheron, autrefois domestique de madame Ashley, demeurant à Evesham, dans le Worcestershire.

Par l'ordre de madame Ashley, Sotheron se rendit à Hamptoncourt, où il rencontra N. Haryngton et apprit d'elle qu'une personne de la cour était accouchée d'un enfant, que la reine désirait cacher son déshonneur, et que madame Ashley le priait de lui trouver une nourrice et d'en prendre soin. Ayant été conduit dans la galerie, près du cabinet de la reine, il reçut de cette dame l'enfant avec la recommandation de l'appeler Arthur. Il le confia à une meunière à Moulsey, sur la rive opposée de la Tamise, et le transporta ensuite chez lui. Quelques années plus tard, Sotheron mit le garçon à l'école à Londres. De là, il l'envoya voyager sur le continent, et en 1683 il revint chez son père putatif à Evesham. Il concluait maintenant qu'il y avait quelque mystère sur sa naissance, d'après la différente manière dont lui et ses frères et sœurs supposés avaient été élevés. Mais il ne put arracher le secret à Sotheron que quelques jours avant sa mort, et alors il apprit que c'était le fils d'Elisabeth et du comte de Leicester. Il consulta alors sir John Ashley et sir Drew Drury, qui lui conseillèrent de garder son secret et de retourner sur le continent, ce qu'il avait fait, mais après avoir eu une entrevue avec le secrétaire de Leicester, et ensuite avec Leicester lui-même. On ne rapporte pas ce qui se passa entre lui et Leicester. Mais il paraît que Philippe ne le regardait pas comme un imposteur, puisque nous le retrouvons, même une année après sa détention, traité comme une personne de distinction, « étant très-pompeusement gardé » et servi avec une dépense pour le roi de VI couronnes (environ 50 fr.) par » jour. Il avait XXVII ans ou environ. » Ellis, ibid.

NOTE GG. Extraits de la déclaration volontaire d'Anthony Copley, en date du 14 juillet 1603, faite devant le comte de Shrewsbury, les lords Montague, Howard, Cecil et autres.

« D'après ces sujets de mécontentement, M. Watson, avec un nombre choisi de ses frères et quelques catholiques laïques spéciaux, attendu que le roi n'avait point encore été couronné, se consultèrent sur leur cas, et résolurent de rédiger et faire prêter un serment aux catholiques concernant quelque action à entreprendre dans l'intérêt de la cause, et d'y insérer une clause de secret pour deux raisons : l'une par précaution contre la découverte d'icelui à l'état, l'autre contre le parti jésuite, qui, nous le savions pertinemment, était également mécontent du roi, et avait son plan tracé pour la cause commune, et cela par défiance de nous Et pour attirer des associés et rassurer les gens timorés, on devait déclarer, en proposant le serment, qu'il ne s'agissait que de présenter à Sa Majesté, dans une partie de chasse ou tout autre moment favorable, une supplique de quatre-vingts ou cent des principaux catholiques. La teneur de la supplique était qu'ils étaient un nombre choisi de catholiques, qui, sous le dernier règne, avaient soutenu les droits de Sa Majesté contre tous les prétendants et contre la faction espagnole, lui rappelant le livre de Watson, et qu'ils imploraient la tolérance, etc.

» Le témoin déposa que Watson lui avait proposé le serment, qu'il avait prêté d'abord sur une fausse impression ; qu'alors Watson lui donna un aperçu des tentatives à faire si leur pétition échouait, et, au départ, l'engagea à venir en ville avec autant d'hommes en état d'agir qu'il pourrait amener.

» Ils eurent plusieurs réunions. Watson, dans l'une d'elles, parla d'expulser les conseillers privés, de couper des têtes, de s'emparer du grand sceau, et de se saisir de la Tour ; ce dont Copley s'étonna. Conversations sans queue ni tête, dont il ne connaissait point alors les motifs.

» Un ou deux jours après, Watson lui dit que les jésuites avaient traversé ses desseins dans le Lancashire et les Galles, d'où il attendait de grands renforts d'hommes.

» Une conférence eut lieu entre lui, Watson et sir Griffin Markham, dans

laquelle les scrupules de Copley furent levés, et il resta convaincu que c'était pour le bien de la cause catholique qu'ils entreraient dans cette entreprise. On proposa de s'emparer de la personne du roi à Greenwich, et de se rendre maître de la Tour. L'intention était de donner à chacun le libre exercice de sa religion, et que les catholiques fussent admis aux emplois aussi bien que les protestants. Watson proposa de déposer le roi; mais Copley s'y opposa, attendu que ce serait affaiblir la dignité de la couronne en démembrant l'Ecosse de l'Angleterre, et se mettre sur les bras les Danois, ainsi que l'Ecosse et Brunswick. A cette entrevue de sir Griffin Markham, qui eut lieu à un souper donné par Watson, on fit quelques plaisanteries sur le roi Jacques — il est particulièrement question de sa manière vulgaire de boire.

» Enfin Watson, voyant que les choses ne réussissaient point, leur dit qu'ils pouvaient tous s'en retourner chez eux, leur assurant qu'il désespérait de l'entreprise : il partit lui-même. »

NOTE HH. Lettre de Garnet à son supérieur à Rome.

« Magnifice domine,

» Accepimus dominationis vestræ literas quas ea qua par est reverentia erga suam sanctitatem et vestram paternitatem amplectimur. Et quidem pro mea parte quater hactenus tumultum impedivi. Nec dubium est quin publicos omnes armorum apparatus prohibere possimus, cum certum sit multos catholicos, absque nostro consensu, nihil hujusmodi nisi urgente necessitate attentare velle.

» Duo tamen sunt quæ nos valde solicitos tenent. Primum ne alii fortassis in una aliqua provincia ad arma convolent, unde alio ipsa necessitas ad similia studia compellat.

» Sunt enim non pauci, qui nudo suæ sanctitatus jussn cohiberi non possunt. Ausi sunt enim, vivo papa Clemente, interrogare num posset papa illos prohibere quo minus vitam suam defendant. Dicunt insuper suorum secretorum presbyterum nullum fore conscium : nominatim vero die nobis conqueruntur etiam amici nonnulli, nos illorum molitionibus obicem ponere.

» Atque ut hos aliquo modo leniremus, et saltem tempus lucraremur, ut dilatione aliqua adhiberi possint congrua remedia, hortati sumus, ut communi consilio aliquem ad sanctissimum mitterent : quod factum est, eumque ad illustrissimum nuntium in Flandriam direxi, ut ab ipso suæ sanctitati commendetur, scriptis etiam literis quibus eorum sententiam exposui, et rationes pro utraque parte. Hæ literæ fuse scriptæ et plenissimæ fuere : tutissimè enim transferentur : atque hoc de primo periculo. Alterum est aliquanto deterius, quia periculum est ne privatim aliqua proditio vel vis Regi offeratur, et hoc pacto omnes catholici ad arma compellantur.

» Quare meo quidem judicio duo necessaria sunt; primum ut sua sanctitas præscribat quid quoque in casu agendum sit; deinde, ut sub censuris omnem armorum vim catholicis prohibeat, idque Brevi publice edito, cujus occasio obtendi potest nuper excitatus in Wallia tumultus, qui demum in nihilum recidit. Restat ut (cùm in peius omnia quotidie prolabantur) oremus suam sanctitatem his tantis periculis ut brevi necessarium aliquod remedium adhibeat : cujus sicut et reverendæ paternitatis vestræ benedictionem imploramus.

» Magnificæ dominationis vestræ servus,

HENRICUS GARNET.

Londini, 24 julii 1605.

NOTE II. Lettre de Garnet à Persons.

« Mon très-cher monsieur, nous devons sous peu de jours nous rapprocher de

Londres, cependant nous n'avons point encore de maison, et nous n'en pouvons trouver de convenable pour un temps un peu long. Mais il nous faudra bien emprunter quelque maison particulière, et vivre plus retirés, jusqu'à ce que cet orage soit calmé; car on fait des recherches très-rigoureuses, et si mon hôtesse n'est pas entièrement perdue, elle sera plus heureuse que la plupart de ses voisins. Les mesures prises sont plus sévères que du temps de la reine Elisabeth. Toutes les six semaines, dans une cour particulière, des jurés sont nommés pour noter, dénoncer, trouver les biens des catholiques, les estimer et même dans maint endroit enlever tout ce qu'ils trouvent (contrà ordinem juris), et d'obliger les propriétaires, si par hasard ils sont protestants, à prouver que ces biens sont à eux et non aux récusants avec qui ils ont des relations. Les commissaires sont partout les plus ardents et les plus vils puritains, qu'à cela près le roi dédaigne. Les prisonniers de Wisbich sont presque affamés; ils sont tenus très-étroitement, et ne peuvent avoir aucun secours du dehors; mais le roi allouant un marc par semaine pour chacun d'eux, le gardien fait ses profits et ne leur donne de la viande que trois jours de la semaine. Si un récusant rachète ses biens, ils s'informent avec soin si l'argent est à lui, autrement ils auraient cela aussi. Enfin si ce système dure, chacun sera forcé de rachoter tous les six mois jusqu'au lit où il couche, et de ceci, c'est-à-dire de ce double achat, outre d'autres exemples, j'en trouve un dans le logement où je suis maintenant. Les juges aujourd'hui protestent ouvertement qu'à présent le roi veut du sang, et qu'il en a versé dans le Yorkshire; que le roi jusqu'ici a caressé les papistes, mais que maintenant il les frappera. Dans ceci, il n'y a nullement de la faute des catholiques. L'exécution de deux d'entre eux dans le nord est certaine; et, comme elle a été faite froidement, c'est-à-dire longtemps après leur condamnation, elle annonce une détermination délibérée de ce que nous pouvons attendre. De sorte qu'il n'y a pas d'espoir que le pape Paul V puisse rien faire; et tout ce que l'on publie là de la douceur dont on use envers les catholiques est purement fabuleux. Et cependant je suis certain néanmoins que la plus saine partie des catholiques supportera toutes ses pertes avec patience. Mais que les procédés tyranniques de ces vils officiers ne poussent pas quelques individus à des tentations désespérées, c'est ce dont je ne puis répondre; c'est au roi à le prévoir dans sa sagesse.

« J'ai reçu une lettre de Field, en Irlande, qui me dit que dernièrement il a paru une proclamation très-sévère contre tous les ecclésiastiques, et un ordre général d'aller à l'église, avec une protestation solennelle, que le roi n'avait jamais promis ni eu l'intention d'accorder la tolérance.

» 4 octobre 1605. »

Note LL. Dans cette note je mentionnerai les principales présomptions contre Garnet, Greenway et Gérard, et leurs réponses avec celles de leurs avocats.

1° Quant à Garnet, il est reconnu de tout le monde qu'aucun acte extérieur de trahison no fut jamais prouvé contre lui.

2° Garnet lui-même reconnut qu'il avait commis le délit loyal de non-révélation de trahison, ayant caché la connaissance générale qu'il tenait d'un des conspirateurs, qu'il se tramait *un* complot de trahison.

3° Il est reconnu en outre que plus tard il fut mit au fait *du* complot particulier, et qu'il en cacha aussi la connaissance; mais il s'excusa d'avoir gardé le secret en alléguant que la connaissance ne lui en était venue que sous le sceau du sacrement de la confession.

4° La question fut alors de savoir si cela était réellement. Pour découvrir la vérité, on lui fit croire que Greenway, qu'il nomma comme l'ayant instruit,

avait été pris, et avait affirmé dans son interrogatoire, que, lorsqu'il avait parlé du complot, ce n'était point en confession. Garnet parut alors chanceler; et la discordance de ses diverses réponses fut prise pour la tergiversation d'un homme qui, surpris à mentir, cherche par des paroles évasives à échapper à la conviction. Cependant toutes ses réponses, en réalité, reviennent au même. Car il est universellement admis parmi les catholiques, que, si un confesseur consulte un autre théologien sur un fait qui lui a été révélé en confession, celui-ci, de quelque manière que le renseignement lui soit parvenu, est tenu au secret tout autant que le confesseur lui-même. Les réponses de Garnet sont toutes fondées sur cette doctrine. La discordance vient de la crainte de faire du tort à Greenway, en contredisant ce qu'on lui avait faussement dit être la confession de Greenway.

5° En supposant donc que l'assertion de Garnet soit exacte, il est important de vérifier à quelle époque la communication lui fut faite. Si ce fut au mois de juillet, quelle excuse peut-on alléguer pour l'indolente sécurité dans laquelle il paraît avoir passé les mois d'août, de septembre et d'octobre? Il n'avait, il est vrai, d'autorité que sur les membres de son ordre; il ne pouvait contrôler les actions de Catesby et des autres conspirateurs; cependant l'influence qu'il avait sur eux était si grande, et tant d'occasions avaient dû se présenter d'exercer cette influence, que, s'il en avait eu le désir, il aurait pu découvrir durant ces trois mois quelque moyen d'empêcher l'entreprise sans risquer de trahir le secret. Mais est-il donc certain qu'il fut instruit du complot en juillet? On a bien dit que « Garnet affirma invariablement, et dans ses interrogatoires qui existent encore, et aussi dans sa défense et dans son discours sur l'échafaud, qu'il apprit pour la première fois le complot par Greenway le 26 juillet (Jardine, 363); et certainement, si cette allégation est exacte, son silence et son apathie pendant les trois mois suivants fourniront une forte présomption contre lui. Mais je n'en ai pu découvrir aucune preuve, soit dans la défense de Garnet lors de son procès, soit dans son discours lors de son exécution. Elle repose uniquement sur le procès-verbal de son aveu du 12 mars, où on lui fait assigner « la Saint-Jacques » comme date de la communication de Greenway, aveu néanmoins dans le procès-verbal duquel je suis convaincu, pour plusieurs raisons, qu'il s'est glissé une erreur très-importante. Car, 1° aussi tard que le 4 octobre, il écrivit à Persons la lettre citée dans la note II, en réponse à une autre où l'on s'informait des mouvements qui se préparaient parmi les catholiques. Or il est clair, d'après la teneur de cette lettre, que Garnet ne savait pas alors (4 octobre) une seule des particularités du complot, à moins que nous ne supposions qu'il cherchât à en imposer par une équivoque à ses supérieurs de Rome, supposition qu'on ne sera point disposé à admettre, pour peu que l'on connaisse la constitution de l'ordre. 2° Selon Greenway, dans sa relation, et Eudæmon Joannes, qui tira ses renseignements directement de Greenway, ce fut au retour de Garnet de Saint-Winifred's Well, et par conséquent en octobre, que Greenway lui fit cette communication. 3° De Thou, qui écrivait d'après les documents fournis par les accusateurs, prétend que Garnet, lorsqu'il fut interrogé sur ses conférences avec Oldcorne, et par conséquent après le 2 mars, avoua qu'il avait su ces détails de Greenway *cinq* mois auparavant, ayant antérieurement reçu de Catesby une idée générale de l'affaire; fateri quidem se ante v menses à Grenwello de re omni edoctum, anteà in genere à Catesbeio monitum (vi, 344). Ce témoignage place donc aussi la communication en octobre, le cinquième mois avant mars. Ces considérations me portent à croire que « la Saint-Jacques, » date assignée à la communication par Greenway dans l'aveu du 12 mars, était en réalité la date de celle de Catesby, qui donna lieu à la lettre de Garnet du 24 juillet, dans la note HH; et que l'autre communication lui fut faite à Harrowden, peu après le 20 octobre; car ce jour-là il y rendit visite à lord Vaux en compagnie des deux

tantes de ce seigneur, et Catesby et Greenway l'y rencontrèrent, comme nous le tenons de Greenway lui-même.

6° Mais quelle conduite tint Garnet après avoir été mis au fait des détails du complot? Le dernier jour du mois il va avec sir Everard Digby à Coughton, où ce conspirateur avait invité plusieurs catholiques à se réunir à lui, sous prétexte de chasser à Dunchurch le 5 novembre. Quel motif pouvait l'amener là à cette époque, sachant ce qu'il savait? Cette démarche certainement a une apparence suspecte, et Garnet le sent lui-même. Dans sa conversation avec Oldcorne (Jardine, 220), il exprime son anxiété à cet égard; et dans une lettre à Anne Vaux il écrit : « L'époque de mon arrivée à Coughton est une grande présomption. Mais tous les catholiques savent qu'il y avait nécessité. » (Id. 392.) Quelle était donc cette nécessité? Coughton était le poste qui lui avait été assigné pour la fête de la Toussaint; il y était attendu par les différentes familles catholiques de ce pays; tous ceux qui avaient recours à son ministère y devaient être pour recevoir de lui la communion. Il ne pouvait leur manquer de parole sans exciter parmi eux d'étranges soupçons sur la cause de son absence.

7° A Coughton on nous dit qu'il pria Dieu de le « délivrer de l'hérésie, » et qu'il invita ses auditeurs à prier pour que la cause catholique obtînt quelque succès (Oldcorne, Interrog. du 6 mars. Handy, Interrog. du 27 nov.). Les espions qui surprirent sa conversation avec Oldcorne l'entendirent aussi qui disait qu'il avait fait une formule de prière et une hymne pour le succès de cette affaire (Dialogue des 23 et 25 février. Jardine, 217, 221). Dans ceci il y a bien des erreurs et des faits dénaturés, peut-être à cause de la difficulté d'entendre; car la formule de prière était une formule communément en usage, et l'hymne depuis des siècles faisait partie de l'office du jour. Il est clair néanmoins que Garnet avait agi fort imprudemment à Coughton, que probablement il avait laissé échapper des expressions qui, bien que suffisamment obscures alors, pouvaient actuellement prouver qu'il avait eu connaissance du complot; car il écrit à Anne Vaux, le 4 mars : « On parle ici d'un discours fait par moi ou par Hall; je crains que ce ne soit celui que j'ai fait à Coughton. » *Antil.* 144.

8° Il y eut quelque chose d'extraordinaire dans la simplicité ou crédulité de Garnet tant qu'il resta à la Tour. Sachant qu'il avait été dupé et trahi par les gens qui lui avaient offert leurs services, il se laissa duper et trahir jusqu'au bout. Il continua d'écrire des lettres, et il n'y en eut peut-être pas une qui ne tombât pas dans les mains du lieutenant; beaucoup d'entre elles servirent de preuves contre lui, et l'une d'elles acquit une grande célébrité après sa mort, par l'usage qu'en firent les écrivains que le roi chargea de persuader aux nations étrangères la culpabilité de Garnet. Elle fut écrite le dimanche des Rameaux (13 avril) à ses frères de la société, comme apologie de ses divers aveux et révélations, qui, à ce qu'il en avait été faussement informé, avaient scandalisé tout le corps des catholiques. Le docteur Andrews, à cette époque évêque de Chichester, en choisit des passages qu'il publia dans sa *Tortura Torti*, imprimée à Londres, en 1609, et à Hanau, en 1610. Ces mêmes passages furent copiés de l'ouvrage d'Andrews par Casaubon, dans son *Epistola ad frontonem Ducæum,* imprimée à Londres en 1611, et à Francfort en 1612. Enfin vint le docteur Robert Abbot, frère de l'archevêque, qui ajouta à ce premier choix, et publia le tout, dans une nouvelle version latine, en 1613. Dans les premières éditions de cette histoire, jugeant d'après le spécimen produit par le docteur Andrews, je n'hésitai pas à déclarer que la lettre était fausse; les remarques de M. Jardine (p. 328) m'ont engagé à comparer les deux versions; et la comparaison m'a amené à conclure, non pas, à la vérité, qu'il n'y avait point d'original, mais que tant de falsifications incompatibles avec les faits furent introduites dans la traduction par le docteur Andrews, que j'étais excusable de supposer qu'il n'y en avait point.

Si le lecteur veut juger des artifices employés pour confirmer la condamnation du jésuite, il n'a qu'à comparer les passages parallèles de cette lettre dans les colonnes suivantes, la première empruntée à la version plus exacte du docteur Abbot, la seconde à la fausse version du docteur Andrews, publiée quatre ans plus tôt :

Causa, qua adductus sum agnoscere conscientiam meam, fuit quod me accusaverant omnes qui antecesserant, Catesbeio nomen meum obtendente, *quo aliis persuaderet*, qui me *multo magis reum* existimarunt quam revera fueram. P. 146.

Porrò interceptæ sunt, nescio qua perfidia, literæ meæ ad Duam Annam aurantiarum succo scriptæ, per quas adversum me *aliquid ansæ arrepuerunt, quanquam sint causa*. Ibid.

Atque hic coactus sum quoque nominare Grenwellum: quodnun quam fecissem, nisi mihi pro certo dictum fuisset ab amico eum in partes ultramarinas, evasisse. Quod nisi ita sensissem, colligere me oportuisset sensus meos, ad aliam formalem fabulam excogitandam. Ibid.

Re ità, ut factum est, habente, necessarium erat. Primo namque non poterâm a conspiratorum aliquo mutuatam dicere notitiam meam : hoc enim contrarium erat religiosissimis protestationibus meis, quas scripto feceram catholicis omnibus, et verbo consiliariis regiis. Ibid.

Nam quid facerem? 1° Accusabant me *reliqui* omnes conjurati; 2° Catisbæus semper apud eos fuerat auctoritate mea, *qua adduxit pene omnes ut bene sentirent de negotio*, quo factum est ut ad unum omnes me haberent *pro reo*. P. 426.

Literæ etiam a mê aurantiarum succo scriptæ ad D. Annam, nescio quomodo, in illorum manus pervenerunt, *quibus scientiam meam non obscure confessus eram*. Ibid.

De accusato Grenwello ita respondit « sibi quidem, *si fuga sibi consuluisset Grenwellus* (putabat enim tum captum et in custodia), aliam aliquam rationem ineundam esse atque fabulam aliam formalem sibi fingendam esse. Ibid.

*Cum enim rem scire me jam scirent omnes*, aliunde petenda mihi fuit origo cognitionis meæ. A conspiratoribus *laïcis* non poteram ; quod sæpe *illis dicto, scripto, sancte protestatus essem me illos non proditurum unquam*. P. 427.

Il ne saurait échapper à l'attention du lecteur que les nombreuses infidélités de la traduction du docteur Andrews sont volontaires, étant toutes commises dans le but d'aggraver la culpabilité de Garnet. La traduction du docteur Abbot á l'apparence d'être beaucoup plus exacte ; quoiqu'il paraisse aussi n'avoir pas fait difficulté d'avoir recours à un peu de fraude, quand son objet était de noircir la réputation d'un jésuite. On le voit clairement dans ses efforts pour persuader à ses lecteurs qu'Anno Vaux était la maîtresse de Garnet. Dans cette vue, il copie dans les lettres de celle-ci certaines expressions tendres en apparence, et les lui fait signer des initiales A. G., comme si elle avait pris le nom de Garnet, et qu'elle se regardât comme sa femme (*Antil.* 135), tandis que ses paroles expriment simplement son chagrin d'être privée de celui qui depuis nombre d'années était son directeur spirituel, et que sa véritable signature (car ces lettres existent encore au State-paper Office) n'est pas A. G., mais, comme M. Jardine l'a fait remarquer (p. 200), A. V., ou Anne Vaux.

Il existe dans cette même lettre, écrite le dimanche des Rameaux, un passage qui me paraît expliquer toute la conduite de Garnet. « Toujours, dit-il, je condamnai le complot *absolument dans mon esprit*, et mon opinion en général était que tous les mouvements contre le roi était illicites, parce qu'il leur manquait l'autorité du pape, qui avait défendu de telles tentatives. Et de cette

mienne opinion, j'ai beaucoup de témoins avec qui j'ai raisonné sur ce sujet; quoique je n'osasse pas absolument condamner les opinions des autres, ou leur ôter la liberté que beaucoup de théologiens accordent aux catholiques, bien que contre mon opinion. » (*Antil.* 146.) Le fait est que Garnet suivait la doctrine du probabilisme. Il ne cachait pas ses propres sentiments, mais il refusait de condamner ceux qui se croyaient le droit d'adopter l'opinion contraire.

9° En 1675, on découvrit certaines lettres écrites de la Tour par Digby à sa femme, mais destinées à Gerard. Il y exprime sa surprise et sa douleur que l'entreprise soit condamnée par les catholiques et les missionnaires en général, et déclare qu'il ne s'y serait jamais engagé, s'il n'eût été persuadé qu'elle était légitime. « Je croyais fermement que ceux qui étaient le plus capables de juger de sa légitimité en avaient eu connaissance et l'avaient permise. J'avais pour me le persuader plus de raisons que je n'ose en donner, ce que je ne ferai jamais pour compromettre qui que ce soit, quand on devrait pour cela me mettre à la torture. » Complot des poudres, édition de 1679, p. 242. A propos du même sujet, il ajoute dans une lettre subséquente : « Je réponds ainsi à votre conversation avec M. Brown. Avant que je susse rien de ce complot, je demandai à M. Farmer (Garnet) quelle était le sens du bref du pape. » (Ce bref fut envoyé à Garnet le 19 juillet 1603, en conséquence de la trahison de Watson; ce que je mentionne, parce qu'un sens très-erroné a été donné à ce passage dans la cour de Jacques I^er, par miss Aikin.) « Il me dit qu'ils (voulant dire les prêtres) ne devaient pas entreprendre d'occasionner aucun mouvement; mais que cependant ils n'en empêcheraient aucun (et ce n'était pas l'intention du pape qu'ils en empêchassent), s'il s'en faisait pour le bien des catholiques. Je n'ai jamais parlé de ceci, et je n'en voudrais pas parler, si ce n'est à vous; et cette réponse, et la conduite de M. Catesbye avec lui et moi, m'ont donné la ferme croyance que l'affaire en général était approuvée, quoique tous les détails n'en fussent pas connus. » P. 250, 251. D'après cela il paraît que Digby était persuadé que Garnet approuvait le complot. Mais en avait-il aucune assurance? Il est clair qu'il n'en avait point. « Comme je ne savais pas directement qu'il fût approuvé d'eux, je crus dans ma conscience qu'il valait mieux n'en pas savoir davantage, si je pouvais. » P. 242. Cette concession semble affaiblir son témoignage antérieur.

Quant à Greenway, il est certain qu'il avait su le secret en confession. Mais les ministres ignoraient ceci à l'époque de la proclamation. Les bases de l'accusation portée contre lui étaient les suivantes : 1° Suivant le procureur général au procès, Bates avait reconnu avoir parlé de l'affaire à Greenway, et avoir reçu de lui l'ordre de faire tout ce que son maître commanderait. D'un autre côté, Greenway, dans un papier que j'ai sous les yeux, déclare sur son salut que Bates ne lui a jamais dit un seul mot à ce sujet, soit en confession, soit hors de la confession; et Bates lui-même, dans une lettre écrite avant son exécution, affirme avoir simplement dit que son soupçon était que Greenway devait avoir su quelque chose du complot. 2° Le 6 novembre, Greenway alla trouver les conspirateurs à Huddington, et leur administra le sacrement. Il répond qu'ayant appris, par une lettre de sir Everard à lady Digby, le danger qu'ils couraient, il crut de son devoir de leur offrir les secours de la religion, avant qu'ils subissent la mort qui les menaçait; que, dans ce dessein, il se rendit à cheval à Huddington, et qu'ensuite, au bout de quelques jours, il les quitta pour aller chez M. Abingdon, à Henlip. Greenway se sauva en Flandre.

L'accusation intentée contre Gerard reposait d'abord sur le fondement très-fragile que j'ai déjà cité dans le dixième chapitre, p. 482, note 1. Dès qu'elle fut faite, il proclama hautement son innocence, et dans plusieurs lettres demanda justice aux lords du conseil. Au bout de vingt-six ans, l'accusation fut renouvelée contre lui par Anthony Smith, ecclésiastique séculier, qui affirma sous serment devant le docteur Smith, évêque de Chalcédoine et vicaire apos-

tolique en Angleterre, qu'en sa présence Gérard avait dit, dans le noviciat de Liége, qu'il avait travaillé dans la mine avec les conspirateurs laïques jusqu'à ce que ses habits fussent aussi mouillés de sueur que s'ils eussent été trempés dans l'eau, et que la condamnation générale du complot était principalement due à son mauvais succès, comme cela était arrivé souvent aux entreprises des généraux malheureux en guerre. Copie manuscrite, datée du 17 avril 1631. Au contraire, Gerard, interpellé par ses supérieurs, proclama de nouveau son innocence, l'affirma sous serment et communia; et l'on peut considérer comme une preuve en sa faveur, quoique ce n'en soit pas une très-concluante, que Faukes, dans son interrogatoire du 8 novembre, dise « qu'il n'y eut que des gentlemen qui travaillèrent dans la mine. » (Original au State-paper Office.) Pour ma part, après avoir lu ce qu'il a écrit à sa justification, je ne saurais douter de son innocence, et je suppose que Smith, sans intention, lui a attribué ce qu'il avait entendu dire à quelque autre.

J'ajouterai seulement qu'il ne faut pas accorder une foi implicite aux documents publiés par le gouvernement. Winter avoua, dit-on, que Faukes alla en Flandre, dans l'intention de communiquer le complot à Owen. (Complot des poudres, p. 56.) On fait aussi affirmer la même chose à Faukes. « Je me rotirai dans les Pays-Bas *par l'avis et la direction des autres, ainsi que pour instruire Owen des particularités du complot, comme aussi* de peur qu'en restant plus longtemps je ne devinsse suspect. » Ibid. 43. L'original des aveux de Winter est perdu; ceux de Faukes sont encore au State-paper Office, mais j'entends dire qu'ils ne contiennent pas le passage qui est imprimé en italiques. Deux autres exemples sont cités par M. Jardine, p. 6.

NOTE MM. Cette controverse mit en lumière un fait que Jacques avait fort à cœur de cacher.

Le lecteur a connaissance des deux brefs qui avaient été publiés par Clément VIII, en vue de la mort prochaine d'Elisabeth. Je n'ai pu découvrir aucune copie de ces brefs; mais d'après une copie de la lettre qui les accompagnait, lorsqu'ils furent envoyés au nonce à Bruxelles, on peut se former une idée assez exacte de leur contenu. « Ad Anglos catholicos, dit le pontife, scripsimus, eosque efficaciter hortati sumus ut, si unquam alias, nunc maxime concordes et unanimes sint, ac quibusvis terrenis affectibus et perturbationibus sanctis, ad solam Dei gloriam, veram regni utilitatem, et fidei catholicæ conservationem aspiciant; neque se ac hæreticorum consilia adjungi, eorumve dolis et astu so de sua constantia dimoveri patiantur. Scripsimus etiam ad archipræsbyterum Angliæ ejusque assistentes, et cæterum clerum, ut tam necessariam catholicorum, præsertim nobilium, unionem summo studio conservent, eosque omni officii genere permoveant, ne cui suffragentur in hoc gravissimo negotio, nisi vere catholico, ut quod summopere in domino cupimus, sancta et salutaris novi regis creatio, Dei adjutrice gratia, sequatur. » Lettre manuscrite.

Jacques s'était plaint des brefs comme portant atteinte à son droit à la couronne; et Bellarmin, dans sa réplique, sous le nom de Mathæus Tortus, saisit l'occasion de publier une lettre écrite par le roi lui-même à Clément VIII, en 1599, dans laquelle il sollicitait la dignité de cardinal pour un catholique écossais, l'évêque de Vaizon, et signait, beatitudinis vestræ obsequentissimus filius, J. R. (voyez-la dans Rushworth, I, 166). C'était un coup auquel Jacques n'était pas préparé; il en fut renversé d'abord; il se voyait convaincu de duplicité ou de perfidie aux yeux de toute l'Europe. Comme unique ressource, il se détermina à nier le fait. Balmerino, alors son secrétaire, fut mandé devant le conseil, et après plusieurs interrogatoires, au dernier desquels le roi assista sans être vu, mais à portée d'entendre, il consentit à reconnaître qu'il avait artifi-

cieusement obtenu la signature du roi sur cette lettre, tout en laissant ignorer à son souverain et le contenu et la destination.

Si nous examinons de plus près l'artifice qu'il est censé avoir employé à cet effet, nous déclarerons l'histoire entièrement indigne de créance. On fit avouer à Balmerino que, voyant qu'il ne pouvait décider le roi à ouvrir une correspondance avec le pape, il fit rédiger une lettre par Edward Drummond; qu'au moment où Jacques allait monter à cheval pour une partie de chasse, cette lettre lui fut présentée au milieu de plusieurs autres dépêches; et que le roi, pressé, la signa avec les autres, sans en savoir aucunement l'objet.

Cela est assez peu probable; mais demandons quelles étaient les autres dépêches? C'étaient des lettres aux ducs de Florence et de Savoie, et aux cardinaux Aldobrandini, Bellarmin et Cajetan à Rome. Il fallait bien admettre cela, autrement Bellarmin les aurait publiées. Or quel motif avait le roi d'écrire à ces trois cardinaux? La réponse est que ce ne fut jamais son intention; que les lettres lui furent présentées sans adresse, et furent signées par lui dans l'idée qu'elles seraient envoyées aux cardinaux de la maison de Guise, ses parents maternels; qu'elles furent envoyées ainsi en un seul paquet à l'archevêque de Glasgow, son ambassadeur à la cour de France, et adressées par ce prélat, sans autorisation du roi, aux trois cardinaux Aldobrandini, Bellarmin et Cajetan! Voyez les aveux de Balmerino, ou plutôt la déclaration qu'on lui fit signer dans *Tortura Torti*, p. 288.

Personne ne saurait lire cette histoire sans la déclarer sur-le-champ un amas de faussetés. Au reste, ce fut ce qu'on en pensa dans le temps. « Il simula des aveux, à ce que pensèrent ceux qui connaissaient le mieux la cour, et comment les choses se passaient, afin de justifier le roi d'une telle indélicatesse. » Balfour, II, 29.

Par suite de ses aveux, le nom de Balmerino fut rayé de la liste des conseillers privés d'Angleterre, et on l'envoya juger en Ecosse, où il fut condamné à mort. « Mais par les ordres secrets du roi au comte de Dumbar, il fut remis sous la garde du lord Scone, pour être détenu étroitement à Falkland, et de là il fut élargi et relégué dans ses propres maisons de l'Angus-shyre et de Balmerinoche, dans le Fyffeshyre, où il mourut d'une fièvre et d'une faiblesse d'estomac, peu de mois après la mort de son archiennemi et compétiteur, Ceicill, comte de Salisburrey, après lequel, s'il lui eût survecu quelque temps (à ce que disaient ceux qui connaissaient le mieux la pensée du roi) il eût été plus en crédit que jamais auprès de son maître. » Balfour, II, 30.

Note NN. Le principal objet de la mission de Bennet à Rome était d'obtenir un évêque pour diriger l'Eglise catholique d'Angleterre. Le clergé séculier avait fait de fréquentes remontrances contre le gouvernement d'un archiprêtre; mais quoique son opinion fût appuyée du témoignage favorable de Barberini, le nonce de Paris, et de Bentivoglio, le nonce de Bruxelles, il ne réussit pas avant la mort de Harrison, second archiprêtre après Blackwall. Alors Bennet, accompagné de Farrar, autre ecclésiastique, appela sur cette affaire l'attention de Grégoire XV, le pape régnant. Leur principal avocat fut le cardinal Bandini, qui allégua que toute église, d'après l'institution du Christ, devait être placée sous la surveillance d'évêques; que, s'il eût été établi un gouvernement épiscopal parmi les catholiques irlandais, les disputes des missionaires, les tentatives inconsidérées contre l'Etat, et même le complot des poudres, eussent été empêchés selon toute probabilité, et que, s'il n'était pas fait droit à la requête du clergé, les prélats français, et particulièrement l'archevêque de Rouen, qui avait déjà fait quelques tentatives, s'empareraient de la direction de l'Eglise d'Angleterre. Il fut combattu par le cardinal Mellini, qui soutint que le gouvernement épiscopal n'était point essentiel à l'existence d'une église provin-

ciale; que l'introduire en Angleterre, ce serait exposer les catholiques à de nouvelles rigueurs, et que la liaison qui existait déjà entre le clergé de France et celui d'Angleterre donnait à penser que si ce dernier était placé sous un évêque, il ferait cause commune avec le premier, et réclamerait les mêmes priviléges. La pétition de Bennet fut fortement appuyée par les ambassadeurs de France et d'Espagne, et le pape s'était montré disposé à satisfaire le clergé, lorsque les adversaires de la mesure, comme dernière ressource, en appelèrent aux craintes et à la méfiance de Jacques. Toby Matthews, prétendant ne pas vouloir qu'on adoptât aucun arrangement qui pourrait être désagréable au roi, révéla toute l'affaire au conseil. Jacques ne prit pas le change sur son motif (voyez une lettre dans *Cabala*, 292, et d'autres lettres dans les OEuvres de Bacon, vol. VI); mais il annonça au pontife, par l'ambassadeur d'Espagne, sa résolution de ne jamais admettre un évêque catholique dans ses Etats. Grégoire hésita; au lieu de quatre évêques il n'en nomma qu'un, et afin que le nouveau prélat soulevât moins d'objections, il choisit pour cet office le docteur Bishop, qui avait jadis signé la fameuse protestation d'allégeance dans la dernière année du règne d'Elisabeth. Encore, comme on ne savait pas jusqu'à quel point le roi pourrait céder, ou l'évêque former des liaisons avec les prélats français, le fit-il révocable à volonté. Bishop fut sacré en France, et reçut pouvoir d'exercer l'autorité épiscopale sur les catholiques d'Angleterre et d'Ecosse. Mais sur-le-champ les Ecossais firent des remontrances : ils n'avaient jamais été et ne seraient jamais soumis à un prélat anglais; et Grégoire, pour donner satisfaction à cette jalousie nationale, ordonna à Bishop de s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de prétendre à aucune juridiction dans le royaume d'Ecosse. Mss. en ma possession.

NOTE OO. Rushworth et Prynne se plaignent amèrement des facilités accordées aux récusants dans leurs compositions. Le fait est que l'amende exigée du propriétaire pour la première fois, était modérée en comparaison des peines portées par la loi. Mais chaque propriété était grevée d'un graud nombre d'annuités en faveur des différentes branches de la famille, et un tiers de celles-ci, à mesure de leur extinction, appartenait à la couronne. Je donnerai pour exemple la composition de M. Tankard, de Boroughbridge, et je l'ai choisie, parce que c'est une de celles que Rushworth a choisies comme sujet de plainte.

Com. { Sessio Commiss. apud Maner. }
{ Dni Regis, etc, 16e Die Octob. }
Ebor. { An. 1630. }

« Thomas Tankard de Borowbriggs, dans le comté d'York, Esquire, a ce jour composé avec les commissaires de Sa Majesté, pour lui et pour Frances, sa femme, pour tous ses manoirs, terres, tenements et héritages avec leurs appartenances, dans le comté d'York, pour la somme de soixante-six livres, treize shillings, quatre pence, quant à présent. Et après la détermination d'une rente annuelle de 100 l., payable à Roger Beckwith d'Aldborough, la somme de 33 l. 6 s. 8 d. en sus. Et après la mort de Merial Tankard de Copgrave veuve, la somme de 33 l. 6 s. 8 d. en sus. Et après la détermination d'une annuité en faveur de Mary Tankard, sa sœur, la somme de 16 l. 13 s. 4 d. en sus. Et après la détermination d'une annuité de 80 l., payable à Catherine Tankard, sœur dudit Thomas Tankard, jusqu'à ce que la somme de six cents livres soit payée, 26 l. 13 s. 4 d. en sus. Et après la détermination d'une annuité de 10 l., payable à Christopher Lancaster de Crabtrees, dans le comté de Westmoreland, sa vie durant, la somme de 3 l. 6 s. 8 d. en sus. Et après la détermination d'une annuité de 10 l., payable à Hugh Tankard, sa vie durant, la somme de 3 l. 6 s. 8 d.

en sus. Et après la détermination d'une annuité de 10 l., payable à Peter North, après l'expiration de quinze années, commençant 3 l. 6 s. 8 d. en sus. Et après la détermination d'une annuité, payable à Ralph Ellis, sa vie durant, la somme de 5 l. 6 s. 8 d. en sus. Lesquelles diverses sommes, à mesure de leur échéance, devront toutes être payées à la Saint-Martin et à la Pentecôte, par portions égales; et il devra souscrire une obligation pour la rente du premier semestre en conséquence, comme aussi pour le payement de la rente d'une année entière, qui était due à Sa Majesté à la Saint-Martin de l'an 1629, et à la Pentecôte de 1630. Tous ses arrérages sont compris dans cette composition. ».

Cette propriété fut confisquée sous la république, et Rushworth, qui jugeait 200 l. par an une trop faible amende à imposer à un propriétaire catholique, à raison de sa religion, n'eut pas honte de n'évaluer qu'à 600 l. la valeur du fief absolu. Il l'acheta pour cette somme. Copies mss. des compositions penes me.

Note PP. Cela est évident d'après la lettre suivante du roi au comte de Nithisdale, qui est conservée dans la salle des Chartres à Tereglcs :

« Nithisdaill, — Il est temps que je vous avertisse de songer à vous : car pas plus tard que le 13 du mois prochain (le jour où le parlement anglais devait s'assembler) je ne vous garantis pas que vous n'apprendrez point une rupture entre moi et mes rebelles covenantaires. J'en ai écrit au marquis Douglas, mais sous la condition du secret, que je vous demande aussi, seulement je vous permets d'avertir Winton avec la même précaution, m'en référant pour le reste au porteur (qui ne sait rien de la substance de cette lettre).

» Je reste votre ami assuré,

» Charles R.

» Whytehall, le 27 mars 1640.

» Vous aurez de l'assistance par la grâce de Dieu, et aussitôt que je pourrai, mais quand, jusqu'à présent je ne saurais vous le dire positivement. »

Mais cette assistance, l'infortuné comte ne l'eut point.

FIN DES NOTES.



# TABLE.

—

FIN DE LA TABLE.

1 vol. 3 50. — Colomba, suivi de la Mosaïque, par P. Mérimée, 1 vol. 3 50. — Chronique du temps de Charles IX, etc., par *le même*, 1 vol. 3 50. — Romans de Charles Nodier, 1 vol. 3 50. — Nouvelles, *du même*, 1 vol. 3 50. — Contes, *du même*, 1 vol. 3 50. — Adolphe, etc., etc., par Benjamin Constant, 1 vol. 3 50. — Romans de la comtesse de Souza, 1 vol. 3 50. — Obermann, par de Senancour, avec préface de Georges Sand, 1 vol. 3 50. — Manon Lescaut, par l'abbé Prévost, 1 vol. 3 50. — Valérie, par Mme de Krudner, 1 vol. 3 50. — Nouvelles Genevoises, par Töpffer, 1 vol. 3 50. — Casimir Delavigne. Théâtre complet, 3 vol. 3 50. — Comédies et Proverbes d'Alfred de Musset, 1 vol. 3 50. — Théâtre de Clara Gazul, suivi de la Jaquerie, par P. Mérimée, 1 vol. 3 50. — Théâtre complet d'Alfred de Vigny, 1 vol. 3 50.

## Poetes.

André Chénier, Poésies complètes, 1 vol. 3 50. — Alfred de Musset, Idem, 1 vol. 3 50. — Alfred de Vigny, Id., 1 vol. 3 50. — Sainte-Beuve, Id., 1 vol. 3 50. — Mme Desbordes-Valmore, Id., 1 vol. 3 50. — Mme Emile de Girardin, Id., 1 vol. 3 50. — Millevoye, Id., 1 vol. 3 50. — Antoine de Latour, Id., 1 vol. 3 50. — Henri Blaze, Id., 1 vol. 3 50. — Casimir Delavigne. Messéniennes et poésies diverses, 1 vol. 3 50.

## Philosophes.

Descartes, nouvelle édition, par Jules Simon, 1 vol. 3 50. — Malebranche, nouvelle édition, par Jules Simon, 2 séries, 3 50. — Leibniz, nouvelle édition, par A. Jacques, 2 séries, 3 50. — Bacon, nouvelle édition, par Francis Riaux, 2 séries, 3 50. — Spinosa, trad. de M. Saisset, 2 séries, 3 50.

## Classiques étrangers traduits en français.

Dante. Divine Comédie, trad. A. Brizeux; la Vie Nouvelle, trad. Delécluze, 1 vol. 3 50. — Lord Byron, tr. Benj. Laroche, 4 séries, 3 50. — OEuvres de Silvio Pellico, tr. A. de Latour, 1 vol. 3 50. — Le Koran, trad. nouv. par Kasimirsky, 1 vol. 3 50. — Mémoires d'Alfieri, tr. Ant. de Latour, 1 vol. 3 50. — La Messiade de Klopstock, trad. A. de Carlowitz, 1 vol. 3 50. — Le Vicaire de Wakefield, trad. Mme Belloc, 1 vol. 3 50. — Histoire générale des Voyages, 3 séries, 3 50. — Milton. Le Paradis Perdu, trad. Pongerville. — Voyage sentimental de Sterne, trad. Léon de Wailly, 1 vol. 3 50. — Schiller, Théâtre, trad. X. Marmier, 2 séries, à 3 50. — *Idem* Guerre de Trente Ans, trad. A. de Carlowitz, 1 vol. 3 50. — Le Tasse. La Jérusalem délivrée, trad. A. Desplaces, 1 vol. 3 50. — Fielding. Tom Jones, trad. Léon de Wailly, 2 vol. 3 50. — Confucius, les quatre livres sacrés des Chinois, trad. Pauthier, 1 vol. 3 50. — Confessions de saint Augustin, trad. S.-Victor, 1 vol. 3 50. — Les Lusiades de Camoëns, trad. nouv., 1 vol. 3 50. — Manzoni. Les Fiancés, trad. Rey Dussueil, 1 vol. 3 50. — *Idem* Théâtre et poésies, trad. de A. Latour, 1 vol. 3 50. — Machiavel. Histoire de Florence, trad. J. V. Periès, 1 vol. 3 50. — Poésies et Chants du Nord, trad. par X. Marmier, 1 vol. 3 50. — Sterne. Tristram Shandy, tr. par Léon de Wailly, 1 vol. 3 50. — Simple Histoire, trad. par Léon de Wailly, 1 vol. 3 50. — Goëthe: Le Faust complet, trad. Henri Blaze, 1 vol. 3 50. — *Idem*, Werther, suivi de Hermann, trad. Leroux, 1 vol. 3 50. — *Idem*, Théâtre, trad. X. Marmier, 1 vol. 3 50. — Arioste. Roland furieux, trad. nouv., 2 vol. 3 50. — Poésies de Pétrarque, trad. nouv. 1 vol. 3 50.

## Classiques français.

Théâtre de J. Racine, 1 vol. 3 50. — Caractères de la Bruyère, 1 vol. 3 50. — Pensées de Pascal, 1 vol. 3 50. — Fables de la Fontaine, 1 vol. 3 50. — Siècle de Louis XIV, par Voltaire, 1 vol. 3 50. — Discours sur l'Histoire universelle, de Bossuet, 1 v. 3 50. — Confessions de J. J. Rousseau, 1 vol. 3 50. — Gil Blas, 1 vol. 3 50. — OEuvres de Rabelais, 1 vol. 3 50. — Malherbe, édition annotée par André Chénier, 1 vol. 3 50.

## Classiques grecs traduits en français.

Comédies d'Aristophane, trad. Artaud, 1 vol. 3 50. — Théâtre de Sophocle, trad. Artaud, 1 vol. 3 50. Théâtre d'Eschyle, trad. par Alex. Pierron, 1 vol. 3 50. — République de Platon, trad. nouv., 1 vol. 3 50. — Les Lois du même, 1 vol. 3 50. — Dialogues du même, 1 vol. 3 50. — OEuvres complètes de Xénophon, 2 vol. 3 50. — Tragédies d'Euripide, trad. Artaud, 2 séries, à 3 50. — Orateurs et sophistes grecs, 1 vol. 3 50. — Romans grecs, trad. nouv., 1 vol. 3 50. — Histoire d'Hérodote, 2 vol. 3 50. — Moralistes anciens (Socrate, Epictète, etc.), 1 vol. 3 50. — Histoire de Thucydide, 1 vol. 3 50. — Diogène-Laërce, Vies des Philosophes, 1 vol. 3 50. — Lucien, Dialogues, Satires philosophiques, etc., 1 vol. 3 50. — Petits poëmes (Hésiode, etc.), 1 vol. 3 50. — L'Iliade d'Homère, trad. nouv., 1 vol. 3 50. — L'Odyssée d'Homère, trad. nouv. 1 vol. 3 50. — Lyriques (Orphée, Anacréon), 1 vol. 3 50.

---

Imprimerie de Ve DONDEY-DUPRÉ, 46, rue Saint-Louis, au Marais.



